PR[Bd – Revue]

SHL
WITHDRAWN

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/revue-histoire-litteraire-de-la-france_1925_32

Revue

d'Histoire littéraire

de la France

SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL.

IMPRIMERIE WILLAUME

Revue

d'Histoire Littéraire

de la France

publiée

par la Société d'Histoire littéraire de la France

32e Année. — 1925.

PARIS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 103

—

1925

SHL
WITHDRAWN

SHL
WITHDRAWN
BIBL
LONDIN.
UNIV.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

ÉTUDE SUR LE PROBLÈME DU « CYMBALUM MUNDI »[1].

Le *Cymbalum Mundi* est un livre plus fameux qu'il n'est gros. Il a fait naître de nombreux commentaires; mais, quand on les étudie, on constate, avec un peu de surprise, que, depuis le romantisme, nous n'aurions fait aucun progrès sensible dans l'interprétation de cette œuvre scandaleuse. Nous nous traînons toujours à la remorque d'Éloi Johanneau et de Charles Nodier. Lacour, l'honnête éditeur de la Bibliothèque Elzévirienne, affirme hardiment que Des Périers s'attaque au Christ lui-même et qu'il défend les principes de la religion naturelle[2]. Et Félix Franck dit à son tour avec une certaine emphase : « Oui, le *Cymbalum* est un *contre-Évangile*; les quatre dialogues de Bonaventure sont les quatre évangiles qu'il offre au monde; le *symbole* de l'avenir y est contenu; la satire est grosse d'une *révélation*... Ce livre est une page d'histoire, un pamphlet et une prophétie : il retrace l'état des esprits et des mœurs en ce temps-là, il s'attaque au sanctuaire et ouvre sur les destinées humaines des jours surprenants[3] ». A vrai dire, d'autres se montrent moins sûrs que

1. Au moment où j'écrivais le présent travail, je n'avais pas encore connaissance de l'intéressante étude de M. Ph.-Aug. Becker, *Bonaventure des Periers als Dichter und Erzähler* (parue en 1924 dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, volume 200). Depuis, mon ami Plattard me l'a obligeamment signalée et me l'a même communiquée. J'ai eu le plaisir de voir que M. Becker et moi nous arrivons aux mêmes conclusions sur le sens général du *Cymbalum*. M. Becker déclare, par exemple, que, chez le lecteur sans prévention, les gloses des commentateurs provoqueront un rire de pitié, et il ajoute que le jugement d'ensemble porté d'ordinaire sur l'œuvre a besoin d'être revisé (p. 54 du tirage à part). Il valait la peine de signaler cette concordance entre deux études dont les auteurs s'ignorent et qui ne doivent rien l'une à l'autre.

2. Voir comment est résumée la doctrine du *Cymbalum*, aux pages LXVIII-LXX de l'introduction (*Œuvres françaises de Bonaventure Des Périers*, tome I ; Paris, Jannet, 1856). C'est cette édition que j'utiliserai dans la suite de ce travail.

3. Cité par Ad. Chenevière, pages 61-62 de sa thèse sur *Bonaventure Des Périers, sa vie, ses poésies*, Paris, 1885. Le passage se trouve dans l'introduction de Franck à son édition du *Cymbalum*, parue chez Lemerre en 1873.

l'aimable Bonaventure ait mis tant de choses dans le *Cymbalum*; tel Chenevière, son biographe, qui ne citait ce jugement que pour y apporter de sérieuses réserves. Mais voici qu'à présent M. Ab. Lefranc adhère sans hésiter à l'interprétation romantique; il fait pleinement sienne l'opinion de Franck qui vient d'être rapportée et il écrit lui-même, à propos du *Cymbalum* : « Il est hors de doute qu'il doit être considéré, d'un bout à l'autre, comme l'attaque la moins déguisée et la plus violente qui ait été dirigée, au cours du XVI^e^ siècle, contre l'essence même du christianisme »[1].

On ne pourrait souhaiter une affirmation plus nette, ou qui vienne d'un seiziémiste plus autorisé. Je l'avais présente à l'esprit quand j'ai entrepris de relire le *Cymbalum*. J'allais donc d'un dialogue à l'autre, cherchant curieusement ces attaques contre le christianisme, ces négations audacieuses que je m'attendais à y trouver. Les pages succédaient aux pages et je rencontrais bien quelques traits de satire à l'égard du catholicisme ou de la réforme; mais enfin je ne découvrais toujours pas le « venin » si dangereux que Lacour, Franck et M. Lefranc ont cru sentir dans l'ouvrage. Depuis, j'ai relu chaque dialogue ligne à ligne, en m'efforçant de le bien comprendre : je n'ai pu réussir à me persuader que ces exégètes eussent raison. Ce n'est pas que je prétende, à moi seul, percer l'énigme de l'ouvrage. J'aurai assez fait si je montre qu'il est loin d'avoir la hardiesse qu'on lui a attribuée, et si j'arrive à délimiter strictement le champ des interprétations acceptables.

I

On s'explique, à vrai dire, qu'Éloi Johanneau se soit ingénié à découvrir, dans le *Cymbalum*, de nombreuses impiétés. Le livre, au XVI^e^ siècle, n'avait-il pas été supprimé par autorité de justice? Et depuis, Calvin, Postel et Henri Estienne n'avaient-ils pas dénoncé Des Périers comme un impie obstiné? Je me demande même si les imaginations romantiques n'ont pas vu dans son suicide comme un châtiment providentiel de ses blasphèmes. En tout cas, on a affirmé que le *Cymbalum* lui avait aliéné l'esprit de la reine de Navarre[2]. Ainsi donc, avant d'examiner le livre en lui-même, il importe d'en reprendre l'histoire et de voir les conséquences que cette publication a pu avoir pour Des Périers. Il est intéressant de voir si, parmi les contemporains, elle a causé le scandale qu'on devait attendre de si grandes impiétés.

Nous sommes en 1538[3], et la fameuse affaire des placards n'est

1. Cf. l'édit. de Rabelais dirigée par Ab. Lefranc, tome III (1922), page LXI.
2. Chenevière, *op. cit.*, page 67.
3. A vrai dire l'édition *princeps* porte le millésime de 1537, mais nous sommes à

pas encore bien loin. Elle a, comme on le sait, déchaîné une réaction cruelle contre les évangélistes et les « libertins ». Pour des peccadilles les bûchers s'allument[1]. Chez le libraire Jehan de la Garde, on trouve quatre petits livres, blasphématoires, hérétiques et scandaleux ; les livres sont brûlés, et De la Garde avec eux[2]. Et maintenant, dans l'affaire du *Cymbalum*, que voyons-nous? Le libraire est mis en prison, mais rien n'indique que l'auteur ait été inquiété[3].

Le livre est supprimé, mais pour des raisons qui restent obscures. Le roi l'avait signalé au Parlement comme contenant « de grands abus et hérésies » ; mais la Sorbonne, meilleur juge, se contente de déclarer : « Nous le supprimons, bien qu'il ne contienne pas d'erreurs expresses en matière de foi, mais parce qu'il est pernicieux ». Mesure bien anodine ! Dès la fin de l'année, le *Cymbalum* est réimprimé à Lyon et rien n'indique, cette fois, qu'on ait sévi contre le libraire ou contre l'auteur.

On a dit, il est vrai, que la reine de Navarre s'était fâchée contre son serviteur trop audacieux et qu'elle l'avait tenu un peu de temps en disgrâce[4]. Or, que cite-t-on ici comme preuves? Des pièces de Bonaventure qui ne sont pas toujours fort claires mais qui, en tout cas, semblent se rapporter aux premiers temps de son amitié avec Marguerite. Voyez comment il lui parle : « Escoute donc, de par Dieu ! cueur royal, ce que te dict ton serviteur loyal ; lequel, pour tien, ainsi que jamais le visses, as retenu pour faire aucuns services qui te *seront*, aydant Dieu, agréables[5] ». Le verbe au futur

l'époque où l'année commence à Pâques. Or le premier arrêt du Parlement relatif au livre est du 7 mars 1537, *avant Pâques*, c'est-à-dire 1538. Comme il est vraisemblable que le livre était alors tout récent, on peut admettre avec Chenevière qu'en réalité le *Cymbalum* parut au mois de février 1538.

1. Je rappelle d'ailleurs que, dès 1529, Berquin, le traducteur d'Erasme, avait été brûlé.

2. Il y eut en même temps d'autres exécutions ; cf. Chenevière, *op. cit.*, page 65.

3. Pour toute cette histoire de la publication du *Cymbalum*, cf. Chenevière, pages 63-66. On ne peut songer à dire que le nom de l'auteur restait ignoré : dans une requête au chancelier, Morin, prisonnier, affirmait avoir « déclaré l'auteur dudit livre ». Ajoutons que Morin fut élargi, car, en 1538, il donne une édition du *Roman de la Rose* (Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens jusqu'à la fin du XVI^e siècle*, Paris, 1898, page 277).

4. Cf. Chenevière, page 66 : « Mais la reine de Navarre dut lui en vouloir » ; page 67 : « Ce qui est certain,... c'est qu'il y eut dans la vie de Bonaventure une heure de disgrâce,... et il est vraisemblable que le *Cymbalum Mundi* fut une des causes principales de cette défaveur ».

5. Edit. Lacour, tome I, page 142. (Ce sont les éditions anciennes, suivies par Lacour, qui impriment comme de la prose la pièce dont font partie les vers ici cités.) Quant au dizain de la page 150, cité aussi par Chenevière, il dit, et très nettement, que Bonaventure a dû à M. de Sainct-Martin, c'est-à-dire à Robert Hurault, d'être recommandé à Marguerite. Si l'expression « ton malfaicteur » y semblait obscure, il suffirait de lire le début du dizain suivant :

Ha ! le voici, Madame, le voicy,
Le malfaicteur qui les rimes mal faict.

que je souligne indique bien que la reine n'a pas encore eu le temps de bien apprécier les services de Des Périers ; c'est qu'elle les utilise depuis peu de temps seulement.

Ainsi donc aucun texte ne permet d'affirmer que Marguerite en a voulu à Des Périers pour la publication du *Cymbalum*. En revanche, nous en avons un qui prouverait plutôt le contraire ; c'est la pièce où le poète célèbre la fête qui, à chaque printemps, amenait à l'Ile-Barbe tout un peuple[1]. Elle porte la date de 1539 et est dédiée à Jean du Peyrat, alors lieutenant du roi à Lyon. Enfin elle signale, comme ayant pris part cette année-là à la fête, Marguerite de Navarre, sa fille Jeanne et sa nièce l'autre Marguerite, qui devait devenir duchesse de Savoie[2]. Comme l'a dit Chenevière (p. 69), « c'est presque une poésie officielle » ; en tout cas, elle n'est certes pas l'œuvre d'un homme à qui l'on garderait rancune du livre publié quelques mois plus tôt.

II

Nous sommes maintenant plus à l'aise pour examiner par nous-même ce fameux *Cymbalum mundi*. En somme il n'apparaît pas que le livre ait fait de Des Périers le réprouvé qu'on a semblé dire. Dès lors nous pouvons le lire sans arrière-pensée. Certes, nous ne nous obstinerons pas à fermer les yeux devant des allusions franchement satiriques, mais nous n'aurons pas non plus le souci de trouver à chaque ligne des blasphèmes et des hérésies. Déjà le titre n'est pas si clair ; mais il vaut la peine de le transcrire en entier :

Cymbalum mundi en françoys, Contenant quatre Dialogues Poétiques, fort antiques, joyeux, et facetieux.

Puis, au-dessous de la marque de l'imprimeur, cette citation de Juvénal (I, 74) : « Probitas laudatur et alget[3] ». Il est facile de traduire le titre latin par : « La cymbale (*ou* cloche) du monde », mais l'expression reste bien vague, au point que certains critiques ont hésité sur le sens qu'il faut lui donner. « Le titre, dit M. Jeanroy, paraît être une allusion au vain bruit que rendent aux oreilles du sage les discussions des hommes et le monde lui-même, *ou encore* au tapage que le livre allait soulever[4]... » C'est, il me

1. Edit. Lacour, t. I, p. 54-68. Lacour affirme que la fête avait lieu le 15 mai ; Chenevière, qu'elle avait lieu le jour de l'Ascension.

2. Cf., à la p. 66, la strophe sur les deux « Marguerites » et sur « Jenette ». Il est évident que la dernière strophe contient aussi une allusion à la reine de Navarre.

3. La page de titre de l'édition *princeps* est reproduite dans : Bédier et Hazard, *Histoire de la Littérature française illustrée*, t. I, p. 143.

4. Notice de la *Grande Encyclopédie*, t. XIV, p. 267.

semble, le second sens qui est le bon. La « cymbale du monde », c'est la cymbale qui se fait entendre du monde entier, mais n'allons pas tout de suite forcer la valeur de ces deux mots et expliquer avec M. Lefranc : « La cloche destinée à être entendue du monde entier pour appeler les hommes à la vérité[1] ». Traduire ainsi, c'est prêter à Bonaventure le ton d'un apôtre. N'oublions pas que cette expression *cymbalum mundi*, il a été la chercher dans un passage unique de Pline, où elle est le surnom d'un grammairien vantard[2]. Ne pourrait-on soutenir qu'en l'appliquant à son petit livre il parlait *cum grano salis* et que, dans l'emphase de ce titre, il prétendait mettre une certaine ironie ? Remarquons qu'il donne ses Dialogues comme étant « poétiques, joyeux et facetieux », somme toute comme un ouvrage qui est d'abord plaisant. Et, enfin, pour en finir avec le titre, je ne pense pas que la citation de Juvénal soit mise ici sans intention. « Probitas laudatur et alget », c'est-à-dire qu'on célèbre les gens honnêtes, mais comme on ne les secourt pas, ils ont froid. Comment ne pas voir là une plainte discrète du poète, dont le talent est apprécié, mais peu remunéré ?

Dans la lettre-préface une seule chose nous intéresse pour notre dessein : c'est le titre même. Les dialogues sont adressés par « Thomas du Clevier à son amy Pierre Tryocan ». Or, on l'a remarqué depuis longtemps, il suffit, dans *Clevier*, de changer *v* en *n* et l'on trouve, par anagramme : *Thomas Incrédule à son ami Pierre Croyant*[3]. Ici l'évidence s'impose ; le choix même des prénoms la fortifie. *Thomas*, c'est le nom de l'apôtre qui s'est montré incrédule à la résurrection du Christ. Voilà donc un fait qui semble promettre dans le *Cymbalum* une œuvre d'incrédulité. Voyons maintenant si les dialogues tiendront la promesse du titre.

Premier Dialogue. — Comme personnages, Mercure, l'hôtesse, Byrphanes et Curtalius. On a vainement cherché la signification de ces deux derniers noms. Cela commence par un long monologue de Mercure : il énumère les commissions diverses dont les Dieux l'ont chargé. Puis, comme il a « grand soif », il interpelle Byrphanes et Curtalius, s'informe d'une hôtellerie et les emmène

1. *Op. cit.*, p. LXII.

2. Pline, *N. Hist.*, *praef.*, 25 : « Apion quidem grammaticus (hic quem Tiberius Caesar cymbalum mundi vocabat, cum propriae famae tympanum potius videri posset) immortalitate donari a se scripsit ad quos aliqua componebat. » J'ai tenu à transcrire ici ce texte parce que Lacour l'a donné d'une façon défectueuse et encore incomplètement (p. 314).

3. La faute d'impression serait particulièrement vraisemblable si le titre est imprimé en minuscules. En effet, à cette époque-là, le son *v* est encore écrit par un *u*, qui s'échange très facilement avec un *n*.

boire. Causerie entre les trois hommes. Resté seul avec l'hôtesse, Mercure lui promet de prolonger sa vie de cinquante ans et s'irrite qu'elle ne veuille pas croire au pouvoir qu'il a de le faire. Cependant Curtalius ayant reconnu Mercure, les deux compagnons ont l'idée de lui dérober « le Livre d'immortalité » que Jupiter voulait faire relier tout à neuf. Ils y réussissent et leur joie est extrême. « Voilà, comme dit Byrphanes, le plus heureux larcin qui fust jamais faict, car nous avons desrobé le prince et patron des voleurs, qui est ung acte digne de memoire immortelle ; et si avons recouvert ung livre dont il n'est point de semblable au monde » (p. 327).

Jusqu'à présent il semble que nous ayons là une fantaisie inspirée de Lucien ; comme telle cette fantaisie est parfaitement cohérente et se suffit à elle-même. Mais les commentateurs ne l'entendent point ainsi. Apprenez que, pour eux, Mercure est Jésus-Christ, et la preuve, c'est que Dieu le père envoya son fils parmi nous comme Jupiter envoie sur terre son fils Mercure. Celui-ci s'écrie-t-il : « Corbieu ! j'ay grand soif », Des Périers parodie le récit de la Passion. S'attable-t-il à l'auberge avec les deux compagnons, tout de suite on croit voir là « une allégorie de la Cène[1] ». Certes le système de l'allégorie est commode, mais j'ose dire qu'ici il est intenable. Si l'on ne se résigne pas à chercher dans chaque détail une allégorie, de quel droit faire le départ entre ceux qui doivent être pris au pied de la lettre et ceux qui ont un sens allégorique ? De quel droit ici voir en Mercure Jésus-Christ, alors que, d'un bout à l'autre du dialogue, le rôle du dieu païen est parfaitement cohérent et tel que devait le présenter un lecteur attentif de Lucien[2] ?

Je m'excuse de m'être attardé à combattre des hypothèses aussi fantaisistes, mais il fallait bien donner au lecteur une idée précise des commentaires sur lesquels s'appuient encore, aujourd'hui, les jugements des manuels relatifs à Bonaventure. Je n'y reviendrai plus ; mais il faut bien qu'on sache que chaque page du livre a suggéré des interprétations au moins aussi tendancieuses. Et maintenant est-ce à dire que ce premier dialogue soit parfaitement innocent ? Non, certes, et j'y vois pour ma part deux traits de

1. P. 317, 319, 320, en note. Je m'excuse si, quand je critique les commentateurs du *Cymbalum*, j'ai l'air de m'en prendre à Lacour tout seul. La rédaction de ses notes montre qu'il a utilisé les travaux de ses prédécesseurs et que, dans les endroits où il est peut-être original, il a tâché d'être aussi ingénieux qu'eux.

2. Sur la faveur dont jouissait Lucien pendant la première moitié du XVI^e siècle, cf. la thèse de Plattard sur l'*Œuvre de Rabelais* (1910), p. 204-205. On se souvient que Rabelais allait lui-même s'inspirer de Lucien dans l'histoire de Couillatris et de sa cognée (deuxième prologue du livre IV).

satire. Mercure, au cours de son monologue, énumère les âmes qu'il doit mener à Charon et notamment « huict petitz enfans que les Vestales ont suffocquez, et cinq druydes qui se sont laissez mourir de manie et male-rage » (p. 319). Les druides sont évidemment des prêtres, mais on ne voit pas clairement la portée de l'allusion qui est faite ici à leur folie furieuse. Quant aux Vestales, ce sont des religieuses, qui sont accusées d'avoir supprimé leurs enfants. Le trait a pu sembler hardi ; il n'a rien de scandaleux si l'on considère les mœurs des couvents au XVI^e^ siècle[1]. Et voici un autre détail qui vaut d'être mis en valeur ; c'est ce qui concerne ce « livre d'immortalité », qu'on va dérober à Mercure. Le titre en est le suivant (p. 322) :

Quae in hoc libro continentur : Chronica rerum memorabilium quas Jupiter gessit, antequam esset ipse. Fatorum prescriptum, sive eorum quae futura sunt certae dispositiones. Catalogus Heroum Immortalium qui cum Jove vitam victuri sunt sempiternam.

Laissons de côté la façon burlesque dont le titre est rédigé, et où l'on reconnaît l'influence de Rabelais[2]. En somme, il s'agit d'un livre où sont inscrites les destinées des hommes pendant leur vie et le sort qui les attend après leur mort. Livre très précieux : comme dit Byrphanes (p. 322), « nous trouverons tel libraire qui nous baillera dix mil escuz de la copie ». Mais la joie des deux compères n'est pas parfaite : si Jupiter, trouvant son livre perdu, allait foudroyer le monde ? « Il n'y auroit guères à faire, car il est assez tempestif quand il se y met » (p. 328). Allusion aux dogmes, aux livres saints de la religion catholique ? Mais quelle serait, au juste, la portée de l'allusion ? Je crois, tout simplement, que Bonaventure se moque ici de la passion qui pousse les hommes à vouloir connaître l'avenir, malgré la défense qui leur en était faite. Il parle en philosophe, nullement en ennemi de la religion.

Deuxième Dialogue. — Ce dialogue est le plus important du livre par les allusions qu'il renferme et par l'éloquence de certains passages. On voudra bien me pardonner si je l'analyse avec une certaine minutie. Tout ici n'est pas d'une clarté parfaite, et si

1. Il semble, d'ailleurs, qu'il n'y ait là un souvenir de Gioviano Pontano. En effet, Henri Estienne (l. 1, chap. 7 de l'*Apologie pour Hérodote*) commence par citer de lui le texte suivant, emprunté au *De Immanitate*, ch. 27 : « Valentiae in Hispania citeriore aedes quaedam sacrae Vestaliumque monasteria ita quidem patent amatoribus ut instar lupanariorum sint ». Puis il continue ainsi : « Mais il adjouste bien davantage, c'est que les nonnains (parlant en general) ou font mourir leur fruict estant encore en leur corps, par le moyen de quelques bruvages : ou bien estranglent leur enfant si tost qu'il est sorti, et puis le vont ensevelir en quelque retraict ».

2. Cf. le fameux catalogue de la librairie de Saint-Victor (11, 7).

je voulais être plus bref, je risquerais de passer sous silence des détails qui peuvent plaider contre mon interprétation du dialogue. Au début, un personnage nouveau, nommé Trigabus [1], rappelle à Mercure le bon tour qu'a fait celui-ci « à noz resveurs de philosophes » (p. 330). Comme ils étaient, à leur habitude, occupés à disputer dans le théâtre, il mit en poudre, devant eux, la pierre philosophale, leur promettant monts et merveilles pour le cas où ils la retrouveraient. Depuis, ils se sont fatigués à la chercher obstinément, et chacun, pour la découvrir, recommande un moyen différent. « L'ung dict que pour en trouver des pièces il se fault vestir de rouge et vert; l'aultre dict qu'il vauldroit mieux estre vestu de jaune et bleu. L'ung est d'opinion qu'il ne fault manger que six fois le jour avec certaine diette; l'aultre tient que de dormir avec les femmes n'y est pas bon » (p. 333). On dit bien que quelques-uns en ont attrapé des parcelles, mais, en les exploitant, ils n'ont pas réussi à améliorer les hommes; loin de là. Ils les ont transformés « en cigales, qui ne font aultre chose que cacqueter jusqu'à la mort; d'aultres en perroquetz injurieux, non entendans ce qu'ils jargonnent » (p. 334). Mercure est alléché par ce récit. Il change de figure pour n'être pas reconnu et suit Trigabus jusqu'au théâtre, pour assister à pareil spectacle. Nous voyons alors paraître les chercheurs de pierre philosophale. Ce sont *Rhetulus*, c'est-à-dire Luther lui-même, *Cubercus*, c'est-à-dire Bucer, le chef de la réforme strasbourgeoise [2], et enfin *Drarig*, en qui je verrais volontiers celui que Marguerite appelait « Maistre Girard » et que nous nommons Gérard Roussel. Rhetulus fait le fier et traite dédaigneusement les deux autres : « Vous avez beau chercher, messieurs; car c'est moy qui ay trouvé la fève du gasteau » (p. 336). Cubercus proteste mais ne cesse pas de tenir un langage conciliant. Rhetulus s'obstine et il se vante à Mercure d'opérer de vrais miracles avec ce qu'il possède de pierre philosophale. « Car non seulement je transmue les métaux, comme l'or en plomb (je vous dy le plomb en l'or), mais aussi j'en fay transformation sur les hommes, quand, par leurs opinions transmuées, bien plus dures que nul métal, je leur fay prendre autre façon de vivre : car à ceulx qui n'osoient naguères regarder les Vestales, je fay maintenant trouver bon de coucher avec elles; ceulx qui se soloient habiller à la Bouhémienne, je les fay acoustrer à la Turque; ceux qui par cy devant alloient à cheval, je les fay

1. On n'a pas encore réussi à expliquer ce nom.

2. Le premier des anagrammes avait été déchiffré dès le XVIIIe siècle; il est encore rendu plus certain par le déchiffrement du second, puisque Bucer était alors, après Luther, le premier théologien de l'Allemagne réformée.

troter à piedz; ceux qui avoient coustume de donner, je les contrains de demander » (pp. 339-340). Le dieu, doucement, essaie de lui ouvrir les yeux et insinue que tous ces philosophes et lui-même ne sont guère sages. Ils ne font « autre chose que chercher ce que à l'aventure il n'est pas possible de trouver, et qui (peult estre) n'y est pas » (p. 340). Et puis on ne voit point qu'ils aient encore fait « aulcun acte digne de la pierre philosophale » (p. 342). Rhetulus veut répliquer, mais, comme lui dit Mercure, ce que vous avez fait, « qu'est-ce que cela? Le grand babil et hault caquet que vous avez en est cause, et non pas vostre grain de sable. Vous tenez cela tant seulement de Mercure, et non aultre chose, car tout ainsi qu'il vous a payez de parolles, vous faisant acroire que c'estoit la pierre philosophale, aussi contentez vous tout le monde de belle pure parole. Voilà dequoy je pense que vous estes tenuz à Mercure » (p. 343). La discussion est terminée; d'ailleurs Rhetulus est forcé de partir, pour aller souper chez un sénateur qui l'a invité, et voilà, remarque Trigabus, un avantage important de la pierre philosophale, ce sont « les repues franches qu'ilz en ont » (p. 344). Mais celui-ci, avant de quitter Mercure, veut à son tour obtenir de lui un présent : ce sont les mots grâce auxquels il pourra changer de figure à volonté. Mercure s'esquive; Trigabus commence par se désoler, puis il fait cette réflexion qui termine le dialogue : « Or je reviens à moy mesmes et cognois que l'homme est bien fol lequel s'attend avoir quelque cas de cela qui n'est point, et plus malheureux celui qui espère chose impossible » (p. 345).

Tel est, dans ses grandes lignes, ce deuxième dialogue. La construction en est parfaitement nette. Trigabus et Mercure y jouent le rôle que jouent dans certains dialogues de Lucien Hermès et Charon. Ils sont chargés de mettre en pleine lumière le genre de folie dont veut se moquer Des Périers, et les critiques qu'ils en font nous dictent le jugement que nous devons nous-mêmes porter. Ils sont les porte-paroles de l'auteur; mais cela ne veut pas dire que celui-ci parle constamment par leur bouche; bien souvent leurs propos s'expliquent par les exigences de la fiction[1]. De qui se moquent-ils, d'un bout à l'autre du dialogue? de ces « rêveurs de philosophes » qui s'obstinent à chercher la pierre philosophale. Pour percer le sens de l'allégorie, il suffit de se rappeler certaines allusions qui ont été citées plus haut. Relisez

1. Ainsi Mercure n'est pas de ceux dont on se moque; bien au contraire, il est celui qui se moque des autres. Ceci pour combattre l'explication qui voudrait voir en lui Jésus-Christ.

le passage où Trigabus décrit l'existence à laquelle s'astreignent les chercheurs de la précieuse pierre (cf. la citation de la p. 333): il vise, très nettement, les prescriptions catholiques relatives à la chasteté des clercs, à leur habillement, aux jours d'abstinence. Et si l'on considère aussi que, dans la seconde partie du dialogue, les réformés sont pris à partie, on arrive d'abord à cette conclusion que les philosophes, ce sont, catholiques ou réformés, les représentants de la religion. Mais alors ne doit-on pas conclure, en même temps, que la pierre philosophale c'est la vérité religieuse elle-même? Ainsi donc, si l'on en croit Mercure, les hommes, en la cherchant, poursuivraient une chose qui, peut-être, est impossible à trouver ou même n'existe pas (cf. la citation de la p. 340). Certes je reconnais que de telles paroles, prises au pied de la lettre, seraient assez inquiétantes[1]. Mais il faut les replacer à l'endroit où elles sont dites. Elles sont les premières par lesquelles Mercure cherche à inquiéter Rhetulus sur l'issue de son entreprise[2]: elles tendent à semer en lui des doutes; elles n'affirment aucun principe. Et même, à supposer qu'on les prît au pied de la lettre, je ne pense pas qu'à elles seules elles doivent prévaloir contre l'impression d'ensemble que laisse le dialogue. Dès que l'auteur consent à parler clairement, quelles critiques adresse-t-il à la religion et à ses représentants? Aucune ne concerne les dogmes; toutes regardent les pratiques extérieures auxquelles, suivant lui, on attache trop de prix. Il n'y a là rien de bien original ni de bien hardi; tout cela, Érasme et Rabelais l'avaient dit avant lui. Mais serrons la question de plus près. J'ai parlé jusqu'à présent comme si, dans ses moqueries, Des Périers faisait la part égale aux réformés et aux catholiques. Il en est ainsi peut-être au commencement du dialogue, dans le récit de Trigabus, mais dès que les deux compères sont arrivés au théâtre, cela est tout différent. Les chercheurs de pierre philosophale ne sont pas des catholiques mais les propres chefs de la réforme, Luther lui-même et Bucer. Et ce ne sont point des portraits de fantaisie comme on en trouve trop souvent dans les œuvres de polémique. Luther nous apparaît comme violent, hâbleur, plein de confiance en lui-même. C'est bien l'homme dont Calvin lui-même disait « qu'on ne pouvait plus souffrir les empor-

1. De même, dans un autre passage (p. 332), Mercure explique que les philosophes ont pu prendre des grains de sable pour des parcelles de la pierre philosophale « pource qu'il n'y a comme point de différence ». Et Lacour d'expliquer: « En d'autres termes : pourquoi chercher à distinguer la religion catholique des autres religions chrétiennes, puisqu'il n'y a pas de différence? »

2. On pourrait aussi tirer argument de ce qu'elles sont dites à propos de personnages qui représentent des réformés.

tements de Luther, à qui son amour-propre ne permettait pas de connaître ses défauts, ni d'endurer qu'on le contredît[1] ». Quant à Bucer, il est dans le dialogue aussi doux, aussi conciliant, aussi modéré que Luther est fougueux et sûr de lui. Je ne me charge point de décider si ce ton est conforme à celui qu'on trouve dans ses écrits, mais il me semble qu'il convient bien à l'homme qui venait d'assurer l'accord de Wittenberg entre les deux fractions des réformés allemands, à celui que Bossuet a nommé « le grand négociateur de ce temps pour les affaires de doctrine[2] ». Quand on voit cette précision de traits, on se persuade que, dans cette satire, Des Périers vise surtout les chefs de la réformation[3]. En tout cas, c'est eux maintenant et eux seuls qui seront bafoués jusqu'à la fin du dialogue. Mercure leur reproche de ne pas avoir changé la face du monde et, sous une forme fantaisiste, il répète ce qu'Érasme avait écrit dans de nombreuses lettres[4]. Trigabus rit de les voir s'acharner à des besognes toutes puériles (p. 343), et c'est, je pense, une allusion à ces discussions stériles où se consumaient déjà les divers partis de la réforme allemande[5]. Il remarque aussi qu'ils ont réussi à se pousser dans le monde et que leur pierre philosophale leur assure des repues franches. Quel spectacle, en effet, pour quiconque respecte la hiérarchie catholique, de voir un simple moine, comme Luther, être accueilli par les princes et traiter d'égal à égal avec eux ! Et, enfin, quand Trigabus termine le dialogue par les réflexions qui ont été citées (cf. *supra*, la citation de la p. 345), il pense à lui, sans doute, à lui qui rêvait de se transformer à la manière de Protée, mais il nous fait aussi penser

1. Dans une lettre à Bullinger que cite Bossuet (*Histoire des Variations*, t. XIV, p. 185 de l'édit. Lachat).

2. Bossuet, *op. cit.*, p. 142 ; cf. encore p. 163, en parlant de Bucer : « Il leur alla tenir dans leur assemblée de grands et vagues discours, et leur présenta ensuite un long écrit. C'est dans de telles longueurs que se cachent les équivoques ». Notons que Langey eut l'occasion d'écrire à Bucer au cours de ses négociations avec les réformés allemands (Bourrilly et Weiss, dans *Bulletin du protestantisme français*, 1903, p. 229).

3. Je néglige le troisième personnage, Drarig, dont le rôle est peu important. Bousculé par Rhetulus, il laisse tomber sa parcelle de pierre philosophale et, ne pouvant la retrouver, il accable l'autre d'injures (p. 337). Je ne prétends point donner le sens exact de cet épisode. Mais, si l'on consent à admettre que Drarig est Gérard Roussel, on se rappellera que celui-ci afficha d'abord des tendances réformées et que, ayant continué de vivre dans le catholicisme, il reçut de Luther, en 1536, une sévère lettre de blâme. (Haag, *France protestante*, 1re édition, t. IX, p. 54, et Bonnet, *Lettres de Calvin*, t. I, p. 116.)

4. Cf. Bossuet (*op. cit.*, p. 183) qui prétend résumer dans son texte plusieurs lettres d'Erasme indiquées en note. Je me suis assuré que ce résumé était exact.

5. Pour parler seulement des pièces les plus importantes, on avait déjà en 1538 la Confession d'Augsbourg et l'Apologie de Mélanchthon y relative, la Confession de Strasbourg, la première et la deuxième Confession de Bâle, l'Accord de Wittenberg, etc.

à Rhetulus, qui vient à peine de quitter la scène. C'est Rhetulus, soyons en sûrs, qui « espère chose impossible » quand il prétend réformer la religion par la puissance de son caquet.

Telle est, je crois, l'impression finale que le dialogue a chance de laisser. Je reconnais qu'elle ne concorde pas avec celle que nous avaient donnée les premières pages. Mais pourquoi ne pas admettre que la faute en est à Des Périers, qui se serait égaré parfois en des développements superflus? En résumé, si l'on fait état seulement des allusions précises, l'œuvre commence comme une critique toute générale des minuties auxquelles s'attarde la religion catholique; elle continue et se termine comme une satire de la réforme. En aucun endroit elle n'attaque les dogmes essentiels de la religion chrétienne.

Troisième Dialogue. — Celui-là nous donnera moins de mal que le précédent. A qui le lit sans parti pris, il apparaît surtout comme « joyeux et facétieux ». Mais les commentateurs n'ont pu admettre que Des Périers n'y eût pas caché de profondes pensées : plus le texte était simple, plus ils ont travaillé à y découvrir des intentions subtiles. Le meilleur moyen de comprendre, c'est de faire table rase de leurs rêveries.

D'abord un long monologue de Mercure. Il s'est aperçu qu'on lui avait subtilisé le livre des Destinées[1] et redoute la colère de Jupiter. Puis il passe en revue les multiples commissions dont les dieux de l'Olympe l'ont chargé. Il doit rapporter notamment « une pie qui sçache tous les préceptes de philosophie » (p. 351); allusion, peu cruelle, aux docteurs scolastiques dont la science est toute livresque[2]. De plus Vénus l'a chargé de faire le nécessaire pour adoucir l'esprit des Vestales et leur donner des idées amoureuses (p. 352)[3]. Ce sont là, dans ce monologue, les seuls endroits qui méritent d'être relevés pour notre dessein[4]. Mercure rencontre alors Cupidon, et celui-ci lui donne des nouvelles du fameux livre qui avait été volé. Les deux voleurs s'en servent pour dire « la bonne adventure à ung chascun ». Et même « plusieurs astrologues briguent pour l'avoir ou en recouvrer la copie; car ilz disent qu'ilz feroient leurs ephemerides, pronostications et almanachs, beau-

1. Cf. la fin du Dialogue I. Les plaisanteries du troisième Dialogue sur ce livre des Destinées ne font que reprendre celles du Dialogue I; il est donc inutile d'en parler ici.

2. La plaisanterie rappelle celle que nous avons déjà relevée dans le second Dialogue : cf. *supra* la citation de la p. 334.

3. Dans le Dialogue I, Des Périers, au contraire, accusait les Vestales d'être trop portées à l'amour. (Cf. *supra* la citation de la p. 319.)

4. Ainsi je laisse de côté le passage où se trouve l'allusion à la querelle de Marot et de Sagon (p. 353).

coup plus seurs et veritables. Et davantage, ces gallantz promettent aux gens de les enroler au livre d'immortalité pour certaine somme d'argent[1] » (p. 355). Ici s'insère un épisode qui fait longueur à nos yeux (pp. 355-358). Cupidon, dans un joli couplet, nous dit ses occupations favorites; puis il jure de rendre amoureuse une belle jeune fille qu'il aperçoit toute seule, et nous entendons la jeune fille se désoler d'avoir, par sa trop grande rigueur, désespéré celui qui l'aimait[2]. Mercure, resté seul, se reprend à monologuer. Il s'irrite que chacun soit toujours après lui pour savoir s'il n'y a rien de nouveau. Pour un peu, il donnerait la parole à ce cheval qui passe, rien que pour avoir à colporter une nouvelle d'importance. O surprise ! il a, sans s'en rendre compte, prononcé les paroles qui font parler les bêtes, et Phlegon, le cheval, se met à parler, pour faire aux hommes leur procès. « Vous montez sur nous, leur dit-il, vous nous picquez, vous nous battez ; il fault que nous vous portions, que nous vous nourrissions; et vous nous vendez, vous nous tuez, vous nous mangez. Dont vient cela ? C'est par faulte que nous ne parlons pas. Que si nous sçavions parler et dire nos raisons, vous estes tant humains (ou devez estre) que, après nous avoir ouy, vous nous traicteriez aultrement, comme je pense » (p. 359). A ces paroles, Statius s'ébahit ; c'est le cavalier du cheval parlant. Mais, comme Phlegon le met en cause et se plaint de sa dureté, il le fait taire en le menaçant du bâton. Cependant le prodige a rassemblé la foule ; Ardelio, qui la personnifie, se retire en s'émerveillant et s'en va « conter le cas à maistre Cerdonius, lequel ne l'oblira pas en ses annales » (p. 363). Mercure, à son tour, se réjouit du bruit que cette histoire va faire dans toute la ville, et il termine son dialogue par ces mots : « Cependant qu'il viendra quelques autres nouvelles, je m'en voys faire mes commissions, et spécialement chercher la trompette de la ville pour faire crier s'il y a personne qui ayt point trouvé ce diable de livre » (*Ibid.*).

Comme on le voit, l'intrigue est ici de pure fantaisie. Mercure continue de jouer ce rôle de divin factotum qui est en plein dans la tradition lucianesque. S'il y ajoute un peu de sorcellerie, cela

1. Ceci me confirme dans l'idée, déjà exprimée plus haut (p. 7), qu'il ne faut pas chercher mystère dans cet épisode du livre des Destinées : Des Périers y trouve simplement un moyen de railler la démangeaison qu'ont les humains de connaître l'avenir.

2. Suivant la conjecture ingénieuse de M. R. Harmand (*Revue d'Histoire Littéraire*, t. IX, p. 100), cette jeune fille est Claude de Bectoz, l'abbesse du couvent de Tarascon, que Des Périers aima. En tout cas l'importance donnée à cet épisode est propre à nous faire croire qu'il ne s'agit pas, dans ce troisième Dialogue, de questions bien relevées.

n'est pas chez un auteur du XVI^e siècle, de nature à nous surprendre. Je ne parle pas de Cupidon, qui est le Cupidon classique de la mythologie et surtout de l'école marotique. Quant aux autres personnages, leurs noms sont empruntés à l'antiquité[1] et ne décèlent aucune intention profonde ; leur langage traduit des sentiments très généraux. Le dialogue de Phlegon et de Statius? c'est comme une esquisse de *l'Homme et la Couleuvre*, la belle fable de La Fontaine. Enfin Ardelio est l'empressé qui se mêle des affaires d'autrui. On peut même soutenir, si l'on veut, qu'il incarne ce peuple de Paris que Rabelais dit être « tant sot, tant badault, et tant inepte de nature ». Dans tout cela rien qui ne soit très clair et très naturel.

Quatrième Dialogue. — Dès l'abord une remarque s'impose : à ne considérer que l'intrigue, ce dialogue est indépendant des trois autres. Mercure a disparu de la scène et nous n'avons pas d'autres personnages que deux chiens, Hylactor et Pamphagus[2]. Dans un long monologue (pp. 364-368), Hylactor, qui sait parler, se plaint de n'avoir encore trouvé aucun chien qui ait reçu pareil don. Pour ce qui est de parler aux hommes, il s'en gardera bien. Il se contente de leur faire de mauvaises farces. La nuit il se promène dans les rues, criant tantôt « Au meurtre ! », tantôt « Aux larrons ! » et tantôt « Au feu ! au feu ! le feu est en vostre maison ![3] ». Mais, soudain, il aperçoit « Gargilius avec tous ses chiens qui s'en va à la chasse[4] ». Il va les interpeller tour à tour et verra bien s'ils répondront. O joie ! il y en a un qui comprend le langage humain ! Et justement c'est un des vieux compagnons d'Hylactor, car tous deux ont appartenu à Actéon. La causerie s'engage : quel bon maître ils ont perdu là ! Pamphagus surtout en est inconsolable et s'écrie mélancoliquement : « O ! que je perdiz beaucoup en sa mort, Hylactor, mon amy ! car je faisoye grande chère, lors, où maintenant je meurs de faim » (p. 369). Cependant

1. Je mets à part le nom de la jeune fille amoureuse qui est *Celia*. *Phlegon* est, chez Ovide, le nom d'un des chevaux du Soleil. *Statius* semble avoir été fourni par un passage d'Aulu-Gelle (*N. Att.*, IV, 20). Enfin je ne sais si l'on a encore observé qu'*Ardelio* est employé dans Phèdre (fable 38) avec la valeur d'un nom commun. Les vers où le fabuliste définit la race des *Ardeliones* sont comme le canevas du rôle que Des Périers attribue à son Ardelio.

2. Les deux noms sont empruntés à Ovide et désignent chez lui deux chiens d'Actéon (*Met.*, III, 210 et 224). Notons, à toutes fins utiles, qu'« Hylactor » signifie « l'aboyeur » et « Pamphagus », « qui dévore tout ».

3. Hylactor raconte encore d'autres farces de lui qui ne supposent nullement l'usage de la parole ; mais Des Périers, entraîné par sa verve, a perdu de vue le point de départ du développement ; et ceci est de nature à montrer que la fantaisie tient chez lui une grande place.

4. « Gargilius » est, chez Horace, le nom d'un chasseur (*Ep.*, I, 6, 58).

Hylactor voudrait bien savoir pourquoi, parmi les chiens, eux seuls savent parler. Pamphagus peut lui répondre car il l'a vu expliqué « en je ne sçay quel livre qui est en nostre maison » (p. 371). Quand Actéon fut dévoré par ses chiens [1], deux d'entre eux ont avalé la moitié de sa langue et ce sont ceux-là qui parlent maintenant. Hylactor envie la science de son ami, mais Pamphagus regrette d'être si savant : il n'en a pas besoin pour faire son métier de chien. Aussi, devant les hommes, il se tait résolument. Hylactor s'étonne de ce parti pris. Il prétend montrer à son camarade les avantages qu'il trouverait à parler. « N'estimes-tu rien, lui dit-il, veoir à l'entour de toy dix millions d'oreilles qui t'escoutent, et autant d'yeulx qui te regardent en face? » (p. 373). Pamphagus ne se laisse pas convaincre. Certes, s'il laissait voir qu'il parle, les hommes le choieraient de toutes les manières, mais il lui faudrait vivre « autrement que le naturel d'ung chien ne comporte » (*Ibid.*), et c'est cela qu'il ne veut pas. Comme il le dit à Hylactor, si tu parles, « tu auras tout ce que tu demanderas, mais tu ne seras pas en telle liberté que tu desireroys; car bien souvent il te fauldra parler à l'heure que tu vouldrois dormir et prendre ton repos; et puis, je ne sçay si à la fin on se faschera point de toy » (p. 375). Les deux chiens vont se séparer, quand, au milieu du chemin, ils aperçoivent un paquet de lettres. Pamphagus y jette un coup d'œil. Elles sont adressées par « les antipodes inférieurs aux antipodes supérieurs » (p. 376). Mais on l'appelle; il faut qu'il s'en aille. Ils conviennent de se retrouver pour en terminer la lecture. Hylactor, en même temps, racontera à son ami plusieurs belles fables, « comme la fable de Prometheus, la fable du grand Hercule de Libye, la fable du Jugement de Pâris, la fable de Saphon, la fable de Erus qui revesquit, et la chanson de Ricochet [2] » (p. 377). Cette fois les deux chiens se séparent et le dialogue se termine sur ces réflexions de Pamphagus : « Ce follastre Hylactor ne se pourra tenir de parler, affin que le monde parle aussi de luy. Il ne sçauroit dire si peu de paroles qu'il n'assemblist tantost beaucoup de gens, et que le bruit n'en coure incontinent par toute la ville : tant sont les hommes curieux et

1. A cet endroit Des Périers nomme trois de ces chiens ; il en a pris encore les noms dans le même épisode d'Ovide (*Met.*, III, 232-233).

2. J'ai tenu à citer toute l'énumération, parce que les commentateurs donnent à certains de ces noms une valeur allégorique. Mais pourquoi la donnent-ils aux uns et pas aux autres? Si Erus est évidemment Jésus-Christ, qu'on nous dise qui représente Prométhée. Pour avoir une allusion de plus, on va même jusqu'à lire *Psaphon* au lieu de Saphon. Enfin, comme on a vu dans *Erus* le mot latin qui signifie « maître, seigneur », je rappelle qu'il s'agit d'Her l'Arménien, dont Platon a raconté l'histoire au livre X de sa *République*.

devisans voluntiers des choses nouvelles et estrangères ! » (p. 379).

Tel est ce dernier dialogue. J'ai tâché, en l'analysant, de n'omettre aucun des passages qui pourraient recéler des intentions profondes. Je ne doute pas, cependant, qu'il ne semble bien innocent. Mais, pour en parler davantage, comment pourrais-je négliger ce qu'en a dit M. Ab. Lefranc? J'avais le droit, au début de cette étude, d'écarter, comme périmées, les imaginations d'un Johanneau ou d'un Louis Lacour. Le savant éditeur de Rabelais mérite plus de révérence et je dois à nos lecteurs de discuter son opinion. Suivant lui, Hylactor n'est autre que Des Périers ; quant à l'autre chien, « aucune hésitation n'est possible : Pamphagus figure sûrement Rabelais[1] ». Pour s'en convaincre, il suffit presque de se reporter aux poésies latines de Joachim du Bellay : une pièce y figure, qui est intitulée *Pamphagi medici* et dont tous les traits concrets s'appliquent sans exception au seul Rabelais. Certes, le rapprochement est curieux, troublant même si l'on veut; mais il n'a rien de décisif[2]. Ce qu'il faut voir, c'est si le langage tenu par les deux chiens est bien celui qu'on peut attribuer d'une part à Rabelais, d'autre part à Bonaventure. M. Lefranc répond : oui. Je suis, moi, persuadé du contraire. On nous dit : le dialogue est composé pour presser Rabelais « d'entrer résolument en lice et d'exprimer sans détours les idées qu'il professe sur le christianisme et ses mystères[3] ». Or Hylactor n'est pas si pressant que cela à l'égard de Pamphagus. Certes, il lui parle bien de la renommée qui l'attend pour le jour où il consentirait à parler (Cf. la citat. de la page 373). Mais, quand il le voit s'obstiner à se taire, c'est alors qu'il devrait insister, c'est alors qu'il devrait faire allusion aux choses importantes que Pamphagus se doit de nous révéler. Il n'en fait rien et il laisse dévier l'entretien. Et même, loin de faire appel à sa science, c'est lui qui se charge d'instruire Pamphagus. Il promet, on s'en souvient, de lui raconter certaines légendes (Cf. la citation de la page 377). Il est vrai qu'à mon avis, ces noms de légendes ne contiennent aucune allusion. Mais puisque M. Lefranc trouve un sens, sans doute profond, à la mention de « Erus qui revesquit », c'est Pamphagus qui devrait promettre de raconter cette histoire à l'autre, et non Hylactor à Pamphagus. Et, enfin, quelle devrait être la conclusion du dialogue, s'il a le sens qu'on lui prête ? L'au-

1. Edit. de Rabelais, tome III (1922). page LXV.

2. La pièce étant une épitaphe de Pamphagus, serait au plus tôt de 1553, l'année où mourut Rabelais. En quinze ans, on avait eu le temps d'oublier la signification mystérieuse de ce quatrième dialogue.

3. Ab. Lefranc, *op. cit.*, page LXVII.

teur devrait nous laisser sur l'espoir que Pamphagus consentira à parler. Il n'en fait rien. Par contre, il nous avertit qu'Hylactor voudra sûrement parler, et il montre Pamphagus se moquant, par avance, du bruit que cela fera par la ville (Cf. la citat. de la page 379). En somme, il nous laisse sur l'impression qu'Hylactor est un étourdi et un vaniteux. Peut-on admettre que Des Périers porte sur lui-même un pareil jugement?

Non, Hylactor n'est pas Des Périers, car ce n'est pas lui qui est chargé d'exprimer la pensée de l'auteur. Il joue le rôle d'un confident, mais d'un confident loquace, dont les naïvetés mettront en valeur les propos, plus graves, du premier rôle, c'est-à-dire de Pamphagus. Ces propos, ils témoignent par instants d'un désenchantement profond et l'on y sent passer comme un accent personnel. Bref, Pamphagus n'est pas Rabelais; il est le porte-parole de l'auteur[1].

Si l'on admet cette conclusion, il devient facile de discerner le sens général du dialogue. C'est, en somme, une fable qui rappelle celle du loup et du chien. Certes, elle ne se déroule pas avec une régularité parfaite. C'est qu'il faut compter avec la fantaisie de l'auteur et peut-être avec sa maladresse à pratiquer un genre nouveau[2]. Comme le chien de La Fontaine, Des Périers est en esclavage, mais lui n'est pas satisfait de sa destinée. Faut-il lui appliquer ce que dit Pamphagus qu'à présent il meurt de faim? Je n'oserais l'affirmer[3]. En tout cas, il laisse entendre que la vie des grands n'est pas faite pour lui. Sans doute, grâce à ses talents, il pourrait gagner leur faveur, mais à quoi bon? Il n'y arriverait qu'aux dépens de sa liberté et, d'ailleurs, il sait bien que cette faveur peut être passagère et s'en ira comme elle est venue. Tel est, selon moi, le sens des propos tenus par Pamphagus. Sous une forme voilée, c'est l'éternelle plainte du courtisan besogneux qui trouve qu'il n'est pas payé de ses peines[4]. On demandera quels sont, dans la vie de Des Périers, les faits précis auxquels il y aurait ici des allusions. Je suis, je l'avoue, incapable de le dire, mais cette ignorance ne prouve nullement que notre explication soit invrai-

1. Cf. A. Jeanroy, dans la *Grande Encyclop.*, tome XIV, page 267 : « L'auteur semble s'être dissimulé derrière Pamphagus ».

2. En donnant ses dialogues comme traduits du latin, il s'obligeait à y mettre des allusions antiques qui parfois en rendent le dessein moins net.

3. Je note, à tout hasard, que, dans une pièce à Marguerite, Des Périers dit de lui-même (édit. Lacour, tome I, page 167) :

Ayant servi plusieurs, par cy devant,
Où j'ay été indigence esprouvant...

Le dialogue date-t-il de cette période calamiteuse? Je n'en sais rien, mais il ne serait pas déraisonnable de penser qu'il a été écrit bien avant les trois autres.

4. Qu'on se rappelle l'épigraphe du livre; nous l'avons citée plus haut à la page 4.

semblable. En l'état présent des connaissances, il reste encore bien du mystère dans l'existence de notre poète. Pour engendrer en lui cette mélancolie que dégage le rôle de Pamphagus, il aura suffi d'un incident comme il ne pouvait manquer de s'en produire, même à la cour de la Marguerite des Princesses. Que dis-je ? Il aura suffi, peut-être, qu'il ne fût pas payé de ses gages. Et Dieu sait, à cette époque, si cela arrivait fréquemment[1].

Il resterait à se demander qui peut être Hylactor ; mais, au cas où ce serait un portrait. ce pourrait être celui d'un personnage obscur et que nous serions incapables d'identifier. D'autre part, nous avons noté plus haut que le rôle est celui d'un homme inconsidéré : il aurait été peu flatteur pour l'ami que Des Périers aurait ainsi représenté. Je crois donc préférable d'admettre qu'Hylactor est une création de son cerveau.

III

Nous n'avons, maintenant, qu'à récapituler les conclusions que nous avons successivement portées sur chacun de ces dialogues. Mais, d'abord, il n'est pas vrai que « ces quatre dialogues se tiennent par un lien intime et logique[2] ». En réalité, le dernier est indépendant des trois autres. D'ailleurs, il est inspiré surtout par des soucis égoïstes : il ne nous apprend autant dire rien sur ce que j'appellerai, d'un terme ambitieux mais commode, la philosophie de Des Périers.

Les trois premiers forment un ensemble; mais, ce qui en fait l'unité, ce ne sont point certaines idées que l'auteur ramènerait sans cesse pour mieux les enfoncer dans l'esprit du lecteur, c'est uniquement le personnage de Mercure qui est, pour ainsi dire, toujours en scène. Et déjà l'importance de ce personnage, qui est emprunté à Lucien, atteste que Des Périers entend s'inspirer de l'auteur grec et nous explique que la fantaisie tienne chez lui une telle place. Faisons donc abstraction de ces tirades et de ces épisodes qui sont mis là uniquement pour nous amuser. Que reste-t-il comme pièces essentielles de ce Contre-Évangile qu'on prétend voir dans le *Cymbalum* ? Quelques plaisanteries lancées en pas-

1. Il y a trace, dans les poésies de Bonaventure, de ces préoccupations relatives au paiement de ses gages (Cf., dans l'édit. Lacour, tome I, les deux pièces de la page 143 et surtout le dizain de la page 153). D'autre part, on possède une pièce par laquelle Marguerite ordonne à son trésorier de lui verser le montant de ses gages pour l'année 1541 « en laquelle il a été obmis estre couché dans l'estat ». (Chenevière, *op. cit.*, page 93.)

2. Franck, cité par Chenevière, page 62.

sant contre les moines et les religieuses ; mais, comme disait Brunetière à propos de Rabelais : « Qui est-ce qui ne s'est pas moqué des moines, au XVIe siècle, en même temps que lui ou avant lui[1] ? » Que trouvons-nous encore? Des allusions au formalisme de l'Église romaine. Là non plus, rien de systématique et surtout rien de bien nouveau ; ce sont les idées qu'Érasme a si souvent exprimées. De sorte qu'en fin de compte il reste un seul endroit où la satire atteste un dessein suivi, où elle atteigne une certaine vigueur ; or, en cet endroit, elle s'attaque aux réformés. Ainsi le *Cymbalum* nous apparaît comme l'œuvre d'un aimable esprit qui n'a eu, en l'écrivant, aucun dessein pernicieux. Sur les abus de l'Église catholique, Des Périers n'a fait que répéter, et sans y insister, des choses qui se disaient couramment encore, mais qu'il devenait dangereux d'écrire. Son ardeur de polémiste, il l'a tournée surtout contre les réformés. Quel meilleur gage voudrait-on de la pureté de ses intentions?

Tel est le jugement que me dicte l'examen du livre étudié en lui-même, et tout comme s'il était anonyme. Pour finir, il convient d'examiner si ce jugement est vraisemblable, s'il est confirmé, ou bien infirmé, par les autres œuvres de l'auteur et par ce que nous savons déjà de son existence. Une chose est, dès à présent, certaine : c'est qu'on perdrait son temps à chercher la moindre philosophie dans le recueil qui s'intitule *Nouvelles Récréations et Joyeux Devis*. « Ce sont des délassements d'humaniste qui n'ont pour objet ni d'instruire ni de moraliser, mais seulement de faire rire[2]. » Cependant, comme on a parfois dénié à Des Périers la paternité de l'ouvrage, il est plus sûr de ne pas en faire état et de considérer seulement le recueil des poésies. On y trouve surtout des poésies de circonstance, épîtres, épigrammes, rondeaux, telles que nous les pouvions attendre d'un disciple enthousiaste de Marot. Le tour en est enjoué et l'on y chercherait vainement une inspiration élevée ou même des idées personnelles. On y sent un homme qui prend le vent, d'où qu'il vienne, et qui cherche à s'adapter au milieu dans lequel il vit. Mais il semble que, dans certaines pièces, un autre Des Périers apparaisse. Il a « non seulement traduit des psaumes et des cantiques, mais il aime encore à invoquer le nom de Dieu, à lui rendre en passant un pieux hommage[3] ». J'ajoute que ces tendances religeuses éclatent surtout

1. *Questions de critique* (1889), p. 8.
2. J. Plattard, dans Bédier et Hazard, *Histoire de la Littérature française*, t. I, p. 143.
3. Chenevière, *op. cit.*, p. 121.

dans les pièces qui s'adressent à Marguerite de Navarre. Alors il cite la Bible[1], il parle de l'Église

Où, quelque jour, fault qu'on evangelise ;

il s'applique même à résumer la doctrine mystique de la princesse[2]. Visiblement il a subi son influence. Mais, alors, si on se rappelle qu'en 1535 il a aidé Olivetan dans la publication de sa Bible française ; si, de plus, on adhère aux conclusions qui ont été naguère formulées sur le protestantisme de Marguerite[3], on ne peut manquer de s'insurger contre l'interprétation du *Cymbalum* qui a été proposée plus haut. On lui reprochera, en effet, de rompre l'unité morale que semblait présenter la vie de Des Périers. Disciple d'Olivetan dans sa jeunesse, il a pu entrer dans la maison de Marguerite sans avoir à renier ses sympathies premières pour la Réforme. Par contre, comment admettre qu'étant son « domestique », partageant ses tendances évangéliques, il ait ainsi déversé la raillerie sur Bucer et sur Luther? Comment acccorder le deuxième dialogue avec les poésies auxquelles il était fait tout à l'heure allusion? Et, de même, comment accorder cette attitude hostile avec l'attitude toute contraire que Marguerite semble avoir eue si souvent ?

Ainsi posée, l'objection apparaît très forte. Elle nous invite donc à nous demander s'il est exact que Marguerite fut protestante au moins *in petto*. Je sais que, pour répondre à la question, il faudrait toute une étude, aussi longue au moins que celle-ci, et je n'ai point dessein de l'entreprendre[4]. Tout de même je ne puis m'empêcher de faire ici quelques remarques. Quand nous étudions l'histoire religieuse de cette époque, nous sommes bien souvent victimes d'une illusion. Dès qu'on prononce les mots de « protestantisme » ou de « catholicisme », nous évoquons, sous chacune de ces étiquettes, tout l'ensemble des traits qui, de nos jours, définissent les deux doctrines et qui, du même coup, les opposent l'une à l'autre. Nous nous trouvons ainsi méconnaître un fait important. C'est

1. *Œuvres*, t. I, p. 141.

2. *Ibid.*, p. 130 et 138. Le vers que je cite et le développement auquel je renvoie se trouvent l'un au commencement, l'autre à la fin de la *Prognostication des Prognostications*.

3. Par M. Ab. Lefranc dans le *Bulletin du Protestantisme français* (1897).

4. La question de l'inspiration « protestante » chez Marguerite a été réveillée par la publication des *Dernières Poésies* (1896), que l'on doit à la diligence de M. Ab. Lefranc. Nous avons déjà rappelé comment celui-ci avait conclu. Em. Faguet, dans *Cosmopolis* (1896), s'était rangé à son opinion. Contre cette thèse se sont déclarés R. Doumic (*Revue des Deux Mondes*, 1896) et Brunetière (*Histoire de la Littérature française*, t. I, ch. 3). Dans ses *Etudes sur la Réforme française* (1904), M. Hauser prend une position intermédiaire. Je dois ajouter que le présent résumé est emprunté à M. Imbart de la Tour, *Origines de la Réforme*, t. III, p. 290, n. 2.

que l'explosion du mouvement réformiste a eu ce premier résultat de réveiller, chez les catholiques clairvoyants, la flamme de la spiritualité[1]. Pour mieux combattre les protestants, ils leur ont emprunté parfois l'esprit de leur réforme et jusqu'à leurs formules. Et c'est là ce qui fit alors la fortune de mots comme « évangéliser » et tous les mots similaires. Pour vérifier la chose, il suffit de feuilleter la correspondance d'Érasme. Même quand la Réforme est déclarée, il se donne toujours comme servant la même cause que les prétendus Évangélistes. S'il écrit aux magistrats de Strasbourg, il commencera ainsi : « Je loue et je respecte la piété avec laquelle vous défendez l'Évangile ; quant à moi, c'est pour l'exaltation de cet Évangile que depuis tant d'années je supporte de telles épreuves et j'encours tant de haine de la part de ceux qui sont plus soucieux de leurs intérêts que de la gloire du Christ[2] ». Ainsi donc, quand nous étudions la religion d'un Des Périers ou d'une Marguerite de Navarre, tâchons d'apporter dans cette étude une idée du catholicisme qui soit suffisamment large ; n'allons pas nous étonner que des catholiques citent à chaque instant l'Évangile et prennent à cœur de réaliser dans leur vie les exemples divins qu'ils y trouvent : je ne pense pas qu'on cesse d'être catholique pour pratiquer l'imitation du Christ.

Si l'on sait éviter cette erreur de méthode[3], je ne vois pas comment on pourra refuser à Marguerite la qualité de bonne catholique[4]. Et même, quand on connaît l'affection dévotieuse qu'elle eut

1. C'est à M. Imbart de la Tour (*op. cit.*) que revient le mérite d'avoir mis le fait en pleine lumière.

2. Allen, *Opus Epistolarum Erasmi*, t. V, p. 416 (lettre de 1524). Cf., *ibid.*, p. 451, ce passage d'une lettre adressée à Luther : « Hactenus rectius consului negocio Evangelico quam multi qui se jactant Evangelii nomine ». Il y a même des cas où ce style évangélique est employé de façon imprévue et comme le seraient des formules toutes conventionnelles. Cela arrive notamment dans les épigrammes de Voulté. Voir, par exemple, dans le recueil de 1537 (à Lyon, chez Michel Parmentier), l'épigramme de la p. 49, à Gilles Bohier ; celle de la p. 65, dans laquelle Voulté interpelle successivement « les dieux d'en haut » *(o superi)*... et le Christ ; celle p. 42-44, où il écrit à Odet de Châtillon : « Christus, te duce, victor erit ». Or Odet de Châtillon, qui avait alors vingt-deux ans et qui s'était trouvé cardinal à dix-huit ans, est un exemple flagrant des abus du système bénéficiaire, tel que le pratiquait le « papisme ».

3. Dans l'œuvre poétique, on trouve à chaque instant des textes où cette erreur risque de se produire ; mais, pour plus de clarté, je citerai ici comme exemple un texte de l'*Heptaméron*. Il est question, dans la nouvelle XI, d'un cordelier qui racontait en chaire des histoires indécentes. Et Nomerfide fait observer qu'en ce temps-là les gens « avoient tels prédicateurs en plus grande révérence que ceux qui leur prêchoient purement et simplement le saint Évangile ». C'est une occasion pour le bibliophile Jacob d'écrire ceci (édit. de 1841, chez Ch. Gosselin) : « La reine de Navarre oppose à ces débauchés de la chaire *romaine* la parole simple et sévère des ministres de Genève ». Comme s'il n'y avait eu, alors, aucun prédicateur catholique pour prêcher l'Évangile !

4. En 1533, dans l'affaire du *Miroir de l'âme pécheresse*, Guillaume Petit, le confesseur du roi, affirmait avoir lu le livre et ajoutait ces paroles : « Je n'y ai rien trouvé

toujours pour son frère, peut-on seulement imaginer qu'elle ait incliné vers la Réforme dans le moment même où François Ier la combattait ? Non pas que l'Église catholique lui semblât exempte de reproches, mais ce qu'elle souhaitait c'était une réforme qui se fît à l'intérieur de l'Église même[1]. En tout cas, nous savons qu'elle est restée toujours très fidèle aux pratiques que les réformés détestaient le plus. Elle invoque la Vierge et les saints[2] ; elle ne proscrit pas le culte des reliques[3]; elle accepte parmi les sacrements la confession et l'extrême-onction[4]. Comme souveraine temporelle, elle contribue à perpétuer le système des bénéfices ecclésiastiques, objet de scandale pour les réformés. Voilà quelques faits au hasard[5]; il serait facile d'en citer bien d'autres et nous pouvons, je pense, dire avec un critique récent : « On ne saurait donc prouver que Marguerite de Navarre — à aucun moment de sa vie — se soit délibérément mise hors du giron de l'Église romaine[6] ».

Nous pouvons maintenant revenir à Des Périers : les réflexions qu'on vient de lire nous ont mis à même de mieux comprendre, si complexe que la chose puisse être, ce que furent ses idées religieuses au moment du *Cymbalum*. D'abord disciple d'Olivetan, il était tout préparé à goûter les pieuses conversations qui se tenaient parfois à la cour de Marguerite[7]. D'ailleurs, il n'était pas de ces esprits qui sont trop originaux pour subir la moindre influence étrangère. Pour plaire à sa maîtresse, il s'est mis à parler le langage dont elle usait[8], mais il n'a pu se tromper sur la portée

à reprendre, ou j'ai oublié ma théologie ». (*Bulletin du Protestantisme français*, 1903, p. 212.)

1. Cf. à ce sujet des vers significatifs dans une épître de Marguerite au roi, qui est de 1545. (Génin, *Nouvelles lettres de la reine de Navarre*, 1842, p. 285.)

2. Génin, *op. cit.*, p. 96 et 194; Ab. Lefranc, *Dernières Poésies*, p. 253 (« Souvienne vous de ce bon saint Estienne »), p. 254 (« Et saint Laurens sur le gril voy rostir »). Cf. les citations faites par H. de la Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême ; étude sur ses dernières années* (1862), p. 147.

3. Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, 1841, p. 378. Elle dit que les lettres du roi l'ont guérie et ajoute : « Je les porteray sur moy comme relicques ».

4. *Dernières Poésies*, p. 261, 264, 267, 275, etc.

5. J'ai tenu à citer seulement ceux que j'avais moi-même recueillis, mais j'aurais pu me servir de ceux qu'a mentionnés Imbart de la Tour, *op. cit.*, p. 296. J'aurais pu remarquer aussi, comme l'a fait M. Bourciez, que Marguerite a suivi jusqu'au bout les offices catholiques et fait de longs séjours et retraites dans les monastères.

6. M. Bourciez, dans *Revue des Cours et Conférences*, t. II de l'A. 1913, p. 267. Cf. Imbart de la Tour, *op. cit.*, p. 295 : « Elle a voulu vivre et mourir dans son Église, et rien ne nous dit qu'elle en ait altéré les dogmes ».

7. Si l'on voulait étudier dans le détail l'évolution morale de Des Périers, il faudrait aussi se demander quelle influence a exercée sur lui Étienne Dolet. Rappelons qu'en 1536 il aida celui-ci pour le premier volume des *Commentarii linguae latinae*. Or, on trouve dans un ouvrage de Dolet paru en 1535 une attaque contre les réformés dont le ton fait penser au second dialogue du *Cymbalum* : cf. Galtier, *Etienne Dolet* (1908), p. 145.

8. Voir, par exemple, parmi les pièces adressées à la reine, celles des p. 156 et 168 (t. I des *Œuvres*).

des sympathies qu'elle a semblé parfois montrer pour les Réformés. Il devait bien savoir que, de sa part, cela n'impliquait nullement une adhésion, même implicite, aux principales idées de la Réforme. J'irai même plus loin. En matière de religion Marguerite est, avant tout, une mystique, et, pourvu qu'elle trouve à satisfaire sa soif d'amour, elle ne s'embarrasse guère des principes dogmatiques. Elle a très bien pu trouver ridicules ces querelles qu'on voyait renaître entre les chefs de la Réforme dès qu'il s'agissait de fixer la foi commune, et qui, par la subtilité déployée, rappelaient parfois les discussions scolastiques. Loin que le deuxième dialogue l'ait mécontentée, on conçoit très bien qu'elle ait pu y applaudir[1].

Ainsi le *Cymbalum* n'est pas un « monstre » qui ait, du premier coup, révolté à la fois catholiques et protestants. Il est vrai que, dans le clergé catholique, il a porté longtemps le poids de la condamnation qu'il avait de prime abord encourue. En revanche, il a dû trouver de l'écho chez tous ces laïques éclairés qui ne voulaient pas quitter les pratiques de leurs frères et qui voyaient dans les chefs luthériens des novateurs dangereux[2].

Telle est la portée, très restreinte, que j'attribuerais au *Cymbalum*. Je n'ai pas la prétention d'en avoir éclairci toutes les difficultés ; je sais les surprises que le texte recèle encore et dont on songera peut-être à tirer argument contre moi. Mais, ici, visant seulement à donner une impression d'ensemble, je suis forcé de les négliger. Les commentateurs précédents avaient trop raffiné dans leurs gloses ; trouvera-t-on qu'à mon tour, j'ai manqué de subtilité ? En tout cas, il me sera permis, pour finir, d'emprunter une formule à notre grand Montaigne et d'affirmer que ceci est uniquement un travail « de bonne foi ».

L. Delaruelle.

1. A vrai dire, si Drarig représente Gérard Roussel (Cf. *supra*, p. 8), elle a pu s'irriter de voir son aumônier mis sur le même plan que les chefs de la réforme luthérienne ; mais l'épisode en question ne tient qu'une petite place dans le dialogue et n'en altère pas le caractère général.

2. Rappelons qu'à cette date de 1538 Calvin ne fait pas encore figure de chef de parti.

LA THÉORIE DE LA BONTÉ NATURELLE DE L'HOMME CHEZ J.-J. ROUSSEAU

(*Suite*[1].)

IV

L' « Émile » et la « Lettre a M. de Beaumont ».

L'*Émile* est la plus importante des œuvres didactiques de Rousseau. Selon l'auteur, si l'on veut marcher par synthèse et arriver à bien comprendre sa pensée entière, il faut commencer par cette œuvre sur l'éducation[2]. En outre, la théorie de la bonté naturelle de l'homme est ici fondamentale. « L'*Émile*, dit Rousseau, en particulier, ce livre tant lu, si peu entendu et si mal apprécié, n'est qu'un traité de la bonté originelle de l'homme, destiné à montrer comment le vice et l'erreur, étrangers à sa constitution, s'y introduisent du dehors, et l'altèrent insensiblement[3]. » Il semble donc qu'on ne puisse guère songer à bien comprendre l'*Émile* sans faire d'abord une étude détaillée et approfondie de la bonté naturelle. C'est ce que nous allons essayer ici.

Notons dès le début que ce que Rousseau propose est, de son propre aveu, une éducation idéale, pas tout à fait pratique dans le sens strict du mot, mais cependant bonne si on la considère comme un but auquel il faut viser. « Je montre le but qu'il faut qu'on se propose : je ne dis pas qu'on puisse arriver ; mais je dis que celui qui approchera davantage aura le mieux réussi[4]. » Il est essentiel de se souvenir de cette explication quand on essaie de juger de la valeur de son livre.

La morale doit avoir le pas sur le savoir. Rousseau veut qu'avant tout l'enfant soit bon. « Nous... aimons mieux qu'ils soient bons que savans[5]. » Heureusement les hommes sont meilleurs que l'histoire ne nous ferait penser. « Nous ne savons donc que le mal ; à peine le bien fait-il époque. Il n'y a que les méchans de célèbres, les bons sont oubliés ou tournés en ridicule ; et voilà comment l'histoire, ainsi que la philosophie, calomnie sans cesse le genre humain[6]. » Cependant, l'homme tel qu'il existe à présent a beaucoup de mauvais penchants. En ce qui concerne les jeunes

1. Voir la *Revue d'Histoire littéraire* d'octobre-décembre 1924, p. 629.
2. Rousseau, *Œuvres* (Hachette, 1885-1905), IX, 285-86. — 3. *Ibid.*, 287. — 4. *Ibid.*, II, 62. — 5. *Ibid.*, 70. — 6. *Ibid.*, 208.

enfants à qui on enseigne des fables, « au lieu de s'observer sur le défaut dont on veut les guérir ou préserver, ils penchent à aimer le vice avec lequel on tire parti des défauts des autres[1] ». Il doit y avoir plus d'hommes méchants que de bons dans la société contemporaine, car Rousseau dit : « Les voyages poussent le naturel vers sa pente, et achèvent de rendre l'homme bon ou mauvais... Il en revient plus de méchans que de bons, parce qu'il en part plus d'enclins au mal qu'au bien[2]. » Cela équivaut à dire que, dans l'âge où nous vivons, l'homme est plutôt naturellement pervers que naturellement bon. D'ailleurs, Rousseau croit à la double nature de l'homme et d'une façon si orthodoxe que cela doit surprendre beaucoup de ses critiques. « En méditant sur la nature de l'homme, j'y crus découvrir deux principes distincts, dont l'un l'élevoit à l'étude des vérités éternelles, à l'amour de la justice et du beau moral,... et dont l'autre le ramenoit bassement en lui-même, l'asservissoit à l'empire des sens, aux passions qui sont leurs ministres, et contrarioit par elles tout ce que lui inspiroit le sentiment du premier[3]. » Ensuite, il continue, appuyant sur l'idée d'une guerre ou lutte intérieure : « En me sentant entraîné, combattu par ces deux mouvemens contraires, je me disois : Non, l'homme n'est point un : je veux et je ne veux pas, je me sens à la fois esclave et libre ; je vois le bien, je l'aime, et je fais le mal[4] ». En somme, l'attitude de Rousseau envers le présent est celle d'un réaliste. Il voit le mal dans l'homme autour de lui, il se sent lui-même déchiré par une lutte morale acharnée, et en conclut que la nature humaine se compose de deux principes contraires, dont l'un lui inspire le bien, l'autre le mal. Dans cette attitude il n'y a rien de neuf ni de paradoxal. Cependant, beaucoup de critiques ont semblé penser que Rousseau croyait l'homme naturellement bon à l'époque présente. Il n'en est rien pourtant. N'oublions pas que, dès le second discours, Rousseau dit : « Les hommes sont méchans, une triste et continuelle expérience dispense de la preuve[5] ». Vis-à-vis du présent, Rousseau se montre donc réaliste et même pessimiste, si l'on veut.

La question qui lui occupe l'esprit est de savoir si l'homme a toujours été ainsi et s'il l'est inévitablement, par suite des exigences de sa nature. Si oui, il serait sans espoir pour l'avenir ; sinon, il pourrait échapper à sa mauvaise condition présente. Découvrir la véritable nature humaine et les moyens de se délivrer du mal, voilà les buts de Rousseau dans l'*Émile*.

1. Rousseau, *Œuvres*, 84. — 2. *Ibid.*, 426-27. — 3. *Ibid.*, 249. Cf. 250, 252-53. — 4. *Ibid.*, 249. — 5. *Ibid.*, I, 133.

Qu'est-ce que la nature humaine? Qu'entend Rousseau par ce mot *nature* qui se trouve presque à chaque page et souvent plusieurs fois dans la même page? Il en explique la signification dès le début de son œuvre. « Il faut borner le nom de nature aux habitudes conformes à la nature[1] ». Les habitudes et les opinions dues à la société altèrent les dispositions naturelles de l'homme. Et voici la définition du mot *nature* : « Avant cette altération, elles sont ce que j'appelle en nous la nature[2] ». La nature est donc ce qui est primitif et inhérent dans la constitution de l'homme. Tout le reste est altération de son caractère primitif. « C'est donc à ces dispositions primitives qu'il faudroit tout rapporter[3]. » Ne manquons pas de remarquer une distinction très importante. « Distinguons toujours les penchans qui viennent de la nature de ceux qui viennent de l'opinion[4]. » Les passions « qui nous subjuguent et nous détruisent nous viennent d'ailleurs; la nature ne nous les donne pas, nous nous les approprions à son préjudice[5] ». Nos « penchans naturels » s'altèrent par « les préjugés et les institutions humaines[6] ». « Nous sommes hors de la nature[7]. » Rousseau oppose « l'homme de l'homme » à « l'homme de la nature [8] ». « L'habitude nous fait une seconde nature, que nous substituons tellement à la première, que nul d'entre nous ne connoît plus celle-ci[9]. » Ce qui est vraiment naturel se détermine comme il suit : « J'ai retranché comme artificiel ce qui étoit d'un peuple et non pas d'un autre... et n'ai regardé comme appartenant incontestablement à l'homme, que ce qui étoit commun à tous, à quelque âge, dans quelque rang, et dans quelque nation que ce fût[10] ». Ce *plus petit dénominateur commun* de la race humaine s'exprime souvent dans le langage de Rousseau comme « les premiers mouvemens de la nature[11] », ce qui veut dire évidemment les penchants de la nature primitive et non corrompue[12]; et Rousseau continue ainsi à établir une distinction entre ce qui était naturel primitivement et ce qui est naturel dans la société. D'après lui le primitif seul est vraiment naturel à l'homme.

L'homme primitif à qui Rousseau revient avec amour n'avait qu'une seule passion. « La seule passion naturelle à l'homme est l'amour de soi-même, ou l'amour-propre pris dans un sens étendu. Cet amour-propre en soi ou relativement à nous est bon

1. Rousseau, *Œuvres*, II, 5. Cf. l'épigraphe prise d'Aristote et mise en tête du *Discours sur l'inégalité* : « Non in depravatis, sed in his quæ bene secundum naturam se habent, considerandum est quid sit naturale ». *Ibid.*, I, 71. — 2. *Ibid.*, II, 6. — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*, 137. — 5. *Ibid.*, 182. — 6. *Ibid.*, 52. — 7. *Ibid.*, 212. — 8. *Ibid.*, 225. — 9. *Ibid.*, 122. — 10. *Ibid.*, 225. Cf. 192. — 11. *Ibid.*, 60. Cf. 264, 265, 342. — 12. *Ibid.*, 253.

et utile ; et comme il n'a point de rapport nécessaire à autrui, il est à cet égard naturellement indifférent : il ne devient bon ou mauvais que par l'application qu'on en fait et les relations qu'on lui donne[1]. L'enfant, comme l'homme primitif, est d'abord égoïste et amoral, ne connaissant ni le bien ni le mal[2]. Cet amour-propre est utile, mais dangereux[3]. Le premier sentiment altruiste est celui de la pitié. « Ainsi naît la pitié, premier sentiment relatif qui touche le cœur humain selon l'ordre de la nature[4]. » Rousseau s'imagine l'homme primitif comme un être isolé, une sorte de Robinson Crusoé plus primitif, pour ainsi dire. Concentré d'abord exclusivement sur ses besoins personnels, l'homme n'est guidé que par cet *amour de soi* qui le fait agir d'une façon moralement indifférente ou neutre, ni bonne ni méchante. La pitié est le premier sentiment qui s'étende aux autres. C'est l'amour-propre né de la comparaison et de la rivalité avec les autres, qui est la source du mal. Avant l'âge de raison, il n'y a pas de moralité pour l'homme primitif ou pour l'enfant. « Avant l'âge de raison, nous faisons le bien et le mal sans le connoître ; et il n'y a point de moralité dans nos actions, quoiqu'il y en ait quelquefois dans le sentiment des actions d'autrui qui ont rapport à nous[5]. » « Tant que sa sensibilité reste bornée à son individu, il n'y a rien de moral dans ses actions ; ce n'est que quand elle commence à s'étendre hors de lui, qu'il prend d'abord les sentiments, ensuite les notions du bien et du mal, qui le constituent véritablement homme, et partie intégrante de son espèce[6]. » La faiblesse de l'homme vient de l'inégalité entre sa force et ses désirs[7]. Le véritable bonheur consiste à mettre « en égalité parfaite la puissance et la volonté[8] ».

La société et le milieu nous conduisent loin de la nature et, par conséquent, produisent la dépravation. Le mal ne vient pas de la nature, mais du milieu. « C'est ainsi qu'on verse de bonne heure dans son jeune cœur les passions qu'on impute ensuite à la nature, et qu'après avoir pris peine à le rendre méchant, on se plaint de le trouver tel[9]. » « Nous étions faits pour être hommes ; les lois et la société nous ont replongés dans l'enfance[10]. » Notre politesse artificielle produit l'hypocrisie[11]. Les préjugés dus à la société sont la source de tous les vices de l'homme[12]. La société détruit la pro-

1. Rousseau, *Œuvres*, 60. — 2. *Ibid.*, 54-55, 60.
3. *Ibid.*, 215, 222, 223. Cf. *Dialogues*, IX, 185. Cf. I, 100, 123, 149-50. Rousseau fait ici une distinction entre l'*amour de soi* et l'*amour-propre*. Le premier seul est *naturel*, c'est-à-dire primitif.
4. *Ibid.*, II, 193. Cf. I, 98, 100. — 5. *Ibid.*, II, 36. Cf. 59. — 6. *Ibid.*, 190. Cf. 45, 68. — 7. *Ibid.*, 135. — 8. *Ibid.*, 47, 51. — 9. *Ibid.*, 15. — 10. *Ibid.*, 52. Cf. 60, 73, 207. — 11. *Ibid.*, 311. Cf. 324, n. — 12. *Ibid.*, 207.

bité des instincts qu'il faut maintenant gouverner et régler. « Défiez-vous de l'instinct sitôt que vous ne vous y bornez plus; il est bon tant qu'il agit seul; il est suspect dès qu'il se mêle aux institutions des hommes : il ne faut pas le détruire, il faut le régler; et cela peut-être est plus difficile que de l'anéantir[1]. » Rousseau, on s'en aperçoit clairement, croit à l'influence prédominante du milieu.

Voici, en somme, la pensée de Rousseau jusqu'ici. Il se propose un système idéal d'éducation dont le premier but est de développer l'enfant en un être bon et droit. L'homme, à présent, est méchant, mais il n'en a pas toujours été ainsi selon la nature. Par *naturel*, Rousseau veut dire *primitif*. L'homme primitif n'était pas bon, il était neutre, ni bon ni méchant. La société, le milieu, l'ont fait dégénérer. Quelle éducation faut-il pour un tel homme ? Faut-il la modifier à cause de la société qui a remplacé l'état primitif ? Quelle place occupe dans le système de Rousseau sa théorie de la bonté naturelle ? C'est ce que nous allons voir.

Sa méthode d'élever l'enfant dans l'innocence primitive est, dans la première période, négative. Puisque la nature est bonne, il ne faut que l'empêcher de s'altérer. « La seule habitude qu'on doit laisser prendre à l'enfant est de n'en contracter aucune[2]. » « La première éducation doit donc être purement négative. Elle consiste, non point à enseigner la vertu ni la vérité, mais à garantir le cœur du vice et l'esprit de l'erreur[3]. » « La seule leçon de morale qui convienne à l'enfance, et la plus importante à tout âge, est de ne jamais faire de mal à personne[4]. » Si les tendances purement primitives sont droites, comme Rousseau le pensait, et si le milieu social est seul responsable de l'origine du mal[5], Rousseau est tout à fait logique dans le plan proposé. Ce plan a de la valeur assurément. Il est bien certain qu'un milieu favorable à la bonté est à désirer. Il est aussi à désirer qu'on donne à l'enfant quelque chose de positif en ce qui concerne les bonnes habitudes, et Rous-

1. Rousseau, *Œuvres*, 307. — 2. *Ibid.*, 31.

3. *Ibid.*, 61. Cf. les *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, V, 250 : « La bonne éducation doit être négative. Empêchez les vices de naître, vous aurez assez fait pour la vertu. » Ceci date de 1772.

4. Rousseau, *Œuvres*, 72.

5. Comment la société, ouvrage de l'homme, peut-elle produire le mal sans que l'homme lui-même en soit responsable ? Mais ce n'est pas là, ce me semble, précisément la pensée de Rousseau. L'homme *est* responsable puisque, primitivement ni bon ni méchant, il a commis l'erreur de s'organiser dans une société qui a développé le mauvais côté de la nature humaine. Cependant la nature n'est pas en défaut. L'homme avait la possibilité d'être bon ; il a choisi le mal. C'est à lui de se corriger de son erreur. Rousseau reste tout près de la *Genèse*. L'homme et la société qu'il a faite sont donc tous deux responsables de sa chute, mais la nature ne l'est pas. Rousseau tient à disculper la nature et à démontrer que le mal n'est pas inévitable.

seau le voit bien. « Il faut bien faire imiter aux enfants les actes dont on veut leur donner l'habitude [1]. » « C'est en faisant le bien qu'on devient bon [2]. » Ce qui semble contradictoire ici s'explique en partie par la distinction que fait Rousseau entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, si l'on peut employer ces termes de nos systèmes d'éducation modernes. La contradiction s'explique aussi par le fait, dont il faut toujours se souvenir, que Rousseau n'est pas en général l'un de ces auteurs dont le fort est de voir et d'exprimer en même temps tous les aspects de la vérité. Au contraire, il en exprime d'abord avec grande force un seul aspect, et plus tard apporte le correctif à ce qu'il avait dit d'extrême auparavant. Quand on l'étudie, il faut se graver cela en l'esprit. Des citations isolées, si elles ne sont pas corrigées par d'autres, peuvent représenter à tort sa pensée. Lui-même dit qu'il se contredit souvent dans ses termes quoiqu'il sente qu'il ne se contredit pas dans sa pensée. « Je ne crois pas en cela me contredire dans mes idées, mais je ne puis disconvenir que je ne me contredise souvent dans mes expressions [3]. »

Mais Rousseau dit clairement qu'on doit modifier l'éducation idéale et purement naturelle à mesure qu'on la donne au milieu de la société. « Il faut nécessairement à ceux qu'on élève au milieu du monde des instructions plus précoces qu'à ceux qu'on élève dans la retraite [4]. » « Il y a bien de la différence entre l'homme naturel vivant dans l'état de nature, et l'homme naturel vivant dans l'état de société. Emile n'est pas un sauvage à reléguer dans les déserts ; c'est un sauvage fait pour habiter les villes [5]. » « Voulant former l'homme de la nature, il ne s'agit pas pour cela d'en faire un sauvage et de le reléguer au fond des bois [6]. » C'est une réfutation, faite peut-être à dessein, de la critique spirituelle mais superficielle que Voltaire dirigea contre le *Discours sur l'inégalité* : « On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes ; il prend envie de marcher à quatre pattes, quand on lit votre ouvrage [7] ».

La bonté naturelle, comme se la figure Rousseau, est un moyen de disculper Dieu de la responsabilité du péché de l'homme, qui est lui-même en défaut. « Tout est bien, sortant des mains de l'Auteur des choses, tout dégénère entre les mains de l'homme [8]. »

1. Rousseau, *Œuvres*, II, 72. — 2. *Ibid.*, 221. Cf. 367. — 3. *Ibid.*, 76, n. — 4. *Ibid.*, 73. — 5. *Ibid.*, 177. — 6. *Ibid.*, 226. Cf. 65, 377-378.

7. *Ibid.*, X (*Correspondance*), 100. Dans la *Réponse au roi de Pologne*, Rousseau avait déjà fait une distinction entre « une ignorance criminelle » et « une ignorance raisonnable » (*Ibid.*, I, 44-45), mais Voltaire n'y fit pas attention.

8. *Ibid.*, II, 3. Cf. 253, 258, 264.

Elle contredit aussi l'idée que le mal est dû à un penchant irrésistible de l'homme. « Il n'est point vrai que le penchant au mal soit indomptable [1]. » Elle nous dit que la bonté est en harmonie avec notre nature. « Si la bonté morale est conforme à notre nature, l'homme ne sauroit être sain d'esprit ni bien constitué qu'autant qu'il est bon. Si elle ne l'est pas, et que l'homme soit méchant naturellement, il ne peut cesser de l'être sans se corrompre et la bonté n'est en lui qu'un vice contre nature [2]. » En d'autres termes, Dieu destine l'homme à la bonté ; que l'homme n'ait pas atteint sa destinée, c'est sa faute et non pas celle de Dieu. Rousseau identifie Dieu avec la nature et, comme il ne croit pas à l'évolution de l'homme de bas en haut, il est parfaitement naturel que ses idées adoptent leur forme présente. Bien qu'il regarde en arrière plutôt qu'en avant, son but ne diffère pas de celui que tiennent ceux qui, aux temps modernes, veulent travailler à aider au progrès moral de l'homme.

D'ailleurs, il est très important de se rappeler à tout moment que la théorie de la bonté naturelle de l'homme est une réaction violente contre celle de la *perversité naturelle*. Rousseau ne croit pas que « l'homme soit méchant naturellement [3] », c'est-à-dire, primitivement, dans l'état où il fut créé par Dieu. Nous faisons presque toujours bien de lire *primitif* pour *naturel*, ou, comme fait Rousseau dans un passage déjà cité, de parler de « la bonté originelle [4] » au lieu de la bonté naturelle. La première expression donne une idée plus exacte de la pensée de l'auteur. « Posons pour maxime incontestable que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits : il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain [5]. » Ce passage répète le refus, par Rousseau, d'accepter l'idée de la perversité naturelle.

La théorie de la bonté naturelle résulte, du moins en partie, des observations que Rousseau a faites du peuple à la campagne. Elle n'est donc pas tout à fait *a priori*. « Cette étude des divers peuples dans leurs provinces reculées, et dans la simplicité de leur génie originel, donne une observation générale bien favorable à mon épigraphe [6] et bien consolante pour le cœur humain ;

1. Rousseau, *Œuvres*, 298.

2. Rousseau, *Œuvres*, 258. Cf. 258-259. L'argument, ici comme ailleurs, reste fondé sur la supposition assez arbitraire que la nature est nécessairement bonne, que l'homme était parfait au commencement et qu'il a dégénéré depuis.

3. *Ibid.*, 258. — 4. *Ibid.*, IX, 287.

5. Rousseau, *Œuvres*, II, 60. Cf. aussi p. 214, où on lit que les philosophes pensent que l'homme est méchant.

6. « Sanabilibus aegrotamus malis ; ipsaque nos in rectum genitos natura, si emendari velimus, juvat. » Sénèque. Voir l'*Emile*, p. 1.

c'est que toutes les nations, ainsi observées, paroissent en valoir beaucoup mieux ; plus elles se rapprochent de la nature, plus la bonté domine dans leur caractère [1]. »

Rousseau devance la querelle entre les extrêmes partisans de l'hérédité et ceux du milieu, mais se place, bien entendu, du côté de ceux-ci. Il y a donc de l'espoir pour l'individu si sa destinée n'est pas irrévocablement fixée d'avance, soit par la prédestination, soit par la perversité naturelle, soit par l'hérédité. « Heureux les peuples, s'écrie-t-il, chez lesquels on peut être bon sans effort et juste sans vertu ! [2] » C'est-à-dire : heureux le peuple où s'est développé (ou plutôt, dans le langage rousseauiste, *où s'est gardé depuis l'état de nature*) un milieu si favorable à la bonté que, non seulement peuvent être vertueux les quelques individus forts qui sont vertueux maintenant, mais même l'homme moyen, qui suivra le chemin de la bonté parce qu'on lui aura ôté les tentations qui le vainquent à présent. « Tout homme qui ne voudroit que vivre, vivroit heureux ; par conséquent il vivroit bon ; car où seroit pour lui l'avantage d'être méchant ? [3] » En d'autres termes, si l'on abolissait la lutte pour le rang, le pouvoir et les richesses, l'homme serait heureux et bon. Encore une fois Rousseau disculpe la nature et donne la responsabilité à l'homme lui-même. « Comment me prouverez-vous que ces mauvais penchans dont vous prétendez le guérir ne lui viennent pas de vos soins mal entendus bien plus que de la nature ? [4] » Il faut donc une réforme de l'éducation et une telle réforme peut conduire l'homme vers sa nature primitive et améliorer les conditions sociales pour les rendre plus favorables à la bonté. Que la société soit organisée de telle sorte que même l'homme moyen n'ait pas à combattre des tentations accablantes que l'homme exceptionnel seul peut vaincre. Qu'on traite comme des maladies les « vices naissans » dans l'enfant ; qu'il pense que le vice n'est pas son état naturel mais que la bonté est sa véritable nature [5], idée excellente si on peut la mettre en pratique [6].

1. Rousseau, *Œuvres*, II, 441-442. Cf. I, 53. — 2. *Ibid.*, II, 165. — 3. *Ibid.*, 48. — 4. *Ibid.*, 46

5. *Ibid.*, 64 Voici d'autres passages qui sont en rapport direct avec ce sujet : « Il est impossible qu'ils deviennent indociles, méchans, menteurs, avides, quand on n'aura pas semé dans leurs cœurs les vices qui les rendent tels » (73), assertion extrême sans doute. L'enfant n'est pas méchant à moins qu'il n'ait l'intention de nuire (60). « Ce qui rend l'homme essentiellement bon est d'avoir peu de besoins, et de peu se comparer aux autres ; ce qui le rend essentiellement méchant est d'avoir beaucoup de besoins, et de tenir beaucoup à l'opinion » (184. Cf. IX, 196-97). C'est pour cette raison qu'il est plus difficile d'être bon dans la société. « Toute méchanceté vient de foiblesse ; l'enfant n'est méchant que parce qu'il est foible ; rendez-le

Voir la note 6 à la page suivante.

Nous avons beaucoup parlé de la bonté, mais il se peut bien que nous ayons entendu par là autre chose que Rousseau. Cependant rien n'est plus important que de comprendre au juste quelle signification il donne à ce mot essentiel pour notre étude. Heureusement il en donne une définition assez exacte vers la fin de l'*Émile*. Je ne sais pas si jusqu'à présent les critiques de Rousseau ont remarqué qu'il fait une distinction entre la *bonté* et la *vertu* [1]. Pourtant, faute de comprendre cette distinction, on ne peut comprendre Rousseau. « Il n'y a point de bonheur sans courage, ni de vertu sans combat. Le mot de *vertu* vient de *force* ; la force est la base de toute vertu. La vertu n'appartient qu'à un être foible par sa nature, et fort par sa volonté.... Tant que la vertu ne coûte rien à pratiquer, on a peu besoin de la connoître. Ce besoin vient quand les passions s'éveillent [2].... En t'élevant dans toute la simplicité de la nature..., je t'ai fait plutôt bon que vertueux. Mais celui qui n'est que bon ne demeure tel qu'autant qu'il a du plaisir à l'être : la bonté se brise et périt sous le choc des passions humaines ; l'homme qui n'est que bon n'est bon que pour lui.... Apprends à devenir ton propre maître : commande à ton cœur, ô Émile, et tu seras vertueux [3]. » De même, l'homme naturel « né dans le fond d'un bois..., eût vécu plus heureux et plus libre ; mais n'ayant rien à combattre pour suivre ses penchants, il eût été bon sans mérite, il n'eût point été vertueux, et maintenant il sait l'être malgré ses passions [4] ». La *bonté* est l'admiration et le désir ressentis passivement pour le bien, quand même il n'y aurait pas assez de force dans le caractère pour le faire ; la *vertu* est le triomphe après la lutte. Selon Rousseau, on peut être bon tout en faisant le mal, mais on ne peut guère être vertueux sans faire le bien [5]. Cette explication nécessaire des termes employés nous fait comprendre en grande partie ce qui, dans la thèse de Rousseau, semblait auparavant contradictoire.

fort, il sera bon : celui qui pourroit tout ne feroit jamais de mal » (II, 35), autre opinion extrême, car qu'est-ce qui empêchera l'abus de cette force ? La réponse de Rousseau serait peut-être que, si l'on élevait l'enfant de telle sorte que sa bonté primitive fût préservée et développée et si la société était rendue favorable à la bonté au lieu d'être favorable au mal, tout danger disparaîtrait. La valeur du passage réside dans ce fait qu'il appuie sur l'utilité de la vigueur physique et morale.

6. Cf. le roman de Samuel Butler, *Erewhon*.

1. Rousseau semble faire cette distinction de plus en plus clairement dans ses dernières années, témoin la *Correspondance* et les *Dialogues*.

2. Rousseau croit qu'il ne faut développer la vertu qu'à l'âge mûr. La bonté suffit pour l'enfant.

3. Rousseau, *Œuvres*, II, 416-17. — 4. *Ibid.*, 445. Cf. 264.

5. Rousseau nous dit que lui-même n'est pas vertueux, mais bon (*Dialogues*, IX, 209), ce qui explique comment il a pu toujours se croire bon malgré ses grands écarts de la vertu.

Un autre aspect de la théorie de la bonté naturelle nous devient clair, quand nous voyons que Rousseau identifie la nature avec la conscience. « Nous croyons suivre l'impulsion de la nature, et nous lui résistons ; en écoutant ce qu'elle dit à nos sens, nous méprisons ce qu'elle dit à nos cœurs... La conscience est la voix de l'âme, les passions sont la voix du corps[1]. » Celui qui suit la conscience « obéit à la nature[2] ». C'est une preuve de plus de la manière dont Rousseau donne à certains mots une signification spéciale, de sorte qu'il dit souvent précisément le contraire de ce qu'on pouvait attendre à n'en juger que par des passages isolés cités beaucoup trop souvent sans explication ni référence à d'autres passages qui portent sur le même sujet. La doctrine *suivre la nature*[3] nous apparaît tout à fait différente quand on voit qu'elle signifie *suivre la conscience*, que Rousseau identifie avec la véritable nature de l'homme. C'est la conscience qui nous fait aimer le bien, la raison qui nous le fait connaître[4]. « Ce que Dieu veut qu'un homme fasse, il ne le lui fait dire par un autre homme, il le lui dit lui-même, il l'écrit au fond de son cœur[5]. » « L'amour du bon et la haine du mauvais nous sont aussi naturels que l'amour de nous-mêmes. Les actes de la conscience ne sont pas des jugemens, mais des sentimens[6]. » « Justice et bonté ne sont point seulement des mots abstraits, de purs êtres moraux formés par l'entendement, mais de véritables affections de l'âme éclairée par la raison, et qui ne sont qu'un progrès ordonné de nos affections primitives[7]. » « Il est donc au fond des âmes un principe inné de justice et de vertu, sur lequel, malgré nos propres maximes, nous jugeons nos actions et celles d'autrui, comme bonnes ou mauvaises, et c'est à ce principe que je donne le nom de conscience[8]. » « Conscience! conscience! instinct divin, immortelle et céleste voix ; guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ; juge infaillible du bien et du mal, qui rends l'homme semblable à Dieu! c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions ; sans toi je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes, que le triste privilège de m'égarer d'erreurs en erreurs à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principe[9]. » Voilà la théorie de la

1. Rousseau, *Œuvres*, II, 257. Il y a donc deux natures : la basse, celle des sens, et la haute, celle du cœur et de la conscience (Cf. *supra*, p. 15-16). Ce n'est que cette dernière qu'il faut suivre.

2. *Ibid.*, 258. — 3. *Ibid.*, 14, 49, 259, 334, 361. — 4. *Ibid.*, 262. Cf. 445. — 5. *Ibid.*, 182. — 6. *Ibid.*, 261. Cf. 34, 68 n., 259. Notez qu'on peut étouffer la voix de la conscience (p. 234). Contrastez les *Dialogues*, IX, 313. — 7. *Ibid.*, II, 205 (et n.). Rousseau admet ici une sorte de progrès moral. — 8. *Ibid.*, 260. — 9. Rousseau, *Œuvres*, 262. Cf. 237, 239, 246, 249, 250, 252, 265, 353, 354.

bonté naturelle à sa source. C'est, à la vérité, ce que Rousseau entend par *bonté naturelle*; l'homme a en lui-même la faculté de savoir ce qui est bien, il peut suivre ce guide, pourvu qu'il le veuille, et il atteint ainsi la destinée que lui fixent Dieu et la Nature. La bonté est conforme à sa véritable nature et devrait être son but. A mesure qu'il s'écarte de ce principe, il manque à son devoir envers lui-même[1].

Mais on ne peut suivre la nature de cette façon ni facilement ni sans effort. Il faut un combat et une lutte, et Rousseau le sait bien. « Non, l'homme n'est point un : je veux et je ne veux pas, je me sens à la fois esclave et libre ; je vois le bien, je l'aime, et je fais le mal; je suis actif quand j'écoute la raison, passif quand mes passions m'entraînent ; et mon pire tourment, quand je succombe, est de sentir que j'ai pu résister[2]. » L'homme est faible ; il faut qu'il se vainque. « Montrez vos foiblesses à votre élève si vous voulez le guérir des siennes ; qu'il voie en vous les mêmes combats qu'il éprouve, qu'il apprenne à se vaincre à votre exemple[3]. » Les mauvaises institutions accroissent la nécessité du combat. « Dans nos insensés établissemens, la vie de l'honnête femme est un combat perpétuel contre elle-même[4]. » Par conséquent, « il sera toujours grand et beau de régner sur soi[5] ». On enseigne à Sophie l'empire sur elle-même[6]. Elle tient en échec « tous ses petits penchans[7] ». Le mentor d'Émile lui dit : « Ce qui nous est défendu par la conscience n'est pas d'être tentés, mais de nous laisser vaincre aux tentations. Il ne dépend pas de nous d'avoir ou de n'avoir pas des passions, mais il dépend de nous de régner sur elles[8]. » Mais, pour une telle lutte, Émile n'a pas été bien préparé par l'éducation qu'il avait reçue jusqu'ici. « Non encore exercé à lutter contre lui-même, non encore accoutumé à désirer une chose et à en vouloir une autre, le jeune homme ne se rend pas ; il résiste, il dispute[9]. » Cependant, l'erreur, de la part de Rousseau, semble consister moins dans un faux but que dans une méthode erronée pour l'atteindre. Rousseau crut que la vertu ne pouvait se développer qu'à l'âge mûr de l'homme ; de même, Rousseau différa d'enseigner la religion à Émile jusqu'à ce qu'il fût homme. Par conséquent, Émile n'est pas préparé pour la lutte morale, parce que Rousseau s'est tenu trop près de sa méthode

1. Cf. Rousseau, *Œuvres*, 221, 224. Cf. Shakespeare, *Hamlet*, I, 3. « To thine own self be true », etc. — 2. *Ibid.*, 249. — 3. *Ibid.*, 308. — 4. *Ibid.*, 340. — 5. *Ibid.*, 363. 6. *Ibid.*, 367. — 7. *Ibid.*, 369. Cf. 373, 374.

8. Rousseau, *Œuvres*, 417. Il y a d'autres passages qui expriment l'idée d'une lutte. Voir : II, 7, 237, 263, 264, 298, 415, 416, 418, 445, 446; III, 12, 17 (2), 23, 26.

9. *Ibid.*, II, 420. Cf. III, 13, 14.

négative d'éducation. Il ne manqua pas de voir la nécessité d'une telle préparation ; son erreur consiste à l'avoir trop longtemps différée.

Rousseau vit aussi, plus clairement qu'on ne l'a quelquefois pensé, la valeur de la discipline dans l'éducation. Parlant des enfants, il dit : « Accordez-leur, tant qu'il est possible, tout ce qui peut leur faire un plaisir réel ; refusez-leur toujours ce qu'ils ne demandent que par fantaisie ou pour faire un acte d'autorité[1] ». Il ne croit pas qu'on doive suivre ses penchants sans frein, mais selon les principes de la « liberté bien réglée[2] ». Il semble qu'on ait soumis Sophie à plus de discipline et qu'on lui ait enseigné l'empire sur elle-même d'une façon plus efficace que dans le cas d'Émile[3]. Rousseau dit qu'il faut empêcher l'enfant de faire le mal[4] et qu'il faut lui apprendre le bien par l'exemple plutôt que par le précepte[5]. L'enfant doit devenir stoïque dans son attitude envers la souffrance[6]. Rousseau reconnaît la valeur de l'habitude de l'effort dans la formation du caractère : « Parmi tant d'admirables méthodes pour abréger l'étude des sciences, nous aurions grand besoin que quelqu'un nous en donnât une pour les apprendre avec effort[7] ». Le but auquel il vise est surtout, non pas la discipline qui vient du dehors, mais la discipline qui vient du dedans, la discipline de soi-même. Rousseau dit d'Émile : « Comme il a passé son enfance dans toute la liberté qu'ils prennent dans leur jeunesse, il commence à prendre dans sa jeunesse la règle à laquelle on les a soumis enfans[8] ». Quoiqu'il y ait quelques passages qui impliquent que la contrainte n'est pas à désirer, il y en a d'autres qui expriment l'idée contraire[9]. L'idée de la lutte entre les passions et la conscience apparaît dans un passage comme le suivant : « Nous sommes tentés par les passions et retenus par la conscience[10] ». L'idée qu'on doit se régler et mettre un frein à ses penchants s'exprime en d'autres passages. « Loin que l'amour vienne de la nature, il est la règle et le frein de ses penchans[11]. » Il faut qu'on apprenne « à régner sur soi-même, à rester le maître de ses appétits[12] ». Dès 1740 même, Rousseau écrivit, dans son *Projet d'éducation* soumis à M. Bonnot de Mably, qu'il fallait corriger les « penchans » de son fils[13]. Rousseau a donc vu qu'il faut une lutte pour la vertu. Il y a les « penchans » bas et les « penchans » élevés, les « déna-

1. Rousseau, *Œuvres*, II, 56 (n.). — 2. *Ibid.*, 59. — 3. *Ibid.*, 367. — 4. *Ibid.*, 53. — 5. *Ibid.*, 53, 71, 153. — 6. *Ibid.*, 44 ; III, 26. — 7. *Ibid.*, II, 147. — 8. *Ibid.*, 288. Cf. 367, 415, 451 ; III, 26. — 9. *Ibid.*, II, 119, 120. Contraster p. 56, 59, 142, 367. — 10. *Ibid.*, 252. — 11. *Ibid.*, 184. — 12. *Ibid.*, 307. Cf. 310, 330. — 13. *Ibid.*, III, 39.

turés » et les « naturels ». Nous mettrions sans doute en sens inverse ces deux derniers termes, mais nous avons déjà vu que Rousseau identifie la nature avec Dieu, avec la bonté et avec la conscience, et que ses expressions sont moins usuelles que ses idées.

La *Lettre à M. de Beaumont* ne nous dit rien de neuf après ce que nous venons d'étudier, mais elle est un résumé utile de ce que Rousseau croit être la doctrine essentielle de l'*Émile*. « L'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre... Il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain... Les premiers mouvemens de la nature sont toujours droits... L'unique passion qui naisse avec l'homme, savoir l'amour de soi, est une passion indifférente en elle-même au bien et au mal... Elle ne devient bonne ou mauvaise que par accident et selon les circonstances dans lesquelles elle se développe... Tous les vices qu'on impute au cœur humain ne lui sont point naturels... J'ai fait voir comment, par l'altération successive de leur bonté originelle, les hommes deviennent enfin ce qu'ils sont[1]. » Rousseau montre l'importance qu'il attache à sa réfutation de la doctrine du péché originel, en disant que cette doctrine ne se trouve pas clairement énoncée dans l'Écriture[2]. L'homme a passé par trois états importants. Dans le premier, il était « nul » et « bête »; dans le second, « le beau moral commence à leur devenir sensible, et la conscience agit ; ... les hommes sont essentiellement bons »; dans le troisième, l'amour de soi devient l'amour-propre, la conscience est étouffée par les passions et la méchanceté commence[3]. Rousseau répète son assertion que « Dieu veut que nous soyons tels qu'il nous a faits, et s'il étoit vrai qu'il nous eût faits méchans, ce seroit lui désobéir que de vouloir cesser de l'être[4]. »

En somme : l'homme est à présent méchant, mais Dieu ne l'a pas prédestiné à être tel. Avant l'altération due à la société et avant ce que l'homme considère à tort comme un progrès, ses instincts, quoique non pas bons dans un sens positif, étaient neutres et non pas pernicieux. Dieu a donné à l'homme l'amour et l'admiration de la bonté. Cet amour, c'est la conscience, qui est en harmonie avec la véritable nature de l'homme. « La bonté morale est conforme à notre nature[5]. » Mais la *bonté* est passive, la *vertu*, au contraire, est active et exige une lutte contre les *penchans* bas et dénaturés qui se sont développés dans notre

1. Rousseau, *Œuvres*, III, 64. — 2. *Ibid.*, 65-66. — 3. *Ibid.*, 65. Cf. A.-O. Lovejoy, *op. cit.* — 4. *Ibid.*, 88-89. — 5. *Ibid.*, II, 258.

ordre social artificiel. Par conséquent, il est nécessaire d'apprendre à devenir maître de soi. Par conséquent, il faut une discipline : c'est un besoin sur lequel, évidemment, Rousseau n'appuie pas assez, mais qu'il voit et auquel il croit. Rousseau erre plus dans son expression que dans sa pensée elle-même. On ne devrait pas oublier qu'il essaie d'exprimer des pensées pour lesquelles la terminologie scientifique n'était pas encore découverte. Ce vague, ce manque de précision appartiennent sans doute pour une part à son tempérament d'écrivain, mais viennent surtout de ce qu'il fait un travail de pionnier. Pourtant, une étude soignée de ses définitions et de ses explications nous permet de pénétrer jusqu'à sa pensée et de voir que ses mots sont plus paradoxaux que ses idées. Rousseau ne pense pas que la bonté soit naturelle dans le sens d'être facilement atteinte dans l'époque présente. Il pense que l'homme n'est pas inévitablement prédestiné au mal, qu'il pourra y échapper par l'exercice de sa volonté, et que la bonté est conforme à sa véritable nature. Il peut parvenir à cette bonté primitive par la lutte et par l'empire sur soi-même.

(A suivre.) GEORGES-R. HAVENS.

LES IDÉES ET LES TENDANCES POLITIQUES DE CHATEAUBRIAND

A envisager certains aspects de la carrière politique de Chateaubriand, on serait tenté de se faire de ses idées, ou, si l'on veut, de ses tendances politiques, une image qui ne répond pas pleinement à la réalité. Sans doute Chateaubriand, après 1815, a pris place tout à fait à l'extrême droite, puis il a poussé de toutes ses forces à l'expédition d'Espagne, qui devait rétablir en ce pays l'absolutisme sans frein; enfin, il n'a cessé de se donner comme le défenseur intransigeant de la légitimité. Faut-il cependant voir en lui l'homme de l'Ancien Régime, l'*ultra*, incapable de comprendre la société nouvelle issue de la Révolution? A la vérité, Chateaubriand ne peut être considéré comme un théoricien politique; il n'a jamais exposé de système, à la manière d'un Rousseau ou d'un Joseph de Maistre. Sur son esprit, le sentiment agit plus que la raison. Cependant, sa vive intelligence a saisi la portée des événements dont il a été le spectateur. Il a connu l'Ancien Régime; il a vu se dérouler la Révolution; il a assisté à l'épopée napoléonienne; il a pris part à la Restauration des Bourbons; il a contemplé leur chute. Quelle a été son attitude intellectuelle en ces diverses phases de la vie publique de la France, en ce demi-siècle si plein d'événements?

Je dis : l'attitude intellectuelle de Chateaubriand. Je n'entends nullement, en effet, décrire les vicissitudes de sa vie politique, qui a été bien des fois étudiée, et d'une façon particulièrement précise par M. Albert Cassagne [1]. C'est uniquement de la pensée politique du grand écrivain que je me préoccuperai en cet article. On verra qu'elle a moins varié qu'on ne serait tenté de le croire et que l'esprit de Chateaubriand, en dépit des fluctuations de sa carrière politique, — déterminées tout autant par l'ambition et la vanité que par les convictions, — est, en fin de compte, resté assez fidèle à l'idéalisme libéral que, sous l'influence d'un Malesherbes, il avait rêvé en ses années de jeunesse.

1. *La vie politique de François de Chateaubriand*, Paris, 1911.

I

On comprendra mieux les tendances politiques du grand écrivain, si l'on considère ses origines. — Chateaubriand est né d'une famille de gentilshommes bretons, mais qui n'appartient ni à la noblesse parlementaire ni à celle des hobereaux campagnards, oisifs et somnolents : il n'en peut avoir ni les préjugés ni l'étroitesse des idées. Son père, faisant fi des préventions de sa caste contre le négoce, a tenté, à Saint-Malo, de grandes transactions commerciales. Pendant la guerre de Sept Ans, il a armé de nombreux navires de course, et il n'a cessé de se livrer à la traite des noirs, fort lucrative, comme l'on sait. Il a ainsi réalisé une fortune, non point énorme, mais fort honorable[1]. Ce gentilhomme négociant fut donc un homme d'action, assez sombre, d'ailleurs, et tyrannique, un caractère peu maniable; son fils nous le montre fort indépendant et même frondeur[2] :

Son sang breton le rendait frondeur en politique, grand opposant des taxes et violent ennemi de la Cour. Il lisait la *Gazette de Leyde*, le *Journal de Francfort*, le *Mercure de France* et l'*Histoire philosophique des Deux Indes*, dont les déclamations le charmaient; il appelait l'abbé Raynal « un maître homme ».

A Combourg, assez négligé des siens, le jeune Chateaubriand vit solitaire; les rêves de son adolescence occupent toute son âme; puis, ce sont les années de collège, à Dol, à Dinan et à Rennes. Malgré les liens de camaraderie qui l'unissent à quelques-uns de ses condisciples, il reste assez isolé. Il ne commence à fréquenter le monde que pendant son premier séjour à Paris, vers la vingtième année. Mais ce qui l'intéresse surtout, c'est la littérature; il recherche la société des hommes de lettres, il s'imprègne des écrivains du XVIII[e] siècle, il « s'enivre » surtout de Rousseau. De retour en Bretagne, il participe aux assemblées de la noblesse; il assiste, en spectateur plus qu'en acteur, aux journées de juillet 1788, qui mettent aux prises les jeunes gentilshommes et les étudiants bourgeois; il prend part aux derniers États de Bretagne, de décembre 1788 et de janvier 1789. Mais il ne semble pas bien ardent à

1. Voir Saint-Mleux, *Les armements de M. de Chateaubriand* (*Annales de Bretagne*, 1919, t. XXXIV, p. 1-14) et *M. de Chateaubriand armateur* (*Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo*, année 1913). Sur la famille et la jeunesse de Chateaubriand, voir surtout les excellentes études de Georges Collas : *La jeunesse de Chateaubriand à Fougères et à Paris* (*Annales de Bretagne*, 1921, t. XXXIV, p. 405-433) et *Dix Ans au château de Combourg, 1786-1796* (*Ibid*, 1921, t. XXXV, p. 1-31 et 268-299).

2. *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. I, p. 286.

défendre les privilèges de sa caste, qu'il juge sans grande indulgence[1].

II

En réalité, au seuil de sa vie, Chateaubriand nous apparaît comme plutôt séduit par les idées libérales de l'époque. Il subit très fortement l'influence de Malesherbes, l'ami, le protecteur des philosophes :

Nous nous entendions aussi en politique, déclare-t-il[2] ; les sentiments généreux du fond de nos premiers troubles allèrent à l'indépendance de mon caractère; l'antipathie naturelle que je ressentais pour la Cour ajoutait force à ce penchant. La Révolution m'eût entraîné si elle n'eût débuté par des crimes....

La Révolution lui paraît un événement, en quelque sorte, fatal; la conduite des Parlements et de Louis XVI n'ont été, pense-t-il, que les causes accidentelles d'une transformation que préparait tout le mouvement du siècle :

Louis XVI et les Parlements en agirent de la sorte, parce qu'ils étaient, sans le savoir, les moyens d'une révolution sociale[3].

Le 14 juillet n'est aussi qu'un « accident ». C'est « d'une rénovation de l'espèce humaine » que la prise de la Bastille ouvrait l'ère; il y voit le symbole de la société nouvelle. Il ne manifeste donc aucune haine contre la Révolution. « Je n'avais, dit-il encore, « ni adopté ni rejeté les nouvelles opinions » ; il avoue ne s'être intéressé qu'aux « idées générales de liberté et de dignité humaines »[4].

En fait, il ne se décide pas à s'engager dans l'émigration. Il part pour les États-Unis, en 1791, soi-disant pour découvrir une nouvelle route du Nord-Ouest, entraîné plutôt vers le Nouveau-Monde par les rêves de son adolescence. Son séjour dans ce pays de liberté fortifie encore son « admiration » pour les républiques :

J'ignorais, dira-t-il plus tard, la liberté, fille des lumières et d'une nouvelle civilisation, liberté dont la république représentative a fourni la réalité : Dieu veuille qu'elle soit durable[5] !

Il a une entrevue avec Washington. Il admire le grand homme,

1. G. Collas, *La jeunesse de Chateaubriand.* — Sur les événements de 1788-1789, en Bretagne, voir Barth. Pocquet, *Les Origines de la Révolution en Bretagne*, 1885, et H. Sée, *Le rôle de la bourgeoisie bretonne à la veille de la Révolution* (*La vie économique et les classes sociales en France au XVIII^e siècle*, 1924).
2. *Mémoires*, t. I, p. 247.
3. *Ibid.*, t. I, p. 253.
4. *Ibid.*, t. I, p. 323.
5. *Ibid.*, t. I, p. 377.

si modeste; il le comparera plus tard à Bonaparte : « La république de Washington subsiste ; l'empire de Bonaparte se détruit. Washington et Bonaparte sortirent du sein de la démocratie ; nés tous deux de la liberté, le premier lui fut fidèle, le second la trahit[1] ».

De retour en France, en 1792, Chateaubriand doit enfin prendre un parti. L'honneur ne lui commandait-il pas de rejoindre l'armée des princes ? Mais aucun enthousiasme ne l'entraînait :

Je sentais que l'émigration était une sottise et une folie... Mon peu de goût pour la monarchie absolue ne me laissait aucune illusion sur le parti que je prenais ; je nourrissais des scrupules, et, bien que résolu de me sacrifier à l'honneur, je voulus avoir sur l'émigration l'avis de M. de Malesherbes[2].

M. de Malesherbes lui ayant conseillé de rejoindre l'armée de Condé, Chateaubriand part. Il fait la campagne sans grand enthousiasme, et sans doute ne déplora-t-il pas trop la maladie qui l'obligea à se réfugier à Jersey, puis en Angleterre. Contraint, dans ce pays, à gagner bien péniblement sa vie[3], il est repris cependant par ses aspirations littéraires et il prépare ce livre curieux, l'*Essai sur les Révolutions*, dans lequel le futur légitimiste semble avoir singulièrement subi l'influence des philosophes du XVIII[e] siècle. Dans l'*Essai*, s'il nous apparaît bien peu croyant en religion, sa foi monarchiste ne semble guère plus ferme. Il ne dit pas, mais visiblement il pense que la Révolution française était, à bien des égards, légitime. N'est-elle pas née du mouvement des esprits, comme des vices et des fautes du gouvernement et de l'aristocratie ? Bien significatives, à cet égard, les pages de la conclusion[4] :

Tandis que le peuple perdait rapidement ses mœurs et son ignorance, la Cour, sourde au bruit d'une vaste monarchie, qui commençait à rouler en bas vers l'abyme où nous l'avons vue disparaître, se plongeait plus que jamais dans les vices et dans le despotisme. Au lieu d'élargir ses plans, d'élever ses pensées, d'épurer sa morale, en progression relative à l'accroissement des lumières, elle rétrécissait ses petits préjugés, ne savait ni se soumettre à la force des choses ni s'y opposer avec vigueur. Cette misérable politique, qui fait qu'un gouvernement se resserre quand l'esprit public s'étend, est remarquable dans toutes les révolutions... A voir ainsi le Monarque endormi dans la volupté, des courtisans corrompus, des ministres méchants ou imbéciles, le peuple perdant ses mœurs, les philosophes, les uns

1. *Mémoires*, t. I, p. 383.
2. *Ibid.*, t. II, p. 1-2.
3. Voir A. Le Braz, *Au pays d'exil de Chateaubriand.*
4. *Essai sur les Révolutions*, éd. de 1825, p. 381-382.

sapant la religion, les autres l'État, des nobles ou ignorants ou atteints des vices du jour, des ecclésiastiques à Paris la honte de leur ordre, dans les provinces pleins de préjugés, on eût dit d'une foule de manœuvres s'empressant à l'envi à démolir un grand édifice.

Ainsi, pour Chateaubriand, ce sont les privilégiés qui ont été les principaux agents de la crise révolutionnaire. Et il ne faut pas croire qu'il ait plus tard rougi des idées exprimées dans l'*Essai*[1]. Quand il sera revenu de ses dernières illusions sur la monarchie, il se montrera plutôt fier de l'avoir écrit.

III

Puis, c'est la crise provoquée par la mort de sa mère, par « les pleurs » que ses erreurs ont fait répandre à cette femme vénérée; Chateaubriand ne renonce pas à « écrire », comme le lui conseillait sa sœur, M^me^ de Farcy, mais il va réparer ses égarements en écrivant le *Génie du Christianisme*, qui, d'ailleurs, lui assurera brusquement la gloire. Livre qui venait à son heure et qui contribua réellement à la restauration du culte catholique. Sans examiner jusqu'à quel point la conversion de Chateaubriand était sincère, on peut dire que le *Génie du Christianisme* n'est pas en contradiction avec l'ensemble des idées que son esprit avait conçues jusqu'ici ; c'est surtout la nécessité sociale du christianisme qu'il prétend démontrer : le Christianisme seul pourra réparer les ruines de la Révolution. Mais la question est pour nous secondaire. Le fait important à constater, c'est que, pendant la période de l'Empire, Chateaubriand est resté fidèle à son idéal de liberté.

Il voit s'accomplir une nouvelle phase de la Révolution; la France révolutionnaire se précipite nécessairement vers le despotisme militaire : « De jour en jour s'accomplissait la métamorphose des républicains en impérialistes et de la tyrannie de tous dans le despotisme d'un seul »[2]. Très sincèrement, Chateaubriand a réprouvé ce despotisme et, très courageusement, après l'exécution du duc d'Enghien, il a manifesté son opinion : il s'est tenu à l'écart du gouvernement impérial. Le despotisme de l'empereur lui fait regretter la République :

Nous n'abandonnions point la République dans ces revers; elle nous tuait, mais elle nous honorait ; nous n'avions pas la honte d'être la propriété d'un homme; grâce à nos efforts, elle ne fut pas envahie... Quant à Bonaparte, lui, malgré ses énormes acquisitions, il a suc-

1. Voir *Mémoires*, t. II, p. 573.
2. *Mémoires*, t. II, p. 229.

combé, non parce qu'il était vaincu, mais parce que la France n'en voulait plus [1].

IV

Mais voici que s'écroule l'Empire ; les Bourbons vont restaurer la monarchie. Quelle sera l'attitude de Chateaubriand ? Il se prononce très nettement pour les garanties constitutionnelles, dès 1814 : ses *Réflexions politiques*, dit-il lui-même, contiennent déjà en substance la *Monarchie selon la Charte* et mécontentèrent grandement la Cour : « Les *Réflexions politiques* divulguèrent mes doctrines constitutionnelles ; la Cour en reçut une impression que ma fidélité aux Bourbons n'a pu modifier » [2]. Et, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, il assure qu'il conseilla à Louis XVIII de conserver la cocarde tricolore.

Contrairement à nombre d'anciens émigrés, Chateaubriand perçoit avec une grande netteté le caractère réel de la Restauration ; il voit qu'il est impossible de rétablir l'Ancien Régime. La Charte que les Bourbons ont dû « octroyer » n'était nullement l'œuvre de Louis XVIII ou de ses conseillers. En réalité, le temps, suspendu depuis 1792, « reprenait son vol » ; la notion de liberté, longtemps en sommeil, reprenait vie :

> Les excès de la Terreur, le despotisme de Bonaparte avaient fait rebrousser les idées ; mais, sitôt que les obstacles qu'on leur avait opposés furent détruits, elles affluèrent dans le lit qu'elles devaient à la fois suivre et creuser [3].

Une troisième révolution s'est accomplie, grâce à laquelle le despotisme militaire fait place à une monarchie libre, et, ce qui marque la continuité des événements, c'est que « ce sont les hommes de la République et de l'Empire qui ont salué avec enthousiasme la Restauration ».

Mais les hommes de la Cour n'ont pas saisi le sens de la transformation qui s'opérait ; ils n'ont pas compris la marche du temps. Impossible de mieux marquer l'égarement des conseillers de Louis XVIII que ne le fait ce passage des *Mémoires d'Outre-Tombe* [4] :

> La race légitime, étrangère à la nation pendant vingt-trois années, était restée au jour et à la place où la Révolution l'avait prise, tandis

1. *Mémoires*, t. III, p. 343. — Voir une idée analogue dans *De Buonaparte et des Bourbons*, 1814, 1re édition, p. 18.
2. *Ibid.*, t. III, p. 400.
3. *Ibid.*, t. III, p. 387.
4. *Ibid.*, t. III, p. 431.

que la nation avait marché dans le temps et dans l'espace. De là impossibilité de s'entendre et de se rejoindre : religion, idées, intérêts, langage, terre et ciel, tout était différent pour le peuple et pour le roi, parce qu'ils n'étaient plus au même point de la route, parce qu'ils étaient séparés par un quart de siècle équivalant à des siècles.

A Gand, Chateaubriand propose au roi d'établir la liberté de la presse, ce qui complétera la Charte[1]. Nous voyons là le grand écrivain formuler l'idée à laquelle il ne cessera de se montrer fidèle. — Ainsi, pendant la première Restauration et durant les Cent Jours, Chateaubriand s'est montré partisan d'une politique libérale et constitutionnelle[2].

Bientôt, d'ailleurs, il va exposer son programme de libertés constitutionnelles dans la plus importante de ses brochures politiques, *La Monarchie selon la Charte*, de 1816. Il est vrai que c'est un écrit de circonstance : Chateaubriand veut sauvegarder l'existence de la Chambre Introuvable contre une dissolution menaçante ; il s'attaque à ce qu'il appelle les « intérêts révolutionnaires ». Il agit comme un *ultra*[3]. On ne peut nier non plus qu'il n'ait eu des accointances avec la *conspiration du bord de l'eau*, et il semble bien qu'il ait participé à la rédaction de la *note secrète* qui dénonçait aux puissances alliées les agissements du ministère Richelieu[4]. Il n'en est pas moins vrai qu'il définit avec une grande netteté les principes du « régime représentatif », tel qu'il fonctionnait en Angleterre, et il restera fidèle à ces principes libéraux dans lesquels il voit une sauvegarde efficace contre le despotisme.

Le principe essentiel du régime représentatif, c'est que le roi règne et ne gouverne pas : « Rien ne procède directement du roi dans les actes du gouvernement : tout est l'œuvre du ministère, même la chose qui se fait au nom du roi[5] ». Les ministres sont responsables, et l'initiative des lois doit être laissée aux Chambres[6]. Celles-ci doivent avoir le droit de demander tout ce qu'elles veulent aux ministres. C'est donc le régime parlementaire qui doit être institué : « Le ministère doit sortir de la majorité de la Chambre des députés, puisque les députés sont les principaux

1. *Mémoires*, t. III, p. 450.
2. Voir encore son article des *Débats*, du 4 octobre 1814. — Pour tout ce qui précède, cf. aussi Albert Cassagne, *La vie politique de François de Chateaubriand*, Paris, 1911, p. 429 et suiv.
3. Voir Charléty, *La Restauration*, p. 108 et suiv. (*Histoire de France contemporaine*, d'E. Lavisse).
4. Voyez Jules Dechamps, *Une affaire Chateaubriand en 1818* (*Revue d'Histoire littéraire de la France*, juillet-septembre 1924, p. 404 et suiv.).
5. *Monarchie selon la Charte*, chap. IV.
6. *Ibid.*, ch. VIII.

organes de l'opinion populaire[1] ». Enfin, ce régime ne peut vivre sans la liberté de la presse ; elle est indispensable pour que l'opinion soit éclairée : entre les ministères et les Chambres le public doit être juge[2].

Dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, Chateaubriand ne cesse de marquer la portée du régime constitutionnel : « La monarchie constitutionnelle est fille du temps et des événements, comme l'ancienne monarchie de nos pères » ; la règle essentielle de ce régime, c'est qu'on doit respecter les libertés publiques[3].

S'il est une idée à laquelle Chateaubriand est resté fidèle, c'est qu'aucune atteinte ne doit être portée à la liberté de la presse. Si le despotisme de Napoléon a été si redoutable, c'est que le silence a été imposé à l'opinion publique comme il ne l'avait jamais été :

En France, même sous la République, malgré l'inexorable censure du bourreau, la vérité perçait ; la faction triomphante n'était pas toujours la même ; elle succombait vite, et la faction qui lui succédait vous apprenait ce que vous avait caché sa devancière : il y avait liberté d'un échafaud à l'autre, entre deux têtes abattues. Mais, lorsque Bonaparte saisit le pouvoir, que la pensée fut bâillonnée, qu'on n'entendit plus que la voix d'un despotisme qui ne parlait que pour se louer et ne permettait pas de parler d'autre chose que de lui, la vérité disparut[4].

V

Ce qui engagea Chateaubriand dans l'opposition, après son renvoi du ministère en 1824, ce ne fut pas seulement la blessure d'amour-propre qu'il avait soufferte, ce fut aussi, dans une forte mesure, le sentiment que la monarchie des Bourbons se perdait par l'exercice d'un pouvoir despotique. Sincère fut certainement sa protestation contre les atteintes portées à la liberté de la presse[5]. Dans les ordonnances de juillet, c'est l'ordonnance relative à la presse qui l'indigne le plus :

La presse, dit-il à cette occasion, est un élément jadis ignoré, une force autrefois inconnue, introduite maintenant dans le monde : c'est la parole à l'état de foudre ; c'est l'électricité sociale. Pouvez-vous faire qu'elle n'existe pas ? Plus vous prétendrez la supprimer, plus l'explosion sera violente. Il faut donc vous résoudre à vivre avec elle comme vous vivez avec la machine à vapeur[6].

1. *Monarchie selon la Charte*, ch. XXIV.
2. *Ibid.*, ch. XVII et suiv.
3. *Mémoires*, t. IV, p. 125-126.
4. *Ibid.*, t. IV, p. 54.
5. Voir son *Opinion sur le projet de loi relatif à la police de la presse*, 1827.
6. *Mémoires*, t. V, p. 197.

Dans le récit de la Révolution de juillet, et qui compte parmi les plus belles pages des *Mémoires d'Outre-Tombe*, Chateaubriand manifeste certainement ses sympathies « républicaines ». Il a fort bien compris la portée du mouvement, qui est une suite de la Grande Révolution : « Ce mouvement ne tient point à la politique proprement dite ; il tient à la révolution sociale qui agit sans cesse ». Les combattants de juillet n'eurent pas tout à fait tort de le porter en triomphe, comme il le rappelle non sans fierté.

C'est aussi avec une grande perspicacité qu'il juge la monarchie de juillet : elle ne peut être l'aboutissement d'un demi-siècle de révolutions. « Juillet, affirme-t-il, portera son fruit naturel : la démocratie. Ce fruit sera peut-être amer et sanglant, mais la monarchie est une greffe étrangère qui ne prendra pas sur une tige républicaine. » Et la démocratie se manifestera dans tous les pays de l'Europe : « toutes les royautés mourront avec la royauté française ».

Sans doute, Chateaubriand se croit obligé par le sentiment de l'honneur à rester jusqu'au bout fidèle au principe de la légitimité et à la famille de Bourbon. Mais c'est sans aucune illusion sur l'avenir. Qu'on lise surtout sa lettre à la duchesse de Berry, du 30 juin 1833[1] :

Si je vous disais que la légitimité a des chances de revenir par l'aristoratie de la noblesse et du clergé, par la Cour avec ses distinctions, par la royauté avec son prestige, je vous mentirais...

Tout l'ancien ordre de choses s'est écroulé :

Tout ce qui militait en 1789 pour le maintien de l'ancien régime, religion, lois, mœurs, usages, propriété, classes, privilèges, corporations, n'existe plus.

Il ne faut pas se dissimuler qu'il se produit partout une fermentation générale : « Défoncé, sillonné, labouré, le sol est ainsi préparé à recevoir la semence démocratique que les journées de juillet ont mûrie ».

Et il est imposible d'arrêter la marche des faits, plus impossible encore de mettre un frein au mouvement des idées :

Les rois croient qu'en faisant sentinelle autour de leurs trônes, ils arrêteront le mouvement de l'intelligence ; ils s'imaginent qu'en donnant le signalement des principes, il les feront saisir aux frontières ; ils se persuadent qu'en multipliant les douanes, les gendarmes, les espions de police, les commissions militaires, ils les empêcheront de

1. *Mémoires*, t. VI, p. 146 et suiv.

circuler. Les gouvernements absolus, qui établissent des télégraphes, des chemins de fer, des bateaux à vapeur, et qui veulent en même temps retenir les esprits au niveau des dogmes politiques du XIVe siècle, sont inconséquents ; à la fois progressifs et rétrogrades, ils se perdent dans la confusion résultante d'une théorie et d'une pratique contradictoires. On ne peut séparer le principe industriel du principe de la liberté. Force est de les étouffer tous les deux ou de les admettre l'un et l'autre. Partout où la langue française est entendue, les idées arrivent avec les passe-ports du siècle[1].

Chateaubriand ne voit donc de salut que dans une sorte de monarchie républicaine, capable de concilier la légitimité et la démocratie, seule façon de sauver l'Europe monarchique : « Le combat est à mort entre les deux principes monarchique et républicain, s'ils restent distincts et séparés[2] ».

Espère-t-il que cette alliance puisse vraiment se réaliser ? C'est fort douteux. Ce qu'il reconnaît seulement, c'est que le règne de Louis-Philippe « ne sera qu'une anomalie ». Ses sympathies vont aux républicains, comme Armand Carrel. Il croit ferme au triomphe de la démocratie, et il pense que cette démocratie ne pourra se contenter d'une révolution purement politique ; il entrevoit une révolution sociale :

Un État politique où des individus ont des millions de revenus, tandis que d'autres meurent de faim, peut-il subsister quand la religion n'est plus là avec ses espérances hors du monde pour expliquer le sacrifice ?

Avec les progrès de l'instruction, les pauvres ne voudront plus supporter l'inégalité sociale[3].

A cet effondrement de la société, il ne voit de remède que le catholicisme : il reste fidèle à sa conception du *Génie du Christianisme*. Mais, là aussi, garde-t-il véritablement quelque illusion ?

1. *Mémoires*, t. VI, p. 147-148. — A quel point il comprend la portée des mouvements nationaux et libéraux qui agitent l'Europe, c'est ce que montre encore sa lettre au comte de Portalis, du 16 avril 1829 (*Ibid.*, t. V, p. 121-122). Parlant de l'Italie, il déclare : « On prend pour des conspirations ce qui n'est que le malaise de tous, le produit du siècle, la lutte de l'ancienne société avec la nouvelle, le combat de la décrépitude des vieilles institutions contre l'énergie des jeunes générations ; enfin la comparaison que chacun fait de ce qui est à ce qui pourrait être... Le mélange des gouvernements représentatifs et des monarchies absolues ne saurait durer ; il faut que les unes ou les autres périssent, que la politique reprenne un égal niveau ainsi que du temps de l'Europe gothique... C'est dans ce sens, et uniquement dans ce sens, qu'il y a *conspiration* en Italie : c'est dans ce sens encore que l'Italie est *française*. Le jour où elle entrera en jouissance des droits que son intelligence aperçoit, et que la marche progressive du temps lui apporte, elle sera tranquille et purement italienne. »

2. *Mémoires*, t. VI, p. 153.

3. *Ibid.*, t. VI, p. 359.

VI

En lisant attentivement l'œuvre de Chateaubriand on a bien l'impression qu'en matière politique il a été un sceptique, singulièrement clairvoyant, mais qui a mis son honneur à rester fidèle aux croyances du monde où il est né. A cet égard, on trouve dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* un passage bien caractéristique [1] :

> Dans l'*Essai sur les Révolutions*, mon indépendance en religion et en politique est complète ; j'examine tout : *républicain*, je sers la monarchie ; *philosophe*, j'ignore la religion. Ce ne sont point là des contradictions, ce sont des conséquences forcées de l'incertitude de la théorie et de la certitude de la pratique chez les hommes. Mon esprit, fait pour ne croire à rien, pas même à moi, fait pour dédaigner tout, grandeurs et misères, peuples et rois, a néanmoins été dominé par un instinct de raison qui lui commandait de se soumettre à ce qu'il y a reconnu de beau : religion, justice, humanité, égalité, liberté, gloire.

En dépit des apparences, — et en mettant à part la question religieuse, — Chateaubriand n'est-il pas resté sensiblement fidèle aux idées qu'il exprimait dans l'*Essai sur les Révolutions* ? Il a clairement perçu les vices de l'Ancien Régime, remarquablement compris la portée de la Révolution, qu'il considère, non comme un *accident*, mais comme l'aboutissement fatal de toute l'histoire du XVIII[e] siècle. Cette Révolution, il en a vu le spectacle sans déplaisir, tout au moins au début, et il en aurait peut-être adopté les idées, sans les « crimes » qu'elle a commis. En tout cas, il comprend qu'il est impossible de ne pas tenir compte de son œuvre. La Charte, selon lui, consacre ce qui doit rester de ses conquêtes. C'est ainsi qu'il voit la folie de vouloir restaurer les privilèges de l'aristocratie, le despotisme de l'ancienne monarchie. Ce n'est pas seulement pour servir les intérêts des *ultras* qu'il dresse le plan singulièrement net du *gouvernement représentatif*, que devrait adopter la monarchie rénovée.

Avec une grande vigueur, il se prononce pour le respect des libertés publiques et surtout de la liberté de la presse, dont il défend la cause en toute occasion. A partir de 1824, il s'oriente de plus en plus vers le libéralisme. Sans doute, la disgrâce dont il a été victime détermine dans une assez forte mesure l'attitude d'opposant qu'il gardera jusqu'à la Révolution de 1830. Mais peut-on suspecter sa sincérité ? Nul n'a mieux compris le sens et la

1. *Mémoires*, t. II, p. 573.

portée de la Révolution de 1830, nouvelle manifestation de la « révolution sociale » dont il a vu l'origine en 1789. Il comprend que les idées nouvelles ne suspendront pas leur marche ; la monarchie de juillet est une « anomalie » et le triomphe appartiendra, en fin de compte, à la démocratie, qui s'imposera, non seulement à la France, mais à toute l'Europe, et dont les revendications ne se borneront pas au domaine purement politique : les revendications sociales des classes populaires lui paraissent inéluctables [1].

On peut dire qu'après 1830, malgré la fidélité que l'honneur lui commande de garder à la légitimité et aux Bourbons, ses inclinations semblent le porter vers la République [2] ; il recommande à la duchesse de Berry de concilier la doctrine républicaine et la doctrine monarchiste, seule corde de salut pour la royauté. Une monarchie républicaine, s'appuyant sur le « christianisme catholique » : tel est maintenant son *credo* politique. Mais croit-il vraiment possible le remède qu'il préconise ? Sceptique et claivoyant, se rendant compte de la révolution profonde qui a ébranlé la société, royaliste intransigeant par point d'honneur, mais, en fait, républicain d'aspiration : tel nous apparaît Chateaubriand à travers son œuvre. Peut-être, cependant, les *Mémoires d'Outre-Tombe* estompent-ils quelque peu les fluctuations de ses idées, comme ils cherchent à pallier les variations de sa carrière politique ; il n'en reste pas moins vrai que la conception libérale, en tout temps reste comme le tréfonds de sa pensée. Sans doute, il n'est pas tout à fait faux de dire, avec Jules Lemaître [3], que la vanité a été l'un des grands mobiles de ses paroles comme de ses actes. Mais n'y a-t-il pas autre chose en lui ? Pourquoi lui dénier toute sincérité ? Il a eu la passion des belles choses, de la grandeur, de la gloire ; souvent aussi, il a eu le goût des idées claires et fortes, et il semble bien qu'on puisse le compter au nombre des observateurs perspicaces de la société politique de son temps.

HENRI SÉE.

1. Il voit bien que la société entre dans une phase industrielle : « Fasse le ciel, dit-il, que ces intérêts industriels, dans lesquels nous devons trouver une prospérité d'un genre nouveau, ne trompent personne, qu'ils soient aussi féconds, aussi civilisateurs que ces intérêts moraux d'où sortit l'ancienne société. » (*Ibid.*, t. V, p. 328.) Il semble avoir bien compris la portée des idées saint-simoniennes : « Les mots d'oisifs et de travailleurs ont de la portée », écrit-il dans la *Revue européenne*, peu après 1830. Voy. Maxime LEROY, *Henri de Saint-Simon*, Paris, 1924, p. 65.

2. Dans le tome 1er des *Mémoires d'Outre-Tombe* (p. 97), il parle déjà de ses « inclinations républicaines ».

3. *Chateaubriand*, 1912.

UNE AMIE DE BALZAC

(*Suite*[1].)

III. — L'Écrivain.

De notre récit de la vie de Claire Brunne, nous avons éliminé l'histoire de ses œuvres ; bien que ces deux éléments aient été, en réalité, intimement fondus l'un dans l'autre, il nous a paru préférable de les séparer, afin de pouvoir dégager plus facilement le côté littéraire de notre étude.

Enumérons d'abord :

Parmi ces œuvres, certaines n'ont jamais été imprimées, et on n'en connaît que les titres ; ce sont des pièces de théâtre :

Le Monde comme il est.

*Un Artiste au XIX*e *siècle* (c'est la pièce qui fut lue à Scribe en 1838).

Le Mariage (refusée au Théâtre-Français, et dont la préface seule a été publiée).

La Liberté d'une femme.

Les œuvres qui ont paru en librairie sont les suivantes :

La Protectrice, comédie en un acte, écrite en collaboration avec Emile Souvestre (1841).

Jolis Contes vrais (pour les enfants), 1 vol. avec illustrations, 1842.

Ange de Spola, roman suivi de : *Cora*, *la Coquette*, *Léona* (fragments), 2 vol., 1843.

Une Fausse Position, roman, 2 vol., 1844.

Le Marquis de Précieux, ou « les Trois Époques », 1 vol., 1850.

De l'Avenir avec les nouvelles découvertes, brochure, 1854.

Amour et Philosophie, recueil de poésies, 1 vol., 1855.

L'Unité de pouvoir, *Concordat politique*, etc. (Préface de la pièce inédite « Le Mariage »), brochure, 1859.

Notice sur M. de la Coste, brochure, 1869.

Mentionnons pour mémoire que les ouvrages de Claire Brunne ont figuré à l'Exposition universelle de 1878 dans la section de la librairie (Cl. 9).

1. Voir la *Revue d'Histoire Littéraire* d'octobre-décembre 1924, p. 643.

Pour l'analyse de ces œuvres diverses, nous croyons devoir procéder, non par ordre chronologique, mais par ordre d'importance croissante, c'est-à-dire commencer par les moins importantes, afin de déblayer le terrain et de plus aisément insister sur celles qui méritent un sérieux examen.

Les deux brochures : de la première (*Concordat politique*) nous avons fait l'analyse.

La seconde (*De l'Avenir avec les nouvelles découvertes*) mérite à peine une mention ; c'est une dissertation, fort confuse et pas très originale, d'où il paraît résulter que les nouvelles découvertes de la science (applications de la vapeur, de l'électricité, etc.) vont ouvrir l'ère de la liberté, après celle de la force et celle de l'idée. L'ère de la force, ç'a été l'antiquité, et celle de l'idée les siècles du christianisme. Et voici les conclusions :

Alors le monde après avoir traversé :

l'âge de la force,
l'âge de l'idée,
l'âge de la science,

où nous sommes arrivés, devra passer de celui de la raison à celui de la morale, qui amènera celui de l'unité :

de langage,
de lois,
de gouvernement,
d'intérêts,
de richesse,
de morale,
de religion, etc.

Vous serez tous frères, a dit Jésus ! L'unité divine reconnue, on arrivera à l'unité individuelle, pour saisir l'unité humaine qui est l'œuvre de Dieu.

Alors la liberté, cette fille du temps, dont nous sommes tout à coup devenus tous amoureux, élevée avec l'ordre, qui est la vérité, deviendra nubile et se mariera au monde, ainsi que l'a dit Notre-Seigneur : « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres... » (*Evangile selon saint Jean*, ch. 8, verset 32.)

Passons. *Les Jolis Contes vrais* sont fort bien tournés ; c'est un ouvrage pour les enfants, publié comme livre d'étrennes pour 1843. Ces contes sont moraux, comme il sied ; l'un d'eux est le récit de l'enfance de Dupuytren ; un autre celui de la vie de Bernard Palissy. Quelques lignes de préambule font connaître le but poursuivi par l'auteur :

Lorsque j'ai écrit ce petit livre, mes chers enfants, j'ai eu non seulement en vue le désir de vous amuser et de vous distraire, mais

aussi celui de jeter dans votre âme quelques idées qui puissent vous servir d'appui au milieu de la vie que vous avez à parcourir.

Le livre est joliment présenté ; il est orné de quelques lithographies, honnêtement dessinées, de Ch. Bourg.

La petite pièce : *La Protectrice*, écrite en collaboration avec Emile Souvestre, fut représentée à la Comédie-Française le 22 mai 1841 ; elle eut huit représentations, plus deux autres en 1842. Les rôles étaient tenus par Samson, Drouville, Régnier, Mlle Mante et Mlle Doze.

A son sujet nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la critique que lui consacra Jules Janin dans son feuilleton des *Débats* du 24 mai 1841 :

Est-ce bien là une comédie ? A quoi cela ressemble-t-il ? Où est l'idée ? Où est la leçon ? Où est l'esprit ? Où est le style ? Sauf deux ou trois mots très jolis, jamais les précieuses ridicules, les plus ridicules, ne se sont élevées à ce patois, à ce jargon, à ce pathos ! Oh Cathos ! Oh Madelon ! Que l'on a été impitoyable envers vous ! — Cette jolie petite comédie est de deux hommes d'esprit : M. Souvestre et M. *Prune* ! Oh !

Ainsi le critique prenait Mme Brunne pour un homme, et écorchait son nom, oh !

Nous voici aux œuvres importantes. La première est intitulée : *Ange de Spola*, avec le sous-titre : *Etudes de femmes*. Ces études sont au nombre de trois : *Ange de Spola*, *Cora*, *la Coquette* et sont suivies de *Fragments de Léona*.

Une préface unique les précède, qui fait connaître le but poursuivi par l'auteur. Cette préface est fort longue, puisqu'elle s'étend sur près d'un demi-volume. Elle est continuée, peut-on dire, dans les études elles-mêmes où l'action est interrompue à chaque instant par des digressions interminables. Après avoir fait connaître qu'il s'est donné pour tâche d'indiquer les vices de l'éducation de l'homme et de la femme, l'auteur s'exprime ainsi :

L'éducation des femmes tend trop à les déguiser, à les tromper, à leur faire tourner la jeunesse, au lieu de leur donner la force de la traverser noblement. Elle rejette, et c'est son plus grand danger, les besoins et les passions de cet âge sur un autre âge de la vie, les annulant ainsi, sans les éteindre, évitant les chances désorganisatrices que la société redoute, mais sans y porter remède, sans les affaiblir, et cela toujours aux dépens du bonheur individuel. Cette mutilation morale de la femme, sans doute obligée à des époques sociales antérieures, ne doit-elle pas cesser avec le progrès ? Et la législation actuelle ne saurait-elle et ne pourrait-elle remédier à des institutions cruelles et si contraires au bonheur de tous ?

On le voit, Mme Brunne est une suffragette avant la lettre. Quant aux héroïnes de ses trois nouvelles, « elles suivent chacune un chemin différent, mais également accepté par la société ».

L'activité, l'immolation, le vice.

La première accepte les passions sociales et les suit.

L'autre étouffe courageusement toutes ses facultés.

La troisième, égarée par des rêves et des illusions, suite de l'inexpérience que lui a laissée l'éducation, cherche vainement une route et tombe fatalement dans les vices que la société tolère.

Celle qui accepte les passions sociales, c'est Ange de Spola.

Cette jeune fille, dès qu'elle sent son cœur ému par les beaux yeux d'un jeune aspirant de marine, son cousin, en arrache ce dard empoisonné. Elle invite le jeune marin à regagner sans plus tarder son navire, et à l'oublier. Sur les conseils de sa mère, une mondaine aussi sceptique que sa fille, celle-ci se résout à persévérer dans la voie de l'indifférence en matière d'amour. Conséquente avec elle-même, elle épouse un vieux diplomate riche et bien né, mais auprès duquel la passion n'a que faire. Un jeune cousin du mari essaie bien de lui parler d'amour, mais elle le repousse dédaigneusement. Bientôt le vieux mari meurt, et voici une jeune veuve qui s'ennuie ; elle essaie de tout : art, politique, mais il lui manque quelque chose ; serait-ce l'amour ? « Elle commençait alors la période trentenaire, si fort encensée par un de nos plus ingénieux romanciers. » On lui présente un jeune homme fort séduisant et fort amoureux ; mais, au lieu de l'aimer tout simplement, elle l'étudie. Là transparaît l'auteur, qui étudiait tellement ses amants, qu'ils devenaient enragés et finissaient par s'en aller. Le malheureux est obligé de subir d'interminables dissertations sur l'amour, qui ne doit pas être égoïste, mais généreux, et se fondre dans l'unité universelle. Comme il se permet d'en bâiller, du moins figurativement, elle ne veut pas de lui, et la voilà replongée dans les abîmes de la solitude. Elle se décide à aller habiter la campagne et à s'occuper d'agriculture, mais la coupe des foins ne peut remplir le vide de son cœur, ni le repiquage des salades, et elle repense à l'amour, malgré qu'elle en ait. Enfin paraît l'élu de son cœur ; c'est Georges de Savenay, un journaliste qui, par suite de circonstances assez maladroitement agencées, se trouve son hôte pour quelques jours. Elle l'aime, il le lui faut, et comme il ne paraît pas s'en douter, elle se décide à le demander elle-même en mariage. Mais elle n'en a pas le temps, car ce jeune pataud lui annonce, avec le plus innocent des sourires, qu'il va épouser dans quinze jours une jeune fille qu'il aime depuis long-

temps, et dont il est aimé. Il offre même à la malheureuse veuve de la lui présenter, et espère qu'elles feront deux bonnes amies. Effondrement, désespoir. Et voici la fin du roman, qui prend tout juste deux lignes :

Elle passa des jours, *presque* des années, ne fit entendre ni un reproche ni une plainte... et mourut !

... *Quibus auxiliis, cur, quomodo, quando?* C'est ce dont l'auteur s'abstient de nous informer.

Le cas de Cora est plus simple. Fille de province, craignant l'amour (comme toutes les héroïnes de Claire Brunne), elle épouse une sorte de Marbouty, qui est notaire au lieu d'être greffier, et qui ne s'inquiète pas le moins du monde de l'état d'âme de sa femme. Il demande, sans plus, que son couvert soit mis à l'heure. Cora se résigne ; mais elle est atteinte d'une maladie de langueur, et reste incomprise de tous, même de sa sœur, qui s'est mariée à peu près comme elle et est enchantée de son sort. Survient le messie, sous les espèces d'un Parisien qui compatit à sa peine, ébauchant avec l'infortunée un commencement de roman. Mais il a peur d'aller trop loin, et de s'engager plus qu'il ne convient à son repos. Et il part, promettant très vaguement de revenir; et il ne revient pas. Si bien que Cora commence à s'anémier, crache le sang, s'étiole et meurt. Son mari ne la regrette guère, et comme on a trouvé dans la chambre de la morte quelques pages poétiques et désespérées, mêlées à des factures de ménage, il brûle les poèmes et garde les factures.

Quant à *la Coquette*, c'est une simple conversation de salon; l'héroïne n'a pas cru, plus que les autres, à l'amour; cependant elle pensait l'avoir rencontré chez son mari ; mais bientôt elle apprend que celui-ci la trompe, et, pour se venger ou, plutôt, pour se dédommager, elle déclare, au cours d'une soirée mondaine, qu'elle a l'intention de « traîner tous les cœurs après soi », mais sans leur donner quoi que ce soit d'elle-même et de ses pensées. Avis au lecteur. On doit espérer que les amateurs, ainsi prévenus, auront la sagesse de s'abstenir.

Ces trois nouvelles sont suivies des fragments d'un ouvrage qui n'a jamais été terminé, et qui est intitulé : *Pour Léona*. Léona, c'est la fille de l'auteur. Sa mère lui fait, conséquente avec elle-même, le plus affreux tableau de l'amour, mais aussi du malheur de celles qui n'aiment pas. Il n'y a là ni affabulation ni intrigue, mais ces fragments sont empreints d'un lyrisme désespéré qui vous saisit, vous faisant frissonner à l'idée que celle qui a écrit

ces lignes a sombré, de désespoir, dans le spiritisme et dans la folie. Nous citerons seulement les deux passages suivants :

Oh ! qu'il est amer le sentiment que vous portez à l'existence lorsque vous êtes inutilisé ; lorsque, rejeté dans l'inaction, vous vous reployez sur vous-même ! Léona, si un pareil malheur t'atteint, ô ma fille, n'attends rien, n'espère rien, romps tout, quitte tout, et demande au monde un aliment pour ton amour, car peut-être un jour il sera trop tard pour l'obtenir. Ce jour, ton cœur, ravivé par la solitude jusqu'à la passion, se réveillera comme l'enfant après un long sommeil ; il voudra à tout prix quelque chose à dévorer, il se jettera sur tout, et deviendra le jouet de tout, tel que l'enfant en furie ; on se rira de ses efforts, de sa misère, de ses cris ! On excitera ses besoins, sa tendresse, on méprisera son exaltation !

L'autre passage exprime cette idée que les femmes qui n'ont pas trouvé le bonheur dans le mariage ne peuvent ressentir l'amour maternel :

Regards maternels de la femme heureuse, vous êtes deux vies en deux amours, et vous devenez une source d'espoirs tendres et doux.

Regards maternels de la femme opprimée, vous êtes amers comme la crainte, douloureux comme l'oppression, poignants comme le regret, secs comme l'ironie, et vous résignez la dernière affection aimante en une souffrance aigrie, qui devient du désespoir et de la rage !

Regards maternels de la femme heureuse, vous êtes une jouissance pure et douce comme une confiance d'amour.

Regards maternels de la femme péniblement garottée par des liens malheureux, vous brûlez l'âme, vous vous liez au passé, vous le réveillez dans ce qu'il a d'amer ; et son agitation trouble le présent, en jetant sur l'avenir une teinte de douleurs qu'aucun rayon d'espoir n'éclaire.

Et cette femme avait deux filles...

Le public ne s'émut guère de cette publication ; cependant, il lui fut consacré deux pages dans la *Revue Indépendante*, créée par Pierre Leroux et dans laquelle George Sand avait droit de cité. C'est certainement à son intervention que Claire Brunne dut d'obtenir un compte rendu dans le numéro du 25 juin 1843. Le critique, bien qu'assez bienveillant, ne pouvait s'empêcher d'observer que la thèse soutenue par l'auteur n'était pas neuve. Et il ajoutait :

Après avoir lu les trois nouvelles, on se demande quelle doit en être la conclusion. Nous y voyons, il est vrai, trois femmes suivant dans le monde un chemin différent ; mais laquelle de ces trois femmes a choisi la bonne voie, celle qui mène au véritable but ? C'était là, ce

nous semble, ce qu'il fallait indiquer, et c'est précisément ce que l'auteur à oublié de nous dire.

Ces trois nouvelles sont d'ailleurs écrites avec facilité, souvent même avec élégance ; on y désirerait seulement plus de péripéties, un intérêt plus vif et plus soutenu.

Il semble qu'on ne saurait mieux dire, ni plus justement ; cette dernière impression surtout est exactement celle qu'on éprouve en lisant l'ouvrage.

Mais si George Sand usa de son influence pour qu'un compte rendu d'*Ange de Spola* fût donné, ce ne put être de sa part qu'un acte de pure charité, car nous avons vu que l'auteur lui était aussi antipathique que possible. Elle lui exprima cependant, très franchement et très honnêtement, son opinion sur l'ouvrage, et cette opinion fait la matière de la deuxième partie de la lettre de 1843, dont nous avons donné la première. Voici le passage :

Je vous remercie, Madame, de l'envoi de vos deux volumes ; je n'ai encore lu qu'*Ange de Spola*, et je vous dirai mon avis avec la même sincérité, puisque vous l'avez provoqué de bonne foi. Ce n'est point un roman ordinaire, et sur les cinq cents ou six cents romans de femmes que j'ai feuilletés depuis dix ans, c'est un des trois ou quatre que j'ai pu lire en entier. Au fait, ce n'est point un roman ; vous-même l'avez qualifié d'étude. Il manque essentiellement des qualités qui en font un roman animé. Mais il a toutes celles d'une étude bien faite. C'est une énigme qui se dévoile peu à peu, et dont le mot n'est pas assez proclamé. Votre Ange cherche la grandeur et la vertu, et vous montrez avec beaucoup d'élévation que, sans grandeur et sans idéal, il n'y a pas d'amour possible pour une âme élevée. Seulement les ténèbres qui remplissent la vie douloureuse de cette Ange, vous ne les dissipez que faiblement.

On voit bien que, *dans ce pauvre et mesquin petit milieu du grand monde où vous avez enfermé votre existence*, l'Ange a dû mourir de froid et d'ennui, sans avoir vu clair un seul jour. Mais vous, l'auteur, vous qui jugez et racontez, vous deviez nous dire mieux ce qui lui a tant manqué. Vous nous l'eussiez dit en nous montrant dans Georges de Savenay un véritable homme ; mais nous l'avons à peine connu. Il est brave, compatissant ; il est bel esprit et homme de lettres. Mais quoi encore ? Quelles sont ces grandes idées, ces nobles sentiments que vous nous dites qu'il possède, et qu'il ne nous laisse pas apercevoir ? On dirait que vous avez craint d'effaroucher ou d'épouvanter les salons, où la vie de votre Ange s'est étiolée, en nous montrant la figure d'un homme de bien tel que vous devez la concevoir et pouvez la peindre.

Je vous prie, Madame, de me pardonner ces observations, et d'être bien certaine que je ne me le permettrais pas, si votre talent et votre

caractère ne me semblaient en valoir la peine; car c'est une peine, Madame, que de dire la vérité qu'on pense, et c'est le plus grand acte de courage que vos amis aient le droit de vous demander.

Agréez, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Quant à ce qu'on est convenu d'appeler « la Grande Presse » elle ne parla que très succinctement de l'ouvrage. C'est ainsi que, dans le feuilleton du journal *La Presse*, nous relevons cette simple mention : « Et que n'oublions-nous pas? Un roman de Mme Claire Brunne, *Ange de Spola*, style ferme et observateur... » Et c'est tout.

Un an après *Ange de Spola* paraissait : *Une Fausse Position*. Ce roman put laisser croire à son auteur qu'il tenait enfin le succès ; il fit surtout un certain bruit dans le monde littéraire. La cause en fut que, tout en reprenant ses théories habituelles, l'auteur les agrémenta de nombreux portraits des célébrités du jour, à peine voilées par de transparents pseudonymes : on y trouve Balzac, Jules Sandeau, Gustave Planche, Scribe, Sainte-Beuve, croqués avec cette verve et cette justesse de touche que nous avons signalées à propos des mémoires. Ces croquis sont ici, cependant, plus lourdement appuyés, parce que l'auteur a voulu « s'appliquer » et faire un livre, mais ils restent fort curieux. Et le roman est beaucoup plus vivant que les précédents, ne fût-ce que parce qu'il constitue, sauf certaines situations inventées et qui ne sont point ce qu'il y a de meilleur, une sorte d'autobiographie. L'héroïne, Camille Dormont, dont certaines aventures rappellent les débuts de George Sand, est, psychologiquement, Mme Marbouty elle-même.

Voici le sujet :

Camille Dormont vient de province à Paris, avec un amant qui ne tarde pas à la quitter; obligée de travailler pour vivre, elle essaie d'abord, comme George Sand, de faire de la peinture; elle fait la connaissance d'un écrivain nommé Henri (Jules Sandeau), cœur assez compatissant, mais sans énergie ; celui-ci promet de l'aider à vendre son travail, et l'encourage de son mieux ; finalement il lui emprunte de l'argent, et ne lui laisse que les yeux pour pleurer.

Elle se tourne alors vers Samuel, le prince des critiques (Gustave Planche); celui-ci prend plaisir à causer avec elle, mais lorsqu'elle lui demande son appui pour faire publier ses œuvres littéraires, il refuse. Quant à Ulric (Balzac) il lui conseille d'abandonner les idées trop généreuses qu'elle a professées jusqu'ici, et de se servir des vices de la société, qu'elle méprise.

Chacun de ces personnages a son portrait. Voici celui de Samuel (G. Planche) :

C'était un bel homme d'environ trente ans, sans pudeur, sans timidité, sans charmes, merveilleux et spirituel, profond, assis fort à l'aise sur son savoir et sur la haute opinion qu'il avait de lui-même. Blasé sur tout, parce que sa pensée avait été au fond de tout, froid, ennuyé, aimant peu les femmes qu'il méprisait, parce qu'il n'avait jamais été à même de les apprécier justement. Il causa avec Camille, non pas en homme du monde qui ne touche et n'effleure des sujets que ce qu'il faut pour amuser, mais en érudit puissant qui vous promène dans la pensée. Pour cet homme, tout était arrivé à la donnée mathématique. Le compas et l'équerre avaient tout nivelé. Quand il avait prononcé, il n'y avait pas de doute à émettre, ni de discussion à élever ; il ne l'eût pas permis. Deux et deux font quatre pour tout le monde ; ses autres idées en étaient là, de positif et de déduction. Aussi était-il triste, amer et découragé, et laissa-t-il en partant ces trois sentiments dans l'âme de Camille ...

Et voici pour Balzac :

Ulric, le romancier, était plus âgé que Samuel. Mal placé à son début dans le monde littéraire, le public, par suite de cette position, lui avait longtemps refusé un succès mérité. Il ne l'avait obtenu à la longue que par la force excessive d'une volonté que rien n'avait rebutée; mais cette lutte forcée avait gâté l'harmonie de sa belle nature, et donné à son esprit le pas sur le caractère, si bien que celui-ci dirigeait seul ses actions, uniquement et sans autre règle que son intérêt personnel. Populaire et recherché, il s'était enivré de ses succès tardifs, à tel point qu'il ne savait comment les porter, et que ses rêves, ses projets, ses espérances devenaient gigantesques comme l'était l'opinion qu'il avait de lui-même. Cette vanité finissait par avoir son ridicule et sa monomanie ; cette grandeur imaginaire, en le sortant du monde réel, le rendait victime. Elle lui créait des besoins factices qu'il ne pouvait satisfaire qu'à force d'or, et dont la jouissance ne retrempait jamais suffisamment ses facultés. Cependant, n'ayant que ce moyen de satisfaire ses ambitions exaltées, la richesse devenait son premier besoin, la première source de son bonheur. Tout alors lui semblait bon pour en gagner, son avidité était devenue idéale et doublait ses moyens de travail. Homme de génie, Ulric marchait avec son siècle ; il comprenait tout par l'or, avec l'or et venant de l'or ; seulement il avait la naïveté de l'avouer, de le reconnaître, d'en faire un principe, une vertu. C'était pour lui une des nécessités de l'époque. Il en croyait tout le monde instruit, et en parlait sans déguisement. Mais l'hypocrisie est, dit-on, un hommage rendu à la vertu. Il y avait alors bon nombre d'hypocrites qui ne voulaient pas qu'on donnât l'explication de leurs actions, qu'on dît le nom du mobile qui les animait, qu'on portât la lumière sur leur conduite. Aussi Ulric avait-il beaucoup d'ennemis. Il poussait l'esprit d'observation des choses matérielles à un degré inconnu encore. Nul n'était allé aussi loin que lui dans les

détails intimes des vices extérieurs. Si cette intelligence, si déliée, eût eu un point de départ plus élevé, celui de la pensée ou celui de l'analyse des sentiments de l'âme, il eût été à la fois le plus grand poète et le plus grand métaphysicien de son temps, et de tous les temps. Mais le besoin de satisfactions vaniteuses ou sensuelles le détournait des nobles voies auxquelles la supériorité de ses moyens l'appelait.

Cependant Camille pénètre dans le grand monde, et y fait merveille. Chacun a son dada. Celui de Mme Marbouty fut toujours la fréquentation des « salons ». Elle est reçue chez une Mme de Valrive, qui est peut-être Delphine Gay. Elle assiste à une soirée donnée par le duc Dellanne (comte de Castellane) ; elle y fait figurer tous ses amis, notamment Lamennais, qu'on est assez surpris de trouver « dans le monde ». Il va sans dire qu'elle y remporte le plus grand succès ; si, en effet, elle égratigne un peu ses amis, elle se donne à elle-même toutes les vertus et toutes les grâces, avec une conviction qui fait un peu sourire. C'est ainsi que, dans une soirée donnée par une certaine Mme Delamarre et à laquelle assiste la duchesse de Saint-James (Mme de Castries), elle déclare que, « au milieu de cet enivrement général, Camille gardait la tenue la plus noble ; elle avait les manières d'une duchesse et les charmes d'une grande artiste ». Quelqu'un même insinue qu'elle ressemble à s'y méprendre à Marie-Antoinette !

Enfin, elle fait la connaissance de Brices (Scribe) et il est, lui aussi, croqué assez finement, moins finement que dans le passage des mémoires qui a été cité ; elle devient sa collaboratrice. Un beau jour l'amour s'en mêle, mais elle lui laisse ignorer son nom et son adresse. La raison de cette réserve est insuffisamment indiquée.

On ne sait pas très bien pourquoi, sur ces entrefaites, Henri et sa maîtresse deviennent jaloux des succès de Camille ; toujours est-il qu'une cabale est montée pour empêcher la publication de ses œuvres ; peut-être y a-t-il là le règlement d'un vieux compte avec Mme de Massac, et, presque certainement, avec Jules Sandeau.

Un soir, à l'Opéra, elle s'aperçoit que Brices est triste ; en rentrant chez elle, elle lui adresse une pièce de vers, destinée à lui rendre la sérénité. Voici quelques gouttes de ce baume consolateur :

J'irai vers lui ; j'irai. Je veux lui dire : Ami,
Vous faut-il de l'amour ? Le mien vous est soumi, (*sic*)
Si l'amitié suffit, prenez, voici la mienne,
Et que mon dévouement en bonheur vous revienne...

Brices lui répond par une lettre charmante, et elle riposte dans ces termes :

Bel ange de ses nuits, bercez son doux sommeil,
A l'heure du repos; et lorsque le réveil
Ranimera ses sens, que la femme qu'il rêve
Sur sa couche, au matin, comme une nouvelle Eve,
Se trouve près de lui! Que son regard jaloux
Surprenne ses regards, tendres, voilés et doux!
Que, sommeillant encore, il sente sur sa bouche
Un doux baiser d'amour, qui l'effleure et le touche!
Que ses doigts caressants passent dans ses cheveux
Comme la main d'un ange, ou la brise des cieux!
A ses yeux fixement qu'un long regard s'adresse,
Et réveille en son sein la volupté, l'ivresse!
Qu'auprès de cette femme, et surpris et séduit,
Il retrouve soudain les désirs de la nuit!
Qu'étonné, que ravi de la trouver si belle
— Plus belle que son rêve — amoureux, il l'appelle
Par tout ce que l'amour a trouvé de plus doux,
Langage qu'en son rêve, ange, il apprit de vous!

Brices semble tout prêt à faire son profit de ces suggestifs conseils. Il finit par découvrir le nom et l'adresse de celle qui versifie si voluptueusement, et se rend chez elle. Mais il la trouve mal logée, mal habillée (elle est pauvre), et lui déplaît de fréquenter dans un pareil taudis; le mobilier classique est offert par lui fort généreusement. Mais il paraît ignorer que Camille n'est autre que M^me^ Marbouty; celle-ci (nous voulons dire Camille) le met très carrément à la porte; à peine est-il sorti qu'elle fond en larmes, comme il sied.

Cependant Brices lui déclare que, faute par elle d'accepter ce qu'il lui offre et de lui accorder ce qu'il demande, la pièce à laquelle ils collaborent, et qui est vouée au plus grand succès, ne sera jamais jouée. D'autre part, le monde abandonne la pauvre esseulée qui, ne pouvant plus vivre de son talent, tombe dans la misère. Elle cherche des travaux, même les plus humbles, et est repoussée par tous. Elle pense alors au suicide.

Une influence occulte semble la poursuivre; cette influence, c'est celle des Jésuites. Ce couplet était inévitable à l'époque du *Juif-Errant*. Sous la plume de Claire Brunne, Rodin paraît sous les espèces d'un certain Desgenettes; il veut la dominer, et l'attacher à son parti. On lui donnera la fortune et le succès si elle veut « se convertir » publiquement à Notre-Dame. Après avoir refusé, elle finit, vaincue par la misère, par se résigner à tout, à

Brices, au mobilier, sinon à Notre-Dame, même à un vieux médecin qui n'est vénérable qu'en apparence, et qui lui offre « un vaste appartement au premier étage ». — Vous m'en direz tant! Mais il est entendu qu'elle ne deviendra la maîtresse de Brices qu'après que la pièce aura été jouée.

La pièce est jouée : c'est un grand succès. Camille devra s'exécuter; mais, lors d'un souper donné par Brices après la représentation, elle se met tout à coup à injurier chacun et à déblatérer contre les vices du siècle. Enfin, elle éclate de rire et termine ainsi son discours :

Vertu, puissance souveraine que le cœur rêve et que l'esprit rejette!

Vertu, mot céleste ravi aux anges dans l'extase de l'âme!

Vertu, image éclatante et lumineuse que l'esprit aperçoit comme un mirage divin, et qui donne à ses élus le malheur et le martyre!

. . . . . .

Camille était folle.

Cette œuvre fut honorée par un feuilleton de douze colonnes, que Jules Janin lui consacra dans les *Débats* du 21 juillet 1844. Voici quel en est le préambule :

Je ne crois pas qu'on ait publié depuis longtemps un livre qui ait mérité davantage qu'on s'en occupe. C'est un récit tout rempli de vérités et de mensonges, mais j'ai bien peur que la vérité ne l'emporte sur la fiction. Vous y verrez à travers quelles misères et quelles hontes doit passer nécessairement la malheureuse femme qui, par sa faute, n'a pas d'autres ressources pour vivre que la vie littéraire, sentier difficile et glissant pour les hommes même les plus forts. Roger Bacon a écrit un livre sur le cœur humain, sous le titre énergique de *Spelunca* : la caverne; et Roger Bacon n'a pas imaginé une caverne plus profonde que celle dans laquelle nous allons entrer.

Suit l'analyse complète de l'œuvre, qui prend dix colonnes. Il convient de signaler que Jules Janin croit se reconnaître dans Samuel, tandis que ce personnage représente Gustave Planche. L'auteur l'a déclaré lui-même, dans une lettre écrite à M. de Lovenjoul en 1885.

Et voici la conclusion :

« De tout ceci que conclure? Est-ce là un roman? Est-ce là une histoire? Une femme, quelle que soit cette femme, sans les avoir subies, peut-elle de gaîté de cœur inventer de pareilles douleurs? Et cependant nous autres, nous les témoins de ces luttes malheureuses, nous qui en avons tant vu se briser sans retour, de ces fragiles beaux esprits féminins incapables de résister à ces labeurs qui tuent les

hommes, comment pouvons-nous laisser passer, sans les combattre, des accusations injustes, funestes, mauvaises, dont l'exagération même fait justice? Cependant, soyons justes, soyons vrais, il y a au fond de ce récit quelque chose qui remue, et qui laisse son aiguillon dans les âmes! Il y a le cri désespéré d'une misère profonde, d'une lutte implacable contre le destin, contre le talent, contre la force, contre l'obstacle et, pour conclure enfin d'une façon utile et ferme, sans adopter les personnalités violentes de l'auteur, adoptons la conclusion de son livre. De ce récit funeste, il faut tirer cette conclusion fatale : à quelques exceptions près, que chacun nomme, car le génie c'est l'exception, la femme jeune et belle, quand elle veut, non pas gagner, mais chicaner sa vie au métier des lettres, est tout simplement une femme perdue. Mais supposez une pauvre abandonnée sans beauté, sans jeunesse, sans fortune, sans autre ressource que cette plume mal taillée, jouet de tous les vents d'hiver, et vous arrivez à quelqu'une de ces misères fabuleuses, à un je ne sais quoi d'abominable qui n'a plus de nom dans aucune langue!

Une Fausse Position mena bien son auteur tout près du succès, mais c'est à ce moment que, pour les motifs que nous connaissons, ce succès fut brusquement interrompu.

L'auteur avait toutefois, dès la première édition, pu faire une ample distribution des exemplaires de son œuvre aux personnes de sa connaissance, ainsi qu'à celles qu'il admirait. Parmi elles se trouvait Lamennais, dont la lettre adressée à Claire, en retour, mérite d'être reproduite, à titre de curiosité.

« Paris, le 25 mars 1844. — Je vous renvoie, Madame, les deux volumes que vous avez fait remettre chez moi. Il est très vrai que mes occupations, plus pressantes à mesure que ma santé décline, ne me laissent guère de loisir pour lire les ouvrages d'imagination. J'ai lu cependant une partie du vôtre, je veux dire les pages que vous avez bien voulu désigner. Le curé charitable et simple que vous peignez sous le nom de Rémy m'a rappelé des souvenirs touchants; car j'ai connu, en assez grand nombre, des prêtres qui lui ressemblaient. Je ne saurais en dire autant de celui que vous opposez à cet homme évangélique; l'orgueil, l'ambition, l'intrigue se mêlent à tout, sans doute, et à la religion même, en se cachant, toutefois, en se couvrant d'un voile hypocrite. Je ne pense pas, mais je me trompe peut-être, que personne osât s'avouer à soi-même ce que M. Desgenettes confie, comme des choses toutes simples, aux agents, ou plutôt aux complices de ses odieux desseins.

La femme tombée aux mains de pareils scélérats est certainement bien malheureuse, et l'on s'étonne peu qu'après tant de souffrances, tant de mécomptes, suites fatales, si je l'ai bien compris, d'une première erreur, elle finisse par la folie.

Tel est aussi, ce me semble, le but moral que vous vous êtes proposé, Madame. Vous avez voulu effrayer ce volage essaim d'illusions qui entoure la jeunesse, et vous y aurez, je crois, réussi, car après cette terrible calamité dont votre héroïne est victime, ce n'est rien que la mort qui termine tant de romans.

(*Nouvelle Revue rétrospective*, 1898. Autographes.)

Le dernier roman de Claire Brunne est intitulé : *Le Marquis de Précieux ou les Trois Époques*. Il a paru en 1850.

Voici quel a été le but cherché par l'auteur, d'après la préface. A ce propos, rappelons que Claire Brunne, fort prolixe dans ses romans, l'est encore plus dans ses préfaces, qui sont souvent aussi étendues que les romans eux-mêmes.

Cette préface relie l'œuvre nouvelle aux œuvres précédentes :

Dans *Ange de Spola*, nous dit-on, j'ai voulu signaler la mauvaise direction donnée aux femmes ; dans *Une Fausse Position*, mon but a été d'attaquer le système de corruption généralement établi, et de prouver, par la critique des abus, la nécessité de l'organisation du travail. Dans les *Trois Époques*, je démontre que de la direction donnée à l'éducation dépend l'avenir...

Dans mes ouvrages, je l'avoue à la honte de l'humanité, les beaux caractères sont entièrement de mon invention, je n'ai pas connu les modèles, *ils ne sauraient exister dans notre société* (!)... George Sand m'a donné l'idée de Buzenval, le beau caractère du livre, après la publication d'*Ange de Spola*, qu'elle voulut bien apprécier avec éloge : « Vous devriez, me dit-elle, vous qui comprenez ce qui manque au bonheur de la femme, nous peindre l'homme modèle ; ce travail convient à votre talent, au genre de vos réflexions, à l'idéal qui est en vous ». Ce conseil a produit le livre.

En passant, constatons de quelle manière Claire Brunne a modifié à son avantage les termes de la lettre que George Sand lui avait écrite en 1843. Nous en avons donné copie ; il n'y en a pas eu d'autre, à notre connaissance, sur ce sujet, et c'est bien certainement à celle-là que l'auteur fait allusion.

Les trois époques, ce sont celles de 1812, 1820 et 1830 ; l'Empire, la Restauration, le règne de Louis-Philippe. Elles sont traversées par les aventures d'un jeune homme du nom de Raoul, marquis de Précieux, qui est bien le plus triste sire qu'on puisse imaginer. En 1812, gouverneur français d'une province russe conquise, il abandonne son poste, compromettant ainsi un de ses amis appelé Buzenval. Celui-ci, c'est le « beau caractère » annoncé par la préface et que l'auteur déclare n'avoir jamais rencontré ; cela se sent : le personnage est flottant, mal établi et fait figure d'utilité, comme on dit au théâtre. Au contraire, le mauvais drôle a tout le relief de

quelqu'un de vivant, et il paraît certain que l'auteur a voulu lui donner les traits de M. de Pastoret, déformés pour le service de sa rancune. Certains épisodes de la vie de son modèle, qui y sont rappelés, sont ainsi dénaturés à plaisir.

Le jeune marquis (celui du livre), si piteux sous l'Empire, ne se relève guère pendant la Restauration ; son père et sa mère sont à la merci des Jésuites. Il en est de même de Raoul qui, ainsi que ses parents, tombe sous la coupe d'un certain père Benoît, le mauvais génie de la famille ; le parti lui fait épouser une jeune fille noble, pure, mais hébétée, elle aussi, par la Compagnie. Son mari la brutalise, la trompe, et, surpris par le mari de sa maîtresse au cours d'un rendez-vous, il se cache au fond d'une baignoire (vide probablement), laissant celle qu'il a compromise recevoir les gifles et les coups de cravache dont l'accable son époux. Celui-ci est un maréchal de France, s'il vous plaît, mais ancien soldat de la grande armée et qui a gardé des façons de roulier. Raoul, que sa maîtresse supplie de fuir avec elle, refuse, pour ne pas gâter sa position à la Cour. C'est un vilain monsieur, décidément, mais la faute en est aux Jésuites.

Enfin, tout s'arrange à peu près, si ce n'est que la malheureuse femme du maréchal devient folle, et que son mari se tue ; l'auteur nous en informe fort cavalièrement.

Vient la révolution de 1830, et nous voici à la troisième époque. Nous voici également en présence de Camille Dormont, la femme supérieure, la femme victime des mœurs du temps ; nous la connaissons déjà. Raoul s'est refait, à l'ombre du changement de régime, une sorte de virginité : il fréquente chez Camille qui, après l'avoir étudié (elle l'a étudié bien mal), devient sa maîtresse, non sans lui avoir expliqué ce que c'est que l'amour d'une femme supérieure. Ceci sous la forme d'une sorte de litanie :

L'une (la femme ordinaire) se farde moralement.
L'autre (la femme supérieure) se montre telle qu'elle est.
L'une veut séduire.
L'autre veut attacher.
L'une cherche l'attrait.
L'autre, la véritable sympathie.
L'une trouve dix amants.
L'autre, peut-être un seul.

Mais :

L'amour de l'une sera le plaisir ;
L'amour de l'autre sera le bonheur, etc.

Il y a ainsi neuf comparaisons entre la femme ordinaire et la femme supérieure.

Le couple est heureux pendant quelque temps : pendant qu'il a de l'argent. Mais bientôt les Jésuites d'un côté, le mari de Camille de l'autre (ce mari est, lui aussi, fort vertement présenté, bien qu'accessoirement), font tant qu'ils les ruinent simultanément, et l'amour diminue avec l'aisance : du côté de Raoul, bien entendu, car, pour Camille, ces contingences sont négligeables. Cependant l'incapacité de son amant en matière commerciale, industrielle et bancaire, et en tout procédé susceptible de lui faire gagner de l'argent, induit cette femme en quelque mépris pour une semblable nullité. Quant à Raoul, il retombe sous l'influence du père Benoît et de sa mère. Si bien que le faux ménage finit par se disloquer.

La fin du livre, c'est le coup de grâce donné au triste héros de l'histoire. Il finit par empoisonner sa mère pour hériter d'elle, par voler une pièce établissant les droits de son ami Buzenval à une pension, et accusé par tous : Camille, Mina et Buzenval, il est frappé de paralysie. Il restera idiot pendant toute sa vie.

Il y a dans tout cela comme l'expression d'une haine amassée contre quelqu'un et, littérairement, cette haine s'exprime avec une vigueur qui est la principale qualité de l'ouvrage. Quant à de la tendresse, il n'y en a pas une miette ; quant à de la pitié, point, non plus, d'ailleurs, que la moindre analyse psychologique ; et on quitte le livre avec un ressentiment violent contre de pareilles choses. On se dit que M^me^ Brunne, avec de réelles qualités d'écrivain, aurait pu plus éloquemment plaider la cause qu'elle voulait défendre, et il se trouve qu'elle a plaidé contre. En particulier, sa femme supérieure, Camille Dormont, fait souhaiter qu'il y en ait très peu. C'est qu'elle n'avait que de l'orgueil ; un peu de cœur eût beaucoup mieux fait.

Ces observations s'appliquent à toute son œuvre ; si parfois elle s'apitoie, c'est toujours sur elle-même ; comme elle fut, en réalité, très malheureuse, moralement, s'entend, et par sa faute, mais enfin très malheureuse, on lit avec intérêt ses « études de femmes », et aussi sa « fausse position », discrimination faite, pour celle-ci, des portraits de gens célèbres, auquel elle excellait, mais qui sont des hors-d'œuvre.

Quant au « Marquis », on comprend que ç'ait été sa dernière œuvre ; il n'était pas possible qu'elle trouvât le succès dans cette horrible voie.

Que conclure, et faut-il conclure ? On doit admettre que Claire

Brunne, quelle qu'elle fût, a mis un talent réel au service d'une noble cause : le relèvement de la condition sociale de la femme. Un spécialiste du féminisme, M. Léon Abensour, la mentionne à ce titre dans l'un de ses ouvrages : « Le Féminisme sous le règne de Louis-Philippe ». Il la place au nombre des écrivains qui réclamaient en particulier pour les femmes l'émancipation morale, groupe qui avait pour organes le *Journal des Femmes* et le *Conseiller des Femmes*, fort lus tous deux en ces temps. M. Abensour pense que, dans sa « Fausse Position » Claire Brunne a mis en scène Claire Démar, cette apôtre qui, ayant quitté un mari qu'elle n'aimait pas, alla vivre avec Perret-Dessessort ; tous deux, acculés à la misère, cherchèrent dans le suicide la fin de leurs maux.

La question soulevée par ces femmes s'est, depuis quatre-vingts ans, développée et semble bien près d'être résolue de nos jours. On n'en doit pas moins savoir gré à celles qui l'ont posée et, ne fût-ce qu'à ce titre, l'écrivain dont nous avons parlé méritait de sortir de l'oubli.

Nous terminerons notre étude par une brève analyse du recueil de poésies de Claire Brunne : « Amour et Philosophie ». C'est un joli volume de 208 pages édité par Hachette en 1855. Dans un préambule, l'auteur indique que ses vers « n'appartiennent à aucune école, et ne sont le résultat d'aucune étude ». Ils ont été écrits à toutes époques. La pièce la plus ancienne, dont nous avons parlé, est intitulée « Un Rève » (1828). La dernière est du mois d'avril 1855. En général, ces pièces de vers sont médiocres, surtout au point de vue de la forme, et le fond ne les relève guère. La pièce la mieux venue nous a paru être celle que nous avons citée : « Bel ange de ses nuits », dédiée à Scribe. D'autres sont fort corsées, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient légères. Elles alarmèrent la pudeur de la *Revue Anecdotique* lors de la publication du volume.

Mais en voici une qui mérite peut-être qu'on la reproduise, tout au moins en partie :

A DIEU

Mon Dieu, que faites-vous des soupirs et des larmes,
Des plaintes et des vœux qui s'élèvent vers vous !
Que, comme un cri d'appel au milieu des alarmes
Dans un dernier espoir nous vous adressons tous !

Distinguez-vous nos voix à travers la tempête ?
Montent-elles vers vous comme un signal d'effroi ?
Et dans le ciel brillant où rayonne ta tête
Nos soupirs soulevés viennent-ils jusqu'à toi ?

Nos pleurs, comme l'encens, parfument-ils tes fêtes ?
Comme un écho lointain en entends-tu le bruit ?
Ou bien, trop loin de toi, sur des plages muettes
Nos cris se perdent-ils dans l'horizon qui fuit ?

Ou, comme un flot pressé qui vient frapper le rêve
Sur ton trône, à tes pieds viennent-ils se briser ?
Ou, malgré nos efforts, sous ta marche hâtive
Occupé des soleils, ne vois-tu rien passer ?
. . . . . .

S'il en était ainsi, que nos cris et nos haines,
Nos malédictions par toutes voix humaines,
Unies dans un accord, et d'un même désir,
De ton éclat tonnant puissent t'anéantir.

Mais si, comme à toute âme un instinct le révèle,
Tu souffres avec nous, avec nous tu gémis,
Unissons nos efforts ; une gloire éternelle
Peut-être va surgir de nos travaux unis.

Aide-nous, aide-nous de ta grandeur lointaine !
Fais germer en nos cœurs l'espérance et la foi ;
Qu'elles soient notre asile et qu'au lieu de la haine
Nos vœux et notre amour remontent jusqu'à toi !

La fin du volume est consacrée à la reproduction d'un certain nombre de pièces de Sarah, la fille de Claire Brunne. Nous avons dit ce qu'il fallait en penser.

MAURICE SERVAL.

MÉLANGES

DIVERS PROPOS DU CHEVALIER DE MÉRÉ EN 1674-1675 (*Suite*).

Page 84. — Le Cardinal de Richelieu vouloit faire des vers. La pluspart des gens ayment mieux les louanges qu'on leur donne dans les choses qu'ils n'entendent point que dans celles qu'ils entendent. Les pédans qui courent le païs sont plus galans que les Maistres des requêtes et les Intendans. — C'est la fécondité [1] qui empesche qu'on ne se défasse de la pluspart de ses défauts. — Un homme, quoy qu'il soit délicat, s'il connoist que le séné, la rhubarbe, etc., luy soient nécessaires pour sa santé, etc. [2]. Ceux qui ne sont pas braves, à l'armée, font comme les autres ; et ceux qui sont timides font comme les autres, dans le monde [3]. La honte qui empesche d'estre hardi ne laisse pas de rendre hardi [4]. — C'est un Triboulet que ce M. de Montmor [5] : « Mais si ce que je diroy semble estre contraire à vostre sentiment, je vous prie

Page 85. — de m'excuser », etc. [6]. Ils ont chacun leur [7] système du

1. F. : en blanc. Au crayon : *bâtardise*. — Le mot, presque illisible, me paraît, même à cet endroit des propos, s'éclairer par ce passage de Bouhours (*op. cit*). : *Le Bel Esprit*, p. 269-270 : « Je ne sais, interrompit Eugène, si la fertilité est une bonne marque de la beauté de l'esprit. Il me semble que les esprits les plus féconds ne sont pas toujours les plus raisonnables, ni les plus fins. Cette grande fécondité dégénère le plus souvent en une abondance vicieuse, en une profusion de pensées fausses ou inutiles ; et, si vous y prenez garde, ce que vous appelez une propriété du bel esprit n'est, pour l'ordinaire, que l'effet d'une imagination déréglée ». Faut-il relier cette pensée de Méré — que nous proposons — à ce qu'il dit sur la nécessité de se connaître, de se corriger, de ne pas se croire poëte ou galant, quand on est homme d'État ou pédant? Dans Bouhours, le mot est pris en son sens naturel, tel que pour les plantes et les terres. Il semble confirmé par l'emploi qu'en fait Filleau de la Chaise, dans une lettre, inédite, je crois, à Madame de Guise : « comme ie nay pas une grande fécondité, ie crains bien que cela naille un peu lentement, ie commence à mespuiser ». (B. nat., ms. fr. 17056 [Vallant], f° 279.)

2. Se soumet à ces remèdes ; de même on doit tout faire pour guérir ses défauts.

3. Cf. *De la Conversation*, p. 106-107 : « Je prends garde que la plupart de ceux qui sont braves dans le péril, sont timides dans le monde ; et que ceux qui sont hardis dans le monde, sont craintifs dans le danger ». Là, contraste ; mais non dans les propos.

4. Cf. *ib*. : « Pour ceux qui se ménagent toujours à l'armée, comme ils n'ont que bien peu de la bonne gloire, il n'appréhendent pas de perdre l'estime qu'elle donne ; et c'est ce qui leur fait avoir cette asseurance, et qui mesme les rend effrontez dans une occasion pacifique ».

5. Sur le sobriquet, cf. *Journal* d'Arnauld d'Andilly (éd. Halphen, 1857, p. 189-190) : « L'Archevêque de Bourges,... qui n'est pourtant qu'un triboulet ».

6. Sur ces excuses, v. p. 82.

7. F. : *un*. Au crayon : *leur*? — Cf. *Menagiana* (1715), I, p. 3 : « M. de Roberval fai-

monde : l'un, celuy de Ptolemée ; l'autre, celuy d'Aristote, etc. — Tout ce qui dépend de moy, je le compte pour rien[1] ; il y a tant de choses que nous ne pouvons pas faire ! *Je lui parlois de cet homme qui dit qu'il fera trouver une* [2] : On a tant de peine à faire les choses possibles ! Je ne croy pas aisément qu'on fasse les impossibles. Si un homme n'est généreux[3], il ne fera jamais rien. Il faut faire l'impossible [une ligne et deux mots effacés][4]. J'entens : généreux, non pas pour les procès, pour le bien, pour son establissement, mais pour sa réputation, pour l'honneur, pour l'esprit. Ce n'est pas seulement estre diligent, mais entreprenant, etc. Un homme qui connoist que le bien ne le rend pas plus heureux, seroit bien fou de se mettre en peine pour cela. Il n'y a rien

Page 86. — de si détestable[5] qu'on ne puisse faire avec raison en[6] quelque occasion : *sur le sujet que Madame de . (sic) a pu faire empoisonner P.*[7] [Un mot effacé à la suite]. — *De ce qui luy arriva en suivant* M. le Card(inal) jusques à Saint-Mathurin[8], lorsqu'il alla en Ita-

soit un Système du Monde chez M. de Monmor », le maître des requêtes chez qui s'institua, en 1657, une Académie.

1. V. p. 98. C'est-à-dire : je suis sûr de moi, je ne m'échappe pas.

2. F. : en blanc. — Il ne paraît pas possible de lire : « une source ». Peut-être : *une âge* (le féminin persistant dans certains milieux) ; plutôt, à cause de la suite, quelque chose comme un trésor, une mine, etc.

3. F. : en blanc. — Au crayon : *Généreux* ? *Gracieux* ? ; et, en marge : « Ce ne doit être ni généreux, ni gracieux ; le sens est : méticuleux quand il s'agit de son honneur ». — On lit, les deux fois, très distinctement : *g n* ; la fin du mot est une suite de courbes. Nous avons songé à *gnavus*, et l'insistance à expliquer le mot nous y encourageait. Mais le mot, peu répandu dans les auteurs latins, est-il connu de Méré ? Enfin, il est certain que, dans les documents judiciaires ou administratifs, « *Gnalité* » s'écrit pour : « *Généralité* » (De même *aues* pour *autres*, et *Chault* pour *Chatellerault*). La vraie difficulté est que le mot *généreux*, écrit déjà p. 50, offre aux yeux un aspect nettement différent. Mais ce qui emporte la conviction, c'est l'identité des idées exprimées ici, avec un passage des *Conversations*, où le mot *généreux* paraît. « Je sçai ce que c'est que la fausse gloire ; un honneste homme s'en passe ; ... plus on a de cœur et d'esprit, plus on aime le véritable honneur ; et s'il se rencontroit quelqu'un qui n'en pust acquérir, quoy qu'il eust d'ailleurs tout à souhait, il seroit pourtant bien à plaindre, au moins s'il estoit d'un naturel généreux » (P. 246 *sqq.*). Cf. aussi *Lettre* 108 à M^me^ *** et à M^me^ *** (l'une duchesse, l'autre maréchale), sur les deux sortes d'ambitieux : « les uns, de l'établissement, les autres de la gloire ; les ambitieux de l'établissement ne songent qu'à leur fortune ; ils sont tous intéressez et plus avares que des Juifs. Mais les ambitieux de gloire n'ont rien de cher pour en aquérir. Ce sont des gens de haut cœur, qui, après avoir fait une conqueste, la donnent quelque-fois avec plus de joye qu'ils ne l'ont faite... »

4. On devine : « et c'est assez... qu'on réussit ».

5. F. : *désagréable*.

6. F. : *ou*.

7. Les *o* et les *r* de cette écriture ne peuvent être confondus. Sans doute, le rapprochement, p. 115, des noms de M^me^ de Montespan et de Péguilin (Puyguilhem, comte de Lauzun), peut faire penser à une première indication de la *prison* que Lauzun subit, à partir de 1671, pour avoir offensé le roi et M^me^ de Montespan avec cette audace que Saint-Simon a fait connaître. Mais, vraiment, c'est bien un *o*, bouché comme beaucoup d'autres. Toutefois, l'aspect en permet de se demander si ce n'est pas une retouche ou une surcharge : de l'auteur ? Elle confirmerait. Mais d'un lecteur ? — Il faut donc douter.

8. Maine-et-Loire ?

lie[1]. « Ce que vous me dites de ce jeune homme est bon, mais les jeunes gens me sont suspects. » M. le Card(inal) dit cela à M. de Nogean[2] et au Chevalier de Messignac[3]. M. le Cardinal avoit bien vû des gens. Il manque toujours à un jeune homme quelque chose, ou de l'esprit, ou de l'expérience, ou du goust, etc. M. le Chev(alier) de R(ohan?)[4] ne *luy* eust pas parlé, à [*Mont...*, rayé] s'il *l'*eust trouvé dans un village [cinq lignes effacées].

Page 87. — (On n'assène pas juste à la volée)[5]. Je ne connois point d'homme si sot que Gallardon (?)[6], si ce n'est M. Gilbar. M. Guogué a un rire de sot, comme celuy de M. Gilbar. J'aymerois mieux un homme qui regarde fixement les choses, et qui est toujours sérieux. M. C... (*sic*)[7] est sot, glorieux, malin, pédant, bourgeois. M. de Corneille[8], sot, pied plat; il n'a jamais porté d'habit que de la couleur de la laine des brebis; grossier, sans manières, aussi désagréable et aussi sot que M. Guogué. M. de Racan, niais. Madame de Terme[9] disoit *à M. le Ch(evalier)* qu'une soubrete, un laquais, un cuisinier, le tenoient une heure, tant qu'ils vouloient[10]. On doit avoir ses heures réglées, avoir son but. Mondory[11] et Corneille, se présentant[12] l'un l'autre à un Cardinal d'Italie. Ils sont sots[13], les Italiens, en ces choses-là. J'ay bien

1. A l'époque où Richelieu, revenant de La Rochelle à Paris, avait déjà résolu d'aller en Italie pour les affaires de Casal (hiver 1628-1629). C'est donc à 21 ou 22 ans que Méré conçut un grand espoir. V. p. 121 : même souvenir, avec une appréciation opposée.

2. Le frère de l'Académicien Bautru, qui l'appelait « le Plutarque des laquais », selon Tallemant : « des faquins », selon le *Menagiana* (II, p. 248).

3. F. : *Messignat.* — Il est encore nommé dans le Rapport de Colbert de Croissy (1664). Il appartient à la maison de Bonnin-Messignac, comme le gouverneur de Nantes, M. de Chalusset ou Chalucet (V. *Lettre* 104, de Plassac à sa « chère sœur », M^lle^ de Laubonnière).

4. Dirait-il : *M.* le chevalier de Roquelaure? Le second fils de la Princesse de Guiméné est d'une autre « volée ». La décapitation du chevalier de Rohan, pour cause de trahison, est annoncée par une *Correspondance* du 1^er^ décembre 1674, dans la *Gazette de France* (p. 1181-1182, année 1674).

5. Ligne effacée. Essai de deviner.

6. V. p. 77 et 117.

7. Il paraît évident que c'est Conrart. V. p. 34?, 101, 115-117, 125; Lettres 58, à Saint-Pavin; peut-être 26, à M^me^ la Maréchale de *** (le sage ***); peut-être 75, à M^lle^ de Scudéry : « vostre ami ».

8. C'est l'aîné. V. p. 98. Cf. La Bruyère.

9. La femme (en 1658) de ce marquis de Termes, esprit cultivé, mais de caractère et de rôle équivoques, lié avec M^me^ de Sévigné, Racine, Boileau? Il était brouillé avec elle, dit Saint-Simon, qui ajoute qu'elle « étoit fort peu de chose ». — On penserait plus naturellement à Catherine Chabot, veuve en 1621 du baron de Termes, et que Racan rechercha. (V. Malherbe, éd. Lalanne : « Vous aimez une femme qui se moque de vous » (t. IV, p. 28). Méré peut lui maintenir le nom qu'il lui a connu, avant 1635, année où elle se remaria avec le Président Vignier.

10. Méré a, pour le public, transporté au Maréchal de Clérembault cette particularité. « Cela me remet dans la pensée le Mareschal de Clérembaut, qui cherchoit autant d'esprit avec une femme de chambre, entre deux portes, que lorsqu'il parloit à la Reyne au milieu de toute la Cour » (*Lettre* 27, à Ménage). Cf. p. 65, le mot dit à Pascal par Méré, et, ailleurs, donné par lui à M^me^ de Sablé.

11. F. : en blanc. Recherches du crayon.

12. F. : *se présentent.*

13. F. : *sous les Italiens.*

vû des sots en ma vie [deux demi-lignes effacées]. — Je viens de lire[1]

Page 88. — quatre ou cinq faussetez dans ce livre, de M. Bernier[2]. *Je louois*[3] *un peu sa manière d'escrire* : Il est aussi aisé d'escrire de ces choses-là quand on les sçait, qu'à un procureur de faire des escritures[4]. Il y a des gens qui, faute de goust, ne disent pas d'excellentes choses. Des Barreaux, Miton, Picot, Touchelez On n'apprend pas ces choses en chantant « Grand Guénippe »[5]. Si vous ne les entendez pas, c'est vostre faute ! J'en detruirois plus d'un coup de pied qu'ils n'en édifieroient dans un an, comme si c'estoient des cheneaulx[6] de fourmis [huit lignes et demie effacées].

Page 89. — Balzac n'estoit pas maistre de son action. Il allait à sauts et à bonds : *sur le sujet du Dialogue de Cicéron*[7]. — [*Hist.*, rayé] de M. d'Effiat et de M. Arnaud[8]. *Des lettres* de M. de Cinq-Mars, que Madame de [*Longueville*, rayé] Lesdiguières fit voir *à M. le Ch*(*evalier*). *De* l'Abbé d'Effiat[9] [deux lignes et demie effacées]. — J'ay lû ce matin[10] la suite de ce *Dialogue*. Jesu ! que cela est desgoustan[11] et ennuyeux ! Ce sont des discours de chicane. Crassus y dit que la connoissance qu'il a du droit sera la consolation de sa vieillesse[12] ! Il veut bien tourner cela en ridicule dans la suite, etc.[13]. — Croyez-vous que, si je voyois M. [le nom rayé], je luy dirois qu'il est un sot? Je luy dirois que je ne dis pas cela pour le désobliger, mais que je ne puis pas m'en empescher : « Vous qui avez tant lû et tant vû le monde[14] », etc. Ce que je lisois de Cicéron me fait souvenir qu'il ne

1. Nouvelle séance ?

2. V. p. 97. Auteur de la *Requête burlesque* en faveur de Descartes (1671), et de l'*Histoire de la dernière révolution des Etats du Grand Mogol* (1670-1671), ouvrages récents.

3. F. : *conois*. — En ce cas, c'est Méré qui parlerait. Mais nous croyons avoir lu.

4. Voulant se faire comprendre, Méré prend un terme de comparaison familier à son élève. Ses habitudes d'écriture (aues, gneux, etc.), ce qu'il a dit de ce Boursault qui, certainement, a pratiqué le Palais, pourraient inviter à voir en lui un jeune étudiant en droit.

5. F. : *chantant*... Au crayon : *chaussant*... *Guénippe* : « c'est probablement une expression du temps ». — L'idée a échappé. « Grand Guénippe », c'est une chanson fameuse alors, dirigée contre Mme de Montbazon (Tallemant, éd. in-8°, T. IV, p. 466). Tallemant (*Hist.* de Mme Cornuel) dit que le marquis de Sourdis, gouverneur de Beauce, en certain lieu, « dansait Grand Guénippe, la Diablesse, etc. ».

6. F. : en blanc. — Nous ne pouvons lire qui satisfasse mieux aux diverses conditions. — Chasteaux ?

7. *De Oratore*, I, ch. V, 18 : « Nam quid ego de actione ipsa plura dicam ? Quae motu corporis, quae gestu, quae vultu, quae vocis conformatione ac varietate moderanda est ».

8. Le surintendant des Finances en 1626 ? Plutôt son fils, Cinq-Mars. Le marquis d'Effiat et Pierre Arnauld, mestre de camp des carabins, prennent part au carrousel de 1612 (*Mémoires* d'A. d'Andilly, coll Petitot, 2e série, 33, p. 327). Tallemant dit qu'Arnauld le carabin, neveu du précédent, fut rival de Cinq-Mars auprès de Marion de Lorme.

9. L'abbé d'Effiat, exilé en 1674, en même temps que d'Olonne, Vineuil, Vassé, le jour de l'arrestation du chevalier de Rohan (14 septembre).

10. V. plus haut, indication de même ordre.

11. Pour une fois, nous signalons cette fréquente forme des suffixes en *ant*.

12. *De Orat.*, I, ch. XLV, 109 : « Senectuti vero celebrandae et ornandae quod honestius potest esse perfugium quam juris interpretatio ? »

13. C'est Antoine qui raille cette idée de Crassus (*Ib.*, I, ch. XLIX-L).

14. « Comment pouvez-vous, cependant, parler comme un ignorant ? »

Page 90. — faut guere aymer ce qui rend de mauvais air. On en dit toujours quelque chose, comme luy de la chicane et des philosophes[1]. Parler d'avoir mangé du pasté le samedy, cela est du drosle. « Ce qui déshonnore dans ce monde damne dans l'autre » ; cela estoit bien dit, à une dévote comme Madame la Mareschale de Schomberg[2]. Je veux faire en sorte que ses louanges aillent avec les miennes. Il aime qu'on le loue [un mot et deux lignes et demie effacés]. Il y a deux ans de cela[3] ! Cela ne réjouit point ! — Personne n'a dit du mal de Plutarque, un bon homme, un bon citoyen, à qui personne n'a porté envie ; et n'y a point de vanité dans ses escrits. — Madame de Seuret souhaitteroit[4]

Page 91. — que nous demeurassions ce soir chez elle ; ce n'est pas tant à cause qu'elle nous trouve divertissans qu'à cause qu'elle s'ennuye ! Des gens qui s'attachent à certaines maximes : chappons sauvages[5], ne sont pas, d'ordinaire, de bonne compagnie, etc. Quoy qu'on ne fasse pas de sottise, quand on est capable d'en faire une, on est un sot[6]. *Je luy disois que j'ayme mieux, en cette occasion, passer pour poltron que pour gourmand*[7] : Les caresses siéient bien d'homme à femme et de femme à homme ; mais d'homme à homme, il semble que *asinus asinum fricat*[8]. — Pour chanter, la joye ne m'est pas moins nécessaire qu'au petit oyseau le beau temps[9]. J'ay la mémoire ferme et nette, mais je l'ay d'ailleurs médiocre. J'en sçay plus que je ne

1. *De Orat.*, I, ch. L : « Ad hoc — dit Antoine — ne philosophi quidem, qui omnia sicut propria sua esse atque a se possideri volunt, dicere audent geometriam aut musicam philosophi esse, quia Platonem omnes in illis artibus praestantissimum fuisse fateantur ». Mais plutôt *ib.*, II, ch. 38, 158-159.

2. Celle qui fut Mme de Hautefort, veuve, depuis 1656, du second maréchal de Schomberg ; en relations avec Mme de Sévigné, qui nous fait connaître sa dévotion. Le mot paraît avoir été dit par Ménage, qui nous semble le sujet des allusions qui suivent, jusqu'au moment où on passe à Plutarque. Cf. *Des Agrémens*, p. 66-72 : Méré fait, ironiquement, un « péché de paresse », de l'indifférence aux agrémens. Et il ajoute, en janséniste amateur, en enfant perdu, ou terrible, du jansénisme : « Quand je pense que le Seigneur aime celuy-cy, et qu'il hait celuy-là, sans qu'on sçache pourquoy, je n'en trouve point d'autre raison qu'un fonds d'Agrémens qu'il voit dans l'un et qu'il ne trouve pas dans l'autre, et je suis persuadé que le meilleur moyen, et peut estre le seul, pour se sauver, c'est de luy plaire ».

3. En citant le mot de Ménage, Méré lui rend l'hommage qu'il a reçu de l'auteur des *Observations*, il y a deux ans, en effet.

4. F. : *souhaittoit*. — Ils vont passer la journée à Sevret.

5. Un dicton, qui dispense de penser ? Proverbes, sentences : le répertoire du commun. Allusion au mari, Charles Yongues, dont, au reste, son frère utérin, Méré, ne nous a jamais parlé ? — Peut-être faut-il lire : « chats sont sauvages », début de quelque définition de caractères d'animaux ? Écrit, en ce cas, « chassons » par le rédacteur.

6. L'élève a dû répondre qu'il n'avait jamais saisi, chez M. de Sevret, un acte ou une parole de sottise. Qu'importe !

7. On a vu que Mme de Sevret aurait besoin, — et ne profiteroit pas — de leçons sur la bonne chère. Chez Méré, on mange bien. Le mot de l'« escollier » est un compliment, assez habilement tourné.

8. *Œuv. posth.*, p 11 : « Les tendresses galantes ne sont pas dans leur place, d'homme à homme, ni de femme à femme ; elles paroissent trop affectées ».

9. Cf. *Lettre* 42, à M. de *** : « Je suis comme les oiseaux, que la tristesse rend muets ; le grand jour me réjouit », etc.

le tesmoigne dans mes livres[1]. — Quand des périodes n'ont point de rapport l'une à l'autre, il y a un défaut de justesse, si celuy qui l'a fait prétend qu'il soit[2] du rapport; et l'on le connoist bien[3].

Page 92. — [Deux lignes effacées]. Les descriptions sont des torchec..., Tristan[4], Saint-Amant, non autre chose; aussy des subtilitez[5]. [Quatre lignes et quart effacées]. Il seroit bon, quand on chante bien par[6] la musique, qu'on ne le connust pas[7]; il seroit bon aussy de praticquer la Rhétorique sans qu'on sceût qu'on la sçait[8]; ou du moins, il n'en faut parler qu'à quelque ami qui en voudra estre instruit. — *Il ne fait pas* de cas du stile simple, etc. [quatre lignes effacées][9].

Page 93. — [Deux lignes effacées]. M. Pascal fit bien de se mettre à escrire trois mois après qu'il m'eut vû; mais il falloit continuer à me voir[10]. — Il faut quelques fois penser à ce que vous direz en de certaines occasions. Quand vous trouvez quelque chose qui n'est pas assez bien dit, comme ce que dit Annibal[11], essayez à le mieux dire. Invention (ou : inventez)[12] des choses, pour estre honneste homme, agréable, etc. [cinq lignes effacées : si on ne peut?... (rendre

1. V. p. 79-80 : « Il faut estudier sans livres. Je n'ay guères estudié autrement ». Il n'y a pas contradiction, peut-être.

2. F. : *y ait.*

3. Dans le *Discours de la Justesse* (1671), Méré s'étend longuement sur un *car* de Voiture, qui (dans une lettre à Puylaurens) n'explique qu'une partie de l'idée précédemment exprimée; il faut « que ce qu'on ait dit ait du rapport à ces deux choses différentes, si l'on veut écrire juste, et ce n'est pas assez d'y comprendre la dernière ; le *car* se doit répandre sur toutes les deux ».

4. Tristan mourut dans l'hôtel de Guise.

5. « Il en est de même », etc. V. p. 121. Cf. *Des Agrémens*, p. 242 : « Le dessein de gagner une personne délicate est une affection douce et violente », qui « rebute les subtilitez de l'esprit, et surtout quand la tristesse s'y mêle ». Cela s'oppose aux « délicatesses du cœur ».

6. F. : *pour* ; et : *la* (devant : connust). — Il s'agit de cacher les études techniques *par* lesquelles on est arrivé à bien chanter.

7. V. p. 57; et cf. *De la Conversation, loc. cit.*

8. Sans que les autres fussent obligés de s'apercevoir que l'auteur, ou le causeur, la sait. D'où notre : *le*, plus haut.

9. Un trait vertical, à l'encre, longe toutes les lignes de cette page, celles même qui ont été effacées, postérieurement. On entrevoit : « Si vous ne profitiez des choses... qui... que vous verrez ».

10. L'intérêt de ce regret est de prouver que Pascal, au gré de Méré, l'a trop peu vu. Il s'agit, presque certainement, des *Provinciales* ; ce serait donc vers l'automne de 1655 que Méré aurait donné à Pascal ces conseils sur le sujet de ses *Lettres*, conseils conformes à sa conception de l' « agréable » et du « désagréable ». Enfin, ce fragment de propos ne doit nullement donner à croire, ou que Méré n'ait jamais vu Pascal auparavant, ou que Méré parle de quelque écrit de Pascal postérieur de trois mois à leur première rencontre (1649 ? 1651 ?).

11. Cf. *Lettre* 197, à Mitton : « Vous m'écouteriez comme on dit qu'Hannibal écouta ce Maistre d'Ecole qui le vouloit instruire du métier d'un Général d'Armée » ; et Balzac (*Lettres choisies*, 1647, T. I, Liv. IV, *Lettre* 27, du 21 janvier 1647, à M. de Montausier) : « Hannibal se moqua d'un Docteur qui voulut parler de la guerre devant luy » ; et *Aristippe* (*Œuvres choisies*, éd. Moreau, T. II, p. 161). On ne voit pas que Méré ait « essayé à le mieux dire ». (Cf. *De Oratore*, II, ch. 18).

12. F. : *Inventez...* Cf. *De la Conversation*, 36 : « Il me semble qu'on peut toujours découvrir quelque agrément dans le moindre sujet qui se présente ; et c'est où paroist l'adresse et l'invention ».

compte des choses fines..., cela vient de défaut d'esprit][1]. — Il y a grande différence entre les premiers hommes d'une République et ceux d'un Royaume. Ceux qui vont à la guerre dans une République,

Page 94. — il semble que ce soit un mestier; ce sont des gens de mestier. — *Il disoit qu'il* aimeroit mieux lire les quatrains de Pibrac que les Réflexions de M. de la R(oche)-F(oucauld). *Je luy dis qu'il disoit cela par raillerie* : Où avez-vous pris cela? — *Il dit qu'il* a souvent remarqué que de certains vieillards parlent moins qu'ils ne faisoient estant moins agez.

De l'*Andrienne* de Térence :

« De geminis unas conficies nuptias[2]. » Cela ne doit pas estre dit par un homme triste.

Cela est entrecouppé ; on ne dit point si peu de choses dans le monde[3].

Acte 5e, scène 5e, au commencement : ce seroit tout autre chose si cette femme n'avoit pas accouché[4].

Acte 5e, scène 4e : « Vix sum apud me, ita animus commotus est metu, spe, gaudio, etc.[5]. » Il eust mieux esté de faire entendre cela, de le tesmoigner, que de le dire. — Des choses

Page 95. — si entrecouppées, n'ont point de grâce. — J'ay toujours trouvé celle-là[6] la plus belle. *Je dis que le commencement de Glycerium*[7] *estoit agréable, qu'il y avoit je ne sçay quoy de tendre; il dit que* cela estoit continué. — Je remarque que toutes les personnes qui ont de l'esprit, qui sont agréables, qui ont bon air, se gastent quand elles voyent des gens savans pour se perfectionner. Elles apprendroient bien avec moy ! Comme Madame de Longueville, [*Mlle de*, rayé] Lenclos, Madame de Lesdiguières. — Il ne faut pas avoir le goust bizarre; *je crois*[8] *que c'estoit sur le sujet de Cardan*[9]. On peut bien estre bizarre[10]; ne faire pas de cas des choses médiocres,

1. Essai de deviner.

2. Acte IV, sc. I, v. 49, 50, ou 51, selon les éditions : « Ex unis geminas mihi conficies nuptias »; « Tu sauras bien me marier deux fois pour une ! » Cette plaisanterie de Pamphile, qui n'espère plus, pour le mariage qu'il souhaite, qu'en l'habileté de Davus, parait à Méré trop détachée de son angoisse.

3. A propos d'un des nombreux exemples de dialogues précipités, entrechoqués.

4. Vers 3-5. C.-à-d. que Pamphile parlerait des Dieux avec moins de réserve et de précaution.

5. Plus correctement, il faudrait : *commotust* (v. 34-35). On apprend que Glycerium, la maîtresse de Pamphile, est la fille de Chrémès. Il y a trop de méthodique analyse de soi dans ces vers, au sentiment de Méré.

6. Cette comédie, l'*Andrienne*.

7. F. : *glyceri...* : crayon : *un.* — Glycerium, dans toute la pièce, ne dit qu'un vers, qui, de la coulisse, annonce... l'événement : « Juno Lucina, fer opem, serva me, obsecro ! » (Acte III, sc. I, v. 15). Le disciple s'exerce-t-il, s'essaie-t-il aux « distinctions », sur un petit parcours? Où finit ce « commencement »? Et d'où est-il « continué »? A moins que *Glycerium* ne soit un lapsus, pour le titre d'une autre comédie?

8. Preuve que ces notes sont recueillies souvent de souvenir, ou, encore, affectent de le paraître.

9. Dans son *De Vita propria*, où il fait confession de ses vices et de ses bizarreries?

10. Le texte n'est pas douteux; mais la suite des idées n'est pas claire. Ou est-ce le disciple qui avait proscrit le goût bizarre ?

cela sied bien. — On doit estre aussi aise de voir les ouvrages de Rhétorique de Cicéron, que si on en avoit de César, de la guerre : *en parlant de beaucoup de choses que nous avions veues dans le De Oratore*[1]. Cela rend habile et intelligent en toutes choses. (*Je disoys*) : [3 lignes effacées].

Page 96. — [3 lignes effacées] etc. Que c'est plus tost en cherchant, en remuant, *qu'il trouve* les choses *qu'il escrit*, qu'en faisant réflexion sur *ce qu'il sait*, etc.[2]. — *Il me dit* que M. le C(ardinal) de R(etz)[3] estoit un bon homme, point frippon ; il joue avec tout le monde, avec un secrétaire ; il n'a pas plus d'esprit que s'il n'estoit parti de C(ommercy)[4]. Il parle des gens de la Cour et de ce qui s'y passe : il auroit parlé du baillif ! Il a appris les cartes de M. de Lesclache[5] ; il a estudié [un mot effacé] sous luy. — Ce que dit M. de Sassy[6] : « Augustin ne passera pas », c'est un larcin, et non pas une imitation [2 lignes et un tiers, effacées]. — *Nous lisions* dans *De Oratore* de celuy qui disoit : « Je voudrois bien que cecy fust travailler »[7] ; *il dit que*, M. Pelot[8] donnant à manger à M. le Card(inal) à Chastellerault, le C(ardinal) dit : « Je voudrois bien que cecy fust avoir soin d'une

1. Attestation intéressante, puisqu'elle prouve des études plus suivies que ne le laisserait croire le cahier.

2. Les déclarations de Méré ne s'accordent pas toujours entre elles. « J'en sais plus que je ne le témoigne dans mes livres » (p. 91). Il semble qu'il interprète de façons alternativement diverses le conseil de Cicéron : « Sit boni oratoris multa auribus accepisse, multa vidisse, multa animo et cogitatione, multa etiam legendo, percucurrisse, neque ea ut sua possedisse, sed ut aliena libasse » (*De Orat.*, I, 50). Qu'il ait la connaissance très complète de ce dialogue de Cicéron, la preuve en est faite. Mais il convient encore de citer ce propos de Bridieu : « (M. de B.) m'a dit qu'à la Cour tous les beaux-esprits (lisaient) les *Offices* de Cicéron, et qu'ils les portoient comme leurs bibles : Chevalier Miton (*sic*), Méré » (*ms.* 4333, f° 114, *verso*).

3. F. : initiales seules. — Ce ne peut être Richelieu (« bon homme ! »). Retz, depuis sa retraite à Commercy, l'a interrompue pour un voyage à la Cour en 1665, deux voyages à Rome en 1667 et 1670, et un séjour à Paris, jusqu'en avril, en 1672. En février 1674, de nouveau, il est à Paris, d'où il repart en juin 1675.

4. F. : initiale.

5. Louis de l'Esclache ou Lesclache (*Lysippe*, le « grand homme » de *Mélite* (M^me^ Mareschal) dans le *Dictionnaire* de Somaize), enseignait en français la philosophie d'Aristote (Cf. Guy-Patin, éd. R. Parise, II, p. 83, ann. 1653; Tallemant (*Hist.* de la vicomtesse d'Auchy); Goujet (*Bibl. Française*, T. I, p. 95). En 1651, il dressa des *Tableaux synoptiques de toutes les parties de la philosophie*. C'est sans doute ce que Méré appelle : « cartes ». — V. la savante étude de M. l'abbé Urbain sur Lesclache.

6. Isaac Lemaistre, dit Lemaistre de Sacy (1613-1684), traducteur de l'*Ancien Testament* à partir de 1672, et principal traducteur du *Nouveau Testament*, dit de Mons (Amsterdam, 1667). Un larcin à qui ?

7. F. : *fist.* — *De Oratore*, II, 71 : « M. Lepidus, cum, ceteris in campo exercentibus, in herba recubuisset : « Vellem hoc esset, inquit, laborare ».

8. Claude Pellot, sgr de Port-David, marié en 2^es^ noces à Madeleine Colbert (1674), nièce de sa première belle-mère ; intendant de Limoges (1658-1663) et de Poitiers en même temps, de 1660 à 1662, puis de Montauban (1663-1664) et de Guyenne (1664-1669), enfin Premier Président au Parlement de Rouen. La rencontre du Cardinal (Mazarin) et de Pellot à Châtellerault se place au cours du voyage de Mazarin vers les frontières d'Espagne pour l'établissement de la paix (1659). Mazarin revint des Pyrénées à Paris par le Languedoc. Une *Lettre* de Mazarin est datée de Châtellerault, 4 juillet 1659 ; la suivante, de Poitiers, 6 juillet (éd. Amsterdam, 1745 : recueil des Lettres sur les négociations de paix). — V. *Lettres* à Pelot, 18, 87, 114, 156.

armée ». Cela ne valoit pas grand chose ! — *Je disois qu'on m'avoit dit*

Page 97. — qu'on avoit fait faveur à La Maison-Neuve [1]. *Il* s'en mocqua, *et dit que* cela eust esté bon, s'il avoit esté protégé de M de Montausier ! [5 lignes effacées]. — *Il trouve* les finesses d'esprit bien au-dessus[2] de celles du cœur : il n'y a pas de comparaison ! M. le M(areschal) de Cl(erembault) *luy* disoit qu'il tiroit cet avantage, de n'avoir pas estudié, que ce qu'il disoit, on croyoit qu'il ne le tiroit que de luy-mesme, etc. — *Sur le sujet des railleries de Descartes* : Il me semble que vous n'avez pas le goust si bon pour les railleries que vous l'avez pour les autres choses. — Paris est divisé, comme le reste du Royaume, dans le Clergé, dans la Justice, et dans la Noblesse. Ils sont aussi sots à Paris qu'ailleurs, si ce n'est [une demi-ligne effacée] qu'ils tirent mieux au volant[3], du moins les artisans, les cabaretiers, etc. — *Sur ce qu'il dit* à Madame de Lesdiguières, qu'en s'abbaissant trop pour estre modeste, elle n'est pas modeste ; *il dit qu'il* dit cela sans en faire de mystère [4]. *Je luy dis que je ne luy voyois jamais faire*

Page 98. — *de mystère de rien. Il me dit qu'il* ne laissoit pas, quelques fois. Balzac eust dit là-dessus : « Voilà un grand paradoxe, Madame ! » etc. — *Je luy disois qu'on pouvoit faire un mestier de la musique, de la peinture, etc., et qu'il en estoit de mesme de la Rhétorique* : *il me dit* qu'on ne faisoit guere mestier que de monter à cheval ; encore faut-il que ce soit quelque homme de fortune[5], comme Lavenage[6] et comme de Mont[7]. Je ne vous parle pas comme à un pédant, mais comme à un honneste homme. Quand on se trouve avec des gens qu'on ne connoist point, il faut tout observer, et faire sem-

1. Les s^rs de la Maison-Neuve sont nombreux ; mais s'agit-il d'un noble ? En tout cas, en tenant compte de l'année et de l'époque des entretiens, on proposera : Pierre Alloneau, s^r de la Maison-Neuve, nommé, en 1673, « pair » de Niort ; et, plutôt, Noël Piet, s^r de la Maison-Neuve, nommé enseigne dans une des compagnies du Royal-Niort en juin 1674, à l'époque des opérations, déjà mentionnées, conduites par le duc de la Vieuville sur les côtes du Poitou.

2. Ceci semble en opposition à la supériorité que Pascal donne à l'ordre du cœur.

3. *Tirent* ne peut guère se discuter. *En* volant ? Il est probable que Méré veut dire que le menu peuple de Paris a plus d'adresse aux jeux dont il délasse son travail, que les paysans, ou les provinciaux.

4. Il n'a pas laissé, du moins, se perdre son improvisation : *De l'Esprit*, p. 1-2 : « Vous croyez que, plus on s'abaisse, plus on est modeste. Mais sçachez, s'il vous plaist, madame, qu'en faisant trop peu de cas de soy-mesme, on ne péche pas moins contre la vraie modestie, qu'en s'estimant plus qu'on ne doit ».

5. *Dict. Acad.*, 1694 : « un homme qui, d'un fort petit commencement, est parvenu à de grands biens ».

6. Lavenage, en 1647, est voisin de Villette, en Poitou (Lettres à Cantarini, f° 196, citées). Il est lieutenant des Gardes de la Reine en 1651 (*Journal* de Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 82). Loret le nomme, avec Méneville, comme ordonnateur d'un Ballet à la Cour (13 avril 1654).

7. F. : *Mont*? — Du Mont est aussi nommé par Villette (22 oct. 1647, f° 165), comme « sage et discret compagnon » de Saint-Etienne, sous-gouverneur du Roi ; il était, auparavant, chef de l'écurie. Loret (t. II, p. 96, éd. Livet) annonce sa mort, le 11 septembre 1655, et nous apprend que son fils avait déjà la survivance de sa charge. Les souvenirs de Méré vieillissant le reportent le plus souvent, on l'a vu, aux années lointaines. Il est probable qu'il parle ici des deux contemporains de sa maturité.

blant de dormir. — Le beau-père de M. Corneille[1] dit à M. le Cardinal de Richelieu, qui louoit fort Monsieur Corneille, et surtout pour ses vers : « [*Je ne sçay, Monsieur*, rayé]. Je crois bien, Mgr, qu'il est fort habile en vers ; mais il est bien sot en prose. » *Il sait* cela de Mondory [quelques mots effacés]. — *Sur le sujet de choses qui dépendent de nous* : et qu'elles ne *l'*embarrassent guère[2]. Il n'y a guère rien que je seusse moins faire que le mestier de premier président ; cependant, etc.

Page 99. — J'ay sauté avec M. le Comte de Soissons[3]. Tout le monde y estoit bien receu. Celuy qui sautoit une semelle plus que les autres, etc. — Si je vous disois qu'on est heureux dans le taureau de Phalaris[4], et des discours de cette sorte, vous auriez raison de croire que ce sont des discours en l'air et de ne vous y pas arrester. Mais pour estre heureux comme tout le monde l'entend, il faut faire tout ce que je vous ay dit. Vous ne ferez pas de comparaison d'un homme comme cela, qui sera au-dessus des autres. Si j'avois résolu d'attaquer seul une armée, je le ferois, si je croyois que cela me servît[5] à quelque chose. Il faut avoir du courage, de l'honneur, de l'ambition [6 lignes effacées]. Il faut estre hardi, entreprenant, dire des choses aymables, des choses qui fassent parler d'un homme [11 lignes effacées]

Page 100. — [2 lignes et demie effacées] — *Nous parlions de Cicéron, et il disoit qu'il* trouvoit des sophismes dans ses livres. *Il dit là-dessus* : Je n'ayme pas les sophismes. Ce ne sont pas des sophismes, des choses comme celle-cy[6] : J'ayme une femme, ou une fille, et je dis [*veux persuader*, rayé] à son père ou à son mari, qui veut aller en Picardie, que l'ennemi y est. Je le dis sur ce que le bruit en court, quoy que je sçache bien que cela ne se peut pas faire. — Si j'estois en la place du (*sic*), je chastierois cet homme[7] qui s'est déshonnoré. Il se seroit déshonnoré s'il luy avoit fait faire cela[8]. — Cicéron praticque sa[9] Rhétorique dans ses harangues, et elles sont bonnes. Mais ailleurs, c'est un pédant. Il est bien aisé de faire des livres comme cela ! J'y ay trouvé une bonne chose ! « Il ne faut pas laisser d'aymer un homme,

1. F. : *M. de Corneille.*
2. V. p. 85.
3. Louis II, de Bourbon, tué à la Marfée (1641). On voudrait savoir par quelles entremises le jeune Méré fut associé à ces exercices.
4. F. : en blanc. — Cf. *Tusculanes* (II, 7) : « Epicuri exclamationes : Sapiens in Phalaridis tauro si erit, dicet : « Quam suave est hoc ! quam hoc non curo ! » Et *De Officiis*, II, 7 ; III, 6. (Aussi : *in Pisonem*, XVIII, 42).
5. F. : *méneroit.* Crayon : *me feroit.*
6. Et qu'il ne rejette pas ? L'exemple paraît une contrefaçon de la longue « quaestio » du *De Officiis*, III, 12 : « Si vir bonus Alexandria Rhodum magnum frumenti numerum advexerit, etc. » ; parmi les autres exemples de ces « restrictions mentales » ou « compromis de conscience », vient l'histoire de Pythius et de Canius (*Ib.*, 14).
7. A la place de Canius ? Si on pense que Méré proteste contre la résignation de Cicéron : « Stomachari Canius ; sed quid faceret ? » — « Je châtierois ce Pythius ».
8. En suivant l'hypothèse : le disciple proposant un châtiment, Méré trouve que c'est Canius qui se serait déshonoré en recourant à la mesure envisagée.
9. F. : *la.*

quoy u'il soit riche, pourveu qu'on ne l'ayme pas parce qu'il est riche[1] ». *Je disois de M^lle des Ouches*[2] *que je luy trouvois quelque esprit, et que sa beauté ne me trompoit pas; il me dit là-dessus* : Sa beauté ne doit pas empescher qu'on ne luy trouve de l'esprit, pourveu que sa beauté n'ayde pas. *Je dis que c'estoit la mesme chose que ce qu'avoit dit Cicéron. Il me dit que* cela n'estoit rien ! Et que la finesse ne consistoit que dans ce *repete verbum*[3]. — Il est plus aisé de faire les choses comme M. le Mareschal de Cler(embault), Saint-Surin, cette femme de Saintonge[4], Madame de Longueville, la Marquise de Sablé, que d'en escrire. M. [*de*, et le nom, effacés] : il avoit beaucoup d'esprit

Ch.-H. Boudhors.

1. Nous n'avons trouvé que ce texte du *De officiis* (II, ch. 20) : « Quod si etiam bonus erit vir, ne impediant divitiae quo minus juvetur, modo ne adjuvent, sitque omne judicium, non quam locuples, sed qualis quisque sit ». L'élève a-t-il entendu : « aymer », quand Méré disait : « ayder »?

2. Les *Barantines* signalent les demoiselles des Ouches, à Chaniers (élection de Châtellerault). Les *maintenues* de Quentin de Richebourg nomment Antoine du Breuil, s^r des Ouches, fils de Jacques et de Philippe Auboneau (mariés en 1641), à Péroux, él. de Poitiers. D'après une communication du très savant M. Alfred Richard, mort archiviste départemental de la Vienne, il s'agirait ici d'une fille de Louis Frottier, sgr des Ouches, marié en 1658 à Marie de la Barre.

3. Les deux mots soulignés dans le *ms.* F. : *reple verum.* — Méré doit signaler le double emploi (*juvare*) qui manque dans sa propre phrase. C'est la figure appelée *traductio* dans la *Rhet. ad Herenn.* (IV, 14). Mais aucun terme ne s'y trouve qui aide ici. Toutefois, plus loin (ch. 25), à propos de la *gradatio*, on trouve : « repetitio verbi ». On est tenté alors de lire : *repete* (très plausible, par l'aspect et les habitudes de l'écriture) *verbum*. Souvenir d'un précepte scolaire. « Repete verbum ! » Nous avions songé à : *ce repli* : *verum*. Mais 1° *e* est lisible, et non *i*; 2° *verum* remplacerait *modo*; 3° *verum*, ou *modo*, subsistent dans la phrase de Méré.

4. A côté de Saint-Surin, ce doit être M^me d'Anguitard. V. p. 35, 108.

LA PENSÉE RELIGIEUSE DES ROMANTIQUES A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT[1]

On se condamne à n'avoir qu'une vue étroite et fragmentaire du Romantisme, quand on ne cherche à définir, en ce grand mouvement d'idées et de sentiments qui anime le XIXe siècle, que ce qu'il fut d'ailleurs avec un merveilleux éclat, la plus belle manifestation d'art et de lyrisme que nous puissions compter en France depuis la Renaissance et la Pléiade.

Le Romantisme n'est si attachant que parce qu'il vient du fond de l'âme moderne, telle que le XVIIIe siècle l'a redressée, comme un message d'espérance ; et c'est bien une *foi* et une sorte de mysticisme, fait de confiance dans la raison qui a créé la science, et d'adoration pour cette Nature qui apparaît comme une source de vie éternelle, qu'on voit se dessiner avec une netteté grandissante depuis Rousseau jusqu'à Lamartine et Victor Hugo. Ces grands hommes ne sont pas arrivés tout d'un coup à l'expression de leur pensée profonde. Cet idéal, qui n'aura jamais rien de dogmatique, ne se cristallise point chez eux en des formules rigoureuses, mais du moins ces définitions qui varient suivant la mentalité des poètes, expriment un certain nombre de tendances qu'on retrouve à peu près les mêmes chez les hommes supérieurs de cette grande époque ; et s'ils n'ont à aucun degré substitué une religion nouvelle à l'ancienne, on ne peut nier que l'*honnête homme* de nos jours ne leur doive un ensemble d'idées et de sentiments inconnu à l'honnête homme de l'ancienne France. Qu'on le veuille ou non, il est bien difficile, quand on se penche aujourd'hui sur le triple problème de Dieu, de l'Univers et de l'homme, de ne pas voir les choses avec les lunettes que nous ont léguées les Romantiques. Entre nos pères du XVIIe siècle et nous, il y a une révolution dans les faits et dans les idées qu'on ne peut rayer d'un trait de plume, surtout quand cette révolution, qui s'est effectuée dans tous les domaines, scientifique, politique, économique, a transformé le monde et, malgré de cruelles épreuves, en somme, a réussi. Les Romantiques ont donné l'expression la plus claire et la plus heureuse de notre humanisme moderne.

Nous remercierons M. Viatte, qui vient de publier un livre très bien fait sur le *Catholicisme des Romantiques*, d'avoir senti toute l'importance de la question que suscite le Romantisme. Nous reconnaîtrons

1. A. Viatte, *Le Catholicisme chez les Romantiques* ; avant-propos de A. Cherel, in-16, Paris, éd. Boccard, 1922.

même qu'il avait le droit de limiter son étude à l'un des aspects de ce grand problème. M Viatte est un croyant; c'est un catholique convaincu; il lui était permis de rechercher dans quelle mesure les Romantiques s'écartèrent des enseignements de l'Église et comment ils devinrent apostats. Mais, ce que nous lui reprochons, c'est le soupçon d'*insincérité* qu'il jette sur la pensée religieuse des Romantiques pour la seule raison qu'elle fut hétérodoxe.

Cette accusation d'insincérité, ce n'est pas lui qui l'a formulée, nous dira-t-il, mais c'est George Sand qui l'a portée, elle-même, contre ses frères romantiques. On lit, en effet, au chapitre X de *Mademoiselle de La Quintinie* : « Il n'a manqué qu'une chose à ce grand élan religieux du siècle, c'est la sincérité ».

Dissipons, avant toute chose, l'espèce de confusion qu'on essaie de créer à la faveur d'un mot ambigu de George Sand. Ce que l'auteur de *Mademoiselle de La Quintinie* a voulu dire est cependant bien clair : le catholicisme temporaire de la plupart des Romantiques fut peu sincère assurément, mais ce ne fut qu'une étape qui n'épuisa point l'élan religieux du Romantisme. On serait la dupe des apparences, si l'on prenait les protestations de tendresse et de fidélité des poètes envers la vieille foi catholique, pendant la période qui porte ce nom si équivoque de Restauration, pour de formelles professions de foi.

Ces jeunes gens, qu'étaient Lamartine et Victor Hugo, ne furent jamais que de médiocres catholiques ; ils voulurent l'être plus qu'ils ne le furent, et c'est précisément ce qu'avant George Sand, Pierre Leroux, qui les connaissait bien, leur avait dit avec une admirable clairvoyance dans son fameux *Discours aux artistes*, en 1841. Tant qu'ils se prétendirent catholiques, évidemment ils étaient peu sincères, mais quand ils cessèrent de l'être, c'est alors qu'ils ont été vrais. La pensée religieuse des Romantiques est d'abord une pensée qui se cherche et tâtonne ; elle crut se fixer d'abord dans une affirmation plus bruyante que réfléchie de la foi catholique, et quand elle renonça à ce qui ne fut en réalité qu'un expédient dont les historiens peuvent rendre compte, elle se définit peu à peu comme une expérience, sinon mystique, du moins religieuse, d'un caractère puissant et original, car elle a inquiété l'Église qui l'a définie comme une hérésie ; elle a galvanisé toute une génération de savants, de philosophes et d'artistes et elle n'a pas encore épuisé ses effets.

*
* *

Étudions donc pour elle-même, comme il convient, si l'on veut être juste, et non pas en fonction d'un point de vue confessionnel quelconque, la pensée religieuse des Romantiques. Nous nous sentons immédiatement plus à l'aise pour embrasser la question dans son ensemble que M. Viatte, gêné par son parti pris subjectif et par le champ limité de son sujet. Mais c'est cette indépendance même qui

peut effrayer un homme de goût, si, partisan de la pensée libre, il respecte en même temps la religion.

On ne peut jamais, en matière de religion, être absolument objectif. L'objectivité absolue en un tel sujet équivaudrait à la négation du problème envisagé. Aussi faut-il se consoler, quand on aborde un tel domaine, d'être réduit à ses propres forces. Chacun de nous, fût-il le plus savant de tous, ne peut jamais apporter, sur une question qui se ramène en définitive au sentiment, que quelques réflexions modestes, forcément limitées, celles que sa méditation personnelle lui a suggérées.

D'abord de quels Romantiques parlons-nous ? Voilà une distinction nécessaire, une distinction que M. Viatte n'a pas faite. Tout le monde a été plus ou moins romantique au début du XIX^e^ siècle, et certains, comme les Lacordaire, les Gerbet, les Bautain, après quelques velléités d'indépendance, sont restés fidèles à l'Église établie ; d'autres cessèrent d'être des catholiques, sans abandonner complètement le Christianisme, et c'est à vrai dire le cas du plus grand nombre, parmi lesquels il faut compter Hugo et Lamartine. D'autres, enfin, prétendirent rester des hommes religieux comme Vigny et Michelet, et avant eux les principaux penseurs du groupe Saint-Simonien, tout en cessant d'être des chrétiens. Or, quand nous parlons de la pensée religieuse du XIX^e^ siècle, il ne peut être fait abstraction du Romantisme catholique, mais il est évident que le sujet a une bien plus vaste étendue et qu'il englobe surtout les penseurs de ces deux derniers groupes.

Quand il s'agit d'examiner la pensée de certains hommes d'élite qui ont cru devoir prendre, à un moment aussi grave dans l'histoire que le furent les années qui suivirent la Révolution française, la direction religieuse de l'Humanité et l'orienter, hors des sentiers de la tradition, dans une voie nouvelle, profondément individualiste et indépendante, on ne peut réprimer une certaine inquiétude. Pour ma part, je sens que derrière le problème que suscite la pensée religieuse du Romantisme, il y en a un beaucoup plus grave et fondamental, celui des rapports de la foule et de l'élite en ce monde, et, l'avouerai-je ? je me dois de dire en commençant qu'à mon sens, c'est dans les termes du problème des relations de la pensée individuelle et de la pensée collective que j'aimerais à poser, si j'en avais la force, la question de savoir dans quelle mesure ces hommes d'élite que furent les Romantiques ont été des penseurs religieux.

Penseurs religieux, des poètes comme Vigny, Lamartine, Hugo, des écrivains comme Saint-Simon, Augustin Thierry, Auguste Comte, Quinet, Ballanche, Michelet, George Sand, Pierre Leroux l'ont été incontestablement. Mais dans quelle mesure cette pensée personnelle, mobile et changeante, subtile et rare comme le mystère de notre individualité, peut-elle nourrir, simplement éclairer l'âme toujours un peu massive, absorbée par les préoccupations matérielles, de la

collectivité humaine, c'est la question que je ne me pique pas de résoudre, mais que je vois un peu s'élever comme un sphinx à la porte du Temple encore à bâtir de la Religion de demain.

Entre l'élite et la foule, pour ma part, je n'hésite pas, et je suis l'impulsion de l'élite. Je m'attache à Lamartine et à Victor Hugo, à Renan et à Michelet, qui, pour nous, représentent le culte en esprit et en vérité. Mais je me demande, en attendant que la foule soit capable, si elle le devient jamais, de comprendre Michelet et Renan, ce que nous ferons de ceux qui ont besoin de matérialiser leur foi, de croire à la réalité palpable des grands symboles, en un mot, de ceux auxquels il ne suffit pas de comprendre et qui ont besoin d'adorer[1].

Il y a là un sujet d'étude fort délicat, nuancé, profond que peu d'esprits sont peut-être actuellement disposés à considérer avec la sérénité et l'objectivité désirables, mais cette question serait à débrouiller, selon moi, avant toutes choses, et, posée franchement et nettement résolue, elle ferait éviter bien des disputes vaines.

Je suis, en effet, frappé de voir qu'aujourd'hui les adversaires du Romantisme n'étudient le problème religieux qu'en fonction de la foule et de ses intérêts, et par foule j'entends ici tous ceux qui vivent des enseignements d'Église, tous ceux qu'on nomme des fidèles, tandis que les grands Romantiques, comme toutes les individualités d'élite, en contact direct avec les réalités qui font la substance de la vie mystique, n'ont jamais songé qu'à exprimer le résultat de l'expérience religieuse de leur temps.

Nous sommes, dans le problème religieux, plus qu'en tout autre problème, en présence de deux forces : la force de la *Coutume*, de la *Mos majorum* dont l'empire est immense, et la force de la pensée nue, si j'ose dire, qui vit et qui persiste de nos jours encore sous la menace constante d'être écrasée.

*
* *

Le Romantisme n'est plus à la mode, et il faudrait au préalable se demander pourquoi.

Ici la réponse est facile à faire. Elle se renferme en ces deux points :

1° Le Romantisme a été profondément individualiste, et les gens d'aujourd'hui se défient, bien à tort selon nous, de l'individualisme.

2° Le Romantisme fut essentiellement la réalisation poétique et lyrique dans notre littérature de l'idée de progrès constitué au XVIII[e] siècle.

Il faut lire le fragment de l'admirable *Credo* d'Alfred de Vigny qu'on trouve au chap. IV de *Stello* ; les adversaires du Romantisme seraient incapables de comprendre ce beau langage ; ils ne citent cette page

1. Les Saint-Simoniens d'abord, Auguste Comte ensuite et ses disciples sont des penseurs qui ont eu ce scrupule ; ils ont essayé de répondre à cette inquiétude. Cela suffit pour leur gloire.

que pour s'indigner : « Je crois en moi, parce que je sens au fond de mon cœur une puissance secrète, invisible et indéfinissable, toute pareille au pressentiment de l'avenir et à une révélation des causes mystérieuses du temps présent. Je crois en moi, parce qu'il n'est dans la nature aucune beauté, aucune grandeur, aucune harmonie qui ne me cause un frisson prophétique... Je crois fermement en une vocation ineffable qui m'est donnée, et j'y crois à cause de la pitié sans bornes que m'inspirent les hommes. »

Lisons maintenant le beau prélude de la grande ode intitulée *Les Mages* dans les *Contemplations*. C'est le même *Credo* individualiste. Il devrait suffire à l'Humanité actuelle de se laisser guider par les hommes supérieurs, par les individualités d'élite :

Pourquoi donc faites-vous des prêtres
Quand vous en avez parmi vous?

Les savants et les artistes, comme le souhaitaient Saint-Simon et Auguste Comte, devraient suffire à la direction de l'Humanité. Ils devraient comprendre leur rôle comme un sacerdoce et la foule devrait les écouter comme de véritables révélateurs.

La Nature pour objet et les grands hommes comme interprètes, telle est la thèse de Victor Hugo et le thème des *Mages* :

Les esprits conducteurs des êtres
Portent un signe sombre et doux.
Nous naissons tous ce que nous sommes.
Dieu de ses mains sacre des hommes
Dans les ténèbres des berceaux ;
Son effrayant doigt invisible
Écrit sous leur crâne la bible
Des arbres, des monts et des eaux.

Ces hommes, ce sont les poètes,
Ceux dont l'aile monte et descend;
Toutes les bouches inquiètes
Qu'ouvre le verbe frémissant ;
Les Virgiles, les Isaïes,
Toutes les âmes envahies
Par les grandes brumes du sort ;
Tous ceux en qui Dieu se concentre ;
Tous les yeux où la lumière entre,
Tous les fronts dont le rayon sort.

Ce sont ceux qu'attend Dieu propice
Sur les Horebs et les Thabors ;
Ceux que l'horrible précipice
Retient blémissants à ses bords ;
Ceux qui sentent la pierre vivre ;
Ceux que Pan formidable enivre ;
Ceux qui sont tout pensifs devant
Les nuages, ces solitudes
Où passent en mille attitudes
Les groupes sonores du vent.

Ce sont les sévères artistes
Que l'aube attire à ses blancheurs,
Les savants, les inventeurs tristes,
Les puiseurs d'ombre, les chercheurs
Qui ramassent dans les ténèbres
Les faits, les chiffres, les algèbres,
Le nombre où tout est contenu,
Le doute où nos calculs succombent
Et tous les morceaux noirs qui tombent
Du grand fronton de l'inconnu.

Il faudrait lire et commenter l'ode tout entière. Jamais le Romantisme n'a exprimé plus puissamment et avec de plus merveilleuses images le rôle que devrait avoir parmi les hommes la pensée artistique et scientifique. Ces strophes sont le beau commentaire du « Je crois en moi ! » d'Alfred de Vigny.

Aujourd'hui on ne veut voir que de l'illuminisme dans ce noble *Credo* de l'individualiste du XIX^e^ siècle, et on le fait dériver de l'orgueil et de cette hypertrophie du moi qui serait la forme exaspérée du mal du siècle. Quant à la foi au progrès, nos pères romantiques y ont adhéré avec un admirable enthousiasme ; son éclipse, si elle ne doit pas troubler le philosophe, est un fait dont il doit rendre compte. Chacun sait qu'aux époques de bouleversement social, après les révolutions et les guerres, l'esprit humain s'effraye de la condition éphémère de la destinée mortelle, qui lui est soudain révélée par les secousses auxquelles il assiste. Il sent — ce qui est vrai — que ce vénérable cadre social dans lequel s'endormait sa confiance peut se briser, que la civilisation n'a aucune garantie absolue de durée, et que la culture, chez la plupart des hommes, dans cette foule dont nous parlions plus haut, n'est qu'un vernis superficiel, et ces constatations qui le font douter de lui-même le ramènent brusquement loin de la voie du progrès vers les symboles du passé. Il y a un mirage du passé comme il en est un de l'avenir, et il faut une tête fort bien faite et une grande maîtrise de pensée pour résister à l'un comme à l'autre. En tous cas, après 1830, après 1848, après 1870, on a vu le même phénomène qui nous frappe aujourd'hui ; et nous devons y voir l'effet d'un rythme nécessaire. Il n'en est pas moins vrai que la notion de progrès comme celle d'un individualisme réfléchi sont aussi indispensables que l'esprit critique à la vie de l'intelligence, et le Romantisme, qui est dans l'ordre intellectuel synonyme de conquête, de marche en avant, d'effort et d'élan spontanés vers l'idéal, d'invention au plus beau sens de ce mot, est une puissance de l'âme, qui ne doit pas se troubler de la recrudescence temporaire de ses vieux ennemis, l'esprit de routine et de défiance à l'égard de la raison humaine, ces succédanés de l'antique peur ancestrale.

Certes, au point de vue artistique, bien que personne n'ose plus nier la beauté lyrique d'Hugo ou de Lamartine et la puissance intuitive de la pensée d'un Lamennais ou d'un Michelet, on ne craint pas de criti-

quer la forme de ces prodigieux écrivains, et à leur génie trop lyrique on oppose le goût et la parfaite mesure des écrivains du XVII[e] siècle.

De même en morale et en politique, sans contester la générosité de leur inspiration, on reproche à leur individualisme outrancier d'avoir ébranlé la notion du devoir familial, du devoir social, du devoir patriotique, et c'est incontestable qu'ils ont cherché — et nous leur en faisons grand honneur — à rendre moins lourdes pour l'individu les diverses consignes que l'éducation, pour le bien de la société, nous inculque, avant que chacun d'entre nous fasse son entrée dans le monde. Ils ont tout critiqué, mais si c'était, comme le voulait Renan, pour mieux conserver, l'avenir dira peut-être que c'est eux qui ont eu raison.

Mais c'est surtout dans le domaine religieux que les reproches sont les plus vifs. Ils le sont d'autant plus que les Romantiques, au commencement de leur carrière et dans l'immense désarroi où ils se trouvèrent au milieu des ruines de l'ancienne société détruite, avaient presque tous donné des gages aux défenseurs de l'ancien régime; les plus timides restèrent dans leurs rangs ; et on en veut aux autres d'autant plus de ce qu'on a appelé leur volte-face en 1830, qu'ils avaient donné de plus grandes espérances aux amis du passé, aux mainteneurs de la vieille foi catholique, aux apologistes d'une attitude religieuse orthodoxe et confessionnelle.

Or, l'évolution que l'on dénonce dans leur pensée religieuse n'est pas niable. Il suffit de comparer le *Génie du Christianisme* à la *Préface testamentaire* des *Mémoires d'Outre-Tombe* pour comprendre à quel point Chateaubriand a évolué.

La même observation a été faite à propos de Lamartine. Pendant une partie de sa carrière, Lamartine a oscillé entre deux influences : celle de sa famille, de sa race, synthétisée par son culte pour sa charmante mère, l'ardente et pieuse catholique Alix Des Roys, et l'influence de son ami Dargaud, philosophe et libre-penseur, et il a opté pour la seconde. — De même Hugo, comme Lamartine, a célébré l'alliance du trône et de l'autel, avant d'en venir à faire de son œuvre l'éclatante expression de l'idéal démocratique et humanitaire de son siècle. Il a été orienté dans cette voie par Pierre Leroux. — Vigny, ce gentilhomme qui fut un de nos penseurs les plus originaux, ne resta fidèle, comme Chateaubriand, au passé religieux de sa race que par honneur. — Quant à Lamennais, quel plus pathétique symbole de l'apostasie du Romantisme ! Si un homme a, par son œuvre et sa vie, tragiquement fait saillir la secrète, profonde, essentielle et latente différence qu'il y a toujours eu depuis les temps apostoliques et surtout à partir de la cristallisation des dogmes entre Catholicisme et Christianisme, rien n'est plus caractéristique que la vie et l'œuvre de Lamennais; et, si un jour l'esprit de l'Évangile reprend la conduite du monde, après avoir secoué l'enveloppe surannée des dogmes et des disciplines ecclésiastiques, Lamennais, au même titre que Rousseau,

son précurseur, aura été un des plus puissants voyants de l'avenir. Car il a été prêtre et il a jugé qu'il devait cesser de l'être, et dans l'ordre social son évolution aura l'importance de celle de Renan en matière spéculative.

Renan, lui aussi, a failli être prêtre, et il a renoncé à l'être pour des raisons que des esprits superficiels ou intéressés peuvent railler, mais qui n'en ont pas moins pour le philosophe une valeur capitale. Il aura prouvé à d'excellents esprits, par son expérience personnelle, que l'orthodoxie se heurtait du côté des sciences de la nature et des sciences historiques et exégétiques à des difficultés aussi insurmontables que celles qui s'opposent, dans l'ordre pratique, à ce qu'une Église positive quelconque, fût-elle environnée de prestige et d'une incontestable majesté séculaire comme l'Église romaine, puisse résoudre soit la question sociale, soit le problème le plus angoissant de tous à l'heure actuelle, le problème international.

*
* *

Mais n'élargissons pas le sujet déjà si vaste que nous étudions et revenons au Romantisme religieux.

J'ai compté les critiques de ses adversaires. Il y en a trois qu'on peut ramener à deux essentielles :

1° Le Romantisme français est d'importation étrangère.

2° Il serait une infiltration protestante, donc germanique. Ces deux objections se ramènent en somme à une seule.

3° Il apporterait dans l'esprit humain une perturbation telle que, depuis qu'avec Rousseau, le grand coupable, on aurait donné au sentiment en matière religieuse le pas sur la raison, c'en serait fait non seulement de toute attitude religieuse normale, entendez de toute révérence envers l'explication traditionnelle et théologique du monde, mais encore de tout équilibre mental. A la racine du mal du siècle il n'y aurait rien d'autre que l'individualisme religieux et la bonne santé intellectuelle de l'humanité actuelle serait compromise par ce seul fait que le Romantisme aurait jeté le discrédit sur les preuves logiques de l'apologétique traditionnelle et rendu au sentiment personnel la liberté devant le mystère de la destinée.

Cette argumentation, qui fait le fond de la thèse de nos antiromantiques contemporains, vient d'être reprise avec talent, d'ailleurs, par M. Viatte.

La chaleur de sa conviction ne prêche toutefois que des convertis. Précisément parce que, comme je l'ai dit plus haut, il n'étudie le problème religieux qu'en fonction de la foule et de ses intérêts, il n'a point fait avancer d'un pas la question de savoir dans quelle mesure le Romantisme français, serrant de plus près l'idée de Dieu et la critiquant, et posant dans les termes de l'angoisse actuelle les rapports de notre vie humaine avec le formidable univers mystérieux qui nous

environne, a servi la cause du mysticisme éternel qui est au fond de l'âme humaine.

Pourquoi ces grands lyriques se sont-ils détachés de la Théologie dans la mesure où ils s'éprenaient de la Science, et pourquoi ces chercheurs de Beauté ont-ils trouvé dans la Science et ses horizons infinis une source nouvelle de poésie qui valait bien le merveilleux chrétien ou païen ? Telle est une des questions qu'il faudrait résoudre, et qui nous captive bien plus que de savoir si les Églises positives, quelles qu'elles soient, sont satisfaites ou non des services que de grands esprits ont rendus à la cause d'une confession particulière.

En tous cas, c'est à la Science, comme le voulait Renan, que le plus profond des poètes romantiques, Alfred de Vigny, a demandé l'inspiration. Il la croit capable de féconder la poésie moderne et c'est le sens de son poème de la *Bouteille à la mer*. Cette bouteille perdue sur la surface de l'Océan est pour lui le symbole des découvertes du génie et des services rendus par le penseur à l'humanité.

Un soir, enfin, les vents qui soufflent des Florides
L'entraînent vers la France et ses bords pluvieux.
Un pêcheur accroupi sous des rochers arides
Tire de ses filets le flacon précieux.
Il court, cherche un savant et lui montre sa prise,
Et, sans l'oser ouvrir, demande qu'on lui dise
Quel est cet élixir noir et mystérieux.

Quel est cet élixir ? Pêcheur, c'est la Science.
C'est l'élixir divin que boivent les esprits.
Trésor de la pensée et de l'expérience ;
Et si tes noirs filets, ô pêcheur, avaient pris
L'or qui toujours serpente aux veines du Mexique,
Les diamants de l'Inde et les perles d'Afrique,
Ton labeur de ce jour aurait eu moins de prix.

Un peu plus loin, dans la dernière strophe, Vigny formule encore en ces termes d'une austère beauté ce que j'ai appelé le *Credo* de l'Individualisme scientifique, cette religion de l'Élite humaine :

Le vrai Dieu, le Dieu fort, c'est le Dieu des idées.
Sur nos fronts où le germe est jeté par le sort,
Répandons le savoir en fécondes ondées ;
Puis, recueillant le fruit tel que de l'âme il sort,
Tout empreint du parfum des saintes solitudes,
Jetons l'œuvre à la mer, la mer des multitudes :
Dieu la prendra du doigt pour la conduire au port.

Vigny, qui développe, en somme, le même thème qu'Hugo dans les *Mages*, n'aurait pas craint d'appeler sa doctrine religieuse une sorte de mysticisme scientifique. Il la devait en grande partie à la méditation du grand effort Saint-Simonien, qui ne fut anti-individualiste qu'en apparence. C'était sur la science que le Saint-Simonisme bien compris faisait reposer la culture de l'individu.

On vient précisément de publier dans la *Revue mondiale* quelques

lettres de Michelet à Victor Hugo qui expriment nettement le désaccord des penseurs individualistes avec ce qu'on appelle les croyants. Il a pour cause la science et la révolution qu'elle a opérée dans notre conception de la Nature.

Michelet loue de tout cœur V. Hugo d'avoir compris l'*art gothique* et « célébré ce long miracle du Moyen Age, cette merveilleuse légende dont la trace s'efface chaque jour de la terre, et dont on douterait dans quelques siècles si elle ne s'était fixée et comme cristallisée pour tous les âges dans les flèches et les aiguilles, et les roses et les arceaux sans nombre des cathédrales de Cologne et de Strasbourg, dans les cinq mille statues de marbre qui couronnent celle de Milan ».

Michelet ajoute encore : « En contemplant cette muette armée d'apôtres et de prophètes, de saints et docteurs échelonnés de la terre au ciel, qui ne reconnaîtra la cité de Dieu élevant jusqu'à lui la pensée de l'homme ? »

Michelet rend donc hommage à la beauté du Christianisme médiéval, comme le faisaient Saint-Simon et Auguste Comte, mais il refuse de l'accepter comme une explication du monde valable pour le penseur actuel. Après une lecture de l'*Imitation*, il écrit : « Je ne comprenais pas le Christ, mais je sentis Dieu ».

C'est ce qui a permis à Jules Simon d'affirmer : « L'*Imitation* le fit religieux sans le faire chrétien. Virgile le fit poète. »

Retenez bien ces mots, « religieux sans le faire chrétien », vous avez là l'explication de la petite querelle qui s'éleva entre lui et V. Hugo à propos des *Contemplations*.

Hugo était tout à fait émancipé, à l'époque des *Contemplations* (1856), de la foi de ses pères. Cependant, profondément déiste et spiritualiste, il donnait encore volontiers quelques gages de sympathie à la foi chrétienne. Et Michelet ne crut pas devoir lui dissimuler une inquiétude. Certes, le grand historien n'était pas matérialiste, il n'était pas athée, mais plus net et catégorique que Hugo, il déclarait qu'il n'était plus chrétien. Il ne pouvait accepter les vers de V. Hugo : *Ecrit au bas d'un crucifix* :

> Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure.
> Vous qui souffrez, venez à lui, car il guérit.
> Vous qui tremblez, venez à lui, car il sourit.
> Vous qui passez, venez à lui, car il demeure.

Voici dans quels termes Michelet formule son objection. Toute la lettre est à lire. Elle fixe la limite extrême où s'élança le Romantisme religieux dans son opposition avec le Surnaturalisme chrétien et surtout elle précise l'attitude de Michelet beaucoup plus hardie et négatrice que celle de V. Hugo :

« Cher Monsieur. A mesure que nous avançons dans la vie, nos affections se concentrent et je sens mieux chaque jour combien vous êtes en moi, combien je vous appartiens. Toute la France a vibré à votre grand cœur. Nous en sommes ravis, non surpris.

« Mais les vôtres, et je suis du nombre, pensent à vous, et, sous ce rayonnement de gloire et d'immortalité, nous songeons à votre présent.

« Ce volume nous rend inquiets. — C'est une chose terrible d'exhumer ainsi un passé !... Le monde, cher Monsieur, le monde que vous nourrissez de votre œuvre, vous prie de penser à lui.

« Je crois qu'il vous prierait aussi de lui sacrifier quelques lignes, les six vers au crucifix.

« On nous en frappe sur la tête ; c'est, pour nous, le casse-tête indien.

« Moi, je mourrai dans la foi que j'imprimais en 1847 au premier volume de ma *Révolution*. Le Christianisme et la Révolution sont comme des angles saillants et rentrants, symétriquement opposés, sinon ennemis. Quand le Christianisme ne sera plus à l'état de vampire (ni mort, ni vivant), mais comme un honnête mort, paisible et couché, comme sont l'Inde, l'Égypte et Rome, alors, alors seulement, nous en défendrons tout ce qui est défendable.

« Jusque-là, non ; c'est l'ennemi.

« Votre autorité est si grande, un mot de vous pèse tellement dans la balance des choses, que chacun regarde attentivement de quel côté vous pencherez. Du reste, à part cette page isolée, ce souvenir au passé mort, votre livre, plein d'un si grand souffle, semble inspiré à chaque ligne de la vivante foi de la nature. »

Telle est cette page de Michelet, singulièrement courageuse, pénétrante et lucide. Elle méritait d'être jetée dans le débat ; car elle précise l'attitude de nos Romantiques les plus avancés. Les uns, comme Michelet, sont religieux sans être chrétiens, et d'autres, les plus nombreux, comme Victor Hugo, sont encore chrétiens de cœur, mais d'esprit déjà tout pénétrés d'une sorte de panthéisme mystique.

Mais quelles que soient ces nuances individuelles, il faut parler net, et l'opposition se marquera de plus en plus forte entre le surnaturalisme chrétien et le mysticisme naturaliste auquel les Romantiques adhèrent.

Un autre point captivant serait aussi d'étudier le problème, historique celui-là, que M. Viatte suppose résolu, des rapports du Romantisme français avec le Romantisme germanique. Ce dernier est foncièrement métaphysique et mystique, et a été représenté par des philosophes de carrière, par des spécialistes de la philosophie. Le nôtre, au contraire, n'a été métaphysique qu'à fleur de peau, si j'ose dire. Nos Romantiques ont été des artistes beaucoup plus que des philosophes et leur idéal plutôt social, politique et humanitaire, comme il convient au génie pratique de la France, et si les quelques études que des esprits de culture vraiment scientifique, MM. Rouge et Spenlé, ont poussé dans cette voie, ont orienté nos idées, c'est dans le sens, d'une différence très grande, quasi radicale, entre le Romantisme français et le puissant mouvement philosophique allemand dont on affirme — avec une sorte d'horreur affectée et, d'ailleurs, assez plaisante — qu'il découlerait

comme d'une source. Le regretté Joseph Texte allait nous montrer, quand il est mort, à quel point l'*Allemagne* de Mme de Staël était un livre profondément français. Ce qui a passé de Kant et de Hegel dans notre littérature française du XIXe siècle est peu de chose et l'on peut démontrer que ce qu'il y a de schopenhauerien, par exemple, dans la doctrine du *nisus* de Renan, était l'aboutissement de sa méditation personnelle, sollicitée par Berthelot, sur les idées de Lamarck (Jean-Baptiste-Pierre-Antoine de Monet de Lamarck, né à Barentin, en Picardie, d'une famille noble originaire du Béarn), et non pas la conséquence d'une lecture du philosophe pessimiste qu'il n'avait pas faite.

Il en est de même de l'influence du protestantisme sur l'esprit français au XIXe siècle. Nous ne nions pas des services rendus à l'esprit humain par la Réforme, mais nous parlons de la France. Rien ne répugne plus à la mentalité calviniste que l'épicurisme sérieux et profond de nos grands romantiques; certes il y a eu un romantisme protestant comme il y a eu un romantisme catholique, et nous ne méconnaissons pas l'influence qu'a exercée Vinet en France sur des hommes comme Sainte-Beuve, par exemple, mais ce n'est pas au protestantisme que nos grands romantiques doivent leur liberté d'esprit, à moins qu'on ne puisse expliquer Voltaire, Rabelais, Montaigne, c'est-à-dire la substantifique moelle de la France, sans faire intervenir les théologiens protestants. Le véritable esprit de la France a toujours répugné à l'arbitraire inhérent au génie théologique, et si le monde moderne a échappé depuis trois siècles de plus en plus aux conceptions théologiques du monde et de la vie, c'est en grande partie à l'effort du vieil esprit français qu'il le doit. Une lecture attentive de la seconde partie du *Roman de la Rose*, œuvre de Jean de Meung, contemporain de Philippe le Bel, serait féconde en réflexions suggestives sur ce point.

Mais la lecture des vieux textes français est peut-être moins familière à M. Viatte que celle de nos pauvres grands Romantiques et cependant elle ruinerait, s'il s'y mettait, deux des trois thèses de son petit livre, à savoir que le romantisme français s'expliquerait : 1° par l'influence étrangère et spécifiquement allemande, et 2° par l'infiltration protestante. Une bonne fois il faudrait démontrer que les adversaires du Romantisme pèchent d'abord et avant tout par ignorance, ne veulent pas voir l'état perpétuel d'interdépendance réciproque au milieu duquel les divers esprits nationaux de l'Europe se sont développés et ne semblent pas se rendre compte de la manière dont progresse l'esprit humain.

Revenons, pour terminer, à l'objection essentielle qui consiste, en effet, à taxer de maladie psychologique l'étape inévitable qu'en matière religieuse ce même esprit humain a franchie au XIXe siècle.

Si c'est une maladie que de sentir la religion individuellement, que d'admettre que la religion de nos jours est devenue avant tout une question personnelle et une affaire de sentiment, les Romantiques ont été de grands malades, car leur religion n'a qu'une source : le sentiment.

Il est juste de constater que la religion pour eux est surtout un état d'âme, une sorte d'intuition. Ils ont fait, dit-on, de l'inquiétude de l'infini et du sentiment complexe et confus de l'Amour une religion.

Rappelons-nous les cris immortels de Musset : « J'aime, il faut que j'espère », — ou bien : « Malgré moi l'infini me tourmente ».

Au plus fort de leur ardeur pour le relèvement religieux de la France, on ne peut nier la fragilité de l'armature dogmatique de cette nouvelle apologétique à laquelle le nom de Chateaubriand reste attaché. Évidemment Chateaubriand a brisé le rationalisme étroit des Encyclopédistes ; il a aussi rompu le fameux dilemme voltairien qui ne permettait de voir à l'origine de toute croyance religieuse que la sottise ou la fourberie, mais il n'a fortifié en rien les preuves traditionnelles de la foi, et son argumentation sur ce point marque un recul sur celle de Fénelon et surtout sur celle de Pascal. La religion ne le touche pas parce qu'elle est vraie, mais elle l'émeut parce qu'elle est humaine et qu'elle est belle. Cette argumentation purement esthétique de Chateaubriand lui-même ne fortifie guère le catholicisme, mais elle permet la formation d'un nouvel humanisme, d'une conception plus large de l'histoire de la civilisation dont le sentiment religieux ne sera plus exclu. Voltaire s'efface et Renan est proche. Or voilà le plus grand service que le Romantisme a rendu à la pensée religieuse du XIX^e^ siècle ; il a rendu possible la double position de la critique renanienne, qui nie le miracle au nom de l'esprit scientifique, mais qui défend le mysticisme au nom de la psychologie. Il nous paraît évident que ce qui a le mieux défendu le Christianisme lui-même dans la société moderne, ce ne sont pas ses prétentions dogmatiques, mais c'est la poésie qui émane de lui. Or la poésie du Christianisme, a dit avec grâce et profondeur Alexandre Vinet, c'est une âme chrétienne, et cette parole pourrait être encore de Renan lui-même.

Les adversaires du Romantisme, qui ne veulent pas admettre qu'il y ait une autre attitude religieuse que celle de l'humble et docile croyant pieusement soumis aux dogmes de son Église, à la discipline et aux consignes de son Église, affectent de ne pas prendre au sérieux la substance religieuse de l'individualisme moderne. Ils se targuent de sa prétendue faiblesse. Le grand mouvement religieux indépendant du XIX^e^ siècle, disent-ils, n'a rien pu fonder : il n'a produit que des dilettantes et des sceptiques ; il n'a créé que du néant, tandis que l'antique catholicisme, auquel Renan ne donnait pas pour cent ans d'existence, semble reprendre, au milieu du désarroi contemporain, des forces nouvelles. La preuve serait donc faite que des hommes d'élite — la tentative ayant échoué — sont sans influence sur l'orientation religieuse de l'humanité. Le Catholicisme des Romantiques a été une déformation du Catholicisme ; ce n'était pas le vrai Catholicisme.

Soit. — Mais alors qu'est-ce donc que ce vrai Catholicisme dont il est constamment parlé — par prétérition, d'ailleurs, — dans l'ouvrage de M. Viatte. D'abord quel est-il ?

Et, s'il existe, voyons dans quelle mesure il exerce son empire sur la foule, puisqu'il n'y a pas de religion sans gouvernement des âmes, sans une direction de la pensée collective. Enfin quelle espèce de foule est encore susceptible d'être toujours dirigée par lui, et pourquoi rencontre-t-il toujours les mêmes objections et les mêmes résistances dans les milieux où s'exerce puissamment l'esprit scientifique ?

Ce vrai Catholicisme, ce n'est pas, nous dit-on, le catholicisme de Bonald ni celui de De Maistre, qui serait beaucoup trop romantique au gré de notre auteur. Serait-ce donc le catholicisme de Bossuet ou celui de Fénelon ? Pas davantage, le premier est trop teinté de jansénisme et gallican par essence. On sait que Bossuet n'est guère apprécié d'une certaine école dont l'abbé Henri Brémond est le maître ; mais, d'autre part, son cher Fénelon est justement le précurseur de cette religion de l'amour et de ce naturalisme mystique, que nous, nous apprécions infiniment, mais que nos catholiques néo-classiques ont pris l'habitude d'abhorrer sous le nom de Rousseauisme. Au fond, les catholiques eux-mêmes s'entendent-ils aussi bien qu'ils en ont l'air sur ces grandes questions de la métaphysique religieuse ? Nous avons des raisons d'en douter. En tout cas, la majorité d'entre eux, ceux que préoccupent surtout les intérêts politiques et non pas le souci mystique, ont vraiment en horreur le nom de Rousseau, encore plus détesté, s'il est possible, que celui de Renan. Ils condamnent en lui, non sans raison le plus grand penseur religieux indépendant de l'âge moderne, et c'est George Sand qui a écrit sur lui cette parole qui se réalisera peut-être un jour malgré l'apparence contraire : « Le temps n'est pas loin où l'opinion ne fera pas plus le procès à Rousseau qu'elle ne le fait à saint Augustin. Elle le verra d'autant plus grand qu'il est parti de plus bas et revenu de plus loin, car Rousseau est un chrétien tout aussi orthodoxe pour l'Église de l'avenir que le centenier Mathieu et le persécuteur Paul pour l'Église du passé. »

Mais je reviens à la question posée. Quel est donc ce vrai Catholicisme en face duquel les plus grands esprits de la succession et de la variation des âges du Catholicisme lui-même feraient en quelque façon figure d'hétérodoxes ? Nos modernes apologistes ont trouvé une attitude spécieuse dans leur campagne contre le Romantisme religieux, qui n'est que la mystique du sentiment ; ils se posent en défenseurs de l'intelligence. Ce sont eux qui, sur le terrain religieux, sont les représentants de la Logique et de la Raison. Les Romantiques sont baptisés, malgré eux, d'ailleurs, et en dépit du bon sens et de la réalité, d'anti-intellectualistes, et leurs adversaires s'appellent fièrement des intellectualistes.

Je retrouve dans ces vaines formules un écho des polémiques qu'a soulevées autour de 1900 la philosophie bergsonienne et une interprétation, d'ailleurs erronée, de cette philosophie. L'Intuition, telle que l'a définie M. Bergson, n'a jamais été la négation de l'intelligence, mais plutôt l'exercice de cette faculté affinée et ployée jusqu'au point

de redevenir un sens, un instrument de tact quasi-mystique, un organe subtil de discernement des réalités spirituelles. Eh bien ! ce sens, qui serait comme la fine pointe de notre âme, ne dit rien qui vaille à nos modernes théologiens. Ils prétendent qu'on les exile, avec ce sens, dans le champ pourtant vaste et fécond du *fidéisme*, où, en dehors, tout autour et, si l'on veut, au-dessus de la science, il leur est cependant permis d'évoluer et de loger les principaux postulats de la théologie. Le Bergsonisme ainsi entendu n'est qu'une extension imprévue et logique du Positivisme. Or, nos théologiens l'ont en égale horreur. Ils sont fâchés de voir renaître, devant eux, sous un autre nom, le spectre de l'Inconnaissable. Ils ne veulent pas comprendre que ce serait pourtant une position bien forte pour le sentiment religieux que ce roc du mysticisme, irréductible à la critique, et perdu, mais inexpugnable, au sein du vaste océan dont parlait Littré, pour lequel il n'y a, scientifiquement parlant, — ni barques ni voiles, — et dont les Romantiques, ces poètes du mysticisme moderne, ont chanté la réalité. Enfermée dans le mysticisme comme dans une atmosphère, la religion, telle que nous l'entendons, serait inattaquable.

Il y a, par le fait de cette définitive coupure entre les réalités scientifiques, où tout se compte et se mesure, et les réalités mystiques qui sont d'ordre spirituel, un moyen unique, mais tout puissant, pour la religion éternelle de se couler pour trouver les formules adéquates à la conscience moderne, et pour fonder cet *hyperchristianisme* dont Rome a cru condamner le rêve sous le nom d'*hérésie moderniste*, mais qui n'a pas cessé de hanter bien des têtes pensantes et des cœurs religieux. L'âme du modernisme était en puissance dans la pensée religieuse de nos grands Romantiques.

Écoutez ces paroles de Lamartine, qui est certainement celui de tous nos poètes qui a vu le plus clair au fond de l'âme moderne.

D'abord, il admet, comme nous, que la pensée religieuse évolue comme toutes choses et que le XIX^e^ siècle ne peut pas plus s'arrêter au protestantisme que revenir au catholicisme. Ce qu'il faut, dit-il, lui qu'on accuse d'être un anti-intellectualiste, « c'est une réforme par la raison ».

> Le verbe où s'incarna l'antique vérité
> Se transfigure encor ; le verbe s'est fait homme.
> Le verbe est fait humanité...

« Une croix et une presse, ose-t-il dire, voilà les instruments des deux plus grands mouvements civilisateurs du monde. »

Et, dès lors, la religion chrétienne ne lui apparaît plus que comme un aspect, incomplet parce que fragmentaire, de la croyance universelle. Les religions, selon lui, vont se réduire peu à peu au seul mysticisme.

> Minarets, pagodes et dômes
> Sont écroulés sur leurs fantômes,

Et l'homme, de ses dieux vainqueur,
Sous tous ces temples en poussière
N'a ramassé que la prière
Pour la transvaser dans son cœur.

Un seul culte enchaîne le monde
Que vivifie un seul Amour ;
Son dogme, où la lumière abonde,
N'est qu'un Évangile au grand jour ;
Sa foi, sans ombre et sans emblême,
Astre éternel que Dieu lui-même
Fait grandir sur notre horizon,
N'est que l'image immense et pure
Que le miroir de la nature
Fait rayonner dans notre cœur.

Ce mysticisme sera tolérant puisque Dieu seul connaît la part de vérité que renferme chaque religion.

Vous croyez posséder seuls les clartés divines ;
Vous croyez qu'il fait nuit derrière vos collines,
Qu'à votre jour celui qui ne s'éclaire pas,
Marche aveugle et sans ciel dans l'ombre du trépas.

Or sachez que Dieu seul, source de la lumière,
La répand sur chaque âme et sur toute paupière ;
. . . . . .

Lamartine garde moins d'indulgence que Renan pour les prestiges de la foi ancienne, traditionnelle et collective,

. . . . . les vulgaires prestiges
Qui, confondant l'erreur avec la vérité,
Font d'une foi céleste une crédulité.
Honte au Dieu trois fois saint prouvé par l'imposture,
Son témoin éternel, à nous, c'est la nature,
Son prophète éternel, à nous, c'est la raison.

Et la raison de Lamartine, au fond, c'est celle du XIX^e^ siècle, qui est devenue savante et critique dans l'œuvre de Renan, et qui lui fait parler du Christ avec plus de netteté que Rousseau :

Dans un regard de chair, Dieu n'est pas descendu.

Écoutez l'auteur de la *Chute d'un ange*[1] repousser le miracle au sens théologique du terme :

Mais si quelqu'un de ceux que vous écouterez
Prétend vous éblouir de prodiges sacrés ;
S'il vous dit. . . . . .
. . . . . Que la sainte nature intervertit ses lois
Et que, pour la raison, il est d'autres miracles
Que l'ordre universel, constant, mystérieux,
Où la volonté sainte est palpable à vos yeux,
. . . . . .
Étouffez dans vos cœurs cette parole immonde :
La raison est le culte et l'autel est le monde.

Pour Lamartine qui ne nie pas les résultats de l'exégèse scientifique et près de deux cents ans de critique de textes, les Livres saints ont

1. Lire surtout l'admirable *VIII^e^ Vision*, intitulée *Fragment du Livre* primitif.

changé de caractère : ce ne sont plus, selon la croyance naïve que la tradition entretient, un message direct du ciel, mais de vénérables documents de l'histoire de la pensée religieuse, chargés de valeur épique et mystique. L'homme vraiment religieux aura pour eux de la vénération, mais il les interprétera toujours à la lumière de la conscience de son temps.

> Le seul livre divin dans lequel il écrit
> Son nom toujours vivant, homme, c'est ton esprit,
> C'est ta raison....
> L'intelligence en nous, hors de nous la nature,
> Voilà les voix de Dieu, le reste est imposture !

Je trouve dans ces vers l'expression forte et précise du naturalisme mystique, que nous analysions plus haut, de cette religion de l'Esprit dont les Quinet et les Renan nous ont parlé. Il se peut qu'il ne reste plus rien des mystères proprement dits du catholicisme dans cette doctrine épurée. Mais, devant ces beaux vers sentencieux, aussi forts de raison que vibrants de passion profonde, j'admire que M. Viatte puisse parler d'anarchie morale et d'influence germanique, d'anti-intellectualisme et de décomposition sentimentale. La doctrine religieuse qu'a lentement édifiée l'Humanisme moderne, après deux et trois cents ans de réflexion et de critique, est si claire et si forte qu'elle est entrée avec le Romantisme dans le grand courant de la poésie moderne.

La décomposition de la dogmatique catholique dans l'esprit d'un grand poète du XIX^e^ siècle n'est pas un signe d'anarchie; elle n'est, — nous ne saurions trop le répéter, — que le résultat de trois cents ans de lente et patiente critique, et l'on ne peut reprocher à un homme supérieur, méditant sur ces hauts problèmes, de voir clair en soi.

C'est cette lucidité et cette sincérité profonde que M. Viatte ne semble pas apercevoir. Il confond deux choses : l'élan magnifique de l'intelligence française s'efforçant, au XIX^e^ siècle, après la chute de l'ancienne esthétique et de l'ancienne dogmatique, de se formuler à elle-même les réalités mystiques de ses croyances spirituelles; il confond cet élan, ce puissant *nisus* qui sera la cause et qui est le germe et la garantie de la religion de l'avenir, il le confond avec la décomposition des derniers vestiges des croyances médiévales auxquelles il apparaît encore plus nettement au XX^e^ siècle qu'au XIX^e^ siècle, malgré les protestations d'un parti de gens intéressés, que la conscience moderne ne peut plus se rattacher.

Ce vrai catholicisme donc qu'on oppose sans cesse verbalement aux essais de synthèse des penseurs religieux modernes, M. Viatte s'y réfère sans cesse; il ne le définit pas, mais c'est pour nous une assez vieille connaissance, c'est saint Thomas remis à la mode du jour par M. Maritain.

Que d'érudits historiens de la philosophie comme M. Gilson fassent revivre, grâce aux meilleures méthodes scientifiques, la profondeur et la variété de la philosophie thomiste, rien de plus louable et de plus

instructif. Saint Thomas, qui était au moins un aussi grand philosophe politique et un aussi grand homme de gouvernement — étant d'Église — qu'un subtil métaphysicien, saint Thomas a évidemment exprimé à merveille la pensée des directeurs de la Chrétienté du Moyen Age, et cette fameuse *Somme* théologique apparaît comme le dernier mot de la sagesse transitoire et temporaire — comme l'est toute sagesse humaine — qui a permis d'administrer les choses et de gouverner les hommes au XIII^e^ siècle. Que nous ayons encore — parfois au point de vue international et surtout au point de vue mystique — beaucoup à apprendre des maîtres de la scolastique, c'est incontestable. Aucun effort de la pensée humaine ne fut inutile. Nous ne refusons plus de reconnaître que l'esprit scientifique dont nous sommes si fiers existait au Moyen Age et s'y est même développé dans une certaine mesure, bien que gêné jusqu'à la Renaissance par l'atmosphère théologique qui dominait alors. Tout cela nous l'admettons et nous accueillons toutes les formes de la tradition intellectuelle de l'Humanité.

Mais qu'il faille nous arrêter devant un des grands systèmes philosophiques, celui précisément que la pensée du Moyen Age a édifié au milieu, d'ailleurs, de disputes et de contradictions innombrables, et qu'il faille revenir à lui et nous enfermer, nous si profondément relativistes, dans une certaine explication de l'Homme et de l'Univers, la plus absolue, la plus *a priori*, la moins conforme à notre mentalité façonnée depuis la Renaissance par trois cents ans d'exercice de la méthode expérimentale, le paradoxe est un peu trop fort.

Et notre étonnement se change en indignation, non seulement quand nos adversaires accusent d'insincérité les grands romantiques, parce qu'ils ont, à partir de 1830, renoncé à cette attitude de défenseurs du Catholicisme que, pour des raisons parfaitement louables et claires, ils avaient cru pouvoir adopter en 1820, mais encore incriminent la qualité de l'effort intellectuel par lequel ils ont loyalement essayé d'exprimer en dehors des formules traditionnelles et confessionnelles les réalités de leur vie spirituelle.

Les adversaires du Romantisme qui ne pensent, nous l'avons dit, qu'en fonction d'une certaine foule et de ses intérêts, ont pris en face des plus grands esprits du XIX^e^ siècle une attitude d'infatuation intolérable : ils se posent en procureurs généraux requérant au nom de l'ordre moral et social contre des hommes d'élite dont le plus clair mérite a été de s'être efforcés de penser par eux-mêmes. Cette pose est un peu ridicule, mais c'est surtout une faute de goût. Les Romantiques ont-ils fait, oui ou non, avec l'expression de leurs doutes et de leurs angoisses comme de leur enthousiasme et de leur foi nouvelle, d'authentiques chefs-d'œuvre que l'on classe aujourd'hui au premier rang de la littérature universelle? S'ils y ont réussi, ce n'est pas seulement, selon nous, parce qu'ils étaient de très grands artistes, mais c'est encore parce qu'ils étaient des hommes de bonne foi.

Ils ont longtemps cherché en gémissant, comme ces douteurs consciencieux qu'honorait Pascal, et puis ensuite ils ont trouvé et ils ont dit le résultat de leur découverte. Ce résultat consiste en une immense enquête sur l'état d'âme religieux du XIXe siècle; ce résultat a la valeur d'une admirable expérience psychologique et, je le répète, cette expérience vaut pour tous les hommes vraiment cultivés de l'âge moderne.

Nous l'avouerons, l'effort religieux de ces esprits supérieurs n'a pas réussi jusqu'à cette heure à créer rien de comparable à ce qu'on appelle une Église. Le modernisme qui fut, dans l'ordre strictement religieux, l'aboutissement logique du grand élan de mysticisme indépendant que fut le Romantisme, le modernisme avait besoin de l'Église pour atteindre la foule, mais l'Église ou, du moins, ceux qui la dirigent, ont cru pouvoir se passer du modernisme et le condamner. L'avenir seul décidera de cette grande cause que nous croyons toujours pendante.

Et puis les choses humaines sont si complexes que les adversaires des modernistes et des romantiques, qui ont manifestement tort sur le terrain de la science et de la psychologie, ont peut-être raison dans le domaine social.

Il est peut-être dans la destinée de la pensée individuelle, surtout en matière religieuse, de ne pouvoir pénétrer de sa sève et renouveler sans cesse comme il le faudrait les idées directrices des foules et cet ensemble de représentations collectives qu'on appelle les symboles religieux. La foule a une irrésistible tendance à prendre à la lettre ces symboles dont les têtes qui pensent ne peuvent goûter que l'esprit. Les romantiques ont cru de tout leur cœur que le fossé qui a toujours séparé la foule de l'élite pourrait être aisément comblé. Ne faut-il pas avouer, — j'incline pour ma part à le faire, sans le faire toutefois catégoriquement, — que, sur ce point capital, leurs espoirs ont été momentanément déçus.

L'Élite, il est vrai, prépare l'avenir, mais la foule appartient à la *Mos majorum*; bien lente est l'influence de l'Élite. La foule est toujours servante de la *coutume*, et qui oserait s'en indigner, quand il songe que dans cette immense foule humaine qu'absorbent les passions et les intérêts matériels, ceux qui n'ont pas pour les guider les symboles massifs de la Foi confessionnelle, vivent de plus en plus, non seulement au-dessous de toute influence mystique, mais même en dehors de toute préoccupation idéale.

Rendons quelque justice aux adversaires du Romantisme. Il se peut que, étant donné la mentalité des foules et les dures conditions de la vie pratique, il se peut que les défenseurs acharnés de l'esprit de tradition servent en partie la bonne cause de la moralité publique. La science est d'un autre ordre, et son esprit ne peut suffire; que dis-je? ne peut s'adresser qu'à quelques-uns.

HENRI GIRARD.

SUR LE TITRE DES « DESTINÉES »

On sait que le recueil posthume de Vigny, contenant six poèmes déjà publiés en Revue et cinq autres inédits, parut en 1864 sous le titre : *Les Destinées, poèmes philosophiques*. Était-ce celui qu'avait choisi l'auteur? Peut-on s'en autoriser pour conférer aux poésies qu'il désigne un sens fataliste? On voit l'intérêt du problème, que certains contemporains pressentirent, que M. Baldensperger a repris et discuté dans une savante étude (Cf. *Mélanges Lanson*, Hachette, 1922, p. 337 et suiv.). Pour lui, « il est possible que Vigny, hésitant vers 1851-1853 entre le titre de *Poèmes philosophiques* et celui de *Destinées*, ait décidément choisi ce dernier. — Il est plus probable que le légataire de ses œuvres littéraires a donné la préférence — pour diverses raisons — à un pluriel émouvant[1]. »

Nous voudrions, sans apporter des documents nouveaux, voir si ceux qu'on a mis en œuvre ne pourraient donner lieu à une conclusion légèrement différente. Nous ne la proposerons d'ailleurs qu'avec timidité, prêt à la retirer si l'aspect des manuscrits ou toute autre raison, que M. Baldensperger connaît mieux que personne, la condamnent.

Le titre *Poèmes philosophiques* a pour lui plusieurs autorités graves (Cf. *op. cit.*, p. 337-338). Le titre des *Destinées* aurait pour lui trois mentions, tirées du *Journal inédit* et appartenant à la période 1851-1853, qu'il est utile de reproduire ici :

(1851.) Les *Destinées*. Un des poèmes doit être intitulé : *Les Constellations*.

(Juillet 1851.) Vue générale du livre des *Destinées*. Comme dans *La Maison du Berger*, je mettrai la personne à qui j'écrirai dans un nuage avec un arc-en-ciel à ses pieds...

(Mars? 1853, après un schéma que le poète se propose.) Telle sera la marche de chaque composition des *Destinées*.

Nous considérons comme décisives les raisons alléguées en faveur de *Poèmes philosophiques*. Il nous paraît certain qu'au moment où Vigny publia coup sur coup[2] les cinq poèmes de la *Revue des Deux Mondes* (1843-1844), c'est bien ce titre et nul autre qu'il destinait au recueil en voie de formation.

Selon la date ordinairement admise, c'est en 1849 que la pièce en *terze rime* intitulée *Les Destinées*, qui devait ouvrir et nommer le

1. *Op. cit.*, p. 344-345.

2. Cette éclosion de poèmes, comme une oasis dans le désert des trente dernières années, peut surprendre. Sans doute la candidature de Vigny à l'Académie française (1842-1845) y fut-elle pour quelque chose : il voulait allonger ses titres poétiques. S'il en fut ainsi, bénie soit l'Académie qui força Vigny à produire!

volume de 1864, fut composée. Ce titre intéresse le poète; l'idée d'un nouveau recueil ainsi désigné naît en lui, vers 1851, et le flatte. On sait par son *Journal* qu'il trouvait vite l'idée-mère et le titre d'un poème, et qu'il se plaisait à les consigner sur une feuille de papier[1], quitte à les y laisser. Ce qu'il fit pour tant de poèmes, il le fit aussi pour un groupe de poèmes : il avait projeté, vers 1829-1831, un ensemble de douze *Élévations*, dont il ne réalisa que deux. Tout de même, à notre avis, les *Destinées* ont représenté pendant quelque temps, pour Vigny, un recueil distinct des *Poèmes philosophiques* et qui leur aurait fait suite comme le *Livre moderne* avait suivi le *Livre antique*.

Car, enfin, ces *Destinées* dont le *Journal inédit* parle entre 1851 et 1853, ce sont des poésies futures; c'est un « livre » formé de pièces dont Vigny entrevoit la mise en scène, le schéma, où il s'adressera à une personne, comme il l'avait déjà fait dans la *Maison du Berger*, où figureront peut-être les *Mâles Douleurs*, *pour la réponse d'Eva*, et des vers que M. Baldensperger signale comme appartenant à cette même année 1851[2].

Aussi le poète tient-il inédite sa pièce des *Destinées*, tandis que la *Bouteille à la mer*, qu'il publie en 1853, doit servir d'épilogue aux *Poèmes philosophiques*. Cependant les années passent, la vieillesse vient, et la mort. Le livre des *Destinées* n'est point écrit. Que trouve Ratisbonne dans les cartons du défunt? Un assez maigre inédit : *La Colère de Samson*, *Wanda*, *les Destinées*, *les Oracles*, *l'Esprit pur*. Certes, ce n'est point là les *Destinées* telles que Vigny, dix ans auparavant, rêvait de les composer. Mais c'est plus que les *Poèmes philosophiques* de la *Revue des Deux Mondes*. Que pensa Ratisbonne? Outre les raisons très plausibles présentées par M. Baldensperger[3], voulut-il un titre inédit pour bien marquer que le volume n'était pas la simple réimpression des poèmes connus? Songea-t-il à représenter ainsi le projet que Vigny avait longuement caressé, à sauver cette tête sans corps? Remplit-il sur ce qui n'était point les *Destinées*[4] les instructions que le poète avait données en vue d'elles? Comment le savoir? En tout cas, il semble que Vigny, avant sa mort, était revenu au titre de *Poèmes philosophiques*[5] et qu'il se résignait à y comprendre la poésie qui n'avait pas pu être un livre, comme il avait ajouté au *Livre moderne* les deux *Élévations*.

Peut-être, enfin, ne faut-il pas trop presser cette question. La con-

1. Parfois même on dirait qu'il vit en imagination la couverture du livre futur : ainsi *L'Homme d'Etat, Traité, par A. de Vigny* (*Journal d'un Poète*, p. 137).

2. *Œuvres complètes de A. de Vigny, Poèmes*, notes et éclaircissements de M. Fernand Baldensperger, Paris, Louis Conard, 1914, p. 374-375.

3. *Mélanges Lanson*, p. 341-342.

4. Par exemple en inscrivant sur le titre et le faux-titre l'épigraphe : « C'était écrit ».

5. Cette hypothèse ne trouverait pas M. Baldensperger rebelle. Il a (*op. cit.*, p. 339) apporté un indice auquel nous serions disposé à conférer une importance capitale. C'est le témoignage de G. Vattier qui annonce, en *mars-avril 1863*, « un recueil qui doit s'intituler *Poèmes philosophiques* ». Or, à cette date, Vigny vivait encore.

séquence de ce qu'il faisait put échapper à Ratisbonne, embarrassé par un groupement difficile, soucieux d'étoffer, de ne rien laisser perdre. Quelle différence avec Hugo, dont les recueils lyriques avaient jailli, à intervalles quasi-réguliers, comme des rameaux robustes ! Mais, ici, ce bourgeon sans lendemain rendait perplexe le nomenclateur.

Résumons-nous. Il se peut que les *Destinées* aient avec les *Poèmes philosophiques* un rapport analogue à celui des *Élévations* avec le *Livre moderne*. On conçoit un éditeur publiant : *Les Élévations, poèmes modernes*.

« Poèmes philosophiques » ou « Destinées »? se demandait M. Baldensperger. Peut-être faut-il dire : « Poèmes philosophiques » *et* « Destinées ».

J. Pommier.

L'ÉDITION ORIGINALE DES « CONTEMPLATIONS »

M. Carteret, dans son ouvrage *Le Trésor du Bibliophile,* conteste les conclusions de M. Jacques de Lacretelle au sujet de la priorité de l'édition belge des *Contemplations* et prétend prouver que l'édition originale est celle de Paris. Les arguments qu'il donne se retournent contre sa thèse, comme on va le voir.

M. de Lacretelle aurait avancé à tort que l'édition belge était achevée et brochée dès la fin de décembre 1855, alors que l'impression de l'autre n'a été commencée que le 15 mars 1856. L'assertion de M. de Lacretelle n'est peut-être pas exacte ; en effet, il aura interprété un peu trop largement la lettre du 1er décembre 1855 où Paul Meurice écrivait à Victor Hugo : « Je sais qu'Hetzel doit être à Paris la semaine prochaine. *Sans doute* il apporte les volumes complets. »

D'ailleurs, en admettant que M. de Lacretelle ait été trop affirmatif à propos de la date, le fait n'en subsiste pas moins : Claye, l'imprimeur de Paris, n'a commencé son travail qu'après le 15 mars 1856, jour où il reçut un exemplaire de Bruxelles. Paul Meurice écrit, en effet, ce jour-là à Victor Hugo : « Hetzel *a remis à l'imprimerie un exemplaire* de l'édition belge, corrigé, dit-il, sur vos dernières indications.... A partir de jeudi, je vous enverrai au fur et à mesure les *bonnes feuilles* de Paris. » La priorité belge est donc incontestable. On peut remarquer, avec M. de Lacretelle, que Paul Meurice se disposait à envoyer *non les épreuves*, mais les *bonnes feuilles* à Victor Hugo et que, conséquemment, l'édition de Paris n'était pas revue et corrigée aussi minutieusement que l'autre [1], les corrections ayant déjà été faites sur l'édition belge qui servait de modèle pour l'établissement de sa sœur cadette. Il importe peu que l'édition de Bruxelles ait été terminée fin décembre 1855 ou seulement le 15 mars 1856 ; ce qui est certain, c'est qu'elle a été imprimée et brochée avant que l'impression de l'autre ne fût commencée.

M. Carteret se sert d'un autre argument pour soutenir sa thèse : « Et si l'on veut savoir quel genre d'exemplaire Victor Hugo envoya à Noël Parfait pour remercier cet ami fidèle et zélé, M. Barthou (*Impressions et Essais*) nous apprend, page 241, que c'est, bien entendu, l'édition française en deux volumes in-8°, avec une dédicace de sa main ». M. Carteret se trompe : dans l'ouvrage de M. Barthou,

1. Voir, dans Barthou, *Impressions et Essais,* page 253, la façon minutieuse avec laquelle Hugo corrigeait les épreuves pour l'édition belge.

à la page indiquée et dans le reste de l'article, on ne trouve aucune mention de ce genre. L'érudit bibliophile ne parle que de l'envoi d'une édition, sans indiquer laquelle, et de l'insertion, sur l'exemplaire, d'une dédicace élogieuse pour Noël Parfait. Pourtant le renseignement donné par M. Carteret est peut-être exact tout de même. Il déclare qu'il a vu ce précieux exemplaire chez M. Barthou ; c'est là, sans doute, qu'il a pu constater que la dédicace figurait sur l'édition parisienne.

Mais son argument n'en a pas plus de valeur pour cela. Victor Hugo savait certainement que Noël Parfait, correcteur de l'édition belge, devait avoir un ou plusieurs exemplaires de cette édition en sa possession. Le plus grand plaisir qu'il pouvait lui faire, c'était donc de lui envoyer, avec sa dédicace, l'édition de Paris imprimée en beaux caractères (augustales), sur un beau papier, dans un format plus grand que l'in-12 bruxellois, édition à laquelle Noël Parfait avait eu sa part de collaboration, puisque c'est l'édition corrigée par lui, sous la haute direction du poète, qui avait servi de modèle à l'autre.

M. Carteret en arrive aux conclusions suivantes :

1° *Les éditions ont paru simultanément.* — En effet, aux termes du traité avec Hetzel, les volumes devaient paraître le même jour à Bruxelles et à Paris, mais les volumes belges attendaient depuis longtemps leur mise en vente. Dans sa lettre du 12 avril, Victor Hugo écrit à Paul Meurice : « Je reçois une lettre d'Hetzel qui me prie de presser l'apparition du livre. Je ne puis que vous prier de reporter sa prière à M. Claye. »

2° *Si la composition de l'édition belge a précédé celle de l'édition parisienne, c'était pour parer à une interdiction possible du gouvernement impérial.* — Victor Hugo, dans ses lettres, paraît craindre effectivement ce contre-temps.

3° *Cette priorité de composition n'implique nullement pour l'édition belge la qualité d'édition originale.* — Il me semble pourtant qu'on peut qualifier *originale* une édition qui a été corrigée la *première*, sous la direction de Victor Hugo, et qui a été très soigneusement corrigée par lui, ce qui n'a pas été fait pour celle de Paris, dont Victor Hugo ne recevait que les bonnes feuilles.

4° *Que la composition belge destinée à servir de copie à l'édition française n'a été au fond qu'une épreuve.* — Le poète envoyait les copies de son manuscrit à Bruxelles [1] ; les épreuves lui étaient retournées à Jersey, puis plus tard à Guernesey ; elles étaient corrigées par lui et réexpédiées à Noël Parfait. Claye, l'imprimeur de Paris, a reçu seulement le 15 mars 1856 l'exemplaire belge complètement terminé ainsi qu'en témoigne ce passage de la lettre de Paul Meurice à Victor Hugo : « Hetzel a remis à l'imprimerie un exemplaire belge, corrigé,

1. Voir à ce sujet les nombreux fragments de lettres de Victor Hugo à Noël Parfait (Barthou, *Impressions et Essais*).

dit-il, sur vos dernières indications ». Paul Meurice écrivait d'ailleurs auparavant, à la date du 26 janvier 1856 : « Quand je songe qu'il y a deux volumes de vers imprimés et que je n'en connais qu'une partie ! »

Le 30 mars 1856, Victor Hugo écrit à Paul Meurice : « Après la préface... il devrait y avoir une page blanche portant en faux titre : *Les Contemplations* ; séparation nécessaire entre la préface et le livre même. Cette page blanche n'y est pas. Elle est *cependant* dans l'édition belge. » On peut conclure de cette remarque que c'était bien l'exemplaire complet qui servait de modèle. Le poète reprochait à l'imprimeur parisien de ne l'avoir pas reproduit exactement.

On ne peut donc parler *d'épreuves* pour l'édition de Bruxelles envoyée comme modèle à Paris et que « Claye calquait page à page », pour se servir des termes que le poète employait plus tard en parlant de l'impression de la *Légende des Siècles* Les deux éditions, en effet, ne diffèrent entre elles que par la préface imprimée en caractères plus petits dans l'édition de Paris et condensée en trois pages au lieu de cinq pour l'édition belge. En tenant compte de cette différence, la pagination est la même : le tome I de Paris contient 359 pages, y compris la préface, paginée pourtant en chiffres romains ; celui de Bruxelles n'en contient que 355, soit quatre de moins, les trois pages de la préface, plus une page blanche, étant comptées dans l'édition de Paris, tandis que les cinq pages de l'édition belge ne figurent pas dans la pagination générale qui commence seulement après la préface. Le tome II a le même nombre de pages dans les deux éditions, qui, d'ailleurs, ont la même disposition typographique, sauf pour la préface.

L'édition française est si bien calquée sur l'édition belge qu'elle reproduit ses fautes : dans le tome I, la page 2 (édition belge) et la page 6 correspondante (édition de Paris) ne sont pas chiffrées ; dans le tome II, la date erronée 1843-*1855* au lieu de 1856, est reproduite sur les titres des deux exemplaires[1].

M. Carteret ajoute : *C'est à rendre de plus en plus parfaite cette édition française que tendaient aussi bien les corrections de Bruxelles que celles de Paris et, dans la pensée de Victor Hugo, l'édition originale était certainement celle imprimée par Claye, éditée par Michel Lévy.* Victor Hugo devait trouver, sans aucun doute, l'édition de Paris supérieure à l'autre par son format, son papier et ses caractères ; mais il ne pouvait empêcher que l'édition belge, corrigée par lui, épreuve par épreuve, imprimée la première et ayant servi de

1. M. Vianey (*Contemplations*, édition des Grands Écrivains) signale pourtant quelques différences entre les deux éditions, différences provenant vraisemblablement de corrections ou de rectifications que V. Hugo aurait faites sur l'édition belge, au moment de l'envoi à l'imprimeur parisien, telles que *soir* au lieu de *sort* (I, 11, v. 40) ; *onde docile* au lieu de *eau qui vacille* dont la rime est mauvaise (I, 14, v. 45) ; *moins noire* au lieu de *plus noire* (V, 21, v. 5) ; *homme, homme* au lieu de *ô gouffre* (VI, 26, v. 462). D'autre part l'imprimeur parisien a laissé échapper quelques fautes en reproduisant l'édition belge : *Fleur* de Lys, au singulier (I, 7, v. 163) ; *coin* de rue au lieu de *coins* de rue (III, 2, v. 199).

modèle à l'autre, quant au texte et à la disposition typographique, ne fût l'édition originale.

En résumé, Victor Hugo a tiré lui-même de son manuscrit des copies qui ont été envoyées à Bruxelles, d'où lui sont revenues des épreuves qu'il a corrigées avec un soin particulier ; les bonnes feuilles furent revues ensuite par lui, le livre fut imprimé et broché avant que l'édition de Paris ne fût commencée. *Il servit de modèle* à cette édition.

Quant à celle-ci, Victor Hugo s'est borné à en revoir les bonnes feuilles.

La conclusion s'impose : *L'édition belge est l'édition originale.*

Docteur F. Michaux.

ALFRED DE VIGNY A-T-IL CONNU LES MANUSCRITS D'ANDRÉ CHÉNIER ?

P.-M. Masson a prouvé dans un pénétrant article que Vigny a imité André Chénier dès ses débuts, dans la *Dryade* et *Symétha*, en y signalant plusieurs emprunts et réminiscences des *Bucoliques* et des *Élégies*[1]. Mais faut-il, pour cela, douter de la probité d'Alfred de Vigny et admettre avec Sainte-Beuve et Masson qu'il ait antidaté ses premiers poèmes pour échapper au reproche d'avoir pastiché André Chénier ? Vigny ne peut-il pas, comme Chateaubriand et Millevoye, avoir eu entre les mains les manuscrits d'André Chénier ? Masson fait, en effet, cette hypothèse à la fin de son article, mais il l'abandonne aussitôt comme « peu probable », parce qu'il a constaté que « Vigny, en copiant Chénier, ne copiait pas le Chénier des manuscrits, mais le Chénier édité et corrigé par Latouche ».

Assurément, il a montré que Vigny a suivi le texte de Latouche, mais c'était dans un poème écrit seulement en 1823. C'est dans *Eloa* que l'on rencontre le néologisme « inentendu » que Latouche avait introduit dans le dernier vers d'*Hylas* :

> Les Vierges quelquefois pour connaître sa peine,
> Formant une prière *inentendue* et vaine,
> L'entouraient[2]...

Par contre, dans les vers de *Symétha* :

> Dans le port de Pirée, un jour fut *entendue*
> Cette plainte innocente, et cependant perdue,

Vigny se rapproche plus du texte authentique :

> Le jeune enfant de loin croit entendre sa voix,
> Et du fond des roseaux, pour le tirer de peine,
> Lui répond une voix non *entendue* et vaine[3].

Il n'y a donc aucun inconvénient de supposer que Vigny ait lu les manuscrits d'André Chénier en 1815. On pourra tout de suite alléguer en faveur de cette hypothèse la frappante analogie qui existe entre deux strophes de la *Bouteille à la mer* et un fragment de l'*Hermès* où Chénier a déjà indiqué le symbole du navigateur : « Les écrits des sages, des législateurs, guident leurs descendants dans l'étude du cœur humain. *Comme un jour les pilotes auront la carte marine de leurs prédécesseurs qui leur indiqueront la route : là est un courant dange-*

1, P.-M. Masson, *L'Influence d'André Chénier sur Alfred de Vigny*, article de la *Revue d'Histoire littéraire* de 1909. Cf. E. Dupuy, *Alfred de Vigny, la Vie et l'Œuvre*, Paris, Hachette, 1913, p. 105, et M. Citoleux, *Alfred de Vigny*, Paris, Champion, 1924, p. 587 et suiv.

2. *Eloa*, chant I, éd. Delagrave, p. 18.

3. *Hylas*, éd. P. Dimoff, t. I, *Bucoliques*, p. 42.

reux, là un banc de sable, et là un écueil.., « C'est cette forme qu'il faut suivre[1]. »

Si on ignorait la publication tardive de cette note, on n'hésiterait pas à la prendre pour le canevas en prose des strophes V et VI du poème de la *Bouteille à la mer* :

> Son sacrifice est fait; mais il faut que la terre
> Recueille du travail *le pieux monument*.
> C'est le journal savant, le calcul solitaire,
> Plus rare que la perle et que le diamant ;
> *C'est la carte des flots* faite dans la tempête,
> La carte de l'*écueil* qui va briser sa tête :
> Aux *voyageurs futurs* sublime testament.
>
> Il écrit : « Aujourd'hui, *le courant* nous entraîne,
> Désemparés, perdus, sur la Terre de Feu.
> *Le courant* porte à l'est. Notre mort est certaine :
> Il faut cingler au nord pour bien passer ce lieu.
> Ci-joint est mon journal, portant quelques études
> Des constellations des hautes latitudes.
> Qu'il aborde si c'est la volonté de Dieu ! »

Dans ces strophes le poète des *Destinées* se tient scrupuleusement au plan tracé par André Chénier ; dans la première strophe il s'occupe de la carte marine (la carte des flots) et de l'écueil (la carte de l'écueil) ; dans la seconde il indique aux voyageurs futurs « le courant dangereux » et la route qu'ils doivent suivre. Masson appelle cela « une curieuse coïncidence ». Mais ce n'est pas tout. Comment se fait-il que, dans la première de ces strophes, Vigny se souvienne encore d'un autre fragment de l'*Hermès*, celui que Chénier a consacré à l'art d'écrire ? « Le pieux monument » et « aux voyageurs futurs sublime testament » sont manifestement des réminiscences du passage suivant de l'*Hermès* :

> De là, dans l'Orient ces colonnes savantes,
> Rois, prêtres, animaux, peints en scènes vivantes,
> *De la religion ténébreux monuments*,
> Pour *les sages futurs* laborieux tourments[2]...

Aussi, plutôt que d'attribuer toutes ces analogies au hasard, je dirais que Vigny, d'une manière ou d'une autre, a eu connaissance d'un fragment inédit d'André Chénier et que même il a su que c'était une note de l'*Hermès*.

Vigny a enchâssé dans un vers de la première strophe de la *Bouteille à la mer* les noms de trois poètes : Chatterton, Gilbert et Malfilâtre. Ces noms nous ramènent à la fois à *Stello*, dont les deux premiers récits nous font assister à l'agonie de Gilbert et de Chatterton, et à la note des *Éclaircissements* du *Génie du Christianisme* où Chateaubriand cite quelques fragments d'André Chénier. La dernière phrase de cette note est restée gravée dans la mémoire de Vigny, qui y avait trouvé en germe l'idée de son meilleur roman : « Il est remarquable

1. *Hermès*, chant III, I, 1, éd. P. Dimoff, t. II, p. 60.
2. *Ibid.*, chant II, VI, 4, éd. P. Dimoff, t. II, p. 56.

que la France a perdu, sur la fin du dernier siècle, trois beaux talents à leur aurore : Malfilâtre, Gilbert et André Chénier ; les deux premiers sont morts de misère, le troisième a péri sur l'échafaud[1] ». Ainsi le souvenir de *Stello* et d'une note du *Génie du Christianisme* a conduit Vigny une dernière fois à André Chénier dans un poème des *Destinées* écrit en octobre 1853, mais conçu dès 1842[2].

L'influence d'André Chénier, si sensible dans les *Poésies* de Vigny, s'étend aussi à son roman *Stello*. C'est ainsi que, dans le chapitre où il le met lui-même en scène, — *le Réfectoire*, — il trace du poète des *Iambes* un portrait dont les moindres traits sont tirés de ses poésies. Lorsque, par exemple, il raconte que « Madame de Saint-Aignan n'avait cessé de le (André Chénier) regarder comme on regarderait *une éruption de l'Etna*[3], il s'inspire du *Prologue de l'Hermès*, où André Chénier se sert de la même image pour décrire l'enthousiasme poétique :

Mer bruyante, la voix du poète sublime
Lutte contre les vents ; et les flots agités
Sont moins forts, moins puissants que tes vers indomptés.
A l'aspect du volcan, aux astres élancée,
Luit, vole avec l'Etna la bouillante pensée[4].

Notons en passant que, dans *Moïse*, le prophète de Vigny ne s'exprime pas autrement que le poète de l'*Hermès* :

Et *la voix de la mer* se tait devant ma voix.

Son imitation est quelquefois un peu dissimulée. Peut-être aura-t-on quelque peine à deviner qu'il a songé au berger esclave de la *Liberté* en mettant dans la bouche d'André Chénier la pensée que « la prison n'adoucit pas le caractère[5] ». Il est bon alors de savoir qu'il a pris ce berger intraitable et farouche, ce révolté des *Bucoliques*, pour un personnage byronien, et qu'il lui a emprunté quelques idées de son héros de la *Prison*, le Masque de fer.

Poète romantique, Vigny s'est plu à peindre dans André Chénier un prisonnier farouche et mal soumis, terrible comme un lion enfermé : « Je remarquai, à travers ces groupes, la figure pâle, un peu usée, triste et passionnée de ce jeune homme qui *errait* silencieusement à travers tout le monde, la tête basse et les bras croisés. Il avait quitté sur-le-champ Mademoiselle de Coigny, *et marchait à grands pas*, rôdant autour des piliers et lançant sur les murailles et les barreaux de fer les regards d'un lion enfermé[6]. »

Ici il s'appuie sur un passage du plus célèbre des *Iambes* d'André Chénier :

1. Cf. P. Glachant, *André Chénier critique et critiqué*, Paris, Lemerre, 1902, p. 230.
2. Cf. *Le Journal d'un poète*, éd. Delagrave, p. 160.
3. *Stello*, éd. Delagrave, p. 182.
4. *Hermès*, éd. P. Dimoff, t. II, p. 29.
5. *Stello*, p. 185.
6. *Ibid.*, p. 176.

Avant que de ses deux moitiés
Ce vers que je commence ait atteint la dernière,
Peut-être en ces murs effrayés
Le messager de mort, noir recruteur des ombres,
Escorté d'infâmes soldats,
Ébranlant de mon nom ces longs corridors sombres,
Où seul dans la foule à grands pas
J'erre, aiguisant ces dards persécuteurs du crime,
Du juste trop faibles soutiens,
Sur mes lèvres soudain va suspendre la rime[1];

On sait que cet ïambe a deux lacunes dans l'édition de Latouche et que la première de ces lacunes commence après le vers :

Ébranlant de mon nom ces longs corridors sombres[2].

Or, ce sont précisément les vers supprimés qui ont inspiré Vigny dans le passage de *Stello* que je viens de citer. Nous avons donc ici la preuve qu'il a connu les manuscrits du poète.

Après cela, on s'attend à rencontrer dans son récit encore d'autres emprunts faits aux ïambes inédits. Car quoi de plus piquant pour un poète historien comme Vigny que d'orner sa biographie poétique d'André Chénier de détails recueillis dans les manuscrits! A-t-il aussi songé, dans son roman, au début de l'ïambe inédit où André Chénier exprime son indignation sur les noyades de Nantes?

Vingt barques, faux tissus de planches fugitives,
S'entr'ouvrant au milieu des eaux,
Ont-elles par milliers dans les gouffres de Loire
Vomi des captifs enchaînés,
Au proconsul Carrier, *implacable après boire*,
Pour son passe-temps amenés[3].

Il en a gardé alors l'image « vomir » dans sa description de l'arrivée des commissaires à Saint-Lazare : « Les grandes portes du réfectoire s'ouvrirent avec bruit, et *vomirent* trois commissaires en habits sales et longs, en bottes à revers, en écharpes rouges, suivis d'une nouvelle troupe de bandits à bonnets rouges, armés de longues piques[4] ».

André Chénier, dans le roman de Vigny, assiste à l'appel nominal en témoin indigné et reprochant au ciel l'injustice des hommes : « Il restait les bras croisés et les yeux élevés au ciel, comme pour se demander s'il était possible *que le ciel souffrît de telles choses, à moins que le ciel n'était vide*[5] ».

Ici l'imitation d'un fragment inédit des *Iambes* est tellement évidente qu'on ne peut plus douter que Vigny ne disposât des manuscrits du poète. Il l'a peint dans cette attitude d'après le canevas de l'ïambe composé à l'occasion de la fête à l'Être suprême :

1. *Iambes*, éd. P. Dimoff, t. III, p. 276-277.
2. Cf. Becq de Fouquières, *Documents nouveaux*, p. 363.
3. *Iambes*, éd. P. Dimoff, t. III, p. 271.
4. *Stello*, p. 186.
5. *Ibid.*, p. 188.

Grâce à notre sénat, *le ciel n'est donc plus vide* !
De ses fonctions suspendu,
Dieu...
Au siège éternel est rendu.
Il va reprendre en main les rênes de la terre.

« Il faut espérer qu'après un exil de plusieurs mois, il se conduira mieux, etc., et que sa première marque de repentance sera de punir ses nouveaux adorateurs. *Quoi ! Dieu tout-puissant, tu souffres* que de pareils personnages te louent et t'avouent ; tu endures la dérision avec laquelle ils te bravent, et croient que tu existes quand ils vivent[1]. »

Voilà un André Chénier, non pas athée, mais révolté contre la divinité injuste qui souffre que les méchants oppriment les faibles et les innocents. Dans cette attitude provocante Vigny devait l'aimer, Vigny qui écrivit dans son *Journal* : « Tous ceux qui luttèrent contre le ciel injuste ont eu l'admiration et l'amour secret des hommes[2] ».

Les emprunts aux œuvres inédites d'André Chénier ne se bornent pas, dans *Stello*, aux seuls *Iambes* ; il a tiré aussi quelques images des fragments des *Comédies* aristophanesques. Si le Docteur-Noir parle, à propos des Jacobins, de « système de *trembleurs* surannés » et de « leurs craintes d'*équilibristes sur la corde*[3] », c'est que l'auteur de *Stello* a lu en manuscrit les fragments comiques et satiriques d'André Chénier qui commencent par les vers : —

Eh ! non. Non. Non. *Mais quel trembleur vous êtes !*
Vous croyez donc à tant de fortes têtes[4] ?

Et :

Gynnis étant capitan de la horde,
Avec eux tous je fus *danseur de corde*[5].

Vigny a probablement aussi consulté pour son roman le poème fragmentaire de la *République des Lettres*. Le Docteur-Noir énonce dans son ordonnance des idées sur la dignité et la fonction sociale du poète qui se rapprochent singulièrement de celles que Chénier a exposées dans les fragments de sa satire. Comme André Chénier, il met les poètes en garde contre les associations littéraires où « les médiocrités intrigantes arrivent par degrés à la domination par leur activité grossière et matérielle, et cette sorte d'adresse à laquelle ne peuvent descendre les esprits vastes et généreux ». Vigny lui fait même prononcer le titre du poème de Chénier : *La République des Lettres* est la seule qui puisse jamais être composée de citoyens vraiment libres...[6].

C'est un épisode de *Daphné* qui me confirme dans mon opinion que, dans *Stello*, Vigny a emprunté quelques idées du Docteur-Noir à *la*

1. *Iambes*, éd. P. Dimoff, t. III, p. 267.
2. *Journal d'un poète*, p. 92.
3. *Stello*, p. 121, p. 123.
4. *Les Charlatans*, éd. P. Dimoff, t. II, p. 284.
5. *Les Initiés*, éd. P. Dimoff, t. II, p. 294.
6. *Stello*, p. 288.

République des Lettres. On se rappelle qu'au troisième chapitre de *Daphné*, — *le Pays latin*, — le Docteur-Noir explique à Stello que Ramus est assassiné à la Saint-Barthélemy pour avoir médit d'Aristote : « Ce n'était pas peu de chose que *ce crime*, car Aristote, c'est l'immobilisation même de l'esprit humain[1] ... » Eh bien ! là encore, Vigny a mis dans la bouche du Docteur-Noir une idée d'André Chénier qui, dans un fragment de son grand ouvrage en prose, *Sur la Perfection des Lettres*, écrit : « Ne pas penser comme Aristote était *un crime capital* : Ramus en est mort assassiné[2]... Ainsi Vigny n'a même pas ignoré le Chénier qui nous fut révélé par les publications de M. Abel Lefranc, le Chénier qui promettait de devenir le La Bruyère du XVIII[e] siècle.

Nous savons maintenant que Vigny connaissait les manuscrits d'André Chénier lorsqu'il composait ses romans *Stello* et *Daphné*; nous ne savons pas encore s'il les connaissait déjà à l'époque où il concevait la *Dryade* et *Symétha*. Mais si, vraiment, il a imité dans ses poèmes néo-grecs les poésies manuscrites d'André Chénier, il serait bien étrange qu'on n'y rencontrât aucune image puisée aux fragments publiés après 1819. Confrontons-les donc avec ces nouveaux fragments dont quelques-uns traitent même un sujet analogue à la *Dryade* ou à *Symétha*. Voici un fragment tiré d'Ovide qui pourrait s'intituler :

LE CHÊNE

Allons chanter, assis dans les saintes forêts,
Sous *ce chêne* orgueilleux, favori de Cérès,
Qui loin autour de lui porte un *immense* ombrage.
Tu vois : de tous côtés pendent à son feuillage
Couronnes et bandeaux et bouquets entassés,
Doux monuments des vœux par Cérès exaucés.
A son ombre souvent les Nymphes bocagères
Viennent former les pas de leurs danses légères;
Pour mesurer ses flancs et leur vaste contour,
Leurs mains s'entrelaçant serpentent à l'entour
Et, les bras étendus, vingt *Dryades* à peine
Pressent *ce tronc noueux* et dont Cérès est vaine[3].

Ce chêne au tronc noueux ressemble à s'y méprendre au chêne de la *Dryade*, « ce vieux *tronc* d'arbre aux *immenses* racines » autour duquel les Faunes et les Sylvains dansent.

Rapprochons aussi de la *Dryade* un fragment de l'*Hermès* publié par Sainte-Beuve :

Ainsi dans les sentiers d'une forêt naissante,
A grands cris élancée, une meute pressante,
Aux vestiges connus dans les zéphyrs errants,
D'un agile chevreuil suit les pas odorants.
L'animal, pour tromper leur course suspendue,
Bondit, s'écarte, fuit, et la trace est perdue.

1. *Daphné*, p. 40.
2. *Œuvres inédites d'André Chénier*, éd. A. Lefranc, p. 87.
3. *Les Chanteurs*, éd. P. Dimoff, t. I, p. 81.

Furieux, de ses pas cachés dans ces déserts
Leur narine *inquiète* interroge les airs,
Par qui, bientôt frappés de la trace nouvelle,
Ils volent à grands cris sur sa route fidèle[1].

Ce fragment nous fournit enfin la preuve que Vigny a imité dans la *Dryade* le Chénier des manuscrits; il s'en est inspiré dans sa description du fier léopard qui, à la vue de l'*inquiète* tigresse, brise ses liens:

Il s'arrête, il s'agite, et de *ses cris roulants*
Les bois sont ébranlés ; de sa gueule béante
L'écume coule à flots sur une langue ardente ;
Furieux, il bondit, il brise ses liens,
Et le collier d'ivoire et les jougs phrygiens[2]...

Masson exagère quand il fait *Symétha* sortir entièrement de *Néære*. *Symétha* est « la plainte d'un abandonné ». C'est pourquoi il vaut mieux qu'on rapproche cette pièce d'abord de la traduction que Chénier fit, à l'âge de seize ans, de la huitième églogue de Virgile, qui est également « une plainte d'un abandonné »:

Hâte-toi, Lucifer, que ta marche trop lente
Nous ramène du jour la clarté bienfaisante.
Trahi d'une perfide indigne de mes soins,
Dieux, quoique de son crime inutiles témoins,
C'est cependant à vous qu'*à mon heure dernière*
Je viens contre l'ingrate adresser ma prière.
Amour, tu me fus cher entre les immortels ;
De roses mille fois *décorant tes autels*
Et *couronnant* ton front *de pieuses guirlandes*,
A tes pieds j'épandis mes plus belles offrandes[3].

Vigny a cru qu'il pouvait, à l'âge de dix-huit ans, rivaliser avec André Chénier lorsqu'il avait seize ans. Aussi s'est-il inspiré de cette pièce juvénile au début de *Symétha* :

Navire aux larges flancs *de guirlandes ornés*
Aux Dieux d'ivoire, aux mâts *de roses couronnés*[4]...

Symétha est une idylle marine dont l'héroïne, malgré la plainte de son amant, se confie aux flots. Ce thème fut suggéré au poète non seulement par le petit fragment *Néære, ne va plus te confier aux flots*, mais aussi par *Dryas*. Dans cette idylle nous voyons un navigateur, à son départ, s'arracher des bras de sa femme et de ses enfants et monter sur son navire:

Insensé ! Vainement le serrant dans leurs bras,
Femme, enfants, tout se jette au-devant de ses pas ;
Il monte, on lève l'ancre. *Elevé sur la poupe*,
Il remplit et couronne une *écumante* coupe,
Prie, et la verse aux Dieux qui commandent aux flots...[5]

1. *L'Hermès*, II, II, 13, éd. P. Dimoff, t. II, p. 44.
2. *La Dryade*, éd. Delagrave, p. 81.
3. *Médée*, éd. P. Dimoff, t. I, p. 52.
4. *Symétha*, éd. Delagrave, p. 84.
5. *Dryas*, éd. P. Dimoff, t. I, p. 178.

L'amant de Symétha s'écrie, lui aussi, à la jeune fille qu'il voit partir :

Insensée ! elle fuit nos bords mélodieux...

La jeune fille n'entend pas sa plainte ; elle admirait, insouciante, auprès des matelots, « l'*écume* des flots » :

Puis, *sur la haute poupe* accourue et couchée,
Saluait, dans la mer, son image penchée.

Enfin, Vigny a rencontré dans les *Bucoliques* une vierge enfantine comme Symétha. Ce n'était pas Néære, l'amante de Clinias ; c'était une déesse, la fille de Cérès, la jeune Proserpine :

Sois donc propice aux tiens, *vierge*, épouse sacrée,
O Junon des enfers qu'une mère éplorée,
Sur un axe rapide attelé de serpents,
Les flambeaux à la main, rechercha si longtemps.
Déesse, tu n'es pas étrangère à cette île.
N'es-tu pas, comme nous, enfant de la Sicile[1] ?

Proserpine est « enfant de la Sicile » ; Symétha est « vierge de Lesbos » ; mais, élevée à Athènes, elle est devenue étrangère à son île :

N'es-tu pas, Lesbienne, à Lesbos étrangère ?
Athène a vu longtemps s'accroître ta beauté.

Ainsi, dans *Symétha* et la *Dryade*, Alfred de Vigny s'est inspiré constamment des idylles manuscrites d'André Chénier. Et comme il a pu lire les manuscrits de Chénier tout aussi bien en 1815 qu'en 1819[2], on ne peut plus alléguer aucune raison sérieuse contre l'exactitude des dates qu'il a données à ses plus anciens poèmes ; il n'est plus permis de douter de la probité de ce très grand poète. On s'est étonné que Vigny, à l'âge de dix-huit ans, ait su produire des pièces aussi élégantes, aussi parfaites ; mais cette élégance, cette perfection relative, c'est grâce à son commerce avec André Chénier qu'il l'a acquise. *Symétha* et la *Dryade* ne se recommandent pas par leur originalité ; mais qui osera en faire un reproche à un aussi jeune poète ? Il faut plutôt le louer d'avoir su reconnaître tout de suite un maître dans le poète inédit des *Bucoliques*. C'est pourquoi il a été, après Chateaubriand, le premier, et non le moins illustre, de ses grands disciples, son héritier le plus direct. Et on conviendra que c'est un titre d'honneur.

Cornélis Kramer.

1. *Proserpine*, éd. P. Dimoff, t. I, p. 21.

2. Notons que Vigny vante déjà en 1816, dans un billet au comte de Moncorps, « sa voix flexible » comme le berger des *Bucoliques* dans le fragment :

Mes chants savent tout peindre. Accours, viens les entendre.
Ma voix plaît, Astérie, *elle est flexible* et tendre.

(Éd. P. Dimoff, t. I, p. 77.)

PROSPER MÉRIMÉE
ESQUISSE D'UNE ÉDITION CRITIQUE DE SA CORRESPONDANCE
DEUXIÈME PARTIE (*Suite.*)

Vendredi soir, *10* mai 1860. Madame de La Rochejacquelein, *Corr. inéd.*, LXXV.
Paris, *vendredi 11* mai, au soir, 1860. Panizzi, XXXVI.
Samedi 12 mai 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXV. Coupures.
Paris, mercredi soir, 23 mai 1860. Panizzi, XXXVII.
Paris, jeudi soir, 31 mai 1860. Panizzi, XXXVIII.
Château de Fontainebleau, 12 juin 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXVI. Coupures.
Château de Fontainebleau, 15 juin 1860. Panizzi, XXXIX. Mutilée ; pass. rétablis dans *Lettres inéd.*, p. 231.
18 juin 1860. Pierre Jannet, *Tourneux*, p. 95.
Paris, 21 juin 1860. Madame de La Rochejacquelein, *Corr. inéd.*, LXXVI.
Paris, 25 juin 1860. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 675.
Paris, 1er juillet 1860. Panizzi, XL. Mutilée ; deux passages rétablis dans *Lettres inédites*, p. 232.
Paris, *lundi 2* juillet 1860. Panizzi, inédite.
Paris, *dimanche* soir, 2 juillet 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXVII.
Paris, jeudi 12 juillet 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXVIII. Coupures.
Paris, 17 juillet (1860). Bremond d'Ars, *Audiat*, p. 13.
Paris, 18 juillet 1860. Madame Lenormant, *R. d. P.*, 15 novembre 1895.
Londres..., 20 juillet 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXIX.
26 juillet 1860. Lebrun. Fragm. *Notes sur P. M.*, p. 367.
27 juillet 1860. Francisque Michel, *L'Éclair*, 5 avril 1907. Fragm. *Gazette de France*, 7 avril.
[Août 1860. De Saulcy, selon Chambon, *Lagrené*, p. 124, n. 3]. *Revue Archéologique*, 1860, II, p. 210.
Londres, mardi 7 août 1860. Panizzi, XLI.
8 août 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXI. Coupures. (La lettre du 8 août est placée dans le volume après celle du 9 août.)
Mardi soir, 9 août 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXX. Coupures.
(Paris), lundi (18 août 1860). Madame Villot..., S. d. L., B 396, fol. 171.
Glenquoich, 22 août 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXII. Coupures.
Glenquoich, 23 août 1860. Madame de La Rochejacquelein, *Corr. inéd.*, LXXVII.
Londres, 28 août 1860. Voir 28 août 1858.
Paris, 6 septembre 1860. Madame de La Rochejacquelein, *Corr. inéd.*, LXXVIII.
Paris, 14 septembre (1860). Bixio, *Notes sur P. M.*, p. 368.
Paris, 14 septembre 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXIII. Coupures.
17 septembre 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXIV. Coupures.
Paris, samedi 6 octobre 1860. Panizzi, XLII.
Paris, 7 octobre 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXV.
Paris, jeudi 11 octobre 1860. Panizzi, XLIII. Mutilée ; cf. *Lettres inéd.*, p. 221.
Paris, 15 octobre 1860. Panizzi, XLIV.
Paris, 16 octobre 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXVI.
Paris, 16 octobre 1860. Panizzi, XLV. Mutilée ; cf. *Lettres inéd.*, p. 221.
Paris, mardi 16 octobre au soir, 1860. Panizzi, XLVI.
Paris, dimanche soir, 21 octobre 1860. Panizzi, XLVII.

Paris, mardi 23 octobre 1860. Panizzi, XLVIII. Mutilée, *Monod*, p. 10. Passage rétabli dans *Lettres inéd.*, p. 232.
Paris, 24 octobre 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXVII.
Paris, mercredi 31 octobre 1860. Panizzi, XLIX.
Novembre 1860. Albert Stapfer, *Pro Memoria*, p. 128.
1er novembre au soir, 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXVIII.
Paris, 3 novembre 1860. Panizzi, L.
Paris, dimanche 4 novembre 1860. Panizzi, LI.
Paris, dimanche 11 novembre 1860. Panizzi, LII.
Marseille, 17 novembre 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXIX.
Cannes, 20 novembre 1860. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 675.
Cannes, 21 novembre 1860. Panizzi, LIII.
Cannes, 22 novembre 1860. Buloz, S. d. L., B 395, fol. 77. Publiée en grande partie par la *Revue Internationale* de Rome, 25 mars 1888.
(Cannes, 25 novembre 1860). Alfred Arago, S. d. L., B 395, folio 21 (Cf. note de S. d. L. à B 396).
Cannes, 26 novembre (1860). Alfred Arago, S. d. L., B 395, folio 23 (Cf. note de S. d. L. à B 396).
Cannes, 27 novembre 1860. Panizzi, LIV. Mutilée, *Monod*, p. 23. Passage rétabli dans *Lettres inéd.*, p. 233.
Cannes, 28 novembre 1860. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 677.
Cannes, 30 novembre 1860. Edouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 avril 1908, p. 713 (lacune) ; *Volume*, p. 125.
(Décembre 1860). De Lagrenée, *Lagrené*, p. 123.
Cannes, 2 décembre 1860. Panizzi, LV.
Cannes, 11 décembre 1860. Panizzi, LVI. Mutilée, *Monod*, p. 18.
Cannes, 11 décembre 1860. Thiers, *R. d. P.*, 1er décembre 1920, p. 524. Fragm. dans *Lettres inéd.*, p. XCIV.
Cannes, 13 décembre 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXX.
Cannes, 13 décembre 1860. Gobineau, *R. D. M.*, 15 octobre 1902.
Cannes, 16 décembre 1860. Panizzi, LVII. Mutilée, *Monod*, p. 18. Passage rétabli dans *Lettres inéd.*, p. 233.
Cannes, 16 décembre (1860). Madame Lenormant, *Notes sur P. M.*, p. 369.
Cannes, 17 décembre 1860. Edouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 avril 1908, p. 714 (lacune) ; *Volume*, p. 126.
Cannes, 18 décembre (1860). Alfred Arago, S. d. L., B 395, folio 25 (note de S. d. L. à B 396).
Cannes, 28 décembre 1860. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXXI. Coupures.
Cannes, 28 décembre (1860). J.-L. Gérôme, *Revue des Documents historiques*, VIII, 1883, p. 136 (fac-similé). Catalogue Bovet, n° 876. Cf. *Lettres inédites*, p. XXXII ; Tourneux, *R. H. L.*, p. 67.
1861, mercredi. Olga de Lagrenée, *Lagrené*, p. 125.
1861. Olga de Lagrenée, *Lagrené*, p. 126.
Cannes, 9 janvier 1861. Panizzi, LVIII. Mutilée, *Monod*, p. 23.
Cannes, 10 janvier 1861. Albert Stapfer, *Pro Memoria*, p. 129.
Cannes, 11 janvier 1861. Edouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 avril 1908, p. 716 ; *Volume*, p. 129.
Nice, 20 janvier 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXXII. Coupures.
Cannes, 24 janvier 1861. Panizzi, LIX. Mutilée ; passage rétabli dans *Lettres inéd.*, p. 233.
Cannes, 24 janvier 1861. Gobineau, *R. D. M.*, 15 octobre 1902. Passage supprimé. Noms remplacés par des initiales.
Cannes, 26 janvier au soir, 1861. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 avril 1908, p. 717 (lacune) ; *Volume*, p. 130.
26 janvier 1861. Lebrun. Cf. *Notes sur P. M.*, p. VIII, n. 1.
Lundi soir (28 janvier 1861). Lebrun, *Pro Memoria*, p. 52.

Cannes, 5 février (1861). Émile Augier, S. d. L., B 396, fol. 65 (copie sur la photographie de l'original. La copie du fol. 63 est sans valeur).
Cannes, 13 février 1861. Panizzi, LX. Mutilée, *Monod*, p. 18, *passim* : trois passages mutilés, environ quarante lignes supprimées. Cf. *Lettres inéd.*, p. 225.
Cannes, 16 février 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXXIII.
22 février (1861, selon nous). Baron J. Pichon, Coll. privée.
Paris, 27 février 1861. Panizzi, LXI.
Paris, 28 février, 5 heures et demie, 1861. Panizzi, LXII.
Paris..., 1er mars à 5 heures et demie, 1861. Panizzi, LXIII.
Paris, le 6 mars 1861. Panizzi, LXIV. Mutilée, *Monod*, p. 23.
Paris, vendredi soir, 8 mars 1861. Panizzi, LXV.
Paris, mardi 19 mars au soir, 1861. Panizzi, LXVI. Mutilée, *Monod*, p. 18.
Paris, 21 mars 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXXIV.
Paris, jeudi 21 mars 1861. Panizzi, inédite.
21 mars 1861. Madame de La Rochejacquelein, *Corr. inéd.*, LXXIX.
Melle, samedi 30 mars 1861. Panizzi, LXVII.
Paris, 2 avril 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXXV. Coupures.
Paris, lundi 8 avril 1861. Panizzi, LXVIII.
Paris, dimanche soir, 14 avril 1861. Panizzi, LXIX. Mutilée, *Monod*, p. 16. Passage rétabli dans *Lettres inédites*, p. 234.
Paris, 18 avril 1861. Panizzi, LXX. Mutilée, *Monod*, p. 16. Passage rétabli dans *Lettres inédites*, p. 234.
Paris, 20 avril 1861, à un journaliste. Charavay, nos 98-121.
Ville d'Avray, dimanche 21 avril 1861. Panizzi, LXXI. Mutilée, *Monod*, p. 16.
Paris, mercredi 24 avril 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXXVI. Coupures.
30 avril 1861. Paul de Molènes, *Le Gaulois*, 8 octobre 1887 ; Tourneux, *R. H. L.*, p. 68.
Paris, 2 mai 1861. Panizzi, LXXII.
10 mai (1861). Sandeau, *Henri Cordier, Stendhal et ses amis*, p. 122-124 et note de la page 124. Cf. M.-L. Pailleron, *Les derniers Romantiques*, Paris, Perrin, 1923, in-8°, p. 89. L'année 1863 adoptée par Léon Séché (Sainte-Beuve, Paris, *Mercure de France*, 1904, t. II, p. 92) et l'année 1862 adoptée par S. d. L. (*La Véritable Histoire d'Elle et Lui*, Paris, Calmann Lévy, 1897, in-8°, p. 199), et par Chambon (*Notes sur P. M.*, p. 44 et note 4, et *Lettres inédites*, p. CXXI, n. 3, en contradiction, d'ailleurs, avec la ligne 6 de la même page) sont erronées. Le prix biennal dont il s'agit dans cette lettre fut décerné en 1861.
Paris, 11 mai 1861. Panizzi, LXXIII. Mutilée (Cf. *Lettres inéd.*, p. 224). Passage rétabli dans *Lettres inéd.*, p. 235.
Paris, 15 mai 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXXVII.
Paris, 17 mai 1861. Panizzi, inédite.
Paris, dimanche 19 mai 1861. Panizzi, LXXIV.
Mardi (4 juin 1861, selon nous). Lebrun, *Pro Memoria*, p. 53. Cf. *Notes sur P. M.*, p. 371, n. 3.
6 juin 1861. Émile Coulon, S. d. L., B 396, fol. 119 v°.
Paris, dimanche 9 juin 1861. Panizzi, LXXV.
Paris, mardi matin, 11 juin 1861. Panizzi, LXXVI. Mutilée, *Monod*, p. 18 et 19. Passage supprimé rétabli dans *Lettres inédites*, p. XXXVIII.
Château de Fontainebleau, jeudi 13 juin 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXXXVIII.
Château de Fontainebleau, lundi 24 juin 1861. Jenny Daequin. Inconnue, CCXXXIX.
Château de Fontainebleau, lundi 24 juin 1861. Panizzi, LXXVII.
29 juin 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXL. Coupures.
Paris, 2 juillet 1861. Panizzi, LXXVIII. Mutilée, *Monod*, p. 19 (24 lignes au lieu de 51). Passage rétabli dans *Lettres inéd.*, p. 236.

Paris, 2 juillet 1861. X..., p. p. S(alomon) R(einach), *Revue archéologique*, 1899, I, 212.
Mercredi 10 juillet 1861. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 avril 1908, p. 718 ; *Volume*, p. 131.
10 juillet 1861. Lebrun, *Lagrené*, p. XLII ; *Pro Memoria*, p. 53. Cf. *Notes sur P. M.*, p. 371, n. 4.
Londres, 16 juillet 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXLI. Coupures.
25 juillet 1861, Londres. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXLII. Coupures.
British Museum, 26 juillet 1861, au soir. Lebrun, *Lagrené*, p. XLIII (quelques mots supprimés) ; *Pro Memoria*, p. 54.
Paris, 19 août 1861. Panizzi, LXXIX. Mutilée. Tout le début rétabli dans *Lettres inéd.*, p. 236.
Paris, 21 août 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXLIII. Coupures.
Paris, 23 août 1861. Édouard Lee Childe, *Volume*, p. 132.
Paris, 30 août 1861. Panizzi, LXXX.
Paris, 31 août 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXLIV. Coupures.
Paris, 3 septembre 1861. Panizzi, LXXXI.
Paris, dimanche 8 septembre 1861. Panizzi, LXXXII.
Biarritz, mercredi soir [septembre] (1861). Madame Lenormant, *Notes sur P. M.*, p. 463.
Biarritz, *jeudi 13* septembre (1861). Grasset, *Notes sur P. M.*, p. 372.
Biarritz, *dimanche 15* septembre 1861. Panizzi, LXXXIII.
Biarritz, 20 septembre 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXLV.
Biarritz, 28 septembre 1861. Panizzi, LXXXIV. Mutilée, *Monod*, p. 23.
Paris, 14 octobre 1861. Panizzi, LXXXV. Mutilée, *Monod*, p. 11.
18 octobre 1861. Baron de Witte. Cf. *Notes sur P. M.*, p. XVI, n. 3.
Paris, 23 octobre 1861. Panizzi, LXXXVI. Mutilée, *Monod*, p. 23 ; *Lettres inéd.*, p. 225.
Paris, vendredi 1er novembre 1861. Panizzi, LXXXVII (faute d'impression dans la date du volume : 17 pour 1er).
Paris, 2 novembre 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXLVI. Coupures.
Paris, 4 novembre 1861. Panizzi, LXXXVIII.
Château de Compiègne, 16 novembre 1861. Panizzi, LXXXIX. Mutilée, *Monod*, p. 23. Passage rétabli dans *Lettres inédites*, p. 237.
Compiègne, 17 novembre 1861. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXLVII.
Compiègne, 22 novembre (1861). Madame Lenormant, *Notes sur P. M.*, p. 376.
? 1861, Compiègne, 24 novembre. Victor Cousin, *Lettres inédites*, p. 68.
3 décembre 1861. Paul de Molènes, *Le Gaulois*, 8 octobre 1887 ; Tourneux, *R. H. L.*, p. 68.
4 décembre 1861. Napoléon III. Cf. *Tourneux*, p. 110.
5 décembre 1861. Sainte-Beuve, S. d. L., B 397.
? 1861, Cannes, 7 décembre. X..., *Notes sur P. M.*, p. 373, n. 1. L'année 1861 donnée par Chambon comme probable nous paraît impossible.
Paris, 8 décembre 1861. Panizzi, XC. Mutilée. Deux passages rétablis dans *Lettres inédites*, p. 237.
Cannes, 31 décembre 1861. Panizzi, XCI.
Vendredi soir, 1862. Madame de Lagrenée, *Lagrené*, p. 127.
Samedi soir, 1862. Madame de Lagrenée, *Lagrené*, p. 128.
Jeudi (1862). Olga de Lagrenée, *Lagrené*, p. 129.
Dimanche soir (1862). Lebrun, *Notes sur P. M.*, p. 378, n. 1 ; *Pro Memoria*, p. 55.
Jeudi soir (janvier ou octobre 1862, selon nous). Lebrun, *Pro Memoria*, p. 56.
Cannes, 3 janvier 1862. Gobineau, *R. D. M.*, 15 octobre 1902. Deux passages supprimés.
Cannes, 6 janvier 1862... Jenny Dacquin. Inconnue, CCXLVIII. Coupures.
Mardi matin, 7 janvier 1862. Victor Cousin, *Lettres inédites*, p. 69.
Cannes, 15 janvier (1862). Emile Augier, S. d. L., B 396, fol. 67.

Cannes, 22 janvier 1862. Princesse Mathilde, , *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 679.
Cannes, 28 janvier (1862). Alfred Arago, S. d. L., B 395, fol. 27.
Cannes, 29 janvier 1862. Edouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 avril 1908, p. 719 ; *Volume*, p. 132.
Cannes, 1er février (1862). Augier, S. d. L., B 396, fol. 70.
Cannes, 3 février 1862. Panizzi, XCII.
Cannes, 9 février 1862. Augier, S. d. L., B 396, fol. 72.
Cannes, 16 février 1862. Alfred Arago, S. d. L., B 395, fol. 29.
Cannes, 1er mars 1862. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXLIX. Coupures.
Cannes, 10 mars 1862. Panizzi, XCIII.
18 mars 1862. Olga de Lagrenée, *Lagrené*, p. 129.
Cannes, 19 mars 1862. Romain Colomb, *Soirées du Stendhal Club*, I, 179 ; *R. d. P.*, 15 juillet 1898.
Cannes, 22 mars 1862. Panizzi, XCIV. Mutilée, *Monod*, p. 23.
Paris, 31 mars 1862. Panizzi, XCV. Mutilée, *Monod*, p. 10.
Paris, 9 avril 1862. Panizzi, XCVI.
Paris, 11 avril 1862. Madame de La Rochejacquelein, *Corr. inéd.*, LXXX.
Paris, 18 avril 1862. Panizzi, XCVII.
Paris, mercredi 23 avril 1862. Panizzi, XCVIII.
Paris, samedi 26 avril 1862. Panizzi, XCIX.
Londres, 12 mai 1862. Jenny Dacquin. Inconnue, CCL. Coupures.
British Museum, 19 mai (1862). Madame Léon Vinit, *Pro Memoria*, p. 130.
British Museum, 26 mai (1862). Olga de Lagrenée, *Lagrené*, p. 130.
British Museum, 30 mai 1862. Mrs. Senior, *D'Haussonville*, p. 120 (Chambon, *Lettres inéd.*, p. xv, n. 4, indique cette lettre et celle du 10 juin comme adressées à Mme de Beaulaincourt).
3 juin 1862. Madame de Montijo, *Filon*, p. 292, 295, 316.
Londres..., 6 juin 1862. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLI.
British Museum, 10 juin 1862. Mrs. Senior, *D'Haussonville*, p. 126. Cf. lettre du 30 mai.
British Museum, 10 juin au soir, 1862. Madame de La Rochejacquelein, *Corr. inéd.*, LXXXI.
British Museum, 12 juin 1862. Madame de Lagrenée, *Lagrené*, p. 132.
British Museum, 21 juin 1862. Madame Léon Vinit, *Pro Memoria*, p. 131.
Paris, 2 juillet 1862. Panizzi, C.
Paris, 4 juillet 1862. Madame de Lagrenée, *Lagrené*, p. 133.
Paris, 11 juillet 1862. Panizzi, CI.
Paris, 17 juillet 1862. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLII. Coupures.
Paris, 18 juillet 1862. Panizzi, CII.
Paris, dimanche 20 juillet 1862. Panizzi, CIII.
Paris, mardi 29 juillet 1862. Panizzi, CIV. Mutilée, *Monod*, p. 23.
Paris, jeudi 31 juillet 1862. Panizzi, CV.
Bagnères-de-Bigorre, 15 août 1862. Thiers, *Lettres inéd.*, p. xcvi. Daniel Halévy, *Le Courrier de M. Thiers*, Payot, 1921, in-8°, p. 358 (manque un paragraphe p. p. Chambon, *Lettres inéd.*, p. xcviii). Fragm. *R. d. P.*, 1er décembre 1920, p. 526, n. 1.
Bagnères-de-Bigorre, samedi 16 août 1862. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLIII.
Bagnères-de-Bigorre, 1er septembre 1862. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLIV.
Paris, 15 septembre (1862). Jenny Dacquin. Inconnue, CCIV. Coupures (1859 dans le volume. Cf. *Notes sur P. M.*, p. 413.)
Biarritz, 24 septembre 1862. Edouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 avril 1908, p. 721 ; *Volume*, p. 135.
Biarritz..., 27 septembre 1862. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLV.
Biarritz..., lundi soir, 29 septembre 1862. Panizzi, CVI.
Paris, 9 octobre 1862. Panizzi, CVII.
Paris, 11 octobre 1862. Panizzi, CVIII. Mutilée, *Monod*, p. 14.

Paris, 15 octobre (1862). Ampère, *Notes sur P. M.*, p. 379.
Paris, 15 octobre 1862. Madame de La Rochejacquelein, *Corr. inéd.*, LXXXII.
Paris, 15 octobre 1862. Panizzi, CIX.
Paris, mercredi soir, 15 octobre 1862. Panizzi, CX.
16 octobre 1862. Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 13, n. 1.
Marseille, 19 octobre 1862. Panizzi, CXI.
Paris, 23 octobre 1862. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLVI. Coupures.
Paris, mardi soir, 28 octobre 1862. Panizzi, CXII.
Paris, 31 octobre 1862. Donato Bucci, *R. L. C.*, 1921, p. 295.
Paris, vendredi 31 octobre 1862. Panizzi, CXIII.
Paris, 5 novembre 1862. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLVII. Coupures.
Paris, 18 novembre 1862. Panizzi, CXIV.
Paris (25 novembre 1862). Lebrun, *Lagrené*, p. XLV ; *Pro Memoria*, p. 56 (omission d'une ligne due à la nécessité, semble-t-il, d'employer des caractères russes).
Cannes, 30 novembre 1862. Panizzi, CXV.
Cannes, 5 décembre 1862. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLVIII.
Cannes, 5 décembre 1862. Olga de Lagrenée, *Lagrené*, p. 135.
Cannes, 6 décembre (1862). Augier, S. d. L., B 396, fol. 74.
Cannes, 6 décembre 1862. Panizzi, CXVI.
(Cannes [10 ?] décembre 1862). Alfred Arago, S. d. L., B 395, fol. 31.
Cannes, 13 décembre 1862. Panizzi, CXVII.
Cannes, 24 décembre 1862. Jules Rémy, S. d. L., B 395, fol. 111.
Cannes, 25 décembre 1862. Emile Augier, S. d. L., B 395, fol. 63 (envel., cachet postal et timbre conservés).
Mercredi matin (1863). Lebrun, *Pro Memoria*, p. 63.
(Fin 1863). Madame X... Fac-similé dans l'*Autographe* du 15 septembre 1865, p. 367 ; *Notes sur P. M.*, p. 414.
Cannes, 1er janvier 1863. Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 10.
Cannes, 3 janvier 1863. Panizzi, CXVIII.
Cannes, 3 janvier 1863. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLIX. Coupures.
Cannes, 6 janvier 1863. Lebrun, *Pro Memoria*, p. 57. *Lagrené*, p. XLVI, donne un texte qu'on peut compléter avec celui de *Notes sur P. M.*, p. 381.
Cannes, 6 janvier (1863). Alfred Arago, S. d. L., B 395, fol. 32 (note de S. d. L. à B 396).
13 janvier 1863. Lebrun, *Lagrené*, p. XLVII ; *Pro Memoria*, p. 58.
Cannes, 16 janvier 1863. Panizzi, CXIX.
Cannes, 23 janvier 1863. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 681.
Cannes, 25 janvier (1863). Aux membres de la Direction des Beaux-Arts, S. d. L., B 395, fol. 122.
Cannes, 26 janvier 1863. Lebrun, *Notes sur P. M.*, p. 381 ; *Pro Memoria*, p. 59.
Cannes, 28 janvier 1863. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLX. Coupures.
Cannes, 3 février 1863. Panizzi, CXXI. Mutilée, *Monod*, p. 10, 22.
Cannes, 5 février 1863. Panizzi, CXXII.
Cannes, 11 février 1863. Panizzi, CXXIII.
13 février 1863. Lebrun, *Pro Memoria*, p. 61 ; *Les fragments de Lagrené*, p. XLVIII, et *Notes sur P. M.*, p. 384 se complètent.
Cannes, 21 février (1863). Alfred Arago, S. d. L., B 395, fol. 34.
Cannes, 21 février (1863). Olga de Lagrenée, *Lagrené*, p. 137.
Cannes, 28 février 1863. Madame de La Rochejacquelein, *Corr. inéd.*, LXXXIII.
Paris, 21 mars 1863. Panizzi, CXXIV.
Paris, 26 avril 1863. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXI.
Paris, 5 mai 1863. Panizzi, CXXV. Mutilée. Passage rétabli dans *Lettres inédites*, p. 238.
Paris, 11 mai 1863. Panizzi, CXXVI.
Paris, 20 mai 1863. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXII.

Paris, 21 mai 1863. Panizzi, CXXVII.
Paris, 1er juin 1863. Panizzi, CXXVIII.
Paris, vendredi 12 juin 1863. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXIII.
Paris, 16 juin 1863. Panizzi, CXXIX.
Château de Fontainebleau (23 juin 1863). Lebrun, *Pro Memoria*, p. 63. Fragment dans *Notes sur P. M.*, p. 385.
Lundi 22 juin (1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 71 (Emile Ollivier, *Empire Libéral*, VI, 388, la donne comme datée de Biarritz et cite une autre lettre du surlendemain, écrite à Fontainebleau).
Château de Fontainebleau, 25 juin (1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 73. Emile Ollivier, *Empire Libéral*, VI, 390.
Château de Fontainebleau, 25 juin au soir (1863). Panizzi, CXXX.
Château de Fontainebleau, dimanche 28 juin 1863. Panizzi, inédite.
Château de Fontainebleau, 29 juin 1863. Maréchal Vaillant, *L'Univers Illustré*, 11 février 1882 ; *Nouvelle Revue*, 1er juin 1909, p. 376. Fragm. dans *Pinvert*, 1908, p. 57 ; Tourneux, *R. H. L.*, p. 68.
Château de Fontainebleau, jeudi 2 juillet 1863. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXIV.
Fontainebleau, 4 juillet (1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 76. Fragm. dans Ollivier, *Empire Libéral*, VI, 390.
Paris, lundi 6 juillet 1863. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 682.
8 juillet 1863. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 684.
Paris, dimanche 12 juillet 1863. Panizzi. CXXXI. Mutilée, *Monod*, p. 21.
Paris, 16 juillet 1863. Panizzi, CXXXII. Cf. *Lettres inéd.*, p. 220, n. 2.
Londres, 12 août 1863. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXV.
Londres, 13 août (1863). Victor Cousin, *Lettres inédites*, p. 80.
Paris, 21 août 1863. Panizzi, CXXXIII. Dénaturée. Cf. *Monod*, p. 13.
Paris, dimanche 23 août 1863. Panizzi, CXXXIV.
Paris, mardi 25 août 1863. Panizzi, inédite.
(Paris), 28 août, au soir [1863]. Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 83.
Paris, 30 août 1863. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXVI.
Biarritz, 11 septembre, au soir (1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 85 ; Ollivier, *Empire Libéral*, VI, 390.
Biarritz, 15 septembre (1863). Victor Cousin, *Lettres inédites*, p. 88 ; Ollivier, *Empire Libéral*, VI, 391.
Biarritz, 21 septembre (1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 90.
Biarritz, mardi 22 septembre (1863). Victor Cousin, *Lettres inédites*, p. 93. Fragm. Ollivier, *Empire Libéral*, VI, 392.
Biarritz, 23 septembre (1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 97.
Biarritz, 27 septembre 1863. Panizzi, CXXXV.
Biarritz, 1er octobre 1863. Panizzi, CXXXVI. Mutilée, *Monod*, p. 14.
Paris, jeudi 8 octobre 1863. Panizzi, CXXXVII. Mutilée, *Monod*, p. 10.
Cannes, 19 octobre 1863. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXVII.
Cannes, mardi 20 octobre 1863. Panizzi, CXXXVIII.
Cannes, 20 octobre (1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 100.
Cannes, 27 octobre 1863. Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 12.
Cannes, 27 octobre 1863. Panizzi, CXXXIX (phrase sur Thiers supprimée ; rétablie dans *Lettres inéd.*, p. c, n. 2.
Cannes, 3 novembre 1863. Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 14.
Paris, 9 novembre 1863. Panizzi, CXL. Mutilée, *Monod*, p. 21.
Compiègne, dimanche soir (novembre 1863). Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 685.
Compiègne, 12 novembre, jeudi (1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 103.
Compiègne, 16 novembre 1863, au soir. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXVIII. Coupures.
Compiègne, 17 novembre (1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 106.

Compiègne, 18 novembre 1863. Panizzi, CXLI. Mutilée, *Monod*, p. 14, note.
Compiègne, 18 novembre 1863. Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 15.
Compiègne, 22 novembre 1863. Panizzi, CXLII. Mutilée, *Monod*, p. 14, note (« 20 » novembre).
Compiègne, lundi soir (novembre 1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 109.
Paris, 28 novembre (1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 113.
Décembre 1863 (de la main de S. d. L.). Sainte-Beuve, S. d. B., B 397.
Paris, 1er décembre (1863). Victor Cousin. *Lettres inédites*, p. 117.
3 décembre 1863. Bixio, *Notes sur P. M.*, p. 414.
Jeudi soir (4 décembre 1863). Bixio, *Notes sur P. M.*, p. 415.
Paris, 5 décembre (1863). Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 16.
Paris, 5 décembre (1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 122.
Paris, lundi 7 décembre 1863. Panizzi, CXLIII.
Paris, vendredi 12 décembre 1863. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXIX. Coupures.
Paris, 15 décembre (1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 125.
Paris, mardi soir (16 décembre 1863). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 129.
Cannes, 30 décembre 1863. Panizzi, CXLIV.
Vendredi soir (1864). Émile Augier, S. d. L., B 396, fol. 80.
Vendredi matin (1864). Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 19.
Mercredi (1864). Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 20.
Cannes, 8 janvier (1864). Olga de Lagrenée, *Lagrené*, p. 138.
Cannes, 12 janvier 1864. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXX.
Cannes, 17 janvier 1864. Panizzi, II-I. Mutilée, *Monod*, p. 10.
Cannes..., mardi 26 janvier (1864). Sainte-Beuve, S. d. L., B 397, fol. 40.
Cannes..., jeudi 28 janvier 1864. Panizzi, II-II.
Cannes, jeudi 4 février 1864. Panizzi, II-III. Passage supprimé, rétabli dans *Lettres inéd.*, p. CIII.
Cannes, samedi 13 février 1864. Panizzi, II-IV.
Cannes, 13 février 1864. Edouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 avril 1908, p. 723; *Volume*, p. 137 (la moitié de la lettre manque dans la *Revue*).
Cannes, 13 février (1864). Sainte-Beuve, S. d. L., B 397, fol. 81.
Cannes, 17 février 1864. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXI.
Cannes, 29 février 1864. Panizzi, II-V. Mutilée, *Monod*, p. 14.
Cannes, 2 mars (1864). Princesse Julie, *R. d. P.* 1er juillet 1894, p. 17.
Vendredi, 18 mars 1864. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXII.
Paris, 19 mars 1864. Panizzi, II-VI. Mutilée, *Monod*, p. 17.
Dimanche 20 mars (1864). Victor Cousin, *Lettres inédites*, p. 132.
Paris, 24 mars 1864. Panizzi, II-VII. Mutilée, *Monod*, p. 14, note.
Paris, 1er avril 1864. Panizzi, II-VIII. Mutilée, *Monod*, p. 13.
Paris, 13 avril 1864. Panizzi, II-IX. Mutilée, *Monod*, p. 14, note.
Mercredi 13 avril 1864. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXIII.
Paris, mercredi 20 avril 1864. Panizzi, II-X. Mutilée, *Monod*, p. 14, note.
Paris, dimanche soir, 24 avril 1864. Panizzi, II-XI.
Mardi 26 avril (1864). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 70.
Paris, 26 avril, au soir, 1864. Panizzi, inédite, *Monod*, p. 16.
Paris, dimanche soir, 1er mai 1864. Panizzi, II-XII. Manque la moitié ; cf. *Monod*, p. 17.
Dimanche 15 mai 1864. Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 21.
Paris, 16 mai 1864. Panizzi, II-XIII.
16 mai 1864. Gobineau, *R. D. M.*, 15 octobre 1902.
Samedi 21 mai (1864, selon nous). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 162. (Chambon propose 1865.)
Paris, vendredi soir, 27 mai 1864. Panizzi, II-XIV.
27 mai au soir, 1864. Gobineau, *R. D. M.*, 15 octobre 1902. Deux passages et le *P.-S.* supprimés.

Paris, jeudi, juin 1864. Armand Baschet, S. d. L., B 396, folio 100.
Paris, 3 juin 1864. Panizzi, II-XV. Mutilée, *Monod*, b. 11.
Paris, mardi 7 juin 1864. Panizzi, II-XVI.
Paris, vendredi 10 juin 1864. Panizzi, inédite.
Château de Fontainebleau, 12 juin 1864 (13 juin dans le volume). Panizzi, II-XVII.
12 juin 1864. Baron J. Pichon, coll. privée.
Fontainebleau, 21 juin 1864. Gobineau, *R. D. M.*, 15 octobre 1902. Un passage supprimé.
Fontainebleau, mercredi 22 juin 1864. Panizzi, II-XVIII.
Paris, 26 juin, au soir (1864). Emile Augier, S. d. L., B 396, fol. 78.
Paris, lundi 27 juin 1864. Panizzi, II-XIX.
Paris, mardi 28 juin 1864. Panizzi, inédite.
Chevenings, mardi, juillet 1864. Panizzi, inédite.
(Londres, juillet 1864). Lebrun, *Lagrené*, p. LI.
British Museum, lundi, juillet (1864). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 136.
British Museum, mardi (1864). Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 21.
British Museum, 9 juillet 1864. Gobineau, *R. D. M.*, 15 octobre 1902.
British Museum, 14 juillet (1864). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 139.
Londres, 20 ou 21 juillet (*sic*) 1864. Lebrun, *Pro Memoria*, p. 64.
Londres, 21 juillet 1864. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXIV.
Paris, 5 août 1864. Panizzi, II-XX.
Paris, 10 août 1864. Panizzi, II-XXI.
Vendredi 19 août (1864). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 142.
Paris, 22 août (1864). Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 23.
Paris, lundi 22 août 1864. Panizzi, II-XXII.
Paris, 25 août 1864. Gobineau, *R. D. M.*, 15 octobre 1902. Un passage supprimé.
Paris, 31 août 1864. Princesse Julie, *R. d. P.* 1er juillet 1894, p. 25.
Paris, 5 septembre 1864. Panizzi, II-XXIII. Dénaturée, *Monod*, p. 17.
18 septembre, au soir (1864). Augier, *Notes sur P. M.*, p. 392.
Paris, 20 septembre 1864. Panizzi, II-XXIV.
Paris, 22 septembre (1864). Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 26.
Paris, 22 septembre 1864. Panizzi, II-XXV.
Paris, mercredi soir, 1864 (début d'octobre, selon nous). Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 687.
Paris, 1er octobre 1864. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXV. Coupures.
Paris 2 octobre 1864. Panizzi, II-XXVI. Mutilée, *Monod*, p. 15 et 18. Cf. *Lettres inéd.*, p. 223.
Madrid..., 11 octobre 1864. Panizzi, II-XXVII. Mutilée, *Monod*, p. 18. Cf. *Lettres inéd.*, p. 223.
Carabanchel, 22 octobre (1864). Victor Couzin, *Lettres inéd.*, p. 143.
Madrid, lundi 24 octobre 1864. Panizzi, II-XXVIII. Mutilée, *Monod*, p. 19. Cf. *Lettres inéd.*, p. 222.
Madrid, 24 octobre 1864. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXVI.
Madrid, 1er novembre (1864, selon nous). Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 691.
Madrid, 4 novembre 1864. Émile Augier, S. d. L., B 396, fol. 79.
Madrid, 6 novembre 1864. Charles Giraud ? *Notes sur P. M.*, p. 394.
Madrid, 12 novembre 1864, Panizzi, II-XXIX. Mutilée, *Monod*, p. 20. Cf. *Lettres inéd.*, p. 223.
Cannes, dimanche 27 novembre 1864. Panizzi, II-XXX. Mutilée, *Monod*, p. 22.
Cannes, 30 novembre 1864. Comtesse Przezdiecka, *Revue de l'Agenais*, 1894, XXI, p. 187 ; Tourneux, *R. H. L.*, p. 68.
Cannes, 4 décembre 1864. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXVII. Coupures.
Cannes, 4 décembre 1864. Gobineau, *R. D. M.*, 15 octobre 1902. Un passage supprimé.

Cannes, 5 décembre 1864. Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 27.
Cannes, 5 décembre 1864. Panizzi, II-XXXI.
Cannes, 10 décembre 1864. Olga de Lagrenée, *Lagrené*, p. 140.
Cannes, 19 décembre 1864. Comtesse Przezdiecka, *Revue de l'Agenais*, 1894, XXI, p. 189; Tourneux, *R. H. L.*, p. 68.
Cannes, 24 décembre 1864. Panizzi, II-XXXII.
Cannes, 24 décembre (1864). Olga de Lagrenée, *Lagrené*, p. 143.
Cannes, 30 décembre 1864. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXVIII.
1865, mercredi. Damas-Hinard. Fac-similé, *Lagrené*, p. L.
1865. Mareschal (Jules), une ligne citée dans *Notes sur P. M.*, p. 466.
? 1865, lundi. Olga de Lagrenée, *Lagrené*, p. 146.
? 1865, lundi soir ou plutôt mardi matin. Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 176.
1865 ou 1866, mercredi à six heures et demie. Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 179.
1865 ou 1866, jeudi. Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 180.
1865 ou 1866, lundi soir à onze heures. Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 177.
1865 ou 1866, mardi soir à huit heures. Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 178.
Cannes, 12 janvier 1865. Panizzi, II-XXXIII.
Cannes, 20 janvier 1865. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXIX. Coupures.
Cannes, 27 janvier 1865. Panizzi, II-XXXIV.
Cannes, 1er février (1865). Alfred Arago, S. d. L., B 395, fol. 36 (note de S. d. L. à B 396).
Cannes, 1er février 1865. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 avril 1908, p. 724, texte plus complet que dans le *Volume*, p. 139. Variantes.
Cannes, 3 février (1865). Madame Lenormant, *Lagrené*, p. 144, note.
Cannes, 8 février, au soir, 1865. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 avril 1908, p. 725, texte plus complet que dans le volume, p. 140. Variantes.
Cannes, 11 février 1865. Edouard Lee Childe, *Volume*, p. 142.
Cannes, 13 février 1865 (ou 1866). Duruy, *P. et V. Glachant, Papiers d'autrefois*, Hachette, 1899, p. 295.
Cannes, 15 février, au soir, 1865. Panizzi, II-XXXV.
Cannes, 20 février 1865. Edouard Lee Childe, *Volume*, p. 144.
Cannes, 24 février 1865. Edouard Lee Childe, *Volume*, p. 144.
Paris, jeudi (mars 1865). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 147.
Paris, 10 mars 1865. Panizzi, inédite.
Paris, samedi 11 mars 1865. Comtesse Przezdiecka, Autre inc., I.
Paris, 14 mars 1865. Panizzi, II-XXXVI.
Mercredi 15 mars (1865). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 149.
Paris, 15 mars 1865. Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 29.
Paris, lundi 20 mars (1865). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 152.
Paris, 20 mars (1865). Paul de Musset, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 74.
Cannes, 26 mars 1865. Panizzi, II-XXXVII. Mutilée, *Monod*, p. 11.
Cannes, 13 avril 1865. Panizzi, II-XXXVIII.
Cannes, 14 avril 1865. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXX. Coupures.
Cannes, 16 avril (1865). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 155.
Mercredi, 1865 (entre le 16 avril et le 21 mai ?) Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 160.
Cannes, 22 avril 1865. Panizzi, II-XXXIX.
Paris, 3 mai 1865. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902.
Paris, 4 mai, au soir, 1865. Panizzi, II-XL.
Paris, 8 mai 1865. Princesse Julie, *R. d. P.*, 1er juillet 1894, p. 31.
Mardi 9 mai (1865). Damas-Hinard, *Notes sur P. M.*, p. 397. Fragm. dans *Lagrené*, p. L.
Paris, 12 mai 1865. Panizzi, II-XLI.
Paris, 19 mai 1865. Panizzi, II-XLII.
Paris, 23 mai 1865. Panizzi, II-XLIII.

Paris, 24 mai (1865). Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 246.
Paris, 2 juin 1865. Panizzi, II-XLIV.
Paris, 5 juin 1865. Panizzi, II-XLV.
Paris, mercredi soir, 7 juin 1865. Panizzi, II-XLVI.
Paris, mercredi 14 juin 1865. Panizzi, II-XLVII.
21 juin 1865. Victor Duruy. Fragment dans *Glachant, Papiers d'autrefois*, Hachette, 1899, p. 293.
Paris, 23 juin, au soir, 1865. Panizzi, II-XLVIII.
Paris, lundi 26 juin 1865. Panizzi, II-XLIX.
Paris, 3 juillet 1865. Panizzi, II-L. Mutilée, *Monod*, p. 20.
Paris, 3 juillet 1865. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902. Un passage supprimé.
Paris, 5 juillet 1865. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXXI. Coupures.
Paris, 9 juillet 1865. Panizzi, II-LI.
Mardi 11 juillet (1865). Sainte-Beuve, S. d. L., B 397, fol. 68.
Paris, 16 juillet 1865. Panizzi, II-LII. Mutilée, *Monod*, p. 16 (« 17 juillet »).
Paris, lundi 17 juillet 1865. Panizzi, inédite.
Londres, 22 juillet (1865). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 163.
British Museum, dimanche 13 août (1865). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 166.
Londres, 23 août 1865. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXXII.
Samedi (septembre 1865). Victor Cousin, *Lettres inédites*, p. 169.
Paris, dimanche 3 septembre 1865. Panizzi, II-LIII.
Paris, 6 septembre 1865. Panizzi, II-LIV.
Paris, dimanche 10 septembre 1865. Panizzi, II-LV. Mutilée, *Monod*, p. 12, 13. Passage rétabli dans *Lettres inéd.*, p. 238.
Paris, mardi 12 septembre 1865. Panizzi, II-LVI. Mutilée. Cf. *Lettres inédites*, p. 221.
Paris, 12 septembre 1865, au soir. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXXIII. Coupure ?
Biarritz, 21 septembre 1865. Panizzi, II-LVII.
Biarritz, 1er octobre (1865). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 170.
Biarritz, 3 octobre 1865. Panizzi, II-LVIII.
Paris 13 octobre 1865. Panizzi, II-LIX.
Paris, 13 octobre 1865. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXXIV.
Paris, mardi 17 octobre 1865. Panizzi, II-LX.
Paris, mercredi soir, 18 octobre 1865. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 687.
Paris, lundi 23 octobre (1865, selon nous). Léon Renier, *Notes sur P. M.*, p. 469. Chambon ne propose pas de date, mais M... remercie Renier de l'envoi de deux mémoires, dispute sur une inscription d'Orléans et opine que Gien vient de *Genabum* ; or, la bibliographie des ouvrages de Renier, par A. Héron de Villefosse (*Mélanges Renier*, Paris, Wieweg, 1887, in-8°), mentionne (nos 57, 178, 288) trois articles sur l'inscription d'Orléans et le mot *Genabum*, tous parus en 1865. Cf. aussi *Pro Memoria*, p. 33, n. 2.
Paris, 24 octobre 1865, mardi. Panizzi, II-LXI.
Samedi 28 octobre 1865. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 246.
(Paris), mardi 31 octobre 1865. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 331 ; *Volume*, p. 147. Variantes.
Paris, 2 novembre 1865. Panizzi, II-LXII.
Paris, 8 novembre 1865. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXXV.
Vendredi 10 novembre (1865). Baron de Witte. Fragm. *Notes sur P. M.*, p. 477.
Compiègne, 16 novembre 1865. Panizzi, II-LXIII.
Lundi 20 novembre (1865). X..., S. d. L., B 395, fol. 126.
Paris, mercredi 22 novembre 1865. Panizzi, II-LXIV. Mutilée, *Lettres inéd.*, p. 222, n. 2.
Paris, 24 novembre 1865. Panizzi, inédite.

Cannes, 2 décembre 1865. Panizzi, II-LXV.
Cannes, 12 décembre 1865. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902.
Cannes, 18 décembre 1865. Panizzi, II-LXVI. Mutilée, *Lettres inéd.*, p. 222, n. 2.
Cannes, 23 décembre 1865. Olga de Lagrenée, *R. D. M.*, 15 mai 1923, p. 318.
Cannes, 27 décembre 1865. Panizzi, II-LXVII. Mutilée, *Monod*, p. 14, note.
Cannes, 27 décembre 1865. Olga de Lagrenée, *Lagrené*, p. 145.
? Fin 1865, Cannes, lundi. Cousin, *Lettres inéd.*, p. 173.
Hiver 1865-1866, Cannes. Léon Renier. Cf. *Pro Memoria*, p. 33.
Hiver 1865-1866, Cannes. Baron de Witte. Cf. *Pro Memoria*, p. 33.
1866, jeudi. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 249.
1866, Paris. Comtesse de Beaulaincourt, *D'Haussonville*, p. 138.
1866, lundi soir. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 252.
1866, Cannes. Émile Augier, S. d. L., B 396, fol. 83.
Cannes, 2 janvier 1866. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXXVI.
Cannes, 7 janvier 1866. Panizzi, II-LXVIII. Mutilée, *Monod*, p. 12, 14, note.
Cannes, 16 janvier (1866, selon nous). Dr Robin, *Notes sur P. M.*, p. 417.
Cannes, 24 janvier 1866. Panizzi, II-LXIX.
Cannes, 2 février 1866. Panizzi, II-LXX.
Cannes, 10 février 1866. Lebrun, *Pro Memoria*, p. 65. Chambon (*Notes sur P. M.*, p. VIII, n. 1) indique que les Papiers de Lebrun contiennent une lettre du 11 février qu'on ne lui a pas communiquée. Ce doit être une erreur, pour 10 février ?
Cannes, 11 février 1866. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 332.
Cannes, mardi soir, 13 février 1866. Panizzi, II-LXXI.
Cannes, 20 février 1866. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXXVII.
Cannes, 20 février 1866. Edouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 333.
Cannes, 22 février 1866. Panizzi, II-LXXII.
Cannes, 24 février 1866. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 247.
Cannes, 2 mars 1866. Panizzi, II-LXXIII.
Cannes, 16 mars 1866. Panizzi, II-LXXIV. Mutilée, *Monod*, p. 23.
16 mars 1866. Madame de Montijo, *Filon*, p. 271.
Cannes, 20 mars 1866. Comtesse Przezdiecka, *Revue de l'Agenais*, 1894, XXI, 189 ; Tourneux, *R. H. L.*, p. 68.
Cannes, 31 mars (1866). Dr Robin, *Notes sur P. M.*, p. 418.
Cannes, 2 avril 1866. Panizzi, II-LXXV. Mutilée, *Monod*, p. 20.
Cannes, 5 avril (1866, selon nous). Émile Augier, S. d. L., B 395, fol. 65.
Paris, 9 avril 1866. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXXVIII.
Paris, 15 avril 1866. Panizzi, II-LXXVI. Mutilée, *Monod*, p. 20.
Paris, jeudi 26 avril 1866. Panizzi, II-LXXVII. Mutilée, passage rétabli dans *Lettres inéd.*, p. 239.
Paris, 4 mai 1866. Panizzi, II-LXXVIII. Passage supprimé, rétabli dans *Lettres inéd.*, p. XXXIX.
Paris, 9 mai 1866. Panizzi, II-LXXIX.
Dimanche 13 mai 1866. Panizzi, II-LXXX. Mutilée, *Monod*, p. 20.
Paris, mercredi 23 mai 1866. Panizzi, II-LXXXI. Mutilée, *Lettres inéd.*, p. 224.
Paris, 31 mai 1866. Panizzi, II-LXXXII.
Paris, 6 juin 1866. Panizzi, II-LXXXIII. Mutilée, *Monod*, p. 22 (« 2 juin »).
Paris, vendredi 8 juin 1866. Panizzi, II-LXXXIV.
Paris, dimanche soir, 10 juin 1866. Panizzi, II-LXXXV.
Paris, 11 juin 1866. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 333 ; *Volume*, p. 148.
Paris, 12 juin 1866. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, II, p. 9.
Dimanche 17 juin (1866). Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 249.
Paris, 19 juin 1866. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902.
Paris, 24 juin 1866. Jenny Dacquin. Inconnue, CCLXXXIX. Coupures.
Paris, *vendredi* 25 juin 1866. Panizzi, II-LXXXVI.

Paris, 28 juin 1866. Panizzi, II-LXXXVII.
Paris, 30 juin 1866. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, III, p. 17.
Paris, 2 juillet 1866. Panizzi, II-LXXXVIII.
Paris, 5 juillet 1866. Panizzi, II-LXXXIX.
Paris, 7 juillet 1866. Panizzi, II-XC.
Paris, 11 juillet 1866. Panizzi, II-XCI.
Paris, dimanche 15 juillet 1866. Panizzi, II-XCII.
Saint-Cloud, 21 juillet (1866). Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, IV, p. 25.
(Londres), 28 juillet [1866]. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 250.
Saint-Cloud, dimanche 12 août 1866. Panizzi, II-XCIII. Mutilée. Cf. *Lettres inédites*, p. 224.
Saint-Cloud, 14 août 1866. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, V, p. 33.
Saint-Cloud, 16 août, au soir (1866). Émile Augier, S. d. L., B 396, fol. 88.
Saint-Cloud, 19 août 1866. Panizzi, II-XCIV.
Saint-Cloud, 20 août 1866. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXC. Coupures.
(Août 1866, après le 20, selon nous). Sainte-Beuve, S. d. L., B 397.
Mardi soir, *24* août (1866?). Sainte-Beuve, S. d. L., B 397 (1866 nous semble très suspect, 1869?)
Dimanche soir, *26* août (1866). Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 251.
Paris, 28 août, au soir, 1866. Panizzi, II-XCV.
Paris, 31 août 1866. Panizzi, inédite.
Biarritz, 6 septembre 1866. Edouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 334 ; *Volume*, p. 145. Variantes.
Biarritz, 8 septembre 1866. Panizzi, II-XCVI.
Biarritz, 11 septembre 1866, Colonel Vassart, *R. H. L.*, 1913, p. 341.
Biarritz, 14 septembre 1866. Panizzi, II-XCVII.
Biarritz, 21 septembre 1866. Panizzi, II-XCVIII.
Biarritz, 24 septembre (1866). Jenny Dacquin. Inconnue, CCXCI.
Biarritz, 24 septembre 1866. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, VI, p. 43.
Biarritz, 3 octobre 1866. Panizzi, II-XCIX.
Biarritz, 6 octobre 1866. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 252.
8 octobre 1866. (Cousin?) Cf. Chambon, *Rapport sur la Bibliothèque Victor Cousin*, 1908, p. 46.
Biarritz, 13 octobre (1866). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 181.
Biarritz, 14 octobre 1866. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 254.
Biarritz, 15 octobre 1866. Madame de Beaulaincourt, *D'Haussonville*, p. 140.
Biarritz, 16 octobre (1866, selon nous). Louis Lartet, Bibl. de l'Université de Toulouse, 376 (199068), fol. 6. Cf. *Bull. de la Soc. d'Hist. naturelle de Toulouse*, 1912, n° 2, t. XLV, p. 75.
Biarritz, 17 octobre 1866. Panizzi, II-C.
Lundi 22 octobre (1866). Xavier Eyma, S. d. L., B 395, fol. 86 *bis*.
Mercredi soir (24 octobre 1866). Baron de Witte, *Notes sur P. M.*, p. 399.
Paris, jeudi 25 octobre 1866. Panizzi, II-CI. Mutilée, *Monod*, p. 15. Passages rétablis dans *Lettres inéd.*, p. 239.
Paris, 27 octobre 1866. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, VII, p. 51.
Paris, dimanche matin, 28 octobre 1866. Panizzi, II-CII.
Paris, mardi soir, 30 octobre 1866. Panizzi, II-CIII.
Paris, 30 octobre 1866. Impératrice Eugénie. Jules Claretie, *L'Empire, les Bonaparte et la Cour*, Dentu, 1871, p. 165. *La Chambre Bleue*, 2e éd., *France et Belgique* (Poulet-Malassis), 1872, in-12. Avertissement, p. v. Tourneux, *R. H. L.*, p. 68.
Paris, 2 novembre 1866. Panizzi, II-CIV.
Paris, 5 novembre 1866. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXCII.
Paris 7 novembre 1866. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, VIII, p. 59.
Paris, 7 novembre 1866. Panizzi, II-CV.
Cannes, 18 novembre 1866. Panizzi, II-CVI.

Cannes, 23 ou 24 novembre (1866). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 184.
Cannes, 29 novembre 1866. Panizzi, II-CVII. Mutilée, *Monod*, p. 11 (« 9 novembre »).
Cannes, 29 novembre 1866. Madame de Beaulaincourt, *D'Haussonville*, p. 144.
Cannes, 29 novembre (1866). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 187.
Cannes, 3 décembre (1866). Madame Lenormant, *Notes sur P. M.*, p. 450.
Cannes, 4 décembre (1866). Victor Cousin, *Lettres inédites*, p. 189.
Cannes, 7 décembre 1866. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902.
Cannes, 7 décembre 1866. Panizzi, II-CVIII.
Cannes, 8 décembre (1866). Victor Cousin, *Lettres inéd.*, p. 190.
Cannes, 9 décembre 1866. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 255.
Cannes, 21 décembre 1866. Panizzi, II-CIX.
Cannes, 27 décembre 1866. Panizzi, II-CX.
1867. Sainte-Beuve, Édouard Grenier dans *Revue Bleue*, 1893, I, 284, et dans *Souvenirs littéraires*, Lemerre, 1894.
1867. Paris, lundi soir. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 261.
1867. Mercredi soir. Lebrun, *Pro Memoria*, p. 67. Cf. *Notes sur P. M.*, p. VIII, n. 1.
Cannes, 3 janvier 1867. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXCIII. Coupures.
Cannes, 3 janvier 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, IX, p. 65.
Cannes, 4 janvier 1867. Madame de Beaulaincourt, *D'Haussonville*, p. 147.
Cannes, 7 janvier 1867. Panizzi, II-CXI.
Cannes, 7 janvier 1867. Madame Lenormant, *Notes sur P. M.*, p. 452.
Cannes, 17 janvier 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, X, p. 67.
Cannes, 18 janvier 1867. Madame de Beaulaincourt, *D'Haussonville*, p. 151.
Cannes, 18 janvier 1867. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 257.
Cannes, 20 janvier 1867. Panizzi, *Gazette anecdotique*, 15 avril 1881, p. 203 ; Panizzi, II-CXII.
Cannes, 21 janvier 1867. Panizzi, II-CXIII.
Cannes, 21 janvier 1867. Albert Stapfer, *Paul Stapfer, Études sur la Litt. franç., moderne et contemp.*, p. 330.
Cannes, 25 janvier 1867. Madame de Beaulaincourt, *D'Haussonville*, p. 154.
Cannes, 27 janvier (1867). Baron de Witte, *Notes sur P. M.*, p. 401.
Cannes, 31 janvier, au soir (1867). Barthélemy Saint-Hilaire, *Lettres inéd.*, p. 192.
Cannes, 31 janvier 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XI, p. 71.
Cannes, 5 février 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XII, p. 73.
Cannes, 6 février 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XIII, p. 77.
12 février (1867). Damas-Hinard, *Revue des Autogr.*, n° 177, mai 1895, n° 147. Fragment dans *Lettres inéd.*, p. LXXXII.
Cannes, 18 février (1867). Sainte-Beuve, S. d. L., B 397.
Cannes, 19 février (1867). Barthélemy Saint-Hilaire, *Lettres inéd.*, p. 194.
Cannes, 23 février (1867). Sainte-Beuve, S. d. L., B 397, fol. 60.
Cannes, 24 février 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XIV, p. 79.
Dimanche 28 février 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XV, p. 83.
Paris, mars 1867. Mrs. Senior, *D'Haussonville*, p. 129.
Cannes, 10 mars 1867. Panizzi, II-CXIV.
Cannes, 10 mars 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XVI, p. 87.
Cannes, 11 mars 1867. Madame de Beaulaincourt, *D'Haussonville*, p. 158.

(*A suivre.*) P. JOSSERAND.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES ŒUVRES POÉTIQUES DE LECONTE DE LISLE
FIGURANT DANS LES ÉDITIONS DÉFINITIVES

On sait avec quelle pudeur Leconte de Lisle dissimulait tout ce qui lui paraissait, de près ou de loin, toucher à sa personnalité, même d'auteur.

Ses brouillons ont disparu, par ses soins ou ceux de sa famille, et nous en sommes réduits à des conjectures sur les dates de composition de ses poèmes. Il n'est pourtant pas impossible d'en connaître, — d'une façon approximative, du reste, — l'ordre et la succession.

Il suffit, par un dépouillement attentif des revues littéraires de l'époque, de relever les dates d'insertion des poèmes. Il n'est pas douteux que, dans la plupart des cas, la publication n'ait suivi de près la composition.

D'ailleurs, quoi qu'on puisse penser à ce sujet, il nous a paru intéressant de colliger ces dates. Il n'existe, à notre connaissance, jusqu'à ce jour, aucun tableau de cette sorte sur le chef de l'école parnassienne, et qui englobe toutes ses œuvres poétiques. A ce seul titre, l'essai méritait d'être tenté.

Nous ne prétendons pas donner ici un document définitif. Il existe peut-être dans d'autres revues des poèmes que nous n'avons pas su retrouver. On nous permettra de croire que leur nombre n'est pas considérable.

Tel quel, ce tableau fera ressortir tout au moins un point important : qu'à la période de forte production littéraire de Leconte de Lisle, correspondant à l'élaboration des *Poèmes Barbares* (1855-1862), on ne trouve aucun poème figurant dans le recueil de 1862, — à l'exception de : « Aux Morts », — qui n'ait été publié antérieurement dans une revue ou n'ait déjà paru en librairie.

DATE DE PUBLICATION	TITRE DU POÈME DANS LES ÉDITIONS DÉFINITIVES	LIEU DE PUBLICATION DE L'ORIGINAL	PLACE DANS LES ÉDITIONS DÉFINITIVES	OBSERVATIONS
1845 2e semestre	La Robe du Centaure	*Phalange*, t. II, p. 432	*Poèmes Antiques*	Suppressions postérieures.
1846 1er semestre	La Vénus de Milo	— t. III, p. 278	— —	— —
—	Les Eolides	— t. III, p. 401	— —	Paru sous le titre : *Idylle antique*. — Variantes.
—	Chant alterné	— t. III, p. 589	— —	Sous le titre : *Eglogue harmonienne*.
—	Hylas	— t. III, p. 591	— —	
2e semestre	Thyoné	— t. IV, p. 451	— —	
1847 1er semestre	Niobé	— t. V. p. 47	— —	Variantes.
—	Khirôn	— t. V, p. 370	— —	Sous le titre : *Orphée et Chiron* (fragments).
2e semestre	Hypatie	— t. VI, p. 72	— —	Nombreuses variantes.
—	Glaucé	— t. VI, p. 74	— —	
—	La Fontaine aux Lianes	— t. VI, p. 465	*Poèmes Barbares*	Nombreuses variantes. — Titre : *La Fontaine des Lianes*.
1848-1852 4 déc. 1852	(Journal de la Librairie. Première édition des *Poèmes Antiques*.)			
—	La Mort de Valmiki	*Poèmes Antiques* — —	*Poèmes Antiques* — —	Date de composition antérieure aux autres poèmes indiens (J. Dornis, p. 63).
—	Sûryâ	— —	— —	
—	Baghavat	— —	— —	
—	Hélène	— —	— —	
—	Kybèle	— —	— —	Sous le titre : *Cybèle*.
—	Pan	— —	— —	
—	Klytie	— —	— —	
—	Le Réveil d'Hélios	— —	— —	
—	La Source	— —	— —	
—	Eglogue	— —	— —	
—	Études latines	— —	— —	
—	Juin	— —	— —	
—	Midi	— —	— —	

—	Nell	—	—	—	—	
—	Nanny	—	—	—	—	
—	La Fille aux cheveux de lin	—	—	—	—	
—	Annie	—	—	—	—	
—	Dies Iræ	—	—	—	—	
—	La Vipère	—	—	—	—	
1854						
15 août	Le Runoïa	*Revue de Paris*		*Poèmes Barbares*		
1855						
15 février	Le Vase	*Revue des Deux Mondes*		*Poèmes Antiques*		
—	Fultus Hyacintho	—	—	—	—	
—	Les Hurleurs	—	—	*Poèmes Barbares*		
—	Les Jungles	—	—	—	—	Titre : *La Jungle.*
—	Les Damnés	—	—	—	—	Titre : *Les Damnés de l'Amour.*
23 juin	(Journal de la Librairie. Édition de *Poèmes et Poésies.*)					
—	L'Arc de Çiva	*Poèmes et Poésies*		*Poèmes Antiques*		
—	Çunacépa.	—	—	—	—	
—	Odes anacréontiques	—	—	—	—	
—	Phydilé	—	—	—	—	
—	Les Oiseaux de proie	—	—	—	—	
—	La Chanson du Rouet	—	—	—	—	
—	Le Souvenir	—	—	—	—	
—	Les Elfes	—	—	*Poèmes Barbares*		
—	Christine	—	—	—	—	
—	Le Désert	—	—	—	—	
—	Les Éléphants	—	—	—	—	
—	Le Colibri	—	—	—	—	
—	Le Vent froid de la Nuit	—	—	—	—	
—	Requies	—	—	—	—	
—	Le Nazaréen	—	—	—	—	
—	L'Anathème	—	—	—	—	
1856 — 1er mars (Journal de la Librairie).						
—	La Passion	*In-folio chez Bénard*		*Derniers Poèmes*		Titre : *Le Chemin de la Croix.*
1857	L'Aurore			*Poèmes Barbares*		Date de comp. donnée par M. A. Leblond, p. 425.
15 avril	La Vision de Brahma	*Revue Contemporaine*		*Poèmes Antiques*		

DATE DE PUBLICATION	TITRE DU POÈME DANS LES ÉDITIONS DÉFINITIVES	LIEU DE PUBLICATION DE L'ORIGINAL		PLACE DANS LES ÉDITIONS DÉFINITIVES		OBSERVATIONS
1858 — 28 août (Journal de la Librairie. Édition des *Poésies Nouvelles*).						
—	Les Plaintes du Cyclope	*Poésies Nouvelles*		*Poèmes Antiques*		
—	L'Enfance d'Héraklès	—	—	—	—	
—	La Mort de Penthée	—	—	—	—	
—	Héraklès au Taureau	—	—	—	—	
—	L'Oasis	—	—	*Poèmes Barbares*		
—	La Ravine Saint-Gilles	—	—	—	—	
—	Le Manchy	—	—	—	—	
—	Le Sommeil du Condor	—	—	—	—	
—	La Genèse polynésienne	—	—	—	—	
28 février	Nurmahal	*Revue Contemporaine*		—	—	
15 mai	Le Bernica	—	—	—	—	
—	Les Bucoliastes	—	—	*Poèmes Antiques*		
—	La Légende des Nornes	—	—	*Poèmes Barbares*		
15 septembre	Djihan-Ara	—	—	—	—	
31 octobre	La Mort de Sigurd	—	—	—	—	
—	La Vision de Snorr	—	—	—	—	
31 décembre	La Fin de l'Homme	—	—	—	—	
1859						
28 février	Le Jugement de Komor	—	—	—	—	
15 avril	A l'Italie	—	—	—	—	
15 mai	Le Jaguar	—	—	—	—	
—	La Panthère Noire	—	—	—	—	
31 juillet	Médailles Antiques	—	—	*Poèmes Antiques*		
30 septembre	Le Barde de Temrah	—	—	*Poèmes Barbares*		
15 novembre	Les Paraboles de Dom Guy	—	—	—	—	
1860						
15 janvier	Un Acte de Charité	—	—	—	—	
—	Le Soir d'une Bataille	—	—	—	—	Réédité en plaquette en 1871.
15 février	Le Conseil du Fakir	—	—	—	—	
15 avril	La Chute des Étoiles	—	—	—	—	

31 mai	Le Corbeau	—	—	—	—	
15 septembre	Le Massacre de Mona	—	—	—	—	
30 novembre	La Vigne de Naboth	—	—	—	—	
1861						
1 r février	L'Épée d'Angantyr	*Revue Européenne*		—	—	
—	L'Agonie d'un Saint	—	—	—	—	
1er mars	Les Deux Glaives	—	—	—	—	
1er avril	Clairs de Lune	—	—	—	—	
1er mai	La Fille de l'Emyr	—	—	—	—	
—	Solvet sæclum	—	—	—	—	
15 septembre	Néférou-Ra	—	—	—	—	
15 octobre	La Mort du Soleil	—	—	—	—	
15 novembre	Le 2 Novembre	—	—	—	—	
1er décembre	Le Vœu suprême	—	—	—	—	
1862 — 22 mars (Journal de la Librairie. *Poésies Barbares*).						
—	Aux Morts	*Poésies Barbares*		*Poèmes Barbares*		
30 juin	Les Montreurs	*Revue Contemporaine*		—	—	Quelques variantes.
—	La Mort d'un Lion	—	—	—	—	
15 août	Thestylis	—	—	*Poèmes Antiques*		
15 octobre	Héraklès solaire	—	—	—	—	
—	Kléarista	—	—	—	—	
—	Péristéris	—	—	—	—	
—	Symphonie	—	—	—	—	
—	Le Retour d'Adônis	—	—	—	—	
31 décembre	Ekhidna	—	—	*Poèmes Barbares*		Une strophe finale supprimée en 1872 (voir à la suite).
1863						
30 avril	Ultra Cœlos	—	—	—	—	Une strophe finale supprimée en 1872 (voir à la suite).
1864						
30 juin	Fiat Nox	—	—	—	—	
—	Le Parfum impérissable	—	—	*Poèmes Tragiques*		
—	Les Rêves morts	—	—	*Poèmes Barbares*		
1866						
—	Prière védique pour les Morts	*Parnasse Contemporain* (*Lemerre, éd.*)		*Poèmes Antiques*		

DATE DE PUBLICATION	TITRE DU POÈME DANS LES ÉDITIONS DÉFINITIVES	LIEU DE PUBLICATION DE L'ORIGINAL	PLACE DANS LES ÉDITIONS DÉFINITIVES	OBSERVATIONS
1866	L'Ecclésiaste	*Parnasse Contemporain*	*Poèmes Barbares*	
—	Le Cœur d'Hialmar	— —	— —	
—	Les Larmes de l'Ours.	— —	— —	
—	La Vérandah	— —	— —	
—	Le Rêve du Jaguar	— —	— —	
—	Les Spectres	— —	— —	
—	La Dernière Vision	— —	— —	
—	La Tristesse du Diable	— —	— —	
1869				
—	Qaïn	— —	— —	
—	Le Combat homérique	*Sonnets et Eaux-Fortes* (*Lemerre, éd.*)	— —	
1871 — 28 janvier (Journal de la Librairie).				
—	Le Sacre de Paris	*Plaquette chez Lemerre*	*Poèmes Tragiques*	
1871 — 25 novembre (Journal de la Librairie. *Poèmes Barbares*[1]).				
—	Le Sommeil de Leïlah	*Poèmes Barbares*	*Poèmes Barbares*	
—	La Forêt-Vierge	— —	— —	
—	Les Taureaux	— —	— —	
—	Mille Ans après	— —	— —	
—	Le Dernier Souvenir	— —	— —	
—	In Excelsis	— —	— —	
—	Aux Modernes	— —	— —	
—	Les Ascètes	— —	— —	Une ébauche se trouve dans la *Revue Indépendante* du 1er octobre 1846.
1873 — 1er février (Journal de la Librairie).				
—	Les Erynnies	*Plaquette chez Lemerre*	*Poèmes Tragiques*	
1874 — 28 mars (Journal de la Librairie. Nouvelle édition des *Poèmes Antiques*).				
—	Paysage	*Poèmes Antiques*	*Poèmes Antiques*	
—	Les Étoiles mortelles	— —	— —	
1875			*Poèmes Tragiques*	

—	Hiéronymus	*Parnasse Contemporain*		*Poèmes Antiques*		Titre : *L'Epopée du Moine* (1re partie seulement).
30 juillet	L'Accident de Don Inigo	*République des Lettres*		*Poèmes Barbares*		
27 août	Cozza et Borgia	—	—	*Derniers Poèmes*		Fragments.
1878 — 23 février (Journal de la Librairie. Nouvelle édition des *Poèmes Barbares*).						
—	Paysage polaire	*Poèmes Barbares*		*Poèmes Barbares*		
—	La Tête du Comte	—	—	—	—	
—	La Ximena	—	—	—	—	
1878-1884	(Date de publication des *Poèmes Tragiques*, Journal de la Librairie du 19 avril 1884) ont été écrits la plupart des poèmes de ce recueil, sauf ceux cités ci-dessus ou ci-dessous.					
1886 — 15 mai (Journal de la Librairie. Nouvelle édition des *Poèmes Tragiques*).						
—	Le frais matin dorait...	*Poèmes Tragiques*		*Poèmes Tragiques*		
—	Le Calumet du Sachem	—	—	—	—	
—	Le Dernier Dieu	—	—	—	—	
—	Le Secret de la Vie	—	—	—	—	
—	LesInquiétudes de Don Simuel	—	—	—	—	
1888 — 23 juin (Journal de la Librairie).						
23 juin	L'Apollonide	*Plaquette chez Lemerre*		*Derniers Poèmes*		
15 octobre	La Paix des Dieux	*Revue des Deux Mondes*		*Derniers Poèmes*		
1889						
1er août	Le Dernier des Maorys	—	—	—	—	
1890						
15 octobre	Les Raisons du Saint-Père	—	—	—	—	
1893						
1er décembre	Hymnes orphiques	—	—	—	—	Le « Parfum d'Aphrodite » a été composé en septembre 1893 (voir Dornis, *Reproduction d'Autographes*, p. 344).
1894						
15 mai	Les Yeux d'or de la Nuit	—	—	—	—	
—	L'Enlèvement d'Européia	—	—	—	—	
PUBLICATIONS POSTHUMES						
1894 1er déc.	La Mort du Moine	*Revue des Deux Mondes*		*Derniers Poèmes*		
1895 — 10 août (Journal de la Librairie. Édition des *Derniers Poèmes*). Recueil composé des quelques poèmes ci-dessus cités, plus une dizaine d'autres, la plupart très brefs, trouvés dans les papiers du poète ; enferme en outre : l'*Apollonide*, la *Passion*, les études sur les *Poètes contemporains* et le *Discours sur Victor Hugo*.						

On trouvera ci-dessous copie des strophes finales d'*Ekhidna* et de *Ultra Cœlos*, supprimées en 1872, et qui précisent le sens et la portée de ces deux poèmes. Pour une fois, Leconte de Lisle aurait-il été mal inspiré en les faisant disparaître ?

EKHIDNA

(*Revue Contemporaine*, 31 décembre 1862.)

Les siècles n'ont changé ni la folie humaine,
Ni l'antique Ekhidna, ce reptile à l'œil noir;
Et malgré tant de pleurs et tant de désespoir,
Sa proie est éternelle et l'amour la lui mène.

(Supprimée dans l'édition des *Poèmes Barbares* de 1872, cette strophe figure encore dans le *Parnasse Contemporain* de 1866.)

ULTRA COELOS

(*Revue Contemporaine*, 30 avril 1863.)

Car jamais, par-delà l'horizon de la terre,
D'astre en astre faisant le chemin éternel,
Nous ne te verrons luire, étoile solitaire,
Etoile du sommeil, dans quelque coin du ciel.

Nous pensons être utile aux chercheurs en donnant également la liste des éditions en librairie des œuvres de cet auteur. Elle n'est pas indispensable à l'intelligence de la chronologie qui précède; mais n'aurait-elle que le mérite d'épargner de longues et minutieuses recherches dans le « Journal de la Librairie », que son but essentiel serait atteint.

DATES DU JOURNAL DE LA LIBRAIRIE	
4 décembre 1852	*Poèmes Antiques*. In-12 de 16 feuilles 2/3, chez Marc Ducloux.
23 juin 1855	*Poèmes et Poésies*. In-12 de 12 feuilles, chez Dentu.
1er mars 1856	*Chemin (Le) de la Croix*, poème. In-folio de 2 feuilles. Dessins de A. Michel Villeblanche. Imprimerie de Bénard. A Paris, chez les auteurs, rue de Chabrol, 22.
23 janvier 1858	*Chemin (Le) de la Croix*. Poème en 14 stations avec prologue et épilogue, extrait des *Poèmes et Poésies*, ouvrage couronné par l'Académie française. Dessins de A. Michel Villeblanche. Stations de 1 à 5 ; in-folio de 40 pages. A Paris, imprimeur Bénard, 56, rue Rochechouart.
28 août 1858	*Poésies Nouvelles*. In-12, 337 pages et 1 gravure. Chez Poulet-Malassis.
22 mars 1862	*Poésies Barbares*. In-18 jésus, 311 pages. Chez Poulet-Malassis.
28 janvier 1871	*Le Sacre de Paris*. In-18 jésus, 12 pages. Strophes dites à la Comédie-Française par Mlle Agar. Chez Lemerre.
—	*Le Soir d'une bataille*, poème in-18 jésus, 4 pages. Chez Lemerre.
25 novembre 1871	*Poèmes Barbares*. Edition définitive, revue et considérablement augmentée. In-8°, 354 pages. Chez Lemerre.

2 décembre 1871	*Histoire populaire du Christianisme.* Petit in-12, 144 pages. Chez Lemerre. (Déposé le 22 novembre 1871.)
1 février 1873	*Les Erynnies.* Tragédie antique en deux parties, en vers, avec introduction et intermède pour orchestre. Musique nouvelle de M. Massenet. In-16, 64 pages. Chez Lemerre. (Première représentation au théâtre de l'Odéon, second théâtre français, le 6 janvier 1873.)
28 mars 1874	*Poèmes Antiques.* Édition nouvelle, revue et considérablement augmentée. In-8°, 314 pages et portrait. Chez Lemerre. (Déposé le 24 mars 1874.)
23 février 1878	*Poèmes Barbares.* Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée. Petit in-12, 370 pages. Chez Lemerre. (Déposé le 19 février.)
11 décembre 1880	*Poèmes Antiques.* Petit in-12, 325 pages et portrait. Chez Lemerre. (Déposé le 29 novembre.)
19 novembre 1881	*Poèmes Barbares.* Petit in-12, 371 pages. Chez Lemerre. (Déposé le 31 octobre.)
19 avril 1884	*Poèmes Tragiques.* In-8°, 331 pages. Chez Lemerre. (Déposé le 25 mars.)
15 mai 1886	*Poèmes Antiques.* Petit in-12, 323 pages et portrait. Chez Lemerre. (Déposé le 30 avril.)
—	*Poèmes Tragiques.* Édition revue et augmentée. Petit in-12, 323 pages. Chez Lemerre. (Déposé le 30 avril.)
23 juin 1888	*Apollonide (L').* Drame lyrique en trois parties et cinq tableaux. Musique de Franz Servais. Petit in-4°, 85 pages. Chez Lemerre. (Déposé le 7 juin.)
27 juillet 1889	*Erynnies (Les).* Tragédie antique en deux parties, en vers, avec introduction et intermèdes pour orchestre. Musique de M. Massenet. In-8°, 63 pages. Chez Lemerre. (Déposé le 17 juin.)
12 octobre 1889	*Poèmes Barbares.* In-8°, 368 pages. Lemerre. (Déposé le 30 septembre.)
14 mars 1891	*Poèmes Antiques.* In-8°, 327 pages. Lemerre. (Déposé le 3 mars.)
18 mai 1895	*Poèmes Tragiques.* In-8°, 261 pages. Lemerre. (Déposé le 27 avril.)

PUBLICATION POSTHUME

10 août 1895	*Derniers Poèmes* (L'Apollonide, la Passion, Poètes contemporains, Discours sur Victor Hugo). In-8°, 313 pages. Chez Lemerre. (Déposé le 26 juillet.)

TRADUCTIONS

1861	*Idylles* de Théocrite et *Odes anacréontiques.*
1866	*L'Iliade* d'Homère.
1867	*L'Odyssée* d'Homère.
1869	*Hésiode* et les *Hymnes orphiques.*
1877	*Odyssée*, nouvelle édition.
—	*Sophocle*, théâtre.
1884	*Euripide*, tome I.
—	*Iliade*, nouvelle édition.
1885	*Euripide*, tome II.
1886	*Odyssée*, nouvelle édition.
1887	*Horace*, œuvres, avec le texte latin, 2 volumes.

GUSTAVE-HENRI LESTEL.

COMPTES RENDUS

WILMOTTE (M.), **De l'origine du Roman en France : La tradition antique et les éléments chrétiens du roman**, in-8°, 71 p. Paris, Éd. Champion.

On sait comment, dans une communication faite au Congrès international d'histoire de 1900, M. Wilmotte tenta de trouver, dans les premières manifestations dramatiques de la liturgie, les origines du théâtre comique, et le voici maintenant qui, mettant au jour, une fois de plus, des veines nouvelles, fouille la littérature hagiographique pour y chercher les origines du roman. Tentative hardie, mais nullement désespérée.

L'auteur nous raconte quelque part (p. 33), d'après saint Jérôme, le rêve de saint Hilarion qui, transporté devant le Souverain Juge et lui ayant dit : « Je suis chrétien », s'attire cette réplique : « Tu mens, tu es cicéronien et non chrétien ! » Et il est mille fois vrai que tous ces pieux conteurs de la basse-latinité, sortis des écoles de rhétorique païennes, et qui ont appris leur métier dans les romans grecs, ne peuvent se dégager de l'enseignement qu'ils en ont tiré, qu'ils savent à merveille, comme leurs maîtres et leurs modèles, tenir l'auteur en haleine, assurer le progrès de la narration, décrire le paysage et le cadre familier de leur action, ne pas reculer devant la description d'un lupanar ni le tableau de la volupté. Leur réalisme ira même parfois jusqu'au naturalisme.

Plus près de nous, à l'époque mérovingienne, en cette Gaule dont l'éloquence et l'imagination amènent saint Jérôme à opposer l'*ubertatem Gallici nitoremque sermonis* à la *gravitas romana*, n'est-il pas curieux de lire chez saint Fortunat, évêque de Poitiers (530-609), des descriptions de l'amour, du printemps, de rondes de femmes rappelant les *caroles* de notre poésie lyrique médiévale, et des portraits qui annoncent ceux de l'*Eneas* et de Crestien de Troyes (milieu et seconde moitié du XII^e^ siècle) ?

Après avoir lu les deux chapitres que M. W. nous offre comme les prémices d'une plus vaste étude, on attendra avec curiosité le compte rendu détaillé de ses voyages à travers les textes hagiographiques qui, explorés de ce point de vue, sont proprement un Nouveau-Monde.

GUSTAVE COHEN.

H. ASHTON. — **Madame de La Fayette.** *Sa vie et ses œuvres.* Cambridge, At the University Press, 1922, 1 vol. in-8° de VIII-292 pages.

La *Revue d'Histoire Littéraire* a de grand torts à l'égard de M. Ashton. Elle a négligé et semble avoir dédaigné son étude sur M^me^ de La Fayette. Mais cet oubli n'est qu'un accident. Et la récente publication par M. Ashton de la *Correspondance* de M^me^ de La Fayette et de Ménage est une occasion de le réparer. Le livre est juste d'un bout à l'autre et la plus grande partie en est excellente. L'excellent, c'est la biographie et l'étude du caractère de M^me^ de La Fayette. M. Ashton était guidé par le petit livre de M. d'Haussonville. Mais il n'était que guidé. Bien des points restaient obscurs ou douteux. Il n'a pas tout éclairci, faute de documents. Mais il est très certain que son portrait de M^me^ de La Fayette est de beaucoup le plus sûr et le plus complet

que nous ayons. La méthode d'enquête est excellente. M. Ashton a eu communication d'inédits importants, surtout cette correspondance de Mme de La Fayette et de Ménage (étudiée depuis, parallèlement aux recherches de M. Ashton, par M. Beaunier dans sa *Jeunesse de Mme de La Fayette*). Il a consulté et vérifié les documents authentiques utilisés avant lui. Dans les documents imprimés contemporains de Mme de La Fayette il semble bien avoir conduit ses recherches où il fallait.

Les résultats sont importants. M. Ashton n'a pas de peine à montrer que bien des gens de talent, ou qui pensaient en avoir, se sont servis, pour parler de Mme de La Fayette, de leur talent, c'est-à-dire de leur imagination, et non pas des scrupules de la vérité. L'aventure n'a rien qui surprenne. Mais beaucoup de ceux qui ont ces scrupules se trompaient ou ignoraient. Grâce à M. Ashton nous sommes désormais fixés, ou moins embarrassés sur bien des points. Beaucoup sont des détails. Mais certains sont essentiels. Nous avons chance de connaître beaucoup mieux les relations de Mme de La Fayette et de son maître Ménage, les relations de Mme de La Fayette et de son mari, son amitié avec La Rochefoucauld, son rôle politique, son activité de grande dame influente,... etc. Il en résulte, selon toute vraisemblance, que le ménage ne fut pas un mauvais ménage et que les époux s'accordèrent pour vivre séparés dans une amicale indifférence; que rien ne permet de supposer entre Mme de La Fayette et La Rochefoucauld autre chose que la tendre amitié de deux valétudinaires,... etc. Le caractère de Mme de La Fayette s'éclaire d'une lumière moins théâtrale, plus changeante, plus vraie. Elle eut des qualités et, sinon des défauts, tout au moins des manques de qualités. Elle hésita. Elle changea. Elle fut sensible et un peu sèche, fort savante et précieuse, et ennemie du pédantisme et de la préciosité. Tout ce portrait moral, patiemment dessiné par M. Ashton, est très pénétrant. Il n'y aurait peut-être qu'à préciser certains points. Il est très certain que les galanteries épistolaires et versifiées de Ménage pour son aimable élève ne sont point compromettantes ni pour Mme de La Fayette ni même pour Ménage. Elle sont dans la tradition des beaux-esprits du temps. C'étaient jeux à la mode et vingt grandes dames en ont reçu tout autant sans y attacher plus d'importance qu'à des révérences de cour. Il est infiniment probable que la tendresse de Mme de La Fayette et de La Rochefoucauld a été toute platonique, parce que ce platonisme n'était pas, vers 1670, la rare délicatesse d'âmes sublimes. M. Ashton nous rappelle fort bien ce qu'étaient les mariages du XVIIIe siècle et qu'on troquait sa fille comme un quartier de terres. Il y avait, quand on était femme, deux manières de s'en consoler. L'une, brutale, dont Dorine menace Tartuffe, ou Henriette Trissotin, et dont on ne se faisait pas faute; l'autre, honnête, qui était de garder son corps à son mari ou à personne et de donner son cœur et son âme à un autre. Cette solution a été fort discutée par les précieuses, fort vantée. Et il suffit de lire Tallemant et d'autres pour se convaincre qu'on s'y est tenu, au moins de temps à autre.

Si M. Ashton n'a peut-être pas toujours assez insisté sur cet esprit du temps, il l'a pourtant, sur d'autres points, qui étaient les plus importants, fort bien dépeint. Son portrait de Mme de La Fayette est vrai parce qu'il n'est pas accroché sur un panneau académique, mais replacé très judicieusement dans la vie contemporaine. M. Ashton a fort bien compris que le XVIIe siècle de notre tradition scolaire ou politique n'est qu'un mensonge pédagogique ou de parti. Mme de La Fayette, pour qui M. de Nemours amoureux ne doit pas prononcer le mot d'amour, lisait Brantôme et écrivait des « gaillardises ». On devait dans ses livres parler de *génisse*, et non de *vache*, mais l'on crachait sur les tapis, même ceux des précieuses. M. Ashton le dit fort bien : « La vie de Mme de La Fayette est celle de son temps », tour à tour raffinée et malodorante, généreuse et féroce; et si Mme de La Fayette n'a été ni féroce ni grossière, elle a été pratique et adroite. « Son œuvre en est l'idéal », j'ajouterais même

« l'idéal littéraire », car la littérature était très séparée de la vie. Et je suis tout à fait d'accord avec M. Ashton lorsqu'il démontre qu'il n'y a aucune correspondance entre la vie de Mme de La Fayette et la *Princesse de Clèves*.

J'aime moins l'étude des romans que nous donne M. Ashton. Non pas qu'il n'y ait de très utiles renseignements sur la collaboration de Segrais ou de La Rochefoucauld, sur les preuves qui font de Mme de La Fayette le seul auteur de la *Princesse de Clèves*. Non pas qu'il y ait des erreurs manifestes. Les conclusions de M. Ashton me semblent le plus souvent judicieuses. Mais autant les preuves biographiques sont précises, autant celles qui devraient démontrer l'originalité du roman me semblent insuffisantes. La *Princesse de Clèves* est ou semble un roman original parce qu'il est court et parce que l'étude des caractères en fait l'intérêt et non les surprises des événements. Roman ou nouvelle d'analyse morale et non pas roman d'intrigue. M. Ashton affirme que ce n'était pas, à beaucoup près, la première nouvelle courte. Il affirme, par contre, que c'est bien le premier roman vraiment psychologique. J'aimerais mieux une démonstration. Je n'ai pas fait cette étude détaillée du roman français entre l'*Astrée* et la *Princesse*. Personne ne l'a faite, sinon, sur le point du roman réaliste, M. G. Reynier. Mais quand je parcours, par exemple, à la bibliothèque de l'Arsenal, un ancien catalogue des romans, j'y trouve des centaines de romans du XVIIe siècle. J'en peux relever et j'en ai manié de nombreux qui n'ont qu'un volume, et un mince volume. M. Ashton n'a pas voulu se perdre dans ce fatras. J'aimerais pourtant qu'on se donnât la peine de les lire, qu'on fît pour le roman le même tableau de fond que M. Ashton a fait pour la vie et le caractère de Mme de La Fayette. On y suivrait, je crois, la lutte entre trois conceptions du roman : le réaliste, dont rien ne triomphe, puisque M. Ashton compte dix-huit éditions de la *Princesse* jusqu'en 1789, et que M. Magne vient de nous apprendre qu'il y en avait beaucoup plus du *Roman comique* — le romanesque qui n'est pas autre chose pour les théoriciens *qu'un poème épique en prose* — et la nouvelle « vraie » ou plutôt *plus vraie* dont la *Princesse* serait le modèle, mais qui a été précédée de pas mal de tentatives. Ajoutons que, vers 1670, il se greffe sur ce débat un autre débat dont M. Ashton ne parle pas. L'Église ne condamne pas seulement le théâtre, elle condamne le roman. Bourdaloue le dénonce avec violence. Quelle place prend la *Princesse* dans cette querelle de morale religieuse? Nous ne serons bien renseignés sur tous ces points que le jour où on nous aura fait connaître le monde des romans où est née, où a triomphé la *Princesse de Clèves*, comme le monde où a vécu Mme de La Fayette.

M. Ashton a renoncé à étudier la question des sources. Son livre était achevé dès 1914. Il laissait à MM. Chamard et Rudler, et à d'autres qui l'avaient commencée, le soin de poursuivre l'enquête. Souhaitons qu'une nouvelle édition nous en donne les résultats.

En appendice, outre des documents d'archives utilisés dans le cours de l'ouvrage, M. Ashton nous donne deux bibliographies. L'une est excellente et tout à fait précieuse, c'est celle des éditions et rééditions des œuvres de Mme de La Fayette que M. Ashton a retrouvées et décrites sur pièces dans une cinquantaine de bibliothèques. L'autre est un relevé des jugements critiques. Il est utile, mais il est incomplet. Pour le XVIIe et le XVIIIe siècles seulement on pourrait certainement doubler le nombre des références.

DANIEL MORNET.

FRANCIS BAUMAL, **Le féminisme au temps de Molière**. Paris, La Renaissance du Livre, s. d., 1 vol. in-12 de 163 pages. — *Le même*, **Molière auteur précieux**. *Ibid.*, 1 vol. in-12 de 177 pages.

J'aime beaucoup les petits livres de M. Baumal sur Molière. Ce n'est pas qu'ils révèlent des trésors d'érudition. M. Baumal n'utilise que des textes et

documents connus de tous ceux qui ont étudié Molière avec quelque soin. *La Précieuse ou le Mystère des ruelles* de l'abbé de Pure, la *Clélie* ou le *Grand Cyrus*, les lettres de Mme de Sévigné, les sermons de Bourdaloue, les œuvres de Saint-Evremond ou celles de l'abbé Cotin ne sont pas ou ne devraient pas être des révélations. Je ne vois guère que la satire de Garaby de la Luzerne sur *l'Hypocrite* que M. Baumal ait, non pas découverte dans son étude sur Molière et les dévots, mais tirée de son obscurité. Seulement, si M. Baumal n'est pas un grand chasseur de documents, il est de ceux, plus rares qu'on ne croit, qui savent discerner ceux qui sont significatifs et comprendre le passé avec une pénétrante clairvoyance.

Ses études sur Molière poursuivent une réaction nécessaire. Une lointaine tradition à la fois académique, romantique et pédagogique faisait de Molière un « penseur », un « philosophe » à la fois profond et mystérieux dont il fallait sans cesse sonder les desseins hardis et cachés. M. Lanson à réagi, l'un des premiers, en montrant l'importance de la tradition populaire, de la farce, dans le théâtre de Molière. M. Pellisson a prouvé clairement l'importance qu'avaient eue pour Molière et ses contemporains les comédies-ballets. M. Baumal achève, ou à peu près, de nous restituer un Molière vrai, beaucoup moins détaché de son temps, beaucoup plus sensible à l'influence des modes intellectuelles et morales.

Il y a eu, en effet, au XVIIe siècle, un mouvement précieux qui a été autre chose qu'une mode littéraire et qui a profondément influé sur la conception de la morale et de la vie. Les Précieuses ont été, à certains égards, des révoltées. Elles ont lutté pour la dignité et le bonheur de la femme. Elles ont protesté violemment contre une conception du mariage qui faisait des jeunes filles, dès dix ou douze ans, une marchandise d'échange dans les combinaisons d'argent et d'influence. Elles ont revendiqué le droit à l'amour ; quand elles étaient mal mariées, le droit à l'amitié amoureuse, ou même le droit au repos conjugal, la liberté de n'être pas mères indéfiniment. M. Baumal le montre par des textes précis, judicieusement choisis, ingénieusement commentés, empruntés surtout à l'abbé de Pure, à la *Clélie*, au *Grand Cyrus*, aux lettres de Mme de Sévigné, à un sermon de Bourdaloue. Lorsque Molière écrit *l'École des femmes* ou *les Femmes Savantes* il met donc à la scène non pas seulement des problèmes de la morale éternelle, ou des travers de goût, mais des questions actuelles, aigües, émouvantes. Et sa solution est une solution « bourgeoise », c'est-à-dire moyenne et prudente.

Ces conclusions de M. Baumal me semblent indiscutables. Je leur reprocherais seulement d'être un peu insuffisamment prouvées. Que l'abbé de Pure, Mlle de Scudéry, Mme de Sévigné ou même Bourdaloue aient été, consciemment ou inconsciemment des féministes, cela prouve qu'il y a eu des féministes et non pas un mouvement féministe, large et profond. Le succès prodigieux du *Cyrus* et de la *Clélie* n'est même pas une preuve suffisante. Car on pourrait les avoir lus pour d'autres plaisirs que ceux des controverses sur le mariage. On regrette un peu que M. Baumal n'ait pas eu la curiosité d'étendre son enquête, de chercher s'il n'y a pas, dans la littérature, d'autres romans, d'autres dissertations. Il y en a, abondamment ; M. Baumal ne cite même pas l'*Académie des femmes* de Chappuzeau, qu'il connaît. Il aurait trouvé, dans la Bibliographie des ouvrages de morale publiée par M. R. Toinet, dans cette Revue, une liste de traités qui s'évertuent à résoudre le problème — féministe — de l'égalité ou de l'inégalité des sexes,... etc. On regrette également que M. Baumal n'ait pas essayé d'établir avec plus de précision ce qui était passé de ce féminisme dans la vie réelle. M. Abensour a publié un ouvrage sur *Le Féminisme en France avant la Révolution*, qui est en réalité une étude sur le féminisme au XVIIIe siècle et qui a le défaut d'être assez mal informé sur le féminisme littéraire. Mais l'étude des conquêtes pratiques de la femme y est très bonne, et un certain nombre de documents intéressent

le XVII[e] siècle. Un mouvement d'opinion se démontre non pas par quelques opinions mais par beaucoup d'opinions et par le plus grand nombre de faits.

Je n'aurais pas le même reproche à faire à *Molière, auteur précieux*, car il s'agit là surtout de Molière. M. Baumal montre par des preuves trop peu nombreuses, mais du moins très significatives et très pittoresques, que des écrivains comme Cotin, de Pure, Saint-Evremond ont été tour à tour les adversaires des Précieuses ou des « galants », des « mourants » et des « délicats » comme on l'était dans les salons précieux. Il en a été tout de même de Molière. Il a écrit des pièces « galantes » et « romanesques » qui sont conduites exactement comme les romans de M[lle] de Scudéry. (M. Baumal l'établit par les rapprochements les plus clairs). Il n'a pas méprisé ces pièces (notamment *Don Garcie*) qui ne sont pas seulement des pièces sur commande, pas plus qu'il n'a méprisé ses ballets ou ses farces. S'il a bien vu le ridicule des précieuses ridicules ou des femmes savantes à la façon de Philaminte ou d'Armande, il a subi, plus ou moins consciemment, le prestige de la politesse, de la curiosité sentimentale, de la délicatesse morale dont les salons précieux imposaient la mode. La conclusion, ou l'une des conclusions, c'est que, pour Molière, Alceste est bien réellement un « ridicule », parce que sa vertu est tyrannique, parce qu'il est un grondeur égoïste, et non pas, comme le voulait la morale précieuse, un amant qui se plie aux goûts de sa maîtresse au lieu de lui imposer les siens.

On pourrait compléter la démonstration. Il serait facile, par exemple, de montrer que Molière, tout en ridiculisant le style précieux, use constamment de mots ou métaphores mis à la mode ou créés par la préciosité. On pourrait surtout multiplier les preuves qui montrent la vitalité de la préciosité (Marivaux écrira contre elle à quatre reprises). Mais on renforcerait la thèse de M. Baumal. On ne la contredirait pas. Il y a toute une histoire de la littérature de 1660 à 1690 qui est à refaire, une histoire qui serait non pas celle de l'école classique, combattue, discutée, parfois vaincue en apparence, mais celle des écoles rivales : réaliste — précieuse (et romanesque et mystique) — et classique. On n'a vraiment connu l'éclatante supériorité de l'école classique qu'au XVIII[e] siècle.

DANIEL MORNET.

L. ABENSOUR, **La femme et le féminisme avant la Révolution**, 1 vol. in-8° de XXII-479 pages. Paris, Leroux, 1923.

C'est un bon ouvrage, dont les conclusions sont judicieuses et intéressantes. Deux parties : la première étudie la condition réelle de la femme en France au XVIII[e] siècle ; droits légaux, éducation et instruction, la femme et la vie de Cour, la noblesse de province, la femme et la bourgeoisie, la femme du peuple, la femme et la vie religieuse, les femmes et la vie intellectuelle, les droits politiques de la femme. La conclusion de l'enquête est que, légalement, la femme est une éternelle mineure, que les éducateurs se soucient peu de développer son intelligence ; mais, pratiquement, la femme prend dans la vie française, même dans la bourgeoisie, une place de plus en plus grande ; elle est souvent chef de famille et chef d'entreprise. M. Abensour en trouve la preuve dans des documents déjà connus, et surtout dans des recueils qui n'avaient guère été utilisés avant lui pour ces sortes d'études : l'*Inventaire sommaire des Archives départementales*. Toute cette première partie, la plus importante, d'ailleurs, me semble vraiment solide.

La deuxième étudie *le Féminisme au XVIII[e] siècle*, c'est-à-dire les doctrines et controverses sur ce que doit être la condition de la femme. Ses conclusions générales sont correctes et en somme suffisantes. Dans le détail elles pourraient être assez souvent nuancées. M. Abensour est un historien moins habitué à manier les documents d'histoire littéraire et qui a peut-être un peu reculé

devant l'abondance de ces documents. Je ne lui demanderais pas de tout connaître ; on ne connaît jamais tout, et ce serait une ambition puérile que de vouloir à toute force être complet. Mais il faudrait connaître la majorité des documents. Ce n'est pas toujours le cas. M. Abensour utilise une vingtaine de mémoires ; il en oublie plus de cent ; et l'on pourrait prouver que plusieurs de ceux qu'il ne cite pas nous apportent sur la condition des femmes des documents importants. Il semble ne connaître ni les mémoires de la vicomtesse de Loménie, ni ceux de la duchesse de Brancas, ni ceux de Mme de la Guette, ni ceux de Mme de Chastenay, ni ceux d'une Inconnue, ni ceux « d'une femme de cinquante ans », ni les Lettres de Laurette de Malboissière, ni l'histoire de la princesse Hélène de Ligne d'après ses Mémoires (où l'on trouve le tableau le plus pittoresque de la vie de couvent), etc. S'il cite un *Ami des femmes* de Boudier de Villemert, il ignore que Trigaut, Graillard de Graville, Gaudé ont publié des *Amis des filles ou des dames*. Il ne connaît pas l'existence pourtant essentielle de ce *Journal des dames*, dirigé de 1759 à 1778 par des « dames », et qui avait trente-six dépôts en province et trente-huit à l'étranger. Il ne connaît, bien entendu, qu'une très petite partie des romans écrits par des femmes et qui donnent aux femmes un rôle nouveau, tels ces romans « socialistes » de Mme Leprince de Beaumont, de Restif de la Bretonne où ce sont des femmes qui fondent des villages communistes. Il n'utilise pas les *Contemporaines* de Restif où l'on trouve cependant l'énumération de deux cent cinquante métiers féminins. Toutes ces ignorances, et bien d'autres, expliquent qu'on pourrait contester certaines conclusions du livre. Il n'est pas vrai, par exemple, qu' « en dehors de Rousseau et des quelques auteurs que nous avons cités, bien rares sont les écrivains, hommes ou femmes, qui voient dans l'amour la condition essentielle du mariage » (p. 397). Au contraire, à partir de 1765 ou 1770, ce sont presque tous les romanciers et même les philosophes qui s'indignent des mariages d'affaire et veulent que le mariage soit l'union des cœurs. Le tableau que nous fait M. Abensour de la vie intellectuelle des femmes est assez incomplet ; il y a beaucoup plus de femmes « philosophes » ou « savantes » qu'il ne le croit, même dans la bourgeoisie ; le *Journal des dames*, les Mémoires, les documents que j'ai utilisés dans mes *Sciences de la nature en France au XVIIIe siècle* lui auraient permis de mieux marquer l'ampleur du mouvement qui cesse d'être une « mode » ou un « goût » pour devenir un besoin profond, etc., etc.

Je ne voudrais pas, d'ailleurs, donner l'impression que, même dans cette deuxième partie, M. Abensour est hâtif et superficiel. Il a, au contraire, beaucoup lu. Mais ces enquêtes sur les mouvements d'opinion demandent, pour être tout à fait solides, des recherches extrêmement patientes. La patience de M. Abensour a été grande, presque toujours suffisante ; les défaillances ne mettent pas en cause les conclusions essentielles de son livre qui est, par surcroît, clairement et élégamment ordonné.

Daniel Mornet.

Dr P.-H. Tribouillet, **Diderot et la Médecine**, une brochure in-8° de 52 pages. Paris, Vigot frères, 1922.

Il faut savoir gré à M. Tribouillet d'avoir choisi pour sujet de sa thèse une étude qui intéresse l'histoire littéraire. Il prendra sa place dans le groupe si nombreux des médecins qui ont servi les belles-lettres en même temps que la science médicale. Je regretterais seulement qu'il ait été, sans doute par coquetterie, au moins autant homme de lettres que médecin. Il a étudié Diderot avec diligence ; il en parle judicieusement. Je ne le surprendrai pourtant pas en lui disant qu'il ne nous apprend rien ni sur la vie ni sur la philosophie générale de Diderot. Mais je me plaindrai un peu qu'il ne nous apprenne pas grand chose sur la médecine.

Il est parti d'un point de vue très juste, et même neuf et profond. L'originalité de Diderot, ce n'est pas son matérialisme, c'est sa méthode. Il a fondé son matérialisme sur les sciences ; il a été, en France, le premier matérialiste expérimental. « Il est bien difficile, écrit-il, de faire de la bonne métaphysique et de la bonne morale sans être anatomiste, naturaliste et médecin. » M. Tribouillet cite cette phrase pour conclure, et c'est fort bien vu. Mais comment Diderot a-t-il été anatomiste et médecin? M. Tribouillet nous rappelle son attitude dans la querelle de l'inoculation. Nous la connaissions et nous connaissions la querelle par des études récentes, et plus complètes. Il nous donne sur les médecins amis de Diderot des renseignements sommaires et qui ne nous instruisent pas sur Diderot. Diderot a dit son mot dans une querelle médicale qui fut longue et retentissante, celle qui opposa les médecins et les chirurgiens. Il a écrit la *Lettre d'un citoyen zélé qui n'est ni médecin ni chirurgien, sur les troubles qui divisent la médecine et la chirurgie*. M. Tribouillet nous donne un bon résumé de ces troubles et, par là même, un bon commentaire, que nous n'avions pas, de la Lettre de Diderot. Mais c'est, dans l'œuvre de Diderot, un point tout à fait secondaire. Diderot, par contre, nous a laissé des *Éléments de physiologie*. Ces Éléments sont ou doivent être, pour une grande part, des notes de lecture ou des notes de cours. De quelles lectures et de quels cours ? Il y a dans ces *Éléments* et dans le *Rêve de d'Alembert* des idées qui semblent banales ou attardées, d'autres qui paraissent profondément originales. Le sont-elles? Nous aurions besoin, pour le savoir, d'une étude méthodique des ouvrages de physiologie que Diderot a pu lire L'histoire des ébauches de la doctrine d'évolution est à peu près faite; elle ne l'est qu'à peu près. Et nous n'avons rien sur certains des thèmes les plus féconds du Diderot physiologiste, sur ce qu'il dit de la communication des excitations dans l'être vivant (la grappe d'abeilles), sur l'association des idées par association des éléments organiques. Tout cela n'est-il vraiment que de Diderot ? L'ouvrage de M. Tribouillet ne le dit pas.

Souhaitons que l'exercice de la médecine lui laisse quelques loisirs et qu'il nous donne quelque jour l'histoire précise des ouvrages et doctrines de physiologie (anglais et français) à l'époque de Diderot.

DANIEL MORNET.

ALFRED LE POITTEVIN, **Une promenade de Bélial et Œuvres inédites** (précédées d'une introduction par RENÉ DESCHARMES), troisième volume de la Bibliothèque Romantique. Paris, Les Presses Françaises, 1924.

L'intérêt qui s'attache au nom d'Alfred Le Poittevin, parce qu'il fut le premier et le meilleur ami de Flaubert, parce que, même par-delà la mort, il resta l'enchanteur, l'animateur de toute sa jeunesse, suffirait à justifier l'opportunité de cette publication ; mais la vie même de Le Poittevin, mais ses premiers essais littéraires, qu'on nous restitue ici, sont encore de précieux témoignages sur une génération dont Flaubert a précisément marqué le caractère romantique, quand il retraçait la vie de Louis Bouilhet, dans sa *Préface* aux *Dernières Chansons*.

M. René Descharmes qui, il y a quinze ans, avait fortement établi cette parenté spirituelle, en consacrant sa thèse principale de doctorat à Flaubert et sa seconde thèse à Le Poittevin, était tout désigné pour procurer cette réimpression. Sa connaissance précise des milieux et des œuvres, des sources et des contacts, dans tout ce qui concerne Flaubert, s'accompagne ici d'un sentiment juste des valeurs littéraires, et qui ne l'aveugle point, — chose tout à fait rare, — sur les mérites de *son* auteur.

Écrivain de second plan, la brièveté de son destin ne permet pas de décider s'il aurait pu devenir un maître ; mais une œuvre existe, dans laquelle, sous

les gaucheries et les hésitations du débutant, on peut apercevoir ces lueurs de génie, — d'un génie passionné et inquiet, — qui ont prolongé dans l'imagination de Flaubert l'agonie du crépuscule romantique. L'influence de l'aîné sur le plus jeune, du disparu sur le vivant, a toujours été un fait accepté, mais reconnu et senti, plutôt que démontré, par tous les critiques. M. R. Descharmes se livre, dans sa préface, à un travail infiniment délicat d'induction pour établir, sur des documents précis, textes, correspondances, souvenirs, le sens et la qualité de cette influence. C'est un état d'esprit romantique que l'on trouve à la base de cette communauté d'idées et de sentiments : il semble être, contrairement à la coutume, chez ces deux adolescents, moins l'expression d'un parti-pris littéraire que le fruit d'une expérience personnelle, résultant des suggestions du milieu et des premières aventures sentimentales. Tout d'abord, Alfred Le Poittevin « avait ouvert sur le monde des yeux étonnés, pleins de confiance et d'illusions » ; avide de plaisir, « accessible à toutes les séductions trompeuses de la réalité, il avait cru intarissable la source du bonheur » que lui faisaient entrevoir ses rêveries d'enfant. Mais le décor sévère de l'Hôtel-Dieu, où il partageait les jeux des fils du docteur Flaubert, le spectacle quotidien de la maladie et de la mort, ont donné à son esprit cette philosophie désenchantée dont on retrouve les traces dans ses premiers écrits ; puis une déception soudaine et brutale, dont la cause est encore mystérieuse, le tira complètement de son rêve ; de là ce pessimisme précoce, ce scepticisme qui l'acheminent sur la voie de la désolation romantique, et dont Flaubert, de cinq ans plus jeune, a traduit admirablement le désordre dans ses *Mémoires d'un Fou* (1838), précisément dédiés à Le Poittevin, et dans la première *Éducation sentimentale* (1845). L'excès d'une sensibilité déjà maladive, la faiblesse du caractère et de la volonté, surtout un immense orgueil ont aggravé cette blessure, peut-être superficielle, et l'ont rendue inguérissable. A partir de cette époque, il y a évidemment dans cet état d'esprit quelque chose qui ressemble à une attitude : par exemple, l'horreur de la médiocrité bourgeoise, l'hostilité contre les usages sociaux qu'il appelle des hypocrisies, la haine de la civilisation, tous ces dogmes auxquels Flaubert restera fidèle jusqu'à la fin, non sans quelque naïveté dans l'expression, datent de cette époque. Enfin la grande secousse qui aggrave le déséquilibre, et d'où va naître presque toute l'inspiration de Le Poittevin comme écrivain, c'est une désillusion sentimentale : un amour malheureux, sans espoir, qui traversa sa vie vers 1837, achève de dessécher son cœur et d'assombrir sa pensée. Nous ne savons pas quelle est cette *Flora* à qui le poète a laissé son masque; mais elle ressemble comme une sœur à cette *Maria* qui, dans la jeunesse de Flaubert, a joué le même rôle et provoqué le même désenchantement. Et si l'on veut comprendre la gravité irrémédiable d'une telle aventure pour des âmes de cette qualité, on n'a qu'à relire l'admirable lettre que Flaubert écrivait encore, trente-quatre ans après cette rencontre, à ce cher fantôme de sa jeunesse, à celle qui était devenue Mme Maurice Schlésinger : « Voilà pourquoi, chère et vieille amie, éternelle tendresse, je ne vais pas vous rejoindre sur cette plage de Trouville où je vous ai connue et qui pour moi porte toujours l'empreinte de vos pas ». On n'a surtout qu'à chercher les ombres des deux jeunes gens dans l'*Éducation Sentimentale*, la vraie, celle de 1869, où Flaubert, en dépit de ses principes, a mis tant de lui-même, de sa jeunesse, de ses amitiés, de ses passions. En déterminant ainsi, avec beaucoup de finesse et de pénétration, l'atmosphère où naît une œuvre qui est comme le reflet d'une plus grande, M. R. Descharmes note justement ce qu'a de fatal la date de 1845-1846 pour l'évolution de Le Poittevin, de Flaubert (et peut-être aussi de Bouilhet) : après une même crise morale, dont les formes et les manifestations sont analogues, l'écrivain échappera à l'humiliant désastre de sa sensibilité et prendra sa revanche sur la vie par la pensée, par la solitude fière, par le travail ; il rompra avec « tout ce qui n'est pas son intelligence » pour « s'enfermer dans l'art ».

Que vaut cette œuvre ? On a rassemblé ici : *Une Promenade de Bélial,* sorte de conte philosophique, où l'influence des théories psychiques et scientifiques contemporaines sur « l'arrière-garde du romantisme » est aussi sensible que dans les *Fossiles* de L. Bouilhet, par exemple ; — des *Poésies* où l'enthousiasme, l'érudition et l'ironie font un singulier mélange, mais dont quelques-unes, celles qui ont un lien avec la vie du poète, rendent un son assez personnel ; — un *Essai sur la Révolution française,* exhumé du *Colibri*, le journal rouennais où l'on a retrouvé aussi la première œuvre imprimée de Flaubert ; — enfin des *Lettres à Gustave Flaubert* (1842-1845), de simples fragments, mais qui, d'un ton fort vif et passionné, sont encore le commentaire le plus vivant de cette destinée et de cette œuvre. Après avoir lu ces pages, toutes baignées de tristesse romantique, on souscrira facilement au jugement mesuré de M. R. Descharmes : « Il ne faut pas juger Le Poittevin d'après ses écrits : ceux-ci ne sont que l'expression très pâle et très inégale d'une pensée souvent profonde, presque toujours intéressante ».

Édouard Maynial.

Marc Citoleux. — **Alfred de Vigny. Persistances classiques et affinités étrangères.** Bibliothèque de la *Revue de Littérature comparée*, t. XVII. Paris, Champion, 1924. 1 vol. in-8° de XVI-654 pages.

M. Citoleux dévoue sa vie — noble tâche et fertile en satisfactions intérieures — à commenter ceux d'entre nos modernes poètes qui ont réalisé, avec le plus de talent, de suite et de bonheur, l'union intime de la pensée et de l'art. Il inaugurait, il y a quelque vingt ans, ses études sur la poésie philosophique en France au XIXe siècle en nous donnant coup sur coup deux importants ouvrages, l'un sur Lamartine, l'autre sur Mme Ackermann. Il les poursuit avec une belle rectitude en publiant aujourd'hui sur Alfred de Vigny un volume considérable, fruit de patientes recherches, de vastes lectures et de longues réflexions. Le sous-titre en est à mon gré trop modeste. Il semble annoncer un pur exercice de critique littéraire. Il ne faut pas s'y tromper. En réalité ce livre représente une des tentatives les plus intéressantes qu'on ait faites au cours de ces dernières années, selon des plans différents et avec des méthodes diverses, pour caractériser sous l'un et l'autre de ses deux grands aspects et définir d'ensemble un des écrivains les plus profonds et les plus attachants de la littérature française.

Le plan que suit M. Citoleux paraît bien être le plus simple, partant le plus clair : d'un côté, les idées, — idées militaires, amoureuses, politiques, sociales, religieuses, philosophiques ; — de l'autre, l'œuvre d'art, sa matière, ses inspirateurs, ses modèles. Mais, entre ces deux parties si nettement distinguées et si logiquement opposées, la ligne de démarcation n'est pas toujours aussi facile à tracer qu'on le croirait. Il y a des classements discutables et des interversions possibles. M. Citoleux place dans le premier compartiment ce qu'il a à dire de *Cinq-Mars*, où l'art l'emporte sur la pensée, et, dans le second, ce qu'il a à dire de *Daphné*, où la pensée paraît l'emporter sur l'art. L'essentiel, après tout, est qu'il l'ait dit ; et de l'observation précédente il convient de retenir, non pas que son livre est mal composé, — il l'est, au contraire, très bien et très soigneusement, — mais que les deux moitiés en sont étroitement solidaires, que chacune est le complément indispensable de l'autre, et que le lecteur trop pressé qui se contenterait, selon ses préférences ordinaires ou ses besoins du moment, de feuilleter l'une sans l'autre, risquerait de n'en retirer, sur le point même qui l'intéresse, qu'un profit insuffisant.

Quant à la méthode que pratique M. Citoleux, c'est la même dont il avait usé dans ses travaux antérieurs, notamment dans son *Lamartine.* D'une enquête aussi minutieuse et complète que possible sur les sources de la pensée et de l'art d'Alfred de Vigny il essaya de dégager la véritable nature de celle-

là et l'originalité de celui-ci. Cette méthode a des avantages sur lesquels il n'est pas nécessaire d'insister: avant tout, celui de substituer à des opinions *a priori* ou à des intuitions hasardeuses des jugements sur pièces et fortement motivés. Elle a ou elle peut avoir des inconvénients. Il est à craindre qu'en voulant à toute force trouver les sources d'un auteur, on n'en arrive à les trouver un peu partout, et là même où elles ne sont point. D'autre part, — ceci est plus grave, — on est tenté, ou on a l'air d'attribuer presque uniquement à des influences extérieures et livresques ce qui vient d'un principe intérieur et vivant. Ce principe, ou ce germe, se développe au moyen d'éléments étrangers; mais il ne se développe qu'en se les assimilant. C'est lui qui leur impose sa forme, et non pas eux qui lui imposent la leur. C'est ce principe qui est tout, et le reste est peu de chose. Voilà les deux pierres où achoppent d'ordinaire les critiques inexpérimentés. M. Citoleux n'est pas de ceux-là. Il a trop de finesse, de tact, de naturelle mesure. Il sait faire sa part à chaque influence, non seulement influence des livres, mais influence de l'hérédité, de la naissance, de l'éducation, influence des hommes — et des femmes, — influence des événements et des choses. Il les groupe, les compare, les classe, les hiérarchise. Il apprécie chacun à sa valeur, c'est-à-dire à son effet ; et si cette valeur lui paraît nulle, il n'hésite pas à le dire. Surtout, il se plaît à nous signaler ces réactions vives et fortes, imprévues et déconcertantes, qui ont leurs points de départ dans le moi le plus reculé, et qui nous ouvrent sur la structure intime de ce moi des aperçus profonds comme des abîmes. Sur la complexité des sentiments de Vigny, sur son aptitude à concilier les contraires, sur les incertitudes, les contradictions, les flottements, les progrès et les reculs de sa pensée, sur les tendances divergentes de son art, on trouvera dans son livre les analyses les plus délicates et les remarques les plus justes, telles qu'on peut en attendre d'un érudit très informé doublé d'un psychologue pénétrant.

Il m'est impossible de discuter en détail ces 650 pages, bourrées de citations, de rapprochements, de faits et d'idées. Je regrette que, sur certains points, M. Citoleux n'ait pas jugé à propos de fournir davantage ses recherches. Ce qu'il dit, par exemple, de Shakespeare et de son influence sur Vigny, me paraît, étant donné les proportions de son ouvrage, un peu sommaire. En revanche, il aurait pu, d'autres fois, sans grand dommage, abréger, alléger. Peut-on parler sérieusement d'une influence de Young ou de Macaulay sur Vigny? Est-il nécessaire d'ouvrir un chapitre pour nous exposer qu'il ne doit rien — ou presque rien — à Schiller, à Gœthe, à Jean-Paul? Il y a peut-être ici excès de conscience. Je n'insiste pas, et je signale, avant de finir, les chapitres qui me semblent les plus neufs et les plus heureusement traités. C'est, avec ceux qui concernent *Cinq-Mars* et *Daphné*, déjà mentionnés plus haut, le chapitre sur les Beaux-Arts et la très remarquable étude intitulée *De Racine à Chénier*. Je ne crois pas qu'on ait jamais démontré avec plus d'abondance, de précision et de force tout ce que l'art de Vigny doit aux maîtres classiques dont il s'était nourri dans son enfance et sa jeunesse, et dont ses excursions à travers les littératures étrangères, surtout à travers la littérature anglaise, n'ont pu lui faire perdre le goût ni oublier les leçons.

M. Citoleux a raison, en terminant, de réformer l'image inexacte, incomplète, conventionnelle, qu'on se fait le plus souvent d'Alfred de Vigny, de nous le montrer moins révolté, moins pessimiste, moins amer et moins romantique qu'on le représente d'ordinaire et que, peut-être, il n'aurait pas été fâché lui-même qu'on le représentât. Faut-il aller jusqu'à dire avec lui que « le mot qui caractérise la pensée et l'art de Vigny est le mot de pondération », et que « cette pondération est chrétienne »? J'entends bien que la pensée de Vigny est, comme celle de beaucoup de libres-penseurs de notre temps, imprégnée de christianisme. Mais parler, à son propos, de « christianisme rationnel », n'est-ce pas un peu jouer sur les mots? Et s'il fallait

expliquer en quoi Vigny n'est pas chrétien, serait-ce, en vérité, beaucoup plus difficile que d'expliquer en quoi il l'est ? Mais ce qui est excellent, et ce que, pour ma part, j'approuve pleinement, c'est de substituer aux effigies solennelles ou mélodramatiques qu'on nous à parfois tracées de lui un Vigny plus nuancé, plus aimable, plus vrai, « plus complet, plus grand, plus français », dit M. Citoleux, et j'ajouterai plus humain. C'est parce qu'il est humain, noblement, mais pleinement humain, qu'il est et qu'il demeurera un de nos « classiques ». Il était bon de l'établir. C'est un résultat, et qui paye de la peine, que d'y avoir réussi[1].

EDMOND ESTÈVE.

1. Il n'y a, dans l'ouvrage de M. Citoleux, que de rares fautes d'impression ou inadvertances, dont la plupart ont été relevées dans un erratum ; les autres ne valent pas la peine d'être notées. Je n'en signalerai ici qu'une seule, parce qu'elle porte sur un texte d'Alfred de Vigny. M. Citoleux cite (p. 491) un vers bien connu de la *Maison du Berger* :

Ah ! fille sans pudeur, fille de saint Orphée...

Il trouve, non sans raison, « étrange » cette « canonisation ». Il n'y a pas de canonisation du tout. Faut-il rappeler qu'il s'agit là d'une bourde que Ratisbonne a laissé passer (avec un certain nombre d'autres) dans l'édition de 1864, et qui, de là, s'est répandue dans toutes les éditions courantes des *Destinées* ? Jamais Vigny n'a écrit ni imprimé (dans la *Revue des Deux Mondes*) autre chose que :

Ah ! fille sans pudeur, fille *du* saint Orphée...,

se souvenant, sans aucun doute, des vers d'Horace (*A. P.*, 391-392) :

Silvestres homines *sacer* interpresque deorum
Caedibus et victu foedo deterruit Orpheus...

Je me permets de renvoyer sur ce point le lecteur à mon édition critique du recueil dit « posthume » d'Alfred de Vigny, Paris, Hachette, 1924, p. 28.

SERVAIS ETIENNE, **Les sources du Bug-Jargal**, mémoire couronné par l'Académie royale de Langue et de Littérature française, in-8°, 161 pages. Bruxelles, Palais des Académies, 1923.

Dans une très consciencieuse étude, M. Servais Etienne vient de mettre en lumière les influences qu'avait subies ou acceptées V. Hugo au moment d'écrire *Bug-Jargal*, et celles aussi qui, consciemment ou inconsciemment, avaient été éliminées par lui.

Dans la première partie de son mémoire, il étudie comment s'est formé chez les romanciers « négrophiles » antérieurs à V. Hugo le type du nègre généreux et du nègre révolté ; ce type, il l'étudie chez Dutertre, chez Labat et dans l'*Oroonoko* de Madame Aphara Behn ; il lui paraît que, sous l'ancien régime, la glorification du nègre a déjà commencé ; mais elle n'agite pas encore l'opinion publique et le ton des revendications reste modéré. Ce ton s'exaspère sous Louis XVI et pendant la Révolution : « Tout le sang africain crie encore vengeance et la demande au ciel ! » dit, non sans lyrisme, Roucher dans une note des *Mois* ; Mercier fait l'apothéose du nègre vainqueur du monde : « Sur un magnifique piédestal, un nègre, la tête nue, le bras tendu, l'œil fier, l'attitude noble, imposante. A ses pieds on lisait ces mots : *Au Vengeur du Nouveau Monde...* »

Dans quelle mesure ces « négrophiles » ont-ils inspiré Hugo ? M. E. Servais constate que, d'une part, V. Hugo se défend d'être moralisateur, par crainte du ridicule, et que, de l'autre, il « recherche une certaine sorte de vraisemblance, « trop souvent absente des œuvres qui ont pu lui servir ».

Mais on sait que V. Hugo publia un premier *Bug-Jargal* en 1820, un second en 1826, et qu'il y a entre ces deux romans d'assez notables différences ;

M. E. Servais en recherche les causes dans la seconde partie de son mémoire.

En 1823, l'Académie propose comme sujet pour le prix de poésie : *L'Abolition de la traite des noirs*, et les concurrents ont remué toute la littérature anti-esclavagiste pour s'inspirer. Ni les *Voyages* de Mungo-Park, ni les romans de Van der Welde, ni la *Famille noire* de Sophie Doin, ni les *Scènes de la Nature* de Ferdinand Denis, ni le *Mulâtre* d'Aurore Cloteaux n'échappent à la patiente investigation de M. E. Servais. Il a lu toutes ces œuvres fastidieuses et bien d'autres encore, et il lui paraît que V. Hugo a presque réagi, qu'il a de plus en plus éliminé le romanesque conventionnel et essayé de « créer l'illusion de la couleur locale et de la vérité historique » à l'aide de documents et de matériaux inédits. Ces matériaux, on les « détache sans efforts, dit M. E. Servais, parce qu'ils furent *plaqués* tels quels ».

Les confrontations que fait M. E. Servais du texte de V. Hugo avec les textes de H. Grégoire dans sa *Littérature des Nègres*, Paris, 1808, et de Pamphile Lacroix dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution de Saint-Domingue*, Paris, 1820, sont des plus curieuses et des plus probantes. Puis, fort sagement, M. E. Servais limite lui-même la portée de son mémoire, qui n'implique certes pas l'absence d'originalité et de poésie dans *Bug-Jargal*. Bien au contraire, « sa prétention est de voir, dans *Bug-Jargal*, tous les « romans de V. Hugo en germe ; mais en germe seulement : la grandeur va « se déformer dans le gigantesque, la magnanimité romanesque dans une « charité surhumaine, donc inhumaine, la monstruosité dans la laideur « humiliée, mais moralement triomphante. Dès 1826, V. Hugo, — en littéra- « ture, s'entend, — ouvre sur les choses des yeux qui voient et sur les hommes « des yeux de visionnaire. »

P. B.

Gustave Rudler, Agrégé des lettres, Docteur ès lettres, Professeur de littérature française à l'Université d'Oxford, **Les techniques de la critique et de l'histoire littéraires en littérature française moderne**. Oxford, Imprimerie de l'Université, 1923, 1 vol. in-12 de xv-204 pages.

Je suis bien obligé de reconnaître que cet ouvrage est remarquable. Je dis « obligé » parce que M. Rudler n'a rien fait pour désarmer les ennemis de la critique « scientifique », les humoristes qui jugent nos méthodes comme Rabelais celles de Tubal Holopherne ou de Jobelin Bridé. Son livre est écrit sur ce ton tranchant, dans cette forme impérieuse qui donnent aux idées et aux disciplines une allure géométrique et intransigeante. Il ne redoute même pas de parler de « critique de genèse », de « mouvement émetteur » et de « milieu récepteur ». Je n'en ferai pas grief à M. Rudler. Son livre est un manuel qui doit être bref, net, allégé de tous les ornements qui ne servent la littérature — quand ils la servent — qu'en gênant la pédagogie. Par surcroît M. Rudler sait ce qu'il veut, fortement. Il a le droit de donner à son enseignement la force de son expérience et de sa conviction.

Je n'aurais à faire à sa méthode qu'une réserve. Elle est minime. Elle n'est, surtout, qu'un point de vue personnel, non un jugement. J'aurais écrit un livre sur les techniques de l'*histoire* littéraire. Je n'y aurais pas joint la *critique* (à moins de donner au mot un sens très étroit). J'en aurais exclu une partie de ce que M. Rudler appelle la « critique de genèse ». M. Rudler étudie, par exemple (p. 146 et suiv.), les données sensorielles (sensations visuelles : *a.* d'après leur nature... ; — *b.* par catégories d'objets... ; — *c.* par origine... ; — *d.* par qualités...). C'est bien, sans doute, ce que nous faisons quand nous expliquons tel ou tel texte d'auteur français. Mais on peut à peine parler de méthode, encore bien moins de technique. Avec chaque ouvrage, presque chaque texte, la méthode change. Et il est bien vrai que si

l'esprit de méthode n'exclut pas l'esprit de finesse, il vaut mieux éviter, pour la critique proprement dite, tout ce qui a l'air d'enfermer cette critique dans un code qui est ou qui semble rigide. Avec du goût et de la sensibilité on jugera bien mieux l'imagination de V. Hugo qu'avec des règles docilement suivies.

Mes autres réserves seraient plus insignifiantes encore. Les méthodes de M. Rudler sont parfois un peu bien méticuleuses. Il prévoit jusqu'au format des fiches, à la nécessité de ne rien noter à l'encre dans les marges d'un livre dont le papier boit. Mais je n'oublie pas que ce livre a été écrit pour des étrangers, qui n'ont pas du tout l'esprit d'indépendance et d'invention personnelle de nos étudiants français ; ils demandent ces précisions et je me suis moi-même aperçu bien souvent que certains préféraient au cours plus personnel et plus vivant le cours plus facile à prendre en notes et à apprendre. M. Rudler fait une large place aux exemples. Je regrette de n'y pas trouver l'édition critique de la *Profession de foi du Vicaire Savoyard* par P.-M. Masson, si remarquable tant par les difficultés techniques surmontées que par la recherche des sources. Surtout je regrette que M. Rudler, sauf quelques rapides allusions, n'ait pas donné, largement, *des exemples d'erreurs par mauvaise méthode*. Rien n'est plus instructif, par exemple, pour mettre en garde contre la tentation d'appeler sources des coïncidences.

Mais tout cela n'est rien. D'un bout à l'autre, même lorsque, parfois, on est tenté de nuancer ou de discuter, le livre donne une impression de solidité, de plénitude, de « science » profonde, judicieuse, féconde. Toutes les prudences nécessaires sont observées. Les étudiants sont mis en garde contre la fausse science, contre les illusions qu'entretiennent *les courbes*, *les coupes*, *les lois*,... etc. Ils apprennent où commence la science et où elle finit, ce qui relève des faits, donc de l'histoire et des méthodes scientifiques de l'histoire, ce qui relève de la sensibilité et du goût et non plus d'une technique. Et l'exposé de la technique est fait avec une sûreté, une précision, une clarté qu'on ne peut nier que si l'on déteste la clarté, la précision, la sûreté. Constamment même, à côté des enseignements que M. Rudler n'invente pas, puisqu'il les a lui-même reçus et n'avait qu'à les transmettre, il y a des vues personnelles, des méthodes originales, comme ce conseil de s'adresser d'abord aux accusations des contemporains pour connaître les sources ou des sources, et bien d'autres. D'un bout à l'autre, même si on ne connaît pas les travaux de M. Rudler, on s'aperçoit qu'il enseigne les méthodes qu'il a lui-même éprouvées, les techniques qu'il a mises en œuvre au cours d'une existence de travail méthodique, puissant, original. Il émane de ce livre avec une très vive satisfaction intellectuelle une sorte de réconfort moral. Dans ses brefs chapitres, dans ses courtes formules, dans son style pédagogique, il est tout frémissant de la plus noble des passions : la passion de la vérité historique, de la connaissance exacte ; la volonté de l'effort pour l'atteindre, quelle que soit l'intensité de l'effort. N'en déplaise à tous ceux qui reprochent à la « technique » et à la « science » de mépriser le talent, le « don » et le « génie français », de pareils livres font plus pour notre réputation à l'étranger que les insultes des polémiques et les pirouettes des « gens d'esprit ».

J'ai rendu compte ici même de l'ouvrage analogue — également remarquable — publié par M. A. Morize, professeur français de littérature française à l'Université de Harvard. M. Carrington Lancaster a relevé les ressemblances des deux ouvrages et conclu que M. Rudler s'était, sans le dire, inspiré de M. Morize. La bonne foi de M. Lancaster est indiscutable. Son erreur ne l'est pas moins. M. Rudler a prouvé que son livre était en impression avant la publication du livre de M. Morize. Preuve superflue. Autant accuser deux médecins, élèves de Pasteur, de se copier l'un l'autre parce qu'ils parlent tous les deux de microbes, de vaccins et de sérums. J'ai fait à l'École Normale supérieure un cours sur les méthodes de l'histoire littéraire. Je m'y suis ren-

contré sans cesse et très précisément avec les livres de M. Morize et de M. Rudler, qui n'étaient pas encore publiés. La plupart de ces méthodes sont désormais, grâce à M. Lanson et à quelques autres, dans le domaine public de notre enseignement supérieur français. M. Morize et M. Rudler les empruntent à un fonds qui, en France, est devenu commun. Leur ressemblance prouve simplement qu'il y a une doctrine constituée, une « science » organisée.

Daniel Mornet.

CHRONIQUE[1]

XVIe SIÈCLE

R. Garnier. — R. Lebègue. L'Unité de lieu dans l'*Antigone* de R. Garnier [Comment Garnier a écrit sa pièce avec l'intention qu'on la joue. Ingénieux et neuf]. *Revue du XVIe Siècle*, 1924, fascicules 3-4.

Marguerite de Navarre. — Simonne Ratel. La cour de la reine Marguerite [Étude abondante et solide]. *Revue du XVIe Siècle*, 1924 et suiv.

— A. Rally. Commentaire de la XIIe Nouvelle de l'*Heptaméron* [Montre la fidélité scrupuleuse avec laquelle Marguerite de Navarre raconte l'histoire de Lorenzino de Médicis (Lorenzaccio)]. *Ibid.*, fascicules 3-4.

Marot. — Gaudu. Errata au tableau chronologique des publications de Marot. — L. Karl. Un manuscrit de la traduction du 1er livre des *Métamorphoses*, par Marot [Début du manuscrit et variantes]. *Revue du XVIe Siècle*, 1924, fascicules 3-4.

Montaigne (Livre ayant appartenu à). — G. Du Chail. Discours sur la religion des anciens, 1556. Signature de Montaigne sur le titre. — (Vente Arthur Meyer, no 75. — Édouard Champion.)

Rabelais. — H. Jacoubet. Quelques conjectures à propos de Boyssoné [Ami de Rabelais. Très bien informé]. *Revue du XVIe Siècle*, 1924, fascicules 3-4.

— J. Plattard. Rocquetaillade [Comment ce personnage mystérieux de Rabelais a vraiment existé]. *Revue du XVIe Siècle*, 1924, fascicules 3-4.

Ronsard. — Seymour de Ricci. Sonnets inconnus de Ronsard [Trois sonnets publiés dans la première édition du second livre des Mélanges (1559), édition perdue et que M. de Ricci a retrouvée]. *Figaro*, 21 février 1925.

— Le quatrième centenaire de Ronsard. Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Discours de MM. Valère-Gille. — Gustave Charlier [*Ronsard et la Belgique*. Très bien informé sur les amis et disciples flamands de Ronsard]. — Pierre de Nolhac. *Bulletin de l'Académie*, novembre 1924.

— Un discours inédit de Ronsard, publié par Fr. Gaucheron [Manuscrit anonyme de la collection Henri de Rothschild qui doit être attribué à Ronsard, sur les passions humaines]. *Mercure de France*, 15 décembre 1924.

— P. Fuchs. — Un Ronsard inconnu en caractères gothiques. *Figaro*, 27 septembre 1924.

1. Cette chronique est moins un compte rendu critique qu'un bulletin de renseignements. L'étendue de l'analyse des articles ne mesure pas leur intérêt. Les notes envoyées par les correspondants de la Revue sont signées de leurs initiales. Les noms des collaborateurs qui nous communiquent des renseignements sont entre parenthèses. La *Revue de Littérature comparée* et la *Revue d'Histoire littéraire* collaborant et ne se copiant pas, il ne sera, en principe, donné aucune indication ou compte rendu des articles ou livres concernant la littérature comparée.

— H. Guy. — P. de Ronsard, peintre et interprète de la nature. Discours de réception à l'Académie delphinale (16 janvier 1925) [Discours vivant et pénétrant].

— G. Harry. — Du Ronsard inédit en Belgique. *Figaro*, 18 novembre 1924.

— P. Champion. A l'exposition Ronsard [A la Bibliothèque Nationale, en l'honneur du quatrième centenaire]. *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1925.

— C. Photiadès. Ronsard et la musique [Solide. Rien de bien nouveau d'ailleurs dans ce premier article]. *Revue de Paris*, 15 février 1925 et suiv.

— Œuvres, 1623. Avec une lettre autographe signée de Ronsard. — (Vente Arthur Meyer, n° 130, avec fac-similé. — Édouard Champion.)

— Pontus de Tyard. Lettre. Braigny, 19 mai 1604, à la Vallée pour un paiement au principal du collège de Châlons. — (Vente Pearson, Londres, juin 1924. — Édouard Champion.)

— H. de Ziegler. Pierre de Ronsard, Vendômois. *Bibl. Universelle et R. suisse*, septembre 1924.

— Le quatrième centenaire de Ronsard a été célébré à Smith College (États-Unis) par une cérémonie intelligente et vivante (chœurs, récitations, pièces chantées de Ronsard, allocution, etc.) organisée par le professeur Curtis Hidden Page.

Histoire des Idées. — J.-Roger Charbonnel. Sur le rationalisme dans la littérature française de la Renaissance [A propos de l'ouvrage de M. H. Busson]. *Revue du XVIe Siècle*, 1924, fascicules 3-4.

Histoire du Théâtre. — Pierre Kohler, *Sur les vieux tréteaux comiques : un recueil de farces*, dans la *Semaine Littéraire* des 31 janvier et 7 février 1925 [M. Kohler étudie le courant littéraire auquel se rattache l'ancienne farce du XVe et du XVIe siècle, et le montre arrivant jusqu'à notre époque avec des possibilités de prolongement immédiat ; un recueil choisi de vieilles farces devrait être mis à la disposition du grand public]. (A. F.).

Histoire du Théâtre. — P. Aebischer. Trois farces françaises retrouvées à Fribourg [Texte avec introduction et annotations précises]. *Revue du XVIe Siècle*, 1924, fascicules 3-4.

XVIIe SIÈCLE

Boileau. — G.-L. Van Roosbroeck. Chapelain décoiffé : A Battle of Parodies [Histoire précise des parodies du Cid : Chapelain décoiffé ; — Colbert enragé ; — Boisleau ou la Clémence de Colbert. Réimpression d'après des manuscrits, minutieusement annotée, des deux dernières. Discussion très judicieuse des attributions]. *Publications of the modern Language Association of America*, vol. 39, 1924.

— Edit. 1747, 5 vol. Avec une lettre de Boileau à propos d'un de ses portraits, avec l'épigramme suivante :

> Du célèbre Boileau tu vois ici l'image
> Quoi ! C'est là, diras-tu, ce critique achevé
> D'où vient le noir chagrin qu'on lit sur son visage,
> C'est de se voir si mal gravé.

[Vente Arthur Meyer, n° 54. L'exemplaire des *Œuvres poétiques* de la même vente (n° 55) contenait aussi une lettre de Boileau avec quatrain. — Édouard Champion.]

Bossuet. — Lettre à l'abbé Renaudot ; Meaux, 16 août 1699. Il le prie de transmettre à lord Perth une lettre [du même jour] dans laquelle Bossuet félicite lord Perth de sa nomination au poste de gouverneur du fils de Jacques II. — (*Catalogue N. Charavay*, décembre 1924.)

— *Oraisons funèbres*, 1869, avec 13 autographes dont une lettre de Bossuet. — (Vente Arthur Meyer, n° 56. — Édouard Champion.)

Descartes. — *Discours de la Méthode*, 1637. Avec une lettre autographe de R. Descartes, de 4 pages in-4°. — (Vente Arthur Meyer, n° 71. — Édouard Champion.)

Fénelon. — H. Buffenoir. Une édition illustrée du *Télémaque* [Étude de l'édition imprimée en 1783 par ordre du roi]. *Gazette des Beaux-Arts*, novembre 1924).

La Bruyère. — G. Gueullette. Note sur un domicile de La Bruyère à Paris [rue des Grands-Augustins]. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1er-2e livraisons, 1924.

— *Les Caractères*, 1867. Lettre jointe. — (Vente Arthur Meyer, n° 83, avec fac-similé. — Édouard Champion.)

Mme de la Fayette. — E. Henriot. Mme de la Fayette et Madame [A propos d'une réédition de l'*Histoire de Mme Henriette d'Angleterre*. Pittoresque. Pas de documents nouveaux. Accepte à tort la légende du sujet de *Bérénice* suggéré par Henriette d'Angleterre]. *Revue Hebdomadaire*, 3 janvier 1925.

— La Princesse de Clèves, 1889. Lettre jointe de Mme de la Fayette. — (Vente Arthur Meyer, n° 86. — Édouard Champion.)

La Fontaine. — Manuscrit de *Les Rieurs du Beau Richart* [Corrections autographes, notes de Tallemant, notes de Monmerqué, notes de Walckenaer]. — (Vente Pearson, Londres, juin 1924. — Édouard Champion.)

La Rochefoucauld. — Deux lettres au cardinal Mazarin. Verteuil, 2 octobre 1648. Protestations de fidélité et dévouement. — (Vente Pearson, juin 1924. — Édouard Champion.)

— Réflexion avec sentences et maximes morales, 1827. Avec lettre autographe signée de Fr. de la Rochefoucauld adressée à Mlle de Scudéry, 2 pages in-4°. — (Vente Arthur Meyer, n° 91. — Édouard Champion.)

Mersenne (Le P.). — Beauregard (Abbé Émile). Une correspondance inédite du Père Mersenne. Un moine ami de la science et de la Paix [A propos de la découverte faite par un savant hollandais, M. C. de Waard, d'un lot important de lettres du P. Mersenne au théologien protestant André Rivet, lettres qui seront publiées ultérieurement avec d'autres papiers du savant Minime. Intéressant, notamment pour ce qui concerne Descartes]. *Journal des Débats*, 2 et 6 novembre 1924. — (L. Auvray.)

Molière. — X. de Courville. Sur un intermède de Molière [Toinette et Polichinelle après le premier acte du *Malade imaginaire*. Contradictions qu'y présentent les deux chansons italiennes. Elles furent ajoutées après sa mort]. *Revue Musicale*, 1er février 1925.

— J. Arnavon. Qui était Tartufe et d'où venait-il ? [Tartufe serait un agent de la police secrète et serait Normand. Démonstration où manquent les preuves valables]. *Revue Hebdomadaire*, 10 janvier 1925.

— Œuvres, édition 1734, 6 vol., illust. de F. Boucher. Avec cinq dessins

originaux de Fr. Boucher. Et la signature de Molière au bas du reçu de 440 livres, pour le séjour de la troupe de Molière à Saint-Germain en 1668 [Des collections Gauthier-Lachapelle, Henri Bordes, E.-L.-S. Benzon et Decloux]. — (Vente Arthur Meyer, n° 106 avec fac-similé. Adjugé 200 000 francs à M. Lefrançois — « Reste en France — provisoirement », a-t-il dit. — Édouard Champion.)

Pascal. — É. Faure. Pascal [Pas de documents nouveaux. Méditations]. *Grande Revue*, décembre 1924.

Perrault. — Les Contes, 1862. Avec un autographe de Ch. Perrault. — (Vente Arthur Meyer, n° 117. — Édouard Champion.)

Regnard. — Œuvres, 1822. Avec deux pages in-fol., manuscrit autographe de Regnard. — (Vente Arthur Meyer, n° 125. Le n° 126, *Le Légataire universel*, 1708, contenait un reçu autographe de Regnard signé et daté 1683. — Édouard Champion.)

Saint-Évremond. — Van Roosbroeck. The early version of the *Comédie des Académistes* [Étude très précise de la date et des différentes versions de la pièce]. *Modern Language Notes*, janvier 1925.

Saint-Simon. — Mémoires, édition Boislisle. Avec lettre autographe du duc de Saint-Simon et lettre de M^me^ de Maintenon. — (Vente Arthur Meyer, n° 134. — Édouard Champion.)

Scarron. — F. Lachèvre. De menues corrections à la *Bibliographie* des œuvres de Scarron de M. Magne. *Bulletin du Bibliophile*, 1^er^ novembre 1924.

— Le Roman comique, 1888. Avec une pièce de vers, manuscrit autographe de Scarron, et une lettre autographe signée. Une lettre autographe (signée d'Aubigné) de M^me^ Scarron (la future M^me^ de Maintenon) relative à la mort de Scarron, datée du 13 octobre (1660). — (Vente Arthur Meyer, n° 136, avec fac-similé. — Édouard Champion.)

Sévigné (M^me^ de). — Lettres, 1871, avec lettre de 4 pages de M^me^ de Sévigné adressée à M. le président Montceau, à Montpellier, et une autre lettre de 4 pages. — (Vente Arthur Meyer, n° 137. — Édouard Champion.)

Tallemant des Réaux. — Sir Edmund Goss. Tallemant des Réaux or the art of miniature biography [Étude brève pour The Zaharoff Lecture, 1925, mais pittoresque et pénétrante]. Oxford, Clarendon Press, 1925, 24 pages.

Voiture. — Œuvres, 1650. Avec quinze lettres de M^me^ de Maintenon, M^me^ de Sévigné, Marquise de Sablé, Madeleine de Scudéry, M^me^ de la Fayette, Voiture, Bossuet, Conrart, Balzac, Malherbe, Malleville, Scudéry, Chapelain, duc de Montausier. — (Vente Arthur Meyer, n° 145. — Édouard Champion.)

Histoire des Idées. — E. Magne. La maison de Ninon de Lenclos, d'après des documents inédits [très précis]. *Figaro*, 24 janvier 1925.

Histoire de la Préciosité. — La Guirlande de Julie, in-4°. Manuscrit du XVII^e^ siècle, sur papier. — A la suite diverses poésies de Voiture, Chapelain, Saint-Amant, Benserade, etc. Avec une lettre autographe de Julie d'Angennes. — (Vente Arthur Meyer, n° 80. — Édouard Champion.)

Histoire de la Poésie classique. — F. Lachèvre. « L'art de la poésie française et latine » de Phérotée de La Croix [Curieux ouvrage, 1675 et 1694]. *Bulletin du Bibliophile*, 1^er^ novembre 1924.

XVIIIe SIÈCLE

A. Chénier. — C. Kramer. André Chénier poète satirique. II. L'hymne à la Justice [Intéressant]. *Neophilologus*, 1924.

— *Poésies*. Édit. 1888, avec le manuscrit autographe de la 20e élégie : « Et c'est Glycère, ami, chez qui la table est prête », et une lettre autographe de 5 pages de Mlle de Coigny (la jeune captive) à M. Garat. — (Vente Arthur Meyer, n° 63, avec fac-similé.)

M.-J. Chénier. — Henri VIII, tragédie en cinq actes. Représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre de la République, le 27 avril 1791. Paris, chez Moutard, 1793. Édition originale. Exemplaire de Madame Vestris, qui interpréta le rôle d'Anne de Boulen. Nombreuses corrections de la main de l'auteur. Plusieurs scènes ont été complètement refaites. Environ 50 vers supprimés et remplacés par de nouveaux à l'encre, par l'auteur. — (Catalogue Maurice Gellerat, Lyon, novembre 1924. — Édouard Champion.)

Florian. — *Fables*, 1886, avec « Les Quatre Jumelles », comédie, 9 feuillets autographes de Florian. — (Vente Arthur Meyer, n° 78. — Édouard Champion.)

Laclos. — *Liaisons dangereuses*, 1796. Lettre signée jointe. — (Vente Arthur Meyer, n° 85. — Édouard Champion.)

Marivaux. — Le Jeu de l'Amour, édition 1894. Avec une lettre de Marivaux [dont les autographes sont très rares. L'exemplaire, richement relié, a fait 15 600 francs]. — (Vente Arthur Meyer, n° 103. — Édouard Champion.)

Montesquieu. — *Lettres persanes*, 1869. Avec une lettre. — (Vente Arthur Meyer, n° 113. — Édouard Champion.)

Alexis Piron. — Œuvres choisies, 1823. Avec lettre de Piron à son frère. Epître à Voltaire, après sa petite vérole. Trois épigrammes de Piron sur la même page. — (Vente Arthur Meyer, n° 118. — Édouard Champion.)

Abbé Prévost. — Histoire de Manon Lescaut, 1885. Avec une lettre de l'abbé Prévost, adressée à M. B. de La Fontaine, à Château-Thierry. — (Vente Arthur Meyer, n° 119. — Édouard Champion.)

J.-J. Rousseau. — Julie ou la Nouvelle Héloïse, 1845. Avec lettre autographe signée de J.-J. Rousseau, à Deleyre, du 10 novembre 1759, 3 p. in-4°. — (Vente Arthur Meyer, n° 132. — Édouard Champion.)

— Noëlle Roger. Jean-Jacques Rousseau et Madame de Warens. *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1924.

Saint-Lambert. — Lettre à M. Fontanes ; Sannois, 28 brumaire (1798). Il donne son opinion sur le livre de Necker ; proteste contre les éloges que son correspondant lui décerne et qu'il trouve excessifs, car il ne se juge pas supérieur à Virgile et il estime plusieurs de ses rivaux. Il parle de ses dernières œuvres, de *Principe des mœurs*... ce qui date sa lettre. — (Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

Vauvenargues. — Œuvres, 1857. Avec autographe fragment d'ouvrage manuscrit de Vauvenargues, 2 pages in-4°. — (Vente Arthur Meyer, n° 141. — Édouard Champion.)

Voltaire. — Manuscrit de la correspondance de Voltaire avec Mme du Deffand légué par elle à H. Walpole, avec notes de Walpole. — (Vente Pearson, Londres, juin 1924. — Édouard Champion.)

— Candide. 1893. Avec lettre autographe signée de Voltaire à la margrave

de Bayreuth, et lettre de celle-ci. — (Vente Arthur Meyer, n° 56. — Édouard Champion.)

— *La Henriade*, 1819. Avec manuscrit autographe de Voltaire. Projet de dédicace de la Henriade à Louis XV. — (Vente Arthur Meyer, n° 147. — Édouard Champion.)

— *Siècle de Louis XIV*, 1878. Avec lettres signées (V.) de Voltaire, de la duchesse de La Vallière, etc. — (Vente Arthur Meyer, n° 148. — Édouard Champion.)

— *Zadig*, 1893. Avec lettre autographe signée de Voltaire, 2 pages. — (Vente Arthur Meyer, n° 149. — Édouard Champion.)

— Minute de lettre à la duchesse de Choiseul ; Ferney. La première page est de la main de Wagnière, tout le reste est écrit par Voltaire. « Il assure le duc et la duchesse de Choiseul de sa reconnaissance éternelle, mais il voue la même haine à ceux qui, uniquement occupés de leur sotte vanité, laissaient agir leur cruauté sans scrupule, tantôt en immolant Calas sur la roue, tantôt en faisant expirer dans les supplices après la torture un jeune gentilhomme [La Barre] qui méritait six mois de Saint-Lazare et qui aurait mieux valu qu'eux tous. » Il fait encore allusion au procès de La Chalotais et déclare qu'il aurait préféré mourir chez les Samoïèdes que dépendre de tels compatriotes. — (Catalogue N. Charavay, décembre 1924.)

— *Un nouveau portrait de Voltaire* a été découvert en Suisse et présenté par M. Maurice Barbey, le 28 janvier 1925, à la Société vaudoise d'histoire. Il s'agit d'un pastel en assez bon état de conservation, œuvre du Vaudois Béat de Hennezel, qui put croquer Voltaire à Ferney, en 1766, durant une partie d'échecs. Le châtelain est coiffé d'un bonnet de coton à pointes, et l'œuvre, très expressive, est dessinée avec des crayons verts rehaussés de quelques points de blanc et de rouge. Acquis par le Musée historiographique de Lausanne, le portrait de Voltaire par de Hennezel a été reproduit dans la *Semaine littéraire* de Genève, le 7 février 1925. — (A. F.)

— A. Bellessort. Voltaire [Conférences très vivantes de la Société des Conférences]. *Revue Hebdomadaire*, 31 janvier 1925 et suiv.

— Henri Perrochon. *Voltaire juge des classiques français du XVII^e siècle. Extraits.* Thèse de doctorat de l'Université de Fribourg (Suisse), Fribourg, imprimerie Galley et Cie, 1925, in-8°, 92 pages. Sur six chapitres, deux sont imprimés intégralement ; des autres on ne donne que le plan. — (A. F.)

— Lettres à M. et M^me^ de Monthou [27 lettres d'affaires de 1759 à 1771, publiées par J. Pommier avec une introduction très précise qui indique leur intérêt]. *Revue de Paris*, 1^er^ février 1925.

Histoire des Goûts. — Ed. Estève. Le Moyen Age dans la littérature du XVIII^e^ siècle [Synthèse précise et pittoresque de la question]. *Revue de l'Université de Bruxelles*, avril-juillet 1923.

Histoire des Idées. — R. Lanson. Le Moyen Age dans l'art français du XVIII^e^ siècle [et le goût pour l'art du Moyen Age. Étude solide et neuve]. *Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, 1^er^ février 1925.

XIX^e^ SIÈCLE

M^me^ Ackermann. — Lettre à M^me^ Th. de Banville ; 19 juin 1883. Elle la remercie du camée écrit sur elle par Th. de Banville. Comme le poète ne l'avait jamais aperçue, il n'a pu la voir que par les yeux de M^me^ de Banville. « La façon fort rude dont j'ai accueilli naguère vos avances et aussi plusieurs

de vos objections contre mes théories physiologiques m'était restée dans la mémoire et j'ai immédiatement compris que votre rôle en cette circonstance était une manière gracieuse et délicate de vous venger de mon manque de savoir-vivre. » — (Catalogue N. Charavay, janvier 1925.)

Balzac. — M. Curnonuski et J.-W. Bienstock. Le Prototype du « Grandet » de Balzac [Récit d'un vieil habitant de Saumur, Denis Bouchard, sur les habitudes de l'avare Niveleau et la façon dont Balzac lui fut présenté. Rien n'indique les origines et garanties de ce récit]. *Revue Bleue*, 17 janvier 1925.

— Ch. Léger. Balzac, l'Étrangère et Jean Gigoux [Le problème de la fidélité ou de l'infidélité de Mme Balzac-Hanska.] *Figaro*, 6 décembre 1924.

— M. Bouteron. Apologie pour Mme Hanska [en partie d'après des documents inconnus, papiers de famille du baron de Fontenay, réfute notamment la légende d'une liaison avec Gigoux du vivant de Balzac. Important]. *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1924.

— Mme (Hanska) de Balzac. Lettres inédites au comte A. Rzewuski [son frère] (avec une introduction de la Princesse Radziwill). [Très important. Témoignages irréfutables prouvant la tendresse et le dévouement de Mme de Balzac pour son mari. Lettres de novembre 1837 à septembre 1850]. *Revue Hebdomadaire*, 20 décembre 1924.

— M. Bourgeois. Balzac historien français et écrivain régionaliste [Cahiers de l'amitié de France et de Flandre]. Paris, Bloud, 1925.

Banville. — Lettre à une dame. Il est las d'avoir tant souffert et ne peut écrire le prologue qu'elle lui a demandé, car il est condamné à un repos absolu. Maurice Bouchor pourrait écrire ce prologue aussi bien que lui. « Non seulement c'est un grand poète, mais il est profondément musicien, savant en musique, dévot passionné de Bach et il pourrait parler d'Haydn et de *la Création* avec plus de compétence que personne. » — (Catalogue Henri Saffroy, 1924. — Édouard Champion.)

— Lettre à un ami ; Paris, le 30 mars 1876. Il est profondément touché de son témoignage de sympathie. — « Votre cœur si loyal et si brave est de ceux dans lesquels on est fier de tenir une petite place. » — (Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

Barbey d'Aurevilly. — Lettre à G. Claudin. « Je suis un Cénobite. Je ne sors pas tous les jours de ma cellule, et je n'ai lu qu'hier votre article... Merci de tout ce que vous avez dit de moi. Merci de tout. J'ai vendangé dans la vigne, non pas à Claudine, mais à Claudin ! Il l'invite à venir prendre le café au Café de Bruxelles, « et vous seriez adorable si vous ameniez Saint-Victor ». — (Catalogue Saffroy frères, n° 96. — Édouard Champion.)

Barrès. — Pierre de Quirielle. Maurice Barrès à Sainte-Odile. [A propos de l'inauguration de la plaque commémorative rappelant le séjour, dans la forêt de Sainte-Odile, de Barrès méditant *Au service de l'Allemagne* ; le docteur Pierre Bucher, prototype du personnage d'Ehrmann.] *Journal des Débats*, 11 novembre 1924. — (L. Auvray.)

Baudelaire. — Les Fleurs du Mal. Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1858. Edition originale. Cet exemplaire présente la particularité intéressante et rare d'une couverture datée de 1858. « Le Trésor du Bibliophile » signale quelques rares exemplaires portant la date de 1858 sur le titre ; cet exemplaire nous apprend donc qu'une couverture a été imprimée en 1858, portant au dos : « En vente aujourd'hui 1er février 1858 (suit l'annonce d'un ouvrage de Rapetti sur « La défection de Marmont en 1814 ») ; cette couverture aurait été

imprimée, ainsi que les titres, par l'éditeur, pour la vente des quelques exemplaires qui n'auraient pas été détruits ou mutilés à la suite du procès du 10 août 1857. — (Catalogue Blaizot, juillet-septembre 1924. — Édouard Champion.)

— Paul Valéry. Situation de Baudelaire. *Revue de France,* 15 septembre 1924.

— J. Crepet. En relisant l'*Art romantique* [de Baudelaire. Intéressant. Documents nouveaux. Une lettre inédite de V. Hugo à Asselineau]. *Les Nouvelles Littéraires,* 14 février 1925.

— Lettre au journaliste Gust. Claudin, 6 juillet 1860. « M. Sainte-Beuve m'écrit qu'il est accablé par le professorat, qu'il en a encore pour un mois avant de se remettre à la littérature écrite... Deschanel, dans les *Débats*, imprime que la morale du livre n'est pas sincère. Nouveau mode de critique. » — (Catalogue Saffroy, n° 95. — Édouard Champion.)

— J. C. Les derniers jours de Ch. Baudelaire [Lettres inédites d'Asselineau]. *Bulletin du Bibliophile,* 1er février 1925.

— Une lettre inédite [annonçant le projet d'un épilogue aux *Fleurs du mal*] et des variantes inédites [de la pièce *Les Sept Vieillards*]. (Communiqué par M. Mérie.) *Bulletin du Bibliophile,* 1er janvier 1925.

— Lettre à J. Troubat (Bruxelles), 14 février 1866. Lettre où il lui dit qu'il a envoyé une lettre un peu folâtre à Sainte-Beuve qui est peut-être tombée d'une manière très intempestive. — « Car, comme j'achevais ma lettre, commencée depuis un mois, j'apprenais brusquement qu'il était malade. Qu'est-ce que c'est que cette opération dont a parlé la stupide *Indépendance* ? Vraiment, je suis inquiet, je vous l'assure, et je vous serai personnellement très obligé de vouloir bien me donner nettement de ses nouvelles. » Etc.

— Lettre à J. Troubat ; (Bruxelles), 5 mars 1866. Lettre où il le remercie des trois numéros de *l'Art* qu'il lui a envoyés et où il lui parle de ses projets. — « J'ai parcouru ces journaux. Ces jeunes gens ne manquent certes pas de talent ; mais que de folies ! Que d'inexactitudes ! Quelles exagérations ! Quel manque de précision ! Pour dire la vérité, ils me font une peur de chien. Je n'aime rien tant que d'être seul... Je persiste dans mon idée de faire un bloc de mes six volumes. Je suivrai le conseil de Sainte-Beuve ; j'irai moi-même tâter la fortune à Paris, dans une vingtaine de jours. Je verrai peut-être ce M. Lemerre ; mais je ne lui parlerai qu'avec beaucoup de discrétion, et seulement de quelques mignonnes brochures, principaux extraits des trois volumes de variétés critiques, brochures que je conçois faites dans le système de la Bibliothèque originale. Mais ce n'est pour moi qu'un horrible pis-aller, pour le cas où je ne pourrais pas imposer ces variétés en même temps que *les Fleurs du Mal, le Spleen de Paris* et *la Belgique déshabillée*. Ah ! Ce *Spleen*, quelles colères et quel labeur il m'a causés ! Et je reste mécontent de certaines parties. Je vous ai conté le désastre Lemerre-Garnier. M. Lécrivain, qui a vu Lemerre à son dernier voyage à Paris, est convaincu que Lemerre a présenté la chose à Garnier aussi maladroitement que possible, mais non sans préméditation, pour me contraindre à me réfugier chez lui. Je n'aime pas ces idées trop profondes. Mais Lemerre m'est devenu suspect... Je pense à Dentu, à Faure, et peut-être à me rabibocher avec ce monstre de Lévy. Mais je suis devenu plus bête, plus gauche que je n'ai jamais été... J'ai été heureux d'apprendre le rétablissement de Sainte-Beuve. Je n'ai éprouvé d'émotions de ce genre pour la santé d'autrui que pour E. Delacroix, qui était pourtant un grand égoïste. Mais les affections me viennent beaucoup de l'esprit, » etc.

— Deux lettres de l'éditeur Poulet-Malassis à Jules Troubat, relatives à la

maladie de Charles Baudelaire ; 9 avril 1866 et 4 février 1867. Lettres dont nous extrayons le passage ci-dessous. — « Asselineau m'a donné ces jours-ci des nouvelles de notre pauvre ami Baudelaire, qui concordent avec les vôtres. Baudelaire est dans un état qui fait illusion à ceux qui le voient ; mais son véritable état mental est bien douteux, bien énigmatique. Il a perdu la mémoire du langage, et personne ne peut savoir jusqu'à quel point l'ensemble de son intelligence est affecté de sa paralysie partielle. La clinique de Trousseau contient sur son état un mot navrant. (Rappelez-vous, dit-il, en voyant un aphasique qui vous paraît en possession de son intelligence, quoiqu'il ait perdu la possession de s'exprimer, combien de fois vous avez dit, à propos de certains animaux, qu'il ne leur manquait que la parole.) Asselineau me dit qu'il compte accompagner Baudelaire au printemps chez sa mère. Je voudrais être à sa place ; mais, hélas ! ce n'est plus que l'ombre de Baudelaire, l'ombre ressemblante, comme vous dites fort bien. » Etc., etc.

Béranger. — Lettre à une dame (vers 1843). « Je n'ai plus de nez, Madame, aussi n'ai je pas du tout senti votre bonne volaille normande. » Puis suivent des nouvelles de sa mauvaise santé. « Il y a seulement dix ans, cela ne m'eût pas empêché d'aller dévorer une cuisse de votre bonne normande... Je ne peux prendre de bonne. J'en serai réduit à faire comme Kératry, si j'arrive à 63 ans... ». — (Catalogue Saffroy frères. — Édouard Champion.)

Bonald. — H.-E. Smith. Relativism in Bonald's literary doctrine [Comment Bonald a soutenu que la littérature est l'expression de la Société. Intéressant]. *Modern Philology*, novembre 1924.

Chateaubriand. — M. Duchemin. Essais bibliographiques sur les principales œuvres de Chateaubriand [Suite de cette très importante étude commencée en 1913]. *Bulletin du Bibliophile*, 1er décembre 1924, 1er février 1925, etc.

— A. de Bersaucourt. Les demeures de Chateaubriand [Précis]. *Figaro*, 27 décembre 1924.

— Lettre, 16 juin 1823. « Je me suis empressé, Monsieur, de renvoyer à M. le Garde des Sceaux, en le lui recommandant, le mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, etc. » — (Catalogue Gonfreville, Le Havre, n° 128. — Édouard Champion.)

— M. de Villiers. La Louisiane de Chateaubriand [Ajoute un certain nombre de précisions curieuses sur l'information livresque de Chateaubriand pour *Atala* et surtout les *Natchez*]. *Journal de la Société des Américanistes de Paris*, t. XVI, 1924.

— V. Rouchon. L'autre Occitanienne [Louis-Philippe Rioufol d'Hauteville, marquise de Vichet]. *Journal des Débats*, 5 décembre 1924. — (L. Auvray.)

— M. Levaillant. L'Occitanienne. La Confession de Chateaubriand [Important. Achève de mettre au point la question des relations sentimentales de Chateaubriand avec Mlle Léontine de Villeneuve. Étude du manuscrit de la Bibliothèque Nationale publié par M. Giraud sous le titre *Amour et Vieillesse*, la pièce de vers à Délie-Lydie, la correspondance]. *Figaro*, 6 décembre 1924.

— Lettre (au duc de Richelieu) : 20 décembre (1820), 3 h. 1/2. Épitre politique écrite après la mort du duc de Berri, où il l'entretient de la formation du ministère Villèle. « Tout va à merveille. J'ai vu les deux amis : Villèle consent à entrer ministre secrétaire d'état au conseil, sans porte-feuille, si Corbière consent à entrer au même titre, avec la direction de l'instruction publique ; Corbière, de son côté, veut bien entrer à ces conditions moyennant l'approbation de Villèle. Ainsi, il n'y a plus de difficultés. Achevez votre ouvrage, voyez les deux amis ; et quand vous aurez entendu ce que je vous écris, de leur

propre bouche, vous rendrez à la France la paix intérieure comme vous lui avez donné la paix avec les étrangers ». Il lui soumet encore l'idée de remettre à M. de Villèle la direction vacante par la retraite de M. de Barante, « il serait alors placé dans une position plus égale avec son ami.

Ce serait un moyen de plus de satisfaire les royalistes et de s'assurer une majorité immense et inébranlable.

C'est demain au soir qu'a lieu, chez Piet, la grande réunion royaliste, et qu'il serait bien utile que les deux amis présents demain au soir disent quelque chose qui calmât toutes les effervescences, et empêchât toutes les divisions. Comme je suis hors de tout le mouvement vous ne verrez, j'espère, dans mon empressement que la loyauté d'un homme qui désire le bien de son pays et vos succès. »

— Lettre (au duc de Bellune), Paris, le 10 décembre 1823. Lettre dans laquelle il lui dit qu'il craint bien que l'on agisse sur sa loyauté et sa bonté pour lui donner des inquiétudes. — « Cette lettre est un monument élevé à votre honneur et à votre gloire et ferme à jamais les voies à la calomnie. Il n'y aurait qu'un seul cas où il vous serait permis de retirer la parole que vous avez donnée au Roi, ce serait celui où l'Autriche exigerait que vous quittassiez le titre de Duc de Bellune, mais certainement elle ne l'exigera pas et nous repousserions comme il le faudrait une pareille prétention », etc., etc. — (Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

— P. Hazard. Une nouvelle espagnole de Chateaubriand [*Les Aventures du dernier Abencérage*. Comment la nouvelle a pour point de départ un amour de Chateaubriand; la documentation, les sources, le travail d'art de Chateaubriand. Très important. Très précis et entièrement nouveau]. *Revue de Paris*, 15 décembre 1924.

V. Cherbuliez. — Paul Seippel. *Un méconnu*, dans le *Journal de Genève* du 19 janvier 1925. Cet article sur M. Victor Cherbuliez contient des souvenirs personnels. — (A. F.)

Benjamin Constant. — Trois lettres ; 1827 et 1830. Lettre autographe à son tailleur ; 28 mai 1830. Six billets autographes, à Rousselin de Saint-Albin. — (Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

A. Daudet. — Lettre à une amie (1883). Il déclare ne pouvoir rien écrire sur Gambetta, mais que veut-on trouver qui n'ait pas été écrit, déclamé, hurlé depuis huit jours. « Hier matin, refusant les propositions d'une grande revue anglaise qui me demandait un portrait du grand défunt, je disais que mon article ne pourrait être qu'un long et sinistre aboiement à la mort, comme les chiens en ont en temps d'éclipse. » — (Catalogue M. Charavay, décembre 1924.)

— Lettre à un écrivain. Il dit qu'il y a d'excellentes choses dans sa *Maréchale*; il en accepte avec plaisir la dédicace, mais il se déclare incapable d'écrire la préface. Il en a promis une pour le livre de ce pauvre Gill; on l'attend pour paraître; les journaux ont déjà jeté à la tête de Daudet le nom de bénisseur de bouquins et il doit se garder de continuer. — (Catalogue N. Charavay, janvier 1925.)

M. du Camp. — Souvenirs littéraires (Paris, Hachette, 1882-1883). Exemplaire composé des épreuves sur papier bleuté soigneusement collées sur bristol par l'auteur et portant d'innombrables corrections et variantes manuscrites dans les marges. Le texte de la table des sommaires, celui de la conclusion du Livre, à la fin du second volume, et diverses pièces justificatives sont manuscrites de la main de Maxime du Camp. — (Propriété de M. Edouard Champion.)

Dumas père. — Le comte de Monte Cristo, manuscrit aut. Manuscrit qui est la première version du roman. C'est, sous cette forme, un épisode des récits de voyage en Italie. Plus tard Dumas le reprit et l'amplifia pour lui donner la forme que l'on connaît. Le manuscrit est divisé en huit chapitres. — I. Impressions de voyage dans Paris; Tout chemin mène à Paris; — II. Réveil; — III. Bandits romains; — IV. Apparition; — V. La Mezzolata; — VI. Le Carnaval de Rome; — VII. Les catacombes de Saint-Sébastien; — VIII. Le rendez-vous. — Tous ces chapitres, avec un texte très remanié, se retrouvent dans le volume II du *Comte de Monte Cristo* (édit. Calman Lévy, 6 vol. in-16). — (Catalogue N. Charavay, décembre 1924.)

Dumas fils. — Lettre à Ma belle amie (la baronne Double), relative à la création d'un *Journal Franco-Russe*.

— Lettre à un directeur de Théâtre. Intéressante lettre où il parle d'Antony. — (Catalogue Lemasle, 179. — Édouard Champion.)

— Lettre à une amie. Il donne des conseils pour la maladie, patience et courage, se défendre et espérer. A celui qui trouvera mieux il lui paiera à boire quand le choléra sera passé; il ira lui dire des farces pour la distraire, entre deux repas. Il annonce d'une façon pittoresque la grossesse de sa femme, retour d'Étretat; « on mangeait si bien chez vous. On croit même qu'il sont deux lièvres tant le nid est gros; à moins que ce ne soit un squire et que le dernier des Dumas ne s'en aille en ponctions. »

— Lettre à une dame. Il annonce l'envoi d'une poésie; il enverra un manuscrit de son père quand celui-ci sera revenu de Saint-Germain. *Sérénade*, pièce de vers aut. sig. C'est la pièce annoncée ci-dessus. — (Catalogue N. Charavay, janvier 1925.)

— Correspondance avec M^me^ et M^lle^ de Corcy, M. Macé, M^me^ Augustine Duveryer, M. Edmond Tarbé, M^me^ M. Waldor, M^me^ Bottée, etc., 113 lettres. (Vente Pearson, Londres, juin 1924. — Édouard Champion.)

Anatole France. — M. Kahn. Le père d'Anatole France. *Bulletin du Bibliophile*, 1^er^ novembre 1924.

— [Un vieux bibliophile.] La Librairie France. [Sur la librairie de François-Noël Thibaut, dit France, père d'Anatole France; sur les divers domiciles et sur neuf catalogues à prix marqués de cette librairie (1838-1849).] *Journal des Débats*, 10 novembre 1924. — (L. Auvray.)

— A Beaunier. Anatole France. *Revue des Deux Mondes*, 1^er^ novembre 1924.

— P. Gsell. Sur la popularité d'Anatole France. *Revue Mondiale*, 1^er^ novembre 1924.

— P. Lafue. Dialogue des deux générations sur Anatole France. *Revue Hebdomadaire*, 27 décembre 1924.

— M. Kahn. L'Encyclopédie de la Révolution française. [Projet de publication en douze volumes, imaginé par Anatole France et Xavier de Ricard, d'après un article de Xavier de Ricard et le prospectus]. *Figaro*, 24 janvier 1925.

— Discours d'Anatole France à l'Association générale des Étudiants en 1895 et 1910. *L'Université de Paris*, octobre-novembre 1924.

— Numéro consacré à Anatole France [deux lettres inédites. Articles de P. Gsell, Comte Prémoli, E. Prévost, M. Monda, C. Maurras,... etc.]. *Figaro*, 18 octobre 1924.

— F. Mauriac. Anatole France. *Revue Hebdomadaire*, 18 octobre 1924.

— Louis Gillet. *Anatole France, souvenirs*, dans la *Semaine Littéraire* de Genève des 15 et 22 novembre 1924.

— H. Labaste. Une autre préface d'Anatole France [Cf. *Débats* du 23 octobre. — Il s'agit ici de la Préface d'Anatole France à un opuscule de Michel Psichari, alors élève de philosophie : *Index raisonné de la Mythologie d'Horace*. Extraits de cette Préface.] *Journal des Débats*, 3 novembre 1924. — (L. Auvray.)

— A. Lods. Encore une Préface d'Anatole France. [Préface aux *Profils contemporains* de Michelis di Rienzi (1893), qui a échappé à M. Raphaël Cor, dans la liste dressée par lui des Préfaces du maître écrivain ; reproduction de cette Préface.] *Journal des Débats*, 6 novembre 1924. — (L. Auvray.)

— U. Rouchon. Anatole France et la documentation historique. [Anatole France au Puy, en 1901, et le conte du « Miracle de la Pie ».] *Journal des Débats*, 20 novembre 1924. — (L. Auvray.)

Th. Gautier. — Lettre à M. Martin d'Oisy ; 28 août 1837. Il s'excuse de ne pas lui avoir tenu parole relativement au Musée de Versailles, mais la blessure de son poignet droit l'oblige à écrire de la main gauche ; il ne lui a rien moins fallu qu'être manchot pour lui manquer de parole. — (Catalogue N. Charavay, décembre 1924.)

A. Glatigny. — La comédie errante à Ernest d'Hervilly. — Pièce autog. — (Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

Eugénie de Guérin. — Claire et Charles Géniaux. Les paysages d'Eugénie de Guérin. *Revue Bleue*, 7 février 1925.

U. Guttinger. — Lettre à un écrivain ; Paris, 3 novembre 1828. Il lui redemande des poésies qu'Urbain Canel avait cru pouvoir lui confier pour y puiser des pièces destinées à un recueil. Il s'oppose à ce projet, sauf pour la pièce ayant pour titre : *Les Étoiles*. — (Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

V. Hugo. — F[ernand] V[andérem]. Les véritables originales. *La Légende des Siècles*. [Comparer avec l'article de M. le Dr Michaux dans notre Revue de juillet-septembre 1924. MM. Vandérem et Michaux décrivent deux éditions différentes. Il semble qu'il y ait eu deux tirages avec couverture différente, un pour la Belgique, un pour l'Allemagne.] *Bulletin du Bibliophile*, 1er décembre 1924.

— L. Barthou. Une plaquette unique de Victor Hugo. [Tirage à part des épreuves de *Napoléon II* avec corrections intéressantes commentées par V. Hugo.] *Bulletin du Bibliophile*, 1er janvier 1925.

— Lettre inédite. Voir Baudelaire. Article de J. Crepet.

— *Les Châtiments*. Nouvelle édition illustrée. Paris, E. Hugues (1884). On y a ajouté : une belle gouache et le dessin au crayon, illustrant la pièce : « C'est le lion... », par Jean Euders ; un dessin à la sanguine : « La veillée de Satory », par Nadar, 2 portraits-charge de Hugo ; 2 pages manuscrites de V. Hugo (extraits des *Châtiments* : « A des journalistes de robe courte »). Une lettre de Hugo à son éditeur sur « les Châtiments » ; une lettre de Renan à V. Hugo datée de 1878, 18 vers autographes de H. Desgeorges : « L'Empire est fait », signés et datés du 2 décembre 1852 ; une lettre de Jean Euders se rapportant à l'importante gouache faite pour cet exemplaire, enfin une plaquette de V. Hugo : « Aux Allemands, Aux Français, Aux Parisiens, Bureaux du *Rappel*, 1870 », avec envoi autog. de V. Hugo. — (Catalogue Blaizot, juillet-septembre 1924. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. Gué (23 janvier 1828). Il a été voir l'atelier de Paul Huet et il

est dans l'enchantement. « Allez le voir pour votre plaisir et je suis sûr que vous partagerez la satisfaction de Delacroix et la mienne. » — (Catalogue n° 6, « Au Vélin d'or ». — Édouard Champion.)

— Lettre, Hauteville-House, 28 avril. Lettre au sujet de l'interdiction de ses pièces. « Je ne puis rentrer au théâtre par une porte de côté. Il me faut la porte ouverte à deux battants, comme à tous. Sino no ». — (Catalogue Lemasle. — Édouard Champion.)

— Lettre à Rabbe ; 16 février (1825). Il l'invite à dîner en compagnie de Soulié. « Votre travail est meilleur. Quoique vous ayez la modestie de ne pas le signer, les connaisseurs reconnaîtront votre beau style et votre noble pensée. »

— Lettre de Mme Adèle Hugo à Amaury Duval ; 24 novembre (1840). Elle le prie de venir les voir place Royale, après dîner. « Victor est pris la journée entière. »

— Lettre à Banville ; 23 octobre. Il le félicite à propos de son dernier recueil de poésies ; Banville est, comme Théocrite et Virgile, un maître d'harmonie, de grâce et de beauté. « Vous êtes la douce lumière de ce puissant siècle. » — (Catalogue N. Charavay, janvier 1925.)

— *Les Feuilles d'automne*. Paris, Renduel, 1832. Edition originale. Exemplaire portant sur le faux-titre les indications et envoi manuscrits suivants, de la main de Victor Hugo : « Exemplaire unique. « A mon frère Charles Nodier. Victor Hugo. » En outre, le poème XXXI, intitulé : « A Marie M. (Marie Ménessier-Nodier) » et dont le faux-titre porte en épigraphe : *Ave, Maria, gratia plena,* porte au revers de ce faux-titre intérieur (page 264 du volume) le manuscrit autographe des cinq strophes dont se compose le poème. — (Catalogue Lardanchet. — Édouard Champion.)

— Collection de ms. et lettres (86 lettres, — lettres de Juliette Drouet, — dessins de V. Hugo, — une lettre importante d'E. et V. Hugo demandant au général Hugo une pension et lui reprochant son attitude envers leur mère [V. Hugo avait 14 ans], — lettres de J. Drouet avec Mme Luttereau, Ziegler, Claire Drouet,... etc. [1735-1874]. — (Vente Pearson. Londres, juin 1924. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. Varin ; Paris, ce lundi (février 1828). — Il le remercie de ce que son aimable lettre contient de flatteur pour lui. — « Si mes livres me font des ennemis, il est consolant qu'ils me fassent aussi des amis ; et quand je lis votre lettre, je trouve l'avantage plus grand que l'inconvénient », etc.

— Lettre, Jersey, 28 septembre. Lettre relative à Napoléon le Petit.

— Lettre au général Louis Hugo ; 27 janvier, de l'Assemblée (1849). Lettre adressée à son oncle. — « Il faut tous nos orages pour que j'aie tant tardé à t'écrire, nous ne respirons pas ici, nous ne vivons pas, nous sommes dans le tourbillon, tout sera bien si nous pouvons sauver le pays. » Il lui dit ensuite ses regrets de ne pas l'avoir vu et lui fait part de la situation politique.

— Lettre au baron Taylor ; 15 février. Lettre où il lui recommande chaleureusement un ouvrage : *Mademoiselle de Marsan,* tiré du roman de Ch. Nodier.

— Lettre à M. Heath, banquier à Londres ; Jersey, 19 septembre 1852. Relatives à ses intérêts d'argent.

— Passeport avec sa signature autographe ; Paris, le 6 juillet 1843. Passeport délivré à M. le Vicomte Hugo (Victor-Marie), propriétaire, natif de Besançon, demeurant à Paris, place Royale, 6 ; allant en Belgique, Prusse, Hesse-

Darmstadt, duché de Bade, États Sardes, Lombard-Vénitien, Tyrol, Toscane et Espagne ; avec Madame son épouse et Mademoiselle sa fille. Au dos se trouvent les 15 visas des légations où le grand poète est passé. — (Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

V. Hugo. — Lettre, 27 janvier 1836. Lettre adressée à M. Berton (directeur de la *Revue politique*, dans laquelle il le remercie de l'envoi de deux volumes. — (Catalogue Lemallier, n° 3. — Édouard Champion.)

— Lettre. Il donne sa démission de président d'honneur de la Société générale de protection mutuelle, parce qu'il ne peut accepter la signification ajoutée à cette présidence d'honneur. Lettre à Théodore de Banville, 2 novembre (1880). « Vous avez toutes les formes du poète et toutes les formes du philosophe. Vous exprimez cette grande chose, la Vérité, par cette admirable chose, la Beauté. Mettez-moi aux pieds de Madame de Banville, etc. ». — (Catalogue Kra, n° 9. — Édouard Champion.)

— Lettre à Jules Simon. Hauteville-House, 25 juin 1859. Il félicite Jules Simon, sur son beau livre *La Liberté*. Il termine ainsi : « Vous avez choisi la grande heure pour défendre la Liberté, il n'y a pas de plus beau moment que la nuit pour glorifier la lumière », etc.

— Lettre à Paul Foucher. Hauteville-House, 17 février 1868. Il félicite Paul Foucher au sujet de son livre *Entre cour et jardin* : « Ton livre, cher Paul, est bon et charmant. Nous sommes séparés en littérature comme en politique, et c'est un de mes regrets profonds... Tu écris Entre cour et jardin, moi je te lis Entre ciel et terre. De là, peut-être, nos divergences. Ce qui est sûr, c'est que je t'aime de toutes les forces de mon vieux cœur. »

— Lettre. Hauteville-House, 3 avril. « Voulez-vous être assez bon pour dire à M. Faivre, honoré de votre haut appui, que son beau talent m'est connu, que je le regarde comme un grand élément de succès, et que je compte bien, dans une occasion prochaine, recourir à sa puissante et vaillante intelligence dramatique. » — (Catalogue 147, P. Cornuau. — Édouard Champion.)

— Lettre à Victor Hugo. Paris, le 27 février 1874. Lettre d'amour au grand poète. — « On dirait, mon cher adoré, que tout le bleu du ciel et le soleil tout entier est entré dans nos cœurs et dans nos âmes qui rayonnent et qui sourient pendant que la terre est dans les ténèbres et dans la tristesse et que nous sommes tout en joie comme le premier jour de notre amour. J'ai joliment bien fait d'insister hier soir pour avoir ma chère petite lettre annuelle, et, double bonheur pour mon cœur qui t'adore, tu as écrit mot à mot ce que tu m'as écrit la première année 1833 à la même date 26 février, tu penses avec quel ravissement j'ai lu et baisé ce cher fac-simile dont l'original me brûle le cœur depuis quarante et un ans. » Etc., etc. — (Vente Lemasle, 25 mai 1924. — Édouard Champion.)

Huysmans. — Lettre à G. de Maupassant. Lettre contenant deux pages de réflexions littéraires sur les *Contes de la Bécasse* : « Ce qui me frappe le plus... c'est l'ironie cruelle du livre, la bonne saleté tranquille, remuée, sans la moindre observation finale, sans le moindre parti pris... Au fond, c'est la vie, où par avarice de quelques sous l'on active la crevaison du prochain... », etc. — (Catalogue Hellen et Sergent, « Bibliophilie », n° 10. — Édouard Champion.)

Jouffroy. — F. Montel. Le romantisme de Jouffroy. *Figaro*, 11 octobre 1924.

Lamartine. — Lettre inédite [13 novembre 1811, de Rome ; publiée par M. et A. Leblond dans *la Vie*]. *Figaro*, 13 décembre 1924.

— Senza. En marge de la vie de Lamartine. Lettres de Ch.-B. de Jussieu de

Senevier [relations avec Lamartine, publiées depuis en volume]. *La Vie des Peuples*, avril 1924 et suiv.

— Mario Foresi. Un emigrato della Rivoluzione francese et il poeta A. de Lamartine a Firenze. *Rassegna Nazionale*, XLVI (1924) [avec des lettres inédites de Lamartine]. — (C. P.)

— Lettre à M. X., député ; 22 avril. « On fait ce qu'on peut, non ce qu'on veut. Les lois civiles s'opposent à la Loterie et, d'ailleurs, les habitants du Mâconnais n'avaient pas les 600 000 francs nécessaires aux frais d'une loterie, somme indispensable.

« Je ne puis donc que vous engager, puisque vous avez un cœur si bienveillant pour moi, à seconder les efforts du comité de Paris par un comité local et par la propagation de ses circulaires. Soyez assez bon pour en recueillir les versements, quelque minimes qu'ils soient, pour les envoyer au comité central.

« 400 comités en France peuvent former d'utiles auxiliaires de la bonne pensée. Ici la souscription commence, comme dans le Mâconnais, à monter lentement mais continuellement. Si elle échouait, je me condamnerais, en effet, forcément à l'ostracisme. » — (Catalogue 179, Lemasle. — Édouard Champion.)

— Lettre datée du Château de Saint-Point, février 1829, à M. Prillani, directeur des Ponts et Chaussées. Florence. Lettre pour remercier d'un « Souvenir poétique ». Lamartine vient d'être nommé président d'une commission instituée par les propriétaires de la Bourgogne pour réclamer contre les impôts qui accablent nos vignobles ; il commence à prendre rang parmi les candidats à la tribune législative et représente les Royalistes constitutionnels, ceux qui veulent l'ordre avant tout. — (Catalogue Maurice Picard, n° 62. — Edouard Champion.)

— Lettre à Blanqui, 17 avril 1836. Il l'assure qu'il n'est pas un inconnu pour lui et que lui-même n'est pas tellement étranger à la grande science qu'il éclaire qu'il n'en connaisse ses gloires et ses espérances. Lamartine s'occupe depuis bien des années de résoudre en vérités d'application les hautes vérités morales et sociales qui doivent se réaliser en économie politique, mais il n'est qu'un écolier ; il souhaite de trouver une occasion de s'enrichir de ses recherches et l'invite à venir le voir le samedi soir.

M^me^ de Lamartine. — Lettre à Victor Hugo, 2 juin 1846. Elle le remercie, comme femme, d'avoir écrit une pièce où il a si bien peint le dévouement. M. de Lamartine est absent ; elle en profite pour lui envoyer un exemplaire des discours qu'il a prononcés pendant la session. « M. de L. les jugerait sans doute trop peu dignes de vous être offerts, et pourtant je serais charmée que vous voulussiez bien les parcourir. » — (Catalogue N. Charavay, décembre 1924.)

— Lettre à Martin d'Oisy ; Paris, 11 janvier 1842. Il lui adresse M. Recappé pour qu'il déchire la promesse de prêt de 50 000 francs. Lamartine lui voue une reconnaissance éternelle. — (Catalogue N. Charavay, janvier 1925.)

— Lettre, Mâcon, 24 novembre 1844. Il le remercie des démarches qu'il a faites, pour lui procurer un rédacteur suivant son esprit. — « J'ai été triomphant de voir qu'un juge si compétent que vous en journalisme élevé était content de ma trop rapide improvisation. Je savais bien que mes deux réserves sur la paix et sur [?] ne seraient pas dans l'esprit du public. Mais ces réserves trouveront leur application très puissante dans leur tems, laissez-les là, nous les rencontrerons au retour. De plus la paix est mon individualité et ma conscience. C'est aussi à la Révolution française, les excepté [?] et j'en ai excepté les occasions grandes et légitimes. Or remarquez bien que depuis 1830

un seul homme a posé deux fois le cas de guerre, a tout risqué en Orient et en Espagne, cet homme c'est moi... Je rentre dans mon travail des Girondins pour six semaines; je n'y ai dérobé qu'une matinée et demie pour le bien public, il faut faire mon discours en cinq volumes, il fera bien des conversions si mon faible talent parvient à le faire lire.

— Lettre à Buloz, Mâcon (s. d.). Lettre relative à *la Marseillaise de la Paix*. — « Je vous enverrai par le courrier suivant une des moins mauvaises poésies que j'aye je crois jamais écrites. C'est un morceau de 140 à 150 vers intitulé : *La Marseillaise de la Paix*, en réponse à l'auteur de la Marseillaise allemande : — « Non, ils ne l'auront pas, le libre Rhin allemand... », etc. Sur la troisième page se trouve la réponse de Buloz à Lamartine.

— Fragment autog. 3 pages d'un discours politique.

— Lettre 8 décembre 1849. Lettre où il donne des avis. « Envoyer f. f. ces M. M. (entre nous) ; ne les voyez plus que pour service, nous vaincrons sans eux... », etc., etc. — (Vente Lemasle, 1924. —Édouard Champion.)

Lamennais. — P. Raphaël. Lamennais et Fortoul [Intéressant. Documents inédits]. *Grande Revue*, août 1924.

— Lettre à M. Désoliaire; Paris, 4 janvier 1849. Lettre dans laquelle il commence par témoigner ses sentiments affectueux à Mme Désoliaire et où il parle ensuite longuement de la situation de la France. — « Les persécutions que vous éprouvez s'exercent partout de la même manière en ce moment de triomphe pour la réaction. Maîtresse du pouvoir, elle prépare sans même s'en cacher une restauration désormais presque inévitable, mais qui serait de peu de durée. Bonaparte ne rêve que l'Empire, et ses propres ennemis auxquels il s'est livré l'y poussent de toutes leurs forces, afin que ce soit lui et non pas eux qui renverse la République, et que, renversé lui-même immédiatement après, les autres ne soient plus embarrassés de ses prétentions. La folie du peuple qui a nommé cet ambitieux aussi corrompu qu'imbécile est inconcevable. Manquant à ses promesses les plus formelles, les plus sacrées, il n'a fait jusqu'ici que s'opposer à toute espèce de bien, et notamment à la réduction de l'impôt sur le sel. Il a également refusé l'amnistie; hébété de débauche, il passe sa vie avec ses nombreuses maîtresses, et les autres Princes de sa famille l'imitent parfaitement en cela. Jugez s'il leur faudra de l'argent. Que Dieu soit en aide à la France dévorée au-dedans par tous ceux qui veulent de nouveau s'engraisser de sa susbtance, et menacée au dehors par une nouvelle coalition! Gardons-nous, cependant, de désespérer de son avenir. » Etc. — (Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

Leconte de Lisle. — Lettre sig. (A Madame d'Aunet-Biard, amie de Victor Hugo); Paris, mars 1854. Il lui exprime ses regrets de ne pouvoir se rendre à son invitation et il lui envoie de ses vers. — « Je prends la liberté de vous offrir les vers (*Poèmes antiques*) que vous avez eu la bonté de me demander. » — (Catalogue 179, Lemasle. — Édouard Champion.)

P. Loti. — Lettre à un ami, 4 pages in-8. — « Il y a un peu plus d'un an, je vous avais prié de venir assister à mon mariage (ce qui était une chose bien ennuyeuse) et vous y avez consenti. Aujourd'hui je viens vous prier d'assister à l'inauguration de mon logis d'homme marié (ce qui sera une chose curieuse et presque amusante), — me refuserez-vous?... Ça se passera le 9 avril prochain. — Ce sera un dîner comme sous le roi Louis XI. — Vous aimez le vieux temps, peut-être vous laisserez-vous distraire un tout petit peu par cette reconstitution fidèle du xve siècle. Nous serons là une trentaine, les dames en grand hennin, dans une salle gothique d'aspect très rude et saupoudrée de la poussière des siècles, à la lueur des chandelles de résine, nous mange-

rons des mets du temps; des rôsto de hérons et des hérissons nous seront apportés par des pages, au son du cor et de la cornemuse. Un de mes ménestrels dira, entre autres choses, une villanelle de maistre François Coppée. Un costume de gentilhomme campagnard du temps du roi Louis XI est bien facile à composer et à porter..., et puis songez à la joie que j'aurais de vous avoir, etc. »

— Pièce où il lui donne de curieux renseignements sur la manière dont sera fait ce fameux dîner. « Le dîner aura lieu sous le règne du roi Louis XI, vers 1470. Les mets et la manière de servir seront conformes aux usage de ce temps-là... Pour être admis, le costume de l'époque sera de toute rigueur... Les invités sont priés de se vêtir comme de petits nobles de province, des chevaliers ou des bourgeois (on recevra également les pèlerins et les ménestrels. Il y aura une table pour les mendiants et truands s'il s'en présente). La salle sera relativement peu éclairée et les invités sont priés de choisir pour leurs costumes des couleurs éteintes; ils devront avoir un air un peu saupoudré de la poussière du temps, comme des gens ayant dormi quatre cents ans dans les vêtements qu'ils porteront... Ils sont prévenus que les fourchettes n'étaient pas inventées au xv^e^ siècle et qu'il faudra s'en passer... Chacun devra apporter, suivant la coutume, son gobelet d'argent pour boire et son couteau fermé dans sa poche... Chacun devra choisir un nom de l'époque sous lequel il sera annoncé et qu'il devra conserver toute la soirée... Autant que possible on emploiera dans la conversation des formules et le langage du temps. » — (Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

J. de Maistre. — Dugas. J. de Maistre et la guerre. *Revue Bleue*, 3 janvier 1925.

X. de Maistre. — Voyage autour de ma chambre, 1877, avec *Fable*, ms. autographe. — (Vente Arthur Meyer, n° 100. — Édouard Champion.)

Mallarmé. — Lettre autobiographe à Verlaine. Publiée dans les *Manuscrits des Maîtres*. Paris, Messein, 1924.

— Lettre à un ami. Paris, 1888. « Ce Verhaeren ! me signale ses pièces (il a bon goût, du reste, et ce sont mes préférées et quelques-unes encore) comme si je ne lisais *et même n'étudiais* pas son livre. Parlons affaires. Je ne vends pas la propriété de mes livres, ni guère aucun écrivain parisien aujourd'hui ; mais des tirages fixés à un nombre de... et je puis m'engager, vis-à-vis de M. Deman, à les lui perpétuer une suite d'années voulue... Pour le Poé il n'y a rien à racheter à Vanier depuis 2 ans (je n'ai plus de rapport avec lui depuis...) qu'est passée la date convenue de les publier sous prétexte de garder cela pour l'exposition de 89, j'ai repris tous mes droits et suis libre, ainsi que je l'ai fait pour le *Faune*... »

— Carte à Charles Morice, Paris. 1896. « Quelques affaires préparatoires à un départ, sans doute, pour Londres pendant plusieurs jours, me forcent à sortir et à déjeuner loin ; je ne serai pas à la maison à deux heures aujourd'hui, cher Morice, mais demain jeudi. » — (Catalogue Kra, n° 9. — Edouard Champion.)

Maupassant. — Lettres à son éditeur Havard (1871-1881). 109 pièces. Je ne retiens du catalogue que les analyses présentant un intérêt. (D. M.)

4. (10 décembre 1881.) — Réponse à une invitation : « J'ai pris pour règle absolue de ne jamais déjeuner dehors afin de conserver mes journées entières au travail, et une seule interruption dans mes habitudes de labeur me détraque tout à fait ».

9. (21 février 1883). — Lettre accompagnant l'envoi de deux contes. Mau-

passant corrige à ce moment les épreuves de *Une Vie* et se plaint de ses « yeux très malades ».

13. Étretat (18 juin 1883.) — Maupassant annonce sa prochaine visite et demande une avance de 500 francs sur ses droits d'auteur.

14. Châtel-Guyon (9 juillet 1883). — Demande d'une somme de 500 francs que Maupassant désire recevoir à Châtel-Guyon où il suit un traitement.

15. Châtel-Guyon (10 août 1883). — Nouvelle demande de la même somme nécessitée par une prolongation de séjour.

17. Étretat (11 septembre 1883). — Il annonce à son éditeur qu'on lui demande de faire une plaquette avec la nouvelle *Le Lit* (de M^lle^ Fifi). « Cette nouvelle servirait tout simplement de prétexte à 60 dessins sur les lits. »

20. (3 janvier 1884.) — Il indique diverses corrections à faire et un changement de texte dans le chapitre *Bou Amama* du livre *Au Soleil* (changement conseillé par le général Bertin).

24. Cannes (23 février 1884). — Il se plaint de n'avoir reçu aucune coupure sur *Au Soleil*; il annonce l'envoi d'une nouvelle destinée au *Figaro*, qui, peut-être, la trouvera « vive »; il parle enfin d'un incendie où le volume *Des Vers* corrigé en vue d'une réimpression a été brûlé.

25. Cannes (6 mars 1884). — Il se plaint encore une fois de n'avoir reçu aucun article sur *Au Soleil*, parle de la nouvelle destinée au *Figaro*, « L'héritage », réservée maintenant à *La Vie Militaire*; enfin il envoie la table des nouvelles qui doivent composer le recueil de *Miss Hasting* (premier titre de *Miss Harriett*).

26. (15 mars 1884.) — Cette lettre complète la précédente. Annonce qu'il change le titre de son ouvrage : *Miss Harriett* remplacera *Miss Hastings*.

32. Cannes (12 avril 1884). — Lettre d'affaires relative aux comptes des sommes dues à Maupassant pour *Au Soleil*, *La Maison Tellier*, *M^lle^ Fifi*. Détails curieux sur le succès de ces ouvrages.

39. Étretat (2 octobre 1884). — Lettre non autographe. Elle a été dictée par Maupassant malade à M^me^ B***. L'écrivain annonce l'envoi d'*Yvette* qu'il considère comme une sorte de « pastiche de la manière élégante de Feuillet et C^ie^ ». Il se plaint ensuite des procédés commerciaux de Havard, qui nuisent au succès des livres. Lettre jointe de la maison Ollendorff donnant des détails sur la vente des *Sœurs Rondoli*.

41. Étretat (19 octobre 1883). — Lettre dictée par Maupassant malade à M^me^ B***. L'écrivain indique deux contes (*Le Garde* et *Berthe*) pour compléter le volume d'*Yvette*.

43. Cannes (24 novembre 1884). — Lettre sur le « mauvais vouloir des libraires » à l'égard de Havard dont les procédés commerciaux nuisent à la vente des livres. Détails sur le succès des *Sœurs Rondoli*, d'*Yvette*, etc.

47. Cannes (21 février 1885). — Curieuse lettre confidentielle. Maupassant prie Havard de remettre 200 francs au romancier M*** dont la situation est désespérée. Il annonce qu'il a fini *Bel Ami*.

55. (15 septembre 1885.) — Maupassant prie son éditeur d'autoriser la traduction de *Bel Ami* en suédois, et donne quelques nouvelles sur ses travaux littéraires. Allusion à la pièce *Bel Ami* qui poussera à la vente du roman.

65. Sur le *Bel Ami*, Antibes (5 mars 1887). — Nouvelle demande des articles parus sur *Mont-Oriol*. Un mot sur les *Contes de la Bécasse*, dont Maupassant ne veut pas changer le titre, ce changement lui paraissant « une supercherie peu digne ».

69. Cannes (29 avril 1887). — Maupassant se plaint de n'avoir pas son compte; ayant besoin d'argent, il donne un petit roman (*La Horla*) à l'éditeur Ollendorff.

71. (20 mai 1887.) — Excuses pour une erreur dans la composition d'un livre publié par Ollendorff; on a laissé passer le conte *Sauvée*, déjà publié dans la *La Petite Roque*.

73. Etretat (30 juin 1887). — Maupassant demande de l'argent car il a fait construire dans sa villa des salles de billard et de douches... Il se plaint des procédés de Havard qui font manquer au libraire la vente de plus de 200 *Mont-Oriol.*

76. Antibes (20 octobre 1887). — Maupassant, mis une fois de plus dans l'embarras par la négligence de Havard, commence à en avoir assez d'un éditeur qui vend très mal les meilleurs livres de l'écrivain. Curieux détails sur le succès de divers livres publiés par d'autres éditeurs, sur *Toine* et les *Contes du Jour et de la Nuit*, que Maupassant juge sévèrement, etc.

80. (10 février 1888.) — Maupassant autorise la traduction espagnole de *Mont-Oriol.*

85. Tunis (fin décembre 1888). — Toujours souffrant, mais un peu remonté par le climat, Maupassant s'est remis au travail pour un roman (*Les Cœurs Etrangers*) et une nouvelle destinée à la *Revue des Deux Mondes.*

88. (18 janvier 1890.) — Maupassant donne le titre définitif pour la nouvelle du *Figaro*, première du volume *Le Champ d'Oliviers.*

90. (23 février 1890.) — Il renonce au titre *Le Champ d'Oliviers* et le remplace par l'*Inutile Beauté.* Il donne la composition de ce volume et annonce à son éditeur que la traduction allemande du *Champ d'Oliviers* est vendue un bon prix par Ollendorff.

91. (26 février 1890.) — Lettre au sujet d'une pièce, *Yvette*, de MM. Ferrier et Clairville. Maupassant proteste contre ce titre dont il revendique la propriété, d'autant plus qu'il prépare lui-même une adaptation théâtrale de sa longue nouvelle. A propos de cette affaire, il cite divers précédents et divers exemples.

93. (20 mars 1890.) — Maupassant refuse un titre proposé par Havard (*Perès et Marie*) ; ce titre le dégoûte affreusement !

94. (25 mars 1890.) — Au sujet de l'impression de l'*Inutile Beauté.* En P.S. Maupassant annonce que *Fort comme la Mort* a été vendu 1 000 francs pour l'Espagne et 500 francs pour l'Amérique latine.

98. (9 avril 1890.) — Lettre d'acceptation des conditions proposées pour la traduction en espagnol de huit ouvrages (*Maison Tellier*, M^lle^ *Fifi*, *Au Soleil*, *Miss Harriet*, *Yvette*, *Bel Ami*, *Petite Roque*, *Contes de la Bécasse*). Havard peut traiter au prix de 1 000 francs pour l'*Inutile Beauté.*

99. (21 avril 1890.) — Maupassant, qui est « en plein travail », ne veut recevoir personne avant l'achèvement de son roman (peut-être *Notre Cœur* ?). Cinq minutes de conversation suffisent à lui gâter tout une après-midi.

102. Alger (21 octobre 1890), avec une lettre jointe de Boucheron (même date). — A propos d'une opérette célèbre qui devait s'appeler *Miss Harriet.* Maupassant protesta et menace de poursuites l'auteur de cette pièce. Celui-ci, dans sa lettre à Havard, dit que l'opérette s'appellera *Harriet* tout court, titre qui fut changé ensuite en *Miss Helyett.*

104. (23 janvier 1891.) — Maupassant prévient son éditeur qu'il lui retire *La Maison Tellier*, dont le contrat expire le 22 avril 1891. Conclusion naturelle des lettres précédentes dans lesquelles Maupassant se plaint de Havard.

105. Chalet de l'Isère, route de Grasse, 5 décembre 1891. (Enveloppe — Maupassant demande la liste des ouvrages parus chez Havard avec le nombre des éditions. Demande faite en vue d'un procès d'Amérique où l'on prétend que Maupassant est un auteur inconnu. Cette lettre n'a plus le ton amical des précédentes.

106. (Deux documents, 16 avril 1874 et 28 décembre 1876.) — Lettres officielles de nomination au ministère de la Marine. La première, nommant Maupassant « commis de quatrième classe à la Direction du Matériel », et la seconde le nommant « commis de troisième classe à l'Administration Centrale de la Marine ».

108. Essais de phrases et notes diverses. 10 pages au crayon, non signées,

ni datées. — Notes et fragments crayonnés sur du papier officiel du Ministère de la Marine. Une page contient l'ébauche d'un poème avec nombreuses ratures.

109. Lettre d'Alphonse Cordier, sénateur (24 février 1880). — Par une lettre publiée dans la *Correspondance* (*éd. Conard*, t. IV, p. 415), on sait que Flaubert avait prié Cordier d'intervenir en faveur de Maupassant poursuivi pour quelques vers libertins... Cette lettre d'A. Cordier est sa réponse à Flaubert : il lui écrit que Maupassant bénéficiera d'un non-lieu. Document intéressant. — (Catalogue Hellen et Sergent, 15 juin 1924. — Édouard Champion.)

Maupassant. — Lettre à un confrère; Cannes (18 novembre 1888), une page et demie in-8. — Il lui écrit un mot en hâte, son frère est dans un état terrible et il doit l'emmener dans une maison de santé. Il lui cite les journaux qu'il a sous les yeux où il doit être question d'un de ses ouvrages, probablement *Sur l'eau* ou le *Rosier de Madame Husson*. — (Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

Mérimée. — Pinvert (Lucien). Le Théâtre de Mérimée [et le théâtre dérivant de Mérimée]. *Journal des Débats*, 8 janvier 1925. — (L. Auvray.)

— Discours prononcé par lui à sa réception à l'Académie française, le 6 février 1845. Paris, Didot, 1845. Edition originale. — On y a joint : 1° un portrait de Mérimée par Nargeot, avant la lettre, sur japon; 2° une lettre autographe, signée, dans laquelle Mérimée sollicite la faveur du Ministre pour l'obtention d'une bourse de lycée pour le jeune Édouard Blanc, petit-fils de la Comtesse d'Aure, veuve d'un écuyer de l'Empereur. — (Catalogue n° 6 : « Au Vélin d'or », 1924. — Édouard Champion.)

Méry. — A Madame la Vicomtesse Victor Hugo. — Pièce de vers autog.; Paris, 4 février 1847, pièce commençant ainsi :

Vous faites une loterie
Au profit du peuple indigent,
Réservez-moi donc, je vous prie,
Quelques billets pour mon argent.

(Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

A. de Musset. — J. Pommier. A propos de *Lorenzaccio*. [Très riche d'informations, très précis. Étude des influences personnelles, livresques, directes ou indirectes qui expliquent *Lorenzaccio*]. *Revue des Cours et Conférences*, 15 décembre 1924 et suiv.

— A. Perreau. L'édition originale des *Poésies* complètes d'Alfred de Musset [suite à l'article du 1er novembre. Réponse à des questions posées]. *Bulletin du Bibliophile*, 1er janvier 1925.

— A. Perreau. L'édition originale des *Poésies* complètes d'Alfred de Musset (1840) [Trois tirages différents. Description]. *Bulletin du Bibliophile*, 1er novembre 1924.

G. de Nerval. — Quatre sonnets inédits [qui paraîtront dans une édition de ses poésies publiée chez Édouard Pelletan]. *Figaro*, 13 décembre 1924.

— A. Dubeuse. Un poème inédit de G. de Nerval [*Imitation d'une mélodie de Th. Moore*, sur un album]. *Figaro*, 3 janvier 1925.

Nodier. — Lettre à Cordier, député du Jura, s. l. (Paris), 1831. Lettre dans laquelle il expose ses difficultés financières, principalement avec le banquier Laffitte. « Il ne me reste au monde que les débris de ma pension littéraire, si brutalement mutilée par le dernier ministère de Charles X, et qui est réduite à cent vingt-cinq francs par mois depuis le 1er janvier 1830, en vengeance de quelques articles de la *Revue de Paris* où j'avais osé parler

de la Révolution et des Conventionnels comme en parlera l'histoire. Information prise sur mes ressources, on a vu que je n'avais que celles-là, et je me soumettais à les laisser sans réserve jusqu'à complet acquittement de la dette de mon libraire, à la disposition de M. Laffitte, qui a touché depuis 1817 jusqu'en 1830 ma pension de 2400 francs, » etc. — (Catalogue Kra, n° 9. — Édouard Champion.)

— Le dernier chapitre de mon roman, histoire véritable. Manuscrit autographe de l'auteur. 182 pages. Manuscrit autographe de la préface « dialogue entre l'auteur et le libraire », et du roman. Ce petit livre de Nodier parut sans nom d'auteur en 1803, mais ce dernier lui donna place dans l'édition de ses œuvres entreprise par Renduel, en ayant soin, toutefois (il guettait un fauteuil à l'Académie), d'écarter l'impertinente préface et l'épigraphe « Enumeravi noctes laboriosas ». Cette épigraphe ne figure d'ailleurs pas sur le manuscrit. — (Catalogue Blaizot, 231. — Édouard Champion.)

Proudhon. — Lettre à M. Guénard, sous-bibliothécaire à Besançon ; Paris, 12 avril 1839.

— Il parle de MM. Nodier, Buignet, Guérard, Droz, Damiron, Lacretelle, Saint-Marc Girardin, Jouffroy, Cousin, Villemain, Guizot, Reid, Stewart, Kant, l'abbé Bautain, Lamennais, Descartes, Weiss, Duvernoy. — (Catalogue nouv. série, n° 7, M^lle^ Charavay. — Édouard Champion.)

Quinet. — Lettre. Veytaux, 23 août 1863 Il donne des renseignements sur son livre *Examen de la vie de Jésus*. « Cet ouvrage contient la critique des principales questions sur l'origine du christianisme et la solution de ces problèmes dans le sens de la personnalité de Jésus, telle qu'elle prévaut chez les écrivains les plus récents. » — (Catalogue N. Charavay.)

Renan. — R. Durand. A propos du centenaire d'E. Renan. Notes critiques et bibliographiques [sur les ouvrages et articles publiés depuis les premières notes données, à propos du centenaire, dans la même revue]. *Annales de Bretagne*, n^os^ 2 et 3 de 1924.

— H.-E. Smith. New light on Renan [Commentaire intéressant des *Nouvelles lettres intimes* publiées en 1923]. *Modern Language Notes*, janvier 1925.

— H. Tronchon. Renan et la question du latin. [Attitude indécise de Renan à l'égard de la culture classique. Intéressant.] *Grande Revue*, janvier 1925.

— Lettre à un ami ; Paris, 27 août 1852. Lettre relative à son ouvrage *Averroès*. — « Vous recevrez ces jours-ci Averroès, qui a fait il y a quelques jours son entrée dans le monde. La discussion à la Sorbonne a été très bienveillante pour moi, et je n'ai qu'à me louer de la Faculté. La préface seule a soulevé les censures, amicales du reste, du dogmatique M. Damiron. Je serais bien flatté si vous vouliez bien dire quelque part votre avis sur mon essai, et Durand le désire beaucoup aussi. Faites surtout que je puisse lire votre jugement, qui a tant de prix à mes yeux. Il me semble que ce qu'il y a de plus curieux, ce sont les § XIII, XIV, XV, XVI du deuxième chapitre de la deuxième partie, et les § II, III, XII du troisième chapitre de cette partie, qui se rapportent même à l'incrédulité au Moyen Age. Vous saurez, j'en suis sûr, trouver sur tout cela mille aperçus neufs et pleins d'originalité qui m'ont échappé. » Etc., etc. — (Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

— Lettre. Paris, 1866. « Si la feuille 37 de la *Mission de Phénicie* n'est pas tirée, ayez la bonté d'y faire l'addition suivante : P. 289, note, après *Grundriss der Gesch. des* (*sic*) *Baukunst*, p. 105, ajouter : *Mém. de l'Acad. des Insr. et B.-L.* »

— Lettre à La Rochelle (employé à la Bibliothèque Impériale). Paris, 1855.

Lettre de recommandation. « Il y a deux journaux auxquels votre article irait à merveille, et où nous pouvons vous introduire. L'un est le *Dock*, qui a pour directeur M. Léopold Aumail, auquel je puis très bien vous présenter. L'autre est l'*Industrie*, où M. Hamon se chargerait avec plaisir de vous introduire. » — (Catalogue Kra, n° 9. — Édouard Champion.)

Rimbaud. — *Poésies complètes*, avec préface de Paul Verlaine et notes de l'éditeur. Paris, Vanier, 1895. — Du même : *Reliquaire*. Poésies. Paris, Vanier, 1895. Exemplaire composé des premières épreuves avec corrections manuscrites pour le Reliquaire et des deuxièmes épreuves également corrigées des Poésies complètes, — ce dernier ouvrage présentant l'importante préface de Verlaine, sillonnée et couverte à chaque page de modifications et corrections souvent considérables, tracées de la main de Verlaine en marges de son premier texte. — (Propriété de M. Édouard Champion.)

Ed. Rostand. — L. Herrmann. *Marion de Lorme* (de V. Hugo) et *Cyrano de Bergerac* (de Rostand). [La pièce de V. Hugo aurait inspiré à Rostand des procédés de style et des détails.] *Néophilologus*, 1925.

G. Sand. — Lettre à un écrivain : Palaiseau (Seine-et-Oise), 30 juin (1865). Lettre où elle lui parle de son fils. « Je vous remercie cordialement, malgré le reproche que vous faites, paraît-il, à un géographe très fort, de pécher contre la sainte géographie. Je suis sûr que votre article est aimable et charmant comme vous. Je suis toujours auprès d'un cher malade bien malade, hélas ! et pour surcroît je me suis blessée à la jambe assez grièvement. » — (Catalogue Lemasle, 179. — Édouard Champion.)

— Deux lettres ; Nohant, 1er février et 4 avril 1849. Lettres relatives à la situation de M. Bertholdi, mari de sa fille adoptive. — (Vente Lemasle, 26 mai 1924. — Édouard Champion.)

— Manuscrits autographes de *Mlle de la Quintinie* (avec corrections), — de *la Filleule* (avec corrections). — (Vente Pearson. Londres, juin 1924. — Édouard Champion.)

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon. Nohant, 11 octobre 1866. Importante lettre dans laquelle elle parle de *Montrevêche* et du *Marquis de Villemer* ; elle pose ses conditions pour la représentation d'une de ses pièces et lui dit : « J'ai d'autres ressources moins brillantes, mais plus assurées dans le roman, pour que je me décide aux interruptions de ce travail ; il faut que je trouve une compensation dans les profits du théâtre ». Longs et curieux détails sur les conditions d'un traité à conclure entre eux.

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon, 18 octobre 1866. Elle lui parle de M. Harmant qu'elle considère comme très loyal et incapable de spéculer avec elle dans cette circonstance : puis elle termine ainsi : « Gardez-moi un petit coin pour la pièce de Bouillet (*sic*) dans la loge des auteurs, si vous pouvez. Il m'admettra et j'y serai plus utile qu'ailleurs. »

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon. Nohant, 24 octobre 1866. Curieuse lettre dans laquelle elle lui écrit qu'elle a reçu une lettre de M. Harmant qui la laisse libre d'aller à l'Odéon ou de revenir à lui : « Il demande seulement qu'il n'y ait pas, sous forme de réclame pour ma pièce, des choses blessantes pour lui ou préjudiciables au Vaudeville », etc.

— Lettre à M. de Chilly, directeur de l'Odéon. Nohant, 3 juin 1867. Belle lettre relative au choix d'interprètes pour le rôle de Mlle de Saint-Geneix, du Marquis de Villemer ; sera-ce Mlle Antonine ou Mlle Lia ? Même question pour Mlle Périga et Mme Lambquin. Puis elle ajoute : « Paul Meurice m'a parlé de votre part d'un projet sur *Indiana*. J'ai dit oui, essayons. » etc.,

— Lettre à MM. Duquesnel et de Chilly, directeurs de l'Odéon, 29 avril 1868. Elle leur annonce qu'elle achève un petit travail sur la botanique.

— Lettre à M. de Chilly, directeur de l'Odéon. Nohant, 12 décembre 1868. Elle lui propose une pièce de théâtre au sujet de laquelle elle lui demande le plus grand secret. Puis elle ajoute : « Je travaille à *Montrevêche* avec Paul Meurice. Mais je n'ai pas l'espoir que nous soyons prêts pour février. La pièce que je vous offre est de moi seule ; elle n'a été lue qu'à mes enfants... s'il y a une indiscrétion, elle viendra donc de l'Odéon », etc.

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon. Nohant, 2 janvier 1869. Lettre dans laquelle elle parle d'une de ses œuvres : « Les longueurs, les lenteurs, les obscurités, ce n'est rien. J'écoute tout bon conseil et je corrige. Mais la similitude avec cette pièce que je ne connais pas, c'est, je crois, sans remède, puisque cela porte sur la grand'mère qui est toute l'émotion de ma donnée... », etc.

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon. Nohant, 20 février 1869. Lettre relative à une de ses pièces : *L'Autre*, probablement : « La distribution de ma pièce ne me paraît inquiétante que pour la femme, c'est-à-dire la jeune fille. Le rôle est long et très ému. Sarah est ce que vous avez de mieux, et je la crois capable, mais on dit qu'elle s'en va, et alors ? Je ne vois personne. Pierre Berton serait bien pour le jeune homme, Paul Deshayes pour Césaire, Martin pour l'avoué, Clerk pour le médecin, Rey pour le vieux musicien, Madame Ferraris pour Jeanne, Nancy pour la marquise ; La Cressonnière est pour vous une excellente acquisition ; c'est un des premiers artistes de Paris. Je le trouve un peu marqué pour Maxwell ; il faut qu'il inspire de la jalousie au jeune homme. — Au prologue, il sera impossible. Je crois Berton père dans ce rôle, ou la pièce passe à côté de son but qui est un jeune père ayant du mérite à sacrifier sa jeunesse. Voilà mon avis, etc.

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon. S. l., 13 avril 1869. Lettre relative à la reprise de Mauprat. Elle espère qu'il augmentera un peu les droits d'auteur : « Vous pouvez commencer à répéter ; je comptais aller à Paris à la fin du mois. J'irai à la fin de la semaine prochaine, ce sera assez tôt, n'est-ce pas ? car tous les rôles sont nouveaux pour les acteurs, et il y aura bien des répétitions de pure étude de mémoire où je serais inutile... Lesueur ferait certes un succès à la pièce, ce serait l'idéal du rôle, ayez-le, car il rendra en outre de grands services. »

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon. Nohant, 23 novembre 1869. « Je n'ai pas d'autre reproche à vous faire que ceux que je m'adresse à moi-même. Chilly ne croyait pas à la pièce en vers, il me l'a présentée comme devant avoir dix représentations. J'ai eu tort de ne pas me dire qu'il pouvait se tromper ; que les pièces en vers, notamment celles de Bouilhet, avaient autant de chances de durée que les autres quand elles offraient de l'intérêt, et que celle dont il était question pouvait en offrir. Elle ajoute qu'elle n'est pas de ceux qui ragent contre leurs concurrents, mais que tout de même sa pièce a été sacrifiée... « Je suis très bonne femme et je crois bonne amie, mais pas imbécile » ; elle sait bien que sa pièce ne sera pas jouée à l'Odéon cette année, puis elle conclut : « Je ne m'en fais pas de bile, je ne vous presse ni ne vous grogne ; mais, ne me dites pas que je doive être enchantée de mon n° d'ordre dans votre répertoire ».

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon. Nohant, 12 mai 1870. Belle et émouvante épître en faveur de M^me^ Boudois, qu'elle le prie d'engager à l'Odéon.

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon, 31 novembre 1870. Lettre en partie relative à M^me^ Boudois qu'elle voudrait voir engagée à l'Odéon.

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon (Accusé de réception d'un règlement de compte). Nohant, 4 août 1870.

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon. Nohant, 18 mai 1872. Elle l'entretient d'un travail qu'elle désire lui offrir.

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon. Nohant, 28 juin 1872. Lettre dans laquelle elle parle longuement de Sarah Bernhardt, qui fait l'éloge de feu M. de Chilly, directeur de l'Odéon.

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon, 15 septembre 1873. Lettre relative au Marquis de Villemer et à Mauprat. Elle le remercie du succès qu'a obtenu la reprise du *Marquis de Villemer*.

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon, s. l., 29 décembre 1873. Lettre relative à Mauprat; elle y parle de Léonide Leblanc, qui lui est recommandée par Régnier; puis elle conclut : « Je compte pour Mauprat, que vous me tiendrez au courant et m'avertirez quand les répétitions marcheront de manière à m'éclairer non seulement sur l'interprétation, mais sur les petites retouches de détail qu'il y aurait à faire ». Lettre à Duquesnel, Nohant, 13 mai 1874. Lettre relative au Marquis de Villemer et à Mauprat.

— Lettre à Duquesnel. Nohant, mardi 26 mai 1874. « Je voudrais voir *Louis XIV*, et je partirai tout de suite s'il le faut... Ne dites à personne que je vais à Paris, pour que je ne sois pas débordée d'avance. Je vous porte la pièce, nous la lirons seuls; je ne veux qu'une première impression à la fois. Personne ne la connaît, elle est censée non finie. »

— Lettre à Duquesnel. Nohant, 11 août. Elle parle de l'*Affranchie*. Elle apprécie d'une manière curieuse l'état d'esprit du public au théâtre et parle « des délicatesses d'intention qu'un public de 1re représentation saisit aisément mais qui ne portent pas sur une autre série de spectateurs ».

— Lettre à Duquesnel. Nohant, 18 août. Lettre sur le Marquis de Villemer. Elle lui demande quand il compte reprendre cette pièce et quels acteurs ils auront avec Berton : « Pour la marquise de Villemer, nul doute que Mme Lambquin ne dise à merveille. Mais le public regrettera Ramelli qu'il aimait, dont le physique était imposant et doux. Je crois qu'elle est libre ou qu'elle pourrait l'être; Laroche parti, l'est-il ? qui fera le marquis de Villemer ? et Mlle de Saint-Geneix ? C'est là le *hic*. Il faut garder Mlle Antonine pour jouer Mlle de Saintrailles. Mlle Petit y était incolore et insuffisante. Mlle Essler n'a pas le type qui convient à Mlle de Saint-Geneix, elle n'en a ni la voix, ni le regard, ni la diction. Mlle Lia Félix m'a fait offrir de reprendre le rôle, etc., etc.

— Lettre à Duquesnel. Nohant, 16 mars. Lettre relative à Claudie; elle s'élève contre le choix de Mlle Damain qui doit remplacer Mlle Page et dit que ce serait là un véritable coup pour la pièce.

— Lettre à Duquesnel. Nohant, 4 mai. Lettre relative à sa pièce « *L'Autre* ». Lettre à Duquesnel. Nohant, 14 janvier. Lettre au sujet d'une de ses pièces : « J'ai reçu le manuscrit. J'attendrai, selon votre avis, que je puisse être juge du rapport de situations, et s'il n'y a pas lieu à s'en préoccuper sérieusement, nous prendrons des arrangements... s'il y a lieu, au contraire, à renoncer à un sujet traité sur votre scène, je chercherai ailleurs. Je regrette que vous me laissiez dans l'incertitude, etc. Lettre à Duquesnel. S. l., 14 août. Lettre dans laquelle elle lui envoie des changements et coupures à faire dans une de ses pièces (curieux détails).

— Lettre à M. de Chilly, directeur de l'Odéon, S. l. n. d. Lettre concernant *L'Autre*. Elle lui mande : « Je vous confirme ce qui a été convenu entre nous :

lecture et distribution de ma pièce intitulée jusqu'ici *L'Autre* aux artistes de l'Odéon. Dans la première quizaine d'octobre prochain, pour être jouée dans le courant de novembre », etc.

— Lettres à Duquesnel, mercredi. Elle parle de Camille Doucet et demande un acteur pour une de ses pièces.

— Lettre à Duquesnel. S. l. n. d. Elle lui recommande la pièce que doit lui lire son ami Armand Sylvestre, « auteur de poésies très remarquables et intéressantes à tous les points de vue ». Lettre à Duquesnel. Samedi soir. Jolie lettre dans laquelle elle lui demande de lui dire toute la vérité au sujet d'une de ses œuvres qu'il n'est pas pressé de monter. Lettre. Nohant, 22 juin. Elle prie son ami de faire savoir à Duquesnel qu'elle a parlé pour lui et pour nul autre comme successeur de M. de Chilly à l'Odéon.

— Lettre à Duquesnel, directeur de l'Odéon. Elle lui mande : « J'ai le manuscrit, venez donc le prendre demain. J'ai tellement peur qu'il ne s'égare encore que je ne vous l'envoie pas. J'y ai mis un béquet au dernier acte, pour que le rôle de Jeanne ne parût pas s'effacer et quitter l'action, » etc. Lettre à Duquesnel (à propos du payement de deux portraits). S. d. Lettre à Mme Marliani. S. l. n. d. Lettre dans laquelle elle lui raconte ses impressions de voyage en Espagne. —(Catalogue, nº 147, P. Cornuau. — Edouard Champion.)

Sénancour. — A. Monglond. Un premier *Obermann* inconnu. [L'*Aldomen* d'Obermann [publié par la suite en librairie par M. Mongloud et dont la revue rendra compte]. — *Revue de France,* 15 décembre 1924.

— Lettre à M. Duval. — (Catalogue N. Charavay, janvier 1925.)

Mme de Staël. — Lettre (à Adrien de Mun) ; 14 mai. Elle l'informe des démarches de Benjamin [Constant ?] auprès de sa mère en vue du règlement de leurs affaires. L'ami de la mère d'Adrien a paru être un fripon, mais Benjamin assure qu'Adrien de Mun aura 50 000 livres de rentes. Elle le prie de venir la voir là où elle est ; les affections qu'il a laissées ont plutôt augmenté. « Pensez aussi à l'idée que je vous menne à Paris. Je trouve que vous ne l'avez pas assez accueillie. — Quant à la mort, mon cher Adrien, elle ne vous sierait point du tout. Tous vos agréments sont pleins de vie et c'est avec du bonheur qu'ils sont d'accord. » — (Catalogue N. Charavay, janvier 1925.)

— 46 lettres écrites entre 1800 et 1806, au Baron de Gérando. Elle parle de ses amis, Madame Récamier, Camille Jordan, Mathieu de Montmorency, Schlegel, Benjamin Constant, Talleyrand, de son fils et de sa fille, etc. Elle désire écrire à Napoléon et prie Gérando de consulter Talleyrand à ce sujet. Ses relations avec Schiller et Goethe et son admiration pour Kant. — (Vente Pearson, Londres, juin 1924. — Édouard Champion.)

Stendhal. — F. Boyer. L'amitié de Beyle et de Mérimée. [Notes de Beyle sur un exemplaire de *la Jacquerie* de Mérimée, possédé par le comte Primoli.] — *Figaro*, 24 janvier 1925.

— L. Villat. Sur le séjour de Stendhal à Besançon. *Débats*, 11 novembre 1923.

— Marie-Jeanne Durry. Stendhal et la police pontificale. [Très précis et suggestif. D'après les documents d'archives] *Figaro,* 20 décembre, 27 décembre 1924, 3 janvier 1925.

— P. Martino. L'*Ouvrage de Grammaire* de Stendhal [Historique de ce projet d'ouvrage. Impression, d'après le ms. de Grenoble et le ms. Champion. Annotation. Très précis. Très pittoresque]. *Giornale storico della Letteratura Italiana.* Vol. LXXXII, 1923.

— L. de la Laurencie. Les idées de Stendhal sur la musique [Pas de documents nouveaux. Synthèse.] *Revue Musicale*, 1er décembre 1924.

— Les notes inédites de Stendhal sur *De l'Amour*. *Bulletin du Bibliophile*, 1er décembre 1924.

— L. Royer. En marge de deux ouvrages de Stendhal [Notes de Stendhal sur un exemplaire des *Vies de Haydn, de Mozart et de Métastase* et de *Racine et Shakespeare*. Interprétation très précise et publication de ces notes]. *Bulletin du Bibliophile*, 1er décembre 1924.

— *Stendhal*. Manuscrit de son « Extrait de Vasari pour la vie d'André del Sarto, » 25 p. folio. — (Vente Pearson, Londres, 23-26 juin 1924. — Édouard Champion.)

Taine. — F. Brunetière. Hippolyte Taine [Étude inédite rédigée pour des conférences d'Amérique en 1897]. *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1925.

Verlaine. — M. Coulon. Le Mariage et le divorce de Verlaine [Bien informé]. *Les Nouvelles Littéraires, Artistiques et Scientifiques*, 24-31 janvier 1925 et suiv.

— L. Lemonnier. Verlaine au lycée Condorcet. *Grande Revue*, août 1924.

— Lettre à son docteur; Paris, le 1er mars 1888. « Je viens vous remercier, combien cordialement ! de votre bonne recommandation auprès de notre Chef. On me fait toujours, mais de plus en plus rarement (et qui s'en plaint, ce n'est fichtre pas moi) des mouvements forcés et on m'administre des bains sulfureux, qui ne m'améliorent qu'assez peu le genouil. Qu'y faire que gémir et qu'attendre une sortie opportune. Celle-ci m'apparaît probablement vers le 15 ou le 20 de ce mois-ci. J'aurai quelque 400 francs ou, pour parler précis, 400 francs juste qui devront m'aider à passer le mois d'avril et une partie du mois de mai, époque à laquelle certainement aussi et de par notaire, m'écherront 920 beaux francs, lesquels à leur tour me feront vivre dans l'attente d'une créance de 1 500 francs qui ne peut guère m'échapper, ne fût-ce que par à compte. Quelque « casuel » aussi, articles et nouvelles, placés de ci, de là. Enfin je crois la *Sécurité* pour un bout de temps... A ces causes, je viens vous rappeler, rappeler, dis-je, à votre inépuisable gentillesse à mon égard, la bonne promesse de s'occuper d'un hôtelier dans les prix doux, table comprise, et dans les proximités de la bibliothèque Sainte-Geneviève et de la librairie Vanier. — On demande aussi (car on compte bien que sur les 400 francs initiaux, cent au moins pourront s'appliquer au vêtement, chaussures et coiffure incluses). On a déjà de sérieux commencements, des bases solides. — 4 pantalons dont deux en toile ! un complet presque neuf, plusieurs gilets, une redingote passable et du linge de corps assez, avec (style Goncourt), brochant sur le tout, un pardessus qui fut très beau et peut, dégraissé, même sommairement, faire figure encore parmi les pas trop modestes ; on demande, dis-je, avis sur bon tailleur ou respectable décrochez-moi ça... Que de pardons de vous occuper de mes misères ainsi, mais vous qui êtes sérieux en restant si aimable, vous rendrez compte de mes naïves indiscrétions et voudrez bien, n'est-ce pas ? renseigner autant que possible cet

Enfant prodigue avec des gestes de satyre qu'il paraît que je suis.

Amour va paraître peut-être cette semaine. Je vous y ai dédié une Ballade en rêve. Il s'y agit de l'infusillable. Le refrain va ainsi :

J'ai rêvé d'elle et pas elle de moi ! » etc.

L. Veuillot. — L. de Mondadon. La formation littéraire de L. Veuillot. *Études*, 20 mars 1924.

— Lettre à Ach. Febvrier. — Il aurait voulu donner à des amis qui partent

pour Rome, les *Parfums de Rome* ; mais le livre n'est pas prêt. Ils le trouveront dans cette ville, et il les prie d'insister fortement auprès du bon Dieu pour qu'il se convertisse et que leur ouvrage devienne parfait. — (Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

A. de Vigny. — L.-F. Benedetto. Il *Mose* di A. de Vigny. *Studi critici in onore di A. Venturi.* Pavie, 1923. — (C. P.)

— Lettres d'Alfred de Vigny à Victor Hugo (1820-1836), pub. [et reliées par une commentaire très précis] par L. Barthou. *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1925.

— A. Praviel. A. de Vigny dans les Pyrénées. [Pittoresque, bien documenté, notamment sur la vie à Pau.] *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1925.

— Lettre, 2 décembre 1858. Il explique qu'il ne peut donner un bon à tirer tant que les épreuves contiendront des contre-sens, comme *sa voix*, pour *sa loi*, fautes qui ne se trouvaient pas dans le texte à réimprimer. « Si je signais de telles fautes, j'en serais responsable aux yeux du public qui sait lire et comprendre. » — (Catalogue N. Charavay, janvier 1925.)

— Lettre, 30 mai 1843. Il annonce que l'affaire de Brizeux est arrangée et présentée à la signature. — (Catalogue N. Charavay, décembre 1924.)

— Lettre à Urbain Canel ; 6 mai 1826. Lettre relative à Cinq Mars.

— Lettre, 17 mai 1845. Lettre à Marie Dorval. — « Je reçois à l'instant votre billet, Madame, vous ne pouvez pas écrire de trop aimables paroles à la personne que vous avez si profondément émue l'autre soir. Jamais vous ne fûtes plus belle dans aucun rôle et dans aucun temps. Je le dis comme elle, à tout Paris, le soir ; et le matin tout Paris me l'écrit. »

— *La présidente Brisson.* — Manuscrit autog. — (Vente Lemasle, 24 mai 1924. — Édouard Champion.)

E. Zola. — Index alphabétique de quelques études et articles intéressants, publiés sur Émile Zola à l'occasion de l'inauguration de son monument. *Bulletin de la Société littéraire des Amis d'Émile Zola,* n° 6, 1925.

— Lettre d'Émile Zola à H. Céard (à propos de *Germinal*). *Ibid.*, n° 5, 1924.

— Correspondance avec E. Vizetelly (60 lettres et 46 photos, 1892-1902). — (*Vente Pearson*, Londres, juin 1924. — Édouard Champion.)

Histoire des Idées. — F. Strowski. La philosophie de l'homme dans la littérature française. [Comment la littérature française a conçu l'idéal, les règles, l'explication de la vie. Synthèse systématique dont cette première leçon trace le plan.] *Revue des Cours et Conférences*, 15 décembre 1924 et suiv.

Histoire du Théâtre. — Marthe Trotain. Les scènes historiques. Étude du théâtre livresque à la veille du drame romantique. Paris, Champion, in-8°, 75 pages.

Le Gérant : Daniel **Mornet**.

Saint-Germain-lès-Corbeil. — Imp. Willaume.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

L'ESPRIT JURIDIQUE DANS LES FABLES DE LA FONTAINE[1]

Caractère juridique des Fables de La Fontaine. — La Cigale et la Fourmi. — Le Corbeau et le Renard. — Le Loup et l'Agneau. — La Lice et sa Compagne. — Simonide préservé par les dieux. — Le Lion amoureux. — Les Oreilles du Lièvre. La Discorde. — La Querelle des Chiens et des Chats et celle des Rats et des Souris. — Les Devineresses. — La Goutte et l'Araignée. — Le Charlatan. — La Cour du Lion. — Le Jardinier et son Seigneur. — La Fontaine poète et magistrat. — Caractère propre du génie de La Fontaine.

C'est dans les *Fables* que se révèlent la véritable originalité et le génie propre de La Fontaine. Il a vu la société humaine avec les yeux d'un magistrat ; ses personnages se présentent d'ordinaire à son imagination dans la situation où les gens de loi ont accoutumé de voir les hommes. Il les place volontiers dans des cas prévus, comme nous dirions aujourd'hui, par le Code civil ou par le Code pénal. Une trentaine de fables, c'est-à-dire un neuvième de tout le recueil, sont, en totalité ou en partie, des exposés d'affaires civiles ou criminelles ; elles mettent en scène des individus tantôt demandeurs ou défendeurs en matière civile, tantôt accusés ou coupables de délits ou de crimes variés.

Les plus intéressantes à ce point de vue sont les suivantes :

La Génisse, la Chèvre et la Brebis en société avec le Lion (I, 8) : Dissolution de société.

Les Frelons et les Mouches à miel (I, 21) : Jugement attributif de biens vacants.

L'Aigle et l'Escarbot (II, 8) : Meurtre.

1. Cet article forme le chapitre II d'un livre en préparation : *La Fontaine. Un Magistrat-Poète.*

Testament expliqué par Ésope (II, 20) : Liquidation et partage.
Le Vieillard et ses Enfants (IV, 18) : Liquidation et partage.
Jupiter et le Métayer (VI, 4) : Location à bail.
La Mort et le Mourant (VIII, 1) : Testament.
Le Dépositaire infidèle (IX, 1) : Abus de confiance.
La Chauve-Souris, le Buisson et le Canard (XII, 7) : Banqueroute.

Un certain nombre d'autres sont de véritables croquis d'audience; telles sont notamment :

Le Loup plaidant contre le Renard par devant le Singe (II, 3) : Dénonciation calomnieuse.
Les Animaux malades de la Peste (VII, 1) : Vol sacrilège.
Le Chat, la Belette et le petit Lapin (VII, 16) : Violation de domicile.
L'Huître et les Plaideurs (IX, 9) : Jugement en matière sommaire.
L'Homme et la Couleuvre (X, 2) : Abus d'autorité.
La Folie et l'Amour (XII, 14) : Blessure volontaire.

Le caractère juridique de ces fables est manifeste, même pour un lecteur non prévenu, aussi n'en parlerons-nous point ici ; nous les étudierons dans le chapitre suivant, qui a pour objet la composition de la fable. Dans quelques autres il est moins apparent, et nous tâcherons de le mettre en lumière. Mais dans toutes on remarquera que le récit est subordonné aux formes de la justice, que les moindres détails sont liés aux règles de la procédure, et qu'enfin le style lui-même fait de continuels emprunts à la langue du Palais.

I

C'est faute d'avoir compris la vraie pensée de La Fontaine que Jean-Jacques Rousseau s'est si lourdement trompé sur l'intention du poète dans *La Cigale et la Fourmi* (I, 1). Jean-Jacques était mal préparé, il est vrai, par son éducation et par ses préjugés moraux, à voir dans cette fable ce qui y est réellement, c'est-à-dire une « tentative d'escroquerie ». Il a vu dans la cigale une malheureuse dénuée de tout, obligée de demander l'aumône, et que la fourmi repousse sans pitié. C'était un thème de déclamation facile sur l'avarice et sur la dureté de cœur des riches, mais c'était aussi une façon absolument erronée d'entendre le récit. Nulle part, en effet, le poète ne dit que la cigale vienne implorer une aumône, et c'est trahir audacieusement le texte que d'y supposer ce que l'auteur n'y a pas mis. Relisons-le attentivement :

La cigale ayant chanté
Tout l'été,

Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue :
Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau.
Elle alla crier famine
Chez la fourmi sa voisine,
La priant de lui prêter...

Il n'y a aucun doute : la cigale ne demande pas un secours, elle voudrait contracter un emprunt. Or il y a, dans sa démarche et dans son langage, tous les éléments qui constituent la tentative d'escroquerie, c'est-à-dire les manœuvres frauduleuses et les artifices à l'aide desquels on peut tenter d'extorquer le bien d'autrui.

D'abord il est évident qu'elle n'a en aucune façon les moyens, sinon la volonté, de rendre les subsistances qu'elle tâche d'emprunter. Sa mauvaise foi est certaine. Elle s'efforce néanmoins, par des promesses fallacieuses, de capter la confiance de la fourmi. Voyez avec quelle précision les termes sont choisis, avec quel art le poète les a groupés. Elle prie qu'on lui *prête*, j'insiste encore sur ce mot,

Quelque grain pour subsister
Jusqu'à la saison nouvelle,

peu de chose, par conséquent, juste de quoi ne pas mourir de faim. C'est là une habileté familière à tous les emprunteurs, d'atténuer à dessein la valeur du prêt qu'ils sollicitent, d'en parler négligemment comme d'une chose sans importance. Dans le *Bourgeois gentilhomme* de Molière, Dorante n'agit pas autrement avec M. Jourdain. Il lui doit déjà quinze mille huit cents livres, et vient lui emprunter encore une misère — deux cents pistoles seulement — pour faire un compte rond de dix-huit mille francs.

Puis la cigale se hâte d'ajouter qu'elle remboursera à bref délai :

Avant l'oût. . . . . .

Dorante ne manque pas de dire, lui aussi : « Je vous payerai au premier jour ».

La cigale offre en garantie sa parole d'honneur :

. . . . foi d'animal,

comme Dorante a juré sa « foi de gentilhomme[1] ».

Elle va plus loin que l'escroc de M. Jourdain. Car, pour mieux duper sa victime, elle offre de payer à l'échéance

Intérêts et principal.

1. Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, acte III, scènes III et IV.

Si cela lui paraissait utile au succès de sa démarche, elle offrerait même des intérêts usuraires. N'est-ce point là le langage de tous les emprunteurs de mauvaise foi?

La fourmi n'est pas prêteuse :

elle *donnerait*, peut-être, mais elle n'entend pas être dupe. Elle devine le piège et ferme sa porte. Sa conduite est celle d'une personne de bon sens, non celle d'une personne sans cœur. Et le jugement qu'ont porté sur elle, depuis Rousseau, d'innombrables commentateurs, est, il faut bien le dire, d'une évidente absurdité.

Ce n'est point par hasard que le poète a donné à la fable intitulée *Le Corbeau et le Renard* (I, 2) la seconde place dans son recueil... Après une tentative d'escroquerie restée sans succès, il convenait d'en raconter une autre qui a réussi, et de montrer, parmi les moyens variés que les filous emploient pour arriver à leurs fins, celui qui donne les plus sûrs résultats, c'est-à-dire la flatterie. La cigale n'y a point songé. De caractère léger et un peu vaniteux, elle eût craint de s'humilier en adressant des compliments à la fourmi ; il lui a semblé que la ménagère économe et avide de gain serait trop heureuse de consentir à une artiste une modeste avance, dont elle pouvait espérer un jour prochain être amplement remboursée.

Le renard est plus habile : mais est-ce bien d'un renard et d'un corbeau qu'il s'agit dans cet apologue? Faguet se l'est demandé :

Y a-t-il là le caractère d'un corbeau et le caractère d'un renard? Pas le moins du monde, et, cette fois, La Fontaine n'y songe pas. Il y a un imbécile qui est perché sur un arbre, ayant un fromage en sa possession, et il y a un être quelconque, qui ne peut pas monter sur cet arbre et arracher la proie à celui qui la détient, et qui le flatte pour l'avoir, et qui le fait chanter pour que le fromage lui échappe. Il n'y a évidemment que le flatteur et le flatté[1].

On peut très raisonnablement supposer que les deux personnages sont deux hommes de loi, pourvus de quelque office de judicature. Maître Corbeau, tout de noir habillé, est sans doute procureur ; il détient un sac à procès, source de gros profits, que convoite Maître Renard, autre officier du Palais. Celui-ci ressemble fort à ce « chicanneur » dont un galant homme disait fort à propos :

Que c'estoit un homme dont tout le bien étoit mal acquis, à la réserve de sa réputation[2].

1. Émile Faguet, *La Fontaine*, page 272.
2. Furetière, *Le Roman bourgeois*, livre I.

Et ce caractère que nous lui prêtons n'a rien d'invraisemblable. Ne dit-il pas lui-même dans la fable 14 du livre IX :

. . . J'ai cent ruses au sac,

exactement comme Patru :

Par sentence que j'ai dans mon sac[1] ?

Il suggère à Maître Corbeau une imprudence de conduite ou de langage : les parties révoquent le procureur, ou le juge le dessaisit de l'affaire. Aussitôt :

Le renard s'en saisit,

comme on dit au Palais, et berne ensuite le confrère dont il a surpris l'inexpérience ou la bonne foi.

Les deux fables se complètent ainsi l'une par l'autre. La Fontaine aurait pu les réunir, comme il l'a fait ailleurs[2], et leur donner une morale commune : nous la discuterons dans l'avant-dernier chapitre de ce livre.

Qu'est-ce que *Le Loup et l'Agneau* (I, 10) ? Un jugement rendu et exécuté d'une manière sommaire, et, comme dit le poète lui-même :

Sans autre forme de procès.

Dans ces conditions, nous ne devons point nous attendre à trouver au cours de ce récit une matière ordonnée d'une façon strictement conforme aux règles de la procédure criminelle. Il suffit que nous y puissions découvrir certains traits généraux qui nous permettent de déterminer avec certitude le sens et le caractère de l'ensemble. Ni Esope, ni Babrius, ni Phèdre ne paraissent avoir songé à faire ici la plus légère allusion aux iniquités qui se peuvent commettre au nom de la Justice. Marie de France, la première, dans la morale « Del Lou et de l'Aignel », a marqué cette intention :

Si font li riche robeor,
Li vescomte[3] et li jugeor,
De cels qu'il ont en lor justise[4].

La Fontaine, empruntant ce sujet à ses devanciers, a fait de cette idée, absente dans les fables anciennes, simplement accessoire chez Marie de France, le fond même de sa fable à lui. Il semble

1. Patru, *Onzième Plaidoyer* : pour Daniel Ayère, appellant et accusé.
2. La Fontaine, *Fables* : II, 15 ; VIII, 27 ; IX, 1 ; X, 1 ; XII, 12.
3. Ce mot ne désigne pas ici une personne noble, mais un magistrat attaché à un domaine seigneurial.
4. *Poésies de Marie de France*, fable II.

que Saint-Marc Girardin ait entrevu cette vérité dans l'analyse qu'il a donnée de la pièce :

Mangez l'agneau, sire Loup, mais ne cherchez pas à lui prouver que vous avez raison. Soyez injuste et violent, mais ne soyez pas sophiste et hypocrite. N'abusez pas contre la justice des formes de la justice : c'est le pire outrage qu'on puisse faire à la conscience humaine [1].

L'apostrophe est éloquente et généreuse, mais elle est purement oratoire ; elle ne se base sur aucun détail précis et nettement tiré du texte étudié. Nous allons essayer de donner à l'interprétation du critique, qui s'accorde heureusement ici avec notre propre thèse, le fondement solide qui lui fait défaut.

Il n'est pas douteux pour nous que le fabuliste n'ait voulu peindre dans cette scène une parodie de la Justice, et donner à ses personnages les rôles du mauvais juge et de l'innocent faussement accusé.

Le loup est lieutenant-criminel : il feint d'avoir surpris l'agneau en flagrant délit, et, comme il connaît les droits de sa charge, il l'interroge sur place, conformément à l'art. 5 du titre XIV de l'*Ordonnance pour les matières criminelles* [2] :

Pourront néanmoins les accusez, en flagrant délit, être interrogez dans le premier lieu qui sera trouvé commode.

Si le procès avait été fait dans les formes, l'interrogatoire devait régulièrement commencer ainsi [3] :

Interrogé de son nom, âge, qualité et demeure,
A dit. . . . . .

Le poète a jugé, non sans raison, ces détails inutiles et a passé outre.

Interrogé pour quelle raison il troublait le breuvage du loup,
A dit :

... Que votre Majesté
Ne se mette pas en colère ;
Mais plutôt qu'elle considère
Que je me vas désaltérant
Dans le courant
Plus de vingt pas au-dessous d'elle ;

1. Saint-Marc Girardin, *La Fontaine et les Fabulistes* (XII[e] leçon).

2. Le premier recueil des *Fables* a été publié en 1668, et l'Ordonnance est de 1670 ; l'anachronisme n'est qu'apparent, l'Ordonnance reproduisant sur la plupart des points des dispositions antérieures qu'il serait fastidieux de rappeler ici.

3. Gauret, *Stile universel de toutes les Cours et Jurisdictions du Royaume, pour l'instruction des matières criminelles* (deuxième partie, ch. VI : « Des Interrogatoires »).

Et que, par conséquent, en aucune façon,
Je ne puis troubler sa boisson.
Interrogé s'il n'avait pas médit du loup l'an passé,
A dit :
Comment l'aurois-je fait, si je n'étois pas né ?
Je tette encor ma mère.
Interrogé si, à défaut de lui, ce ne serait pas son frère,
A dit :
Je n'en ai point.

A la suite de cet interrogatoire devaient se succéder diverses formalités, jusqu'au jugement « diffinitif » et à l'exécution de ce jugement. Le loup les a supprimées de sa propre autorité et a dévoré l'agneau

Sans autre forme de procès.

Ce dernier vers doit être entendu dans toute sa force : il est la formule même en usage alors dans les procès où il n'était pas besoin de plus longue information, en raison de la qualité des accusés, par exemple lorsqu'il s'agissait d'étrangers vagabonds, « Bohémiens et Égyptiens ».

Les hommes seront attachez à la chaîne, conduits aux galères pour y servir comme forçats, et à l'égard des femmes et filles qui les accompagnent et vaguent avec eux, elles seront rasées et conduites dans les hôpitaux les plus prochains des lieux, les enfants qui ne seront pas en état de servir dans les galères y seront aussi conduits pour y être nourris et élevez comme les autres enfants qui y sont enfermez, et au cas que les femmes continuent de vaguer et de vivre en Bohémiennes, seront fustigées, *sans autres forme ni figure de procès.*
(*Édit du mois de décembre 1666*[1].)

Quoi que l'on puisse penser de cette interprétation, il paraît difficile de contester l'exactitude du raisonnement suivant : si le dialogue est bien l'interrogatoire d'un accusé par le juge, il doit avoir pour conclusion une formule juridique, et il en est bien ainsi ; réciproquement, une formule de ce genre n'est à sa place à la fin du récit et ne fait corps avec lui que si elle clôt un acte de justice. Après cela, que La Fontaine ait de propos délibéré donné à son action et à ses personnages la forme et le caractère que nous leur reconnaissons, ou qu'il l'ait fait inconsciemment par un obscur instinct de juriste et de magistrat, il n'importe guère : il suffit que cette forme et que ce caractère soient réelle-

1. Gauret, *Op. cit.* (Avertissement, XI).

ment tels que nous les avons tracés avec les éléments que nous fournissait la fable elle-même, et c'est ce que nous croyons avoir démontré.

Après l'abus de pouvoir, voici, dans *La Lice et sa Compagne* (II, 7), un cas d'abus de confiance. La lice, sur le point de mettre bas, obtient de son amie qu'elle lui prête sa hutte où elle s'enferme.

> Au bout de quelque temps, sa compagne revient.
> La lice lui demande encore une *quinzaine*.

Ce délai n'est point arbitraire : il est conforme aux règles de la procédure. La lice agit comme si la propriétaire avait obtenu contre elle un arrêt en due forme.

> Ceux qui auront été condamnez par Arrest ou Jugement passé en force de chose jugée à délaisser la possession d'un héritage, seront tenus de ce faire *quinzaine* après la signification de l'Arrest ou Jugement[1].

> Ce second terme échu, l'autre lui redemande
> Sa maison, sa chambre et son lit.

On sait comment la lice accueille cette réclamation. Sa compagne n'a plus qu'à recourir à la Justice :

> Il faut plaider, il faut combattre.

Le poète nous laisse entendre par ces mots qu'elle aura néanmoins gain de cause. Elle adressera aux juges une requête en action réelle pétitoire, dans la forme suivante :

> L'an ..... pour ouïr une Requête, qui est que le demandeur est propriétaire à juste titre d'une maison sise à ...., laquelle le défendeur s'efforce d'occuper. A ces causes, conclut à ce que le défendeur soit condamné à se désister de ladite maison, en laisser la libre jouissance au demandeur et lui rendre et restituer les loyers d'icelle suivant l'estimation qui en sera faite, avec dépens, dommages et intérests[2].

La Cigale et la Fourmi nous avertit de ne rien prêter aux insolvables; quant aux méchants,

> Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête,
> Il faut que l'on en vienne aux coups.

A tout le moins,

> Il faut plaider.

1. Ordonnance de 1667 sur les matières civiles, titre XXVII, art. 1.
2. Gauret, *Stile universel de toutes les Cours et Jurisdictions du Royaume, pour l'instruction des matières civiles*, titre II : « Des Ajournements », p. 23.

Le mieux est donc, avec les uns comme avec les autres, de savoir s'abstenir.

Ce n'est pas dans le sujet du conte intitulé *Simonide préservé par les dieux* (I, 14), bien qu'il y ait rupture de contrat par l'une des parties, que se révèle le souci, toujours présent à l'esprit de La Fontaine, des choses du Palais ; c'est dans un passage de ce récit auquel il a donné une ampleur et une importance considérables. Simonide s'est chargé de composer une ode en l'honneur d'un athlète, vainqueur aux jeux de la Grèce, et, pour enrichir sa matière, il a introduit dans son poème l'éloge de Castor et de Pollux. Après la lecture de l'œuvre, l'athlète ne veut plus donner que le tiers du prix convenu, et invite le poète à réclamer le reste aux deux héros, petits-fils de Tyndare, qu'il a loués aussi longuement que lui-même. Cicéron, qui raconte cette histoire dans son *De Oratore* (II, 86), expose sommairement les faits :

Dicunt enim, cum cenaret Cranone in Thessalia Simonides apud Scopam..., cecinissetque id carmen quod in ejus honorem scripsisset, in quo multa ornandi causa poetarum more in *Castorem* scripta et *Pollucem* fuissent, nimis illum sordide dixisse se dimidium ejus ei, quod pactus esset, pro illo carmine daturum ; reliquum a suis *Tyndaridis*, quos aeque laudasset, peteret, si ei videretur.

On dit en effet que, dînant à Cranon en Thessalie, chez Scopas..., Simonide chanta un poème en l'honneur de son hôte, où, pour ajouter des ornements, suivant l'habitude des poètes, il avait longuement célébré *Castor* et *Pollux* ; Scopas, avec une avarice sordide, lui déclara qu'il ne paierait que la moitié du prix stipulé pour cet ouvrage ; il n'avait qu'à réclamer le reste, s'il le jugeait bon, à ses *Tyndarides* qu'il avait vantés autant que lui-même.

La Fontaine, au contraire, développe longuement cet épisode, et l'influence des habitudes professionnelles est si puissante chez lui qu'elle lui fait transformer complètement le caractère de ses personnages. L'athlète devient sous sa plume un plaideur mécontent, et Simonide un avocat à qui l'on dispute ses honoraires. Et c'est un contraste piquant de voir Cicéron s'exprimer ici en poète, tandis que La Fontaine s'exprime en avocat.

Car, on ne saurait le contester, ce sont bien les procédés oratoires des avocats de son temps que La Fontaine prête au lyrique grec. Celui-ci, dit-il,

> .... trouva son sujet plein de récits tout nus.
> Les parents de l'athlète étoient gens inconnus,

Son père, un bon bouregois ; lui, sans autre mérite ;
Matière infertile et petite.
Le poète d'abord parla de son héros.
Après en avoir dit ce qu'il en pouvoit dire,
Il se jette à côté, se met sur le propos
De Castor et Pollux, ne manque pas d'écrire
Que leur exemple étoit aux lutteurs glorieux ;
Élève leurs combats, spécifiant les lieux
Où ces frères s'étoient signalés davantage ;
Enfin l'éloge de ces dieux
Faisoit les deux tiers de l'ouvrage.

Patru, plaidant pour un jeune Allemand accusé de rapt, use du même moyen que Simonide pour enrichir sa matière.

Il est pourtant incroyable qu'un valet, qu'un étranger, pauvre, et à peine sorti de l'enfance, ait pu penser seulement à suborner une fille. Ce n'est pas ici le premier qu'on a faussement chargé de ces sales débordements. Il n'y a presque point de siècle qui n'ait d'illustres exemples de semblables impostures. Mais je les passe par respect, et pour ne nous point mesler indistinctement parmi ces héros du Christianisme, parmi les Grégoires, les Sergius, les Athanases et tant de grands saints qui se virent autrefois indignement calomniés de ces ordures. Le Ciel, qui voulut les justifier par ses miracles, confondit aux yeux de toute l'Église et ces malheureux qui avoient ourdi la trame et le père du mensonge qui les avoit inspirés. Ici, Messieurs, il n'est point besoin que le Ciel parle, ou que la voie des prodiges instruise les hommes, la vérité se présente d'elle-même. Considérez seulement ce criminel infortuné, et vous verrez écrite sur son front l'innocence qu'on s'efforce d'opprimer. Il est éloigné de son pays, éloigné de tout secours ; son père, tous ses parents qui pourroient le réclamer sont aux bords du Rhin, et ne pensent à rien moins qu'au danger qui le menace [1]...

La ressemblance entre les deux développements est frappante. Le client de Patru n'a d'autre mérite ou, plutôt, d'autre notoriété que celle que lui vaut l'accusation dont il est l'objet ; son père n'est qu'un bon bourgeois ; ses parents sont des gens inconnus, et c'est là, pour un avocat,

Matière infertile et petite.

Aussi le défenseur,

Après en avoir dit ce qu'il en pouvoit dire,

se jette à côté, se met sur le propos des héros du christianisme et

1. Patru, *Onzième Plaidoyer* : pour Daniel Ayère, appellant et accusé, contre David Viart, Maistre Tavernier de la ville de Châlons, complaignant et intimé.

fait d'eux le même éloge que Simonide a fait des petits-fils de Tyndare. Mais ici l'éloge est bref et tient peu de place dans le plaidoyer. Il n'est guère vraisemblable qu'il ait donné lieu à contestation entre Patru et son jeune client.

Revenons à Simonide et à son poème :

L'athlète avoit promis d'en payer un talent ;
Mais quand il le vit, le galant
N'en donna que le tiers, et dit fort franchement
Que Castor et Pollux acquittassent le reste.
« Faites-vous contenter par ce couple céleste.
Je vous veux traiter cependant.
Venez souper chez moi, nous ferons bonne vie.
Les conviés sont gens choisis,
Mes parents, mes meilleurs amis :
Soyez donc de la compagnie ».
Simonide promit. Peut-être qu'il eut peur
De perdre, outre son dû, le gré de sa louange.

Or rien ne pouvait obliger Simonide à se contenter du tiers du salaire promis ; on peut s'étonner qu'il ne proteste pas et qu'il ne revendique pas en justice le reste de son dû. Le dénouement n'y perdrait rien,

...car pour rendre complète
La vengeance due au poète,

il serait beau que l'athlète fût condamné par le juge à payer intégralement son créancier avant que la chute d'une poutre lui cassât les deux jambes. Mais La Fontaine, qui a prêté tout à l'heure à son principal personnage les procédés de développement familiers aux avocats, lui fait maintenant conformer sa conduite aux usages du barreau. Or un avocat devait ne rien réclamer au delà des honoraires que lui offrait sa partie. Et c'était une tradition à laquelle ils étaient si fort attachés, que les avocats aimèrent mieux renoncer publiquement à leurs charges que de déférer à l'article 161 de l'*Ordonnance de Blois* et à l'arrêt qui fut rendu par la cour du Parlement de Paris, en l'année 1602, pour taxer leurs salaires.

Cet article donnna lieu à un très grand trouble dans le Palais, et les avocats se sentirent fort blessez en l'honneur de leur charge, de ce qu'on vouloit soumettre à un gain limité et mercenaire l'honoraire qu'on leur offroit *ex honestissimo labore*, au lieu de le laisser à la discrétion des parties[1].

1. Bornier, *Conférences des Nouvelles Ordonnances de Louis XIV*, Titre XXXI, art. 10, en note.

Dáns la morale, le fabuliste se souvient qu'il est poète, et proclame qu'on doit tenir son art en quelque prix. Il avait jusque-là prouvé surtout qu'il avait les sentiments d'un avocat. Aussi cette fable nous révèle mieux que toute autre la vraie nature de son esprit, et que chez lui ce n'est pas l'Olympe

Mais le Palais et le Parnasse
Qui sont frères et bons amis.

S'il est un récit invraisemblable, c'est bien celui qui a pour titre : *Le Lion amoureux* (IV, 1). La Motte, dans son *Discours sur la Fable*, traite cette invention d'*image vicieuse*, de *supposition ridicule*, de *prodige absurde*. En effet, à la prendre à la lettre, elle n'a guère de sens. Et c'est pourquoi Diodore de Sicile[1] et saint Jean Chrysostome[2], qui ont commenté Ésope et Babrius, ont entendu ce récit au sens figuré.

Il faut sans doute interpréter de même l'imitation française. Mais quelle réalité se cache sous cette fiction ? C'est ce qu'il serait bien téméraire d'affirmer. Cependant, on peut faire la conjecture suivante, qui n'est peut-être pas absolument exacte, mais qui n'est pas plus arbitraire que toute autre, et qui semblera plausible si l'on admet avec nous que La Fontaine pense comme un juriste en écrivant comme un poète. Cette fable contient, croyons-nous, une allusion aux dangers que peut cacher un contrat de mariage.

Le lion est un puissant personnage, la bergère une fille de condition modeste. Cela se passe, dit le poète,

Du temps que les bêtes parloient,

ou plutôt, selon le proverbe : « Du temps que les rois épousaient des bergères ».

Et tout le reste du récit s'adapte exactement à cette situation.

Le père auroit fort souhaité
Quelque gendre un peu moins terrible.
La donner lui sembloit bien dur.
La refuser n'étoit pas sûr.

Il prend donc ses assurances pour garantir sa propre sécurité et celle de sa fille. Au moment de dresser les articles du contrat : « Nous sommes de médiocres gens, dit-il, mais ma fille a des sentiments délicats. Elle souffrira de se sentir si fort inférieure à vous, et n'osera même pas vous rendre vos caresses. Combien elle vous aimerait davantage si vous consentiez à l'élever jusqu'à votre propre rang! Il vous suffirait de lui faire donation entre-

1. *Bibliothèque historique*, livre XIX, chap. xxv.
2. Édition Gaume, tome I, p. 298.

vifs de tous vos biens meubles et immeubles. Ce ne serait pour vous qu'une simple formalité, mais ma fille se croirait alors vraiment digne de votre amour, et c'est vous qui en auriez tout le bénéfice. »

Le lion consent à cela,
Tant son âme était aveuglée.

Le voilà maintenant complètement dépouillé de son bien, comme Orgon après l'imprudente donation à Tartufe. Le beau-père et la femme peuvent lâcher sur lui quelque exempt et lui dire :

La maison est à nous : c'est à vous d'en sortir.

Et la morale du conte reste toujours aussi vraie :

Amour, Amour, quand tu nous tiens,
On peut bien dire : « Adieu prudence ».

L'Anglais Thomas Moore a conté une histoire très voisine de celle-ci[1]. Un loup s'est épris d'une jeune et innocente brebis. Il la demande en mariage et se voit agréé. A peine les époux ont-ils été unis par l'âne, faisant fonctions d'officier de l'état civil, que le nouveau marié étrangle sa conjointe, puis la dévore. La conclusion du fabuliste est qu'il faut se tenir en garde contre les unions mal assorties. C'est précisément celle que nous avons tirée du récit de La Fontaine.

Nulle part l'esprit du juriste n'apparaît avec plus d'évidence que dans *Les Oreilles du Lièvre* (V, 4). On s'en rendra facilement compte en comparant la fable française avec celles qui lui ont servi de modèle.

L'Italien Faerne[2] conte que le lion bannit, pour une cause que nous ignorons, les animaux dépourvus de queue ; le renard s'empresse de partir. Le singe lui objecte qu'il n'a rien à craindre, la nature l'ayant abondamment pourvu d'appendice caudal. « Oui, répond le renard, mais si le lion veut que je n'aie pas de queue, qui osera le contredire ? Qui même osera voir que j'ai une queue ? »

Le poète persan Sadi, dans *Gulistan ou l'Empire des Roses*, présente le même sujet d'une façon un peu différente :

On vit le renard, un jour, qui fuyoit tout effarouché. Interrogé de la cause de sa peur, il répondit qu'il avait ouï dire qu'on prenoit tous les mulets et chameaux pour porter l'équipage du Roi qui alloit à la

1. *Œuvres complètes de La Fontaine*, par Louis Moland, I, notes du livre IV.
2. Faerne, *Fabulae*, « Vulpes et Simius » (97).

guerre. « O fol et ignorant, lui dit-on, qu'as-tu affaire avec les mulets et chameaux? En quoi les ressembles-tu? — Tais-toi, répondit-il; si quelque envieux vient et dit : Voilà un chameau, prenons-le; qui me viendra délivrer? Et qui aura soin de moi? Je serai chargé avant que mes raisons soient entendues[1]. »

Telles sont les sources où La Fontaine a puisé. Comment a-t-il conçu la matière du récit à son tour? Tout d'abord il a donné un fondement juridique à la mesure de police prise par le lion; c'est que celui-ci a été victime d'un attentat perpétré par l'un de ses sujets, ce qui constitue le crime de lèse-majesté.

Un animal cornu blessa de quelques coups
Le lion. . . . . .

Ensuite il fait entendre aisément la juridiction qui a été saisie, en indiquant la peine prononcée par le juge et appliquée par le souverain, qui

Bannit des lieux de son domaine
Toute bête portant des cornes à son front.

En effet, le crime de lèse-majesté était un *cas royal*, aux termes de l'art. 11 du titre I de l'Ordonnance de Louis XIV pour les matières criminelles (1670)[2]. La connaissance en appartenait au Parlement, privativement à tous autres juges, ou à des commissaires députés pour en connaître souverainement, surtout quand il s'agissait d'un attentat contre la personne du roi. Or la peine du bannissement perpétuel ou à temps hors du royaume ne pouvai être infligée que par le juge du roi, à l'exclusion du juge dut seigneur, qui ne pouvait bannir que hors de sa juridiction, et du juge d'Église, qui ne pouvait prononcer cette peine, n'ayant point de territoire[3].

Un lièvre, apercevant l'ombre de ses oreilles,
Craignit que quelque *inquisiteur*
N'allât interpréter à cornes leur longueur,
Ne les soutînt en tout à des cornes pareilles.

Il n'avait point tort autant qu'on pourrait le croire.

On distingue, quant à la poursuite, deux systèmes fondamentaux et opposés : la procédure accusatoire et la procédure inquisitoire. Dans le système accusatoire, le procès criminel ne peut s'engager sans un accusateur qui en prend l'initiative et la responsabilité ; dans le système

1. *La Fontaine*, par Régnier, I, p. 375 (Collection des Grands Écrivains de la France).
2. Voir le renvoi 1 de la page 7.
3. Bornier, *Conférences des Nouvelles Ordonnances de Louis XIV*, tome II, p. 293.

inquisitoire, au contraire, le juge entame les poursuites de son propre mouvement, et se saisit d'office de l'affaire[1].

Or l'article 63 de l'Ordonnance de 1560 aux États d'Orléans donne aux juges, dans les crimes publics, le droit d'informer d'office, par *inquisition* simple, sans qu'il y ait aucune plainte ou dénonciation. A plus forte raison le juge a-t-il ce droit contre une personne mal famée, parce qu'en ce cas la commune renommée et la voix publique tient lieu de dénonciation. Et c'est justement ce que redoute le lièvre :

Mes oreilles, enfin, seroient cornes aussi.
— On les fera passer pour cornes,
Dit l'animal craintif, et cornes de licornes.
J'aurai beau protester...

ajoute-t-il avec raison, puisqu'il lui sera impossible de faire la preuve de son innocence.

Adieu, voisin grillon, dit-il, je pars d'ici,

C'est en vérité le moyen le plus sûr. Le Président de Harlay, qui connaissait mieux que personne les procédés de la Justice d'alors, ne montrait pas moins d'inquiétude sur les conséquences possibles de l'accusation la plus invraisemblable :

Si l'on m'accusait, écrivait-il, d'avoir volé les tours de l'église Notre-Dame, et de les avoir mises dans ma poche, je commencerais par m'enfuir ; je m'expliquerais ensuite[2].

Le mariage a, de tout temps, en France, excité la verve moqueuse des écrivains comiques et satiriques. La Fontaine n'a eu garde de manquer à la tradition. Le conte intitulé *La Discorde* (VI, 20) est une véritable satire, qui semble écrite par quelque clerc de la basoche, tant le poète s'applique à réduire son sujet aux proportions d'une affaire purement judiciaire.

La déesse Discorde ayant brouillé les dieux,
Et fait un grand procès là-haut pour une pomme,
On la fit déloger des cieux.

La déesse n'arme point les dieux les uns contre les autres, ce qui serait du ressort de l'épopée ; elle se borne à les brouiller, à susciter un procès parmi eux. Aussi ne la bannit-on point de

1. A. Esmein, *Cours élémentaire d'Histoire du Droit français*, p. 34.

2. Saint-Marc Girardin commet ici un anachronisme : « Le lièvre de La Fontaine, dit-il, est prudent ; il *connaît* le mot de je ne sais quel président du Parlement de Paris ». Ce magistrat est Achille de Harlay (1639-1712), qui fut appelé au poste de Premier Président en 1689, vingt-et-un ans après la publication du premier recueil des *Fables* ; le lièvre ne peut donc guère *connaître*, en 1668, le mot qui lui est attribué.

l'Olympe; on se contente de l'en faire *déloger*, comme un locataire encombrant[1], ou un occupant sans titres juridiques[2].

Chez l'animal qu'on appelle homme,
On la reçut à bras ouverts,
Elle et Que-si-que-non, son frère,
Avecque Tien-et-mien son père.
Elle nous fit l'honneur, en ce bas univers,
De préférer notre hémisphère
A celui des mortels qui nous sont opposés,
Gens grossiers, peu civilisés,
Et qui, se mariant sans prêtre ni notaire,
De la Discorde n'ont que faire.

Ce passage est le développement logique de ce qui précède : de tous les maux que la Discorde peut faire naître, un seul retient l'attention de l'auteur. Il ne considère ni les guerres, ni les révolutions, ni les crimes dont elle est la cause, mais seulement les chicanes qu'elle peut soulever sur un droit de propriété ou sur les articles d'un contrat de mariage. C'est sans doute un point de vue bien étroit, mais c'est celui d'où un homme de loi regarde le cours ordinaire des choses humaines. La Fontaine, qui est un grand poète, ne s'attarde pas habituellement à ces détails prosaïques, ou les enveloppe d'images brillantes qui en dissimulent la vulgarité. Ici, le poète sommeille, et c'est l'habitué du Palais qui a pris la plume et qui écrit à son insu. Lorsqu'il ajoute, quelques vers plus loin, que l'on se trouva dans la nécessité d'attribuer un domicile fixe à la déesse, il se rappelle évidemment l'article 3 du titre II de l'Ordonnance de 1667, en vertu duquel :

Tous exploits d'ajournement seront faits à personne ou domicile, et il sera fait mention en l'original et en la copie des personnes auxquelles ils auront été laissés.

Il falloit donc qu'elle eût un séjour affecté.

Or,

Comme il n'étoit alors aucun couvent de filles,
On y trouva difficulté.
L'auberge enfin de l'Hyménée
Lui fut pour maison assinée.

Le trait final contre le mariage achève la plaisanterie citée plus

1. ... Je ne crois pas qu'en ce poste je chôme,
Ni que d'en *déloger* et faire mon paquet
Jamais Hippocrate me somme.
(La Fontaine, *Fables*, IV, 8.)

2. Holà ! madame la belette,
Que l'on *déloge* sans trompette.
(La Fontaine, *Fables*, VI, 16.)

haut. Mais que signifie au juste cet autre trait décoché en passant contre les couvents de filles qui seraient, au dire du poète, un lieu d'élection pour la Discorde ? Il n'est pas impossible qu'il y ait là une allusion à une affaire récente, et qui dut avoir alors un certain retentissement. La fable que nous analysons est l'avant-dernière du livre VI, et le recueil des six premiers livres fut achevé d'imprimer le 31 mars 1668. Or, au mois de juillet 1664, l'illustre avocat Olivier Patru avait présenté au Roi et à Messieurs du Conseil une « Réponse pour Dame Jeanne de Guénégaud, Prieure du Prieuré de Saint-Nicolas, de l'Hostel-Dieu de Pontoise, ordre de Saint-Augustin, de la fondation de Saint-Louis », à un libelle diffamatoire dirigé contre elle par ses religieuses. Ce discours débute ainsi :

> Quand je considère l'état déplorable de l'Hostel-Dieu de Pontoise, et cet esprit de rébellion qui règne avec tant d'audace dans ce lieu sacré, je reconnois qu'en quittant le monde, on ne quitte le plus souvent ni les erreurs, ni les folles passions du monde. Il est pourtant bien étrange que des Vierges consacrées à Jésus-Christ, qui ont fait vœu d'obéissance, et qui l'ont fait à la face des autels, triomphent de leur révolte.... Madame de Guénégaud, qui voit le feu dans sa bergerie, qui voit la plus part de ses ouailles comme perdues, implore en vain le secours d'en haut.... Il faut enfin lever le voile et faire voir à toute la France, à toute l'Église, l'emportement malheureux de quinze ou vingt Religieuses, qui ont, ce semble, oublié tout ce qu'elles doivent à leur sexe et à leur profession.... Pour elles, il n'y a plus ni de Règles, ni de Vœux; la Supérieure n'est qu'un vain nom dont on se moque ; ce ne sont que mutineries, que scandales, que rébellions.

S'il est vrai qu'il y ait dans le vers où nous nous sommes arrêté une réminiscence même involontaire du plaidoyer de Patru, on devra reconnaître avec nous que La Fontaine a toujours présents à la mémoire, dans la conception de ses fables, les faits qu'il a connus en fréquentant le Palais. Stendhal, avant d'écrire, avait coutume, paraît-il, de relire quelques pages du *Code civil*; le fabuliste, avant d'imaginer un nouveau récit, aimait sans doute à feuilleter ses dossiers ou ceux de ses confrères du barreau.

Cette habitude de voir les faits sous l'angle particulier de la jurisprudence est si impérieuse, ce besoin d'exprimer sa pensée par des termes propres à la langue juridique est si instinctif chez La Fontaine, que nous les retrouvons encore vingt-six ans plus tard, en 1694, dans la fable du XII[e] livre, qui a pour titre : *La Querelle des Chiens et des Chats et celle des Rats et des Souris* (XII, 8).

C'est encore de la Discorde qu'il s'agit ici. Le poète débute en philosophe, par un tableau du conflit des forces en lutte dans la nature, puis il résume sa théorie du monde en une simple formule de pratique judiciaire :

La Discorde a toujours régné dans l'univers ;
Notre monde en fournit mille exemples divers :
Chez nous cette déesse a plus d'un tributaire.
Commençons par les éléments :
Vous serez étonnés de voir qu'à tous moments
Ils seront appointés contraire.

Voilà, pour finir, un vers aussi étrange qu'inattendu, et que seul un robin entêté de procédure pouvait écrire en pareil lieu : les quatre éléments deviennent sous sa plume des plaideurs en procès les uns avec les autres ! Ils ont déposé entre les mains du juge des conclusions contraires sur des intérêts opposés !

Le poème, qui s'était haussé d'abord au ton de l'épopée scientifique, tourne brusquement à la chronique judiciaire. Toute la seconde partie est l'histoire des démêlés qu'ont eus entre eux des animaux commensaux d'un même logis. Nous sommes dans une maison pleine de chiens et de chats, dont les longues disputes ont été enfin terminées

Par cent arrêts rendus en forme solennelle.

Mais un fait nouveau rouvre les débats : l'avocat des chiens conseille alors à ses clients de recourir aux arrêts. Malheureusement, les souris les ont mangés, ce qui amène entre chats et souris un nouveau procès où celles-ci succombent.

Après cette digression, le poète revient à son idée première, qu'il achève de développer dans le reste de la fable :

... On ne voit sous les cieux
Nul animal, nul être, aucune créature
Qui n'ait son opposé : c'est la loi de nature.

Cette idée est juste, sans doute ; mais il faut avouer qu'elle n'aurait par elle-même guère d'intérêt pour nous, tant elle a été répétée sous des formes variées. Ce qui sauve la fable de la banalité, c'est uniquement ce mélange original de la procédure à la philosophie, comme ailleurs à la poésie ou à la morale, où se reconnaît la marque personnelle du génie de La Fontaine.

Si nous n'avons pu faire qu'une simple conjecture, en voyant dans *la Discorde* une allusion à une affaire plaidée par Patru quelque temps auparavant, nous pouvons avec certitude indiquer

la source où La Fontaine a puisé le sujet du conte qui a pour titre : *Les Devineresses* (VII, 15). Il s'agit du procès de la Voisin, qui suivit immédiatement celui de la marquise de Brinvilliers (1676). Le poète, dans sa narration, résume à grands traits les circonstances de la cause, comme on va le constater, en comparant le début de la fable avec les résultats de l'instruction qui fut faite par ordre du Parlement :

Une femme à Paris faisoit la pythonisse :
On l'alloit consulter sur chaque événement.
Perdoit-on un chiffon, avoit-on un amant,
Un mari vivant trop au gré de son épouse,
Une mère fâcheuse, une femme jalouse,
Chez la devineuse on couroit
Pour se faire annoncer ce que l'on désiroit.

La Voisin, dit un historien du procès, a eu presque autant de célébrité que la Brinvilliers : elle avoit établi chez elle un attelier de sorcellerie. Lorsqu'une femme l'alloit consulter *pour sçavoir si elle ne seroit pas bientôt veuve*, la fausse sorcière, après avoir fait ses évocations magiques, et s'être fait donner les rétributions convenables, *fixoit un temps dans lequel l'époux devoit mourir* ; et, pour sûreté de sa promesse, elle assuroit que l'exécution en seroit annoncée par un présage de la viduité.... Quant à la mort du mari, elle arrivoit toujours à point nommé, par le secours d'un poison donné à propos. En sorte que la femme avoit la satisfaction de devenir veuve, sans y avoir contribué autrement que par la consultation qu'elle avoit payée à la sorcière[1].

Son fait consistoit en *adresse* :
Quelques termes de l'art, beaucoup de hardiesse,
Le *hasard* quelquefois, tout cela concouroit,
Tout cela bien souvent faisoit crier miracle.
Enfin, quoique ignorante à vingt et trois carats,
Elle passoit pour un *oracle*.

Elle avoit donné, à la manière dont elle rendoit ses *oracles*, un air d'importance qui mettoit le comble à la crédulité des esprits foibles.... Quand toutes vos questions étoient rédigées par écrit, madame Voisin paroissoit d'un air grave et composé, un réchaud à la main et une boule de cire vierge dans l'autre. « Pliez, disoit-elle, cette boule dans votre lettre, et vous verrez consumer l'une et l'autre par le feu ; car l'esprit sçait déjà ce que vous avez à lui dire ; et dans trois jours vous pourrez venir sçavoir sa réponse. » Cela dit, madame Voisin prenoit d'un geste cérémonieux, le paquet de votre main, et le jettoit devant vous dans le feu : vous le voyiez consumer à l'instant, de vos propres

1. Richer, ancien avocat au Parlement, *Causes célèbres et intéressantes*, Amsterdam, 1772.

yeux ; et cependant, au bout de trois jours, vous aviez une réponse précise aux questions que vous aviez écrites, quelque nombreuses qu'elles fussent ; et cette réponse se trouvoit cachetée chez madame Voisin : sa maison était l'unique entrepôt dont l'esprit vouloit se servir. On imagine bien que ce n'étoit pas le papier que l'on avoit écrit, que la Voisin jettoit au feu : elle *l'escamotoit*, en jettoit un autre, et gardoit le vôtre pour ajuster sa réponse, pendant les trois jours. Elle les employoit à s'instruire plus particulièrement des affaires et de l'humeur de la personne, et rédigeoit, sous le nom de l'esprit, une réponse qui, par *hasard* et par les découvertes que ses intrigues lui faisoient faire, rencontroit souvent juste [1].

La ressemblance entre le texte de La Fontaine et celui qu'on vient de lire n'est pas contestable : l'un et l'autre ont été écrits sur le vu des pièces de l'instruction. Mais le poète et le chroniqueur judiciaire se sont proposé un but différent : aussi le premier n'a retenu que les traits les plus caractéristiques et les mots les plus expressifs pour tracer une image vivante et fidèle de son personnage ; le second, au contraire, s'est attaché à n'omettre aucun des détails qui ont concouru à former la conviction des juges et qui lui ont paru de nature à satisfaire la curiosité du lecteur de sa relation.

Michelet dit [2] que :

Le métier (de devineresse) florissait. Empoisonneuses émérites et connues, mesdames la Voisin, la Vigoureux, la Fillastre, associées à des prêtres qui jouaient la sorcellerie, avaient de grands hôtels, laquais, suisses et carrosses.

La sorcière de La Fontaine n'a point fait une si brillante fortune, car

> L'oracle étoit logé dedans un galetas.

Cependant,

> Là, cette femme emplit sa bourse,
> Et, sans avoir d'autre ressource,
> Gagne de quoi donner un rang à son mari ;
> Elle achète un office, une maison aussi.

Si toute cette première partie du récit est inspirée par l'actualité judiciaire et témoigne de l'intérêt que La Fontaine ne cessait de porter aux choses du Palais, le dernier des vers qui précèdent, joint à certains détails, épars dans le reste de la fable et dans la

1. Richer, ancien avocat au Parlement, *Causes célèbres et intéressantes*, Amsterdam, 1772.
2. Michelet, *Histoire de France*, tome XV, pages 230-231.

conclusion, traduit une préoccupation naturelle chez un homme de robe, mais à laquelle tout autre demeurerait étranger.

D'abord la sorcière donne un « rang » à son mari par l'achat d'un office de judicature ou de finance. On sent, dans ce détail, l'importance que le poète, « officier » lui-même, attache à cette qualité ; on y devine aisément aussi le secret mécontentement que le possesseur d'une charge héréditaire éprouve à voir de si petites gens s'égaler à lui par la seule vertu de l'argent amassé dans de peu avouables pratiques.

Ensuite, quand le galetas, abandonné par sa locataire enrichie, reçoit une nouvelle hôtesse, et que la crédulité publique transforme celle-ci en devineresse, à son corps défendant, La Fontaine ne peut contenir son indignation. Car la femme eut beau protester de son ignorance,

> Point de raisons : fallut deviner et prédire,
> Mettre à part force bons ducats,
> Et gagner malgré soi plus que deux avocats.

« Plus que deux avocats ! » Ce rapprochement a une valeur singulière pour qui veut pénétrer jusqu'au fond les sentiments du fabuliste. En effet, comme le remarque justement Beaumarchais : « Les comparaisons de chacun se tirent de l'objet intéressant[1] » et varient, par conséquent, avec la personnalité de l'écrivain. Or c'est un lieu commun de comparer le gain du savant et du travailleur intellectuel avec celui des amuseurs de la foule ; mais les termes de la comparaison changent nécessairement avec la situation et le caractère de l'auteur, s'il parle en son propre nom, ou du personnage auquel il prête la parole. Juvénal s'indigne que le riche Numitor ne puisse venir en aide à un poète indigent, lui qui paye à prix d'or les faveurs de la courtisane Quintilla[2] ; Régnier s'irrite que la Muse soit estimée moins qu'une fille publique[3] ; le neveu de Rameau oppose, non sans envie, la misère du musicien de talent, manquant de pain et vêtu de bouracan, au luxe des proxénètes regorgeant de richesses et faisant figure de seigneurs[4]. Juvénal, Régnier, Rameau parlent le langage qui convient à leur état ; La Fontaine, s'il n'eût été que fabuliste, eût trouvé sans doute une comparaison du même ordre. Il en a préféré une autre, et cette préférence nous autorise à penser que la profession d'avo-

1. Beaumarchais, *Le Barbier de Séville*, préface.
2. Juvénal, *Satires*, VII, 74-75.
3. Régnier, *Satires*, IV, 106.
4. Diderot, *Le Neveu de Rameau*.

cat, plus encore que celle de poète, était vraiment pour lui l'objet intéressant.

La conclusion de la fable n'est pas moins significative. La Fontaine avait dit au début :

C'est souvent du hasard que naît l'opinion,
Et c'est l'opinion qui fait toujours la vogue.
Je pourrois fonder ce prologue
Sur gens de tous états. . . . . .

Et c'est sur les devineresses qu'il fixe son choix. Mais s'il s'arrête à cette sorte de femmes, c'est qu'un procès récent a attiré son attention sur elles, que les pièces de la procédure lui fournissent les éléments d'un portrait vivant et d'un récit animé. La fable qu'il imagine sur ces données est bien la preuve en action de la vérité qu'il avance. Toutefois cette vérité générale n'a de valeur à ses yeux que si elle se trouve confirmée par les faits qu'il a pu constater personnellement dans le monde judiciaire. C'est que le Palais est le centre d'où il observe la société humaine, et le Parlement est la compagnie dont il pense que les usages comptent avant tout pour le peintre des mœurs. Aussi la morale de la fable, conforme au début, est-elle que

L'enseigne fait la chalandise.

Et ce qui en est pour lui la meilleure preuve, c'est le fait suivant dont il a été le témoin oculaire :

J'ai vu dans le Palais une robe mal mise
Gagner gros : les gens l'avoient prise
Pour maître tel, qui traînoit après soi
Force écoutants. Demandez-moi pourquoi.

Il serait évidemment bien inutile de le lui demander, puisqu'il a répondu par avance à cette question dans le prologue. Il ne le serait pas moins de nous demander à nous-même pourquoi la fable conclut ainsi, puisque cette conclusion est la conséquence logique de tout ce que nous avons précédemment exposé.

II

Il est peu de fables, même parmi celles dont le sujet est complètement étranger aux choses de la Justice, où le poète ne trouve l'occasion d'introduire un incident, de glisser un détail que le clerc de la basoche, invisible et présent à son côté, lui souffle à l'oreille. Il serait assurément exagéré de supposer qu'il ait jamais songé à faire étalage de son savoir juridique ; mais ses traditions de famille,

ses études de droit, le long exercice de sa charge avaient donné à son esprit une sorte de déformation professionnelle qu'il nous est aisé de découvrir et de mettre en relief presque à chaque page de son livre. Après l'avoir constatée dans la conception générale d'un certain nombre de pièces, nous en pourrons noter au passage les traces dans le cours de quelques autres, où elles apparaissent comme amenées par le hasard, mais où elles sont toujours si intimement mêlées à la trame de la narration, qu'il faut un regard attentif pour les découvrir et les discerner de l'ensemble.

Quand l'enfer eut produit la goutte et l'araignée [1],

il se préoccupa de trouver à ses filles un domicile sur la terre. Après leur avoir montré d'humbles cabanes et des palais dorés, il invite chacune à choisir sa retraite. Il ne faut point s'étonner si, chez La Fontaine, cette offre prend aussitôt la forme d'une donation entre vifs ; le père compose deux lots comprenant : le premier les cabanes, le second les palais, puis il invite ses filles à partager amiablement ou à s'en remettre au sort. Il précise même le mode de tirage qu'il y aura lieu d'adopter en cas de désaccord.

Tenez donc, voici deux bûchettes,
Accommodez-vous, ou tirez.

Le mode de tirage, en effet, n'a rien d'obligatoire : il a toujours été laissé, et il l'est encore aujourd'hui, à la volonté des parties. Dans la coutume de certaines provinces, en particulier dans celle de Champagne, on employait autrefois de petits morceaux de bois, de longueur inégale, que tiraient à tour de rôle les copartageants.

Mais la goutte et l'araignée s'accommodent sans difficulté : celle-là choisit le premier lot, celle-ci le second ; toutes deux se préparent à une longue et paisible possession, en personnes qui connaissent leurs droits. La goutte s'installe dans une masure,

Disant : « Je ne crois pas qu'en ce poste je chôme,
Ni que d'en *déloger* et faire mon paquet
Jamais Hippocrate me *somme*. »
L'aragne cependant, se campe en un lambris,
Comme si de ces lieux elle eût *fait bail à vie*.

Et maintenant le poète peut continuer sa narration, après tous ces détails, que Balzac eût sans doute approuvés, et qui, s'ils n'étaient nullement nécessaires, ne pourraient cependant sans dommage être retranchés comme superflus.

Le charlatan (VI, 19) s'est vanté d'être un si habile maître d'élo-

1. La Fontaine, *Fables*, « La Goutte et l'Araignée » (III, 8).

quence qu'il rendrait un âne disert et capable de porter la soutane. Le prince fait venir le rhéteur et lui dit qu'il possède en son écurie un superbe roussin d'Arcadie, dont il désire faire un orateur :

Sire, *vous pouvez tout*, reprit d'abord notre homme.

Ce n'est point là une vaine flatterie : le charlatan tient à montrer son savoir, et qu'il connaît toute l'étendue du pouvoir royal, tel que le définit le préambule des *Ordonnances* :

A ces causes, de l'avis de notre Conseil et de notre certaine science, *pleine puissance* et autorité Royale, Nous avons dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et nous plaît ce qui ensuit.

Il s'engage alors, moyennant une rétribution convenable, à mettre au bout de dix ans son âne sur les bancs, faute de quoi, il consent à subir un juste châtiment. Mais quel châtiment lui pourra-t-on infliger en cas d'insuccès ? Il semble que le rhéteur se sera rendu coupable du crime de lèse-majesté en l'un de ses chefs : cependant le poète paraît le considérer plutôt comme un faussaire, et il prévoit pour lui la peine ordonnée en pareil cas.

Nous avons ledit B... déclaré suffisamment atteint et convaincu d'avoir faussement et malicieusement fabriqué l'acte du... dont est question. Il sera mené par l'Exécuteur de la haute-justice, ayant *écriteaux devant et derrière* avec ce mot (faussaire)... ; lequel nous condamnons en outre d'être *pendu et étranglé* jusqu'à ce que mort s'ensuive, à une *potence*, qui pour cet effet sera dressée *en la place de...* [1].

Le poète a simplement résumé, dans les vers qui suivent, le dispositif de la sentence :

Sinon il consentoit d'être *en place publique*
Guindé la hart au col, *étranglé* court et net,
Ayant au dos sa rhétorique
Et les oreilles d'un baudet.
Quelqu'un des courtisans lui dit qu'à *la potence*
Il vouloit l'aller voir. . . . . .

Un seul point a été modifié légèrement et avec un heureux succès pour les besoins du récit, afin d'ajouter par la précision amusante du détail une note comique à ce passage : le pendu ne porte qu'un écriteau derrière lui, sur lequel est inscrit le mot : *rhéteur* [2] ; par devant, l'autre écriteau est remplacé par des oreilles d'âne.

1. Gauret, *Stile universel de toutes les cours et jurisdictions du Royaume pour l'instruction des matières criminelles*, Partie II, chap. VI : « Des Sentences ».

2. Les éditeurs de La Fontaine expliquent ce mot : *sa rhétorique*, par *ses discours*. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de l'interpréter autrement que nous l'avons fait ici.

La Fontaine a dû saisir avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui de lancer un trait de satire contre les maîtres d'école, les pédants, les barbacoles, les instituteurs de toute sorte auxquels il ne manque jamais de témoigner sa haine et son mépris. Mais tous les termes importants, le genre, l'instrument et le lieu du supplice, c'est-à-dire la pendaison, la potence et la place publique, ont été soigneusement conservés. Aussi l'on ne peut lire ces vers sans être frappé de l'exacte ressemblance qu'ils présentent avec l'acte de justice dont ils sont l'adroite adaptation.

Dans *La Cour du Lion* (VI, 19), La Fontaine met sous nos yeux le tableau d'une cour plénière tenue par le lion, et qui doit siéger dans son palais. Le début de cette fable est un bizarre anachronisme, où sont confondus à la fois les époques et les lieux, sans le moindre souci de la vérité historique [1]. Le monarque est un prince des temps féodaux, mais il tient sa cour *en son Louvre*, et il offre à ses vassaux

... un fort grand festin
Suivi des tours de Fagotin.

Il donne en spectacle un singe contemporain de Louis XIV, dans une fête qui rappelle la *grant cour* tenue par Louis IX à Saumur, en 1241, et dont Joinville nous a conservé [2] une pittoresque relation.

Ce mélange des usages du Moyen Age avec ceux du XVII[e] siècle ne laisse pas de faire sourire le lecteur, et ce qui ajoute encore à l'effet comique, c'est le contraste probablement voulu entre la confusion historique et la précision du style officiel de son temps, employé par le poète. On ne peut, en effet, considérer comme fortuite la similitude des expressions qui se rencontrent ici et dans les *Règlemens du feu Roy Louis XIII sur la convocation du Ban et Arrière-Ban, ordonnez estre faits ès années 1635 et 1639,* que le juriste La Fontaine ne pouvait ignorer.

Sa Majesté lionne un jour *voulut* connoître
De quelles nations le ciel l'avait fait naître.

La fable débute exactement comme le préambule du *Règlement* de 1635 :

Sa Majesté voulant, à l'imitation des Roys ses Prédécesseurs, apporter un bon ordre sur le fait du Ban et de l'Arrière-Ban... a fait et ordonne le Règlement qui ensuit.

1. A. Esmein, *Histoire du Droit français*, p. 71, 128, 459.
2. Joinville, *Histoire de saint Louis*, § 93-97.

Il manda donc par députés
Ses vassaux de toute nature,
Envoyant de tous les côtés
Une circulaire écriture.

C'est ainsi que, par ordre de Louis XIII :

I. — Les Lettres pour la convocation du Ban et Arrière-Ban seront adressées aux Sièges principaux des Bailliages et Seneschaussées....

II. — Les Baillifs et Seneschaux, après les lettres reçues pour la convocation du Ban et Arrière-Ban, en feront faire la publication dans toute l'étendue de leur ressort, avec commandement aux Nobles et autres tenans Fiefs, de se trouver au jour qui leur sera ordonné et au lieu de chacun Bailliage et Seneschaussée de leur ressort....

Enfin la lettre circulaire du lion est authentiquée

Avec son sceau,

ce qui est la formule même usitée pour clore les Ordonnances royales :

Nous y avons fait mettre notre scel.

Les Fables contiennent beaucoup d'autres passages analogues, mais l'énumération en pourrait devenir fastidieuse à la longue. Il semble au surplus que ceux que nous avons déjà étudiés doivent suffire à former la conviction du lecteur le moins prévenu en faveur de notre thèse. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion, dans le chapitre consacré au *Style*, de noter de très nombreux endroits où un mot, un fait précis, une allusion même seront autant de preuves dont le faisceau formera un support inébranlable à notre démonstration.

III

Nous avons constaté, dans les fables précédentes, que le poète conçoit son sujet sous une forme étroitement dépendante de la législation, soit dans l'ensemble du développement, soit dans le choix de certains détails. Mais nous n'avons pu encore nulle part reconnaître sa compétence spéciale en la matière des *Eaux et Forêts*, dont il exerça, pendant de longues années, la Maîtrise. C'est dans le *Jardinier et son Seigneur* (IV, 4) que

Nous l'allons montrer tout à l'heure.

Chamfort et Taine ont étudié ce conte avec tant de finesse ingénieuse et de précision qu'il semble téméraire de vouloir ajouter quelque chose à leur analyse. Il y a cependant deux points qu'ils ont négligé de signaler, faute de quoi la vraisemblance du récit

est insuffisante. Comment se fait-il que le lièvre puisse pénétrer chaque jour dans le clos du jardinier ? Pourquoi celui-ci s'adresse-t-il au seigneur du village, au lieu de tuer lui-même l'animal ? Évidemment la fable n'est possible qu'à ces deux conditions, mais encore faut-il que ces conditions soient justifiées. Or, elles le sont parfaitement, et ici, comme en toute autre matière, se manifeste la connaissance que le poète possède de la législation, et le scrupule qu'il a d'y conformer toutes les circonstances de sa narration et tous les actes de ses personnages.

D'abord le lièvre ne peut s'introduire dans le jardin que par la faute du propriétaire lui-même :

Il avoit de plant vif fermé cette étendue.

Ce détail est de première importance, aussi La Fontaine n'a garde de le passer sous silence. Si le jardinier, au lieu de planter une simple haie, avait fait élever un mur, il lui eût fallu ne laisser aucune issue par où le lièvre pût se glisser, ainsi que le prescrit *l'Ordonnance de 1669*[1] *sur le Fait des Eaux et Forêts* (Titre XXX, art. 21) :

Nos sujets qui ont parcs, jardins, vergers et autres héritages clos de murs dans l'étendue des Capitaineries de nos Maisons Royales, ne pourront faire en leurs murailles aucuns trous, coulices ni autre passage qui puisse y donner l'entrée au gibier, à peine de dix livres d'amende, et s'il y en avoit aucuns de faits présentement, leur enjoignons de les boucher incessamment sur la même peine.

Dans ce cas, le fait principal disparaissait et le récit devenait impossible.

D'autre part, l'amateur de jardinage n'étant que

Demi-bourgeois, demi-manant,

ne jouissait pas du droit de chasse même sur sa terre. L'Ordonnance le lui dénie expressément (Titre XXX, art. 28) :

Faisons défense aux Marchands, Artisans, Bourgeois et habitants des Villes, Bourgs, Paroisses, Villages et Hameaux, Paysans et Rotu-

1. Les six premiers livres des *Fables* ont paru en 1668, et l'Ordonnance a été lue, publiée et registrée le 13 août 1669 ; mais elle ne fait que consacrer sur ce point des dispositions contenues dans des Édits, Déclarations, Règlements et Ordonnances antérieurs. L'anachronisme est donc de pure apparence. Le lecteur pourra consulter à ce sujet les documents suivants :

1° *Le Règlement Général pour les Eaux et Forêts*, établi par l'Ordonnance de Charles V (1376).

2° *Le Règlement Général pour les Eaux et Forêts*, établi par l'Ordonnance de Charles VI (1402).

3° L'Ordonnance de Charles VI (25 mai 1413), pour la Police Générale du Royaume, dont les articles 229-249 concernent la matière des Eaux et Forêts.

riers, de quelque état et qualités qu'ils soient, non possédant Fief, Seigneurie et Haute-Justice, de chasser en quelque lieu, sorte et manière, et sur quelque gibier de poil ou de plume que ce puisse être, à peine de cent livres d'amende pour la première fois, du double pour la seconde, et pour la troisième d'être attachés trois heures au carcan du lieu de leur résidence à jour de marché, et bannis durant trois années du ressort de la Maîtrise... »

Il peut bien tenter d'éloigner le lièvre en lui jetant des pierres ou des bâtons, mais il n'a pas licence de le tuer. Le seul moyen pour lui de se débarrasser de ce *maudit animal* est de recourir au seigneur du bourg. Celui-ci, en effet, est autorisé à chasser le gibier en tous lieux, sauf ceux réservés par les articles 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20 du titre XXX de ladite Ordonnance, dont ne fait point partie le clos de notre personnage.

Cette intervention du seigneur ne se comprend et le conte n'est vraisemblable que si l'on se réfère aux règlements qui régissaient au XVII^e^ siècle l'exercice du droit de chasse. Les contemporains de La Fontaine savaient à quoi s'en tenir à cet égard, mais un lecteur du XX^e^ siècle a besoin d'être averti.

IV

Ce n'est pas seulement la science juridique de La Fontaine que nous révèle le *Jardinier et son Seigneur*, c'est l'âme même, ce sont les sentiments profonds du Maître Particulier des Eaux et Forêts.

Avant tout il était poète, et celui des poètes de son temps qui a été le plus sensible aux beautés de la nature vivante. Pour Corneille, pour Racine, pour Boileau, un paysage n'était qu'un cadre inanimé, dont l'élégance ou la richesse faisait simplement ressortir le portrait de l'homme qu'ils voulaient peindre. Ou plutôt la nature ne les intéressait que comme le décor indifférent de la scène où se meuvent les personnages dont le drame traduit les passions. La Fontaine, au contraire, mêle sans cesse la nature et l'humanité ; il donne la pensée, le sentiment, la parole aux formes inférieures de la vie ; il confond l'homme, l'animal, le végétal, la matière brute elle-même, dans une vaste et harmonieuse synthèse, où tout excite un égal intérêt, provoque une égale sympathie. Son âme est en communion constante avec l'âme des choses, elle en reçoit des émotions qu'elle lui prête à son tour.

Il est par là le seul poète lyrique de la seconde moitié du XVII^e^ siècle, l'héritier et le continuateur de Ronsard et de ses disciples, en même temps que le lointain précurseur de Lamartine,

de Victor Hugo, d'Alfred de Musset. Et ce serait une étude extrêmement intéressante à faire, mais qui ne saurait trouver sa place dans ce livre, que de montrer comment la poésie exubérante de Ronsard se discipline et se corrige dans La Fontaine, pour s'épanouir avec plus d'abondance et de richesse encore dans le développement lyrique du XIX^e^ siècle. La Fontaine apparaîtrait ce qu'il est en réalité, le trait d'union qui relie, à travers les deux siècles qui les séparent, les deux grandes époques du lyrisme français.

Il a, comme les poètes de la Renaissance, le vif sentiment du monde extérieur, le don de la description plastique, l'amour de la mythologie grecque et latine, dont les dieux interviennent dans l'action de ses fables, errent partout à travers ses paysages. Mais son art est plus achevé, son goût plus délicat, sa langue plus épurée, et il marque sur eux un progrès considérable dans l'expression.

D'autre part il annonce déjà, par sa sensibilité qui est toute moderne, les poètes romantiques. Il sent et pense de la même façon qu'eux, et, lorsqu'il aborde parfois leurs thèmes préférés, il n'y a guère entre eux et lui d'autre différence que celle des moyens d'expression que lui fournissait la langue ou que lui permettait le goût de son temps. Chez La Fontaine, la manière est plus sobre et plus concise, l'image brille d'une lumière plus discrète ; chez Lamartine ou chez Victor Hugo, les développements sont plus amples, la période plus oratoire, la couleur plus éclatante, mais l'impression d'ensemble est la même dans l'âme du lecteur.

S'agit-il de peindre l'isolement où se complaisent les souvenirs et les regrets du passé ?

> Solitude, où je trouve une douceur secrète,
> Lieux que j'aimai toujours, ne pourrai-je jamais,
> Loin du monde et du bruit, goûter l'ombre et le frais ?
> Oh ! qui m'arrêtera sous vos sombres asiles[1] ?

L'accent est singulièrement plus fort et plus émouvant que celui de Racan dans la dernière strophe de la *Retraite* :

> Vallons, fleuves, rochers, plaisante solitude,
> Si vous fûtes témoins de mon inquiétude,
> Soyez-le désormais de mon contentement[2].

C'est déjà, en plein âge classique, la même mélancolie douce et pénétrante ; la même langue fluide et brillante que dans les *Premières Méditations* :

1. La Fontaine, *Fables*, XI, 4.
2. Racan, *Œuvres complètes* (édit. Tenant de Latour, I, p. 196).

Fleuves, rochers, forêts, solitudes si chères,
Un seul être vous manque et tout est dépeuplé [1].

La Fontaine veut-il exprimer la sérénité du sage en présence de la mort ? Il trouve sans effort des vers pleins et harmonieux, d'une forme simple et noble, qu'ont pu égaler, mais non surpasser, Lamartine, Vigny et Victor Hugo :

La Mort ne surprend point le sage ;
Il est toujours prêt à partir [2].

Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour [3].

J'aurai vécu sans soins, et mourrai sans remords [4].

...Je voudrois qu'à cet âge
On sortît de la vie ainsi que d'un banquet [5].

Il se dégage de ces passages une impression de calme, de stoïcisme souriant, qui console et apaise l'âme, autant que les suivants la troublent par l'amertume et le désenchantement dont ils sont remplis.

Mon cœur, lassé de tout, même de l'espérance,
N'ose plus de ses vœux importuner le sort ;
Prêtez-moi seulement, vallons de mon enfance,
Un asile d'un jour pour attendre la mort [6].

O Seigneur ! J'ai vécu puissant et solitaire ;
Laissez-moi m'endormir du sommeil de la terre [7].

Je m'en irai bientôt au milieu de la fête,
Sans que rien manque au monde immense et radieux [8].

Lamartine et Victor Hugo, celui-ci surtout, ont rendu avec un rare bonheur le gémissement des voitures surchargées dans le silence de la nuit :

Le bruit lointain des chars gémissant sous leur poids [9].

Les grands chars gémissants qui reviennent le soir [10].

La Fontaine n'a pas moins d'harmonie expressive et de coloris dans une modeste fable :

Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée...
Sous le faix du fagot aussi bien que des ans,
Gémissant et courbé, marchoit à pas pesants [11].

1. Lamartine, *Premières Méditations*, « L'Isolement ».
2, 3, 4, 5. La Fontaine, *Fables*, VIII, 1 ; — *Philémon et Baucis*, XI, 4 ; VIII, 1.
6. Lamartine, *Premières Méditations poétiques*, « Le Vallon ».
7. A. de Vigny, *Poésies*, Livre mystique, « Moïse ».
8. Victor Hugo, *Les Feuilles d'Automne*, « Soleils couchants ».
9. Lamartine, *Nouvelles Méditations*, « Préludes ».
10. Victor Hugo, *Les Rayons et les Ombres*, « La Tristesse d'Olympio ».
11. La Fontaine, *Fables*, « La Mort et le Bûcheron » (I, 16).

Comme les grands romantiques, il associe intimement à sa pensée et à sa vie les beaux lieux qui en furent les témoins attentifs et les confidents discrets ; il se plaît à répandre sur le paysage qui fut l'asile de son bonheur un reflet de la grâce et de la beauté de celle qu'il aima autrefois ; il déplore éloquemment, en face de la nature impassible et éternelle, la durée éphémère des amours de l'homme :

J'ai quelquefois aimé : je n'aurois pas alors,
Contre le Louvre et ses trésors,
Contre le firmament et la voûte céleste,
Changé les bois, changé les lieux
Honorés par les pas, éclairés par les yeux
De l'aimable et jeune bergère
Pour qui, sous le fils de Cythère,
Je servis, engagé par mes premiers serments.
Hélas ! Quand reviendront de semblables moments ?
Faut-il que tant d'objets si doux et si charmants
Me laissent vivre au gré de mon âme inquiète !
Ah ! si mon cœur osoit encor se renflammer !
Ne sentirai-je plus de charme qui m'arrête !
Ai-je passé l'âge d'aimer[1] ?

La *Tristesse d'Olympio* tout entière n'est qu'une magnifique amplification de ces quatorze vers : l'idée générale est la même, le sentiment est identique, l'expression trouble pareillement les cœurs, où la voix des deux poètes résonne avec une intensité inégale, mais fait vibrer les mêmes fibres et soulève la même émotion.

Toutefois, il y a chez La Fontaine un sentiment qui lui est propre, et que l'on ne rencontre nulle part chez les poètes auxquels nous venons de le comparer : c'est une vive compassion pour les arbres et les plantes, victimes de la brutalité de l'homme ou de la cruauté inconsciente des enfants et des bêtes. Victor Hugo, qui a épanché si largement sa pitié sur les souffrances de l'humanité et des animaux, ne descend point plus bas dans l'échelle des êtres. C'est avec une indulgence souriante qu'il regarde les dégâts commis par les enfants ou par les oiseaux :

Nos roses dans l'enclos ont été ravagées
Par les petits enfants qui sautent le fossé [2].

Ces blés où les moineaux font leurs joyeux pillages [3].

1. La Fontaine, *Fables*, « Les Deux Pigeons », IX, 2.
2. Victor Hugo, *Les Rayons et les Ombres*, « La Tristesse d'Olympio ».
3. Victor Hugo, *Les Voix intérieures* : « A un riche ».

Tout au plus, dans ses derniers recueils, recommande-t-il que l'on use de quelques précautions :

J'empêche les enfants de maltraiter les roses ;
Je dis : N'effarez point la plante, l'animal [1].

Le ton est bien différent dans les *Fables* : la vue des forêts et des jardins mutilés ou pillés émeut profondément l'âme de La Fontaine ; elle lui arrache tantôt des plaintes pathétiques, tantôt des cris d'indignation. Il considère comme de véritables malfaiteurs les gens de tout âge et de toute condition, les bêtes de toute espèce qui font violence à la plante innocente.

Le seigneur du jardinier s'est installé en maître dans la maison de son hôte : il s'est permis des libertés un peu hardies à l'égard de la fille du logis ; il s'est fait offrir sans vergogne les jambons pendus au plancher ; il a déjeuné copieusement avec toute sa suite aux dépens du manant. Tout cela semble assez naturel au fabuliste qui laisse à peine deviner sa muette désapprobation. Mais sa douleur éclate en plaintes véhémentes, lorsqu'il raconte les dévastations commises par l'ordre du gentilhomme dans le clos si soigneusement entretenu.

Le pis fut que l'on mit en piteux équipage
Le pauvre potager : adieu planches, carreaux ;
Adieu chicorée et poireaux ;
Adieu de quoi mettre au potage.
Le lièvre étoit gîté dessous un maître chou.
On le quête ; on le lance ; il s'enfuit par un trou,
Non pas trou, mais trouée, horrible et large plaie
Que l'on fit à la pauvre haie [2]...

On sent que le poète contient sa colère, par égard pour la qualité du personnage qui se livre à ces blâmables excès. Il sera plus à l'aise pour exprimer sa réprobation contre les écoliers, ces éternels ennemis de la propriété, et contre leurs maîtres qui négligent de leur apprendre à respecter le bien d'autrui. L'un de ces gamins dérobait fleurs et fruits chez un voisin. Celui-ci était un jardinier habile, de ceux dont La Fontaine s'est plu, en maint passage, à faire le portrait, et qui rappellent l'ingénieux vieillard de Tarente, peint par Virgile au IV[e] livre des *Géorgiques*.

Un jour dans son jardin il vit notre écolier,
Qui, grimpant sans égard sur un arbre fruitier,

1. Victor Hugo, *L'Art d'être Grand-Père* (XV, 6).
2. La Fontaine, *Fables*, IV, 4.

Gâtoit jusqu'aux boutons, douce et frêle espérance,
Avant-coureurs des biens que promet l'abondance :
Même il ébranchoit l'arbre[1].

Le propriétaire va se plaindre au maître d'école, qui amène avec lui une « jeunesse mal instruite », afin de faire un châtiment exemplaire. Mais tout se passe en paroles inutiles, et

Son discours dura tant que la maudite engeance
Eut le temps de gâter en cent lieux le jardin.

Même accent dans *La Forêt et le Bûcheron* (XII, 16). L'ouvrier, qui a perdu le manche de sa cognée, supplie la forêt de lui laisser couper une dernière branche, en promettant de ne plus abattre d'arbres à l'avenir.

Il laisseroit debout maint chêne et maint sapin
Dont chacun respectoit la vieillesse et les charmes.
L'innocente forêt lui fournit d'autres armes.
Elle en eut du regret. Il emmanche son fer :
Le misérable ne s'en sert
Qu'à dépouiller sa bienfaitrice
De ses principaux ornements.

Ce ne sont pas seulement les hommes, dont La Fontaine flétrit l'égoïsme et la cruauté à l'égard des végétaux, ce sont les animaux eux-mêmes. Il juge leur conduite si condamnable, qu'elle lui paraît mériter la peine capitale, et qu'il applaudit à leur mort.

Un cerf, à la faveur d'une vigne fort haute[2],

s'étant mis à couvert, avait échappé aux chasseurs et aux chiens qui le poursuivaient.

. . . . . Le cerf hors de danger
Broute sa bienfaitrice : ingratitude extrême !
On l'entend ; on retourne, on le fait déloger :
Il vient mourir en ce lieu même.
« J'ai mérité, dit-il, ce juste châtiment :
Profitez-en, ingrats. » Il tombe en ce moment.
La meute en fait curée : il lui fut inutile
De pleurer aux veneurs à sa mort arrivés.

Pourquoi une telle dureté à l'égard de cet animal inoffensif? C'est que : « les vignes sont défensables en tout temps, et il n'est pas permis d'y introduire aucune sorte de bestiaux[3] ». Le cerf n'a

1. La Fontaine, *Fables*, « L'Ecolier, le Pédant et le Maître d'un jardin » (IX, 5).
2. La Fontaine, *Fables*, « Le Cerf et la Vigne » (V, 15).
3. Me ***, Avocat en Parlement, *Code des Seigneurs Hauts-Justiciers et Féodaux*, ch. XL, art. XVII.

pas seulement agi en ingrat ; il a en outre commis le délit de brout, et cette faute seule suffit à justifier sa punition.

Il serait aisé de multiplier les exemples de ce genre : bornons-nous à ceux-là, qui mettent au jour le fond de l'âme de La Fontaine. Pourquoi cette vive sollicitude à l'égard des bois et des jardins, ces protestations indignées contre les auteurs, quels qu'ils soient, de dégâts ou de déprédations ? La sensibilité du poète ne suffit point à les expliquer. Il y a évidemment une autre cause, et il n'est peut-être pas très difficile de la découvrir. C'est l'amour passionné du Maître Particulier des Eaux et Forêts pour les objets confiés à ses soins et placés sous sa responsabilité. Nous nous attachons tous, car notre intérêt propre est solidaire des unes et des autres, aux personnes avec qui nous vivons et aux choses sur lesquelles nous exerçons notre autorité, comme si celles-là faisaient partie de notre famille, comme si celles-ci étaient devenues notre propriété personnelle. Maître Jacques aime son maître, malgré son avarice et sa dureté, simplement parce que ce maître est le *sien*.

Je me sens de la tendresse pour vous, dit-il, en dépit que j'en aie, et après *mes* chevaux, vous êtes la personne que j'aime le plus... J'ai une tendresse pour *mes* chevaux, qu'il me semble que c'est moi-même quand je les vois pâtir. »

Il considère comme siens les chevaux qu'Harpagon l'a chargé de soigner et de conduire, et il en est arrivé naturellement à les chérir comme son propre bien.

La Fontaine éprouvait sans doute le même amour pour le domaine royal dont ses fonctions lui imposaient la surveillance. Aux termes de l'Ordonnance de 1669, il connaissait en première instance, tant au civil qu'au criminel, de toute la matière des Eaux et Forêts, et devait tenir audience au moins une fois par semaine. Il devait, en outre, faire tous les six mois une visite générale dans toutes les forêts, bois, buissons, etc., dresser procès-verbal des délits constatés et les juger dans la quinzaine[1]. Mais le poète, qui passait une après-midi entière à contempler et à suivre l'enterrement d'une fourmi, n'était probablement pas un gardien bien vigilant. Il faisait des promenades, non des visites d'inspection, dans ces bois qu'il aimait, sous ces « sombres asiles », où il souhaitait fixer son séjour, au bord de cette « onde pure », où sa muse lui parlait la « langue des dieux » ; il y rêvait à mille choses, à la composition d'un conte ou d'une fable, mais il n'y songeait à rien

1. Ordonnance de Louis XIV sur le Fait des Eaux et Forêts (titre IV, art. 1, 3, 5, 8).

moins qu'à épier les délinquants et à verbaliser contre eux[1]. Aussi peut-on supposer que les bûcherons, braconniers, habitants, particuliers usagers, riverains et autres commettaient de toutes parts des abus et des méfaits de toute sorte, que le Maître des Eaux et Forêts constatait avec une extrême douleur et dont il maudissait les auteurs inconnus. Ceux-ci lui devaient être d'autant plus haïssables qu'ils étaient plus audacieux ou moins faciles à atteindre, comme les gentilshommes et les écoliers. Les animaux sauvages ou domestiques eux-mêmes, auteurs inconscients de dégâts dans les terres cultivées, sont sans excuse à ses yeux. Ainsi la compassion de La Fontaine pour les plantes était d'autant plus sincère qu'elle avait sa source dans le sentiment de sa propre négligence; sa haine pour leurs bourreaux d'autant plus vive, qu'elle provenait du sentiment de son impuissance à les réprimer.

*
* *

Par là se découvrent à nous la nature vraie du génie de La Fontaine et les influences secrètes qui ont agi sur lui à son insu. Il était un grand poète, doué d'une sensibilité vibrante et profonde, d'un sens pénétrant de l'observation, parlant une langue d'une richesse et d'une précision admirables. Mais il était aussi un juriste, et il s'est placé le plus souvent au point de vue du droit civil ou du droit pénal pour imaginer l'action de ses fables et pour juger la conduite des personnages qu'il y a introduits. Il était enfin un magistrat, et il a laissé dériver sa sensibilité sur les objets où s'attachaient ses principales préoccupations. Nous ne nous sommes point proposé d'étudier ici le poète, sur qui Taine a écrit des pages définitives, auxquelles il serait présomptueux de vouloir ajouter quelque chose aujourd'hui. Mais en montrant la part du juriste et du magistrat dans l'œuvre du poète, nous achèverons sans doute le portrait encore incomplet de La Fontaine, et nous mettrons en pleine lumière la triple personnalité qu'il y avait en lui.

Louis Guignot.

1. Colbert lui adressa, le 7 août 1666, une lettre sévère pour lui reprocher son défaut de surveillance dont souffraient les forêts confiées à sa garde.

LA THÉORIE DE LA BONTÉ NATURELLE DE L'HOMME CHEZ J.-J. ROUSSEAU

(*Suite et fin*[1]).

V

La Correspondance.

Au premier abord, il peut paraître étrange de choisir la correspondance de Rousseau comme sujet pour une étude de la théorie de la bonté naturelle de l'homme. Il est évident que nous ne pouvons guère nous attendre à trouver ici un exposé unifié de ses idées, mais plutôt des opinions isolées et décousues. Cependant il peut y avoir un dédommagement. Peut-être pouvons-nous atteindre de plus près sa pensée quotidienne que dans les œuvres où il a une intention plus sciemment didactique. En tout cas, il ne faut pas négliger une source si importante de renseignements pour tout ce qui concerne Rousseau.

Comme dans les œuvres déjà étudiées, Rousseau réitère ici sa conviction que l'homme est à présent méchant. Il y a ceux, par exemple, qui ont « un penchant décidé au mal »[2]. « Le nombre des malhonnêtes gens » est « malheureusement le plus grand sur la terre[3] ». Il attribue tous ses malheurs à avoir « trop bien pensé des hommes[4] ». Il est assez pessimiste quand il dit que, « dans les actions des hommes, il faut toujours, en dernier ressort, remonter à la loi de l'intérêt[5] ». L'origine du mal moral sur la terre s'explique, comme dans l'*Émile*[6], par l'abus que l'homme a fait du libre arbitre que Dieu lui a donné[7]. L'homme, tel qu'il existe à présent dans la société, est donc méchant ; car, bien que des remarques comme celles citées ci-dessus soient dues en partie à la désillusion d'un vieillard qui a beaucoup souffert de la part des hommes et s'imagine avoir souffert encore davantage, elles ne sont pas du tout en désaccord avec la tendance générale et connue, suffisamment manifestée par Rousseau, de condamner l'ordre social actuel.

1. Voir la *Revue d'Histoire littéraire* d'octobre-décembre 1924, p. 629, et janvier-mars 1925, p. 24.

2. Rousseau, *Œuvres*, XI, 145. — 3. *Ibid.*, XII, 199. — 4. *Ibid.*, X, 349. Cf. 350. — 5. *Ibid.*, X, 321. — 6. *Ibid.*, II, 252-253. —7. *Ibid.*, XII, 145-146.

Mais, puisque l'origine du mal s'explique par l'abus que l'homme a fait de sa faculté de libre arbitre, le mal n'est pas dû à un décret divin, il n'est pas inévitable, comme l'Église, avec sa doctrine de la *perversité naturelle*, a voulu le faire croire. Au contraire, la connaissance du bien est innée chez les hommes. « J'ai toujours agi, dit Rousseau, d'après la supposition des sentiments de droiture et d'honneur innés dans les cœurs des hommes [1]. » Cette connaissance du bon et du mauvais se trouve dans la conscience de l'homme, et cette conscience est un juge incorruptible, « qui ne trompe jamais quand on le consulte de bonne foi [2] ». Nous avons noté ailleurs [3] que Rousseau identifie la nature avec la conscience, et cette identification se trouve confirmée ici. « J'ai donc laissé là la raison, et j'ai consulté la nature, c'est-à-dire le sentiment intérieur qui dirige ma croyance, indépendamment de ma raison[4]. » Et encore : « Je trouve, au contraire, dans ce jugement interne une sauvegarde naturelle contre les sophismes de ma raison... Ce sentiment intérieur est celui de la nature elle-même [5] ». « O homme ! qui que tu sois, rentre en toi-même, apprends à consulter ta conscience et tes facultés naturelles ; tu seras juste, bon, vertueux[6]. » Cependant, ce guide intérieur est sujet à être fausé et éloigné de sa droiture primitive. « Le sentiment intérieur est un motif très-puissant sans doute ; mais les passions et l'orgueil l'altèrent et l'étouffent de bonne heure dans presque tous les cœurs [7]. » C'est à la bonté primitive d'une conscience droite que Rousseau nous convie à revenir.

Ceci nous amène directement à la théorie de la bonté naturelle, déjà entrevue dans l'identification de la conscience et de la nature. Rousseau nous dit que « l'homme sauvage et sans culture, qui n'a fait encore aucun usage de sa raison,... gouverné seulement par ses appétits... et,... ne suivant que l'instinct de la nature, marche par des mouvemens toujours droits [8] ». Point n'est besoin de montrer la fausseté de cette idée. C'est une théorie que Rousseau hérita sans doute de la Renaissance et qu'il employa comme une arme contre la société de son temps. Quelques gens, comme en général les Genevois [9], comme Diderot [10], comme Rousseau lui-même, « l'homme de la nature », — si l'on peut emprunter une phrase des *Dialogues* [11], — restent plus près de cet état de bonté pri-

1. Rousseau, *Œuvres*, XII, 125. — 2. *Ibid.*, X, 92. — 3. *Supra*, p. 23-25. — 4. *Ibid.*, X, 180. Cf. 242. — 5. *Ibid.*, XII, 144.

6. *Ibid.*, X, 187-188. Il est à remarquer que Rousseau croit que la conscience supprime la nécessité d'une croyance en un *credo* fixe (XII, 142-143).

7. Rousseau, *Œuvres*, XI, 121. — 8. *Ibid.*, XII. 143. — 9. *Ibid.*, X, 109. — 10. *Ibid.*, X, 183, 184. — 11. *Ibid.*, IX, 290.

mitive que la plupart de leurs contemporains aux caractères artificiels et trop sophistiqués. Quelqu'un a dit que nous devrions toujours essayer de pénétrer au delà des mots, des phrases, des termes par où un argument se conduit, jusqu'à l'idée qui s'y trouve derrière. Or ce que Rousseau tient à faire, c'est d'attaquer ce qui est artificiel et d'enseigner ce qui est bon, et ce but, nous pouvons l'accepter, quand même nous n'accepterions pas sa théorie du primitif, par laquelle il l'exprime et souvent même l'obscurcit pour nous[1].

Encore Rousseau continue-t-il la distinction importante entre la *bonté* et la *vertu*. La bonté, comme il la comprend, consiste à avoir un enthousiasme ardent pour ce qui est bon, à ne pas connaître la malveillance ou la haine, à désirer faire le bien[2]. « Je n'ai connu jamais les passions haineuses; jamais l'envie, la méchanceté, la vengeance n'entrèrent dans mon cœur. Je suis bouillant, emporté, quelquefois colère, jamais fourbe ni rancunier[3]. » « J'étois homme, et j'ai péché; j'ai fait de grandes fautes que j'ai bien expiées, mais le crime jamais n'approcha de mon cœur. Je me sens juste, bon, vertueux[4], autant qu'homme qui soit sur la terre[5]. » « Une maxime dont je ne me départirai jamais est de ne faire du mal à personne[6]. » C'est ainsi que la bonté paraît être, pour Rousseau, une qualité plutôt négative que positive, qui consiste plus en intention qu'en accomplissement. Ceci nous fait comprendre comment il a pu constamment se croire « bon » malgré les écarts les plus graves de la moralité; ceci explique aussi son attitude envers M^me^ de Warens[7]. Mais la vertu est tout autre chose.

« La vertu suppose un combat contre nous-mêmes, et c'est la difficulté de la victoire qui en fait le mérite[8]. » La distinction

1. Il ne l'obscurcit pas à dessein ou d'une façon malhonnête. Rousseau s'est servi du langage de son temps. En outre, son expérience de la vie à la campagne et dans les rangs inférieurs de la société, sa perception du fait que lui-même possédait un sentiment moral qui surpassait de loin la force de son caractère, toutes ces considérations semblaient soutenir sa théorie.

2. Quand même la faiblesse du caractère empêcherait qu'on le mît en pratique. Cf. les *Dialogues* (IX, 176) : « Un homme qui aime ardemment le bien et qui n'en fait guère ». Cf. *ibid.*, 107, 109.

3. Rousseau, *Œuvres*, XII, 182-83.

4. Que Rousseau ne se soit peut-être pas fait illusion sur l'excellence fondamentale de son caractère, c'est ce qui se confirme par l'opinion, très digne de confiance, de George Keith (Milord Maréchal) : « Je le regarde toujours comme un homme vertueux, mais aigri par ses malheurs, emporté par ses passions, et qui n'écoute pas assez ses amis ». (Streckeisen-Moultou, *Rousseau, ses amis et ses ennemis*, II, 156.)

5. *Ibid.*, XII, 198. Pour cette fois, et par exception, Rousseau ne fait pas la distinction entre *vertueux* et *bon*; mais cf. *infra*.

6. *Ibid.*, XI, 2.

7. « Votre conduite fut répréhensible, mais votre cœur fut toujours pur » (VIII, 187).

8. Rousseau, *Œuvres*, XI, 12.

entre *bonté* et *vertu* est clairement établie. « Faire le bien est l'occupation la plus douce d'un homme bien né : sa probité, sa bienfaisance ne sont point l'ouvrage de ses principes, mais celui de son bon naturel; il cède à ses penchans en pratiquant la justice, comme le méchant cède aux siens en pratiquant l'iniquité. Contenter le goût qui nous porte à bien faire est bonté, mais non pas vertu. Ce mot de vertu signifie *force*. Il n'y a point de vertu sans combat; il n'y en a point sans victoire. La vertu ne consiste pas seulement à être juste, mais à l'être en triomphant de ses passions, en régnant sur son propre cœur[1]. » Il est impossible d'être plus explicite. La vertu consiste dans l'accomplissement de bonnes intentions malgré les obstacles ; la vertu est lutte avec victoire; la vertu est la vigueur morale. Rousseau lui-même n'est donc pas vertueux; il le sait bien et l'admet dans les *Dialogues* : « J'ai dit que Jean-Jacques n'étoit pas vertueux[2] », mais « il seroit le plus vertueux des hommes si sa force répondoit à sa volonté[3] ». Voilà une analyse psychologique des plus pénétrantes. Elle explique plus d'une anomalie dans sa conduite, si on la met en contraste avec sa confiance en sa rectitude morale.

Tout homme tient sa destinée morale dans ses propres mains. « Pour être vertueux, il suffit de vouloir l'être[4]. » Pourtant l'homme est faible et, dès qu'il est une fois hors du chemin de la nature, il y trouve difficile le retour. « Sitôt qu'on s'est dévoyé de la droite route de la nature, rien n'est plus difficile que d'y rentrer[5]. » La sagesse nous dicte donc d'éviter la tentation autant que possible et d'écarter toutes les difficultés qui ne sont pas nécessaires. « La vertu n'est que la force de faire son devoir dans les occasions difficiles; et la sagesse, au contraire, est d'écarter la difficulté de nos devoirs. Heureux celui qui, se contentant d'être homme de bien, s'est mis dans une position à n'avoir jamais besoin d'être vertueux[6] ! » Nous devrions faire en sorte que nos devoirs soient moins difficiles à accomplir et, en ce sens, plus « naturels ». Pour se former à l'habitude et à l'amour de la vertu, ce qui est le plus à désirer c'est une vie simple et saine. « Le goût de la vertu ne se prend point par des préceptes, il est l'effet d'une vie simple et saine ; on parvient bientôt à aimer ce qu'on fait, quand on ne fait que ce qui est bien[7]. » Est-ce trop de voir dans cette simple phrase le résumé

1. Rousseau, *Œuvres*, XII, 147. — 2. *Ibid.*, IX, 209. Cf. 176, 210, 234, 235. — 3. *Ibid.*, IX, 262. — 4. *Ibid.*, X, 181. — 5. *Ibid.*, XII, 173. Cf. XI, 138. — 6. *Ibid.*, XI, 112. Cf. 424.

7. Rousseau, *Œuvres*, XII, 170. Sur la vertu et le combat, cf. aussi les passages suivants : XII, 230 ; XI, 221, 224 ; XI, 159 ; XI, 121-122 ; X, 268 ; X, 244 ; X, 266 ; XI, 100 ; XII, 174 ; XII, 237.

de l'enseignement de Rousseau en ce qui concerne la conduite humaine, le but auquel, tantôt avec exagération[1], tantôt avec des phrases trop vagues, tantôt avec des théories fausses, il tendait pourtant de toute la force ardente de son être ?

Rousseau sortit du calvinisme qui, moins austère alors qu'il ne l'avait été[2], gardait encore, comme enseignement orthodoxe, la doctrine que l'homme était de par sa nature dépravé et perdu, prédestiné à être damné sans espoir s'il n'intervenait pas un acte surnaturel de la grâce divine sur lequel l'individu n'avait aucun pouvoir. Contre cette idée extrême, Rousseau réagit, — jusqu'à l'autre extrémité. Il est vrai, dit-il, que l'homme est méchant, mais le mal n'est pas inhérent à sa constitution. Il n'est pas méchant par décret divin, mais parce qu'il a abusé du libre arbitre et parce que la société est mal organisée. Ce qu'il a besoin de sentir pleinement, c'est que la bonté est, à la vérité, plus conforme à sa constitution, telle que Dieu et la nature l'ont faite, que le mal. Qu'il choisisse donc, de propos délibéré, la bonté. La conscience que la nature lui a donnée sera un guide fidèle dans la mesure où la société ne l'aura pas égarée. Dépouillez ces additions fausses. Cultivez la simplicité et le naturel. Réformez la société, autant que possible, pour favoriser le bien et pour faire que l'accomplissement du devoir soit moins difficile, de sorte qu'au lieu de la vertu sublime dont on a besoin maintenant et à laquelle peu d'hommes peuvent atteindre, la seule bonté du cœur suffira pour assurer la bonne conduite dans ces conditions favorables. C'est moins dire que l'homme soit bon par sa nature qu'affirmer qu'il devrait considérer la bonté comme sa véritable nature et puis lutter pour la faire « naturelle ». Il y a une différence entre appeler la nature bonne et dire que la bonté est la véritable nature. L'un n'est pas moins arbitraire que l'autre, mais c'est cette seconde idée qui est la base de la pensée de Rousseau.

VI

Les « Confessions ».

Quoique, dans les *Confessions*, Rousseau vise à un autre but qu'à celui d'enseigner ses vues sur la bonté naturelle de l'homme, il ne peut éviter de nous y donner des renseignements importants pour notre sujet. Il ne faut pas négliger l'étude d'une œuvre

1. Rousseau dit qu'il est « passionné pour la vertu, pour la liberté, pour l'ordre, mais d'une véhémence qui souvent l'entraînoit au delà du but » (IX, 285. Cf. 123).

2. Cf. Pierre-Maurice Masson, *La religion de Jean-Jacques Rousseau* (1916), I, 11.

autobiographique d'une importance si capitale. Sans répéter tout le détail d'un article que j'ai déjà fait paraître en anglais[1], il sera à propos d'en donner ici, en français, l'essentiel.

Nous retrouvons d'abord, bien entendu, l'hypothèse d'un état primitif où les conditions étaient meilleures pour la morale qu'elles ne le sont actuellement. En contraste avec cet état primitif est l'état présent de l'homme qui est — Rousseau n'en doute pas — méchant. Si l'on ne veut pas faire le mal, la seul méthode sage c'est d'éviter la tentation. « J'en ai tiré cette grande maxime de morale, la seule peut-être d'usage dans la pratique, d'éviter les situations qui mettent nos devoirs en opposition avec nos intérêts et qui nous montrent notre bien dans le mal d'autrui, sûr que, dans de telles situations, quelque sincère amour de la vertu qu'on y porte, on faiblit tôt ou tard sans s'en apercevoir, et l'on devient injuste et méchant dans le fait, sans avoir cessé d'être juste et bon dans l'âme[2]. C'est ainsi que, tout en voulant le bien, on peut, à son insu, descendre à faire cette chose si facile, le mal. Rousseau connaît aussi bien que nous autres cette possibilité dangereuse.

C'est donc le Rousseau réaliste que nous venons de voir, un Rousseau conscient des mauvais penchants qui existent en lui-même et chez les autres, un Rousseau très pessimiste. Ce n'est, en d'autres termes, qu'une manière de dire que la société, Rousseau inclus, est tombée de son état hypothétique de bonté primitive en son mauvais état présent, lequel, en tous cas, quelque origine qu'il ait eue, offre maintenant beaucoup à combattre.

Mais il y a aussi le Rousseau théorique, qui regarde affectueusement la Nature comme une bonne mère qui a donné à l'homme l'amour de la vertu, un instinct qui, s'il veut bien le suivre, s'il ne le laisse pas obscurcir par le mauvais jugement, le conduira au bien. Quelque mauvais que l'homme puisse être, il n'est pas prédestiné par une loi inexorable de la nature à rester tel. Il peut échapper à son état misérable, s'il le veut.

Mais, pour cela, il faut lutter, et, en effet, dans de nombreux passages des *Confessions*, Rousseau montre qu'il voit bien la nécessité d'un combat contre ses propres désirs et contre ses propres penchants. Ici encore Rousseau sonde sa propre expérience. Considérées en entier, les *Confessions* ne sont-elles pas le récit de la manière lente et pénible dont Rousseau sort de la fange dont sa jeunese est entourée? Lentement sa conscience

1. George-R. Havens, « The Theory of Natural Goodness in Rousseau's *Confessions* », *Modern Language Notes* (mai 1923), XXXVIII, p. 257-266.
2. Rousseau, *Œuvres*, VIII, 38.

se développe et lentement, mais sûrement, il se forme un sens moral dont quelques-uns, même des plus grands parmi ses contemporains, manquent. Parce que Rousseau fut sévère pour lui-même dans son idéal, la postérité a souvent été trop sévère à son égard. Nous le voyons dans ses jeunes années presque tout à fait amoral. Même dans sa maturité il abandonne ses enfants, comme il le semble, sans scrupule et sans regret. Mais il apprend à regretter amèrement son acte et à se condamner par conséquent, tandis que, de la peine, de la souffrance et de la lutte dues à cette expérience, est né enfin un caractère qui, avec toutes ses imperfections, allait s'améliorant définitivement sous la conduite de sa conscience. Encore une fois, c'est M. Lanson qui résume dans une phrase l'évolution de Rousseau. « Il a fallu que Rousseau fût supérieurement moral pour n'avoir pas mal fini, après ces commencements[1] ».

Même le langage théorique qui apparaît de temps en temps dans les *Confessions* ne montre guère une moralité sans effort ; on ne voit pas qu'il soit permis de suivre tous ses appétits, et Rousseau semble bien s'en être aperçu quand il entendit lui revenir dans une citation de Grimm[2] ce qui aurait pu être à l'occasion une de ses propres phrases. Ceux des contemporains de Rousseau et de ses critiques d'une autre époque qui n'ont trouvé dans son œuvre que la justification de la doctrine de l'obéissance aux instincts, l'ont fait simplement parce qu'ils n'ont pas pris en considération toute son œuvre. Ils n'ont noté dans leur lecture que ces passages qui ressortent à cause de leur apparence de nouveauté ou de leur allure paradoxale. Les passages plus nombreux qui expriment l'attitude traditionnelle de lutte morale, ont reçu moins d'attention qu'ils n'en méritent. Ils nous montrent que Rousseau est resté plus près de la réalité humaine qu'on ne l'a quelquefois pensé.

Sommes-nous donc avec cette idée d'une lutte pour la vertu loin de notre sujet de la bonté naturelle ? Non : car Rousseau, en idéalisant le passé, désirait, en luttant contre les maux présents, regagner un état imaginaire d'innocence primitive. En étudiant Rousseau, la critique ne doit jamais perdre de vue son attitude réaliste envers le présent et son attitude idéaliste envers le passé. Nous autres, de l'époque présente, nous sommes plus enclins à placer notre Éden devant nous, plutôt que de le mettre derrière nous. Serait-ce là la seule différence essentielle entre Rousseau et nous? Cela se pourrait bien.

1. G. Lanson, *Histoire de la Littérature française* (1912), p. 790.
2. Rousseau, *Œuvres*, VIII, 336.

VII

Les « Dialogues » et les « Rêveries ».

Rousseau s'occupait en partie, pendant les dernières années de sa vie, à écrire les *Dialogues*, *Rousseau juge de Jean-Jacques* et les *Rêveries du Promeneur solitaire*. La première œuvre, il la finit avant la fin de février 1776[1]; la seconde s'arrête brusquement au milieu de la *Dixième Promenade* composée pendant le printemps de 1778, quelques mois avant la mort de son auteur[2]. Ce sont ses dernières œuvres littéraires importantes et c'est avec raison qu'on les a regardées comme, en quelque sorte, un prolongement des *Confessions*. Leur contenu et la période de leur composition contribuent également à leur donner une valeur et un intérêt particuliers. Les *Dialogues* sont, il est vrai, une œuvre de tristesse : ils dévoilent une phase avancée de la demi-folie de Rousseau ; mais, en tout ce qui n'a pas rapport au « complot », on peut néanmoins se fier à leur témoignage. Les *Rêveries* ont une grande beauté de style et de pensée et on se réjouit de voir que ses derniers mois apportèrent à leur auteur une tranquillité d'esprit que toute sa vie orageuse n'avait peut-être jamais connue auparavant. Ces deux œuvres, et surtout les *Dialogues*, jettent une clarté inattendue sur la théorie de la bonté naturelle de l'homme et, pour cette raison, ont droit à une étude à part.

Rousseau répète son identification de la *conscience* avec la *nature*. « Ces sentimens innés, que la nature a gravés dans tous les cœurs pour consoler l'homme dans ses misères et l'encourager à la vertu, peuvent bien, à force d'art, d'intrigues et de sophismes, être étouffés dans les individus ; mais prompts à renaître dans les générations suivantes, ils ramèneront toujours l'homme à ses dispositions primitives... La voix de la conscience ne peut pas plus être étouffée dans le cœur humain que celle de la raison dans l'entendement[3]. » Pendant dix à douze ans, dans le cours de quinze volumes, Rousseau a essayé, dit-il, d'enseigner aux hommes « à rentrer dans leur propre cœur pour y retrouver le germe des vertus sociales... à consulter toujours leur conscience pour redresser les erreurs de leur raison, et à écouter dans le silence des passions cette voix intérieure[4] ». Cette idée est de la dernière

1. Rousseau, *Œuvres*, IX, 318. — 2. *Ibid.*, 399. — 3. *Ibid.*, 313. Contrastez *supra*, p. 24, n. 6.

4. *Ibid.*, 118-119. De même, Rousseau avait dit dans l'*Émile* : « La conscience ne nous trompe jamais; elle est le vrai guide de l'homme ;... qui la suit, obéit à la nature » (II, 258. Cf. *ibid.*, 257).

importance pour ceux qui veulent comprendre Rousseau. Déjà, elle nous offre un aspect plus normal, moins paradoxal, de sa pensée que celui auquel les critiques nous ont, en général, habitués. La conscience et la nature sont une ; quand nous suivons la nature, nous ne suivons pas nos passions ni nos sens, mais notre conscience.

Suivez donc la nature [conscience], car, à moins qu'elle ne soit égarée par la société, elle ne peut nous tromper. « Je ne me suis jamais endurci sur mes fautes, dit Rousseau ; l'instinct moral m'a toujours bien conduit, ma conscience a gardé sa première intégrité[1]. » Elle est un meilleur guide que la raison. « Dans toutes les questions de morale difficiles comme celle-ci, je me suis toujours bien trouvé de les résoudre par le dictamen de ma conscience plutôt que par les lumières de ma raison[2]. » Et encore : « J'ai plus suivi, dans la pratique, les directions morales de ma conscience que les notions abstraites du vrai et du faux[3] ». Tout homme peut donc connaître ce qui est bon à faire s'il ne fait que suivre sa conscience.

Mais l'homme naturel est faible, comme Rousseau le savait à ses dépens. Il écrit au marquis de Mirabeau en 1767 : « Video meliora proboque, deteriora sequor[4] ». Il nous parle de « la foiblesse de l'âme, qui, suivant mollement l'impulsion de la nature, se détourne au choc d'un obstacle[5] ». « Jean-Jacques est foible, sans doute, dit-il, et peu capable de vaincre ses passions[6]. » L'homme naturel est « foible pour surmonter les obstacles[7] », mais « toutes ses fautes, même les plus graves, ne seront que des péchés d'omission[8] ». De même pour Rousseau lui-même : « Tous mes péchés sont d'omission, rarement de commission[9] ». Rousseau est lui-même cet homme de la nature. « De tous les hommes que j'ai connus, écrit-il, celui dont le caractère dérive le plus pleinement de son seul tempérament est Jean-Jacques. Il est ce que l'a fait la nature : l'éducation ne l'a que bien peu modifié[10]. » Prudemment il pense qu'il faut éviter soigneusement toute tentation s'il est possible[11].

Non seulement la faiblesse de l'homme naturel lui rend difficile de suivre sa vraie nature selon le dictamen de sa conscience, mais la société, avec ses appels à la vanité et ses luttes pour le rang, accroît la difficulté. « Dans la société humaine, sitôt que la foule des passions et des préjugés qu'elle engendre a fait prendre le

1. Rousseau, *Œuvres*, IX, 348. — 2. *Ibid.*, 350. — 3. *Ibid.*, 357. — 4. *Ibid.*, XII, 25. — 5. *Ibid.*, IX, 107. Cf. 109, 235, 271, 288, 290. — 6. *Ibid.*, 262. — 7. *Ibid.*, 211. — 8. *Ibid.*, 210. Cf. 231. — 9. *Ibid.*, 372. — 10. *Ibid.*, 192. Cf. 110, 199, 227, 229, 245. — 11. *Ibid.*, 231-232.

change à l'homme, et que les obstacles qu'elle entasse l'ont détourné du vrai but de notre vie, tout ce que peut faire le sage, battu du choc continuel des passions d'autrui et des siennes, et, parmi tant de directions qui l'égarent, ne pouvant plus démêler celle qui le conduiroit bien, c'est de se tirer de la foule autant qu'il lui est possible,... bien sûr qu'en n'agissant point il évite au moins de courir à sa perte et d'aller chercher de nouvelles erreurs[1]. » « Les âmes grandes et fortes » peuvent mieux continuer « dans leur première direction[2] », mais ceci n'est pas vrai pour l'homme moyen. La société, selon Rousseau, excite l'amour-propre qu'il considère comme la source de tout ce qui est mal. « L'amour-propre, principe de toute méchanceté, s'avive et s'exalte dans la société qui l'a fait naître, et où l'on est à chaque instant forcé de se comparer ; il languit et meurt faute d'aliment dans la solitude[3]. » Ce penchant vers l'émulation, « cette disposition à se comparer... vient des relations sociales, du progrès des idées et de la culture de l'esprit[4] ». Elle change « les passions aimantes et douces », que Rousseau, d'une façon arbitraire, choisit d'appeler *naturelles*, en « passions haineuses et cruelles[5] ». Dès sa jeunesse, Rousseau pense avoir remarqué « une secrète opposition entre la constitution de l'homme et celle de nos sociétés[6] ».

La distinction importante entre la *bonté* et la *vertu* revient ici sous la plume de Rousseau. Il n'est plus nécessaire d'y insister, mais il ne faut pas l'oublier. « Celui qui sait régner sur son propre cœur, tenir toutes ses passions sous le joug, sur qui l'intérêt personnel et les désirs sensuels n'ont aucune puissance, et qui, soit en public, soit tout seul et sans témoin, ne fait en toute occasion que ce qui est juste et honnête, sans égard aux vœux secrets de son cœur : celui-là seul est homme vertueux[7]. » C'est une idée assez orthodoxe et elle mérite l'attention de ces critiques qui s'amusent à ne trouver chez Rousseau que des paradoxes.

Ainsi, puisque la société n'est pas organisée de telle sorte qu'elle encourage et fasse sortir ce qu'il y a de bon dans l'homme, mais qu'elle excite plutôt le mal, la seule *bonté* négative, qui aurait pu suffire primitivement, ne suffit plus. On a besoin maintenant de la *vertu*. « La vertu, parmi nous, oblige souvent à combattre et vaincre la nature[8] », phrase très intéressante que je ne crois pas

1. Rousseau, *Œuvres*, 108. — 2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, 185. Rousseau fait ici un commentaire sur la phrase célèbre de Diderot : « Il n'y a que le méchant qui soit seul ». Cependant il n'y a rien dans ce qu'il dit qui ne soit parfaitement d'accord avec son opinion ordinaire.
4. *Ibid.*, 197. Cf. 386. — 5. *Ibid.*, 196-197. Cf. 367. — 6. *Ibid.*, 213. — 7. *Ibid.*, 238. — 8. Rousseau, *Œuvres*, 108.

avoir jamais entendu citer. « J'ai dit que Jean-Jacques n'étoit pas vertueux : ... et comment, foible et subjugué par ses penchans, pourroit-il l'être, n'ayant toujours pour guide que son propre cœur, jamais son devoir ni sa raison? Comment la vertu, qui n'est que travail et combat, régneroit-elle au sein de la mollesse et des doux loisirs? Il seroit bon, parce que la nature l'auroit fait tel ; il feroit du bien, parce qu'il lui seroit doux d'en faire : mais s'il s'agissoit de combattre ses plus chers désirs et de déchirer son cœur pour remplir son devoir, le feroit-il aussi? J'en doute. La loi de la nature, sa voix du moins, ne s'étend pas jusque-là. Il en faut une autre alors qui commande, et que la nature se taise[1]. » Les hommes vivant en société n'ont guère « d'autre bonne règle de justice que de résister à tous leurs penchans, et de faire toujours le contraire de ce qu'ils désirent, par cela seul qu'ils le désirent[2] ». D'ailleurs, par sa manière d'insister sur « les vrais penchans de la nature[3] », « les vrais mouvemens de la nature[4] », « les pures impulsions de cette nature[5] », « les premiers et vrais mouvemens de la nature[6] », Rousseau suggère qu'il y a aussi de *mauvais penchans* qu'il faut vaincre si l'on veut être vertueux. Cependant, ces mauvais penchants ne sont pas innés comme « les premiers et vrais penchans de la nature » ; ils sont dus à la société. C'est pourquoi Rousseau peut dire, dans un passage bien connu, que le principe fondamental de ses œuvres, c'est que « la nature a fait l'homme heureux et bon, mais que la société le déprave et le rend misérable[7] ». Une telle remarque peut nous sembler un non-sens, éloignés que nous sommes des conditions qui l'ont provoquée. Il faut la comprendre comme une réfutation de la doctrine de la *perversité naturelle*. Les deux idées étaient des exagérations en sens contraire. L'homme n'est pas naturellement et inévitablement méchant, dit Rousseau. La bonté est plus naturelle, plus conforme à sa constitution que le mal. Mais la société n'est pas organisée de telle sorte qu'elle favorise cette bonté originelle ; au lieu de cela, elle travaille au développement du mal. Si Rousseau avait dit que l'homme est, de par sa nature, bon *et* méchant, que la société offre un champ d'activité aux deux principes, mais que le mal, étant plus facile à faire[8], fleurit mieux que le bien, et que l'homme s'élève au lieu de descendre, à partir de son origine lointaine et obscure, en ce cas Rousseau aurait été sans doute plus près du point de vue moderne. Mais pourquoi nous

1. Rousseau, *Œuvres*, 209. — 2. *Ibid.*, 210. — 3. *Ibid.*, 108. — 4. *Ibid.*, 228, n. — 5. *Ibid.*, 229. — 6. *Ibid.*, 392, 107. — 7. *Ibid.*, 287.

8. Et, par conséquent, plus *naturel* dans le sens usuel du terme.

attendre à ce qu'il parle en ces termes de notre siècle ? Essayons plutôt de comprendre sa véritable opinion et d'en apprécier la valeur sans être trompés par une exagération très naturelle dans ces circonstances, exagération contre laquelle il nous a le premier avertis [1].

Conclusion.

Nous avons tâché, dans cette étude, de mettre sous les yeux du lecteur tous les passages de Rousseau qui ont trait au sujet de la bonté naturelle de l'homme. Même si c'était tout, il y aurait au moins un résultat acquis : Rousseau aurait pu, une fois de plus, parler pour lui-même, et, grâce aux citations que nous avons faites, tout lecteur, tout critique impartial saura, plus facilement qu'auparavant, arriver à la vérité. Mais nous avons essayé également de donner ce qui nous semblait le commentaire juste et mesuré des passages cités, en n'hésitant pas à faire ressortir ce qui paraissait faux, tout comme ce qui paraissait vrai, dans la pensée de Rousseau. On aura remarqué aussi que nous avons relevé de temps en temps des contradictions, dont Rousseau lui-même s'est aperçu. Ces contradictions ont surtout, à notre avis, cette importance [2] qu'elles montrent qu'avec des passages isolés on pourrait prouver, à propos de Rousseau, presque ce qu'on voudrait. Il est donc essentiel de rassembler tous les textes et de les étudier comme un tout, sans parti pris, en essayant de pénétrer à travers les expressions, quelquefois un peu déroutantes de Rousseau, jusqu'à sa véritable pensée. Cela ne veut pas dire, bien entendu, qu'il faille fausser ou atténuer ses idées, mais seulement remarquer, par exemple, qu'il identifie la nature avec la conscience, ce qui ne présente pas une médiocre importance quand on tâche de savoir ce qu'il voulait vraiment dire en nous conseillant de suivre la nature. Espérons qu'on pourra maintenant avec justice accepter toutes nos conclusions. Ce serait peut-être trop espérer dans le cas d'un sujet qui n'a pas été des plus faciles ni des moins embrouillés dans les controverses. Mais il n'importe guère. Si tout ne se trouve pas acceptable à la longue, on sera du moins — cela, il est permis, sans doute, de l'espérer — arrivé un peu plus près de la vérité à l'égard de cette question si contestée et si fondamentale. D'autres sauront la mettre au point et corriger nos erreurs de jugement.

1. « Sujet, en se passionnant, à des fougues qui l'entraînent au delà du but. » (*Ibid.*, 123. Cf. 285.)
2. Entre autres, bien entendu, déjà mentionnées en temps et lieu.

Supposons pourtant qu'on accepte au moins l'essentiel de nos conclusions, on pourrait peut-être tout de même dire : Oui, il est vrai qu'on a mal compris Rousseau, mais ce fait même montre que son influence a agi après tout dans le sens traditionnel que lui a prêté la critique. Cela aussi serait à étudier avant d'y donner une réponse définitive, mais c'est une autre question, plus vaste encore, celle de l'influence de Rousseau. Pour le moment, il suffit de voir si Rousseau a, oui ou non, donné le poids de sa grande personnalité à une théorie qui ne serait, selon l'opinion d'une certaine école de critiques, qu'un paradoxe dangereux. C'est ce que nous avons essayé d'examiner dans cette étude. Que d'autres étudient cette autre question plus large encore, qui est un peu le problème du *Disciple* de M. Paul Bourget.

Résumons en quelques mots, ce qui nous semble être pour Rousseau l'idée de la bonté naturelle de l'homme.

Rousseau aime la campagne et hait la ville. A la campagne il voit moins de vice et plus de bonté. Dans la ville il trouve beaucoup d'artificiel, surtout dans le grand monde de la capitale, beaucoup de luttes pour le pouvoir, pour le rang et pour les richesses, très peu d'égard pour les mœurs. Il en conclut que la société complexe moderne est un mal et la cause de presque tous les malheurs et de presque tous les vices des hommes. A l'appui de cette idée il pense voir dans l'histoire que les peuples et les nations ont été meilleurs dans la mesure où ils restaient plus près de leur état d'origine. Il a hérité aussi de la Renaissance la tradition que les hommes primitifs et sauvages était bons[1]. Voilà donc pour lui de quoi réfuter le dogme désagréable de la « perversité naturelle » de l'homme, idée à laquelle il s'oppose d'instinct, parce qu'il la trouve désolante et parce qu'il a confiance dans la nature, qui s'identifie dans son esprit avec Dieu. Non, Dieu n'a pu faire l'homme méchant; l'homme est devenu méchant. « Tout est bien, sortant des mains de l'Auteur des choses; tout dégénère entre les mains de l'homme[2] ». Mais l'homme devenu méchant peut redevenir bon comme il l'était avant sa dégénérescence[3]. Il y a de l'espoir pour lui. Il n'est pas condamné sans appel par la prédestination. Il n'est pas nécessaire d'attendre une action de la grâce surnaturelle. Dieu a destiné l'homme à être bon, et non pas mauvais. C'est la bonté qui est sa véritable nature, comme il peut

1. Cf., par exemple, Montaigne, que Rousseau a beaucoup lu. Cela a été aussi plus ou moins la tradition de toute époque, témoin la phrase « Le bon vieux temps ».
2. Rousseau, *Œuvres*, II, 3.
3. C'est la chute de la *Genèse*.

très bien le savoir s'il consent à écouter la voix de la conscience, qui perd difficilement son intégrité primitive et « naturelle ». La tâche de l'homme est de lutter contre « les penchans qui viennent de l'opinion », qui sont le résultat artificiel d'une mauvaise société, pour rétablir « les penchans... de la nature »[1], qui sont bons parce qu'ils ont été créés tels par Dieu. A présent la société est si mauvaise que seul l'homme d'une vigueur morale exceptionnelle peut rester bon, ou plutôt, comme dit Rousseau, vertueux. Mais Rousseau rêve une société plus favorable à la bonté où même l'homme moyen pourra être bon, où la bonté sera même l'état ordinaire et habituel. Rousseau croit donc qu'il importe de créer un milieu favorable à la bonté; il sait bien que le sien ne l'a pas été. Il croit que le milieu peut dominer l'hérédité, qui est une forme scientifique de la prédestination. Il croit donc au progrès possible. Pourtant — chose curieuse — il met son but en arrière au lieu de le mettre en avant. Il n'est pourtant pas étrange qu'il reste plus près de la Genèse que de Darwin. C'est peut-être la principale différence entre lui et les temps modernes. Pour le reste, il veut un progrès moral, le seul véritable progrès; il voit qu'il faut lutter contre les mauvais penchants pour arriver à la vertu; il espère seulement enseigner aux hommes la possibilité d'une société où la bonté serait reconnue comme « naturelle », ce qui ne veut pas dire facile, et en accord avec la véritable nature ou la véritable destinée de l'homme. Voilà le sens dans lequel Rousseau croit à « la bonté naturelle » ou, pour mieux dire, « originelle », de l'homme[2].

George-R. Havens.

1. Rousseau, *Œuvres*, II, 137.

2. J'ai beaucoup de plaisir à exprimer ici mes remerciements à mon collègue, M. Robert Fouré, qui m'a fait des suggestions très utiles au point de vue du style.

LE NEMBROD DE J.-J. AMPÈRE ET LA « FIN DE SATAN »

Le lecteur curieux à qui, aujourd'hui encore, il arrive de feuilleter les poésies de J.-J. Ampère peut y lire, dans la partie consacrée à l'Orient, une pièce intitulée *Nembrod*[1] ; et si, frappé par cette orthographe étrange et qui, déjà, fait songer aux noms d'allure exotique des *Poèmes barbares*, il veut bien aller jusqu'à la fin de ces vers, il aura la surprise d'y reconnaître le thème et le développement d'une partie de la *Fin de Satan*, les strophes IV et V du livre premier : *Le Glaive*.

Ces vers nous semblent si curieux qu'il est bon de les reproduire. Les voici :

NEMBROD

« Où réside ton Dieu ? » dit Nembrod le cruel.
Abraham à Nembrod répondit : « Dans le ciel ;
— Eh bien ! j'irai l'y voir !... » Un lion sur l'arène
Bondissait ; il l'abat ; dans la poudre il le traîne,
Le déchire, et revient, au cri des lionceaux,
Aux angles de sa tente en clouer les morceaux.
Et voilà que, fondant sur la chair palpitante,
Quatre vautours dans l'air emportèrent la tente,
Et leur vol du Caucase atteignit la hauteur.
Nembrod, après un jour, dit à son serviteur :
« Regarde en bas, Kébir, comment vois-tu la terre ?
— Comme une ombre lointaine, une vapeur légère.
— Regarde en haut, Kébir, comment vois-tu le ciel?
— Seigneur, toujours de même. » Et Nembrod le cruel
Frappa son serviteur ; puis, dans le vide immense,
Tous deux un jour encor montèrent en silence,
Et leur vol de la lune atteignit la hauteur.
Nembrod, après deux jours, dit à son serviteur :
« Regarde en bas, Kébir, comment vois-tu la terre ?
— Je la vois comme un grain de flottante poussière.
— Regarde en haut, Kébir, comment vois-tu le ciel ?
— Seigneur, toujours de même. » Et Nembrod le cruel

1. C'est l'orthographe du mot en vieux français ; on trouve dans Rabelais la forme *Nembroth*. Cf. Ed. Lefranc, III, p. 20.

Frappa ses noirs vautours, puis, dans le vide immense,
Tous deux, un jour encor, montèrent en silence,
Et leur vol du soleil atteignit la hauteur.
Nembrod après trois jours, dit à son serviteur :
« Regarde en bas, Kébir, comment vois-tu la terre ?
— Je n'aperçois plus rien, l'espace est solitaire.
— Regarde en haut, Kébir, comment vois-tu le ciel ?
— Toujours, toujours de même. » Et Nembrod le cruel
Frappa son front pensif ; puis dans le vide immense,
Tous deux, un jour encor, montèrent en silence.
Alors, parut un ange, et Nembrod en fureur :
« Sommes-nous loin encor des parvis du Seigneur ?
— Quand tous vos jours auraient un siècle de durée,
« Vous n'arriveriez pas au bord de l'Empirée ;
« Et quand en siècles Dieu changerait vos instants,
« Vous n'arriveriez pas avant la fin des temps,
« Fût le vol des vautours mille fois plus rapide,
« Jusqu'au septième ciel où l'Eternel réside. »
Et Nembrod : « Je vois bien qu'on n'y peut arriver.
Mais, de ma part, au moins, ce trait l'ira trouver ».
Par lui sa flèche alors sur son arc fut placée,
Et par sa forte main au fond des cieux lancée ;
Elle retomba rouge on ne sait de quel sang.
Nembrod vit s'allumer l'éclair éblouissant,
Et le mont Ararat, sur sa cime étonnée,
Vit pleuvoir de Nembrod la cendre calcinée [1].

La ressemblance entre ce texte et l'ascension de Nemrod telle que la peint Hugo est frappante. A première vue on a l'impression que ce dernier n'a fait que transposer les vers d'Ampère, qu'ils sont un cadre qu'il a rempli, une esquisse dont il a fait un tableau. Cette impression a-t-elle quelque chance de se transformer en certitude ? Nous voudrions essayer de montrer que, peut-être, les vers de J.-J. Ampère ont servi à l'auteur de la *Fin de Satan*, que, comme une autre fois la prose de Jubinal, ils lui ont fourni le canevas sur lequel sa puissante imagination a brodé.

Une première question se pose. Est-ce V. Hugo qui a imité Ampère, et le contraire ne serait-il pas possible ? La réponse ne peut faire de doute : la première hypothèse seule offre quelque chance de réalité, la *Fin de Satan*, œuvre posthume, n'ayant paru qu'après la mort de V. Hugo. Mais celui-ci a-t-il pu imiter Ampère ? A-t-il pu lire *Nembrod* avant d'écrire le *Glaive* ? Il nous paraît qu'ici encore l'on peut répondre par l'affirmative : la

1. *Littérature, Voyages et Poésies*, Paris, Didier, 1850, t, II, p. 163-164.

Fin de Satan a été composée, au plus tôt, en 1853. M. P. Berret suppose que deux des trois poèmes de la trilogie à laquelle songeait Hugo, *Dieu* et la *Fin de Satan*, étaient achevés en 1855 quand il quitta Jersey[1]; le poète les aurait écrits au moment où croît en lui la foi au spiritisme[2]; or c'est précisément à cette période qu'il achève de s'initier aux expériences spirites. Les éditeurs de la *Fin de Satan*, par ailleurs, écrivent dans leur *Avertissement*[3]: « Dès 1854, Victor Hugo s'était mis, en effet, à la *Fin de Satan* et en avait écrit presque tout le drame humain, *Hors de la terre*, et tout le premier livre, *la Guerre* ». Si nous remarquons enfin que, de 1843 à 1852, c'est-à-dire de la chute des *Burgraves* à l'arrivée à Jersey, Hugo est surtout préoccupé de politique et de lyrisme, nous serons amenés à admettre la date de 1852 comme la date première où le poète a commencé à écrire les vers dont nous nous occupons[4].

Or les vers d'Ampère ont paru en 1850 au plus tard. Peut-être avaient-ils auparavant été publiés dans quelque revue[5]? La chose importe peu : leur antériorité sur l'œuvre de V. Hugo est évidente. Resterait à savoir si le poète les a lus.

A cette question il nous est difficile de répondre affirmativement. Tout, cependant, nous porte à croire qu'ils n'ont pas été ignorés de Victor Hugo. Les deux volumes d'Ampère étaient-ils de ceux que l'exilé emporta ou se fit envoyer lorsqu'il dut s'installer à Jersey? M. Berret ne les cite pas dans la revue qu'il fait de la bibliothèque de Guernesey : on n'a pas accoutumé, il est vrai, de chercher les sources de Hugo dans les auteurs modernes; on songe, et lui-même nous y autorise, à de gros livres bourrés d'érudition où il va puiser sa science. On pense à Moreri, aux

1. *Légende des Siècles*, Paris, Hachette, 1920, I, XXXVIII. « *Pendant plus de deux ans, à Jersey, Victor Hugo philosopha en vers... En quittant Jersey, Victor Hugo emportait avec lui les manuscrits d'une œuvre singulièrement puissante et étendue. Elle comprenait...* Dieu *et* La Fin de Satan. »

2. *Ibid.*, I, XXV, « Dieu *et* La Fin de Satan *se ressentent nettement d'avoir été écrits dans le voisinage immédiat des expériences spirites.* »

3. *La Fin de Satan*, édition Hetzel, *ne varietur*, p. 1.

4. Le ms. porte, pour le *Glaive* : « *Fini le 8 mai 1854* ». Cf. *La Fin de Satan*, Paris, Imprimerie Nationale, 1911, p. 245.

5. La *Revue des Deux Mondes* a publié, le 15 avril 1835, une *Contemplation* d'Ampère (cf. *Littérature, Voyages et Poésies*, II, 40 sqq.). A. de Tocqueville (*Œuvres et Correspondance inédites d'A. de Tocqueville*, p. p. G. de Beaumont, Paris, 1861, T. II, p. 103) le remercie d'une épître en vers parue en 1840 dans la *Revue de Paris*. (Cf. *Littérature...*, T. II, p. 53.) Peut-être Ampère a-t-il donné d'autres vers à d'autres revues? Il nous a été impossible de faire sur ce point de plus amples recherches. Un mot de Sainte-Beuve [*Portraits contemporains*, III, 361] confirme notre hypothèse; il écrivait en 1840 : « *Toute la veine, chez M. Ampère, n'est pourtant pas restée cachée. On a lu, de lui, son mâle récit en vers des aventures du héros Sigour, sa haute et grave contemplation dédiée à son père et intitulée Uranie.* »

Livres sacrés de l'Orient de Pauthier, non à des œuvres secondaires comme le livre d'Ampère. Hugo ne les dédaignait pas cependant, et s'il s'entourait d'in-folios massifs, il savait aussi recourir à des textes récents et peu lus. Les vers tirés par lui de la prose de Jubinal ou d'une poésie de Ch. Lafont suffiraient à nous en donner la preuve. On peut fort bien n'avoir pas remarqué dans sa bibliothèque les vers d'Ampère. Nous sommes cependant autorisés à penser qu'il les a lus.

Si nous en croyons, en effet, l'avant-propos mis en tête des *Heures de poésie*, Ampère n'eût pas songé à les publier s'il n'avait été reçu à l'Académie française. Mérimée, dédaignant ses romans, s'était adonné à l'histoire romaine pour compter au rang des quarante; Ampère, une fois élu, voulut montrer par coquetterie qu'il n'était pas seulement un érudit :

« Le choix si honorable pour moi de l'Académie française, dit-il, m'a semblé autoriser le membre de l'Académie des Inscriptions à se souvenir de ce qui fut son premier goût : le goût des vers. J'ai donc eu l'idée de recueillir, et j'ai la hardiesse de publier ces productions d'un autre âge...[1] »

Il est permis de supposer qu'il fit, à ceux qui l'avaient élu, l'hommage de ses vers, et que Hugo ne fut pas oublié lorsque, en 1850, parurent ces deux volumes. Il dut au moins les feuilleter et remarqua, peut-être, ces vers au caractère si nouveau et qui traitaient d'un sujet proprement épique. Il dut d'autant plus les remarquer que c'est à cette époque précisément qu'il s'orientait vers la poésie épique, et s'apprêtait à y choisir de nouveaux thèmes d'inspiration.

Ces hypothèses, qui nous paraissent s'appuyer sur de fortes présomptions, nous porteraient donc à supposer que c'est des vers d'Ampère que Victor Hugo s'inspira pour écrire l'histoire de Nemrod.

* * *

Mais, dira-t-on, n'a-t-il pas eu plutôt d'autres sources ? On connaît ses habitudes de composition, son goût pour l'érudition : n'a-t-il pu trouver ailleurs que dans une poésie l'histoire de Nemrod? L'érudit éditeur de la *Légende des Siècles*, M. Berret[2], commentant le vers fameux de la *Conscience* :

Et le soir on lançait des flèches aux étoiles...

1. *Littérature...*, T. II, *Avant-Propos*.
2. *Légende des Siècles*, I, 50, note du vers 49.

indique deux sources possibles pour ce vers — et c'est de l'une d'elles que serait inspiré le passage qui nous occupe :

« Il semble plus vraisemblable, dit-il, que V. Hugo ait lu en 1842 la traduction Mohl du *Livre des Rois*, de Firdousi. (Cf. *Légende des Siècles*, 1883. *Autrefois j'ai connu Ferdousi dans Mysore*). Le tome II du *Livre des Rois* (p. 34) contient l'histoire de Nemrod attachant des aigles à une cage et volant vers le ciel « pour le combattre avec l'arc et des flèches ». On sait que V. Hugo a longuement développé cette légende dans la *Fin de Satan*[1]. »

Jules Mohl, professeur au Collège de France, a publié, en effet, de 1838 à 1855, les quatre premiers volumes du *Livre des Rois*[2], par Abou 'l Kasim Firdousi, en les faisant suivre d'une traduction et d'un commentaire. Mais il importe, avant d'aller plus loin, de dire que Mohl fut l'intime ami de J.-J. Ampère. Ils vécurent dix-sept ans ensemble, — de 1831 jusqu'au mariage de Mohl en 1847, dit l'éditeur de la correspondance d'Ampère[3], — et d'une vie qui ne manquait pas toujours de pittoresque. Sainte-Beuve[4] insiste sur ces relations, parle d'un « *ménage intellectuel* ». Or ceci se passait au moment même où Mohl traduisait Firdousi, et si quelqu'un connut ses travaux, assista à leur élaboration, c'est bien Ampère, qui publiait, en 1839, dans la *Revue des Deux Mondes*[5], deux articles élogieux et fortement documentés sur l'œuvre de son compagnon et ami.

Il n'y a pas à s'en étonner : on connaît l'inlassable curiosité d'Ampère qui le faisait courir des brumes de Norvège aux sables du Nil, qui le poussait à tout apprendre, pour tout connaître. N'était-il pas capable de déchiffrer les hiéroglyphes, et de lire et de traduire les *Eddas* aussi bien qu'un poème chinois ? Si quelqu'un lut le *Livre des Rois* d'original c'est Ampère, et c'est lui, sans aucun doute, qui, le premier, eut l'idée d'utiliser les légendes qu'il y trouvait.

Dès 1839, avant même qu'eût paru le volume de la traduction contenant l'épisode relatif à Nemrod, il en donnait, d'après une traduction fragmentaire, l'analyse suivante :

1. E. Rigal indiquait déjà cette source dans son *Victor Hugo, poète épique*, p. 218, n. 1. Cf. du même auteur : *Revue des langues romanes*, 1900, p. 466-473 : *Le Glaive de V. Hugo et sa source.*

2. Lorenz, *Catalogue général de la Librairie française*, II, 365.]

3. *André-Marie et Jean-Jacques Ampère, Correspondance et Souvenirs (de 1805 à 1864) recueillis par Mme H. C.* Paris, Hetzel, 1875, 2 vol., T. II, p. 83 sq. Sainte-Beuve écrivait à J.-J. Ampère, le 18 décembre 1834 (*Correspondance*, I, 26) : « *Mohl dévide son Sha-Hamed* (sic), » — et ce nous est la preuve que Jean-Jacques suivait de près l'œuvre de son ami.

4. *Nouveaux Lundis*, XIII, 235-236.

5. 15 août et 1er septembre.

« Il ne se contente plus de régner sur le monde, il veut s'élever vers le ciel pour aller voir ce qui se passe dans les régions interdites à l'homme. Des vautours l'emportent d'abord à travers les airs, puis le précitent sur la terre. Instruit par cette chute, il se repent de sa folle ambition et s'humilie devant Dieu[1]. »

Il y a là une indication précieuse : dès cette date Ampère connaissait, et connaissait pour l'avoir puisée aux sources mêmes, la légende de Nemrod[2]. Et nous savons par ailleurs, de source sûre, qu'il se plaisait à traiter en vers les sujets de poèmes que lui fournissait sa vaste érudition.

Sainte-Beuve, en effet, note le goût qu'il a pour l'exotisme (et ses voyages perpétuels nous en sont la preuve) : « *La couleur locale le tentait fort*, nous dit-il ; *il s'y essayait à demi*[3] ». Il insiste sur l'influence exercée par Fauriel sur Ampère : Fauriel avait contribué à développer en lui « *le goût des origines* », à lui faire envisager « *la poésie libre et naïve, s'échappant çà et là par des chants, par des romances populaires, se déroulant par des légendes*[4] ». Et nous savons, par le recueil même publié en 1850, qu'Ampère se plaisait à mettre en vers français les vieilles légendes dont il trouvait le texte en des livres savants. « *Mes vers*, dit-il, *ont le mérite... de reproduire par une traduction assez fidèle quelques morceaux de poésie étrangère*[5]. » Nous avons ici l'aveu même d'Ampère : il a traduit le *Livre des Rois* comme il a traduit de l'Ossian, du Byron, du Bürger, du Gœthe et même du chinois. Et n'avons-nous pas, dès lors, le droit de croire que, dès 1850, il avait traduit *Nembrod* ?

*
* *

Nous sommes donc en présence du problème suivant : rien ne prouve que Victor Hugo a utilisé le *Livre des Rois*, rien ne prouve non plus qu'il a utilisé Ampère, mais tout porte à supposer qu'il a utilisé l'un des deux ; quel est, du poète persan ou du poète français, celui dont l'œuvre a suffi à éveiller son imagination ? Rien ne peut nous l'apprendre qu'une comparaison attentive des trois textes. Voici d'abord les pages persanes dont Hugo se serait inspiré :

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1839, p. 361.
2. La correspondance de Mohl et d'Ampère serait curieuse à consulter à cet égard. Elle n'a pas été — ou n'a pu être — publiée par Mme H. C. en 1875 (Cf. *loc. cit.*, II, 83) et nous ignorons où elle se trouve actuellement.
3. *Nouveaux Lundis*, XIII, 190.
4. *Portraits contemporains*, III, 366.
5. *Littérature... loc. cit.*, Avant-Propos. Cf. *ib.*, p. 286. Avant Leconte de Lisle il avait chanté la mort de Sigurd.

« ... Un Dio plein de méchanceté... prit la forme d'un jeune homme éloquent et aux manières élégantes, et alla trouver le roi illustre qui, ce jour-là, était parti pour la chasse.

Il s'approcha de lui, baisa la terre et lui présenta un bouquet de roses en disant : « Telle est ta gloire et ta splendeur, que la voûte du ciel devrait être ton trône. Toute la terre est soumise à ta volonté ; tu es le berger, et les plus orgueilleux des hommes forment ton troupeau. Il ne te reste plus qu'une chose à faire pour que ta gloire soit éternelle. Pourquoi le soleil te cache-t-il sa marche ascendante et descendante ? Quelle est la nature de la lune, de la nuit et du jour, et qui est le maître de la rotation du ciel ? Tu t'es emparé de la terre et de tout ce qui s'y trouvait à ta convenance, mais le ciel doit encore t'obéir. »

Le cœur du roi fut détourné du vrai chemin par le Dio ; son esprit succomba à ses pensées, et il ne cessa de songer que le ciel qui tourne ne lui avait jamais refusé ses faveurs. Il ignorait qu'il n'y a nul moyen de monter au ciel, que les étoiles sont sans nombre, mais que Dieu est un. Toutes créatures sont impuissantes contre ses ordres, car elles sont impures, rebelles et méchantes. Dieu le créateur n'a pas besoin du monde ; c'est pour toi, ô homme, que le ciel et la terre ont été créés.

L'esprit du roi s'occupa continuellement des moyens de s'élever sans ailes dans les airs ; il adressa beaucoup de questions aux savants sur la distance qui est entre la terre et le ciel de la lune. Les astrologues la lui enseignèrent ; le roi les écouta et fit choix d'un moyen étrange et impie. Il ordonna qu'on allât, dans la nuit, chercher les nids des aigles, qu'on prît un grand nombre de leurs petits, qu'on les distribuât par un ou deux dans toutes les maisons, et qu'on les nourrît, pendant des années et des mois, avec des oiseaux et de la viande rôtie, et quelquefois avec des agneaux. Quand ces aiglons furent devenus forts comme des lions, de sorte qu'ils pouvaient enlever un argali, le roi fit construire un trône de bois d'aloès indien, que l'on renforça par des plaques d'or, puis on attacha aux côtés du trône de longues lances. Tout étant ainsi préparé, et son âme tout entière étant absorbée dans ce désir, il suspendit à ces lances des quartiers d'agneaux ; enfin, il fit apporter quatre aigles vigoureux, et les attacha fortement au trône.

Kaous s'assit sur le trône, après avoir placé devant lui une coupe de vin ; et les aigles aux ailes fortes, poussés par la faim, s'élancèrent vers les morceaux de chair. Ils soulevèrent de terre le trône, l'emportèrent de la plaine vers les nues et dirigèrent leurs efforts vers les morceaux de chair aussi longtemps qu'il leur resta des forces. J'ai entendu dire que Kaous monta jusqu'au-dessus du firmament, et qu'il continua dans l'espoir de s'élever au-dessus des anges ; un autre dit qu'il avait volé vers le ciel pour le combattre avec l'arc et les flèches. Il y a sur ce point des traditions de toute espèce, mais la vérité n'est connue que de Dieu le créateur. Les aigles volèrent

longtemps, puis s'arrêtèrent ; tel sera le sort de ceux qui tenteront cette entreprise. Mais lorsque les oiseaux furent épuisés, ils se découragèrent, plièrent leurs ailes selon leur habitude et descendirent des sombres nuages, tirant après eux les lances et le trône du roi. Ils se dirigèrent vers une forêt et prirent terre près d'Amol. Par miracle, la terre ne tua point le roi par le choc, mais ce qui devait arriver restait encore secret. Le roi désirait qu'un canard sauvage se levât, car il avait besoin de manger un peu. C'est ainsi qu'il avait échangé son pouvoir et son trône contre la honte et la peine. Il resta dans la forêt tout épuisé et adressa ses prières à Dieu le créateur[1]. »

Il y a dans l'ascension de Nemrod telle que nous la peint Hugo trois actes bien distincts : le conquérant, las de la terre, songe à monter au ciel ; il prépare sa tentative ; il l'exécute. Quelle est, pour chacun de ces actes, la provenance des détails du drame ? C'est ce que nous allons essayer de fixer en comparant les textes qui nous occupent.

Dans Firdusi c'est un « *dio* », un démon, qui vient tenter Nemrod et lui suggère l'idée qu'il doit, pour sa gloire, conquérir le ciel. Il n'est nullement question dans ces pages d'un défi à la divinité : le roi semble l'ignorer, et c'est ce que lui reproche le poète : il n'a pas songé à Dieu. Sa tentative n'a nullement le caractère d'une révolte contre celui-ci. Nemrod, grisé de puissance, croit pouvoir annexer à un empire terrestre un nouvel empire taillé, si l'on peut dire, dans le ciel. Ampère, au contraire, nous montre un Nemrod uniquement préoccupé d'aller voir Dieu et de rivaliser de puissance avec lui : l'orgueil de son héros dépasse l'outrecuidance du roi persan ; il vise plus haut ; il a perdu toute mesure. Et c'est l'état d'esprit du Nemrod de la *Fin de Satan*. Hugo, qu'il l'ait connu ou non, suit le texte d'Ampère, qui paraît conforme à la vérité psychologique ; un conquérant comme Nemrod, s'il est *le* conquérant, — et c'est bien ce que Victor Hugo a voulu qu'il soit, — doit logiquement, la terre soumise, se croire l'égal de Dieu et vouloir se mesurer avec lui plutôt qu'aller, en quelque sorte, visiter le ciel en curieux.

Est-il naturel qu'il reçoive cette idée d'un autre ? Non : il doit l'avoir spontanément, comme aboutissement naturel de son orgueil et de sa folie ; si, dans le *Livre des Rois*, il est besoin d'un démon pour la suggérer à Nemrod, chez Ampère et chez Hugo elle jaillit de l'âme même du roi chasseur, et c'est plus vrai[2]. Ampère a

1. *Le Livre des Rois...*, trad. J. Mohl, 1838 sqq., T. II, p. 44.

2. Hugo a, cependant, notons-le, habilement préparé la naissance dans l'esprit de Nemrod de son projet en lui faisant nommer, par Orphée et par Melchissédech, les deux grands révoltés qu'il veut surpasser : Titan et Satan. Cf. *Fin de Satan*, p. 56 et suivantes.

écarté le petit discours du démon, qui n'est d'ailleurs, peut-être, que la traduction concrète de la naissance en Nemrod de son projet. Hugo a fait comme lui : le procédé du poète persan, trop primitif, ne manquait pas d'invraisemblance. Comment le roi croit-il aussi brusquement ce *jeune homme éloquent* que, semble-t-il, il n'a jamais vu ? Le projet doit naître de l'esprit même du roi.

Le projet une fois formé par Nemrod, celui-ci va se préoccuper des moyens de le réaliser. Ces préparatifs, les trois poètes nous les montrent. Mais, ici encore, de façon différente. Firdousi décrit le roi chasseur interrogeant les astrologues ; Ampère et Hugo suppriment ce détail. Un roi tel que Nemrod sait tout, ou croit tout savoir ; il n'a pas besoin des savants. Et que lui importe, étant donné sa puissance qu'il croit illimitée, la distance de la terre au soleil[1] ? En revanche, tout deux imaginent Nemrod faisant lui-même ses préparatifs ; une entreprise de pareille envergure mérite tous ses soins ; il est naturel qu'il s'occupe en personne de l'appareil qui l'emportera dans les airs. Il peut seul le construire. Firdousi, lui, déclare que le roi se borne à faire exécuter le travail par ses serviteurs. Il veut se faire emporter dans les airs par quatre aigles : Ampère et Hugo gardent ce procédé — mais modifient le récit. Nous lisons, en effet, dans le *Livre des Rois*, de longs détails sur la nourriture que l'on donne aux aigles ; ces détails sont hors du sujet. Ampère et, après lui, Hugo, suppriment ce passage, ou, du moins, le raccourcissent. Où Firdousi donnait aux aigles *des quartiers d'agneaux*, Ampère leur donne un lion, et Hugo fait de même : cette nourriture, mieux que l'autre, leur donnera les forces nécessaires.

Les aigles doivent emporter vers le ciel une machine où se placera Nemrod : dans Firdousi, c'est un trône flanqué de quatre lances ; chez Ampère, c'est une tente ; chez Hugo, c'est une cage

Chevillée en airain, carrée, à quatre pans[2]...

avec deux trappes : au plancher et au plafond. Nous ne pouvons dire ici auquel des deux poètes Hugo a songé en écrivant ce passage. Disons plutôt qu'il les oublie tous deux : le trône de Firdousi

1. Ampère, d'ailleurs, et Hugo pouvaient supprimer ce détail puisque, selon eux, Nemrod est moins préoccupé des mystères du ciel que de Dieu même.

2. *La Fin de Satan*, éd. citée, p. 63. Faut-il faire remarquer que, chez Ampère, la tente du roi est emportée par quatre vautours, et que, selon Hugo, c'est par quatre aigles ? Cette légère différence ne veut pas dire, selon nous, que Hugo n'a pas connu les vers d'Ampère : les oiseaux qui vont emporter Nemrod vont, pour lui, symboliser les conquérants futurs, successeurs de Nemrod. Va-t-il faire représenter Alexandre, César, Annibal et Napoléon par des vautours ? Non. Si nuisibles qu'aient été ces hommes, Hugo se refuse à les symboliser par des vautours et il remplace ceux-ci par des aigles, symboles, selon lui, du génie conquérant.

comme la tente d'Ampère lui paraissent invraisemblables en pareille occurrence ; on ne tente pas une expédition de ce genre sans une machine convenable : Nemrod la construit. Aucune ressemblance ici entre les trois textes ; le seul point, peut-être, où Hugo s'inspire de l'un de ses prédécesseurs, est le suivant : chez Firdousi Nemrod monte sur son trône en emportant une *coupe de vin* ; chez Hugo il se munit de :

... Cent pains de maïs et cent outres de vin[1].

Jusqu'ici les trois récits se suivent et se correspondent assez fidèlement ; il y a toutefois plus de parenté entre les vers d'Ampère et les vers de *la Fin de Satan* qu'entre ceux-ci et le passage cité du *Livre des Rois*.

* * *

Cette ressemblance s'accentue dans le récit même de l'ascension. Peut-on dire que le poète persan nous la peint ? Non. Il se borne à quelques indications vagues et générales : les aigles montent, entraînent le trône, volent *jusqu'au-dessus du firmament, longtemps*, puis s'arrêtent, défaillants, et retombent, entraînant avec eux trône et roi qui s'abattent dans une forêt sans le moindre mal. Loin d'être courbatu par cette chute un peu brusque, Nemrod meurt de faim et désire voir un canard pour le tuer et le manger. Mieux encore ! Il adresse une prière à Dieu qu'il vient d'outrager ! Y a-t-il là autre chose qu'une anecdote fantastique, une de ces légendes destinées à frapper l'imagination des peuples enfants en leur montrant le châtiment réservé aux pécheurs ? (Encore le châtiment est-il bénin !) Nous ne le croyons pas.

Ampère, mieux inspiré que Firdousi, change tout cela. Et, d'abord, il donne à Nemrod un compagnon, un *serviteur*. Dans *la Fin de Satan* de même l'eunuque Zaïm est emmené par son roi. La présence de cet homme permet à Ampère de dramatiser son récit. Au lieu d'une froide description de l'ascension, il imagine les paroles coupées de longs silences que peuvent échanger les deux hommes. Et quoi de plus naturel que les deux questions qui reviennent toujours sur les lèvres de Nemrod : « Comment vois-tu la terre ? Comment vois-tu le ciel ? » Quoi de plus naturel aussi que les réponses : « La terre disparaît, le ciel reste toujours

1. *La Fin de Satan*, p. 63. Mais Hugo qui, nous le verrons, est, plus qu'Ampère, soucieux de la vraisemblance de son récit, était-il incapable d'inventer seul ce détail ? Il n'y a rien ici qui nous autorise à croire que le poète a suivi Firdousi plutôt que Jean-Jacques Ampère.

semblable à lui même ? » Hugo emploie un procédé identique : le dialogue coupe, chez lui aussi, la description, et s'y mélange, si vrai, si réel qu'il nous semble entendre les paroles des deux audacieux.

Mais qu'arrivera-t-il à Nemrod? Ampère, se souvenant d'une phrase de Firdousi[1], — *un autre dit qu'il avait volé vers le ciel pour le combattre avec l'arc et les flèches*, — évoque l'idée d'un duel entre Nemrod et Dieu, ou plutôt d'un attentat du roi contre Dieu, idée grandiose qu'il développe aussitôt et que Victor Hugo ne dédaignera pas. Comment Nemrod aura-t-il la pensée d'attaquer Dieu? Quand un ange lui démontrera la vanité de son entreprise : furieux de son échec, il veut au moins attester sa puissance et lance dans le ciel une flèche qui retombe rouge, à ce que l'on devine, du sang de Dieu. La pensée est belle et forte. Hugo la rend plus forte et plus belle encore en supprimant l'ange, et en laissant face à face et seuls dans l'immensité Dieu que l'on ne voit pas et Nemrod qui vise le ciel.

La riposte de Dieu ne se fait pas attendre. Ampère et Hugo la conçoivent de même : un coup de tonnerre qui foudroie le sacrilège et le précipite vers le sol où il s'abat à côté de sa flèche. Et voici un dénouement tout nouveau auquel Ampère à songé le premier.

Il est bien évident que l'un et l'autre récit sont inspirés du passage que nous citions du *Livre des Rois*; mais, à voir les modifications apportées à ce récit par Ampère, modifications essentielles puisqu'elles changent le dénouement, puisqu'elles nous peignent minutieusement l'ascension de Nemrod, modification que nous retrouvons ensuite dans le récit de V. Hugo, nous ne pouvons nous empêcher de croire que *la Fin de Satan* s'inspire plus du Nemrod d'Ampère que de celui de Firdousi.

Deux faits précis, pensons-nous, confirment cette hypothèse. N'y a-t-il pas une ressemblance frappante dans la façon dont Ampère et Hugo nous montrent la montée vers le ciel? Il y a, dans les deux récits, le même développement, les mêmes étapes, les mêmes refrains : de temps à autre Nemrod s'inquiète de ses progrès, et son compagnon, invariablement, répond de même : la terre s'éloigne, le ciel reste identique. Il est bien évident que ce procédé de répétition propre à la poésie épique n'était pas inconnu de Hugo : il nous en a donné des exemples excellents et nombreux, et il était parfaitement capable d'imaginer spontanément cette scène. Mais nous la trouvons dans un livre qu'il a pu connaître : ne

1. Peut-être aussi d'une légende du *Talmud*. Cf. ci-après.

sommes-nous pas en droit, sinon de croire, au moins de supposer qu'il a pu s'en inspirer?

Et, surtout, ce qui nous porte à penser qu'il a lu Ampère plutôt que Firdousi, c'est que, dans le *Livre des Rois*, le héros de cette aventure n'est pas Nemrod, mais un roi nommé Kaous. C'est Ampère qui, suivant en cela la tradition du *Talmud*[1], identifie le premier Kaous et Nemrod. Sans doute Hugo eût pu faire lui-même cette identification : elle est plus naturelle, cependant, et plus explicable chez Ampère, orientaliste informé, et doublement informé puisqu'il était à même de lire les textes originaux, et puisque son ami Mohl pouvait le renseigner. Si Hugo, dans la *Fin de Satan*, prête à Nemrod l'ascension que Firdousi prêtait à Kaous, c'est, croyons-nous, parce qu'il a lu Ampère : c'est à lui qu'il a pris son sujet.

Il est, cependant, un texte qu'il a pu connaître et utiliser : c'est l'article Nemrod du *Dictionnaire* de D. Calmet, où se trouve résumée toute cette légende :

« Son histoire, dit D. Calmet, est ornée de fables par les auteurs persans. D'autres veulent que Nemrod soit le même que Caïcaous... Les historiens de Perse... disent qu'il conçut le dessein téméraire d'escalader le ciel... Nemrod ayant vu que le feu où il avait fait jeter Abraham ne l'avait point endommagé, résolut de monter au ciel pour y voir ce grand Dieu... » Pour réaliser ce projet, il construit la tour de Babel, que Dieu renverse. « Il forma la résolution ridicule de se faire porter au ciel dans un coffre de bois par quatre de ces oiseaux monstrueux que les anciens auteurs d'Orient nomment kerkès... Nemrod fit donc dresser ces oiseaux à porter ce coffre et, s'y étant mis, il erra et vola quelque temps dans les airs ; mais, à la fin, les kerkès le portèrent si rudement contre une montagne qu'elle en fut ébranlée[2]. »

Et voici, sans doute, l'essentiel de la légende, le germe au moins que féconde l'imagination d'Ampère[3], puis celle de Hugo. Mais ce texte n'apporte rien de plus que celui de Firdousi : Hugo y ajoute là où Ampère ajoute déjà. Est-il téméraire de dire que de Firdousi, de D. Calmet et d'Ampère, c'est de ce dernier que s'est inspiré l'auteur de la *Fin de Satan* ? Qu'il ait lu les deux premiers, rien d'étonnant puisque nous connaissons ses méthodes de

1. En réalité la légende de Nemrod montant au ciel pour défier Dieu se retrouve dans plus d'un pays en Orient. Cf. J. Darmesteter, *Journal Asiatique*, 1885, p. 221 sqq. Elle semble venir de Chine par la Perse et la Judée.

2. *Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible*. Paris, 1728, in-fol., T. IV, p. 61.

3. Ajoutons qu'Abraham paraît dans les vers d'Ampère comme dans le texte de D. Calmet.

travail. Qu'il ait ignoré le dernier paraît fort improbable et, dès lors, tout porte à croire qu'il l'a imité.

*
* *

Est-il besoin d'ajouter, d'ailleurs, qu'il a merveilleusement enrichi la légende traitée par son rival occasionnel? Une simple lecture des deux textes suffit pour s'en rendre compte. Hugo est dominé par le désir d'écrire un récit grandiose : il veut faire de Nemrod un surhomme, et ce dessein, loin de l'entraîner à des invraisemblances, lui fait tirer de la poésie un peu sèche, trop courte, d'Ampère, un récit qui, tout en ayant le caractère de grandeur, peut-être même de démesure propre à l'épopée, garde néanmoins l'allure la plus vraisemblable — et, tout compte fait, est plus dramatique que celui d'Ampère.

Est-il possible que le désir de monter au ciel, même s'il jaillit brusquement dans l'esprit de Nemrod, soit immédiatement réalisable? Non. Ampère nous montre le roi passant aussitôt de la conception à l'exécution, Hugo le fait rêver « *trente jours* ». La scène dessinée par Ampère se passait on ne sait où, — l'on songe, à lire ses vers, au « palais à volonté » cher au théâtre classique; Hugo situe son récit et place Nemrod « *au désert* », puis « *dans Suze aux larges tours* », puis sur le mont Ararat. La construction de l'appareil qui doit l'entraîner dans les cieux semble ne demander à Nemrod, selon Ampère, que quelques instants. Hugo fait travailler Nemrod, « *charpentier formidable* » ; il entend « *le bruit de son marteau* », il le peint minutieusement, expliquant tous ses actes et leurs raisons. Sa puissance d'imagination lui permet de reconstituer toute la scène, simplement esquissée par Ampère, et de sentir la valeur d'un geste : Ampère n'avait pas songé à ce qu'il y avait de grandiose dans l'envol de la machine, Hugo nous décrit longuement ce départ : la fierté de Nemrod, la « *tiare au front, comme Mithra,* » et l'orgueil qui lui fait interpeller toute la nature et Dieu même :

Nemrod va conquérir le ciel mystérieux!

C'est qu'il sent la grandeur mystérieuse et surhumaine de cette scène.

Il songe à nous montrer l'ascension du « *char vision* » par les nuées, à nous faire entendre les cris des aigles, et comprend que la nature entière ne peut assister à pareil spectacle sans frémir : le Caucase frissonne ; les cèdres, inquiets, s'interrogent ; les vents n'osent souffler ; « *tout s'effarait* » ; Babel même s'étonne, tandis que Nemrod rêve,

emporté vers Dieu. Il y a des vers d'Ampère à ceux de Hugo toute la distance qui sépare un esprit fin et curieux d'un génie créateur : Ampère[1] utilise Firdousi, Hugo crée à nouveau la légende dans tous ses détails, dans tous ses développements : il la revivifie.

Chez Ampère l'ascension s'effectue en quatre jours. C'est trop ou trop peu. Il y a loin du mont Ararat à l'Empyrée : ou l'on y bondit d'un élan, ou l'on doit mettre longtemps pour y parvenir. Au bout d'un an le Nemrod de Hugo n'est pas encore arrivé : le poète a compris la nécessité de donner au voyage du chasseur la durée voulue. Il montre Nemrod montant, emporté par les larges coups d'ailes de ses aigles — et la majesté, l'ampleur de ses alexandrins nous donne l'illusion de cet envol vers le soleil, envol que scande, de strophe en strophe, le retour du refrain « *Et les aigles montaient* ». Nous avons l'impression de nous élever avec eux d'un élan puissant et sûr.

Ampère avait tenté de nous donner cette sensation en marquant les étapes de ce voyage : le Caucase, la lune, le soleil situés à un jour de distance les uns des autres. C'est invraisemblable : il ne songeait pas qu'il mettait ainsi, pour ainsi dire, la lune à portée de notre main. Hugo supprime ce détail, il ne garde, — et il a raison, car c'est grâce à elles seulement que l'on mesure l'espace parcouru, — que les images décroissantes de la terre, vapeur et grain de poussière vite disparus selon Ampère ; mais il les précise et il les rend plus justes : la terre d'abord « *emplit l'immensité* », puis elle ressemble à « *une sphère énorme* », puis à « *un grain de mil* », enfin elle disparaît. Ampère, quand Nemrod demandait comment était le ciel, lui faisait répondre : « *Toujours de même* ». Hugo ne se satisfait pas de cela. Il faut, à son imagination éprise d'images concrètes, quelque chose de plus évocateur, et l'eunuque répond au roi : « *Le ciel est bleu* ». Le retour régulier de ce refrain est bien plus émouvant dans sa terrible simplicité que la phrase banale et sans couleur de Kébir.

Hugo, enfin, plus qu'Ampère, dramatise son récit. Chez ce dernier on est, à la fin, fatigué de la répétition des mêmes gestes, des mêmes paroles. Et même y a-t-il des gestes ? Non. Dans le *Glaive*, au contraire, nous assistons à différentes scènes qui raniment l'attention : c'est le discours de Nemrod à la terre quand il s'envole,

1. Ne définit-il pas lui-même sa méthode à propos de son *Sigurd*? Cf. *Littérature...*, II, *Avant-propos* : « *J'ai voulu... faire pour une légende poétique ce que font les architectes quand ils reconstruisent un monument avec des ruines* ». Poésie d'érudit, mais non de poète : ce n'est même pas l'état d'esprit des Parnassiens.

et c'est l'émotion qui saisit la nature entière, ce sont les repas de l'eunuque tandis que le roi mange

L'orgueil d'être traîné par des aigles aux astres ;

c'est la montée silencieuse, tandis que Nemrod songe à ce qu'il va faire; c'est la disparition de l'eunuque mangé par les aigles; c'est surtout l'apparition du roi sur le toit de la machine, et le geste splendide avec lequel il défie Dieu. Les vers d'Ampère, l'apostrophe que Nemrod adresse au seigneur sont bien ternes à côté de ces pages uniques; et qu'il vaut mieux le Nemrod silencieux et pensif de Victor Hugo, sûr de sa force et confiant en elle, dédaigneux même d'adresser une parole à Dieu !

Disons enfin que là ou Ampère a vu — et, certes, il y avait déjà quelque mérite à le faire — une scène digne d'un poète et digne d'être retracée, Hugo a compris qu'il y avait plus qu'une légende.

Il a, sans doute, admiré comme elle le méritait, pour sa valeur de légende, pour sa couleur, pour sa grandeur, l'ascension de Nemrod. Mais il a vu aussi qu'elle pouvait être autre chose : il en a saisi toute la valeur symbolique et mythique — à laquelle Ampère n'avait pas songé[1], — et il a su l'insérer dans un vaste récit dont elle n'est qu'un épisode.

*
* *

Son originalité donc reste intacte : comme bien d'autres fois, il semble s'être inspiré d'une page lue par lui; mais, cette page, il l'a, en quelque sorte, recréée par la force de son génie. A-t-il lu Firdousi? A-t-il lu Ampère pour écrire le *Glaive*? Nous croyons pouvoir dire, étant données les ressemblances entre ses vers et ceux d'Ampère, étant donné, surtout, qu'il s'écarte du *Livre des Rois* là où justement s'en écarte Ampère, qu'il a tiré du *Nembrod* paru en 1850 le sujet de la première partie de la *Fin de Satan*[2]. Et, de la sorte, Ampère, pour avoir un jour senti la grandeur épique et la couleur de quelques vers d'un lointain poète persan[3], a eu l'honneur

1. Nous renvoyons sur ce point aux pages de M. Rigal dans son *Victor Hugo, poète épique*. Il y aurait une comparaison à faire entre le style et la versification d'Ampère et ceux de Victor Hugo. N'y a-t-il pas, dans *Nembrod*, des coupes, des rejets qui font involontairement songer à ceux employés dans la *Légende des Siècles*, et des vers que l'on dirait écrits par Hugo lui-même ?

2. M. Rigal semble autoriser cette hypothèse : remarquant, dans un article paru ici même en 1900, que Victor Hugo imite non pas les chansons de geste, mais la traduction qu'en a donnée Jubinal, il suppose, p. 31, que le poète a pu commettre de semblables emprunts. Ce serait le même procédé qu'il aurait employé en ce qui nous occupe : il a eu recours non aux textes originaux, mais aux vulgarisateurs.

3. Nous devons noter, pour être exacts, que l'idée d'un défi lancé par Nembrod à Dieu avait préoccupé Hugo avant 1850. Il trouve à une statue du château de Heidelberg «... *Je ne sais quel air... de Nemrod lançant sa flèche à Jéhovah* ». (*Le Rhin*, Paris,

de fournir à Victor Hugo l'esquisse schématique, mais complète, de l'un de ses plus beaux poèmes.

PIERRE JOURDA.

Imprimerie Nationale, 1906, p. 332). *Le Rhin* a paru en 1842, la lettre en question est d'octobre 1838, mais c'est en 1840 seulement que Hugo passe à Heidelberg (Cf. *Le Rhin*, éd. cit., p. 505). Il déclare, dans sa préface, écrire « *au courant de la plume* ». Mais, si la lettre est de 1840 seulement, il peut se souvenir du Firdousi de Mohl paru en 1838. Dès cette date, donc, il aurait connu la légende qui nous occupe. Il reste que son texte offrant avec celui d'Ampère de si grandes ressemblances, il semble bien que c'est à celui-ci qu'il doit le thème si admirablement développé par lui.

Signalons enfin qu'il est question, à la p. 162 du livre publié par M. G. Simon en 1923, chez Conard, *Les Tables tournantes de Jersey, procès-verbaux des séances*, d'une expérience de spiritisme durant laquelle Hugo interrogea Nemrod. Le texte de cet interrogatoire n'a pas été publié. Ce serait une preuve de plus, à défaut de dix autres passages de son œuvre, de la curiosité qui poussait le poète vers le roi-chasseur.

MÉLANGES

UN DOCUMENT INCONNU SUR LA « QUERELLE DU CID » : L'ANATOMIE DU CID

La publication d'un document nouveau sur la Querelle du Cid se justifie d'elle-même. Malgré les précieuses recherches d'une imposante lignée d'érudits, plusieurs problèmes qui se rattachent à cette dispute littéraire sont restés insolubles, faute de documents contemporains. N'oublions pas que plusieurs pamphlets de la Querelle du Cid n'ont échappé que par hasard à la destruction. De quelques-uns il n'existe plus qu'un seul exemplaire ou qu'un seul manuscrit ; et Sorel rapporte dans sa *Bibliothèque Françoise* qu'il avait consulté sur la Querelle du Cid des manuscrits « qui ne sont pas imprimés » et dont il faut déplorer la perte probablement irrémédiable.

Le pamphlet que je publie ici, *L'Anatomie du Cid*, provient du *Ms. 18972 F. F.* de la Bibliothèque Nationale (fol. 55-58) et semble avoir échappé à l'attention des biographes de Corneille. Il ne figure pas dans la collection complète des brochures pour et contre le *Cid*, réunie par M. A. Gasté.

Il complète les rares renseignements que nous possédons sur la vie de Corneille en l'année 1637. Bien qu'il constitue une diatribe contre lui et trace une caricature haineuse de ses actions et de sa tragédie, il apporte ou confirme plusieurs données intéressantes. Ce n'est pas seulement le père de Corneille, mais bien Corneille lui-même qui fut anobli en janvier 1637, et cet honneur, qu'il avait sollicité lui-même, était la récompense du succès du *Cid*. A un certain moment, dans la Querelle du Cid, Corneille et de Scudéry faillirent se battre en duel ; mais, réflexion faite, Corneille refusa de se mesurer sur le terrain avec son adversaire, et sut se retrancher prudemment derrière mille raisons que l'auteur de l'*Anatomie du Cid* énumère sur un ton d'emphase sarcastique et de joie maligne. Dans des milieux peu indulgents, Corneille fut accusé de lâcheté, et les nobles cavaliers qui tenaient le duel pour un moyen sacré de laver les affronts firent subir au « bourgeois de Rouen » les rigueurs de l'ostracisme.

Par ailleurs l'anoblissement de Pierre Corneille lui suscitait avec sa famille de graves difficultés. Ses parents, pleins de défiance, ne montraient aucun empressement à accepter les devoirs imposés par

leur noblesse nouvellement acquise. Enfin l'*Anatomie du Cid* explique la réconciliation de Corneille avec ses amis et avec sa famille et les conditions extraordinaires de l'accord conclu entre les deux parties. Tout en conservant son nouveau titre, Corneille se serait engagé à ne jamais remplir les devoirs d'un gentilhomme et à ne jamais autoriser ses descendants à passer de la noblesse de robe à la noblesse d'épée. Si Corneille a vraiment fait une promesse si difficile à tenir, il ne s'en est guère soucié plus tard : ses fils se battirent pour les fleurs de lis, dans les armées de Louis XIV, en compagnie des représentants des plus vieilles familles.

L'*Anatomie du Cid* était une réplique aux *Sentiments de l'Académie Françoise sur le Cid*, qui avaient paru vers le commencement de 1638. Le pamphlet a dû être composé à ce moment. La copie conservée dans le *Ms. F. F. 18972* est incomplète. L'auteur annonce une critique détaillée du style et des expressions de la tragédie de Corneille, une véritable anatomie de la pièce. Or on n'y trouve qu'une seule critique de la première expression de l'*Épître*, tout à la fin du manuscrit. Heureusement, l'introduction, qui contient les renseignements sur Corneille que je viens d'indiquer, la partie la plus intéressante du pamphlet, nous est parvenue tout entière. Sommes-nous en présence d'une copie abrégée d'un original détruit, ou l'auteur n'a-t-il jamais achevé son pamphlet ?

Bien qu'il semble n'avoir jamais été imprimé[1], l'*Anatomie du Cid* était destiné à la publication, car l'auteur anonyme informe le lecteur de sa décision de cacher son nom, quoiqu'il ne soit, dit-il, ni auteur dramatique ni rival de Corneille : « Que l'on ne croye pas toutesfois, bien que je cache mon nom, que je sois du nombre de ses envieux à qui sa vanité a crue causer du désespoir. Je protesterais que je ne suis point son rival et que je n'ay aucun intérest ny à sa gloire, ny à son deshonneur. » Quel est ce gladiateur querelleur de la République des Lettres qui cache bravement son identité, tout en reprochant à Corneille d'être un lâche ? La seule indication qui puisse nous mettre sur la trace de son nom est une note à côté du titre du manuscrit : *M. du Chesne.*

Cette note justifierait-elle une attribution ? Ce M. du Chesne est peut-être André du Chesne (1584-1640), le « père de l'histoire de France », grand favori de Richelieu, dont il a publié la généalogie[2]. Dans le texte de l'*Anatomie du Cid* il n'y a rien qui s'oppose à cette attribution. L'auteur est gentilhomme ; il parle avec dédain de l'origine bourgeoise de Corneille ; il connaît bien les généalogies et remarque com-

1. Notons qu'une autre réponse aux *Sentiments de l'Académie Françoise*, intitulée *Observations sur les Sentimens*, etc. (Gasté, p. 418), est aussi restée manuscrite. L'*Académie française* réussit-elle à en faire interdire l'impression ? Ou Richelieu s'y opposait-il ? Ces manuscrits, sans doute, ont circulé « sous le manteau ».

2. *Hist. gén. des Maisons de Dreux, Bar-le-Duc, Luxembourg, Le Plessis-Richelieu,... avec les preuves*, 1634.

ment quelques générations suffisent à produire de profonds changements dans l'ordre et la constitution des familles nobles, de sorte que la branche bâtarde quelquefois prend la tête, tandis que la branche légitime perd son pouvoir et son influence. Or André du Chesne était et généalogiste et gentilhomme.

D'autre part, il faut avouer que point n'est besoin de posséder des connaissances historiques approfondies pour écrire les remarques généalogiques assez superficielles de l'*Anatomie du Cid*. De plus, André du Chesne était en relations intimes avec Richelieu, et si cette amitié expliquerait assez son animosité contre Corneille, elle ne s'accorde pas avec son opposition ouverte aux *Sentiments de l'Académie Françoise*, qui, en somme, avaient été approuvés par Richelieu lui-même. Le nom de *M. du Chesne* sur la première feuille du manuscrit pourrait alors indiquer qu'il copia le manuscrit ou le fit copier. On sait qu'il se procurait des copies de documents qui l'intéressaient pour ses travaux[1]. L'importance d'un document de cette nature, contenant des détails peu connus sur un événement considérable de son temps, ne pouvait échapper à son sens historique. D'un autre côté, il faut remarquer qu'on trouve à cette époque d'autres M. Duchesne, auteurs d'ouvrages plus ou moins importants, à qui on pourrait attribuer l'*Anatomie du Cid*, comme, par exemple, Jos. Duchesne, sieur de la Violette, conseiller et médecin du roi. La Bibl. Sainte-Geneviève possède un manuscrit de ce docteur peu connu (Ms. 2258).

Il est donc difficile d'établir avec certitude l'identité du véritable auteur de l'*Anatomie du Cid*. Il en est de même, d'ailleurs, pour plusieurs autres pamphlets de la fameuse querelle.

L'*Anatomie du Cid* révèle donc quelques détails inconnus sur la vie de Corneille au moment de la bataille du *Cid* et nous aide à mesurer l'impression produite par les *Sentiments de l'Académie Françoise* lors de leur apparition. Ils faisaient preuve de trop de modération et d'impartialité pour plaire aux deux camps opposés. L'auteur des *Observations sur les Sentiments de l'Académie Françoise* (Gasté, p. 418) les considérait comme une critique trop acerbe de Corneille ; l'auteur de l'*Anatomie du Cid* ne les trouvait pas assez sévères. Chapelain avait donc bien raison de se plaindre qu'en faisant la critique du chef-d'œuvre de Corneille, il serait « obligé de mécontenter tout le monde ».

L'ANATOMIE DU CID

La Tragi-comédie du Cid a receu autant de blasons de tous ceux qui s'y cognoissent, que sy les beaux ouvrages vivent à l'Immortalité par la bonne reputation qu'ils acquierent, on peult dire que celluy cy a trouvé la mort dans son berceau, et qu'il est en estat de souffrir la

1. Cf. le *Catalogue des Manuscrits des collections Duchesne et Brequigny*, par René Poupardin, 1905.

dissection de ses parties comme un cadavre. C'est ce que je prétends de faire avec un dessein toutefois qui est éloigné de celluy des Medecins quand ils font une semblable opération sur le corps humain ; car leur fin est de descouvrir les merveilles de la nature et d'admirer en toutes ses parties la composition excellente de l'œuvre de Dieu, mais mon intention est toute contraire, puisque je veux mettre au jour les fautes et les imperfections d'une piéce entierement deffectueuse et monstrer que ce corps a esté formé de la main d'un ouvrier fort ignorant.

Je m'estonne certes de la comparaison qui est employée par l'Academie Françoise sur la fin de son Sentiment, lorsqu'elle dit que l'Autheur a fait « esclatter de sy beaux sentimens et de sy belles parolles, qu'il a en quelque sorte imité le Ciel, qui, en la disposition de ses tresors et de ses graces, donne indiferemment la beauté du corps aux meschantes ames et aux bonnes[1] ». Je croy qu'elle a pensé nous exprimer que le sujet de la Tragicomédie estant deffectueux, qui est l'ame de la piece, l'Autheur n'a pas laissé de luy donner un beau corps, qui est le bon nombre de vers excellens, et qui semblent avec quelque justice demander grace pour ceux qui ne le sont pas. Je demanderois volontiers sy ce nombre de vers excellens est le corps de la piece ou un membre d'icelle. Sy c'est le corps entier il fault donc conclure, contre l'intention de l'Academie, que le corps du Cid est beau partout, excellent et digne de louange et que les autres vers et les scenes qui ont merité leur censure, ne sont pas du corps de la piece, et ne doibvent point estre considerées pour en porter le jugement.

Toutesfois il fault prendre garde qu'il s'ensuit de là que tout le Cid, comme il apparoit et ainsi qu'il est sorty des mains de l'Autheur, n'ayant que la juste grandeur d'une piece de theatre, sy on vient a en retrancher les meschans vers et les manvaises scenes que l'Academie a condamnées, ce qui restera ne pourra plus faire qu'un corps fort petit lequel par la maxime d'Aristote ne sera plus capable de beauté mais tout au plus d'une certaine grace que l'on ne peult appeller agrement, tout de mesme qu'il enseigne que les petits hommes ne peuvent estre beaux mais seulement jolis.

Que sy, au contraire, comme il est le plus veritable, ce bon nombre de vers excellens n'est qu'un membre de ce corps, ne s'ensuit-il pas encore plus evidemment que les difformitez et les vices des autres membres en ruynent toute la beauté, puisque la raison veult que le mal procedde d'une seulle circonstance et que le bien depende de toutes ? Comme il ne suffit pas pour contempler un beau visage d'y remarquer en quelques parties les proportions et les graces dont la nature le pouvoit enrichir, si les yeux ou la bouche ont des deffauts considerables, aussy ne devroit-on pas dire de cette piece que l'Autheur

1. Cf, Gasté, *La Querelle du Cid*, p. 416. *Les Sentimens de l'Académie Françoise sur la Tragi-Comédie du Cid.*

luy a donné un beau corps auquel on remarque tant de membres difformes et d'autres vicieux qu'il fault couper absolument.

Mais je veux croire aussy que Mrs. de l'Academie Françoise ont laissé eschapper ce trait de flatterie pour consoler l'autheur du Cid de la censure de sa piece. En termes de complimens l'usage veult que l'on puisse parler contre sa conscience et laisser plus de faveur au mensonge qu'à la vérité. Qui est-ce qui n'aperçoit que ces Mrs. l'ont pratiqué et qu'estant nourris et tout faits à l'air de la Cour, il n'ont pas peu se departir entierement des loix de la civilité, ny se resoudre d'exercer une jurisdiction toute seure à l'encontre de celuy qu'ils se sont obligez de condamner? Ils n'ont pas mesme voulu que leur condamnation portast le tiltre de Jugement. Ils ont affecté un terme plus doux dont les particuliers se peuvent servir comme eux par le droit que la raison donne à tous les hommes de choisir leur opinion et de déclarer leur sentiment sur toutes les questions indecises; de sorte que je m'imagine qu'ils se sont proposé de se gouverner en cette censure comme un chacun de nous le peult et le doibt faire avec son amy. Ils ont pris le Cid d'une main et les Observations[1] de l'autre, ont jetté les yeux sur ces deux ouvrages et donné leur advis assez familierement sur le bien et sur le mal qu'ils y ont rencontré. Certes quand ils ne l'auroient pas dit, il seroit bien aisé de voir qu'ils n'ont pas eu dessein de ruyner la réputation de ces deux autheurs et qu'ils ont moins pensé à leur faire des reproches de leur foiblesse qu'à « leur donner des advertissemens dont ils puissent tirer de nouvelles forces[2] ». C'est sans doute pour cette raison que, ne voulant pas les estonner du grand nombre de leurs fautes qui les auroit peu porter à quelque desespoir, encores qu'ils les vissent toutes, ils en ont seulement touché quelques unes pour leur monstrer qu'ils sont bien loin de cette perfection que chacun d'eux se persuade d'avoir acquise. Ils ont donc assez fait pour parvenir à leur intention, desirans, apres cela, conserver ces deux hommes sur l'opinion qu'ils ont qu'ils promettent quelque chose de meilleur quand ils seront devenus plus dociles. En quoy ils ont suivy ce que l'usage et la raison veullent qu'on observe quand on commence à jetter dans un esprit les premieres semences du savoir de chaque discipline : car, tout de mesme qu'on ne luy presente pas d'abord la cognoissance de toutes les idées qu'il doibt considerer par apres, et que l'on tasche d'en eviter la confusion qui pourrait opprimer l'entendement en les faisans venir les unes apres les autres selon l'occasion et la necessité; aussy ne s'efforce-t-on pas de desraciner tout à la fois les erreurs que l'ignorance avec laquelle nous naissons semble avoir confondue avec nostre nature; l'on y procede avec jugement et retenue de crainte d'effrayer un esprit de la difficulté d'un sy grand ouvrage et qu'il ne vienne à perdre cœur en se persuadant d'avoir entrepris une chose impossible.

1. *Observations sur le Cid*, par de Scudéry, 1637.
2. *Sentimens de l'Académie Françoise*. Cf. Gasté, *op. cit.*, p. 355-56.

Mais sy je m'ecarte de ce chemin et que je traite l'Autheur du Cid avec plus de rigueur, c'est que je n'ai pas la mesme charité et que je ne veux point estre ny son amy ny son maistre. Que l'on ne croye pas, toutesfois, bien que je cache mon nom, que je sois du nombre de ses envieux à qui sa vanité a crue causer du desespoir[1]. Je protesterois que je ne suis point son rival et que je n'ay aucun interest ny a sa gloire ny à son deshonneur. Mais, puisque la trop grande opinion de sa suffisance luy a suscité autant de censeurs qu'il avoit eu d'admirateurs, j'estime avoir droit comme tous les autres de luy jetter ma pierre et je luy veux monstrer que, s'il est capable de se repentir, il en a bien du subject pour la faute qu'il a faite d'avoir rendues si publiques les fautes sa piece[2].

Il est certain que sy elles eussent paru sur le theatre, que ces excellens comediens, qu'on appelle bien à propos agreables trompeurs, nous eussent deceus, et que les plus judicieux estoient sy sensiblement transportés hors d'eux mesmes par la grace de leur representation, qu'ils n'etoient plus capables d'apercevoir les deffauts de cette Tragicomédie. Mais, depuis qu'elle a esté dépouillée de ses ornemens l'on a peu veoir à loisir un corps tout plain de difformités, et l'on est estonné qu'elles ayent peu estre cachés soubs la robe qui les avoit couvertes [3]. C'est l'effet de l'imprudence d'un jeune homme qui s'est jetté luy mesme dans le precipice par une ambition dereglée de s'eslever au dessus de tous les autres. Voyons donc ce qu'il veut que nous voyons. Examinons les fautes qu'il presente aux yeux de tout le monde et laissons en repos son observateur[4] qui meriteroit bien la mesme disgrace, n'estoit que Messrs. de l'Academie Françoise l'ont assez puny en luy faisant veoir qu'il n'a pas bien pris ce qu'il vouloit reprandre. C'est en effet luy avoir reproché ouvertement qu'il n'a que de la passion dans sa censure et par ce procédé ils luy ont remonstré d'assez bonne grace que le triomphe de son rival ne le devoit point empescher de dormir. Il ne seroit pas raisonnable de l'affliger davantage puisqu'il se tourmente assez de luy mesme par sa jalousie qui ne le quitte point ; je me contenteray seullement de rapporter en ce lieu ce qu'a dit un certain gausseur qui est de l'humeur de ceux qui rient de toutes choses et ne s'interessent de rien.

Comme il est entendu que Messrs. de l'Academie Françoise blasment

1. Allusion à l'*Excuse à Ariste*. Voir aussi *L'Autheur du vray Cid Espagnol à son traducteur François*. Gasté, *op. cit.*, p. 67.

2. *L'Acomodement du Cid et de son Censeur*, dit aussi à Corneille : « Monsieur du Cid, vous n'avés fait que deux fautes, qui ne se puissent reparer, l'une, d'avoir fait imprimer vostre piece qui avoit esté si bien approuvée sur le Theatre. Et l'autre, d'avoir repondu à celuy qui l'a censurée ». (Gasté, *op. cit.*, p. 197.)

3. Cf. Mairet, *Epistre familière du Sieur Mairet*, exprime la même idée : « (les acteurs) faisoient la meilleure partie de la beauté de vostre ouvrage, et... c'est proprement du Cid... que Monsieur de Balzac a voulu parler... quand il dit du Roscius Auvergnat, que si les vers ont quelque souverain bien c'est dans sa bouche qu'ils en jouyssent. »

4. De Scudéry.

ce severe observateur d'avoir mal corrigé en plusieurs endroits ce qui merite correction, c'est-à-dire d'avoir mis le doigt sur la faute et donc l'avoir sceu recognoistre, d'autant qu'il ne l'a pas reprise comme il falloit : « Vraiment, dit-il, voila un niais qui est fait d'une estrange sorte. Et quoy, quand il a la main dessus il ne le peult trouver dessoubs ; il ressemble proprement à ces chiens de chasse qui, pour estre trop ardents ou n'avoir point encore esté dressés, ne font que donner en passant une legere atteinte au gibier et laissent échapper la proie. Au surplus, pour un homme qui a sy beau nez à fleurer de loin, il n'est pas excusable de n'avoir peu sentir ce qui estoit sy proche de luy. » Ce trait de raillerie suffit pour son chastiment, et s'il a donné aux autres subjet de rire, il peult le prendre en passe temps à son tour aux despens d'autruy.

LE CID, TRAGICOMÉDIE

L'histoire porte que Don Rodrigue, qui est le Cid, fit une grande fortune et que de simple chevalier il devint Vice Roy des Mores. Nostre Autheur a creu qu'il y alloit de l'interest de sa traduction, pour la rendre plus parfaite, de rehausser aussi ses qualités. C'est pourquoy il a poursuivy, avec beaucoup d'instance, des Lettres de Noblesse que ses importunités luy ont fait accorder ; de sorte que s'il n'est pas le premier poete du siecle, il est au moins le premier gentilhomme de sa race.

Mais l'exces d'une si grande faveur et le prix inestimable de sa recompense l'ont tellement surpris qu'il creu d'abord, quelque sollicitation qu'il ait faite pour l'obtenir, que le tout s'étoit passé en songe et que ce nouveau grade où il estoit parvenu n'estoit qu'une illusion. Il a esté fort longtemps qu'il n'osoit pas se persuader qu'il put faire des enfants de meilleure condition que luy. Enfin son observateur l'ayant rudement offensé et ses amys le faisans souvenir qu'il estoit devenu gentilhomme, il commença de sentir les premiers aiguillons d'honneur où le cœur des nobles est sy sensible, et fut sur le point de se battre. Toutesfois, apres y avoir meurement pensé, il resolut de n'en rien faire et declara par escrit que tous ses ennemis estoient en seureté de ce coste-là. Nos cavaliers, dont l'ame est extremement genereuse et qui cherchent à tout propos de l'esclaircissement ailleurs que dans la lumiere des sciences, trouvèrent cette resolution bien lasche et le voulurent desadvouer pour leur confrere. Ils disoient tout haut qu'on l'avoit pris pour un autre ou qu'en luy chaussant les esperons on avoit oublié de luy ceindre le baudrier. Ces discours estans parvenus jusqu'à ses oreilles et ne pouvant plus dissimuler les bruits qui courroient partout de sa poltronnerie, il fut contraint de justifier son procédé par excuses valables et monstrer qu'il y avoit de la raison dans son fait.

En premier lieu, parce que celluy qu'on luy mettoit en tete pour faire preuve de sa generosité allongeoit les estocades de trop loin. En second lieu, que ce perfide amy qui l'avoit attaqué avec tant d'injustice, s'estoit fait bien plus de tort à luy mesme et qu'il n'estoit pas necessaire qu'il se mit en peine de le chastier davantage. En troisième lieu, qu'il y avoit sy peu de temps qu'il estoit devenu gentilhomme qu'il ne scavoit pas bien encore les regles du mestier. En quatrieme lieu, que les Edits du Roy estoient pour luy [1]. En cinquième lieu, qu'il n'avoit pas accoustumé d'aller sur le pré que pour y donner la cotte verte [2], et qu'il scavoit mieux attaquer l'honneur que de le deffandre. En sixième lieu, que son humeur estoit pacifique et que sy l'on avoit assez de temerité pour l'offencer, il avoit encore plus de bonté pour le pardonner. En septieme lieu, que ces capricieux qui mettent les vies à sygt bon marché, n'en connoissent pas le prix, et que ce fait estans de police et fort important à la Republique, il seroit à propos d'y mettre de l'ordre et tenir la main à l'execution mieux qu'on ne fait. En huitieme lieu, qu'il estoit tout à fait à la mode des Comediens où les combats ne sont que des jeux d'enfans pour faire rire les bourgeois ; mais que de former un duel tout à bon, c'estoit une entreprise bien plus difficile, où il falloit se preparer de longue main. En neuvieme lieu, que cette espece de commerce se passoit entre deux personnes sans tesmoins et que sa vacation estoit de preparer des denrées qui se debitent en public [3]. En dixieme lieu, que la loi du talion introduite par nos peres, plus sages que nous, estoit tres juridique : de couper un bras pour un bras, arracher un œil pour un œil, — veu que la satisfaction ne sauroit estre plus legitime que quand on la rend conforme à l'offense. Or, n'ayant esté offensé que de paroles, il se tient plus que satisfait des injures qu'il a repondues et il y auroit de l'exces en son ressentiment s'il en venoit jusques aux effets. En onzieme lieu, qu'il n'estoit gentilhomme que de robe longue et avoit laissé à son observateur la qualité de poete soldat [4]. En douzieme lieu, qu'il congnoissoit quantité de gens bien faits pour lesquels il compose parfois des sonnets et des stances et que leur donnant un plat de son mestier quand ils en ont besoin pour leurs maistresses, qu'ils ne luy refuseroient pas la mesme courtoisie lorsque necessairement il en fauldroit venir aux mains. Mais apres tout, qu'il ne se falloit jamais attendre que de propos delibéré il sortit de sa maison en hazard de n'y plus retourner, et que sy le caractere de la noblesse imprimoit cette fascheuse nécessité sur le front des gentilzhommes, il estoit prest de l'effacer avec ses propres mains et de renoncer à tous ses privileges, ne pouvant imaginer que les advantages qu'elle donne puissent estre justement compensés avec une disgrace sy continuelle que

1. Les édits contre les duels.
2. Donner la cotte verte : — folâtrer avec une jeune fille sur l'herbe.
3. Allusion à ses doubles occupations d'avocat et d'auteur.
4. Cf. *Lettre apologitique du sieur Corneille.* (Gasté, *op. cit.*, p. 147.)

d'estre tous les jours au danger de perdre la vie et d'avoir subject de craindre la mort jusques dans une pleine santé. Toutesfois, à le bien prendre, il estimoit qu'il falloit considerer comment et pourquoy il avoit esté fait gentilhomme, parce que ne l'estant pas de nature et n'estant point parvenu à cette dignité par sa vertu et comme les autres ont accoustumé d'y parvenir, mais seullement pour avoir fait quelques meschans vers, qui ne vallent pas la peine de les lire et que Mondory a bien eu de la peine à accomoder au theatre, il ne falloit pas trouver estrange qu'il y vivoit d'une façon toute particuliere. En un mot, que la Comedie l'ayant eslevé à ce seul tiltre d'honneur, il scavoit fort bien qu'il n'estoit que du rang des gentilzhomme de l'Hostel de Bourgogne à qui il est expressement defendu de se battre ailleurs qu'en cette place, contre le bourgeois et tousjours à leur advantage.

Il est bien certain que ces raisons contiennent je ne scay quoy de solide et qu'un homme qui n'auroit pas trente annees d'estude [1] ne seroit jamais venu à bout de defendre sa cause de sy bonne grace, ny d'accumuler tant de ratiocinations puissantes et judicieuses. Mais son malheur a voulu qu'il avoit affaire à des gens qui ne se payent point de cette monnoye et à qui toutes les persuasions de la philosophie passent pour des resveries et des contes de leur grand-mère. Quoy qu'il ayt peu remonstrer en sa faveur, ils n'ont rien diminué de la mauvaise opinion qu'ils avoient conceue de sa personne, leur valeur n'a peu souffrir sa lascheté. Il a esté contraint d'eviter leur conversation où il recevoit souvent du deplaisir et où jamais il ne pouvoit esperer d'accueil favorable qu'en tirant de sa poche quelques rimes nouvelles de sa façon qui puissent servir de divertissement à la compagnie.

D'autre costé, ses parents, qui sont tous villains, le regardoient avec desdain et se deffioient autant de luy depuis sa nouvelle dignité que les marchands d'un homme de justice qui s'est jetté dans leur alliance. Ce sont gens qui n'ont accoustumé de porter l'espée que pour se defendre des voleurs quand ils vont à la campagne ou lorsque la necessité publique les oblige d'entrer en garde pour aller à la porte de leur ville. Mais comme ils ne sont pas si scrupuleux que d'en venir aux armes pour un dementy et que leurs mains leur font raison de toutes les injures qui ne meritent pas d'implorer le secours de la justice, aussy n'aiment-ils pas la conversation des nobles à qui les doigts fretillent tousjours et qui croyent que leur honneur n'est qu'au bout de leur espee ; de maniere que ce pauvre gentilhomme moderne estoit à la veille d'estre délaissé d'un chascun et de se veoir presque en l'estat d'un Chartreux sans avoir pris l'habit ny receu l'obedience des Peres.

Ce fut lors que l'usage de la comedie luy devint plus utille que jamais, en luy donnant l'adresse de desmeler cette intrigue, vu que, mettant la main sur sa conscience et jugeant qu'il luy seroit impos-

1. Corneille dit dans sa *Lettre Apologitique* (Gasté, p. 149) : — « Enfin vous m'avez voulu arracher en un jour ce que près de trente ans d'estudes m'ont acquis ».

sible de se former à l'air de la Cour, il s'advisa, pour se reconcilier avec les siens, d'obliger luy et ses descendants de ne faire acte de gentilhomme jusques à la septieme generation. Cette ouverture surprit extremement tous ceux à qui elle fut proposée ; l'on ne s'etonna pas moins de la force de cette imagination que de sa nouveauté. Neantmoins, comme il y en a tousjours quelques-uns plus portés à la paix que les autres, encore qu'il y eut beaucoup à dire à cette proposition, ils ne laisserent pas de la recevoir et inclinerent favorablement à l'accord ; quoyque parties ils firent acte de juges en ce rencontre [1] ; mais d'une facon si extraordinaire que, passant par-dessus les formes et sans qu'il eut obtenu lettres pour estre relevé de sa noblesse, ils le mirent en tel et semblable estat qu'il estoit jadis et consentirent à recevoir ses visites ainsi qu'ils eussent peu faire auparavant qu'il fut devenu gentilhomme. Depuis j'ay sceu que leur exemple a esté suivy des autres et qu'il a obtenu la mesme grace de sa famille.

L'on a consideré que la suite de sept generations va bien loin et qu'il faut quelquefois beaucoup moins pour confondre insensiblement la genealogie des bastards avec celle des legitimes. En effet, la memoire des hommes ne va guere rechercher sy avant quelle a esté leur origine et il semble que ce soit le privilege des maisons souveraines de ne se troubler point depuis leur tige jusques aux dernieres extremités de leurs branches. Peut-estre qu'avant ce temps la revolution ordinaire des choses d'icy bas apportera un tel changement que les descendants en droite ligne de l'Autheur du Cid seront les moindres de toute leur famille et que la plus illustre preuve qu'ils rapporteront sera l'honneur qu'ils recepvront d'estre advoués de leurs parens, ou que sa posterité sera consommée et aura pris fin parmi les hommes. Doncques toute la difficulté qu'il peut y avoir c'est qu'il ne tienne pas sa parole. La tache originelle de sa naissance le rend coupable de ce defaut et ce vice a beaucoup de fondement en ceux de sa nation. Mais on dit qu'il essaye de se purger de ce reproche par mille sortes d'humbles devoirs qu'il rend à ses parens depuis sept ou huit mois, envers lesquels il fait tout ce qu'il peut pour paroistre complaisant à leur humeur et les asseurer que sa façon de vivre et ses inclinations seront tousjours basses comme sa naissance et ses mœurs.

Or, puisque je me suis engagé de censurer tout ce qui est de mal dans sa piece, circonstances et dependances, je dis que son ambition a esté trop hardie de vouloir estre gentilhomme à cause qu'il a fait des pieces de theatre et particulierement pour avoir traduit assés mal Don Guillen de Castro. Le pauvre Hardy en a plus fait que luy et s'est veu presque seul pendant tout un siecle soustenir l'honneur du theatre françois et n'a jamais pensé à se repaistre de cette fumée. Mais il est bien aisé de recongnoistre son dessein : il a veu que nos escrivains modernes, jusques aux enfans et aux valletz qu'on appelle chroteux [2],

1. Allusion au vers du Cid : « Va, je suis ta partie et non pas ton bourreau ».
2. Crottés ?

ont usurpé impudemment le tiltre de Monsieur dans les petits livres qu'ils ont donné au public, quoyque auparavant les Evesques et les Cardinaux se fussent abstenus de cet Epistre honorable ; et celuy-cy, qui jure luy-mesme d'estre au premier lieu, se prepare la voye pour monter sy haut qu'on l'appellera bientost Monseigneur. Je crains toutesfois qu'il ne demeure en chemin, attendu que les forces luy manquent. Nous voyons deja qu'après avoir changé de condition, il n'a pu s'efforcer de changer de mœurs. C'est un homme, en effet, qui a plus de temerité pour entreprendre que de resolution pour achever : apres avoir eu le courage de poursuivre une grace signalée, il ne l'a pas plutost obtenue, qu'il la néglige et tous les honnestes gens qu'il prend à tesmoin seront d'accord qu'il en estoit indigne. Partant je concluds qu'encores que le Cid soit tout plain de fautes, ainsy que nous l'allons veoir, et qu'il y en ait de tres grandes et inexcusables, que cette derniere erreur est plus coupable que toutes les autres, et qu'il y a lieu de luy reprocher en termes d'Evangile : Novissimus error peior priore. Passons à l'Epistre.

EPISTRE

Ce portrait vivant. L'on peut dire que le Roy est une vive image de Dieu sur la terre, qu'un fils est le portrait vivant de son pere, mais que la Tragicomedie du Cid soit le pourtrait vivant de Don Rodrigue, cela ne se peut passer que dans l'imagination grotesque de l'Autheur qui croit avoir inspiré une ame aux vers de sa piece...

Gustave-L. van Roosbroeck.

DE QUELQUES OBSCURITÉS DU « DISCOURS SUR LES PASSIONS DE L'AMOUR »

Le *Discours sur les passions de l'amour*, tel qu'il nous est parvenu, renferme un certain nombre de passages douteux et probablement altérés. Différentes corrections ont été proposées par d'ingénieux critiques, mais il reste encore plusieurs points obscurs. Ceux que nous voudrions examiner, sinon éclaircir, ne semblent pas avoir beaucoup retenu l'attention des interprètes.

Nos modestes observations n'ayant en vue que la lecture ou l'établissement du texte, nous ignorerons de parti pris, dans ce qui va suivre, qu'il existe une controverse touchant l'origine et la composition de l'ouvrage.

I

La vie de l'homme est misérablement courte ; on la compte depuis la première entrée au monde. Pour moi, je ne voudrais la compter que depuis la naissance de la raison, et depuis que l'on commence à être ébranlé par la raison, ce qui n'arrive pas ordinairement avant vingt ans. Devant ce terme l'on est enfant, et un enfant n'est pas un homme.

L'auteur parle de la « naissance » de la raison, et de l' « ébranlement » qu'elle produit, comme de deux événements distincts, successifs. C'est le second qui « arrive » à vingt ans ; le premier lui est antérieur. Cela posé, l'objet du paragraphe étant de marquer la limite précise qui sépare l'enfance de l'âge d'homme, l'allusion à la naissance de la raison est plus qu'inutile : elle prête à équivoque. Accepter la lecture de M. Lanson : «... depuis que l'on commence à être ébranlé par la *passion* », reviendrait à faire dire à l'auteur, sans grande vraisemblance, que la raison *naît* à vingt ans. Ne vaut-il pas mieux supposer que le texte a été retouché, et que nous avons ici deux leçons fondues en une seule ? Après avoir écrit de premier jet : « depuis la naissance... », l'auteur se serait repris pour mettre en surcharge : « depuis que l'on commence à être ébranlé par... ».

II

L'on demande s'il faut aimer. Cela ne se doit pas demander, on le doit sentir. L'on ne délibère point là-dessus, l'on y est porté, et l'on a le plaisir de se tromper quand on consulte.

Le sens est clair. Du moment que vous « consultez » c'est que vous êtes déjà « porté » à aimer. Seulement, l'auteur exprime cette idée de

façon bien singulière. Qu'il soit, en pareil cas, superflu de « consulter » ou de « se consulter », peut-être ; mais ce n'est pas « se tromper ». D'autre part, un amoureux peut avoir plaisir à reconnaître qu'il *s'est trompé* (quand, par exemple, après s'être cru dédaigné, il acquiert la preuve du contraire) ; mais il n'a jamais aucun plaisir à *se tromper*. La leçon du texte est inacceptable.

Faguet, voyant que quelque chose clochait dans la phrase, a proposé de remplacer « plaisir » par « déplaisir », ce qui n'est qu'à demi satisfaisant. L'altération porte bien plutôt, croyons-nous, sur les mots « se tromper » ; mais que faut-il lire à leur place ?

Aucune leçon ne s'impose avec évidence, et l'on est réduit à des conjectures. Nous hasarderons les suivantes :

1. « L'on y est porté, et l'on a le plaisir de *le trouver* quand on consulte. » En consultant ou en discutant sur le point de savoir si l'on aime, on s'aperçoit qu'on est dans le chemin de l'amour.

2. « ... et l'on a le plaisir de *l'éprouver*... » Même sens : plus on délibère, plus on éprouve le besoin qu'on a d'aimer.

3. « ... le plaisir de *s'éprouver*... » L'amoureux s'interroge, ou interroge un ami : par là il s'affermit dans son amour encore neuf.

Nous sommes autorisés par le *Discours* lui-même à remplacer *se* par *le*, deux exemples de pareille substitution figurant dans les variantes des manuscrits. « L'on *se* reconnaît », « pour *se* faire connaître », écrit l'un d'eux, où l'autre donne : « on *le* reconnaît », pour *le* faire connaître ». Sur ce point donc, pas de difficulté.

La leçon *trouver* suppose que les copistes auront cru lire *tronper* sur la rédaction primitive, en prenant *u* ou pour *n*, ce qui est commun, et *v* pour *p*, ce qui l'est moins, sans être impossible à la rigueur.

Les autres lectures : *leprouver*, *seprouver*, supposent l'absence d'apostrophe et d'accent aigu (omissions fréquentes), plus l'équivalence déjà admise de *v* avec *p*, plus encore celle de *p* avec *t*, ce qui, cette fois, ne laisse pas d'être assez arbitraire. Ainsi la première lecture est meilleure au point de vue graphique ; mais le sens est plus clair avec les deux dernières. Ce qui paraît certain, c'est que les mots dont il s'agit étaient fort mal écrits dans le texte original.

III

Cependant, quoique l'homme cherche de quoi remplir le grand vide qu'il a fait en sortant de soi-même, néanmoins il ne peut pas se satisfaire par toutes sortes d'objets. Il a le cœur trop vaste ; il faut au moins que ce soit quelque chose qui lui ressemble, et qui en approche le plus près. C'est pour quoi la beauté qui peut contenter l'homme consiste non seulement dans la convenance mais aussi dans la ressemblance : elle la restreint et elle l'enferme dans la différence du sexe.

La dernière phrase est bien faite pour exercer la sagacité des commentateurs. M. Brunschvicg l'explique ainsi : « Dans la beauté qui peut contenter l'homme la ressemblance est restreinte et limitée par la diffé-

rence du sexe. Le tour est pénible ; mais le sens est clair ». Le sens est-il si clair ? Il est certain que, grammaticalement, *elle* = *beauté* et *la* = *ressemblance* ; décomposons la phrase en ses deux propositions :

1° — « La beauté qui peut contenter l'homme restreint la ressemblance. » Pourquoi et comment la beauté restreint-elle une ressemblance ? La ressemblance existe ou n'existe pas ; elle peut être, sans doute, incomplète ou « restreinte », mais pour des raisons tout à fait étrangères à la beauté. Cette première proposition est un non-sens.

2° — « La beauté qui peut contenter l'homme enferme la ressemblance dans la différence du sexe. » Cette beauté, qui enferme une ressemblance dans une différence, ressemble surtout à du galimatias.

D'ailleurs la beauté n'est pas plus destinée à localiser la ressemblance qu'à la restreindre.

Ce qui est curieux, c'est qu'on saisit tout de même assez bien l'idée de l'auteur. Il vient de nous parler du « modèle de beauté » que chacun de nous porte en soi-même ; il nous a dit que, suivant « que ce qui est au dehors y convient ou s'en éloigne », on juge les choses belles ou laides. Il ajoute à présent que, parmi tous les objets dont la beauté convient à l'homme, ceux-là lui conviennent le mieux qui lui ressemblent le plus ; en sorte que la convenance et la ressemblance combinées fournissent un principe de sélection entre toutes les beautés possibles. Mais si tel est le sens, n'y a-il pas lieu de renverser le rapport entre notre phrase et celle qui précède ? N'est-ce pas, en effet, la beauté qui se trouve *restreinte et enfermée dans la différence du sexe* ? Finalement ne faut-il pas lire le texte en mettant les verbes au pluriel ?

« La beauté qui peut contenter l'homme consiste non seulement dans la convenance, mais aussi dans la ressemblance : elles la restreignent et elles l'enferment dans la différence du sexe. »

Ici encore, observons que les manuscrits offrent d'autres exemples de verbes mis à tort au singulier. On lit dans le ms. Cousin : *les premiers ayme* (f° 103), *quand elles commence* (f° 107, verso) ; et dans le ms. Giraud : *qui surprenne* [nt] (p. 41).

IV

Le plaisir d'aimer sans l'oser dire a ses épines (*var.* : peines), mais aussi il a ses douceurs. Dans quel transport n'est-on point de former toutes ses actions dans la vue de plaire à une personne que l'on estime infiniment ? L'on s'étudie tous les jours pour trouver les moyens de se découvrir, et l'on y emploie autant de temps que si l'on devait entretenir celle que l'on aime,... etc.

Dans l'ensemble, le morceau ne présente aucune difficulté. C'est une analyse de la timidité amoureuse. Sans insister sur les souffrances

d'un pareil état, qui sont bien connues (il en dira quelques mots vers la fin), l'auteur met une sorte de coquetterie à en détailler les « douceurs ». Il le fait sans hâte, en soignant et peignant son style, peut-être même en cherchant un peu l'effet, tel un causeur habitué aux succès de salon. Pourtant son petit discours, si visiblement étudié, débute par une inadvertance. Que le *plaisir* d'aimer sans l'oser dire ait ses épines, nous en convenons: parlez-nous donc de ses épines. Que la *peine* d'aimer sans l'oser dire ait ses douceurs, c'est bien possible : nous vous écoutons. Mais il ne s'agit ni de l'un ni de l'autre. Vous voulez nous parler d'un plaisir qui a, premièrement, des épines, et, par surcroît, quelques douceurs. Nous n'y sommes pas. Nous pensions qu'un plaisir était agréable par définition, nonobstant les souffrances qui le peuvent accompagner ou suivre. Votre proposition est incohérente.

L'incohérence vient des deux premiers mots. Biffons-les et lisons : « Aimer sans l'oser dire a ses épines, mais aussi a ses douceurs ». Le sens est pleinement satisfaisant. Mais alors une nouvelle question se pose : Pourquoi et comment ces deux mots parasites ont-il envahi la phrase, s'ils ne figuraient pas dans l'original ? On peut le conjecturer sans trop de peine. Supposons qu'on veuille résumer brièvement tout le morceau, ou — mieux encore — qu'on lui cherche un titre : *Le plaisir d'aimer sans l'oser dire* serait une formule assez heureuse et quelque peu piquante. C'est, croyons-nous, ce qui s'est passé. L'original, ou une rédaction conforme à l'original, débutait simplement par « Aimer sans l'oser dire » ; quelque lecteur, pour attirer l'attention sur le passage, aura mis en marge l'annotation ci-dessus. Après quoi les copistes, sans penser à mal, auront fondu la note avec le texte.

V

Je suis de l'avis de celui qui disait que dans l'amour on oubliait sa fortune, ses parents et ses amis : les grandes amitiés vont jusque-là. Ce qui fait que l'on va si loin dans l'amour, c'est qu'on ne songe pas que l'on aura besoin d'autre chose que de ce que l'on aime. L'esprit est plein ; il n'y a plus de place pour le soin ni pour l'inquiétude. La passion ne peut pas être belle sans cet excès... (*Var.* : la passion ne peut pas être sans excès).

L'observation porte ici sur la variante. Quelle leçon faut-il adopter? *La passion n'est belle que dans l'excès* : voilà une idée bien romantique, à laquelle le *Discours sur les passions de l'amour* ne nous a guère préparés. Notez que cette passion excessive a ceci de beau qu'elle fait oublier fortune, parents et amis. On ne peut s'empêcher de penser, par contraste, au mot de Pascal : « Quand la passion nous porte à faire quelque chose, nous oublions notre devoir ».

L'autre leçon est certainement meilleure. Elle constate le fait sans le juger : il n'y a pas de passion sans excès. — Mais, si telle est bien la leçon authentique, pourquoi le premier copiste a-t-il éprouvé le besoin d'ajouter le mot « belle » ? Est-ce par distraction ? Conjecture gratuite :

la distraction cause des omissions ou des répétitions, mais non des additions sans motif. Non moins gratuite serait l'hypothèse d'après laquelle il aurait modifié sciemment le sens du texte, pour l'accorder à ses théories personnelles, — attendu que les idées de ce copiste préromantique nous sont aussi inconnues que sa personne.

Une fausse lecture est beaucoup plus vraisemblable, et il ne reste plus alors qu'à chercher si quelque mot analogue à « belle » ne suffirait pas à éclairer le mystère. Nous lirions volontiers : « La passion ne peut pas être *telle* sans cet excès »; ce qu'il est aisé d'interpréter, en conformité avec la deuxième leçon : une passion ne mérite vraiment le nom de passion que si elle va jusqu'à l'excès dont je viens de parler. — Dans ce cas, ce serait le second copiste qui aurait sauté deux mots, mais en respectant le sens.

VI

Il est de l'amour comme du bon sens ; comme l'on croit avoir autant d'esprit qu'un autre, on croit aussi aimer de même. Néanmoins, quand on a plus de vue, l'on aime jusques aux moindres choses, ce qui n'est pas possible aux autres. Il faut être bien fin pour remarquer cette différence.

On peut comprendre ainsi :

Ceux qui ont plus de « vue » sont, en amour, des raffinés, des gourmets ; ceux qui ont moins de « vue », les esprits médiocres et terre-à-terre, ignorent l'art de saisir toutes les nuances et d'en jouir. S'imaginer qu'on aime aussi bien qu'un autre est donc une erreur, provenant de ce que chacun croit avoir autant d'esprit que son voisin. Descartes n'a-t-il pas dit que « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée » ? En réalité, on a plus ou moins d'esprit ; on aime aussi plus ou moins bien : il est de l'amour comme du bon sens. Quant à la différence qu'on ne saurait remarquer qu'à force de finesse, c'est celle qui existe « entre l'amour d'un homme borné et celui d'un homme d'esprit ». (Faguet.)

Ainsi entendue, l'observation, d'une aimable ironie, s'adresserait aux admirateurs intempestifs de Descartes, qui poussent la doctrine du maître à des conséquences outrées. A la vérité, le passage serait à peu près le seul de tout le *Discours* écrit sur un mode ironique ; et ce n'est pas une raison pour contester l'interprétation ci-dessus (un auteur ayant bien le droit d'être ironique une fois par hasard) ; mais ce peut être une invitation à regarder le texte d'un peu plus près.

Prise dans le sens que lui donne Faguet, la dernière phrase manque de mesure. Faut-il vraiment tant de finesse pour s'apercevoir qu'un lourdaud aime autrement qu'un homme d'esprit ? L'auteur, homme d'esprit lui-même, n'écrit pas pour des imbéciles, mais pour d'autres hommes d'esprit et pour des femmes qui ne sont point sottes. Ni les unes ni les autres ne risqueront de se méprendre sur le point dont il

s'agit. Bref, ce n'est pas cette différence-là que seuls peuvent remarquer ceux qui sont « bien fins ».

Alors, laquelle est-ce ? Nous n'avons pas le choix : c'est la différence entre l'amour et le bon sens. Retraduisons le passage avec cette clef :

On pourrait croire, et quelques-uns croient effectivement que l'amour, tout comme le bon sens, est le même chez tous les hommes. Il existe pourtant une différence entre les deux, que je vais dire, mais qui n'est perceptible qu'à des yeux exercés.

Cette fois, la conclusion est satisfaisante. Mais elle jure avec le début. Si l'auteur a dessein de nous apprendre en quoi l'amour diffère du bon sens, pourquoi commence-t-il par nous dire qu'il en va de l'un comme de l'autre ? Une correction paraît opportune ; lire, par exemple : « *Il n'est pas* de l'amour comme du bon sens » ou « *Est-il* de l'amour comme du bon sens ? » supprimerait toute difficulté. Il est vrai que, soit sous la forme négative, soit sous la forme interrogative, la phrase a l'air maintenant d'une réplique ou d'une objection faite à un raisonnement contraire. Mais notre conjecture, loin d'en souffrir, en est fortifiée ; lisons, en effet, le paragraphe précédent, nous y verrons que « l'amour ne consistant que dans un attachement de pensée, il est certain qu'il doit être le même *par toute la terre* ». Quelle tentation pour un lecteur cartésien de remarquer à cet endroit : c'est comme le bon sens ! L'auteur a-t-il entendu réellement cette réflexion ? Veut-il simplement la prévenir ? Toujours est-il que, dans notre texte, il semble bien l'avoir en vue.

Maintenant, si le développement a bien le sens que nous croyons, il faut convenir que l'auteur se décerne à lui-même, pour terminer, un brevet de finesse. La chose, sans être impossible, est quelque peu déplaisante ; en outre, la dernière phrase n'a rien d'une conclusion, et n'ajoute rien à l'idée ; amputé de ce *satisfecit* avantageux, le développement ne s'en porterait pas plus mal, au contraire. Pourquoi ne serait-ce pas une glose admirative d'un des premiers lecteurs ? Car les premiers lecteurs, ne l'oublions pas, ont été aussi les premiers commentateurs. Un indice matériel — assez léger, mais non dénué de valeur — nous paraît confirmer cette hypothèse. Dans l'un des manuscrits du Discours[1], la phrase est ainsi transcrite : « (Il faut estre bien fin pour remarquer cette difference/ ». Visiblement, le copiste a ouvert une parenthèse, qu'il n'a pas fermée, parce qu'il voulait indiquer par un trait oblique, suivant son habitude constante, la fin du paragraphe. Ainsi, d'après lui, la phrase ne faisait pas corps avec ce qui la précède : est-il téméraire de supposer qu'il l'a lue, non dans le texte même, mais dans la marge ? ou en interligne et d'une autre écriture que le reste ?

1. Manuscrit Gazier-Giraud, Bibl. nat., *fonds fr., nouv. acq.*, n° 4015.

VII

En amour, un *silence* vaut mieux qu'un *langage* ; *il est bon* d'être *interdit*. Il y a une éloquence de *silence* qui pénètre plus que la *langue* ne pourrait faire. Qu'un amant persuade bien sa maîtresse quand il est *interdit*, et que, d'ailleurs, il a de l'esprit ! Quelque vivacité que l'on ait, il est des rencontres où *il est bon* qu'elle s'éteigne...

En soulignant les répétitions, on voit aussitôt que la première phrase est tout entière construite avec des mots qui reparaissent plus loin. Même remarque si l'on regarde le sens ; car la maxime : « Il y a une éloquence de silence... » ne fait que reproduire l'idée qu' « un amour vaut mieux qu'un langage », et la phrase : « qu'un amant persuade bien sa maîtresse quand il est interdit... » met au point cette formule un peu trop concise : « il est bon d'être interdit... ».

Nous concluons de ces rapprochements que la première phrase est, selon toute apparence, une leçon abandonnée, et que le morceau doit se lire : « En amour il y a une éloquence de silence, etc. »

GEORGES BRUNET.

VALINCOUR

En annotant les lettres de Valincour au Président Bouhier (*Revue d'Histoire Littéraire*, juillet-septembre 1924, p. 365-403), j'ai commis une confusion que M. Lanson a l'obligeance de me signaler.

Page 374, note 1, et lettres du 5 décembre 1726 et du 21 janvier 1727, ce n'est pas de Rémond de Saint-Mard qu'il est question, mais bien de son frère Rémond, dit le Grec.

Ils étaient trois Rémond, fils du fermier général Rémond, dit le Diable.

L'un, Rémond de Montmort, mathématicien, était pourvu d'un canonicat à Notre-Dame. Comme il n'était pas prêtre, il put résigner sa charge pour épouser Mademoiselle de Rémicourt.

Rémond de Saint-Mard a laissé de nombreux ouvrages. Épicurien à la manière de Saint-Évremond, mais avec lourdeur et gaucherie, il a développé quelques-unes des idées chères au XVIII^e^ siècle, sur l'efficacité des passions, sur la vertu, qui a pour règle et pour mesure l'utilité sociale. M. Lanson a donné une pénétrante analyse de sa philosophie dans son cours sur *La Formation et le Développement de l'Esprit philosophique au XVIII^e^ siècle.*

L'aîné des trois frères était Rémond, dit le Grec, lui aussi épicurien, et lettré d'une qualité plus fine. Introducteur des ambassadeurs, très répandu dans le monde, il avait rapproché de Stairs le cardinal Dubois. Pour cette raison, sans doute, Saint-Simon l'abominait. Il le représente comme un « petit homme qui n'était pas achevé de faire et comme un biscuit manqué, avec un gros nez, de gros yeux sortants, de gros vilains traits et une voix enrouée comme un homme réveillé en pleine nuit en sursaut ». Il l'accuse de « débauche de toute espèce... fort épicurien, grossier de faits, sublime et épuré de discours ». Pourtant il lui reconnaît « beaucoup d'esprit », force grec et latin, de la galanterie.

Il avait un cabinet de livres précieux, nous dit Chaufepié, et il « était en relation avec les personnes de l'esprit le plus délicat et le plus orné ». Fraguier, quand il eut quitté les Jésuites, se lia d'amitié avec lui.

Il avait épousé la fille du joaillier Rondet, ce qui donne un sens précis à la phrase de Valincour (lettre du 21 janvier 1727) : « Le disciple de Platon a enfin pris le bijou chez lui ».

On devine les affinités qui devaient rapprocher de Valincour ce lettré averti, cet homme de bonne compagnie, cet épicurien délicat.

Il a très peu écrit, une quarantaine de pages environ : une *Conversation sur la Volupté* et *Agathon, dialogue sur la Volupté*, publiés

dans le *Recueil de divers écrits* de Saint-Hyacinthe (Paris, Veuve Pissot, 1736).

Il s'applique à distinguer la volupté de la débauche. Il définit la volupté un plaisir délicat des sens, affiné par l'esprit. « La Poésie, la Peinture, la Musique ne sont-elles pas les plaisirs de l'imagination? Il en est de même des vins exquis, des mets délicieux, des parfums et de tout ce qui peut flatter les sens. Pourvu que la raison conserve son empire, tout est permis. »

On voit aisément ce que Valincour eût accepté, ce qu'il eût rejeté dans la philosophie de son ami ; d'une part, ce qui peut s'apparenter à ce qu'on a appelé l'Humanisme dévot, et, d'autre part, ce qui entraîne les mœurs sur la pente de la facilité et mène insensiblement jusqu'à annuler le sens du péché que Rousseau restaurera. Est-il besoin d'ajouter que les idées de Rémond le Grec animent les personnages qu'Anatole France a chargés, dans son œuvre, de figurer le XVIII^e^ siècle?

A. Monglond.

LA DISSERTATION DE BOILEAU SUR LES DEUX TRADUCTIONS OU IMITATIONS DU CONTE « JOCONDE » DE L'ARIOSTE FAITES PAR BOUILLON ET LA FONTAINE

La *Dissertation* de Boileau sur le conte *Joconde* de La Fontaine, rapproché de celui de Bouillon, aurait été faite à l'occasion d'une gageure de cinquante ou de cent pistoles. Elle pose un petit problème d'histoire littéraire : on n'est pas exactement fixé sur le personnage dont le nom commence par l'initiale B auquel Boileau a adressé cette dissertation, et on ne connaît encore aujourd'hui avec certitude que le nom d'un des parieurs.

Peut-être avons-nous la possibilité d'être plus heureux que nos devanciers en tentant de répondre à ces deux questions ?

Exposons d'abord les données bibliographiques ; elles sont ici la base de toute discussion sérieuse.

I

La traduction en vers du conte *Joconde* de l'Arioste, par Bouillon, la troisième en notre langue[1], a paru dans le volume suivant dont l'achevé d'imprimer est du 21 mai 1663 :

Les Œuvres de feu monsieur de Boüillon, contenans L'histoire de Joconde, Le Mary commode, L'Oyseau de Passage, La mort de Daphnis, L'amour desguisé, Portraits, Mascarades. Airs de Cour, Et plusieurs autres pièces galantes. A Paris, chez Claude Barbin, au Palais, vis-à-vis le grand Portail de la Sainte-Chapelle, au Signe de la Croix. M. DC. LXIII (1663). *Avec privilège.* In-12, titre, 283 p. chiffr. et 1 f. Le privilège est du 14 janvier 1663.

L'imitation, plutôt que la traduction, du même conte par La Fontaine a vu le jour à la fin de l'année 1664 ; elle se lit dans la première édition des *Contes*, achevée d'imprimer le 10 décembre :

Nouvelles en vers. Tiré (sic) de Bocace et de l'Arioste. Par M. de L. F. A Paris, chez Claude Barbin, vis-à-vis le portail de la Sainte-Chapelle ; au Signe de la Croix. M. DC. LXV (1665). *Avec privilège du Roy.* In-12 de 60 p. Le privilège est du 14 janvier 1664.

Enfin la *Dissertation* de Boileau a été imprimée seulement en 1669 dans :

Contes et nouvelles en vers de M. de La Fontaine. Nouvelle Edition reveüe et augmentée de plusieurs Contes du mesme Auteur et d'une dissertation sur la

1. La première traduction est de Nicolas Rapin (1573) et la seconde d'Estienne Durand dans ses *Méditations*, s. l. n. d. (vers 1611), in-12, réimprimées avec une notice en 1906.

Joconde (Marque *à la Sphère*). *A Leyde, chez Jean Sambix le jeune. M. DC. LXIX* (1669). In-12 de 218 p. chiffr. et 1 f.

La dissertation sur *Joconde* est adressée à M. B***. Elle figure, pour la première fois, dans l'édition des *Œuvres de Boileau* donnée en 1716 par Brossette, en 2 vol. in-4° sous la rubrique *Genève*.

II

Aucun doute n'existe sur l'époque de la gageure[1], le *Journal des Savants*[2], dans son numéro du 26 janvier 1665, à propos de l'édition des *Nouvelles en vers* de La Fontaine, nous en apporte l'écho démesurément grossi :

L'histoire de *Joconde* est connue de tous les honnestes gens : aussi est-elle d'un grand usage dans le monde. Elle sert de consolation aux maris malheureux, et d'excuse aux femmes foibles. Mais parce que ce n'est pas icy le lieu de faire toutes les belles réflexions qui se pourroient faire sur ce sujet, examinons cette Nouvelle. Car on ne peut pas dire que ce soit une traduction ; puisque l'Autheur n'a pas seulement usé de la liberté qu'ont prise les Traducteurs de s'esloigner quelquefois du tour et des manières qui se trouvent dans les livres qu'ils traduisent : mais qu'il a mesme changé beaucoup des principales circonstances des événemens qu'il rapporte.

M. de Boüillon, Secrétaire de feu M. le Duc d'Orléans, avait desjà traduit cette Episode : mais il s'estoit entièrement attaché à son texte, et n'avoit pas abandonné d'un pas l'*Arioste*. Ces deux manières différentes ont donné lieu à beaucoup de disputes : les uns prétendans que le conte estoit devenu meilleur par le changement qu'on y a fait : et les autres, au contraire, soustenans qu'il en estoit tellement défiguré, qu'il n'estoit pas connoissable. Beaucoup de gens ont pris parti dans cette contestation, et elle s'est tellement eschauffée qu'il s'est fait des gageures considérables en faveur de l'un et de l'autre. Mais il est à craindre qu'il n'arrive à ces deux pièces la même chose qui est arrivée à ces deux Sonnets qui divisèrent le Parnasse en deux factions si célèbres, sous les noms de Jobelins et d'Uranins[3]. Car estant examinés de plus près, ils perdirent beaucoup de leur prix et de leur estime.

Reportons-nous maintenant, sur cette gageure, au texte même de Brossette du Ms. 15275 de la Bibliothèque Nationale, qui relate ses conversations avec Boileau :

Comme nous parlions de M. de La Fontaine, j'ay demandé à M. Despréaux qui étoit l'auteur de la lettre sur le conte de *Joconde*, M. Despréaux m'a dit qu'il étoit lui-même l'auteur de cette lettre et voici à quelle occasion il l'a composée :

Un nommé M. de Bouillon avoit traduit de l'Arioste le conte de *Joconde*. M. de La Fontaine trouvant ce conte fort mal bâti, le mit en vers à sa fantaisie et à sa manière. Un nommé M. de Saint-Gilles, c'étoit un homme de la vieille cour qui aimoit fort Molière, et qui l'importunoit souvent sans s'en apercevoir. Saint-Gilles étoit un homme fort mystérieux, qui ne parloit jamais que tout bas et à l'oreille, quelque chose qu'il eût à dire : aussi est-ce lui que Molière a peint dans son *Misanthrope*, acte II, sc. 4.

> C'est de la tête aux pieds un homme tout mystère, etc.
> Et jusques au bon-jour, il dit tout à l'oreille.

1. Dans l'édition des *Œuvres de Boileau* de 1713, cette *Dissertation*, résultat *indirect* de la gageure, est placée à l'année 1665.
2. Le *Journal des Savants* était rédigé par le sieur de Hédouville.
3. Les partisans du sonnet de *Job* de Benserade et de celui d'*Uranie* de Voiture.

Ce M. de Saint-Gilles étoit aussi ami de Bouillon qui avoit fait *Joconde*, et il fit une gageure[1] de cinquante pistoles que ce conte étoit meilleur que celui de La Fontaine. Les deux parieurs s'en rapportèrent à Molière, mais celui-ci, qui étoit des amis de Saint-Gilles, ne voulut pas lui faire perdre ses cinquante pistoles. Il se contenta de luy dire en particulier que le conte du Sr de Bouillon étoit impertinent, et qu'il ne s'avisât pas de faire une gageure parce qu'il perdroit infailliblement. M. Despréaux se trouva présent et il se chargea de faire le parallèle de ces deux contes, afin de faire la différence de l'un et de l'autre.

Ce fut sur cela qu'il composa la lettre dont il s'agit.

Il étoit jeune alors et il m'a témoigné du regret d'avoir emploïé sa plume à défendre des ouvrages de cette nature.

Cette lettre est adressée à M. B... mais ce B ne désigne personne : si ce n'est que les libraires aient voulu marquer M. Boileau lui-même qui en est l'auteur[2].

Boileau a parlé du « pari » à Brossette trente-sept années après qu'il avait été fait et il a pu avoir des défaillances de mémoire. Le nom de Le Vayer est omis dans le texte primitif de Brossette, *il a été ajouté en marge*. Au sortir de son entretien avec Boileau, l'avocat lyonnais avait oublié de noter ce nom ou le satirique ne le lui avait pas dit. L'abbé Le Vayer, mort en septembre 1664, est hors de cause et, si la *Dissertation* est adressée au gagnant, il est logique qu'elle porte un B et non un L. Il est vrai que Boileau affirme : « Ce B ne désigne personne, si ce n'est que les libraires aient voulu marquer M. Boileau lui-même qui en est l'auteur ». L'explication n'est guère satisfaisante, nous y reviendrons.

Lefèvre de Saint-Marc, en donnant en 1747 une nouvelle édition de *Œuvres de Boileau*, s'est élevé avec raison contre la désignation de l'abbé Le Vayer, comme étant l'adversaire de Saint-Gilles :

Quoiqu'il en soit, la dissertation de M. Despréaux se trouve dans toutes les éditions des *Contes de La Fontaine* avec ce titre : *Dissertation sur la Joconde à M. B****. M. Brossette nous dit que ce M. B*** est l'abbé Le Vayer. Pourquoi cette initiale B ? Qu'étoit-il besoin dans les éditions des *Contes de La Fontaine* de dépaïser le lecteur ? L'abbé Le Vayer, comme je l'ai dit dans le Sommaire de la IVe Satire et dans la Remarque sur le vers 159 du Ve chant du *Lutrin*, était mort en 1664 et la *Dissertation* de notre auteur ne parut que dans la première édition des *Contes* en 1665[3]. M. Brossette a sans doute manqué de mémoire et ne nous a pas rendu précisément ce qu'il avoit entendu dire à M. Despréaux. La lettre initiale B pourroit bien signifier Boutigni. Ce seroit en ce cas-là François Le Vayer de Boutigni, Maître des Requêtes, lequel auroit fait la gageure contre le sieur de Saint-Gilles. Ce seroit à lui que notre Auteur auroit adressé sa *Dissertation*, ce qui me paroît d'autant plus vraisemblable, que ce M. de Boutigni, cousin de l'abbé Le Vayer, étoit un très bel esprit comme on peut en juger par son roman de *Tarsis et Zélie*, qu'on attribue communément à l'abbé Le Vayer, ainsi que je l'ai fait moi-même sur la

1. Brossette a ajouté *en marge* d'une écriture postérieure : contre M. l'abbé Le Vayer.

2. Ce dernier paragraphe n'a pas été utilisé par Brossette dans son *Commentaire* de l'éd. de 1716.

3. Ici Saint-Marc fait erreur ; on a vu que la *Dissertation* a été imprimée pour la première fois en 1669.

parole de M. Brossette. Il mourut en 1688. Ce B dont il s'agit ici convient mieux à M. de Boutigni qu'à Rolland Le Vayer de Boutigny, de la même famille, lequel étoit aussi Maître des Requêtes, et mourut Intendant de Soissons en 1689. Personnage grave, auteur de différens ouvrages estimés sur des matières de Droit public et de Droit civil, dont beaucoup ne sont encore que manuscrits...

L'ingénieux raisonnement de Lefèvre de Saint-Marc, substituant Le Vayer de Boutigny à l'abbé Le Vayer, serait à retenir si vraiment la *Dissertation* de Boileau a été composée pour un Le Vayer, mais l'initiale B s'y oppose!

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Ni Berriat Saint-Prix ni Adolphe Regnier dans son admirable édition des *Œuvres complètes* de La Fontaine, de la *Collection des Grands Écrivains de la France*, ne se sont prononcés, le doute subsiste toujours sur le nom du personnage, probablement le parieur inconnu, à qui Boileau a dédié la *Dissertation*!

III

La solution que nous apportons est venue du côté où on pouvait le moins l'attendre, des *Mémoires*[1] *de Louis-Henri de Loménie de Brienne*, l'ancien secrétaire d'État qui fut interné dix-huit années dans la maison de Saint-Lazare, réservée aux fous et aux déséquibrés, et tenue par les prêtres de la Mission.

Nous résumons son préambule : Les *Contes de La Fontaine*, « ce livre de contrebande », conservés par Brienne dans sa cellule, lui avaient été pris comme à un écolier. Mais un jour, ayant rencontré dans le clos de Saint-Lazare son ancien ami et voisin, M. de Saint-Olon, il en reçut un exemplaire de « la plus ample édition ». Ces Contes fournirent à Henri de Loménie la matière de deux volumes d'extraits, accompagnés de commentaires de sa façon. Le résumé qu'il fit de la *Dissertation* de Boileau lui inspira la glose que voici :

Pour comprendre ce titre (celui de la *Dissertation*), il faut savoir que dans le même temps que la *Joconde* de M. de La Fontaine couroit manuscrite dans Paris, il parut une version littérale de la même *Joconde* de l'Arioste, en assez méchants vers françois de la façon de M. Bouillon, l'un et l'autre attachés alors au service de feu Madame la duchesse d'Orléans, femme de feu Monsieur, oncle de sa Majesté. Ce fut M. de Saint-Gilles, qui gagea cent pistoles contre M. Boileau, le greffier au Parlement, pour la *Joconde* de Bouillon, contre celle de M. de La Fontaine. Ainsi je crois que cette lettre en forme de dissertation est adressée à M. Boileau le greffier. J'étois un de ses juges et lui, Saint-Gilles, alors étoit mon intendant... Je crois que cette dissertation s'adresse à Cyrano de Bergerac, son meilleur ami. Les autres juges étoient M. de Langlade, secrétaire alors du cabinet, et Molière le comédien. M. Perrault l'empêcha de subir le jugement des arbitres, et les cent pistoles qu'il avoit consignées lui furent rendues, trois seulement prises pour le déjeuner du pari... Le fait est constant... La vérité est que cette dissertation fut imprimée comme une espèce de factum pendant que la gageure étoit au croc de Molière, le rappor-

1. Ces *Mémoires* ont été publiés en 1916 par M. Paul Bonnefon.

teur. Ma femme étoit folle des vers de Bouillon, qui quelquefois faisoit assez bien une chanson. Saint-Gilles, pour lui plaire, s'alla engouer de sa *Joconde*, avant que celle de M. de La Fontaine eût paru. Depuis il ne voulut pas se dédire et gagea témérairement cent pistoles contre Cyrano de Bergerac qui peut-être fit lui-même cette dissertation. D'autres la donnent à feu M. Boileau, l'académicien (Gilles Boileau) ; d'autres enfin à M. de La Fontaine quoiqu'il me semble luy avoir ouï dire qu'elle n'étoit pas de lui. En effet, je n'y remarque pas son style. Quoiqu'il en soit, elle est bien faite et je ne suis pas fâché d'avoir employé une nuit à cet extrait.

On est frappé tout de suite du décousu, mettons de l'incohérence, des souvenirs de Henri de Loménie. Il n'a que des éclairs de mémoire. Son exposé est fait de deux versions contradictoires où le faux côtoie le vrai.

La première version, sauf quelques erreurs de détail, se tient parfaitement. En 1684, date à laquelle écrivait Brienne, il lui était permis de commettre des inexactitudes involontaires. On sait que la traduction du conte « Joconde » de l'Arioste par Bouillon (1663) est non pas contemporaine, mais antérieure de près de deux années à l'imitation de La Fontaine (1665). Il est vraisemblable — et nous le prouverons plus loin — que le pari de cent pistoles a été engagé entre Jérôme Boileau, le greffier au Parlement, et Saint-Gilles ; également vraisemblable que l'initiale B mise en tête de la *Dissertation* désigne Jérôme Boileau.

La seconde version, sauf la substitution incompréhensible de Cyrano de Bergerac, mort en 1655 (huit années avant l'édition des *Œuvres de Bouillon*), à Jérôme Boileau, apporte d'utiles compléments à la première : les noms des juges appelés à se prononcer sur l'objet du pari : Henri de Loménie lui-même, M. de Langlade[1] et Molière « le comédien ». Elle confirme le refus de ce dernier, en sa qualité de rapporteur, de se prononcer en faveur de Bouillon ou de La Fontaine. L'intervention de Ch. Perrault, ami de Loménie et aussi de Jérôme Boileau dont son frère était le médecin, s'explique facilement : Perrault s'est employé à faire rendre à Jérôme Boileau les cent pistoles consignées par lui. Un déjeuner qui coûta trois pistoles, telle fut l'issue de ce fameux pari.

La vérité se dégage ainsi de la glose de Loménie, mais subordonnée à une condition, celle de découvrir la présomption de la passion du jeu dans la vie de Jérôme Boileau.

Cette présomption existe. Elle nous est fournie par le *Commentaire*[2] de Le Verrier sur les *Satires* de Boileau.

A propos des quatre vers (73 et suivants) de la Satire IV :

> Qui des deux en effet est le plus aveuglé ?
> L'un et l'autre à mon sens ont le cerveau troublé

1. Jacques de Langlade, baron de Saumière, qui avait été l'amant de Mademoiselle de Saint-Loup. (Voir Tallemant, t. VI, p. 179.)

2. *Les Satires de Boileau commentées par lui-même et publiées avec des notes par Frédéric Lachèvre. Reproduction du Commentaire inédit de Pierre Le Verrier avec les corrections autographes de Despréaux. 1906.*

V. 73 Répondra chez Frédoc[1], ce Marquis sage et prude,
Et qui sans cesse au jeu, dont il fait son étude,
Attendant son destin d'un quatorze ou d'un sept,
Voit sa vie ou sa mort sortir de son cornet.

Le Verrier écrit :

Sous le nom de Marquis, l'autheur peint son frère aisné qui estoit sage en toutes choses, hors au jeu où il estoit fou jusqu'à la fureur. Il n'est pas concevable jusqu'où elle alloit, dès que le jeu luy estoit contraire... Une personne qui devoit à ce frère aisné, noyé dans le jeu, une rente assez considérable estant venue pour la lui payer, ce débiteur se présenta si malheureusement dans le temps qu'il jouait aux dames, jeu qui estoit alors plus à la mode qu'il n'y est maintenant, ce joueur furieux dit à ce païeur de rentes, peut-on apporter de l'argent à un homme qui a une dame à damer.

Boileau ayant *de sa propre main* corroboré les assertions de Le Verrier en ajoutant : « Cela est superflu et ne dit rien », on peut affirmer que le parieur inconnu jusqu'ici est bien Jérôme Boileau et c'est à lui que son frère a envoyé sa *Dissertation*. Précisons que cette *Dissertation* a été écrite, non en vue du pari, *Boileau ne pouvant décemment le faire gagner à son frère*, mais pour être agréable à son ami La Fontaine.

III

Abordons maintenant une question soulevée par le texte de Brossette du Ms. 15275, l'initiale B placée en tête de la *Dissertation* n'ayant aucune signification de personne, suivant Boileau lui-même : Voici ce texte (nous le répétons) :

« Cette lettre (*la Dissertation*) est adressée à M. B., mais ce B ne désigne personne : si ce n'est que les libraires aient voulu marquer M. Boileau lui-même qui en est l'auteur. »

En vieillissant, le satirique était devenu scrupuleux. On a vu « qu'il témoignait du regret d'avoir employé sa plume à examiner des ouvrages (le conte *Joconde*) de cette nature ». Il lui a répugné de montrer à nouveau son frère aîné en posture de joueur effréné d'autant que leurs rapports familiaux n'avaient jamais été bien intimes. Sa belle sœur[2] — elle avait survécu plus de vingt ans à Jérôme — venait de mourir (31 décembre 1700) réconciliée avec celui qui l'avait si cruellement portraiturée[3] dans plusieurs passages de sa satire X :

Il faut y joindre encor la revêche Bizarre,
Qui sans cesse d'un ton par la colère aigri,
Gronde, choque, dément, contredit un mari.
Il n'est point de repos ni de paix avec elle.
Son mariage n'est qu'une longue querelle.

1. Ce Frédoc tenait une grande Académie de jeu, place du Palais-Royal.
2. Louise Bayen, femme de Jérôme Boileau depuis le 8 février 1644. Jérôme Boileau était mort le 25 juillet 1679.
3. Boileau avait assisté à son inhumation, honneur qu'il n'a pas fait à tous les membres de sa famille.

Laisse-t-elle un moment respirer son époux?
Ses valets sont d'abord l'objet de son courroux,
Et sur le ton grondeur, lorsqu'elle les harangue,
Il faut voir de quels mots elle enrichit la langue.
Ma plume ici, traçant ces mots par alphabet,
Pourroit d'un nouveau tome augmenter Richelet [1].
. . . . . .

T'accommodes-tu mieux de ces douces Ménades,
Qui, dans leurs vains chagrins, sans mal toûjours malades,
Se font des mois entiers sur un lit effronté
Traiter d'une visible et parfaite santé ;
Et douze fois par jour dans leur molle indolence
Aux yeux de leurs maris tombent en défaillance [2] ?
. . . . . .

Son mari, qu'une affaire appelle dans la ville,
Et qui chez lui, sortant, a tout laissé tranquille,
Se trouve assez surpris, rentrant dans la maison,
De voir que le portier lui demande son nom ;
Et que parmi ses gens changés en son absence,
Il cherche vainement quelqu'un de connaissance [3].

En se gardant de prononcer le nom de son frère aîné, Boileau se dispensait d'évoquer un passé dont le souvenir lui était pénible. Il faut simplement voir dans le léger accroc qu'il a donné à la vérité le désir de fermer la bouche à son interlocuteur.

FRÉDÉRIC LACHÈVRE.

1. *Satire X*, vers 350-360. Richelet est l'auteur d'un *Dictionnaire* qui renferme nombre de traits satiriques contre ses contemporains. La première édition a paru en 1680.

Voici le commentaire de Brossette à propos de ces dix vers : « La belle-sœur de l'Autheur, Femme de Jérôme Boileau, son frère aîné ».

Brossette, dont la probité intellectuelle est au-dessus de tout soupçon, n'a fait que reproduire les dires de Boileau. Berriat Saint-Prix s'est donc trompé du tout au tout en niant les allusions du Satirique aux membres de sa famille.

2. *Satire X*, vers 393-398. Le Verrier a commenté ces six vers de la sorte : « Nostre Autheur entend parler de sa belle-sœur qui sur le soupçon qu'elle avoit qu'on vouloit luy donner quelque chagrin, à quoy l'on ne songeoit pas, se mettoit au lit, faisoit la malade, et par la force de l'imagination, se donnoit des convulsions si outrées que ceux qui ignoraient son jeu croyoient qu'elle alloit mourir. Reinsant, ce fameux médecin, originaire de Rheims, fut un jour appelé pour la voir en cet état. Il luy tasta le poux fort longtemps avant de rien dire. Mais enfin il dit qu'il y avoit là quelque chose de bizarre, et que seurement il n'y avoit aucune maladie. Perrault le médecin qui estoit du complot de la fausse malade, arriva dans ce moment-là. Il parla à Reinsant et tous deux s'en allèrent. Cette vile complaisance de Perrault est en partie cause de tout ce que l'autheur a escrit contre luy. Tourbier, le chirurgien, fut la saigner sans luy parler des médecins, mais après avoir examiné cette feinte maladie, il ne voulut point faire la saignée qu'on luy demandoit. »

C'est Boileau lui-même qui a fourni ce renseignement précis à Le Verrier !

3. *Satire X*, v. 637-642. Brossette les a commentés ainsi : « L'Autheur désigne encor ici sa belle-sœur. Elle changeoit souvent de domestiques. Un jour son mari fut fort surpris de voir, en rentrant chez lui, des gens qui ne le connoissoient pas, et qui lui demandoient son nom. »

PROSPER MÉRIMÉE
ESQUISSE D'UNE ÉDITION CRITIQUE DE SA CORRESPONDANCE
DEUXIÈME PARTIE (*Suite et fin.*)

Cannes, 15 mars (1867). Lieutenant de vaisseau des V..., *Le Gaulois du dimanche*, 26-27 septembre 1908.
Cannes, 15 mars (1867, selon nous). Impératrice Eugénie. Coll. privée.
Cannes, 21 mars (1867, selon nous), à une dame. Charavay, nos 181-128, 2o.
Cannes, 21 mars (1867, selon nous). Impératrice Eugénie. Coll. privée.
Cannes, 24 mars 1867. Madame de Beaulaincourt, *D'Haussonville*, p. 161.
Cannes, 27 mars 1867. Barthélemy Saint-Hilaire, *Lettres inéd.*, p. 195.
Cannes, 28 mars 1867. Panizzi, II-CXV.
Cannes, 29 mars (1867). Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 259.
Paris, *mardi* 4 avril 1867. Panizzi, II-CXVI.
Paris, jeudi 4 avril 1867. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXCIV.
Jeudi soir, 4 avril 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XVII, p. 91.
Paris, 11 avril 1867. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902.
Lundi 15 avril (1867, selon nous). Édouard Grenier, Bibl. de Besançon, mss 1429, fol. 156 (comm. de M. Gazier).
Paris, 16 avril 1867. Panizzi, II-CXVII.
Paris, 27 avril 1867. Panizzi, II-CXVIII. Mutilée, *Monod*, p. 23.
Paris, vendredi 30 avril 1867. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXCV.
Paris, 6 mai 1867. Panizzi, II-CXIX.
Dimanche 7 mai 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XVIII, p. 93.
Jeudi (entre le 7 et le 21 mai) 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XIX, p. 95.
Samedi, 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XX, p. 97.
Paris, 10 mai 1867. Panizzi, inédite.
Paris, 17 mai 1867. Panizzi, II-CXX.
Lundi 21 mai 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXI, p. 99.
Paris, 24 mai 1867. Panizzi, II-CXXI.
Paris, 6 juin 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXIII, p. 111.
Paris, 25 juin 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXII, p. 105.
Paris, mercredi 26 juin 1867. Panizzi, II-CXXII.
Mercredi 26 juin 1867. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXCVI.
Paris, 30 juin (1867). Dr Robin. Fragm. dans *Notes sur P. M.*, p. 419. Copie complète, S. d. L., B 396, fol. 141.
Paris, 30 juin 1867. Panizzi, II-CXXIII. Mutilée. Passage rétabli dans *Lettres inédites*, p. 241.
Paris, dimanche 30 juin 1867. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXCVII.
Vendredi 5 juillet 1867. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXCVIII.
Paris, vendredi 5 juillet 1867. Panizzi, II-CXXIV. Mutilée. Passage rétabli dans *Lettres inédites*, p. 241.
Paris, 11 juillet, au soir, 1867. Panizzi, II-CXXV.
Dimanche 14 juillet 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXIV, p. 117.
Paris, 15 juillet (1867). Madame Lenormant, *Notes sur P. M.*, p. 465.
Paris, 16 juillet 1867. Prince A. Galitzin. Coll. particulière.
Paris, 19 juillet 1867. Panizzi, II-CXXVI. Diminuée de deux tiers. *Monod*, p. 8, 15. Cf. *Lettres inédites*, p. 222, n. 2.

Paris, vendredi 26 juillet 1867. Panizzi, II-CXXVII. Mutilée, *Monod*, p. 12, imprime par erreur « 20 » juillet et « t. II, p. 500 » pour « p. 300 ».
Paris, 27 juillet 1867. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXCIX. Coupures.
Mardi 6 août, au soir (1867). Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 261.
Paris, mercredi 7 août 1867. Panizzi, II-CXXVIII. Mutilée, *Monod*, p. 12.
Paris, 21 août 1867. Panizzi, II-CXXIX.
Paris, mardi soir, 2 septembre 1867. Panizzi, II-CXXX.
Paris, 6 septembre 1867. Jenny Dacquin. Inconnue, CCC. Coupures.
Paris, 13 septembre 1867. Panizzi, II-CXXXI. Mutilée. Cf. *Lettres inédites*, p. 223.
[25 septembre 1867, au crayon], jeudi soir. Édouard Grenier, Bibl. de Besançon, ms. 1429, fol. 152 (comm. de M. Gazier). La date au crayon ne signifie rien à moins que 25 n'y soit un lapsus pour 23. Le 25 septembre était un mercredi. Si la date au crayon était celle de la réception, on attendrait plutôt le 27.
Paris, 27 septembre 1867. Panizzi, II-CXXXII.
Paris, 27 septembre 1867. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCI.
Paris, 28 septembre 1867. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902.
Jeudi (3 octobre 1867, selon nous). Édouard Grenier, Bibl. de Besançon, ms. 1429, fol. 154 (comm. de M. Gazier).
Paris, mercredi 9 octobre 1867. Panizzi, II-CXXXIII.
Paris, 9 octobre 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXV, p. 123.
Paris, 15 octobre 1867. Panizzi, *Gazette anecdotique*, 15 avril 1881, p. 204. Panizzi, II-CXXXIV.
Paris, vendredi 25 octobre 1867. Panizzi, II-CXXXV.
Paris, lundi soir, 28 octobre 1867. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCII. Coupures.
Paris, 8 novembre 1867. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCIII. Coupures.
Cannes, 20 novembre 1867. Madame de Beaulaincourt, *D'Haussonville*, p. 164.
Cannes, 22 novembre 1867. Madame de Beaulaincourt, *D'Haussonville*, p. 167.
Cannes, 28 novembre 1867. Panizzi, II-CXXXVI.
Cannes, 6 décembre 1867. Lebrun, *Pro Memoria*, p. 67.
Cannes, 12 décembre 1867. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXVI, p. 129.
Cannes, 13 décembre 1867. Lebrun, *Pro Memoria*, p. 69.
Cannes, 16 décembre 1867. Panizzi, II-CXXXVII.
Cannes, 16 décembre 1867. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCIV. Coupures.
Cannes (22 décembre 1867). Lebrun, *Pro Memoria*, p. 72.
Cannes, 22 décembre 1867. Madame Lenormant, *R. d. P.*, 15 novembre 1895.
1868. X..., *Filon*, p. 247, indique « correspondance inédite ».
Cannes, 5 janvier 1868. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCV.
Cannes, 6 janvier 1868. Lebrun, *Pro Memoria*, p. 73.
Cannes, 16 janvier 1868. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXVII, p. 135.
Cannes, 19 janvier 1868. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902.
Cannes, 10 février 1868. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCVI.
19 février 1868, à un de ses amis, avocat à Marseille. Fragm. *Notes sur P. M.*, p. 422.
Cannes, 3 mars 1868. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 335. *Volume*, p. 148. Variantes importantes.
5 mars 1868. Dr Robin, *Notes sur P. M.*, p. 423.
Cannes, 8 mars 1868. Panizzi, II-CXXXVIII.
Cannes, 9 mars 1868. Pingard, *Lagrené*, p. xxix.
Cannes, 9 mars 1868. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXVIII, p. 141.
10 mars 1868. Dr Robin. Fragm. *Notes sur P. M.*, p. 425.
Cannes, 19 mars 1868. Panizzi, II-CXXXIX.
Cannes, 20 mars (1868). Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 262.
Cannes, 20 mars 1868. Madame de Lagrenée, *Lagrené*, p. 147, lacune ?
Cannes, 29 mars (1868). Sainte-Beuve, S. d. L., B 397, fol. 70.

Cannes, 4 avril 1868. Panizzi, II-CXL. Mutilée, *Monod*, p. 17.
6 avril (1868). Dr Robin, S. d. L., B 395, fol. 149. Fragm. dans *Notes sur P. M.*, p. 426.
Montpellier, 17 avril (1868). Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXIX, p. 147.
Montpellier, 19 avril (1868). Sainte-Beuve, S. d. L., B 397.
Montpellier, 19 avril soir (1868), à un ami, avocat à Marseille, *Chronique Médicale*, 1er août 1908, p. 496. Cf. Pinvert, *Post-Scriptum*, p. 42.
Montpellier, 20 avril 1868. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCVII.
Montpellier, 20 avril (1868). Sainte-Beuve, S. d. L., B 397, fol. 76.
Montpellier, 24 avril 1868. Madame de Beaulaincourt, *D'Haussonville*, p. 170.
Montpellier, 25 avril 1868. Panizzi, II-CXLI.
28 avril 1868. X..., Fragm. *Notes sur P. M.*, p. 427.
Montpellier, 29 avril (1868). Dr Robin, *Notes sur P. M.*, p. 428.
Montpellier, 15 mai 1868. X..., S. d. L., B 395 *bis*, fol. 110.
Montpellier, 16 mai 1868. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXX, p. 153.
Paris, 18 mai 1868, lundi soir. Édouard Lee Childe, *Volume*, p. 150.
Paris, 28 mai 1868. Panizzi, II-CXLII.
(Paris), jeudi 28 mai [1868, selon nous). Dr Robin, S. d. L., B 396, fol. 139.
29 mai 1868. X..., *Filon*, p. 268.
Paris, 11 juin 1868. Panizzi, II-CXLIII. Mutilée, *Monod*, p. 17. Cf. *Lettres inéd.*, p. 223.
Paris, 16 juin 1868. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCVIII. Coupures.
Paris, 16 juin 1868. Panizzi, II-CXLIV.
Londres, 30 juin 1868. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 263.
Paris, 14 juillet 1868. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902. Passage supprimé.
Paris, 18 juillet 1868. Panizzi, II-CXLV.
Fontainebleau, vendredi 24 juillet 1868. Panizzi, II-CXLVI.
Londres, dimanche soir (*fin* juillet 1868). De Niewerkerke, *Pro Memoria*, p. 163. *Inauguration du buste de P. M. à Cannes, discours de M. Héron de Villefosse*, public. de l'Acad. des Inscript., Firmin-Didot, 1907, p. 8 (Variantes). Chambon (*R. L. C.*, n° 7, p. 443) la date du *début* de juillet.
Fontainebleau, 2 août 1868. Panizzi, II-CXLVII. Mutilée ; passage rétabli dans *Lettres inédites*, p. 241.
Fontainebleau, 4 août 1868. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCIX.
Fontainebleau, 11 août 1868. Panizzi, II-CXLVIII. Mutilée, *Monod*, p. 20.
Paris, 15 août 1868. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 337. *Volume*, p. 150 (texte plus complet).
Paris, 15 août 1868. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 264.
Paris, jeudi soir, 20 août 1868. Panizzi, II-CXLIX.
Paris, 27 août (1868). Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXXI, p. 159.
Paris, 1er septembre 1868. Panizzi, II-CL.
Paris, 2 septembre 1868. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCX. Coupures.
Samedi 12 septembre 1868. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 690.
Dimanche soir, 13 septembre 1868. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 265.
Paris, mardi 29 septembre 1868. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXI.
Montpellier, 14 octobre 1868. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 266.
Montpellier, 17 octobre 1868. Buloz. Fragment dans *R. d. P.*, 1er octobre 1920, p. 566.
Montpellier, 17 octobre 1868. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXXII, p. 165.
Montpellier, 21 octobre 1868. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 693.
28 octobre 1868. Louis Buloz. Fragment dans *R. d. P.*, 1er octobre 1920, p. 567.
Cannes, 5 novembre 1868. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 694.
8 novembre (1868 ?). Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 335 ; *Volume*,

p. 152. Datée de 1868 dans le *Volume*. Placée dans la *Revue* parmi des lettres de 1866 et 1867, ce qui nous semble préférable.
Cannes, 14 novembre 1868. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 338 (très incomplète). *Volume*, p. 152.
Cannes, 16 novembre 1868. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXII. Coupures.
Cannes, 22 novembre (1868). Dr Robin. Fragment dans *Notes sur P. M.*, p. 430. Copie complète, S. d. L., B 396, fol. 162.
Cannes, 24 novembre 1868. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 696.
Cannes, 27 novembre 1868. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXXIII, p. 171.
Cannes, 29 novembre 1868. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902.
Cannes, 4 décembre 1868. Louis Buloz, court fragment dans *R. d. P.*, 1er octobre 1920, p. 567.
Cannes, vendredi 7 décembre 1868. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXXIV, p. 175.
11 décembre 1868. Buloz ou Louis Buloz ?. Fragment dans *R. d. P.*, 1er octobre 1920, p. 568.
Cannes, 12 décembre (1868). Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 698.
Cannes, 19 décembre 1868. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902. Passage supprimé.
Cannes, 30 décembre 1868. Édouard Lee Childe, *Volume*, p. 154.
1869. Dr Robin. Cf. *Notes sur P. M.*, p. 437.
1869, vendredi matin. Dr Robin, S. d. L., B 396, fol. 140.
1869, samedi soir. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 268.
1869, samedi. Dr Robin, *Notes sur P. M.*, p. 434.
Cannes, 2 janvier 1869. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXIII. Coupures.
Cannes, 2 janvier 1869. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 699.
Cannes, 13 janvier 1869. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902.
Cannes, 14 janvier 1869. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXXV, p. 177.
Cannes, 16 janvier 1869. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 700.
Cannes, 21 janvier 1869. Viollet-le-Duc, *Lettres inédites de Viollet-le-Duc*, p. 78, note.
Cannes, 22 janvier soir, 1869. Panizzi, II-CLI.
29 janvier 1869. Buloz ou Louis Buloz ?. Fragment dans *R. d. P.*, 1er octobre 1920, p. 568.
Cannes, 7 février 1869. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902.
Cannes, 9 février (1869). Dr Robin, *Notes sur P. M.*, p. 432.
Cannes (10 février 1869). Albert Stapfer, *Filon*, p. 301, 306. *Pro Memoria*, p. 131.
Cannes, 16 février (1869, selon nous). Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 688.
Cannes, 20 février 1869. Édouard Lee Childe, *Volume*, p. 154.
Cannes, 23 février 1869. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXIV. Coupures.
Cannes, 15 mars 1869. Panizzi, II-CLII.
Cannes, 15 mars 1869. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 702.
Cannes, 15 mars (1869). Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 267.
Cannes, 17 mars 1869. Baron de Witte, *Notes sur P. M.*, p. 435.
Cannes, 18 mars 1869. Impératrice Eugénie. Coll. privée.
Cannes, 19 mars 1869. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXV.
Cannes, 23 mars 1869. Panizzi, II-CLIII.
Cannes, 24 mars 1869. Impératrice Eugénie. Coll. privée.
Cannes, 1er avril 1869. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXXVI, p. 183.
Cannes, 5 avril (1869, selon nous). Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 689.
Cannes, 6 avril 1869. Panizzi, II-CLIV.
Cannes, 18 avril 1869. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 338 ; 10 avril dans le *Volume*, p. 155. Variantes.

Cannes, 20 avril 1869. Eugène Leterrier. Fac-similé dans *Paris dilettante au commencement du siècle*, par Adolphe Jullien, Didot, 1884. Tourneux, *R. H. L.*, p. 68.
Cannes, 22 avril 1869. Panizzi, II-CLV.
Cannes, 23 avril 1869. Viollet-le-Duc, *Lettres inédites de Viollet-le-Duc*, p. 86, note.
Cannes, 23 avril 1869. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXVI.
Cannes, 27 avril (1869, selon nous). Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 705.
(Paris), 30 avril (1869). Faugère, *Lagrené*, p. LVII.
(Mai 1869). Dr Robin. Cf. *Notes sur P. M.*, p. 437, n. 1.
1er mai 1869. Baron de Witte. Fragment dans *Notes sur P. M.*, p. 436.
Paris, dimanche 2 mai 1869. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXVII.
Paris, 4 mai 1869. Jenny Dacquin. Inconnue, CCXVIII.
Paris, 7 mai 1869. Panizzi, II-CLVI.
15 mai 1869, Faugère, *Lagrené*, p. LVIII.
Paris, 22 mai 1869. Panizzi, II-CLVII.
Paris, 26 mai 1869. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXXVII, p. 189.
Paris, 27 mai (1869). Faugère, *Lagrené*, p. LIX.
Paris, 5 juin 1869. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902.
Paris, 9 juin 1869. Panizzi, II-CLVIII.
Paris, samedi 12 juin 1869. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXIX.
Paris, 13 juin 1869. Madame Catherine Istria, à Olmeto. Fac-similé, *Revue de France*, 15 décembre 1921, p. 774.
Paris, 29 juin 1869. Panizzi, II-CLIX.
Paris, 29 juin 1869. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXX. Coupures.
Saint-Cloud, 9 juillet 1869. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 703.
Saint-Cloud, 11 juillet 1869. Panizzi, II-CLX. Mutilée, *Monod*, p. 15.
Saint-Cloud, 26 juillet 1869. Panizzi, II-CLXI.
Saint-Cloud, 29 juillet 1869. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 340. *Volume*, p. 156. Variante.
Paris, lundi matin, 1869 [peu après le 29 juillet, selon nous]. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 704.
Paris, mercredi soir, 5 août 1869. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXXI.
Paris, 16 août 1869. Panizzi, II-CLXII.
Paris, 21 août 1869. Tripet-Skrypitzine, *Pro Memoria*, p. 134.
Paris, 26 août 1869. Panizzi, II-CLXIII. Cf. *Lettres inéd.*, p. 224.
1er septembre 1869. Baron J. Pichon, coll. privée. Un fragment important a paru dans *le Voyage de Lister à Paris en 1698...*, édité par la *Société des Bibliophiles françois* en 1873, p. 293. Fragment *Tourneux*, p. 81 ; Tourneux, *R. H. L.*, p. 68.
Paris, 7 septembre 1869. Panizzi, II-CLXIV.
Paris, 7 septembre 1869. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXXII.
Paris, 12 septembre 1869. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902.
14 septembre (1869). Charles Read, p. p. Van Bever, *Bull. de la Soc. de l'histoire du Protestantisme français*, mai-juin 1905, tirage à part, p. 38. Cf. *Pinvert*, 1908, p. 125.
Paris, 15 septembre 1869. Panizzi, II-CLXV. Mutilée, *Monod*, p. 14.
Mardi 21 septembre (1869). Charles Read. Mêmes références que la lettre du 14.
Paris, 1er octobre 1869. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902. Passage supprimé, un néologisme (?) de Mérimée corrigé.
Paris, 2 octobre 1869. Panizzi, II-CLXVI. Mutilée, *Monod*, p. 14.
Paris, 9 octobre 1869. Panizzi, II-CLXVII.
9 octobre 1869. Desnoyers, Catal. Delafosse, n° 909.
12 octobre 1869. Desnoyers, Catal. Delafosse, n° 891.
Cannes, 17 octobre 1869. Jules Troubat. Troubat, *Souvenirs et Indiscrétions*, Lévy, 1872, p. 288. *Le Temps*, 8 février 1881 ; Claretie, *La Vie à Paris*, 2e année, Havard, 1881, p. 59. Tourneux, *R. H. L.*, p. 68.

Cannes, 17 octobre 1869. Charles Edmond. Fragment Troubat, *ibid.*, Claretie, *ibid.* Tourneux, *R. H. L.*, p. 69.
Cannes, 26 octobre 1869. Princesse Mathilde, *R. d. P.*, 15 juin 1922, p. 704.
Cannes, 28 octobre 1869. Panizzi, II-CLXVIII. Mutilée, passage rétabli dans *Lettres inéd.*, p. 242.
Cannes, 28 octobre (1869). Charles Read. Mêmes références que la lettre du 14 septembre.
Samedi 6 novembre 1869. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXXVIII, p. 195.
Cannes, 7 novembre, au soir, 1869. Panizzi, II-CLXIX. Manque la première moitié, parue *Lettres inéd.*, p. 242.
Cannes, 11 novembre 1869. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXXIII.
Cannes, 12 novembre 1869. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 269.
Cannes, 18 novembre (1869). Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XXXIX, p. 197.
Cannes, 1er décembre 1869. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 341 (lacune). *Volume*, p. 158.
Cannes, 3 décembre 1869. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XL, p. 201.
Cannes, 4 décembre 1869. Panizzi, II-CLXX.
Cannes, 15 décembre 1869. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XLI, p. 205.
Cannes, 26 décembre 1869. Panizzi, II-CLXXI.
Cannes, 28 décembre 1869. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XLII, p. 209.
Cannes, 31 décembre 1869. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 270.
Cannes, dimanche, 1870. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XLIII, p. 213.
Cannes, 2 janvier 1870. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 342; 2 février dans le *Volume*, p. 159.
Cannes, 4 janvier 1870. Émile Augier, S. d. L., B 395, fol. 68.
Cannes, 6 janvier 1870. Panizzi, II-CLXXII.
Cannes, 6 janvier 1870. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXXIV.
Cannes, 15 janvier 1870. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 271.
Cannes, 16 janvier 1870. Panizzi, II-CLXXIII.
Cannes, 21 janvier 1870. Princesse Julie, *R. d. P.*, 15 juillet 1894, p. 272.
Cannes, 26 janvier 1870. Viollet-le-Duc, *Lettres inédites de Viollet-le-Duc*, p. 92, note.
Cannes (2 février 1870). Albert Stapfer, *Pro Memoria*, p. 136.
Cannes, 3 février 1870. Panizzi, II-CLXXIV.
Cannes, 7 février 1870. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 343; *Volume*, p. 160. Variantes.
Cannes, 9 février 1870. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XLIV, p. 217.
Samedi matin (entre le 9 février et le 6 mars) 1870. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XLV, p. 221.
Cannes, dimanche (entre le 9 février et le 6 mars) 1870. Comtesse Przezdiecka, Autre inconnue, XLVI, p. 223.
Cannes, 10 février 1870. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXXV.
Cannes, 10 février (1870). Charles Read. Mêmes références que la lettre du 14 septembre 1869.
Cannes, 11 février 1870. X... Fragm. dans catal. Lemasle, n° 36 000 (et non 35 600 comme il est imprimé).
18 février 1870. Pingard, *Lagrené*, p. 149, n. 1.
Cannes, 23 février 1870. X..., *Le Gaulois*, 15 novembre 1870; Tourneux, *R. H. L.*, p. 69.
? 1870, Cannes, 24 février. Olga de Lagrenée, *Lagrené*, p. 149.
Cannes, 27 février 1870. Panizzi, II-CLXXV.
Cannes, 27 février 1870. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 344 (lacunes); *Volume*, p. 162.
Cannes, 5 mars 1870. Panizzi, II-CLXXVI.

Cannes, 6 mars (1870). Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XLVII, p. 225.
Cannes, 10 mars 1870. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XLVIII, p. 227.
Cannes, 17 mars 1870. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 345 ; *Volume*, p. 163. Variantes.
Cannes, 18 mars 1870. X..., *Le Gaulois*, 15 novembre 1870 ; Tourneux, *R. H. L.*, p. 69.
Cannes, 20 mars 1870. Panizzi, II-CLXXVII.
Cannes, 30 mars 1870. Panizzi, II-CLXXVIII.
Cannes, 30 mars (1870). Albert Stapfer, *Pro Memoria*, p. 138.
(Paris ?) dimanche soir, avril 1870. Gobineau, *R. D. M.*, 1er novembre 1902.
Cannes, 7 avril 1870. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXXVI.
Cannes, 20 avril 1870. Panizzi, II-CLXXIX.
Cannes, 23 avril 1870. X..., *Le Gaulois*, 15 novembre 1870 ; Tourneux, *R. H. L.*, p. 69.
Samedi 23 avril 1870. Comtesse Przezdiecka. Autre inconnue, XLIX, p. 231.
Cannes, 4 mai 1870. Panizzi, II-CLXXX.
Cannes, 7 mai 1870. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 346 ; *Volume*, p. 165.
Cannes, 10 mai 1870. Émile Augier, *D'Haussonville*, p. 13. S. d. L., B 396, fol. 99.
Cannes, 15 mai 1870. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXXVII. Coupures.
Cannes, 21 mai 1870. Panizzi, II-CLXXXI. Mutilée, *Monod*, p. 16.
Cannes, dimanche 29 mai 1870. Panizzi, II-CLXXXII.
1er juin 1870. Viollet-le-Duc, *Lettres inédites de Viollet-le-Duc*, p. VI.
6 juin 1870. Desnoyers, catal. Delafosse, n° 908.
Paris, 7 juin 1870. Panizzi, II-CLXXXIII.
Paris, 12 juin 1870. Panizzi, inédite.
Paris, 26 juin 1870. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXXVIII.
Paris, 27 juin 1870. Impératrice Eugénie. Coll. privée.
Paris, 7 juillet 1870. Panizzi, II-CLXXXIV.
Paris, 14 juillet 1870. Édouard Lee Childe, *R. d. P.*, 15 mai 1908, p. 348 ; *Volume*, p. 167.
Paris, dimanche 17 juillet 1870. Panizzi, II-CLXXXV.
Paris, 18 juillet 1870. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXXIX.
Paris, 25 juillet 1870. Général Mellinet, *Notes sur P. M.*, p. 439.
Paris, 25 juillet 1870. Panizzi, II-CLXXXVI.
Paris, 27 juillet 1870. Panizzi, II-CLXXXVII.
6 août 1870. Madame de Montijo, *Filon*, p. 344.
Paris, mardi 9 août 1870. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXXX.
Paris, 11 août 1870. Panizzi, II-CLXXXVIII.
Paris, 16 août 1870. Panizzi, II-CLXXXIX.
Paris, 16 août 1870. Madame de Beaulaincourt, *D'Haussonville*, p. 178.
Dimanche 21 août 1870. Panizzi, II-CXC.
Paris, 21 août (1870). D'Antas, ministre de Portugal. Copie dans coll. privée.
Paris, 22 août, au soir, 1870. Panizzi, II-CXCI.
Paris, 24 août 1870. Panizzi, II-CXCII.
Paris, 25 août 1870. Panizzi, II-CXCIII.
Paris, 26 août 1870. Panizzi, II-CXCIV.
Paris, 28 août 1870. Panizzi, II-CXCV.
Paris, 29 août 1870. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXXXI.
Paris, dimanche 4 septembre 1870. Panizzi, II-CXCVI.
8 septembre 1870. Madame de Montijo, *Filon*, p. 347, 353.
Cannes, 13 septembre 1870. Panizzi, II-CXCVII.
Cannes, 13 septembre 1870. Madame de Beaulaincourt, *D'Haussonville*, p. 180.
Cannes, 23 septembre 1870. Jenny Dacquin. Inconnue, CCCXXXII.

II

LISTE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES NOMS DE DESTINATAIRES DES LETTRES DONT LA DATE EST INCONNUE.

Ampère	Catalogue Delafosse, n° 868.
Édouard d'Anglemont	« Paris, le... 183. » S. d. L., B 395, fol. 72.
D'Antas	Dimanche matin, S. d. L., B 395, fol. 5, *quater*;
—	Samedi, S. d. L., B 395, folio 5 *bis*;
—	Mardi soir, S. d. L., B 395, fol. 4.
Alfred Arago	Vendredi matin, S. d. L., B 395, fol. 10;
—	16 juillet (on lit 10 aussi bien que 16), S. d. L., B 395, fol. 14;
—	Samedi soir (6 février, d'après le texte), S. d. L., B 395, fol. 38. Invitation à venir « menjé maredi 9 février un fésan de bouem avec de encien ». De nombreux billets inédits de Mérimée sont de cette orthographe fantaisiste. Quand Mérimée et Colomb préparèrent l'édition de la *Correspondance de Stendhal* de 1855, la lettre à Madame Ancelot (1828) signée Chincilla et parue dans l'éd. Paupe (II, 460), elle aussi d'une orthographe fantaisiste, fut éliminée, sur l'avis de Mérimée;
—	Dimanche, S. d. L., B 395, fol. 40;
—	... Lettre incomplète, S. d. L., B 395, fol. 42;
—	Jeudi soir, S. d. L., B 395, fol. 44;
—	Mercredi soir, S. d. L., B 395, fol. 46;
—	Lundi, S. d. L., B 395, fol. 48;
—	Dimanche soir, S. d. L., B 395, fol. 50;
—	Lundi, S. d. L., B 395, fol. 52;
—	Mardi, S. d. L., B 395, fol. 54;
—	... S. d. L., B 395, fol. 56;
—	Lundi soir, S. d. L., B 395, fol. 58. Lettre presque entièrement illisible;
—	... S. d. L., B 395, fol. 60;
—	« Jeudi, du Sénat, fin de session, et, en conséquence, mauvais papier », S. d. L., B 396, fol. 42;
—	... S. d. L., B 396, fol. 43;
—	... S. d. L., B 396, fol. 44, orthographe fantaisiste;
—	(Cannes ?), S. d. L., B 396, fol. 45, orthogr. fantaisiste;
—	(Papier du Ministère d'État), S. d. L., B 396, fol. 46;
—	Samedi, S. d. L., B 396, fol. 47. C'est moins une lettre qu'une note à consulter;
—	Samedi soir, S. d. L., B 396, orthogr. fantaisiste;
—	Jeudi (Paris), S. d. L., B 396.
Charles d'Aragon	21 février (postérieure de quelques années à 1836), Charavay, février 1894, n° 36348. Cf. *Lettres inéd.*, p. XVII, n. 1;

Charles d'Aragon (suite).....	... *Bull. du Bibliophile*, 1883, p. 473. Cf. *Lettres inéd.*, p. XXXVII.
Émile Augier.....	Vendredi, S. d. L., B 395, fol. 70 ;
—	(Paris), S. d. L., B 396, fol. 92 ;
—	(Paris), S. d. L., B 396, fol. 93 ;
—	(Paris), S. d. L., B 396, fol. 94 ;
—	(Paris, novembre), S. d. L., B 396, fol. 95 ;
—	(Saint-Cloud ? Compiègne ? etc.), dimanche, S. d. L., B 396, fol. 96 ;
—	Saint-Cloud, mardi soir, S. d. L., B 396, fol. 97 ;
—	(Paris), jeudi 9, S. d. L., B 396, fol. 98.
Augier ou Arago ?.....	Vendredi, S. d. L., B 396, fol. 94.
Docteur Axenfeld.....	Charavay, 94025.
Barre père.....	2 mars, S. d. L., B 395 *bis*. fol. 7.
Madame de Beaulaincourt.....	(Postérieure à l'hiver 1867-1868, selon nous). Cf. *Filon*, p. 315.
Bixio.....	Vendredi soir, *Notes sur P. M.*, p. 421.
—	Jeudi 18, *Notes sur P. M.*, p. 476 ;
—	Jeudi matin, *Lagrené*, p. 146, n. 1.
Dr Bretonneau.....	(1844 au plus tôt), *Notes sur P. M.*, p. 206.
Buloz.....	Catalogue Delafosse, n° 846.
Champfleury.....	Deux lettres sont indiquées, sans aucun détail (sauf une phrase citée) dans le *Catalogue des autographes composant la Collection Champfleury*. Charavay, 1891, in-4°, n° 105, p. 22. Cf. *Lettres aux Lagrené*, p. XXIX, n. 1 ;
Champfleury (suite).....	(Paris), 8 juillet, S. d. L., B 395, fol. 81.
—	Cannes, 31 mars. Charavay, n° 56712.
Comtesse de Chastenay.....	Charavay, n° 71364.
Clerc de Landresse.....	Mercredi 15 octobre (1856 ou 1862), *Lettres inédites*, p. 210 ;
—	1er janvier, *Lettres inédites*, p. 214 ;
—	... *Lettres inédites*, p. 209.
Madame Coste.....	Charavay, n° 64907.
Damas-Hinard.....	... (Non datée, non signée), S. d. L., B 395 *bis*, fol. 56 ;
—	1er septembre, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 50 ;
—	9 novembre, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 53 ;
—	13 mai, *Revue des autogr.*, octobre 1895, n° 197. Cf. *Lettres inéd.*, p. XL, n. 2 ;
—	Paris, 21 juin, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 48 ;
—	Paris, 20 mai, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 42 ;
—	14 mai (Paris), S. d. L., B 395 *bis*, fol. 40 ;
—	24 janvier, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 38 ;
—	Lundi 7 juin (1858 ou 1869), S. d. L., B 395 *bis*, fol. 45 ;
—	12 février, *Revue des Autogr.*, n° 177, mai 1895.
David d'Angers.....	... H. Jouin, *David d'Angers et ses relations littéraires*, Plon, 1898.
—	Deux lettres, Charavay, 319-110.
Eugène Delacroix.....	... *Pinvert*, 1908, p. 126.
Desnoyers.....	Catalogue Delafosse, n° 901.
Charles Edmond.....	(1858-1869), quatre lettres, dont une a été publiée (17 octobre 1869). Charavay, nos 478-221.

Fournier.....	Samedi. Bibl. de Rouen, coll. Duputel, autogr. 717 a.
Gleyre.....	Charavay, 442-234.
Grasset.....	(1830-1843), cent lettres, Charavay, nos 332-172. Cf. *Notes sur P. M.*, p. XI, n. 2.
Grille de Beuzelin.....	Lundi, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 62.
Hugo.....	... Cf. *Tourneux*, p. 23. Ce billet n'est pas le même que celui de février 1830. Tourneux est formel, mais Filon (p. 34) assez ambigu pour le laisser croire.
Ingres.....	... S. d. L., B 395 *bis*, fol. 65.
Pierre Jannet.....	... Cf. Tourneux, *R. H. L.*, p. 58, et l'*Écho de Paris*, 6 avril 1898.
Stanislas Julien.....	Vendredi, p. p. H. Cordier, *Revue de l'Extrême-Orient*, 1882, n° 2, p. 317.
L. de Laborde.....	Bibl. de Rouen, coll. Duputel, autogr. 717 a.
Lacroix.....	Catalogue Delafosse, n° 905.
De Lafontaine.....	Charavay, 180-194.
Louis Lartet.....	... *Bulletin de la Soc. de l'hist. naturelle de Toulouse*, 1912, n° 2, p. 75 ;
—	Paris, 29 août. Même référence.
Lebrun, selon nous.....	Cannes, 23 novembre, indiqué dans le *Bouquiniste français*, 28 janvier 1922, p. 4, col. 1.
Lenormant.....	Jeudi 17 avril (1851 ou 1856). Cf. *Notes sur P. M.*, p. 256, n. 3 ;
—	... Cf. *Notes sur P. M.*, p. 421, note.
—	Catalogue Delafosse, n° 903.
Léon.....	Charavay, 323-102.
Letronne.....	Onze heures, 25 novembre, S. d. L., B 395, fol. 94.
Michel Lévy.....	Paris, 16 juillet, S. d. L., B 395, fol. 94 *bis*.
Comtesse de Lowenthal.....	Cinq lettres, Charavay, nos 192-100.
Mallay.....	Jeudi, *Lettres inéd.*, p. 203.
Mareste.....	Mercredi, S. d. L., B 395, fol. 107;
—	Dimanche (on lit encore sur le cachet postal, 184...), S. d. L., B 395, fol. 101 ;
—	Dimanche matin, S. d. L., B 395, fol. 99.
De Marmier.....	Charavay, 323-49579.
De Mercey.....	Dimanche (entre 1852 et 1860), S. d. L., B 395 *bis*, fol. 68 ;
—	(1854-1856), vingt-deux lettres, la plupart à de Mercey ; Charavay, nos 374-151. Cf. *Notes sur P. M.*, p. XI, n. 2. Chambon n'a cité que sept lettres à de Mercey.
Madame Léonor Mérimée.....	Mercredi (183...), S. d. L., B 395 *bis*, fol. 71.
Francisque Michel.....	Cent lettres au Catal. de la Bibl. de Armand de Barenton (vente des 11-12 avril 1907, n° 305). Cf. *Pro Memoria*, p. 63, note, et *L. Pinvert*, 1908, p. 54. *La Liberté* (24 et 25 février 1874) a publié dix de ces lettres, dont six incomplètement. Courte analyse de ce dossier, par Georges Montorgueil, dans l'*Éclair*, 5 avril 1907.
Ministre de l'Intérieur.....	17 janvier 183..., S. d. L., B 395, fol. 120.
Madame de Montijo.....	... *Filon*, p. 54 ;
—	18 mars, *Filon*, p. 60 ;

Madame de Montijo (suite)....	... *Filon*, p. 176;
—	... *Filon*, p. 256 ;
—	... *Filon*, p. 294 ;
—	... *Filon*, p. 313.
Paillet.....	Charavay, 266-196.
Baron Jérôme Pichon.....	27 mai. Cette lettre et les neuf suivantes font partie d'une coll. privée ;
—	Dimanche 8 mai ;
—	Mercredi ;
—	Cannes, 7 mars ;
—	Dimanche matin ;
—	Mercredi soir (avant juillet 1855);
—	Mardi (un premier feuillet semble manquer) ;
—	Mardi soir ;
—	Jeudi soir, 29 mai ;
—	Jeudi soir ;
—	20 mai, G. Vicaire, *La Société des Bibliophiles François*, Pelletan, 1900, p. 14;
—	... (Antérieure à 1859). Fac-similé, *ibid.*, p. 16.
Pingard.....	... (M. emploie le même papier en 1845), S. d. L., B 395 *bis*, fol. 78.
Madame de Rémusat.....	... Cf. lettre à Cousin du 26 septembre 1845 dans *Lettres inéd.*, p. 6.
Requien.....	... Cf. Tourneux, *R. H. L.*, p. 59.
Dr Robin.....	(Paris), vendredi à trois heures, S. d. L., B 396, fol. 154 ;
Dr David (suite).....	Cannes, 27 novembre (1866, 1868 ou 1869), *Notes sur P. M.*, p. 470.
Madame de La Rochejacquelein.	Mardi soir, *Journal des Débats*, 2 septembre 1901 ;
—	Mercredi soir, *ibid.* ;
—	Dimanche, *ibid.*
Romieu.....	20 août, hôtel du Chêne-Vert, *Lettres inéd.*, p. 202.
Royer-Collard.....	... *Notes sur P. M.*, p. 20 ;
—	... Cf. *Tourneux*, p. 54, note.
Sainte-Beuve.....	... Léon Séché, Musset, I, 217. Authenticité contestée. Cf. *Pinvert*, 1908, p. 129;
—	Samedi (hiver 1860-1861 ?) S. d. L., B 397, fol. 79 ;
—	Fontainebleau, mardi soir, S. d. L., B 397, fol. 66 ;
—	... S. d. L., B 397, fol. 65 ;
—	Jeudi, S. d. L., B 397, fol. 65 ;
—	Vendredi, S. d. L., B 397, fol. 64 ;
—	Dimanche, S. d. L., B 397, fol. 56;
—	Dimanche, S. d. L., B 397, fol. 55 ;
—	1er septembre au soir, S. d. L., B 397, fol. 90 ;
—	... S. d. L., B 397 (placée entre 1846 et 1851).
Miss Senior.....	Paris, 13 février, *R. D. M.*, 15 mai 1923, p. 320 ;
—	British Museum, vendredi soir, *R. D. M.*, 13 mai 1923, p. 321.
Mrs. Senior.....	Dimanche soir, *R. D. M.*, 15 mai 1923, p. 324.

Stendhal.....	... Cf. *Pinvert*, 1908, p. 107, et Paupe, *Armance et Prosper Mérimée*, dans le *Censeur*, 18 mai 1907 ;
—	... Cf. *Pinvert*, 1908, p. 107 ;
—	... Cf. *Pinvert*, 1908, p. 107 ;
—	Jeudi matin, *Henri Cordier, Stendhal et ses amis*, p. 89, note. Cf. *Notes sur P. M.*, p. 28 ;
—	... *R. L. C.*, n° 1, p. 152.
Stephen de la Madelaine.....	(Entre mars 1831 et décembre 1832), Charavay, 400-89.
Sutton-Sharpe.....	Vendredi matin, *Mercure*, 1er avril 1911 ; p. 488.
—	... *Mercure*, 1er avril 1911, p. 490 ;
—	... *Mercure*, 1er avril 1911, p. 489 ;
—	... *Mercure*, 1er avril 1911, p. 489.
J. Taschereau.....	Mardi, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 84 ;
—	Poitiers, 3 septembre, Collection Cossilla, Bibl. Civica, Turin. Copie S. d. L., B 396, fol. 166 *bis* et 196.
Baron Taylor.....	(Quatre lettres). Vente du 17 juin 1880, n° 16. Charavay, 322-124.
Tripet.....	Jeudi, *Lettres inéd.*, p. 205.
Horace de Viel-Castel.....	Cf. *Lettres inéd.*, p. XVIII, note 3.
Walewski.....	Paris, 9 juillet. Charavay, 238-33.959.

III

Liste des lettres dont la date et le destinataire sont inconnus.

7 janvier, Fragment, Catal. Lemasle, n° 183, nos 35142.
... Catal. Bovet, n° 875. Cf. *Lettres inéd.*, p. CXXII, n. 2.
Vendredi matin, Bibliothèque de Rouen, Coll. Girardin, *Autogr.*, 602.
... *Catal. d'une importante Coll. d'Autogr.*, 20 juin 1881, n° 181. Cf. *Lettres inéd.*, p. CXXII, n. 2.
Vingt-et-une lettres à divers, parmi ces lettres, une de Paris, 10 décembre, Charavay, n° 394-1244.
Sept lettres..., Charavay, nos 436-43.
Cinq lettres (1838-1858)..., Charavay, nos 479-174.
... Charavay, catal. 579, n° 1487.
... *Revue des Autogr.*, mai 1893, n° 155 (195 du catal.).
... *L'Autographe*, Événements de 1870-1871. Deuxième série, in-folio oblong, Paris, 1872, p. 162.
Vendredi, Bibl. de Besançon, ms. 1442, fol. 52 (comm. de M. Gazier).
Mardi 5 mars, Madame..., *Lettres inédites*, p. 199.
... Billet en anglais. Fac-similé dans *L'Autographe* de Bourdin et Villemessant, Paris, 1863-1865, in-folio oblong, p. 311.
[Lundi 15 juillet]. Bibliothèque Arthur Meyer, 1924, n° 418.
... Le *Figaro*, 7 août 1877.
... Le *Figaro*, 26 août 1901, *Notes sur P. M.*, p. x, n. 1. Cf. *Pro Memoria*, p. 23.
... Fragment d'une lettre « inédite en France » à une dame russe, Halperine-Kaminsky, *Ivan Tourguenieff, d'après sa Correspondance avec ses amis français*, Fasquelle, 1901, in-16, p. 15.
Lundi, 15 juillet. Coll. Arthur Meyer, 1924, n° 418.
Mardi, S. d. L., B 395, fol. 124.
Paris, le — 183..., Cabinet du Ministre de l'Intérieur, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 112.
Paris, le — 183..., 17 mars, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 115.
Paris, le — 18..., mercredi, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 117.
26 mars, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 119.

Lundi, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 125.
Dimanche, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 126.
16 mars, Madame..., S. d. L., B 395 *bis*, fol. 128.
Mercredi, Madame..., S. d. L., B 395 *bis*, fol. 130.
Samedi soir, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 132.
Samedi, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 136.
Cannes, 11 décembre, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 137.
Jeudi soir, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 138.
Paris, 13 octobre, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 140.
Mardi soir, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 142.
9 juin, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 143.
Samedi, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 144.
4 août, S. d. L., B 395 *bis*, fol. 147.
Paris, le — 185..., S. d. L., B 395 *bis*, fol. 149.
Jeudi, Bibl. de Clermont-Ferrand, ms. 338, fol. 316. Copie S. d. L., B 396, fol. 192.
(20 décembre), Copie S. d. L., B 396, fol. 193.
... Copie S. d. L., B 396, fol. 194.
... Copie S. d. L., B 396, fol. 195.
... Copie S. d. L., B 396, fol. 198.
Jeudi soir, Copie S. d. L., B 396, fol. 199.
Mercredi des Cendres, Copie S. d. L., B 396, fol. 199.

P. Josserand.

Ajouter p. 233, ligne 15 :
Samedi 20 mai (1854 selon nous). Bérard [de la Soc. des Bibliophiles]. S. d. L., B 395 *bis*, fol. 10.

LE « PRÊTRE DE NÉMI » ET L' « HISTOIRE D'ISRAEL »

Le *Prêtre de Némi* parut le 18 novembre 1885, mais était en préparation, croit M. Pommier [1], dès 1882. Le premier volume de l'*Histoire d'Israël*, d'autre part, sortit de presse le 25 octobre 1887, mais Renan y travaillait depuis six ans [2]. Il résulte même clairement de sa correspondance qu'en 1885, deux ans avant la publication du premier tome qui ne va que jusqu'à David, il avait déjà composé une esquisse des trois futurs premiers volumes (le troisième volume s'achève en 535) puisqu'il écrivait alors à Berthelot : « Mon Histoire d'Israël est très avancée. Les parties essentielles sont presque faites et l'unité du livre est, je crois, bien établie. Le Judaïsme est une religion qui s'est formée de huit cents à cinq cents ans avant Jésus-Christ. J'espère avoir réussi à montrer la marche de cette singulière formation [3]. »

Les deux œuvres étant donc, partiellement au moins, parallèles, il est naturel de se demander si l'écho du labeur scientifique ne se fait point entendre dans le drame philosophique. L'on en peut donner quelques preuves qui, à ma connaissance, n'ont pas encore été signalées.

L'avant-propos du *Prêtre de Némi* s'ouvre déjà par une phrase significative à cet égard : « J'ai voulu, dans cet ouvrage, développer une pensée analogue à celle du messianisme hébreu, c'est-à-dire la foi au triomphe définitif du progrès religieux et moral, nonobstant les victoires répétées de la sottise et du mal ». La pensée maîtresse du drame s'inspire donc de l'histoire israélite et c'est là aussi qu'il faut chercher la racine de cette idée si souvent exprimée dans le *Prêtre de Némi*, par exemple par Voltinius : « Une cité est perdue quand elle s'occupe d'autre chose que de la question patriotique. Questions sociales, questions religieuses sont autant de saignées faites à la force vive de la patrie » (Acte I, scène VI). C'est la thèse, chère à Renan, que les prophètes juifs, hérauts de la justice universelle et de l'idéal religieux, compromirent en réalité le développement politique et économique d'Israël [4].

1. Jean Pommier, *Renan d'après des documents inédits*, p. 329. On voudrait savoir sur quoi se fonde cette supposition de M. Pommier. Notons en tous cas que, dans une lettre à la princesse Julie du 2 décembre 1884, Renan déclarait : « J'ai enfin achevé en ces derniers temps une petite fantaisie qui s'appelle : *Le Prêtre de Némi*, qui me fut inspirée par le petit lac près de Laricia, mais je ne sais quand je publierai cela » (*Revue des Deux-Mondes*, 1924, t. XXII, p. 75), et précisait quelques phrases plus haut au sujet de son *Histoire d'Israël* : « Elle est à peu près à moitié faite... ».

2. *Histoire*, t. I, p. VIII. Cf. mon étude sur *Renan historien de l'Hébraïsme*, Neuchâtel, 1924, p. 11.

3. *Correspondance avec Berthelot*, p. 516.

4. Cf. *Histoire*, t. II, p. 325, 404, 486 ; t. III, p. VI.

Ensuite la première phrase du drame fait allusion à la petite colline romaine qui « troublera le Latium et, s'il fallait croire les oracles de Carmenta, peut-être le monde entier » et dont « les échos fatidiques du Vatican ont dit que le temple serait le centre du genre humain » (Acte I, scène I). N'est-ce pas une réminiscence de « cette petite colline de Sion dont David a fait un centre, faible d'abord, mais qui bientôt va prendre une place de premier ordre dans l'histoire morale de l'humanité. *Gloriosa dicta sunt de te civitas Dei*[1] » ?

Plus loin, à la fin de la troisième scène du premier acte, un homme du peuple s'écrie : « Le respectable, c'est l'usage qui le fait. Oh ! comédie des choses humaines !... ». Même pensée à la dernière page du premier tome de l'*Histoire*, mais appuyée d'exemples historiques comme celui de David, l'ancien brigand qui devint un saint, qui devint l'auteur des Psaumes, le type du Sauveur futur ; et Renan conclut presque par la même exclamation : « O divine comédie[2] ! »

On connaît au deuxième acte, dans le monologue d'Antistius à la fin de la deuxième scène, cette effusion : « Les dieux sont une injure à Dieu. Dieu sera, à son tour, une injure au divin. Les dieux sont capricieux, égoïstes, bornés. Le Dieu unique qui les absorbera sera trop souvent capricieux, égoïste, borné. » Il semble bien y avoir ici un reflet de cette thèse, particulière à Renan, mais erronée, et d'après laquelle aux multiples forces divines (les élohim) de l'Israël primitif succéda un dieu unique, Yahvé, qui les absorba, mais se montra, jusqu'aux prophètes en tout cas, essentiellement partial et égoïste[3].

Lorsqu'Antistius proclame que « Dieu sera, à son tour, une injure au divin », on se remémore les nombreux passages où Renan affirmait que « le progrès religieux d'Israël consistera... à corriger Yahvé, à lui retirer ses traits personnels pour ne lui laisser que l'existence abstraite d'Elohim[4] ». Le monologue se termine enfin par ces mots d'une trouble sentimentalité : « Les larmes, voilà le sacrifice éternel, la libation sainte, l'eau du cœur. Joie infinie ! Oh ! qu'il est doux de pleurer ! », variation renanienne sur ce cri, autrement viril, d'un psalmiste : « Le sacrifice agréable à Dieu, c'est un esprit froissé et contrit » (Psaume LI, 19).

Mais la cinquième scène du deuxième acte renferme une paraphrase encore plus frappante d'un texte biblique. C'est la scène où Antistius répond aux chefs des Aequicoles qui le viennent consulter : « La multitude des victimes ne donne pas la sagesse à la nation qui ne trouve pas la sagesse en ses entrailles. Consultez l'esprit des pères, pratiquez la justice, respectez les droits des hommes, faites régner comme Dieu suprême la vertu et la raison. » Or c'est ici la simple transposition en termes philosophiques du célèbre passage de Michée où les Israélites

1. *Histoire*, t. I, p. 448, 449.
2. *Histoire*, t. I, p. 450, 451.
3. *Histoire*, t. I, p. 85, 86, 174, 175.
4. *Histoire*, t. I, p. 86.

demandent s'il faut, pour apaiser la divinité, des holocaustes, des torrents d'huile ou même le sacrifice des premiers nés, et où le prophète leur répond par cet oracle : « Homme, on t'a dit ce qui est le bien, ce que Yahvé demande de toi : tout se réduit à pratiquer la justice, à aimer la bonté, à marcher humblement avec ton Dieu [1] » (Michée, VI, 6-8 [1]).

Le génie seul peut se permettre ces emprunts dont on trouve d'autres exemples dans le *Prêtre de Némi*, ainsi à la fin de la quatrième scène du deuxième acte, quand Antistius, bénissant Virginius et Virginia, s'inspire du premier vers du poème de Lucrèce : « O mère des Énéades, volupté des hommes et des dieux, couve... » (Lucrèce : *Aeneadum genetrix*, *hominum divumque voluptas*, *Alma Venus*...), ou lorsqu'à la sixième scène du même acte il parle des « innombrables rires des mers », prenant cette image au Prométhée d'Eschyle [2]. Cette même scène renferme d'ailleurs, soit dit en passant, une évidente allusion à l'histoire d'Elie (cp. I *Rois*, XVII, 1 et suiv.) dans ces mots : « Heureux qui vivrait dans le lit d'un torrent, servi par un corbeau chargé de lui apporter son pain de tous les jours ! »

Un rapprochement mérite encore d'être signalé dans cette scène : « J'ai vu, dit Antistius, que l'homme a besoin de pensées étroites. Il exige un dieu pour lui tout seul. Il s'adjuge l'infini. Il veut pouvoir dire « mon Dieu »... Il faut pouvoir dire « mon infini », comme les simples disent « mon Dieu »... (Acte II, scène VI). L'*Histoire d'Israël*, de son côté, déclare : « L'esprit national, entre autres petitesses, a la prétention d'avoir un dieu qui lui appartienne. *Yahvé élohénou*, « Yahvé notre dieu », dit l'Israélite. *Unser Gott*, dit l'Allemand. Une nation est toujours égoïste... Etrange contradiction, affreux blasphème : Dieu n'est possédé en propre par aucun peuple, ni aucun individu. Autant vaudrait dire : *Mon absolu*, *mon infini*, *mon Être suprême* [3]. »

A l'acte troisième, scène III, la réplique d'Antistius « Comment veux-tu que je maudisse ceux que le génie du Latium bénit ? » est une traduction presque littérale d'une exclamation bien connue de Balaam : « Comment maudirai-je celui que Dieu n'a point maudit? » (*Nombres*, XXIII, 8) et une allusion au fait que, comme dit Renan, « malgré les efforts de Balaam, les mots tournaient dans sa bouche et se changeaient en bénédictions [4] ».

Carmenta elle-même, la Sibylle, est comme une réplique des prophètes bibliques et, lorsqu'elle s'élance après le meurtre de Casca, monte sur l'autel et vaticine, elle parle le langage sacré :

Je le vois, mais d'une vue lointaine ;
Je le devine, mais j'ignore son nom.

1. Trad. de Renan, *Histoire*, t. II, p. 503.
2. *Prométhée enchaîné*, vers 89, 90 : ποντίων τε κῦμάτων ἀνήριθμον γέλασμα...
3. *Histoire*, t. I, p. 264.
4. *Histoire*, t. I, p. 218.

J'ai lu sa prophétie en lettres mystérieuses ; j'ai vu son étoile du côté de l'Orient.

Neuf fois encore le juste sera tué ; mais la dixième fois, son sépulcre sera glorieux.

Car un Dieu jugera la terre ; le bien vaincra le mal... (Acte V, sc. IV.)

Renan reproduit, en effet, ici librement un oracle de Balaam dans les *Nombres* (XXIV, 17 suiv.) :

Je le vois, mais ce n'est pas encore ;
Je l'entrevois, mais non de près.
Une étoile se lève de Jacob,
Un sceptre sort d'Israël...
Israël emportera la victoire,
Jacob dominera sur eux tous[1].

Comme point final du drame entier un prophète apparaît et prononce une sentence de Jérémie (LI, 58) :

Parole de Yahvé :
Ainsi les nations s'exténuent pour le vide,
Et les peuples se fatiguent au profit du feu !

Si cette parole est attribuée par Renan « à un prophète d'Israël captif qui a tout vu de Babylone », c'est, comme il l'explique dans son *Histoire d'Israël*, que ce chapitre appartiendrait au temps de la captivité[2].

Enfin, notons dans la Préface du *Prêtre de Némi* cette ironie : « Si nos raisons de croire aux réparations d'outre-tombe peuvent sembler frêles, celles d'autrefois étaient-elles beaucoup plus fortes? *Teste David cum Sibylla !* Des siècles ont cru à la résurrection sur le témoignage de David et de la Sibylle ». Écho à peine dissimulé de la conclusion du premier tome de l'*Histoire d'Israël* : « L'humanité croira à la justice finale sur le témoignage de David qui n'y pensa jamais, et de la Sibylle qui n'a point existé. *Teste David cum Sibylla !* O divine comédie ! »

Renan s'est-il donc plagié et répété lui-même comme un indigent ? Non point, mais avec la liberté de son génie artistique, il fit servir à son œuvre de penseur et de poète telles trouvailles d'expression de la poésie hébraïque, tels passages sublimes de l'Écriture. Sa puissante intelligence a-t-elle fléchi sous le poids de l'érudition? Ces rapprochements démontrent au contraire que tout se tenait dans ce vigoureux esprit hostile aux cloisons étanches. Il trouvait dans la destinée d'Israël matière surtout à penser et méditait continuellement sur les problèmes éternels et généralement humains que pose l'Histoire.

PAUL HUMBERT.

1. Trad. de Renan, *Histoire*, t. II, p. 45.
2. *Histoire*, t. III, p. 296.

COMPTES RENDUS

Barrère (Joseph), **L'humanisne et la politique dans le discours de la Servitude volontaire.** *Étude sur les origines du texte et l'objet du Discours d'Estienne de la Boétie.* Paris, E. Champion, 1923, 244 p. in-8°.

Helléniste, traducteur, philologue et poète, La Boétie est l'un des représentants les plus authentiques de l'humanisme français. Les souvenirs de ses lectures classiques encombrent le *Traité de la Servitude volontaire*. Homère, Platon, Aristote, Pausanias, Xénophon, Plutarque, Dion Chrysostome, Tacite, d'autres encore, lui ont fourni des citations, ou des faits, ou des idées. Il n'a guère moins emprunté aux modernes ; Érasme et Thomas More, Machiavel et Castiglione lui sont familiers. Une pensée personnelle anime cependant le *Contr'un* ; n'y reconnaître qu'une pure « exercitation » de rhétorique, c'est en diminuer gravement le prix et la portée. Non que l'on doive, à la légère, tenir La Boétie pour un précurseur des théoriciens politiques ou des pamphlétaires contemporains des guerres de religion. Il n'existe aucun rapport entre le *Contr'un* et les œuvres des doctrinaires qui ne furent pas des militants. A la différence de Dumoulin, de Le Roy, de Bodin, il évite de construire aucun système. Tandis que la plupart des théoriciens s'appliquent à démontrer que la monarchie est la meilleure forme de gouvernement, il écarte, avec une singulière réserve, « ceste question tant pourmenée », parce qu'elle « améneroit quant et soy toutes les disputes politiques ». Son discours s'adresse à toutes les nations ; on n'y découvre aucune allusion aux débats engagés sur le rôle des Etats, en matière de tailles ou de gabelles, ou sur les lois fondamentales du royaume. L'abandon du tyran par le peuple reste une formule vague, dont il n'étudie pas la mise en pratique. D'autre part, si l'on doit constater, entre la *Servitude volontaire* et la *Franco Gallia* de Hofman, ou les *Vindiciae contra Tyrannos* de Hubert Languet, ou le *De Jure Magistratuum* attribué à Théodore de Bèze, certaines ressemblances, c'est que les uns et les autres ont emprunté à La Boétie les arguments qu'il leur offrait et n'avait pas développés. De quelques phrases du *Contr'un* sur la tyrannie, l'esprit juridique de Hofman a su dégager la conception du contrat volontairement accepté par les sujets et le monarque, la théorie du *jus creandi* et du *jus abdicandi regem*. Mais La Boétie n'avait entendu écrire ni un traité de politique ni un pamphlet. En réalité, le *Contr'un* semble se rattacher à l'antimachiavélisme. De 1544 à 1548 a paru le *Discours sur la première Décade de Tite Live*, traduit par Jean Gobory. Le *Prince*, dont deux versions paraissent en 1553, s'est probablement répandu en France bien avant cette année, par les soins des Italiens que François Ier accueille avec faveur, Niccolò Gaddi, Luigi Alamanni, ami personnel du chancelier florentin. L'œuvre de Machiavel a obtenu un vif succès et provoqué des contradictions passionnées. L'un des traducteurs du *Prince* affirme que l'auteur n'a « du tout suyvi la plus vertueuse voye », et qu'il conseille parfois « ce qui a apparence de vice ». La Faculté de Théologie n'en permet la lecture qu'avec discrétion et jugement. Dès les premières années du règne de Henri II, machiavélisme est synonyme de tyrannie perfide et d'hypocrisie politique ; plus tard, théoriciens et pamphlétaires s'accorderont à réfuter Machiavel et à le flétrir. De Montaigne seul, parmi les penseurs français du xvie siècle,

on ne saurait dire s'il est pour ou contre lui ; mais on peut admettre que La Boétie fut un des champions de l'antimachiavélisme. La date à laquelle il compose la *Servitude volontaire* coïncide avec la période où Machiavel subit les premiers assauts de ses adversaires ; et l'on y retrouve à coup sûr tous les lieux communs qui leur sont familiers. On y retrouve également les idées courantes qui alimentent les innombrables écrits consacrés au problème de l'« institution du prince » ; le traité d'Erasme, paru dès 1516, en fut le modèle ; ils semblent se multiplier dans le courant du siècle pour répondre à Machiavel, sans toutefois citer son nom.

Telles sont les thèses essentielles que soutient M. Barrère, avec beaucoup d'érudition, de prudence et de méthode. La solidité de la démonstration, qui paraît décisive, ne saurait être infirmée par quelques critiques de détail. La Boétie put, sans songer à Dante, condamner les tyrans et leurs complices aux châtiments infernaux. Je doute qu'il ait lu le *De Monarchia*, publié pour la première fois à Bâle en 1559, ni le *De Vulgari Eloquentia*, dont le texte ne fut imprimé qu'en 1577, à Paris, par les soins de Jacopo Corbinelli, exilé florentin. L'*Institutio Principis Christiani* d'Erasme, une fois située à sa date et dans son milieu, rapprochée des *Grands Adages* de 1515 et de l'*Utopie* que Thomas More achevait en 1516, est plus et mieux qu'une collection de lieux communs empruntés aux Anciens. Elle exprime, en langage humaniste, les aspirations politiques d'une société, — de cette bourgeoisie d'Anvers, hardie, entreprenante, libérale, qui revit dans l'*Histoire de Belgique* de Henri Pirenne, et dont Érasme et More étaient alors les familiers. Et, de la sorte, la série des livres que les hommes du XVI^e^ siècle consacrèrent à l'éducation du prince, et parmi lesquels le *Contr'un* peut prendre rang, semble, si l'on en considère les origines, moins privée de contact avec le réel.

A. Renaudet.

Montaigne, **De l'institution des enfants** (édition critique avec une introduction et des notes), par G. Michaut, professeur à la Sorbonne (E. de Boccard, XIV-90 pages).

Ce n'est pas la première fois qu'on nous donne une édition séparée de cet essai fameux ; c'est la première fois qu'une édition séparée nous offre un texte critique, et un commentaire soucieux d'éclairer les moindres nuances de la pensée. Voilà Montaigne mis à la portée des étudiants avec tous les égards dus à nos grands classiques.

L'objet principal des notes de M. Michaut est de rendre le texte partout intelligible même pour les lecteurs peu familiers avec la langue du XVI^e^ siècle. Ne croyez point que ce soit là un soin superflu : la fréquence des cas où M. Michaut reste hésitant entre plusieurs significations possibles suffirait à vous convaincre. J'invite ceux qui traitent de haut ces explications verbales à réfléchir sur un passage comme celui-ci : Montaigne dit qu'on lui reproche d'être oisif, froid aux offices ; « Les plus injurieux, ajoute-t-il, ne disent pas : « pourquoi a-il pris, pourquoi n'a-il payé ? » mais : « pourquoi ne quitte-il, ne donne-il ? »... Ils sont injustes d'exiger ce que je ne dois pas, plus rigoureusement beaucoup qu'ils n'exigent d'eux ce qu'ils doivent. En m'y condamnant ils effacent la gratification de l'action, et la gratitude qui m'en seroit due : *là où le bien-faire actif devroit plus peser de ma main en considération de ce que je n'en ai passif nul qui soit* » (P. 89).

J'ai *souligné* le passage qui exerce la sagacité des commentateurs. Voici, à son sujet, la note de M. Michaut :

M. Jeanroy comprend : les services que je rends spontanément devraient être d'autant plus appréciés que mon caractère ne me porte même pas à faire le bien passivement (en ne « quittant » pas). M. Radouant : Ce que je donnerais spontanément

devrait avoir d'autant plus de prix que rien ne peut m'amener à donner contraint et obligé. » Pour moi (ajoute M. Michaut) j'entends : Quand je donne, ou rends un service, c'est par un acte de volonté agissante ; cela devrait être d'autant plus apprécié que je n'ai pas de bien-faire passif ; c'est-à-dire, ou bien : qu'il n'y a pas d'occasion où l'on me rend, à moi, des services ; ou bien plutôt : que quand je rends service ce n'est jamais par négligence, par passivité, en laissant aller les choses, en faisant abandon de mes droits ou créances. En tout cas ce n'est pas clair.

Non, certes, pas clair en effet. A ces trois interprétations il m'en faut joindre une quatrième. Vaudra-t-elle mieux que les autres? Je crois que MM. Jeanroy et Michaut ont été induits par le début de la phrase à donner au mot « passif » un sens qu'il n'a pas. Le bien-faire passif serait celui qu'on laisse se faire plutôt qu'on ne le fait. « Que ne quitte-il ? » Quitter, c'est-à-dire remettre une dette, serait faire le bien passivement. J'entends actif et passif au sens, très ancien dans la langue, où nous employons ces mots dans la comptabilité : le bien-faire actif, c'est celui que Montaigne peut inscrire à son crédit, pour lequel on lui est redevable ; le bien-faire passif, c'est celui qu'il doit inscrire à son débit, qu'il est tenu de payer. « Tu tiendras, dit Lesage, le registre de mes dettes actives et passives, de ce qu'on me doit et de ce que je dois. » J'entends donc : les services que je rends, et qui sont de purs dons, devraient avoir d'autant plus de prix que je n'en dois à personne (je n'en ai point à mon débit). Ce sens n'est-il pas confirmé par la phrase qui suit immédiatement : « Je puis d'autant plus librement disposer de ma fortune qu'elle est plus mienne ». Et l'intelligence en est préparée par une antithèse qui précède : « Ils sont injustes d'exiger ce que je ne dois pas (bien-faire actif) plus rigoureusement beaucoup, qu'ils n'exigent d'eux ce qu'ils doivent (bien-faire passif) ».

Et dans la même phrase, un autre mot encore fait difficulté. A propos du terme gratification, voici la note de M. Michaut :

M. Jeanroy comprend : Ils m'enlèvent la récompense (gratification) de mon action et le bénéfice de la reconnaissance qui me serait due. J'entends : Ils dénient à mon action son caractère tout gratuit, ce qu'il y a de libéral en ma façon d'agir, et me privent ainsi de la reconnaissance qui m'en serait due.

Je crois qu'ici M. Michaut a raison. Aujourd'hui *gratification* a pris le sens de *récompense*, plus précisément *récompense gratuite*. Ouvrez un dictionnaire, vous y lirez : Argent donné à quelqu'un comme *témoignage de satisfaction* en dehors de ce qui lui est dû pour son travail (Dictionnaire général). Au XVI^e^ siècle le mot avait habituellement le sens du latin *gratificatio* : bienfait, faveur, service. Et c'est avec cette valeur qu'on le trouve employé à bien des reprises par Montaigne. « Tous plaisirs et toutes gratifications ne sont pas bien employées à toutes gens » ; « La gratterie est des gratifications de nature les plus douces ». De même *gratifier à* se dit pour *faire quelque chose d'agréable à* : « gratifier au ciel et à la nature par notre massacre ». Je paraphrase donc : ils suppriment de mon action son caractère de bienfait et me privent de la reconnaissance qui me serait due.

Il y a plaisir, avec un guide aussi sûr que M. Michaut, à suivre la route sinueuse de la pensée de Montaigne, à s'arrêter aussi parfois pour discuter. Car on n'est pas toujours d'accord avec M. Michaut, bien entendu. Page 9, n. 34 : « inventions anciennes » me paraît signifier non « idées originales des anciens », mais peut-être plutôt « passages empruntés aux anciens ». Ce sont des textes que les savants dont parle Montaigne pillent effrontément, dont ils se « couvrent jusqu'à ne montrer pas seulement le bout de leurs doigts », et qu'ils « rapiècent » seulement « par-ci par-là ».

Page 11, n. 16 : « quoy qu'il en soit, veux-je dire, et quelles que soient ces inepties, je n'ai pas délibéré de les cacher, non plus qu'un mien portrait, chauve et grisonnant, où le peintre aurait mis, non un visage parfait, mais le mien ». M. Michaut explique ainsi les mots « *veux-je dire* » :

Quelle que soit la valeur de mon présent « discours », *je veux le dire*.

Je vois, pour ma part, dans « *veux-je dire* », une incidente. La phrase nous ramène, je crois, à la pensée du début : pour bossu et boiteux que soit son fils, disait Montaigne, un père l'avoue toujours ; moi de même j'avoue mes essais en dépit de toutes leurs imperfections. La longue introduction qui suit n'a été qu'une digression où l'auteur juge son œuvre en la comparant aux écrits de son temps, et, en apparence du moins, accuse ses imperfections. Il reprend maintenant le cours de sa pensée que je paraphrase ainsi : *Ce que je veux dire* par tout ce qui précède, c'est que, quelle que soit la valeur de mes essais, « quelles que soient ces inepties », je ne les cache pas plus que je ne cacherais un portrait peu flatteur mais sincère, car ils sont proprement mon image.

Page 88, Montaigne écrit, à propos des jugements qu'on portait sur lui dans son enfance : « On y prévoyait de la stupidité, non pas de la malice. *Je sens qu'il en est advenu de mesme.* » M. Michaut entend : « Dans la suite on a fait de même », c'est-à-dire : on a continué à porter sur moi les mêmes jugements. Le sens est bien plutôt : l'événement a été conforme aux présages d'alors. Montaigne pense qu'on ne se trompait pas en le jugeant ainsi. N'oubliez pas que « stupidité » a, au XVI^e^ siècle, un sens beaucoup moins fort qu'aujourd'hui.

Voici qui est plus intéressant peut-être. Page 1, Montaigne avait écrit d'abord : « de m'être rongé les ongles à l'étude de Platon ou d'Aristote... je ne l'ai jamais fait ». Plus tard, après 1588, il modifie ce passage, efface Platon, et écrit : « de m'être rongé les ongles à l'étude d'Aristote, monarque de la doctrine moderne... je ne l'ai jamais fait ». Pourquoi cette suppresion de Platon ? demande M. Michaut. Montaigne « a-t-il constaté vers cette date un recul ou même la défaite du Platonisme » ? Je ne crois pas qu'il y ait rien de tel dans sa pensée. Seulement, précisément à cette date, Montaigne lit Platon en entier dans la traduction de Marsile Ficin, et il lui fait de très nombreux emprunts qu'il sème dans les marges des *Essais*. Il y avait dès lors une contradiction très apparente entre sa déclaration d'autrefois et sa pratique d'aujourd'hui. C'est cette contradiction qu'il a voulu faire disparaître.

Voilà de bien pauvres remarques ! Dois-je m'en excuser ? Si je les transcris, c'est beaucoup moins pour apporter une négligeable contribution à l'intelligence du texte de cet essai, que pour faire sentir au lecteur sa dette envers M. Michaut. L'explication littérale du texte de Montaigne est une tâche parfois délicate qui, pour une grande part, attend encore les travailleurs. Nos éditions hâtives n'ont pu que l'aborder très superficiellement. Remercions M. Michaut d'avoir, après MM. Jeanroy et Radouant, dont il ne faut pas oublier les excellents morceaux choisis, encore éclairci avec science et sagacité beaucoup de points douteux.

L'introduction est d'une information très sûre. Les jugements sur l'œuvre sont vigoureux et équitables. J'y relève la fine remarque que voici :

> N'y a-t-il pas un peu de roman dans tout cet essai ? Où trouve-t-on ce « gouverneur » parfait ? Et, si on le trouve, aura-t-il le courage de se vouer à cette tâche ? Ne songera-t-il pas à vivre aussi pour lui-même ? Et voit-on Montaigne assumer une pareille mission, en renonçant à écrire ses *Essais* ?

La disposition adoptée pour le texte est heureuse. Elle m'a paru très claire. On sait, pour Montaigne, en quoi consiste le problème. Il s'agit de rendre immédiatement sensible la distinction entre les apports des trois éditions principales, 1580, 1588 et l'édition posthume, telle que Montaigne lui-même l'avait préparée dans le manuscrit dit de Bordeaux. M. Michaut a eu l'idée ingénieuse de disposer le texte sur trois colonnes, chacune correspondant à l'une des éditions fondamentales. Les variantes de l'édition de 1582 et du manuscrit de Bordeaux occupent une quatrième colonne. Un jeu de signes rend facile, après une courte initiation, le passage d'une colonne à une autre.

Le choix de M. Michaut est allé tout naturellement à celui des Essais qui figure le plus souvent aux programmes des examens. D'autres Essais, d'une

importance au moins égale, méritent d'être traités avec les mêmes égards. Nous espérons que l'exemple donné par M. Michaut sera suivi. Pour la disposition du texte, comme pour la méthode du commentaire, son travail pourra servir de modèle[1].

P. Villey.

1. La correction des épreuves, délicate en raison du grand nombre des renvois, a été faite avec soin. Page 31, colonne 3, cinquième ligne à partir du bas, *lire* : « en telle matière », au lieu de : « en telle manière ».

P. Laumonier, **Ronsard, poète lyrique**, *étude historique et littéraire*, 2e éd., revue et corrigée, Paris, Hachette, 1923, gr. in-8° de LI-806 p.

Depuis longtemps la thèse de M. P. Laumonier était épuisée en librairie : le quatrième centenaire de la naissance de Ronsard nous vaut la réimpression de ce beau livre, si indispensable aux historiens et aux lettrés. — Voici les nouveautés qu'apporte cette seconde édition : un deuxième *Avant-Propos*, contenant la bibliographie de Ronsard entre 1910 et 1923 ; des références aux ouvrages publiés depuis 1910 ; des renvois à l'édition des *Œuvres complètes de Ronsard* publiée chez Lemerre par M. Laumonier (8 vol. in-8°, 1919) ; des corrections et des additions dans le texte et dans les notes (sans que la pagination soit changée) ; trois portraits hors texte de Ronsard à vingt-sept ans, quarante-cinq ans, soixante ans ; un sonnet post-liminaire à l'auteur qui « a rajeuni la gloire de Ronsard » ; une longue note enfin, dans les *Addenda*, précisant, à l'aide même des critiques venues des ronsardisants et des marotisants outrés, l'attitude et la méthode si judicieusement impartiales de M. P. Laumonier.

A. Cherel.

H. Vaganay. **Œuvres complètes de Ronsard** ; texte de 1578, précédé d'une **Etude sur Ronsard** par P. de Nolhac. Paris, Garnier, 1923-1924, sept volumes.

Il est à souhaiter que nous n'attendions pas trop longtemps une édition de Ronsard où nous trouverions toutes les variantes du texte. Seule elle permettrait d'étudier convenablement dans leur évolution le goût et la langue du poète et de son école. Mais nous avons déjà de très bons instruments de travail. M. Paul Laumonier nous a donné dans une excellente édition le dernier texte publié par Ronsard lui-même (1584). M. Vaganay vient de rééditer le texte de 1578.

Le texte de 1584 a été jugé très sévèrement par Etienne Pasquier (*Recherches de la France*) : « Deux ou trois ans avant son décès, étant affaibli d'un long âge, affligé des gouttes et agité d'un chagrin et maladie continuelle, cette verve poétique, qui lui avait auparavant fait bonne compagnie, l'ayant presque abandonné, il fit réimprimer toutes ses poésies en un grand et gros volume, dont il réforma l'économie générale, châtra son livre de plusieurs belles et gaillardes inventions, qu'il condamna à une perpétuelle prison, changea des vers tout entiers, dans quelques-uns y mit d'autres paroles qui n'étaient de telle pointe que les premières, ayant par ce moyen ôté le garbe qui s'y trouvait en plusieurs endroits, ne considérant que, combien qu'il fût le père et par conséquent avait toute autorité sur ses compositions, si est-ce qu'il devait penser qu'il n'appartient à une fâcheuse vieillesse de juger des coups d'une gaillarde jeunesse ».

L'érudit Claude Dupuy a étendu la condamnation à l'édition de 1587, préparée par Ronsard et publiée après sa mort par son ami Galland : « J'aime-

rais beaucoup mieux les premières éditions que ces dernières (1584, 1587), èsquelles il a tout gâté selon mon jugement, ayant ôté plusieurs belles pièces et changé les plus beaux et hardis traits des autres, de manière qu'on n'y reconnaît quasi plus ce grand Ronsard qui a mis notre poésie française au parangon de la grecque et romaine ».

Que valent ces jugements ? Ronsard, en 1584, a-t-il réellement « tout gâté » ? A-t-il « changé les plus beaux et hardis traits » des pièces conservées ? A-t-il « ôté » de belles pièces ? Par conséquent, est-il vrai qu'on ne reconnaisse quasi plus le grand Ronsard dans l'édition Laumonier puisqu'elle reproduit le texte de 1584 ? Et nous est-il rendu par l'édition Vaganay, qui reproduit le texte de 1578 ?

Parlons d'abord des corrections faites en 1584 dans les pièces conservées.

Pasquier et Dupuy me paraissent en avoir exagéré singulièrement le nombre. Je n'ai fait la comparaison que pour quelques poèmes connus. J'ai trouvé seulement quatre vers corrigés en six pages et demie dans le *Discours des Misères*, dix en onze pages dans la *Continuation du Discours*, dix en neuf pages dans l'*Hymne de la Mort*, quatorze en sept pages dans l'*Hymne de Bacchus*, vingt-quatre en dix pages dans l'*Hymne de l'Hiver*, six en quatre pages dans le *Discours à Lescot*, quinze en quatre pages et demie dans le *Discours à Odet*, si l'on ne tient pas compte de la très longue page supprimée parce que la situation d'Odet avait changé depuis son adhésion à la Réforme. Pour l'ensemble de ces pièces, la moyenne n'est donc pas de deux vers corrigés par page de l'édition Vaganay. Dans beaucoup de pièces du recueil des *Odes* il n'y a, en 1584, aucune correction ; dans quelques-unes, les vers corrigés sont très peu nombreux ; il est vrai que le texte des *Odes* avait été remanié plusieurs fois bien avant 1578.

Dans quel esprit ont été faites les corrections ? Presque toutes dans l'esprit qui devait inspirer la réforme de Malherbe. Il est évident qu'entre 1578 et 1584 Ronsard vise à être plus correct, plus clair, plus logique, qu'il entend condamner les impropriétés, les négligences, les redites, les obscurités, les contradictions.

Or, sans être aucunement puriste, on peut, je crois, approuver beaucoup de ces corrections,

Ronsard fait disparaître des élisions répréhensibles : *tu marie' au conseil un pouvoir* (Hymne de Bacchus ; Vaganay, t. VI, p. 205 ; Laumonier, t. IV, p. 363 : *tu adjoins*), *la flèche me tu' sans guérison* (Odes, II, v ; V., t. III, p. 97 ; L., t. II, p. 193 : *la playe me cuist*), *el' me suce l'âme* (Odes, II, vii ; V., t. III, p. 100 ; L., t. II, p. 197 : *me ressuce l'âme*). Il corrige le vers pour faire disparaître une cacophonie : *sans hanter le danger* (H. de la Mort, Vaganay, t. VI, p. 208), pour éliminer un *sans plus*, un *tout soudain* (*Ibid.*, p. 206, 208), un *plus que devant*, un *déjà* (H. de Bacchus, p. 202, 203), qui n'ajoutent rien au sens, un *toutefois* qui fait double emploi avec *si* pris au sens de *cependant* (Discours à Lescot, t. IV, p. 80). Il supprime un *las* parce qu'il y en a déjà eu deux autres (Discours des Misères, t. VI, p. 257). *Se voit prendre* est remplacé par *se prend*, *voit* n'étant qu'un mot de remplissage (Continuation du Discours, t. VI, p. 269). *Le jour tranquille* devient, par une épithète meilleure, *le jour serein* (H. de l'Hiver, t. VI, p. 172). *La grande robe* d'un personnage est remplacée par *la casaque*, mot plus expressif (*Ibid.*, p. 177). A *douleur, tristesse et peine*, trois mots synonymes et d'ailleurs présentés sans gradation, est substitué *soin et peine* (Discours à Odet, t. IV, p. 82).

Des corrections plus importantes ont pour objet de mieux présenter une image, de compléter la pensée, de faire disparaître une bizarrerie.

En 1578, la légende de Circé est rappelée ainsi (H. de la Mort ; V., t. VI, p. 209) :

> Ne nous faisons donc pas de Circe les *pourceaux*
> De peur que les plaisirs et les délices faux

Ne nous gardent de voir d'Ithaque la fumée,
Du Ciel nostre demeure.

Or, ce n'est pas seulement contre la luxure que l'on doit nous mettre en garde, c'est aussi contre d'autres passions, par exemple, la cruauté. Ronsard précise donc la pensée et complète la légende dans le texte de 1584 :

Il ne faut pas humer de Circe les vaisseaux,
De peur que transformez en *Tigres* ou *Pourceaux*...

Le texte de 1578 conseille la vie rustique par l'exemple de plusieurs personnages légendaires (Disc. à Odet ; V., t. IV, p. 86) :

Ainsi vesquit jadis Saturne le bon homme
Et le grand fondateur des murailles de Rome,
Romule avec son frere, et le bel Adonis,
Et celuy qui jugea les Déesses, Paris.
Comme ces peres vieux, je veux user ma vie
Incongnu par les champs, franc d'honneur et d'envie.

Le dernier exemple est fort singulier : Pâris a-t-il donc usé sa vie dans les champs? En 1584, Ronsard, par une très heureuse correction, complète l'histoire de Pâris :

Ainsi vesquit jadis Saturne le bon homme.
Et le pasteur Romule, auteur des murs de Romme,
Le berger Adonis, et celuy qui jugea
Des Déesses la noise, et qui depuis changea
Sa houlette en navire, et par les eaux salées
Alla ravir Helene ès terres Amyclées,
Ayant si fort les sens par telle amour trahis
Qu'enfin il se perdit, son pere et son pais.

Il s'en faut donc de beaucoup que Ronsard, en 1584, ait « tout gâté ». Il n'a modifié son texte ni aussi souvent ni aussi fâcheusement que pourraient le faire croire les jugements de Pasquier et de Dupuy. Il a même des corrections excellentes.

Mais accordons à ces ennemis du purisme qu'en des endroits assez nombreux Ronsard a corrigé des hardiesses qu'il avait jadis aimées et qu'on peut plus d'une fois regretter son repentir.

Il condamne en 1584 *vague* pris au sens de *vide* (Continuation du Disc. des Mis. ; V., t. VI, p. 263), *conseil* pris au sens de *dessein* (H. de la Mort ; t. VI, p. 207), *provigner* pris au sens de *faire provigner* (H. de Bacchus ; t. VI, p. 202), *reitre* pris au sens de *manteau de reitre* (H. de l'Hiver ; p. 177), *forcer* pris au sens de *diriger vers avec contrainte* : *sans forcer autre part ma propre destinée* (Disc. à Lescot; t. IV, p. 79). Bacchus cesse d'être qualifié d'*aime-vers* (H. de Bacchus ; t. VI, p. 201). *Son haineux* est remplacé par *l'ennemi* (H. de la Mort ; p. 208). Le lion est *tué* au lieu d'être *occis*, le mot *occire* ayant paru archaïque ou vulgaire (H. de Pollux ; p. 131). La Fortune ne s'enfuit plus *à grand erre*, mais *au grand galop* (Disc. à Odet ; t. IV, p. 82). *Enastré* de malheur devient *accueilli* de malheur (Continuation ; t. VI, p. 262).

En 1578 Inon *huche* Athamante (H. de Bacchus ; t. VI, p. 179) ; en 1584, elle l'*appelle*, le mot *hucher* ayant été condamné comme vieux et familier.

On lit en 1578 (H. de l'Hiver ; t. VI, p. 170) : « et afin qu'entouré d'un *long* peuple ». Ronsard, après 1578, fait sur ce *long* la réflexion qu'eût faite Malherbe : on peut être *suivi* d'un *long* peuple, parce qu'un peuple nombreux qui vous *suit* ressemble à un cordon *long* ; mais il n'y ressemble plus quand il vous *entoure*. Dès lors *d'un long peuple* est corrigé en *de maint peuple*. Mais l'intérêt de l'épithète *long* mise à côté du verbe *entouré* était de suggérer la vision du long cordon qu'avait fait ou que ferait ce grand peuple en défilant. Le purisme de Ronsard est donc ici très contestable.

J'emprunte aux *Odes* quelques exemples.

Dans l'ode bien connue *à la Fontaine Bellerie* (V., t. III, p. 103), Ronsard avait dit en 1578 :

L'ardeur de la Canicule
Le verd de tes rives ne brule.

En 1584, il condamne l'adjectif pris substantivement et écrit : « Ton verd rivage ne brule ».

Dans l'ode XI du livre II (V., p. 103), il condamne : « *Remply* moi ce verre *tout plein* », parce que, si le verre est rempli, évidemment, il sera plein. C'est un pléonasme. Sans doute. Mais c'est là un de ces pléonasmes expressifs qui abondent dans la langue familière. En 1584, Ronsard écrit : « Que ce grand verre soit tout plein ! » Le pléonasme a disparu. Mais est-ce là le ton d'un maître donnant un ordre à son page ?

Dans l'ode de l'Aubépin (p. 256), le texte est en 1578 :

En ton pied demy mangé
Allongé
Les avettes ont leur couche.

Ronsard, après 1578, condamne, sans doute, deux choses : l'inversion *allongé ont*, et l'équivoque possible consistant à rapporter *allongé* à *pied*. Peut-être aussi se dit-il que les abeilles sont logées, non dans le pied de l'aubépin, mais plus haut. En 1584, il corrige donc ainsi :

Dans les pertuis de ton tronc
Tout du long
Les avettes ont leur couche.

Plus d'équivoque, plus d'inversion, une meilleure entente de l'histoire naturelle. Mais ce pied *demy mangé* était bien pittoresque, et l'inversion avait de la grâce.

Dans l'ode *Contre Denise sorcière* (V., p. 112) on lit en 1578 :

Au seul souffler de ton haleine[1]
Les chiens *effroyez* par la plaine
Aguisent leurs abois ;
Les fleuves contremont reculent,
Les loups *effroyablement* hurlent
Après *toy* par les *bois*.

Qu'est-ce que le correcteur de 1584 reproche à ces vers ? D'abord qu'*effroyablement* suive de trop près *effroyez*. Puis que, dans le même vers, *toy* rime avec *bois*. Enfin, peut-être, que *souffler* soit pris substantivement. Mais tout cela était expressif : l'*effroi* des loups venant après l'*effroi* des chiens, l'*oi* de *bois* faisant écho à celui de *toy*, les *ff* de *souffler*. Le nouveau texte sera donc difficilement approuvé par tout le monde :

Au seul *soupir* de ton haleine
. . . . . .
Les loups *suivant ta trace* hurlent
Ton ombre par les bois.

Je ne veux pas tirer des conclusions trop précises d'une comparaison qui a été trop incomplète. Mais, par les exemples cités, on comprend, je pense, qu'en certains endroits le texte de 1584 ne doit pas paraître « de telle pointe » que le

1. On lit dans l'édition Vaganay : *son* haleine. C'est, évidemment, une faute. — Au t. IV, p. 85, deux vers sont omis après « labourant son petit héritage ». — Si ce sont là des fautes de l'édition de 1578, M. H. Vaganay aurait dû prévenir le lecteur. Probablement ces fautes sont de lui. Mais il n'est pas étonnant que quelques erreurs de copie aient été commises dans un si long travail. Le soin que M. Vaganay a toujours apporté aux ouvrages de ce genre nous autorise à croire que sa copie est d'une remarquable exactitude.

texte de 1578, non seulement à ceux qui, comme Pasquier et Dupuy, approuvent aveuglément en tout la première manière de Ronsard, mais à toutes les personnes d'un goût large. Seulement, répétons-le : en d'autres endroits, peut-être plus nombreux, les corrections ont été imposées par un légitime souci de la propriété et du bon sens ; et les corrections ne sont pas innombrables.

L'examen des pièces supprimées en 1584 conduit à la même conclusion. Tout le monde s'étonnera avec Pasquier et Dupuy que Ronsard ait condamné à « une éternelle prison » le dialogue entre lui et les Muses, qui est aujourd'hui dans toutes les anthologies (*Pour avoir trop aimé votre bande inégale*). On s'accordera aussi, ce me semble, à regretter la suppression des vers pittoresques de *la Grenouille* et de *la Fourmi*, les odes *Corydon verse sans fin*, *Laisse-moi sommeiller*, *Amour*. Mais d'autres pièces — plus nombreuses — ont été retranchées en 1584 sans que l'œuvre du poète ait rien perdu de sa valeur : elles sont de celles que la postérité ne lit pas.

Pour bien voir quel est le caractère de l'édition de 1578 il faudrait pouvoir la comparer, non seulement à celles qui l'ont suivie, mais à celles qui l'ont précédée.

En ce qui concerne les suppressions de pièces, l'étude en est facile. On en a les éléments dans les pages 69-392 du tome VI de l'édition Laumonier et dans les suppléments que M. Vaganay a placés à la fin de chacun de ses volumes. Or, très vite il apparaît que Ronsard avait condamné déjà beaucoup de pièces en 1578 et qu'il en avait condamné d'excellentes. Vingt-sept sonnets de la *Continuation des Amours* de 1555 (Amours de Marie) ont disparu en 1578, dont plusieurs sont charmants, dont un est un exquis chef-d'œuvre, recueilli par toutes les anthologies contre l'avis de Ronsard : *Je vous envoye un bouquet que ma main*. Ses plus graves infanticides, je crois bien que Ronsard les a commis, non en 1584, mais en 1578 — ou avant 1578. En revanche, d'autres pièces ont disparu en 1578 sans grand dommage, disons même sans aucun dommage pour la valeur d'une œuvre si longue.

Par les indications que nous fournissent MM. Vaganay et Laumonier on voit qu'avant 1578 Ronsard n'avait cessé de faire des suppressions avec un tact inégal : les unes sont à regretter ; les autres, non.

Pour ce qui est des corrections faites en 1578 ou auparavant dans les pièces conservées, l'étude complète n'en sera possible que lorsqu'une édition nous fournira toutes les variantes du texte. Actuellement, nous ne pouvons faire la comparaison que pour les *Odes* de 1550, grâce à l'édition que M. Laumonier en a donnée dans la *Collection des textes français modernes*, et pour les *Amours* de 1552 dont M. Vaganay a publié une édition (Champion, 1910) avec un relevé presque complet des textes postérieurs.

Or, de la comparaison des textes successifs de ces pièces publiées d'abord en 1550 et 1552, que résulte-t-il ? Que Ronsard modifie ses rédactions primitives presque immédiatement et qu'il les corrige, dès qu'il commence à le faire, en se conformant à l'esprit qui inspirera encore les corrections de 1584 et de 1587 : il clarifie, il simplifie, il condense, il met de l'ordre, il regrette les mots trop archaïques, les tours trop audacieux ; bref, il est un Malherbe. Seulement, il fait cette besogne tantôt avec un goût moins sûr que Malherbe, tantôt avec un goût plus large. Il la fait surtout avec moins d'assurance et de logique. N'ayant pas un sentiment toujours très net de ce qu'il doit corriger ou conserver, beaucoup plus modeste, d'ailleurs, que le réformateur, il consulte souvent ses amis au lieu que Malherbe impose sa loi aux siens.

Pour donner un seul exemple, l'ode de l'Aubépin, corrigée une dernière fois en 1584, l'avait été plusieurs fois auparavant. D'assez bonne heure, dans ce texte fameux, le verbe *s'éclore* avait cessé d'être pronominal ; le rossignol, de *gentil*, était devenu *chantre*, et les fourmis, de *drillantes*, étaient devenues *rouges*. C'est que le verbe *driller* avait été noté d'archaïsme dans le Commen-

taire de Muret. Pourtant n'était-ce pas un mot à conserver ? Et, de fait, Ronsard l'a conservé dans d'autres textes.

Concluons que M. Vaganay nous rend un vrai service en réimprimant l'édition de 1578. Non pas qu'elle ait sur les suivantes cette supériorité éclatante que Pasquier lui attribue. Mais elle marque un moment très intéressant dans l'évolution du goût de Ronsard. On y retrouve un peu mieux qu'en 1584, sans qu'il faille rien exagérer, le Ronsard de la première manière. D'autre part, on y trouve plus, je crois, qu'en 1560, 1567, 1570, le Ronsard qui fait pressentir la réforme de Malherbe et qui déjà y travaille.

L'édition de M. Vaganay est précédée d'une préface par M. de Nolhac, qui est une exquise étude d'ensemble sur l'œuvre du poète.

Joseph Vianey.

Jean Laporte, **La Doctrine de Port-Royal**, Tome I, Livre I, *Saint-Cyran*, 1 vol. in-8, xl-132 pages ; — Tome II, Partie I, *Les Vérités de la Grâce*, 1 vol. in-8°, l-456 pages. Presses universitaires.

L'ouvrage de M. Jean Laporte s'annonce comme une des enquêtes les plus approndies qu'on ait jamais tentées sur l'histoire du Port-Royalisme ou, si l'on veut, du Jansénisme, mais du Jansénisme tel que l'a compris et défendu l'école théologique de Port-Royal. Que ce Jansénisme soit excellemment représenté par « le grand Arnauld », M. Laporte me paraît l'avoir démontré. Si cela est, c'est donc dans les quarante-deux tomes in-4° de ce docteur qu'il en faut retrouver l'expression exacte. Mais il faut la systématiser ; car Arnauld, s'il a dégagé dès le début les thèses maîtresses de son Augustinisme, les a de plus en plus approfondies, complétées, parfois corrigées dans l'expression ou même dans le contenu. Cette « codification », M. Laporte l'a entreprise avec une information et une intelligence remarquables. Autant que j'en puis juger, il a dégagé des in-quarto d'Arnauld la doctrine même que cet illustre « défenseur de la vérité » prétend opposer aux erreurs contradictoires des protestants et des molinistes. Qu'il s'agisse de la Nécessité, de l'Économie ou de la Puissance de la Grâce, toujours, en effet, il s'est flatté de tenir la voie moyenne et sûre entre les doctrines différemment erronées qui s'éloignent de la véritable doctrine de saint Augustin et de l'Église. Si, peut-être, on est frappé de l'effort que fait M. Laporte pour ramener toujours à l'orthodoxie traditionnelle les thèses d'Arnauld, il est certain qu'en cela il est fidèle à son auteur : qu'il faut donc l'en remercier et l'en louer.

Le livre sur Saint-Cyran offre peut-être prise à plus de critiques. Là, ce n'est pas la doctrine qui est intéressante : quoique M. Laporte s'indigne contre ceux qui en ont montré les contradictions, il apparaît bien qu'à lire les écrits du « Père de MM. de Port-Royal », on y peut trouver à la fois le pour et le contre en bien des questions. Une étude « doctrinale » comme celle qu'a tentée M. Laporte ne peut que mettre en plein jour ces contradictions, sans présenter avec une pareille évidence la personnalité qui les a ramenées à l'unité. Je crois, en effet, que c'est par une influence toute personnelle que Saint-Cyran a exercé sur ses fidèles disciples l'action profonde que l'on sait ; et c'est en quelque sorte par le contact intime avec l'homme que sa véritable tendance et sa doctrine propre étaient complètement « senties » et s'imposaient à tous ceux qu'il dirigeait. Mais M. Laporte, qui a refait en lui l'état d'esprit ou plutôt d'âme des admirateurs de Saint-Cyran, s'impatiente contre ceux qui, s'en tenant pour ainsi dire sur le terrain de la théorie pure, refusent de subir sa séduction.

Une « introduction générale » précède cette étude sur Saint-Cyran. M. Laporte y expose le plan et la méthode de l'ouvrage total : *La Doctrine de Port-Royal*, dont ses *Vérités de la Grâce* et son *Saint-Cyran* ne sont que des

parties. Il nous y promet « l'étude doctrinale du Jansénisme » Port-Royaliste. Et l'on sera, je crois, d'accord avec lui pour reconnaître qu'avant de parler du Jansénisme, il est indispensable de savoir exactement en quoi il consiste. Apportera-t-il à cette enquête une impartialité absolue ? Il nous laisse entendre lui-même qu'il ne s'en flatte point ; et cette sincérité est aussi louable qu'inquiétante, peut-être. En tout cas, nous entrevoyons d'avance à quoi il prétend aboutir, c'est à nous montrer que les querelles théologiques entre Port-Royalistes et Molinistes « se ramènent pour une bonne part à des querelles de mots » ; mais, le plus imprévu, c'est qu'il étend cette affirmation au Protestantisme lui-même. Il pense ou incline à penser que « la doctrine de Port-Royal, impartialement interprétée, en même temps qu'elle est fort proche du Thomisme, est assez voisine et du Protestantisme originel et du Molinisme authentique » : opinion assez surprenante, dont nous attendons la démonstration avec curiosité, mais qui, il faut bien le reconnaître, comblerait de joie les ennemis de Port-Royal et d'Arnauld, et exciterait les protestations indignées du grand homme lui-même. G. M.

V. Giraud. **La vie héroïque de Blaise Pascal**. Paris, Crès, s. d., 1 vol. in-12, de 261 p.

Pour goûter pleinement le livre de M. V. Giraud il faut en admettre le postulat : « Pascal est, à n'en pas douter, le plus grand nom des lettres françaises, celui qui, aux yeux de l'étranger, symbolise le plus complètement notre génie national ». Or il est permis d'en douter. Très grand, assurément. Le plus grand ? On n'est pas d'accord. Le plus français, c'est encore moins sûr. Mon sentiment est, au contraire, que Pascal n'est pas très exactement dans l'ordre de la pensée française, et que sa grandeur et son utilité est justement de nous faire sortir de certaines de nos habitudes.

Mais, même si l'on ne goûte pas pleinement, on goûtera le nouveau livre de M. Giraud. Il a les deux mérites essentiels. Il est écrit avec un très grand talent. Il a la clarté ; il a le mouvement ; il a la vie. Cette vie « héroïque » n'est pas seulement racontée avec « héroïsme » ou « éloquence ». M. Giraud ne s'interdit pas l'enthousiasme, la ferveur, une sorte de lyrisme où l'on sent l'ardeur du cœur. Mais il les contient. Il se souvient des leçons de Pascal. Et il a voulu et su mettre surtout dans son livre l'éloquence des faits vigoureusement enchaînés, le pathétique des choses et non celui des mots. Or il connaît très exactement les faits et les choses. Il est, depuis vingt ans ou plus, l'un de ces « pascalisants » qui ne se contentent pas de relire et d'admirer, mais qui s'informent, qui suivent et discutent toutes les informations des autres. Sa vie de Pascal est pleine de la plus sûre, de la plus judicieuse érudition. Une érudition discrète, latente pour ainsi dire, comme il convient, puisque ce petit livre doit être d'une lecture aisée et vivante ; mais qui n'en est pas moins toujours présente. C'est elle qui achève de donner à l'étude sa puissance de vie ; elle est toute nourrie non de discours ou de méditations, mais de réalités.

Par surcroît M. Giraud a fait un effort vigoureux d'impartialité. Il n'a pas rédigé un panégyrique de Pascal ; il ne s'est pas confit dans une extase béate pour celui qu'il tient pour un « héros » et « presque un saint ». Il n'a pas masqué les limites de sa sainteté, les passions qu'il a dû combattre en lui pour y parvenir. On voit l'homme sous le héros. Nous avons ainsi un vrai Pascal, ou même de vrais Pascals : les liaisons de Pascal le père avec l'acteur Mondory, avec ce bouffon friand de débauche qu'était Le Pailleur, avec la maîtresse de Voiture ; la violence, l'instabilité du caractère de Pascal ; son ardeur à se pousser parfois dans la gloire, l'intransigeante vanité du savant qui ne se

contente pas de triompher de ses rivaux, qui veut les poursuivre et les écraser et l'entraîne encore, quatre ans avant sa mort, aux petites ruses et aux triomphes trop calculés d'Amos Dettonville, inventeur de la cycloïde ; la brutalité parfois de sa croyance, « le zèle inquisiteur » poursuivant et faisant à toute force condamner un livre de Jacques Forton Saint-Ange.

Tout cela, et d'autres choses, est, non pas avoué — car Pascal n'en est pas vraiment diminué — mais conté dans le livre de M. Giraud. Il consent aussi bien à ce que Pascal ait écrit le *Discours sur les passions de l'amour* ; donc qu'il ait sinon aimé, du moins pensé à aimer. Je crains pourtant que toutes ces ombres ne soient adoucies, ou plutôt ces reliefs effacés. On voit beaucoup le saint, pas assez l'homme. M. Giraud accepte, bien qu'il rappelle en note qu'on a discuté, le Pascal de douze ans réinventant la géométrie ; l'anecdote me paraît fort suspecte. Dans l'affaire Saint-Ange, il ne dit pas assez clairement que Saint-Ange — comme M. Jovy l'a montré — était un fort brave homme et que rien n'excuse Pascal, si ce n'est son temps, de s'être acharné à sa perte. Rien ne transparaît, ou à peu près, dans le récit des expériences sur le vide, des graves polémiques qui ont mis en doute l'originalité de Pascal. Elles n'ont pas prouvé — selon moi — que Pascal ait « dérobé » ses découvertes. Mais elles ont montré qu'il devait à ses contemporains plus qu'il ne le dit, et que M. Giraud ne le dit.

Par contre, je plaiderais pour Pascal contre la tradition qui fait de lui, sur certains points, une sorte d'élève du chevalier de Méré. Ce chevalier de Méré fut bien un parfait « honnête homme », si l'on entend le mot au sens du XVII^e^ siècle qui le comprenait à sa manière ; il ne faisait pas difficulté à recevoir de l'argent de quelques dames qui le trouvaient aimable ; et son intelligence assez avisée était assez courte. Je croirais volontiers, comme M. Boudhors semble bien l'avoir démontré, qu'il a pris à Pascal beaucoup plus qu'il ne lui a donné.

Tout cela n'est d'ailleurs que chicanes ; les faits prennent ou perdent de la valeur, parfois, selon l'idée que l'on se fait de Pascal. On peut en conclure seulement que je ne me fais pas de lui tout à fait la même idée que M. Giraud. Et il serait juste d'opposer longuement à ces contestations toutes les pages, tous les chapitres où je crois bien que M. Giraud a donné de son héros une image strictement fidèle. Il faudrait pour cela suivre le livre presque pas à pas. Non pas, peut-être, dès le premier pas. Je me défie des tentatives qui cherchent à expliquer un homme de génie par son terroir ; et je ne suis pas très sûr que l'Auvergne fût capable plus que la Touraine de former un Pascal. Mais, sur la famille de Pascal, sur le milieu où il a vécu, milieu étroit des amitiés, milieu large de la pensée contemporaine, sur sa vie intérieure, sur les raisons et la valeur des *Provinciales*, sur les raisons et le sens des *Pensées* M. Giraud nous donne constamment les renseignements, les explications, les jugements qui emportent la conviction. J'entends les jugements directs plutôt que les jugements de doctrine. Ceux-là relèvent de la sensibilité et des convictions de chacun, non de l'histoire littéraire et de la critique.

Il importe de signaler que M. Giraud vient de publier une édition des *Pensées* qui n'a pas la prétention d'en renouveler l'exégèse, mais qui met à la portée de chacun un texte très sûr et d'un maniement très commode. Il a réédité, en la revisant, son étude connue sur *Pascal, l'homme, l'œuvre, l'influence* (4^e^ édition, Paris, de Boccard, 1922). On y trouvera, rappelons-le, un tableau condensé mais instructif de ce que M. Giraud et d'autres ont étudié avec précision et de ce que l'on connaît superficiellement ou mal et qu'il faudrait préciser.

D. Mornet.

BEAUMARCHAIS. **Lettres de jeunesse (1745-1775)**, publiées par LOUIS THOMAS. Paris, de Boccard, 1923, 1 vol. in-8° de VIII-292 p.

M. Thomas a fait précéder sa publication d'une préface mélancolique. On sait qu'il est le très utile éditeur de la correspondance de Chateaubriand. Il avait entrepris de publier celle de Beaumarchais, celle de Benjamin Constant, celle de Mme de Staël. Mais l'érudit propose et la vie chère dispose. Les éditeurs ne publient plus que ce qui les enrichit. Et M. Thomas doit attendre des temps meilleurs. Souhaitons comme lui que quelque société, quelque mécène s'intéresse à autre chose qu'au romantisme ou aux tirages de luxe et lui permette de continuer une tâche aussi utile que désintéressée.

A vrai dire l'essentiel de cette correspondance de jeunesse était connu, par M. de Loménie ou par Bettelheim. Mais des publications partielles, dispersées et destinées à soutenir une étude historique, ne sont pas ce qu'il nous faut. Nous savions ce que M. de Loménie avait utilisé ; nous ignorions ce qu'il avait tronqué ou négligé. M. Thomas a eu tout à fait raison de commencer la publication intégrale de la correspondance. Il y corrige les fautes de lecture de Loménie, assez nombreuses. Il donne les lettres complètes et les inédites. Presque tout ce qui n'était pas connu provient des archives de Beaumarchais. Il y ajoute quelques documents trouvés dans Bettelheim, à la Bibliothèque Nationale. Rien ne nous révèle un Beaumarchais inconnu. Mais on trouve de temps à autre des précisions pittoresques, par exemple sur l'idylle avec Pauline Le Breton, sur la sœur Julie, sur les projets commerciaux que Beaumarchais échafaude ou poursuit en Espagne ou en France ; à noter particulièrement une longue lettre du 30 avril 1766, écrite en faveur d'un nègre ou mulâtre et où Beaumarchais proteste non sans éloquence contre l'esclavage.

La publication a été faite avec beaucoup de conscience et de soin. Des notes brèves élucident ce qui est indispensable.

D. M

F. BRUNOT. **Histoire de la langue française des origines à 1900 ;** Tome IV : *La langue classique (1660-1715)*. Deuxième partie, VII-559 p., in-8°, Paris, Colin, 1924[1].

Ce volume, s'ajoutant à celui que M. Brunot a publié en 1913, complète le tome IV de l'*Histoire de la langue française*, et achève l'étude de la langue classique de 1660 à 1715. Le premier volume, après un livre consacré aux ouvriers de l'entreprise, étudiait la prononciation (II), l'orthographe (III) et le vocabulaire (IV) ; celui-ci contient deux livres seulement, de dimensions très inégales : le cinquième, de la page 657 à la page 762, traite des formes grammaticales ; le sixième, de la page 763 à la page 1195, traite de la syntaxe. Un appendice (1196-1199) est consacré à une étude phonétique d'un passage de Bossuet pris dans le *Sermon sur la Mort*, et montre surtout que la méthode d'enregistrement aux appareils, en dépit de son apparente précision, a un caractère trop subjectif et trop variable pour donner lieu à des conclusions certaines[2].

Les professeurs, les étudiants et, plus généralement, tous ceux qui s'intéressent par métier ou par goût à la langue du XVIIe siècle sont pourvus maintenant de tous les instruments de travail désirables. Le dictionnaire de

1. La pagination du volume, de 657 à 1215, continue la pagination de la première partie publiée en 1913.

2. Un expérimentateur prononce en trois secondes ce qu'un autre prononce en cinq ; le même expérimentateur prononce le même groupe un jour en quatre secondes et le lendemain en cinq.

M. Cayrou, le *Français classique*[1], plus scolaire et plus développé en même temps que le *Petit glossaire des classiques français du XVII^e siècle* de M. Huguet[2], réunit comme lui, sous une forme maniable, d'abondants renseignements qui permettent de résoudre, à peu de chose près, toutes les difficultés de vocabulaire. Le dernier livre de M. B. apporte maintenant tous les éclaircissements souhaitables sur les formes grammaticales et la syntaxe dans la seconde moitié du XVII^e siècle. M. B. a droit à une vive reconnaissance, car sa tâche était lourde et rebutante ; sans doute, pour la syntaxe, il a pu être aidé par la riche collection d'exemples que lui fournissait la Syntaxe d'Haase ; mais il a pris la peine de chercher et de rassembler, sur les questions les plus menues, les remarques d'écrivains de deuxième et de troisième ordre, de grammairiens ou de critiques sans largeur de vue ni talent. Il a rencontré une autre difficulté dont il se plaint dans sa préface : il a été obligé, pour ne pas rompre la continuité de son œuvre, de classer les faits dans les cadres traditionnels, au lieu de pouvoir tracer librement le tableau des moyens dont disposait la langue française au XVII^e siècle pour l'expression de la pensée. Souhaitons que M. B. nous donne bientôt la vue d'ensemble qu'il nous fait espérer, mais reconnaissons, en attendant, que le plan auquel il s'est soumis, s'il entraîne des séparations artificielles et des redites, facilite beaucoup les recherches et rend très facile le maniement du livre.

Le premier intérêt de ce volume, c'est de permettre l'intelligence complète des textes du XVII^e siècle. A propos des difficultés que soulève l'emploi des articles ou des pronoms, la valeur transitive ou intransitive des verbes, l'usage des prépositions ou des conjonctions, des différentes formes de la négation, celui des temps et des modes dans les propositions principales ou subordonnées, comme à propos de l'ordre des mots, de la structure des phrases et des périodes, il fournit des renseignements copieux et substantiels. Il n'y a pas de question, si mince soit-elle, sur laquelle il n'apporte, avec des exemples, moins nombreux parfois que ceux de la Syntaxe d'Haase[3], mais toujours bien choisis, les opinions de plusieurs grammairiens ou critiques, auxquelles se joignent les explications pénétrantes de M. B.

Ces remarques multiples des grammairiens du temps nous permettent ensuite d'apprécier plus exactement les écrivains en distinguant dans leurs œuvres ce qui est le style de l'auteur et ce qui appartient à l'usage des contemporains. Sans doute nous ne sommes plus à l'époque où Voltaire reprochait à Corneille de ne pas avoir appliqué en 1640 les règles admises en 1760 ; mais souvent, en face d'un fait de langue qui nous étonne, nous nous bornons à dire, ou à penser : « Nous dirions autrement ». Plus souvent encore, dans des expressions qui ne nous sont pas usuelles, nous voyons des hardiesses de style, dont nous félicitons, ou blâmons, l'auteur, à notre gré ; ou bien, au contraire, nous considérons comme banales, parce qu'elles nous sont familières, des constructions qui ont été neuves et expressives. Le volume de M. B., en nous faisant connaître avec précision l'usage courant à partir de 1660, en indiquant très souvent la date exacte à laquelle telle tournure a été constatée, autorisée ou condamnée, nous permet de retrouver sur le style de nos grands auteurs l'impression de leurs contemporains, et de lui rendre véritablement la vie : il fait pour la forme ce que la recherche exacte des sources a fait pour la pensée, dans les éditions dues à M. Lanson et à ses disciples. Mais, pour en tirer ce profit, il ne faut pas se borner à consulter le

1. G. Cayrou, *Le français classique*, Lexique de la langue française du XVII^e siècle, XXVIII-884 p. avec 69 illustrations documentaires, Paris, Didier, 1923.

2. Troisième édition, Paris, Hachette 1919.

3. Cette infériorité est souvent plus apparente que réelle : la Syntaxe d'Haase porte sur l'ensemble du XVII^e siècle ; le volume de M. B. n'en étudie que la seconde partie. Il faut donc ajouter aux exemples qui y figurent ceux qui ont été donnés dans le tome III.

livre sur les cas embarrassants, il faut le lire : M. B. exagère dans la préface en disant que cette lecture est à peu près impossible. Peut-être serait-il pénible, en effet, de le lire d'une seule haleine ; mais chaque chapitre, solidement construit, se lit avec autant de facilité que de profit.

Si, dans la pensée de M. B., son livre est fait pour rendre service aux étudiants qui préparent les examens et concours de l'enseignement secondaire et supérieur, il est en même temps une partie d'une histoire de la langue fançaise. A ce titre, son intérêt est plus grand encore : avec lui, en effet, se termine une période capitale de cette histoire, exposée dans les deux parties du tome III : la formation de la langue classique de 1600 à 1660, et les deux parties du tome IV : la langue classique de 1660 à 1715. Ainsi se trouve retracée dans tous ses détails la création, plus exactement la délimitation, dans notre pays, d'une langue littéraire, qui est devenue vite une grande langue de civilisation. Il est tentant d'esquisser, d'après l'ouvrage de M. B., les étapes de cette création, et de chercher quelle y a été la part des faits linguistiques, des faits historiques et des hommes.

Le point principal est que le XVII^e^ siècle a vu réussir une tentative qui avait échoué au XVI^e^ ; il est évident que les faits proprement linguistiques ont eu dans ce succès et dans cet échec bien peu d'importance. L'état de la langue était sensiblement le même en 1600 qu'en 1550 : déjà à cette première date, le français avait perdu entièrement la déclinaison des noms et des adjectifs, et en grande partie la distinction du nombre par la désinence ; déjà, dans la conjugaison, la flexion ne suffisait plus à distinguer les personnes entre elles, et les subjonctifs tendaient à se confondre avec les indicatifs ; en cinquante ans, il n'est pas apparu de caractères nouveaux. Il est vrai que ceux qui existaient se sont manifestés plus nettement ; en 1550 le type moderne du français était encore masqué en bien des endroits par les restes du type ancien. Mais les différences ne portent que sur des détails ; elles ont d'autant moins d'importance qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'une langue prenne un grand développement, qu'elle ait un type bien déterminé : à tout moment de son histoire, une langue est le résultat de toutes les actions qui s'exercent sur elle et présente côte à côte les traces d'un passé très lointain et les éléments d'un avenir aussi lointain.

Il est exagéré, du reste, de parler d'un échec de Ronsard et du Bellay ; leur part est grande dans l'œuvre réalisée au début du XVII^e^ siècle par Malherbe. A le prendre dans son ensemble, le XVI^e^ siècle a affirmé et donné le désir d'une langue commune à la France entière. L'exemple et le succès des œuvres de la Pléiade, sans doute aussi le développement du commerce de l'imprimerie et de la librairie, ont fait admettre que cette langue serait, non pas le latin, mais le français déjà introduit par François I^er^ dans l'administration et la justice. Le français est devenu matière d'étude comme le latin et le grec, et les ouvrages de grammaire française commencent à trouver des lecteurs ; il se forme aussi, dès le règne d'Henri III, des académies provinciales dont les membres discutent des questions de littérature et de langue. Tous ces faits ont préparé et facilité la tâche accomplie au siècle suivant.

Mais les grammairiens, comme les poètes, n'ont pas fait porter leur effort sur le point important. Ce qui est faible et insuffisant dans les grammaires du XVI^e^ siècle, et même dans celle de Meigret, nous dit M. B., c'est la syntaxe. Ce que du Bellay et Ronsard ont voulu avant tout, c'est enrichir la langue littéraire ; transportés par leur admiration pour les grandes œuvres de l'antiquité, ils se sont occupés surtout de donner à la France une langue poétique. Ils n'ont pas songé à définir la structure, le système grammatical qui devait porter ce vocabulaire et, s'ils y avaient songé, peut-être n'auraient-ils pas su le distinguer. Or le vocabulaire est dans une langue la partie la moins essentielle, la plus soumise aux caprices de la mode, celle qui peut subir les plus grands bouleversements sans que le caractère fondamental de la langue en

soit changé. En outre, le vocabulaire proposé par du Bellay et Ronsard était, en partie du moins, artificiel ; ils le tiraient de leurs lectures plutôt que de l'usage de leur temps : imaginé pour les « doctes », il était peu propre à être adopté par un grand nombre de Français, encore moins par l'ensemble de la nation.

Mieux inspiré, éclairé peut-être par la tentative de ses devanciers, ou servi par cette circonstance même qu'il voulait réagir contre leur doctrine, Malherbe a vu plus nettement la tâche à accomplir et c'est pourquoi son œuvre a été plus durable. Cette œuvre a été double ; pour le vocabulaire, il a prétendu l'épurer, et créer, ou plutôt délimiter une langue de cour. Est-ce à dire qu'il a appauvri la langue française ? On l'a répété souvent : le livre de M. B. montre que ce jugement repose sur une conception simpliste de la langue considérée comme une sorte d'abstraction. Au XVII^e^ siècle, comme de nos jours, il n'existait pas une langue française, mais plusieurs parlers français ayant, à côté de termes communs, des éléments très distincts. En recommandant certains termes ou certaines constructions, tandis qu'il en proscrivait d'autres, Malherbe n'a fait que constater l'existence d'un de ces parlers spéciaux, et décrire le langage employé par une classe sociale, non pas pour tous les besoins de la vie, mais pour certaines relations qui demandaient plus d'élégance et de distinction de pensée. Les mots qui choquaient les membres de cette société dans leurs réunions n'ont pas pour cela disparu de la langue ; ils sont restés dans les parlers spéciaux auxquels ils appartenaient également. Même les mondains, qui les évitaient dans certaines occasions, les connaissaient et s'en servaient au besoin pour parler à leurs procureurs, à leurs métayers ou à leur apothicaire. Il y a temps pour tout, et comme le dit Philinte à Alceste :

> Il est bien des endroits où la pleine franchise
> Deviendrait ridicule et serait peu permise,

en matière de langue aussi bien qu'en matière de sentiment. Les listes dressées par M. B. donnent une juste idée du grand nombre de mots qui, proscrits par Malherbe, sont cependant restés en usage. « En dehors de la langue officielle, il existe un matériel linguistique considérable[1] ». Beaucoup de mots rejetés par la bonne société, et exclus de la grande littérature, sont du reste admis dans les genres bas[2]. Quant à la langue officielle, répondant à un besoin, s'appuyant sur l'usage réel de la Cour, elle a eu une existence plus durable que la langue poétique de la Pléiade.

Mais ce n'est pas en matière de vocabulaire que l'œuvre de Malherbe a été le plus efficace. Ses remarques de syntaxe ont été beaucoup plus importantes ; sans bâtir un système, il a bien signalé dans ses observations dispersées le caractère nouveau de la langue, où la flexion perd de plus en plus de place, à mesure que s'accroît le rôle des particules et la signification grammaticale de l'ordre des mots[3]. Il affirme, en effet, que les articles sont nécessaires devant les noms comme les pronoms devant les verbes, et qu'il ne faut pas hésiter à les répéter, aussi bien que les prépositions et les conjonctions ; surtout il a combattu avec rigueur les constructions obscures et les inversions ; plus exactement, il a proscrit un ordre des mots qui, aux siècles précédents, et encore au XVI^e^ siècle, était la continuation d'un ordre ancien, normal dans une langue à flexions bien marquées et qui était devenu une cause d'obscurité dans cette forme nouvelle de langue où les flexions ont presque disparu. Quand Boileau dit que Malherbe

> D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir,

1. *Histoire de la Langue*, III, 174.
2. Il convient de noter que la comédie est rangée dans les genres bas.
3. *Histoire de la Langue*, III, 657.

il songe peut-être au style plus qu'à la grammaire ; nous pouvons pourtant dire avec lui que Malherbe a compris, ou au moins senti l'importance prise par l'ordre des mots pour l'expression de la pensée. Il a bien vu que le danger auquel était exposée continuellement la langue de son temps était l'équivoque et l'obscurité. Quand il note en marge de tel ou tel vers : « Je ne comprends pas », il ne s'adresse plus seulement aux courtisans ; il commence à enseigner aux écrivains cette probité que Rivarol déclarera plus tard attachée au génie de la langue française.

Malherbe avait nettement indiqué l'orientation nouvelle du français ; Vaugelas n'a eu qu'à suivre la direction donnée. S'il prétend parfois se séparer de Malherbe[1], c'est sur des questions de netteté et d'harmonie qui concernent le style plus que la langue proprement dite. Pour le fond, il continue le travail commencé avec des principes plus arrêtés ; il définit plus clairement le bon usage : « C'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'escrire de la plus saine partie des autheurs du temps[2] ». Dans l'œuvre de Vaugelas, comme dans celle de Malherbe, le temps a distingué deux parties, de solidité inégale. Vaugelas aussi s'est beaucoup occupé du vocabulaire et il a proscrit un grand nombre de termes ou de locutions dont beaucoup n'ont jamais cessé d'être employés ; en revanche, il n'y a presque pas une de ses remarques de syntaxe qui ne se retrouve dans nos grammaires, sinon dans l'usage actuel. Sa doctrine, telle qu'elle se dégage du livre de M. B., s'accorde bien avec le caractère linguistique du français ; elle exige en effet un emploi fréquent, presque abusif de l'article, devenu la marque du nom en même temps qu'il en indique le genre et le nombre ; elle demande que les pronoms soient employés constamment devant les verbes, que les prépositions et conjonctions soient mises à leur place et répétées sans scrupules. Comme Malherbe, il veut la clarté et critique les ordres des mots équivoques, les constructions à double sens, qui peuvent être comprises sans doute, mais qui embarrassent le lecteur et exigent un effort de réflexion[3]. C'est à l'auteur de faire cet effort. Ronsard et du Bellay avaient déjà enseigné aux écrivains qu'ils devaient longuement et durement peiner pour acquérir la renommée ; mais ils leur conseillaient d'employer ce labeur surtout à feuilleter les exemplaires grecs et latins. Vaugelas, après Malherbe, leur recommande de travailler leur style, mais pour lui donner un caractère proprement français. S'il indique encore aux courtisans la manière de parler correctement, c'est surtout l'art d'écrire qu'il enseigne dans ses Remarques : la langue spéciale de la Cour est en train de devenir la langue littéraire de la France tout entière[4].

Ce caractère nouveau de la langue dans la période de 1660 à 1715 explique l'aspect nouveau que prennent aussi les remarques des grammairiens. Ils n'ont plus à décrire une langue parlée, susceptible d'une certaine liberté, puisqu'elle dispose de moyens d'expression extra-grammaticaux ; ils ont à régler une langue écrite qui doit tirer des mots employés et surtout de la structure des phrases toute sa valeur expressive. Aussi les remarques se font-elles plus minutieuses, les recommandations plus impératives. Ayant à choisir entre l'usage et la raison, Vaugelas laissait volontiers la première place à l'usage : ses successeurs, au contraire, raisonnent plutôt qu'ils ne constatent l'usage. Mais tous, Bouhours, Andry de Beauregard, Richesource et les autres suivent la direction indiquée par Malherbe et Vaugelas. Ils sentent bien, eux aussi, les faiblesses du système grammatical du français,

1. *Histoire de la Langue*, III, 688.
2. *Histoire de la Langue*, III, 48.
3. *Histoire de la Langue*, III, 690.
4. Il résulte de ce fait, comme le marque bien M. B., un divorce complet entre la langue littéraire et ce qu'on peut appeler, d'un terme approximatif, la langue parlée ; l'histoire de la langue devient l'histoire de la langue littéraire.

sa pauvreté en démonstratifs expressifs, l'imprécision de ses pronoms personnels de troisième personne et de ses pronoms relatifs, l'obscurité de ses participes et surtout de ses gérondifs, dans lesquels rien d'indique à quel terme de la proposition ils se rapportent, la confusion grandissante entre les indicatifs et les subjonctifs, en un mot l'usure de la flexion qui oblige à multiplier les particules et à donner à l'ordre des mots plus de fixité. M. B., souvent sévère pour leurs prescriptions étroites et subtiles, regrette que sur ces différents points leurs règles n'aient pas été plus nombreuses encore et plus impérieuses. C'est que toutes ces règles tendent au but fixé par Malherbe et Vaugelas, à la clarté, à l'adaptation exacte de l'expression à la pensée, qualité fondamentale d'une langue qui doit servir à un groupe social étendu. M. B. note bien justement que tous ces grammairiens ont su appliquer au français la leçon capitale de leurs maîtres, les rhéteurs grecs et latins, à savoir qu'il ne suffit pas d'écrire pour être compris, mais qu'il faut écrire de manière à ne pas pouvoir ne pas être compris. Ils enseignent déjà, s'ils ne le disent pas encore formellement, que « tout ce qui n'est pas clair, n'est pas français[1] ».

Mais toutes ces remarques, si judicieuses fussent-elles, auraient été sans efficacité s'il ne s'était pas trouvé des écrivains pour les accepter et les appliquer. De nos jours, le développement des études grammaticales a été considérable ; nos grammairiens ont de l'ancien français une connaissance qui faisait défaut à Malherbe et à Vaugelas ; ils ont l'habitude des méthodes comparatives qui leur permettent de définir avec précision le système grammatical de notre langue, à propos duquel leurs prédécesseurs du XVII^e^ siècle ne pouvaient avoir que de vagues intuitions ; leur enseignement est propagé amplement par le livre et par l'école ; et, pourtant, il s'en faut que leur doctrine ait sur la langue littéraire l'influence qu'ont eue sur celle du XVII^e^ siècle des hommes moins bien informés ; si notre langue littéraire prend un aspect nouveau, c'est en grande partie en opposition avec l'enseignement grammatical. Les remarques d'un Malherbe, d'un Vaugelas ou d'un Bouhours n'auraient eu aussi qu'une influence restreinte si les écrivains qui les appliquaient avaient été les auteurs médiocres d'œuvres sans mérite ; mais, par une heureuse rencontre, au XVII^e^ siècle et spécialement de 1660 à 1715, des écrivains qui sont parmi les plus grands de notre littérature acceptent, ou sollicitent, l'enseignement des grammairiens. L'Académie française, dans laquelle ces écrivains jouent le principal rôle, fait siennes les Remarques du maître, et borne son travail grammatical à les commenter. Corneille, d'édition en édition, corrige ses vers pour les mettre au goût nouveau ; Racine consulte Bouhours et se soumet à ses avis. La Fontaine, quand il n'archaïse pas, Molière, quand il a le temps d'écrire ses pièces, se soumettent à la règle. Si La Bruyère et Fénelon protestent contre la contrainte établie, c'est surtout en ce qui concerne le vocabulaire restreint de la langue littéraire : en matière de syntaxe, ils sont d'accord avec leur siècle.

A d'autres époques, les écrivains se sont montrés plus soucieux de leur indépendance : d'où vient qu'alors ils ont accepté si volontiers la contrainte des règles ? Cette soumission s'explique en partie par un besoin d'ordre et de clarté répandu dans tous les esprits après la confusion et les désordres des guerres de religion, besoin qui s'est manifesté dans la première moitié du XVII^e^ siècle à la fois par les mesures administratives de Richelieu et par le succès de la philosophie cartésienne. Elle s'explique surtout par un fait historique, le développement et l'influence grandissante de la Cour. Sans doute il y avait déjà une Cour fastueuse autour de François I^er^ ; mais, à son époque

1. M. B. relève aussi les conseils précieux que ces théoriciens ont donnés sur l'harmonie de la phrase. C'est un point qui concerne plus le style que le système grammatical de la langue ; c'est pourquoi nous n'y insistons pas.

même et surtout au milieu des troubles qui ont suivi de près sa mort, l'éclat de la Cour royale a été plus d'une fois offusqué par celui d'autres cours princières ; la vie provinciale est encore très active, et il n'existe pas, entre les différentes classes de la nation, ou, du moins, des classes aisées de la nation, les distinctions nettement tranchées qui se sont établies au XVIIe siècle, et surtout à partir de 1660 [1]. Alors, vraiment, il se forme autour du roi, pour le servir, et, comme dit La Bruyère, pour l'adorer, une classe restreinte, qui groupe les personnes les plus cultivées des deux sexes, désireuses d'élégance, d'ordre, de netteté, ayant pour principale et presque unique occupation de briller par le luxe de la vie et par les qualités de l'esprit. Cette classe seule, et le roi qui en est le centre, donne aux écrivains, comme aux autres artistes, réputation et fortune : c'est pour elle qu'ils écrivent, pour obtenir son approbation qu'ils polissent et repolissent leurs ouvrages. A leur tour ils affinent et épurent le goût des courtisans, le rendent plus exigeant et, par suite, s'imposent à eux-mêmes des règles plus sévères et plus minutieuses. L'influence de la Cour ne s'arrête pas là : par l'éclat qu'elle répand autour d'elle, par les faveurs dont elle jouit, cette classe privilégiée devient pour les autres classes de la nation un objet d'admiration et un modèle ; la ville, les bourgeois s'appliquent à l'imiter dans son langage comme dans ses manières. Molière, qui nous dit en parlant de la Cour :

Que chez elle on se peut former quelque bon goût,

nous montre bien les progrès de cette influence. Dès 1670, M. Jourdain veut apprendre à écrire et à parler comme les personnes de qualité. Chrysale, il est vrai, trois ans plus tard, proteste contre la manie de parler Vaugelas ; mais ses plaintes font mieux voir que le goût des belles œuvres et du beau langage a gagné les femmes de la bourgeoisie et que, par elles, il essaie, d'ailleurs vainement, de gagner le peuple. La langue de la Cour décrite par Malherbe au début du siècle, devenue plus tard langue littéraire, rayonne maintenant sur toute la nation. M. B. a déjà commencé à montrer comment elle a rayonné sur l'Europe.

En résumé, une matière linguistique qui n'offre en elle-même aucune clarté particulière, et qui, maniée par des écrivains maladroits, produit des phrases obscures et disgracieuses ; des critiques qui, sans le définir exactement, ont su discerner le système grammatical de cette langue, et qui ont indiqué les moyens d'en pallier les défauts et d'en développer les qualités ; des artisans modestes qui en ont mis en valeur toutes les ressources ; des écrivains de génie qui ont tiré de la matière ainsi élaborée une profusion de chefs-d'œuvre ; une classe sociale qui a soutenu et encouragé ces écrivains ; voilà les principaux éléments qui ont contribué à former la langue classique, et dont M. B. a montré l'action dans ces quatre beaux volumes où il a consacré à l'histoire du français sa science et son talent.

H. Yvon.

1. Ce fait justifie historiquement la division adoptée par M. B. dans son histoire : 1600-1660, 1660-1715.
2. *Histoire de la Langue française*, t. V, 1917.

Les débuts littéraires d'Honoré de Balzac, d'après des documents nouveaux et inédits, par L.-J. Arrigon, in-12 de 275 p., Perrin et Cie, Paris, 1924.

Dans ce petit livre alerte, M. L.-J. Arrigon nous conte dix années de Balzac. Il prend son héros à la fin de 1818, au temps où, « clerc musard et négligent » chez maître Passez, « l'Éléphant », comme l'appellent ses camarades, lit des romans ou griffonne des vers, au lieu de rédiger des actes ; il le mène jusqu'à

la publication du premier livre qu'il ait imprimé sous son nom, ce *Dernier Chouan*, qui parut en mars 1829.

Pourquoi M. Arrigon, préambule naturel à cet essai de psychologie et d'histoire, n'a-t-il pas tout d'abord montré, au moins dans leurs traits essentiels, le développement moral de Balzac avant sa vingtième année, et sa formation littéraire? M. Arrigon ne donne guère à celle-ci que deux pages (30-31), et, bien que d'autres y aient déjà touché, c'est pourtant question encore aussi curieuse que mal connue.

Cette réserve faite, accordons que l'auteur a su bien choisir le sujet restreint où il lui plaisait de se borner. Dans cette période de sa vie, Balzac révèle déjà ses tendances maîtresses.

C'est d'abord cette imagination démesurée, qui enfantera plus tard la *Comédie humaine*, mais qui, aujourd'hui, travaille surtout à embellir de fantastiques mirages un présent médiocre. S'est-il entendu pour collaborer avec l'obscur Le Poitevin de l'Égreville, qu'il se voit déjà « cent mille écus » bien assurés (p. 77). Il sera demain « l'homme à la mode, l'auteur le plus fécond, le plus aimable, et les dames l'aimeront comme la prunelle de leurs yeux »; il aperçoit le fringant équipage dont il descendra bientôt, « la tête haute, le regard fier et le gousset plein », sous le regard d'une foule idolâtre (96). Mais déjà son piteux *Cromwell* ne devait-il pas être « le bréviaire des peuples et des rois »? (39) Magnifique confiance en soi qui, dans son excès même, voire ses ridicules, est peut-être la vertu nécessaire des grands créateurs.

Un autre trait plus particulier à Balzac apparaît dès ses débuts, comme le caractère même que prend chez lui tout travail littéraire. Ce n'est point une lente et minutieuse élaboration, avec les soucis patients d'un artiste, mais plutôt une espèce de jaillissement furieux, dans le tumulte et dans la fièvre. Et de là, sans doute, cette apparence de magnifique ébauche que garderont ses meilleures œuvres. On expliquait les défauts de sa composition et le tissu grossier de son style par la nécessité de produire vite et beaucoup. Mais M. Arrigon nous fait connaître un Balzac que les dettes ne pressent pas encore : il vit chez ses parents; il y trouve le vivre, le couvert, et l'amour à sa porte. Cependant il cède à toutes les demandes des libraires, qui montrent pour ses œuvres de jeunesse, d'un si vulgaire romantisme, un goût incompréhensible; à la fin de 1822, on le voit corriger les premières épreuves du *Centenaire*, tandis qu'il travaille encore à en achever les quatre volumes; en même temps il continue *Wann-Chlore*, il écrit le *Vicaire des Ardennes*. Comme le dit fort bien M. Arrigon, il éprouve « une joie puissante... à se jeter sur la besogne et à l'abattre, tranche par tranche... Une sensation de vitalité débordante l'emplit et lui procure comme une ivresse » (130). Il était donc bien dans sa nature de bâcler en hâte, par un travail forcené, tous ces romans qui se bousculaient dans son cerveau et qui réclamaient la vie.

M. Arrigon nous montre aussi comment ces dix années d'épreuve formèrent Balzac et l'instruisirent. Il fallait à son imagination romantique et livresque le spectacle obligé du réel : sa famille, et les petitesses secrètes qu'il y observait; puis la vie de ses premiers compagnons littéraires, journalistes et romanciers médiocres, jaloux, avides et sans scrupules; enfin la fréquentation forcée des hommes d'affaires et des hommes de loi, aux temps malheureux de son imprimerie, quand Balzac apprit à ses dépens la puissance cruelle et basse de l'argent.

M. Arrigon sait peindre les lieux et les hommes. Il fait vivre autour de Balzac tous ceux, parents, amis, qui l'aidèrent ou qui le désespérèrent, ce peuple d'originaux du temps passé que Balzac, plus tard, juste représaille ou délicat souvenir, introduira dans son œuvre. L'étude de documents nouveaux, et en particulier des inépuisables richesses accumulées par Lovenjoul, ont permis à M. Arrigon de préciser ou de corriger maint détail, de renouveler sur bien des points la biographie de Balzac.

Et je n'aurais presque rien[1] à critiquer, dans ce livre intelligent et neuf, si M. Arrigon avait choisi une méthode d'exposition différente. Comme les vieux annalistes, il raconte à mesure, d'année en année ou de mois en mois, les événements ; il présente ses personnages au moment où les circonstances les amènent, et ses propres conclusions dispersées un peu partout. Nul plan d'ensemble, nulle division logique du sujet. Pas même de chapitres, mais de simples coupures, et sans titres. Partant point de table[2]. Et c'est tant pis pour ceux qui voudraient consulter l'ouvrage. Nul moyen d'y rien retrouver.

Je sais bien que, ce faisant, M. Arrigon a voulu écrire un livre d'une plus aimable lecture. Ce n'est pas moi qui lui reprocherai cette intention. Quoi qu'en disent certains, un livre, qui n'est ni un dictionnaire ni un précis, est fait pour être lu. Les qualités littéraires qui attirent et retiennent le lecteur me semblent donc chose précieuse. Je serai le premier à féliciter M. Arrigon d'avoir évité le pédantisme, et les lourdeurs inutiles d'une érudition qui ne prouve rien de plus en s'étalant.

Mais je crois que s'il l'avait composé avec un peu plus d'effort, s'il y avait quelquefois groupé certains ordres d'idées ou de faits, son livre n'aurait rien perdu en agrément ; sans paraître plus doctoral, ce serait un instrument de travail plus maniable. Et mon regret est un éloge.

PAUL ARBELET.

1. Mais pourquoi attribuer à l'influence d'André Chénier les cinq vers où Balzac s'essaie gauchement à traduire le début célèbre du *De natura rerum*, que M. Arrigon ne semble pas reconnaître ? (P. 153.) Molière déjà traduisait Lucrèce.

2. Et je ne parle point d'une bibliographie, dont ici je me passe fort bien, ni d'un index, qui serait pourtant très utile.

Bibliothèque romantique, publiée sous la direction de HENRI GIRARD. — 7. **La Couronne poétique de Byron**, textes choisis et publiés par GEORGES ROTH. In-16, Paris, « Les Presses Françaises », 1924.

On sait quelle impression fit à Paris, quand elle y parvint en mai 1824, la nouvelle de la mort de Byron à Missolonghi. Le libraire Ladvocat, éditeur des romantiques et de la traduction des Œuvres complètes du poète anglais par Amédée Pichot, songea aussitôt à mettre sous presse un recueil intitulé : *Couronne poétique à Lord Byron*, auquel toutes les jeunes Muses auraient apporté leur fleur. Pour des raisons inconnues, ce projet ne se réalisa pas. Il vient d'être repris, à l'occasion du centenaire, et mené à bonne fin par M. Georges Roth dans la *Bibliothèque romantique* que dirige avec autant d'activité que de goût M. Henri Girard.

Sous le titre, ou peu s'en faut, que Ladvocat avait choisi, M. Roth a réuni un certain nombre des meilleurs vers composés en l'honneur de Byron par les poètes romantiques. Il y a joint plusieurs articles en prose du même temps et sur le même sujet. Un critique pointilleux remarquerait aussitôt que, ce faisant, il donne plus qu'il ne semblait promettre. Je le lui reprocherai d'autant moins que, d'une part, les auteurs de ces pages peuvent être, en général, rangés, en raison de leurs habitudes de composition ou de leur tour d'esprit, dans la catégorie des poètes, et que, d'autre part, l'anthologie ainsi formée y gagne en intérêt et en utilité. Il faut bien l'avouer, la plupart des poèmes de circonstance que la mort de Byron a inspirés ne méritent guère d'être tirés de l'oubli où ils sont depuis longtemps tombés. Mais des jugements ou des souvenirs personnels sur le grand homme, émanant de Stendhal, de Vigny, de Hugo, de Chateaubriand, piqueront toujours notre curiosité autant par ce qu'il nous révèlent d'eux que par ce qu'ils nous apprennent de lui.

Une objection plus grave que l'on pourrait faire à M. Roth, c'est que, parmi

les pièces qu'il a rassemblées, les plus dignes d'être lues sont faciles à trouver et familières aux lettrés, et que les autres pouvaient sans grand inconvénient continuer à être ignorées. A quoi M. Roth répondrait sans doute qu'ayant eu l'intention de donner une juste idée de l'hommage collectif rendu par les romantiques français à Byron, il aurait également manqué son but, s'il avait écarté comme trop connues les productions des écrivains de premier rang qui sont la parure du romantisme et sa caution auprès de la postérité, ou comme trop pauvres celles des *poetae minores* qui sont à l'arrière-plan du tableau et n'ont d'autre rôle que d'en garnir le fond et de faire nombre. Et je crois qu'il aurait raison. Si différemment, en effet, que les uns et les autres soient traités par la gloire, historiquement ils font bloc, et il n'y a pas de raison de les séparer.

Je regretterai plutôt, pour ma part, dans ce florilège, certaines omissions qui sont voulues, je n'en doute pas, mais dont je ne m'explique pas bien les motifs. Puisqu'on nous invite à remonter jusqu'aux *Méditations* de 1820, et à descendre jusqu'à l'*Essai sur la littérature anglaise* de 1836, comment se fait-il qu'on ne juge pas à propos de nous remettre sous les yeux le début de la *Lettre* de Musset *à Lamartine*, qui est aussi de 1836 ? Il y avait là une cinquantaine de vers à prendre, dont les plus beaux — je l'ai dit autrefois et je le maintiens — qu'on ait jamais écrits en France sur Byron. Pourquoi ne pas exhumer du *Lazare* de Barbier (1837) la grande pièce intitulée *Westminster*, une des meilleures du volume ? Pourquoi laisser de côté les articles de Mérimée dans le *National* de 1830 ? Je sais qu'il y a des nécessités matérielles qui font qu'on doit se restreindre, et que tout choix au surplus comporte une part d'arbitraire. Remercions donc M. Roth de celui qu'il s'est donné la peine de faire pour nous. Aux textes qu'il a rassemblés et classés, il a ajouté une bibliographie des éditions et traductions de Byron en France jusqu'en 1825 et une liste des poèmes inspirés par la mort de Byron. Il a fait précéder le tout d'une introduction qui résume en une trentaine de pages ce qu'il y a d'essentiel à savoir sur la fortune de Byron chez nous à la même époque. La part qu'il veut bien attribuer dans la documentation de son travail à mon étude sur *Byron et le romantisme français* me rend assez difficile de le critiquer en détail. Mais je puis assurer en connaissance de cause qu'on y trouvera, présentés d'une manière agréable, beaucoup de citations utiles et de renseignements exacts.

EDMOND ESTÈVE.

LEON DEGOUMOIS, docteur ès lettres, **L'Algérie d'Alphonse Daudet**, d'après *Tartarin de Tarascon* et divers fragments des autres œuvres. Essai sur les sources et les procédés d'imitation d'ALPHONSE DAUDET, suivi de la première version de *Tartarin*. Genève, éditions « Sonor », S. A., 1922, 282 pages.

Alphonse Daudet a consacré dans toute son œuvre une centaine de pages à l'Algérie : quelques chapitres de *Tartarin de Tarascon*, quelques descriptions et quelques nouvelles dans les *Contes du Lundi* ou dans les *Lettres de mon moulin*, quelques confidences dispersées par ailleurs. Ce sont ces fragments, et notamment la narration plaisante du voyage de Tartarin chez les *Teurs*, qu'étudient les deux cent cinquante pages de l'essai publié par M. Degoumois sous le titre : *L'Algérie d'Alphonse Daudet*.

Louons l'auteur d'avoir vu là un sujet digne de ses soins ; mais regrettons qu'il l'ait en partie trahi, pour se donner le malin plaisir de prendre en défaut d'illustres critiques, comme J. Lemaître ou A. France, qui ont proclamé « sans contrôle » la vérité des « tableaux africains » de Daudet, en leur démontrant par une « expertise littéraire » impitoyable, qu'au moins en ce qui touche l'Algérie, l'écrivain ne peint pas « d'après nature », comme il pré-

tend, dans *Trente ans de Paris*, l'avoir toujours fait. En effet, « le hasard qui préside à l'élaboration des études de sources » révèle qu'en réalité l'auteur de *Tartarin* « a beaucoup emprunté pour mettre sur pied une Algérie plausible ». Et M. Degoumois d'établir, à grand renfort de citations parallèles, le bilan de ces dettes. Dès lors, malgré la promesse du titre, il n'est plus guère question de « l'Algérie d'Alphonse Daudet » dans cet essai que pour constater tout ce qu'elle doit à J. Gérard, à Bombonnel, à l'*Alger* d'Ernest Feydeau et, surtout, au *Sahel* et au *Sahara* de Fromentin. Si le lecteur en est quelque peu déçu, il a, par contre, plaisir à rencontrer à la fin du volume une première version de *Tartarin* : *Chapatin le tueur de lions,* parue dans le *Figaro* du 6 juin 1863, et qu'a profitablement exhumée M. Degoumois.

C'est, en somme, un « procès » en forme que celui-ci intente à Daudet. Et s'il prononce un « acquittement absolu » (p. 244), l'originalité de l'accusé n'en est guère réhabilitée, puisque le juge a préalablement prouvé « qu'il n'y a pas à sortir des contes algériens de Daudet une formule d'exotisme très neuve..., et qui ne soit pas sur un air connu » (p. 226-228). La sentence se borne à accorder les circonstances atténuantes, à savoir que « le cas de Daudet n'est pas isolé », et qu'il comporte des précédents, celui de Chateaubriand, par exemple, pour ne citer que le plus notoire.

Visiblement, en effet, M. Degoumois est hanté de l'ambition de pratiquer à l'endroit du voyage en Algérie d'Alphonse Daudet la méthode critique appliquée par M. J. Bédier au voyage en Amérique de Chateaubriand. Mais il s'en faut bien que les témoignages qu'il a réunis aient la solidité des preuves établies dans la belle analyse de M. Bédier. Nous lui accorderons volontiers que le récit des exploits cynégétiques de Tartarin emprunte quelques traits aux descriptions de chasses de Bombonnel ou de J. Gérard : rien d'étonnant à cela puisque Tartarin les a lus et s'inspire de leurs leçons. De l'aveu même de Daudet, l'imitation est ici volontaire et tend à la parodie. Quant aux comparaisons entre le texte de Daudet et telle page de Feydeau ou de Fromentin, elles sont pour la plupart très contestables. Certes la recherche et la confrontation des sources peut conduire à des conclusions intéressantes sur les procédés d'invention et d'imitation des écrivains, à condition, toutefois, de ne point abuser des textes. Or n'est-ce pas abuser des textes que de découper, comme le fait M. Degoumois (p. 103), des phrases prises à des pages différentes (p. 19, 38, 92, 265, 271) et à des tableaux fort divers du *Sahel* de Fromentin, pour en rapprocher la description d'un marché arabe dans *Tartarin* ? N'est-ce pas, d'autre part, une conclusion aventurée que celle-ci : « L'auteur des *Contes du Lundi* ne risque pas la moindre affirmation pour laquelle il ne s'autorise de Fromentin » ?

Daudet avait-il besoin de relire les ouvrages de l'illustre peintre ou celui de Feydeau pour retrouver dans sa mémoire « Alger la blanche avec ses petites maisons d'un blanc mat qui descendent vers la mer », la ville haute avec ses « petites ruelles noires, très étroites, grimpant à pic », la route « poudreuse » de Mustapha, pour décrire Blida, ses vieux remparts, ses orangeries, l'Atlas couronné de neige, ou la plaine du Chéliff, ses lentisques, ses palmiers-nains, ses cactus et ses lauriers-roses ? De même l'évocation de quelque Mauresque « masquée de blanc », d'un Arabe sur son âne, entre deux couffins, les jambes pendantes, d'un chameau aux « grandes jambes à nœuds », à « l'air triste », de groupes d'indigènes faisant leurs ablutions ou accroupis sur des nattes devant un café maure, autant de spectacles familiers à quiconque a séjourné, ne fût-ce que quelques semaines, en Algérie.

« Tout bien considéré, affirme M. Degoumois lui-même, il est impossible que la peinture d'un même milieu ne fasse pas apparaître, dans plusieurs livres, des détails identiques et même des expressions toutes pareilles. » C'est, en effet, l'identité des objets décrits qui suggère ici les mêmes notations aux divers voyageurs. Les guides du temps contiennent de « ces expressions

toutes pareilles ». C'est ainsi que l'énumération des types qui composent la foule groupée sur le quai où débarque Tartarin, que M. Degoumois croit inspirée de Feydeau, se rencontre au moins dans les deux ouvrages suivants antérieurs au voyage de Feydeau à Alger : Tombarel, *Guide général de l'Algérie*, Alger, 1855, et Barbier, *Itinéraire descriptif de l'Algérie*, Paris, Hachette, 1855. Si Daudet avait besoin d'un aide-mémoire pour préciser ses souvenirs sur ces sortes de détails topographiques ou ethnographiques, n'est-il pas naturel qu'il l'ait demandé au guide dont il dut sans doute se munir en vue de ce voyage ?

La seule conclusion à tirer de rapprochements souvent si hasardeux, c'est que Daudet a lu vraisemblablement les livres de Feydeau et de Fromentin, ainsi d'ailleurs que bien d'autres descriptions de l'Algérie ou de l'Orient, et que, lorsqu'il mit au point ses propres souvenirs, il lui fallut bien user du vocabulaire exotique, consacré par les contemporains. Un mot, une image s'impose à sa mémoire et c'est à son insu qu'il les retrouve lorsqu'il peint les mêmes scènes ou les mêmes types [1]. Comme le dit Daudet lui-même, à propos de Rochefort, dans *Trente ans de Paris* : « Ce sont là de ces imitations inconscientes, auxquelles personne n'échappe ».

Elles n'enlèvent rien, à notre avis, à la sincérité des impressions de Daudet. Certes M. Degoumois concède « qu'il a vu à peu près tout ce que ses tableaux contiennent » (p. 183), mais il ajoute « qu'il ne se l'est rappelé et ne l'a exprimé que moyennant le secours de ses livres ». Il lui paraît impossible « qu'un voyage de trois mois ait permis de prendre des renseignements si copieux et de rapporter une vision d'ensemble du pays tellement claire et définitive » (p. 14). Or il était facile de vérifier si les esquisses algériennes de Daudet avaient une « origine livresque », ou si elles étaient l'expression directe de la réalité observée. Il suffisait de les confronter avec cette réalité même. Cette contre-épreuve, M. Degoumois ne l'a pas tentée. Il a cru que la « documentation de son sujet se trouvait épuisée » après la lecture de Fromentin, de Feydeau, de J. Gérard, de Bombonnel [2] ; il lui paraît qu'il a établi ainsi son analyse « sur une base aussi scientifique que possible » (p. 9 et 15). Elle eût été, semble-t-il, plus « scientifique » ou simplement plus solide, si l'auteur s'était informé plus exactement des circonstances du voyage de Daudet. Nous essaierons, dans un prochain article de la *Revue Africaine*, sinon de le « reconstituer », tout au moins d'en préciser quelques aspects [3]. Qu'il nous suffise ici d'illustrer de quelques faits la netteté et la sincérité des souvenirs du créateur de *Tartarin*.

1. Telle cette réminiscence que je glane au hasard dans le *Voyage à Constantinople* de Th. Gautier publié en 1853, ouvrage que M. Degoumois ne cite pas dans sa bibliographie ; Gautier peint une représentation du guignol musulman « Karagheuz... qui se livre à ses *saturnales* d'impuretés, souillant tout de ses *monstrueux* caprices ». Il proteste contre ces « *prouesses érotiques* », et refuse de « rendre compte de ces folles *atellanes* aux scènes lascives ». De son côté, Daudet raconte dans *Trente ans de Paris* comment, recevant sous la tente, au beau milieu de la plaine du Chéliff, une dépêche qui lui annonce le succès de sa première pièce et, voulant faire comprendre sa joie aux aghas dont il est l'hôte, il brandit sa dépêche en s'écriant : « Karagueuz ! Karagueuz ! » — « Comme si, ajoute-t-il, mon attendrissant petit acte avait eu quelque rapport avec les effroyables *atellanes* où se complaît le *monstrueux* polichinelle turc... tandis que les bons musulmans se délectent au spectacle de ces *lubriques prouesses.* » — C'est là une réminiscence verbale dont il est difficile de conclure à une imitation volontaire.

2. Si M. Degoumois avait lu l'excellent article, consacré par M. Martino au voyage en Algérie de Feydeau, et à son « œuvre algérienne », article publié dans la *Revue Africaine* du troisième trimestre 1909, il y aurait puisé des indications bibliographiques propres à compléter sa « documentation ».

3. *Le Voyage d'Alphonse Daudet en Algérie, Revue Africaine*, nos 314 et 318, et, Paris, Champion, 1924.

Tout d'abord son voyage en Algérie, contrairement à ce qu'affirme M. Degoumois, peut s'enfermer entre des dates très certaines. C'est bien le *Zouave* qui transporta Daudet, ainsi que son héros, de Marseille à Alger : le journal *L'Akhbar* du 22 décembre 1861 mentionne, en effet, au nombre des passagers arrivés par ce bateau le samedi 21 décembre : « M. Daudet (avec une coquille typographique), attaché de cabinet » ; le premier nom cité après le sien est celui de « M. Reynaud, propriétaire », qui n'est autre que le fameux cousin Reynaud, proposé par Mistral comme l'original de Tartarin. Effectivement, le même *Akhbar* du 27 février 1862 indique parmi les passagers du *Louqsor*, parti d'Alger le mardi 25 février 1862, « Daudet, attaché au cabinet de Son Excellence le Président du Corps législatif », et son nom est encore suivi de celui du cousin, mais cette fois orthographié « Raynaud, propriétaire ». Voici donc identifiée la personnalité du véritable Tartarin, dont l'existence apparaît « problématique » à M. Degoumois. — D'autre part, la tempête qui assaillit le *Zouave* au sortir de Marseille est confirmée par les bulletins météorologiques locaux, qui signalent, du 19 au 21, « un vent d'ouest très vif », « une mer très forte », « une mer très houleuse ». — Sitôt débarqué, Tartarin, passant sur la place du Gouvernement, paralyse d'étonnement l'orchestre militaire qui jouait une polka d'Offenbach. Or, le dimanche 22 décembre, un concert fut donné par la musique militaire sur ladite place et ce concert se termina par une polka. — Pour retrouver la belle mauresque de l'omnibus, Tartarin pénètre un jour au théâtre d'Alger et Daudet note à ce propos « qu'en hiver, toutes les nuits de samedi, le grand théâtre d'Alger donne son bal masqué ni plus ni moins que l'Opéra ». Et il est exact que les samedis 11 et 18 janvier, 1er, 8, 15, 22 février 1862, il y eut au « théâtre impérial » d'Alger, « bal masqué et paré », de 10 h. et demie du soir au petit matin. — Dans la diligence qui l'emmène vers le sud, Tartarin vient à converser avec Bombonnel, le tueur de panthères. M. Degoumois crie à l'invraisemblance, car, dit-il, Bombonnel, en 1861, a quitté l'Algérie. Il a tort. S'il ne fut pas donné à Daudet de rencontrer l'illustre chasseur, il ne le manqua de guère. Celui-ci, en effet, revenu à Alger, au début de l'hiver 1861, après la publication, en 1860, du livre qui constitue sur ce point la seule information de M. Degoumois, partit en novembre pour la province de Constantine ; il se trouvait le 31 décembre à Batna ; il quittait cette résidence le 10 février, pour arriver à Guelma le 15. Pendant tout ce temps, l'*Akhbar*, le *Moniteur de l'Algérie*, l'*Indépendant de Constantine* ne cessaient de relater ses exploits et ceux de son ami Chassaing. Et Daudet lisait au moins l'*Akhbar*, puisqu'il le cite dans *Tartarin*. — Enfin la fameuse diatribe dirigée par Alphonse Daudet contre l'Algérie semble à M. Degoumois d'origine purement livresque. Il nous sera aisé de prouver qu'il a suffi à l'écrivain d'ouvrir les yeux et les oreilles pour se graver dans l'esprit le souvenir des discussions, à l'ordre du jour en Algérie, au moment où il la visitait, et dont on trouve l'écho dans les brochures et les journaux locaux, ainsi que dans les débats parlementaires du temps. Elles n'ont pu passer inaperçues pour « l'attaché de cabinet du Président du Corps Législatif ». Sans avoir recours à Feydeau ou à Fromentin, ses conversations avec Alexandre Duvernois, employé au bureau arabe de Miliana, l'édifièrent largement.

En voilà assez, en attendant mieux, pour nous permettre d'affirmer que Daudet n'a pas eu besoin « de l'intervention d'un guide averti », c'est-à-dire Fromentin, pour réaliser ses impressions de voyage. Son « Orient africain » n'est pas, comme l'insinue M. Degoumois, « dans sa totalité, le résultat d'un travail inconscient d'assimilation » (p. 205), mais bien « une jolie esquisse, et combien vraie, pour ceux qui ont vu les choses », comme l'assurait J. Lemaître qui les avait vues. Il est évident que l'écrivain avait dans ses carnets, à côté « du minuscule cahier vert » sur le Midi[1], un cahier non moins « plein de

1. *Histoire de mes livres, Numa Roumestan.*

notes serrées » réservé aux souvenirs d'Algérie. Il y puisait pour rafraîchir les impressions, déjà si vives, qu'il gardait de son voyage : « Quelle merveilleuse *machine à sentir* j'ai été surtout dans mon enfance, écrira-t-il plus tard dans les *Notes sur la vie*. A *tant d'années de distance*, certaines rues de Nîmes me reviennent dans une lointaine concordance d'heure, de couleur de ciel, de sons de cloches, d'exhalaisons de boutiques... Des impressions, des sensations à remplir des tas de livres, et toutes d'une *intensité de rêve*. » — Il est raisonnable de conclure que les visions d'Algérie ont pris dans la mémoire de Daudet une réalité aussi intense, aussi durable, aussi promptement stylisée par le rêve ou la fantaisie que les impressions enregistrées au cours de son enfance à Nîmes.

J. Caillat.

Léon Deffoux et Émile Zavie, **Le groupe de Médan : Émile Zola, Guy de Maupassant, J.-K. Huysmans, Henry Céard. Léon Hennique, Paul Alexis.** Suivi de deux essais sur le naturalisme. Six reproductions d'autographes. Lettres inédites, notes et documents nouveaux, 1 vol. in-16, 316 pages. Paris, Payot et Cie, éditeurs, 1920.

Depuis bien longtemps il n'avait pas été publié d'étude générale sur le naturalisme; celles qui furent écrites il y a trente ou quarante ans sont de vrais livres de combat, et ne nous apprennent guère aujourd'hui que les mauvaises humeurs ou les enthousiasmes de leurs auteurs. Ces passions sont calmées aujourd'hui, bien calmées : le naturalisme et l'œuvre de Zola sont tout à fait enfoncés dans le passé; pour les rejoindre il faut passer à travers une forêt, chaque jour grandissante, de documents. Le livre de MM. Deffoux et Zavie trace quelques bonnes voies dans ce fouillis ; il débrouille utilement de petites questions d'histoire littéraire. Ses auteurs ont pu approcher ceux des écrivains du groupe de Médan qui survivent, et quelques-uns des morts d'hier; ils ont noté leurs propos; ils ont soigneusement mis en fiches des anecdotes et des renseignements publiés de ci, de là, depuis quelque vingt ans, dans la presse quotidienne et les petites revues. Tout ce qu'ils n'ont pas pu utiliser dans le corps du livre, ils l'ont gardé pour des notes, qui s'étendent sur près de cent pages, et qui ne sont pas la partie la moins utile de ce joli volume... Un contact direct avec les écrivains et les œuvres, des documents abondants et bien choisis, — voilà de quoi les deux auteurs ont fait leur livre : c'est en dire la valeur. Point de jugement d'ensemble, aucun désir de ressaisir, dans la suite des dates et la série des livres, l'histoire du naturalisme; toutefois, ces petites monographies finissent, l'une venant après l'autre, par nous donner une assez bonne idée de ce que fut le mouvement naturaliste, de ses ambitions, de ses succès, et aussi des raisons pour lesquelles, très vite, le public et les auteurs se lassèrent du naturalisme.

Le chapitre sur Zola est écrit sur un ton légèrement ironique; et les raisons que MM. Deffoux et Zavie donnent de ses tentatives et de ses succès ne tiennent pas grand compte de ses qualités d'écrivain et de ses ambitions d'art; ils voient surtout en lui un journaliste heureux. Peu de faits nouveaux, au surplus; on notera (p. 238) la lettre, écrite en 1918, où Henry Céard réclame pour lui l'honneur d'avoir fait connaître à Zola, — assez tard, par conséquent, — l'*Introduction à la médecine expérimentale* de Claude Bernard, d'où sont sorties, non pas la théorie naturaliste, qui était bien nette dans l'esprit de Zola avant 1870, mais les dures formules dans lesquelles celui-ci l'enferma, au lendemain de l'*Assommoir*.

L'histoire des *Soirées de Médan* est exactement reconstituée; *Boule de Suif*, seule, fut composée expressément pour le recueil (p. 11); mais les jeunes auteurs de ce livre, décidé pour déclencher tout un tapage de presse, étaient

unis, depuis des mois déjà, par une fréquentation intime et des idées communes. Cette publication marque la plus belle heure du naturalisme : on s'aimait entre confrères, on respectait le maître! Sept ans après, le *Figaro* publiait le fameux *Manifeste des Cinq*, que MM. Deffoux et Zavie reproduisent fort utilement (p. 223 et suiv.); ce fut la plus méchante des attaques contre Zola et contre les procédés de son école. Dans l'intervalle, le petit groupe des amis de Médan s'était désagrégé; chacun était parti de son côté; seul P. Alexis restait fidele au *Credo* de 1880. Est-ce pour cela que MM. Deffoux et Zavie lui marquent une si vive sympathie ? Je crains bien qu'ils n'aient tout à fait surestimé son œuvre, toute de pastiche, où l'on ne voit guère que les efforts d'un disciple buté dans l'application d'une méthode simpliste : exagérer tous les procédés et forcer tous les effets !

Un chapitre, fort documenté, est consacré à Henry Céard, l'auteur d'*Une belle journée* (1881), qui peut passer, à volonté, pour le plus parfait des romans naturalistes ou bien pour la plus jolie de ses parodies. Un autre chapitre nous renseigne de façon amusante sur Gabriel Thyébaut et sur son *Vin en bouteilles*, un roman resté manuscrit, qui est d'intention toute pareille à celui de Céard : trois cents pages, dans *Une belle journée*, pour conter une histoire d'adultère qui n'a pas lieu; trois cents lignes, dans le *Vin en bouteilles*, pour conter une après-midi de dimanche passée à mettre du vin en bouteilles! C'était à des gageures de cette force que risquait d'aboutir le roman documentaire.

Sur Maupassant et sur Huysmans, MM. Deffoux et Zavie ont écrit des études, partielles, évidemment, et fragmentaires, mais où l'œuvre et l'homme, chaque fois, sont présentés avec leur vraie valeur. Et le livre se termine par deux essais bibliographiques qui éviteront aux curieux bien des recherches : une recension des éditions Kistemaeckers, l'imprimeur des romans naturalistes les plus osés; — une liste des œuvres des écrivains du groupe de Médan. Cette dernière me paraît exacte et suffisamment complète; je ne vois guère à signaler que l'oubli, dans le chapitre relatif à Maupassant, du recueil de nouvelles *Yvette*, paru en 1885; il valait la peine aussi de mentionner l'édition Conard (1908-1910) des œuvres, à cause des inédits qui ont été reproduits dans presque tous les volumes de cette édition.

Pierre Martino.

Pierre Ronzy. — **Un humaniste italianisant, Papire Masson (1544-1611)**, in-8°, xxvii-691 pages. Champion, 1924.

Cette monographie, présentée comme thèse principale au doctorat ès lettres par M. Ronzy, après avoir recueilli l'unanimité des suffrages à la Sorbonne, ouvre aujourd'hui la série d'études historiques et critiques de la Bibliothèque de l'Institut Français de Naples, et le public lettré, aussi bien en France qu'à l'étranger, en Italie surtout, ne peut que se réjouir de cette savante contribution à l'étude du xvi^e^ siècle.

S'occupant d'un humaniste, c'est en érudit que M. Ronzy parle de Papire Masson, et son livre est un modèle de critique probe, méthodique où le soin minutieux apporté aux détails n'entrave point l'harmonieux développement de l'ensemble, où la force interne qui construit pierre à pierre l'édifice est toujours sensible et donne à chaque page l'impression d'un progrès ; et si le nombre des références et la longueur de l'index indiquent suffisamment quel labeur le critique s'est imposé, nous aurions parfois l'ingratitude de l'oublier, tant la forme est alerte, tant cette érudition qui unit chronologiquement la biographie et l'œuvre de l'humaniste, inséparables l'une de l'autre, est pleine de vie, de variété, la science pure le cédant parfois à une évocation discrète où l'imagination et la sensibilité — l'humour parfois — l'emportent. Qu'il nous suffise de signaler à cet égard ce que M. Ronzy dit du Forez et de son rôle

dans la littérature française au XVIe siècle (Liv. I, ch. I), les pages qu'il consacre à la *Vie de Pétrarque* (Liv. III, ch. II) et à la *Descriptio fluminum Galliae* (Liv. IV, ch. II), ou à la biographie humoristique de *Lucius Titius* — personnage imaginaire dont maint critique n'a pas mis l'existence en doute — et où Masson, « hilari et expedito ingenio », fait spirituellement la parodie de la méthode historique qu'il fut un des premiers en France à appliquer (Liv. IV, ch. I).

Peut-être pourrait-on chicaner l'auteur sur le choix du titre. Son livre tient beaucoup plus qu'il ne promet; s'il remplit bien toutes les conditions d'une monographie, il en dépasse singulièrement le cadre ; c'est à propos d'un personnage central étudié pour lui-même, ainsi qu'il convient, le tableau d'une période négligée de la pensée française, la pensée de l'humanisme français dans la seconde partie du XVIe siècle considérée dans ses rapports avec l'histoire politique et religieuse du temps, avec l'antiquité et l'humanisme européen et surtout italien. Aussi, quel que soit l'intérêt des minuties biographiques et bibliographiques qu'avec un scrupule et une méthode dont on doit le louer le critique — songeant aux érudits — a eu à cœur d'établir (signalons au passage la copieuse *Bibliographie critique des œuvres imprimées et manuscrites de Papire Masson* qui constitue la thèse secondaire de M. Ronzy et qui est le complément naturel de la thèse principale et de l'appendice), retiendrons-nous surtout l'impression d'ensemble qui se dégage de ce travail.

Sur le fond de toile de la Ligue et des Guerres de Religion, parmi la foule des personnages qui animent cette période agitée de la vie française, si accueillante à tant d'étrangers, se détache Papire Masson, oublié aujourd'hui, comme bien des humanistes, mais dont la fortune en France et hors de France, aussi longtemps que le latin garda des lecteurs, est faite pour étonner. M. Ronzy dessine nettement les contours de cette mentalité sans être tenté de trop en accuser le relief.

S'il n'est pas une personnalité de premier plan — et peut-être à cause de cela — Papire Masson apparaît comme très représentatif de son temps par cette recherche de « la connaissance multiple des choses » qui fut un rêve de l'humanisme, par cette passion de l'étude par elle-même dont son enthousiasme tenace ne semble pas lui avoir laissé jamais pressentir le « nescio quid amari » : « Même si j'avais un pied dans la tombe, je voudrais encore ajouter à ce que je sais ».

Professeur puis juriste, mais surtout historien, biographe, curieux des questions les plus diverses, ardent chasseur de manuscrits comme ses précurseurs italiens, hôte dans sa jeunesse de cette Italie dont il subira toute sa vie l'influence, en commerce avec les meilleurs esprits de son temps, il contribue puissamment par ses œuvres latines à faire pénétrer chez nous l'italianisme que tout tendait à implanter en France. Sans doute, malgré son culte pour *Pétrarque* et son goût pour le « poème sérieux » de *Dante*, n'a-t-il pas tiré de l'Italie des impressions essentiellement artistiques, et cela n'est pas pour nous étonner. Possédant un tempérament d'érudit, c'est l'érudition surtout qui devait le retenir, et s'il lui arrive d'écouter la lyre latine de la Renaissance italienne, d'une inspiration si moderne parfois sous un vêtement antique, il demande surtout à l'Italie érudite une méthode historique. A l'exemple des *Sigonio* et des *Panvinio*, il substitue à l'histoire éloquente une histoire basée sur la recherche et la critique du document, et, à cet égard, *Augustin Thierry* lui a rendu plein hommage. Cette méthode, il l'applique à la France, à l'Espagne, à l'Italie, à la Papauté, à de nombreux personnages historiques, et c'est d'après les mêmes lois qu'il publie quantité de textes inédits du plus grand intérêt.

Humaniste italianisant, Masson l'est non seulement par ses biographies italiennes et en particulier par celles de *Dante*, *Pétrarque*, *Boccace*, non seulement par l'érudition, mais encore par l'éclectisme, la souplesse de sa curiosité si différente de l'humanisme germanique, et cela dès sa jeunesse, dès sa

réponse à la Franco-Gallia de *François Hotman*, avec qui il échange, en latiniste convaincu, de si plaisantes injures.

D'ailleurs, si *Catherine de Médicis* eut toujours en lui un fidèle partisan, son amour pour l'Italie et les Italiens est sans aveuglement, et le chapitre si documenté que M. Ronzy consacre au *De Episcopis Urbis* prouve assez toute l'indépendance de cet esprit gallican, gallican jusque dans le titre de l'ouvrage, et qui, s'il n'avait pas la moindre sympathie pour la Réforme, pas plus, d'ailleurs, que pour les Jésuites qu'il avait connus de fort près, poussait la malice intellectuelle jusqu'à offrir son livre à *Sixte-Quint* et à ne tenir aucun compte des observations de *Baronius* en pleine Contre-Réforme.

Peut-être est-il regrettable que cet historien ait été aussi un historiographe et que son courage n'ait pas toujours égalé son esprit. Du moins fait-il toujours le départ entre les *Eloges* et les *Biographies*, et cette peur salutaire qu'il éprouva parfois en un siècle où les pots de fer heurtaient assez souvent les pots de terre ne rend que plus humain et plus sympathique ce chercheur infatigable qui n'ignorait point de quelle argile il était fait et qui vécut le plus possible dans sa librairie, déplorant les calamités du temps, ferme dans ses opinions et sans goût pour les aventures. Persuadé, au reste, que les hommes et leurs misères passent et que l'érudition demeure.

M. Ronzy est pleinement parvenu à évoquer Papire Masson et son milieu depuis la petite patrie forézienne jusqu'au cosmopolitisme de l'humaniste en passant par ses convictions de parlementaire gallican ; c'est au XVI^e^ siècle si curieux de l'humanisme qu'il apporte sa précieuse contribution : un monde intellectuel revit dans son livre.

Pour réussir dans cette tâche ardue, il n'était rien moins besoin que d'un tempérament d'humaniste. Reconnaissons-le à l'auteur en exprimant le regret — pour une fois — que les règlements aient supprimé la thèse latine!

Enfin ce livre acquiert plus de prix encore du fait que Papire Masson a été pour son biographe, ainsi que la préface nous en avertit, le compagnon fidèle des heures guerrières. Bien que l'ouvrage ait été rédigé dans le calme, il fut longuement médité dans la tourmente. A ce titre, le livre de M. Ronzy, si savant, si objectif qu'il soit, aura été pour lui ce que fut la thèse de Pierre-Maurice Masson : « un divertissement », « la bague-souvenir que l'on cisèle en campagne ».

ARMAND CARACCIO.

F. RUCHON. **Jules Laforgue. Sa vie. Son œuvre** (d'après des manuscrits inédits et des documents nouveaux). Genève, Albert Ciana, 1924, 1 vol. in-8° de 287 p.

Il y a dans cette thèse de l'Université de Genève deux choses. D'abord un monument à la gloire de Laforgue. M. Ruchon pense que c'est un « inoubliable poète » et « un futur classique français ». On peut, sans être un imbécile, n'être pas de l'avis de M. Ruchon. On trouve, selon moi, de fort belles choses dans l'œuvre de Laforgue et fort émouvantes, mais fort mêlées et presques perdues dans une œuvre obscure et qui ne deviendra « classique » que si l'esprit français fait une révolution. Mais on peut aussi, sans être un snob, ni même un écrivain de cénacle, partager l'admiration de M. Ruchon. On saura, dans cinquante ou cent ans, si c'est lui qui avait raison ou moi. Et il reste une certitude : c'est que d'excellents esprits et de parfaits artistes ont accordé ou accordent à Laforgue quelque chose qui ressemble à du génie ; c'est qu'il a exercé et exerce encore une influence assez grande. Par là, quelle que soit l'exacte valeur de sa poésie, il est entré dans l'histoire. Il est donc permis, utile, nécessaire de lui consacrer une thèse, d'écrire l'histoire de sa vie et de son œuvre. Et c'est cette seconde chose qu'on trouve dans le livre de M. Ruchon.

Cette histoire est faite avec une extrême précision. M. Ruchon a appliqué avec une grande patience et beaucoup de pénétration toutes les méthodes de la critique historique et même philologique. Il s'est renseigné aussi exactement qu'il a pu sur la vie de son auteur. Il a établi une bibliographie de son œuvre (avec la collaboration de M. Jean-Aubry) qui est parfaite ; il a recueilli les moindres articles ou notes ; il en a spécifié les éditions et rééditions ; il a fait la critique des textes, confronté les premières éditions et les réimpressions, examiné les manuscrits, signalé et utilisé les inédits, établi même un texte critique. Il a relevé même tout ce qui a été écrit sur Laforgue. Nous connaîtrons désormais l'œuvre de Laforgue beaucoup mieux que *Jocelyn* ou Musset. Et c'est tant pis pour Musset et *Jocelyn*.

De cette érudition M. Ruchon me semble avoir tiré un parti tout à fait judicieux. Il ne s'est pas enfermé, paresseusement, dans son auteur ; il aime et connaît bien toute l'école poétique dont Laforgue est un des maîtres, le symbolisme. Il a su marquer très exactement la place qu'y occupe la poésie de Laforgue. La plupart des symbolistes n'ont été ni disciples ni maîtres ; ils l'ont affirmé et ils n'avaient pas tort. Ils ont eu simplement des lassitudes communes et des instincts poétiques nouveaux ; chacun a suivi sa route pour fuir ses lassitudes et suivre ses instincts. L'essentiel était donc de tracer exactement la route de Laforgue. M. Ruchon me semble y avoir réussi. L'image qu'il nous donne de Laforgue est en partie neuve. On suit très bien l'évolution qui le mène d'une poésie juvénile et en partie parnassienne à la poésie de l'inconscience, au vers libre, à cette confusion décevante — et prenante, si l'on veut — de l'élan lyrique et de l'ironie réaliste. Les éléments du talent — ou, si l'on veut, du génie de Laforgue — sont analysés également avec beaucoup de finesse : le tempérament, les philosophies dont il s'est nourri (notamment celle de Hartman), les lectures, le « paysage intérieur » ou l'imagination, les heurts contre la réalité qui sont une des raisons de l' « Ironie de Laforgue ». Il y a une excellente étude sur l'expression que Laforgue a cherchée pour traduire son âme, sur la langue, la syntaxe et la métrique. Et tout cela nous mène à une conclusion qui dégage avec beaucoup de précision l'originalité de Laforgue. Tandis que d'autres, comme Rimbaud, ont surtout subi l'Inconscient, il l'a, lui, cherché et fouillé. Par son ironie, il l'a sans cesse rejeté vers la réalité médiocre. Il a été l'un des inventeurs du vers libre.

Je ne ferai à M. Ruchon que deux ou trois critiques dont aucune n'est essentielle. Quelque confusion, parfois, dans le plan. En écrivant, par exemple, deux chapitres sur *la Poésie de Laforgue* et *le Paysage intérieur de Laforgue*, ou sur *les Moralités légendaires* (qui sont toute ironie) et *l'Ironie de Laforgue*, on risque, soit de se répéter, soit de morceler ce qui est intimement uni. M. Ruchon, d'autre part, a bien montré ce que Laforgue doit à Verlaine, Mallarmé ou même Rimbaud. Mais le poète a, en même temps, d'autres dettes. Des procédés de style, par exemple, que M. Ruchon signale comme s'ils étaient originaux, ne viennent ni de Verlaine, ni même de Baudelaire ; ils viennent de V. Hugo et même de plus loin, de ce XVIII^e^ siècle, où Chénier (et d'autres) cherchaient entre les mots des « liens imprévus, nouveaux ». Mettre « des termes matériels en contact avec d'autres vocables d'un ordre plus relevé... », écrire « des bracelets d'aveux », « durcissez, durcissez-vous, caillots de souvenirs », ce n'est pas innover, c'est imiter V. Hugo et d'autres.

Surtout il manque au livre de M. Ruchon un chapitre. Il a fort bien *décrit* le tempérament poétique de Laforgue ; il ne l'a guère expliqué. Bien d'autres ont goûté les mêmes philosophies, souffert des mêmes détresses, remué les mêmes pessimismes sans aboutir à l'art étrange de Laforgue. M. Ruchon nous a fort bien montré le conscient de Laforgue. J'ai l'impression de connaître moins bien son subconscient ou son inconscient. On arrive, je crois, à les saisir assez bien chez Rimbaud, indirectement et surtout par les confidences d'*Une saison en enfer*. On peut expliquer par quel mécanisme

— ou quelle déformation cérébrale — le *Bateau ivre* était pour Rimbaud non pas seulement une émotion et une vision poétique vives et précises, mais un sens très clair et très net. M. Ruchon semble croire que l'émotion et l'art de Laforgue sont choses aussi normales et aussi calculées que l'émotion ou l'art de Lamartine ou de V. Hugo. Or, je crois qu'il a été, à certains égards, un anormal. C'est l'étude de ses « anomalies psychiques », pour parler psychologie, que je ne trouve pas clairement dans le livre de M. Ruchon.

M. Ruchon pourra me répondre que je comprends mal Laforgue et que mon impression d'anomalie est — sinon un blasphème, car tout génie est anormal — du moins une erreur. Cette critique n'enlève d'ailleurs rien aux qualités d'un livre très remarquable qui fait le plus grand honneur et à l'auteur et à l'Université de Genève.

D. Mornet.

Annales de l'Est, publiées par la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy, 37e année, 1923. — **Bibliographie Lorraine (1er janvier 1920-31 décembre 1921)**, revue du mouvement intellectuel, artistique et économique de la région. In-8°, Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1923.

Il y aurait peut-être quelque chose d'un peu embarrassant pour le signataire de ces lignes à rendre compte d'un ouvrage auquel il a collaboré, si, plutôt que d'en faire l'éloge ou la critique, son rôle n'était ici de signaler les services que l'ouvrage en question peut rendre aux travailleurs dans l'ordre d'études auquel cette revue est consacrée.

Ce cinquième fascicule (1920-1921) de la *Bibliographie Lorraine*, œuvre collective des professeurs de la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy, n'est pas une simple nomenclature de livres et d'articles. C'est une recension analytique et critique qui met, comme il se doit et autant qu'il se peut, pour la période correspondante, le lecteur au courant de ce qui intéresse non seulement l'histoire politique et économique, mais l'histoire de la langue et de la littérature françaises dans les quatre départements lorrains. Un chapitre très nourri, dû à M. Charles Bruneau, traite des publications relatives au dialecte lorrain au moyen âge, aux patois actuels et à la littérature populaire. Dans un autre, M. Estève relève les contributions apportées à l'histoire littéraire de la Lorraine et examine, du point de vue de cette province, le mouvement littéraire contemporain, qu'il s'agisse d'œuvres qui prennent leur sujet en Lorraine ou d'œuvres écrites par des Lorrains. La majeure partie du volume constitue, toujours du même point de vue, un répertoire considérable de bibliographie historique, tenu à jour, pour le Moyen Age et la période moderne, par M. Robert Parisot, pour la Lorraine française de 1766 à nos jours, par M. F. Braesch, pour la guerre de 1914-1918, par M. Ch. Bruneau. On y rencontre, mentionnés à des titres divers, un grand nombre de noms qui appartiennent de plus ou moins près à la littérature ; je cite, au courant de la plume : Maurice Barrès, Louis Bertrand, Alphonse de Ramberviller, François de Neufchâteau, André Theuriet, le cardinal Mathieu, le maréchal Lyautey, André Fribourg, Maurice Genevoix, Louis Dumur, Henry Bordeaux... Il n'est pas inutile de savoir qu'il y a là, sur la vie intellectuelle et littéraire d'une province française, une mine de renseignements dont beaucoup seraient sans doute longs et difficiles à réunir. Grâce à ce fascicule, à ceux qui l'ont précédé et à ceux qui le suivront, on les aura, en cas de besoin, à portée de la main.

Edmond Estève.

Bertrand de la Villehervé. — **François-Thomas de Baculard d'Arnaud ; Son théâtre et ses théories dramatiques**. *Paris, Champion*, 1920, in-8°.

C'est le mémoire que M. de la Villehervé, étudiant de Sorbonne, devait présenter pour le diplôme d'études supérieures lorsqu'il fut brusquement enlevé par la grippe. On a eu raison de le publier. Ce n'est pas seulement un pieux souvenir. Il témoigne de très remarquables qualités et il apporte à l'histoire littéraire d'intéressantes précisions.

La bibliographie est excellente. Elle est faite avec méthode et précision. Elle est judicieuse. M. de la Villehervé a très bien vu l'intérêt que pouvaient avoir à l'occasion les aventures pittoresques mais médiocres d'une vie médiocre et qui finit dans les plus piteuses misères. Baculard est élève de Voltaire et emprisonné en 1741, moins comme auteur d'un drame de *Coligni* que comme « élève de Voltaire »; il se brouille avec Voltaire, comme d'autres élèves ou protégés; il joue son rôle, qui n'est pas brillant, dans la querelle Goëzman-Beaumarchais, tout cela et d'autres choses n'auraient pas d'intérêt s'il n'y avait que Baculard. Mais Baculard nous renseigne sur ce que l'autorité pensait de Voltaire, sur Voltaire, sur Beaumarchais. Bonne bibliographie des œuvres de Baculard. Elles sont médiocres ou détestables, mais il importe justement de savoir qu'elles ont eu le plus grand succès. J'avais signalé (dans mon *Romantisme au XVIII^e siècle*) l'intérêt historique des *Epoux malheureux*. C'est vraiment un récit romanesque pleinement romantique, par le sujet et par le ton; et c'est le premier (1745). J'indiquais qu'il avait dû avoir dix éditions. M. de la Villehervé les a vues, et un texte du XVIII^e siècle, qu'il donne, affirme qu'elles furent plus de soixante. M. de la Villehervé précise aussi, très utilement, le succès des drames et des nouvelles (noter particulièrement cinq traductions hollandaises des drames). On pourrait compléter ou rectifier (on peut toujours compléter et corriger les enquêtes bibliographiques sur une œuvre aussi complète) : *Amour, ce sont là de tes jeux*, qui est un roman, est rangé par erreur dans le Théâtre; il y a quelques autres publications isolées, des nouvelles ou romans, par exemple *Donna Elmira*, Neuchâtel, 1774. J'ai vu une première édition des *Épreuves du sentiment*, qui est chez Lejay, Paris, 1770 (4 volumes). Les *Nouvelles historiques* sont publiées de 1774 à 1784 et non 1783,... etc. Mais les précisions de M. de la Villehervé sont largement suffisantes.

Comme il fallait s'y attendre, il y a un peu plus d'inexpérience dans l'étude de la valeur littéraire des drames, de leur origine et de leur influence. M. de la Villehervé s'attarde à peser longuement les qualités ou les défauts de Baculard. Il le fait avec jugement, et avec esprit. Mais ce sont de l'esprit et du jugement inutiles. Tout est mort dans cette œuvre et rien ne survivra. Ce qui importe dans l'étude de ces œuvres inanimées, mais qui furent pour les contemporains très vivantes, c'est de savoir où elles puisèrent leur vie et ce qu'elles en transmirent; c'est l'étude des influences subies et de celles qu'elles ont exercées. M. de la Villehervé l'a entreprise. Il ne l'a pas toujours menée à bien. La bibliographie même des œuvres qu'il a consultées témoigne de ses ignorances. Il serait ridicule de lui en faire grief. Un diplôme d'études supérieures se prépare, au mieux, en une dizaine de mois. Il est admirable déjà que M. de la Villehervé ait pu savoir tant de choses, et témoigner d'une si large érudition *à moins de dix-neuf ans*. Il importe pourtant de rectifier ce qu'il y a dans son livre d'incertain. Qu'y a-t-il d'original, ou plutôt de nouveau dans Baculard? Il doit à Diderot toutes sortes de choses (ne disons pas à Nivelle, sur qui M. de la Villehervé s'attarde; il y a longtemps que Nivelle était dépassé), notamment ce goût et cette science de la pantomime que M. de la Villehervé admire, comme si Baculard l'avait inventée. Mais Baculard se vantait d'avoir découvert le *genre sombre*. M. de la Villehervé l'en croit. Rectifions. Le genre sombre venait d'Young, dont M. de la Villehervé dit à peine quelques mots, et du roman, depuis celui de Prévost jusqu'à celui de Richardson. L'originalité de Baculard est seulement d'avoir transporté le « sombre » sur le théâtre et de l'y avoir étalé avec une application forcenée.

C'est en ce sens seulement qu'il est responsable, pour une part, des noirs mélodrames qui mèneront au billot d'*Angelo* ou au banquet empoisonné de *Lucrèce Borgia*. Surtout Baculard a eu deux mérites que M. de la Villehervé a très judicieusement notés, sans les dégager comme il convenait. Il n'a pas inventé la tragédie ou le drame historique ; il n'a pas inventé le moyen âge ni la chevalerie ; et il s'est fait jusqu'au bout de ce moyen âge une idée un peu naïve. Mais il a eu pourtant plus de goût historique et il a su plus d'histoire que la plupart des auteurs de théâtre ou des romanciers ses contemporains. Dans l'histoire du goût troubadour (M. de la Villehervé ne sait pas que M. Baldensperger l'a faite), Baculard est un de ceux qui sont, relativement, le moins romance et le moins pendule. Toutes les autres vertus ou erreurs littéraires de Baculard sur lesquelles M. de la Villehervé s'attarde ne sont rien. Elles ne sont que du Diderot, ou du Moore, ou du Lillo, ou de l'Young.

J'ai pu discuter ce livre comme s'il était celui d'un maître longuement mûri dans l'érudition. C'est, au fond, le meilleur hommage que l'on puisse faire au souvenir d'un étudiant qui donnait déjà beaucoup plus que des promesses.

DANIEL MORNET.

ROBERT DE MONTESQUIOU. **Les pas effacés**, *Mémoires* publiés par PAUL-LOUIS COUCHOUD. Paris, Émile-Paul frères, éditeurs, 1923, 3 vol. in-16 ; — t. I, 356 pages ; — t. II, 303 pages ; — t. III, 302 pages.

Robert de Montesquiou fut une singulière figure d'homme de lettres. A vrai dire, il ne sépara jamais de la littérature ses soucis de dandysme et de mondanité ; et nombreux furent les critiques et ses confrères qui affectaient de laisser l'auteur des *Hortensias bleus* en dehors des limites de la république des lettres, parmi le groupe orgueilleux et quémandeur des poètes de salon. Il fut mieux que cela ; un type caractéristique de quelques-unes des ambitions et des hésitations de la poésie et du goût français entre 1880 et 1900 ; et ce n'est pas par l'effet d'un pur hasard que Huysmans s'amusa à imaginer son Jean des Esseintes d'après ce qu'il avait appris de la vie et de la demeure de M. de Montesquiou. Tout l'idéal littéraire et artistique des « décadents », — raffinement, complication et subtilité dans la culture de la sensation, — le futur poète du *Chef des odeurs suaves* s'était piqué, très jeune, de le réaliser sous forme matérielle ; il n'y avait plus qu'à pousser le portrait jusqu'à la caricature, à dévier l'anecdote vers la légende ; c'est ce que fit Huysmans.

Les *Mémoires* qu'on vient de publier sont une image fort exacte de ce que fut l'homme qui les écrivit ; il était de grande famille et « tenait les rois mérovingiens pour ses ancêtres » ; c'est de quoi marcher heureux, tout le long d'une vie mondaine. Le premier volume des *Mémoires* est, tout naturellement, consacré à des « portraits d'ancêtres », dont l'intention est surtout d'honorer l'héritier dernier d'une si vieille ascendance. R. de Montesquiou se savait aussi, comme il le dit, un « spécimen d'humanité rare, ou du moins curieuse » ; et il pensait qu'aucun de ses actes n'était indifférent. Aussi ces *Mémoires* décrivent-ils, avec de grandes admirations, les demeures successives qu'habita le comte-poète, et qu'il orna selon ses fantaisies d'art ; — les fêtes qu'il donna, qu'il se donna plutôt, car il « aimait mieux ses réceptions que ses invités » ; ceux-ci, il les tenait pour « un détail complémentaire inséparable, dirai-je inévitable? d'une réception » (t. III, p. 63). Dans ces fêtes, on disait parfois des vers, qui étaient souvent ceux du maître de la maison : ils se sont logés dans ces *Mémoires* ; et à côté d'eux l'auteur a posé maint autre poème extrait de ses recueils de poésie, qu'il savait trop peu lus, afin de leur assurer le bénéfice d'une sûre lecture dans une fête anniversaire, qui serait comme un service de bout de l'an.

Il n'est question, tout le long des *Mémoires*, que des mots et des gestes de

Robert de Montesquiou. Et pourtant il a connu la plupart des hommes de lettres de sa génération; et il parle d'eux, du moins il croit parler d'eux. Les poètes d'abord : Leconte de Lisle (t. II, p. 183, 210, 270), qui le protégea à ses débuts; Th. de Banville (t. II, p. 192), Coppée (t. II, p. 176), Heredia (t. II, p. 181), Verlaine (t. II, p. 229; t. III, p. 48), Mallarmé (t. II, p. 123, 185), M^me^ de Noailles (t. III, p. 91), Rostand (t. III, p. 17), Henri de Régnier (t. III, p. 14). Les romanciers : Barbey d'Aurevilly (t. II, p. 176), E. de Goncourt (t. II, p. 214), Bourget (t. II, p. 178), Barrès (t. II, p. 282), Loti (t. III, p. 41), Anatole France (t. III, p. 73), Mirbeau (t. II, p. 277), Jean Lorrain (t. III, p. 79), Marcel Proust (t. II, p. 284; t. III, p. 288). Les auteurs dramatiques : Alexandre Dumas (t. II, p. 160), Sardou (t. II, p. 301), Paul Hervieu (t. II p. 300), H. Bataille (t. III, p. 76). Et il connut aussi G. d'Annunzio, Sarah Bernhardt, la Duse, etc. Tous ces portraits, toutes ces rencontres se ressemblent; ils sont dessinés, elles sont contées avec une curiosité et une sympathie qui sont exactement dans la proportion des relations que M. de Montesquiou a eues avec ces hommes et ces femmes « célèbres », et à la mesure des satisfactions d'amour-propre qu'il a obtenues de ces relations. Aux uns, comme à Verlaine et à Mallarmé, il a rendu des services ou marqué des attentions qui le flattent; d'autres l'ont loué ou l'ont aidé; il leur fait bonne place à tous. D'autres ont refusé de lui rendre « ces petits services si faciles aux confrères arrivés, quand il publiait lui-même »; c'est le cas de Bourget (t. II, p. 178) : il pleut sur lui des rosseries. D'autres sont « dénués de discernement dans l'évaluation des âmes », — de la sienne, bien entendu; ainsi M^me^ de Noailles (t. III, p. 101); mais, à d'autres moments, elle lui écrivit des lettres de compliments : le jugement qu'il porte sur elle a deux teintes, très nettement opposées.

Cette passion de tout tirer à soi a poussé M. de Montesquiou à devenir le parent de Théophile Gautier, ou, plutôt, à incorporer Théophile Gautier à sa parenté; il voyait là un sûr moyen, pour lui, d'entrer, par alliance, dans la famille des poètes. Il insinue, d'abord avec bien des réserves (t. I, p. 143 et suiv.), que le poète des *Émaux et Camées* serait le fils adultérin de l'abbé de Montesquiou, un des « portraits d'ancêtres ». Les raisons qu'il offre ne sont point bonnes, évidemment; mais cette parenté avec « l'enfant-roi » est flatteuse; aussi, cinquante pages plus loin (t. I, p. 212), les réserves s'atténuent; et bientôt les allusions à ce lointain cousinage sont faites, comme s'il était question d'une chose à peu près sûre, mais que des raisons de bon goût et de discrétion invitent à ne point préciser. Il n'y a évidemment pas grande volonté de critique dans toute cette histoire, pas plus que dans les anecdotes et les portraits des *Pas effacés*; et les historiens de la littérature en feront peu de profit; ils y trouveront pourtant, entre autres choses, quelques inédits (vers de Marceline Desbordes-Valmore : t. III, p. 30; lettres de Mallarmé : t. II, p. 187; vers de Heredia : t. II, 182, qui ont été publiés récemment par M. Miodrag Ibrovac dans son *J.-M. de Heredia*, 1923, p. 509). Si l'on rouvre ces *Mémoires*, ce sera moins pour connaître l'époque où il vécut que pour ressusciter le fantôme de M. de Montesquiou lui-même; et ce fantôme, hélas! on n'aura besoin de l'évoquer que pour mieux comprendre un personnage de fiction :... Jean des Esseintes! Comme il arriva à l'un des ancêtres de M. de Montesquiou, d'Artagnan, la fiction (il s'en plaint vivement, t. I, p. 62) l'aura, une fois encore, emporté sur la réalité. Je crains bien que, dans cinquante ans, les *Mémoires* de M. de Montesquiou ne soient bons surtout à détailler, en petites notes érudites, dans une édition critique de l'*A rebours* d'Huysmans.

Pierre Martino.

CHRONIQUE[1]

OUVRAGES PUBLIÉS EN 1924
(et, exceptionnellement, antérieurement) dont il n'a pas été ou ne sera pas rendu compte dans la Revue.

XVIII[e] SIÈCLE

A. Chénier. — Œuvres poétiques. Avant-propos de L. Barthou. Paris, Société des Amis des livres, 1923.

J.-J. Rousseau. — L. Proal. La psychologie de J.-J. Rousseau. Paris, Alcan, 1923.

Voltaire. — Comtesse Chabrillan. Une amie de Voltaire : Madame de Saint-Julien. Paris, 1924 (68 p.).

Histoire des Idées. — M[lle] M. d'Armagnac. La vie et les entretiens d'une femme du monde au XVIII[e] siècle, d'après les souvenirs et le testament spirituel de Barbe-Charlotte de Migien de Montaugé (1762-1797). Préface de Mgr Baudrillard. Paris, Plon-Nourrit, 1924.

Histoire du Théâtre. — Mémoires de M[lle] Aglaé, comédienne, courtisane et femme de bien ; précédés d'une introduction et d'une notice sur le chevalier Palasne de Champeaux. Paris, Albin Michel, 1924.

XIX[e] SIÈCLE

Balzac. — M. Bourgeois. Balzac historien français et écrivain régionaliste. Paris, Bloud, 1925 (77 p.).
— Joseph Haas. Um Balzacs « Lilie im Tal ». Tübingen, 1924. In-8°, 81 p.

Barbey d'Aurevilly. — E. Dupont. Le véritable chevalier Destouches. Paris, 1924.

H. Becque. — Théâtre complet. Edition complète et définitive des œuvres d'Henry Becque en sept volumes, publiée par les soins de J. Robaglia [T. I-IV, Théâtre ; — t. V, Souvenirs d'un auteur dramatique, chroniques ; — t. VI. Conférences. Etudes littéraires ; — t. VII. Poésies. Notes d'album. Correspondance]. Paris, G. Crès, 1924. [Les t. V-VII ne sont qu'annoncés.]

1. Cette chronique est moins un compte rendu critique qu'un bulletin de renseignements. L'étendue de l'analyse des articles ne mesure pas leur intérêt. Les notes envoyées par les correspondants de la Revue sont signées de leurs initiales. Les noms des collaborateurs qui nous communiquent des renseignements sont entre parenthèses. La *Revue de Littérature comparée* et la *Revue d'Histoire littéraire* collaborant et ne se copiant pas, il ne sera, en principe, donné aucune indication ou compte rendu des articles ou livres concernant la littérature comparée.

A. France. — M. Ségur. Anatole France ou les mélancolies de l'intelligence. Paris, Charpentier, 1924.

— Ch. Maurras. Anatole France politique et poète. Paris, Plon-Nourrit, 1924 [57 pages].

Musset. — Wilhelm Geyer. Alfred de Musset in seinem dramatischen Werk. — Giessen, 1923. In-8° (Giessener Beitraege zur romanischen Philologie).

Verlaine. — I. Majone. La poesia di Verlaine. Bologne, 1924. (C. P.)

A. de Vigny. — Dr Waclaw Lednicki. Alfred de Vigny. Z. historji pesymizmu religijnego. Warszawa, 1923. Polskie towarzystwo wydawnicze « Zednoczenie » (Traduction : Dr Waclaw Lednicki. Alfred de Vigny, contribution à l'histoire du pessimisme religieux. Varsovie, 1923. Société polonaise d'éditions « L'Union », in-8° de XVI-323 pages et un erratum. (J. Langlade.)

Histoire de la Littérature récente. — P. de Bacourt et J.-W. Cunliffe. French Literature during the last half-century. New-York, The Macmillan Co., 1923, in-8°. (H. Carrington Lancaster.)

Histoire de la Poésie. — H. Clouard. La poésie française moderne, des romantiques à nos jours. Paris, Gauthier-Villars, 1924.

Histoire de la Poésie contemporaine. — G. Walch. Poètes nouveaux. Morceaux choisis accompagnés de notices bio- et bibliographiques... Delagrave, 1923.

Le Symbolisme. — G. Rousseau. La philosophie du symbolisme et la poésie d'A. Samain. Essai critique. Montpellier, Montane, 1923.

ARTICLES

XVIe SIÈCLE

Louise Labé. — St.-P. Koczorowski. Louise-Labé [Étude littéraire]. *Revue de Pologne.* Janvier-mars-avril-septembre 1924. (J. Langlade.)

Marot. — Premier Livre des Métamorphoses. Manuscrit de 48 ff. orné de 5 miniatures. Fragment d'un manuscrit du Premier Livre des Métamorphoses d'Ovide en vers français par Clément Marot. Ce manuscrit nous montre à quel point l'auteur avait le souci de la forme. Entre le manuscrit et l'imprimé, le texte a été profondément remanié. Sur cent vers, j'en compte 51 qui ont subi des modifications ; parmi ces 51, 28 ont changé de rime. Texte collationné sur les éditions : Paris, Roffet, 1534 ; Lyon, Fr. Juste, 1534 ; Paris, Dalebret, 1536 ; Paris, Bonnemère, 1538 ; Lyon, Rouille, 1558. Œuvres publiées par Lenglet-Dufresnoy, 1731. Voici l'exemple des quatre premiers vers qui ne sont pas les plus corrigés du manuscrit, comparés aux quatre lignes de l'imprimé :

Manuscrit :

Dicte Chaos. Une chose amassée
Une grandeur ronde et mal cõpassée
Brief ce nestoit, fors ung poix imobile
Sans aucun art de soy tout inutile.

Imprimé (Lyon, Rouille, 1558) :

Dicte Chaos, un monceau amassé
Gros, grand, et lourd, nullement compassé
Brief ce n'estoit qu'une pesanteur vile
Sans aucun art, une masse immobile.

Ce précieux fragment, écrit en lettres droites, avec capitales en or sur fond de couleur bleu ou rouge, est orné de cinq miniatures. La première représente « Le ciel et la terre divisés par cinq zones » ; la deuxième, « Les régions des

quatre vents » ; la troisième, « Le sang des géans transformé en hõmes cruels. Et le Licaon en loup » ; la quatrième, « Description de la venue et de la retraicte du déluge et cõmẽt les pierres furent trãsformées en corps humains » ; la cinquième, « L'amour de Phebus envers la belle Daphné, laquelle devint laurier, avec description des sagettes de Cupidon ». Dans cette miniature, pour Phebus, l'artiste s'est inspiré du visage de François Ier. — (Catalogue Meynial. — Édouard Champion.)

Ronsard. — G. Cohen. Pierre de Ronsard [Précis et vivant]. *Le Flambeau*, 30 novembre 1924.

— Lucien Pinvert. A propos de Ronsard. [Quelle édition faut-il lire? — Bon exposé sur les principales éditions de Ronsard]. *Journal des Débats*, 7 août 1924. — (L. Auvray.)

— Pierre Lespinasse. Deux précieux documents relatifs à Ronsard. — Rappelle, utilement, l'existence : 1° d'un exemplaire in-12 d'un recueil vénitien : *Delle rime dei diversi nomi...* qui appartint à « Ronsard », et qu'il annota. Prosper Blanchemain en fut possesseur ; — 2° d'un « Mémorial de Ronsard » que Blanchemain constitua en un in-folio relié aux armes du poète, alors qu'il préparait son édition des *Œuvres*, donc vers 1857. Une énumération très longue des pièces qui composent ce recueil unique (portraits de Ronsard et d'autres, photographies ; lettre autographe du poète à Jean Chrestien ; autographe — vers, lettres — de Sainte-Beuve, de Musset, de Hugo, de Leconte de Lisle, de Sully Prudhomme, Coppée, Soulary, Henri de Bornier, « Henri d'Orléans », etc.) prouve que M. Lespinasse est parfaitement instruit de ce « mémorial ». — « Ces deux pièces, dit-il, jalousement conservées par Prosper Blanchemain et son fils Paul Blanchemain, ont été peu à peu oubliées. J'ai cru intéressant d'en faire revivre le souvenir. » *Débats*, 13 mars 1925. — (Ch. Boudhors.)

— Revue d'un certain nombre d'articles écrits à propos du quatrième centenaire de Ronsard. *Chronique des Lettres françaises*, janvier-février 1925.

Histoire des Idées. — J. Plattard. L'Université de Poitiers au temps de Ronsard. [Organisation universitaire. Mœurs des étudiants. Goût des lettres et de la poésie. Très précis et pittoresque.] *Revue des Cours et Conférences*, 29 février 1925.

Littérature populaire. — Les Évangiles dictes des quenouilles, recueillies par Me Fouquart de Cambray, Me Antoine du Val et Jean Darras dict Caron [ms. XVIIIe siècle, provenant de Yemeniz]. — (Catalogue Giraud-Badin, 1924, n° 981. — R. Lebègue.)

Petits Poètes. — Nicolas de Chantouru. *Diversitez des Etatz d'Amours* [manuscrit daté du 18 mars 1542 et comprenant vingt-cinq poèmes en faveur de l'amour divin et contre l'amour charnel ; l'auteur, poète troyen inconnu, les a dédiés à Mme de Thiercelin, abbesse d'Argenssoles]. — (Catalogue vente L. Symes, 19-21 février 1925 ; n° 571. — R. Lebègue.)

XVIIe SIÈCLE

Bossuet. — Ph. Bertault. A la table de M. de Meaux. [Intéressant. Vie privée de Bossuet. Son goût du confort et des joies saines]. *Correspondant*, 25 février 1925.

Descartes. — Dr Paul Farez. Descartes et la précellence de la médecine. [A propos de la thèse récente du Dr R. Martin : *Descartes médecin*]. *Journal des Débats*, 12 octobre 1924. — (L. Auvray.)

La Fontaine. — Pièce signée 12 avril 1662. Procès-verbal d'arpentage d'un terrain qu'il achète à Château-Thierry. — (Vente Lemasle, 15 juin 1925. — Édouard Champion.)

— Rodocanacchi (E.). La Femme de La Fontaine et son petit cousin [Sur Marie Héricart, femme de La Fontaine, insignifiante et précieuse, tenant chez elle un bureau d'esprit, — sur la désunion du ménage, fort mal assorti, — et sur un jeune cousin de Marie Héricart, nommé Poignant, qui jadis avait voulu l'épouser, et qui profita du délaissement dans lequel elle se trouvait.] *Débats*, 19 septembre 1924. — (L. Auvray.)

Racine. — *Athalie*, Barbin, 1691. [Exemplaire utilisé pour une représentation au théâtre de la Nation en 1791 ; plusieurs chœurs, jugés trop longs, sont biffés et remplacés par des poèmes sacrés de P. Corneille et de J.-B. Rousseau.] — (Cat. vente livres anc. et mod., 9-12 mars 1925, n° 72.)

— Exemplaire des plaidoyers d'Ant. Le Maistre, Paris, 1657, portant la signature de Racine. — (*Ibid.*, n° 68. — R. Lebègue.)

— Henri Robert. Racine et la Duparc [Étude intéressante des raisons qui ont poussé Racine à quitter le théâtre. Il l'aurait fait en partie par « habileté de courtisan », pour se convertir avec Louis XIV.] *L'Université de Paris*, mars 1925.

Mme de Sévigné. — J. Lemoine. Mme de Sévigné, sa famille et ses amis [Très précis. Beaucoup de documents inédits. Important.] *Revue de Paris*, 15 mars 1925.

Histoire des Idées. — Lettre de Duverdier à Thomas Hobbes ; 16 mai 1654. Lettre au célèbre philosophe anglais Thomas Hobbes, pour lui annoncer l'envoi imminent de trois volumes. Il lui donne des renseignements très curieux sur les philosophes et mathématiciens avec lesquels il était en rapport, tels que Martel et Pierre Gassendi. — (Vente Lemasle, 15 janvier 1925. — Édouard Champion.)

Histoire du Théâtre. — G. Mongrédien : L'acteur Mondory et les Origines du Marais. [Précis. Intéressant.] *Mercure de France*, 15 février 1925.

— Léopold Lacour. Les véritables dessous d'une pièce de Richelieu : *Mirame*. — D'accord avec Tallemant pour retrouver dans le sujet et les personnages de cette tragi-comédie l'histoire de la passion de Buckingham pour Anne d'Autriche, M. Lacour pense qu'il s'est trompé en voyant dans la représentation du 14 janvier 1641 la vengeance du cardinal amoureux et rebuté ; au contraire, la pièce lui paraît un hommage flatteur aux souvenirs, et à la vertu, d'Anne d'Autriche, et un gage de la réconciliation de la reine et du cardinal. (*Figaro*, Supplément littéraire, 14 mars 1925). — (Ch.-H. Boudhors.)

XVIIIe SIÈCLE

L'abbé Barthélemy. — Lettre à Séguier, de Nîmes ; 5 août 1758. Il le remercie pour l'envoi de la copie des trous qui sont dans l'architrave de la Maison Carrée ; ils l'ont confirmé dans l'opinion dont il a fait part à l'Académie. Intéressants détails sur une étude qu'il a faite d'une inscription. Elle a donné l'idée à M. de Guignes de chercher dans les caractères hiéroglyphiques des Chinois des lettres semblables aux phéniciennes ; il les a trouvées et, de combinaisons en combinaisons, il s'est aperçu que les hiéroglyphes des Chinois ne sont que des groupes de lettres phéniciennes qui forment des mots ou phéniciens ou égyptiens, auxquels néanmoins les Chinois donnent un son différent, d'où il conclut avec raison que les Chinois sont une colonie composée

d'Égyptiens et de Phéniciens, même assez récente. — (Catalogue N. Charavay, février 1925.)

Condillac. — H. Bédarida. Condillac à Parme. Quelques lettres inédites. [Renseignements intéressants d'après des pièces d'archives, sur la biographie et le caractère de C.] *Annales de l'Université de Grenoble*, 1924.

— Lettre (au duc de Nivernois ?); Parme, 17 janvier 1761. Il lui fait le récit de la vie qu'il mène à Parme. Le gouverneur (duc de Parme) aime le coin de son feu et son élève ne sort pas. L'éducation ne va pas mal et il espère qu'elle ira encore mieux. — (Vente Lemasle, 15 janvier 1925. — Édouard Champion.)

Diderot. — E. Meyer. Diderot moraliste. [Intéressant, bien que Diderot soit trop isolé de ses contemporains.] *Revue des Cours et Conférences*, 15 février 1925 et suivants.

Duclos. — E. Henriot. Duclos. [Pas de documents nouveaux. Mais étude vivante et pénétrante]. *Revue de Paris*, 1er avril 1925.

La Chaussée (Nivelle de). — Fragments d'une lettre. Parmi les nombreuses nouvelles et réflexions qu'il donne sur le théâtre et les affaires du temps, on lit : On nous promet toujours *Rome sauvée*. Voltaire veut toujours tenir le public en haleine, tantôt c'est son retour, tantôt c'est sa pièce dont il est parlé... il est bien tombé. — Quant à moi je suis encore sur les rangs et l'on jouera cette année à Bellevue trois pièces de moi qui sont *Mélanide*, *Amour pour amour* et une pièce nouvelle que j'achève maintenant, dans le goût de l'ancien comique... (Il indique le sujet, parle du théâtre de Choisy et de l'acteur M. de Meuse) : Je l'ai trouvé impotent, je m'en suis plaint à la Marquise qui en a fait rire le Roi, qui a déclaré à M. de Meuse qu'il joueroit, nous verrons si la goutte le lui permettra. — On parle icy d'un phénomène tragique et d'une pièce qui va éclipser le passé et le futur : *l'Anti-Pater*, d'un jeune homme de 18 ans, M. Porte-Lance... Marmontel compte aussi faire une apparition et remonter sur sa bête qu'il prend pour *Pégaze*... Le maréchal de Noailles est hors de combat, il a un ulcère qui lui procurera le sort de M. le duc du Maine. Le Ch. Tencin a remercié et s'en va à Lyon... Il parle, au début, de ses difficultés au théâtre de Compiègne, de Granval, de Palissot et de sa pièce Zarès qui a été damnée, etc. — (Catalogue Saffroy frères, février 1925. — Édouard Champion.)

Laclos. — P. Dimoff. Les relations de J.-J. Rousseau et de Laclos, à propos de quelques lettres inédites [Intéressant]. *Mercure de France*, 15 février 1925.

Montesquieu. — Six. A propos d'un bail souscrit par Montesquieu [Une terre louée par Montesquieu. Renseignements importants sur le caractère de Montesquieu, parce que précis]. *Bulletin de la Société de l'Histoire moderne*, mars 1925.

Rousseau (**J.-J.**). — R[ouchon] (U[lysse]) et P[lan] (P[ierre-] P[aul]). Autour d'un buste de J.-J. Rousseau [A propos d'un buste de Rousseau, buste dit « à la perruque », envoyé par Houdon au marquis de Girardin, conservé jusqu'à ces derniers mois à Ermenonville, récemment acquis par l'Institut et qui fait maintenant partie des collections du Musée Jacquemart-André.] *Journal des Débats*, 9 octobre 1924. — (L. Auvray.)

— E. Brunwaert. Mme de Grafigny et J.-J. Rousseau. *Revue Hebdomadaire*, 30 août 1924.

— Une fête à Montmorency en l'honneur de J.-J. Rousseau. *Annales historiques de la Révolution française*, novembre-décembre 1924.

— Voir Laclos.

B. de Saint-Pierre. — Plan de l'*Amazone*. [Ms. aut. d'un projet de livre, avec beaucoup de corrections; 101 pages. En outre, une copie ms. de ce brouillon.] — (Catalogue Giraud-Badin, 1924, n° 1048. — R. Lebègue.)

Voltaire. — Louis Lorion. Voltaire homme d'affaires. Anecdote inédite extraite des manuscrits de Delille (Bibl. Nat.) sur Voltaire acheteur d'une maison. (*Débats*, 15 février 1925. — Ch.-H. Boudhors.)

— Lettre inédite, de Ferney-Voltaire, 24 mars 1773. Il remercie le directeur des postes Tabareau (de Lyon) de son invitation. Il veut voyager incognito sous le nom de De Prégny, car sa maladie lui interdit toute visite et toute secousse. Il pourrait passer la nuit chez le médecin du roi de La Chapelle,... etc. — (Catalogue Hiersemann, Leipzig, n° 645. — Édouard Champion.)

— Lettre, à M. Darnaud; Aurey par Vassy, ce 2 janvier (1749). Lettre au sujet d'une boîte du roy de Prusse qui s'est égarée. — « Il y a huit jours que je devrais avoir reçu la lettre du Salomon et de l'Alexandre du Nord; je vous prie lui mander mon désastre afin qu'il n'accuse pas mon silence. Il n'a déjà que trop de raisons de me condamner, je l'ay négligé autant que vous me négligez, je suis aussi paresseux avec les rois que je vous ay reproché de l'être avec vos amis. Faites, je vous prie, les plus tendres compliments de ma part à mon cher Isac, je l'aime encor plus depuis qu'il vous a servi. Mettez-moi aux pieds de MM. les princes de Vurtemberg. Avez-vous Caphna? On m'en écrit beaucoup de mal mais je ne croirai que ce que vous m'en direz. Il y a dix ou douze personnes à Paris, tout au plus, qui se connaissent bien en vers; et vous êtes assurément du nombre. » — (Vente Lemasle, 15 janvier 1925. — Édouard Champion.)

XIXe SIÈCLE

Balzac. — M. Serval. Un dernier mot sur le Grandet de Balzac. [Rectifie l'article de MM. Curnonski et Bienstock, dont nous avions mis en doute l'information]. *Revue Bleue*, 7 mars 1925.

— Hubert Gillot. Balzac d'après sa correspondance avec l'Étrangère. *Revue de Pologne*, juin et juillet-octobre 1923. — (J. Langlade.)

Banville. — Lettre à Ch. Asselineau (?), 22 octobre 1848. Lettre dans laquelle il le félicite de son article qu'il trouve magistral: « ...Je l'écrirais en capitales si j'avais l'habileté graphique de Baudelaire ». — Il écrit également: « Sainte-Beuve est aussi très joli, mais il a tort de dire qu'il n'est pas bibliophile, car alors qu'il écrive dans le bulletin du Saucissiphile ! » — Il se plaint de son éditeur Malassis, qui, se trouvant à court de caractères, n'a pu lui envoyer une seconde épreuve comme il le demandait, mais seulement la bonne feuille: « C'est comme si le gouvernement, se trouvant à court de croix d'honneur, m'envoyait des menottes ». — (Catalogue Cornuau, décembre 1924. — Édouard Champion.)

— Lettre à Ch. Asselineau. Vendredi 16. Il le prie de venir dîner avec lui le soir même: « ... Je dis ce soir, parce que j'ai demain grande pièce au Gymnase et après demain tous mes petits cousins ». — (Catalogue Cornuau, février 1925. — Édouard Champion.)

— Rondels, composés à la manière de Charles d'Orléans, poëte et prince français, père de Louis XII, oncle de François Ier. Manuscrit autographe signé de l'Auteur. Manuscrit de vingt-quatre feuilles sur chacune desquelles est écrit un Rondel: Le Jour, la Nuit, le Printemps, l'Eau, le Feu, la Pêche,

la Chasse, le Thé, le Café, les Métaux, les Pierrerie,... etc. Table des vingt-quatre rondels dressée par le poète. — (Catalogue Blaizot n° 233. — Édouard Champion.)

Barbey d'Aurevilly. — Mémorandum. Paris, 13 juin 1838-22 janvier 1839. Manuscrit autographe de l'auteur comprenant plus de 221 pages d'une très belle écriture. Cette partie du Journal de l'auteur, écrite à la demande de Maurice de Guérin, dont le nom est très souvent cité, est très intéressante par les faits et les personnages contemporains mis en cause. Sur les feuilles de gardes au commencement du manuscrit, Barbey d'Aurevilly a pris des notes sur les Papes et la Papauté, et à la fin sept pages de pensées dont trois sur Shakespeare et Cromwell. — (Catalogue Blaizot, n° 234. — Édouard Champion.)

— Lettre à Madame... ; jeudi, 5 avril. Lettre écrite à l'encre rouge. « Il est facile de reconnaître ce qu'on n'a pas oublié. J'ai reconnu votre écriture sur l'adresse du billet de concert que je vous renvoie. Je suis trop partisan de l'esclavage pour me permettre de venir en aide, — de quelque façon que ce puisse être — à des Esclaves affranchis. Si c'était pour faire rentrer tous ces drôles-là dans ce que les philanthropes appellent si solennellement leurs chaînes, ma foi, je risquerais mes oreilles et j'entendrais toutes les musiques, — classiques ou non classiques — qu'il vous plairait de me proposer. Mais vous, Madame, qui êtes une femme, faite pour le despotisme, comment pouvez-vous être pour l'affranchissement des Esclaves ? C'est par trop désintéressé ! Je ne serais jamais trop le vôtre, si j'avais le bonheur de l'être, et je resterais... à vos pieds. » — (Catalogue n° 10, 1925, M^lle^ Charavay. — Édouard Champion.)

— Lettre. Il demande l'envoi des œuvres de Camille Doucet : « J'en parlerais immédiatement ». Il désirerait également recevoir différentes traductions d'œuvres de Macaulay. — (Catalogue Cornuau, février 1925. — Édouard Champion.)

M. Barrès. — La vie du Greco. Manuscrit signé, avec corrections autog. — (Vente Lemasle, 15 janvier 1925. — Édouard Champion.)

Baudelaire. — J. Crépet. Quelques documents inédits sur l'*Art philosophique* [pages de Baudelaire dans l'*Art romantique* de Banville et Asselineau ; — trois fragments sont inédits ; — publie le plus important, qui est court]. *Figaro*, 28 février 1925.

— J. C. Les derniers jours de Ch. Baudelaire. Lettres de Ch. Asselineau à Poulet-Malassis. *Bulletin du Bibliophile*, 1^er^ mars 1925.

— Une Courtisane. Poème inédit. Tirage restreint. Paris. Jean Fort, 1925.

— Lettre à son cher Directeur, 24 février 1859. « Voilà pour vous indemniser de votre article qui n'est pas fini. Je suis parti en promettant, hélas ! des articles à bien d'autres qu'à vous. Vous voyez que la *Muse de la Mer* me convient. D'ailleurs, j'obéis à Madame de Calonne. Ne m'a-t-elle pas dit : Faites nous des vers surtout ! »

— Lettre, 16 août 1863. Il lui fait part de son brusque départ pour Bruxelles où il est obligé de se rendre pour aller s'entendre avec M. Béraldi, directeur de l'*Indépendance Belge*, sur une question d'un intérêt littéraire important. — (Catalogue M^lle^ Charavay, n° 10, 1925. — Édouard Champion).

Henri Becque. — H. Becque et la Comédie-Française. — Un vieux Bibliophile. Renseignements et documents sur les *Corbeaux* (une première

édition, 1881, avant l'admission au Théâtre-Français, 14 octobre 1882) ; lettres de Becque à Ed. Thierry, Em. Perrin ; dédicaces sur les exemplaires remis aux acteurs, etc. *Débats*, 8 février 1925. — (Ch.-H. Boudhors.)

Béranger. — Lettre à M. Eug. Magne, à Chartres ; Passy, 7 avril 1848. Il le remercie de l'envoi de ses œuvres ; il comprend que ses amis lui aient conseillé de ne pas signer les vers qu'il a composés pour le banquet de Chartres ; ils ne font pas moins honneur à son patriotisme et à son talent. « Nourri des Grecs, comme eux vous consacrez vos chants à la patrie. C'est une muse qui ne vous sera pas ingrate. » Il ajoute qu'il n'est pas l'auteur de la chanson : *Béranger à Manuel* ; elle est l'œuvre d'un nommé Potoni. — (Catalogue N. Charavay, avril 1925.)

Aloysius Bertrand. — M. Jules Marsan publie des lettres et des brouillons d'Aloysius Bertrand (témoignages intéressants d'admiration enivrée pour Victor Hugo). *Mercure de France*, 1er mars 1925. — (Ch.-H. Boudhors.)

Champfleury. — Lettre à Richard Wagner. [Richard Wagner ayant demandé à Champfleury, pour sa bibliothèque, un exemplaire du meilleur de ses livres, Champfleury lui adressa un exemplaire des *Chats* qui venait de paraître, mais un article récent de la *Revue des Deux Mondes* sur les *Maîtres Chanteurs* lui a rappelé le désir de Wagner de posséder un de ses romans. Il va lui adresser *La belle Paule* qui, par endroits, rappelle certaines parties de l'opéra de Wagner. Champfleury demande un article à R. Wagner destiné au journal populaire qu'il va fonder, article destiné à répondre aux niaises attaques dont Wagner est l'objet. L'opinion de Wagner sur Méhul, un maître dont il a toujours parlé avec sympathie, serait excellente. « On ne convainct point les sots, mais il est toujours bon de leur donner un démenti quand l'occasion s'en présente. Les jugements que vous portez sur quelques compositeurs célèbres et dont on a détaché quelques phrases isolées ont tout à fait trompé le gros public qui, n'ayant pas le temps d'étudier votre esthétique et vos aspirations élevées, a voulu voir en vous, sur la foi des critiques, un détracteur de vos confrères. »] — (Catalogue N. Charavay, février 1925.)

Chateaubriand. — Hubert Morand : *Lettres inédites de Chateaubriand à M. de Baudus* (1798-1799). [Commentaire, et citations partielles, de six lettres, dont la première est du 2 janvier 1798, la dernière du 25 octobre 1799. Renseignements intéressants sur les *Natchez* (7 novembre 1798) ; plus encore, sur les titres divers que donne Chateaubriand à l'œuvre commencée, non après, mais avant que la lettre de sa sœur, Mme de Farcy, lui ait appris la mort de leur mère, — et qui sera le *Génie du Christianisme*.] *Débats*, 11 mars 1925. — (Ch.-H. Boudhors.)

— G. Collas. Combourg dans la tourmente. [Ch. a cru, à tort, que le château de Combourg avait servi de prison pendant la Terreur. — Portrait peu connu de Ch. jeune.] *La Bretagne touristique*, 1925. — (R. Lebègue.)

— Chateaubriand et l'Occitanienne. [Réimpression du fragment *Amour et Vieillesse* publié par M. V. Giraud (à tirage restreint). Bon résumé des articles parus sur la question avant et depuis la publication des lettres à l'Occitanienne.] *Chronique des Lettres françaises*, mars-avril 1925.

— Lettre à un écrivain : Paris, 31 décembre 1830. Il le félicite sur son admirable article. « Je dis admirable nullement à cause des éloges que vous voulez bien me donner, mais à cause de votre talent. Je répondrai dans la préface des volumes d'histoire que je vais publier à la question de la fin de votre article. Ma retraite n'est point le secret de mon Génie, mais celui de ma rai-

son : Nul ne sait vivre, qui ne sait terminer sa vie à propos. » — (Catalogue Mlle Charavay, n° 10, 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre. Il lui annonce la maladie de Mme de Chateaubriand, « sans cela elle aurait l'honneur de vous remercier de votre beau présent. J'avoue avec sincérité que j'ai promis beaucoup de billets et que j'ignore le nombre que j'en dois avoir. Mais vous pouvez être sûr que, s'il m'en reste un seul au delà de ceux que j'ai promis il sera pour vous. Je suis parfaitement à votre service et mon dévouement pour vous égale celui que vous voulez bien me témoigner. » — (Catalogue n° 9, Mlle Charavay. — Édouard Champion.)

B. Constant. — Lettre à M. Dubois ; 3 mai 1825. Il consent à l'insertion dans le *Globe* d'un article « auquel vous voulez bien attacher quelqu'importance. *Le Globe* m'inspire un très vif intérêt et par sa tendance et par le talent avec lequel il est dirigé ; je me croirai toujours honoré de concourir à son succès. » — (Catalogue n° 9, 1924, Mlle Charavay. — Édouard Champion.)

— Lettre datée de Hardenberg, près Göttingue, 11 octobre 1811. Il y parle d'abord de ses relations puis de son ouvrage sur l'histoire du Polythéisme dont il a refait tout le plan et les trois quarts des chapitres. « Je ne suis plus ce philosophe intrépide, sûr qu'il n'y a rien après ce monde »... Longue digression sur ce sujet, son travail et l'emploi de son temps... « Quoique je parle allemand, je n'ai pas assez de rapidité dans l'expression pour avoir du plaisir à causer, et puis le terrain est si différent que la plupart du temps je ne sais que dire. En France c'est avec de la poussière que la boue s'est faite, de sorte qu'il y a toujours dans cette boue une certaine légèreté, et qu'au premier rayon de soleil elle redevient poussière. Mais ici, l'orage a donné sur une terre forte et grasse, et l'on enfonce jusqu'à mi-jambe... » Autres réflexions sur le caractère allemand. — (Catalogue Saffroy frères, février 1925. — Édouard Champion.)

P.-L. Courier. — L. Desternes. P.-L. Courier à la Véronique [où il passa son enfance, d'après les *Quelques mots sur P.-L. Courier* de Choisnard (1842), document non utilisé jusqu'ici]. *Revue de Paris,* 1er avril 1925.

— Numéro spécial à propos du centenaire de la mort de P.-L. Courier [divers articles dont des lettres inédites]. *Figaro. Supplément Littéraire,* 4 avril 1925.

Mme Desbordes-Valmore. — Lettre à ma chère Louise (Mme Louise Babeuf) ; Passy, 7 janvier 1858. « Je pleure avec vous... qui avez pleuré avec moi ! — Nos cœurs broyés n'ont rien à s'apprendre. — Je serais près de vous, après cette terrible nouvelle, si je n'étais enchaînée du cher tourment de mes jours et de mes nuits ! » etc.

— Lettre à Mme Louise Babeuf. Elle ira la voir le lendemain de très bonne heure. — « Aujourd'hui je suis terrifiée de l'Échafaud qui s'est relevé. C'est un peu de moi qu'on a tué encore car c'est une noble espérance envolée. — Non, la clémence n'existe pas chez les hommes, j'ai en horreur ce président », etc. — (Vente Lemasle, 15 janvier 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. Picard, 14 mars 1815. « Si les acteurs de l'Odéon retrouvent en vous leur Directeur, et leur père, comme ils se plaisent à vous nommer, puis-je espérer de partager leur bonheur ainsi que.... Quelque soit votre détermination... soyez persuadé que j'attacherais un prix infini à me voir au nombre de vos pensionnaires puisque.... Je ne prendrai d'engagement pour un autre théâtre qu'en perdant tout à fait l'espoir de vous consacrer le peu de talent

que j'ai.... » — (Catalogue Saffroy frères, novembre 1924. — Édouard Champion.)

— Lettre, 20 juillet 1857. Lettre qu'elle commence ainsi : « Vous apprécierez dans votre sagesse si ma lettre n'est pas une inconvenance de cœur, et c'est votre cœur qui me pardonnera si la justice refuse. Vous savez que mon cœur passe sa vie à avoir tort et à demander pardon, pauvre cœur flamand ! » — (Catalogue Mlle Charavay, n° 10, 1925. — ÉdouardChampion.)

— Pièce de vers autogr. intitulée « La Fuite ». — (Catalogue Lemallier, novembre 1923. — Édouard Champion.)

A. Dumas fils. — Lettre à Claudin. Il lui parle de l'Académie. « L'erreur que l'on commet souvent c'est de faire toute l'Académie responsable des sottises ou des partis pris d'une fraction de l'Académie momentanément plus nombreuse que l'autre. Il suffit d'une voix pour faire passer Dupaty au lieu d'Hugo, mais ceux qui votaient ce jour-là pour Dupaty votaient surtout contre Hugo, ce qui était un autre genre d'honneur rendu au poète.... De nos jours, cela ne se renouvellerait plus.... Supposons que Zola se présente.... Beaucoup voteraient à tour de bras pour la première nullité venue qui profiterait de cette hostilité pour passer.... » Il parle ensuite de Michelet, de son père, de Balzac, des prix décernés, etc. — « Voilà, mon cher Claudin, tout ce que vous pouvez dire et développer à l'occasion sans imprimer cette lettre, bien entendu.... — Je ne fais pas de pièces sur les journalistes, je ne sais pas où l'on avait pris cela. Je ne crois pas que les journalistes ni le journaliste puissent fournir un sujet de pièces, mais on pourrait mêler un journaliste à une action dramatique ou comique et montrer l'influence bonne ou mauvaise qu'il peut exercer sur les mœurs nouvelles... ». — (Catalogue Saffroy frères, novembre 1924. — Édouard Champion.)

— Jeanne P. Crouzet-Ben-Aben. Alexandre Dumas fils et la femme nouvelle [Bonne étude d'ensemble]. *La Grande Revue,* juillet 1924.

— Voir Labiche (Eugène).

Flaubert. — Lettre à un ami ; jeudi, rue Murillo. « Le sieur Hubert vient de me dire que vous aviez envie d'entendre la lecture du *Château des cœurs*. — Imprudent ! Ces Messieurs Hubert, Boulet et Taigny seront chez moi samedi, après demain, à une heure. Je vous désire autant que je vous redoute. » — (Catalogue Mlle Charavay, n° 10, 1925. — Édouard Champion.)

Fontanes. — Lettre à M. Philibert Guéneau de Mussy, 7 décembre 1806. Il parle de Mme de Vintimille, de M. de Bonald et de Chateaubriand, dont il dit : « Je regarde l'auteur du *Génie du Christianisme* comme un vrai poète... puisque le ciel protégeait Horace, il n'abandonnera pas Chateaubriand. » — (Catalogue Cornuau, décembre 1924. — Edouard Champion.)

Anatole France. — A. Martin. Belles éditions et manuscrits d'Anatole France conservés à la Bibliothèque Nationale. *Revue des Bibliothèques,* octobre-décembre 1924.

— J. Godard. Compte rendu des trois expositions A. France : Bibliothèque Nationale, Comédie-Française, Musée du Livre de Bruxelles, et des documents qu'elles présentaient. *Chronique des Lettres françaises,* mars-avril 1925.

— G. Huard. Le Père d'Anatole France, François-Noël Thibault, libraire-éditeur [Détails biographiques précis, Catalogues de la librairie, livres édités]. *Bulletin du Bibliophile,* 1er mars 1925.

— Georges Chatterton-Hill. Anatole France. *The Contemporary Review*, décembre 1924.

— L'Influence littéraire et sociale d'Anatole France. Enquête dirigée par Gaston Picard. *Revue Mondiale*, 1er décembre 1924 et suivant.

— Albert Mathiez. Anatole France et la Révolution française. *Annales historiques de la Révolution française*, janvier-février 1925.

— E. Hovelaque. Quelques souvenirs [personnels] sur A. France. *Revue de France*, 1er avril 1925.

— Divers manuscrits ont été mis en vente [dix-neuf dossiers relatifs à Jeanne d'Arc ; — dossier Gyp ; — Femme, Amour ; — La Passante ; — Riquet ; — L'Intellectualité brésilienne ; — Société des amis du peuple russe ; — Notes sur Flaubert, Mérimée, Lamartine, George Sand ; — Sainte Colette ; — L'Ile des pingouins (deux feuillets) ; — Sur la Loïe Fuller ; — La Belle au bois dormant ; — Paradoxes sur la guerre russo-japonaise ; — sur Ernest Renan, etc.]. — (Vente Lemasle, 5 décembre 1924.)

— Réunion de 6 feuillets in-8 et in-12 donnant diverses notes ou une liste des femmes hérétiques brûlées en France avant Jeanne d'Arc ; ces notes autogr., à l'encre ou au crayon bleu, sont garanties de la main d'Anatole France. « La plupart des victimes de l'Inquisition au Moyen Age ont été dans tous les pays de petites gens... Mais nos français... y brûlèrent maint hérétique, félon de mauvaise engeance et nombre de folles hérétiques qui braillaient dans le feu. »

— Manuscrit autographe pour « Jeanne d'Arc ». Dossier intitulé du 17 mars au... Réunion de 12 feuillets de divers formats. Notes concernant la fin du procès de Jeanne d'Arc et l'évêque Cauchon particulièrement, écrites par Anatole France.

— Manuscrit autogr. « Jeanne d'Arc ». — Réunion de 15 ff. autographes concernant Me Loiseleur, conseiller de Jeanne d'Arc. Détails très intéressants puisés dans Houppeville, Taquet, Boisguillaume, Manchon, etc., de la main d'Anatole France.

— Manuscrit autographe sur Jeanne d'Arc, dossier intitulé Rouen 1431, janvier, février, mars, avril, mai. Réunion de 18 feuillets de divers formats. Notes puisées dans divers ouvrages, toutes de la main d'Anatole France.

— Manuscrit autographe Jeanne d'Arc. Dossier intitulé Procès à répartir. 20 ff. Ces notes sont, en effet, à répartir dans tout l'historique du procès, elles concernent la prison, l'abjuration, etc.

— Manuscrit autographe Jeanne d'Arc. Dossier intitulé le Cortège, La Place. 7 ff. manuscrits de divers formats.

— Mme de la Sablière. 75 pièces manuscrites et imprimées. Ensemble de documents se rapportant à M. et Mme de la Sablière, La Fontaine, La Fare, Rancé, notés par l'écrivain et écrits de sa main en vue de la composition de son étude sur Mme de la Sablière parue dans la *Vie littéraire* en 1892. — (Catalogue Blaizot, no 233. — Édouard Champion.)

— Pièce autographe à la plume. Pièce commençant ainsi : « Je contemplais ces belles violettes éparses, dont l'odeur répandait autour de moi comme le parfum d'une âme charmante et je me demandais comment je n'avais pas reconnu Madame Coccoz en la princesse de Tréport », etc. — (Vente Lemasle, 15 janvier 1925. — Édouard Champion.)

Gautier (Th.). — R. Jasinski. Une collaboration de Th. Gautier et de Gérard de Nerval. La préface à « *La Turquie* » de Camille Rogier [Précis et intéressant.] *Mercure de France*, 15 février 1925.

— Lettre, 6 août 1885. Il annonce que son fils s'est fait refuser à un examen pour l'allemand. — (Catalogue Cornuau, décembre 1924. — Édouard Champion.)

Goncourt (Ed. de). — Manette Salomon, pièce, 1 vol. gr. in-4. Manuscrit complet comprenant 147 pages écrites au recto et au verso. Nombreuses corrections et ratures. On a ajouté le portrait de l'auteur gravé à l'eau-forte par son frère Jules de Goncourt. — (Catalogue Blaizot. n° 234. — Édouard Champion.)

— Lettre, 15 mars. Il remercie son correspondant d'un article élogieux qu'il a écrit sur les deux frères dans le *Ralliement* : « J'espère vous voir dimanche chez Flaubert ». — (Catalogue Cornuau, février 1925. — Édouard Champion.)

Maurice de Guérin. — Charles Maurras. L'esprit de Maurice de Guérin. *Revue Universelle*, 15 janvier 1925.

Guizot. — [Courte lettre de Guizot au procureur général Dupin au sujet d'une prétendue altercation qui aurait eu lieu, en plein Conseil, entre le roi Louis-Philippe et Dupont de l'Eure, et dont Guizot n'a aucun souvenir. Le Val Richer, 9 mai 1858.] *Débats*, 31 août 1924. — (L. Auvray.)

V. Hugo. — R. Escholier. L'art de V. Hugo. I. Les influences [Étude sur V. Hugo dessinateur, ses jugements sur les artistes, ses relations avec eux, etc. Précis et neuf]. *Correspondant*, 25 mars 1925 et suiv.

— G. Simon. L'odyssée d'un livre proscrit [*Les Châtiments*]. *Le Temps*, 19 décembre 1924.

M. Guillemot. Des lettres de V. Hugo [et des siens, à Ch. Robelin, 1851-1852]. *Figaro*, 28 février 1925.

— Tancrède Martel. V. Hugo improvisateur [Vers improvisés par lui, anecdotes]. *Ibid.*

— Lettre à Alphonse Karr ; Paris, 24 février. Il fait l'éloge de son talent et de son caractère, et il lui adresse des vers pour ses *Guêpes*. « J'aurais particulièrement sacrifié le premier vers, qui doit s'écrire ainsi :

Ceux-ci passent, ceux-là demeurent,

si vous croyez que cette misère vaille la peine d'être dite à votre public du mois prochain au bas d'une page. Je suis charmé que ces vers, tels qu'ils sont et quels qu'ils soient, aient paru dans les *Guêpes* en ce moment douloureux où tous vos amis vous doivent un serrement de main. » — (Catalogue N. Charavay, n° 10, 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre au directeur du *Globe* ; Paris, 5 décembre 1826. Lettre (inédite) écrite au début de la déclaration de guerre des romantiques aux classiques et toute relative à son troisième volume des *Odes et Ballades*. Il aurait préféré que le *Globe* se fût borné à une citation textuelle « sans critique ni éloge, laissant au lecteur le soin de distinguer l'ivraie du bon grain, si bon grain il y a ». — (Catalogue n° 9, 1924, M^lle^ Charavay. — Édouard Champion.)

Huysmans. — Les Gobelins, le Quartier Saint-Séverin. Manuscrit autographe et signé de l'auteur.

— Sainte Lydwine de Schiedam, 18 pages in-4° manuscrites, en feuilles. Du manuscrit du premier jet écrit par Huysmans, avec importantes corrections, notations, etc. — (Catalogue Blaizot, n° 254. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. Kistemaeckers ; Paris, 31 décembre 1881. Lettre au sujet de son volume *A vau-l'eau*. — « Zola trouve que le titre de M. Folantin est déplorable, que ça ne dit rien, que, du reste, étant donnée la philosophie de la nouvelle, ce n'est pas de M. Folantin qu'il s'agit, mais bien du célibataire isolé et triste. Et, en effet, à ce point de vue, il a raison ; c'est une idée abstraite qui a dirigé ma nouvelle. Donc il est d'avis, ainsi que Céard, que *A vau-l'eau* est le seul titre à donner, faute d'un meilleur que nous avons tous cherché sans résultat. — Donc nous arrêtons *A vau-l'eau*, quelque médiocre qu'il soit ; je vous ai donné là-dessus, du reste, mon opinion. Cela m'ennuie, car j'ai peur que ces perpétuels changements ne vous occasionnent des tracas et des traverses, avec les annonces que vous avez sans doute faites, sous le titre de Folantin ; mais, au fond, je crois qu'ils ont raison, M. Folantin ne signifie rien, amoindrit la pensée de la nouvelle et n'est pas un titre de vente supérieur de beaucoup à *A vau-l'eau*, etc.

— Lettre ; Paris, le 4 janvier 1881. Lettre relative à son volume *A vau-l'eau*. — Il parle longuement des corrections typographiques. « Tâchons qu'il n'y ait ni bourdons ni coquilles à ces points de vue et que notre poupon soit sans taches »..... « Ce que vous me dites du portrait me charme. Vous seriez mille fois aimable de me communiquer un exemplaire dès qu'il sera tiré. — Je vois que le sieur Louis Hymans, mon presque homonyme, a légèrement déjecté sur mon chef, dans sa conférence, car il m'est arrivé un stock de journaux belges ayant trait à cette petite opération. Souhaitons qu'il brandisse sa plume d'oie quand paraîtra le volume et qu'il crache un peu dans les papiers imprimés sur *A vau-l'eau*. Il n'y a que ça de bon et de vrai. »

— Lettre ; 10 janvier 1882. Lettre relative à son volume *A vau-l'eau*. — « Ce matin, mardi, les épreuves ont dû vous parvenir, suivant votre désir. Evohé ! voilà qui est fait. Merci d'abord de la philosophie que vous avez bien voulu m'envoyer. Je viens de parcourir cet écrit de la Salpêtrière et de Mazas. C'est, à coup sûr, le comble de l'abjection, mais c'est d'un vif intérêt, au point de vue mental. Sade avait évidemment une fêlure et il est bien certain que s'il avait été énergiquement douché et gorgé d'opium, il n'eût pas rêvé de pareilles folies. Un homme comme Charcot devrait faire une préface aux œuvres du joli marquis et expliquer médicalement l'aberration furieuse de cette cervelle. Merci aussi des articles relatifs à la conférence du doux Hymans. Ce sont de bonnes opérations — et pour lui, qui est sûr d'un succès bourgeois en nous tombant ça et le patriotisme de Déroulède, quelle admiration assurée auprès des imbéciles ! — et pour nous, car il nous a fait une excellente réclame. Espérons que M. Hymans va se moucher un peu sur *A vau-l'eau* maintenant. C'est tout ce que je vous souhaite, etc. — (Vente Lemasle, 15 janvier 1925. — Édouard Champion.)

Labiche. — J. Ct. — Une lettre d'Eugène Labiche à propos de l' « Ami des Femmes » [Lettre du 31 mai 1864 à Alexandre Dumas fils, à l'occasion de l'insuccès de cette pièce, représentée pour la première fois le 5 mars précédent]. *Débats*, 28 juillet 1924. — (L. Auvray.)

Lamartine. — Lettre à M. Gosselin, libraire. Il désire le voir pour lui donner à imprimer des notes et un discours prononcé dans le vide et qu'il veut laisser plus digne des lettres. 23 mars 1841. — (Catalogue Saffroy frères, février 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. Dubois, membre du Conseil Royal ; Paris, 25 août. Il lui recommande un jeune homme du plus vrai mérite littéraire. « Je ne connais

de lui que ses vers, son nom et sa bonne renommée. Vous devez être heureux, vous si bon juge, quand on vous fournit l'occasion de tirer de l'obscurité un talent destiné à jeter un nouvel éclat sur le corps que vous honorez. » — (Catalogue Mlle Charavay, n° 9, 1924. — Édouard Champion.)

Lamennais. — Yves Lefebvre. Sur la mort de Lamennais [Cite et discute un témoignage récemment publié, d'après lequel L... se serait confessé, avant de mourir, au P. Bazin, jésuite]. *La Pensée Bretonne,* janvier 1925. — (R. Lebègue.)

H. de Latouche. — A. Chaboseau. Un grand méconnu : H. de Latouche [Documents et témoignages recueillis dans sa famille]. *Mercure de France,* 15 février 1924.

Leconte de Lisle. — G. Simon. Leconte de Lisle et V. Hugo. Poème et billets inédits. *Revue de France,* 1er mars 1925.

— *Aux Morts,* pièce de vers autographe. Pièce commençant ainsi :

> Après l'apothéose, après les gémonies,
> Pour le vorace oubli marqués du même sceau,
> Multitudes sans voix, vains noms, races finies,
> Feuilles du noble chêne ou de l'humble arbrisseau, etc.

(Vente Lemasle, 15 janvier 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre au comte de Calonne ; 11 mai 1853. Lettre relative à ses ouvrages. — « Lacaussade me tourmente depuis trois jours pour un titre général. Ce n'est qu'après mille efforts parfaitement infructueux que j'en suis revenu au titre de *Poésies,* qui n'en est pas un, me dit-on. Il me semble qu'il ne peut y avoir de titre général à trois pièces de vers aussi dissemblables à tous égards. » — (Catalogue Mlle Charavay, n° 10, 1925. — Édouard Champion.)

P. Loti. — E. Ripert. Le début littéraire de P. Loti. *Revue Mondiale,* 15 février 1925.

— La première publication de Loti. — G. Allix signale que l'*Ile de Pâques* a paru pour la première fois, non en septembre 1875 dans *Sur Terre et sur Mer,* mais les 17, 24 et 31 août 1872, dans l'*Illustration,* sous le même titre que dans la publication de 1875 : « Journal d'un sous-officier de l'état-major de la *Flore* ». *Débats,* 4 mars 1925. — (Ch.-H. Boudhors.)

Mérimée. — Lettre ; 23 novembre 1856. Il remercie de la peine que le destinataire s'est donnée pour son samovar. « Si vous y pouvez quelque chose, dites à votre parent de fusiller les gens qu'il juge et de m'envoyer mon affaire. »

— Lettre ; Paris, 15 juillet 1854. Lettre toute relative à la conservation de la tour Bichat. — (Catalogue N. Charavay, février 1925.)

— Lettre. Croquis à la plume. Il annonce qu'il a vu chez un marchand d'antiquités une enseigne en bronze trouvée récemment à Sens. Cette enseigne date de l'époque de Jules César. Mérimée en donne un large croquis et traduit l'inscription qui peut donner : Dixième légion ; première cohorte ; la Gaule vaincue pour la troisième fois. Mérimée ne se prononce pas sur l'origine de cette enseigne, qui a pu être consacrée dans un temple de Sens soit par une légion romaine, soit par Vercingétorix. — (Catalogue N. Charavay, avril 1925.)

Gérard de Nerval. — Quatre sonnets inédits [communiqués au *Figaro* par M. Dumesnil de Grammont]. — *Figaro,* 13 décembre 1924.

E. Quinet. — H. Tronchon. Edgar Quinet et l'Alsace. [Très précis. Des indications nouvelles. Important]. *L'Alsace Française*, 21 mars 1925.

— Lettre au directeur du *Globe* ; Heidelberg, 14 février 1828. — Il lui adresse une Étude sur les écrits de Herder, qui termine l'ouvrage de philosophie d'histoire dont il a annoncé les deux premiers volumes. « Je ne sais si vous y trouverez un intérêt suffisant pour en mettre quelques fragments sous les yeux de vos lecteurs. » (Catalogue Mlle Charavay, nº 9, 1924. — Édouard Champion.)

E. Renan. — Lettres à la princesse Mathilde. *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1925.

G. Rimbaud. — Poème inédit : ce qu'on dit au poète à propos de fleurs (collection Barthou). Librairie *Le Livre*. Tirage restreint. 1925.

Sainte-Beuve. — Lettre à un journaliste ; Paris, 20 octobre 1852. Il le remercie des ouvrages qu'il veut bien lui offrir, et il lui donne son autorisation pour l'insertion de pièces de vers. « Je ne crois pas que M. Charpentier puisse avoir l'idée de s'y opposer. Je vous écris en toute hâte et comme un homme qui est en plein travail hebdomadaire. » — (Catalogue Mlle Charavay, nº 9, 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à Feydeau (?), 26 avril 1868. « ... Je suis pour toute cette semaine absorbé par le discours à préparer sur la loi de la presse. » — (Catalogue Cornuau, décembre 1924. — Édouard Champion.)

G. Sand. — J. Langlade. La dernière manière de G. Sand. [Intéressant.] *Revue de Pologne*, juillet-octobre et janvier à août 1924.

— Lettre à Duquesnel ; Nohant, 20 février 1869. Lettre relative à une de ses pièces : *L'Autre* probablement. « La distribution de ma pièce ne me paraît inquiétante que pour la femme, c'est-à-dire la jeune fille. Le rôle est long et très ému. *Sarah* est ce que vous avez de mieux, et je la crois capable, mais on dit qu'elle s'en va, et alors ? Je ne vois personne. Pierre Berton serait bien pour le jeune homme, Paul Deshayes pour Césaire, Martin pour l'avoué, Clerk pour le médecin, Rey pour le vieux musicien, Madame Ferraris pour Jeanne, Nancy pour la marquise ; La Cressonnière est pour vous une excellente acquisition ; c'est un des premiers artistes de Paris. Je le trouve un peu marqué pour Maxwell ; il faut qu'il inspire de la jalousie au jeune homme. — Au prologue il sera impossible. Je vois Berton père dans ce rôle, où la pièce passe à côté de son but qui est un jeune père ayant du mérite à sacrifier sa jeunesse. Voilà mon avis », etc.

— Lettre à Duquesnel, 29 décembre 1873. Lettre relative à Mauprat ; elle y parle de Léonide Leblanc, qui lui est recommandée par Régnier ; puis elle conclut : « Je compte que, pour *Mauprat*, vous me tiendrez au courant et m'avertirez quand les répétitions marcheront de manière à m'éclairer non seulement sur l'interprétation, mais sur les petites retouches de détail qu'il y aurait à faire. » — (Vente Lemasle, 15 janvier 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. Buloz, lui demandant de lui fournir un ouvrage d'Alexis Monteil. — (Catalogue Saffroy frères, février 1925. — Édouard Champion.)

Stendhal. — F. Boyer. La bibliothèque de Stendhal à Rome (1842). Paris, Champion, 1923 [16 pages].

Ch. Simon. — Stendhal et la police autrichienne, d'après des documents inédits. Paris, Champion, 1923 [17 pages].

Stendhal. — P. Arbelet. Stendhal se fait historien de la peinture [Court article très bien informé]. *Les Nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques*, 4 avril 1925.

— Maurice Pernot. La Journée de Stendhal à Cività Vecchia [le 27 juillet 1924; compte rendu de la commémoration, avec quelques mots sur les discours prononcés]. *Débats*, 3 août 1924. — (L. Auvray.)

— P. Jourda. Stendhal inspiré par Destutt de Tracy [dans *de l'Amour*, dans un chapitre (non publié en France) de la traduction italienne de l'Idéologie. Intéressant]. *Annales de l'Université de Grenoble*, 1924, T. I, n° 3.

— Benedetto Croce. L'inedito ritratto dell'amico napoletano di Stendhal (Domenico Fiore). *Études italiennes*, octobre-décembre 1924.

A. Thierry. — Récits des temps mérovingiens, précédés de considérations sur l'histoire de France. Paris, Just Teissier, 1840. Édition originale. Exemplaire portant sur le faux-titre cet envoi autographe de A. Thierry : « L'auteur à son ami Monsieur Michelet » ; nombreuses annotations dans les marges. — (Catalogue Blaizot, n° 233. — Édouard Champion.)

Tocqueville. — Lettre ; Beaujy, 8 mars 1838. Très intéressante lettre où il expose qu'il ne croit pas à une inégalité naturelle et permanente dans les différentes races humaines. « Et il faudrait, au contraire, que la chose me fût prouvée avec la dernière évidence pour que je l'admisse, car je ne sais rien, je vous l'assure, de plus dangereux qu'une semblable doctrine pour l'avenir de l'humanité ; c'est sur cette idée qu'est établi l'esclavage qui déshonore les chrétiens du nouveau monde ; c'est au nom de ce principe qu'on y détruit les anciens propriétaires du sol avec un calme tout philosophique. Si cette doctrine se répandait sur la terre, je ne sache rien, je vous le confesse, qui fût plus propre à paralyser les efforts de l'homme sur lui-même, à engourdir son courage et à le livrer à tous les tyrans présents et à venir. » — (Catalogue N. Charavay, février 1925.)

Vigny. — Louis Barthou. Lettres inédites à Victor Hugo (1820-1831). Très intéressants documents — et commentaires — sur une amitié de jeunes hommes, et poètes ; et sur le labeur poétique de Vigny (le *Déluge*). *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1925. — (Ch.-H. Boudhors.)

— R. Ritter. Les logis d'A. de Vigny en Béarn. *L'Illustration*, 14 février 1925.

— Lettres inédites à la duchesse de Maillé (1842-1850), publiées et commentées par le comte de Luppé [dix lettres intéressantes]. *Correspondant*, 10 mars 1925.

— A. Lods. Vers inédits d'Alfred de Vigny adressés à Marie Dorval [Trois pièces copiées par M. Coupy, auteur d'un ouvrage sur *Marie Dorval* (Paris, 1868). Fort médiocres, mais historiquement très intéressantes]. *Figaro*, 21 mars 1925.

— Comte de Luppé. Lettres inédites d'A. de Vigny à la duchesse de Maillé (1842-1850). [Intéressantes]. *Correspondant*, 10 mars 1925.

E. Zola. — E. Henriot. Des lettres inédites de Zola. *Temps*, 3 février 1925.

Histoire de la Bohème littéraire. — M. Ch. Dornier publie des fragments importants des *Mémoires* de Charles Toubin, Franc-Comtois, professeur, linguiste, poète et conteur, qui fut lié avec Henri Murger, connut Mimi, vit Banville, Baudelaire. Souvenirs sincères, portraits expressifs d'un témoin direct, exact, et — chose précieuse — ni enthousiaste ni jaloux. *Revue de France*, 1er mars 1925. — (Ch.-H. Boudhors.)

Histoire de la Critique. — Raoul Narsy. Jean-Joseph Dussault. [A l'occasion du centenaire de la mort (14 juillet 1924) de cet auteur qui, « pendant plus d'un siècle, tint avec distinction le sceptre de la critique » au *Journal des Débats* ; jugements sur lui de l'abbé de Feletz, de Joubert, de Sainte-Beuve]. *Journal des Débats*, 14 juillet 1924. — (L. Auvray.)

Histoire des Idées. — A. Augustin-Thierry. Un salon anglais à Paris. Lady Holland et ses amis, avec des lettres inédites [vers 1850. Lettres d'Augustin Thierry]. *Correspondant*, 25 février 1925, mars 1925 et suiv.

Histoire des Idées. — Ch. Chassé. Le Biologiste consultant d'une génération littéraire, Georges Pouchet (1833-1894). *La Grande Revue*, décembre 1924.

LITTÉRATURE GÉNÉRALE

Influence littéraire de la France en Suisse, par Alfred Lombard (*Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. II, fasc. III, article France, Neuchâtel, Attinger, 1925).

[M. A. Lombard retrace les vicissitudes de l'influence littéraire française en Suisse. Distinction à établir entre la Suisse allemande, où la littérature française est étrangère, et la Suisse de langue française, où cette littérature est nationale. Ce qu'il y a d'artificiel dans l'idée de l'« helvéticisme » littéraire. Rôle qu'a joué, dans les relations intellectuelles des deux pays, l'organisation des études universitaires au XIX^e^ siècle.]

Le Gérant : **Daniel Mornet.**

Saint-Germain-lès-Corbeil. — Imp. Willaume.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

LES SOURCES SAVOISIENNES DU « CONTRAT SOCIAL »

I

M. Pierre-Maurice Masson[1], le dernier critique de Jean-Jacques, a noté avec beaucoup de précisions la place énorme que tient la Savoie dans la formation intellectuelle de Rousseau. Aux *Charmettes*, Jean-Jacques accumula « un magasin d'idées générales » qu'il utilisa plus tard en les transposant. C'est dans les loisirs de ce séjour qu'il a chanté, qu'il se meubla l'esprit. Mais, en Savoie, Rousseau ne se forma pas seulement par les lectures, il se forma aussi par le spectacle de la vie politique de ce pays qui, alors, subissait une véritable révolution sociale.

Nous avons déjà montré que la *petite utopie* dans la *Nouvelle Héloïse*[2] ne s'expliquait que par des événements du milieu social savoyard. Il nous a semblé qu'il pouvait en être de même pour les deux premiers livres du *Contrat social*.

Nous lisons, en effet, au dernier paragraphe du chapitre II du livre I du *Contrat social* ce membre de phrase : « Que sais-je si, par la *vérification des titres*, je ne me trouverais point le légitime roi du genre humain ? » *Vérification des titres* ? Cette expression d'apparence générale est, dans ce chapitre, employée comme terme technique. Or ce terme est emprunté à la langue de la procédure et de la fiscalité féodale de la Savoie. Il est, sous la plume de Rousseau, comme un souvenir du temps où Jean-Jacques était fonctionnaire royal attaché au service du *Cadastre* dans les bureaux de M. l'Intendant général à Chambéry et où, dans le *Verger des*

1. Cf. Pierre-Maurice Masson, *La Formation religieuse de Rousseau*, Paris, 1 vol., 1916.
2. Cf. F. Vermale, *Les Classes rurales en Savoie au XVIII^e siècle*, Paris, 1911, 1 vol., chap. I, liv. VIII.

Charmettes, il chantait la bienfaisance réformatrice de Charles-Emmanuel II, roi de Sardaigne et duc de Savoie.

Victor-Amédée II, duc de Savoie, qui fut le premier de sa lignée à porter le titre de roi (1713), voulut assurer dans ses États une répartition plus équitable de l'impôt de la *taille royale*[1] ou impôt foncier. A ces fins il décida d'entreprendre le *cadastre* de son royaume. Chaque possesseur d'immeubles fut inscrit sur un registre appelé *tabelle*, avec un numéro pour chacune des parcelles de terre cultivable qu'il détenait ou maisons qu'il possédait. Des *mappes* ou cartes furent dressées où figuraient, avec leurs numéros, maisons, champs, forêts, pâturages, etc., et cela pour chaque commune ou *communauté* d'habitants. Les privilégiés de la noblesse et du clergé, dont les terres étaient exemptes du paiement annuel de la *taille royale*, durent justifier de leurs privilèges par titres ; on appela cette opération la *vérification des titres*. Comme la Savoie était un pays de droit écrit, tous les prévilégiés dont les *terriers* n'étaient pas en ordre et qui ne purent fournir la preuve écrite de leur exonération de l'impôt foncier, durent désormais acquitter la *taille royale*. Il y eut des résistances. Elles furent vaincues. Au total le trésor du roi gagna, par la *vérifications des titres*, un supplément important de recettes.

L'établissement du *cadastre* en Savoie développa dans ce pays, à partir de 1730, une véritable fièvre de *vérifications*. Tous les possesseurs de *fiefs* inquiétés par le pouvoir royal s'attachèrent à établir les titres en vertu desquels ils demandaient soit une exonération d'impôt au roi, soit un paiement de *servis* ou autres droits féodeaux à leurs *favetiers* ou serfs. Comme la plupart des *reconnaissances* ou titres écrits des contrats féodaux avaient été détruites ou étaient rédigées en une écriture difficilement déchiffrable, beaucoup de seigneurs entreprirent de *rénover* leurs terriers, c'est-à-dire de se faire signer, par leurs débiteurs de droits féodaux, de nouvelles *reconnaissances*. Une nuée de géomètres et d'agents d'affaires s'employèrent à ces *rénovations*. Beaucoup de ceux qui les avaient entreprises se ruinèrent à les poursuivre. Les *rénovations* engendrèrent des multitudes de procès, car les débiteurs de *fiefs* chicanèrent. Finalement, comme dans la fable *L'Huître et les Plaideurs*, ces *rénovations* n'aboutirent qu'à l'enrichissement de la classe peu intéressante des *commissaires à terriers*[2].

1. Cf. la très intéressante *Notice sur l'ancien Cadastre de Savoie*, par M. Max Bruchet, ancien archiviste de la Haute-Savoie (*Revue Savoisienne, 1896*). — Le chapitre II du livre VI des *Classes rurales en Savoie au XVIII^e siècle*.

2. Sur les *rénovations de fiefs*, voir Max Bruchet, *L'Abolition des droits seigneuriaux en Savoie* (*1761-1793*). — [Collection des documents inédits sur l'histoire éco-

Jean-Jacques fut mêlé à cette réforme du *cadastre*, puisqu'il fut employé dans les bureaux de ce service pendant près de deux ans (1732-34). Sans doute, son rôle dans ces bureaux fut très modeste et, d'après ses dires, il travailla plutôt à l'établissement des rôles de la *taille* qu'à l'établissement de l'assiette de cet impôt, lequel soulevait seul un contentieux énorme puisque l'exonération pour les privilégiés ne pouvait résulter que de la *vérification de titres* fort anciens. Mais, quelle que fût la division du travail dans les bureaux, nous savons par Jean-Jacques qu'il fréquenta dans les divers services du *Cadastre*. Chez les *géomètres*, c'est-à-dire chez ceux qui dressaient *mappes* ou cartes, il trouva des camarades qui lui donnèrent le goût de l'aquarelle, qui lui apprirent à regarder le paysage, qui éveillèrent en lui le sens et la passion de la couleur. Avec d'autres il fit de la musique. On se réunissait chez M^me^ de Warens et l'on jouait entre amateurs. Ce fut une époque heureuse. Jean-Jacques s'enthousiasma un instant pour son métier de fonctionnaire. Il vibra au vent de la bataille fiscale qui se menait dans les bureaux de l'Intendant général de Savoie, service du *Cadastre*. Il nous semble, au milieu des phrases sybillines et mal enchaînées des premiers chapitres du *Contrat social*, voir le jeune ami de M^me^ de Warens, avec ses yeux rieurs du pastel de Quentin Latour, s'amuser, lui le vagabond de la veille, aux mines anxieuses des privilégiés qui encombraient les couloirs des bureaux de M. l'Intendant, et qui attendaient, fiévreux, le résultat de la *vérification de leurs titres*.

Dans les premiers chapitres du *Contrat social*, que fait Rousseau ? Il demande à la Société les titres en vertu desquels elle impose aux hommes des obligations sociales. Il se comporte à l'égard de cette grande dame, interloquée de tant d'audace, comme jadis MM. les ronds-de-cuir du duc de Savoie à l'égard des privilégiés qui prétendaient être exonérés de la taille royale. « Montrez vos titres ». La Société rougit mais obtempère. Elle produit un *livre-terrier*. Jean-Jacques vérifie les titres qu'il contient; mais ce *terrier* est dans un désordre effarant ! Jean-Jacques hésite, se perd, se décourage. ...Enfin, découverte heureuse, Rousseau tient le titre primitif, la convention, le contrat source de toutes les obligations sociales. Cette première convention, à laquelle il est remonté et qu'il a retrouvée non sans peine, il l'appellera désormais le *Contrat social*. La vérification des titres est donc close. La Société a

nomique de la Révolution française, IV, in-16, Annecy, 1908.] — *Les Classes rurales*, liv. IV, chap. III.

gagné son procès. Les hommes se sont bien engagés à lui obéir par contrat collectif[1].

Est-ce que, dans l'ancien droit féodal savoyard, il existait des contrats collectifs stipulés par des collectivités d'habitants? Sans nul doute. Primitivement, en effet, les habitants de ce pays, répartis en petits groupes appelés *communautés*[1], avaient, en échange d'un serment de fidélité, reçu, de leur duc ou des seigneurs à sa suite, des biens communaux dont ils furent désormais les possesseurs collectifs. La partie cultivable de ces biens fut, chaque année, répartie entre les divers *communiers*. Forêts et pâturages alpestres restèrent au contraire indivis entre tous les *communiers* pour la pâture du bétail. L'administration du *communal* se fit au moyen de l'assemblée de tous les communiers convoqués le dimanche, après la messe, devant le parvis de l'église ou d'une chapelle. Les délibérations de ces assemblées de *communiers*, pour être obligatoires, devaient être prises à l'unanimité. Les mandataires de ces communautés, désignés en assemblée générale, ne pouvaient les engager qu'en vertu et conformément aux termes d'un acte de mandat écrit dressé par le notaire de la communauté.

Au temps de la confection du cadastre, les mandataires des communautés jouèrent un grand rôle. Le pouvoir royal, qui tournait alors à l'absolutisme, essaya de réduire les libertés de l'assemblée des *communiers*... Ce sont ces primitives conventions souveraines que Jean-Jacques décrit au chapitre VII, qu'il vante au chapitre VIII ; c'est leur propriété collective qu'il appelle *domaine réel* au chapitre IX du livre Ier... Là encore nous retrouvons l'ancien employé du *Cadastre* !

II

Autre remarque ! Le *Contrat social* a fait la Révolution française ; il est banal de répéter qu'il fut l'évangile de ces temps nouveaux. Or tout son dynamisme révolutionnaire est condensé dans la phrase célèbre par laquelle débute le chapitre I du livre I : « L'homme est né libre et partout il est dans les fers ! » Cet appel à la liberté, ce cri de révolte contre l'esclavage n'avait rien d'original. Rousseau avait entendu des appels analogues — ô paradoxe ! — dans les bureaux de M. l'Intendant général ou lu dans les très catholiques auteurs savoyards de *traités* sur les droits féodaux ! Ceci vaut quelques éclaircissements.

1. Sur le droit communal savoyard et son évolution, voir l'étude si nouvelle que M. Pérouse, archiviste de la Savoie, a mise comme introduction au catalogue de la S. E. (supplément, t. I).

Tandis qu'en France, depuis le XVI^e siècle, les *servitudes personnelles* avaient disparu, en Savoie[1] elles subsistaient encore au XVIII^e siècle. De sorte que, dans ce duché, les serfs ou *favetiers* acquittaient des droits féodaux non seulement pour leurs terres mais encore pour leurs personnes. En réalité, ces *servitudes personnelles* ne paraissaient pas déshonorantes ni trop lourdes. Les vassaux avaient su tourner la loi féodale. Ils acquittaient rarement les droits afférents à la *servitude personnelle* grâce à la pratique générale de ne pas partager les héritages, de les laisser dans l'indivision dans les familles soumises à l'acquittement du droit *d'échute*. Aussi s'était-on accommodé d'une pareille servitude à tel point que, dès le XVI^e siècle, les ducs de Savoie qui voulurent encourager le rachat facultatif des *servitudes personnelles* échouèrent dans leurs diverses tentatives. Le duc Emmanuel Philibert avait eu beau déclarer, dans son *édit d'affranchissement* des personnes en 1561, qu'il voulait arracher ces sujets à *l'ordure d'une telle servitude*, les serfs refusèrent leur accession à la liberté[2] !

Au temps où Rousseau était fonctionnaire, le pouvoir royal reprit ses projets d'affranchissement des serfs. En 1731, Bonaud, ancien Intendant général de Savoie, prépara un *édit d'affranchissement de la taillabilité personnelle*. Il le fit approuver à Turin par une commission formée de six anciens Intendants généraux du duché. L'affaire dormit, mais, en 1742, un autre Intendant rédigea un nouvel édit de suppression des *servitudes personnelles*. En 1761, un an avant l'apparition du *Contrat social*, l'Intendant général de Savoie continuait à dénoncer « l'ordure d'une telle servitude » dans ces termes : *La taillabilité personnelle, cette servitude si honteuse à l'humanité qu'elle aurait dû être proscrite de tout temps...* Sa conclusion était : « que le bien de l'État et celui des particuliers exigent que l'on anéantisse pour jamais un *droit si odieux* et si *préjudiciable* ». Le 20 janvier 1762 l'édit libérateur parut. Les *servitudes personnelles* furent supprimées. C'était des bureaux de M. l'Intendant général de Savoie qu'étaient montées les réprobations les plus énergiques contre la *taillabilité personnelle*.

Comme les fonctionnaires royaux, les *auteurs*, versés dans le droit féodal, ne cessaient de dénoncer comme déshonorante l'existence des *servitudes personnelles*. Leurs Traités retentissaient

1. Sur les *affranchissements*, voir la publication de Marc Bruchet sur l'*Abolition des droits seigneuriaux en Savoie* et *Les Classes rurales*, liv. II.

2. *Contrat social*, Liv. I, chap. II : « Les esclaves perdent tout dans leurs fers, jusqu'au désir d'en sortir; ils aiment leur servitude comme les compagnons d'Ulysse aimaient leur abrutissement. »

d'imprécations contre un pareil asservissement. Gaspard Bailly, avocat au Sénat de Savoie, publia un *Traité des taillables et mains mortables. Très utile et nécessaire à tous ceux qui font profession de la Pratique judiciaire et même aux seigneurs et ceux qui se veulent affranchir.* Une première édition parut en 1670, une deuxième en 1742. Ce Traité de vulgarisation juridique d'un format de poche était, au temps de Rousseau, comme l'équivalent de nos petits codes Dalloz ou Carpentier[1]. On y lisait dans l'introduction cette tirade magnifique : « La plus *chétive* et *misérable vie de l'homme sur terre est de vivre en servitude*, attendu que la *liberté* est *unie avec l'homme*, ou, pour mieux dire, l'homme avec la liberté. Et si bien dans le Christianisme on a aboli telles servitudes, qui étaient si fréquentes dans le Paganisme, parce que nous n'avons pas *spiritum servitutis, sed adoptionis*; toutefois, elles n'ont pas été entièrement abolies dans le Païs de Savoie, car il en est demeuré des vestiges, à cause des personnes qui se sont soumis sous la puissance des seigneurs et dont on pourrait dire comme Platon dit des serfs au livre sixième des loix : à savoir, que *Dieu* leur avait levé la moitié de l'esprit, pour les empêcher de connaître la *misère de leur condition.* »

L'idée révolutionnaire que l'homme doit retrouver sa liberté perdue est donc une idée catholique que Jean-Jacques, comme pour bien d'autres thèmes qui firent son succès, emprunta à des auteurs foncièrement catholiques.

Mais ces auteurs donnaient de la perte de cette liberté par les hommes des explications naïves que Rousseau n'ose même citer. Gaspard Bailly disait à ce sujet : « Quoique Dieu au commencement du monde ait créé l'homme franc et libre, maître de l'Univers et de toutes les autres créatures et que les hommes ne fussent point dépendants pour lors les uns des autres, et fussent tous égaux. Toutefois cette liberté naturelle et égalité s'est perdue par le moïen du péché commis par Caïn, pour avoir regardé avec plaisir la nudité de son Père, et dès ce tems-là la servitude a pris pié entre les humains, « quod aliquid viderit et noxia lumina fecerit ». *Ces regards déshonnêtes causèrent la perte de cette douce et aymable liberté de l'homme et l'esclavage succéda en sa place.* »

Cette explication tirée de l'Écriture sainte paraît le comble de la simplicité au Jean-Jacques du *Contrat social.* Dans le dernier

1. L'édition de 1742 porte l'*avis au lecteur suivant :* « Ces traités ont tellement été goûtés par le passé et les exemplaires en sont devenus si rares, que j'ai cru rendre service au public d'en donner, *dans un tems où l'on travaille de tous côtés et avec tant de soin sur les matières féodales,* une édition beaucoup plus correcte que la précédente ».

paragraphe du chapitre II du livre I, Rousseau ironise avec « modération » à l'égard des auteurs qui publient de pareilles naïvetés dans un siècle de lumière. Ces auteurs, qu'étaient-ils ? Sinon ceux qu'il avait lus au temps où il voyait pratiquer la vérification des titres. Or c'est en ce temps que Gaspard Bailly connut sa plus grande vogue. Cette réfutation équivaut à une désignation.

III

Quand, en avril 1762, Jean-Jacques publia le *Contrat social*, lequel n'était qu'un extrait d'un gros ouvrage de droit constitutionnel comparé, qu'il préparait depuis 1747, Rousseau posait au républicain, citoyen de Genève. Il laissait volontiers dans l'ombre cette période de sa vie passée à Chambéry au service d'un despote éclairé.

M. Beaulavon [1] a soupçonné que Rousseau ne disait pas toute la vérité quand il affirmait que, dans le *Contrat social*, il n'avait eu en vue que la République de Genève et sa constitution. Un érudit genevois, M. Vuy, l'avait déjà précédé dans cette voie. Pour lui, Jean-Jacques avait surtout visé dans le *Contrat social* les anciennes *franchises* octroyées aux bourgeois de Genève en 1387 par l'évêque savoyard Adhémar Fabri. Aussi, dans son édition du *Contrat*, M. Beaulavon fait-il avec raison des réserves prudentes et signale-t-il que les « circonstances de la vie de Jean-Jacques Rousseau rendent particulièrement difficile la recherche des influences qui se sont exercées sur sa pensée. » S'il en est ainsi, pourquoi avoir négligé l'étude politique du milieu savoyard dans lequel Rousseau passa sa jeunesse et se forma?

Cette lacune, nous pensons l'avoir comblée dans une certaine mesure par cette étude. Nous ne croyons pas être téméraire en concluant que le *Contrat social* a des *sources* savoisiennes.

F. Vermale.

1. Beaulavon, *Du Contrat social*, Paris, 1914, 2e édit., chap. III, p. 63.

LAMARTINE GARDE-DU-CORPS

Peut-on encore, à propos de Lamartine, faire de l'inédit ? *A priori*, cette prétention ne semble point admissible. N'a-t-il pas tant inventé qu'il ne laisse rien à découvrir ? Et, pourtant, dans sa longue existence, que de périodes mal connues ! Songez à celle où il fut garde-du-corps. Qu'en savons-nous ? Ce qu'il a bien voulu nous en apprendre.

Oh ! sans doute, son récit ne manque pas d'intérêt. Il est pittoresque, vivant, coloré. Est-il véridique ? Là est la question. Aux *Mémoires*, dont il est tiré, ne peut-on appliquer la définition qu'Anatole France a donnée de *Raphaël* ?

> Le livre lui-même, à la fois mémorial et roman, est d'un genre mixte : circonstances, sentiments, caractères, tout s'y joue sur les confins indéterminés de la fiction et de la réalité [1].

Pour résoudre la question, un seul moyen : recourir à des pièces de contrôle. Elles sont de divers ordres : la *Correspondance*, qui porte les traces de pieuses amputations, mais qui, jusqu'à preuve du contraire, ne paraît pas avoir été remaniée ; les lettres de Vignet à Lamartine [2] ; les documents conservés aux archives du Ministère de la Guerre et auxquels a déjà fait allusion le *Carnet de la Sabretache* [3].

*
* *

Voyons d'abord ce que disent les *Mémoires inédits*, l'ouvrage intitulé *Lamartine par lui-même*, les *Confidences*, le *Manuscrit de ma mère*.

> Peu de temps après [le 31 mars 1814], écrit Lamartine dans les *Mémoires inédits* [4], je partis pour Paris avec toute la jeunesse du pays, noblesse ou bourgeoisie, afin de nous enrôler, sans aucune vue ambitieuse, dans la maison militaire du roi. Servir et défendre le roi, comme le guide spontané de la France, était notre seule ambition.... Mon père... vint à Paris quelques jours plus tard. Mais, ne voulant rien

1. Anatole France, *L'Elvire de Lamartine*, Paris, 1893, in-18, p. 2.
2. Latreille, *La Jeunesse de Lamartine* (1811-1820) dans *Correspondant*, 10 mai 1922, p. 407-443.
3. *Les services militaires de Lamartine et de ses ancêtres* dans *Carnet de la Sabretache*, juillet 1920, p. 143-151.
4. Lamartine, *Mémoires inédits* (*1790-1815*), Paris, 1909, in-18, p. 188 et ss.

demander à la nouvelle cour épuisée de sollicitations et de promesses, il laissa passer le flot des émigrés et des ambitions transfuges, et ne vint que pour offrir son dévouement et pour refuser toute pension et tout grade dans l'armée nouvelle. Jamais homme ne laissa à son fils un plus riche héritage de vrai patriotisme et de noble désintéressement.

A son arrivée, il me présenta au prince de Poix, commandant de la compagnie de Noailles. Il voulut, pour seule récompense de ses services, se procurer le plaisir de faire immatriculer son fils dans la garde du roi. Je vois encore d'ici cette scène.

C'était dans l'hôtel du quai Malaquais[1], qu'occupa, peu d'années après, le ministre de la police générale, duc Decazes. Le prince de Poix, qui avait été l'ami de Louis XVI, habitait alors cet hôtel et y avait établi le bureau de la compagnie qu'il formait....

Je venais pour la première fois de revêtir mon uniforme simple, mais élégant, qui fixait tous les regards sur ma jeunesse. Mon long sabre à fourreau d'acier luisant m'embarrassait un peu; je le soutenais passé sur mon bras gauche, comme un symbole dont j'étais fier, mais dont je n'avais pas encore l'habitude. Les regards, qui me suivaient, me faisaient involontairement rougir. Je baissais les yeux avec embarras, quand nous vîmes avancer vers nous un petit homme en robe de chambre de molleton blanc et en pantoufles traînantes, dont les bas retombaient sur les talons, et dont les cheveux mal peignés, et plus mal poudrés de blanc, se relevaient confusément autour de sa tête. Nous nous demandions qui était cet homme, si à l'aise dans ce groupe d'officiers en grande tenue militaire, quand il s'avança avec un visage souriant et bienveillant vers nous. S'arrêtant tout à coup devant mon père que son costume de cour, sa croix de Saint-Louis et

1. Cet hôtel occupait l'emplacement de l'École des Beaux-Arts, nos 11-13 du quai Malaquais. Là était un terrain acheté en 1541 à l'abbaye de Saint-Germain par le barbier-chirurgien Jean Bouyer, passé à son fils Prosper, conseiller au Parlement, et vendu par lui aux Frères de la Charité, qui y édifièrent un hôpital. En 1606, Marguerite de Valois les expropria et leur donna en échange une maison de la rue des Saints-Pères, devenue l'hôpital actuel de la Charité. Après la mort de la reine Margot, après l'achat et le morcellement de sa propriété, le lot échut au « partisan » Louis le Barbier qui y fit construire un hôtel qu'il céda, en 1632, à son ministre Antoine de Loménie et au fils de celui-ci, Loménie de Brienne. En 1640, ledit hôtel fut acheté par Bernard de Bourbon, prince de Conti, dont la veuve, nièce de Mazarin, l'échangea, avec Henri de Guénégaud, contre son hôtel, situé plus à l'ouest. Il passa ensuite au fils Guénégaud, qui le loua à l'avocat général Chrétien-François de Lamoignon. Acheté en 1680 par le duc de Créqui, passé en 1687 à sa veuve, puis à sa petite-fille, la duchesse d'Albret, il fut acquis en 1712 par le duc de Lauzun, qui le laissa à sa veuve, laquelle le vendit en 1733 à Louise-Adélaïde de Bourbon-Conti, laquelle le transmit à son neveu, le prince de Conti (1750). En 1761, il abrite les écuries de la Dauphine, puis il devient la propriété de la duchesse de Mazarin (1767) et de son gendre, le duc de Valentinois (1781), qui le vend à la famille de Juigné (1785). Confisqué comme bien d'émigré, il est le siège de la Commission des Armes, Poudres et Mines (1792), puis du Ministère de la Police générale (1796) d'abord avec Fouché et Savary, enfin avec Decazes (1815-1818). Rendu aux Juigné en 1818, il devient, en 1820, la résidence de V. Caillard, fondateur des Messageries générales; il a été démoli en 1845 pour être remplacé par l'École des Beaux-Arts, construite par Duban de 1858 à 1862. (Note obligeamment communiquée par M. Dumolin.)

son épée faisaient remarquer, il me prit par le bras, me regarda avec complaisance, se retourna vers mon père et lui dit : « Monsieur, vous êtes apparemment le père de ce jeune homme, que vous venez présenter à son général et à ses camarades, pour faire partie, dans ma compagnie, des bons serviteurs du roi » ?

Mon père lui répondit, avec une modestie fière, que j'étais en effet son fils, et qu'il venait me recommander à ses bontés; que je m'appelais Alphonse de Lamartine, que j'étais le fils unique non seulement de lui, mais de toute ma famille, riche et dévouée aux Bourbons dans sa province, et qu'il avait du sang royaliste dans le cœur, depuis la fatale journée du 10 août 1792, où il était venu, avec les gentilshommes du Mâconnais, s'offrir à la défense de Louis XVI ; qu'il reconnaissait bien le prince pour l'avoir vu dans cette circonstance.

Mais le prince, après avoir prêté l'oreille à mon père, ne l'écoutait déjà plus. Continuant à me regarder, il me prit par la main, et, retournant avec moi sur ses pas dans les appartements d'où il était sorti : « Venez, dit-il, jeune homme, que je vous présente moi-même à mon état-major pour vous faire recevoir. » Nous le suivîmes de bureau en bureau. « Tenez, dit-il aux officiers qui le composaient, voilà un nouveau garde que je vous amène ! Vous conviendrez que je les choisis bien et que j'ai la main heureuse. Vous ne m'en présentez pas souvent comme celui-là ! » Puis, se mettant à détailler à haute voix les différentes perfections militaires qu'il me reconnaissait, il me passa, pour ainsi dire, en revue depuis la tête jusqu'aux pieds, en se récriant, avec un enthousiasme presque offensant, sur ma tenue et sur ma figure. « Quelle belle taille ! disait-il, quelle belle attitude sous l'uniforme ! Marchez, Monsieur. Quelle belle démarche militaire ! Recevez-le à l'instant ; vous lui apprendrez vite le métier. » Mon père était ému et presque honteux des expressions dont le vieux général se servait. Ce n'était pas là l'accueil qu'il attendait d'un soldat. Aussi n'était-ce qu'un soldat de salon.

Cet accueil se prolongea de salle en salle et je fus reçu d'acclamation. Ce fut ma première campagne. Mes amis, quand je la leur racontai, en rirent comme moi, mais j'en conservai cependant une certaine vanité et une vive reconnaissance pour la maison de Noailles.

Dans les pages qui suivent, Lamartine nous donne maint détail sur ses nouvelles occupations. Dès les premiers jours, il est désigné pour faire partie de l'escorte royale.

Sa physionomie ne manque pas de frapper le roi, tant « un léger mouvement des yeux ou des lèvres manifestait, chez lui, l'intelligence, l'étonnement ou l'admiration de l'esprit » ! Quelques jours après, il monte à cheval « pour accompagner le roi au galop, derrière les roues de son carrosse, dans les environs d'Auteuil et de Saint-Cloud... » D'autres fois, il suit, « avec un groupe de gardes-du-corps, les paniers couverts et cachetés qui contenaient le déjeuner ou le dîner

du roi, pour que le poison ne pût pas être jeté dans les plats[1] ».

Au bout de quelques semaines, le voilà transporté à Beauvais, « quartier de la compagnie de Noailles », où il ne mène « point la « vie de garnison, de café, de paresse, de licence, que les jeunes « gens relativement riches menaient généralement en France[2] ». Logé « chez une petite épicière du faubourg d'Amiens », il lit et relit des livres « très sérieux » et même religieux, « tels que « les *Vies* de Bossuet et de Fénelon », il se fait « une vie d'étude « solitaire et presque monastique ». Il passe ainsi trois mois, se levant à cinq heures du matin pour aller à l'exercice. Il est, « dès la « seconde leçon militaire, mis à la tête du peloton pour servir de « guide et de modèle à l'escadron ». Une femme, « assez jolie », qui fait les honneurs du café où se réunissent les jeunes officiers, lui laisse entendre qu'elle le verrait volontiers davantage. Mais il repousse ses avances. Le souvenir de Graziella suffit à le garder. Il fait connaissance de M. de Vaugelas qui, comme lui, ne déteste pas la solitude. Il achève les études qui, dit-il, devaient l'illustrer un jour. Il ne lui déplaît pas, le service fini, d'errer dans la campagne : il y rêve, il y pleure, il y fait des vers[3]. Ainsi s'écoulent rapidement les trois mois qu'il devait passer à Beauvais; puis l'heure de son congé arrive[4]. Il repart pour Mâcon, « très fier, écrit-il, de mon apprentissage et très vaniteux de mon uniforme. Je brûlais de m'y montrer aux jeunes gens et aux jeunes femmes de mon pays dans l'élégance martiale qui relevait mon extérieur. » Aussitôt, tous les yeux de le remarquer, et quelques cœurs de s'attacher à lui. Il s'éprend d'une chaste beauté qui jette dans sa vie une céleste image. Il se livre avec confiance aux plaisirs d'un hiver brillant.

Tout à coup, le bruit se répand que l'empereur s'est évadé de l'île d'Elbe et marche sur Grenoble. Le premier sentiment de Lamartine est « de repartir pour Paris, afin d'être prêt à me « joindre à mes camarades » ; puis l'idée lui vient que le roi allait sans doute les réunir à Lyon, et il se résout à attendre ses ordres. Les ordres ne viennent pas. On apprend que Labédoyère a rejoint Napoléon, qui marche sur Lyon.

Avec quelques amis, notre garde-du-corps regagne Paris. Rien de remarquable dans ce voyage,

1. *Mémoires inédits*, p. 206.
2. *Id.*, p. 207.
3. On a souvent fait remarquer que c'est à Beauvais qu'il a « tracé sans le savoir « un premier crayon de l'admirable poésie du *Lac* ». (Em. Deschanel, *Lamartine*, 4e édition, Paris, s. d., in-18, t. I, p. 105.)
4. *Mémoires inédits*, p. 208-214.

excepté un coup d'épée que je donnai dans le jardin de l'hôtel à un jeune officier polonais qui avait été envoyé pour nous corrompre et à qui j'avais reproché de se mêler de ce qui ne le regardait pas, n'étant pas même Français [1]. On le porta dans son lit, blessé à la poitrine.... Mon opinion et mon coup d'épée me valurent des compliments.

Arrivé à Paris, il descend dans un hôtel portant un nom prédestiné, l'*Hôtel du Hasard*, rue du Hasard [2], puis va se présenter à son corps et donne son adresse; mais il n'a pas l'occasion de combattre. La Cour, après en avoir délibéré, juge inutile d'attendre l'usurpateur.... Elle lui laisse place libre. Après une journée de marches et de contre-marches, d'ordres et de contre-ordres, les gardes-du-corps quittent Paris et prennent la route de Lille. Quelques jours après, les voilà à Béthune, où les princes les engagent expressément à ne pas aller plus loin [3]. Certains officiers veulent suivre le roi. Lamartine qui, pour la première fois, parle en public, soutient l'opinion opposée :

Nous sommes plus utiles à notre cause comme amis à l'intérieur que nous ne le serions au dehors comme soldats.

Bientôt, le voilà licencié. Rentré à Mâcon, il voit qu'il lui faut servir l'empereur. Il s'était juré de ne servir que les Bourbons ou la liberté [4]. Il prend le parti de s'éloigner de France et de passer en Suisse. Il s'y attarde un peu, sa mère lui ayant conseillé de ne pas rentrer avant que le roi régnât de nouveau aux Tuileries. Il finit par revenir à Mâcon, où, dit-il,

mon père voyait bien que ma naissance honnête, mais peu illustre, ne me donnait pas de chance pour un avancement dans la garde du roi, toute réservée aux fils d'anciens émigrés. Il me dit d'aller encore offrir mes services, mais de ne pas perdre ma jeunesse inutilement dans cette impasse et de me retirer après quelque temps avec mes camarades sans espoir comme moi. Je me rendis à Paris. J'allai passer quelques jours à Beauvais. Huit jours après, je fus rappelé à

1. Voir la contre-partie dans le *Manuscrit de Dargaud*. Jean des Cognets, *La Vie intérieure de Lamartine*, Paris, 1913, in-18, p. 73.

2. D'après F. et L. Lazare (*Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris*, 1844), la rue du Hasard commençait rue de la Fontaine-Molière, nos 43 et 45, et finissait rue Sainte-Anne, nos 26 et 28. Elle avait, en l'an X, une centaine de mètres de long et sept mètres de large. Le *Dictionnaire historique de Paris*, publié par Béraud et Dufay en 1828, la fait commencer rue Traversière, et signale que « dans l'hôtel, long-temps habité par l'avocat général Séguier, était établi l'Athénée des Étrangers, fondé par M. Lebrun. Il y avait des séances littéraires et des cours sur les sciences et les arts ». La rue du Hasard est devenue ensuite, au moins en partie, la rue Thérèse, du nom de la femme de Louis XIV, Marie-Thérèse d'Autriche.

3. Pour tous les détails concernant le départ de la maison du Roi, et son odyssée depuis Paris jusqu'à Béthune, cf. H. Houssaye, *1815. La première restauration. — Le retour de l'île d'Elbe. — Les Cent Jours*, Paris, 1893, in-8°, p. 374-387.

4. *Mémoires inédits*, p. 214-233.

Paris pour reprendre mon service. J'y revins et, mon service fini, je donnai ma démission, ainsi que la plupart de mes compagnons gardes-du-corps qui avaient trop de fortune pour tenir aux deux cents francs d'appointements, et trop de distinction de famille pour rester sans avenir dans la garde du roi. Je revins peu de temps après à Mâcon [1].

Dans *A. de Lamartine par lui-même* figurent quelques détails qui n'avaient pas trouvé place dans les *Mémoires inédits*. Le père du poète, « le plus ardent et le plus désintéressé des gentilshommes, « se décida tardivement à aller présenter son fils au roi. On lui « donna la croix de Saint-Louis et une pension conforme à son « grade ; il accepta la croix et remit la pension »....

Il demanda pour toute faveur de me faire recevoir dans une compagnie des gardes-du-corps commandée par le prince de Poix, de la maison de Noailles. La compagnie était complète ; mais quand le prince de Poix me vit, il se récria si haut sur ma figure, sur ma taille, sur ma physionomie, propres à faire honneur à sa compagnie, que je ne pus m'empêcher de rougir de l'admiration trop enthousiaste et trop ouvertement exprimée de mon général. Mon père sourit en recevant les compliments du prince. Le prince entr'ouvrit les portes des bureaux de son état-major, et, appelant à haute voix dans la salle des revues les généraux et les officiers qui travaillaient à son recrutement : « Venez, messieurs, leur dit-il, en me faisant poser assez légèrement devant tout le monde ; regardez ce jeune homme qui se présente et qu'on refuse. Peut-on refuser une pareille taille, une pareille figure, une pareille tournure pour le service du roi ? Je veux qu'il soit reçu à l'instant ; ma compagnie n'aura pas un plus beau garde ! » Je fus applaudi et reçu. Le prince m'accompagna, à ma sortie avec mon père, en redoublant ses exclamations admiratives devant les employés et les huissiers des salles que nous avions à traverser. Mon père était flatté et moi un peu humilié d'une telle réception. On n'aurait pas admiré plus irrespectueusement un beau cheval pour les escadrons de la compagnie. Ce fut bien pis quand, quinze jours après, je parus en uniforme, en casque et en bottes fortes, pour me faire immatriculer, devant le prince et devant l'état-major, dans l'hôtel du quai d'Orsay, où se délivraient les brevets d'officier de la compagnie.

Bientôt, le voilà à Beauvais, où il est « très familièrement et très obligeamment accueilli », à cause de son extérieur, et où il se montre habile à tous les exercices. N'est-il pas né, pour ainsi dire, à cheval ? La charge en douze temps lui paraît un badinage. Il se lie avec M. de L..., fils unique du premier président de la Cour royale d'Amiens, et M. de Vaugelas, gentilhomme du Dauphiné.

1. *Mémoires inédits*, p. 237-304.

Il loge « tout seul chez un boulanger qui louait sa chambre unique aux gardes-du-corps ». Rentré à Paris, il est « choisi de préférence... pour accompagner Louis XVIII dans la visite qu'il voulut « faire du Musée français »..... Inutile d'ajouter que le roi paraît le remarquer. Son service fini, il rentre dans sa famille, pour y passer « ses mois de semestre [1] ». C'est au milieu de sa permission qu'il apprend le retour de Napoléon. Il revient à Paris. En route, il se prend de querelle avec un officier polonais et le blesse d'un coup de sabre « sur le bras ». Ses camarades et lui accompagnent le roi sur la route de Lille « avec l'enthousiasme de l'honneur et de la pitié ». Ils s'enferment dans Béthune, où, au bout de quelques jours, ils « capitulent librement », et où ils reçoivent des feuilles de route pour rentrer, démontés, dans leurs familles. Il revient à Mâcon, mais non pour longtemps :

Les mesures de recrutement qui me menaçaient me décidèrent bientôt à sortir de France et à passer en Suisse pour attendre en pays neutre l'issue des événements, sans offenser ma patrie et cependant sans servir la tyrannie. Je pris vingt-cinq louis pour toute fortune dans les économies de ma pauvre mère, et je partis à pied pour la frontière de Suisse. Mon excellent cheval, que j'espérais vendre un bon prix pour augmenter ma bourse, venait de mourir de ses fatigues. J'avais pour tout bien mes vingt-cinq louis, une veste de toile et quelques hardes, avec un livre sur mon dos.

Il gagne la Suisse et il y reste pendant les Cent Jours. Après la bataille de Waterloo, il « court » reprendre son service à Paris, non sans passer « quelques semaines » à Chambéry. Il n'est pas long à se séparer de ses coreligionnaires politiques, assoiffés de procès et de supplices. « Aussitôt que mon service fut fini, écrit-il, « je donnai ma démission du corps où je n'étais entré que dans « l'espoir de m'ouvrir une carrière militaire » ; il revient chez lui tout désenchanté [2].

Dans les *Confidences*, même récit avec quelques variantes.

Au moment de la chute de l'Empire, que Virieu et tous les jeunes hommes de ce temps ne détestaient pas moins que moi, nous entrâmes ensemble dans la maison militaire du roi. Nous en sortîmes ensemble quand cette garde fut licenciée [3].

Le 20 mars 1815, il accompagne le roi sur la route de Lille, et,

1. Congé d'un semestre qu'accordait le roi ou un général spécialement qualifié. LAMARTINE emploie fréquemment cette expression, par exemple au début des *Confidences*.

2 LAMARTINE, *A. de Lamartine par lui-même* (*1790-1847*), 2e édition, Paris, 1892, in-18, p. 13-45.

3. LAMARTINE, *Confidences*, Paris, s. d., in-18, p. 410.

avec son ami Vaugelas, monte trois jours et trois nuits la garde aux portes de Béthune[1]. Une fois Napoléon à Paris, Lamartine rentre à Mâcon, mais il ne veut ni entrer dans les rangs des jeunes soldats mobilisés pour l'armée ni acheter un homme qui l'y remplaçât au service de l'Empire. Il part pour la Suisse, non sans avoir, une fois encore, pris quelques louis dans la bourse de sa mère[2]. Après la rentrée des Bourbons, il revient reprendre son service militaire dans la garde du roi. Il y retrouve son ami Virieu. Ils en sortent ensemble, quand cette garde est licenciée[3].

Dans les *Nouvelles Confidences*, pas de détails nouveaux. Lamartine nous y parle incidemment d'un jeune Breton, Saluce, qu'il avait connu « dans le corps de la maison militaire du roi, où « mon père m'avait fait servir quelques années[4] ». A un autre endroit, il narre, non sans satisfaction, cette fameuse visite au Louvre, où, étant de service dans la salle des maréchaux, « le « hasard me fit désigner pour suivre » le roi. Le jeune officier marchait l'épée à la main à côté de lui. « Il me regardait souvent « avec intérêt, et il demanda même mon nom tout bas au maré- « chal Berthier, capitaine des gardes[5]. »

Dans le *Manuscrit de ma mère*, Mme de Prat s'exprime ainsi :

Milly, 17 juin (1814).

Alphonse s'est fait inscrire dans les gardes-du-corps avec tous les jeunes gens de la noblesse et de la bourgeoisie royaliste des provinces. Il est parti, enchanté d'entrer au service, et moi, je suis heureuse de le savoir occupé, au moins pour un peu de temps. Sa garnison est à Beauvais, quand il n'est pas de service aux Tuileries. Il reviendra dans deux mois passer avec nous son semestre. Je ne pense pas qu'il reste longtemps dans ce corps, malgré son ardeur militaire ; il a trop d'imagination et de mouvement dans l'esprit pour cette discipline en temps de paix. Mais son père, ses oncles et moi, nous sommes bien aises qu'il fasse comme tout le monde preuve de dévouement aux Bourbons ; ce seront toujours quelques années passées, après cela nous verrons. Le prince de Poix, qui commande sa compagnie, a été, dit-on, enchanté de son extérieur. On l'a nommé tout de suite instructeur au manége ; il est là dans son élément, car ce qu'il aime le mieux après les livres, ce sont les chevaux.

(Ici longue interruption[6]*.)*

Deux pages avant, il est question de certain voyage qu'aurait

1. Lamartine, *Confidences*, p. 377.
2. *Id.*, p. 379.
3. *Id.*, p. 410.
4. Lamartine, *Nouvelles Confidences*, Paris, 1887, in-18, p. 155.
5. *Id.*, p. 312.
6. *Le Manuscrit de ma mère*, Paris, 1924, in-18, p. 181-182.

dû faire le chevalier de Lamartine « nommé membre d'une députa-« tion de la province, pour aller porter les adhésions du conseil « général du département au pied du trône ; il est parti le 28 avril. » Ce voyage n'eut pas lieu, écrit leur fils, qui continue imperturbablement :

Mon père revint de Paris après avoir vu les princes auxquels il était resté invariablement, mais silencieusement, fidèle. On lui offrit des grades et des pensions auxquels il avait droit, et qui furent prodigués à tous les officiers qui s'étaient retirés comme lui de leurs régiments pour ne pas prêter un serment contraire à leur premier serment. Il refusa tout, pouvant, dit-il dans son refus, suffire à sa situation par lui-même, et ne voulant pas grever l'État d'une charge de plus, au moment où la France succombait sous le poids des indemnités, des impôts et des emprunts nécessités par l'invasion. On trouve, dans le journal de ma mère, son admiration fortement exprimée pour un si modeste et si patriotique désintéressement de son mari. Le calme revint, après ces agitations, dans son âme [1].

Quelques pages plus loin, c'est Mme de Prat qui est censée tenir la plume :

... Au premier bruit de l'arrivée de Bonaparte, Alphonse se rendit à Paris où son devoir et son cœur l'appelaient... il accompagna le roi jusqu'à Béthune avec des peines et des fatigues incroyables... là, étant licencié et remercié par les princes, il revint avec de grands dangers... quelque temps après, il partit d'ici, il alla en Suisse. Mais la bataille de Mont-Saint-Jean arriva, nos princes revinrent, et Alphonse rentra aussi et se rendit à Paris où il est encore et où il fait des démarches pour obtenir un emploi diplomatique. Nous avons beaucoup d'espérances... [2].

*
* *

Cherchons maintenant, en nous appuyant sur de plus authentiques documents, à reconstituer la vie de Lamartine d'août 1814 à novembre 1815.

Dès avril 1814, son père, « le chevalier », se rend à Paris. Le prétexte ? Aller, avec une députation de la province, « porter les adhésions du Conseil général du département [3] au pied du trône ». La raison réelle ? Faire les démarches nécessaires pour obtenir la croix de chevalier de Saint-Louis, et, par là même, préparer l'entrée de son fils aux gardes-du-corps. Il fallait, en effet, pour être admis

1. *Le Manuscrit de ma mère*, p. 179.
2. *Id.*, p. 183.
3. Le chevalier de Lamartine a été vingt ans membre du Conseil général. (L. Barthou, *Autour de Lamartine, le père*, dans *Journal de l'Université des Annales*, 15 sept. 1919, p. 290.)

dans cette troupe d'élite, être « né sujet de Sa Majesté, de l'âge « de quinze à vingt-deux ans, et de la taille de cinq pieds six « pouces, de bonne conduite et né noble [1] ». Né en 1790, Lamartine a, en 1814, largement dépassé l'âge requis [2]. Il n'a pas non plus les quartiers de noblesse exigés d'après Heurard d'Armieu [3]. Mais Sa Majesté se réservait toujours le droit « d'excepter « de cette règle les fils des chevaliers de Saint-Louis ayant servi « dans les gardes-du-corps ». M. de Lamartine avait fait toute sa carrière au Régiment Dauphin (cavalerie) [4]. Il lui fallait donc être au moins chevalier de Saint-Louis.

D'après le *Manuscrit de ma mère*, il était parti le 28 avril. Date vraisemblable, puisque, le 8 mai, le voilà installé à Paris, hôtel de la Marine, rue Vivienne [5], d'où il adresse au roi la supplique suivante :

LAMARTINE AU ROI

Je certifie à M. le Comte mon cher Collègue la vérité des faits consignés dans la petition ci-contre et notamment que dans la trop funeste journée du 10 août M. Delamartine que sans moi, [eût] payé de sa vie son devouement pour le Roi et que le danger trés imminent qu'il courut ce jour la peut bien et en toute justice lui être compté

Sire,

Le sieur Pierre Delamartine membre de la députation du département de Saone-et-Loire est entré au régiment Dauphin Cavalerie en qualité de :

Sous-Lieutenant à la suite le 11 mai 1769
Sous-Lieutenant en pied le 1er juin 1772
Sous-aide-major le 19 decembre 1772
Lieutenant le 12 fevrier 1779
Capitaine réformé le 12 juillet 1781
Capitaine de remplacement le 9 mars 1788

il a servi jusqu'au mois de Mai 1792, epoque de la desorganisation des troupes, Le sieur Delamartine a l'honneur de représenter à votre Majesté qu'il avait alors vingt trois ans de services revolus dans le même regiment, cette même année il se rendit a Paris pour tacher d'y

1. Ordonnance du Roi concernant les quatre compagnies des gardes-du-corps, art. 22, 2 mars 1788. *Collection des Ordonnances militaires,* tome 67, 1788, premier semestre. Il est vrai que, d'après une nouvelle ordonnance royale, datée du 25 mai 1814 et insérée dans le *Journal Militaire,* il n'est plus question d'âge : il suffit d'un acte de naissance, d'un certificat de quatre notables constatant la bonne conduite de l'aspirant, de l'état de sa famille et de l'obligation, pour elle, de lui assurer cinq cents livres de pension. La taille reste toujours fixée à cinq pieds six pouces.

2. D'après M. Pierre de Lacretelle (*Les Origines et la Jeunesse de Lamartine*, Paris, 1911, in-18, p. 208), le chevalier avait, bien avant cette époque, songé un instant pour son fils à l'École de Fontainebleau, mais y renonça vite, devant les supplications de sa femme qui redoutait « le danger et la licence des armées ». (Cf. *Journal intime de Mme de Lamartine*, 25 sept. 1806.)

3. Heurard d'Armieu, *La Correspondance d'un garde-du-corps de Louis XVIII (1814-1817)*, Lyon, 1901, in-8°.

4. Dossier de Lamartine Pierre, capitaine Royal Dauphin (cavalerie). *Arch. Minist. Guerre.*

5. N° 27, « à côté de l'illustre tailleur Léger ». (*Corresp.*, t. II, p. 35.)

pour la campagne qui lui manque.

Je le recommande instamment a Monsieur le Comte.

Le Ministre provisoire de la justice.

HENRION[1].

1. Henrion de Pansey était le frère de Charles-Henrion de Saint-Amand, qui avait épousé la sœur aînée de Mme de Lamartine mère.

etre utile, et d'y servir son roi auquel il fit demander ses ordres soit pour emigrer, soit pour rester à Paris et y faire preuve de son dévouement a la cause royale.

Sa Majesté Louis Seize lui fit répondre de rester a Paris où il serait plus a même de rendre des services que s'il émigrait le sieur Delamartine obéit et ne manqua aucune occasion de se rendre au chateau des tuileries, toutes les fois qu'il fut menacé, et enfin il y passa la nuit du 10 Août 1792, y resta jusqu'après l'attaque du chateau, fut arrêté en sortant et conduit en prison d'ou il ne se tira que par un concours de circonstances extraordinaire et surtout par le crédit de Mr Henrion de Pansey, aujourd'hui Ministre provisoire de la Justice qui le réclama, et lui donna asile chez lui pour le soustraire aux poursuites qui pourraient etre faites contre lui. Les autres personnes arretées en même temps furent massacrés a La Force le 1er Septembre suivant.

Le sieur Delamartine espère que Votre Majesté voudra bien avoir egard à ses services qui n'eussent pas cessé sans la désorganisation des troupes, a son dévouement a la cause de son auguste frère, et lui accorder la croix de Saint-Louis qu'il aurait depuis longtemps sans le malheur des circonstances.

Le sieur Delamartine justifiera de tout ce qu'il avance prés du Ministre de la Guerre, Si votre Majesté veut bien l'admettre a en faire la preuve ayant entre ses mains le certificat de la personne par laquelle l'Ordre du Roi lui fut transmis de rester a Paris et le témoignage de M. Henrion de Pansey, Ministre provisoire de la Justice, auquel il dut sa liberté le 10 août et par conséquent la vie.

Le sieur Delamartine regrette que son âge de soixante deux ans, l'extrême faiblesse de sa vue, et d'autres infirmités[1], ne lui permettent pas d'offrir a votre Majesté ses services personnels.

Mais il a un fils agé de vingt trois ans susceptible d'en rendre a son roi et a son pays, et pour lequel il se propose de solliciter une place dans laquelle il puisse prouver a Votre Majesté son parfait dévouement et quel prix il attache a l'honneur de la servir.

Je suis avec le plus profond respect Sire de Votre Majesté,

Le plus soumis et le plus fidèle sujet.

LAMARTINE,

Ancien Militaire et membre du Conseil Général du département de Saone-et-Loire.

Paris, le 8 mai 1814.

Le 10 mai, seconde démarche, conçue dans les mêmes termes.

1. Cf. à ce sujet *Correspondance*, t. IV, p. 95.

Le 6 juillet, lettre envoyée, non plus au roi, mais au ministre de la Guerre, et où il est fait appel au témoignage du lieutenant général Carru Saint-Cyr :

A Son Excellence Le Comte Dupont, Ministre de la Guerre.

MONSEIGNEUR,

Le sieur Pierre Delamartine est entré au régiment Dauphin Cavalerie en qualité de sous lieutenant le 11 mai 1769, sous ayde major au même régiment en décembre 1772, capitaine le 12 juillet 1781, capitaine de remplacement le 9 mars 1788 il a servi toujours dans ce même corps jusqu'en Mai 1792, que la dislocation des troupes et les circonstances du temps l'ont forcé a quitter cette même année 1792, il vint à Paris ou d'après les ordres de Sa Majesté il resta plutot que d'emigrer et se trouva au chateau des Tuileries le jour du malheureux 10 Août, fut arrêté en sortant, conduit en prison dont (?) le credit de M. Henrion de Pansey [1] le tira et lui sauva la vie, les personnes arretées en même temps que lui ayant été massacrés en Septembre suivant.

Dans un mémoire donné a Votre Excellence par M. Henrion de Pansay, conseiller d'Etat, il certifiait la vérité des faits contenus dans la présente pétition, et Monsieur le Lieutenant Général Carru Saint-Cyr qui plusieurs fois a eu l'honneur de vous parler de moi certifiera les mêmes faits qui sont bien a sa connaissance ainsi que les brevets de l'exposant qu'il a eus sous les yeux.

Le Sieur de Lamartine espére qu'en vertu de ses anciens services et de son devouement a la cause royale dans toutes les circonstances et particuliérement au 10 Août Votre Excellence voudra bien lui accorder la croix de Saint-Louis qu'il aurait depuis longtemps sans les malheurs des circonstances.

J'ai l'honneur d'être avec respect Monseigneur

Votre trés humble et trés obéissant serviteur.

LAMARTINE.

Paris, rue Vivienne, le 6 juillet 1814,
hotel de la Marine.

Les 11 et 14 juillet, lettres du même au même, reproduisant à peu près textuellement les précédentes [2].

Le 16 mai 1814, lettre d'Alphonse de Lamartine, datée de Mâcon, à son ami Virieu :

Mon père me mande que, hors une place de garde-du-corps, il n'y a rien à espérer; et je me hâte de lui mander, ajoute-t-il, que je ne m'en soucie guère, à moins que cela ne soit pour moi un moyen de me placer

1. M. Henrion de Pansay est toujours resté en relation avec A. de Lamartine. En 1825, il lui écrit au sujet des fameux vers qui, dans le *Chant du Sacre*, avaient si profondément blessé le duc d'Orléans. (Cf. *Lettres à Lamartine*, 1818-1865, 2e édition, Paris, 1893, in-18, p. 38.)

2. La croix de chevalier de Saint-Louis a été accordée au père de Lamartine le 19 juillet 1814. (*Dossier de Lamartine Pierre*, capitaine Rl Dauphin, Cavalerie, Minist. de la Guerre.)

dans le civil après cinq ou six mois de service. Qu'en penses-tu? Je suis trop vieux et d'une trop mauvaise santé et d'un caractère trop fatigant pour me faire militaire à présent.... Tu vois que si, comme tant d'autres jeunes gens riches, j'entre dans la maison du roi pour avoir simplement une contenance, je m'y ruinerai davantage infailliblement... J'écris à mon père à peu près dans ce sens. Il me semble que nous pouvons faire mieux que cet insipide métier de machine[1]...

Lamartine réussit-il à convaincre son père ? Il ne le semble pas, puisque, le 15 juillet 1814, il est admis aux gardes-du-corps[2], compagnie de Noailles (4e brigade[3]) avec la mention : *A payer du 16*. Il avait dû, auparavant, fournir le certificat de « très bonne conduite » traditionnel, et faire affirmer par d'anciens officiers que son père jouissait d'une fortune « plus que suffisante[4] » :

Nous, Soussignés, Gentilhommes de la province de Bourgogne et du canton de Macon, anciens Militaires au service de Sa Majesté trés chrétienne certifions

Que Monsieur Louis Marie Alphonse de Lamartine est d'une trés bonne conduite, vie et mœurs, qu'il est bon gentilhomme, son père et son ayeul anciens militaires, et reçus membres de la Chambre de la Noblesse des états de Bourgogne,

Que Monsieur Pierre de la Martine son père ancien capitaine au regiment Dauphin Cavalerie a une fortune plus que suffisante pour assurer a son fils une pension convenable a l'état qu'il prendra.

En foi de quoi nous avons signé le présent certificat a Macon le 4 Juillet 1814.

André Desvignes-Davayé, Ancien officier de la Marine.	Desvignes de Davayé, Ancien officier de Dragons.
Le Chevalier de Senecé, Chevalier de St-Louis [5].	Le Chevalier Deynat, Ancien Garde du Roy, chevalier de Saint-Louis.

Les gardes-du-corps[6] constituaient une troupe d'élite dont le

1. *Correspondance de Lamartine*, Paris, 1878, in-8°, t. II, p. 33-35.

2. D'après Clouzet et Fegdal, *Lamartine*, Paris, 1920, in-18, p. 577, c'est de la duchesse d'Orléans que Mme de Lamartine obtint pour son fils un emploi militaire. Une phrase de M. P. de Lacretelle (*Les Origines de la jeunesse de Lamartine*, Paris, 1911, in-18, p. 59) laisse entendre que la duchesse d'Orléans serait intervenue aussi pour faire obtenir au chevalier la croix de Saint-Louis.

3. Dossier Lamartine. *Arch. Minist. Guerre.*

4. *Id.*

5. Il est question de M. de Davayé et du chevalier de Senecé dans les *Nouvelles Confidences*, p. 110-114.

6. Sur les gardes-du-corps, voir, en plus des *Ordonnances royales* précitées et de celle parue le 1er septembre 1815, les ouvrages suivants : Heurard d'Armieu, *op. cit.* — Général Bardin, *Dictionnaire de l'Armée de terre* (*gardes-du-corps*). Paris, 1851, in-8°, t. II, p. 2496-2499 ; — F. Bellanger, *Les Gardes-du-Corps sous l'ancienne monarchie (1191-1791)*, Paris-Limoges, 1895, in-16, f. 61. Sur les gardes-du-corps à Beauvais, cf. Tiersonnier, *Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise*, t. XVIII, 2e partie, Beauvais, 1902, p. 451-480. — Sur le séjour de Lamartine à Beauvais, le lecteur trouvera les détails les plus intéressants

statut avait été fixé par les *Ordonnances royales* des 1er février 1784, 2 mars 1788 et 25 mai 1814. Elle comprenait : 1° six compagnies : une compagnie écossaise, la première, et cinq compagnies françaises ; 2° un état-major général ; 3° une compagnie d'artillerie.

Les gardes-du-corps jouissaient de privilèges exceptionnels. Ils ne devaient le salut qu'au roi et aux princes de sa maison, au général de l'armée en campagne, s'il avait le grade de maréchal de France, et au général de cavalerie. Ils avaient rang *au-dessus* de tous les autres. « L'honneur d'approcher la personne du Roi ne les mettait-il pas au-dessus du vulgaire ? » Rien de plus seyant que leur uniforme. Qu'on en juge plutôt ! Un casque lamé d'argent avec chenille noire et plumet blanc ; un habit bleu de roi à collet écarlate ; des épaulettes, des aiguillettes et des brandebourgs en argent ; un pantalon de drap bleu ou de casimir blanc ; des bottes à l'écuyère ; un baudrier bleu auquel est accrochée l'épée ; une bandoulière de couleur distincte pour chaque compagnie : jaune pour la quatrième, blanche pour la troisième[1]. Jamais, en aucun pays du monde, dit le duc de Nemours, il n'y eut d'aussi belles troupes que les gardes-du-corps sous la Restauration. Leur tâche consistait à faire partie, chaque trimestre, du guet, que les ouvrages techniques définissent : « Détachement des gardes-du-corps qui demeuraient la « nuit près la personne du roi pour le garder ». Le capitaine commandant le guet couchait dans la chambre au-dessus de celle qu'occupait le roi et avait, sous son oreiller, les clefs du château. Le reste du temps, le service n'avait rien d'excessif. L'un d'eux écrit à ses parents : « Tous les jours à 6 heures on se rend « à l'ordre. Puis appel. De 6 heures à 9 heures, manœuvre. Repos « de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. Alors nouvel « appel. » Le même n'espère-t-il pas avoir, chaque année, trois mois de service, et neuf mois « au moins » de congé[2] ? Les gardes-du-corps de service à Paris logeaient dans une caserne sise au coin de la rue de Poitiers et du quai, et dite « Hôtel des gardes-du-corps[3] ».

dans le mémoire suivant : Gaston Varenne, *Lamartine, Garde-du-corps à Beauvais en 1814,* dans *Id.*, t. XVIII, 3e partie, Beauvais, 1903, p. 489-560.

1. Cf. Hoffmann, *État militaire*, I, *Maison du Roi. Uniformes des troupes françaises suivant l'ordonnance de 1786*, particulièrement planches 5 : officier des gardes-du-corps, 3e Cie, et 6 : Garde-du-corps de la 3e Cie. Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes, Oa, 105, petit in-folio.

2. Heurard d'Armieu, *op. cit.*

3. Le terrain faisant le coin occidental du quai d'Orsay et de la rue de Poitiers (qui allait alors jusqu'au quai) était un terrain vague dit « Chantier de la Tour d'Argent », qui appartenait à divers particuliers au début du xviiie siècle. De janvier à octobre 1720, il fut acheté par Louis Philippeaux de la Vrillière et passa ensuite à sa fille, Louise-

La compagnie dont faisait partie Lamartine était dite « Compagnie de Noailles », du nom de celui qui la commandait[1]. Le prince de Poix (Louis-Philippe-Marc-Antoine) était le fils aîné du comte de Noailles[2]. Né le 22 novembre 1752, il entrait aux gardes-du-corps du roi le 28 octobre 1766, et ne tardait pas à franchir tous les degrés de la hiérarchie militaire : capitaine commandant au régiment de Noailles à partir du 3 janvier 1770, capitaine en survivance des gardes-du-corps (1774), capitaine titulaire (1784), maréchal de camp (1788), commandant une brigade de troupes à cheval dans la première division d'Alsace. Pair de France, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de l'ordre insigne de la Toison d'Or (1785), chevalier né de l'ordre de Malte, il était encore gouverneur et capitaine des chasses des villes, châteaux et parcs de Versailles, Marly et dépendances. Il possédait un brevet d'honneur de duc et la croix de Saint-Louis. Le 3 août 1814, il était promu lieutenant-général honoraire. Le 19 mars 1815, il accompagnait le roi, passait la frontière le 27, et arrivait à Gand, où sa santé commença à s'altérer[3]. Le 11 juillet 1816, il résignait « à son fils M. le duc de Mouchy sa charge de capitaine d'une des compagnies des gardes-du-corps du roi ». Il mourait à Paris le 16 février 1819[4].

La compagnie dont il était le propriétaire, et qui lui avait coûté deux millions, tandis que tel de ses pairs, titulaire d'une charge

Françoise, épouse du comte de Plélo, puis aux filles de celle-ci, la duchesse d'Aiguillon et la comtesse de Maurepas. En 1751, il fut loué aux fermiers des voitures dites « de la Cour », comme faisant le service des résidences du souverain. Ils y restèrent jusqu'à la Révolution. Le terrain fut exproprié comme bien national et on y établit une caserne, qui fut successivement caserne de la Légion de Police (1795), quartier des Guides de la Garde consulaire, dit « quartier Eugène », à cause d'Eugène de Beauharnais, commandant de ces guides (1800), caserne Bonaparte (1805), caserne Napoléon (1810). Elle servit aux gardes-du-corps en 1815. En 1851, elle fut affectée à la cavalerie, qui y resta jusqu'en 1898. (Note obligeamment communiquée par M. Dumolin.) Au début de la révolution de 1848, Lamartine se trouve passer devant son ancienne caserne. « Les dragons avaient fermé la grille, en signe d'hostilité. Lamartine va droit aux dragons ! « Soldats, dit-il, un verre de vin ! » Toute son escorte répète le mot. Les dragons apportent une bouteille et un verre, et versent le vin. Lamartine, avec un à propos populaire : « Amis, voilà le banquet ! que peuple et soldats y fraternisent avec moi ! » Des bouches de dragons et du peuple jaillit le cri : « Vive Lamartine ! » (Ch. Alexandre, *Souvenirs sur Lamartine*, 2e mille, Paris, 1885, in-18, p. 78.)

1. Les compagnies étaient (pour la période de 1814 à 1830) dites d'*Havré*, pour la première ; de *Grammont*, pour la deuxième ; de *Noailles*, pour la troisième ; de *Luxembourg*, pour la quatrième ; de *Wagram*, pour la cinquième ; de *Rivière*, pour la sixième.

2. Les Noailles figuraient comme officiers à l'effectif des gardes-du-corps depuis 1651. (Bellanger, *Les gardes-du-corps.*)

3. Il y faisait la connaissance de Julie Charles, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante du baron Mounier à sa femme : « De temps en temps, je vais chez « Madame Charles, qui est très aimable, et chez laquelle se réunissent M. de Lally, « M. de Poix, etc. ». — Cf. à ce sujet, L. Babonneix, *Julie Bouchaud des Hérettes à Gand pendant les Cent-Jours*, Paris, 1923, in-4°, p. xi.

4. Dossier du prince de Poix, *Arch. Minist. de la Guerre*.

analogue, n'avait guère dépensé dans ce but *que* 1 125 000 livres, était la troisième. Elle comprenait un état-major, six brigades, une escouade d'artillerie et des surnuméraires.

Les officiers d'état-major étaient, par ordre, en plus de M. de Noailles, prince de Poix, le vicomte de Croismare, le comte de Lalaing d'Audenarde, le comte de Rotalier, le comte de Nadaillac, Fournel, Labrousse, le chevalier de Maleden, Baulard, Sainthillier, Roch, Destrez, Dauger, le baron Clarac, sous-inspecteur aux revües, Roch et Penant, trésoriers, Laurent, chirurgien-major, Dangicourt, aumônier ; elle comptait, en plus, quatre instructeurs, un piqueur, un vétérinaire, une trompette-major et onze trompettes.

Lamartine avait été admis à la quatrième brigade, dont l'état-major était ainsi constitué : le comte de Ginestoux, le comte de Poix-Marécreux, le comte de Champagne-Bouzay, le vicomte de Raynaud et M. d'Agoult. Elle comptait une centaine de gardes parmi lesquels on relève un Latour d'Auvergne.

La troisième compagnie n'est pas longue à quitter Paris. Le 26 juillet 1814, en effet, lettre de Lamartine, datée de Beauvais[1], à M. Aymon de Virieu, garde-du-corps à Versailles[2]. C'est dans cette lettre que se trouve la phrase fameuse : « Au milieu de cette plaine « la nature a creusé une espèce d'entonnoir où les hommes ont « élevé une espèce de ville : c'est là Beauvais ! » La vie de garnison n'enchante pas le poète. On y fait trop d'exercice, bien qu'il avoue n'y être pas allé *encore* le matin du jour où il écrit : quand ce n'est pas l'exercice, c'est l'ordre auquel il faut assister. « *Che cosa aveva fatto io al cielo per devenir una machina mili-* « *tare*[3] ! » Un seul espoir, celui du relèvement de la solde[4] — déjà !

1. Beauvais n'est pas loin de la petite ville de Noailles, où le prince de Poix avait de vastes propriétés. C'est sans doute pour cette raison que la troisième compagnie y passait une partie de son temps. D'après G. Varenne, il est vraisemblable que Lamartine est arrivé à Beauvais le 25, après avoir suivi la route royale de première classe, de Paris à Calais. (*Op. cit.*, p. 500.)

2. *Correspondance de Lamartine*, Paris, 1878, in-8°, t. II, p. 40-43. Il n'existe, aux Archives du Ministère de la Guerre, aucun dossier sur Aymond de Virieu.

3. Cf. aussi C. Latreille, *Lamartine et Virieu, Lettres inédites*, dans *Revue de France*, 15 juillet 1925, p. 245-264.

4. D'après l'Ordonnance de 1788, chacun des douze premiers gardes-du-corps de chaque compagnie doit toucher, par an, 800 livres ; chacun des douze suivants, 750 ; chacun des vingt-quatre suivants, 650 ; chacun des deux cents derniers, 610. Un supplément de solde est prévu en cas de guerre et pour ceux qui restent à Versailles pour le service de la Cour (articles 52, 56 et 57). L'article 60 spécifie que 3 000 livres sont mises par le roi à la disposition du capitaine pour gratifications à distribuer. D'après l'article 62, une masse de 185 livres est allouée pour chaque cheval. Enfin, suivant l'article 67, une masse de 50 000 livres est prévue pour l'entretien de l'équipage de guet. L'Ordonnance de 1814 fixe à 800 livres par an (article 22) les soldes des gardes-du-corps et prévoit (article 4) une somme de 150 francs par an (masse d'habillement) pour chaque garde-du-corps, et une somme de 200 francs (masse de remonte) par cheval.

« Est-il vrai qu'il y ait une nouvelle ordonnance de S. M. qui nous « promet 1200 francs au 1er janvier? » Et une seule consolation. Il est tombé amoureux fou d'une petite fille, dont le frère est garde-du-corps, et il a presque osé pleurer en la quittant. Il n'a pas encore vu M. d'Agoult[1], auquel il portait une lettre de son frère, mais il compte être plus heureux le lendemain. Et il signe :

Al. de L.,
garde du corps, chez M. Durand, épicier,
Grande rue St-Martin, à Beauvais[2].

Nouvelle lettre du même au même, datée du 3 août 1814. Il se « console dans cet ennuyeux séjour et plus ennuyeux métier[3], en se promenant chaque jour, cinq ou six heures dans la campagne, et en rimant. Il s'applique aussi à devenir amoureux, mais toutes les femmes sont si laides! » Et, en post-scriptum: « Comment « trouves-tu le métier? Pour moi, je n'ose le dire. Mais vive le « Roi ! et tout ira bien[4]. »

Le 8 août, grand émoi !

On nous a passés ce matin en revue... et on nous a choisis à la mine, je crois, pour être du premier guet, c'est-à-dire pour le 27 de ce mois-ci. Je suis tombé heureusement dans le nombre favorisé, et j'arriverai, je crois, le 28.

Il se fait une joie de retrouver bientôt son ami Virieu, qu'il somme de répondre *subito*[5].

Hélas! le 15, c'est de son lit qu'il écrit, encore tout tremblant de fièvre. Heureusement, il a eu affaire à un médecin intelligent:

1. D'après G. Varenne, ce d'Agoult était un garde-du-corps de la 4e brigade, où il exerçait les fonctions de « surnuméraire », et il avait comme frère aîné le Comte Hector d'Agoult, qui allait être nommé, quelques jours plus tard, premier secrétaire d'ambassade à Madrid (*Op. cit.*, p. 522). La lettre de recommandation donnée par Virieu, et dont il est question dans la *Correspondance*, avait pour but de le (Lamartine) faire classer le plus tôt possible au nombre des gardes appelés au service intérieur des Tuileries (*Op. cit.*, p. 529). Cet Alphonse d'Agoult, après avoir quitté l'armée, se fixa dans le Bourbonnais et eut beaucoup d'enfants, dont un seul se maria et perdit à son tour l'unique fils qu'il eut de ce mariage, de sorte qu'Alphonse d'Agoult n'a plus de descendance mâle (*Op. cit.*, p. 523). Quant au comte Charles d'Agoult, il était leur cousin au sixième degré. (*Op. cit.*, p. 525.)

2. G. Varenne a fait d'ingénieuses recherches pour identifier cet épicier et cette maison. Il remarque, d'abord, que, dans la situation de logement de messieurs les gardes-du-corps du roi, en juillet 1814, figure, en effet, Lamartine, chez Durand, épicier, grande rue Saint-Martin, n° 1261, et qu'il garda ce logement jusque vers la fin d'août, époque à laquelle il partit pour le guet. La maison n'existe plus, mais elle ne devait pas être très loin du n° 40 de la rue Gambetta et, plus exactement encore, en redescendant de ce point vers la place de l'Hôtel-de-Ville,... une dizaine de maisons plus bas. (*Op. cit.*, p. 513.)

3. Lamartine oublie de dire que, pendant qu'il est garde-du-corps, il apprend « une foule de vers bouffons et galants, de toutes les tailles, de tous les calibres et de toutes les sources ». (Baron Chamborant de Perissat, *Lamartine inconnu*, Paris, 1891, in-8°, p. 33.)

4. *Correspondance de Lamartine*, t. II, p. 44-48.

5. *Id.*, p. 49.

celui-ci lui a conseillé de jeter par la fenêtre l'émétique qu'il allait absorber, et de boire du vin de Bordeaux... Indisposition peu grave, malgré tout, puisqu'elle ne l'a pas empêché, un seul jour, d'aller à l'exercice! Il s'estime le plus malheureux des hommes. Et pourtant on l'admire au manège.

Les instructeurs n'ont qu'une voix : *Bien placé ! A merveille ! Regardez Monsieur !* Ils ne se doutent pas de ce que je souffre sur un cheval sans selle. On nous mène bien sévèrement[1]. Si je suis malade le matin, et que le soir, cependant, on m'ordonne un peu d'exercice, je ne puis d'après l'ordonnance sortir sans être mis aux arrêts, etc. Je ne connais aucun de nos officiers, qui m'ont l'air fort sévères... Autre cause de désespoir : « Nous n'irons pas tous à Paris pour le guet, mais seulement quarante-trois d'entre nous. Je frissonne de peur de n'en pas être, et si je n'en suis pas pendant l'automne, je suis perdu, car Beauvais est une espèce de marais.... »

Pour se consoler, il écrit « *Sur* un saule et *sous* un saule », dans un petit cimetière de village, et il prie Virieu de faire coudre à la romance une musique bien triste[2].

Le 17, l'horizon s'est rasséréné.

Décidément, je pars pour Paris. On a fait faire un nouveau choix, seulement d'une trentaine, et j'ai été d'emblée du nombre des élus. On nous a fait subir un examen à cheval, le manège était jonché de cavaliers, car les hommes et les chevaux, tout est neuf, tout est fou.

Il a complètement oublié la petite fille de sept ans. Il est presque amoureux de la fille d'un charpentier, son voisin[3].

Là s'arrête, pour cette période, la correspondance de Lamartine. Pour confirmer les renseignements qu'elle nous fournit, jetons un coup d'œil sur les contrôles administratifs. Nous y voyons qu'admis le 15 juillet 1814, il est « présent » en août, au guet, à partir du 1er septembre, au guet encore en octobre, et que, le 1er novembre, il part en permission pour chez lui. Le voyage ne se passe point sans incidents : notre jeune militaire écrit de Milly, le 30 novembre, à son ami Virieu :

J'ai été arrêté par des enchanteresses, par des monstres et par des

1. D'après Heurard d'Armieu, au contraire, les supérieurs sont pleins de bonté, et, lorsqu'ils punissent, c'est qu'il leur est impossible de faire autrement.

2. *Correspondance de Lamartine*, p. 50-53. D'après G. Varenne, il s'agit sans doute du cimetière appartenant au hameau de la Bergerette. (*Op. cit.*, p. 536.)

3. *Id.*, p. 54-55. Les listes de recensement de 1814 ne portent aucun nom de cette profession, ni dans la grande rue Saint-Martin, ni dans la grande rue Saint-Laurent, mais au numéro 1530, rue Porte Dorée, aujourd'hui le centre de la rue Ricard, qui aboutit au coin de la grande rue Saint-Martin, habite un sieur Lefebvre Augustin, charpentier, avec trois autres personnes de sa famille. (G. Varenne, *op. cit.*, p. 533-534.)

fleuves débordés. Avec l'aide des dieux, j'ai tout surmonté, et je suis arrivé ici, par Charolles et Cluny....

Il se sent le cœur plein de sentiments tristes et délicieux :

Oui, je le crois, si, pour mon malheur, je trouvais une de ces figures de femme que je rêvais autrefois, je l'aimerais autant que nos cœurs auraient pu aimer, autant que l'homme sur la terre aima jamais[1].

En décembre, les documents administratifs[2] le signalent comme étant toujours en permission. En permission également, janvier, février et mars 1815.

Le 2 janvier 1815, lettre, datée de Mâcon, à la comtesse Nina de Pierreclos[3]. Aura-t-il le plaisir de la voir au bal du 8, à la Préfecture ?

Le 7, il lit à l'Académie de Mâcon son élégie sur la mort de Parny[4] :

Sur ce gazon, témoin de nos douleurs,
Laissons tomber des larmes et des fleurs!
. . . . . .

Le 19, nouvelle lettre à la comtesse de Pierreclos. Il lui écrit galamment :

Soupers, bals, spectacles, visages, tout commence à me paraître insipide, et je donnerais volontiers tout cela pour le plaisir de passer quelques soirées à rêver au coin du feu de Cormatin.

Dans le même mois, troisième épître, non datée, à la même correspondante :

Si je n'avais pas la plume si endormie, je vous donnerais des détails d'un très beau bal dont nous sortons...[5]

Le 25 du même mois, lettre, datée de Mâcon, à M. de Frémin-ville[6]. Le 3 mars, c'est encore de Mâcon qu'il écrit à Virieu[7] :

1. *Correspondance de Lamartine*, t. II, p. 56-60.

2. Le titre de l'ouvrage est : *Gardes-du-corps du Roi. Brigade d'artillerie. Officiers. 1814-1830.* Archives 15. Archives 191. A l'intérieur, Compagnie de Noailles. 4e brigade. Gardes-du-corps du roi. Contrôle nominal de MM. les officiers, etc..., 1814.

3. Citée par M. L. Barthou, *En marge des Confidences*, dans *Revue de Paris*, 1er mars 1912, p. 52.

4. Félix Reyssié, *La Jeunesse de Lamartine*, Paris, 1892, in-18, p. 177. L'auteur écrit, quelques lignes auparavant :

A la séance du 6 octobre 1814, il est nommé rapporteur d'une pièce de vers : *Les Nouvelles Parisiennes*, par M. Bazot, membre correspondant de cette société. A la séance du 20 octobre, il rend compte de ces vers d'une façon assez maussade.

Ces dates sont-elles exactes? Il est permis d'en douter, puisque la permission de Lamartine date du 1er novembre.

5. Cf. Barthou, *op. cit.*

6. Reyssié, *op. cit.*, p. 179-181.

7. *Correspondance*, t. II, p. 63-70,

J'attends impatiemment... la réponse de l'état-major sur la prolongation que je demandais par la lettre que je t'ai fait remettre.

« Il n'a plus le sol pour partir ou presque pas. » S'il faut partir comme le veut le congé, il ne sait pas ce qu'il mangera...

Si rien de nouveau n'arrive, j'irai t'embrasser à Paris le 20 à peu près de ce mois-ci. J'y resterai trois ou quatre jours pour des visites, et j'irai m'enfouir à Beauvais pour quatorze mois et tâcher d'y vivre avec mes seuls appointements.

Et il ajoute :

« As-tu bien remis ma lettre à l'hôtel de Noailles, rue de l'Université ?[1] »

Tandis que Lamartine cherche à faire prolonger sa permission, les événements politiques se précipitent.

Le 5 mars 1815, Louis XVIII apprend que Bonaparte avait, le 26 février, quitté l'île d'Elbe et « débarqué sur les côtes de la « Provence ». Il songe d'abord à résister. L'accueil qui lui fut fait, « à la séance royale des deux Chambres, le 16 mars, lui donna « l'illusion qu'avec de la fermeté, la situation pouvait être sauvée ». Le lendemain, on apprend « la défection du maréchal Ney, « suivie du soulèvement de la vieille garde commandée par le « maréchal Oudinot. Ce fut comme un coup de foudre, et le départ « du roi fut résolu pour le lendemain. Il eut lieu dans la nuit du « 19 au 20...[2] »

Avant de partir, les ordres nécessaires avaient été donnés pour appeler sous les armes tous les militaires en congé. Le 9 mars, « ordonnance du roi concernant les militaires de toute arme et « de tout grade, en semestre et en congé limité ou illimité » et dont l'article premier est ainsi conçu : « Tous les militaires en « semestre et en congé limité, officiers, sous-officiers et soldats de « toute arme, rejoindront sur-le-champ leurs régiments respectifs ». Quant à l'article II, il stipule que « tous les militaires devront « partir dans les trois jours qui suivront la publication de cette « ordonnance[3] ».

Le 11, circulaire du ministre de la Guerre ayant pour titre : *Appel de tous les Militaires rentrés dans leurs foyers*, et dont l'article premier rappelle que l'ordonnance du 9 mars précédent

1. Cet hôtel était situé rue de l'Université, côté impair (sud), à l'emplacement du boulevard Saint-Germain (entre le 71 et le 73), et s'étendait au sud jusqu'à la rue Saint-Dominique, emplacement du Ministère de la Guerre. (Note communiquée par M. Dumolin.)

2. E. Romberg et A. Malet, *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand*, Paris, 1898, 2 vol. in-8°, t. I, p. xv à xviii.

3. *Journal militaire*, 1815. Denonville, Paris, 1815, in-8°, p. 125-126.

« laisse aux militaires qui sont en semestre ou en congé limité la « faculté de rejoindre leurs corps dans les trois jours qui suivront « la publication de l'ordonnance, ou de se faire inscrire dans les « bataillons ou escadrons de réserve[1] ».

Le 15, nouvelle circulaire du ministre de la Guerre, portant le même titre que la précédente[2].

La situation militaire de Lamartine est donc parfaitement nette. Officier « en semestre », il doit, dans le plus bref délai, rejoindre son corps. Il le doit d'autant plus qu'il fait partie de cette « troupe dorée » qui veille à la sûreté du roi.

Que va-t-il faire?

Ici, deux versions parfaitement inconciliables.

Version officielle. D'après les contrôles administratifs, le 19, il « reste dans ses foyers » et ne rejoint que le 1er août suivant.

Version du poète. Nous la connaissons déjà. Elle est confirmée par un certain nombre de documents.

Lettre de Vignet à Lamartine, publiée par M. Latreille, et dans laquelle se trouve ce passage :

Tu as suivi le roi de toute l'étendue de ton pouvoir; tu ne réponds pas des circonstances ; c'est leur faute et non la tienne si tu n'as pas versé ton sang pour tes princes, à Melun ou à Béthune. A présent, tu as fait ce que tu devais *de par l'honneur*. Ta tâche est remplie, et je t'en félicite. Secoue le harnais qui n'était pas fait pour toi[3].

Lettre adressée par Lamartine à M. de Fontenilles, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, membre de la Chambre des députés, et commençant ainsi :

Monsieur Alphonse de Lamartine, de Mâcon, maire depuis quatre ans de la commune de Milly (Saône-et-Loire), garde-du-corps de Sa Majesté, ayant suivi le roi à Béthune et ayant quitté la France pour son service[4]....

Lettre de Lamartine à M. de Vaugelas[5], datée du 28 juin 1816, et où il est dit textuellement :

1. *Journal militaire*, p. 125-126.

2. *Id.*, p.

3. Latreille, *La jeunesse de Lamartine* (1811-1820), p. 422. La date de la lettre n'est pas indiquée.

4. Document cité par M. L. Barthou, *Autour de Lamartine. La mère*, dans *Journal de l'Université des Annales*, 1er octobre 1919, p. 343, et à lui communiqué par M. Vauthier.

5. *Correspondance*, t. II, p. 96. — De Vaugelas (Constant-Honoré-Fortuné) s'était engagé le 16 juin 1814. Il appartenait à la sixième brigade de la compagnie de Noailles. Les documents administratifs donnent sur lui les indications suivantes : N° 33 du contrôle. Juillet-août 1814 : présent. Septembre-octobre : au guet. Novembre : en permission, à partir du 1er. Décembre : en permission. Janvier-février 1815 : en permission. Rentré le 16 mars. Parti avec le roi le 19 (ici un mot illisible). Renvoyé

Si nous succombons encore, comme dans notre première campagne de Béthune[1]....

Le 27, ordonnance du roi, datée de Lille, concernant le licenciement de l'armée, et défendant à tout militaire de s'engager dans les armées de Napoléon[2].

Que Lamartine ait accompagné les princes à Béthune, ou qu'il soit resté dans ses foyers, sa situation militaire est la même. S'il ne s'éloigne pas, il risque d'être pris par le « tyran ». Il quitte donc la France. Les détails qu'il donne sur son séjour en Suisse sont-ils tous exacts ? Il est permis d'en douter. Le seul fait que l'on puisse affirmer, c'est que, le 6 juillet, il écrivait, de Nyon, à Vignet. Aussitôt, celui-ci d'insister pour que son ami s'arrête en Savoie, lors de son retour dans le Mâconnais : « Ma tante, Mme de Maistre, « lui écrit-il, le 13 juillet, a déjà fait dresser un lit pour toi dans « la chambre que j'occupe[3] ».

D'après les documents administratifs, il rentre au corps le 1er août 1815. « N'avait-il pas à recommencer sa chasse à quelque « poste d'administration ou de diplomate ?... » Sa mère l'encourageait à ne ménager ni son temps ni sa peine.

Personne, lui écrivait-elle le 21 août, ne compte plus que moi sur la Providence ; mais ce n'est pas une confiance quiétiste, comme tu dis, qu'il faut avoir : il faut agir de son mieux. Puis c'est à elle à bénir nos démarches..., à les rendre inutiles suivant ses vues, auxquelles il faut alors nous soumettre sans murmurer[4].

C'est vers la même époque que Vignet lui adresse la lettre à laquelle nous avons déjà fait allusion, et où, avec une admirable prescience, il l'engage à abandonner la carrière administrative et à se consacrer tout entier à la poésie.

dans ses foyers le 27. Le 1er novembre 1815 : mis à la disposition du ministre. — Il n'existe pas, sur lui, de dossier spécial au ministère de la Guerre. Mais il avait sans doute rapidement démissionné, puisque, en février 1816, il était rentré chez lui. (*Correspondance*, t. II, p. 82.) — Les documents précédents montrent qu'engagé un mois avant Lamartine, il avait participé, avec lui, au service du guet. Ils étaient peut-être descendus ensemble hôtel du Hasard. (*Id.*, p. 98.) — D'après Gaston Varenne, il appartenait à une famille provençale établie en Dauphiné au XVIIe siècle, et sans rapport de parenté avec le fameux grammairien et académicien.... Il quitta l'armée pour la magistrature, et il était procureur du roi à Die en 1830 ». (*Op. cit.*, p. 521.)

1. A noter, encore, ce passage de *Lamartine et ses Amis*, d'H. de Lacretelle (Paris, 1878, in-18, p. 261) : « Lamartine m'égaya de ses saillies et me raconta sa campagne de garde-du-corps en 1804 (*sic*), à travers les boues des Flandres ».

2. *Journal militaire*, p. 135. Ordonnance en réalité antidatée. Cf. Henry Houssaye, *1815. La première restauration. — Le retour de l'île d'Elbe. — Les Cent Jours*, 2e édition, Paris, 1893, in-8°, p. 473.

3. Latreille, *La jeunesse de Lamartine*, dans *Correspondant*, 10 mai 1922, p. 421. — Madame de Lamartine fut très touchée de l'accueil fait à son fils par Vignet. (*Id.*)

4. Latreille, *op. cit.*, p. 407-443.

Pour août, septembre et octobre 1815, les documents administratifs définissent, d'un mot, la situation militaire de Lamartine. Il est « présent ». Mais surtout de corps. Comme l'année précédente, il songe à taquiner la Muse. Le 12 septembre, Vignet le remercie de lui avoir envoyé de jolis vers pour remercier ses hôtes de Bissy [1]. Sans doute son esprit reste-t-il inquiet. Pourquoi, sans cela, son ami l'exhorterait-il au repos ? Pourquoi craindrait-il pour lui les « terribles orages de la société et du monde » qui lui ont fait tant de mal ? Pourquoi lui écrirait-il : « Je voudrais te voir moins agité « et je te croirais alors plus heureux [2] » ?

Lamartine suit ses conseils. Le 1er novembre, il est « démissionnaire ». Pour « cause de maladie », ajoute un autre document officiel [3].

En somme, à ne tenir compte que des renseignements fournis par les cahiers de contrôle de la compagnie de Noailles, on peut ainsi résumer ses états de service :

Le 15 juillet 1814 : Admis à la quatrième brigade de la compagnie de Noailles.
Août : Présent.
Septembre-octobre : Au guet.
Du 1er novembre 1814 au 19 mars 1815 : En permission.
Le 19 mars 1815 : Resté dans ses foyers.
Le 1er août : Rentré.
Août-septembre-octobre : Présent.
Le 1er novembre : Démissionnaire.

* * *

Au sujet des documents qui précèdent, quelques réflexions.

La première, c'est qu'on aurait bien tort de croire que Lamartine n'est devenu mégalomane que sur le tard. Il l'a toujours été. Il n'avait pas trente ans que, lisant à ses sœurs quelques-unes de ses méditations encore inédites, il leur disait : « Vous trouvez « cela beau ? Eh bien ! vous avez raison, je vous assure qu'on n'a « jamais rien fait de pareil depuis que le monde est monde [4]. » Comment s'étonner, dès lors, que, dans sa *Correspondance* ou dans ses *Mémoires*, cet ancien militaire ne cesse de se rendre les honneurs ? Toutes les fées ne se sont-elles pas simultanément penchées sur son berceau ? N'est-il pas, à la fois, le plus beau des

1. Latreille, *La jeunesse de Lamartine*, dans *Correspondant*, 10 mai 1922, p. 423.
2. *Id.*, p. 500.
3. Maison du Roi, Gardes-du-Corps, Compagnie de Noailles, 1er volume, 1814-18. Arch. 12. Arch. 188. *Arch. Minist. Guerre.*
4. *Souvenirs de Madame Delahante*, Évreux, 1906, in-8°, t. I, p. 107.

enfants des hommes, le plus séduisant, le plus éloquent? Son front ne porte-t-il pas la marque mystérieuse du génie ? N'est-il pas, comme il le déclare lui-même, « l'un des hommes les plus « remarquables que l'on puisse rencontrer » ? Le prince de Noailles se pâme à sa vue. Les instructeurs discernent, du premier coup d'œil, ses exceptionnelles qualités équestres. Les femmes de Beauvais, ou d'ailleurs, lui font mille avances. Son extérieur est si avantageux ! Le roi lui-même le distingue entre tous. N'est-ce pas lui qui, bien des années plus tard, parle de son « infaillibilité honnête de vues et d'intuition » et écrit sans broncher : « J'ai pu manquer de génie (je le dis, bien que j'en doute)[1] » ? Ne laisse-t-il pas entendre à Royer-Collard qu'il pourrait bien « être le Messie revenu sur la terre pour y accomplir la rénova- « tion de l'ordre politique et social »[2] ? En 1859, n'écrit-il pas à M. Martin cette phrase à la Chateaubriand : « Un homme vaut un peuple, quand ce peuple est dans son tort et que cet homme est dans son droit[3] » ? Oui, il a toujours « conçu de lui-même l'opinion la plus avantageuse[4] ! »

La seconde, c'est que, dans la version qu'il donne de son séjour aux gardes-du-corps, il y a, comme toujours, bien des affirmations aventureuses. Énumérons-en quelques-unes. Il prétend s'être enrôlé avec enthousiasme. Enthousiasme bien mitigé, à en croire la *Correspondance* ! Il affirme, à diverses reprises, que son père portait la croix de Saint-Louis, lorsqu'ils allèrent trouver le prince de Poix. Que n'a-t-il lu l'*Art de vérifier les dates* ! Il est entré aux gardes-du-corps le 15 juillet 1814, et son père n'a été décoré que le 19. Il blesse l'officier polonais « à la poitrine » d'un coup d'épée, à moins que ce ne soit « sur le bras », d'un coup de sabre. Il proclame son royalisme ardent. Royalisme « négligent[5] », et, semble-t-il, tout de commande !

A dire vrai, ce sont là fautes vénielles, surtout pour Lamartine. Pourquoi faut-il que certains aient cru pouvoir en relever une autre, infiniment plus importante ? Nous voulons parler du voyage à Béthune. L'a-t-il fait autrement qu'en songe ? Il l'affirme. Ne peut-il, à l'appui de sa thèse, rappeler les lettres que lui adresse Vignet, comme celles qu'il envoie lui-même à M. de Vaugelas ou

1. *Lamartine par lui-même*, p. 107 et 108.
2. Cf. Comte de Sainte-Aulaire, *Lamartine et la politique*, dans *Revue de Paris*, 15 juillet 1925, p. 249.
3. G. d'Heylli, *Gazette anecdotique*, Paris, 1876-1902, in-8°, 1877, t. I, p. 309.
4. L. Babonneix, *La dernière maladie de M. Charles, membre de l'Institut*, dans *Chronique Médicale*, 1er mars 1923.
5. L'expression est d'Anatole France (cité par M. L. Barthou).

au comte de Fontenilles? Mais le contrôle administratif lui donne un démenti formel : *Est resté dans ses foyers le 19 mars. Rentré le 1er août.* Le document est « soigneusement tenu, même « pour la partie comprise entre le 5 mars, jour du débarquement « de l'empereur, et le 19 mars, départ du roi [1] ». Les notes qui y figurent permettent, comme le fait remarquer le savant auteur anonyme du *Carnet de la Sabretache,* de répartir les gardes-du-corps en trois groupes, selon leur conduite au 19 mars : 1° Ceux qui sont partis avec le roi et l'ont accompagné à Gand : d'après Heurard d'Armieu, ils étaient environ neuf cents ; 2° ceux qui, partis avec le roi, n'ont pas dépassé Béthune et ont été licenciés le 27 ; la plupart sont rentrés en juillet, immédiatement après Waterloo ; 3° ceux qui sont restés dans leurs foyers le 19, dont Lamartine.

Des deux versions, laquelle choisir?

Celle que fournit le Contrôle? On fera valoir, dans ce cas, que Lamartine « ne se soucie pas d'être exact » (G. Lanson) et qu'il lui est bien arrivé de confondre physicien et naturaliste [2]. Ne se serait-il point paré des mérites de son ami Vigny qui, lui, a accompagné le roi le 19 [3], et poussé jusqu'à Béthune [4]? Il a bien vu des tours à la cathédrale de Beauvais [5]....

Celle que nous donne le poète? Force est alors de supposer qu'il a, pour une fois, dit la vérité, de le prendre en flagrant délit d'exactitude et de reconnaître que le plus authentique des documents officiels peut être sujet à l'erreur.

Dernière réflexion. Dans une lettre de Mme Charles, datée du samedi soir 8 [6], se trouve un paragraphe qui a fort embarrassé les commentateurs :

J'ai dit à M. de Lamartine (la lettre est adressée au baron Mounier) votre bienveillance pour lui. Il en est fort touché, et s'il n'a pas été

1. *Les services militaires de Lamartine et de ses ancêtres, Carnet de la Sabretache,* juillet 1920, p. 143-151.

2. La plupart des détails concernant Charles, dans *Raphaël,* s'appliquent, en réalité, à Bernardin de Saint-Pierre.

3. Alfred de Vigny, gendarme de la maison du roi, lieutenant le 1er juillet 1814, *licencié à Béthune* le 27 mars 1815, après avoir « escorté le roi jusqu'à la frontière ». *Archives adm. Minist. de la Guerre.*

4. Cf. Vigny : « Vient la Restauration. — Je m'arme à seize ans de deux pistolets et je vais, une cocarde blanche au chapeau, m'unir à tous les royalistes qui s'annonçaient faiblement. J'entre dans les compagnies rouges à grands frais. Un cheval me casse la jambe. Boitant et à moitié guéri, je pris la déroute de Louis XVIII jusqu'à Béthune, toujours à l'arrière-garde et en face des lanciers de Bonaparte ». (H. Blaze de Bury, *Idées sur le romantisme et les romantiques. I. Alfred de Vigny,* dans *Revue des Deux Mondes,* 1er juillet 1881, p. 17.)

5. Au sommet de ses tours, l'antique cathédrale..., *Correspondance,* t. II, p. 47.

6. Novembre 1816.

vous remercier encore, c'est que sûrement il est malade. Je voudrais bien que nous parvinssions à faire quelque chose qui fût agréable à cet intéressant jeune homme et à sa famille. J'aimerais à leur rendre le peu de bien qu'ils m'ont fait [1].

Comment interpréter ce passage ?
Pour Anatole France,

il ne subsiste, ni dans le *Journal d'une mère*, ni dans la *Correspondance* publiée, aucune trace de relation entre Mme Charles et la famille de Lamartine. La mère du poète ignora toujours les sentiments de son fils pour Julie, et, si elle soupçonna une femme dans les mélancolies du jeune homme, ses soupçons ne se précisèrent point. Mais ce n'est point une raison pour accuser Mme Charles d'avoir eu recours, devant le baron Mounier, à un petit artifice de langage [2].

M. L. Barthou voit, dans cette phrase, une nouvelle preuve de l'habileté de Julie :

Elle ne connaît personne de la famille de Lamartine; elle n'a été en relation avec aucun de ses parents ; ni avec son père, ni avec sa mère, ni avec ses oncles, ni avec ses tantes, ni avec ses sœurs, ni avec ses nièces, mais elle ne veut pas se compromettre, ni le compromettre; alors, avec une habileté féminine, qui, je crois, à l'heure actuelle, n'est pas encore entièrement perdue, elle dit bien qu'elle s'intéresse au jeune homme et qu'il est intéressant, mais elle parle aussi des siens, prétend en avoir reçu des services, et se prétend désireuse de leur rendre un peu du bien qu'ils lui ont fait [3].

Des faits que nous avons rapportés, ici et ailleurs, se dégage une autre hypothèse. Quelle a toujours été, avant comme après Aix-les-Bains, l'unique pensée de Julie ? Son neveu Loménie, le fils de sa sœur Marie-Chantal, avec qui elle a jadis souffert de faim et de froid, à la « maison Coigny » [4]. C'est pour lui, au moins autant que par loyalisme [5], qu'elle a entrepris le voyage à Gand. C'est pour lui qu'elle a fait la cour à Lally-Tollendal, qu'elle s'est extasiée sur ses « discours plus joufflus encore que sa personne [6] ». C'est pour lui qu'elle va, au retour de Gand, trouver le prince de Poix. Leurs efforts combinés échouent : Loménie ne sera pas aide de camp. Il n'entrera pas aux gardes-du-corps. Qu'à cela ne tienne ! On lui trouvera quelque autre poste avantageux. En

1. Anatole France, *L'Elvire de Lamartine*, Paris, 1893, in-8°, p. 81.
2. *Id.*, p. 84.
3. L. Barthou, *Autour de Lamartine. Elvire*, dans *Journal de l'Université des Annales*, 15 octobre 1919, p. 392.
4. Cf. L. Babonneix, *Julie Bouchaud des Hérettes à la maison Coigny*, dans *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, octobre-décembre 1923.
5. Cf. *A. de Lamartine par lui-même*, p. 56.
6. La phrase est de Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, 1860, t. III, p. 442.

septembre 1816, l'intrépide solliciteuse recommence ses démarches. S'adressera-t-elle isolément au baron Mounier, au général Diséja ou au comte de Vaudreuil, le favori de Monsieur[1] ? Non. Elle les préfère tous. Et c'est pourquoi elle songe aussi à Lamartine. N'est-il pas fils d'un officier qui a gardé beaucoup de relations à la Cour[2] ? Elle le supplie donc d'intervenir en faveur du jeune Loménie. Il lui promet d'agir auprès du chevalier. Julie s'applaudit d'intéresser ainsi, au fils de sa sœur, le père de son ami. Elle recommence, avec Lamartine, la même manœuvre qu'avec Lally-Tollendal. Une fois de plus, elle fait preuve d'une parfaite habileté. Une fois de plus, elle met ses amours au service de ses intérêts.

L. Babonneix.

1. Lettre de Mme Charles au baron Mounier, datée de septembre 1816, dans Anatole France, *op. cit.*, p. 69.

2. Cf. L. Barthou, *Autour de Lamartine. Le père*, dans *Journal de l'Université des Annales*, 15 septembre 1919, p. 293.

LA GENÈSE DU « PROUDHON » DE SAINTE-BEUVE
LETTRES INÉDITES A F.-G. BERGMANN

Il y a deux ans, M. J. Vianey établissait ici[1] que *La vision de Snorr* de Leconte de Lisle, parue dans la *Revue Contemporaine* du 31 octobre 1858, avait pour source un ouvrage de Bergmann : *Les Chants de Sôl* (1858). Ce même Bergmann, sucesseur de Ch. Cuvier comme Doyen de la Faculté des Lettres de Strasbourg en 1860, fut en relations avec Renan et Sainte-Beuve. Les lettres que lui écrivit ce dernier, et qui ont trait presque toutes aux papiers de Proudhon, ont été publiées pour la plupart au t. II de la *Correspondance de Sainte-Beuve*[2]. Il en reste pourtant d'inédites, qu'on lira ci-dessous, et dont nous voudrions prendre texte pour examiner comment l'auteur de *Port-Royal* a composé sa dernière grande étude : *P.-J. Proudhon* (sujet dont le choix étonna les contemporains, si on en juge par le livre de J. Levallois [1872], les articles de J. Assezat et H. Baudrillart [1873]).

I

On était en 1864, et Sainte-Beuve, sensible aux changements de l'opinion, selon la comparaison de Goncourt, comme le baromètre aux variations atmosphériques, se rendait compte que l'opposition se fortifiait, que l'Empire se délabrait. Avancé et engagé dans le parti du gouvernement, il songea — ainsi s'exprime-t-il assez cyniquement dans une lettre du 11 avril 1864 — « à se ménager des *réduits* et un port en cas de tourmente[3] ». Aussi le voit-on se rapprocher de la *Revue des Deux Mondes* où il donne, le 15 mai 1863 :

1. *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, année 1923, p. 541 *et seq.* On lit dans une lettre (inédite) de Bergmann à Renan (communiquée par Mme N. Renan) : « La vente des *Chants du Sôl* a été mauvaise. Peut-être que M. Leconte de Lisle sera plus heureux en versifiant le *Solar liôd* que moi en l'expliquant. Je ne trouve dans le poème islandais aucun mérite *poétique ;* mais il m'a intéressé (et je sais que vous êtes du même avis que moi) parce qu'il était *primitif* et original. En France on n'aime pas ce qui est original et primitif, on préfère ce qui nous vient de seconde ou de troisième main. Le poète aura plus de chance de réussir que moi, car il ne sera pas obligé, comme moi, pour expliquer les chants, de remonter aux *idées* et de *confondre* ainsi, comme me le reproche le critique de la *Revue Contemporaine* M. de Gaulle, le *sacré* et le *profane.* » (25 juillet 1859.) [Il s'agit d'un compte-rendu, au total plutôt sympathique, de Ch. de Gaulle, dans la *Revue Contemporaine* du 15 juin 1859, cf. 2e série, IX, p. 573-574.]

2. Paris, Calmann-Lévy, 1878.

3. *Corr. de Sainte-Beuve*, t. I, 1877, p. 336.

Un érudit écrivain, M. Charles Magnin, et, le 15 avril 1864 : *Portraits de Poètes contemporains : Alfred de Vigny.*

Encore n'était-ce là qu'une collaboration irrégulière, dont on ne lui fit, semble-t-il, pas grief en haut lieu, d'autant plus qu'il servit d'intermédiaire entre cette Revue et le Ministre d'Etat (Rouher), dans une vue qui, tout obscure qu'elle demeure pour nous, ne pouvait être que de conciliation[1].

Le périodique gouvernemental était alors la *Revue Contemporaine*, fondée en 1852 par un royaliste, mais passée entre les mains d'Alphonse de Calonne qui l'avait mise à la disposition du pouvoir : supplantée en 1859 par la *Revue Européenne* dans les bonnes grâces de l'autorité, elle finit par absorber sa rivale[2]. Sainte-Beuve y avait écrit. M. de Calonne lui demanda des articles, avant le 11 avril 1864, avec une assez vive insistance. A quoi Sainte-Beuve finit par répondre : « Si je puis, au mois de septembre, alléger un peu mes charges hebdomadaires et me mettre au-dessus de mon travail, il y a certainement des sujets que je ne pourrais traiter avec étendue et en toute liberté[3] que dans un Recueil comme le vôtre. Je me ferai un plaisir d'en reparler avec vous d'ici-là[4] ». (11 avril 1864.)

La mort de P.-J. Proudhon, survenue le 19 janvier 1865, fournit, à ce qu'il paraît, l'occasion attendue. Calonne et Sainte-Beuve ne durent pas tarder à se mettre en quête de renseignements sur le défunt. Voici, en effet, ce que ce dernier écrivait, le 26 février suivant, à Alfred Darimon, député au Corps législatif, et qui avait été l'ami de Proudhon : « Cher Monsieur, M. de Calonne me dit[5] toutes vos aimables et obligeantes dispositions sur lesquelles j'osais compter à l'avance : je vous en remercie bien vivement. Vous me mettrez à même de parler en toute connaissance de cause d'un penseur puissant envers qui je tiens à payer une dette de respect et d'estime. Voulez-vous que j'aille demain, lundi, vous trouver à quatre heures et quart? Silence voudra dire oui[6]. » Le futur biographe

1. Voir la lettre du 15 juillet 1865, *Corr.*, t. II, p. 12.

2. Cf. Eugène Hatin, *Bibl. hist. et crit. de la Presse périodique fr.*, Paris, Firmin Didot frères, 1866, p. 525.

3. Buloz, à la *Revue des Deux Mondes*, était « homme de sens, mais d'un sens rude et despotique » (Sainte-Beuve, *Corr.*, II, p. 13). Pour son article sur *Magnin*, Sainte-Beuve avait rencontré quelque difficulté au secrétariat même (*Corr.*, I, p. 312-313).

4. *Corr.*, etc., t. I, p. 336.

5. Darimon écrivait dans la *Revue Contemporaine* (cf. n° du 15 sept. 1865, un article intitulé *La Législation sur les Associations ouvrières*).

6. *Corr. de Sainte-Beuve*, t. I, p. 356. Darimon donna à Sainte-Beuve de nombreux documents (Cf. *infra*, p. 393) ; il répondit à ses questions sur Proudhon et sa doctrine, il lui raconta comment il avait, en 1846, à Paris, fait la connaissance de l'auteur des *Contradictions économiques*. Cette scène sera narrée avec bonheur dans le troi-

ne perdait pas de temps ; il avait déjà en tête son entrée en matière : c'est en effet comme un « suprême témoignage d'estime » envers Proudhon qu'il présentera son étude aux lecteurs de la *Revue Contemporaine*[1], huit mois plus tard.

Aussi bien les éléments de cette étude continuaient-ils à arriver au 11 de la rue Mont-Parnasse. Proudhon avait compté parmi ses meilleurs amis Paul Ackermann, avec qui Sainte-Beuve avait été « en relation assez suivie et en correspondance », et qui était mort en 1846. C'est sans doute grâce à Mme Ackermann (dont il reproduit un extrait de lettre au cours de son quatrième article[2]) que Sainte-Beuve fut mis en possession (avant le 3 juillet 1865) des lettres écrites par Proudhon à Ackermann. Sur ces entrefaites, Troubat rencontra, une certaine après-midi, sur l'escalier de la Bibliothèque Impériale, Saint-René Taillandier, qui avait autrefois consacré à Proudhon un article dans la *Revue des Deux Mondes* (15 octobre 1848), et qui lui dit : « Signalez de ma part à M. Sainte-Beuve... un ami de Proudhon, qui a beaucoup de lettres de lui : M. Bergmann, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg[3] ». « Je rendis compte, continue Troubat, en rentrant, de sa conversation à Sainte-Beuve qui écrivit aussitôt à M. Bergmann, l'ami de Proudhon[4]. » Voici cette lettre, qui n'a pas encore, à notre connaissance, été recueillie.

Paris, ce 3 juillet 1865.

Monsieur,

Je prépare (vous l'aurez peut-être su) un travail sur Proudhon. Je voudrais surtout montrer ce vigoureux analyste et penseur tel que l'ont connu ses amis intimes, ceux qui l'ont vu de près à l'œuvre et à la peine, et surtout les amis des premiers temps. Vous êtes de ceux-là, Monsieur. On a bien voulu me confier la correspondance qu'il a eue avec Ackermann[5]. Tout ce que vous voudriez bien me dire ou me con-

sième article de Sainte-Beuve (n° du 30 novembre, *Revue Contemporaine, novembre-décembre 1865*, p. 241).

1. *Revue Contemporaine*, 31 oct. 1865 (14e année, 2e série, t. XLVII, p. 577).

2. *Ibid.*, t. XLVIII, 1865, p. 460, n. 1.

3. Saint-René Taillandier avait été le collègue de Bergmann à Strasbourg avant d'être chargé du cours de littérature française à Montpellier, d'où il lui écrivit de nombreuses lettres, fort amicales, à partir de 1843.

4. *Souvenirs du dernier secrétaire de Sainte-Beuve*, Paris, Calmann-Lévy, 1890, 2e éd., p. 112. — Dans le discours qu'il prononça le 11 juillet 1900 aux obsèques de Mme P.-J. Proudhon, Troubat rappelle que Ste-Beuve « l'envoyait souvent à Passy prendre des notes » [auprès de la veuve] (p. 7).

5. Ackermann était lié avec Bergmann qu'il tutoyait. La collection de Mlle M. Bergmann contient une lettre du 27 mai 1846, où il fait part à son ami de son arrivée à Strasbourg « après onze jours de voyage »; il venait de Prusse. Il se dit « pulmonique convalescent ». C'est sa femme qui l'a « ramené ». Il prie Bergmann de le visiter à l'Hôtel de la *Maison Rouge*. — Il mourut à Montbéliard, dit Sainte-Beuve dans sa notice (cf. *supra*, n. 2), le 26 juillet 1846.

fier serait reçu de moi avec reconnaissance. Vous êtes de ces témoins qu'on ne saurait négliger.

Veuillez agréer, je vous prie, l'assurance de mes sentiments de haute considération et de dévouement.

STE-BEUVE.
(Rue Mont-Parnasse, n° 11[1].)

Laissons encore parler Troubat : « Quelques jours après, nous reçûmes la visite de M. Langlois,... autre exécuteur testamentaire de Proudhon[2], à qui M. Bergmann avait écrit en recevant la lettre de Sainte-Beuve, dont il n'avait pas bien lu la signature ». Rassuré sur la qualité de son solliciteur, Bergmann ne dut pas tarder à envoyer un premier stock de lettres ; c'est du moins ce que l'on induit de cette lettre de Sainte-Beuve :

Ce 11 août 1865.

Monsieur,

Je sens le besoin, étant depuis bien des heures en communication si étroite avec vous par une suite de votre confiance, de vous en remercier et de vous dire combien cette correspondance de Proudhon a pour moi, comme elle aurait pour tout le monde, d'intérêt, de vie, de profit. [Je dirai hardiment que la manière dont il vous commente et vous explique ses ouvrages vaut mieux, bien souvent, que les ouvrages mêmes, ou du moins donne de lui une meilleure idée ; on l'y voit dans toute sa sincérité, dans tout son feu, se confessant d'intelligence à intelligence ; on s'explique que, moins provoqué, moins poussé à bout par l'opinion et par la société à ses débuts, il eût pu devenir autre, et, en accordant moins à son tempérament, se placer plus haut en philosophie politique[3].]

Je me prends à causer avec vous de lui, Monsieur, et c'est bien le moins pour tout ce que je vous dois... Veuillez agréer l'expression de mes sentiments de haute considération et de dévouement.

SAINTE-BEUVE[4].

P.-S. — Vous recevrez, dès que j'en aurai fait l'extrait, les vingt-quatre lettres proudhoniennes, mais *pas avant une dizaine de jours au plus tôt.*

Oserai-je vous prier, si vous voyez M. Fustel de Coulanges, de le

1. Cette lettre appartient à Mlle Mathilde Bergmann, à laquelle nous adressons ici l'expression de notre respectueuse reconnaissance.

2. Comme la *Presse* du 22 janvier 1865 l'annonça, Proudhon laissait un acte des dernières dispositions, chargeant notamment six personnes de l'examen de ses manuscrits inédits. C'étaient : J.-A. Langlois et G. Duchêne, ses anciens collaborateurs au *Peuple* ; Rolland, ancien représentant du peuple ; Chaudey, avocat à la Cour de Paris ; Bergmann ; Bourson, directeur du *Moniteur belge*. Langlois habitait 8, rue Percier.

3. Ce passage entre crochets avait déjà été reproduit, sans date précise, dans une note (1) de la *Correspondance de Sainte-Beuve* (II, p. 31).

4. Cette signature est à remarquer. La signature ordinaire est : *Ste-Beuve*. Cette façon d'éviter l'abréviation confirmerait le détail donné plus haut, assez invraisemblable d'abord, que Bergmann n'avait pas bien lu la signature de la première lettre.

remercier pour moi de sa lettre si aimable à laquelle je répondrai ? La Faculté de Strasbourg n'a, certes, rien à envier à aucune[1].

Quand il rédigea cette lettre, Sainte-Beuve avait sans doute arrêté depuis quelque temps le mode de publication de son étude. Nommé sénateur par décret du 29 avril 1865, il pouvait songer plus sérieusement à se dégager de devoirs trop absorbants. En tout cas il venait de plaider, le 15 juillet, auprès du ministre d'État, la cause de la *Revue Contemporaine* : cette revue manquant, disait-il, un écrivain « ami du gouvernement » ne trouverait l'hospitalité nulle part, s'il voulait écrire « un de ces articles développés » qui ne peuvent prendre place dans les colonnes d'un journal ; il ne cachait pas son intérêt pour ce recueil « auquel *il avait* plusieurs fois collaboré et où *il devait* écrire encore[2] ».

Le second et le plus gros stock de lettres de Proudhon à Bergmann dut être apporté par Fustel de Coulanges vers le 25 août. Sainte-Beuve, déjà plus familier, remercie, le 26, Bergmann du « précieux paquet ». « Je me mets à le parcourir à l'instant. La série de ces lettres donne le véritable commentaire et le fil conducteur de toute l'œuvre de Proudhon. Quand cela sera un jour imprimé en totalité (car il faudra en venir là), toute la philosophie de l'homme sera connue[3]... Je ne fais que vous remercier aujourd'hui et je reste à même et comme à la nage dans les extraits qui s'étendraient volontiers à la correspondance tout entière. Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments de gratitude et de dévouement. »

Cependant, consciencieux historien, Sainte-Beuve frappait à toutes les portes, à celle notamment du sinologue G. Pauthier, né à Besançon, et qui avait connu Proudhon. Entre autres questions, il lui demanda l'explication d'initiales qui l'avaient intrigué dans une lettre à Ackermann du 23 août 1838. Proudhon, après avoir annoncé à son ami que l'Académie de Besançon l'avait élu pensionnaire, ajoutait : « Je compte assez sur l'amitié et l'estime des frères *p. d. p.* pour oser espérer qu'ils regarderont ma nomination comme un triomphe à Philadelphie ». On voit, par les remerciements de Sainte-Beuve du 12 septembre[4], que Pauthier avait répondu, et même envoyé la copie d'une lettre de Proudhon[5].

1. La *Cité Antique* est de 1864, mais Fustel l'avait professée dès 1862-1863 dans sa chaire d'histoire de la Faculté des Lettres de Strasbourg (cf. Ch. Pfister, *La Chaire d'Histoire de l'ancienne Faculté des Lettres de Strasbourg*, 1923, p. 21-22).

2. *Corr.*, II, p. 12.

3. *Ibid.*, p. 15-16. Ce qui suit, à partir de : *Je ne fais que...* est inédit, et se place à la fin de la lettre publiée.

4. *Corr.*, II, p. 24-25.

5. Plusieurs lettres de Pauthier figureront dans la *Correspondance de P.-J. Proudhon*.

« Le passage sur Weiss[1], observe Sainte-Beuve, est essentiel et je le citerai en son lieu. Ce que Proudhon vous a dit en 1848 est aussi caractéristique. » Quant aux initiales, Pauthier avait cru qu'il s'agissait d'initiales de noms propres. Sainte-Beuve, en le détrompant, conjecture : « Les frères p. d. p. doivent être quelque chose comme les frères du grand Orient ou quelque signe abrégé plus ou moins maçonnique. Je laisserai la chose dans le doute[2] ».

« J'ai sur tous les débuts de Proudhon des notes et des suites de correspondances qui m'ont permis de ne rien ignorer sur sa vie intime d'alors. » Cette phrase de la lettre précitée à Pauthier manifeste une satisfaction dont on retrouve la trace dans une lettre écrite la veille (11 sept.) à Félix Delhasse, à Bruxelles. « Je n'ai pas oublié, y dit Sainte-Beuve, votre bonne conversation au sujet de Proudhon, J'ai eu de grands retards dans l'exécution de mon travail ; mais ces retards auront tourné à la solidité même de ce que je dirai. Je possède maintenant comme personne mes origines de Proudhon. Ma rédaction avance. Un premier article paraîtra prochainement, et je voudrais même maintenant qu'il pût paraître dans le *Constitutionnel*, ce qui lui donnerait plus de publicité. J'ai des correspondances très curieuses sur les premiers temps ; j'y insisterai surtout. D'autres feront d'autres parties. C'est un sujet énorme. » Et Delhasse est à nouveau mis à contribution : « Je vous demanderai sur un point un éclaircissement : sur la *date* de la *naissance*. Il me semble bien que vous m'avez dit que c'était le *15 janvier 1809* et non le 15 juillet que Proudhon était né. Un mot là-dessus, je vous prie[3]. »

Delhasse était du comité d'amis chargés des intérêts de Proudhon. En cette qualité il reçoit, au cours de la même lettre, certaines ouvertures de Sainte-Beuve : le biographe, dont l'Étude serait farcie de lettres de Proudhon, ne voulait pas être payé seul ; il offrait, ses articles de la *Revue* une fois rémunérés, de les réunir en brochure avec quelques additions même qu'il y pourrait joindre, et de placer chez ses éditeurs, MM. Garnier, cette brochure signée de lui, pour qu'elle fût vendue au profit de la famille

1. Voir sur Weiss, *infra*, p. 382.

2. Effectivement, on lit dans la *Revue Contemporaine* du 15 octobre, à l'endroit où cette phrase de Proudhon était citée : « Il paraît qu'Ackermann et quelques autres amis de Proudhon faisaient partie d'une association, ou du moins d'une espèce de cénacle maçonnique et philanthropique ». En note, comme à la réflexion, Sainte-Beuve avait ajouté : « Peut-être aussi n'est-ce là que la plus simple des métaphores, pour dire que les sept ou huit amis intimes se réjouiront. Je n'ai pu deviner le p. d. p. ». (*R. C., sept-oct. 1865*, p. 591-592, n. 1.)

3. Ce mot dut être convaincant : le premier chapitre du *Proudhon* commencera ainsi : « Pierre-Joseph Proudhon naquit le 15 janvier (*et non juillet*) 1809 ». (*R. C., sept.-oct.*, p. 583.)

Proudhon. « Veuillez me dire, demandait-il à Delhasse, si cette combinaison vous paraît satisfaire à toutes les convenances. Il y aura sans doute, dans mon travail sur Proudhon, bien des critiques que j'aurai à faire, mais l'ensemble est conçu de manière à tourner réellement en hommage à sa mémoire[1]. »

A cette date, il semble encore que le projet de Sainte-Beuve embrasse toute la vie de Proudhon. Voici ce qu'il écrit, le 16 septembre, à Poulet-Malassis : « Je n'ai pas oublié votre offre obligeante. Après bien des lenteurs et des retards involontaires, je suis en plein Proudhon. J'ai les documents les plus sûrs pour toutes ses premières années, mais je ne voudrais pas être trop faible sur les dernières. C'est à vous de m'y aider en voulant bien m'envoyer ce que vous pourrez des bonnes feuilles du recueil que vous préparez.... Agréez mille remerciements à l'avance, etc.[2]. »

Le lendemain, autre quête, motivée par un passage d'une lettre à Bergmann du 23 janvier 1842, d'après lequel Proudhon aurait adressé au Ministre de l'Intérieur, Duchâtel, le 20 janvier, « une longue lettre contenant sa profession de foi sur l'avenir[3] ». Ce Duchâtel vivait encore à Chantilly ; Sainte-Beuve l'avait connu ; il lui écrit (17 sept.) : « Avez-vous gardé souvenir de tout cela ? Avez-vous jugé à propos de répondre ? » « Quand je vois, ajoute-t-il, quelle estime faisait Proudhon de l'économiste Blanqui..., je me prends à regretter qu'il ne lui ait pas été donné de connaître des hommes comme Rossi, comme vous-même.... » A quoi Duchâtel répondit, d'ailleurs, qu'il n'avait gardé aucun souvenir de la lettre de Proudhon[4].

L'envoi de Poulet-Malassis dut parvenir à Sainte-Beuve à la fin de septembre : « Je garderai soigneusement, répond celui-ci en remerciant, vos lettres, et vous les renverrai au premier appel. » « J'avance..., mais avec lenteur. Les commencements seront très bien exposés. J'aurai des difficultés presque insurmontables à partir de 1848. Je m'en tirerai avec un peu de décision et de rapidité[5] » (1er octobre). Ces deux dernières phrases méritent l'attention. Pour la première fois, Sainte-Beuve distingue nettement deux périodes dans la vie de Proudhon, et prévoit que la nature des événements politiques auxquels son héros fut mêlé à partir de 1848 l'empê-

1. *Nouvelle Correspondance de C.-A. Sainte-Beuve, avec des notes de son dernier secrétaire.* Paris, Calmann-Lévy, 1880, p. 211-212.
2. *Ibid.*, p. 213.
3. Cette lettre à Bergmann est citée dans la *Revue Contemporaine* du 15 novembre (*nov.-déc.*, p. 95).
4. *Corr.*, II, p. 26, 27 et n. 1.
5. *Ibid.*, II, p. 28.

chera de s'expliquer ouvertement sur le second Proudhon. Redevenu populaire auprès de la jeunesse libérale, mais sénateur de l'Empire, comment pouvait-il reparler des débuts du régime sans se renier et sans déplaire ? Comment mitiger sa sympathie à l'égard du prisonnier et de l'exilé de manière à ne pas paraître lui en accorder ou trop ou trop peu ?

Ces réflexions, qui prenaient toujours plus de poids, se retrouvent avec un air de décision plus marqué dans la lettre suivante[1], fort importante pour ce qui est de la genèse du *Proudhon*, de la méthode que Sainte-Beuve y suivit et de ses intentions :

Paris, ce 12 8bre 1865.

Cher Monsieur,

J'ai eu un vif regret avant-hier, celui de trouver la carte de M. Fustel de Coulanges, repassant par Paris sans doute pour retourner à Strasbourg. J'aurais aimé à causer avec lui, et de lui et de vous, mais il n'y avait aucune adresse à sa carte et il ne m'a donné aucun moyen de l'*atteindre*, ce dont je voudrais avoir le droit de le gronder. Nous vivons ici sur la défensive, obligé de fermer notre porte le plus souvent contre des importuns, et quand il arrive un ami et un ami de nos amis, nous voudrions qu'il nous donnât le temps de le distinguer, de le saisir ou de le rattraper au passage. [Je suis contrarié et désolé[2].]

Je vous dois des comptes sur *notre Proudhon*. Voici où j'en suis et ce dont vous êtes cause. Me voyant en présence d'une telle correspondance suivie et ayant tout à côté sur ma table une correspondance *parallèle* avec Ackermann jusqu'en 1846, je n'avais pas à hésiter, j'ai changé mon plan. J'ai résolu de faire un *Proudhon* complet jusqu'en *1848*, de le raconter en quelque sorte par lui-même et d'établir une autobiographie. Ce travail de marqueterie demande bien des délicatesses et des précautions, ce que j'ai tâché d'observer. Une lettre confidentielle écrite par lui à l'un des MM. Gauthier de Mulhausen complète mes renseignements[3]. Nous aurons donc là, grâce à vous, un premier *Proudhon* tout à fait solide et établi. J'ai à l'heure qu'il est 150 pages de copie environ. Ce *Proudhon* d'avant 48 sera sur pied tout entier, j'espère, à la fin de ce mois. Quant à l'autre, au révolutionnaire pur, je voudrais bien pouvoir faire comme vous et faire un saut de cinq ou six ans[4]. Il n'y aura pas moyen. Je prendrai une autre méthode à partir de là. Tout ceci me mène insensi-

1. Inédite.
2. [ ] Ajouté.
3. Sainte-Beuve introduit cette lettre (du 2 mai 1841), qu'il cite en entier, dans son chapitre VIII (numéro de la *Revue Contemporaine* du 30 novembre ; *R. C., nov.-déc.*, p. 218 *et seq.*). Les MM. Gauthier frères, explique-t-il, étaient négociants à Mulhouse (il ne dit plus *Mulhausen* comme à Bergmann) et à Lyon. Le correspondant de Proudhon, son ami d'enfance et de collège, était Antoine Gauthier.
4. Comme Sainte-Beuve l'exposera à la fin de son Étude (numéro du 15 décembre ; *R. C., nov.-déc.*, p. 492-493), Proudhon avait interrompu sa correspondance avec Bergmann de 1847 à 1854.

blement [au lieu d'articles [1]] à faire presque un livre : il y aura du moins une brochure, laquelle se vendra pour la famille, après que j'aurai essayé le travail dans la *Revue Contemporaine* ou peut-être aussi dans le *Constitutionnel*. J'espère que votre rôle considérable dans cette publication sera présenté de telle sorte que rien en vous ne soit alarmé, pas même votre modestie [2]. Mais votre mérite ressortira de la nature même des choses ; vos deux intelligences seront comme deux puissances garantes l'une de l'autre.

Quelques-unes des lettres étaient classées et numérotées hors de leur rang. Il est arrivé une fois à Proudhon de se tromper d'année en datant, ce qu'un peu d'attention m'a fait rectifier. Je compare, je resserre, j'extrais, je combine, je tâche de ne laisser perdre aucun trait caractéristique qui lui échappe ; j'y mêle très peu de jugements, et je tâche, au milieu de mes contradictions adoucies et présentées de biais, de gagner le plus de lecteurs possible à ce terrible ami qu'on estime d'autant plus que l'on vit davantage avec lui. Dites-moi, cher Monsieur, si vous trouvez tout cela bon. J'ai gagné double à cette Étude ; votre confiance, en m'initiant si avant dans votre passé, m'a permis de connaître un homme de plus, mais véritablement un homme.

Agréez l'assurance de mes sentiments dévoués.

STE-BEUVE,
11, rue Mont-Parnasse.

Le 24 octobre, il était en train de terminer la première partie, allant jusqu'à 1848 et assez longue pour ne pas faire moins de quatre articles de la *Revue* [3]. En écrivant ce dernier chapitre, il eut à employer un renseignement que Darimon lui avait donné par note ou au cours d'un interview comme celui que le billet du 26 février présageait. Darimon aurait visité Proudhon le lendemain de la Révolution de Février, et l'aurait trouvé dans une mansarde, avec sa malle et deux chaises, à l'hôtel de *Dijon*, rue *Dauphine*. Or Sainte-Beuve — qui faisait vérifier — s'était laissé dire qu'il n'y avait pas, ou plus, d'hôtel de Dijon rue Dauphine. Scrupuleux, il prie Darimon d'interroger à nouveau sa mémoire, qu'il aide par avance en suggérant : « Il y a bien, rue *Mazarine*, un hôtel de la *Côte-d'Or* ; ne serait-ce point là plutôt que vous avez vu Proudhon, qui, dans ses séjours à Paris, demeurait le plus habituellement rue Mazarine [4] ? » Ouvrez maintenant la *Revue Contempo-*

1. [ ] Ajouté.

2. Voici quelques jugements sur Bergmann dans l'Étude de Sainte-Beuve : Article du 30 octobre : « Le profond philologue de Strasbourg » (*R. C., sept.-oct.*, p. 586), auteur de ces « productions fortes et fécondes, trop peu connues ici et trop peu appréciées, dans lesquelles il développe des vues originales et neuves de linguistique et d'histoire ». (*Ibid.*, 587.) — Article du 15 décembre : « Le sage et savant B. » (*R. C., nov.-déc.*, p. 492.) — Le volume posthume paraîtra avec une dédicace à Bergmann, sûrement décidée par Sainte-Beuve lui-même.

3. Cf. lettre à Darimon, *Corr.*, II, p. 29.

4. *Ibid.*

raine (numéro du 15 déc. [1]) : « Un matin, la Révolution éclata. M. Darimon l'étant allé voir le jour même, — le premier jour [2], — à l'*Hôtel de la Côte-d'Or*, rue Mazarine, où il logeait. » Darimon s'était rendu, sans doute.

La première partie de la vie de Proudhon (jusqu'en février 1848) était terminée le 30 octobre [3]. Le *Constitutionnel* publia, ce jour et le lendemain, l'entrée en matière, où « les bases et l'esprit » du travail étaient indiqués [4], et le premier chapitre ainsi que la moitié du second. Le 31 octobre, la *Revue Contemporaine* donnait un premier article de trente-quatre pages, prudemment intitulé *Proudhon étudié dans ses Correspondances intimes. Première partie, 1838-1848* [5], et contenant, outre l'entrée en matière, les chapitres I et II.

II

Les autres articles suivirent sous le même titre, les 15 novembre (ch. III à VI), 30 novembre (ch. VII à X), 15 décembre (ch. XI à XII [6]). Le troisième était en cours d'impression le 21 novembre [7]. Sainte-Beuve continuait, pendant tout ce temps, à recevoir de nouveaux documents, relatifs tant à la première qu'à la seconde moitié de la vie de Proudhon. Pour la commodité de l'exposé, nous nous occuperons tout d'abord de ceux-là, non sans avoir dit un mot de la façon dont se posait, en cette fin de 1865, la question des publications posthumes de Proudhon.

Sainte-Beuve se rendait bien compte, et il l'écrit le 30 octobre, que s'il continuait son travail comme il l'avait mené jusqu'à 1848, il en ferait « tout un volume » : « Je ne dis pas, ajoute-t-il, que je ne le ferai pas [8] ». Or, le 4 novembre, il eut une longue conversation avec l'éditeur Albert Lacroix, un « homme très lettré [9] », par les soins duquel paraissait la *Théorie de la Propriété* de Proudhon (*Journal de la Librairie* du 11 novembre 1865 ; celui du 25 novembre mentionne une deuxième édition). Il convint que le volume

1. *R. C., nov.-déc.*, p. 489.
2. Cette insistance est bien de Sainte-Beuve, rectifiant pour lui-même la date qu'il assignait encore le 24 octobre à cette visite (*lendemain* de la révolution).
3. Cette lettre du 30 octobre offre un passage qu'on retrouve dans le dernier chapitre de l'Étude, ce qui confirme que l'une et l'autre ont été écrites vers la même époque : « Je suis persuadé que, dans l'avenir, la Correspondance de Proudhon sera son œuvre capitale, etc. » (*Corr.*, II, p. 31, et *R. C., nov.-déc.*, p. 479.)
4. Cf. *Corr.*, II, 30.
5. *R. C., sept.-oct.*, p. 577-611.
6. *R. C., nov.-déc.*, respectivement p. 63-100 ; 209-251 ; 459-496.
7. Cf. *Corr.*, II, 37.
8. *Ibid.*, II, 30.
9. Selon le jugement de Sainte-Beuve (*Nouv. Corr.*, p. 315).

en projet serait rattaché aux œuvres complètes de Proudhon, en deviendrait « une sorte d'appendice ou de corollaire » ; qu'une fois les quatre articles terminés et supputés, c'est Lacroix qui lui donnerait le « coup d'éperon », en lui disant : « Il me faut tant de pages ». — Quant à la brochure, si dans cet entretien Sainte-Beuve avait accepté d'envisager pour elle le même mode de publication, il se ressaisit dès le lendemain : il lui parut impossible de faire cette infidélité à ses éditeurs, les MM. Garnier, d'autant plus, comme on le verra *infra*, p. 388-389, qu'il leur devait beaucoup de lettres de Proudhon. Il pria donc Lacroix d'en causer avec Hippolyte Garnier [1].

Cependant l'édition de la *Théorie de la Propriété* avait donné lieu à bien des discussions. Le comité d'amis s'était scindé. Langlois et Duchêne d'une part, Chaudey et Delhasse de l'autre, finissaient par s'affronter. Les premiers voulaient faire un corps des notes de Proudhon, les seconds en respecter les membres épars. Les premiers ayant rédigé une *Introduction* où Proudhon était censé parler à la première personne, les seconds refusèrent de la signer. Bientôt les deux partis échangèrent des lettres par la voie de *la Presse* [2]. Bergmann, à Strasbourg, était sollicité par l'un comme par l'autre : sa voix pouvait faire la majorité. Il penchait pour l'avis de Langlois, dont les lettres publiques se prévalaient de cette préférence. Sainte-Beuve lui écrivait, le 21 novembre, à ce sujet : « Voilà bien des querelles qui s'élèvent et une sorte de guerre civile et fraternelle sur le tombeau et autour des reliques de Proudhon. J'ai vu, séparément, la plupart des amis qui sont en contestation ; il y a du vrai chez tous. M. Langlois m'a bien mis au fait de l'état des notes et de ce qu'elles ont d'impossible, de ce qu'elles exigent de souffle pour être mises debout. D'un autre côté, il y a l'exactitude, et la ligne si difficile à tracer entre la lettre et l'esprit [3]. »

Si la *Correspondance* de Sainte-Beuve nous a renseigné jusqu'à présent sur les sources de son information, les articles de la *Revue Contemporaine* nous rendront le même service. Il ressort du premier en date (31 octobre) qu'outre les documents que nous con-

1. *Corr.*, p. 31-32. Le 8 décembre suivant, il manifestait encore l'intention de réimprimer son travail, « soit en brochure, soit en volume ». (*Ibid.*, 40.)

2. Voir *La Presse* des 16, 18, 21 novembre. Darimon, sous le pseudonyme d'E. Bauer puis à visage découvert, intervint dans le débat.

3. Dès réception de cette lettre, le 22 novembre, Bergmann s'en autorisa un peu, à ce qu'il paraît, en écrivant à Chaudey, qui lui répond (23 novembre) : « L'opinion de Sainte-Beuve, dans la circonstance, n'est qu'une opinion de politesse, mais ce n'est pas pratique ; cela ne mène à rien. Là où le dissentiment existe, ce n'est pas en le dissimulant, mais en le discutant, qu'on le fait disparaître. Jamais, sans la discussion publique, Langlois et Duchêne n'auraient compris la situation. » (Lettre inédite ; coll. M. Bergmann.)

naissons, Sainte-Beuve avait reçu de plusieurs Bisontins des renseignements et textes concernant la jeunesse de Proudhon : du bibliothécaire Charles Weiss (qui allait mourir au début de 1866) ; d'un M. Oudet, avocat, qui répondit à toutes les questions, interrogea pour cela autour de lui ou se souvint lui-même, envoya des notes, des extraits de correspondance, dont, sans doute, la lettre de Proudhon à ses parents datée du 11 novembre 1844, et reproduite par Sainte-Beuve dans une note de son troisième article (30 nov. [1]) ; d'un M. Beauquier, auteur d'un article sur Proudhon dans un journal étranger, qui mit à la disposition du critique parisien tous ses matériaux [2]. — Un second passage de cet article [3], confirmé par un autre de l'article du 30 novembre [4], prouve que Sainte-Beuve avait aussi eu communication de notes du Dr Delacroix (de Besançon), qui avait recommandé Proudhon dans les derniers temps de son séjour dans cette ville. Mais surtout Tissot, de Dijon [5], lui envoya copie de toutes les lettres qu'il avait reçues de Proudhon, assez à temps pour que Sainte-Beuve pût les utiliser dès son chapitre X (numéro du 30 novembre [6]), selon qu'elles dataient de l'époque à laquelle il était arrivé, et préciser, grâce à celle du 10 août 1840, le nom du journal de l'Académie de Besançon : *Le Franc-Comtois*, qu'il ne connaissait pas quand il finissait son sixième chapitre (numéro du 15 novembre [7]). Quant aux lettres antérieures de Proudhon à Tissot, il les caractérisera dans le numéro du 15 décembre [8], en signalant, d'après une d'elles appar-

1. *R. C., nov.-déc.*, p. 224, n. 1.
2. *R. C., sept.-oct.*, p. 584, n. 1.
3. *Ibid.*, p. 604, n. 1.
4. *R. C., nov.-déc.*, p. 215 et n. 1.
5. Qui avait donné sur Proudhon, à la *Revue Littéraire de la Franche-Comté* (1er mars 1865), une esquisse que Sainte-Beuve, dès son article du 31 octobre, témoigne connaître et apprécier (*R. C., 1865, sept.-oct.*, p. 598, n. 2).
6. Toutefois il n'extrait alors qu'un passage de la lettre à Tissot du 13 décembre 1846 (*R. C., nov.-déc.*, p. 244, n. 2, et cf. le volume posthume, p. 225, n. 2), au lieu de deux reproduits dans le volume (à la page qu'on vient d'indiquer et p. 223, n. 1).
7. *R. C., nov.-déc.*, p. 98, citation d'une lettre à Ackermann où il est dit : « L'Académie, par son journal (notre Académie s'est faite journaliste !)... ». Sainte-Beuve n'annote pas. Mais quand il cite une autre lettre à Ackermann [du 15 novembre 1840] (*Ibid.*, p. 471, n. 1) : « L'Académie s'est mise à faire un journal qui la couvre de ridicule », il éclaire : *Le Franc-Comtois*. C'est qu'il a trouvé, dans la lettre à Tissot : « *Le Franc-Comtois* est essentiellement l'organe de l'Académie », renseignement qui sera reporté au premier passage dans le volume, en même temps qu'y sera cité l'extrait de la lettre à Tissot (p. 141, n. 1).
8. *R. C., nov.-déc.*, p. 478, n. 1. — C'est là qu'il dit avoir reçu copie des lettres de Proudhon à Tissot. Il y appelle Tissot : « le savant doyen de Dijon » ; dans le numéro du 31 octobre (*R. C., sept.-oct.*, p. 598, n. 2), avant son entrée en relations avec cet universitaire, il lui avait, à propos d'une lettre de Proudhon où Tissot était cité, consacré une notice où il le désignait ainsi : « professeur à la Faculté de Dijon », et reproduisait sur son compte un mot « légèrement impertinent » de Jouffroy : « Tissot sera un homme distingué, s'il parvient jamais à être clair ». Ce que Sainte-Beuve ne dit

tenant à l'année 1842, deux petits écrits électoraux que Proudhon aurait publiés alors, et sur lesquels nous reviendrons. La réédition en volume permettra un emploi plus ordonné des documents Tissot et une présentation plus naturelle[1].

L'article du 15 novembre, dans une note (*R. C.*, *nov.-déc.*, p. 79, n. 1), et surtout celui du 30 exploitaient une nouvelle source : les lettres de Proudhon à l'économiste Joseph Garnier, directeur de l'Ecole spéciale du Commerce (1843-1844)[2], nourrirent le chapitre IX ; le chapitre X contient (*R. C.*, *nov.-déc.*, p. 249) un autre extrait de cette correspondance, qui est encore utilisée dans l'article du 15 décembre (*Ibid.*, p. 467, n. 1, et p. 476, n. 1). Dans une réponse, Proudhon parlait à J. Garnier de Rossi : « Tout ce qu'il dit de Rossi, écrit à ce propos Sainte-Beuve, me fait encore plus regretter[3] qu'il n'ait pas eu occasion de le voir de près. » (*R. C.*, *nov.-déc.*, p. 231.)

Le même J. Garnier communiqua aussi au biographe de Proudhon, avec l'agrément de M^lles^ Guillaumin, les lettres d'affaires de Proudhon à l'éditeur Guillaumin. Dans une note déjà mentionnée de son dernier article, Sainte-Beuve dit qu'il a reçu ces documents tout récemment (*Ibid.*, p. 478, n. 1). S'il les avait eus plus tôt, il aurait pu les employer dans le numéro du 30 novembre, à propos des rapports de Proudhon avec J. Garnier et de la publication du *Système des Contradictions économiques*. Au moins en fit-il « bon usage » au cours du douzième et dernier chapitre ; on voit par là qu'il avait également pris connaissance de lettres de Guillaumin à Proudhon.

C'est aussi dans ce dernier article (chap. XI, *ibid.*, p. 466, n. 1) qu'il reproduit le récit de Roulin, bibliothécaire de l'Institut, sur ses relations avec Proudhon. Le début s'en plaçant à l'arrivée de Proudhon à Paris (1839), Sainte-Beuve leur aurait sans doute consacré une note dans un précédent article s'il avait été informé à temps.

pas, c'est qu'il emprunte ce mot de Jouffroy à une lettre de Proudhon à Ackermann du 9 sept. 1839 (Cf. *Correspondance de P.-J. Proudhon* [1875], I, p. 151), lettre qu'il cite bien (*R. C.*, *sept.-oct.*, p. 598), mais en s'arrêtant avant l'endroit où ce mot est rapporté. Il omet ainsi tout un passage assez dur pour Tissot. Il y en aurait long à dire sur les coupures de Sainte-Beuve éditeur, faites à bon escient et pour ménager. Mais cela entraînerait trop loin. (Voir cependant *infra*, p. 395.)

1. Les deux notices du 15 octobre et du 15 décembre n'en feront plus qu'une seule, qui trouvera sa place à l'endroit où Tissot est mentionné pour la première fois (p. 46, n. 2) ; des extraits de lettres à Tissot y seront reproduits, à l'appui de ce que Sainte-Beuve avait déjà dit (*R. C.*, *nov.-déc.*, p. 478, n. 1), du caractère philosophique de cette correspondance,... etc. (Voir aussi *infra*, p. 386.)

2. Chose curieuse, ces lettres n'ont pas été recueillies dans la *Correspondance de P.-J. Proudhon*.

3. Cf. *supra*, p. 377, où Sainte-Beuve avait déjà manifesté du regret à cet égard.

Enfin, la note susdite de la p. 478 contenait cette autre indication : « J'apprends, à l'instant même, que M. Maguet [docteur] veut bien tenir à ma disposition sa correspondance ».

Cette revue des suppléments d'information que reçut Sainte-Beuve tandis que ses articles paraissaient serait incomplète si nous omettions ses relations avec Mme T*** (Félix Turbat). L'article du 15 novembre avait raconté, d'une manière assez piquante, comment Proudhon était devenu le secrétaire d'un magistrat de Paris qui voulait faire un livre, et dont le correspondant d'Ackermann écrivait notamment : « (C'est) un homme... qui a beaucoup d'esprit, mais point d'intelligence, chose que je n'aurais pas crue possible auparavant ». « Je ne sais, ajoutait Sainte-Beuve, si le livre du magistrat a paru ; dans ce cas, on y trouverait le germe de plus d'une proposition proudhonienne... Proudhon payé, mais *exploité* par cet honnête acquéreur de science, s'était réservé, tout en lui en donnant pour son argent, d'y mettre sa marque en plus d'un coin et même de jouir plus tard de ses malices. Que voulez-vous ? La *servitude*[1] et l'*oppression*[1] enseignent la ruse. » (*R. C.*, *nov.-déc.*, p. 74 et n. 2.) Et, un peu plus loin (*Ibid.*, p. 81, n. 1), une petite note, déjà plus précise, reparlait de « ce juge du tribunal de la Seine que nous savons être feu M. T*** », et indiquait le titre du livre préparé : *Philosophie de l'Instruction criminelle.* Enfin, entre la rédaction de la page 74 et celle de la page 86 (pages qui ne furent donc probablement pas imprimées en même temps), Sainte-Beuve se renseigna encore mieux, car on lit p. 86, n. 1 : « Je me suis depuis assuré que l'ouvrage n'a point été publié ».

C'était peut-être déjà de la veuve de M. T*** qu'il tenait ce fait. En tout cas, sa lettre à cette personne, en date du 8 décembre, est une réponse ; on y voit aussi qu'ils avaient eu précédemment une conversation à ce sujet. La réplique de Sainte-Beuve permet de deviner la réclamation et les protestations de Mme T*** : « ... J'écrirai... au directeur d'enlever le T initial du nom[2], s'il est temps encore... Permettez-moi, madame, de vous dire qu'il n'y a eu rien de moi ou presque rien dans les deux ou trois lignes d'appréciation... Les mots de *servitude* et d'*oppression* ne se rapportent nullement à la position de Proudhon chez M. T***, mais à sa position dans la société. Le mot *exploité* est, comme vous pourrez le

1. Nous soulignons les mots qui seront bientôt reprochés à Sainte-Beuve.

2. Il semble que cette demande de suppression visait non la *Revue Contemporaine*, où l'article avec l'initiale avait paru depuis trois semaines, mais la petite *Revue*, « plus populaire », que le directeur avait eu l'idée d'adjoindre à la grande, laquelle en était « escortée » et « doublée » (d'après la lettre de Sainte-Beuve au Ministre d'État mentionnée *supra*, p. 375, *Corr.*, II, p. 14). Hatin signale une édition mensuelle de la *R. C.* publiée depuis les premiers mois de 1865.

voir[1], dans une lettre de Proudhon même : « A mon *maître*, mon *propriétaire*, mon *exploiteur*... » C'est bien de l'homme qui a dit : « Travailler, c'est mourir ; travailler pour un autre, c'est mourir pour un autre ». — La *malice* n'est pas de moi : elle est dans la nature même des choses et dans l'ironie des contrastes. M. Dupin, dans un passage que je n'ai point cité et qui fait partie d'une correspondance qu'on m'a communiquée depuis, est associé à M. T*** et enveloppé dans le même jugement où l'*esprit* est opposé à l'*intelligence*[2]. »

Cette correspondance était celle de Tissot, que Sainte-Beuve n'avait pas pu, on s'en souvient, utiliser avant son article du 30 novembre. En effet, on lit dans le volume posthume, à la suite de la note 2 de la page 74 de la *Revue* : « Dans une troisième branche de Correspondance adressée à M. Tissot, je retrouve le même portrait de son *bourgeois*, avec la même ligne de démarcation formelle entre l'*esprit* et l'*intelligence* : « Depuis que je le connais et que j'ai lu quelques écrits de Dupin, j'ai pu me convaincre, disait Proudhon, qu'*esprit* et *intelligence* sont choses qui peuvent très bien ne pas se rencontrer dans une même cervelle ». Et Sainte-Beuve d'expliquer comment le nom de M. Dupin peut venir là comme exemple. (*P.-J. Proudhon*, p. 93, n. 1 *sub finem*). — Quant aux reproches de la dame, auxquels la lettre du 8 décembre ne répondait pas très franchement, le passage correspondant du volume posthume (*Ibid.*, p. 92-93) montre dans quelle mesure il y est fait droit : « ... Proudhon, *qui n'avait d'ailleurs nullement à se plaindre de cet amateur-acquéreur de science*, s'était réservé, etc. » [*Le reste identique*]. Le mot *exploité* a disparu du texte, mais pour se retrouver en tête d'une note (n. 2, *R. C.*, *nov.-déc.*, p. 74, qui devient n. 1 de la p. 93 du *Proudhon*) : « (Les jugements de Proudhon), c'est la revanche de l'exploité sur celui qu'à tort ou à raison il considérait comme l'exploiteur[3] ». Enfin, p. 110, n. 1, et 118, n. 1 du livre, le T initial est remplacé par un X.

Cette note de la p. 118 se prolonge ainsi : « Comme il faut être juste avant tout, et qu'il m'est venu en dernier lieu[4] des informa-

1. Sainte-Beuve venait d'inviter Mme Turbat à prendre connaissance, chez lui, le lundi suivant, des lettres de Proudhon concernant cette affaire.

2. *Corr.*, II, p. 38-40.

3. Les mots : « Cela (ces jugements) amusera » de la *R. C.* (*ibid.*) ne se retrouvent pas dans le volume. Le début du passage de la *Revue* : « Je ne sais si le livre, etc. », y est naturellement remplacé par celui-ci, qui fait tomber la fin de la note 1 de la page 86 de ladite *Revue* : « Le livre du magistrat n'a point paru ; c'est presque à regretter [ô malice !], on y aurait trouvé le germe de plus d'une proposition proudhonienne. » (*P.-J. Proudhon*, p. 92.)

4. Ceci ne nous apprend rien ; on ne sait pas quand Sainte-Beuve écrivit cette addition à la note de la *Revue*.

tions précises sur les rapports de Proudhon avec ce magistrat de la Seine, je dirai que Proudhon l'avait cru peut-être dans le principe, un peu plus naïf et plus dupe qu'il ne l'était ». Suit l'extrait d'une lettre de Proudhon au magistrat, du 16 août 1841[1], d'où il résulte, en effet, que le patron s'était « fort refroidi » pour le travail de son secrétaire. Ce texte et ce commentaire s'accordant mal au début du récit de la *Revue*: « ... le germe de plus d'une proposition proudhonienne, que l'auteur réel y a déposée et dont l'auteur putatif ne soupçonnait pas les conséquences » (*R. C., nov.-déc.*, p. 74), Sainte-Beuve modifia pour le volume : « ... ne soupçonnait pas *à première vue* les conséquences. *La méfiance ne vint que plus tard.* » (*P.-J. Proudhon*, p. 92.)

On a eu, dans ce qui précède, l'occasion de parler plus d'une fois du volume posthume : *P.-J. Proudhon. Sa vie et sa correspondance, 1838-1848* (Paris, Michel Lévy frères, 8 octobre 1872)[2], dont le principal corps était formé des quatre articles de la *Revue Contemporaine*. C'est en le comparant à ces articles, en notant, comme on a déjà commencé à le faire, les additions et corrections, qu'on se rend compte de la façon dont Sainte-Beuve a utilisé les documents nouveaux qui lui parvinrent, soit pendant la publication de la *Revue*, soit ensuite. — On a vu *supra* quelques-uns des emplois de la Correspondance avec Tissot. En voici d'autres: Page 24, n. 1, extrait d'une lettre du 31 juillet 1842 (qui sera aussi utilisée p. 153-155) relatif à l'*Essai de Grammaire générale*; page 77, n. 1, extrait d'une lettre du 10 août 1840. sur l'attitude de l'Académie de Besançon, après la publication du mémoire : *Qu'est-ce que la Propriété?* et sur la colère de Proudhon; pages 148-155, lettres de 1842, relatives notamment au projet de dédier à Tissot le chapitre intitulé *Métaphysique* dans *De la Création de l'Ordre dans l'Humanité*, et aux écrits électoraux de Proudhon[3] : cette addition dans le texte motive les deux mots « diversions locales » ajoutés dans le sommaire du chapitre VII (p. 147). — La note 1 de la page 152 contient une lettre

1. Non reproduite dans la *Correspondance de P.-J. Proudhon.*

2. Donc ni chez A. Lacroix ni chez Garnier. Livre tout à fait au point. Voir pourtant une faute d'impression (*souleurs* pour *douleurs*) laissée dans le premier article (*R. C., sept.-oct.*, p. 606) et qui s'y retrouve (p. 61) ; de même pour une mauvaise lecture d'un mot d'une lettre à Bergmann (*composition* pour *comparaison* ; cf. *R. C., nov.-déc.*, p. 81, et *Proudhon*, p. 110, rectifiée dans *Correspondance de P.-J. Proudhon*, t. I, p. 309). L'éditeur ne semble guère être intervenu, pour ce qui correspond aux articles parus, que dans une note insignifiante (p. 219, n. 1), et peut-être p. 238, n. 1, avant-dernière ligne. Cf. *R. C., nov.-déc.*, p. 460, n. 1.

3. Voir la lettre du 31 juillet 1842 (p. 153-154) : « Je ne pensais pas qu'une bluette électorale pût exciter votre concupiscence... Parmi nos électeurs, les uns ont trouvé l'*Avis motivé* trop profond... » Sainte-Beuve semble comprendre ce texte comme si la « bluette » et l'*Avis* formaient deux écrits; c'est sans doute une erreur.

de Tissot à Sainte-Beuve ainsi introduite : « Revenant en idée sur ses refus d'alors [il n'avait pas voulu accepter la dédicace de Proudhon]..., M. Tissot me fait l'honneur de m'écrire... »

Les documents Guillaumin fournissent : *a*. la note 2 de la page 221. Dans la *Revue* (*R. C.*, *nov.-déc.*, p. 243), Sainte-Beuve avait avancé que Guillaumin avait soumis le *Système des Contradictions*, etc., à une censure préalable. Mis en possession de lettres écrites par Guillaumin, il s'aperçut à les consulter qu'au contraire cet éditeur « n'avait lu tout au plus que quatre ou cinq feuilles d'épreuves ». C'est ce témoignage nouveau qu'il consigne dans la note en question, en même temps qu'il met entre guillemets, les rendant à Proudhon, à qui il les avait empruntés[1], les mots « Une censure préalable ». — *b*. Un extrait de lettre de Proudhon à Guillaumin, du 15 août 1844, qui vient dans la note 1 de la page 202, à la suite d'un dialogue entre J. Garnier et Proudhon, sans doute rapporté par Garnier lui-même, de détails sur les visites et d'un billet de Proudhon à Garnier, qui n'avaient pas pris place dans la *Revue*.

Du docteur Maguet, outre deux lettres dont nous reparlerons, Sainte-Beuve marque avoir reçu une page d'*album*, écrite de la main de Proudhon, relative à l'*Amitié* et datée de 1839 (reproduite p. 191, n. 2). — De nouveaux documents lui vinrent[2] aussi de Milliet, rédacteur du *Journal de l'Ain* : « Souvenirs sur Proudhon, correcteur d'imprimerie à Besançon en 1829 » (p. 19, n. 1), et lettre de Proudhon à Milliet (1838) sur le suicide d'un associé (p. 29, n. 1).

Les variantes qui suivent attestent le soin avec lequel Sainte-Beuve poursuivait son information. — On a vu[3] qu'il n'avait su, dans la *Revue*, expliquer les initiales *p. d. p.* de la lettre à Ackermann. Il fut illuminé dans la suite, car les commentaires de l'article sont remplacés, dans le volume, par cette conjecture (*Philadelphes* ?), inscrite après les initiales, et par cette note : « Charles Nodier a fort parlé des *Philadelphes*, société secrète dont le chef était le brave colonel Oudet... Il n'est pas étonnant que le souvenir et peut-être la tradition de cette association première ait laissé des traces parmi la jeunesse de Franche-Comté » (p. 34 et n. 1)[4].

1. « C'est, dit-il, l'expression même de Proudhon, comme je la trouve dans une lettre de lui. » (Il s'agit de la lettre à Bergmann du 22 octobre 1846 ; *Correspondance de P.-J. Proudhon*, II, p. 221.)

2. Assez à temps pour qu'il pût, dans le numéro du 30 novembre de la *Revue Contemporaine*, en alléguer un. Cf. *infra*, p. 389.

3. Cf. *supra*, p. 376 et n. 2.

4. On peut dire avec précision quand Sainte-Beuve comprit ces initiales entre la composition du numéro du 31 octobre 1865 de la *Revue Contemporaine*, où la conjecture « philadelphes » ne figure pas, et celle du numéro du même jour du *Constitutionnel*, où elle se trouve.

— Voici maintenant des précisions, additions, rectifications de détail: Indication de l'occasion qui fit faire à Proudhon la connaissance de Gustave Fallot, vers 1829 (p. 28, n. 1 *sub finem*) ; — Sainte-Beuve avait parlé, dans son premier article (*R. C.*, *sept.-oct.*, p. 586), de la manœuvre contre Proudhon qui avait consisté « à déterrer, dans une arrière-boutique d'épicier », le reste de l'édition de l'*Essai de Grammaire générale*, et à la remettre en vente, « plus de quinze ans après », « avec l'affiche du nom de Proudhon ». Il ne tarda pas à savoir la date de cette remise en vente, qui avait eu lieu plus tôt qu'il ne pensait, car on lit dans *le Constitutionnel* du 30 octobre : « *Dix et quinze ans après*[1]..., un libraire... remit en vente (1850) [cette édition] avec l'affiche et l'attrait du nom de Proudhon » ; en même temps, dans une note, Sainte-Beuve y observait que l'édition de 1837, dont il donnait le titre exact, ne portait pas le nom de Proudhon ; — référence au jugement sur *De la Création de l'Ordre*, etc., porté par Proudhon lui-même dans son article: *Qui suis-je?* [recueilli dans les *Confessions d'un Révolutionnaire*] (p. 157, n. 1) ; — date de la mort de M^me^ Proudhon mère (p. 181, n. 1, *in fine*).

III

Passons maintenant au dossier *Proudhon après 1848*. Certains documents s'y trouvaient dès le moment où Sainte-Beuve écrivait la première partie de sa biographie, puisqu'on le voit en user accessoirement dans les articles de la *Revue*.

Avant de les énumérer, rappelons que Sainte-Beuve, comme il l'avait expliqué au début de son Étude[2], avait connu personnellement Proudhon « après la politique » ; ils avaient les mêmes éditeurs, MM. Garnier. Ils se rencontrèrent, se revirent en 1856-1857, s'entretinrent de questions sociales et littéraires. Sainte-Beuve assista aussi à un certain dîner où, sous ses yeux, Proudhon et Joseph Garnier discutèrent entre eux cordialement[3].

Il gardait une lettre de Proudhon à lui adressée de Belgique, en 1860, comme remerciement du *Port-Royal* complet, et la cita tout entière dans son premier article (31 octobre[4]). En outre, MM. Garnier lui communiquèrent celles qu'ils avaient reçues du même. Sainte-Beuve attestait, le 5 novembre 1865, qu'il leur devait « la plupart des lettres des derniers temps[5] ». Dès ce premier article,

1. Qui deviennent dans le volume (p. 22) : « *Douze ou quinze ans après*, etc... ».
2. *R. C.*, *sept-oct.*, p. 577-579.
3. *Ibid.*, *nov.-déc.*, p. 229.
4. *Ibid.*, *sept.-oct.*, p. 579-580.
5. *Corr.*, II, p. 31. Il ajoutait : « ... et même quelques-unes de celles qui paraîtront

il en avait utilisé plusieurs : de 1859 (*R. C., sept.-oct.* p. 581, n. 1, et p. 582, n. 1), de 1860 (p. 581, n. 2), de 1862 (p. 579, n. 1).

D'autre part, une lettre de Proudhon à Charles-Edmond, écrite de Sainte-Pélagie, figure en extrait[1] dans le numéro de la *Revue* du 15 novembre (*R. C., nov.-déc.*, p. 91, n. 2) ; une lettre du même à Milliet (1862) y est employée dans l'article du 30 novembre (*Ibid.*, p. 244 et n. 1, et 251 et n. 1). — Deux autres amis de Proudhon, auxquels Sainte-Beuve eut aussi recours, sont Tilloy, rédacteur, en 1865, de la *Gazette de Péronne*, et Clerc, officier d'artillerie, lesquels se connaissaient également l'un l'autre. Tilloy parle de Clerc à Sainte-Beuve avant le 30 octobre[2], et Sainte-Beuve voit Clerc et cause assez longuement avec lui avant le 21 décembre 1865[3]. Au moins reçoit-il de ce dernier des documents assez tôt pour utiliser une lettre de Proudhon à Clerc, de 1863, dans le numéro du 30 novembre (*R. C., nov.-déc.*, p. 222, n. 1). Une autre lettre du même au même (1863[4]) sera exploitée dans le numéro du 15 décembre (*Ibid.*, p. 480, n. 1 et 2). — Quant à l' « obligeant et très utile envoi » dont Sainte-Beuve remercie Tilloy le 30 octobre[2], il contenait sans doute la lettre de Proudhon de 1858, citée dans le numéro de la *Revue* du 30 novembre (*Ibid.*, p. 239, n. 2 *in fine*) et celle de 1856, reproduite dans le même numéro (*Ibid.*, p. 248, n. 1) ; cette dernière, où Proudhon fait une profession de foi stoïcienne, est sûrement celle dont parle Sainte-Beuve dans une lettre à Tilloy du 21 décembre 1865 : « Je ne puis pas croire que Proudhon ait été un grand déiste, et le passage de la lettre à vous adressée m'a paru suffisant pour maintenir la ligne philosophique honorable »[3].

Quant aux documents absents des articles et qu'on trouve dans le livre, ils se bornent, semble-t-il, aux deux lettres au docteur Maguet (1849, 1852) sur le projet d'établissement et un séjour de Proudhon à Burgille (*P.-J. Proudhon*, p. 17, n. 1).

On a vu plus haut dans quelles dispositions Sainte-Beuve

dans la première partie » ; sont-ce celles que nous indiquons ci-dessus, qui venaient de paraître le 31 octobre ?

1. Non daté ; reproduit *avec sa date* (1851) dans le volume, p. 130, n. 1. Cela laisserait supposer que Sainte-Beuve aurait reçu communication, en même temps que de celle-ci, des autres lettres de Proudhon à Charles-Edmond (11 mai 1851 ; 10 janvier, 6 mars 1852 ; 2 novembre 1853 ; 10 janvier 1854), dont on trouve des extraits dans le volume (*Lettres, notes et fragments*, p. 343, p. 338-340).

2. Cf. *Corr.*, II, p. 30.

3. *Ibid.*, p. 45.

4. Comme Proudhon y appelle capitaine son correspondant, qui était chef d'escadron, Sainte-Beuve remarque (n. 2) que « Proudhon confond les grades ». C'est Proudhon lui-même qui s'était, dans cette lettre du 4 mars, excusé de se tromper peut-être « sur le titre : je ne sais pas à quoi répond au juste le grade de *chef d'escadron* ». (*Corr. de P.-J. Proudhon*, t. XII, p. 337.)

était cependant à l'égard du *Proudhon après 1848*. Il se rassurait lui-même et rassurait les anciens correspondants du tribun en insistant sur le caractère *philosophique* qu'il entendait conserver à cette nouvelle étude, si périlleuse en soi (30 oct. [1]). Quant aux matériaux, il déclarait, dans cette même lettre, « en avoir besoin de quelques-uns encore qui ne pouvaient manquer de lui arriver ». « Dans le cas, ajoutait-il, où je ferais cette seconde partie, je désirerais avoir sous les yeux non pas seulement des phrases détachées, mais les lettres mêmes, — copie *entière* des lettres avec toute l'argumentation, qui est chose essentielle. »

Au nombre de ces documents dont il escomptait la réception étaient sans doute les lettres de Proudhon au prince Napoléon. Dix jours après la publication de son quatrième et dernier article, il écrivait à celui-ci : « Monseigneur, je n'ai pas oublié une parole que V. A. I. m'a dite, et qui m'autorise à la demande que j'ai l'honneur de vous faire aujourd'hui. J'étudie à fond Proudhon, au moins comme caractère et comme homme. A un moment, je sais qu'il a eu à s'adresser à V. A., et que ce rapprochement est une des circonstances singulières de sa vie. Vous avez bien voulu me dire, Mgr, que vous me laisseriez lire les lettres qu'il vous a écrites à cette occasion. Si vous vouliez le faire en ce moment, mon travail en profiterait [2]... » Le Prince ne dut pas tarder à satisfaire ce désir, car, trois jours après, Sainte-Beuve lui renvoyait avec ses remerciements les lettres communiquées [3]. Il avait fait copier sous ses yeux six lettres de Proudhon au Prince, allant de 1853 à 1858, et une du même à Charles-Edmond (1854) qui s'y trouvait jointe [4] ; une, enfin, de Proudhon, A. Darimon et Charles-Edmond au Prince (1852). Il dut aussi, en conversant, provoquer les souvenirs de l'Altesse, si l'on en juge par le dialogue de celle-ci avec Proudhon reproduit à la page 342 du volume (dans *Lettres, Notes et Fragments*).

Il eut, d'autre part, connaissance d'une lettre de Proudhon à Rolland (1862) ; d'une à Édouard Cros, ingénieur civil des mines (1863) ; d'une à Darimon (1850), écrite de la prison et communiquée par Victor Foucher, qui, chef du parquet d'alors, l'avait interceptée (*Ibid.*, p. 340 ; 340-341 ; 335-338). Ce n'est probablement pas là tout ce qui se trouvait dans le dossier *Proudhon après 1848*

1. *Corr.*, II, p. 30 : « J'estimerais à honneur de l'exécuter à la satisfaction des amis de Proudhon, j'entends de ses amis *philosophiques*, etc. »
2. *P.-J. Proudhon, Appendice*, p. 307.
3. *Ibid.*, p. 333-334.
4. On les trouvera *ibid.*, p. 307-333.

quand Sainte-Beuve mourut (13 oct. 1869), [plus d'un correspondant de Proudhon put alors reprendre son bien]; mais c'est à peu près tout ce que l'éditeur du *P.-J. Proudhon* en a publié.

Si l'on songe à l'extrême empressement que Sainte-Beuve mettait, à la fin de 1865, à continuer son enquête sur Proudhon, on demeure surpris que les quatre années qu'il vécut encore n'aient abouti ni à la rédaction d'un *Proudhon* complet, ni même au tirage en brochure des articles de la *Revue Contemporaine*, alors surtout qu'une telle publication avait été, on s'en souvient, projetée en vue d'être vendue « pour la souscription [1] ». Quelques-unes des raisons de cet avortement apparaîtront dans l'historique qu'on va lire.

L'édition des *Œuvres posthumes* de Proudhon se poursuivait par celle de la *Bible annotée (Nouveau Testament)*, *Les Évangiles annotés par P.-J. Proudhon* [2], qui suscita un procès. On lit dans le *Journal des Débats* du 21 janvier 1866 : « Les deux éditeurs, A. Lacroix et Verboeckhoven, et l'imprimeur Poupart-Davyl ont été cités hier devant la sixième Chambre, à la requête du ministère public, pour délit d'outrages envers des cultes reconnus ». Lacroix était présent, fournit des explications. Les avocats des accusés étaient Mes Ernest Picard et Lecanu. Le tribunal remit l'affaire à huitaine ; sa décision figure dans le *Journal des Débats* du 28 janvier. Les accusés furent déclarés complices du délit, Lacroix condamné à un an de prison et 1500 francs d'amende; Verboeckhoven, à 1500 francs d'amende, l'imprimeur à trois mois de prison et 300 francs d'amende. C'est au cours de ce procès que Bergmann fut mis en cause par Me Picard : le doyen de Strasbourg avait revu les épreuves des *Évangiles annotés* ; la défense plaida que l'éditeur s'était cru à couvert par *ce bon à tirer* délivré par un membre de l'Université. On peut voir, en se reportant aux *Souvenirs de Troubat* [3], à la *Correspondance* [4] et à la *Nouvelle Correspondance* [5] de Sainte-Beuve, les injustes désagréments qui en résultèrent pour Bergmann et l'aide chaleureuse et efficace que lui prêta le biographe de Proudhon.

Cependant, devant cette « suite de procès... entamés », Sainte-

1. Cf. *Corr.*, II, p. 31. Proudhon avait laissé en mourant une veuve et deux filles, dont l'une, Stéphanie, mourra en 1873. Il ressort d'une lettre de Madame Proudhon à Bergmann (lettre écrite par un tiers ; la veuve de Proudhon, qui, ancienne ouvrière, maniait difficilement la plume, a seulement signé) que Catherine, la seule fille survivante, eut une fille en 1879.
2. Paris, Librairie Internationale ; Éditeurs à Bruxelles, à Leipzig et à Livourne, 1866.
3. P. 114-117 (*Bergmann et Proudhon*).
4. P. 61-64, 65-67, 68-69.
5. P. 217.

Beuve se complut un jour à écrire ces lignes, qui eussent pris place, peut-être, dans le volume définitif : « Il a semblé à l'un de nos lecteurs qu'un avocat du célèbre prolétaire pourrait tirer parti de l'accusation même, et, faisant appel à l'image du Christ, qui est placée derrière le tribunal, évoquer cette sublime figure dans une sorte de prosopopée. Jésus serait censé prendre la parole et dirait, par exemple, en s'adressant aux juges... » Suivait un morceau tout renanien d'idée et de ton : « J'ai connu le cœur de cet homme. Il n'était pas mon ennemi : il était mien, etc.[1]... »

Quant à pousser dans de telles circonstances l'étude sur Proudhon aussi vigoureusement que devant, Sainte-Beuve était bien trop fin pour n'y pas renoncer. Dès le 3 mars 1866, il écrit à Bergmann, déjà mandé à Paris par Duruy à propos de sa mise en cause dans le procès : « J'ai dû moi-même ajourner la suite de mon Étude ; je reprendrai en temps et lieu et moyennant biais[2]. » Et plus nettement encore le 11 avril : « Je ne perds pas de vue la suite de mon Étude ; mais *plus le moment est* chaud, *moins il me paraît bon.* Ce n'est que dans les loisirs de cet été que je pourrai fixer le vrai cadre et trouver l'esprit qui doit régner dans cette seconde partie. *Ce doit être un souffle philosophique plus que politique.* » En même temps il offrait à son correspondant de lui rendre les vingt-huit premières lettres de Proudhon, jusques et y compris celle de 1854 par laquelle il avait couronné son dernier article[3]. Ce renvoi se fit attendre deux ans, comme il appert de ce passage d'une lettre de Sainte-Beuve à Bergmann du 27 avril *1868* : « Je ferai mettre demain à la poste — en chargeant le paquet — toute une partie des lettres de Proudhon. Je garde la fin à partir du numéro 29[4]. »

Mais n'anticipons pas. Sainte-Beuve avait compté se remettre sérieusement à la suite de sa biographie dans l'été de 1866. Il en parle, en effet, le 28 août à J. Vallès : « Je crois bien que Proudhon sera mon dernier coup de collier : je tiens à compléter *le portrait du philosophe* et du penseur généreux, en traversant le plus rapi-

1. Recueilli dans *P.-J. Proudhon* (*Lettres, Notes et Fragments*), p. 344-346.

2. Passage inédit de la lettre dont un fragment a été publié dans *Corr.*, II, p. 63 (n° CCCXXXIX).

3. *Corr.*, II, p. 72. — Cette lettre de Proudhon de 1854 avait en effet dû à sa beauté de clore, comme par « une pièce de moralité et d'honneur », le *Proudhon avant 1848*, bien qu'elle fût d'une date ultérieure. (Cf. *R. C., nov.-déc.*, p. 493-496.)

4. *Corr.*, II, p. 293. La *Correspondance de P.-J. Proudhon*, où toutes ces lettres à Bergmann ont été recueillies, contient en effet vingt-sept lettres de 1839 à 1847. La vingt-huitième était la belle lettre de 1854. — La collection Bergmann possède une carte de visite de Sainte-Beuve portant ces mots : « Avec toutes mes amitiés : d'ici à quelques jours, je vous renverrai les lettres, moins trois ou quatre des dernières. Vous ne venez donc jamais ? [à Paris.] » Il n'y a pas de date ; mais il semble bien qu'il s'agisse ici du stock des lettres 29 et suivantes, intéressant par conséquent le *Proudhon après 1848*. La date serait donc assez tardive.

dement que je pourrai la politique. Il y a encore de bien belles pages à tirer de ses lettres après 1853. Il a, à tout moment, dans la familiarité, de ces poussées de bon sens qui font des trouées dans l'avenir. *Port-Royal*, revu de fond en comble et armé de nouveau contre les attaques jésuitiques, et *Proudhon*, c'est ce que je voudrais avoir fait et achevé en deux années. Je ne croirais pas les avoir perdues [1]. »

De ces deux rivaux, *Port-Royal* et *Proudhon*, le premier ne sera pas sans nuire à l'autre : la réédition de son grand ouvrage d'histoire religieuse occupera Sainte-Beuve jusque vers la fin de 1867 : les six volumes in-18 de cette troisième édition sont mentionnés dans le *Journal de la Librairie* du 23 novembre 1867 ; le compte-rendu de Renan dans les *Débats* est du 15 novembre. — Plus libre alors de ce côté, on se serait attendu à ce qu'il eût rempli la seconde partie de son programme. D'autant plus que Proudhon était toujours à l'ordre du jour, et que certaines circonstances, on va le voir, auraient dû éperonner son biographe attitré. Pendant que se préparait la publication de la suite aux *Évangiles annotés* [2] avaient paru, sous un titre manifestement inspiré de l'Étude de Sainte-Beuve : *Proudhon expliqué par lui-même*, des *Lettres inédites de P.-J. Proudhon à M. N. Villiaumé, sur l'ensemble de ses principes et notamment sur sa proposition : La propriété, c'est le vol* [3]. — Une lettre de Sainte-Beuve à A. Darimon, du 15 janvier 1868, porte : « J'apprends que je cours risque d'être dépouillé par vous des documents que vous m'avez bien voulu confier sur Proudhon et qui doivent être transmis à un autre investigateur [4] ». Enfin une autre du 29 septembre 1868 à Pérennès se plaint d'un tort plus grave : « Je lis dans la *Revue Moderne* [5] un article sur *la Jeunesse de Proudhon* fait avec des

1. *Nouvelle Corr.*, p. 225. — Le 10 sept. 1866, Goncourt note dans son *Journal*, à propos d'une opinion de Renan, qui trouvait « les idées de propriété trop absolues » à son époque : « une théorie que j'avais déjà rencontrée chez Sainte-Beuve ». (*Journal des Goncourt*, t. III, douzième mille, Paris, Bibl. Charpentier, 1918, p. 67-68, et cf. *R. C., sept.-oct.*, p. 610, et *P.-J. Proudhon, Lettres, Notes et Fragments*, p. 343 : « La propriété est un privilège dont il convient, à chaque génération, de renouveler et de justifier les titres par le travail ».) Renan songeait à François d'Assise et Sainte-Beuve à Proudhon ; Goncourt ne voyait que le point de rencontre apparent.

2. *Œuvres posthumes de P.-J. Proudhon. La Bible annotée* (*Nouveau Testament*), *Les Actes des Apôtres, Les Épîtres, L'Apocalypse annotés par P.-J. Proudhon*, Bruxelles, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, éditeurs, 1867 ; clichés pris en France, tirage à Bruxelles (d'après une lettre de Duchêne à Bergmann, du 3 mars 1866, qui prouve que cette publication était en train dès cette date).

3. Paris, impr. et libr. Alcan-Lévy. (*Bibl. de la France*, 20 oct. 1866). Cela ne faisait d'ailleurs que 16 p. in-8.

4. *Corr.*, II, p. 250. — Darimon avait déjà publié deux lettres à lui, adressées par Proudhon en 1863, dans la *Presse* du 21 novembre 1865 (voir *supra*, p. 381, n. 2).

5. Directeur : Comte de Kératry, depuis février 1868. On sait que la *Revue Moderne* était le second *avatar* de la *Revue Germanique*.

pièces émanant de vous, le tout écrit sous votre inspiration et à votre plus grand honneur : j'y suis non pas nommé, mais désigné pour avoir, dans mon travail sur Proudhon, *dénaturé* l'histoire de sa jeunesse, et, peu s'en faut, pour en avoir fait un *roman*[1]... »

Cette sensibilité à tout ce qui se préparait ou paraissait sur Proudhon montre bien qu'au moins pendant la première moitié de cette année 1868 Sainte-Beuve n'avait pas renoncé. La fin du billet à Darimon l'atteste mieux encore, en donnant le motif de tant de retards, la maladie : « Tâchez, je vous en supplie, de m'en laisser le plus possible (de documents), je suis digne de m'en servir. Je n'attends que *l'occasion où ma santé me rendra le loisir* pour achever une œuvre à laquelle je tiens et où votre nom sera mêlé[2]. » Le 27 avril 1868, en avertissant Bergmann qu'il garde les lettres de Proudhon à partir du numéro 29, il écrit : « Les affaires du Sénat terminées, je me remettrai à cette ample et belle étude d'un grand honnête homme pour la mener à fin. Ce sera une vive satisfaction pour moi. » Le Commandant Clerc lui envoie encore, le 10 juin suivant, une lettre relatant le souvenir d'une visite faite à Proudhon, à Bruxelles, en 1859[3]. — Cependant, le 29 septembre, il n'est plus question de poursuivre la biographie : Sainte-Beuve, dont les articles venaient d'être incriminés, exprime seulement l'intention de « revenir prochainement sur eux pour les mettre en volume », et de profiter dans cette revision des lettres à Pérennès[4]. C'est ici la suprême marque d'intérêt du valétudinaire pour son travail : le volume paraîtra par les soins d'un autre, et sans qu'il y fût fait état de ces derniers documents.

S'il n'a pas mené à bon terme l'ouvrage entier qu'il s'était proposé, au moins Sainte-Beuve a-t-il, selon sa propre expression, mis « au grand jour » « la partie la moins en vue de la vie de Proudhon[5] ». Il a voulu faire et il a fait « acte de littérature jus-

1. *Nouvelle Corr.*, p. 306-307. — L'article dont Sainte-Beuve se plaint était le premier d'une série de trois, qui parurent les 25 septembre, 10 et 25 octobre 1868, sous la signature d'Adolphe Court ; les passages visés par Sainte-Beuve s'y lisent au t. XLVIII (1868), p. 386 et p. 395. — Les documents qui voyaient ainsi le jour avaient assurément de l'importance pour l'histoire des démêlés de Proudhon avec l'Académie de Besançon, dont Pérennès était secrétaire. Le premier tome de la *Correspondance de P.-J. Proudhon* contiendra quatre lettres de Proudhon à ce personnage [1838-1339]. (Pérennès aîné [Jean-Baptiste], professeur de littérature française, puis doyen de la Faculté des Lettres de Besançon, était cité dans des lettres de Proudhon à Ackermann reproduites par Sainte-Beuve, qui n'avait pas mis de notice à ce nom. (*R. C., sept.-oct.*, p. 590, 598, 599 ; *nov.-déc.*, p. 471, n. 1.)

2. *Corr.*, II, p. 250.

3. Dans *P.-J. Proudhon* (*Lettres, Notes et Fragments*), p. 344.

4. *Nouvelle Corr.*, p. 307.

5. *R. C., nov.-déc.*, p. 496.

qu'au sein de ce grand révolutionnaire », c'est-à-dire qu'il a « montré l'homme au vrai, dégagé ses qualités morales, son fonds sincère, sa forme de talent, sa personnalité enfin[1] ». Cet objet ne convenait pas moins à Sainte-Beuve, toujours plus curieux des âmes que des systèmes, qu'à Proudhon, dont la droiture et la sincérité gagnaient les sympathies que ses idées eussent effarouchées. Pendant que les éditeurs de ses *Œuvres posthumes* jetaient encore le grand mort sur la brèche, il était bien qu'un autre, ami mieux avisé, tirât de l'ombre les origines provinciales, les commencements, ce groupe de « philadelphes », comme on disait à Besançon, parmi lesquels Proudhon se montrait plus vrai et plus attachant que dans ses écrits aux paradoxes agressifs. En présentant ainsi un *Proudhon raconté, jugé et commenté par lui-même*, selon une formule qu'il aurait volontiers mise en sous-titre de son Étude[2]; en disant que, pour l'avenir, la plupart des livres du publiciste ne seraient plus que « l'accessoire » de ses lettres[3], Sainte-Beuve a été le promoteur de cette édition de la *Correspondance* en quatorze volumes[4] que Langlois ouvrira par un juste hommage à l'auteur de *P.-J. Proudhon*[5]; Correspondance que ce dernier avait vue en esprit et désirée dès le 26 août 1865[6]. N'avait-il pas, dans son chapitre final, fait un appel à plusieurs correspondants probables de Proudhon[7], dont l'un, Tourneux, fournira aux éditeurs de la *Correspondance* des lettres de 1844 et 1848? N'était-il pas entré dans les détails, recommandant de supprimer, à l'impression, les injustices et les injures, confiant, d'ailleurs, pour qu'on ne mutilât pas trop la vérité, dans le temps qui adoucit tout[8]? — Même en dehors de la Correspondance, il signalait tel pamphlet électoral non recueilli, et méritant d'être recherché[9].

Mais, s'il a servi ainsi la mémoire de son héros, il nous a laissé en même temps un excellent exemple de méthode. Sans doute bien des recoins de sa Biographie ne sont pas très fouillés; nous ne savons pas, par exemple, comment Proudhon et Bergmann se sont liés; nous ne connaissons que par les lettres de Proudhon le procès académique de Besançon, etc. Les documents imprimés ne

1. *R. C., sept.-oct.*, p. 582.
2. Cette formule est dans une lettre du 30 octobre 1865 (*Corr.*, II, 30-31) et, presque telle quelle, dans l'article du 15 novembre (*R. C., nov.-déc.*, p. 85).
3. *Ibid.*, p. 479.
4. A. Paris, *Librairie Internationale*, A. Lacroix et Cie.
5. T. I, p. v *et seq.* Longue citation (p. vi-ix) empruntée au chap. XII du livre de Sainte-Beuve (*P.-J. Proudhon*, p. 274-279), etc.
6. Voir la lettre à Bergmann citée *supra* p. 375.
7. *R. C., nov.-déc.*, p. 478, n. 1.
8. *Ibid.*, p. 482.
9. Cf. *P.-J. Proudhon*, p. 153.

tiennent pas toute la place qui leur revenait à côté des manuscrits et des témoignages oraux. N'importe : comme ample esquisse et première conquête sur l'inconnu, le *Proudhon* est un modèle. Même en tenant compte des facilités que sa propre célébrité ménageait à Sainte-Beuve, comment ne pas admirer sa ténacité à enquêter, la sagacité de ses interrogations, en un mot son souci de la vérité ? « Il n'y a pas pour un biographe, écrit-il à A. Darimon dans cette lettre où il le priait de préciser le lieu d'une de ses visites à Proudhon, deux manières d'être exact[1]. » Et l'historien de la littérature ou de la philosophie peut-il se recommander d'un principe meilleur que celui-ci, énoncé au cours du troisième chapitre, et qui serait une bonne épigraphe pour l'ensemble du *P.-J. Proudhon* : « Je ne sais rien de tel, pour l'explication des idées et des doctrines, que la réalité des faits et la détermination précise des circonstances au sein desquelles elles ont été conçues[2] » ?

JEAN POMMIER.

1. *Corr.*, II, p. 29 (Voir *supra*, p. 379).
2. *P.-J. Proudhon*, p. 81.

MÉLANGES

S. GOULART, COMMENTATEUR DE LA PREMIÈRE SEMAINE DE DU BARTAS

On sait la singulière fortune de la *Semaine ou Création du Monde* de Du Bartas[1]. En quatre ou cinq ans, elle eut une vingtaine d'éditions. Très vite les traducteurs et les commentateurs s'en emparèrent. Et, si sa vogue fut courte en France, elle dura longtemps à l'étranger, où son influence fut grande[2].

Un des commentaires les plus connus de ce poème est celui de Simon Goulart, de Senlis. Pasteur à Genève, durant de longues années, Goulart laissa une œuvre considérable. Traducteur des chroniques de J. Carion, de l'histoire suisse de J. Simler, d'œuvres de Sénèque, de Théodoret, de l'ouvrage de J. Wier sur les démons ; éditeur de l'*Histoire des Martyrs* de J. Crespin ; auteur de mémoires historiques, de recueils de méditations religieuses, S. Goulart commenta les deux « Semaines » de Du Bartas, la première en 1588[3].

En 1581 déjà, il avait dressé un indice alphabétique pour être ajouté à la fin du poème, afin de le rendre « plus aisé, et par conséquent plus agréable aux personnes moins exercées en la connaissance des choses ». Or, plusieurs imprimeurs semèrent ces notes çà et là dans leurs éditions, sans en avertir l'auteur. D'autre part, en 1584, Pantaléon Thévenin publia un commentaire de la même œuvre, très scientifique, plus complet et plus étendu que celui de Goulart[4]. Ce dernier ne voulut pas se laisser distancer ; il compléta ses notes et les disposa mieux qu' « ès éditions précédentes ». Le 6 avril 1588, il écrivait la préface de son commentaire présenté sous sa forme nouvelle.

Il suffit de parcourir les remarques de Goulart pour se rendre compte de l'étendue de sa culture et de son désir de ne négliger aucun renseignement important. S'il cite les Anciens, il n'oublie pas les auteurs de son temps. Dresser la liste complète de ses sources,

1. V. Sainte-Beuve, *Tableau de la Poésie française au XVI^e siècle*, Paris, 1843, p. 387 *sqq.* — Pellissier, *La Vie et les Œuvres de Du Bartas*, Paris, 1882.

2. Toldo, *Le Poème de Du Bartas et celui du Tasse*, Rome, 1894 — Vianey, *L'Arioste et la Pléiade*, « Bulletin italien », oct.-déc. 1901. — Ashton, *Du Bartas en Angleterre*. — Beckman, *L'influence de Du Bartas sur la littérature néerlandaise*, Poitiers, 1912, etc.

3. Du Bartas, *La Sepmaine ou Création du monde...*, avec argument, sommaires, annotations par S. G. S. [Genève], Jacques Chovet, 1588, in-12.

4. *La Sepmaine...*, illustrée des commentaires de Pantaléon Thévenin, Paris, 1584, in-4.

qu'il indique d'ailleurs généralement, serait fastidieux ; il suffit de citer les principales.

Le poème de Du Bartas renferme de nombreuses comparaisons mythologiques. Contemporain de Ronsard, Guillaume de Saluste n'avait pas cru qu'il était possible de bannir de la poésie Flore, Mars, Vénus et autres divinités. Tout en espérant qu'après lui « quelque autre viendra qui leur fera quitter du tout la place », il avait fait allusion aux fables païennes. Pour expliquer tous ces noms d'Olympiens, Goulart recourt non seulement à des exemples tirés de Virgile, d'Ovide, d'Horace, de Lucain, à des citations de Macrobe, de Varron, de Sénèque, mais encore aux livres plus récents de Noël des Comte, le mythologue, de Lilio Gregorio Giraldi, qui fit l'histoire des dieux, de V. Cartari, qui disserta sur leurs images.

En géographie, il se fie à Strabon, à Suidas, à Solinus, à P. Mela commenté par Vadien, comme à André Thévet le cosmographe. Sur les terres lointaines du Nouveau-Monde, il consulte les ouvrages de Jérôme Benzo, au courant des affaires du Brésil, du missionnaire Gomera, d'Oviedo, inspecteur général du commerce dans les colonies espagnoles, de Garcie d'Orte, médecin du vice-roi des Indes occidentales. Pour l'Afrique, il suit la description de Jean Léon.

Les historiens anciens ont toute sa confiance. Il cite pêle-mêle Xénophon, Diogène Laërte, Florus, Orose Eutrope, Tite Live, Hérodote, Suétone, Tacite... Sur l'histoire d'Écosse, Hector Boëthius le renseigne ; sur celle du Portugal, Jérome Oserio, évêque de Sylveo.

En sciences naturelles il se fie à Pline l'Ancien, commenté par Jacques Milich, au Zurichois Conrad Gesner, à Pierre Belon, le fondateur de l'histoire naturelle en France. Oppien et surtout Guillaume Rondelet de Montpellier le renseignent sur les mœurs des poissons ; Jean Ruel de Soisson sur les plantes; Georges Agricola, le métallurgiste saxon, sur les métaux. En météorologie, François Garsia, le belge Joachim Axonius, Gaspar Pencer, le gendre de Mélanchton, sont ses guides ; comme en astronomie avec Aratus et Hygin, le Siennois François Piccolomini, l'Allemand G. Purbach, Appien, l'ami de Charles-Quint ; comme en physique, Aristote commenté par Velcurio et Lambert Daneau, le pasteur calviniste. Ainsi, aux témoignages des Anciens, Goulart mêle celui des célébrités contemporaines. Et si, en médecine, il cite Dioscoride, commenté par P.-A. Mattioli, et Galien, il s'arrête surtout aux avis des Ambroise Paré, André Vésale, Jean-Jacques Vecker, Ch Estienne, Théodore Zwinger, J. Fernel, J. de Gorris, André Baccius, Gabriel Fallopio, les médecins de France, d'Italie et d'Allemagne les plus en vue au XVI^e^ siècle.

Ce n'est là qu'une partie des auteurs dont Goulart s'inspire et dont il rapporte les enseignements parfois contradictoires, sans prendre toujours nettement parti pour les uns ou pour les autres. Souvent il se borne à présenter les divers avis, laissant le lecteur libre de conclure;

le renvoyant aux sources pour plus ample information. Il ne peut pas allonger outre mesure son commentaire, entrer dans trop de détails[1]. D'autres fois il choisit entre les opinions en présence. Quand Baccius rejette les théories de Pline sur la fontaine d'Amon, dont les eaux sont froides le jour et chaudes la nuit, ou sur celle d'Andrin, produisant du vin, il défend l'opinion traditionnelle. Il juge la négation de Baccius une « solution un peu magistrale », cette méthode n'est pas la bonne : « c'est couper le nœud et non le délier ». Et il appelle à la rescousse les philosophes qui ont sondé les secrets de la nature. ou tels petits traités comme celui de Georges Werner, « médecin de notre temps », sur les eaux merveilleuses de Hongrie... [2].

Car S. Goulart est un esprit traditionaliste. Il éprouve une méfiance instinctive pour toute solution trop nouvelle. Quand Du Bartas parle de Copernic et combat « les subtiles raisons de ce docte Germain », qui « assigne, industrieux, à la terre trois danses », le commentateur renchérit : « Le poète s'est contenté de toucher ce paradoxe en un mot sans le vouloir trop exactement réfuter, pour ce qu'il se combat de soi-même. joint que la préface mise au commencement de l'œuvre montre assez que Copernic a mis cela en avant, plus pour inciter les esprits à bien estudier en Astronomie, que pour vouloir résoluëment soustenir telle opinion...[3] » Ailleurs, il s'élève contre ceux qui rejettent l'opinion d'Aristote, admise par Plutarque et Pline, sur le feu, cinquième élément. A l'avis de l'anti-péripatéticien François Patrice et du fameux Jérôme Cardan, il oppose celui de Jules Scaliger, de Jérôme Fracastor, de Mélanchton, de Sébastien de Fox [4].

Parfois, mais très rarement, il émet un doute. Du Bartas écrivant que le « coq audacieux » est la « frayeur du Lyon rogue » il pense que cette opinion, pour être dans Pline, est néanmoins « peu asseurée... Le poète s'est contenté de suyvre ce qui est le plus ordinairement suivi en tels discours : comme aussi telles opinions ne sont autrement importantes : estant loisible à chacun d'en prendre ce qu'il voudra [5]. » Généralement, il accepte, comme Du Bartas, toutes les légendes. Il croit à tout ce que raconte Pline et autres naturalistes du même genre. Il voit dans les pluies de sang, de lait, de grenouilles des effets de la volonté divine ou de la méchanceté des diables [6]. Et il est persuadé — il insiste souvent là-dessus — que la raison de l'homme est bornée, qu'elle ne peut tout connaître : « ce seroit assujetir Dieu aux causes secondes, de vouloir que rien ne se fist haut ou bas qui ne peust estre fondé ou expliqué par l'entendement humain [7] ».

Calviniste convaincu, s'il ne veut pas des astrologues fixant la date de la fin du monde [8], si son bon sens l'empêche de se livrer à des descriptions fantaisistes de l'enfer [9], il ne doute pas de la ruse du diable « ouvrier cauteleux à merveille », ni de la puissance des

1. *La Sepmaine...*, édition Jacques Chovet, 1588, p. 19, 133, 156, 235, 477.
2. *La Sepmaine...*, p. 202. — 3. *Id.*, p. 296. — 4. *Id.*, p. 95. — 5. *Id.*, p. 451. — 6. *Id.*, p. 127. — 7. *Id.*, p. 112. — 8. *Id.*, p. 38. — 9. *Id.*, p. 54.

démons « en tant qu'il plait au juge du monde de leur donner de licence », et il dénonce leurs diverses impostures d'après J. de Wier, J. Bodin, L. Daneau, P. Lombard[1].

Enfin, si, en philosophie, Aristote est son maître, en théologie, disciple de J. de Serres, il aime à souligner l'orthodoxie de Du Bartas, affirmant « l'essence triple-une » de Dieu et autres mystères[2]. Il en profite pour blâmer ceux « qui veulent pénétrer ès mystères de la déité avec le guide de leur raison et sans l'escriture saincte, le Saint-Esprit et la foy », comme l'avaient fait « Arius, Servet et infinis autres tels hérétiques anciens et modernes[3] ».

Prédicateur lui-même et auteur de traités de morale, Goulart se plait à semer çà et là quelques remarques de moralité. A propos de Lucrèce, la victime de Sextus Tarquin, il observe que la conduite de cette païenne « fait le procès à une infinité de celles qui s'appellent chrestiennes[4] ». Ailleurs il regrette que Du Bartas cite dans un vers le nom de Laïs, la célèbre courtisane, bien qu'elle ait péri d'une mort terrible, ainsi « châtiée de ses ordures[5] ». A propos d'exemples de la sollicitude des animaux pour leurs petits cités par le poète, il les estime « produits fort à propos, plusieurs pères et mères méritans certainement d'estre envoyez à l'eschole des bestes, pour y aprendre leur devoir[6] ».

Enfin, chaque fois que l'occasion s'en présente, Goulart insiste sur la sagesse et la bonté de la Providence, prouvées par les merveilles de la création[7]. Quant à l'influence nettement confessionnelle, elle est absente de ce premier commentaire. Il ne profite pas de ses remarques, pour glisser quelques attaques contre le catholicisme. A peine, à propos d'encens brûlant sur des autels, note-t-il que le sacrifice du Christ « accomplit ces cérémonies » et que « c'est en lui que nous sommes bonne odeur au Père céleste... » et voit-il dans les derniers vers de la seconde journée :

> O Dieu puisqu'il t'a pleu tout de même en nostre aage
> Sauver ta saincte nef du flot et de l'orage
> Fais que ce peu d'humains qui s'appuyent sur toy,
> Croissent de mesme en nombre et plus encore en foy,

une allusion « au petit troupeau qui s'appuye aujourd'hui sur l'Éternel, estant eschappé de la rage des persécuteurs corporels et spirituels[8] ».

Les remarques à proprement parler littéraires sont rares. Goulart est sans doute pénétré d'admiration pour « le sublime vers » de son poète, pour sa plume « qui donne un lustre souverain aux grandes beautez de la machine ronde[9] ». Parfois, il souligne la beauté d'une description[10] ou d'une expression qui le frappe particulièrement, comme le vers

> Que Dieu bastit le monde dans l'infini d'un rien[11].

1. *La Sepmaine...*, p. 57 à 59. — 2. *Id.*, p. 10 sqq. — 3. *Id.*, p. 16. — 4. *Id.*, 73. — 5. *Id.*, p. 91. — 6. *Id.*, p. 449. — 7. *Id.*, p. 245. — 8. *Id.*, p. 176. — 9. *Id.*, p. 622. — 10. *Id.*, p. 37. — 11. *Id.*, p. 18.

comparant Du Bartas aux écrivains dont il s'est inspiré, il vante « l'adresse du nôtre[1]. » Mais cela en passant; plus qu'une œuvre littéraire, il veut faire un commentaire scientifique.

Plus encore peut être que le commentaire de Pantaléon Thévenin, qui fut moins répandu, celui de Goulart contribua à augmenter et à fortifier la réputation de Du Bartas comme poète scientifique, à faire voir en son œuvre une encyclopédie abrégée. Aussi, quand Christophe de Gamont écrivit, en 1609, sa « *Semaine ou Création du Monde.... contre celle du Sieur Du Bartas* [2] », reprenant chant par chant, presque page par page le poème de son devancier, relevant et corrigeant les erreurs, les mensonges et les bourdes de Du Bartas, — pour employer les termes dont il se sert sans cesse, — il reprit d'une manière toute particulière les passages que, dans son commentaire, Goulart avait approuvés. Ainsi il blâma la définition de l'essence de Dieu « triple-un [3] », celle du rien infini[4]; il voulut donner une « vraie description » de l'enfer[5]; il nia que le feu fût le cinquième élément[6]; il fit l'apologie de Copernic[7]; et il réfuta quantité de légendes que Goulart avait exceptées.

H. Perroghon.

1. *La Sepmaine*, p. 271, 125.
2. Genève, Gédéon Petit, 1609., in-12.
3. *De Gamon*; p. 3. — 4. *Id.*, p. 4. — 5. *Id.*, p. 23. — 6. *Id.*, p. 56-57. — 7. *Id.*, p. 124.

UNE POÉSIE LIMINAIRE DE TRISTAN L'HERMITE NON SIGNALÉE PAR M. N.-M. BERNARDIN

Après les recherches si minutieuses et si complètes de M. Bernardin il paraissait peu probable qu'on ait pu découvrir une œuvre de Tristan l'Hermite qui lui ait échappé. Le hasard d'une acquisition nous a cependant permis de découvrir une poésie liminaire, signée Tristan l'Hermite, qui n'a, croyons-nous, été jusqu'ici signalée par personne.

Ce sont cinq stances de six vers chacune, placées au-devant de l'édition de *Tacite* complet, traduit par Rodolphe Le Maistre, Paris, 1627, Cramoisy.

Voici ces stances :

A Monsieur Le Maistre sur sa traduction de Tacite.

STANCES.

Sçavant Esprit, tes labeurs bien conceus,
Ne semblent point à ces Enfans bossus,
Qu'on void mourir aussi tost comme naistre :
Et les plus excellents Esprits,
Cognoissent bien que tes escrits
Sont veritablement des ouurages de Maistre.

Sur les beaux vers que David a chantez,
Ton Eloquence a donné des clairtez
D'une si graue, et si douce harmonie,
Que sans vois, et sans instrument,
A les mediter seulement,
On chasse les Démons, et charme la manie.

L'Art d'Hippocrate estoit sans ton secours
Enseuely dans vn obscur discours,
Et tu l'as sçeu si dignement décrire ;
Que pour estre bien contenté
Sur les secrets de la santé,
Il ne faut auiourd'huy que sçavoir un peu lire.

Mais en voyant ce Tacite traduit,
Je doute fort quel rayon t'a conduit
Par les sentiers que suyuit ce grand homme :
Et je n'ay pas peu de soucy
De quoy ta plume fait ainsi
Parler si bon François un escriuain de Rome.

Certes, cét Euure est si pur, et si net,
Qu'il pouuoit bien quitter ton cabinet
Sans redouter les bouches médisantes :

Et pour l'auoüer, en effet,
le ne sçay rien de plus parfait,
Si ce n'est le grand Prince à qui tu le presentes.
T. L'Hermite.

Quelques mots sur Rodolphe Le Maistre, auquel ces stances sont dédiées, et sur l'intérêt particulier qu'elles présentent.

Rodolphe Le Maistre était, à l'époque où il publiait sa traduction de *Tacite*, « conseiller du roi et premier médecin de Monseigneur, frère unique de Sa Majesté ». Il était fort âgé à l'époque de la publication de cet ouvrage et depuis longtemps déjà attaché à la personne de Gaston d'Orléans, comme il le dit lui-même dans la dédicace d'un autre de ses ouvrages : « Les Divins Mystères de la philosophie platonique sommairement rapprochez à la sagesse de Pythagoras. Ensemble un Traicté de la Constance Catholique contre les flotantes erreurs de ce temps. A Paris. Chez Jacques Dugast. 1628 ». Dans cette dédicace il dit à Gaston : « Dès vostre naissance je me suis entièrement consacré à vostre service » et il signe : « Vostre très humble, très obéissant et *perpétuel* serviteur, Le Maistre ». Ailleurs, en 1616, il a le titre de « Médecin ordinaire du Roy et premier Médecin des Enfans de France ». Il a composé un grand nombre d'ouvrages, originaux et de traduction, aussi bien en français qu'en latin, dont plusieurs ont eu une certaine vogue et on été plusieurs fois réimprimés. Citons, parmi ces ouvrages, l'*Hippocrate* latin et les *Psaumes*, latins également, dont parle Tristan. Les *Psaumes*, où l'auteur met à droite la traduction latine littérale et à gauche sa paraphrase, ont dû avoir du succès, car il y en a eu plusieurs éditions. La première, qui était de 1619, avait été dédiée au cardinal Henri de Retz, évêque de Paris. L'une des suivantes fut dédiée à Gaston. Citons encore une « Institution du Prince dédiée au Roy Louis XIII » et venons au *Tacite*.

Rodolphe Le Maistre déclare dans sa préface qu'il en avait entrepris la traduction sur un ordre formel de Henri IV, lequel « s'estonnoit que le Tacite tant estimé sur tous autres Escriuains, n'eust encore rencontré une plume Françoise pour le rendre intelligible ». Ce n'est pas qu'il n'y ait eu d'autres traductions avant la sienne : Le Maistre en cite une lui-même, celle de Claude Fauchet, premier Président des Monnoyes. Il y eut aussi celle de J. Baudoin, parue en 1610, et d'autres encore. Mais Le Maistre semble avoir fort peu estimé ces traducteurs, car c'est sans fausse modestie qu'il déclare, parlant des sentences de Tacite, « lesquels Oracles j'ay tellement declaré en langue Francoise, que les moins sensez se peuvent dire aujourd'huy capables de tant de beautez de cet Autheur, cy-deuant incogneues, mémement aux sçavants de nostre siecle ». Voilà qui est dit.

Il raconte qu'il a quelque temps tardé à exécuter cet ordre du roi et ce n'est qu'après la mort de Henri IV qu'il en fit paraître une partie. Le livre eut du succès et, en 1616, Robert Estienne en faisait paraître une « seconde édition augmentée » sous le titre de « Tibère françois ou

les six premiers livres des annales de Cornelius Tacitus ». Toutes ces éditions sont dédiées au roi Louis XIII, et ce n'est qu'après avoir achevé la traduction complète de l'œuvre de Tacite que, le 1er janvier 1627, il en dédie la nouvelle édition à Gaston d'Orléans, déjà âgé de près de dix-neuf ans et suffisamment grand, par conséquent, pour en apprécier la valeur. Après la dédicace, qui tient trois pages et où Le Maistre explique l'utilité et l'importance de *Tacite* au jeune prince, vient un portrait de Gaston avec un quatrain anonyme et puis les poésies liminaires. Elles sont au nombre de trois. L'une est celle de Tristan, les deux autres, une pièce latine de dix-neuf vers et un sixain français intitulé assez étrangement : « Conjouissance à Cornelius Tacitus », où Tacite est humilié devant son traducteur. Les deux poésies sont signées N. R. Nous ignorons le nom de cet auteur, mais nous supposons que ce pourrait bien être Nicolas Reynouard, avocat, qui était assez lié avec Tristan et écrivait à la même époque. Après les poésies vient un avis au lecteur, de deux pages, où Le Maistre émet la supposition que Tacite fut négligé pour avoir médit des Chrétiens, et puis la traduction même qui tient 810 pages, puis les notes qui tiennent 15 pages, le privilège et, enfin, 26 pages de l'index. Le privilège est daté du 4 décembre et sa cession à Claude Cramoisy du 22 décembre 1626.

Voici ce que nous avions à dire du volume. Pour ce qui est de la poésie, en dehors de l'intérêt général que présente toute œuvre inconnue venant s'ajouter au bagage poétique de l'auteur, elle présente sur divers points un intérêt spécial. Premièrement, c'est une œuvre de la jeunesse de Tristan et on n'en connaît pas beaucoup qui lui soient antérieures. En tout cas, même s'il en a composé avant cette date, il n'y en eut que deux d'imprimées, à savoir les poésies liminaires du Théâtre de Hardy en 1622 et 1625. Cette poésie est donc la troisième en date de publication des œuvres de Tristan.

La deuxième considération est plus importante, car elle permet d'élucider un point obscur de la vie de Tristan. Nous savons que Tristan était, en 1625, rayé de la liste des gentilshommes de Monsieur. A quelle époque y est-il rentré ? Nous savons par d'Hozier qu'il y était déjà en 1627, mais M. Bernardin suppose, sans pouvoir l'affirmer, que ce fut dès l'automne 1626 qu'il y rentra à l'occasion du mariage de Monsieur. La poésie que nous publions vient confirmer cette supposition. En effet, la traduction est faite par le médecin de Gaston et lui est dédiée ; l'édition est ornée de son portrait et enfin la poésie de Tristan renferme des vers élogieux à son égard. Tristan n'aurait certainement pas fait tout cela s'il n'était encore rentré auprès de Gaston. Mais, au contraire, le fait de l'apparition de cette poésie difficilement explicable par des liens d'amitié le liant avec le traducteur, celui-ci étant son aîné de plusieurs dizaines d'années et, de plus, travaillant dans un ordre d'idées tout différent, s'explique tout naturellement si nous y voyons l'action de grâces du poète rentré en faveur, qui saisit cette occasion pour témoigner sa reconnaissance. Le trait final des

stances, qui n'est pas nécessairement amené par la suite des idées et le sujet, vient appuyer cette explication. Or, ce privilège étant du 4 décembre 1626, la poésie de Tristan dut être composée en automne 1626 et la supposition de M. Bernardin se trouve ainsi confirmée.

Quelques mots, maintenant, pour finir. M. Jacques Madeleine, le savant éditeur de *Tristan*, auquel nous avons fait part de notre découverte, nous a conseillé de comparer le texte de la traduction de Le Maistre avec les passages correspondants de *La mort de Sénèque* pour voir si Tristan ne s'était pas servi de cette traduction plutôt que de toute autre pour la composition de sa tragédie. Nous avons bien fait ce travail, mais si Tristan suit de fort près l'ordre historique et le mouvement des idées de l'auteur latin, il s'en écarte aussi complètement dans la structure des phrases, et il nous a été impossible de faire quelque rapprochement que ce fût entre son texte et la traduction de Rodolphe Le Maistre.

G. Margoulièѕ.

UNE LETTRE QU'IL FAUT ATTRIBUER A PASCAL[1]

Il n'est pas encore établi, d'une façon définitive, quels sont les textes que l'on doit, sans crainte, attribuer à Pascal. En 1842, Victor Cousin disait sur les *Passions de l'amour* : « Je sens Pascal ». En 1920, M. Lanson, après avoir trouvé et rapproché douze passages des *Passions* et des *Pensées*, n'a pu nous donner que cette conclusion un peu plus affirmative : « La philologie grecque et latine s'estimerait fort heureuse d'avoir autant de raisons d'attribuer à Platon certains dialogues qu'on a renoncé à contester, et à Tacite le *Dialogue des Orateurs* ». M. Félix Mathieu avait essayé, dans la *Revue de Paris*, en 1906, de prouver que la lettre d'Étienne Pascal au P. Noël n'a pu être écrite que de la main de Blaise Pascal, puisque personne, au XVII^e^ siècle, ne pouvait égaler ce dernier dans la fougue du génie et la solidité du style. Je me propose de soulever, tout au moins, la question d'un troisième texte qui me paraît, pour beaucoup de raisons, être aussi de la main de Pascal. La méthode historique qu'a suivie M. Lanson est, à coup sûr, préférable à la méthode purement esthétique de M. Mathieu. Mais, il faut l'avouer, la première a besoin d'être confirmée par la seconde. *Nec statim deterius esse quod diversum est.*

Le texte qui nous occupe est la lettre d'un janséniste, adressée au P. Annat, jésuite, un peu avant la publication de la XVII^e^ Provinciale. Le nom de l'auteur de cette lettre est resté presque aussi inconnu de nos jours qu'il l'a été au temps de Pascal. Des témoins dignes de foi ne nous en ont laissé aucune indication. Après 1779, les éditeurs ont négligé d'insérer cette lettre dans les ouvrages de Pascal. L'abbé Bossut, tout en étant exempt de cette négligence, n'a contribué en rien pour ce qui est de l'auteur de la lettre en question. Il attribue indifféremment à Pascal tous les neuf factums des curés de Paris, comme aussi les factums des curés de Rouen, Nevers, Amiens, Évreux, Lisieux, le Mandement des Vicaires généraux de M. le Cardinal de Retz, et encore quelques autres censures et ordonnances. Bossut trouvait, dans tous ces opuscules et publications, la doctrine des novateurs et des casuistes critiquée et désapprouvée. D'autre part, son attention avait été attirée par la cause janséniste, par Port-

1. Consulter : Pascal, *Œuvres complètes* [édition de l'abbé Bossut, t. III, La Haye, 1779 ; édition de M. Brunschvicg (la partie relative aux *Provinciales* est de Félix Gazier), t. IV, VI, VII, Paris, Hachette, 1914] ; — Petit de Julleville, *Histoire de la Langue et de la Littérature françaises* : A. Gazier, *Blaise Pascal*, t. IV, p. 587 ; — *Revue d'Histoire littéraire de la France* : G. Lanson, « Les Provinciales et le Livre de la Théologie morale des Jésuites » (1900, p. 169) ; « Après les Provinciales » (1901, p. 1).

Royal, comme centre de tout ce mouvement. Une fois le quartier général trouvé, il n'était pas difficile de reconnaître le commandant en chef. Pour prouver que tous ces factums et censures contre les casuistes sont l'œuvre d'un janséniste, Pascal, Bossut nous dit simplement : « La guerre que Pascal fit aux Jésuites dura environ trois ans. Elle l'empêcha de travailler, aussitôt qu'il l'aurait désiré, à un grand ouvrage qu'il méditait depuis plusieurs années, pour prouver la vérité de la religion. » (Introduction, p. 70.)

Malgré l'insuffisance du commentaire, l'édition de Bossut est importante. La Lettre au P. Annat avait figuré, avant 1779, dans les éditions des œuvres de Pascal, notamment dans l'édition des *Provinciales* de 1657. Elle n'a donc rien de commun avec le fatras des factums et censures contre les casuistes. Bossut a connu assurément les éditions antérieures à la sienne, et s'il n'a émis aucun doute sur l'auteur de cette lettre, c'est qu'il n'en avait trouvé aucune trace. D'autre part, Bossut a été, à ma connaissance, le dernier des éditeurs qui a publié la Lettre au P. Annat. Son édition a fait foi jusqu'à la seconde moitié du XIX^e^ siècle, quand les scrupules et la comparaison des textes ont exclu le tâtonnement et la crédulité. Nous reprendrons un peu plus loin l'exposition des données historiques dont se sont servis les éditeurs actuels. A présent, il faut exposer le fond du sujet.

Après la XVI^e^ Provinciale, parue le 4 décembre 1656, il y avait une trêve engagée entre les jésuites et les jansénistes, ces derniers étant menacés de la bulle d'Alexandre VII, de la dispersion des pensionnaires et des rigueurs de la Sorbonne pour ce qui est de leur doctrine. Pascal fut obligé de se taire. La XVII^e^ Provinciale, sortie de l'impression le 23 janvier, ne fut produite au public que le 19 février. Pourtant, les jésuites ne respectaient pas cette trêve qui n'était que le résultat de leur force et de leur adresse. « Une paix n'est guère assurée quand elle dépend du silence des jésuites », dit Pascal. Un changement de situation s'est produit : les jésuites essayaient d'attaquer, et avec succès, la doctrine janséniste. Le P. Annat, confesseur du roi, publie, en décembre, son livre intitulé *La Bonne Foi des Jansénistes* (le privilège est du 9 décembre). Il faut noter que c'est le premier critique qui a fait la confrontation des *Provinciales* et des livres que Pascal avait cités. (M. Victor Giraud a trouvé que douze citations y sont controuvées et inexactes.) Le ton du P. Annat est décisif et menaçant : « Les jansénistes ne peuvent pas témoigner contre les jésuites, ils sont hérétiques... Mais, pour imiter l'exemple de l'Apôtre, qui dit qu'il est redevable aux sages et aux fous, on a jugé qu'il était expédient de donner satisfaction aux esprits faibles, et leur faire voir quelle estime ils doivent faire des Lettres des jansénistes... Je soutiens seulement que l'usage qu'ils veulent faire du miracle (de Sainte-Épine, du 24 mars 1656) pour prouver la vérité de la doctrine condamnée, est une entreprise téméraire et si scandaleuse qu'elle mérite châtiment. »

Les jansénistes, à leur tour, ripostent par la Lettre au P. Annat (publiée en janvier), par la lettre latine du P. Fronteau (qui est très peu significative), et, à la fin, par la XVII[e] Provinciale. La comparaison faite entre les deux réponses, écrites en français, nous révèle admirablement que les principaux arguments de la Lettre se trouvent dans la XVII[e] Provinciale. Le style, la ferveur, l'intérêt croissant de la cause, la logique précise d'un esprit positif, et tant d'autres qualités perceptibles nous persuadent que ces deux écrits sont du même auteur. Il nous faut donc exposer ce que nous y avons trouvé, pour ce qui est du sens, d'identique ou de semblable :

LA LETTRE	LA XVII[e] PROVINCIALE
1° Pour moi, je ne suis certainement ni habitant, ni secrétaire de Port-Royal.	Puisque je n'ai qu'à vous dire que je n'en suis pas, et à vous renvoyer à mes Lettres, où j'ai dit que je suis seul, et, en propres termes, que je ne suis point de Port-Royal.
2° Je vous demande donc, mon R. P., en quoi MM. de Port-Royal sont hérétiques ? Est-ce parce qu'ils ne reçoivent pas la constitution du Pape Innocent X, et qu'ils ne condamnent pas les cinq propositions qu'il a condamnées ?	Que direz-vous, mon Père, pour rendre vos adversaires hérétiques ? *Que le Pape Innocent X a déclaré que l'erreur des cinq propositions est dans Jansénius,... que c'est être hérétique de ne pas reconnaître que l'erreur des cinq propositions est dans Jansénius ?*
3° Direz-vous qu'ils la (la constitution) reçoivent extérieurement, mais que dans leur cœur ils n'y croient pas ? Je vous prie, mon R. P., ne faites point la guerre à leurs pensées : contentez-vous de la faire à leurs paroles et à leurs écrits.	Et quoiqu'il semblât que vous dussiez après cela (la signature de la constitution) être satisfait de leur conduite, vous ne laissâtes pas de les traiter encore d'hérétiques, « parce, disiez-vous, que leur cœur démentait leur main, et qu'ils étaient catholiques extérieurement, et hérétiques intérieurement ».
4° Que cette façon d'agir (de dire que quelqu'un ne croit qu'extérieurement) est injuste, et marque une animosité étrange, et qui n'est point chrétienne. Si on la souffre, il n'y aura personne qu'on ne puisse faire hérétique, et même mahométan, si on le veut.	Que ce procédé (d'accuser quelqu'un d'hérésie en trouvant qu'il n'est catholique qu'extérieurement) me parut étrange, mon Père ! Car de qui n'en peut-on dire autant ? Et quel trouble n'exciterait-on point par ce prétexte ?
5° De même, celui qui soutiendrait comme catholiques les cinq propositions condamnées par le Pape serait hérétique ; mais qu'elles soient dans Jansénius, ou non, cela n'est point matière de foi, quoiqu'il ne faille pas sur ce point se diviser ni faire schisme.	Mais je connus, en vérité, qu'il n'y avait point, en effet, d'hérétiques dans l'Église, quand je vis qu'ils (les jansénistes) s'étaient si bien justifiés de toutes ces hérésies, que vous ne pûtes plus les accuser d'aucune erreur contre la foi, et que vous fûtes réduit à les entreprendre seulement sur des questions de fait touchant Jansénius, qui ne pouvaient être matière d'hérésie.

LA LETTRE	LA XVII[e] PROVINCIALE
6° Ajoutons, mon R. P., que vos adversaires (les jansénistes) ont déclaré qu'ils ne se mettaient pas en peine, si ces propositions étaient ou n'étaient pas dans Jansénius ; et qu'en quelques livres qu'elles soient, ils les condamnent.	Voilà le sujet de votre dispute présente : Il ne vous suffit pas qu'ils condamnent les cinq propositions, et encore tout ce qu'il y aurait dans Jansénius qui pourrait y être conforme et contraire à saint Augustin.
7° Quand vous dites que MM. de Port-Royal tiennent que Jésus-Christ n'est pas mort pour tout le monde, ou pour tous les hommes, et qu'il n'a répandu son sang que pour le salut des prédestinés, que répondent-ils ?	N'ai-je pas visiblement reconnu que Jésus-Christ est mort pour ces damnés, et qu'ainsi il est faux « qu'il ne soit mort que pour les seuls prédestinés » ?
8° Quand vous dites à MM. de Port-Royal qu'ils ne reconnaissent pas le Pape, qu'ils ne reçoivent pas le grand concile de Trente, etc., ils se servent comme ils doivent du *mentiris impudentissime*, c'est-à-dire que vous mentez.	Quand ai-je fait quelque action d'union avec les hérétiques, ou de schisme avec l'Église ? Quel concile ai-je contredit ? Quelle constitution du Pape ai-je violée ? Il faut répondre, mon Père, ou... vous m'entendez bien.

La ressemblance de ces deux écrits n'est pas limitée aux passages que nous avons cités. Il y a des développements qu'on aurait toute la peine à distinguer s'ils n'étaient sous des titres différents. Dans la Lettre il est démontré, d'une façon très éclatante, qu'en matière de religion, une erreur de fait ne peut jamais constituer une erreur de foi. Quand l'Église condamne un ouvrage, elle désigne les erreurs et les fautes dangereuses à la doctrine chrétienne. C'est une question de foi, et il faut se soumettre, sans conditions, à la décision de l'Église. Mais quant à savoir si, en effet, une mauvaise doctrine se trouve dans un ouvrage, c'est une question de fait, et on est libre, sans encourir la désapprobation de qui que ce soit, de soutenir, si le cas se présente, qu'un livre est exempt des erreurs que l'Église a condamnées. Pour appuyer une telle interprétation dans la Lettre, Pascal a pris pour exemple les Ariens, Nestoriens et Monothélites. Puis il s'est servi de ces mêmes exemples dans la XVII[e] Provinciale, en les développant plus amplement et avec plus de vigueur.

Mais il y a encore, et cela est aussi important, des traits de ressemblance dans ces deux écrits. L'idée générale, tout d'abord, qu'il a fallu exposer et soutenir, est absolument la même dans les deux pièces. Le père Annat avait soutenu, dans son livre, qu'à l'auteur des quinze Lettres à un Provincial il suffit de dire quinze fois qu'il est hérétique, et qu'étant déclaré tel, il ne mérite plus aucune créance ; que la constitution du pape condamne les cinq propositions et la doctrine de Jansénius, et tous ceux qui s'opposent à cette condamnation sont hérétiques. Cette attaque fut formelle et irrévocable. Pascal a dû laisser de côté la doctrine des casuistes pour défendre la doctrine des jansénistes. Comment s'acquitter de cette nouvelle tâche ! Pascal

s'abrite, grâce aux instructions de Nicole, derrière l'Histoire de l'Église catholique. Il y trouve à volonté des précédents et des exemples où les saints pères et les conciles n'étaient pas d'accord si une doctrine erronée, qu'ils accusaient à l'unanimité, se trouvait dans un tel livre qui suscitait des doutes. Ces précédents, appliqués adroitement au livre de Jansénius, permettaient, en effet, à MM. de Port-Royal de soutenir que les cinq propositions sont à condamner, mais qu'elles ne se trouvaient pas dans Jansénius. Voilà la thèse soutenue par Pascal dans la Lettre et dans les deux dernières Provinciales.

Il est important, donc, de voir de près la méthode que Pascal a suivie pour interpréter les événements du passé en faveur de la cause qu'il soutenait. Eh bien ! la cohérence, l'intime rapport des données historiques et du problème que Pascal se proposait de résoudre à l'aide de ces données, la logique forte et pressante qui ne laisse de place à aucun doute gagnent complètement le lecteur, lui donnent une instruction au lieu de solliciter sa bénévole approbation. On persiste dans la conviction que les cinq propositions ne se trouvent pas dans Jansénius. Toute la question prend la forme que Pascal lui a donnée. Pour atteindre à cette unité admirable, Pascal s'est servi de la méthode d'analyse. C'est le Taine du XVII^e^ siècle. Il soumet les faits particuliers à une loi générale. Cette loi l'empêche de chercher dans ces faits d'autres notions que celles dont il a besoin. Ces faits l'empêchent de faire des raisonnements *in abstracto* et de mettre, à la place de la réalité, une simple supposition. Il lui a fallu démontrer que les jansénistes ne sont pas hérétiques en refusant d'accuser Jansénius d'hérésie. Tous les arguments sont dirigés pour appuyer cette affirmation, et tout ce qui n'est pas utile à cette entreprise fut éliminé et négligé.

Nous pouvons même suivre, dans la Lettre et dans la XVII^e^ Provinciale, le procédé employé par Pascal pour rattacher une donnée historique au cas des jansénistes. Ce procédé révèle un homme de système, un mathématicien. Dans chaque point (paragraphe) je trouve, d'habitude, trois parties : l'exposition d'une affaire ou d'une doctrine très importante et dont on ne savait comment juger ; l'éclaircissement de la matière en litige par l'aveu des accusés ou par le décret d'un concile ; la portée et le sens de tout cela par rapport à la doctrine janséniste. Les marques de ce procédé se trouvent dans la Lettre aussi bien que dans n'importe quelle Provinciale :

La Lettre : *a*. Les Ariens furent accusés de nier la consubstantialité du Père et du Fils. On ne savait pas quelle sera leur réponse. *b*. Ils n'ont pas voulu se justifier de cette accusation, et on les a déclarés hérétiques. *c*. Les jansénistes sont accusés de soutenir que les préceptes sont impossibles. Ils protestent que cela n'a jamais été leur opinion, que c'est une hérésie de soutenir une pareille opinion. Ils ne sont donc point hérétiques (je résume).

La XVII^e^ Provinciale : *a*. Saint Basile condamna les écrits d'un

père en croyant y trouver l'hérésie d'Arius. Saint Athanase, au contraire, approuvait ces écrits en n'y trouvant que la doctrine de l'Église. *b*. C'était une question de fait. Les deux saints étaient d'accord sur le véritable sens de l'orthodoxie. Seulement, ils ne convenaient pas du sens des écrits qu'ils examinaient. Cela suffisait pour ne produire aucun dissentiment entre ces deux pères de l'Église. *c*. De même, les jésuites soutiennent que Jansénius a contredit l'Église en disant *qu'on ne peut résister à la grâce*, ce qui constitue une hérésie. Les jansénistes acceptent ce dernier point, mais ils refusent de croire que Jansénius ait soutenu une telle hérésie. Il n'y a donc aucun sujet de les traiter d'hérétiques.

La Lettre : *a*. Contre Cyrus et Sergius l'on a soutenu deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ. *b*. Ils n'ont pas déclaré qu'on leur imposait, et c'est pourquoi ils sont restés hérétiques. *c*. On oppose aux jansénistes que dans l'état de corruption ils ne rejettent pas la nécessité de l'action méritoire ou déméritoire. Ils refusent, pourtant, de confirmer que tout ce que nous faisons c'est par nécessité et par contrainte, et croient que nous sommes libres de faire le bien ou le mal, malgré ce fait que la grâce efficace nous pousse infailliblement à faire le bien. Sur ce dernier point les jansénistes sont d'accord avec tous les thomistes. On leur suppose, en effet, une doctrine qui leur est étrange.

La XVII^e Provinciale : *a*. Le pape Honorius, par un décret, favorisa l'hérésie des monothélites (soutenue aussi par Cyrus et Sergius). Cinquante ans après, le VI^e concile condamna ce décret. Deux siècles après, les papes et les conciles confirmèrent le décret du VI^e concile. *b*. Cependant, quelques auteurs modernes, comme le cardinal Bellarmin, ont soutenu que les écrits d'Honorius sont exempts de toute erreur, étant donné que les conciles et les papes peuvent se tromper dans les questions de fait et qu'ils ont mal compris Honorius. On ne devient pas hérétique en affirmant qu'Honorius ne l'était pas. *c*. Quand les jansénistes ne se mettent pas d'accord avec le pape Innocent X qui dit que l'erreur des cinq propositions est dans Jansénius, ce n'est qu'une question de fait semblable à la précédente. Il est impossible que, pour une même cause, les uns restent catholiques et les autres deviennent hérétiques. La liberté ne connaît pas d'exceptions.

Dans la Lettre, il y a encore quatre paragraphes développés aussi minutieusement et adroitement que ceux dont nous donnons ci-haut le résumé : L'attrition doit être reçue telle que le concile de Trente l'a décrite ; c'est le péché de le nier ; les jansénistes ne sont pas en faute, car ils se soumettent à tous les conciles. — De même avec Nestorius, Eutichès, Luther et Calvin, Pascal a su comparer les jansénistes et tirer tout au profit de ces derniers. L'analyse des idées et des faits, c'est, d'ailleurs, ce qu'on trouve, sans difficulté, sur chaque page des *Provinciales*.

Ces démonstrations précédentes, il faut l'avouer, ne sont pas trop

convaincantes. Le plus incapable critique peut employer la meilleure méthode du monde. Oui, mais dans la Lettre nous ne trouvons rien qui n'atteste l'esprit et la main d'un maître — la vivacité et la solidité de Pascal. Voici encore des exemples : « Je ne sais s'il en (de Port-Royal) est ou non, mon révérend père; et j'aime mieux croire qu'il n'en est pas, sur sa parole, que de croire qu'il en est, sur la vôtre, puisque vous n'en donnez aucune preuve ». — « Toutes ces accusations d'hérésie, qui ne vous coûtent rien qu'à les avancer hardiment, ne sont bonnes qu'à faire peur aux ignorants et à étonner les femmes ; mais sachez que des hommes d'esprit veulent savoir où est cette hérésie. » — « Et il est encore plus aisé de montrer dans leurs adversaires (les jésuites) la marque et l'esprit de calomniateurs et d'imposteurs, qu'en eux (les jansénistes) le caractère d'hérétiques. » — « Mais qu'un des moyens dont vous vous servez pour montrer qu'ils sont hérétiques, ce sont leur piété et leur zèle pour la discipline de l'Église et pour les saints Pères ; c'est ce qui ne peut se soutenir : aussi nous nous donnerons bien garde de vous suivre en cela ». — « Car, dites-moi, mon révérend père, si ces MM. (de Port-Royal) ne sont point hérétiques, comme je le crois certainement : me justifierez-vous devant Dieu, si je les crois hérétiques ? Et tous ceux qui, sur votre parole, les croient hérétiques, et le disent partout, seront-ils excusés au tribunal du souverain Juge, quand ils diront qu'ils l'ont lu dans vos écrits? »

J'ai tiré toutes ces cinq citations de la Lettre qui nous occupe. Le ton blessant et vrai, beaucoup de faits mis en relief avec peu de mots, l'animosité forte et justifiée, nulle place où s'abriterait la malveillance de l'adversaire, la logique pressante d'un Euclide ou d'un Épictète : cela est de Pascal, donc. Mais comment concilier la raillerie et la vérité? Ces passages portent la marque d'un rire sardonique aux dépens de la religion. — Point du tout. La trace du ridicule est tellement cachée que ce serait une maladresse de croire qu'il y a là quelque chose d'imposé. « Les choses parfaites sont celles qui nous dépassent. »

En dehors de ces qualités qui dévoilent le véritable auteur de la Lettre, il y a encore des faits qui confirment notre thèse. La situation était changée, de même Pascal changea de ton. Lui, qui s'était moqué de la morale relâchée des jésuites et de Molina, est devenu docile et soumis dans la Lettre et dans les deux dernières Provinciales. Bien plus encore, il ne parle plus des seize Provinciales, comme s'il n'en était pas l'auteur. Le père Annat a dit, en mots propres, que les *Provinciales* sont des calomnies, que les citations de Lessius, Sanches et Laymon sont des impostures fabriquées. Pascal a fait la sourde oreille à toutes ces objections. Même il est prêt à cajoler les jésuites : « Mais quand vous dites que MM. de Port-Royal soutiennent que l'on ne résiste point à la grâce intérieure, ils le nient, et confessent avec vous que c'est une hérésie ». — » Cela ne vaut-il pour le moins autant

que de dire qu'on le croit comme les jésuites le croient, et comme Molina l'explique ? » (La Lettre.) — Cette adresse de parler à ses adversaires en ami et en approbateur se trouve aussi dans les détours politiques de la XVII^e Provinciale : « Ils (les jansénistes) condamnent cela aussi bien que vous ». — « C'est ce que tous les théologiens reconnaissent, comme il paraît par cette maxime du cardinal Bellarmin, de votre société. » — « D'où vient donc, mon père, que, dans une même cause, vos pères sont catholiques et vos adversaires hérétiques? » — « Il faut donc apprendre à tout le monde et que la grâce efficace n'est pas condamnée par votre propre aveu, et que personne ne soutient ces erreurs. » — Un publiciste seulement peut changer de gamme, un grand auteur, jamais. On a dit, et avec raison, que Pascal avait abusé de son génie.

Après toutes ces comparaisons et preuves, il nous reste à expliquer un petit inconvénient. Deux fois, dans la Lettre, il est parlé de l'auteur des *Provinciales* comme d'une troisième personne. Cela n'est pas étonnant. Tous ces écrits étaient anonymes. Dans les deux Provinciales (XVI, XVII), Pascal a dit qu'il est seul et qu'il n'a rien de commun avec Port-Royal. Pourtant, nous savons que c'est le contraire qui est vrai. D'ailleurs, Pascal a voulu, par la Lettre, provoquer le P. Annat d'une manière nouvelle, entamer la polémique sur des questions qui ne sont en aucun rapport avec la matière des seize Provinciales. Ce coup de théâtre a réussi. Le P. Annat répondit à la Lettre, dans les limites de la Lettre, et c'est ce qu'il fallait à Pascal. Il faut noter aussi que Port-Royal était menacé de persécution, que la date du 20 mars 1656, quand les solitaires furent dispersés, était bien conservée dans la mémoire. La XVII^e Provinciale avait été prête le 23 janvier (1657), et ne vit le public que le 19 février. Une telle situation obligea Pascal à se déguiser en changeant un incognito contre un autre incognito pour substituer à la raillerie presque le sérieux d'un théologien.

Il nous reste encore à exposer comment la Lettre a fini par s'égarer après 1779 et par devenir véritablement incognita. C'est l'affaire des critiques et des éditeurs. Sainte-Beuve a commencé le premier à établir un critère pour savoir quels écrits, en dehors des *Pensées* et des *Provinciales*, doivent être attribués à Pascal. Seulement, il ne parle pas de la Lettre qui nous occupe (*Port-Royal*, 5^e édit., t. II, p. 74). M. Lanson a repris ce même sujet (*Revue d'Histoire litt. de la France* de 1901, p.1) ; il y a jeté de nouvelles lumières. D'après lui il faut attribuer à Pascal les factums I, II, V, VI, la lettre d'un avocat et le projet de mandement. De la Lettre, il ne parle pas non plus.

Enfin, Félix Gazier (Brunschvicg, édition de *Pascal*, t. VI, p. 577 ; t. VII, p. 12) croit établir définitivement que cette Lettre n'est pas de Pascal : « Cet écrit a été inséré, on ne sait pourquoi, dans certaines éditions des *Provinciales* et même dans celle de 1657. On l'a attribuée aussi à Nicole et à d'Asson de Saint-Gilles. Les renseignements

envoyés à Périer montrent que le Père Fronteau en est l'auteur. Les derniers mots de cette lettre au P. Annat font comprendre comment Pascal ne se laissa pas entraîner sur le terrain où voulait l'attirer le confesseur du roi, et pourquoi il ne lui répliqua pas. »

Ces « derniers mots » ne nous apprenent pas grand chose. Nous y voyons seulement une dissimulation adroite du nom de l'auteur : « Je vous laisse à l'auteur des Lettres (à un Provincial). Il a déjà fort malmené vos confrères... » Mais il faudrait être sûr de celui qui a écrit ces mots pour être persuadé de la certitude de leur signification. Comment croire à un écrit sans signature ! Félix Gazier, pour établir le nom de l'auteur de la Lettre, s'appuie sur le texte d'une autre lettre, dont le nom de l'auteur ne peut être établi que par approximation et conjecture. Florin Perier, beau-frère de Pascal, reçut à Clermont une lettre de Paris, ou de Port-Royal, datée du 6 février 1657. Dans cette lettre il y avait ceci : « L'auteur de la première lettre au P. Annat est le même que celui de la lettre latine, un moine que ni moi ni nos amis ne voyons jamais ». L'auteur de cette lettre latine est le P. Fronteau, mais qui est l'auteur de la lettre à Perier ? Félix Gazier dit, « selon toute vraisemblance », c'est d'Asson de Saint-Gilles.

Était-il capable, ce père Fronteau, d'écrire une lettre dans une forme aussi admirable qu'il n'y a que les écrits de Pascal auxquels elle ressemble? Ce père serait donc « un grand auteur d'une et unique lettre » ! Pourtant, sa « lettre latine » témoigne d'un esprit sec et scolastique. Comment se pourrait-il qu'un homme, en écrivant en français, change de méthode, d'esprit et de style ? Les théologiens de cette époque s'exprimaient mieux en latin qu'en français. Il faudrait prouver que ce n'était pas le cas du père Fronteau.

Il est très malaisé de soutenir que la personne qui écrivait des lettres à Périer n'était autre que de Saint-Gilles. Ce dernier connaissait presque toutes les sociétés religieuses à Paris, tous les amis et ennemis de Port-Royal. C'est lui qui a fait imprimer en cachette les *Provinciales*. Quel besoin avait-il de dire qu'il ne voyait jamais le père Fronteau ?

Pour résoudre la dernière difficulté. Avec Pascal collaboraient Nicole et Hermant. Arnauld était obligé, après la censure de la Sorbonne, de quitter Paris. Eh bien ! Comme le père Annat attaquait surtout l'auteur des *Provinciales*, et comme on menaçait de dispersion les solitaires de Port-Royal au cas où ils ne refuseraient pas de publier, sans signature et sans privilège, les *Petites Lettres*, il fallait se taire, ou écrire convenablement. Pour remplir ces conditions, Pascal avait adressé au P. Annat la Lettre qui nous occupe, et, en prenant l'extérieur d'une personne qui entre pour la première fois en lice, il a donné le change qu'exigeait la situation. Pourtant, il fallait, en ce moment-là, que la Lettre fût de quelqu'un, du père Fronteau, par exemple.

Pour consommer notre démonstration, nous ajoutons ces confronta-

tions de texte : « Cette façon d'agir est injuste, et marque une animosité étrange, et qui n'est point chrétienne. Si on la souffre, il n'y aura personne qu'on ne puisse faire hérétique et même mahométan ». (La Lettre.) — « Si cette façon de prouver est reçue, il ne sera plus difficile de résoudre les plus grandes difficultés. » (La lettre de Pascal au P. Noël.) — « Ils ne se mettent pas en peine si ces propositions étaient ou n'étaient pas dans Jansénius. » (La Lettre.) — « Vous ne vous mettez pas en peine que de chercher quel est ce corps. » (La lettre de Pascal au P. Noël.) — M. Lanson a constaté que les quatre factums qui sont de Pascal contiennent : le premier, quatorze pages ; le second, douze pages ; le cinquième, treize pages ; le sixième, quatorze pages. Les autres factums, qui ne sont pas de Pascal, ont plus de vingt-cinq pages chacun. De ce point de vue aussi, la preuve ne nous échappe pas. La Lettre occupe douze pages dans l'édition de Bossut (t. III, p. 1).

Dans tous les passages, dans toutes les phrases de la Lettre, il est impossible de trouver au moins une preuve sérieuse contre le contenu de notre article. En beaucoup de passages, il y a des mots, des expressions qui rappellent la brièveté et la manière de penser de Pascal. Une méthode de discussion ; l'opinion de l'adversaire exposée avec concision et battue avec vigueur ; l'absence de tout argument inutile ; une logique pressante et qui impose à la nature du sujet ; la recherche, dans le passé, non des autorités mais des précédents ; l'opiniâtreté, la véhémence, l'orgueil, voilà des qualités que le père Fronteau n'a jamais possédées. Il n'y avait que Pascal pour croire que, dans une controverse des théologiens, ce qui n'a jamais manqué, il y allait de tout le christianisme et de toutes les vertus. L'homme qui prenait tout d'une façon tragique et mystique, c'est Pascal.

R. Arsovitch.

A PROPOS D'UN PASSAGE DE LA PREMIÈRE PRÉFACE DE « BRITANNICUS »

« Que faudroit-il faire pour contenter des juges si difficiles ? La chose seroit aisée, pour peu qu'on voulût trahir le bon sens. Il ne faudroit que s'écarter du naturel pour se jeter dans l'extraordinaire.... Il faudroit, par exemple, représenter quelque héros ivre qui se voudroit faire haïr de sa maîtresse de gaieté de cœur, un Lacédémonien grand parleur, un conquérant qui ne débiteroit que des maximes d'amour, une femme qui donneroit des leçons de fierté à des conquérants. Voilà, sans doute, de quoi faire récrier tous ces Messieurs [1]. »

Les premières allusions de ce passage fort connu sont claires. Le conquérant qui veut se faire haïr de gaieté de cœur par sa maîtresse est Attila. « Gaieté de cœur » est inexact [2], mais n'oublions pas qu'il s'agit ici d'une caricature d'un héros cornélien dégénéré, et Racine en profite pour souligner l'invraisemblance de ces personnages — les contraires des siens — qui font passer les grands intérêts dont ils ont la charge avant leur amour. Le Lacédémonien grand parleur ne peut être qu'Agésilas, — à moins que ce ne soit Lysander, — on pourrait à ces deux mêmes titres aisément s'y tromper [3]. On n'a que l'embarras du choix pour citer dans cette pièce des tirades fort longues qui retardent l'action, dont l'effet de mièvrerie est encore augmenté par leur caractère quasi-strophique qui nous rappelle les meilleurs jours des pointes et les par trop chantantes stances du *Cid*. Mais le *Cid* est le *Cid* et *Agésilas* n'est qu'*Agésilas*. Maintenant quel est ce « conquérant qui ne débite que des maximes d'amour » et cette « femme qui donne des leçons de fierté à un conquérant » ? Les notes de l'édition Mesnard portent qu'il s'agit de César et de Cornélie. Comme on relit peu Corneille aujourd'hui, les éditions classiques ont adopté cette explication, qui ne me paraît pas plus fondée pour cela, et j'en vois pour ma part une bien plus satisfaisante.

Raisonnons un peu avant d'étudier les textes. On remarquera que, dans l'astucieuse préface de *Britannicus*, Racine a eu l'habileté de

1. *Œuvres de J. Racine*. Édition Mesnard. Hachette, 1865, tome II, p. 246-247.
2. Cf. :

> Mais voir en d'autres bras l'objet de tous mes vœux,
> Vouloir qu'à mes yeux même un autre le possède
> Ah ! le mal est encor plus doux que le remède ! etc.
>
> (Acte III, sc. 1, v. 788 *sq.*)

3. Cf. vers 874-933 (tirade de 59 vers), 958-1039 (81 vers). Je n'ai pas fait la statistique, mais il me semble bien que c'est Agésilas qui l'emporte comme grand parleur dans ses entretiens avec Lysander (Acte III, 1) et à plus forte raison avec Xénocles (III, 2, etc.).

s'en prendre non au grand Corneille, à qui il doit tant, — il le reconnaîtra un jour, — mais au Corneille vieilli, qui n'a plus pour le soutenir dans ses illusions que l'admiration de confiance de quelques fossiles de la précédente génération et celle — affectée — de quelques jaloux de Racine. Aux yeux du débutant enivré par les applaudissements d'*Andromaque*, le succès d'estime de *Britannicus* ne peut s'expliquer que par la cabale malhonnête du « vieux poète malveillant » qui ne digérera jamais sans doute que son *Pertharite* tombé ait fourni les plus heureuses situations de cette *Andromaque* qu'on a portée aux nues. Quoi de plus tourmentant, songez-y, que de voir un habile adaptateur — car qu'est-il d'autre ? — se faire un succès avec les trouvailles mal exploitées par soi-même [1] ? Comment ne pas s'acharner à démasquer, si possible, ce profiteur de la scène, et comment, d'autre part, Racine, menacé dans son avenir, ne se serait-il pas cru tenu de lui rendre au plus tôt la monnaie de sa pièce, si l'on ne dirait pas mieux la pièce de sa monnaie [2] ? Car il n'y a pas de

1. On trouvera dans l'édition Mesnard, tome 6, p. 46 *sq.*, les rapprochements que tout le monde a faits depuis Voltaire entre la scène 4 de l'acte Ier d'*Andromaque* et la scène 5 de l'acte II de *Pertharite*. Je signalerai seulement deux détails : *Qui ne craint point la mort craint peu quoi qu'il ordonne ; — Vous la craindrez peut-être en quelque autre personne* (v. 739 et 740), et : *Allez ! sans irriter plus longtemps mon courroux, Attendre ce qu'un maître ordonnera de vous* (v. 737-738), qui me rappellent : *Ah ! Madame, les Grecs, si j'en crois leurs alarmes, Vous donneront bientôt d'autres sujets de larmes*, et : *Madame en l'embrassant songez à le sauver*. — Mais j'insisterai surtout sur la scène 1 de l'acte II, où Voltaire, qui a indiqué encore quelques rapprochements possibles, n'a pas vu, semble-t-il, le plus piquant : celui où Corneille a exposé le thème du : *Qui te l'a dit ?*

Mettre à ce prix vos yeux et votre diadème
C'est ne connaître pas votre haine et vous-même :
Et qui, sous cet espoir, voudroit vous obéir
Chercheroit les moyens de se faire haïr.
Grimoald inconstant n'a plus pour vous de charmes,
Mais Grimoald puni vous coûteroit des larmes.
A cet objet sanglant l'effort de la pitié
Reprendroit tous les droits d'une vieille amitié
Et son crime en son sang éteint avec sa vie
Passeroit en celui qui vous auroit servie.
Quels que soient ses mépris, peignez-vous bien sa mort,
Madame, et votre cœur n'en sera pas d'accord.
Quoi qu'un amant volage excite de colère
Son change est odieux, mais sa personne est chère ;
Et ce qu'a joint l'amour a beau se désunir,
Pour le rejoindre mieux, il ne faut qu'un soupir.
Ainsi n'espérez pas que jamais on s'assure
Sur les bouillants transports qu'arrache son parjure.
Si le ressentiment de sa légèreté
Aspire à la vengeance avec sincérité,
En quelques dignes mains qu'il veuille la remettre
Il vous faut vous donner et non pas vous promettre,
Attacher votre sort, avec le nom d'époux,
A la valeur du bras qui s'armera pour vous.
Tant qu'on verra ce prix en quelque incertitude,
L'oseroit-on punir de son ingratitude ?
Votre haine tremblante est un mauvais appui
A quiconque pour vous entreprendroit sur lui ;
Et quelque doux espoir qu'offre cette colère,
Une plus forte haine en seroit le salaire... (V. 394-428.)

2. J. Lemaître est le premier, je crois, qui ait excusé Racine. S'il a oublié la déférence que la jeunesse doit avoir pour l'âge — j'ajouterai : et la gloire passée, — Cor-

doute qu'il ait savamment et cruellement choisi la place où porter ses coups, à savoir les pièces les plus vulnérables, les dernières en date, d'ailleurs, où tous sentaient se débattre le savoir-faire impuissant, vaincu d'avance par le génie dans toute sa fleur.

Ceci posé, qui ne voit ce qu'il y aurait à première vue de bizarre et surtout de maladroit de la part de Racine qui vient de si bien placer ses premières flèches en plein but, à risquer d'émousser les deux autres sur une des pièces qui se défendent, qui se défendaient surtout au XVII[e] siècle, où l'on a tenu — et Corneille en a eu lui-même l'illusion — *Pompée* pour un chef-d'œuvre égal aux plus grands. Rappelons seulement La Bruyère qui, en 1696, le met sur la même ligne que *Cinna*[1], alors qu'il omet *Polyeucte*[2] ! N'était-ce pas s'exposer de la part de Racine à se faire dire : Holà ! par le petit nombre de gens sages qui, avec Boileau, criaient casse-cou à Corneille après *Attila*, mais certes pas après *Pompée*.

Ce n'est pas évidemment qu'on ne puisse trouver dans *Pompée* des propos amoureux assez fades chez César, — ni de nobles et éloquentes paroles dignes d'un héros masculin chez Cornélie, — mais, étant donné la place que les mœurs dramatiques faisaient alors à l'amour, il est évident qu'au premier point de vue, non seulement rien ne pouvait choquer les spectateurs de Corneille — ni même ceux de Racine — mais encore rien ne devait attirer spécialement leur attention. César, en effet, ne débite pas plus de maximes d'amour que Pyrrhus. Il dit bien :

... Antoine avez-vous cette reine adorable[3] ?

et s'inquiète de savoir comment Cléopâtre a reçu « les offres de sa flamme », mais cela ne l'empêche pas de recevoir — à contre-cœur, il est vrai — Cornélie, et de prendre vis-à-vis d'elle un ton des plus fiers. Dans l'ensemble, les traits du conquérant dominent. Avec quel hautain mépris se dresse-t-il contre les traîtres :

Pour les mettre en déroute eux et tous leurs complices
Je n'ai qu'à déployer l'appareil des supplices
Et pour soldats choisis envoyer des bourreaux
Qui portent hautement mes haches pour drapeaux[4]...

ou contre le lâche calcul de l'hôte félon :

Vous eussiez pu tomber, mais tout couvert de gloire :
Votre chute eût valu la plus haute victoire[5]...

C'est l'âme de l'Auguste de *Cinna* ou du Flaminius de *Nicomède* dans ses beaux moments — quand il parle au nom de la ville maî-

neille avait, cela est trop vrai, oublié ce qui est dû à la jeunesse vive et sensible — et à l'avenir.

1. Ch. XII, § 56.
2. Où il voit principalement de la « tendresse » (Cf. ch. I, § 54).
3. Acte III, sc. 3, v. 945. — Voyez surtout la scène 3 de l'acte IV.
4. Acte IV, sc. 5, v. 1140 *sq.*
5. Acte III, sc. 2, v. 821-822.

tresse — ou plutôt c'est l'âme romaine elle-même qui s'exprime dans sa majesté :

> Je ne veux que celui de vaincre et pardonner...
> Connaissez-vous César de lui parler ainsi ?
> Vous qui devez respect au moindre des Romains [1] !

Non, vraiment, ce conquérant débite mieux que des « maximes d'amour », et n'a besoin de personne, ni surtout d'une femme, pour prendre des « leçons de fierté » !

Cornélie, d'ailleurs, ne prétend pas lui en donner. Certes, Cornélie est une héroïne de race, mais ce n'est pas à dire qu'elle n'ait rien de la femme, comme on l'a trop répété depuis Nisard. Cornélie est la Romaine idéalisée de l'histoire, ce n'est pas un fantôme. Elle s'apparente à cette Arria, mère et femme sublime, dont nous parle Pline le Jeune, et, en France même, elle n'est pas sans postérité. Elle est une de ces âmes formées par l'austère doctrine stoïcienne, qui aura encore au XVIIe siècle tant d'attrait, que Pascal y verra le plus redoutable obstacle à la sainteté chrétienne. C'est son âme diversement nuancée que je retrouve dans la Grande Mademoiselle, qui ressemble peut-être davantage à Laodice, et plus encore dans Charlotte Corday ou Madame Roland. La sincérité chez elle n'exclut pas une certaine grandiloquence, et il n'est pas un geste qui ne se préoccupe du décorum moral : telle quelle, elle reste une des belles créations de Corneille, inférieure à Pauline, sans doute, mais supérieure à Laodice et à Emilie. Comme le loup qui se tait pour mourir, elle garde dans la souffrance un silence hautain :

> N'attendez pas de moi des regrets ni des larmes :
> Un grand cœur à ses maux applique d'autres charmes.
> Les faibles déplaisirs s'amusent à parler
> Et quiconque se plaint cherche à se consoler [2].

Elle brave le destin, mais sans faire la leçon à César, qu'elle traite d'égal à égal :

> César, car le destin que dans tes fers je brave
> Me fait ta prisonnière et non pas ton esclave...
> Souviens-toi seulement que je suis Cornélie [3].

Non, décidément, il faut chercher ailleurs et le conquérant qui débite les « maximes d'amour » et la femme qui lui donne des « leçons de fierté ». Où ? Évidemment dans les pièces les plus récentes et les plus contestées, dans *Agésilas* ou dans *Attila*.

Il faut avouer que le premier trait est un peu vague, et il ne serait pas impossible de penser tout d'abord à quelques roulades d'Agésilas :

> Comme l'amour n'entend que ce qu'il veut entendre
> Il ne voit que ce qu'il veut voir [4].

1. Vers 915-810-827.
2. Acte V, sc. 1, v. 1461 *sq.*
3. Acte III, sc. 4, v. 985 *sq.* et 1026.
4. Acte V, sc. 2, v. 1781.

J'aime, mais après tout je hais autant que j'aime,
Et ces deux passions qui règnent tour à tour
Ont au fond de mon cœur si peu d'intelligence
Qu'à peine immole-t-il la vengeance à l'amour
Qu'il voudroit immoler l'amour à la vengeance [1].

Ce sont bien là des « maximes » comme on en débitait dans les salons où elles étaient évidemment mieux à leur place. Néanmoins il me semble que cette manie de faire de la morale amoureuse est encore plus marquée dans *Attila* et plus choquante encore dans ce barbare qui, d'ailleurs, mérite aussi davantage le surnom de « conquérant » :

Les femmes qu'on adore usurpent un empire
Que jamais un mari n'ose ou ne peut dédire.
C'est au commun des rois à se plaire en leurs fers,
Non à ceux dont le nom fait trembler l'univers [2]...
O beauté qui te fais adorer en tous lieux,
Cruel poison de l'âme et doux charme des yeux
Que devient, quand tu veux, l'autorité suprême [3] ?...

Et voici proprement la leçon de fierté qu'il reçoit d'Honorie quand il lui propose le « rebut d'Ildione » :

Je n'ai que des mépris pour ce qu'elle dédaigne.
Quel honneur est celui d'être votre moitié
Qu'elle cède par grâce et m'offre par pitié ?
Je sais ce que le ciel m'a faite au-dessus d'elle
Et suis plus glorieuse encore qu'elle n'est belle.

ATTILA.

J'adore cet orgueil, il est égal au mien,
Madame ; et nos fiertés se ressemblent si bien
Que si la ressemblance est par où l'on s'entr'aime
J'ai lieu de vous aimer comme un autre moi-même.

HONORIE.

Ah ! si non plus que vous je n'ai point le cœur bas,
Nos fiertés pour cela ne se ressemblent pas.
La mienne est de princesse et la vôtre est d'esclave :
Je brave les mépris, vous aimez qu'on vous brave.
Votre orgueil a son faible et le mien, toujours fort,
Ne peut souffrir d'amour dans ce peu de rapport.
S'il vient de ressemblance, et que d'illustres flammes
Ne puissent que par elle unir les grandes âmes,
D'où naîtroit cet amour, quand je vois en tous lieux
De plus dignes fiertés qui me ressemblent mieux [4] ?

C'est, on le voit, le barbare qui reçoit la leçon de la Romaine. César n'en saurait accepter de Cornélie. Sur ce chapitre, des Romains de Corneille entre eux n'ont rien à s'apprendre.

HENRI JACOUBET.

1. Acte V, sc. 5, v. 1938 *sq.*
2. Acte I, sc. 2, v. 121 *sq.*
3. Acte III, sc. 1, v. 763 *sq.*
4. Acte III, sc. 4, v. 978 *sq.*

ÉTUDE SUR DEUX NOMS DANS « LA LÉGENDE DES SIÈCLES »

Dans les diverses études sur la *Légende des Siècles*, et même dans la plus récente édition annotée parue dans la collection des *Grands Écrivains de la France*, trois vers de la *Rose de l'Infante* sont restés sans référence ni explication :

> Quand Béit-Cifresil, fils d'Abdallah-Béit,
> Eut creusé le grand puits de la mosquée, au Caire,
> Il y grava : « Le ciel est à Dieu ; j'ai la terre ».
> (*La Rose de l'Infante*, vers 216-218 [1].)

Quoique les annotateurs et critiques de l'œuvre de Victor Hugo ne l'aient fait suivre d'aucun commentaire, ce court passage semble pourtant appeler quelques éclaircissements, car nul dictionnaire, nulle histoire ne permet de retrouver les noms de Béit-Cifresil et d'Abdallah-Béit qui y sont mentionnés. Il n'est donc pas superflu de rechercher la solution de cette énigme et de compléter, en cet endroit, l'onomastique de la *Légende des Siècles*.

* * *

Béit-Cifresil et Abdallah-Béit, noms de princes inconnus, présentent un terme commun : *Béit*, qui montre que Victor Hugo a voulu les rattacher à une dynastie. L'allusion à la mosquée du Caire circonscrit les recherches aux dynasties arabes ayant régné sur l'Égypte. Or, il en est une qui répond effectivement à ces données : celle des Fatimides.

Fondée à Kairouan, vers l'an 296 de l'hégire (ap. J.-C., 908), on sait que le quatrième prince de cette maison, Mo'izz Lédin illah, transporta, dans l'année 362 de l'hégire (ap. J.-C., 972), le siège de sa capitale au Caire.

Le premier des khalifes fatimides avait été un certain Abû-Mohammed Obéid' Allah, qui avait pris, au temps du khalife abbasside Moktader-Billah, le titre de Mahadi, la qualité de Commandeur des Fidèles et prétendit descendre, en droite ligne, d'Ali, fils d'Abû-Talib et de Fatimah, fille de Mahomet.

Les Abbassides ne voulurent jamais reconnaître la légitimité des Fatimides, ni au point de vue de leur indépendance, ni au point de

1. Victor Hugo, *Œuvres complètes*, poésie, t. VI, *Légende des Siècles*, t. II, p. 39 et 449. Paris, Ollendorff, 1906. Cf. *Les Grands Écrivains de la France*. Victor Hugo, *Légende des Siècles*, t. II, p. 648. Paris, Hachette, 1920.

vue de l'origine qu'ils s'attribuaient ; aussi ne les appelèrent-ils qu'Obéidites, du nom du chef de la dynastie [1].

Le nom de *Béit* se rapproche si aisément d'*Obéid*, et sa double attribution fait si bien songer aux Obéidites, qu'on est porté à y voir plus qu'une simple coïncidence. Est-ce à dire que *Béit* provient d'*Obéid*, et faut-il le considérer comme une déformation du nom du premier khalife fatimide ? On serait tenté de l'admettre, si *Béit* n'existait pas en arabe. La *Légende des Siècles* fournit plusieurs exemples de noms, modifiés par Hugo selon les nécessités prosodiques, dont les origines se retrouvent difficilement. Il n'en est pas de même en ce cas. *Béit* est un mot bien connu de la langue arabe, qui signifie « maison, gîte » [2], et qui entre dans la composition de certains surnoms toponymiques, que Victor Hugo ne pouvait ignorer, car ils figurent dans l'ouvrage de Barthélemy d'Herbelot. Le temple de La Mecque, la Caaba, l'oratoire sacré des musulmans, vers lequel ils se tournent pour prier [3], s'appelle *Béit-Allah*, « la maison de Dieu » [4], et le temple de Jérusalem, également révéré des disciples de Mahomet, se nomme *Béit-al-mocaddas*, « la maison sainte » [5]. Ces deux dénominations n'étaient certainement pas de celles que l'on peut oublier, vu leur célébrité et leur importance dans l'histoire musulmane. Il paraît donc très vraisemblable que Victor Hugo n'a point dû tirer *Béit* d'*Obéid* ; mais, s'il a utilisé, en l'espèce, un mot vraiment arabe, dont il connaissait l'existence par ailleurs, c'est parce qu'il présentait, avec le nom de ce khalife, une sensible assonance. En d'autres termes, si *Obéid* n'a pas donné *Béit*, du moins a-t-il contribué à en évoquer le souvenir dans la mémoire de Victor Hugo.

Quant à *Abd'allah*, « serviteur d'Allah » [6], les chroniques rapportent qu'il fut octroyé pour la première fois par Mahomet à Abou-Bekr [7]. Quoiqu'il soit plus particulièrement réservé aux musulmans convertis, il n'en est pas moins extrêmement répandu, et sa présence ici n'a rien que de très naturel.

On remarque qu'*Abdallah Béit* peut facilement se recomposer en *Abd Béit Allah*, signifiant alors « Serviteur de la maison de Dieu »,

1. *Histoire Universelle*, traduite de l'anglais d'une société de gens de lettres, t. XVI, l. I, ch. II, sect. XXXVIII, p. 163, 164 ; t. XXIV, l. XX, ch. II, p. 110. Amsterdam et Leipzig, 1761, 1765, in-4°. Cf. Cl. Huart, *Histoire des Arabes*, t. I, ch. XV, p. 333 ; ch. XVI, p. 339, 341. Paris, 1911.

2. G.-W. Freytag, *Lexicon arabico-latinum*, t. I, p. 175, col. 2. Halis Saxonum (Halle, Saxe), 1833. Cf. A. de Biberstein-Kasimirski, *Dictionnaire arabe-français*, t. I, p. 182, col. 2. Paris, 1860. — Ellious Bochtor, *Dictionnaire français-arabe*, revu par A.-C. de Perceval, p. 476, col. 2. Paris, 1882.

3. *Le Koran*, traduction nouvelle par M. Kasimirski, Sourate II, 136, 139, 145, p. 20, 21. Paris, Charpentier, 1841.

4. B. d'Herbelot, *Bibliothèque Orientale*, t. II, *s. v.* Caaba, p. 96. Paris, 1783.

5. B. d'Herbelot, *op. cit.*, t. II, *s. v.* Béit-al-mocaddas, p. 37, 38.

6. M. Garcin de Tassy, *Mémoire sur les noms propres et les titres musulmans*, p. 48 et n. 1. Paris, 1878, 2e édit.

7. *Histoire Universelle*, traduite de l'anglais d'une société de gens de lettres, t. XV, p. 35 (1760, in-4°).

ce qui donne une présomption de plus en faveur de la précédente hypothèse. Mais on peut d'autant mieux tenir *Béit* comme provenant soit de *Béit Allah*, soit de *Béit-al-mocaddas* ou *al-mucaddas*, qu'il existait déjà le surnom *El mucaddeci* [1], pour désigner un natif de Jérusalem. Victor Hugo, qui imite plus qu'il ne copie, n'aurait donc fait, en cette circonstance, que suivre l'exemple que lui avaient donné les Arabes.

Avant d'aborder l'étude de *Cifresil*, il n'est peut-être pas inutile de faire observer que Victor Hugo a tenu exactement compte de l'habitude arabe d'établir toujours l'ascendance paternelle, ce qui est indispensable pour fixer la parenté dans un pays où le nom patronymique, le nom de famille, n'existe pas [2]. Rien donc de plus régulier que de dire « Béit-Cifresil, fils d'Abdallah-Béit » ; un auteur oriental ne se serait pas exprimé de façon différente.

J'ai tenu à insister sur ce point parce que Victor Hugo est, encore de nos jours, l'objet de critiques injustifiées touchant sa manière très libre de traiter les sujets historiques [3]. Sans vouloir tirer de cet exemple, bien minime, des conséquences très générales, je crois, cependant, qu'on peut penser que, lorsqu'un écrivain a le souci d'une aussi grande minutie dans les détails, il ne doit pas, ailleurs, se laisser aller, quoi qu'on dise, à commettre les contre-sens historiques qu'on lui reproche à chaque instant.

Cifresil est accolé de telle sorte à *Béit*, qu'il a tout à fait l'apparence d'un surnom. Comme la poésie de Victor Hugo fourmille d'allusions, de souvenirs et de réminiscences historiques, l'origine de *Cifresil*, quelle que soit la constitution intrinsèque du mot, doit, d'abord, être cherchée dans l'histoire musulmane.

A partir de Motacim, septième abbasside, les khalifes ajoutèrent fréquemment à leur nom un « lacab », ou surnom, dont la seconde partie était *Allah*, tels *Billah*, « en Dieu », *Biamr-Allah*, « par l'ordre de Dieu », exemple qui fut suivi par les khalifes fatimides, chez lesquels on rencontre des *Lédin-Allah*, « pour la religion de Dieu », *Nacir-Allah*, « défenseur de Dieu » [4], etc.

D'autres princes, plus ou moins dissidents du khalifat de Bagdad, crurent devoir, eux aussi, pour diverses raisons, se créer des titres nouveaux, qui témoignaient de leur dévouement à l'Empire.

Quand les Turcs se furent rendus tellement puissants à la cour des khalifes qu'ils faisaient et défaisaient les chefs de l'Islam, au IV^e^ siècle de l'hégire, ils commencèrent à prendre des surnoms honorifiques ou « khitabs » [5], tels que *Schams ud daula*, « le Soleil de l'Empire », *Samsam ud daula*, « le Sabre de l'Empire », *Saif ul-mulk*,

1. G. de Tassy, *op. cit.*, p. 63. Cf. d'Herbelot, *op. cit.*, t. IV, p. 193.
2. G. de Tassy, *op. cit.*, p. 7.
3. *Le Correspondant*, 10 avril 1923. A. Bellessort, « Une nouvelle édition de la Légende des Siècles », p. 37, 38, 43, 44.
4. D'Herbelot, *op. cit.*, t. IV, v^o^ Motassem Billah, p. 376. Cf. G. de Tassy, *op. cit.*, p. 53.
5. G. de Tassy, *op. cit.*, p. 7 : « Les titres honorifiques sont appelés *khitabs*, quoique confondus avec les *lacabs* ».

« l'Épée du Royaume », *Siraj ud daula*, « la Lampe de l'Empire » [1], etc.

La première fois qu'apparurent ces « khitâbs » fut quand le khalife Moctafi, chassé de Bagdad et obligé de se réfugier à Mossoul, où régnait le sultan Abû Mohammed Haçan, lui conféra le titre de *Nacir ud daula*, c'est-à-dire « le Défenseur de l'Empire », et donna au frère de ce dernier, Abû'l Haçan Ali, celui de *Saif ud daula*, « l'Épée de l'Empire » [2]. Abû'l Haçan Ali, étant devenu, par la suite, le chef de la maison des Hamdanides d'Alep, à peine dépendant de Bagdad, prince d'Alep, de Damas, d'une grande partie de l'Arménie et de la Cilicie, continua à porter ce nom de « Saif ud daula », sous lequel il est le plus connu.

Ainsi, que ces titres fussent très répandus chez les Arabes, cela n'est pas niable, et si Victor Hugo en a introduit un dans ce passage de la *Rose de l'Infante*, c'est évidemment par souci de la vérité historique.

Mais, parmi tous ces surnoms, dont la liste pourrait être facilement allongée [3], quel est celui qui l'a conduit à la forme *Cifresil* ?

Pour s'en rendre compte, il faut analyser le nom de *Cifresil*.

Celui-ci est composé de trois syllabes. Si l'on veut bien le supposer écrit : *Cif-resil*, il se présente immédiatement l'idée d'une assimilation possible entre la première partie *Cif*, et la première partie des noms de *Saif ud daula*, *Saif ul mulk*, etc., c'est-à-dire *Saif* ou *Seif* [4], « l'épée ».

Cif semble, tout d'abord, un peu loin de *Saif* ou *Seif*, mais ce n'est qu'une illusion. Si l'on se place, en effet, au strict point de vue philologique, *Cif* est même la transcription très exacte de l'arabe ; car l'*a* ou l'*e*, que les traducteurs y introduisent, provient d'un fatha : or, le fatha est un accent voyelle, qui est parfois omis [5], de sorte que le mot peut être écrit avec les trois seules lettres : *sin* (s), *ia* (i), *fa* (f), ce qui donne *Sif* [6] sans conteste possible. Donc, au lieu d'avoir

1. G. de Tassy, *op. cit.*, p. 50. Cf. Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. I, n° VIII, note 10, p. 448. Paris, 1826. — G. de Tassy, *Histoire de la Littérature hindouie et hindoustanie*, t. II, p. 278, n. 4. Paris, 1870.

2. D'Herbelot, *op. cit.*, t. III, v° Lacab, p. 518. Cf. G. de Tassy, *Mémoire*, p. 51.

3. G. de Tassy, *op. cit.*, p. 47 à 53.

4. G.-W. Freytag, *op. cit.*, t. II, p. 148, col. 2. — A. de B. Kasimirski, *op. cit.*, t. I, p. 1176, col. 2.

5. Ellious Bochtor, *op. cit.*, *s. v.* Epée, p. 311, col. 1 ; *s. v.* Sabre, p. 733, col. 1. — Cf. Bled de Braine, *Cours de langue arabe*, n° 218, p. 105. Paris, 1846.

6. C'est ainsi que l'a transcrit l'explorateur Henri Duveyrier : « *Sif* (litt. « sabre ») : dune allongée à pente roide ». Parmi les quatre variétés de formes de dunes, que distinguent les Touareg, ils appellent « *Sif*, une dune allongée, comparée à la lame d'un sabre en raison de la paroi verticale d'une de ses faces ». (*Les Touareg du Nord*, Introduction. Technologie indigène arabe ou berbère, p. xxx, et ch. II, Géographie physique, p. 7. Paris, 1864.) — M. A. Cherbonneau, dans son ouvrage *Légendes territoriales de l'Algérie*, a écrit également : « *Sif*, haute veine de sable dont le sommet, aminci par les vents, est taillé en lame de sabre ; longue arête de dunes. *Sif es Solthan*, « Le Sabre du Sultan », plateau sur la route d'El-Oued. » (*Revue de Géographie*, 1884, t. XIV, p. 213. — Cf. Elisée Reclus, *Nouvelle Géo-*

déformé le terme arabe, Victor Hugo s'en est, au contraire, rapproché.

La contraction de *Saif* en *Sif*, qui n'existe pas à proprement parler, eût, d'ailleurs, été très normale ; la langue arabe en offre de nombreux cas, étant donné la diversité de ses dialectes. « Les mots orientaux, disait M. Garcin de Tassy, varient beaucoup de prononciation selon les pays ; ainsi, par exemple, *Sulaïman*, c'est-à-dire Salomon, se prononce *Sliman* en Barbarie ; *Khidar* se prononce *Hizar* en Turquie [1]. » De même, on trouve en Algérie le nom de « Sî Hamza ould Sîd-i Bou-Bekr », dans lequel *Sî* est la contraction berbère de *Saïyid*, « Seigneur », et *Bou-Bekr* mis pour *Abou-Bekr* [2]. On conviendra qu'il n'eût pas été plus extraordinaire que *Saif* fût devenu *Sif*, qu'il ne l'est de constater que *Saïyid* se soit contracté en *Sî* sur le territoire algérien.

Si, d'un autre côté, on imputait à tort, à Victor Hugo, d'avoir rendu le *sin* par un *c*, au lieu de l'*s*, plus généralement admise, cette critique ne serait pas non plus fondée.

D'après M. de Slane, l'un des éminents traducteurs des *Historiens orientaux des Croisades* : « Le *sin* est un *s* prononcé avec un sifflement dur ; on peut le représenter en français par *ç* ou *ss*, quand il est placé entre deux voyelles, et par *s*, quand il est au commencement ou à la fin d'une syllabe [3] ». Le *c* précédant la voyelle *i* dispensait très bien Victor Hugo de lui souscrire une cédille, puisqu'il avait déjà le son sifflant.

Il faut remarquer que *Saif* pouvait d'autant mieux attirer l'attention du poète qu'il se rencontre fréquemment. *Saif* est entré dans la composition de plusieurs surnoms. Outre ceux déjà cités de *Saif ud daula* (l'Épée de l'Empire) et de *Saif ul mulk* (l'Épée du Royaume), l'histoire offre maintes fois des *Saif Allah* (l'Épée de Dieu), *Saif ud din* (l'Épée de la Foi ou de la Religion) et *Saif ul Islam* (l'Épée de l'Islam), tous portés par des princes, des chefs arabes ou des savants. Ces noms ont été transcrits en français de façons très diverses.

L'*Histoire universelle*, traduite de l'anglais, au XVIII[e] siècle, donnait *Saifo 'ddawla* ou *Seiffo 'ddawla*, *Saif oddin* et *Saif al islam* [4] ; l'auteur de l'histoire de Saladin, environ la même époque, écrivait *Séiff eddin* et *Seifel-Islam* [5], et Barthélemy d'Herbelot mettait indifféremment *Saif al din* ou *Séif eddin*, *Saif al doulat* ou *Séif al doulat* [6]. Au

graphie Universelle, t. XI, 2[e] partie, « L'Afrique septentrionale », Glossaire géographique ; mots arabes, p. 890, col. 2. Paris, Hachette, 1886.)

1. G. DE TASSY, *op. cit.*, p. 16.

2. G. DE TASSY, *op. cit.*, p. 28 et 83. — Cf. G. DE TASSY, *Histoire de la Littérature hindouie*, t. III, p. 30 et n. 5.

3. *Recueil des Historiens Orientaux des Croisades*, t. I. Introduction, 4[e] section, p. LXVII, LXX. Paris, I. N., 1872.

4. *Histoire universelle*, t. XVI, p. 209, 210, 215, etc. ; p. 504, 510, 528, 573, 592, 649, etc. (1761).

5. M. MARIN, *Histoire de Saladin, sulthan d'Egypte*, t. I, l. I, p. 96, 176 ; l. V, p. 348 et n. 1. Paris, 1763.

6. B. D'HERBELOT, *op. cit.*, t. V, p. 70, 72, 74.

XIXe siècle, Michaud, au cours de l'*Histoire des Croisades*, adoptait la forme *Séif* pour *Séif eddyn Ghazi*[1]. M. Delaporte suivait son exemple dans l'*Histoire des Mameluks*, toutefois en modifiant légèrement la graphie : *Seyf el din*[2]. M. Silvestre de Sacy s'arrêtait à la leçon de *Séif* : *Séif eddaula*[3], *Seif eddin Kalaoun*[4]. Seul, M. David revenait à *Saif*[5].

Victor Hugo connut, sinon tous ces ouvrages, du moins la plupart d'entre eux, et l'on peut conclure de la diversité relevée qu'il se crut libre d'avoir sa transcription personnelle, du moment que les orientalistes ne parvenaient pas à se mettre d'accord. Nous avons vu, plus haut, que des voyageurs géographes ont, par la suite, corroboré pleinement le parti adopté par le poète, plus judicieusement que des critiques peu bienveillants ne l'auraient supposé.

Bref, l'on peut, désormais, tenir pour certain que, dans *Cif-resil*, *Cif* est équivalent à l'arabe *Saif* ou *Seif* et signifie « l'épée ».

En ce qui concerne *resil*, il est à noter que les khitabs, ou surnoms honorifiques, qui ont été passés en revue, se terminent, et beaucoup d'autres avec eux, par un des mots *dîn*, « religion », *doulat* ou *doula*, « empire », *mulk*, « royaume », *islam*, « mahométisme[6] ». Cherchant un complément à *Cif* ou *Saif*, il est évident que Victor Hugo n'a pas dû s'écarter beaucoup de ces données et que *resil* doit se rattacher à l'un ou l'autre des éléments précités.

Pour qui connaît un peu la vie du prophète Mohammed, il est un titre, dont il s'enorgueillissait, qu'évoque irrésistiblement le mot de *resil*. C'est celui de *Rasoul* ou *Resoul*, « Envoyé », qu'il prit à Médine, quand il commença, dans l'intention d'affirmer sa mission, à se dire *Nabi*, « le Prophète », et *Resoul Allah*, « l'Envoyé de Dieu ».

C'est le titre essentiel de Mohammed, comme l'atteste, cinq fois par jour, le chant du Muezzin convoquant les Croyants à la prière et rappelant, à la fois, l'unité de Dieu et la mission de Mohammed : « La Allah illa Allah ! Mohammed rasoul Allah[7] ! »

Les variantes que l'on remarque dans les leçons de *Saif* se retrouvent également, et même en plus grand nombre, pour le terme arabe d' « Envoyé », qui apparaît dans d'Herbelot sous la double

1. Michaud, *Histoire des Croisades*, t. II, Pièces justificatives, n. VIII, p. 476-478. Paris, 1818.

2. *Description de l'Egypte, État moderne*, t. XV ; M. Delaporte, *Abrégé chronologique de l'histoire des Mamelouks d'Egypte*, ch. V, p. 272. Paris, 1826. — Cf. *Les Mille et un jours* (Contes persans traduits par Pétis de la Croix), t. II, « Histoire du prince Seyf el-Molouk », p. 80 à 123. Paris, Béchet aîné, 1826.

3. Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. III, n. 55, p. 55. Paris, 1827.

4. *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XI, S. de Sacy, *Pièces diplomatiques*, etc., p. 33. Paris, 1827.

5. MM. J. Yanoski et J. David, *La Syrie ancienne et moderne ;* IIe partie : La Syrie moderne, p. 324, col. 1 (*Univers Pittoresque, Asie*, t. VII, Paris, 1848).

6. G. de Tassy, *op. cit.*, p. 47. Cf. Nizam oul-Moulk, *Siasset-Nameh*, trad. Charles Schefer, p. 192, 193, 200, 201. Paris, 1893.

7. *Description de l'Egypte*, t. XV, « Chant d'appel à la prière », p. 193-194.

forme *Rassoul* et *Ressoul*[1], qui devient *Resoul* sous la plume de Chardin[2], *Rasoul* dans la *Description de l'Egypte* et que les deux traducteurs français du Koran ont rendu l'un, Savary, par *Raçoul*[3] et l'autre, Kasimirski, par *Reçoul*[4]. Cette dernière forme fut suivie d'assez près par M. Garcin de Tassy : *Reçûl*[5]. Le mot *Resil*, chez V. Hugo, reproduit toutes les consonnes de *Resoul*, et n'en diffère que d'une voyelle à une diphtongue[6] ; distance bien faible quand on sait combien est flottante la vocalisation des langues sémitiques[7], et insuffisante pour ne pas permettre de reconnaître que les deux termes sont identiques.

Le savant autrichien J. de Hammer-Purgstaal ne disait-il pas : « Aucun orientaliste ne peut répondre, à moins de les avoir entendus, de la véritable prononciation des noms propres, si les voyelles manquent[8] ». Ce précieux aveu, étant donné l'autorité de son auteur, aide à comprendre comment les arabisants ont pu transcrire le même mot en *Maghreb*, *Moghreb* et *Moghrib*, ou rendre le nom arabe de Jérusalem par *Béit al mocaddas*[9], *El Baït El mucaddas*[10] et *Béit el mocdis*[11], transformer *Naser* en *Nâcir*[12], etc., sans commettre au fond aucune erreur, car ce que disait Hammer n'est pas seulement vrai des noms propres, mais encore de tous les mots de la langue arabe variés à l'infini selon les régions.

Resil est donc aussi bien l'équivalent de *Resoul* que, précédemment, *Cif* l'était de *Seif*. Mais ce qui, par-dessus tout, commande l'affirmative, c'est le sens, qui est on ne peut plus satisfaisant, voire très séduisant. *Cif-Resil*[13], qui eût été en arabe *Seif-ur-Raçul*, comme *Abd-*

1. D'Herbelot, *op. cit.*, t. V, p. 14 ; t. IV, v° Morabethah, p. 313.

2. M. le Chevalier Chardin, *Voyages en Perse et autres lieux de l'Orient*, t. VII, ch. II, p. 62 (1711).

3. *Le Koran*, traduit par M. Savary. « Vie de Mahomet », p. 1, n. 2. Paris, Garnier frères, s. d. D'après l'édition de 1782.

4. M. Kasimirski, *Le Koran*, Sourate XIX, 42, p. 241, n. 1.

5. G. de Tassy, *op. cit.*, p. 35 et 55.

6. G.-W. Freytag, *op. cit.*, t. II, p. 148, col. 2. — Cf. A. de B.-Kasimirski, *op. cit.*, t. I, p. 861, col. 1.

7. M. Silvestre de Sacy transcrivait *Ali ben Abi Taleb*, ce qu'on écrit d'ordinaire *Ali ben Abou Taleb* ou *Abû Taleb*. (*Chrestomathie arabe*, t. II, p. 57. Paris, 1806.) — Selon Al Bakri et Yâkoût, le nom arabe du Caire, « Al Foustât », avait plusieurs prononciations en *ou* et en *i*. On disait : *Foustât* ou *Fistât*, *Foussât* ou *Fissât*, *Foustâd* ou *Fistâd*, etc. (*Mémoires de l'Institut Français d'Archéologie orientale*, t. III ; Makrizi, *Description de l'Egypte*, trad. française par M. P. Casanova, p. 142 et n. 4. Le Caire, 1906.)

8. J. de Hammer-Purgstaal, *Histoire de l'Empire ottoman*, trad. J. Hellert, t. IX, p. 365, n. 1. Paris, 1837.

9. B. d'Herbelot, *op. cit.*, t. II, p. 37-38.

10. G. de Tassy, *op. cit.*, p. 63.

11. *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XX, première partie : Ibn Khaldoun, *Prolégomènes*, trad. de Slane, p. 263-268.

12. G. de Tassy, *op. cit.*, p. 51-52.

13. Peut-être Victor Hugo s'est-il souvenu de la façon dont le Moyen Age avait transformé *Salah eddin* en *Saladin*, et le surnom de son frère Malek-Adel, *Saïf-eddin*, en *Safadin*. (*Recueil des Historiens des Croisades. Historiens Orientaux*, t. II, p. 26 ; t. V, Index, p. 260-278 ; — *Journal des Savants*, août 1893, p. 489 ; — *Romania*, 1897, t. XXVI, p. 360, n. 2.)

ur-Raçûl[1] ou *Seif-i-Reçûl*, comme *Fazl-i-Reçûl*[2], signifie, en effet, « l'Epée de l'Envoyé ». Quel prince musulman n'eût été glorieux d'un tel titre !

* * *

Il ne reste plus, maintenant, qu'à indiquer les bases historiques de l'anecdote contée par Victor Hugo.

En raison des rites d'ablution prescrits par Mohammed[3], les mosquées ont toujours des puits à proximité. Parmi les deux cent trente-trois mosquées du Caire, l'une d'elles se distinguait tout spécialement. « C'est le palais, ou plutôt la belle mosquée qu'on appelle communément Diwan de Joseph et qui tire son nom du sultan Yousef Salah ed-Dyn, le fameux Saladin. A côté était situé le puits de Joseph, d'une profondeur totale de près de trois cents pieds et dont le fond est de niveau avec le Nil. L'honneur de sa construction appartient à Salah ed-Dyn Yousef, et elle date de ce prince[4]. »

En parlant du grand puits de la mosquée au Caire, Victor Hugo a dû songer au *Byr Yousef*, ou « puits de Joseph », attribué à Saladin.

Pour l'inscription, il était d'autant plus naturel d'en prêter une à Béit Cif-Resil, que tous les sultans d'Egypte, Fatimides, Ayyoubites ou Mamluks, tinrent à signaler, de cette façon, les constructions ou les restaurations de monuments effectuées sous leur règne.

Quant à sa teneur, V. Hugo ne s'est pas conformé aux modèles qu'il avait rencontrés, car ceux-ci étaient, pour la plupart, des versets du Koran. Le Meqyas, ou Nilomètre de l'île de Roudah, portait même le verset du Trône de la sourate de la Vache, en opposition complète avec le vers 218 de la *Rose de l'Infante* : « Ce qui est dans le ciel et sur la terre appartient à Dieu[5] ». Le poète, qui n'a point suivi le Koran, paraît bien plutôt, en écrivant : « Le ciel est à Dieu, j'ai la terre », s'être inspiré du verset 25 du Psaume CXIII : « Le ciel est à Dieu, mais la terre est aux hommes ». La seule raison que l'on puisse proposer de cette divergence, c'est que, voulant présenter Béit Cif-Resil comme un prince à la fois puissant et orgueilleux, ce qui est en parfaite concordance avec tout ce qu'on sait des khalifes d'Égypte, Victor Hugo chercha une phrase en même temps concise et expressive. Le hasard voulut que ce fût un texte biblique.

* * *

On ne saurait donc trouver une preuve meilleure de la profonde

1. Garcin de Tassy, *op. cit.*, « Serviteur de l'Envoyé », p. 55.
2. Garcin de Tassy, *Histoire de la Littérature Hindouie et Hindoustanie*, t. II, p. 21, « Bonté de l'Envoyé ». *Adde*, t. I, p. 456.
3. *Le Koran*, trad. Kasimirski, Sour. IV, 46, p. 27 ; Sour. V, 8-9, p. 83-84.
4. *Description de l'Egypte, État moderne*, t. XVIII, 2e partie : « Coup d'œil général sur le Caire », p. 121, 126, 133, 358.
5. *Le Koran, op. cit.*, Sour. II, 256, p. 35 ; Sour. VII, 125, p. 126. — Cf. *Description de l'Égypte*, t. XV, p. 529-530.

érudition de Victor Hugo que ces trois vers de la *Rose de l'Infante.*

Grâce à ses connaissances historiques, que l'on ne doit plus suspecter, grâce à son esprit pénétrant, Victor Hugo a forgé ce surnom de *Cif-Resil*, « l'Epée de l'Envoyé », de façon si judicieuse et si correcte, au point de vue de la langue arabe, qu'on est presque étonné de ne point l'avoir rencontré sous le kalam des annalistes musulmans.

Georges Thouvenin.

BAUDELAIRE. UN VOYAGE A CYTHÈRE

Un voyage à Cythère a paru pour la première fois dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juin 1855. Baudelaire avait alors trente-quatre ans. M. Ernest Raynaud, dans son édition annotée des *Fleurs du mal*, publiée l'an dernier[1], écrit sans autre : « On lit en marge de ce poème, dans le manuscrit Laffont, cette note de la main de l'auteur : *Le point de départ de cette pièce est quelques lignes de Gérard* (*artiste*) *qu'il serait bon de retrouver* ». Ce témoignage du poète lui-même confirme une remarque que j'avais faite avant d'avoir vu l'édition Raynaud. Comme je ne crois pas qu'elle ait été indiquée, je demande à la consigner ici.

« Le point de départ », pour dire comme Baudelaire, d'*Un voyage à Cythère* se trouve dans quelques lignes du *Voyage à Cythère* publié par Gérard de Nerval dans l'*Artiste*, numéros du 30 juin et du 11 août 1844. Le début du poème :

> Mon cœur, comme un oiseau, voltigeait tout joyeux
> Et planait librement à l'entour des cordages...

est inspiré du début de la relation de Gérard : Baudelaire a ressenti, et splendidement condensé, la joie qu'éprouva Gérard, sur le paquebot qui l'emportait vers la Grèce, à voir apparaître l'aurore sur la mer : « Faut-il l'avouer ? écrit Gérard, l'aspect des îles grecques réduites à leurs seuls rochers ne répond guère à l'idée que j'en avais encore hier. »

> Quelle est cette île triste et noire ? — C'est Cythère !

L'aspect de Cérigo vue de la mer n'a en effet rien de charmant : « à voir de la mer les abords hérissés de rocs de Cérigo », Gérard n'a dû songer à la toile fameuse de Watteau qu'en raison du contraste. « Le temple [du cap Spathi], note-t-il, n'a pas laissé même une pierre sur ces rocs. »

> Regardez : après tout, c'est une triste terre...
> Cythère n'était plus qu'un terrain des plus maigres,
> Un désert rocailleux...

Mais voici le rapprochement décisif : « Pendant que nous rasions la côte, écrit Gérard, j'avais aperçu un petit monument, vaguement découpé sur l'azur du ciel, et qui, du haut d'un rocher, semblait la statue encore debout de quelque divinité protectrice. Mais, en approchant davantage, nous avons enfin distingué l'objet qui signalait cette côte à l'attention des voyageurs. C'était un gibet, un gibet à trois

1. Paris, Garnier, Collection « Selecta », 1921.

branches, dont une seule était garnie. Le premier gibet que j'aie vu encore, c'est sur le sol de Cythère, possession anglaise, qu'il m'a été donné de l'apercevoir. » Grâces soient donc rendues aux Anglais, à l'époque du voyage de Gérard détenteurs des îles Ioniennes, comme aujourd'hui les Italiens du Dodécanèse, pour nous avoir, en fin de compte, valu cette eau-forte inoubliable, le gibet symbolique de Cythère où s'est vu pendu Baudelaire :

Mais voilà qu'en rasant la côte d'assez près
Pour troubler les oiseaux avec nos voiles blanches,
Nous vîmes que c'était un gibet à trois branches,
Du ciel se détachant en noir, comme un cyprès...
Dans ton île, ô Vénus ! je n'ai trouvé debout
Qu'un gibet symbolique où pendait mon image...
— Ah ! Seigneur ! donnez-moi la force et le courage
De contempler mon cœur et mon corps sans dégoût !

Paul Perdrizet.

DIVERS PROPOS DU CHEVALIER DE MÉRÉ DE 1674-1675 (*suite*).

Page 101. — et peu de jugement[1]; et comment cela s'entend[2]. Quand on veut escrire, il faut regarder quelles sortes de choses (ou : clartés ?) y viennent. Sur des sujets comme cette harangue de M. Guogué, il faut des choses délicates, bien démeslées ; il n'y faut pas exciter de mouvemens. — Ce mot de M. le Mareschal de Grammont, c'est moy qui leur ay dit cela. C'estoit un certain du Courtiou[3], qui disoit à des gens qui alloient, ou à Saintes[4], ou à Bordeaux : « D'où estes-vous, mon ami? » — « D'un tel lieu, etc. » — « C'est bien fait[5] ! » Sainte-Marthe[6] estoit trop sage ; il estoit comme M. Conrar. Balzac estoit assez fou. — Sur *le sujet de* la lettre de M[lle] de la C(arte)[7] : Quand on n'a pas un esprit de grande estendue, quoy qu'on fasse bien une chose, on ne manque pas d'en faire mal quelque autre, quelque chose de mauvais air ; si ce n'est dans une harangue, dans un billet, dans un compliment, à table, en recevant quelqu'un, ce sera en quelque autre chose. Ces gens du monde, si le Roy passoit devant une maison comme celle-cy, ne s'acquitteroient point comme ils devroient de leur devoir. Si le Roy demandoit à parler au maistre du logis, etc. Il faut surtout se bien garder d'avoir de mauvaises inclinations ; il en paroist toujours quelque chose, comme en ceux qui ayment

1. V. p. 1. Contradiction ?

2. F. : *et commun. Cela s'entend.*

3. Le 25 juillet 1666, Degenes, s[r] du Courtiou, fut tué par le chevalier de la Jaille (V. ici p. 154) pour avoir voulu accommoder un différend qu'il avait. (*Arch. Hist. du Poitou*, t. XV ; *Journal* d'A. Denesde, de Poitiers, publié par Bricauld de Verneuil.)

4. F. : en blanc.

5. Cf. Plassac, *Lettre* 30, à Lisimène : « Il vous demandera comment s'appeloit votre grand-mère; et luy ayant dit que vous n'en avez jamais eu, ou qu'elle portoit un tel nom, il vous répond : « Je meure, c'est bien fait ! »

6. F. : en blanc. Le crayon hésite. — Les Sainte-Marthe sont une vieille famille du Poitou. Nicolas de Sainte-Marthe, lieutenant général au Présidial de Poitiers, fut inhumé le 10 février 1645. Ou est-ce Abel de Sainte-Marthe (1566-1652), fils aîné de Gaucher, dit Scévole? Garde de la bibliothèque de Fontainebleau dès 1627, il a laissé des *Opuscula varia*, publiés en 1645, et des Plaidoyers qui ne furent édités qu'en 1693.

7. Nous complétons avec quelque assurance. Au contrat de mariage de Jacques Thibault, s[r] de Vuzé (Veuzé), fils de Jacques Thibault, sgr de la Carte, a signé, entre autres, le 10 juillet 1634, le « chevalier Antoine Goubaud » (Bibl. Nationale, *Carrés d'Hozier*, 597). L'aînée de ses filles, Marie-Bénigne, épouse, en septembre 1666, François du Chilleau, sgr du Chilleau (*ib.*) : c'est à elle que Méré adresse, comme à une élève quelquefois indocile, les *Lettres* 102, 129, 204. Elle eut trois sœurs, dont l'une, Anne, épousa Jean Boscals de Réal, sgr de Mornac en Saintonge; les deux plus jeunes, Gabrielle et Françoise, furent religieuses. C'est de l'une des trois qu'il s'agit ici.

la b..gr..ie, le b....l, etc.[1] Cicéron ne parle que de ces philosophes, de certains pédans, de certains bourgeois. Il paroist que s'il eust esté

Page 102. — parmi ces philosophes, il les eust escoutez bien attentivement. Il disoit qu'il savoit bien quelque chose des lois, mais que ces gens-là connoissoient la Nature[2]. — Bonnes marques en une femme : le front avancé. Mauvaises marques : les épaules larges, la gorge plate. Cette fille de Nyort, on eust dit qu'elle estoit formée sur ces belles statues. [Un mot effacé : *Hist.* ?] de Mad(ame) Scarron[3] sur le bastion de Saint-Antoine. — Je ne seray jamais éloquent selon Quintilien : « Ille se valde profecisse », etc.[4]. — *De feu M. de Poitiers*[5] : M. le Cardinal[6] n'avoit point dit de luy, assurément, que c'estoit un maraut ; il avoit les mœurs d'un gentilhomme, il estoit haut à la main, etc. Il n'avoit pas d'esprit ; il escrivoit toujours. — Celuy qui a escrit sur Tartuffe[7] : affecté à sa cause comme un Avocat. — On profite dans Cicéron pour bien escrire, comme s'il avoit escrit en François ; pour les transitions, les liaisons, les inventions, et mesme pour l'élocution ; comme en cet endroit : « ne quid habeat injucunditatis oratio »[8]. Je voy beaucoup de particules dans Cicéron, qui ne font point l'effet qu'il veut ; des *car* qui ne confirment point[9]. Ceux qui pleurèrent à la réception[10] de (*sic*)

Page 103. — estoient des sots, car à qui a-t-elle fait du bien[11] ?

1. En toutes lettres.

2. Est-ce, bien inexactement rappelée, la distinction faite (*De Legibus*, I, 5 et 6) entre *les lois* et la loi? « Natura enim juris explicanda est nobis, eaque ab hominis repetenda natura. »

3. C'est sans doute cette fille de Niort. Méré ne paraît pas savoir ce que Mme de Sévigné apprend par une lettre de la nouvelle marquise de Maintenon à Mme de Coulanges, où elle lui annonce la décision du Roi [5 février 1675]. (Ed. Monmerqué, t. III, p. 433.)

4. F. : *profuisse.* — *De Instit. Oratoria*, X, I, 112. On ne voit pas que Méré ait lu Quintilien. Cf. *Menagiana* (1715), T. I, p. 214-215 : « Il (Quintilien) dit dans un autre endroit que c'est avoir beaucoup profité que de se plaire à lire les ouvrages de Cicéron : mon père disoit aussi que c'est avoir beaucoup avancé dans notre religion que de se plaire dans la lecture des épitres de saint Paul. » (De même, T. II, p. 91.) Pourquoi, alors, se nourrit-il de Cicéron? D'où, —de qui? — lui vient ce tardif et assidu commerce avec lui ? Du Bois? Gallois ?

5. René-Louis Chasteigner de la Roche-Pozay, mort en 1651. (L'évêque de Poitiers, à l'époque des entretiens, est le frère du maréchal de Clérembault.) Fils de l'ami de Muret, de Scaliger, de Scévole de Sainte-Marthe, il fut l'ami de Saint-Cyran. (Du Fossé, *Mémoires*, Ch. XV, p. 122.)

6. Richelieu, peut-être (Chasteigner de La Roche-Pozay fut évêque de Poitiers de 1612 à 1657) ; toutefois, d'ordinaire, le titre, seul, désigne Mazarin. Et comme le marquis de La Roche-Pozay, lt de roi en Poitou, fut partisan des Princes en 1650-1652, la défiance ou l'antipathie de Mazarin s'expliquerait.

7. La *Lettre* sur la comédie de l'Imposteur (20 août 1667), réimprimée en 1670, sous le titre : *Observations sur la comédie*, etc.

8. Cic., *De Nat. Deorum*, II, 55 : « Sed tamen praetereundum est, ne quid habeat », etc. ; sur ce que deviennent « reliquiae cibi ».

9. Cf. *De la Justesse*, p. 337-338, cité, sur un *car* de Voiture.

10. *Ms.* : *réeption*. De même : *préepte*, pour : *précepte*. Dans le seul autographe de Méré connu de nous : « reonnois », pour : reconnois (*Archiv.* Deux-Sèvres, liasses de Gascougnolles, 5e liasse [1669-1671] : acquit de Méré, 26 mars 1675).

11. Exemple de *car*, judicieusement employé?

[9 lignes effacées][1]. — *Je luy disois que M^lle de M.*[2] *me disoit* qu'on se mocquoit *de luy et de moy* sur le sujet de la chère : C'est qu'elle est aussy sotte sur ce sujet que M. Guogué et M^lle d'Auzay[3] (?) ; elle voudroit qu'il vinst tousjours quelque plat, etc. C'est à des gens qui donnent peu de chose de dire : « Que cela est bon ! » Il faut dire : « Cela donne de la peine, de faire bonne chère ; je n'en ay pas le loisir ! » etc. On ne sçauroit trop estudier ce qui regarde le bon air ; mais en estudiant la plupart des choses, on se nuit, et l'on en est plus desagreable. Ces Grecs, comme ces gens de Xénophon[4], ne disent point des choses comme

Page 104. — ces gens de Cicéron ; cela est de bon air, etc. Cicéron ne pouvoit pas estre agréable : il n'avoit vû ny femmes, ny débauchés, ny gens de plaisir, ny des joueurs. — *Des liaisons du discours ; si ce qu'il escrit n'est point trop enchaisné*[5] ? Comparaison d'une maison, où le jardin, le pré, la vigne, le bois, etc.[6]. — Les Dames ne veulent pas qu'on parle de fard : *sur le sujet* d'un endroit de *ses* Discours[7]. — *De* M. de Surimeau[8] et *de* M. de Brégeon : les choses ne sont jamais si grandes qu'on les fait. J'ay vû que des maris trembloient quand je parlois à leurs femmes. La sœur de M. de Mizeré[9] ;

1. On entrevoit : « *Il dit* que... peuvent bien connoistre qui c'est... »

2. Les *Archives des Deux-Sèvres* possèdent des dossiers provenant des anciens notaires de Gascougnolles. On y rencontre, à la date du 12 juin 1662, un François de Moraise, écuyer, s^r de Mérichard, demeurant au lieu noble de Villermat, paroisse de Baussay. C'est d'une voisine qu'il s'agit ici, vraisemblablement.

3. F. : en blanc. Crayon : *d'Auray, d'Héray*. — Il semble que l'apostrophe ait été placée trop tôt, et que l'essai de réparer l'erreur ait troublé le reste. Il y a un Thibault, s^r d'Auzay, de la famille des Thibault de la Carte (élection de Saint-Maixent) ; et un Jousserand, s^r de l'Airay, de la famille où le marquis de La Roche-Pozay, lieutenant du roi en Poitou pendant la Fronde, avait pris femme.

4. Comparaison des interlocuteurs des *Mémorables* (?) avec ceux des Dialogues de Cicéron.

5. Question sur Cicéron.

6. Harmonie, sans système. Encore un joli coin de cet esprit.

7. *De la Conversation*, p. 57 : « Imaginons-nous qu'une Princesse ne se contente pas de la beauté de son teint, et qu'elle se plaist à le déguiser ; si elle faisoit maltraiter quelque étourdy qui en auroit voulu rire », etc.

8. V. p. 121, 122. Constant d'Aubigné, baron de Surimeau, père de M^me de Maintenon. Nous avons vu qu'un s^r de Brégeons fut tué par sa femme. On sait que d'Aubigné tua sa première femme. Mais ce n'est pas là choses qu'on puisse faire plus grandes qu'elles ne sont. S'agit-il des soupçons mondains sur l'infidélité de certaines épouses ? Alors Brégeon (un autre ?) et d'Aubigné (par une autre) auraient passé, à tort ou à raison, pour maris trompés ? Il n'importe, pour Brégeon ; pour d'Aubigné, au contraire. On sait (Lavallée, *Correspondance* de M^me de Maintenon, t. I) que Sansas de Nesmond, gendre de Caumont d'Adde, qui lui-même est gendre d'Agrippa, va jusqu'à menacer M^me d'Aubigné (Jeanne de Cardaillac) de faire déclarer ses enfants « bâtards et illégitimes » (1642). Si elle habite dans la même ville que son mari prisonnier (Bordeaux, 1632-1634 ; Poitiers, 1634 ; Niort, 1635-1636), elle quitte Niort en 1636, pour aller à Paris en laissant la petite Françoise (née le 27 novembre 1635) en Poitou, et y reste jusqu'en 1642 ; là, après qu'elle a refusé de rejoindre le prisonnier, Constant, délivré (décembre 1642), vient la retrouver, avec Françoise. A M^me de Villette, sa belle-sœur, qui lui reproche son séjour à Paris, elle a répondu, le 23 juillet 1642, qu'elle supportera les « mauvais déportements » de son mari, « ayant bien mérité le traitement que j'en ai reçu ». S'il y a eu « des choses », il se peut qu'on les ait faites plus grandes.

9 F. : *Mireré*. Ce serait Elisabeth Gillier, fille du sgr de la Villedieu, baron de

il croyoit que je couchois avec elle ! M^me^ de la Fragnée[1] eust esté une coquete auprès d'elle ! Ce ne sont pas les hommes qui débauchent les femmes. Ce sont elles qui se débauchent[2]. Il faut faire en sorte, par son air et son procédé, qu'elles fassent des desseins. Madame d'Estissac[3] a dit à des gens que, si elle croyoit qu'il y eust des sorciers, elle croiroit que je [*l'estois*, rayé] le suis, et que

Page 105. — je l'aurois débauchée si j'avois voulu. — Vous vous mocquez! *quand je luy dis que j'aymerois mieux estre Théophile que Cicéron*[4]; celuy-cy eust gouverné des (ou : deux)[5] royaumes, eust esté un bon Ministre d'Estat, bon Chancelier, bon Conseiller[6] ; et ce qu'il sçavoit dans l'éloquence. — Il y a [*une pièce*, rayé] quelques vers de Théophile qu'il dit qu'il a faits pour quelque femme, et il paroist en des endroits que c'estoit pour un garçon[7]. — M. de Lyancour et M. le marquis de M(...)[8] n'alloient point à la messe, etc. Vous vous trouverez dedans sans que vous vous en aperceviez. Vous n'eussiez pas appris en toute vostre vie, à la Cour, ce que vous avez appris avecque moy. Vous sçaurez[9] bien mieux les choses en les praticquant. — Ce qu'il falloit dire à M. de Grammont et à Galathée[10] : « N'estes-vous pas M. le Mareschal de [*France*, effacé] Grammont ? J'en suis bien aise ! Vostre maistre ne se ruinera pas tant qu'il fera des présents de cette sorte ! » Elle ne l'eust pas tant aimé s'il eust couché

Mauzé, et femme d'Olivier Gourjault, s^r^ de Passac, de la famille des Venours et du May.

1. V. p. 80. Vieille dame alors, et protestante sévère.

2. Plus discrètement, *Œuv. Posth.*, p. 133 : « Je remarque aussi quelques Dames d'une si bizarre humeur, qu'elles ne font bon visage qu'à ceux qui les négligent; elles se gagnent plutôt d'elles-mêmes qu'on n'en vient à bout par de grands soins; encore me suis-je apperçu que celles qu'on souhaitte le plus, se prennent plus aisément que les autres », etc.

3. Ce ne peut être que la femme de François de La Rochefoucauld, baron d'Estissac, cousin-germain de l'auteur des *Maximes*.

4. Encore trop logique, la conclusion de l' « escollier » !

5. F. : *des.* — Cf. Balzac (*Entretien* XVIII, *Œuvres choisies*, éd. Moreau, II, p. 406): réponse que fit à Plassac un ami des Gombauld, La Thibaudière : « Vous avez beau estimer vostre Montaigne plus que nostre Cicéron, je ne saurois m'imaginer qu'un Homme qui a sceu gouverner toute la Terre ne valust pour le moins autant qu'un homme qui ne sut pas gouverner Bordeaux. »

6. F. : *consultant.*

7. Sans doute : où il se fait l'interprète d'une femme : *Pour Mademoiselle de M.* (à Alidor), éd. Alleaume, I; *pour une Amante irritée* (II, 54); *pour une Amante captive, à Thyrsis* (II, 55) : Thyrsis est souvent le nom poétique de Des Barreaux. — S'il s'agit de vers à un garçon, il faudrait lire sous les lignes, mais sans pouvoir choisir.

8. F. : *Mmmm.* — Roger du Plessis de Liancourt, à qui Théophile écrit ? Pour l'autre, aucun nom des correspondants de Théophile ne satisfait. Il n'y a pas de m^is^ de Montmorency. — Montausier, du temps qu'il était marquis, et son frère aîné, étaient protestants. Mortemart ? Montespan ? etc. Le marquis de Marmande, un Gillier, fort actif, en 1650-1652, dans les temps troublés du Poitou ?

9. F. : *Sçavez.*

10. Allusion à un incident du voyage fait en Espagne, en 1659, par le maréchal de Grammont, pour demander, au nom du roi, la main de Marie-Thérèse. Le récit de cette ambassade ne laisse rien entrevoir qui fasse comprendre l'histoire de Galathée (V. *Recueils Conrart*, Arsenal. 5426 f°, p. 601 *sqq.* ; relation de l'abbé Bertaut). — Pourtant nous avons souvenir d'une histoire de Galathée, mêlée à un épisode de la vie de Grammont; mais nous n'en avons pu retrouver la trace.

avec elle [un mot illisible]. La duchesse d'Urbin [1]. « Je vous amène un cattivo buffone. » J'ay connu le foible de beaucoup d'hommes et de femmes, et je ne m'y

Page 106. — trompe guère. — J'aymerois mieux estre le premier en courant la poste et dans les hostelleries : *sur le sujet* de M. d'Aubigny [2]. J'ay estudié une femme qui avoit bien des agrémens, qui estoit noble. Il y avoit bien quelque chose que j'eusse voulu corrigé (*sic*), quelque chose qui venoit de la petitesse du génie, de n'avoir pas estudié la nature des choses, etc. — Théophile? Il estoit désordonné. Je veux qu'un homme soit réglé, et que le commerce soit sûr, commode, avecque luy. Il peut bien se hazarder deux ou trois fois en sa vie à se faire pendre. — *Sur ce que je disois que, quoy que j'estimasse Théophile, je n'y* [3] *profitois point* : Il faut faire comme l'abeille, etc. [4] Cela entripaille [5], *en parlant de l'abeille*, etc. — *Sur ce que* Cicéron dit d'Ulysse et de ces déesses enchanteresses [6] : une femme l'eust importuné [7]! — M. de Cauvigny; il est contrariant. Si vous luy dites : « Cette femme [*avoit cinquante*, rayé] a cinquante-six ans ». « Pardonnez-moy, mon frère, elle en avoit cinquante-sept et demi. » « Cet homme

Page 107. — a bien dix mille livres de rente », « Il en a bien onze ! » — « Il n'en a que dix pour moy ! » — « Il faisoit bien plus beau, l'autre jour que Madame d'Ambres [8]... » — Ces noms où l'on met : *la*, ne

1. F. : *avec elle, avec Madame la duchesse d'Urbin.* — Les *Mémoires* de l'abbé Arnauld, fils d'Arnauld d'Andilly (coll. Petitot, s^ie 2, XXXIV, p. 247) parlent, à la date de 1646, de la grande-duchesse de Florence, héritière du dernier duc d'Urbin, et de sa correspondance régulière avec M^lle de Guise. L'allusion qui précède ici son nom pourrait se rapporter à ce que disent ces *Mémoires* de la réserve toute particulière du grand-duc, préoccupé de sa santé avant tout. Cf. Mathieu Marais, éd. de Lescure, t. I, p. 145 : « cette illustre Gonzague, duchesse d'Urbin, qui croyoit tous les hommes faits comme son mari qui n'étoit point homme. » Autres duchesses d'Urbin : Madeleine de La Tour, femme de Laurent de Médicis, duc d'Urbin; mère de Catherine de Médicis. — La fille de Renée de France et d'Hercule d'Este, célèbre auprès des savants et des lettrés. (Brantôme, éd. Lalanne, T. VIII, p. 109.)

2. Ou : *M^me d'Aubigny*. Aubigny, sans doute, est souvent rencontré pour : *Aubigné*. — Si on lit : *M^e*, ce que dit ensuite Méré pourrait se rapporter à elle, à la mère de Françoise, dont Méré se flatte d'avoir été le premier maître; et on remarquerait que c'est à la mère, tout d'abord, que Méré s'attacha.

3. F. : *en*.

4. V. p. 19.

5. F. : *cela est tripaille.* — Au crayon : *cela estoit parle.* — Ne pas faire comme l'abeille, se nourrir d'un seul livre entier, est indigeste, épaissit. — Le mot est dans Cyrano de Bergerac et dans Molière.

6. *De Officiis*, I, 31 : « Quam multa passus est Ulysses in illo errore diuturno, cum et mulieribus (si Circe et Calypso mulieres appellandae sunt) inserviret, et in omni sermone omnibus affabilem se esse vellet ! » Cf. *Des Agrémens*, p. 131-132 : « Ulysse, en revenant de ce long siège, passa chez deux Déesses qui devinrent l'une après l'autre amoureuses de luy. Il n'estoit ny beau ny jeune, mais il sçavoit parler; et la première de ces Déesses, qui se mesloit d'enchanter à peu près comme madame de ***, fut elle mesme enchantée. »

7. Cicéron, qui plaint Ulysse !

8. F. : en blanc. Crayon : *Ambrun* ? *Ambrière* ? — Charlotte de Vernou de La Rivière-Bonneuil, fille d'honneur de la Reine-mère (1654-1661), mariée en secondes noces à Fr. de Gélas, marquis d'Ambres, en 1671. La même année, M. d'Ambres fut nommé Lieutenant-Général du Roi pour la Haute-Guyenne. Cousine des Gombauld.

sont pas nobles : la Neveu, la Deschamps, etc. Cela est bien d'un sot, de se souvenir qu'un autre sot voyoit une p..... il y a vingt ans ! — « Voilà une action bien sérieuse pour Trivelin[1] ! » Cela est beau. Ce que dit Voiture : « S'il ne m'est pas bienséant[2] », etc., cela est beau aussy ; ce qu'il dit de M. de la Salle[3] est [*jolie*, rayé] une jolie chose. — *Il n'a jamais vû* un homme de meilleure mine que M. de Brégeon ; il savoit bien danser ; il est vrai qu'il n'avoit pas l'oreille bonne. Il estoit bien à cheval ; quand il cassa[4] sa pique devant le Roy, tout le monde parloit de la grâce avec laquelle il fit cela. Il estoit désagréable quand il vouloit jouer certains rolles, quand il chantoit chanson sur ses (estriers)[5]. Je n'ay pas vû d'homme qui réussît mieux dans les goinffreries que mon frère de Plassac ; quand il chanta je ne sçay quelle chanson

Page 108. — d'un homme de Tours, quand M. de La Feuillade[6] luy dit qu'il estoit de ses escolliers, quand il dansa comme Gautier Guerguille[7]. Il contrefaisoit un fat, un glorieux. Il imitoit les Espagnols, quoy qu'il ne sust pas l'Espagnol ; il en avoit seulement ouy dire quelques mots. Il regardoit cela comme un défaut en luy, et il n'aimoit pas qu'on l'en louast. *M. le Ch(evalier)* luy disoit qu'*il* joueroit bien ces rolles, s'*il* pouvoit, etc. Le Mareschal de Clérembaut en fut esbloui un jour chez Miton. Ceux qui réussissent si bien en ces choses grossières n'ont point de talent pour ces choses tendres et délicates[8]. Et tout au contraire, si Madame de Lesdiguières, Madame de Longueville et Madame d'Anguitar[9] eussent voulu jouer de ces rolles, cela ne leur eust pas réussi. Je n'ay jamais remarqué ces deux talens en une mesme personne[10]. S'il n'y avoit toujours quelque chose de délicat

1. Bois-Robert se qualifiait lui-même de « Trivelin de robe longue ». Cf. le mot de M^me^ Cornuel, dans Tallemant : « Après avoir trouvé Bois-Robert disant messe, je trouverai sans doute Trivelin en chaire ». Sauf erreur, le mot cité par Méré est de Balzac.

2. Voiture (*Œuvres*, éd. de Pinchesne, 1685, T. I, p. 70 ; *lettre* 30, à M^lle^ Paulet). — Dans le *Disc. de la Justesse* (1671), s'il fait l'éloge de cette même phrase, il blâme Voiture de débuter par une finesse si délicate et achevée que la suite ne pourra soutenir ce mérite exquis.

3. F. : *de la Sablière.* — Caillebot, marquis de La Salle ? Père de celui que cite Boileau, à propos du passage du Rhin (1672)? — *Lettre* 56, à M^lle^ de Rambouillet (éd. 1685, T. I, p, 139) : « Je ne me puis assez estonner qu'en un tems où elle (M^me^ de Sablé) ne se soucie d'homme vivant, que de son médecin et de son cuisinier, vestue de cette ratine que nous lui avons veue, et coiffée de trois servietes, elle ait pu gagner un cœur aussi difficile à prendre que je m'imagine que doit estre celuy du marquis de la S***, et envoyer un Amant souspirer pour elle dans les déserts de la Thébaïde. »

4. Il y avait : *passa,* corrigé en surcharge, et illisible ; au-dessus, une écriture différente, avec une encre limoneuse, en lettres lourdes et séparées, a écrit : *cassa.* Et nous pensons y reconnaître l'écriture de Méré.

5. F. : en blanc, après : *chantoit.* — On peut douter de : *estriers.* — *Eschasses* ?

6. Sans doute le frère aîné du mari de M^lle^ de Roannez, mort en 1647.

7. Gaultier-Garguille est mort vers 1635.

8. Les caractères des deux frères sont nettement distingués, par le survivant.

9. F. : *Anguil.* — Crayon : *Anguien.*

10. Il dit, toutefois, *Œuv. Posth.*, p. 145 : « Les esprits d'une humeur enjouée veulent toujours rire, et les autres, plus sérieux, ne parlent que par maximes ; mais le per-

et d'honneste homme en ce que je fais et en ce que je dis, cela ne me siéroit pas. — M. du Portal[1] a mauvais air, l'air d'un huguenot. Il faut que j'aye bien vescu avec eux, puisque, les traittant comme je fais, ils

Page 109. — en usent avec moy comme vous voyez[2]. Il vendroit sa vaisselle d'argent pour moy. Il ne faut pas estre ami à demi, il faut l'estre en tout ; en ce qui regarde la tranquilité, etc. Quand il est amoureux, il n'y a point de folie qu'il ne fasse. Un jour, il porta un sac de mille francs à une femme de chambre de sa femme. Il ne se fait pas aymer ; cela vient de son procédé. Il ne faut pas estre si amoureux pour se faire aymer. Il faut se rendre agréable, il faut faire désirer à une femme que vous l'aymiez : cela ne se fait pas en ayant toujours les yeux sur elle ; elle auroit de la deffiance, si elle s'en apercevoit[3]. M. de Plassac. Les mauvaises choses que je disois, etc. Il ne faut pas faire cela ! Je ne suis pas un Dieu ! Il faut estre maistre de sa parole, du ton de sa voix, de son geste, de son action, et de toutes choses. Il y a des gens qui le sont en une chose et qui ne le sont pas en une autre. Il faut l'estre en tout. Ce que

Page 110. — je viens de vous dire de cette raillerie du Mareschal de Cl(erembault) fait voir qu'il faut faire des réflexions bien profondes sur le bon air et sur les agrémens[4] : *c'est où il parle de* M. Guillemar[5]. On n'apprend point cela dans les livres; je croy que les an-

sonnage d'un honnête homme s'étend partout » : à vrai dire, en évitant les deux extrémités.

1. Entre tous les Portail du Parlement, on est tenté de choisir le conseiller, seigneur de Chatou, qui épousa, en 1664, Charlotte de Barbezières-Chémerault, comtesse de Lusignan, fille du comte de Civray-Chémerault, et parente des Gombauld. (Cf. Loret, IV, p. 230). Et v. p. 37, bien plutôt que tout autre, et surtout que du Pin !

2. Eux, c'est sans doute les huguenots. Il est notable que beaucoup des Poitevins nommés ici sont protestants (les Gourjault, La Fragnée, Mizeré, Boursault, etc.) ; souvent aussi raillés. On remarque encore que, en 1683, le registre de Jarnac porte qu'on a « commencé à prescher en notre nouveau temple basty à Baussay » (*Arch. Hist. de Saintonge et d'Aunis*, VII, p. 385). Et tout cela fournit matière à ceux qui pensent que Méré fut protestant. — Ce qu'il dit ici prouve le contraire. Au reste, l'introduction de la réforme à Baussay est due à un Tagaut, s[r] de Villermat, qui, dans les dernières années de la vie de Méré, apparaît sur les listes des « exempts des tailles » dans la paroisse de Baussay. Il est seulement certain que le fils du serviteur des Guise, du fougueux Ligueur, n'a nullement suivi les traditions paternelles. Mais non seulement il est catholique d'origine ; il se dit catholique (*Lettre* 192, à M[me] de ***) : « jusqu'à n'être plus si peu dévot que j'avois accoustumé », vers la fin de sa vie. Et il meurt dans la religion où il est né. (Acte mortuaire du 30 décembre 1684, *Bulletin* de la Société des Archives Historiques de Saintonge et d'Aunis, T. XIV, p. 34 37)

3 *Œuv. posth, loc. cit.* ; et *Lettre* 4, à M[me] de Lesdiguières : « Si celuy qui la trouve à son gré n'est pas mal reçu, et qu'il ne l'engage ny à se déclarer, ny à répondre, elle l'en remercie en elle-mesme, et commence à lui vouloir du bien à cause de sa discrétion. »

4. Sur le bon air : *Des Agrémens*, p. 36-38 : « Le bon air, qui me semble très difficile, est tout-à-fait nécessaire aux Agrémens, et c'est même une espèce d'Agrément que le bon air; car il plaist toujours », etc.

5. Plutôt que Guillemeau, p. 69. Car on retrouvera plus aisément dans les *Agrémens*, p. 41, Guillemard, s[r] de Longueville, condamné roturier par Barentin en 1667, mais qui, plus tard, en 1709, fut anobli pour ses trente-deux ans de services militaires,

ciens[1] ne le savoient pas. [9 lignes effacées.] Qu'*il fut* comme luy[2] des (ou : dix)[3] mois sans dormir, et que, pendant un an, personne n'a plus estudié que *luy*. *Qu'il* parloit dans les compagnies. Une fois, Madame de Guiméné dit, en s'approchant de *luy* : « Je l'entens bien, mais je

Page 111. — veux le voir ! » [9 lignes effacées.] Il faut songer à se faire escouter parmi des gens que vous ne connoissez point, inventer, remuer ciel et terre. J'aymerois mieux avoir un fils obscur qu'un fils sot[4]. [3 lignes et demie effacées.] Comme dans la musique : un ton juste après un faux ton[5]. M. de Brégeon : il avoit l'esprit court ; il n'eust sceu dire douze paroles de suite.

Page 112. — [2 lignes et demie effacées.] Si j'avois Théophile icy, je luy pourrois faire faire des vers pour mes *Discours*[6], mais je les corrigerois avant que de les employer. — Que Madame Martel pénètre le mérite; qu'elle a beaucoup de sens. *Il me dit cela sur ce que je luy demandois si elle estoit bien de la volée de Mad ame*) *de Lesd*(*iguières*),

et maintenu noble en 1715, par l'enquête de Quentin de Richebourg (*Arch. Hist. du Poitou*, XXII, p. 407) : « ***, qui se campe en maistre-d'armes, ne se trouve pas à dire quand il est absent ».

1. F. : *Auteurs*.

2. Lui, c'est peut-être Guillemard, qui s'est fait, devant ou contre Méré, un honneur d'avoir servi, d'avoir passé des mois en campagne, sans dormir. Et Méré parle de ces mois de veilles et d'insomnies dont Vallant a pris en note la confidence (publiée par E. Jovy, *Pascal inédit*, V, p. 52-53, 1912) : « M. le chevalier de Méré m'a dit en nous promenant dans le jardin des Capucins du fauxbourg Saint-Jacques, que, s'apliquant à certaines estudes, il estoit tombé dans une telle insomnie que, sans sentir aucune incommodité, il avoit esté neuf mois sans dormir ».

3. F. : *deux*.

4. F. : *absent*. — Que comprendre ? ou conclure ? ou imaginer? Revoir le brusque tutoiement de la p. 54. Idée en l'air ? Mais pourquoi ? Ou trait qui porte ? Le chevalier de Méré, en élevant près de lui un fils naturel, continuerait, ce semble, l'exemple de ses frères, de Plassac tout au moins. Les dossiers des *Archives* des Deux-Sèvres, déjà cités (v. *Le chevalier de Méré et sa famille*, dans le *Pays d'Ouest*, Niort, 1914) sont instructifs. François de Baussay signe dans un contrat de mariage du 14 juillet 1652 (dossier Palastre, 1re liasse, 1652-1655) ; avec Jozias, sr de Plassac, qui intervient pour tous deux, il figure dans un acte de résiliement de ferme, comme « chapelain de la chapelle de la Chollerye (domaine de Baussay), estant de present estudiant en la ville de Poitiers » (8 décembre 1654) ; et on le retrouve, en 1674, curé de Saint-Denis dans la commune de La Chapelle-Baton, où résident les Thibault de la Carte (*Inventaire*, par L. Cathelineau, des *Archives* du canton de Champdeniers). En 1675, une transaction entre Méré et François de Baussay prouve qu'il a dû restituer antérieurement, à Charles et Antoine Gombauld, ce que « la demoiselle du Breuil et de Baussay, son fils », avaient emporté, en 1661, de la maison de Jozias décédé. Voilà un fils probable du sr de Plassac, ou de l'aîné, Charles. Jehan de Baussay, « clerc tonsuré, chappellain de la chapelle de La Tousche » (c'est le nom du château), est dit « demeurant au chasteau de Baussay », le 20 septembre 1653 ; en 1669, il signe, « comme ayant charge de messieurs de Méré », un acte de visite de métairie (27 mars). Il mourut en 1679. René de Baussay, « fils naturel » de Jozias, règle des comptes (11 octobre 1678) avec le chevalier de Méré. Existe-t-il un quatrième « de Baussay » qui, âgé en 1674 d'une vingtaine d'années, se préparant auprès de l'Abbé du Reignier ou d'un autre « Prieur » à la carrière ecclésiastique, recevrait l'enseignement paternel?

5. *Des Agrémens*, p. 16 : « Les différens tons dans la musique, quand il n'y a rien qui ne soit bien concerté, ne sont jamais en trop grand nombre. »

6. Méré, en effet, introduit, ça et là, des vers dans ses *Discours*. Il paraît bien dire qu'il ne s'en rapporterait pas même à Théophile pour cela. Il nous donne, par là, quelque incertitude sur l'authenticité de ses intermèdes poétiques.

de Mad(ame) de Longuev(ille). — Quand je luy disois que M. [le *Ch.*, rayé] *de Mizeré* avoit eu beaucoup de dépit de ce qu'*il* avoit fait imprimer les *Conversations*, et qu'il me disoit : « Qui n'imiteroit (ou : n'imitera-il) [1] cet homme ? », *il me dit* que M. Miton en avoit eu aussi beaucoup de dépit, qu'il *luy* avoit dit quelque chose pour *l'*en destourner, mais que c'estoit des choses plus enveloppées que celles de M. de Mizeré[2]. Je connus qu'il ne valoit rien au commencement que je vis Mad(ame) de Lesdiguières[3]. Il avoit de l'envie de ce qu'elle me venoit prendre à nostre logis,

Page 113. — de ce qu'elle m'envoyoit quelques fruits, quelque bouteille de vin. — Nous nous sommes vus à mesme attelier, Voiture et moy. Je l'esblouissois comme mon frère esblouissoit le M(areschal) de Cleremb(ault) chez Miton. Je donnoy de l'esprit à celuy-cy. *Je disois que je profitois presque autant à voir faire des fautes*, etc. *Il me dit qu'il* n'y profitoit point, et qu'elles estoient infinies. Il est bon de remarquer dans les autres celles qu'on peut faire. *Il me dist que sans luy* M. Miton eust toujours esté un gueux ; qu'il faisoit des fautes en parlant, comme de dire : « Je passoy[4] par dans l'église[5] ». Il ne dira point : les Alexandres, les Césars. — Il est bon d'estre politique, mais il faut que ce soit à propos. Je n'irois pas jusques à nostre banc (ou : bois)[6] pour escouter le P. Bourdalou[7]. — *M. le Ch(evalier) disoit* à M^me^ de Longueville que Sarrasin estoit un bel esprit... de Caen ! Elle l'avoua [2 lignes et demie effacées]. — Il n'y a rien qu'il faille employé

1. F. : *Que n'imitent-ils ces hommes ?* — Le sentiment de jalousie paraît plus vraisemblable chez Mizeré, à qui Méré lui-même, plus loin, après Plassac, reconnaît des aptitudes philosophiques (v. p. 125-126); il est aussi plus conforme à l'aspect du *ms.* L'autre sens aurait un autre genre d'intérêt; mais nous ne le faisons entrevoir que par scrupule de lecteur.

2. Cf. *Lettre* 123, de Mitton : « Vous me mandez que vous songez à faire un ouvrage qui ne périsse jamais ? [L'idée est, en effet, exprimée par Méré lui-même (*Lettre* 49, à Madame Bitton]... Ces choses-là ne se font pas sans beaucoup de travail. On incommode sa santé par des méditations profondes, et la récompense en est bien légère. » Or cette lettre parle du passage du Rhin (1672). Donc ce n'est pas des *Conversations* que parle Miton. Bien plus, il a l'air de ne pas savoir que Méré a déjà publié, outre cet ouvrage (1668), la *Justesse* (1671). Ici, Méré rapporte au travail des *Conversations* le dépit dissimulé de Miton. Il est peu vraisemblable que Méré brouille ses souvenirs, en 1674. La lettre publiée en 1682, n'aurait-elle pas été « contaminée » pour la publication ?

3. Je ne sais quand Ménage introduisit Méré auprès de la duchesse.

4. F. : *passois.*

5. Au mariage de Damien Mitton avec Marie Pastureau (4 février 1653), la plupart des témoins « ont déclaré ne sçavoir signer » (*Fiches* de la Rochebilière, n° 6398, Bibl. Nat.). — C'est le langage que, sans le condamner, Ménage trouve moins correct que *par dedans* (*Observations*, etc., I, p. 397). — « Les Alexandres ». Cf. Balzac, Voiture. Cf. les lettres de Boileau à Vivonne « dans le style » de Voiture et de Balzac.

6. F. : en blanc. Crayon : *peut-être un nom de lieu.* — C'est le *banc* du seigneur dans l'église de Saint-Paul de Baussay, temple aujourd'hui. Ou ce serait le *bois* qui, du fossé qui borde la terrasse du « Logis de Baussay », monte jusqu'à la route de Melle à La Mothe-Sainte-Héraye.

7. Cf., en sens contraire (*Menagiana*, II, p. 54), ce que dit le P. d'Harrouis à Ménage : « Lorsque le P. Bourdaloue prêcha à Rouen, tous les artisans quittaient leur boutique pour aller l'entendre ».

(*sic*) partout et qui soit tousjours bon, que la clarté. Ce que Cicéron dist à Anthoine sur ce sujet. *Je croy*[1] qu'il rapporte quelque chose d'obscur et d'embarrassé d'Anthoine, dans quelqu'une de ses *Philippiques*[2]. — Des effets de l'imagination, et de la bizarrerie des hommes et des femmes, en amour : *qu'il* en a vu qui aymoient des magots, et qui disoient que leur laideur [*servoit*, rayé] les faisoit aymer. Qu'il y a des hommes qui ayment d'autres hommes, et qui les ayment comme s'ils estoient des femmes ; comme M. [le nom, effacé].

Page 114. — Ce qui fait que les bourgeoises de Paris sont toujours bourgeoises, quoy qu'elles aillent à la Cour, c'est qu'elles ont beaucoup de choses qu'ont celles de la Cour, et d'autres qui en approchent ; et cette grande ressemblance est cause qu'elles ne s'aperçoivent pas de la grande différence qu'il y a entre leurs manières et celles des femmes de la Cour[3]. Il en est tout au contraire des femmes de la campagne[4] ; ce n'est pas qu'il n'y en ait quelques-unes, à la campagne, de sottes, etc. Pour avoir vû le demi-monde[5], il faut avoir esté chez de certains bourgeois de Paris, chez Madame Sanguin[6]. On dit, en ce païs : « Allons chercher à disner[7] » ; cela est bon à un escornifleur ! Encore nous le pourrions dire, car nous ne sommes pas assurez d'en trouver[8]. Il faut dire : « Allons voir si nous disnerons ». — Quand Voiture confond la bonté du cœur et de l'esprit[9], s'il ne

1. Peut-être lira-t-on : *Sur ce sujet, le jour qu'il.* — Ou : « je croy », dit par Méré.

2. *Philippiques.* II, 8 : « ut tota in oratione tua tecum ipse pugnares, non cohaerentia inter se diceres, sed maxime disjuncta atque contraria » ; Ou III, 9 : Nonne satius mutum esse, quam, quod nemo intellegat, dicere ? »

3. Cf. *Lettre* 157, à Madame ***, au sujet de Miton : « Peut-être est-ce que vous goûtez moins que luy ce je ne sçay quoy qui sent Saint-Germain et Versailles. Car c'est quelque chose que d'estre Bourgeois de la Cour et de parler ce langage ». — Cf. Vigneul-Marville (I, p. 280-281) à propos d'un exemplaire annoté de La Rochefoucauld, et de la maxime 393 : « L'air bourgeois se perd quelquefois à l'Armée ; mais il ne se perd jamais à la Cour » : « M. Le Tellier, qui, après avoir vécu cinquante ans à la Cour, en est sorti avec le même air qu'il y étoit entré, soit par habitude, ou modestie, ou enfin par politique. »

4. *Les Conversations*, p. 275 : « Il me semble aussi que les mœurs des villes, et leurs façons de faire, ne sont pas nobles ; vous sçavez que le grand monde ne les peut souffrir. Ce qui tient du champestre, et du sauvage, ne laisse pas d'estre noble, quoi que fort différent de la noblesse des Cours. C'est que l'on y void je ne sçai quoi de digne et de grand, tout simple et sans art. »

5. Il est regrettable que Méré n'ait pas exposé au public cette expression. Il l'a laissée inédite, pour un autre, qui l'a créée à son tour, avec un sens nouveau.

6. Non pas la femme du médecin, connu pourtant de Méré ; mais celle du premier maître d'hôtel du roi, dont le fils, marié en 1677, reçut, en 1688, le titre de marquis de Livry.

7. Cf. *Œuv. Posth.*, p. 105 : « La Duchesse de Lesdiguières fit une remarque bien juste et bien subtile, en lisant une lettre d'un bel Esprit, où il dit que Madame la Princesse, en attendant l'heure du souper, se promenoit dans les jardins. Cette admirable personne m'apprit que c'est une façon de parler bourgeoise, parce que les Princesses ni les gens de la plus haute volée n'ont point d'heure précise pour se mettre à table. » V. ici, p. 128, réflexions sur chandelles et bougies. Ce bel Esprit est Voiture (*Lettre* 10), selon le *Menagiana* (IV, p. 22-23).

8. Iraient-ils chez Mme de Sevret ? V. p. 32.

9. Cf. *De la Justesse* (1671), p. 299-300. « Je sçay, a dit Voiture, qu'elle connoist en toutes les choses ce qu'il y a de bon et de mauvais, et que toute la bonté qui devroit estre dans sa volonté est dans son jugement. » Et Méré critique : « La bonté du juge-

savoit pas distinguer, ce n'estoit pas un défaut de justesse ; mais [*signe*, rayé] une marque d'ignorance, un défaut d'esprit ; que s'il savoit bien que ces deux bontez estoient différentes, c'estoit un défaut de justesse, de confondre ce qu'il savoit bien estre différent. — *Sur ce que je luy dis que M. de Lor*[1] (*sic*) *m'avoit demandé ce qu'il disoit, il me dit* ce que M. de Bordeaux *luy* avoit dit du feu Roy et de M. le Cardinal de Richelieu, et *qu'il avoit prédit là-dessus* ce qui luy arriveroit[2]. Si des valets de chambre estoient dans un cabaret, et qu'il n'y eust point de magistrat, etc. [une ligne et demie effacée] ; si on avoit donné à une demoiselle, etc.

Page 115. — Un homme du monde qui feroit de M. Conrar son ami cordial, etc.[3]. — M. de Brégeon : homme de petit sens ; il n'avoit pas assez de fonds pour estre honneste homme ; c'estoit un galant homme. Les huguenots l'aimoient à cause de sa mine. C'estoit une chose indifférente de l'obliger ou de le désobliger. — Des railleries qui ne viennent pas de la difformité ; que les siennes n'en viennent jamais. Celles de M. de la Sablère[4], etc. J'ay examiné autant qu'on le peut ces manières de l'Académie, etc. Cicéron dit ce que c'est que cette ineptie des Grecs, de vouloir instruire des gens qui ne veulent point estre instruits, de vouloir partir sur-le-champ sur toutes sortes de sujets[5]. — *Il dit* à M^me^ de la Bazinière qu'elle imitoit (ou : imitast ?)[6] Madame de Bourbon[7] lorsqu'elle estoit en particulier avec M. de Colligni ; elle *luy* dit que c'estoit cela qui faisoit aymer les gens. Elle[8] et

ment est une lumière pénétrante, un discernement ferme et solide ; celle de la volonté n'est autre chose qu'une pente à la douceur, une inclination à bien faire » etc. — Il semble que le jeu de mots de Voiture (quoi qu'on en pense) prouve assez qu'il n'ignore pas la différence des deux bontés. On pourrait peut-être plus raisonnablement discuter ceci : « La seule affection que vous puissiez avoir justement est celle que vous vous devez. Et ce précepte, de se connaître soy-mesme, qui est pour tous les autres une leçon d'humilité doit avoir pour votre regard un effet tout contraire, et vous oblige de mépriser tout ce qui est hors de vous. » (Voiture à Balzac, *Lettres*, I). Ici, l'affection est nettement inséparable de l'estime : on peut critiquer cette solidarité.

1. V. p. 116. Tout au plus signalerons-nous qu'un « Aveu et dénombrement » du marquis de Brémond d'Ars à Messire Thibault de la Carte, du 18 septembre 1668, est signé : *de Laurière* et *du Roynault*, greffiers. Le disciple nous a paru en relations avec les hommes de loi. — On trouve à Saint-Genard, élection de Saint-Maixent, des Pelletier, s^rs^ de Saint-Marc-de-Lor.

2. Tous ces pronoms font l'obscurité plus grande

3. Tout cela est une suite de ce qu'a dit l'Archevêque de Bordeaux ?

4. Un Poitevin : de Massongne, s^r^ de la Sablière, élection de Saint-Maixent ? — Ou Rambouillet de la Sablière, le financier bel-esprit ? Tallemant (*Hist^te^* de Cérisante) cite, de celui-ci, une mystification d'un goût non douteux, mais sans rapport avec les difformités physiques. Et les manières de « l'Académie » désignent ces collèges pour les jeunes nobles.

5. *De Orat.*, II, 4 : « Omnium autem ineptiarum, quae sunt innumerabiles, haud scio an ulla sit major quam, ut illi solent, quocunque in loco, quoscunque inter homines visum est, de rebus aut difficillimis aut non necessariis argutissime disputare ; hoc nos ab istis adolescentibus facere, inviti et recusantes, heri coacti sumus ».

6. F. : *imitast.* — Mais la réponse de M^me^ de la Bazinière détourne de ce subjonctif.

7. La femme d'Henri de Bourbon (1552-1588), fils de Louis I, prince de Condé ? Et laquelle ? Marie de Clèves, ou Charlotte de la Trémoille ? Et après ? Nous n'avons rien trouvé dans Brantôme, ni Bassompierre.

8. F. : *M^r^*. — Mais M^r^ de Longueville est mort en 1663.

Madame de Longueville disent qu'elles[1] n'ont jamais connu d'homme si épuré. Madame de Saint-Simon dit que je le suis trop, et que c'est avoir commerce avec un esprit, avec un fantosme. *Il n'a jamais vû* personne si sensible à l'esprit et à l'honnesteté que Madame de Longueville. On voit cela dans ses yeux. On peut estre épuré, qu'on n'aura pas de génie et d'invention [une demi-ligne effacée]. Quand *il alla* voir [*le Rincy*, rayé ; *avec*, rayé] Chapelain[2] avec le Rincy ; son bonnet[3], etc. — Le dépit *qu'il fit* à Madame de la Bazinière en luy disant que son mari avait esté arresté comme le mareschal de Biron[4], etc. — Je voy leurs sabots venir d'une lieue loin ; ces corneilles, un chien, etc. Justesse mathématique[5]. Pigallen[6] devoit comprendre que Mme de Montespan l'emporteroit sur luy. — Après avoir lu un de *ses* Discours[7] : *Cosi va discorrando Bambinno* (*sic*)[8]. — Il y avoit de l'amour Piguillen[9] [deux lignes trois quarts effacées]. — *Il fit acheter* à Miton les œuvres de Balzac pour lire l'*Aristippe* : Il mérite bien qu'on luy fasse cela[10] ! — Ce que dit M. de Roquelaure[11] à sa sœur : « Ma sœur, tu me fais b... (*sic*) comme un mulet !... Tu y gagnes bien ! Tu te mets

Page 116. — auprès d'un satyre[12] ! » On n'est point receu en ce païs-là si l'on n'est estoffé ; *sur le sujet de ce que m'avoit dit M. de Lor.* (*sic*)[13], *et de ce que M. le Ch*(*evalier*) *avoit fait dans le monde.* — Qui eust désabusé M. le Mareschal de Cléremb(ault), on luy eust osté bien du plaisir ! Il disoit d'un lieutenant d'armée : « On ne mangeoit que des carrottes chez luy ; et chez moy, il y avoit toujours dans la broche des aulnes de rosti. » Je n'ay ouï dire cela qu'à des mallos-

1. F. : *ils.*

2. C'est en 1640 que Chapelain vit venir les frères Gombauld, recommandés par Balzac.

3. Le *Menagiana* parle aussi de la simplicité de Chapelain, poussée jusqu'à l'excès, par économie.

4. Raillerie qui grandit le personnage et la disgrâce du trésorier de l'Epargne, mis à la Bastille pour malversation et concussion.

5. Cf. p. 63-64. Le géomètre ne devinerait pas le voisinage et l'approche des fâcheux. L'esprit de finesse affirme avec sûreté ce qui n'est pas rigoureusement démontré. Lauzun, avec son habitude de la Cour, aurait dû prévoir, etc.

6. F. : en blanc. — Au crayon : *Pigellin.* (*Puy Guilhem*? *Puy Gaillard*? *Pigaille*?) — Plus loin : *Piguillen.* Souvent : *Péguilin*, *Péquilin.* C'est Ant. de Caumont, mis de Puyguilhem, comte, puis duc de Lauzun. — V. p. 86, peut-être : *P.*

7. Indication sur le canevas où brodent ces propos.

8. F. : *Bamb...* Au crayon : *iano.* — « Voilà comme va discourant le niais. » Mais Balzac (*éd.* 1665, f°, T. I, *Liv.* XI, *Lett.* 13, p. 507) : « Je voulus rire en Philosophe, et me jeter bien avant dans le *Cosi va discorrendo* (*sic*).

9. Ou : de l'amour. Piguillen. — Méré peut signifier que Lauzun a été un « original » en amour, et a créé un genre.

10. Qu'on lui fasse payer les livres qu'on veut lire. Il s'agit donc des *Œuvres* complètes (1665, f°, éd. dite de Conrart) ; car l'*Aristippe* a été publié aussi à part, en 1658. — Indication sur les rapports du gentilhomme et du riche bourgeois. Serait-il téméraire de se demander pourquoi, dans son Recueil de 1682, Méré a fait à Miton l'honneur d'insérer des lettres de lui ?

11. C'est le duc, sans doute. V. p. 1.

12. Parce qu'en s'éloignant de son frère, elle se rapproche de Méré. — Une telle anecdote confirme les plus étonnantes conversations ou paroles que nous ait transmises Tallemant. — Il n'est même pas certain que la sœur de Roquelaure fût déjà la femme du mis de Balagny.

13. V. p. 114. On aimerait savoir qui est cet homme informé, et qui semble malicieusement attentif à s'entretenir de Méré avec son élève.

trus[1] de petite ville, de Nyort, de Saint-Maissant. — Une estude désagréable, comme celle des procureurs, des Jésuittes[2], oste l'appétit. « Une paille dans l'eau ! » On n'oublie point ce qu'on a ouy dans l'enfance. *Des* figures, *des* gradations : « Il ne l'a pas seulement battu, mais il luy a fait plusieurs blessures ; il ne luy a pas fait seulement plusieurs blessures », etc.[3] [une ligne et demie effacée]. La Roullière[4], fils de Bautru (Chérelles)[5] ; celuy-cy estoit fort savant dans les langues. *Il dit* que le profit *qu'il a fait* dans la lecture, c'est d'examiner pourquoy certaines choses luy plaisoient ; *il a fait* de mesme[6] en celles du monde. Il y a de grands endroits dans ce chapitre « de l'Honnesteté »[7]. — Balzac : il avoit rompu avec Théophile, et il admiroit mons^r^ Conrar ! — Ce ne sont pas des gentilshommes qui ont dit cela ; ce sont des vilains ; c'est pour s'empescher de payer leur rançon[8]. — Il a perdu ; c'est leur patrie, ce sont leurs femmes. « Il n'est pas connu d'eux » ; et eux, sont-ils connus de luy ? « Ils ne sont pas à luy » ; mais luy, est à eux[9]. Il est paresseux, avare ; il ayme les femmes ; s'il a de l'esprit, il verra bien qu'il n'y a pas de gloire pour luy à cela[10], mais qu'il doit estre, etc. — S'il avoit un G comme C : il C ces A[11]. *Je luy*

1. V. p. 16. F. a lu le mot, ici, comme nous faisons encore.

2. Souvenirs scolaires, comme ce qui suit, et personnels?

3. Imité de la *Rhet. ad Herenn.*, IV, 25, sur la *Gradatio.* : « Non sensi hoc, et non suasi ; neque suasi, et non ipse statim facere cœpi ; neque facere cœpi » etc.

4. Pour : *La Rouillerie.* Guillaume Bautru, s^r^ de Cherelles et de la Rouillerie, fils d'Adam Bautru, s^r^ de Cherelles, lequel fut capitaine dans un régiment de marine, et était cousin-germain de l'Académicien Bautru et du comte de Nogent. C'est probablement lui dont parle le *Menagiana* (II, 49), et qui s'est ruiné au jeu ; et le « de la R..., le Joueur » du même recueil (I, p. 20).

5. La parenthèse est dans le *ms.* — F. : *de Bau...* ; et tout le reste en blanc jusqu'à : *celuy-cy.* — Adam Bautru, s^r^ de Cherelles, dont nous venons de parler, est frère de Charles, dit le Prieur de Matras, mort avant 1654, et de Christophe, s^r^ de la Rouillerie, L^t^ général de l'Artillerie ; cousins-germains de l'Académicien, ils sont fils de René Bautru, sgr de Matras.

6. De cette même écriture épaisse et hachée, que nous avons vue intervenir p. 33 (*pavi*), p. 107 (*cassa*), Méré a effacé, après : *plaisoient* : *comme il a examiné*, et, au-dessus, écrit : *il a fait de mesme en.*

7. Est-ce un de ces deux *Discours* de Plassac, signalés par Ménage, et dont l'un porte ce titre ? — Ou un des deux *Discours De la Vraye Honnesteté*, que l'abbé Nadal a publiés dans les *Œuv. posth.*, et dont, en effet, nous avons reconnu bien des traits esquissés, çà et là, dans le *ms.*?

8. A partir de là, pour cinq lignes et demie effacées, l'encre noire de l'élève, sous la couche pâlie, a permis à F (crayon) de lire jusqu'à la fin, c'est-à-dire : *ces A.* Tout, à peu près, est, d'ailleurs, inintelligible. — Nous lisons : *patrie*, et non : *peinture.*

9. Exemples d'impropriétés, de fautes de justesse ? comme p. 50 (sur les *Lettres* de Théophile).

10. Nous lisons : *cela*, et non : *etc.*

11. Ce semble un exemple de cryptographie. *On* prend G pour C ; alors *on C ces A* (= *On sçait ses A* ?). Si G devient C, A devient V ; si C devient G, A devient E. — Or : *Lettre* 141, à M. de Vieux-Fourneaux, que Méré a recommandé, pour l'emploi de secrétaire, au duc de la Vieuville, en 1674, à l'époque de ces opérations de défense des côtes dont nous avons déjà parlé, on lit : « Je m'imaginerois plûtost que vous avez quelque pensée d'estudier à la Magie, parce que vous me demandez sept ou huit lignes comme des feüilles de la Sybille, ou des caractères d'enchantement. » Si les propos du *ms* ont trait à cela, c'est le portrait de Savignac de Vieux-Fourneaux qui précéderait cette leçon d'écriture secrète, que l'élève paraît avoir mal comprise, et transformée en charade.

demandoy s'il y avoit bien de la difficulté dans ces choses-là. Il me dit qu'il y avoit des sots qui les faisoient, mais qu'il y avoit toujours de l'esprit et de [*l'adresse*, rayé] la difficulté à faire les choses dans la perfection. — Ce qu'il fit à Dyrrachium[1] ; c'estoit un homme d'un sens juste et profond[2] [une ligne effacée].

Page 117. — [Six lignes et demie effacées]. J'ay veu des femmes qui, en voyant des maigres[3], en devenoient moins jolies. Les faux agrémens font penser aux véritables, comme la fausse éloquence[4], la fausse vaillance : *sur le sujet de ce que j'avois dit que des vers italiens que Balzac cite dans ses Lettres à M. Conrar*[5] *estoient de faux agrémens. Il contrefit* quelques gens qui se servent de faux agrémens, des hommes et des femmes ; et *je croy qu'il* contrefit Gallardon[6] parlant à Boisferrand[7] de sa noblesse. — Ce qu'*il fit* à des violons[8] à Orléans. — Ce que Cicéron dit, que les harangues de Démosthène ne contentoient pas ses oreilles d'asne[9]. — La lettre de Balzac à M. le C(ardinal) Mazarin[10], une espèce de clabauderie. Quand on dit quelque chose qui n'est point proportionné à la personne à qui on parle, ou à qui on escrit, on se (ou : le) dément dans la suite[11]. L'obscurité est le plus grand de tous les défauts[12]. Si quelqu'un avoit eu à estre obscur, ç'auroit esté moy, parce que je dis des choses nouvelles. Ce n'est pas mon mestier

1. César ? Ne s'agit-il pas, — encore au sujet de la défense des côtes du Poitou contre les vaisseaux hollandais, — du blocus de Dyrrachium, où César enferme, sans aboutir, l'armée de Pompée du côté de la terre seulement, et auquel, sagement, il renonce pour aller établir en Thessalie ses bases d'opération, et y attirer l'ennemi... pour Pharsale ? (Lucain, *Pharsale*, Ch. VI).

2. C'est ainsi que Méré, dans le *Discours de l'Esprit*, commençant le récit de ce fameux voyage en Poitou, parle de Roannez : « Le D. D. R. qui parle d'un sens juste et profond. »

3. F. : *maistres*. — On n'ose lire : *monstres*, à cause de l'écriture. Est ce : *ministres* (pasteurs) ? Mais peut-on comprendre, ici, autre chose qu'un terme qui intéresse le physique, à moins que « voir », ici, comme ailleurs, ne signifie : être en relations avec... ? — Des *magots* ? Cf. p. 113.

4. Le rapprochement s'impose avec Pascal (« la vraie éloquence », etc. : éd. Brunschvicg, *Sect.* I, 4 ; absente dans l'éd. de Port-Royal).

5. *Lettres à M. Conrart et à divers*, éd. Courbé, 1661 : des vers italiens sont souvent cités, par exemple : *Liv.* III, lettres 18, 19 ; *Liv.* IV, Lettres 22, 24.

6. Voir p. 77, 87. — Ceci semble confirmer la roture ambitieuse de ce Gallardon.

7. F. : *Boisheraud*. — C'est Pierre de Sauzay, sr de Boisferrand, le d'Hozier du Poitou. A l'occasion de l'enquête de 1664-1667, il travailla à un livre « des généalogies des meilleures races de Xaintonge et de Poitou ». (*Lettre* de Méré à la marquise de Verdelin, publiée pour la première fois par M. Anatole de Brémond d'Ars, et datée du 20 mars 1666). On le consultait sur les titres de noblesse.

8. *Voleurs*, peut-être.

9. *Orator*, XXIX, 104 : « qui (Demosthenes), quanquam unus eminet inter omnes in omni genere dicendi, tamen non semper implet aures meas ; ita sunt *avidæ et capaces*, et semper aliquid immensum infinitumque desiderant. » Traduttore... Cf. le meunier introduit dans les jeux du Ve chant de l'Enéide, p. 52.

10. *Lettres* à M. Conrart et à divers, *Liv.* V, 3.

11. C'est le contraste entre l'éloge pompeux du Cardinal et le refus, que Balzac enveloppe, d'ailleurs, de mettre sa plume à son service.

12 Cf. Bouhours (*op. cit.*) : « Il ne suffit pas, pour avoir l'esprit beau, de l'avoir solide, pénétrant, délicat, fertile, juste, universel ; il faut encore y avoir certaine clarté que tous les grands génies n'ont pas. Car il y en a qui sont naturellement obscurs, et qui affectent mesme de l'être », etc. (*Le Bel Esprit*, p. 275-276).

d'enseigner; je songe comme on parle dans le monde. Je n'ay voulu instruire que dans le jeu de l'hombre ! Je dis comme Nostre-Seigneur : « Qui a des oreilles pour ouir, oye ! » — *Sur le sujet d'un endroit qu'il a osté* dans le Discours *de la Justesse*, où *il parle* de ce qu'Aristote dit des deux veues[1] qui se font par l'intelligence[2], où (ou : etc.) *il* parle du sentiment qui vient de la passion, et c'est une faute de justesse ; il n'y a point d'excès de sentiment non plus que d'esprit. — Je ne voy rien de plus admirable que le talent que César avoit pour la guerre : il envoyoit quelques

Page 118. — cohortes pour attaquer quelque fort, etc. — *Je disois qu'il estoit bien difficile d'estre habile, et qu'il falloit bien du temps* : Il faut suivre la vérité en toutes choses[3]. *De* Baussan[4], *qu'il* avoit vû chez Morin[5], et de sa netteté d'esprit. Puisque les raisonnements nets sur le jeu sont si agréables[6], etc. — Il faut donc qu'elle[7] le fasse ministre, ou homme de justice[8]. Un homme qui s'appuye sur des vétilles, comme M. de Cauvigni, c'est un homme qui veut vivre sur le commun, un gueux. Le talent n'exclut[9] (?) pas l'esprit. — Il faut se servir de loin à[10] loin de ces mots comme : deviner quelqu'un[11]. — Les Roys n'en usent pas comme les autres ! *Sur le sujet de M. de N*(assau) *et du duc d'Albe*[12]. Je ne me souviens point qu'il ait pardonné à quel-

1. F. : *des vers.*

2. Sans doute la distinction aristotélicienne du νοῦς δυνάμει et du νοῦς παθητικός, intellectus possibilis et passibilis (Cf. Descartes, *Objectiones quintae* (in Meditationes), éd. Adam-Tannery, T. VII, p. 337).

3. *Des Agrémens*, p. 63-64 : « Que si la vérité se montre devant mes yeux, sans voile et sans nuages, j'essaye de la faire voir aux autres. Mais, s'il arrive qu'après leur avoir dit mes raisons, mon sentiment ne leur revienne pas, et que je n'en puisse changer, je leur cède en apparence. Car, lorsque la vérité se présente visiblement, si d'abord ceux qui la regardent n'en sont pénétrez, c'est qu'ils n'ont pas les yeux faits pour la connoistre, ou qu'ils sont prévenus. »

4. Un Baussan est maître des requêtes en 1678; le même, ou un autre, que le secrétaire ordinaire d'Anne d'Autriche (1652-1657). Un avocat de ce nom, « qui avoit, dit Tallemant, de la cervelle, et qui disoit quelquefois de plaisantes choses » (*Hist^te* des Advocats, T. VII, éd. in-8), mourut avant 1649. (*Journal* de Dubuisson-Aubenay, éd. Saige, T. II, *Appendice* V : sa veuve est taxée pour l'armement de Paris bloqué, en 1649).

5. Par ce qui suit, on songe au joueur Morin, qui taillait la bassette chez la duchesse Mazarin (Saint-Evremond, éd. Desmaizeaux, 1740, T. III, p. 139, 311; IV, p. 142 *sqq.*, 267 *sqq.*, 345 *sqq.*). — Il y a aussi, entre autres, Louis Morin (1635-1715), médecin de M^lle de Guise, celui « qui a deviné le mal de M. Nicole » (Racine à Boileau, 25 juillet 1687).

6. *Œuv. posth.*, p. 103 : « J'ai vû des Joüeurs, qui raisonnoient sur le jeu, d'une façon si distincte, qu'on ne se lassoit point de les écouter. Que si cela se rencontre dans le jeu, peut-on douter que la même chose n'arrive partout ailleurs, pourvû qu'on s'y conduise avec la même adresse ? »

7. M^me de Montespan ?

8. On semble causer à l'occasion d'une lettre reçue, d'une nouvelle politique. Peut-être cet inconnu est-il celui dont, plus loin, le cadet est vivement traité. — Seignelay, fils aîné de Colbert, sera ministre en 1676 ; — le chevalier de Malte Colbert est son cadet.

9. Si « excelle » était correct... *Excède* ?

10. F. : *en.*

11. Cf. Pascal, recueillant des locutions du monde : « Deviner « : « La part que je prends à vostre déplaisir ». « M. le Cardinal ne vouloit point être deviné ». (Éd. Brunschvicg, *Sect.* I, 56 ; absente de l'éd. Port-Royal, 1670.)

12. Philippe-Guillaume de Nassau, fils de Guillaume d'Orange ? Né en 1554, étudiant

qu'un[1]. — *Je disois que les histoires qu'on me rapportoit des Romans*[2] *ne me plaisoient guère : il me dit que* quand on parloit à quelqu'un de quelque histoire où il estoit intéressé, à un homme de sa maistresse, à un chasseur d'un cerf qu'on a destourné, à un maistre des comptes, etc. ; mais la pluspart font le contraire. — Le cadet est un drole, etc. [cinq lignes et quelques mots effacés]. On fait bien une chose quand on sçait comment il la faut faire, qu'on en connoist les biais [une demi-ligne effacée]. Des Barreaux, dans les pensions, payoit pour deux[3] : cela est bien honteux ! [une ligne et quelques mots effacés]. L'honnesteté consiste en action. — Mde *sic*)[4] Cornuel : « Il est bien méchant de m'avoir quittée à cette heure que je commence à l'entendre[5]. » — L'*Amynthe*, le plus achevé ouvrage qu'*il* sache ; qui veut bien escrire, il faut qu'il le sache par cœur [une ligne effacée].

Page 119. — Avantages qu'*il tire* de la lecture. — Cela va son train, cette lettre de Balzac à M. le Cardinal ! Elle est belle ; mais il n'y a que des paroles. — Deux nouvelles élèves[6]. Deux jolies femmes ! D'Ablancour[7] ; il est si difficile de prendre le dessus[8] ! Il y a tant de roches[9], tant d'écœuils (*sic*) ! Un homme qui va le grand chemin d'Apius[10] ne s'esgare pas. — *Style languissant n'est-il pas bon* ? Il marque quelquesfois qu'un homme est triste, etc. Peintre,

à Louvain, il fut enlevé (1567) et conduit par le duc d'Albe, en Espagne, où il resta prisonnier vingt-huit ans. — Plutôt que son père, qui échappa au sort d'Egmont et de Horn, victimes du duc d'Albe.

1. L'idée semble que les Rois sont plus capables de clémence que leurs ministres ; et il est probable que, du duc d'Albe, on a passé à Richelieu. Idée à peu près contraire dans Vigneul-Marville (II, p. 155) : Philippe II était plus assuré dans sa violence que le duc d'Albe, qui se repentait, à l'heure de la mort.

2. F. : *Romains.*

3. Par goinfrerie.

4. D'où F. : *Mr de.* — Le crayon : *Mde.*

5. Cf. *Menagiana* (II, p. 75) : « M. le Mareschal de Clérembaut ne s'énonçoit pas facilement. Lorsqu'il rompit avec Mme Cornuel, elle dit : « Je commençois à l'entendre ». Clérembault était bègue.

6. A propos de Balzac ? *Lettre* 12 à Conrart (éd. 1661, Courbé, 12°, *Liv.* IV) sur les deux « Inconnues si spirituelles et si savantes », dont l'une a traduit les vers latins de sa *lettre* 10. Inconnues que la date (1653), et ce que m'ont révélé le *Recueil ms.* de Tallemant (Bibl. de La Rochelle) et les *Recueils* de Conrart (Arsenal) me permettent de nommer : Geneviève et Marie Perriquet, courtisées à cette époque par Conrart, Pellisson et Yzarn. La seconde est cette « Mlle de Périquès » que le P. Rapin, avec quelque exagération probable, appelle « amie de Pascal ». (*Mémoires*, éd. Aubineau, T. II, *Liv.* 13, p. 45), et sur qui M. Jovy (*Pascal inédit*, II) a découvert et publié d'intéressants documents, auxquels on pourra ajouter.

7. V. p. 128 : Curieuse apparence de transitions, d'associations d'idées. Les deux traductrices, élèves de Conrart (?), font passer aux « belles Infidèles » de Perrot d'Ablancourt, c'est-à-dire à ses traductions. Ménage affirmant (*Menagiana*, II, p. 186-187) qu'il est le premier à avoir donné ce nom à la traduction de Lucien (1654) par d'Ablancourt, il n'est pas étonnant que Méré le connaisse. Et, dans cette édition de 1661, Balzac vante plus d'une fois d'Ablancourt : *Livre* I (1648), lettre 3 : traduction de Xénophon ; — lettre 8 (1649), traduction espérée, de Tite-Live ; — lettres 22, 24, 28 (1650) ; — *Livre* II, lettre 25 (1651) ; — Livre III, lettres 15, 17 (1652) ; — Livre IV, lettres 2, 24 (1653).

8. Méré continue, parlant de l'art de traduire.

9. F. : *rochers.*

10. F. : *Api...* Crayon : *us* ? *en* ? — C'est la *Via Appia.*

médecin, musicien, tireur [1] d'horoscope, chasseur, économe, cardinal, général d'armée, ou quelque autre estat [2] de cette nature. — *De deux maistres de danse d'Orléans* [3] ; ce n'estoit pas un défi ; c'estoit à l'envi. « J'y irai quand mon devoir voudra que j'y aille ; mais vous ne vous souciez guère du vostre [4]. » [2 lignes et demie effacées]. — « Elles estoient », pour les périodes ; c'est-à-dire qu'il évite [5] de certaines choses douteuses ou d'une prononciation difficile. Ce sont les « choses » qu'on ayme. Il est vray qu'un pommier qui apporte de bonnes pommes, etc. [4 lignes effacées]. M. [nom effacé] n'appuye pas bien ses pensées ; elles sont appuyées sur un pilotis tremblant. Pour estre quelque chose de grand, il faut avoir des choses qui se contrarient, qui se contredisent. Ceux qui ont beaucoup de mémoire n'ont pas d'invention ; ceux qui sont solides n'ont pas de délicatesse ; ils ne voyent que ce qu'ils touchent. — C'estoit un bon homme que La Serre [6] ; il m'a donné des inventions pour réussir en certain lieu [7]. Il n'est pas comme Vineuil [8], qui ayme mieux, dit-il, se faire mocquer des gens de la Cour que d'estre le patron du quartier Saint-Paul [9]. — *Sur le sujet de M(onsieur) l'Ab(bé) du R(eignier)* [10] : Vous en

Page 120. — sçavez plus que tous ceux de ce païs-là, pourveu que vous vous défassiez de certaines habitudes, et que vous pensiez à

1. Cf. Plassac, *Lettre* 46, à Dorinde : « Quand tous les Tireurs d'Horoscope m'en auroient asseuré ». Cf. Balzac (*éd.* 1665, f°, T. I, *Liv.* XVII, *lett.* 16, à Chapelain, 1636) : « si je suis bon tireur d'horoscope... »

2. Ou : *chose* ?

3. Orléans, comme Saumur, sont des stations sur la route entre le Poitou (Vendée, Deux-Sèvres) et Paris.

4. Nous attribuons ces mots à l'un des deux maîtres de danse.

5. F. : *escrit*. — Il semble qu'il explique l'emploi de quelques mots par les exigences de la période.

6. Rapproché de Vineuil, La Serre doit être, comme lui, comme Lenet, comme Gourville, comme Bartet, un de ces gens habiles au service d'un grand seigneur. Alors on pense à celui à qui Retz (éd. Feillet-Chantelauze, T. VIII, 4 juillet 1669) se dit redevable d'importants services. Autres hypothèses : Puget de la Serre (1600-1665), garde de la bibliothèque de Gaston d'Orléans, historiographe de la Reine, le « charmant auteur » du gentilhomme campagnard (*Satire* du *Repas Ridicule*). (Et c'est peut-être l'officieux dont parle Retz.) — Le comte de la Serre, qui a, ou feint, une intrigue avec une demoiselle de Caravas (branche des Gouffier, comme les Roannez). V. *Journal* des frères de Villers (1657-1658) publié par Faugère (1862). — Enfin : Du Mas, s[r] de la Serre, à Maisonnay, élection de Poitiers. (*Barentines, Arch. Hist. du Poitou*, XXIII, p. 358.)

7. F. : *certains lieux*.

8. Agent de Condé, auteur des *Portraits* de M[mes] Cornuel et d'Olonne dans la *Galerie* de M[lle] de Montpensier ; exilé, de 1674 à 1679, en même temps que l'abbé d'Effiat, Vassé, etc. (V. p. 86), Ardier, s[r] de Vineuil, est connu par Retz (II, p. 373-374), La Rochefoucauld, M[me] de Sévigné (éd. Monmerqué, T. IX). En 1675, elle est heureuse de le voir à Saumur (IV, 136) ; elle le trouve « bien vieilli, bien toussant, et bien crachant, et dévot, mais toujours de l'esprit. »

9. Vineuil, en 1649, lors du blocus de Paris, est taxé à 400 livres, dans le quartier Saint-Paul, pour l'armement de la ville (*Appendice* V, t. II, du *Journal* de Dubuisson-Aubenay, éd. Saige) ; La Serre, à 500 livres, quartier de la Porte Saint-Denis. (*Ib.*)

10. *M[r] l'A. du R.* Ici, et à cause de ce qui suit immédiatement, nous croyons au masculin (v. p. 24). Il s'agit du Prieuré du Reignier (Archiprêtré d'Exoudun). On s'explique peut-être, ici, que l'« escollier » ait parlé à Méré de l'instruction qu'on peut trouver auprès d'un savant prieur (p. 34) ; et il se peut qu'il en ait déjà l'habitude.

de certaines choses que je vous ay dites. Je songe à ce que je vous disois de manger. Il ne faut pas manger gravement, ny sérieusement ; il faut manger gayement, et avec appétit, si l'on peut. Chaque chose peut recevoir un certain nombre d'agrémens; elle n'est point bien faite s'ils n'y sont tous. Vous trouvez un de vos amis qui vous sousrit ; il faut luy sousrire d'une certaine manière. Le Cardinal de Rich(elieu) avoit des mouvemens en parlant. Il avoit l'esprit juste et net, mais il ne se connaissoit pas en la pluspart des choses. Il eust fait mettre sur ses mémoires [1] Saint-Maissant pour les droguets [2], Bressuire pour les sarges [3] de Poitou. S'il fust venu d'Italie, comme le Cardinal-Mazarin, il eust demandé qui estoient les beaux-esprits! etc. Ce fut une faute qu'il fit de ne vouloir pas me mettre auprès de luy parce que j'estois jeune [4]. — J'aime des lieux [5] sincères; en parlant de La Renaudie [6] et de sa maison. — Il ne faut pas qu'une femme fasse paroistre de ces sentimens pour un homme ordinaire, médiocre; elle s'en devroit cacher. Si j'avois une fausse règle, je la jettrois (*sic*) dans le feu. J'ay tousjours jugé quel visage on me feroit, si l'on m'accorderoit ce que je demandois, par de certaines choses qui s'estoient passées [7] : on a dit du bien de vous, ou du mal ; on a dit que vos affaires estoient en bon ou en mauvais estat, etc. — Je ne vaudrois rien auprès de luy ; il est trop pédant, cela est incurable. Cela fait voir ce que produisent les mathématiques, la [8] Comparaison de Pindare et d'Horace ! Car je m'imagine que c'est un bon mathématicien [9]. — Ce que fit Agesilaus en renvoyant [10] cela est petit.

1. Ses tablettes.
2. Etoffe de laine de bas prix.
3. « La Cour disait : *sarge*, et le peuple : *serge* » (Chifflet, ap. Littré). C'était aussi la forme préférée par Vaugelas, tandis que Ménage préfère *serge* (*Observations*, etc., T. I, p. 35).
4. Voir p. 86, et appréciation contraire.
5. F. : *liens*. — Mais : « et de sa maison ».
6. *F.* : *Renaudière*; *Renaudier*. — Et il y a un Cherbonneau, sr de la Renaudière, à Champdeniers (élection de Niort), en 1667. — Mais on pourrait penser à un descendant du gentilhomme périgourdin huguenot qui organisa contre François de Guise (1560) la conjuration d'Amboise Alors Méré parlerait ici en fils de Ligueur, en même temps qu'en homme d'honneur. — Je trouve dans : *Les Jésuites à Poitiers*, par Delfour, 1901, p. 64, que le P. Jean de la Renaudie fut nommé supérieur, le 18 août 1608, et fut le premier recteur, du collège des Jésuites ouvert en 1608, de 1608 à 1612. Méré peut, ici, parler de ce collège, où il a peut-être passé, plus tard.
7. Cf. *De l'Esprit*, p. 63 : « En quelque lieu qu'on se rencontre, il faut pénétrer les choses qui vont se produire et prévoir ce qui doit arriver, quoique le succès en paroisse encore douteux. » — *De la Conversation*, p. 69 : « Il faut essayer d'avoir le sentiment fin, pour découvrir ce qui se passe, et s'accommoder à l'occasion » ; p. 103 : « avec ce discernement on sçait tout ce qui se passe en quelque lieu qu'on se trouve » ; — *Œuv. Posth.*, p. 7 : « Un génie bien rare et bien à rechercher, qui ne vient pas moins du goût et du sentiment que de l'esprit et de l'intelligence, c'est ce génie qui pénètre ce qui se passe de plus secret, qui découvre par un discernement juste et subtil ce que pensent les personnes qu'on entretient. »
8. F. : ne voit pas d'article.
9. Le *Journal des Savants* (1er janvier 1674) rend compte de la « Comparaison de Pindare et d'Horace, par M. Blondel, maistre de Mathématiques de monseigneur le Dauphin, in-12, à Paris, chez Claude Barbin, 1673. » Blondel (1618-1686) fut professeur de Belles-Lettres au collège Royal, Directeur de l'École d'Architecture, membre de

Page 121. — Cent épigrammes[1] ! Ce n'est pas un homme de peu ! Il feroit bien de m'avoir auprès de luy ; il ne voit pas trop bien les choses !... Il y en a trop ! La maistresse de Pyndare[2] ! Il ne faut pas faire des incartades comme cela. — La pureté vient de la nature, de la nourriture, et de l'estude[3]. Madame d'Anguitard[4], Madame de Longueville et Madame de Lesdiguières n'avoient point d'impuretez. Ce que fit Madame de Sablé devant Madame de Montausier. Ce n'est pas une chose difficile, d'en juger, d'un bon mot, et d'une bonne chose ; mais de la conduite d'un ouvrage Je ne fais pas de cas d'un homme qui ne sçait que dire de bons mots, qui jette cela comme un pois par une sarbatane[5]. Mais il faut que cela soit meslé avec d'autres choses. Ce que *luy* dit M. (*sic*)[6] de Montespan. Je ne croy pas qu'il y ait de[7] gens si sots qu'ils ayment les apophtegmes. *Je luy demandoy*[8] *si Madame de Sablé estoit épurée* ; *il me dit qu'*elle aymoit les apophtegmes et les sentences. — Il n'y a presque personne qui loue de bonne foy ; ou c'est pour nuire[9], ou il y a de l'envie. Ils ne songent qu'à leurs intérests. Il y a peu d'honnestes gens. La pluspart des bons mots sont métaphysiques. — Ha ! voilà nos affaires faites ! Magnum opus exegi[10] ! — Surimeau avoit l'esprit galant ; il disoit des subti-

l'Académie des Sciences, architecte de la Porte Saint-Denis. Méré ne voudrait pas être son collègue dans l'éducation du Dauphin...

10. En renvoyant Lysandre ? (Plutarque, *Agésilas*, VIII), ou les députés de Thèbes ? (*Ib.*, XXXII.) — Plutôt en renvoyant les provisions que lui avaient offertes les Egyptiens : « cetera referri jussit » (Cornelius Nepos, ap. Bayle, *Dict. phil.*, T. I, p. 120) ; ou encore, en faisant distribuer aux Hilotes « esculenta et poculenta magni pretii multa », et les refusant pour lui-même, en ajoutant : « Eos, qui probitati ac fortitudini studerent, non decere istiusmodi irritamentis gulae delectari ». (*Id.*, *ib.* ; renvoie à Plutarque, *in Apophtegm.*, p. 20.)

1. L'opuscule de Blondel mentionne seulement, parmi les Œuvres de Pindare, « les Epigrammes ou Inscriptions épiques » (p. 140). — S'agit-il de l'*Epigrammatum delectus* (1659), par MM. de Port-Royal, avec Préface latine de Nicole ? Ou du *De Epigrammate liber* (1669), du P. Vavassor ? Ce serait, en ce cas, l'*Anthologie* de Méléagre qui provoquerait cette exclamation ? ou les trois livres d'épigrammes de Vavasseur, ajoutés dans l'éd. 1672 ? (Bayle, *Dict. phil.*, II, 934).

2. Blondel dit bien (p. 101) que Pindare et Horace étaient de complexion fort amoureuse ; mais il ne dit pas un mot d'une maîtresse de Pindare, et ne parle que du jeune Théoxène. Faut-il entendre le mot dans un autre sens, à l'occasion des leçons que, dit-on, Pindare reçut de la poétesse Corinna ? Blondel en parle (p. 35), de même qu'il rapporte qu'elle remporta cinq fois le prix sur lui (p. 107). Mais il ne prononce pas le mot, sur le double sens duquel il se peut que Méré s'exclame. Est-ce le disciple qui a fait, sans le vouloir, l' « équivoque » ?

3. *De l'Esprit*, p. 30 : « La Nature en donne une partie (de l'Esprit) et le commerce du monde l'autre ; mais principalement les profondes méditations. On se peut appliquer toute la vie à cette sorte d'estude ». *Des Agrémens*, p. 150 : « Il n'y a rien, selon que j'en puis juger, où la bonne nourriture ait tant de part, ny rien que je sçache à quoy les meilleurs maistres soient plus nécessaires ». — *Œuv. Posth.*, p. 3-4, cité.

4. F. : en blanc.

5. F. : *Sarbacane*. — Mais c'est un *t*, dans Balzac et dans Chapelain, et dans T. Lefèvre (*ms.* 1344, *n. acq. fr.*, Bibl. Nat.).

6. *Madame* ?

7. F. : *des*.

8. F. : *demandois*.

9. C'est louer quelqu'un contre un autre.

10. Autre indication. C'est une citation, à peu près, d'Horace, ou d'Ovide. Car Balzac, complètement, cite : Jamque opus exegi, quod nec Jovis ira nec ignis (*éd.* 1665, T. I, *Liv.* XIII, *lett.* 5, à M. de Zuylichem, 1640).

litez[1]. *Comme je demandoy s'il estoit méchant* : ce qu'il fit à sa femme[2]. *Il me dit*, après, ce que fit le marquis de Ruffec[3], qui avoit pris une casaque (?) de la fauconnerie[4] ; que ceux qui avoient un faux honneur, certaines gens crespis[5], estoient capables de choses de cette sorte : M. de La Taillée[6], le premier ; M. d'Irléan, M. d'Estissac[8]. — Ceux qui *l'*ont obligé : M. le comte de Maure, sa femme[9], M. de La R(oche)foucaut[10], Madame la Mareschale de Clérembaut. — *De* l'amour, et *de* la peine

Page 122. — qu'on a à s'en deffaire. *De* M. d'Espernon, dernier mort[11]. — *De* Cromwel, *de* Surimeau ; ce dernier avoit bien autant

1. Il y a de l'estime pour les capacités de C. d'Aubigné dans ceci, et p. 122. Villette à Cantarini (1er octobre 1647) : « J'ay sceu assez certainement qu'Aubigné... s'est donné là (aux Antilles) aux Anglais, et a esté depuis peu envoyé en Angleterre par celui qui les commande et gouverne en ces pays eslongnez ». Le 12 avril 1647, il écrit qu'Aubigné va et vient entre la France et l'Angleterre, contrefaisant tour à tour le catholique et le huguenot.

2. Le 6 février 1619, à Niort, il tua sa première femme qu'il avait surprise, et le sr de La Laisse, son complice. (Cf. *Diaire* de Guillaudeau, *Arch. Hist. de Saintonge et d'Aunis*, XXXVIII, p. 157-158.)

3. Sur un défi de Louis XIII, le marquis de Ruffec (maison de Saint-Simon) fit tuer, dit Tallemant, l'abbé de la Couronne, amant de sa mère, par des « coupe-jarrets ». Il mourut fou, un an après.

4. F. : en blanc, les deux substantifs. Au crayon : *enseigne* ; *casaque* ; et : *fauconnerie*. — *Une*, est certain. Une casaque, ce serait un déguisement ; ou pour : un valet portant la casaque des laquais, des archers (*Menagiana*, II, 71 et 78). On pourrait peut-être lire : une *estaye* (*Dict. Ac.*, 1694, féminin, pour : *étai*). Ou : *un* (avec *lapsus calami*) *escuyer* ?

5. F. : *Grippes* ; au crayon : *preneurs*. — L'étonnement, l'hésitation, disparaissent, ce me semble, devant ce passage des O. P., *Disc.* V, p. 141 : « Ceux qui ne pratiquent qu'avec ce qu'on appelle *le beau monde*, ne sont pas honnêtes gens ; ils n'en ont qu'une vaine apparence, et quelque Dame de ma connoissance les nomme des *gens crespis*, et des *comediens de galanterie* ». — *Crespir*, c'est « enduire une muraille de mortier, fait de chaux et de gros sable ». (*Dict. Acad.*, 1694.)

6. Louis du Fay, sgr de La Taillée, à Echiré, élection de Niort (*Barentines*). Protestant.

7. F. : en blanc. Crayon : *preneur*. — Sire Irland (Jean), sr de Beaumont, lt criminel à Poitiers, maire en 1626, vivant encore en 1644, dont le fils est alors, lui aussi, lt criminel. Cf. « Yrlande, dit Lavau » (*Etat de la maison du roi Louis XIII*, p. E. Griselle, cité, 1619-1625, nos 4593 et 4594) ; et, 1664, Irland-Lavau, contrôleur-général de la Reine-mère (*Rapport* de Colbert de Croissy, cité). La mairie de 1626 a anobli la famille.

8. Celui-ci est-il l'oncle de La Rochefoucauld, ou le parrain de Françoise d'Aubigné ?

9. Cadet de la maison de Mortemart (V. Tallemant). Quel service rendit-il à Méré ? Quant à la comtesse, il semble (V. Cousin, *Mme de Sablé*) qu'elle ne fut pas fort satisfaite de l'intervention un peu indiscrètement officieuse de Méré auprès de Balzac, de qui elle désirait une *Apologie* de son oncle, le maréchal de Marillac. Méré n'en a pas moins rappelé à l'intendant du Poitou, René de Marillac, l' « amitié » dont l' « honoroit » la comtesse (*Lettre* 29).

10. Ici, c'est le père de l'écrivain. Marié en 1611, à 23 ans, avec Gabrielle du Plessis-Liancourt, le plus grand seigneur d'Angoumois, nommé duc et pair en 1622 en même temps que gouverneur de Poitou, il ne fut « reçu » que le 24 juillet 1637, par suite de l'opposition de Richelieu, bien que les lettres d'érection à la duché-pairie eussent été enregistrées en 1631. Quel service rendit-il à Méré ? On ne peut guère reconnaître La Rochefoucauld dans le gentilhomme longtemps occupé à l'armée où il a reçu plusieurs blessures, chez qui Méré est mené à l'âge de douze ans (1619), et qui lui laisse une si forte et durable impression. (*Lettre* 4, à la duchesse de Lesdiguières). Il se démit de son gouvernement dès 1632. Parabère lui succéda.

11. Le fils du favori d'Henri III (v. p. 22) ; Bernard de Nogaret, duc de la Valette, puis d'Epernon ; gouverneur de Guyenne après son père jusqu'en 1651, puis de Bourgogne ; mort en 1661 ; père du duc de Candale.

d'invention que l'autre, mais il n'estoit pas si solide ; il n'eust pu se faire Roy d'Angleterre, ni s'y maintenir. Ce que M. de Leraudière[1] a fait dire à Crousson (?)[2]. — Quelque excellent qu'on soit dans un mestier, général d'armée, avocat, poëte, si l'on n'est honneste homme, on est un sot. *Sur le sujet de M. Guogué.* Il pourroit estre homme de finances, etc., il a l'esprit mathématique ; il n'a pas l'esprit métaphysique. Benserade a de certaines choses du monde, je ne dis pas : comme il est, mais : comme il doit estre. Il a l'esprit fin ; il est à la Cour dès qu'il estoit jeune ; il a vû de jolies femmes ; il s'est formé sur tout cela. Madame de Lesdiguières estoit l'original de toutes ces choses-là. Ny *luy*[3] ny elle ne connaissoient point ce qu'ils avoient. L'un a des choses du monde ; l'autre, de la nature ; l'autre, de l'art ; l'autre du naturel[4]. Il y a des manières, des nuances presque infinies[5]. [Une ligne effacée]. Il y a des gens à qui il ne faut parler que des choses excellentes. Cela distrait ; outre que, dans le monde, ils ne font point de ces questions-là ; chacun songe à ses affaires. — « Ce serment est bon pour l'hyver ; mais, l'esté, comment jurez-vous ? » « Vous estes tousjours à l'affût qui vous observeroit[6] » : quand un homme dit cela, il ne sçait où il en est. « Mais aurez-vous aussi le

Page 123. — loisir que nous vous fassions voir nos tiltres[7] ? » M. Guogué a une vanité secrette, une vanité de bourgeois ; il fait différence du Marquis, du Baron. S'il avoit esté à Paris, pourveu qu'il se fust défait de son rire moqueur et niais, et de ses mauvais gousts, de sa sausse douce, car cela l'auroit fait tourner en ridicule : « Voicy l'ami Gogué ! Il luy faut une sausse douce ! » Ils sont graves, à Paris. Vous ne verriez pas rire une fois en un jour dans cette salle du Palais[8].

1. F. : *Leraudier* ; *Léraudière* ? — On peut hésiter entre *Lev*, *Liv*, et même : *Ler*. Jean Blouin, sr de Levaudière, élection de Fontenay ?

2. F. : *Crouson*. — On trouve : une famille de Croissant (Election de Poitiers) ; un Crujen ou Crugeon, consul des marchands à Poitiers en 1631 ; un Groisson, en 1641, procureur fiscal de la seigneurie de Pétousse, qui reçoit un « Aveu » de Jacques Thibault, sgr de la Carte.

3. Méré, sans doute, et non Benserade. Souvenir où se complaît Méré, du temps de ses débuts et de ses espérances. Et regrets, aussi, de n'avoir pas pris alors conscience des idées « nouvelles », qu'il rumine à présent. Mais les avait-il ?

4. Il y a lieu de se rappeler que, dans les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671), du P. Bouhours, un chapitre est consacré au « Bel Esprit ». Il est naturel, mais il est certain, que des idées analogues se rencontrent chez l'un et chez l'autre, assez souvent. De même, l'entretien sur « Le je ne sais quoi », traite des « agrémens ».

5. Le mot est souligné dans le *ms.* — *Des Agrémens*, p. 28 : « Les nuances vont à l'infini ; et les excellens ouvriers découvrent tant de moyens pour bien faire les choses, qu'ils ne les refont que bien peu d'une mesme manière ; et de là vient cette aimable diversité d'Agrémens. »

6. Un « homme du monde » s'étonne de l'air réservé, attentif (disons : contraint) de Méré ; comme si ce n'était pas la marque même de l'honnête homme !

7. Les titres de noblesse, qui prouvent la race. — Tout ce passage peut être interprété autrement ; on peut lier, là où nous séparons, et inversement. Il semble que ce soient des exemples des banalités, ou routines, de la conversation commune.

8. Renseignement qui en impose à un provincial, que le barreau et le droit, — selon notre hypothèse, — intéressent.

— Il seioit bien mal à Madame[1] (*sic*) de trouver bon cet endroit de Lucien pour enfiler des perles[2]. Un homme qui chasse bien en Poitou[3], comme le Fouilloux[4], etc. — Il devoit dire qu'il estoit amoureux d'elle, mais qu'il ne le luy osoit dire ; qu'au reste, on luy avoit prédit dans son horoscope qu'il serait Roy de Madère, et que, quand cela seroit arrivé, il luy vouloit demander sa sœur[5]. — Tenir un enfant, demander une femme, rechercher, etc. — Benserade est plus épuré que Voiture. Celuy-cy avoit quelque chose de l'Académie. *Il dit*[6] qu'il y a des gens qui feroient bien mieux d'imiter le Tasse et Virgile, que de se mesler de certaines gentillesses qu'ils n'entendent pas. Il veut parler de Regnier (?)[7] et de quelques autres. — Il n'y a point de philosophie qui donne si mauvais air que celle

Page 124. — d'Aristote[8] ; et personne ne le fait mieux voir que Balzac, quand il en touche quelque chose[9]. Vous diriez que ce sont des crapauds qui naissent devant vous. L'esprit, tout spirituel qu'il

1. Est-ce, vraiment, Madame, c'est-à-dire la duchesse d'Orléans (Henriette d'Angleterre, en ce cas) ?

2. L'obscurité de la phrase, et les traductions libres de Méré, nous serviront d'excuse pour n'avoir trouvé, en parcourant Lucien, qu'un « collier de perles » dans les « Portraits ». Il est fort possible qu'il y ait ici une allusion ironique au début du traité « Sur la manière d'écrire l'histoire » (ch. 6), où Lucien annonce qu'il expliquera l'*ordre* auquel doit s'astreindre l'historien, pour suivre la voie droite, et mesurer sa place à chaque partie. Bon pour enfiler des perles ! mais pour écrire ! pour plaire !

3. Chassera bien partout. Cf. p. 13, sur les prédicateurs.

4. Jacques du Fouilloux (1521-1580), auteur de la *Vénerie* (1561). Il y a, d'ailleurs, descendants ou non de celui-là, plusieurs s^rs du Fouilloux. (*Arch. Hist. du Poitou*, XXIII, p. 28, 354, 361, 379.)

5. Le marquis de Montausier, frère aîné de celui qui épousa Julie d'Angennes, avait été son amant et, officieusement, son fiancé. Très ambitieux, il se laissait railler à ce sujet. Voiture lui offre (éd. 1680, T. I, *Lettre* 46) « le Royaume de Sucre de Madère » ; et Tallemant dit qu'on l'appelait « El Rey de Georgia » (Cf. encore Voiture, *Lettre* 50). Il semble bien qu'il soit ici question de lui ; mais quelle est cette lettre du marquis à Pisani (frère de Julie), ou à Julie même ?

6. Voiture, ou Méré ? Ou Bouhours, qui, dans le « Bel Esprit », propose en modèles, avec quelques réserves sur le poète Italien, le Tasse et Virgile ?

7. Le nom est effacé. On arrive bien à lire : Regnier, mais il semble que le nom ait été écrit en surcharge avant d'être effacé. F. : en blanc.

8. Il n'est pas étonnant, ni choquant, que Méré se soit affranchi du culte d'Aristote, dont le collège encore a dû le dégoûter. Mais qu'en a-t-il lu ? A travers qui a-t-il entrevu les philosophes grecs, et, généralement, la Grèce ? Dans *les Conversations*, il s'étend longuement sur la galanterie athénienne, sur les prédécesseurs d'Aristote, « honnêtes gens et de bonne foi » (p. 209-211) ; et il arrive à lui : « Celui-ci, qui n'avoit pas tant pour but de connoître, que d'en acquérir la réputation, sentoit bien qu'ils étoient au-dessus de lui, et que jamais les bons juges des esprits et des connoissances ne le mettroient au premier rang... Il eut recours à gagner ceux qui n'ont pas de si bons yeux, et à se faire admirer de la multitude... Il prenoit les inventions de ceux qui n'étoient guère connus, et tournoit ceux qui l'étoient en ridicule », etc. (p. 211-213).

9. Le sens est probablement que Balzac se gâte, dès qu'il parle, ou s'inspire, d'Aristote : car Balzac en traite plus respectueusement ou prudemment. Sans doute (*Lettre* à Scudéry sur le *Cid*) il n'admet pas que les règles d'Aristote vaillent contre le génie de Corneille ; — dans l'*Aristippe*, il met la morale du Christ au-dessus de celle du philosophe ; mais il fait son éloge dans *le Prince*, (ch. 26) ; dans le *Discours second*, au cardinal Bentivoglio (éd. Moreau, t. II, p. 149) ; dans le *Discours V*, à Costar (*Ib.*, t. I, p. 282-283) : « et s'il a esté dit avec raison qu'Aristote estoit le Génie de la Nature » ; — enfin, dans l'*Entretien* XIX (*Ib.*, t. II, p. 412) : « Quant à moi, qui suis pour la Famille de Platon et d'Aristote ».

est, est quelques fois obscurcy par la matière[1]. *Quand M. le Ch(evalier) disoit* à Balzac qu'il y avoit de mauvaises choses dans Aristote, et *qu'il* luy *disoit qu'il* [*n'estoit pas*, rayé] ne voudroit pas donner ses escrits, pour en juger à un homme, etc., *il faisoit* le fin, mais comme ces gens qui tremblent et qui font les hardis[2]. — La pluspart des choses de Benserade ne sont que des équivoques, et fondées sur de certaines choses à la mode. Il y en a quelques-unes qui seront toujours belles; cela ne vous donnera pas de nouvelles idées. Tout ce que Sarrasin faisoit luy sieioit mal. Il faut que les choses soient excellentes, pour estre bien receues en ce païs-là. *Je dis que cela estoit vray de choses comme celles dont Benserade et Sarrasin s'estoient meslez.* Je ne dis pas cela pour destourner d'y aller, mais pour empescher qu'on n'y porte des manières de Caen ou de son village[3]. Benserade, dans ses ballets, et ailleurs : il ne loue pas grossièrement. — Ceux qui ont des remords; mais des méchants confirmez, comme le chevalier de la Jaille[4], ces gens-là

Page 125. — sont faschez, et ont des remords, quand ils n'ont pas fait de mal ! — Il faut en savoir plus que les autres, quand on va là. Tout ce qui est bon y est bien receu. Il faut y aller comme le petit Saumur[5], comme le Breton[6], qui donnoient quinze[7] aux meilleurs joueurs de Paris. Il y a des choses qui peuvent servir, mais qu'il ne faut pas regarder comme excellentes, dans les[8] apophtegmes. — *Je luy demandoy si Benserade*[9] *avoit quelque chose du poëte : il me dit*

1. Cf. Citation de Cicéron, p. 31 ; — et Bouhours (*op. cit.*) : discussion sur l'influence de la bile, de la mélancolie et du sang, dans l'exercice de l'esprit : « J'ai lu dans je ne sais quel philosophe platonicien, reprit Ariste, que ces humeurs, toutes matérielles qu'elles sont, font les beaux génies » ; et, plus loin : « une vapeur qui monte au cerveau, altère l'esprit et ôte quelquefois la raison ». (*Le Bel Esprit*, p. 282-288.)

2. Balzac ne s'y est pas trompé. A Chapelain (éd. T. de Larroque, p. 748) : « Je vis qu'il (Méré) avoit estudié depuis que nous ne nous étions veus ; qu'il parloit teste à teste avec Aristote » (26 février 1646).

3. Cic., *De Orat.*, I, 25 : « neque haec in eam sententiam disputo, ut homines adulescentes... omnino a dicendi studio deterream ». C'est le même tour. Il apparaît que le disciple discute parfois, et que la réplique de Méré, en ce cas, peut marquer quelque impatience. « De Caen » est pour Sarrasin ; mais « de son village »...

4. Voir p. 101. — Le chevalier de la Jaille, assassin de Du Courtiou, demeurait à Mirebeau. C'est sans doute lui qui fut blessé à Senef, dans l'armée de Condé (*Gazette de France*, n° 96, 30 juin 1674).

5. F. : en blanc. — Au crayon : *Sauveur*. — Cf. Cyrano de Bergerac (*Œuvres*, éd. P. L. Jacob, 1858, p. 218) : « Et Cousin, Saumur et Sercot | Ne gagnent plus rien à la paume » (1649).

6. Olivier d'Ormesson vit jouer « M. Morand à la sphère et à la paume avec le petit Saumur contre le Breton et Cercot ; il leur donna demy-quinze et les gagna ». (*Journal*, éd. Chéruel, t. I, p. 236, 11 décembre 1644.) — « Dimanche 4 (novembre 1685)... Jourdain joua mieux que n'ont jamais joué ni le petit Breton ni le petit Saumur, à ce que disent les gens de ce temps-là ». (Dangeau, *Journal*, éd. 1854, t. I, p. 245.)

7. Rendait quinze points à ses adversaires, leur donnait, dès avant le jeu, une avance de quinze points, c'est-à-dire du « premier des quatre coups qui font gagner un jeu d'une partie de paume » (*Dict. Ac.*, 1694) ou de lawn-tennis.

8. F. : *ces*.

9. Benserade est entré à l'Académie Française en 1674.

que ouy, qu'il estoit fantasque. Il ne dit point de choses fines; il n'a pas l'esprit-métaphysique ; il dit des choses galantes. Il y a deux puissances dans l'esprit : l'une, de comprendre les choses qu'on y veut mettre; et l'autre, d'en chercher et d'en trouver[1]. C'est un vieux sot que Benserade, disant qu'il se pourroit gaster dans l'Académie. Je ne fus jamais si fort content de la Cour[2] ! *Sur ce que je luy demandoy si le Roy faisoit cas de Benserade.* Vous cherchez, et vous trouvez. Balzac : il voyoit ces gens d'Angoulesme, qui sont si sots, et il avoit commerce avec M. Conrart, qui n'est qu'un marguiller. Il n'y a point de Docteurs en Sorbonne qui ayent plus estudié que luy[3]. Je voudrois bien que ce pauvre garçon fust en bonne santé[4]. — *Parlant de* M. de Mizeré : qu'il avoit

Page 126. — quelque chose de grand, de philosophe[5] ; qu'il avoit [*beaucoup*, rayé] plus de créance *en luy* qu'en personne, qu'en[6] M. Prioleau[7] et ces ministres, etc. Pour ne vouloir pas faire l'auteur, il ne faut pas faire comme Balzac. C'est un Cavalier[8], qui ne se mesle pas de faire des livres, comme Scudéry et Calprenède[9]. Je ne fais point de Roman ny de livres ! Il faut tempérer ces choses-là[10]. — Une femme de chambre, qu'on auroit veu au b — l (*sic*), qui aura des coeffes et des souliers d'une personne de qualité, si vous luy dites quelque chose, fera des mines, elle vous regardera par-dessus l'espaule; au lieu qu'une personne de qualité est civile. Un valet de chambre qui fait

1. *De l'Esprit*, p. 73-74 : « Il y a deux sortes d'esprits. Les uns, qui sont en petit nombre, comprennent les choses d'eux-mêmes. Ce sont eux qui ont cherché dans les idées de la nature, et qui ont inventé ou perfectionné les sciences. Les autres, qui sont d'un naturel plus paresseux ou plus négligent, n'inventent pas, pour l'ordinaire, mais ils comprennent ce que leur disent les inventeurs, tantost plus vite, tantost plus lentement. » On a vu assez dans quel groupe se range Méré.

2. Sans doute : La faveur que le Roi montre à Benserade ne m'en impose pas ! Je n'ai jamais été si enchanté que vous le pensez des jugements de la Cour.

3. Conrart.

4. Goutteux dès 1653, plus malade depuis 1662, Conrart mourut à la fin de septembre 1675.

5. Eloge bien inattendu ! — Mais cf. Plassac (*Lettre* 81, à Mr de Miseré) : « Je vous dis sérieusement qu'il y a beaucoup de bonnes choses dans cette lettre [de Miseré], et qu'il paroist bien que vous lisez souvent Sénèque »; il conseille de lire Balzac, d'abord; puis Montaigne, Urfé et Corneille. Date de la lettre : après Cinna et Horace tout au moins; avant 1648).

6. *En* ajouté, par Méré (croyons-nous) à : *que*.

7. Ministre protestant d'Exoudun (élection de Saint-Maixent); famille de ministres, d'abord à Saint-Jean-d'Angély (*Sorberiana*, 1693, p. 191-192). Celui qui, né en 1602, est en Hollande en 1621, Benjamin Prioleau, est-il l'aventurier, agent du duc de Longueville, dont parlent les *Carnets* de Mazarin ? (Bibl. Nat., fonds Baluze, 174; carnet XIII, 1649; et La Rochefoucauld [*Mémoires*], éd. Gilbert, T. II, p. 169; 1650.)

8. Le mot, cher à Balzac, implique la noblesse de race et l'allure hardie. Quand il s'agit des ouvrages de l'Esprit, le Cavalier juge, non sans intelligence ou verve, mais sans science, ni prudence. Il y a des pédants qui veulent paraître cavaliers, et des cavaliers qui frisent le pédant. — Voir *Lettre* 110, de Méré à M ***.

9. Gentilshommes, qui ont fait métier d'écrire.

10. « Mais vous, M. le Chevalier ? » a sans doute hasardé l' « escollier » malin. Et Méré, comme de plus grands que lui (Agrippa d'Aubigné pour les *Tragiques*, La Rochefoucauld), proteste : « Distinguons ! Il faut « tempérer » des jugements, des assimilations, comme celle-là ! »

l'honneste homme en fera tant qu'on le frottera. [*Hist.*, rayé] de l'escuyer de M. de La Bazinière[1]. M. de la Thib(audière)[2], l'Evesque de Nantes[3]. « Bruslez vostre *Apologie*, M. [*de Balzac*, rayé] : Madame de Sablé se déclare pour vous[4]. » — « Oserois-je espérer à la teinture de vos bonnes grâces? » ... « Vostre Quintilien... » ; cela est vray; mais c'est une sote qui m'admire[5]. Miton n'a pas de liaison dans la teste ; elle luy tourne

(*A suivre.*) CH.-H. BOUDHORS.

1. Sur le patron de Mascarille et de Jodelet. Puis viendront des « parvenus » de Lettres ou d'Honnêteté.

2. V. p. 127; — *Lettres* de Plassac (9, 87, 88, 89), particulièrement, qui sont adressées à La Thibaudière lui-même) : — *Correspondance* de Chapelain (éd. T. de Larroque); — Motteville (éd. 1723, T. I, p. 72 *sqq.*); — La Rochefoucauld (Ed. Gilbert, III, p. 236); — Laporte (*Mémoires*, coll. Petitot); — Costar (*Lettres*, T. I, p. 237, 239, et II, p. 249); Villette à Cantarini (*Aff. Etrang.*, cité). — Lié avec les frères Gombauld, avec Chapelain, avec Balzac, « le gros Thibaud », ou « le Gros », Charles d'Alloue, s^r^ des Ajots et de la Thibaudière, n'est pas un oisif lettré; il est de ces « gentilshommes » de grands seigneurs ou de cour (La Rivière-Bonneuil, le commandeur de Jars, Jarzé; — et plus tard Vineuil, Vassé, Vardes, etc.) qui cherchent fortune dans les intrigues des grands. Celui-ci, en 1637, sert d'intermédiaire entre Anne d'Autriche et M^me^ de Chevreuse exilée, et remet à Richelieu une lettre de la duchesse qui lui avait été confiée (Voir V. Cousin, *M^me^ de Chevreuse*). Galant homme, au demeurant.

3. F. : en blanc. Crayon : *Nantes* ? — Cospeau ou Cospéan, évêque de Nantes de 1621 à 1632. Balzac lui écrit (Ed. 1665, f°, T. I). C'est un familier de l'hôtel de Rambouillet (Tallemant). Retz dit de lui : « D'une naissance fort basse et étrangère,... il avoit la vigueur de Saint-Ambroise, et il conservoit dans la Cour et auprès du Roi une liberté que M^r^ le Cardinal de Richelieu... craignoit et révéroit ». — Les *Mémoires* de l'Abbé Arnauld (coll. Petitot) le montrent, en 1651, s'avançant, « les poings fermés, contre le président de Chalins, et, avec de grosses paroles mêlées de menaces et de juremens qui lui étoient assez familiers », terrifiant le magistrat.

4. A propos de l'*Apologie pour M. de Balzac*, entreprise par Ogier le Prédicateur (1627), pour répondre aux satires de Phyllarque, c'est-à-dire du P. Goulu, général des Feuillants. Balzac la remania complètement (1628). Cet exemple d'exorde *ex abrupto* sera repris plus loin, à sa place.

5. Exemples de politesses onctueuses. Le disciple : « C'est une sotte ! » — « Mais, répond Méré... » — Madame Miton ?

COMPTES RENDUS

FRANCIS VINCENT. — **Le travail du style chez saint François de Sales,** d'après les corrections faites à l'*Introduction de la vie dévote*. In-16, 155 p. Paris, Beauchesne, 1923.

L'objet de M. F. Vincent était simple; le travail était facile; il s'agissait purement et simplement d'utiliser le texte et les variantes de l'édition Dom Mackey, mais l'esprit dans lequel ce travail a été réalisé mérite tous les éloges. M. V. a su choisir et classer les variantes caractéristiques : les discussions littéraires qu'il en donne sont inspirées par un goût très sûr et nous ne trouverions guère que deux ou trois passages où il ait paru se laisser entraîner à de trop subtiles interprétations. Enfin ses conclusions générales (chap. I) nous donnent une impression nuancée et exacte du style de saint François, tandis que chacun des chapitres suivants nous donne une analyse très minutieuse des procédés les plus caractéristiques. Saint François n'a pas inventé l'écriture artiste, mais il était du petit nombre de ces écrivains véritablement artistes qui ont le don de n'être jamais satisfaits d'eux-mêmes, et M. Vincent a pu relever 1 037 variantes dans les deux pages de texte communes aux éditions de 1609 et de 1619.

On pourrait refaire avec fruit le travail de M. Vincent en prenant pour texte le *Traité de l'Amour de Dieu*, dont le style est souvent plus fort et moins orné : il serait curieux d'y voir si François garde les mêmes soucis d'artiste quand il écrit pour les âmes très pieuses que dans le livre à la dévote Philothée.

S. D.

VICOMTE MENJOT D'ELBÈNE. — **Madame de la Sablière. Ses pensées chrétiennes et ses lettres à l'abbé de Rancé.** In-8°, 417 p. chiffrées. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

Deux articles d'Anatole France dans la *Jeune France* et dans le *Journal officiel;* quelques lettres inédites publiées par le même dans le *Temps*, des indications éparses dans les éditions de La Fontaine et de Madame de Sévigné, dans les études sur l'une et sur l'autre, c'était tout ce que nous avions sur Madame de la Sablière. M. le vicomte Menjot d'Elbène a pensé que la « Minerve » du XVII^e^ siècle méritait mieux.

Dans sa copieuse monographie, il fait revivre avec Madame de la Sablière tous les Sablière et tous les Menjot jusqu'en 1789. Ces détails de petite histoire ne sont pas indifférents à l'histoire; mais ce qui doit nous retenir surtout c'est l'étude des relations avec La Fontaine, des relations avec Rancé et enfin celles des œuvres inédites : *Lettres et Maximes*.

Sur le premier point, M. d'E. n'apporte rien de nouveau; son mérite est d'avoir groupé des indications éparses. Il raconte d'après la jolie histoire du cilice trouvé sur La Fontaine le jour de sa mort, mais sans nous en donner les sources. Faut-il avouer que nous n'y croyons guère.

Ses « Pensées » et ses « Lettres » ne suffisent évidemment pas à donner une place à Madame de la Sablière même parmi les écrivains de second ordre de son siècle. Dans ses Maximes, le trait est toujours émoussé ; mais souvent elles sont très caractéristiques de l'atmosphère morale du temps. Nous y voyons, une fois de plus, que La Rochefoucauld, toujours, et Pascal, très souvent, ont simplement dit avec génie ce que, dans cette société délicate, tous les honnêtes gens ressentaient ; et sans doute un dépouillement méthodique des moralistes catalogués par M. Toinet, et dont beaucoup sont des moralistes mondains, confirmerait-il cette impression.

Dans la Correspondance avec Rancé, un ton de dévotion qui eût exaspéré La Bruyère ; des formules d'affection, d'adoration presque, des querelles de directeurs que nous serions tentés de trouver fort amusantes si Madame de la Sablière n'avait pas souffert une façon gauche de parler le langage des spirituels, la vertu avec excès après une jeunesse sans mesure.

La monographie de M. Menjot pèche comme beaucoup d'autres toutes les fois qu'il quitte la petite histoire pour la grande : d'une minutie parfois excessive nous tombons dans le vague et l'inexactitude. Le Père Rapin fût-il un jésuite au cœur droit et sincère, ceux qui l'ont lu seraient tentés d'en douter. Descartes est-il allé à l'hôtel de Rambouillet ailleurs que dans le Cinq-Mars de Vigny? Peut-on dire qu'en 1670 Racine formait, avec La Fontaine, Molière et Boileau, un puissant comité littéraire? Sa brouille avec Molière rendrait le fait bien étonnant et l'expression nous paraît plus amusante qu'exacte, appliquée à ce temps où les prix littéraires n'existaient pas. Erreurs faciles à déceler et qui n'empêcheront pas les curieux du XVII^e^ siècle de tirer un bon parti du livre de M. Menjot.

JEAN DAGENS.

G. MICHAUT, professeur à la Sorbonne, **Les débuts de Molière à Paris** *(Les Précieuses ridicules, Sganarelle, Don Garcie de Navarre, L'Ecole des maris, Les Fâcheux, L'Ecole des Femmes)*, un vol. in-8°, 252 p. Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 1923.

Je dois d'abord m'excuser du retard involontaire de ce compte rendu. Il est vrai que le nouveau livre de M. Michaut n'a pas besoin d'annonce et qu'il se recommande de lui-même à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à Molière. C'est la suite du précédent volume consacré à la famille de Molière, à ses pérégrinations en province, à sa jeunesse. Les années d'apprentissage sont terminées, voici le poète de retour dans la capitale qu'il a eu le temps d'oublier, et qui est vraiment un monde nouveau pour lui, obligé de soutenir sa réputation et de conquérir de haute lutte sa place, la première, au milieu de tant d'auteurs et de comédiens rivaux. Un des meilleurs chapitres et un des plus intéressants est justement le premier qui nous décrit avec précision, avec des détails vrais, pittoresques, sans excès ni confusion, toutes ces troupes de comédiens rivales, leurs répertoires, leurs habitudes, leurs vedettes, leurs protecteurs, et les ressources que Molière va leur opposer. Il compte surtout sur lui-même. La première pièce qu'il offre aux Parisiens, la farce des *Précieuses ridicules*, qui développe un sujet d'actualité s'il en fût jamais ; elle dit tout haut ce que bien des gens pensaient ou disaient même dans le monde des Précieux, et elle obtient un succès éclatant. C'est bien la première pièce offerte aux Parisiens et elle ne pouvait être faite que pour eux ; c'est bien du fruit nouveau et non pas un simple remaniment d'une farce antérieure dont les provinciaux auraient eu la primeur. Puis les pièces se succèdent : *Sganarelle*, une pièce de gros rire ; *Don Garcie de Navarre*, une comédie tragique ou même larmoyante qui fut une erreur et un insuccès. La pièce était vraiment mauvaise, ambiguë et mal faite ; mais Molière ne s'obstine pas. Si la pièce est mauvaise, les morceaux en sont bons ; il les

recueillera dans le *Misanthrope* et, en attendant, les deux *Ecoles*, la seconde surtout, vont lui ramener la faveur du public. La *Critique de l'Ecole des Femmes* lui donnera l'occasion d'exposer ses idées sur son art, de dauber sur Corneille et d'exalter la comédie telle qu'il la conçoit. En même temps qu'elle poursuit la guerre d'épigrammes contre les Précieux, elle commence la lutte contre les dévots. Non pas que Molière soit hostile à la religion, mais il observe comment certains égoïsmes ne l'appliquent qu'à leurs petits intérêts, et la croient faite uniquement pour eux. Dans Arnolphe, qui dispose des chaudières d'enfer et qui prêche à Agnès les commandements de l'Eglise avec les siens, il y a déjà certains traits du caractère d'Orgon. Ce n'est pas assez. Toutes ces pièces si riches de substance et d'observation qui jettent sur l'homme un regard si pénétrant, l'homme du XVII^e^ siècle surtout, d'un siècle si éloigné et si différent du nôtre, où la jeunesse et la nature ont besoin d'être défendues — elles se défendent bien d'elles-mêmes, d'ailleurs, — contre l'autorité du tuteur ou du père de famille, toutes ces pièces qui touchent à tant de questions d'art et de morale sont encore intimement liées à l'histoire de Molière lui-même et de son mariage. Lui qui a si bien observé la passion chez les autres, comment se comportait-il lui-même devant la passion ; quelle analogie y a-t-il au fond entre sa propre vie et son ménage, et les situations de son théâtre ? Ce qu'il pensait et ce qu'il sentait, ne nous l'a-t-il pas dit quelquefois par la bouche de ses personnages ? Part bien difficile à démêler et que M. Michaut démêle ou plutôt tranche avec sa netteté coutumière (p. 217). Il va plus loin et il trouve dans ces vieilles pièces une autre source d'intérêt. Molière est un auteur dramatique impartial qui nous montre ses personnages, tous ses personnages, tels qu'il les voit, qualités et défauts. Son biographe est un avocat, un avocat très habile qui prend franchement, chaleureusement parti pour les uns contre les autres, et qui se laisse parfois séduire par ses clientes, témoin la jeune Agnès. Les jolies pages qu'il lui a consacrées ! Horace aurait peut-être tort de les prendre au pied de la lettre, et de croire que cette belle jeunesse sera une femme de tout repos. Mais, après tout, c'est son affaire et non la nôtre.

En résumé, le nouveau livre était difficile à faire parce que, si intéressants qu'ils soient, tous les sujets qu'il expose sont extrêmement connus, pour ne pas dire usés et rebattus. Pour disserter sur eux après tant d'autres, M. Michaut apporte ses qualités personnelles, le goût de son sujet, une rare dextérité dans les analyses, toutes les sortes d'esprit, sans oublier, parfois et même à l'excès, l'esprit de contradiction et de subtilité, une information extrêmement étendue, une intelligence vive, un style rapide qui trouve le moyen de courir au dénouement, malgré un bagage d'érudition parfois un peu encombrant. Ce style inégal et heurté ne fait pas oublier l'exposition naturelle, aisée des P. Mesnard, des Bernardin, des Larroumet et des Rigal, mais il soutient la comparaison, il est toujours piquant et intéressant.

C'est au sujet de cette érudition, c'est-à-dire de l'accessoire dans un livre si personnel, qu'il y aurait lieu peut-être de faire quelques réserves. Elle est surabondante ; elle allonge un livre qui n'a pas eu ou n'a pas pris le temps d'être court (252 pages d'une impression extrêmement serrée sur six pièces dont trois seulement d'importance ; que faudra-t-il donc pour les grandes pièces ?), elle veut tout dire et, en effet, elle le dit avec un excès de scrupules et de minuties parfois gênant. J'avais cru comprendre et j'avais dit ici même que la méthode, d'ailleurs très légitime et très louable, consistait surtout à dégager les résultats acquis, sans battre les buissons à la recherche de documents nouveaux ou de jugements inédits. Elle permettait donc d'abréger. Pourquoi donc, par excès de conscience, ne pas nous faire grâce d'une citation ou d'un détail, nous initier comme des étudiants en Sorbonne à toutes les minuties d'une bibliographie qu'on sera toujours obligé de chercher chez Paul Mesnard, ou au recommencement de choses bien dites ailleurs. De

bonne foi, de très bonne foi, reste-t-il vraiment à trouver sur les *Précieuses*, sur la date et les précédents de la pièce, les originaux qu'elle vise, la société et les travers qu'elle décrit, la langue qui y est parlée, des idées raisonnables qui n'aient été vingt fois bien exprimées ? A refuser de rien sacrifier ne risque-t-on pas, par intervalles, de perdre de vue l'ensemble, et d'obliger le lecteur à choisir lui-même les points les plus importants, puisqu'ils ont tous été mis sur le même plan, ou que, l'accessoire trop développé[1], il n'est plus resté assez de place pour l'intéressant? Vétilles, dira-t-on, ou simple impression personnelle. Qu'on me permette de l'expliquer.

Soit sur la date. « En 1659, dit La Grange, M. de Molière *fit* la comédie des *Précieuses ridicules*. » Donc, il ne les a pas faites en province, le témoignage de La Grange est formel et M. Rigal en a tiré tout ce qu'il y avait à dire en trois lignes. Fallait-il donc lui consacrer deux pages et revenir encore une fois à Rœderer et à Grimarest, auquel il semblait entendu qu'on ne reviendrait plus, mais on y revient toujours ; sur les précédents et sur le cadre ou l'intrigue même de la pièce? Les Précieux se sont souvent raillés entre eux ; mais, de toutes leurs satires, il n'y en a guère qu'une qui soit lisible, aussi Molière l'a-t-il lue. Il met en œuvre, il suit exactement le programme tracé par les *Lois de la Galanterie*, édition de 1658. Si ce texte est important, pourquoi renvoyer simplement, p. 68, à une note de M. Lefranc, tandis qu'il est mentionné au long par P. Mesnard, qui donne les rapprochements essentiels?

Quant aux incidents, au valet déguisé par l'ordre du maître, ce valet a été connu avant 1659 et Molière pourrait bien l'avoir pris quelque part. Mais où ? C'est ce qu'une longue discussion, non seulement n'éclaircit pas, mais embrouille. Deux pièces de Scarron nous offrent ce travestissement ; entre les deux, M. Dalimier a pris la peine de choisir et il a bien choisi. Mais cette étude utile est simplement citée dans une note ; au lecteur d'aller vérifier. Le travestissement revient dans le *Cercle* de Chappuzeau, pour lequel il a pris un privilège en 1656. On commence par nous dire (p. 55, note) que la scène de la mystification même est réduite à peu de chose, — d'accord, — mais, ailleurs, à propos d'une pièce différente (p. 67, note 2) et pour les besoins d'une autre discussion, on dit : « Tout l'intérêt de la légère intrigue qui fait le fond des *Précieuses ridicules* est précisément dans la vengeance que les maîtres rebutés tirent des *Précieuses* ». D'accord, encore une fois, mais donner et retenir ne vaut. On n'a pas retrouvé d'exemplaire de l'édition du *Cercle* de 1656. Cela prouve-t-il qu'elle n'ait pas existé et que Molière, dont la mémoire était merveilleuse, n'ait rien pu retenir de Chappuzeau comme de Scarron ?

En revanche, voici de longs renseignements sur une pièce à laquelle, malgré toutes les affirmations de Somaize, tous les critiques modernes l'ont bien vu, Molière ne doit manifestement rien, absolument rien, la pièce que l'abbé de Pure fit jouer en 1656 par les Italiens. Ici, du moins, nous trouvons reproduit (p. 66), à notre portée, un très intéressant article du *Moliériste* où M. Conet avait démontré avec la plus grande vraisemblance que l'abbé de Pure a très probablement résumé sa pièce dans un long épisode de son roman et qu'il s'agissait de personnages réels, d'ailleurs inconnus. C'est une jeune fille romanesque que sa parente conduit au théâtre où elle verra représentée sous ses yeux sa propre histoire, — rien de plus commun dans la farce, — et renoncera peut-être à son amour pour un beau ténébreux, un poète mélancolique. La citation donnée du *Moliériste* est très simple, très claire et se suffit à elle-même. Mais alors quelle restera la part de la critique et comment tout remettre en question ? Voici (p. 67, note) : « Tout cela reste

1. Par exemple, la discussion si longue, p. 29-36, sur *le Récit en prose et en vers de la farce des Précieuses*, par M^lle^ des Jardins.

terriblement obscur. La pièce donnée par l'abbé de Pure aux Italiens et la pièce à laquelle il fait allusion a-t-elle vraiment été jouée, ou tout cet épisode n'est-il qu'une invention du roman ? ... (P. 65.) La pièce de l'abbé de Pure doit avoir été représentée l'an 1656, mais personne alors n'en a parlé, pas même parmi les écrivains, comme Loret, qui étaient favorables à l'abbé. »

En est-on bien sûr ? Un contemporain au moins en a parlé, l'historien de Paris, Sauval, dans un long chapitre[1] où, non seulement il décrit en termes analogues l'intrigue de la pièce analysée plus haut, mais où il nous résume encore exactement une des scènes principales : elle contenait une revue littéraire[2], dans le cadre du jeu d'esprit à la mode ou de la loterie. Rien de plus clair que ce passage qui lève tous les doutes :

> Un de nos amis qui s'est le premier raillé des précieuses, et qui a publié leurs extravagances, introduisit dans une comédie des *Précieuses* un poète qui, à l'instigation de la principale actrice, expose au hasard de la loterie la réputation ou le rang que doivent tenir les Poètes et les Romanciers françois. Je ne vous en ferai point la liste, ni ne vous dirai point l'ordre qu'il leur donne. Vous vous contenterés de savoir que, comme il n'y a rien au monde de plus libre et de plus divers que l'opinion, l'Auteur de cette comédie et de cette lotterie porte en quelques endroits le même jugement de nos Poètes que fait M. Furetière dans la *Nouvelle allegorique*[3] et que, s'il parle du *Polexandre* comme du Roman le mieux écrit, et l'un des plus agréables de notre temps, en revanche il parle du *Poliandre* et de la *Solitude de la Cléomède* comme de livres qui ont ruiné les Libraires qui les ont fait imprimer, aussi bien que la *Science universelle* et quelques autres ouvrages du même Auteur.

Arrivons enfin, ce qui est l'essentiel, à la pièce de Molière lui-même. C'est, il nous l'a assez répété, la satire des précieuses vraiment ridicules, des grecques provinciales ou même parisiennes qui veulent transporter dans la vie les mœurs et le langage des livres ou des romans.

Quels sont donc les originaux visés ? On nous dit, page 29, note 2 : « Brunetière (*Hist. de la Litt. franç., XVI^e siècle*, p. 100) croit que le nom de Magdelon fait allusion à Madeleine de Scudéry et celui de Cathos à l'incomparable Arthénice ». Brunetière le croit, grand bien lui fasse, mais si les noms des personnages sont simplement ceux des actrices et des acteurs, pourquoi ne pas renvoyer immédiatement à l'édition P. Mesnard, et prendre la peine de « douter » d'une sottise ?

On rejette plus loin avec raison le témoignage de Tallemant qui voit dans M^lle de Rambouillet « un des originaux des Précieuses » et l'on dit fort bien que M^me de Montausier n'est pas de celles qu'on peut tympaniser sans danger ». Et sa mère, donc ? Alors, pourquoi ne pas abréger et ne pas réunir la page 29 à la page 45 ?

C'est donc de M^lle de Scudéry et surtout de ses ridicules imitatrices qu'il s'agit. Il est possible, il est même certain que Molière a raillé les idées romanesques de M^lle de Scudéry, — rien de romanesque comme certaines vieilles demoiselles ; — mais il ne l'a certainement pas poursuivie avec l'insistance qu'on lui attribue, il ne l'a pas visée à travers tous ses personnages et dans leurs moindres propos comme on nous le dit. Exemple page 46 : Quand Magdelon « s'imagine que le plaisir est grand de voir imprimé », quand elle avoue qu'elle pourrait bien avoir écrit une comédie, quel rapport y a-t-il entre la vanité d'une péronelle et le labeur d'une pauvre fille qui gagne sa vie avec sa

1. *Histoire et recherche des Antiquités de la Ville de Paris*, in-folio, tome III, « Histoire des tontines, Lotteries, etc. A M. de Racan..., » p. 58.

2. Comme la revue des poètes, dans le quatrième tome de la *Clélie*, revue réimprimée de nos jours. Il y a encore deux autres loteries du même genre dans le même tome du roman.

3. J'imprime en italiques pour la clarté ces titres d'ouvrages connus de Furetière, Gomberville et, enfin, Sorel.

plume ? Mlle de Scudéry « est bas bleu », c'est entendu ; elle « sue de l'encre » par tous les pores ; est-ce donc uniquement pour son plaisir ? Mais la voici, par surcroît, métamorphosée en homme, page 46 : « Quand Mascarille proclame que « les gens de qualité savent tout sans avoir jamais rien appris », les lecteurs de la *Clélie* (Partie I, livre II) pouvaient se rapporter que Philonice « savait cent choses qu'elle n'avait jamais apprises et qu'il fallait qu'elle eût devinées », et ceux du *Grand Cyrus* (Partie X, livre II) que Sapho y disait d'elle-même : « Sans que l'on ait presque jamais ouï dire que Sapho ait rien appris, elle sait pourtant toutes choses ». Elle avait tort, sans doute, de le penser et surtout de le dire d'elle-même, mais pas autant que nous pourrions le croire. Si le lecteur veut bien relire une lettre célèbre de Balzac à Madame Desloges, lettre d'ailleurs bien connue et citée partout, il verra que le sens des phrases incriminées est tout autre : il s'agit tout simplement des femmes instruites qui ne font pas étalage de leur savoir, qui s'instruisent en secret, en silence, et qui cachent leurs études comme d'autres « leurs débauches secrètes ». La phrase de Mascarille ou du faux marquis vise, elle, les vrais marquis qui croient avoir la science infuse, toujours prêts à trancher de tout sans étude,

> A faire aux nouveautés dont ils sont idolâtres
> . . . . . sur les bancs du théâtre.

C'est tout différent.

Quelle est, enfin, la langue de tous ces fantoches ? On voit bien que ce n'est pas « la langue de tout le monde », que c'est une caricature ou une charge de la réalité. Mais jusqu'où va cette charge et quels sont ses procédés ? Se bornent-ils à l'abus des périphrases et des métaphores ? Y a-t-il encore abus, accumulation comiques de mots et des tours nouveaux, à la mode, ou précieux ? Lesquels au juste, puisque, souvent, nous ne pouvons les distinguer qu'à l'aide de dictionnaires ?

Puisqu'on aime la précision, et qu'il y a ici une étude technique à faire, pourquoi l'écarter, ou, si elle ne rentre pas dans le cadre du livre, pourquoi ne pas renvoyer à un livre technique comme celui de M. Brunot ? Mais de dire que toutes les expressions des Précieuses « sont insolites et n'ont pour elles que d'être insolites, et ne rendent ni une idée, ni une nuance d'idée que le langage courant ne traduirait aussi bien ou mieux », c'est donner à penser que nous pouvons toujours distinguer ce langage courant du langage précieux par intuition, à première vue, sans références, ce qui n'est pas ; c'est oublier la minutie avec laquelle les contemporains mêmes de Molière observaient les mots nouveaux ou précieux qui, dans le nombre, en comprennent d'ailleurs d'excellents. Au surplus, en voici un exemple tiré du chapitre de Sauval cité plus haut. Il s'agit, encore une fois, d'un jeu d'esprit ou d'une loterie des *Précieuses ridicules* [1] :

> Ces faux Beaux-Esprits n'admirent en leur Lotterie que des prétieux et des prétieuses ridicules. Comme aux autres ils y furent de deux sortes de billets, les uns blancs ou mauvais, les autres bons ou remplis de mots forcés, d'expressions grotesques et monstrueuses, qui n'entrent point dans le commerce commun, et dont ils ont fait imprimer un Dictionnaire qui n'est qu'une petite partie du grand qu'ils veulent opposer à celui de l'Academie françoise. Dans l'un on lisoit *Prosateur*, c'est un nouveau mot que le prétieux M. Ménage a inventé pour opposer à *Poète*, dans l'autre il y avait *decontenencement* ; dans l'autre, *debraiser les sentimens*, et dans les autres, *servir importament la moins aimante creature de l'univers*, *je suis peuple*, *parer l'esprit*, *être en condition de pouvoir faire une chose*, et une infinité d'autres mots, verbes et épithètes. Ce sont de nouveaux termes et de nouvelles manières de parler que la prétieuse Sapho a souvent répétées dans le *Grand Cyrus* et dans la *Clélie*, et

1. Sauval, III, p. 83. Il me reste encore à vous parler de [la lotterie] des fausses précieuses.

qui ont mérité l'admiration des pretieux et des pretieuses ridicules en depit du bon sens et de la raison. Les principales conditions de cette Blanque étoient que les personnes à qui il echerroit quelque billet ou seroit ecrit quelqu'un de ces mots et de ces expressions barbares emploieroient toutes les maximes de la cabale des pretieuses pour les établir dans le monde ; et que ceux et celles qui auroient les billets blancs seroient dégradés de la dignité de pretieux et pretieuses, ne se trouveroient plus dans leurs réduits, ne parleroient et n'ecriroient jamais pretieusement, mais seroient condamnés à parler et a écrire comme fait un petit nombre choisi de Jansenistes et d'Academiciens. Et parce qu'on entend souvent prononcer d'un ton affronteur ces termes ridicules au Mercredi de M. Ménage, et au Samedi de Sapho, quelques medisans prétendent que les personnes qui les disent ou ces pretieux ridicules etoient de la Lotterie des pretieuses ridicules, que les expressions qu'ils y repetent se trouverent dans les billets qui leur échurent, et qu'ils redisent souvent pour obéir aux conditions de cette Blanque.

Ce que c'est que l'exemple. A force d'entendre tant de discussions et de citations, de voir un critique sans cesse juger, approuver, discuter, contredire, réfuter tous ses confrères, voici que je me sens devenir moi-même critique, hypercritique, et surtout bien long, et je m'en excuse, car ce compte rendu dépasse déjà les bornes raisonnables. Il va sans dire que tous les chapitres du livre ne prêtent pas aux mêmes réserves, mais il ne serait pas honnête d'esquiver un des plus intéressants, un de ceux qui donnent le mieux l'idée de la manière de l'auteur, de son goût infini de scrupules qui s'allie parfois, comme il peut, à une force d'affirmations singulière, et de ne pas dire franchement ma pensée sur ses conclusions. Il s'agit d'une question obscure et scabreuse entre toutes, celle du mariage de Molière. Procédons encore ici par longues citations. « La question, nous dit-on, reste pendante et même elle est triple. Armande est-elle la sœur ou la fille de Madeleine? Si elle est sa fille, est-elle Françoise ou une sœur puînée de Françoise? Si elle est une sœur puînée de Françoise, aurait-elle Molière pour père ?

Je négligerai ici les raisons de sentiment. « Il nous répugne de croire Molière capable de... » ou « Molière n'est pas capable de... » Ce ne sont point là des preuves. Et il faut bien admettre que les plus honnêtes gens, sous le coup de la passion, deviennent capables des pires fautes et même de crimes », p. 155.

Comment, pas de preuves? Mais ne nous les a-t-on pas déjà données plus haut, p. 149 : « Molière a été marié par l'Église le 20 février 1662 », et, p. 159 : « Le roi a tenu sur les fonts l'enfant qui naît du mariage incriminé » ? Faut-il donc être plus royaliste que le Roi et plus catholique que l'Église? L'inceste n'est donc pas en question. Cette question est double et non pas triple. Et elle se réduit à ces termes : La jeune fille que Molière a épousée est-elle une fille ou une sœur tardive de Madeleine ?

Ici, p. 155, les érudits se sont partagés : Une fille, disent « Livet, M. Bernardin, M. Rigal, M. Lefranc, M. Donnay » et d'autres. Une sœur, disent un docteur allemand cité par Gaston Paris, G. Paris lui-même, Louis Moland, Larroumet, d'autres et enfin M. Michaut. Il y a bien quelque chose qui leur donne tort et qui donne raison aux premiers. « Boileau aurait dit à Brossette « que Molière avait été amoureux, premièrement, de la comédienne Béjart *dont il avait épousé la fille,* ensuite de M^lle^ de Brie, comédienne », p. 151. — « Le témoignage de Boileau, ajoute-t-on, p. 159, à première lecture est impressionnant et semble décisif ». — Alors comment le réduire, le dissoudre et finalement l'annihiler? Voici, rien de plus simple. « Boileau aura pu être trompé, comme les autres, par les apparences et, — il ne faut pour cela que du savoir-vivre, avoir soigneusement évité de faire allusion à ce fait scabreux devant son ami ; dès lors, Molière, ignorant son erreur, n'aura pas eu occasion de le détromper... Mais, d'autre part, il n'est nullement établi que Boileau ait dit effectivement « dont il avait épousé la fille ». Il a pu dire « la sœur » sans que Brossette le remarquât, préoccupé qu'il était de l'idée contraire. » — Le raisonnement est

vraiment admirable. Il n'y a pas de texte qu'on ne puisse ainsi tirer à soi quand il est gênant. Il ne s'agit, il est vrai, que d'un témoignage, non d'un acte notarié ou d'un texte officiel. Comment donc sortir d'embarras?

Le plus simple n'est-il pas de reconnaître qu'on ne résout pas une question de fait avec des raisonnements ou des arguments d'autorité, et que la critique des textes ne crée pas de textes, qu'au surplus ces textes, ces actes notariés, les mêmes pour tous, sont peut-être insuffisants pour trancher un problème obscur, que les deux partis les ont interprétés avec la même bonne foi, la même habileté, mais qu'à tout prendre l'un des deux a pourtant pour lui le témoignage de Boileau? S'il en est ainsi, comment Monsieur M. peut-il croire qu'il a résolu la question, alors qu'en réalité il n'a trouvé ni un acte, ni un fait, ni même un raisonnement nouveau; croire qu'il apporte la certitude alors qu'il ne nous donne qu'une plaidoirie, une brillante plaidoirie? Non seulement il triomphe un peu vite, mais, bon prince, il veut encore expliquer, excuser l'erreur (?) de ses adversaires, et il conclut, p. 168, note : « Il suit qu'il n'y a pas lieu de discuter si Armande est Françoise ou une sœur puînée de Françoise, et, dans ce dernier cas, si Molière est ou non son père. L'hypothèse qui identifie Armande et Françoise n'a, d'ailleurs, été inventée, c'est trop visible, que pour épargner à Molière tout soupçon infamant en conservant la tradition. Cela fait honneur aux bons sentiments des universitaires qui ont de préférence adopté cette hypothèse (Bernardin, Rigal, Lefranc). » Franchement, qu'est-ce que « les bons sentiments » ou la qualité d' « universitaires » ont à faire ici? L'explication semble de trop.

Concluons. Monsieur M. a écrit et écrira des pages savoureuses sur Molière. La critique qu'il fait de tous les critiques de Molière paraît moins heureuse.

Émile Roy.

Jules Lefèvre-Deumier, **Les Vespres de l'Abbaye du Val** (précédées d'une introduction par Georges Brunet), quatrième volume de la Bibliothèque Romantique. Paris, Les Presses Françaises, 1924.

Si la vie de Lefèvre-Deumier est un roman plus attachant que ses œuvres; s'il a mis dans l'une tout le romantisme qu'il n'avait pas réussi à mettre dans les autres, cela devrait suffire à sauver de l'oubli, à défaut de titres plus sérieux, un nom qui eut, sous la Monarchie de Juillet et sous le Second Empire, quelque notoriété. Cette vie, on a plaisir à la lire dans l'introduction que M. Georges Brunet a écrite pour un choix fort judicieux de proses et de vers, réunis sous le titre général : *Les Vespres de l'Abbaye du Val*. Le conte en est fait avec esprit, avec une indulgence tempérée d'un grain de malice. Qui donc a dit que l'existence de Lefèvre-Deumier ressemblait à l'apologue de La Fontaine sur les *Souhaits*? Ici, le rôle du follet du Mogol est joué par une tante à héritage : en mettant une fortune à la disposition du poète besogneux et prodigue, plein de rêves ambitieux qu'il n'a jamais pu réaliser, elle fait de lui, du jour au lendemain, une manière de personnage dans la république des lettres : grand seigneur et mécène, il a chevaux, voiture et laquais, maison des champs et maison de ville, un somptueux hôtel où il tient table ouverte et où il donne des fêtes splendides. Surtout, il a un salon qui, de 1842 à 1848, a joué un rôle important dans la vie littéraire, les soirées de la place Saint-Georges continuant en quelque sorte celles d'Emile Deschamps. Il a aussi, presque à lui, une revue qu'il subventionne sans compter, *L'Artiste*, et l'on sait quelle place prit cette revue, quand elle eut, en 1845, sous la direction d'Arsène Houssaye, absorbé la première *Revue de Paris*. Mais des spéculations maladroites volatilisèrent les millions de la tante Deumier; Lefèvre-Deumier fut bien aise de prendre une décente retraite, en devenant bibliothécaire de Napoléon III, chargé de subventionner sur la cassette impé-

riale les gens de lettres, les artistes et les savants. Avec la médiocrité, le poète a retrouvé la sagesse. Par sa vie accidentée, par son milieu, ses aventures, ses contacts avec les écrivains de son temps, Lefèvre-Deumier intéresse donc l'histoire littéraire. Mais quelle est la valeur, l'intérêt, l'inspiration des quelque cent ouvrages qui composent sa bibliographie ? Que reste-t-il, pour la postérité, de ce bagage un peu encombrant ?

Les Vespres de l'Abbaye du Val, c'est le titre de deux recueils mélangés de prose et de vers, triés dans sa vaste production, que Lefèvre-Deumier publia lui-même en 1842 et 1845. L'Abbaye du Val, dans la vallée de Montmorency, près de Villiers-Adam, était un antique domaine morcelé, dont le poète posséda une partie, et dont il a maintes fois évoqué les souvenirs. M. Georges Brunet a justement repris ce titre pour nous présenter les fragments qui, selon lui, méritent de survivre, ou qui peuvent nous faire connaître Lefèvre-Deumier et flatter notre goût. Il a pleinement réussi dans son entreprise. Les poésies et les essais qu'il donne à la *Bibliothèque Romantique* y sont à leur vraie place ; ils forment aux œuvres déjà exhumées par de pieuses et fidèles mains un cortège tout à fait harmonieux. Nous sera-t-il permis, toutefois, de regretter que la prose n'y soit pas plus abondante que la poésie ? Les vers de Lefèvre-Deumier, il faut bien le dire, sont de second ordre ; ils ont le charme un peu fragile et apprêté des pièces de *keepsakes*, et nous entendons bien que cela leur suffit pour garder leur valeur de témoignages ; ils *chantent*, — et jamais l'expression n'a été aussi juste, — l'émouvante tristesse du soir, de la nuit et des ruines ; c'est le thème favori du poète, sa province réservée ; mais cela — en 1840 — ne lui donne pas une originalité, et la forme, souvent embarrassée ou terne, ne parvient pas à relever la banalité de l'inspiration.

Il est possible que le vrai Lefèvre-Deumier, ce qu'il sentait le mieux, ce qu'il préférait de lui-même se trouve dans ces vers. Ce qui nous intéresse, ce qui nous retient aujourd'hui est ailleurs. Lefèvre-Deumier poète, comme Sainte-Beuve, est influencé par trop de lectures et d'amitiés littéraires pour rester personnel. Mais ce qui l'a desservi comme poète sert, au contraire, à merveille le romancier, le critique, l'essayiste. Il souffre d'une hypertrophie de l'imagination, et c'est une tare qui boursoufle sa poésie ou la dessèche tour à tour. Mais il a souffert d'une crise passionnelle très sincère et très vive ; et il a tiré de cette aventure sentimentale, en la transposant, un roman : *Sir Lionel d'Arquenay*, qui est vivant et qui nous intéresserait à la manière d'*Elle et Lui* si la personnalité de Lefèvre-Deumier était aussi grande que celle de Musset et de George Sand. Il a connu, au cours de son existence orageuse, les cruels déboires d'une âme trop avide dans une société trop mesquine, et son expérience lui inspire un autre roman, *Les Martyrs d'Arezzo*, sur la fatalité du génie, qui aurait peut-être eu du succès s'il n'était pas venu sept ans après *Stello*. Il a été, dans une génération littéraire où les uns méprisaient les littératures étrangères et les autres les exaltaient, avec un égal parti-pris d'ignorance, un des très rares écrivains capables de lire dans le texte les écrivains anglais, allemands, italiens et espagnols, de les goûter, de les traduire, de les découvrir à ses contemporains. Et c'est là, à coup sûr, son originalité véritable ; ce qui nous attache à lui, aujourd'hui, ce n'est pas, comme il le croyait sans doute, de s'être embarqué dans le sillage de Byron, ou d'avoir souhaité dormir auprès de Shelley dans le cimetière protestant de Rome, mais c'est d'avoir parlé de Byron et de Shelley en termes justes à des gens qui ne les connaissaient pas, et aussi d'Œhlenschläger, le grand poète danois, et encore de Novalis et de Grillparzer et de vingt autres ; — c'est d'avoir conçu le projet d'une histoire de la littérature allemande et d'avoir, en 1835, écrit ces lignes prophétiques : « On serait tenté de croire qu'il existe autour de la France un cordon de salubrité littéraire, qui repousse le génie exotique comme une contagion ». — Enfin, dans ses innombrables essais

critiques, Lefèvre-Deumier a montré une finesse de goût, une intelligence, un tact littéraires qui font regretter de voir tant de talent enseveli dans des chroniques sans lendemain ; il excelle dans le portrait littéraire il a pu faire songer à Sainte-Beuve, qu'il rappelle déjà comme poète. Ces mêmes qualités le servent de la plus heureuse façon quand il prend pour thème d'un essai, non plus une œuvre ou une figure d'écrivain, mais un sentiment personnel, une mince aventure de sa vie, un souvenir, une rencontre, un rêve : et il écrit alors, sous une forme bien plus poétique que ses vers, souple, nuancée, finement émue, de véritables petits poèmes en prose. Il faut remercier M. Georges Brunet d'avoir sauvé quelques-unes de ces pages et, plus que toutes, parmi elles, la délicieuse préface de *L'Abbaye du Val.*

EDOUARD MAYNIAL.

XIMÉNÈS DOUDAN, **Des révolutions du goût** (précédées d'une introduction par HENRI MONCEL), dans la *Bibliothèque romantique*. Paris, Les Presses Françaises, 1924.

Faites une expérience : cherchez le nom de Doudan dans une *Histoire de la Littérature française*, parmi les plus récentes et les mieux informées. En vain. La curiosité et l'amour-propre de notre temps ne lui permettent pas d'ignorer ni tel conteur, ni tel poète, ni même tel essayiste qui en sont à leurs premiers balbutiements ; mais Ximénès Doudan, qui vécut « dans l'ombre des grands doctrinaires », Doudan, le familier des Broglie, des Staël et des Sacy, cet homme libre et sans ambition, cet écrivain secret et délicat, qu'on a pu placer tout auprès de Vauvenargues et d'Amiel, — c'est une autre affaire. Serait-ce que, par un ironique retour de la destinée, il faille lui appliquer à lui-même ce qu'il a dit des grands incompris, ou plutôt des grands oubliés : « Ceux-là, écrivait-il, l'avenir ne les connaîtra pas, on ne lira leurs écrits qu'avec distraction, et pourtant, ils ont pensé les premiers tout ce qu'a pensé leur temps, et les premiers aussi ils ont dit avec plus de feu ce que d'autres diront avec plus d'autorité et de bonheur ». Il est permis de penser que de tels esprits trouvent aujourd'hui une revanche dans l'intelligente piété qui va les chercher au fond de leur ombre : *Chefs-d'œuvre méconnus*, *Bibliothèque romantique*, c'est pour eux que semblent faites ces collections littéraires dont la tenue et le succès sont signes de goût. Précisément dans cette *Bibliothèque romantique*, qui apporte aux lettrés tant de curieuses surprises, M. Henri Moncel rend justice à Doudan et révèle à ceux qui l'ignoraient ce charmant bréviaire d'esthétique : *Des révolutions du goût.*

De 1800 à 1872, la vie de Doudan a traversé toutes les vicissitudes politiques du siècle. Mais l'étrange destin, et si peu de notre temps, que celui d'un homme supérieur qui, dédaigneux de sa supériorité et des avantages qu'elle aurait pu lui valoir, se fixe volontairement pour toujours, en marge de la vie, dans la grande famille où il est entré à vingt-cinq ans comme précepteur ! Il est vrai que le salon de la duchesse de Broglie était un spectacle de choix pour un amateur d'âmes et d'idées, et qu'il y avait bien du charme dans ces fines personnalités de grandes dames ou de penseurs subtils dont il fera sa société, dont il deviendra en quelque sorte le conseiller spirituel, le directeur de conscience laïque. La supériorité de Doudan est faite de cette vie secrète, appliquée à l'observation d'un monde distingué ; elle est faite aussi de sa profonde culture et de son goût d'humaniste ; elle tient enfin à la teinte particulière dont son tempérament a coloré son caractère : malade imaginaire jusqu'à soixante-douze ans, neurasthénique, il a cultivé la mélancolie comme un remède aux passions vulgaires. Par là, cet esprit singulier échappe à la médiocrité bourgeoise qu'on lui a parfois reprochée. M. Henri Moncel commente avec beaucoup de finesse le jugement de Sainte-Beuve sur Doudan : « Esprit délicat né sublime, il lui a manqué la force et la patience d'exécution, un peu plus d'énergie et l'enthou-

siasme passionné où naissent les grandes œuvres ». On voudrait ajouter que le milieu, la condition où il a choisi de vivre toute sa vie l'ont peut-être un peu stérilisé, en le forçant à mettre au service de la conversation, de la causerie de salon, de la correspondance mondaine ou familière, un génie qui aurait pu s'employer autrement. Mais il y a en lui des contrastes fort curieux. N'a-t-il pas écrit : « Il faut avoir des aspects contraires en soi-même, sous peine de n'être rien du tout » ? Rêveur, mélancolique, avec un grain de romanesque, il a pourtant le culte des vies étroites et difficiles menées avec sérénité et énergie. De goûts et d'instincts aristocratiques, il ne méprise pas le peuple. Il se réserve le droit de changer d'avis sur un écrivain, sur George Sand, sur Victor Hugo, sur Renan et sur Taine, au hasard de ses lectures ou des événements de sa vie. Enfin sa religion est un mysticisme esthétique où s'affrontent, sans se nuire, la philosophie de Platon et la métaphysique des romantiques allemands.

Comme écrivain, Doudan, dont l'œuvre tient en quelques recueils d'articles, de lettres et de pensées, reste un des premiers épistoliers de son siècle, un de nos meilleurs moralistes. Son œuvre capitale est ce petit traité *Des révolutions du goût* que réédite la *Bibliothèque romantique*. Il y soutient avec une grande force de conviction que le progrès humain est le reflet de la Beauté suprême, toujours mieux comprise. Cette conception du progrès est bien celle d'un esprit qui détestait les sciences positives, qui ne les comprenait pas, qui s'en inquiétait comme d'un danger pour le goût des lettres. Après une analyse, en quelque sorte historique, de toutes les causes qui peuvent modifier la forme et l'idée du beau : la nature et l'homme, la science et l'histoire, l'influence des époques et des lieux, des religions et des traditions, des institutions politiques et des langues, il dégage comme le principe le plus stable du plaisir esthétique ce besoin de mystère qui lance l'imagination au-devant de tout inconnu, dans le temps ou dans l'espace : l'homme se plaît à se sentir surpassé par tout ce qu'il entrevoit en soi et autour de soi : « le beau est une brillante image de l'inconnu ».

Ce sentiment assure la continuité, sinon la fixité, du goût à travers les âges. Sans doute, il y a, pour chaque époque, de « secrets attachements qui font pleurer les fils des hommes », et qui, tenant à des impressions contemporaines, nous échappent dans le passé, et échapperont à l'avenir dans notre présent. Pourtant, de toutes les formes du beau réalisées dans le passé, il survit quelque chose : l'esprit de nos pères vit confusément en nous ; ce que nous avons oublié, dédaigné, nous gouverne et nous possède encore malgré nous. Doudan cite l'exemple de David, de Girodet, de Fontanes, dont l'œuvre était en partie glacée pour la génération suivante, mais qui ont pourtant influencé Ingres et Lamartine ; à leur tour, ceux-ci transmettront ces inspirations à une génération nouvelle, qui en fera, pour elle du moins, quelque chose de plus beau et de plus profond. Car nulle grande idée, nulle grande image n'est pensée d'une seule pièce par un seul homme ; mais chaque temps a ses interprètes qui disent avec plus de netteté, ou de vivacité, ou de vigueur ce que tout le monde sent confusément. Beaucoup d'entre eux, peu créateurs, passent plus vite que les génies secondaires qu'ils ont excités.

Telle est l'originalité des vues de Doudan sur la relativité et sur les secrets accords du beau. Quand il n'aurait écrit que ce petit traité d'esthétique, est-ce que son nom ne mériterait pas de survivre?

EDOUARD MAYNIAL.

PAUL ARBELET, **Les amours romantiques de Stendhal et de Victorine.** Un vol. in-16, 114 pages. Paris, Émile-Paul frères, 1924.

C'est un délicieux petit volume auquel l'imprimeur a su donner, fort adroitement, un peu de l'aspect qu'avaient les romans au temps où les

romans avaient pour titre : *Caroline ou les inconvéniens du mariage*,... *Charles ou les inconvéniens du célibat* : de jolies vieilles vignettes pour livres d'amour et, dans un amusant frontispice, un « jeune beau » qui se pâme et s'appuie contre un arbre... Vraiment, M. Arbelet eût dû pousser jusqu'au bout cette opération de magie évocatoire ; bravement, il aurait dû appeler son livre : *Victorine ou les égaremens d'un cœur chimérique*. Tout eût été dans le style Empire, sans dissonance, et nous aurions été, par surcroît, avertis qu'il fallait lire cette étude de scrupuleuse psychologie historique comme un vrai roman écrit vers 1805.

On connaissait « Victorine », — Victorine Mounier, — par le *Journal*, la *Correspondance*, la *Vie de Henri Brulard*, comme une figure bien effacée, comme un nom, à vrai dire, auquel restent accrochés quelques-uns des plus anciens souvenirs amoureux de Stendhal. M. Arbelet n'a pu rendre de la vie à ce fantôme ; mais cela n'a point d'importance. Stendhal ne paraît pas avoir jamais beaucoup regardé Victorine ; il n'était point sûr qu'elle fût grasse ou maigre ; il fallait qu'il consultât ses amis pour se donner une opinion. « Dans la comédie héroïque des amours de Beyle et de Victorine, dit très exactement M. Arbelet, Victorine est presque un personnage superflu. Tout se passe dans la tête du héros, la plus chimérique qui fut jamais, et l'histoire de cette aventure sentimentale n'est guère que le roman de l'imagination d'Henri Beyle entre 1802 et 1805. »

M. Arbelet laisse donc Victorine comme enveloppée dans l'image confuse et insignifiante de la jeune fille, parée et maladroitement coquette, que l'on a fait danser ou que l'on a eu envie de faire danser, quand on avait vingt ans ; en revanche, il nous fait avancer fort loin dans la connaissance de l'adolescent troublé et plein de désirs que fut Stendhal, à l'heure de ses vingt ans. Nous connaissions depuis quarante ans tout un paquet de lettres de Stendhal à Édouard Mounier, — le frère de Victorine ; mais nous les avions mal lues ; personne ne les avait bien lues ; c'étaient des lettres à secret, écrites au frère pour la sœur. Il n'est pas sûr que la sœur les ait eues en mains ; il est à peu près sûr que le frère les a mal comprises : cette correspondance l'excédait. L'interprétation ingénieuse, subtile, très joliment ironique parfois, de M. Arbelet leur rend toute leur valeur, toute leur saveur : elles sont vivantes maintenant ; les allusions frémissent ; les habiletés laissent voir le fil qui les coud aux autres phrases. Comment Victorine n'aurait-elle pas compris ce que nous entendons si bien ! Elle dut comprendre, d'ailleurs, car Stendhal se souvenait encore, à l'époque où il écrivait *Henri Brulard*, d'avoir porté sur son cœur une lettre d'elle.

Les lettres de Stendhal sont écrites, quand il parle d'amour, dans le style de l'époque : on avait lu *Werther* et *Ossian*, *René*, qui les avait ajustés tous deux au goût du temps ; on continuait à lire la *Nouvelle Héloïse* ; Stendhal usait de ce vocabulaire à aimer comme il portait alors les cravates et les gilets que la mode voulait. M. Arbelet en prend prétexte pour affirmer, avec bien de la vraisemblance parfois, que Stendhal aima Victorine d'un merveilleux amour, en vrai « romantique », qu'il révéla en cette occasion une profonde sensibilité d'amoureux et de poète, qu'il fut « fou d'amour ». Stendhal paraît en avoir été beaucoup moins persuadé lui-même ; et il lui arriva de rencontrer son aimée, une ou deux au moins des sept fois qu'il la vit, avec beaucoup de calme, car il n'était pas, dit-il, « dans ses accès de tendresse ». Il faut lire le *Journal* en même temps que les lettres à Édouard Mounier et que le commentaire qu'en donne M. Arbelet ; Stendhal, entre ses « accès » et pendant ses accès, y parle de bien d'autres femmes, et qui l'occupaient plus que Victorine : M^me^ R...., Adèle (Rebuffet), Louason (Mélanie Guilbert). Le sentiment qu'il eut pour Victorine paraît avoir été un amour de tête très ingénieusement cultivé pour donner aliment à son esprit, les jours, les heures où il rêvait de vie sublime, de gloire, d'une

femme qui le comprendrait... « Il y a des gens, disait La Rochefoucauld, qui n'auraient jamais été amoureux s'ils n'avaient jamais entendu parler de l'amour... » Peut-être, comme il arriva à Mathilde de la Môle, cette exaltation de l'esprit eût-elle pu devenir, à la fin, de la passion, au sens romantique et même au sens vrai du mot ; mais l'éloignement, les distractions, tout empêcha la transmutation de s'achever. Prudemment, d'ailleurs, Stendhal se méfiait de lui-même en même temps que d'Elle ; lors de la dernière rencontre, quand il s'encourageait vivement à glisser enfin vers le grand amour, il s'avertissait que cette passion serait sans risque, que, de longtemps, elle ne gênerait point sa vie, qu'il pourrait encore se laisser aller à la dissipation mondaine, aimer quelques femmes faciles... Le bonheur avec Victorine, il le voyait, pour plus tard, comme un « bonheur solide », un bonheur d'homme en place... M. Arbelet, quoiqu'il soit un peu prévenu, ne peut s'empêcher de parler d'un « amour ardent et sec, construit comme un raisonnement logique ». C'est cela même : Victorine figure comme partie essentielle dans le plan de vie idéale que Stendhal s'était dessiné entre vingt et vingt-cinq ans ; seulement, ce plan, il ne cherchait point du tout à le réaliser ; il se contentait de le rouvrir de semaine en semaine, pour le plaisir de le contempler, et pour se consoler, par contraste, de l'insignifiance de sa vie, de la banalité de ses amours et de la tiédeur inévitable de ses sentiments.

Pierre Martino.

Émile Magne, **Bibliographie générale des œuvres de Scarron.** Documents inédits. Trois planches hors texte, dix reproductions de titres et facsimilés d'autographes, in-8°, 299 p. Paris, Ancienne librairie Leclerc, L. Giraud-Badin, 1924.

Cette bibliographie n'était pas facile à établir. Beaucoup de pièces de vers (sans parler des Mazarinades), chacun des livres du *Virgile travesti*, chacune des *Nouvelles tragi-comiques* ont paru séparément, à plus ou moins longs intervalles. Beaucoup de volumes sont devenus très rares, ne sont représentés que par deux ou trois exemplaires. Il arrive que ces exemplaires sont incomplets ou que tel ouvrage est formé de tomes dépareillés, de sorte que, pour reconstituer une édition, il faut en regrouper les éléments dispersés dans une bibliothèque publique, dans une collection particulière, à Paris, à Grenoble, à Cherbourg ou à Londres. Nous devons remercier M. E. Magne de n'avoir pas reculé devant une telle tâche.

Poésie, théâtre, œuvres en prose, œuvres complètes : en tout, 404 éditions sont ici décrites avec la précision la plus minutieuse[1]. Ce copieux inventaire

1. Quelques éditions originales de Scarron que j'ai entre les mains m'ont permis de constater la parfaite exactitude du bibliographe. Je ne ferai qu'une remarque. M. E. M. regrette de n'avoir pu découvrir la première édition de la première des *Nouvelles tragi-comiques* : *La Précaution inutile*, publiée en 1655. Je crois comme lui que c'est bien cette première impression qui se trouve en tête de l'édition collective de 1656 (n° 360). Seule la page de titre a été remplacée par une autre annonçant à la fois la nouvelle I et la nouvelle II (*Les Hypocrites*) et portant la date de 1656.

Ce qui le prouve, semble-t-il, c'est que les deux nouvelles ainsi réunies sous un titre commun sont chacune accompagnées du privilège accordé à Scarron pour les *Nouvelles tragi-comiques tournées de l'espagnol en français*. Si le libraire A. de Sommaville avait fait réimprimer *La Précaution inutile* pour la joindre aux *Hypocrites*, suivis déjà du Privilège général, quel besoin avait-il d'imprimer deux fois ce Privilège ? Il est vraisemblable encore que, dans ce cas, il aurait pris soin de donner aux deux impressions une apparence identique. Or, je vois dans mon exemplaire que le titre courant de la *Précaution inutile* est en capitales et celui des *Hypocrites* en italique.

Je suis donc disposé à admettre que Sommaville a d'abord groupé, pour en faire

nous permet de mesurer pour la première fois avec netteté la diffusion de certaines œuvres de Scarron, la durée d'un succès qui dépasse de beaucoup ce que, généralement, l'on imagine. Sait-on que de 1651 à la fin du XIXe siècle il y a eu près de quatre-vingt-dix éditions du *Roman comique*? Enfin il nous instruit assez souvent sur la valeur comparée des différents textes : nous apprenons, par exemple, que des deux impressions du *Roman comique* mises en vente par Guillaume de Luynes en 1655, c'est la seconde (n° 260) qui est tout à fait intéressante, parce que, revue et corrigée par l'auteur, elle donne véritablement le texte définitif de la *Première partie* du roman. Nous apprenons encore qu'on aurait tort de se fier tout à fait à l'édition des *Œuvres* donnée en 1786 par Jean-François Bastien, qui n'est ni aussi complète ni aussi correcte qu'on l'a dit.

On ne peut manier tant d'anciens volumes sans faire quelques heureuses trouvailles. M. E. Magne a ainsi rencontré un exemplaire du *Roman comique*, imprimé en 1662, qui a appartenu à Huet, l'évêque d'Avranches, et qui porte cette note manuscrite : « La Rappin[ière] : Mr de Vausillon, lieutenant du Prévost du Mayne ». Cela ne prouve-t-il pas, comme le remarque M. E. Magne, que, bien avant les recherches d'Henri Chardon, certains des modèles de Scarron étaient connus, au moins de ses familiers? Pour donner un autre exemple, n'est-ce pas un trait assez piquant que la malignité de ce libraire de Hollande qui, en l'année 1700, se donne le plaisir d'être désagréable au roi de France en imprimant le titre que voici : *Les Œuvres* de Monsieur Scarron, *premier mari de Madame de Maintenon*?

A la suite de la Bibliographie on trouvera (p. 265 à 273) de *Nouveaux documents inédits de et sur Scarron et sa famille*. Les plus intéressants sont naturellement ceux qui concernent le poète lui-même (trois lettres, une procuration, une constitution de procureur) et Françoise d'Aubigné, sa veuve (une procuration).

On ne voit pas ce qu'on pourrait reprendre en cet excellent ouvrage qui comble beaucoup de lacunes, rectifie plusieurs erreurs, qui sera aussi utile aux historiens de la littérature que précieux pour les bibliophiles, qu'on pourra compléter probablement sur quelques points[1], mais qui restera dans son ensemble un travail définitif.

GUSTAVE REYNIER.

un petit volume, les exemplaires invendus de la première nouvelle et les exemplaires récents de la seconde ; qu'il y a ajouté, d'abord en mai 1656, la troisième, l'*Adultère innocent*, et enfin, en mai 1657, la quatrième, *Plus d'effets que de paroles*, sans prendre la peine de modifier le titre général qui n'annonçait que deux nouvelles et *portait la date de 1656*. Ainsi, on le voit, je ne m'écarte pas de l'hypothèse de M. E. Magne : je ne fais que la confirmer.

1. Dès maintenant je puis signaler une omission de très petite importance. J'ai sous les yeux une édition de la comédie de Scarron : *L'Héritier ridicule ou la Dame intéressée*, à Paris, chez Toussainct Quinet, 1650, petit in-8° de 95 p. (y compris le titre, la dédicace, l'extrait du privilège, avec l'Achevé d'imprimer pour la première fois du 4 mai 1650). Il est probable que ce petit volume, d'impression très serrée et sans doute de prix minime, a été offert au public en même temps que l'édition in-4° dont l'Achevé d'imprimer porte exactement la même date et que M. E. Magne a inscrite sous le n° 192.

Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau. — Tome quinzième, 1923.

La *Chronologie critique* de M. Louis-J. Courtois, qui occupe le quinzième tome des *Annales J.-J. Rousseau*, sera fort utile par son ampleur et par la rigueur de sa méthode. On sait combien les *Confessions*, d'ailleurs si incomplètes, sont peu précises et peu exactes sur l'époque des événements ; de plus, les parties publiées de la *Correspondance* ont été souvent mal datées dans les anciennes

éditions. C'était là une cause d'erreurs et d'ignorances que la critique avait déjà dissipées sur certains points ; mais les corrections additionnées ne faisaient pas une étude d'ensemble propre à mettre un ordre suivi dans cette confusion. C'est à compléter cette exégèse, et à la coordonner, que s'est attaché M. Courtois. Par un travail largement conçu d'investigation, de rapprochement et de contrôle, il a voulu reconstituer la vie de Jean-Jacques au jour le jour : on peut dire qu'il y a réussi dans toute la mesure du possible. Quand il n'atteint pas la certitude, il nous en avertit loyalement, et nous fais part de ses hypothèses, qui la cernent au plus près. On sentira, pour peu qu'on parcoure ses notes, ce qu'un tel ouvrage suppose de savoir, de patience et de sagacité. M. Courtois s'est astreint à dater, non seulement les actions de Jean-Jacques, mais les événements extérieurs qui ont pu influer sur son sort; il nous propose ainsi des concordances suggestives, et sa *Chronologie* contient tous les éléments d'une étude sur « Rousseau et son temps ». Elle n'exclut pas les menus faits ; Rousseau eût loué ce scrupule, lui qui signale « l'importance des moindres détails dans l'exposé des faits dont on cherche les causes secrètes pour les découvrir par induction ». Même sans chercher de « causes secrètes », on aimera la minutie de M. Courtois : avec les grandeurs et les misères qu'évoque le seul nom de Rousseau, il enregistre les joies familières et les tracas médiocres dont fut tissée une part de sa vie ; dans un ouvrage où rien n'est donné à l'artifice littéraire, ces contrastes d'une existence humble et glorieuse émeuvent par leur vérité sans apprêt.

M. Courtois nous eût rendu plus de services encore s'il avait daté plus de faits purement intérieurs. Il est vrai que l'histoire d'une âme répugne aux précisions de la chronologie ; mais Rousseau a multiplié les confidences intimes, et les moyens de contrôle ne font pas absolument défaut. M. Courtois ne semble curieux des sentiments de Jean-Jacques que dans la mesure où ils relèvent de la psychiâtrie ; il note la crise d' « autisme » et le commencement de la « lypémanie » ; mais il est tel projet de réforme morale, telle période d'angoisse ou d'apaisement qui auraient pu figurer sur sa liste, même si la médecine mentale ne leur a pas trouvé de nom. C'est là, d'ailleurs, un regret, et non une critique, car M. Courtois a fait ce qu'il a voulu faire, avec beaucoup de méthode et d'ingéniosité. Dans les bornes qu'il s'est prescrites, il a été complet ; du moins on ne pourrait, ce semble, ajouter à son œuvre que des détails de peu de prix. Ainsi, M. Courtois rappelle, à propos des rapports de Rousseau avec Dupin, les travaux de ce financier contre l'*Esprit des Lois* ; il y avait peut-être intérêt à dire que Rousseau passa pour complice de ce vain effort de dénigrement. « M. Dupin, écrivait en 1752 le président Hénault à Montesquieu, fait aussi courir quelques volumes de son ancienne critique ; on dit qu'il s'est fait seconder par un M. Rousseau de Genève. » Il est heureusement permis de croire que le propos n'était pas fondé. L'on pouvait encore dater la diatribe du journaliste de Trévoux, que mentionne le livre XII des *Confessions* (*Mémoires de Trévoux*, novembre 1762) ; — noter qu'en 1768 le *Précis de l'Ordre légal*, du marquis de Mirabeau, reproduisit la lettre que Rousseau avait écrite à l'auteur, le 26 juillet 1767, sur la politique des physiocrates. Il est clair que des omissions de ce genre ne diminuent pas la valeur d'un ouvrage immense et scrupuleux. La *Chronologie* de M. Courtois avait sa place dans cette collection des *Annales*, si méthodique et si sûre dans sa variété. Publications d'inédits ou monographies savantes, nous lui devons quelques-uns des progrès les plus notables accomplis, depuis vingt ans, dans l'étude de Rousseau. Il faut rendre grâces aux efforts qui soutiennent sans défaillance cette œuvre de science et de bonne foi.

E. Carcassonne.

Jules Michelet, **Lettres inédites (1841-1871)**, avec un fac-similé et neuf illustrations. Extraits, notes et préface par Paul Sirven, professeur à l'Université de Lausanne. Paris, Les Presses universitaires de France, in-12, 378 pages.

La publication de M. Sirven nous apporte un certain nombre de beaux morceaux qui enrichiront pour les lettrés la Correspondance de M. Michelet, et elle constitue une importante contribution à l'histoire de la vie intérieure et de l'œuvre du grand écrivain. Ce sont les lettres à Madame Dumesnil, à M. Dumesnil père, à leur fils Alfred, qui épousa Adèle Michelet, enfin à Eugène Noël, qui fut le grand ami d'Alfred. Tous ceux qui ont quelque connaissance de Michelet ou qui ont feuilleté les deux volumes récemment publiés de Gabriel Monod, pressentiront l'importance de cette masse de documents. Ils s'étendent sur trente années, des années fécondes de crises, de souffrances et de luttes, de joies aussi et de triomphes, de labeur acharné et de création incessante. Il n'y a pas, dans ce long espace, un événement, ni un acte, ni une œuvre sur quoi ces lettres ne nous apportent ou la réaction spontanée ou la confidence réfléchie de Michelet. On y remarquera en particulier la belle lucidité de cette conscience d'artiste qui se définit son idéal et se juge dans son effort pour en approcher. On verra le chemin qu'il suit pour aboutir à un livre d'histoire : il se plonge dans les documents, il fait jaillir un sentiment, et de ce sentiment, par de nouvelles recherches et un exercice de critique, il voudrait faire de la science. Convertir son sentiment en science, voilà le problème qui l'a hanté ; et il achève son Robespierre « plein d'anxiété pour une seule chose : *Suis-je véritablement vrai?* » (P. 182). Ni la beauté ni l'émotion ne lui suffisaient.

M. Sirven a mis en tête du volume une préface substantielle et excellente, à laquelle je ne reprocherais que de trop détailler devant nous l'intérêt des documents qu'il publie. On se trouve presque dispensé de lire Michelet quand on a lu son éditeur.

L'édition est faite avec beaucoup de soin et d'exactitude. Un point seulement me gêne. « Le lecteur s'apercevra aisément, dit M. Sirven, que nombre des lettres qui suivent ne sont que des extraits, des fragments de lettres. Je ne pouvais songer à tout publier : deux volumes comme celui-ci n'y auraient pas suffi. J'ai tâché, du moins, de ne rien négliger d'essentiel. » Il ne faut pas bouder à ce qui est offert, et le volume tel que M. Sirven l'a composé est assez intéressant pour que nous lui soyons obligés. Mais sur ce qui est supprimé, j'aurais aimé un peu plus d'explication. « On n'a rien négligé d'essentiel. » Soit, mais qu'est-ce qui est essentiel ? Qu'est-ce que l'éditeur considère comme tel? Qu'est-ce qu'il a cru pouvoir supprimer ? Sont-ce des développements jugés par lui inutiles ? Sont-ce des détails d'affaires domestiques jugés par lui sans intérêt? Sont-ce des détails de vie intime, jugés par lui peu convenables à révéler ? Je regrette qu'il ne nous ait pas analysé sommairement le contenu des passages retranchés ; il aurait pu même, peut-être, nous donner une demi-douzaine de lettres complètes, pour que nous nous fissions une impression exacte de la physionomie de cette correspondance. Je crois bien que M. Sirven nous a donné tout ce qu'on peut estimer avoir quelque utilité pour l'histoire littéraire. N'a-t-il rien laissé de côté qui peut éclairer la psychologie de Michelet, ses états sentimentaux ou sensuels, physiologiques ou pathologiques ? On voudrait en être sûr.

Il faut, en tout cas, faire une réserve sur l'impression qu'on garde de Michelet d'après ce volume. Je ne la crois pas aussi grave que celle qu'on fait sur la correspondance de Taine, arrangée d'après sa volonté de façon à donner de ce penseur austère une idée plus austère encore, et à le représenter comme n'ayant, à la lettre, vécu que de la rumination des concepts. Néanmoins, il y a certainement un peu de déformation qui résulte des coupures ;

du moins ne peut-on s'empêcher de le supposer. Il aurait fallu que M. Sirven prévînt notre inquiétude.

Gustave Lanson.

Frédérick-Charles Green, **La peinture des mœurs de la bonne société dans le roman français de 1715 à 1761**, 1 vol. in-8° de 259 pages. Paris, Les Presses universitaires de France, 1924.

L'objet de cette thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris se trouve modestement rappelé dans ces dernières lignes de la conclusion : « Nous sommes loin de prétendre que la peinture des mœurs ait monopolisé l'attention du romancier de 1715 à 1761, ce qui serait lui accorder une importance démesurée. Mais nous espérons simplement avoir montré que cette peinture est assez complète et assez fidèle pour constituer une vieille addition à nos connaissances des mœurs de la bonne société de cette époque. »

Le premier mérite de ce travail est de porter sur une matière neuve. L'histoire, d'ailleurs, bien confuse, du roman français dans la première moitié du XVIII[e] siècle, n'a pas encore été faite ; seul, le talent d'un Lesage, d'un Prévost, d'un Marivaux a jusqu'ici attiré l'attention de la critique. C'est cependant à cette époque que le roman s'est dégagé peu à peu des lois du poème épique et du pur récit historique pour constituer un genre particulier, et l'histoire de ce genre, outre son intérêt intrinsèque, touche par tant de côtés au développement du goût, de la sensibilité, à l'histoire même de l'esprit français qu'il faut savoir gré à M. Green d'avoir attaché un regard patient à la masse, souvent informe, que constitue la production romanesque du XVIII[e] siècle et d'y avoir apporté quelque clarté.

Dans la première partie de son ouvrage, M. Green esquisse une histoire du roman de 1715 à 1761, c'est-à-dire de *Gil Blas* à la *Nouvelle Héloïse*. De telles dates ne sont à retenir ici que pour la commodité de l'étude. Il est certain, par exemple, que le *Gil Blas*, malgré son succès, n'améliora que bien peu la qualité du roman où la fantaisie la plus désordonnée continua à régner pendant de longues années encore. Par des citations judicieusement tirées des journaux littéraires, M. Green montre bien qu'on se lasse peu à peu de l'extraordinaire et du merveilleux, et que, à mesure que le siècle avance, le roman s'achemine vers la simplicité dans l'invention et la vérité dans l'observation. Il n'y parvient cependant que très lentement et à une date que, à l'encontre de M. Green, je situerais non pas vers 1715, mais pas très loin de 1740. Il semble, en effet, que, sur ce point, les romanicers soient en retard sur le goût du public et que le médiocre talent de la plupart d'entre eux ait eu de la peine à s'adapter à cette évolution du genre romanesque devenu pour eux moins facile.

En fait, l'histoire du roman à cette époque, même faite du point de vue spécial auquel M. Green s'est placé, est plus compliquée que son sobre aperçu ne le laisse supposer. La production romanesque est alors d'une diversité presque infinie, et, parmi l'originalité du talent d'un Lesage ou d'un Marivaux, elle présente des exemples d'une incroyable stagnation dans le choix des sujets et les procédés de développement. Au fond, le roman français est resté pendant le premier tiers du XVIII[e] siècle, et s'est maintenu çà et là longtemps après encore ce qu'il était au XVII[e] siècle, un ouvrage d'imagination. Il était fait surtout de la fantaisie du romancier, promenée à travers des aventures extraordinaires où se débattaient des héros, des héroïnes, au caractère singulier dans le bien comme dans le mal, et la première qualité d'un roman était de n'être pas vraisemblable.

La vraisemblance, cependant, dans la psychologie et dans les aventures et, pour reprendre une expression de M. Green, le « sentiment de l'actuel » n'en sont point complètement absents, parce qu'un écrivain ne saurait couper toute attache avec le réel et s'abstraire de son époque ; mais, si certains romans

du XVIIIe siècle en rappellent les mœurs, ce fut bien souvent à l'insu du romancier, à peu près comme une tragédie grecque de Racine est l'image du siècle de Louis XIV.

Ces quelques restrictions ou précisions ne font que donner toute sa valeur au tableau de la société polie que M. Green a su discerner à travers les romans de l'époque. Dans une deuxième partie, qui est la principale de son ouvrage, nous voyons revivre les classes de la haute société de la noblesse à la haute bourgeoisie, du clergé à la finance. Nous y trouvons même, habilement groupées, d'amusantes scènes de petite maison, de café, de promenade, de couvent, de coulisse de théâtre. La finesse de la psychologie s'y trouve heureusement mêlée aux détails pittoresques, et tout cela nous prouve que, lorsqu'ils le voulaient, certains romanciers savaient observer. En s'attachant ainsi à la peinture de la société polie, M. Green a habilement abordé l'étude du roman du XVIIe siècle par son côté le plus riche. Le menu peuple, en effet, n'intéresse alors ni le romancier ni ses lecteurs. Le roman est, comme on l'a déjà souvent remarqué, de tendance aristocratique, et nous saisissons là une des plus vivaces traditions du roman du XVIIe siècle. A l'appui de son dessein, M. Green, qui connaît bien les journaux littéraires du XVIIe siècle et au dépouillement desquels il s'est même un peu trop exclusivement confiné, aurait pu rappeler ce qu'écrivait en 1752, à propos de la traduction d'un roman anglais, le rédacteur des *Observations sur la littérature moderne* : « Nous sommes plus fastueux, nous autres Français, dans les titres que nous donnons aux livres de cette espèce ; on ne voit guère en France de romans roturiers, ils sont presque tous de la première condition ; il en est peu qui ne soient décorés du nom d'une terre érigée en duché, en marquisat ou en comté. *Mémoires du duc de ***, c'est ainsi qu'ils s'annoncent dans le monde. »

Ce tableau de la société polie aurait gagné en finesse si M. Green ne l'avait pas conçu comme un tout indistinct, mais l'avait découpé, distribué sur des plans successifs, pour mieux l'adapter aux transformations des mœurs. Nous aimerions, par exemple, pouvoir distinguer la société de la Régence de la société de 1750. Peut-être encore, s'attachant moins à faire un tableau historique complet qu'à suivre chez les romanciers le reflet de la vie, M. Green aurait-il pu utilement insister sur certains traits importants, en atténuer d'autres, qui n'étaient point pour les romanciers d'une appréciable valeur ; dire quelques mots, par exemple, de la vie des hôtelleries où les grands voyageurs qu'étaient les héros des romans du XVIIIe siècle si souvent poursuivaient l'aventure. Certains textes invoqués sont sujets à caution et, pour peindre la vie des couvents, je ne m'appuierais point sur les romans du marquis d'Argens, le voltairien auteur des *Lettres juives*, et point davantage, pour établir la dissolution du théâtre, sur l'*Histoire de la vie et des mœurs de Mlle Cronel, dite Frétillon, écrite par elle-même*, libelle infamant qu'on dit écrit contre Mlle Clairon par un amant dépité.

A vrai dire, l'enquête conduite par M. Green manque surtout d'ampleur. Pour une période qui va de 1715 à 1761, nous trouvons relevés seulement une quarantaine de romans, dont un seul antérieur à 1732, et ce n'est point *Manon Lescaut*. C'est peu. Sur les centaines de romans qui parurent dans la même période, beaucoup, certes, étaient inutiles au dessein de l'ouvrage, mais combien pouvaient offrir de curieux documents ! Car, enfin, quel genre d'utilité présente un tel travail ? Était-ce de chercher seulement des sources nouvelles pour l'histoire des mœurs ? Non, sans doute, puisque M. Green, dans la troisième partie de son ouvrage, prend soin lui-même de corroborer, par des témoignages historiques précis, les indications des romanciers, mais plutôt d'établir dans quelle proportion le sentiment de la réalité sociale est venu se mêler, dans l'esprit des romanciers, aux caprices de l'imagination et aux délices du sentiment ; comment le roman, genre d'abord méprisé, s'est chargé de psychologie et d'observation et quelle a été la part du XVIIIe siècle

dans cet enrichissement ; d'écrire, en un mot, un chapitre de l'histoire d'un genre dont le développement devait être immense.

Ce chapitre, si M. Green, pressé par certaines circonstances, n'a pas eu le loisir de lui donner le développement qu'il méritait, qu'il aurait voulu lui-même lui donner, il en a, du moins, établi les données ; il a ouvert une voie et son effort, même restreint, est des plus intéressants à retenir. Si j'ajoute que son étude est d'une ordonnance claire et d'une lecture facile, on appréciera à sa valeur ce travail d'un étranger qui a su rendre à notre littérature française un utile hommage.

JOSEPH DUCARRE.

F. LACHÈVRE, **Les derniers libertins. François Payot de Lignières** ; — MADAME DESHOULIÈRES, l'élève de Dehénault : ses poésies libertines, philosophiques et chrétiennes ; — CHAULIEU : ses poésies libertines et philosophiques ; — LA FARE : ses poésies libertines, en partie inédites, avec notices biographiques et bibliographiques. — Appendice : Les lettres libertines en vers (1644-1659) de CLAUDE DE CHAULNES, président du Bureau des finances de Dauphiné, publiées d'après le manuscrit de la bibliothèque de Grenoble et précédées d'une notice biographique. 1 vol. gr. in-8° de XVI-412 p. Paris, Édouard Champion, 1924.

M. F. Lachèvre termine avec ce tome XI une histoire du « Libertinage au XVII^e siècle ». C'est assurément une œuvre considérable et qui lui fait le plus grand honneur.

Pourtant je n'accepte à peu près aucune des conclusions générales de M. Lachèvre. Ces conclusions rejoignent des doctrines fort catégoriques dont M. Lachèvre ne fait pas mystère. Au XVI^e siècle, nous dit-il, « trois mots résumaient la devise nationale : une foi, une loi, un roi ». Et cette devise est assurément celle dont M. Lachèvre regrette la disparition. Il dit expressément que le « libre examen », né du calvinisme, était un germe de mort. Il ne dit pas expressément que Louis XIV a eu raison de révoquer l'édit de Nantes, mais une note nous fait entendre qu'on a fort exagéré les inconvénients pratiques de cette révocation. Il répète assidûment au cours des Préfaces de ces onze volumes que les philosophes du XVIII^e siècle ont accompli une œuvre détestable et qu'ils sont responsables de toutes nos misères passées, présentes et futures. Ils ont été, eux aussi, des « libertins » et ont achevé la tâche de démolition commencée par leurs ancêtres du XVII^e siècle. Pour juger ceux-là et, par voie de conséquence, tout le XVII^e siècle, il n'y a qu'à voir, nous dit M. Lachèvre, comment, de Théophile à La Fare, ils ont vécu et pensé. Or, ils ont vécu non pas même pour le plaisir, mais très souvent pour la débauche et souvent pour la basse crapule. Vieux, fourbus ou, tout simplement, lassés, ils ont à peu près tous renié leurs prétendues doctrines en même temps qu'ils quittaient le plaisir ou que le plaisir les quittait. D'où l'on peut conclure — ce que M. Lachèvre ne dit pas, mais ce que tous ses volumes suggèrent — que le libre examen, la libre pensée ne sont que le masque des passions, que la négation des doctrines chrétiennes n'est que la négation d'une morale gênante, ou, pour le moins, que le libertinage du XVII^e siècle n'a été que la fanfaronnade de gens beaucoup plus épris du jeu, du vin, des femmes et du reste que de réflexion et de vérité.

Je ne chicanerai pas M. F. Lachèvre sur la foi, la loi, le roi ; pas même sur la révocation de l'édit de Nantes. C'est affaire à lui ; et ce n'est point une discussion d'histoire littéraire. Mais ce qui relève de l'histoire littéraire ce sont les limites où il enferme le libertinage. Assurément Théophile de Viau, Claude le Petit, Cyrano de Bergerac, Lignières, Chaulieu, La Fare ont mené une vie aussi libre que leurs idées ; et plus que le plaisir de penser à leur guise ils ont aimé celui de s'amuser à leur gré. Mais, pour que la démonstration générale de M. Lachèvre fût probante, il faudrait, de deux choses l'une : ou

que tous ceux qui au XVIIe siècle ont pensé librement, qui n'ont pas partagé la foi catholique aient été des débauchés ou qu'ils aient pour le moins célébré le plaisir en même temps qu'ils discutaient la foi ; — ou bien que seuls les libres-penseurs débauchés aient eu une influence, que seuls ils aient fait école. Or, parmi les libertins qu'étudie M. Lachèvre, Mme Deshoulières a été une fort honnête femme. Et pourquoi M. Lachèvre ne nous parle-t-il pas de « libertins » qu'il connaît bien : Gassendi, Gabriel Naudé, Lamothe Le Vayer, Saint-Évremond. Il les passe sous silence parce qu'il les tient non pas pour des « libertins », mais pour des sceptiques. La distinction me semble subtile. Grammaticalement on pourrait fort bien, vers 1650 ou même vers 1680, appeler libertin celui qui n'était libre que dans ses convictions. Surtout M. Lachèvre tient que « les sceptiques, en s'abstenant de tout prosélytisme, apparaissaient peu dangereux pour l'ordre public; mais les libertins, quoique tenant beaucoup plus à scandaliser qu'à faire des adeptes, constituaient un réel péril que la Royauté et l'Église catholique ont endigué dans la mesure de leurs forces ». Eh quoi ? Montaigne ou Saint-Évremond s'abstenaient de tout prosélytisme ? Ils écrivaient leurs œuvres, et cela suffisait ; ils le savaient bien. Par surcroît, si le roi et l'Église ont vraiment tenu les libertins pour plus dangereux que les sceptiques, ils se sont — comme M. Lachèvre — lourdement trompés. M. Lachèvre sait bien que la libre-pensée du XVIe siècle, si riche, si puissante, n'a été qu'une philosophie et non une débauche ; donc, que libre-pensée et libertinage ne sont pas synonymes. On en pourrait dire tout autant de la philosophie du XVIIIe siècle. Car Voltaire a bien commencé par être le disciple de Chaulieu ou de Ninon de Lenclos, mais il n'a fait que commencer. Et je cherche vainement dans la vie de D'Alembert, Helvétius, d'Holbach, Naigeon, Morelly et le curé Meslier, ou même de Diderot, de Raynal et Delisle de Sales ce qui rappelle les « crevailles » et les débauches des libertins de M. Lachèvre. Si vraiment la définition de ces libertins du XVIIe siècle est la liberté du plaisir, ils n'ont eu, passé 1740, aucune postérité. Et toutes les thèses générales de M. Lachèvre croulent.

Mais cela n'a aucune importance ou cela n'en a que si l'on prend ses onze volumes pour une partie d'une histoire générale de la libre-pensée. Si on les tient pour des études biographiques, bibliographiques, historiques sur chacun de ces libertins, ils restent à bien des égards des livres remarquables, indispensables, sans lesquels on ne pourra plus écrire l'histoire littéraire ou l'histoire du XVIIe siècle. M. Lachèvre est un convaincu, — nul ne saurait lui en faire grief. Mais il est également convaincu des méthodes et des nécessités de l'histoire littéraire. Avant d'affirmer des idées il veut connaître des faits, tous les faits, des documents, tous les documents. Et il se rend très bien compte qu'entre ses biographies particulières, ses bibliographies, ses textes et ses conclusions générales il y a un vaste espace que le plan de son travail ne lui permet pas de combler. Il a donc eu la sagesse rare, ou même proprement admirable, de se séparer d'autant plus énergiquement de ses idées qu'elles étaient plus impérieuses. Tout ce que je viens de discuter n'apparaît pas, ou apparaît à peine dans quelques phrases incidentes ou quelques notes. M. Lachèvre ne l'a affirmé ou suggéré que dans des Préfaces. « Nul n'est obligé de les lire, » a-t-il même dit, modestement, dans une polémique avec M. Mongrédien, où il a raison. On est bien obligé de les lire, puisqu'elles ouvrent les volumes. Mais on n'est pas obligé de s'en souvenir. Même si les idées de M. Lachèvre étaient les plus fausses d'entre les plus fausses, elles n'empêcheraient pas ses biographies d'être tout à fait précises et souvent neuves, ses bibliographies riches et instructives, ses documents et textes oubliés, inconnus ou inédits. M. Lachèvre n'a ses idées et son parti qu'une fois son histoire terminée et terminée avec tous les scrupules de l'historien.

Je ne reviendrai pas sur l'intérêt des dix premiers volumes. Ce onzième et dernier n'est pas moins précieux. Les biographies apportent un certain nombre

de documents nouveaux ; elles rassemblent et mettent au point un grand nombre de documents et d'études dispersés. Les bibliographies sont vraiment excellentes. M. Lachèvre est, on le sait, un des grands bibliographes de notre temps et surtout l'un de ceux qui ont su poursuivre les bibliographies significatives. Par ces bibliographies nous pouvons maintenant connaître fort exactement l'œuvre de De Lignières, de Mme Deshoulières, de Chaulieu, de La Fare et leur diffusion. Enfin il faut remercier vivement M. Lachèvre d'avoir réimprimé les œuvres « libertines » de ses auteurs (avec quelques pièces témoignant de leur résipiscence chrétienne). Ces œuvres sont dispersées, difficilement accessibles. Désormais, à travers les onze volumes, nous avons un recueil très précieux, non pas de tous les textes libertins du XVIIe siècle, mais d'une catégorie de ces textes.

Dans le détail je ne ferais à M. Lachèvre que quelques chicanes. Il lui arrive non pas d'affirmer sans preuves, mais, du moins, de ne pas nous éclaircir ses preuves. Il réimprime, en fin de volume, une petite polémique avec M. Ascoli sur une attribution de poème à Dehénault. Assurément M. Ascoli ne prouve pas que la pièce n'est pas de Dehénault. Mais les preuves que M. Lachèvre tient pour décisives ne me paraissent que possibles. De même ce volume nous donne des poésies inédites de La Fare. Elles sont imprimées d'après un manuscrit, sans nom d'auteur, de la Bibliothèque Nationale. « Ce manuscrit, dit M. Lachèvre, comprend, *suivant nous*, les poésies de La Fare... » On aurait aimé que ce *suivant nous* fût précisé. M. Lachèvre tient pour une pure légende l'anecdote de la duchesse de Bouillon louant les places des loges pour les représentations de la *Phèdre* de Racine et de celle de Pradon. Je crois, comme lui, que c'est une légende ; il aurait été intéressant de préciser une démonstration qui est importante, en développant les indications données trop brièvement. *Le Chapelain décoiffé* serait, d'après M. Lachèvre, de Lignières, et Boileau n'en aurait écrit que quatre vers. Les preuves mériteraient d'être développées discutées. Enfin les lettres en vers de Claude de Chaulnes ont un vif intérêt historique. Mais je ne vois pas pourquoi elles figurent dans un recueil d'œuvres libertines. M. Lachèvre croit, judicieusement, que de Chaulnes n'était pas un libertin. Sans doute. Mais ses œuvres ne sont pas davantage libertines; elles sont libres dans leur impudeur et non pas dans leur doctrine. C'est du « burlesque » à la mode de 1640-1660, et beaucoup de gens donnaient dans ce burlesque, qui fit fureur, sans penser à mal.

D. Mornet.

Walter-H. Storer, **Virgil and Ronsard** (thèse de doctorat de l'Université d'Illinois). Paris, Ed. Champion, 1923.

C'est une véritable satisfaction de voir un jeune savant américain, produit de nos collèges, se donnant à un travail qui exige non seulement une grande patience, mais aussi une connaissance approfondie du latin. Le cri de regret qui s'élève partout qu'on néglige trop les classiques n'est pas tout à fait justifié. M. Storer a fait un premier essai dans le champ de sujets latin-français du XVIe siècle. Nous n'avons pas encore l'ambition de rivaliser avec cette merveilleuse phalange de thèses sur le XVIe siècle de nos collègues français depuis Gandar jusqu'à Pinaud et Ronzy. Notre système d'enseignement supérieur et les exigences du doctorat sont moins difficiles que celles en France. Mais ce que M. Storer a fait est bien fait et devrait stimuler nos jeunes d'étudier les classiques.

Une excellente introduction montre bien l'influence de Ronsard surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles. Suit un chapitre intéressant sur la place qu'a prise Virgile dans la vie de Ronsard.

La deuxième partie n'est qu'une longue série d'emprunts, de parallèles ou

de citations qui montrent ou la ressemblance d'idées et de mots ou l'imitation directe.

Il y a une question qui m'inquiète, c'est de savoir au juste combien de ces parallèles, de ces comparaisons sont de première main et combien se trouvent déjà dans l'édition de Laumonier, etc. C'est ce que M. Storer aurait dû signaler. Quoi qu'il en soit, c'est un bon et utile travail, sérieux et consciencieux et qui restera intéressant pour l'enquête diligente à laquelle il s'est livré pour retrouver les emprunts de détail de Ronsard à Virgile et pour le commencement d'une renaissance des études classiques chez nous.

H.-P. T.

The extraordinary voyage in french literature from 1700 to 1720, by Geoffroy Atkinson. In-8°, Paris, Champion, 1922.

M. G. Atkinson, qui avait déjà donné un livre sur le *Voyage extraordinaire en France avant 1700,* l'a complété par une étude sur le même genre littéraire entre 1700 et 1720. La date extrême qu'il a fixée à ses recherches semble bien choisie : en 1720 paraît un livre important qui appartient à cette série ; et bientôt après, l'influence du *Robinson Crusoë* viendra modifier certains des caractères d'un genre qui s'était jusque-là spontanément développé en France.

Après un chapitre où il résume les conclusions de son livre antérieur, qui avait paru en Amérique[1], M. Atkinson étudie brièvement l'*Histoire de Calejava* de Claude Gilbert (1700), où l'élément géographique et romanesque est médiocre, mais où l'auteur a exprimé des doctrines vraiment hardies et neuves, et les *Dialogues de La Hontan et d'un Sauvage* qui, en 1703, popularisent un type, déjà dégagé par les rapports des missionnaires au siècle précédent, par les récits des *Incas*, et par le *Criticon* de Balthazar Gracian : le type de l'homme de la nature, plus vertueux et plus sage que l'homme civilisé, « le bon sauvage » qui connaîtra, dans les années qui suivent, une si grande fortune. Mais la partie essentielle du travail de M. Atkinson porte sur le *Voyage de François Le Guat* (1707) et sur les romans de Tyssot de Patot : *La Vie et les Aventures de Jacques Massé* (1710), *La Vie, les Aventures et le Voyage en Grœnland du R. P. Cordelier Pierre de Mésange* (1720).

Le Voyage de François Le Guat était bien connu, et l'on a déjà signalé l'influence qu'il a eue sur la composition du *Robinson Crusoë* ; mais M. Atkinson a eu le très grand mérite de discerner et d'établir, par des arguments qui paraissent décisifs, que ce récit, qu'on avait cru jusque-là fondé sur un voyage authentique (au point qu'il avait été réédité, en 1891, dans une collection scientifique éditée par la Hakluyt Society), est une pure fiction romanesque. M. Atkinson a démontré que, dans ce livre, les éléments d'observation personnelle et originale sont négligeables (p. 37) ; il donne la liste des ouvrages où l'auteur du *Voyage de Le Guat* est allé se documenter, et il conclut très judicieusement que le mérite scientifique du livre est toujours directement proportionnel à l'importance de la dette que l'auteur a contractée auprès de ses devanciers (p. 59). Toute cette partie critique est forte et paraît difficilement réfutable. Je n'en dirai point autant des pages qui concernent l'attribution du livre à Maximilien Misson, l'auteur d'un *Voyage d'Italie,* paru en 1691 pour la première fois et qui fut célèbre en France et en Angleterre. Il est établi depuis longtemps que Misson est l'auteur de la *préface* du livre, où il poursuit une polémique avec un des adversaires que lui avait suscités son *Voyage d'Italie* ; on peut en conclure qu'il en a sans doute surveillé, peut-être procuré et amendé l'impression. Qu'il en soit l'auteur, c'est, en dépit des affirmations de M. Atkinson, une hypothèse gratuite, que rien ne vient confirmer. Evidem-

1. *Studies in romance philology and literature.* Columbia University Press, 1920. Nous en avons rendu compte ici-même dans la Revue d'octobre-décembre 1921.

ment on ne peut l'attribuer à François Le Guat lui-même. Outre que l'existence de ce voyageur, bien qu'elle ait été confirmée par quelques témoignages de journalistes contemporains en des formules peu précises, et toujours plus ou moins discutables, outre que l'existence de ce voyageur est hypothétique [1], on s'étonnerait à bon droit qu'après avoir écrit ce livre il n'ait jamais rien composé d'autre. Certains, sans donner aucune preuve, avaient donné pour auteur du livre le prosélyte Gabillon, qui s'attira quelques vilaines affaires dans les refuges d'Angleterre et de Hollande. Il n'y a là que des on-dit. Mais les arguments de M. Atkinson ne me semblent pas plus décisifs. Les seuls témoignages contemporains qu'on possède sont défavorables à l'attribution. Freschot, l'adversaire de Misson, répondant à la *Préface*, dit expressément que le livre avait été arrangé par un autre « qui l'avait, avant lui, mis en état de faire lire les véritables riens dont il est rempli ». J. Bernard, dans *les Nouvelles de la République des Lettres* (décembre 1707), croit aussi, et il est généralement bien informé, à l'existence d'un manuscrit que le texte imprimé aurait enveloppé de fatras, et il affirme : « La préface n'est pas de l'auteur de l'ouvrage ». Il me semble que si Misson avait été l'auteur de l'ouvrage, on l'aurait dit ou laissé dire, car la réputation qu'il s'était attirée par les mémoires de son voyage en Italie ne pouvait qu'attirer des lecteurs pour le nouveau livre. Enfin, à la date où a paru le livre, le belliqueux Misson a pu prendre le temps d'écrire une préface combative pour prendre à partie un adversaire avec lequel il avait une vieille querelle ; mais il était si fort absorbé par l'affaire des prophètes français de Londres, qu'il paraît difficile qu'il eût eu le loisir de composer un roman pour lequel, d'après les conclusions de M. Atkinson lui-même, il fallait un gros travail de lecture et de documentation [2].

1. Je n'ai, pour ma part, jamais trouvé trace de son nom et de son existence au cours de mes recherches sur les Réfugiés d'Angleterre.

2. Je profite de cette occasion, puisque aussi bien M. Atkinson m'a cité à propos de ce curieux personnage de Misson, pour signaler quelques erreurs qui courent un peu partout sur Maximilien Misson, et que M. Atkinson a recueillies dans une note de son ouvrage (p. 37). Ce Misson n'est point du tout le conseiller au Parlement de Paris, allié de Conrart, qui abjura en 1686, récupéra sa charge et n'eut point à s'exiler (Cf. *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français*, 1909, p. 173-174 : nouvelles mss. publiées p. Griselle). La famille de Maximilien était peut-être alliée à celle du conseiller, mais ses origines étaient plus modestes. Le grand-père semble avoir été Nicolas Misson, portier de collège et bedeau de l'Académie de Sedan (*Bull. S. H. Prot. fr.*, 1905, p. 111 et 113). Le fils de ce dernier, Jacques Misson, étudiait la théologie en cette Académie, en 1641 (*Ibid.*). Il fut ensuite pasteur, notamment après 1660, à Sainte-Mère-Eglise (*Bull. S. H. Prot. fr.*, 1866, p. 515; 1887, p. 617). Il passa ensuite à Niort, et c'est de là qu'il fut autorisé à partir, en 1685, avec d'autres ministres protestants que le roi autorisa à se retirer en Angleterre avec leurs familles (Schickler, *Eglises du Refuge en Angleterre*, t. III, p 307). Jacques fut denizé en Angleterre (avril 1687) avec sa femme et ses trois fils : Maximilien, Jacques-François, Henri-Pierre, et sa fille Anne-Maguerite ; il devait, plus tard, à 76 ans, en 1695, figurer sur une liste de ministres français nécessiteux réfugiés à Londres (Rec. Office, *Treasury papers*, n° 35, vol. 7). Des pamphlets parus contre les frères Misson, Maximilien et Jacques, lors de l'affaire des prophètes français, font allusion à ces modestes origines à Sedan, et rappellent que le père avait bénéficié des secours accordés par le Comité des pauvres réfugiés (*Dialogues entre deux frères touchant les prophètes cévenois*, Londres, 1707). — Maximilien, à son arrivée à Londres, était étudiant en théologie (Bibl. Bodléienne, mss. Rawlinson, C, 984, fol. 263-4), et s'il officia parfois dans une des églises françaises de Londres, il semble n'avoir pas été régulièrement admis au ministère (Cf. le quatrième des *Dialogues*, cités plus haut). Homme d'études et de lettres, il avait été choisi comme précepteur de Charles Butler, le futur Earl of Arran ; en 1687-1688 il l'avait conduit dans son tour d'Europe, et c'est de là qu'il avait rapporté son *Voyage d'Italie*.

On a parfois confondu Maximilien avec ses frères. D'abord on lui a souvent attribué le prénom de François, qui ne semble pas lui avoir jamais appartenu, alors que

Les ouvrages de Tyssot de Patot sont remarquables. *La Vie et les Aventures de Jacques Massé* constitue assurément un des plus vivants, des plus intéressants et des plus hardis parmi les voyages imaginaires de la série française ; par l'invention logique et vraisemblable, par son adroite composition, par sa langue vive et claire, parfois familière et parfois véhémente, il semble n'avoir rien à envier au *Robinson Crusoë*, qui aura bien des dettes à son égard. Il n'est aucune des idées, déjà développées dans l'*Histoire des Incas*, les *Aventures de Sadeur*, l'*Histoire des Sevarambes*, l'*Ile de Calejava*, ou les *Voyages et Dialogues de La Hontan*, que nous ne trouvions ici mise en valeur et hardiment poussée jusqu'à ses conséquences extrêmes, qu'il s'agisse de critique religieuse ou sociale, de doctrine philosophique et scientifique. M. Atkinson fait ressortir qu'il est étrange que ce livre, qui est peut-être le mieux venu de toute la série française, n'ait pourtant été édité qu'une fois, alors que les romans de Foigny et de Veiras ont été réimprimés. Il estime peut-être à tort que le nombre des rééditions donne une idée exacte du succès et de la diffusion d'un livre. En fait, on rencontre assez fréquemment chez les bouquinistes les *Aventures de Jacques Massé*, dont le tirage a dû être assez abondant, comme aussi l'*Histoire des Sevarambes*, tandis que le livre de Foigny semble beaucoup plus rare.

Tyssot de Patot eut un autre mérite comme auteur de voyages extraordinaires ; alors que tous ses devanciers avaient placé leurs romans dans les terres australes, le premier, il en situa un dans le lointain nord, en Grœnland et en Islande. Pourtant cette *Vie, Aventures et Voyage en Groënland de Pierre de Mésange* ne vaut point le précédent. L'ouvrage porte des traces de sénilité : l'invention de l'auteur est plus lente, et il reprend bien des épisodes aux *Aventures de Jacques Massé* ; il témoigne d'une singulière curiosité pour ce qui touche à la sorcellerie et aux miracles ; enfin son style est beaucoup plus lâche ; il a un goût prononcé par la grossièreté, la trivialité, et ses attaques contre les idées reçues sont par trop virulentes. M. Atkinson laisse entendre que les chapitres où interviennent de fausses prophéties et de mystiques fourberies pourraient avoir été inspirés à l'auteur par l'aventure des prophètes français de Londres. Je n'en crois rien, car si elle fut connue dans les divers pays du Refuge, elle n'a eu un rententissement considérable qu'en Angleterre. Peut-être pourrait-on songer aux missions prophétiques d'Allut et ses compagnons à travers l'Europe. N'oublions pas qu'à cette époque tous les penseurs, et notamment les Anglais, se préoccupent du fanatisme, de « l'enthousiasme », comme ils disent. M. Atkinson signale comme une preuve de hardi libéralisme la conclusion de Tyssot de Patot, relativement aux mystiques et aux sorciers : « Le meilleur moyen de n'avoir point de sorciers dans un pays n'est pas de les persécuter et de les exécuter à mort, mais de les faire passer pour des fous » (p. 107). Comment n'a-t-il point signalé ici l'influence évidente et directe d'un Shaftesbury et de sa *Lettre sur l'Enthousiasme*, de son *Essai sur l'Usage de la Raillerie*, qui furent plusieurs fois traduits en français presque ausitôt après leur publication (1708-1709).

On se félicitera que ce sujet d'études, qui avait été si longtemps négligé, ait, ces derniers temps, fourni, sous l'influence de M. Lanson, qui en avait le premier signalé l'intérêt, matière à plusieurs curieuses publications, comme celles de M. Chinard, de M. Lachèvre et de M. Atkinson. On regrettera peut-être que le livre de M. Atkinson, précieux par ses analyses, manque de conclu-

c'était le second prénom de son frère Jacques, homme d'études aussi et de loi, qui se fit naturaliser Anglais (mars 1696) et remplit une charge dans les services financiers du roi Guillaume (Cf. le deuxième des *Dialogues* cités plus haut). Plus souvent on l'a confondu avec son frère Henri, naturalisé Anglais en mars 1699, qui fut officier dans les régiments huguenots et à qui l'on doit les *Mémoires et Observations d'un voyage en Angleterre* (1698) qui eurent presque autant de succès que le *Voyage d'Italie* de Maximilien.

sion. C'est à peine s'il termine par quelques lignes sur l'influence de la littérature des voyages dans le développement de la libre pensée ; il le fait en faisant justement ressortir que des hommes, Tavernier, Dellon, La Hontan, dont les ouvrages eurent une influence si grande et si nette, étaient demeurés eux-mêmes en parfaite attitude de respect vis-à-vis des puissances que leurs livres devaient sourdement miner. Je m'étonne que dans cette énumération il n'ait pas fait place à Bernier, à qui La Bruyère fait une spéciale allusion dans son chapitre des *Esprits forts* [1]. Je m'étonne surtout que, comme conclusion à ses études sur les voyages imaginaires, il n'ait pas noté l'influence qu'ils devaient avoir sur la littérature postérieure, qu'il n'ait pas essayé de préciser les traces qu'ils devaient laisser dans quelques-unes des œuvres de nos grands auteurs : l'*Histoire des Troglodytes* dans les *Lettres Persanes* de Montesquieu, le *Cleveland* de l'abbé Prévost, quelques romans de Voltaire (*Zadig* et *Candide* notamment) ; jusque sur le théâtre s'affirma le goût pour la peinture de ces îles utopiques qu'après Legrand (l'*Ile des Amazones*) Marivaux prit si souvent pour y situer ses intrigues (l'*Ile de la Raison*, l'*Ile des Esclaves*, la *Nouvelle Colonie*).

Georges Ascoli.

A. Pereire, **Le Journal des Débats politiques et littéraires (1814-1914)**, à propos d'un document inédit, augmenté de la liste complète des collaborateurs, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, avec vingt reproductions dont une héliogravure, un vol. in-4°, XIX-262 pages. Paris, Édouard Champion, 1914 (1924).

Le *Journal des Débats*, comme toutes les vieilles institutions, a plusieurs centenaires à sa disposition. Il a fêté, voici trente-cinq ans, le centenaire de sa naissance comme *Journal des Débats et des Décrets* (29 août 1789) ; et de cette commémoration est sorti un beau livre, le *Livre du Centenaire du Journal des Débats* (1889), qui a rendu bien des services aux historiens des idées en France au XIX^e^ siècle. On eût pu fêter, il y a vingt ans, en 1905, le centenaire de la transmutation des *Débats* en *Journal de l'Empire* (16 juillet 1805) ; mais c'eût été un anniversaire triste, celui presque d'une mort. Au contraire, le 1^er^ avril 1914, les *Débats* redevinrent eux-mêmes, avec leur titre définitif : *Journal des Débats politique et littéraire*, — presque définitif, puisque, le lendemain, ils s'appelèrent, plus prudemment, *Journal des Débats politiques et littéraires*. Cette restauration se fit aux mêmes heures que celle de la monarchie en France ; les directeurs du journal n'allaient point oublier, de longtemps, ce glorieux synchronisme !

Le livre de M. Pereire a été écrit pour fêter ce centenaire. Achevé d'imprimer en août 1914, il porte sur sa feuille de titre [2] la date de 1914 et, sur sa couverture, celle de 1924 ; cette dernière date n'est que celle de la vraie communication de l'œuvre au public.

C'est un fort beau livre, qui complète utilement le *Livre du Centenaire*. Il renferme d'admirables reproductions de documents, — on ne savait point, en 1889, les faire telles, — de ces reproductions qui font se demander si l'on n'est pas en présence de l'original lui-même, avec ses taches, ses plis, toutes les marques de son vieillissement. Ce sont, dans leur format véritable, quelques numéros du journal de 1789 à 1814, les numéros des dates mémorables,

1. Je dois reconnaître que, depuis le moment où j'avais rédigé ce compte rendu, M. G. Atkinson, dans un troisième ouvrage, écrit en français cette fois, a plus complètement étudié *Les Relations de voyage du XVII^e^ siècle et l'évolution des idées* P. Champion, 1924.

2. Du moins sur celle de l'exemplaire que j'ai sous les yeux.

avec leur papier légèrement bleuté ou légèrement rosé, suivant l'époque. Sans les cachets de la Bibliothèque royale ou de la Bibliothèque impériale, l'illusion serait parfaite. Nous les contemplons avec plaisir ; qui n'a pas eu occasion de feuilleter au moins une année de la collection des *Débats* ! On a reproduit aussi l'arrêté manuscrit du Gouvernement provisoire, qui, le 1er avril 1814, autorise « les anciens propriétaires du *Journal des Débats politiques et littéraires* à rentrer dans la plénitude de leurs droits » ; — de beaux portraits des fondateurs et des rédacteurs en chef.

Le résumé que donne M. A. Pereire de l'histoire du *Journal des Débats* est forcément rapide ; il n'ajoute pas grand chose à ce que nous avaient appris les ouvrages antérieurs, même ceux de Hatin. M. Pereire s'occupe surtout de préciser les événements qui ont permis la résurrection des *Débats* au début d'avril 1814. Pour le reste, il se contente d'esquisses et de vues à vol d'oiseau. L'histoire littéraire des *Débats*, en particulier, est fort négligée : à peine si l'on voit passer les silhouttes de Geoffroy, de Dussault, de Nodier, de Fiévée, de Féletz, de J. Janin, de J.-J. Weiss, d'Ustazade de Sacy, de Renan, etc. On souhaiterait de voir entreprendre, pour les *Débats*, un travail analogue à celui que M. King a fait pour la *Quotidienne* (*Les Doctrines littéraires de la Quotidienne*, 1920) : plusieurs monographies, avec de larges extraits, nous faisant connaître les positions occupées par les rédacteurs des *Débats* aux époques importantes de notre histoire intellectuelle : l'Empire, le Romantisme, le Positivisme, etc. M. Charles-Marc Desgranges avait, de parti pris, négligé, dans sa *Presse littéraire sous la Restauration* (1907), les grands journaux : *Les Débats*, le *Constitutionnel*... Il espérait qu'on continuerait sa besogne. On ne l'a point fait. Il y aurait là une ample matière pour de nombreux diplômes d'études supérieures et pour quelques thèses complémentaires de doctorat. Le livre de M. Pereire nous fait sentir plus vivement ce besoin ; ce n'est pas un reproche que je lui adresse, car il a été écrit dans de tout autres intentions, et pas du tout pour satisfaire les curiosités des lecteurs de la *Revue d'Histoire littéraire*. Si, au moins, il pouvait les réveiller, ces curiosités !

Pierre Martino.

CHRONIQUE[1]

XVI[e] SIÈCLE

Béroalde de Verville. — F. Lachèvre. Une édition (1592) de la *Diane* de Montemayor, traduite en français, restituée à Béroalde de Verville. *Bulletin du Bibliophile*, 1[er] mai 1925.

Du Bellay. — W.-A. Nitze. Petrarch and Du Bellay. [Imitation de Pétrarque dans les Regrets, IX). *Modern Language Notes*, XXXIX, p. 216. — (H. C.-L.)

Marguerite de Valois. — Par erreur l'article 2 de notre chronique de janvier-mars 1925 a été mis sous la rubrique Marguerite de Navarre. Il faut lire Marguerite de Valois. L'article 3 est bien relatif à Marguerite de Navarre. — (J. Plattard).

Marot. — W.-L. Bullock. The First French Sonnets [ajoute quelques détails à l'article de Villey]. *Modern Language Notes*, décembre 1924.

— F.-C. Green. Marot's Preface to Villon's Works [Marot éditeur et critique]. *Modern Philology*, août 1924. — (H. C.-L.)

Ronsard. — Lespinasse. Deux précieux documents relatifs à Ronsard [provenant tous deux de Prosper Blanchemain et faisant actuellement partie de la collection d'un bibliophile toulousain : un exemplaire d'une anthologie de poésies italiennes ayant appartenu à Ronsard, et portant sa signature, et surtout un recueil formé par Blanchemain, appelé le *Mémorial de Ronsard*, et contenant, notamment, une lettre autographe du poète à Jean Chrestien]. *Débats*, 13 mars 1925. — (L. Auvray.)

— U. Rouchon. Une amie de Ronsard [Astrée, c'est-à-dire Françoise Babou de la Bourdaisière, femme d'Antoine d'Estrées, marquis de Cœuvres, assassinée en 1592]. *Débats*, 20 février 1925. — (L. Auvray.)

— R. Largillière. Ronsard, ses amis et ses imitateurs dans le Beauvaisis. Beauvais, 1924, in-8° (45 p.).

— G. Plat. Le Chartrier retrouvé des Ronsard ; [communiqué par les descendants du général de Marescot, descendant lui-même du gendre de Louis de Ronsard, l'arrière-petit-neveu du poète ; il contient les pièces que celui-ci rassembla pour faire preuve de noblesse, après la revision de 1667. Entre autres,

1. Cette chronique est moins un compte rendu critique qu'un bulletin de renseignements. L'étendue de l'analyse des articles ne mesure pas leur intérêt. Les notes envoyées par les correspondants de la Revue sont signées de leurs initiales. Les noms des collaborateurs qui nous communiquent des renseignements sont entre parenthèses. La *Revue de Littérature comparée* et la *Revue d'Histoire littéraire* collaborant et ne se copiant pas, il ne sera, en principe, donné aucune indication ou compte rendu des articles ou livres concernant la littérature comparée.

intéressante explication du retranchement, en 1555, de trois strophes de l'ode « De l'eslection de son sepulcre », dans lesquelles, en 1550, Ronsard décrivait l'emplacement qu'il avait choisi, et qui, en 1552, ne faisait plus partie des biens de sa famille]. *Débats,* 3 avril 1925. — (H. Boudhors.)

— J.-J. Jusserand. A message to Smith College on the occasion of the Ronsard celebration. *Modern Language Journal,* mars 1925.

Les Conteurs. — C.-H. Livingston. « Decameron », VIII, 2 : Earliest French Imitations [publie une nouvelle inédite de Philippe de Vigneulles, écrite vers 1505-1515, et une de Nicolas de Troyes, écrite vers 1536]. *Modern Philology,* août 1924. — (H. C.-L.)

Histoire de la Civilisation. — Dujarric-Descombes. Jacquette de Montbron, dame de Bourdeille et de la Tour-Blanche. [Notice sur une protectrice des arts et des lettres en Périgord au XVI^e^ siècle. Jacquette de Montbron avait épousé le frère de Brantôme, André de Bourdeille, sénéchal du Périgord. Veuve en 1582, elle est attachée en 1587 à la maison de Catherine de Médicis ; revient dans sa province en 1587 ; meurt en 1597. Deux ouvrages de Jean de Champagnac, l'adversaire de Montaigne, lieutenant au présidial de Périgueux, lui sont dédiés : la *Physique françoise* et le traité de l'*Immortalité de l'âme.*] *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique de la Charente*, t. XII, f. XXVIII-XXXII. — (J. Plattard.)

Histoire de l'Instruction. — J.-C. Dawson. The custom of the essay in the poetic contests of the College of Rhetoric at Toulouse. *Howard College Bulletin* (États-Unis), vol. LXXXI. — (H. C.-L.)

Histoire du Théâtre. — G. Cohen. Une grande représentation théâtrale au XVI^e^ siècle. [Résumé de l'ouvrage que vient de publier M. Cohen. Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le mystère de la Passion joué à Mons en 1906.] *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne,* mai 1925.

XVII^e^ SIÈCLE

Abbé d'Aubignac. — L. Lacrocq : L'Abbaye et l'abbé d'Aubignac. [Note très érudite sur cette abbaye (de la province de la Marche ?), dont François Hédelin fut abbé de 1637 à 1641.] *Débats,* 5 juillet 1925. — (H. Boudhors.)

Bayle. — J.-L. Geric. The collection of Letters of P. Bayle in Columbia University, dans Collections of French Literature in american libraries. *Ex libris* [pub. par American Library in Paris]. Mai 1925.

Corneille. — G. Charlier. Un sonnet inconnu de Corneille. *Revue des Cours et Conférences*, 15 juin 1925.

Descartes. — E. Rodocanacchi. Descartes et le Panthéon. [Sur le projet, non réalisé, du transfert des cendres de Descartes au Panthéon, sous la Révolution.] *Débats*, 25 mars 1925. — (L. Auvray.)

Fénelon. — J. Bergougnioux. Fénelon docteur en théologie de l'Université de Cahors. *Revue des Études Historiques*, oct.-déc. 1924.

M^me^ de la Fayette. — E. Magne. M. de la Fayette et son premier mariage. [Documents inédits. Très précis.] *Figaro*, 2 mai 1925.

La Fontaine. — L. Arnould. La femme française chez La Fontaine. *Correspondant*, 10 janvier 1925.

Molière — M. Soulié. Un modèle de Molière. Le Président de Champrond.

[Il était d'une extraordinaire avarice, et plusieurs traits de sa vie permettent de supposer qu'il fut un des modèles dont Molière s'est servi pour composer le personnage d'Harpagon.] *Débats*, 22 février 1925. — (L. Auvray.)

Pascal. — U. Rouchon. La maladie de Pascal [Résumé des conclusions de M. Robert de Sinéty, qui croit y reconnaître le cancer]. *Débats*, 20 juin 1925. — L.-V. La maladie de Pascal [Rappelle et reprend la diagnostic du Dr Ledoux (*Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1923) : rachitisme congénital, gastro-entérite chronique, et mort par hémorrhagie méningée ; — et son hypothèse dernière, mais prudemment proposée, sur la « néphrite chronique que l'on désigne du nom de Mal de Bright »]. *Débats*, 26 juin 1925. — (H. Boudhors.)

Abbé de Pure. — G. Mongrédien. L'abbé de Pure et les Précieuses. [Laisse entrevoir des documents inédits, dont on doit espérer une publication plus complète, et en donne un, qui est une lettre du 14 may 1656, signée, non pas, sans doute : Hédelin, abbé d'A..., mais Hédelin, abbé d'A(ubignac). — L'admiration des Précieuses de l'abbé de Pure est récompensée par la lettre de Thomas Corneille (19 mai 1658) qui donne à entendre l'appréciation de son frère sur la « délicatesse » avec laquelle l'abbé veut « établir l'union pure des esprits exempts de la foiblesse qui nous impose la nécessité du mariage. *Il avoue qu'il n'en connoît pas tout le fin...* »] *La Revue du Siècle*, 1er avril 1925. — (H. Boudhors.)

Racine. — H. Cargill Sprietsma. Du Racine inédit à Columbia University. [Notes sur un exemplaire de Denys d'Halicarnasse.] *La Renaissance*, août 1924.

— E. Rodocanacchi. La misère d'une petite-fille de Racine. [Vains efforts que firent, en 1780, Sedaine, Beaumarchais, Marmontel et Saurin (ayant appris la détresse où vivait, dans le couvent de Maubuisson, Marie-Anne, épouse depuis 1752 de Jean-Bernard d'Hariagne, et petite-fille de Racine par son père, Jean, mort en 1755 dans le tremblement de terre de Lisbonne) pour lui faire accepter divers secours.] *Débats*, 25 juin 1925. — (H. Boudhors.)

— L. Herrmann. « Octavie » source de « Britannicus » [Rapprochements nombreux et précis]. *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 7, avril 1925. — (R. Lebègue.)

H. D'Urfé. — Le troisième centenaire d'H. d'Urfé. [Articles de G. Faure, E. Magne, J. Mélia, F. Montel, P. de Quirielle, etc.]. *Figaro*, 30 mai, 2 juin 1925.

Histoire des Idées. — F. Lachèvre. Sur l'édition de l'histoire du grand et admirable royaume d'Antangil (1616) [une seule et non deux]. *Bulletin du Bibliophile*, 1er mai 1925.

Histoire des théories littéraires. — R.-C. Williams. Studies in epic theory [Celles de le Tasse et G. de Scudéry]. *Modern Philology*, vol. XXII. — (H. C.-L.)

Histoire du Roman. — F. Rousseau. L'autobiographie laïque de Camus, évêque de Belley [Très précis]. *Revue des Études Historiques*, janv.-mars 1925.

Histoire du Théâtre. — G. Mongrédien. Turlupin le farceur [Étude précise]. *Revue Mondiale*, 15 juin 1925.

XVIIIe SIÈCLE

Caylus. — E. Henriot. Le comte de Caylus antiquaire et conteur. [Vivant. Pas de documents nouveaux. *Revue Hebdomadaire*, 18 avril 1925.

Diderot. — G.-L. van Roosbroeck. Diderot's Earliest Publication [Un

poème dans le *Perroquet* de 1741]. *Modern Language Notes*, décembre 1924. — (H. C.-L.)

Florian. — Ed. Pilon. L'Estelle de Florian. Mme Gonthier. [Reconstitution un peu romanesque, mais très sûre et vivante.] *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1925.

Fontenelle. — G.-L. Van Roosbroeck. Two poems by Fontenelle [impr. en Hollande en 1750 et 1751]. *Modern Language Notes*, 1924, p. 249. — (H. C.-L.)

J.-J. Rousseau. — Noëlle Roger. J.-J. Rousseau et les drames de l'Ermitage [d'après les documents connus et les inédits du tome III de la *Correspondance générale de Rousseau*, lesquels n'apportent d'ailleurs rien d'important sur ce point]. *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1925.

Voltaire. — L. Loriou. Voltaire homme d'affaires. [Réunit, d'après les papiers de l'abbé Delille et la correspondance même de Voltaire, certains faits caractéristiques de l'humeur processive et chicaneuse de celui-ci.] *Débats*, 15 février 1925. — (L. Auvray.)

— Ulysse Rouchon. Un correspondant de Voltaire : le chanoine Irailh. [Publie deux lettres de Voltaire, l'une du 4 décembre, l'autre du 24 février 1764, à Augustin-Simon Irailh, curé de Saint-Vincent-lès-Moissac, en Quercy, qui lui avait envoyé ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution publique des Lettres* et son *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France.*] *Débats*, 31 mars 1925. — (L. Auvray.)

— G.-L. van Roosbroeck. *Notes on Voltaire* [corrections bibliographiques, variantes, dates, sources de *Zadig*]. *Modern Language Notes*, janvier 1924. — (H. C.-L.)

— G.-B. Watts. Notes on Voltaire (lettre inédite de 1764, etc.). *Modern Language Notes*, décembre 1924.

— Eug. Marsan. Un Voltaire moins connu : celui des « Contes en vers ». *Revue du Siècle*, 1er janvier 1925.

— E. Galland. Deux documents originaux sur l'affaire Calas [accompagnés de ces lignes de l'auteur : « Qu'il me soit permis d'ajouter que j'ai été chargé, en 1913, par M. Barthou, président du Conseil, ministre de l'Instruction publique, de dépouiller, aux Archives nationales, les documents concernant l'affaire Calas. J'ai copié à peu près toutes les procédures de Toulouse et de Paris et je les ai lues toutes. Je suis absolument convaincu de l'innocence de Calas. Les diverses procédures et les documents officiels renferment la preuve de cette innocence et des très nombreuses inexactitudes commises par certains historiens et codifiées, pour ainsi dire, par M. Henri-Robert. »] *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, avril-juin 1925.

Histoire des Idées. — Ph. Sagnac. Les conflits de la science et de la religion au XVIIIe siècle. Dalembert et Buffon. *La Révolution Française*, juin-mars 1925.

XIXe SIÈCLE

Amiel. — J. Cernesson. Correspondance inédite d'H.-F. Amiel. [Étude sur Amiel, ses correspondants, illustrée d'intéressants extraits des lettres dont celles inédites à J. Hornung et Ch. Berthoud.] *Grande Revue*, mai 1925 et suiv.

Balzac. — H. Prior. Balzac à Milan. [Très documenté. Documents inédits. Important.] *Revue de Paris*, 15 juillet 1925.

— E. Henriot. Des Contes drôlatiques inédits. [Annonce toute une série de

publications critiques d'œuvres de Balzac, notamment de ces contes inédits dans les *Cahiers balzaciens.*] *Temps*, 26 mai 1925.

— F. Vandérem. Les véritables originales. *La femme supérieure* de H. de Balzac, 1er mai 1925 [Bruxelles, 1837, et non Paris, 1838]. *Bulletin du Bibliophile*, 1er mai 1925.

— M. Serval. Un dernier mot sur le Grandet de Balzac. [Rectification de l'article de MM. de Curnonski et Bienstock. Nous rendrons compte de la brochure de M. Serval sur *Eugénie Grandet.*] *Revue Bleue*, 7 mars 1925.

— W.-S. Hastings. An unpublished Correspondence [Lettres inédites adressées à Mme Breugniol en 1845]. *Modern Language Notes*, février 1924.

— H.-S. Worthington. The Beethoven Symphony in *César Birotteau. Modern Language Notes*, novembre 1924.

—N.-S. Bement. Balzac's Rate of Production [moins de deux pages par jour entre 1831 et 1835]. *Modern Language Notes,* janvier 1924. — (H. C.-L.)

Barbey d'Aurevilly. — Billet, inédit, à Dutacq (directeur de journaux). [Remerciements à l'intermédiaire qui a traité avec l'éditeur pour les *Contes vrais*. « Sur quel pied avez-vous traité? J'ai soif d'argent »; — propose de compléter, au besoin, le volume par une nouvelle « inéditée » (s. d.), mais un reçu pour articles de février 1854 accompagne.] *Figaro*, 18 juin 1925.

— Léon Gosset. Barbey d'Aurevilly, Normand. [Lettres inédites à Trébutien. Quatre lettres, de décembre 1849, 2 décembre 1835, 18 mai 1848, 24 mars 1848.] *Figaro*, supplément littéraire, 27 juin 1925. — (H. Boudhors.)

— Henri Bordeaux. Barbey d'Aurevilly est revenu chez lui. [Étude générale sur l'auteur, vivante. Une importante lettre inconnue.] *Revue de Paris*, 1er juillet 1925.

M. Barrès. — J. Chappey. M. Barrès, Gœthe et l'Austrasie. Un essai de psychologie rhénane. *Revue de Paris*, 15 juillet 1925.

— L'Automne à Charmes avec Claude Gellée. [Notes inédites d'une étude sur le peintre, pub. p. F. Duhourcau.] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1925.

— H. Bordeaux, M. Barrès en Orient. [Extraits d'un cahier de notes inédit. L'itinéraire du pèlerinage aux châteaux des Hashâshins est exactement déterminé, etc.] *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1925.

Baudelaire. — Une œuvre inconnue, « Le Salut Public ». [Reproduction en fac-simile. Tirage à petit nombre.] Paris, Champion, 1925.

— A. de Bersaucour. En marge du procès des *Fleurs du Mal. Nouvelle Revue critique*, 15 mai 1925.

— Lettre, inédite, à Dutacq (directeur de journaux) [au sujet de la publication « *ininterrompable* » d'un volume, et de sa situation embarrassée, 7 juin 1856.] *Figaro*, 18 juin 1925. — (H. Boudhors.)

H. Becque. — [Un vieux bibliophile.] Henry Becque et la Comédie-Française. [Sur les « Corbeaux », vainement promenés de théâtre en théâtre, et finalement représentés à la Comédie-Française en septembre 1882; lettres de Becque à Édouard Thierry, à Émile Perrin, à ses interprètes; polémique avec Jules Claretie.] *Journal des Débats*, 8 février 1925. — (L. Auvray.)

Aloysius Bertrand. — J. Marsan. Notes sur A. Bertrand (documents inédits). [Très intéressant.] *Mercure de France*, 1er mars 1925.

Bonald. — H.-E. Smith. Relativism in Bonald's literary Doctrine. *Modern Philology*, novembre 1924. — (H. C.-L.)

Chateaubriand. — V. Giraud. Sœurs de grands hommes. Lucile de Chateaubriand. [Très précis et vivant. Documents nouveaux ou dispersés.] *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1925.

— H. Sée. *La question du Ravitaillement en 1770 ; les armateurs Magon et Chateaubriand* [d'après la correspondance d'un armateur maloin, Magon de la Blinaye ; cet épisode montre que le père de Chateaubriand n'a pas eu des procédés très corrects à l'égard de son confrère et a été quelque peu sournois.] *Bull. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne*, 1925, n° 1.

— J. Rouch, capitaine de vaisseau. Chateaubriand explorateur polaire. [Excellente documentation de Chateaubriand.] *Revue Bleue*, 2 mai 1925.

B. Constant. — A. Monglond. La véritable histoire d'Ellénore. [Important. Précise, d'après des documents nouveaux ou inédits, ce qu'on savait du rôle de Mme Lindsay dans la genèse d'*Adolphe*]. *Revue de Paris*, 15 mai 1925.

P.-L. Courier. — M. Brillant. Le masque et le visage de P.-L. Courier. [Pas de documents nouveaux. Mais bien informé.] *Correspondant*, 10 avril 1925.

— M. Garçon : L'assassinat de Paul-Louis Courier. [Très informé des pièces de l'enquête et des deux procès de 1825 et de 1830.] *Débats*, 4 avril 1925. Lettre inédite d'A. France du 10 mars 1910, publiée par le « Vieux Bibliophile », qui affirme et délimite la responsabilité de Mme Courier. « Elle causa la mort de son vieux mari, et, pourtant, après avoir lu toutes les pièces du procès, je la crois innocente de cette mort. Elle inspira le crime et ne le conseilla pas ».] *Débats*, 19 avril 1925. — (H. Boudhors.)

— L. Desternes. P.-L. Courier à la Véronique. [Sur l'adolescence et la jeunesse ; d'après le témoignage, retrouvé dans le *Bulletin de la Société de Statistique, etc., de la Drôme* (1842), d'un principal du collège de Valence, Choisnard, qui, à six ou sept ans, fut, à la Véronique, le « petit ami » de l'officier de vingt-quatre ans.] *Revue de Paris*, 1er avril 1925. — (H. Boudhors.)

— Jeanne d'Orliac. Le Centenaire d'un drame célèbre. P.-L. Courier. [Extrait d'un ouvrage sur *Le drame de la Chavonière*. Pas de documents nouveaux.] *Revue Hebdomadaire*, 4 avril 1925.

— Ed. Pilon. *Daphnis et Chloé* (A propos du centenaire de P.-L. Courier). *Revue Hebdomadaire*, 20 juin 1925.

— N. Sabord. Le Paysan chez P.-L. Courier [Pas de documents nouveaux]. *Revue Hedomadaire*, 16 mai 1925.

— R. Gaschet. Le centenaire de P.-L. Courier [ou, plutôt, de l'assassinat du 10 avril 1825. Etude du caractère et du talent de Courier ; avec quatre *lettres inédites*, choisies parmi les quarante que contiendra l'édition du centenaire.] *Figaro, Supp. litt.*, 4 avril 1925.

— L. Desternes. Histoire d'une légende. P.-L. Courier tué par les « cagots ». *Figaro, Supp. litt.*, 18 avril 1925. — (H. Boudhors.)

— L. Desternes. P.-L. Courier « suisse ». [Séjours de Courier en Suisse et opinions.] *Revue Bleue*, 4 avril 1925.

— Articles, analyses d'articles, bibliographie d'articles parus à l'occasion du centenaire. *Chronique des Lettres françaises*, mai-juin 1925.

— Discours prononcé par A. France, le dimanche 8 septembre 1918, à l'oc-

casion du centenaire de l'établissement de P.-L. Courier à la Chavonnière. *Chronique des Lettres françaises*, mai-juin 1925.

— L. Desternes. P.-L. Courier et la liberté de la presse [Bien informé]. *Nouvelle Revue*, 15 avril 1925.

Doudan. — C. Pellegrini. Un moralista francese del secolo passato : X. Doudan. *Athenaeum*, 1925, fasc. II.

Flaubert. — Trois lettres inédites à G. Pouchet, p. p. G.-A. Le Roy. *Mercure de France*, 1er avril 1925 (p. 244).

— Dumesnil. Chronique flaubertienne. *Les Marges*, 15 mai 1925.

— Sept lettres à Ern. Feydeau, sur *Salammbô*, les ouvrages de Feydeau et la mort de Th. Gautier. Au moins deux de ces lettres se trouvent dans l'édition Conard (t. III, p. 191 et 229), mais la seconde contient trois mots de plus que le texte imprimé : « ... Je viens de lire *La Femme* du père Michelet. *Quel vieux radoteur !* » L'édition Conard n'a pas reproduit non plus, semble-t-il, cette phrase d'une lettre relative aux *Quatres Saisons* de Feydeau : « *Enfin, je ne sais comment vous exprimer mon enthousiasme et dis m... voilà ! C'est f...u ! et je m'y connais* ». — (Vente des 13 et 15 juin 1925, nos 30-36. — R. Lebègue.)

Fontanes. — Maurice Fauché. Les Frères Fontanes au collège des Oratoriens de Niort. Sur l'éducation littéraire de Fontanes, ses rapports avec ses maîtres : il fait du P. Belan un inspecteur général de l'Université. *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, tome III (1922), p. 147-156. — (J. Plattard.)

A. France. — M. Kahn. Sarcey adaptateur d'Anatole France ? La première représentation des « Noces Corinthiennes ». [Sur un exemplaire de la première édition, dédié à Sarcey, par A. France, et augmenté de toutes sortes d'indications de Sarcey (retouches, additions et substitutions de vers), vraisemblablement destinées à une adaptation du poème à la scène. Renseignements sur la première représentation de *Nous* (27 janvier 1884) et les annonces et articles de l'époque (R. de Bonnières, Sarcey, H. Fouquier).] *Figaro, Supp. litt.*, 20 juin 1925. — (H. Boudhors.)

— Voir P.-L. Courier.

Fromentin. — Pitrou. Fromentin, Loti et leur symétrique allemand, Théodor Storm. [Curieuses concordances dans la sensibilité et l'art entre ces deux Saintongeois et le poète slesvigois Théodor Storm (1815-1888). [*Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1924, p. 121-130. — (J. Plattard.)

V. Hugo. — M. G. Mégret. Un reliquaire de V. Hugo [Exemplaire des *Contemplations*. Bonnes feuilles annotées par V. Hugo. Lettre de V. H. à sa femme en apprenant la mort de sa fille. Reliques et lettres de Léopoldine et de Ch. Vacquerie, etc.]. *Figaro*, 2 mai 1925.

— Notre chronique de janvier-mars 1925 signale le passe-port de V. Hugo pour un voyage en Allemagne de 1843. M. M. Souriau nous écrit que V. Hugo n'a été en Allemagne qu'en 1838 et 1840. Son voyage de 1843 est dans le Midi de la France et en Espagne. Le passeport indique « avec madame son épouse et mademoiselle sa fille » ; c'étaient en réalité Juliette Drouet et sa fille Claire.

— G.-H. Moore. The sources of *Quatrevingt-Treize* [Louis Blanc, Duchemin-Descepeaux, Lamartine, Garat, du Rosel, Michelet]. *Publications of the Modern Language Association of America*, 1924, p. 368. — (H. C.-L.)

— G. Simon. *Cromwell* centenaire. [A propos de l'adaptation de *Cromwell* à la scène. Indications intéressantes.] *Temps*, 24 mai 1925.

— A. Perreau. V. Hugo raconté par lui-même. [Description et reproduction des documents inédits contenus dans l'exemplaire des *Contemplations* dont nous avons parlé plus haut et dans notre Chronique du n° 2 de la Revue. Etude plus complète.] *Temps*, 16 mai 1925.

— Lettres inédites des proscrits français en Belgique : V. Hugo, Ed. Quinet, etc. [Celle de V. Hugo est reproduite dans les *Nouvelles Littéraires* du 30 mai.] *L'Europe Nouvelle*, 6 juin 1925.

Huysmans. — Trois lettres autographes à Louis le Cardonnel, 1902-1903. [Huysmans y parle de *L'Oblat*, de l'état d'esprit des moines bénédictins, de quelques Pères de cet ordre, de sa vie au monastère de Ligugé et de son retour à Paris : « L'on travaille, — je m'en aperçois, — autrement mieux à Paris où les idées se renouvellent — et j'ajoute qu'au point de vue piété, on y est également infiniment mieux — avec les exquises églises et les chapelles imprégnées de prière qui s'y trouvent. »] — (Vente des 13 et 15 juin 1925, n° 197. — R. Lebègue.)

— J. Monval. Huysmans et Coppée, d'après des souvenirs de Coppée et des lettres de Huysmans. *Correspondant*, 10 juillet 1925.

Lacordaire. — Lettre du 22 mars 1848 relative à une candidature aux élections dans la Mayenne. *Bull. de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne*, 1924, p. 251. — (R. Lebègue.)

J. Laforgue. — E. Henriot. Laforgue à Berlin. *Revue rhénane*, juillet 1924.

— E. Martinet. Conjectures sur J. Laforgue. *Revue Hebdomadaire*, 16 août 1924.

— J. Pérès. Notes sur J. Laforgue : Une époque, un âge de la vie, une philosophie « vécue ». *Revue bleue*, 2 mai 1925.

Lamartine. — J. des Cognets. Lamartine et le comte de Carné, d'après des documents inédits [Lettres de Lamartine, de Carné, etc. Important]. *Correspondant*, 25 juin 1925.

— De Sainte-Aulaire. Lamartine et la politique. [Extrait des Mémoires du comte de Sainte-Aulaire. Pages écrites en 1848.] *Revue de Paris*, 15 juillet 1925.

— Tchobanian. Lettre à M. Maurice Wolff sur Lamartine et les Arméniens, particulièrement sur Mgr Covène, et sa traduction en arménien (Paris, 1859) des *Harmonies* ; transcription de la *Préface* de l'auteur et des deux lettres de Lamartine qui la suivent. Mgr Covène Calfa annonçait une traduction des *Méditations*, dont le manuscrit a été détruit dans l'incendie de Péra en 1870. *Figaro, Supplément littéraire*, 6 juin 1925. — (H. Boudhors.)

— Rouchon. Lamartine à Montculot. [D'après l'étude récente — discours de réception à l'Académie de Mâcon — de M. Marcel Nicolle, notice sur le château de Montculot, près de Dijon, entré dans le patrimoine des Lamartine en 1760, habité d'abord par l'oncle du poète, l'abbé, hôte à plusieurs reprises de sa belle-sœur et de son neveu, qui hérita du château en 1826, et, à la suite et à cause de perfectionnements téméraires, dut le vendre, le 26 mars 1831, à M. de Bourcier de Monthureux.] *Débats*, 16 juin 1925. — (H. Boudhors.)

— R. Varlet. Lamartine garde-du-corps à Beauvais (1814). [Note sur le séjour du poète, alors qu'enrôlé dans la compagnie du comte de Poix, et logé, non chez un boulanger, comme il l'a dit, mais, comme le prouve la *Situation*

et logement de Messieurs les gardes-du-corps du roi en juillet 1814, « chez Durant, épicier, grande rue Saint-Martin, n° 1261 », il s'échappait de son ennui en écrivant à Virieu, ou en composant « Le Saule pleureur ».] *Débats,* 15 avril 1925. — (H. Boudhors.)

— Dr L. Babonneix. Un « Mémoire politique » de Lamartine. [Mémoire rédigé par Lamartine pour concourir à un poste au ministère des Affaires étrangères, en 1826 ; mémoire classé troisième (sur 23). Impression de ce mémoire. Brochure pittoresque.] Sens, 1925. Brochure de 24 p.

— C. Latreille. Une édition des *Œuvres complètes* de Lamartine [1860. Corrections par Mme de Lamartine à la *Chute d'un ange* ; jugement de Lamartine sur son *Histoire des Girondins* ; première publication des *Mémoires politiques*]. *Mercure de France,* 15 juin 1925.

— C. Latreille. Un oncle de Lamartine : M. de Monceau. [Deux lettres inédites qui tendent à le faire mieux juger.] *Revue Bleue,* 6 juin 1924.

— H. Bordeaux. Le Secret du cèdre. Lamartine en Orient. [Intéressant. Documents inédits ou oubliés.] *Revue des Deux Mondes,* 15 juin 1925.

— Lettre à sa sœur Eugénie ; janvier 1839. [Il l'invite à venir le voir. Il lui annonce que le ministère s'est retiré, mais que tout autre est impossible. « On parle partout de moi et je suis tourmenté par la majorité pour me mettre à sa tête et entrer au pouvoir. Mais ne crois rien à cet égard de ce que diront et disent les journaux. Je suis secrettement décidé à dire éternellement : non. »] — (Catalogue N. Charavay.)

Lamennais. — Ch. Chassé. Lamennais ne s'est pas confessé [Cite l'opinion négative du savant mennaisien Duina]. *Paris-Soir* et *La Bretagne Nouvelle,* 1925, n° 2, p. 6. — (R. Lebègue.)

Leconte de Lisle. — G. Simon. Leconte de Lisle et V. Hugo [Billets et vers de Leconte de Lisle à V. Hugo]. *Revue de France,* 1er mars 1925.

Loti. — G. Allix. La première publication de Loti. [A propos des notes sur l'Ile de Pâques, retrouvées par M. Émile Ripert dans les livraisons des 4, 11 et 18 septembre 1875 de l'ancien périodique *Sur terre et sur mer,* devenu plus tard le *Journal des Voyages,* — notes signalées par lui dans la *Revue mondiale* (Cf. *Journal des Débats* du 27 février 1925). — M. Allix fait observer que ces notes, écrites le 3 janvier 1872 et jours suivants, et qui avaient échappé à M. Serban, dans sa bibliographie de Pierre Loti, avaient déjà paru dans les numéros de l'*Illustration* des 17, 24 et 31 août de cette même année 1872, sous le titre, repris, comme les articles eux-mêmes, par la revue *Sur terre et sur mer,* de « Journal d'un sous-officier de l'état-major de la *Flore* ». Le premier de ces trois articles de l'*Illustration* est anonyme ; le second et le troisième sont signés *Julien Viaud, aspirant de 1re classe.*] *Débats,* 4 mars 1925. — (L. Auvray.)

J. de Maistre. — L. Dugas. Joseph de Maistre et la guerre. *Revue Bleue,* 3 janvier 1925.

St. Mallarmé. — F. Montel et M. Monda. Bibliographie de St. Mallarmé [Excellente]. *Bulletin du Bibliophile,* 1er mai 1925 et suiv.

Maupassant. — G. Lacaze-Duthiers. Maupassant, critique d'art [Articles dans le *XIXe Siècle* de 1886]. *Revue Mondiale,* 15 juillet 1925.

Michelet. — J.-M. Carré. Michelet en Hollande [Précis. Comment Mme Michelet a remanié les manuscrits de Michelet]. *Neophilologus,* 1925.

— J.-M. Carré. Michelet et la guerre de 1870 (d'après des documents inédits). [Lettres et notes inédites du musée Carnavalet. Article précis, pittoresque et pathétique.] *Mercure de France,* 15 mai 1925.

Monselet. — G. Montorgueil. A propos du centenaire de Monselet. *Temps,* 25 avril 1925.

Musset. — M. Escoffier. Le véritable premier tirage de l'édition originale des *Poésies complètes. Bulletin du Bibliophile,* 1er juin 1925.

Edgar Quinet. — Brochure publiée par le Comité du cinquantenaire. Bourg, Berthod, 1925. [Les Quinet, origine et généalogie par E. Chanel : très précis. Biographie par M. Tortillet. Extraits.]

— Voir V. Hugo.

— Ch.-L. d'Espinay de Briort. Lettres inédites d'E. Quinet à Michelet. [Sous ce titre sont publiées : trois lettres à Michelet (28 avril et 12 juillet 1850, 23 mars 1867) ; une à un ami commun, ou parent de l'historien ; une à M. Pithois (7 février 1832) ; deux à Edouard Portalis, directeur du journal *Le Corsaire,* au sujet du compte rendu annoncé (4 mai 1873), puis publié (9 mai) par Henri Maret, du livre de Mme Quinet : *Paris, Journal du Siège* ; deux lettres, de Quinet et de sa femme, 11 février 1874, à Madame Michelet, sur la mort de son mari, que leur apprend le journal ; et la réponse de Mme Michelet (21 février 1874).] *Figaro, Supplément littéraire,* 18 avril 1925. — (H. Boudhors.)

Renan. — Lettres inédites à la princesse Mathilde (1868-1891, communiquées par le comte Primoli). *Revue des Deux Mondes,* 1er avril 1925.

— V. Giraud. Sœurs de grands hommes. Henriette Renan. [Pas de documents nouveaux, mais étude pénétrante.] *Revue des Deux Mondes,* 1er juillet 1925.

— R. Durand. A propos du centenaire d'Ernest Renan. Notes critiques et bibliographiques [sur les articles parus à propos de son centenaire, deuxième article]. *Annales de Bretagne,* 1924, nos 2 et 3.

— H. Sée. Quelques remarques sur la méthode et l'influence scientifique de Renan. *Revue de Synthèse historique,* t. 38, 1924.

A. Rimbaud. — G. Izambard. Les deux préfaces du *Reliquaire.* [Exposé, polémique, des polémiques suscitées par la publication de ce recueil de vers de Rimbaud.] *Mercure de France,* 1er juillet 1925.

Saint-Simon. — Numéro en partie consacré à Saint-Simon [Articles de G. Brunet, F. Montel, Ch. Chassé]. *Figaro,* 16 mai 1925.

A. Samain. — L. Bocquet. A. Samain aux Jeux floraux. [Samain envoie une deuxième version de son poème des *Monts,* réédité sous une troisième forme ; une première version du sonnet *Hélène.*] *Mercure de France,* 15 juin 1925.

George Sand. — H. Morand. George Sand et le concours hippique. [Dans cette intéressante histoire des premières courses inaugurées les 7 et 8 juin 1846 à Mézières-en-Brenne, est transcrite une lettre inédite de George Sand, du 12 juillet, à M. Navelet, conseiller général du canton, qui a été communiquée par Mme Aurore Lauth-Sand. Elle ne laisse aucun espoir à son correspondant de pouvoir faire passer dans un journal de Paris la relation d'une chasse au sanglier, qu'il lui avait adressée dans ces intentions. « Je n'ai aucune

influence réelle auprès des entrepreneurs de la publicité, parce que je ne fais pas d'affaires ni de politique. »] *Débats,* 15 mai 1925. — (H. Boudhors.)

— Francis Eon publie des lettres inédites à Louise Vallory, femme de lettres. *Le Divan,* 1925. (H. Boudhors.)

Stendhal. — P. Arbelet. L'esthétique de Stendhal [Intéressant]. *Figaro,* 2 mai 1925.

— F. Neri. Note stendhaliane. Rosso e nero [Nouvelle et intéressante discussion sur le titre *Le rouge et le noir*]. *L'Ambrosiano,* de Milan, 2 mai 1925.

— P. Ballagny. La Généalogie de Stendhal. Le côté paternel. *Mercure de France,* 15 juin 1925.

Verlaine. — A. Lods. Les préfaces de P. Verlaine [Utile bibliographie de ses préfaces]. *Figaro,* 4 juillet 1925.

— J. Marsan. P. Verlaine et son médecin. Lettres inédites au Dr Jullien. [Très bien informé et pittoresque.] *Mercure de France,* 1er juillet 1925.

Vigny. — J.-A. Catala. Le centenaire du mariage d'A. de Vigny. [Résumé précis de la vie de Vigny dans les Pyrénées.] *Temps,* 21 février 1925.

— Émile Brais. Quelques lettres inédites d'Alfred de Vigny publiées et annotées. [Lettres d'ordre familier ou relatives à des affaires communales adressées de 1849 à 1861, de Paris ou du Maine-Giraud, par Vigny à son voisin de campagne Ovide Landry, maire de Champagne-Blanzac. Extrait de la dernière, consacrée à la réouverture d'une école primaire : « Nous vivons dans un temps plus heureux que les époques d'ignorance qui nous ont précédés. Tout emploi se donne à l'instruction, au concours et à l'examen. C'est la loi la plus juste dans les sociétés civilisées. »] *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente,* année 1921, p. 83-103. — (J. Plattard).

E. Zola. — E. Henriot. Deux lettres inédites à A. Houssaye (1867). Les origines de *Thérèse Raquin. Le Temps,* 3 février 1925.

Histoire de la Bohème littéraire. — Ch. Dornier. Un témoin de la bohème littéraire. Avec Champfleury, Baudelaire, Mürger et Courbet [d'après les souvenirs — très intéressants — de leur ami Ch. Toubin]. *Revue de France,* 1er mars 1925.

Histoire de la Langue. — F. Brunot. La limite des langues en Belgique sous le premier empire, d'après les documents officiels [Très important. Donne en même temps les cartes jusqu'ici inconnues.] Lecture faite par M. Brunot à la séance de novembre 1924. Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique.

Histoire de la Littérature de 1836 à 1860. — E. Henriot. Quelques correspondants d'A. Dutac. [Mise en vente de la bibliothèque et des papiers de celui qui fut propriétaire du *Charivari,* de la *Caricature,* du *Figaro,* etc. Documents pittoresques.] *Temps,* 9 juin 1925.

Histoire du Théâtre. — M.-C. Baudin. Le Suicide dans le drame français contemporain. *Philological Quarterly,* III, 2. — (H. C.-L.)

Littérature belge. — J. Feller. André Van Hasselt [Étude à propos du cinquantenaire de sa mort]. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* février 1925.

Le Romantisme en province. — R. Gauchet. Une romantique de Château-Gontier, M.-S. Leroyer de Chantepie. [Piquante étude sur une vieille fille bas-bleu qui fut en relations avec Flaubert et G. Sand, sur ses romans et ses idées romantiques, féministes, démocratiques.] *Bull. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne*, 1924. — (R. Lebègue.)

GÉNÉRALITÉS

Histoire de la Langue française. — A. François. Sur la propriété des termes dans la langue française. [Article neuf et suggestif d'un historien qualifié de la langue.] *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse*, août, 1924.

— A. Counson. De Babel à Paris ou l'Universalité de la langue française. [Très curieuse et vivante étude sur le passé et l'avenir de cette expansion.] *Bulletin de l'Académie de Langue et de Littérature françaises de Belgique*, mai 1925.

Histoire générale des Idées. — Th. Spoerri. Von der dreifachen Wurzel der Poesie. [Interprétation intéressante des doctrines de B. Croce.] Zürich, Orell Füssli, 1925, 30 p.

Méthodes de Recherches. — E. Lavaquery. Les sources manuscrites de l'histoire religieuse de la France aux archives des Affaires étrangères. [Indications utiles pour l'étude de la pensée aux XVII[e] et XVIII[e] siècle.] *Revue d'Histoire de l'Église de France*, janvier-mars 1925.

— L.-Charles Baudouin — *La Psychanalyse et l'Art*, dans la *Revue de Genève* de mars 1925, p. 305-314. — (A. F.)

INFORMATIONS

Alexandre Dumas fils.

M. Neil C. Arvin, professeur à l'Université de Californie, qui prépare un livre sur Alexandre Dumas fils, serait reconnaissant à quiconque lui indiquerait des documents inédits du grand auteur dramatique ou lui pourrait conter des souvenirs. Ecrire à M. Neil C. Arvin, 1, avenue Émile-Deschanel, Paris (VII[e]).

Assemblée générale de la Société.

L'assemblée générale de la Société a eu lieu, au siège social, le vendredi 10 juillet. En l'absence de M. Jusserand et de M. G. Lanson, empêchés d'assister à l'assemblée et qui s'excusent, le secrétaire annonce que la Société vient de perdre son président, M. Arthur Chuquet, gravement atteint depuis plusieurs mois. M. Jusserand, dans sa lettre d'excuse, rappelle les services que M. Chuquet a rendus à la Société, et la place éminente qu'il tenait parmi les historiens contemporains. La Revue dira plus longuement, dans un prochain numéro, la reconnaissance qu'elle lui garde et les mérites de son œuvre.

Les membres sortants du Conseil d'administration sont réélus par 38 voix sur 38 votants.

Situation financière de la Société.

M. Max Leclerc, trésorier, donne lecture des comptes pour l'année 1924, qu'on trouvera plus bas. Il en résulte un excédent de recettes de 572 fr. 31. Mais il convient d'ajouter à cet excédent : 1° une somme de 1000 fr. environ qui sera remboursée par un de nos collaborateurs dont nous avons accepté l'offre généreuse de payer les frais d'impression de son article ; 2° la subvention de 3000 fr. accordée par la Caisse des Recherches scientifiques. L'excédent réel des recettes se monte donc à 4500 fr. environ.

La Société (dont l'avoir en 1922 avait été entièrement dépensé) possède actuellement environ 16800 fr. (en numéraire et valeurs mobilières).

Prévisions pour l'année 1925.

Le nombre des membres et abonnés au 30 juin 1924 était de 604 ; ont été inscrits, du 30 juin 1924 au 30 juin 1925, 70 nouveaux membres et abonnés, d'où il convient de déduire 8 membres démissionnaires, radiés et décédés. Soit un gain de 62,

Et un total actuel de 666.

(Rappelons que le nombre des membres et abonnés au 30 juin 1922 était de 400.)

D'autre part la cotisation pour 1925 est de 30 fr. au lieu de 25 fr., et l'abonnement de 32 fr. au lieu de 27 fr. Il y aura donc cette année une augmentation de recettes de plus de 4 000 fr. Si, comme tout le fait prévoir, la subvention de 3 000 fr. est maintenue, la situation financière sera très favorable.

Il y a lieu, pourtant, de prévoir une augmentation du prix du papier déjà acquise. Et, parmi les recettes, un chapitre est sans doute actuellement destiné à diminuer et diminuera un jour forcément : celui des ventes des collections complètes ou partielles de la Revue. Les bibliothèques qui constituent ou complètent leur collection ne renouvellent pas cet achat et, d'autre part, les réserves d'exemplaires de la Société s'épuisent.

Il convient donc d'être prudent. Toutefois, grâce à la marge des recettes, le secrétaire est autorisé à continuer, comme il a commencé, la publication de numéros comportant dix feuilles et demi ou onze feuilles, quand il y a lieu. D'autre part, le Conseil d'administration étudiera une augmentation des droits d'auteur pour 1926.

Publication de la Revue. — La Revue a comporté en 1924, 740 p. au lieu de 594 en 1923, et de 516 en 1922.

Le dernier numéro d'avril-juin 1925 a enfin pu paraître à la date prévue. Nous espérons que l'imprimeur ne renouvellera plus les retards dont nous avions à nous plaindre.

La *Chronique* reste évidemment incomplète. Elle ne pourrait être vraiment méthodique et scientifique que si le secrétaire lui consacrait à peu près sa vie entière. Il a, malheureusement, beaucoup d'autres occupations. Les améliorations ne pourront venir que d'une collaboration. Nous devons remercier tous ceux qui l'aident déjà, les correspondants de l'étranger, MM. Édouard Champion, L. Auvray, Ch.-H. Boudhors, H. Girard, Moncel et d'autres. Pour assurer le dépouillement des Mémoires, Bulletins, Revues de province, le secrétaire a obtenu récemment la collaboration de correspondants dans toutes les Universités de province, sauf deux. Dès que ces deux Universités seront représentées, la liste de ces correspondants paraîtra sur la couverture de la Revue.

En dehors de ces correspondants, le secrétaire fait appel à tous pour lui envoyer des corrections, additions, notes, tirages à part.

Echange de vues. — Différentes propositions sont faites et discutées par les membres présents. La plus importante renouvelle une suggestion qui avait déjà été faite au secrétaire : organiser des réunions, soit mensuelles, soit bimensuelles, auxquelles les membres seraient conviés, qui comporteraient des discussions ou exposés, et auxquelles on inviterait au besoin ceux qui ne font pas partie de la Société. Le secrétaire étudiera les moyens de réaliser, s'il est possible, cette proposition.

Compte-rendu du trésorier.

DÉPENSES

Travaux divers, frais accessoires, etc.	842 15
Papeterie	483 95
Publicité	34 65
Affranchissements	1149 44

Papiers	2600 70
Impression et brochure	14976 25
Collaboration	2529 65
Frais de recouvrement de 265 cotisations	146 50
Impôt sur le chiffre d'affaires : 1,30 0/0	297 25
Total des Dépenses	23060 54

RECETTES

Coupons encaissés en 1924	625 »
293 cotisations à 25 francs	7325 »
283 abonnements à 25 fr. net	7075 »
69 abonnements réservés sur le compte 1923	1725 »
916 numéros	5537 »
33 années à 16 fr. net	528 »
27 tables	166 85
Versement de M. Daniel Mornet (bénéfice de la vente des *Mélanges* Gustave Lanson)	651 »
Total des Recettes	23632 85
Report des Dépenses	23060 54
Excédent des Recettes	572 31

Le Gérant : **Daniel Mornet.**

Saint-Germain-lès-Corbeil. — Imp. Willaume.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

SOUVENIRS D'UNE PRÉCIEUSE : LES ANECDOTES ET RÉFLEXIONS DE « BÉLISE » (Anne de Bellinzani, présidente Michel Ferrand), d'après un manuscrit inédit.

Dernièrement, en classant des manuscrits, j'ai eu la chance de découvrir, parmi des papiers sans intérêt, quelques feuillets qui proviennent d'une des dernières Précieuses authentiques, imitatrice de celles dont Pure [1], Somaize [2], Tallemant des Réaux [3], Bussy-Rabutin [4] et Molière [5] nous ont laissé des portraits.

L'auteur de ces pages, restées anonymes, affectait dans son style de prendre la forme du masculin; à l'examen, sa mentalité se révélait de nature féminine. Après certaines vérifications, j'ai réussi, sans hésitation possible, à l'identifier avec Anne de Bellinzani, connue, dans la république des lettres, sous le nom de « Bélise » ou la présidente Ferrand. Les Souvenirs se présentent sous l'aspect d'essais, qui ont subi jusqu'à trois rédactions ; c'est cette particularité qui permit de reconnaître l'auteur, écrivant d'abord au féminin, et faisant allusion à sa mère et à son père, Mme et M. de Bellinzani, et à leur fille la présidente Ferrand (nos 11, 31 et 34), enfin, au désaveu d'un enfant naturel (no 53); grâce à elle, on a pu suivre l'évolution de la pensée de Bélise.

Certes, les Précieuses ont donné une impulsion à la littérature, et même enrichi la langue, mais au prix de combien d'exagéra-

1. *La Pretieuse* ou *le Mystère des ruelles*, 1656.
2. *Le grand Dictionnaire des Pretieuses*, 1660 (2e éd.).
3. *Historiettes*, 1659.
4. *Histoire amoureuse des Gaules*, 1665 ; — *La France galante*, 1695.
5. *Les Précieuses ridicules*, 1659 ; — *Les Femmes savantes*, 1672.

tions : Pure les définissait ainsi : « Aujourd'huy on appelle les Pretieuses : certaines personnes du beau sexe qui ont sçeu *se tirer du prix commun des autres* ». Se singulariser, par l'esprit ou par la galanterie, tout était là, en 1656, comme en 1689 et plus tard. Le goût de briller à tout prix les a conduites assez loin. Il a fallu en revenir à la vieille morale et au simple bon sens, après le ridicule et de sévères leçons. Bélise en fournit un exemple caractéristique ; son repentir suffira à justifier la publication de ses souvenirs, qui, sans ce correctif, paraîtraient un peu trop style régence. L'identification des Précieuses, particulièrement délicate, reste à faire ; elles mènent toutes des vies parallèles : salon littéraire, amants, enfant naturel, séparation d'avec le mari, œuvres anonymes pseudonymes ou mélangées, conversion, correspondance avec un directeur, pension dans un couvent ; la confusion, qui règne en la matière, a été accrue par des publications remplies d'identifications mal établies.

Il ne sera peut-être pas inutile de présenter celle-ci au lecteur. Elle naquit vers 1656-1658, de François Bellinzani, commis italien de Mazarin, naturalisé Français le 26 mars 1658, et annobli en 1660 et 1676, et de Louise Chevreau. Vers 12 ou 13 ans, autour de 1670, elle s'éprit violemment d'un jeune écervelé, le baron Louis-Nicolas Le Tonnelier de Breteuil, né en 1648, sorte de don Juan, qui avait déjà des liaisons avec M^lle^ de Périgny et M^me^ de Lionne, et en eut bientôt avec M^lle^ de Caumartin de Mormant, qu'il épousa *in extremis* en 1679, et dont il fut immédiatement veuf, après avoir reconnu une fille née en 1675. Déçue, Anne tenta de se retirer au couvent ; on la maria (13 février 1676) contre son gré, prétendit-elle plus tard, avec le lieutenant au Châtelet Michel Ferrand, magistrat austère et quelque peu avare, de dix ans plus âgé qu'elle. Elle modela son existence sur celle de M^me^ de la Sablière, qui avait déjà imité M^me^ de Sablé. Breteuil, lecteur ordinaire de la chambre du Roi (1677), fréquenta, en ami d'abord, le salon des Bellinzani, ensuite celui des Ferrand après son veuvage (1679) ; la passion se réveilla dans le cœur d'Anne. En 1682, le baron de Breteuil s'éloigna pour remplir une mission auprès du duc de Mantoue ; mais il revint dès le mois d'août, et continua ses visites à Paris, et d'autres intrigues en Italie. En 1683, Colbert mourut presque subitement le 6 septembre ; le 21 décembre, on fit arrêter Bellinzani sous l'inculpation de malversations dans la vieille affaire des quatre sous ; le pauvre commis fut mis au secret à la Bastille, et dès le lendemain transféré à Vincennes et confié à la garde de Bellefont ; déjà malade, il succomba le

13 mai 1684, avant Louvois (1691). Breteuil reparut encore. La catastrophe n'avait fait qu'accentuer la désunion des époux Ferrand, malgré la présence de trois enfants[1]; un autre incident provoqua une séparation de corps (29 mars 1686); sept mois après, Anne mit au monde une fille Michelle, qui ne fut reconnue ni par sa mère ni par Michel Ferrand ; cette enfant, élevée par sa grand-mère Louise Chevreau, se trouva, en 1735, désavouée par Anne de Bellinzani, et introduite le 27 mars 1738, par arrêt, dans la succession du président Ferrand, décédé en 1723. Après ses couches, Anne de Bellinzani, obligée par le contrat de séparation à se retirer dans un couvent, fut conduite malgré elle, par un exempt, en vertu d'un ordre royal obtenu par son mari, à l'abbaye de l'Eau-Notre-Dame, au diocèse de Chartres.

Ici se place un incident littéraire. Dans sa solitude forcée, Anne continua à penser au baron de Breteuil, toujours veuf ; il avait rompu avec elle, et lui avait rendu les lettres qu'il en avait reçu de 1682 à 1686; elle les relut, les montra à des amies. Radieuse encore, et tout émue de son aventure, elle rédigea l' « Histoire des amours de la jeune Bélise et de Cléante » (en deux parties, servant d'Introduction à la copie des Lettres), et elle les fit circuler, sous le manteau. A quelle préoccupation obéissait-elle ? La vengeance ne paraît pas probable, d'après le contexte. Conservait-elle un secret espoir de voir revenir à elle celui qui l'avait abandonnée ? Il semble plutôt qu'en présentant son œuvre comme quelque chose de mieux qu'une fiction et qu'un roman, comme un livre de sensations vécues, qu'en n'hésitant pas à initier le grand public au mystère de sa vie intime, elle était persuadée, en artiste, que sa sensibilité profonde ferait vibrer d'autres cœurs à l'unisson du sien, et lui assurerait une place éternelle dans les rangs des amants classiques. L'événement lui donna raison sur ce point, puisque ses Lettres obtinrent un grand nombre d'éditions et charmèrent plusieurs générations. La deuxième partie se termine ainsi : « ...et pour vous faire mieux voir tout ce que je viens de vous dire, je vous vais confier une copie de la plus grande partie des Lettres que j'ai écrites à Cléante. Il m'a si souvent assuré qu'elles étoient bien pensées, que ma vanité n'a pu résister, lorsqu'il me les a rendues, à l'envie de les faire copier, avant que de les brûler. Elles commencent par la déclaration que je lui fis de mon amour... » On l'imprima vers 1689.

Mais il advint une chose que Bélise n'avait pas prévue : Breteuil, mis malgré tout en assez mauvaise posture par la

1. Une de leurs filles fut religieuse rue du Bac.

publication, fit composer, par quelqu'un qui pourrait bien être Fontenelle, rédacteur du *Mercure Galant*, une riposte virulente sous forme d'une troisième partie, ou suite annexée aux deux premières, pour les réfuter ; elle s'achève ainsi : « ... Voilà comment finit l'histoire de cette Bélize, qui s'étoit si longtemps donnée pour une Héroïne des belles passions, et qui ne parloit que de la fidélité inviolable de son cœur et du mépris et de la honte que méritoient les hommes infidèles. Pour Cléante, il m'a avoué que ce n'étoit point son goût naturel qui lui avoit donné de la tendresse pour Bélize ; il avoit cessé de l'aimer, dès qu'il avoit vu assez clair dans sa conduite pour cesser de l'estimer, et que le mépris et l'indignation avoient pris tout à coup la place de la tendresse qu'il avoit sentie pour elle ; mais que le chagrin de s'être trompé, en estimant si longtemps un cœur tout à fait indigne de l'être, lui avoit donné une véritable affliction, et que ce n'étoit qu'avec peine que l'amour-propre avoit pardonné une faute si grossière à son discernement... ». La Préface [1] est moins méchante : « Cette petite Histoire, qu'on met au jour, contient des matières et des maximes d'amour, si importantes qu'on a lieu d'espérer qu'il ne sera pas inutile au public, et surtout aux jeunes gens. Il vient d'une main dont les ouvrages ont été assés bien reçeus dans le monde ; et le goût que l'on a eu pour les autres livres, que l'Auteur a donné pendant plusieurs années, semble assez répondre du succez qu'on se peut promettre de celui-cy ; du moins on trouvera le même esprit, le même zèle, et le style simple, aisé, pénétrant, judicieux, plein de douceur et de force du beau langage qui ont toujours été le caractère de l'Auteur. Quoyque Belise est d'une qualité relevée, jeune et remplie d'esprit, je fais voir dans cette Histoire que Cléante ne l'est pas moins ; et tous deux méritent d'être éternizés dans la memoire de l'Empire d'Amour. Si le Lecteur trouve du goût à celuy-cy, je me disposeray à faire voir la suite dans peu de jours » ; l'édition de Leyde (1691) prend le titre « Histoire des amours de Cléante et de Belise » et dissimule le subterfuge : « ... la personne qui les a composées a eu assez de réputation dans le monde pour faire connoître la délicatesse de son esprit... ; je croy, Amy Lecteur, que vous ne serez pas fâché de lire ce que tant d'honnêtes gens ont trouvé charmant ; je puis assurer qu'elles sont très conformes aux originaux... » Le but de cette troisième partie est de fixer à la fin de l'année 1684 la rupture de Cléante avec Bélise et de prouver que celle-ci fréquentait, depuis le mois de février, un pédant « fol de ses livres [2] ».

1. *Histoire nouvelle des amours de la jeune Belise et de Cléante*, divisée en trois parties, par M. D***, suivant la copie imprimée ; à Paris, 1689.
2. La suite, ajoutée par les soins de Breteuil, figure dans presque toutes les

L'épilogue de cette affaire consista, pour Bélise, dans un certain succès littéraire et une vie d'isolement ; pour Breteuil, dans la faveur du Roi et un discrédit général. Anne de Bellinzani fut autorisée à rentrer à Paris en 1691, après la mort du Louvois ; mais son esclandre, et l'hostilité de Mme de Maintenon contre « tout ce qui avait été à M. Colbert », lui fermèrent la cour et bien des portes ; elle vécut retirée rue Saint-Honoré, puis au couvent du Cherche-Midi ; on la retrouve en 1718 suspectée dans la conspiration de Cellamare [1] ; en 1721, en correspondance avec un docteur de Sorbonne. — Breteuil, sorti victorieux de cette lutte avec une femme, mais de façon assez peu chevaleresque, fut choyé à Versailles ; il épousa Anne de Froulay en 1697, exerça la charge d'introducteur des ambassadeurs de 1698 à 1715, et mourut le 24 mars 1728, laissant une fille, la marquise du Châtelet, qui devint l'Émilie de Voltaire ; ses Mémoires inédits (B. de l'Arsenal) ne concernent que sa charge, et sont muets sur cette aventure.

La Bruyère mérite d'être cité textuellement, au sujet de Bélise et de son entourage ; on peut estimer qu'il cristallise en quelque sorte dans ses portraits, non seulement sa fine psychologie et son bon sens français, mais aussi un reflet de l'opinion des honnêtes gens. Pour lui, d'après les clés contemporaines (et tout confirme l'exactitude des identifications), Anne de Bellinzani était une épistolière de grand talent ; sa mère, Louise Chevreau, une parvenue (nous dirions aujourd'hui le type de la nouvelle riche), et Breteuil un brouillon prétentieux qui n'était que ridicule.

A Bélise, il accorde en 1689 un éloge indirect et mesuré, qui n'en est pas moins très significatif : « Je ne sais si l'on pourra jamais mettre dans les Lettres plus d'esprit, plus de tour, plus d'agrément et plus de style, que l'on en voit dans celles de Balzac et de Voiture ; elles sont vides de sentiments, qui n'ont régné que depuis leur temps, et qui doivent aux femmes leur naissance. Ce sexe va plus loin que le nôtre dans ce genre d'écrire. Elles trouvent, sous leur plume, des tours et des expressions qui, souvent, en

éditions : 1689, 1691, 1696, 1699, 1702, 1716, 1720, 1880 (Asse) ; aucun éditeur ne l'a discernée. Les lettres sont groupées diversement : dans le manuscrit de l'Arsenal (n° 3809), et dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale (n. acq. fr. 4040) copié sur l'édition de 1696.

Le « pédant » mis en cause par le baron de Breteuil a été identifié par le manuscrit n. acq. fr. 4040 avec l'abbé de Miramion, par Paul Bonnefon avec l'abbé de Lannion mis à la Bastille en septembre 1686 pour avoir fabriqué une lettre de cachet ; Gabriel Syveton a indiqué que le salon d'Anne de Bellinzani avait été fréquenté après 1691 par l'abbé Fragier de l'Académie Française et par Rémond, qui succéda à Breteuil comme introducteur des ambassadeurs. Livet a attribué à tort les Lettres à Mme Ferrand, mère du président, et n'a pas compris que « Félixerie » n'était autre que Françoise Ferrand, née vers 1634, qui épousa le président de la Faluère.

1. Dangeau, au 29 septembre.

recherche ; elles sont heureuses dans le choix des termes, qu'elles placent si juste que, tout connus qu'ils sont, ils ont le charme de la nouveauté, et semblent être faits seulement pour l'usage où elles les mettent ; il n'appartient qu'à elles de faire lire, dans un seul mot, tout un sentiment, et de rendre délicatement une pensée qui est délicate ; elles ont un enchaînement de discours inimitable, qui se suit naturellement, et qui n'est lié que par le sens. Si les femmes étoient toujours correctes, j'oserois dire que les Lettres de quelques-unes d'entre elles seroient peut-être ce que nous avons dans notre langue de mieux écrit. » (Des ouvrages de l'esprit, 37, quatrième édition). L'annotateur de l'exemplaire de M. Danyeau a inscrit cette remarque en face : « Voyez les Lettres de la religieuse portugaise, de Mme Delamet (Mme Bussy de Lameth) et de Mme Ferrand ». Bélise, qui ne prenait jamais soin de relire ni de corriger son texte, ne pouvait vraiment souhaiter hommage plus gracieux : « les Lettres, de quelques-unes d'entre elles, seroient peut-être ce que nous avons dans notre langue de mieux écrit ! »

Sur Mme de Bellinzani[1] mère, La Bruyère a écrit, en mars 1688, dans sa première édition : « Arfure cheminoit seule, et à pied, vers le grand portique de Saint-(Eustache), entendoit le sermon d'un carme ou d'un docteur, qu'elle ne voyoit qu'obliquement, et dont elle perdoit bien des paroles ; sa vertu était obscure, et sa dévotion connue comme sa personne. Son mari est entré dans le huitième denier : quelle monstrueuse fortune, en moins de six années ! (1677-1683). Elle n'arrive à l'église que dans un char ; on lui porte une lourde queue ; l'orateur s'interrompt, pendant qu'elle se place ; elle le voit de front, n'en perd pas une seule parole ni le moindre geste. Il y a une brigue entre les prêtres pour la confesser ; tous veulent l'absoudre, et le curé l'emporte ». (Des biens de fortune, 16) ; l'ascension rapide des Bellinzani avait fait scandale.

Les *Caractères* consacrent un crayon non moins transparent à Breteuil, dès la septième édition (1692) : « Celse est d'un rang médiocre[2], mais des grands le souffrent ; il n'est pas savant, il a relation avec des savants ; il a peu de mérite, mais il connoît des

1. François de Bellinzani, surveillant général des manufactures (1669), directeur des compagnies des Indes, du Nord et du Levant, de la Chambre de Commerce de Paris, doté d'une action de vingt mille livres sur la Compagnie des Indes (1676), enfin commis aux finances.

2. Saint-Simon dit de lui : « Breteuil, qui, pour être né à Montpellier pendant l'intendance de son père, se faisoit appeler le baron de Breteuil... C'étoit un homme qui ne manquoit pas d'esprit, mais qui avoit la rage de la cour, des ministres, des gens en place ou à la mode ;... on le souffroit, et on s'en moquoit ;... il faisoit volontiers le capable, quoique respectueux, et on se plaisoit à le tourmenter. » (*Mémoires*, VI, 39-41.)

gens qui en ont beaucoup ; il n'est pas habile, mais il a une langue qui peut servir de truchement, et des pieds qui peuvent le porter d'un lieu à un autre. C'est un homme né pour les allées et venues, pour écouter des propositions et les rapporter, pour en faire d'office, pour aller plus loin que sa commission et être désavoué [1], pour réconcilier des gens qui se querellent à leur première entrevue, pour réussir dans une affaire et en manquer mille, pour se donner toute la gloire d'une réussite, et pour détourner sur les autres toute la haine d'un mauvais succès. Il sait les bruits communs, les historiettes de la ville ; il ne fait rien, il dit ou écoute ce que les autres font, il est nouvelliste [2] ; il sait même les secrets des familles, il entre dans les plus hauts mystères, il vous dit pourquoi [3] celui-ci est exilé, et pourquoi on rappelle cet autre ; il connoît le fond et les causes de la brouillerie des deux frères [4] et de la rupture des deux ministres [5]. N'a-t-il pas prédit aux premiers les tristes suites de leur mésintelligence ? N'a-t-il pas dit de ceux-ci que leur union ne seroit pas longue ? N'étoit-il pas présent à de certaines paroles qui furent dites ? N'entra-t-il pas dans une espèce de négociation ? Le voulut-on croire ? Fut-il écouté ? A qui parlez-vous de ces choses ? Et si cela n'étoit ainsi ; s'il l'avoit du moins ou rêvé ou imaginé, songeroit-il à vous le faire croire ? Auroit-il l'air important et mystérieux d'un homme revenu d'une ambassade ? [6] » (Du mérite personnel, 39.)

Ce préambule a paru nécessaire pour expliquer, trop longuement peut-être, la mentalité de Bélise. On ne connaissait plus rien d'elle qu'une lettre du 21 janvier 1721 à un abbé R..., docteur de Sorbonne ; le document a été publié par Paul Bonnefon ; il contient, outre un éloge bien senti de Mme Dacier dans son « à tous les jours », des vues intéressantes sur le féminisme [7], mais surtout des aveux à retenir sur Anne de Bellinzani elle même : « Mes larmes avoient tant de différentes causes, que je ne puis comprendre

1. A Mantoue.
2. Il fit publier l' « Histoire de Cléante et de Bélise ».
3. Gaignières le traite de bavard.
4. Les Le Pelletier.
5. Louvois et Seignelay.
6. Envoyé extraordinaire à Mantoue, Parme, Modène (janvier 1682 à octobre 1684).
7. « Quand j'ai vu des savants relever les prétendues fautes de Mme Dacier, au lieu de la combler des louanges qu'elle a si bien méritées par ses excellents ouvrages, je n'ai pu m'empêcher de soupçonner les hommes de voir d'un œil d'envie la science dans les femmes, et que ce ne soit à eux que nous devons nous prendre de la puérile éducation qu'on nous donne ; il (son mérite) feroit voir aux hommes qu'ils doivent souhaiter, loin de le craindre, que les femmes aient le goût des livres ; et les femmes apprendroient que la science est si peu opposée à leurs devoirs qu'aucune ne s'en est acquittée aussi excellement que Mme Dacier. » (Lettre, dans *Revue d'Histoire Littéraire*, 1905, p. 327-331.)

comment j'ai résisté à une situation si cruelle ; je suis presque honteuse de vivre. Vous savez mieux qu'un autre, Monsieur, par la confiance que j'ai en vous, *d'où* j'ai tiré toute ma force, et que c'est de cette même source, où l'innocence de la vie de Mme Dacier lui donnoit le droit de puiser abondamment.... »

On savait seulement que ses dispositions s'étaient modifiées avec le temps, et qu'elle était morte le 18 novembre 1740, âgée d'environ quatre-vingt-deux ans, au couvent du Cherche-Midi, quand je découvris ses Souvenirs inédits, rédigés entre sa soixante-deuxième et sa soixante-septième année. Ils consistent en un manuscrit de quarante-trois feuillets, de 340 sur 220 mm., relié en veau écaillé, avec au dos ce titre : « Anecd. inter. », et, sur une étiquette en papier : « P. 16 ».

Le prétexte qu'elle donne, lorsqu'elle prend la plume, à l'occasion des publications posthumes des *Mémoires* de Mme de la Fayette et de l'abbé de Choisy, c'est de réfuter les calomnies mises en circulation contre Mazarin et surtout contre Colbert ; élevée très près de ces personnages, elle a eu connaissance par ses parents de quantité de détails qui ont échappé aux contemporains ; elle a vu et entendu par elle-même beaucoup de choses ; elle les raconte (et c'est fort heureux, car, sur cette période, nous avons peu de témoignages directs) afin de mettre au point la grande histoire ; de ses Anecdotes, évidemment, le Roi ne sort pas grandi, non plus que Fouquet et Louvois, toute la sympathie va à Colbert, à Mazarin, aux nièces du Cardinal et à Mlle de la Vallière.

Son but manifeste c'est de justifier la mémoire de son père, sa mère, et un peu elle-même, victimes de l'impopularité injuste, d'après elle, de leurs patrons, de la jalousie des Le Tellier et des Louvois, des désordres et de l'égoïsme de Louis XIV.

On s'expliquera ainsi pourquoi les Souvenirs qu'elle a tenté de fixer sur le papier ne vont que de 1656 à 1691. A leur suite elle a esquissé quelques principes de morale, à l'usage d'une personne du monde ; le sujet était nouveau pour elle ; on trouvera dans ses Réflexions des aperçus curieux sur la société parisienne au commencement du XVIIIe siècle.

Nous ne sommes plus en présence d'une ingénue, qui fait montre de grâce et de sensibilité, mais d'une Bélise qui a fait la rude expérience de la vie, assagie par les années, repentante, mais encore romanesque, à l'écriture passionnée, prenant les plus grandes libertés avec les conventions orthographiques et autres, spontanée, férue d'intelligence et de justice sociale, légèrement amorale. Sa vie se passa presque entièrement à Paris ;

dans sa jeunesse, à l'hôtel Bellinzani qui devint l'hôtel de Gesvres (rue Neuve-des-Petits-Champs, près de l'emplacement actuel de la Bourse); pendant son mariage, à l'hôtel Ferrand (7, rue Serpente, ancien emplacement de la librairie de Bure), et dans l'enclos Saint-Thomas (paroisse Saint-Eustache). Ses biographes, Eugène Asse, Paul Bonnefon et Gabriel Syveton, racontent qu'elle était fort spirituelle, mais plutôt laide ; elle avait emprunté à la sœur de Chrysale ce surnom de Bélise, que Bussy donnait volontiers à Mme de Sévigné ; elle eut une sœur, la marquise de Vauvré [1], et un fils, Antoine, qui obtinrent quelque renom dans la littérature ; elle a bien droit à l'indulgence chrétienne par son amour et son repentir ; d'avoir voulu trop vite vivre sa vie, elle l'a payé assez cher. Si, comme le dit Horace : les petits écrits ont une destinée, celui de Bélise servira peut-être de leçon à d'autres, pour autant que nous pouvons profiter de l'expérience qui ne vient pas de nous. Ces pages montreront qu'elle n'était pas moins foncièrement bonne qu'intelligente.

Afin de permettre une lecture plus facile, j'ai ajouté des sommaires numérotés qui renvoient aux passages, des alinéas, une ponctuation et des notes historiques; enfin j'ai adopté l'orthographe courante.

Marcel Langlois.

1. Françoise de Bellinzani, qui n'eut pas une vie aussi agitée que celle de son aînée.

I. — ANECDOTES SUR LA COUR, de 1656 à 1691.

Sommaire.

1. Utilité des anecdotes pour l'histoire[1]. — 2. Causes de l'injustice de l'opinion envers Colbert[2]. — 3. Pièces produites dans le procès de Fouquet[3]. — 4. Intervention de Mme du Ru, pour rendre le juge de Roquesante favorable à l'accusé. — 5. Cabale des Le Tellier et des Louvois contre Colbert. — 6. Inconséquences des ministres qui lui ont succédé et du Roi. — 7. Réfutation des Mémoires d'Henriette d'Angleterre, œuvre posthume de Mme de la Fayette publiée en 1720; prétendue inauthenticité. — 8. Invraisemblance des allégations relatives à Mazarin. — 9. Inexactitude du projet de mariage de Marie de Mancini. — 10. La perte de Fouquet vint de ses dilapidations et des soupçons de Mazarin, et non de Colbert. — 11. Le Roi imputa à Mme François de Bellinzani son échec auprès de Mme de Mazarin. — 12. Le comte de Guiche ne pensait pas à Mlle de la Vallière, mais à Mlle de Beauvais. — 13. Le Roi recherchait Mlle de la Motte, qui n'aimait que le marquis de Richelieu. — 14. Richelieu épousa Mlle de Beauvais. — 15. Naturel du comte de Guiche. — 16. Mlle de la Vallière n'était pas courtisée par Bragelongne, mais par Estouteville. — 17. Premières rencontres du Roi et de Mlle de la Vallière. — 18. Mme de Monaco, et le Roi, et Lauzun. — 19. Lauzun est soupçonné de s'être introduit au palais Brion. — 20. Mlle de la Vallière quitte la Chambre des Filles; soupçons et cruel stratagème de la Reine Mère, vaillance et désintéressement de Mlle de la Vallière. — 21. Réfutation des Mémoires posthumes de l'abbé de Choisy, publiés en 1725 sous forme de Lettre d'un gentilhomme campagnard à un homme de la cour[3]. — 22. Pourquoi Colbert n'aimait pas Fouquet; Mazarin soupçonnait Fouquet de l'avoir empoisonné. — 23. Invraisemblance de la proposition de Fouquet à Mlle de la Vallière. — 24 et 26. Colbert et les droits du Roi. — 25. Colbert et le commerce. — 27. Colbert et le parlement. — 28. Colbert et les finances. — 29. Louvois et la guerre, en 1690; les circonstances de sa mort. — 30. Seignelay, Mme de Saint-Géran et Mme de Maintenon. — 31. Seignelay et Bellinzani; les circonstances de la mort de Bellinzani. — 32. Mme de Bellinzani persécutée. — 33. Motifs de l'aversion du Roi pour elle. — 34. Intrigues du signor Atto et de Mme du Ru contre Mme de Mazarin. — 35. Désintéressement de Colbert. — 36. Piété de Colbert. — 37. Noblesse ancienne des Colbert.

1. « Je ne puis me persuader que le scrupule[4] que l'on fait aux personnes qui savent les anecdotes de leur temps, de les publier, soit bien fondé. Il faudrait donc condamner tous les historiens, ce qui seroit très préjudiciable, puisque l'on peut beaucoup profiter à la lecture d'une bonne histoire. Mais ce profit est beaucoup plus certain quand on y joint des anecdotes; on y voit alors les véritables motifs qui ont fait agir les hommes; et, loin qu'elles blessent la charité, elles justifient souvent des gens blâmés injustement; il est vrai que c'est aux dépens de plusieurs autres, mais n'est-il pas juste que le blâme tombe sur celui qui a tort.

1. Premier essai.
2. Deuxième essai.
3. Troisième essai.
4. Saint-Simon éprouva ce scrupule entre 1739 et 1751.

C'est cette pensée qui m'a déterminée à écrire les anecdotes qui sont venues à ma connoissance, et d'une manière qui les met hors de doute, puisque c'est par des personnes qui ont été mêlées dans les intrigues que je les ai apprises.

2. On n'a point rendu à M. Colbert la justice qui lui étoit dûe; celà peut avoir trois causes. La première, que ceux qui aimoient M. Fouquet (et le nombre en étoit grand) l'ont regardé comme l'auteur de sa disgrâce. Ce qui est très faux; elle fut résolue dans cette longue conversation que M. le cardinal Mazarin eut avec le Roi, peu de temps avant sa mort; le cardinal connoissoit son ambition, et cette connoissance, jointe à l'ignorance où étoient les médecins de la cause de sa maladie, l'avoit persuadé qu'il était empoisonné par M. Fouquet. Il est naturel que M. Colbert eut pris les mêmes soupçons, et très naturel qu'il eut peu d'estime pour M. Fouquet, et très naturel qu'il vit sa chute avec plaisir.

3. Tout le monde sait qu'il fut arrêté à Nantes, et que l'on mit le scellé dans toutes ses maisons. M. Colbert s'inquiéta; il craignoit que l'on ne trouvât quelque chose qui diminuât la considération que le Roi avoit pour la mémoire du Cardinal. M. Berier, qui vit son inquiétude, lui proposa d'entrer dans un souterrain, qui étoit à Saint-Mandé, qui avoit une porte qui n'étoit pas scellée. M. Colbert saisit cet expédient; mais, quelque précaution que l'on prit pour cacher une telle démarche, M. Fouquet étoit si bien servi qu'elle fut découverte, elle lui donna un prétexte, dont les juges, bien disposés en sa faveur, firent usage. Car, à chaque éclaircissement que l'on lui demandoit, il disoit que, si on n'avoit pas détourné ses papiers, il se justifieroit aisément. Il (est) cependant certain que l'on n'a point produit contre lui que des pièces reconnues par lui-même. C'est dans une cassette, qu'il avoit chez Mme Plessis-Belière, que l'on trouva la liste, écrite de sa main, le nom de tous ceux à qui il donnoit des pensions, aussi bien que ce que lui avoient coûté ses maîtresses[1]. Pouvoit-on douter de la dissipation des deniers du Roi[2]? — Mais, le papier où il avoit écrit le projet de fortifier Belle-Ile, et dont il donnoit pour raison sa proximité avec l'Angleterre, a-t-il été produit par le ministère de M. Colbert? Quand même il l'eût pris, lors de la visite par le souterrain, (n'eût-il pas été [rayé]) cette circonstance n'auroit rien fait en faveur

1. Variante : « On trouva, dans la cassette qu'il avoit confiée à Mme du Plessis-« Belière, la liste des noms des personnes à qui il donnoit des pensions; ce qui « comprenoit presque toute la cour; son exactitude s'étoit étendue jusqu'à marquer « ce que lui avoient coûté ses maîtresses, au nombre desquelles étoient des per-« sonnes qui auroient paru des vestales; ce qui produisit le proverbe : Jamais surin-« tendant ne trouva de cruelles ».

2. Pierre Clément reconnaît qu'on trouva dans la cassette des papiers compromettants pour la mémoire de Mazarin, et des lettres adressées à Fouquet par Mmes de Sévigné, d'Huxelles, Scarron...; la plupart des pièces furent détruites. — Jules Lair ne mentionne pas la saisie à Saint-Mandé.

Le procès révéla des tractations, imputées à Berryer; il en résulta l'impossibilité de condamner à mort le surintendant.

de ce projet, puisqu'il eut été trouvé sous le scellé. Il a dit qu'il le croyoit brûlé, et que l'on ne punit point la seule pensée. Le Roi n'a pas trouvé cette réponse bonne; et, lorsque M. Fouquet fut absous, il le condamna à une prison perpétuelle. Je crois bien que l'on avoit envie d'ôter Belle-Ile à cette famille; mais, ce ne peut pas même l'avoir été par l'avis de M. Colbert, il n'étoit alors qu'intendant des finances, et par conséquent il n'entroit point dans le Conseil d'en haut[1]... Il est vrai que la démarche qu'il fit, par le conseil de M. Berier, homme hardi et entreprenant, ne fut pas prudente, quoiqu'elle partît d'un bon motif...; ses juges, qui vouloient le sauver, faisoient aussi grand bruit de cette circonstance.

4. Avant de parler des autres conjonctures qui ont été défavorables à M. Colbert, je veux dire une anecdote qui regarde la fameuse M^me^ du Ru, dont j'aurai l'occasion de parler plus d'une fois. Quand

1. Colbert a consigné son opinion sur les juges, dans un Rapport au Roi, vraisemblablement écrit en 1666, et intitulé « Plan de la Chambre de justice »... « Le sieur de Raphelis de Roquesante, conseiller au parlement de Provence : habile, parle bien, et est assez fort dans ses avis; il a esté longtemps bien intentionné et ferme; depuis trois ou quatre mois, il s'est fort détraqué. Il est accusé de se laisser entièrement posséder par la dame Durud, sa parente, qui est logée dans son mesme logis. » (*Lettres*, VII, 217-218.)

Gui Patin notait les phases du procès, dans ses Lettres à Falconnet ; 1663 (4 déc.) : « Voici une nouvelle, de laquelle peu de gens se doutoient : Le Roi a remercié M. Talon, et a révoqué sa commission de la Chambre de justice, en le renvoyant au parlement. On dit que voilà une marque très évidente de la faveur de M. Colbert auprès du Roi; il a réussi à faire ce coup, à cause de M. Berrier, son premier commis, qui avoit été menacé par M. Talon, pour quelques faux mémoires, qu'il lui avoit délivrés contre M. Fouquet. » — 1664 (16 déc.) : « Le Roi a fait mettre dans la Bastille M. de Vardes; on n'en sait point le sujet; on dit que c'est à cause de M. Fouquet, mais apparemment c'est le prétexte de quelque autre chose. On tient ici M. Berrier perdu, pour une fausseté qu'il avoit produite en la Chambre de justice contre M. Fouquet. » — 1665 (13 févr.) : « M. de Roquesante, conseiller d'Aix à la Chambre de justice, qui parla (ce 12 février) fort hardiment pour M. Fouquet, reçut hier commandement du Roi, par une lettre de cachet, de sortir de Paris et de se retirer à Quimper-Corentin qui est en Basse-Bretagne. Voilà qui ne s'est jamais vu : un commissaire exilé. Il est pourtant parti, quelque temps qu'il fasse. » — 1667 (8 mars) : « Sa femme est venue solliciter sa délivrance, et l'a enfin obtenue. » — (3 mai) : « Vivent les gens de bien qui ont du courage et de l'esprit! Il y en a bien qui n'ont ni l'un ni l'autre. »

M^me^ de Sévigné célébrait encore vingt après « le divin Roquesante ».

Quimper-Corentin était un lieu d'exil, pour ainsi dire classique : le Père Caussin y fut envoyé pour avoir mal parlé de Richelieu, de même le conseiller des aides Bouvot, en 1661, pour une observation contre l'impôt. On reprochait officiellement à de Roquesante, dit Clément, d'avoir sollicité des fermiers des aides une pension pour une dame (M^me^ du Ru); en réalité, il avait déplu au Roi par ses considérants, étant l'un des treize qui avaient opiné pour le bannissement, quand neuf votaient la mort. On comprend l'allusion de La Fontaine en 1668 :

C'était à la campagne,
Près d'un certain canton de la Basse-Bretagne,
Appelé Quimper-Corentin.
On sait assez que le Destin
Adresse là les gens, quand il veut qu'on enrage...
(*Fables*, l. VI, « Le Charretier embourbé »).

Roquesante avait réuni sur Fouquet un important dossier, qui passa en vente tout dernièrement à la librairie Clavreuil (18 pièces manuscrites, 5 volumes de recueil imprimé et 28 pièces imprimées; 1924, catalogue numéro 30).

les partisans eurent gagné un nombre de ses juges, ils s'aperçurent avec douleur qu'il leur manquoit une voix pour l'absoudre; ils n'avaient pu parvenir à M. de Roxante, mais, sachant qu'il étoit amoureux de Mme du Ru, ils pensèrent à prendre ce canal. Elle étoit alors à Carpentras; on la fit venir avec une extrême diligence; le marché fut bientôt conclu; elle devoit toucher dix mille écus si M. de Roxante donnoit sa voix pour M. Fouquet; et c'est à ce juge qu'il doit la vie. Mme du Ru, que j'ai fort connue depuis ce, parloit de cette entreprise en supposant qu'elle étoit juste...

5. Toute la louange que mérite M. Colbert est d'avoir soutenu la guerre, d'avoir fourni aux excessives magnificences du Roi et d'avoir laissé le Royaume en meilleur état qu'il n'est présentement. Quand il est mort, le Roi ne devoit que sept millions de rente sur la Ville, et les cinq grosses fermes n'étoient affermées que soixante et tant de millions. Mais, comme M. Colbert n'avoit pu éviter de faire quelques affaires extraordinaires et d'établir de nouveaux droits, (la cabale des [rayé]) les partisans des Le Tellier crioient et faisoient crier contre lui. Seconde cause de ce que l'on ne lui a pas rendu justice[1].

6. La troisième est venue de la médiocrité des ministres qui lui ont succédé; leur vanité les a éloignés de la route qu'avoit suivie M. Colbert. Il avoit rendu le Roi redoutable par la marine, et rendu le commerce florissant; mais M. de Chamillart la jugea inutile et la ruina. Une réflexion, qui se présente à l'esprit et qui l'étonne, c'est que le Roi eut oublié absolument les raisons que l'on lui avoit données en faveur de ces établissements, et que, les ayant approuvées, il eut pu déférer à celles qui leur étoient entièrement opposées. Le respect empêche de creuser de certaines choses.

7. Réfutation de Mme de la Fayette (après 1720). — Les Mémoires, sous le titre d' « Histoire d'Henriette d'Angleterre, première femme de Philippe, duc d'Orléans », et écrits par dame Marie de La Vergne, comtesse de La Fayette, ne sont pas d'elle[2]. C'est un raisonnement produit par une grossière malignité, que celui que fait l'auteur de ces Mémoires sur les motifs qu'eut le cardinal Mazarin d'empêcher le Roi d'épouser Marie Mancini, depuis connétable de Colonne. Les portraits de ces Mémoires sont une mauvaise imitation de ceux que Mme de la Fayette fait, dans « La Princesse de Clèves », des principales personnes de la cour d'Henri second.

8. Où cet auteur a-t-il pris que c'est sur une horoscope que le cardinal Mazarin ne pensa plus à profiter du foible, qu'il suppose au Roi, pour Olympe de Mancini, en la plaçant sur le trône. Un homme, qui ajoute tant de foi aux horoscopes, n'eut garde de manquer à consulter les astrologues sur l'amour que le Roi eut pour Mlle la connétable Colonne;

1. On craignit une manifestation de la populace aux obsèques de Colbert ; il fut inhumé presque clandestinement à Saint-Eustache, où l'on voit encore son tombeau, sculpté par Coysevox et Tuby sur les dessins de Lebrun.

2. Bélise soupçonnait Fontenelle d'avoir pastiché Mme de la Fayette.

ils lui auroient appris qu'elle ne parviendroit pas au trône, non plus que sa sœur, et aussi il aurait dû donner cette raison de ce que le cardinal s'opposa à cette inclination. Il falloit qu'il eut une foi bien foible aux horoscopes, pour croire avoir besoin de toute l'adresse et de tout son esprit, comme il paroît par ses Lettres, pour dissuader le Roi d'épouser sa nièce. Le cardinal devoit se tenir en repos sur ce que ce mariage ne pourroit se faire sur la terre, puisqu'il n'étoit pas fait au ciel.

9. L'inclination du Roi pour Marie de Mancini[1] étoit née insensiblement, parce que les amusements du Roi étoient toujours avec les nièces du cardinal ; elle a pu éclater dans le voyage de Calais [les paroles que tout le monde sait [rayé]). Notre auteur défigure tout. Marie de Mancini, en quittant le Roi pareillement à Brouage, lui dit : « Vous pleurez, Sire, et je pars ! » Il est faux que ce fut une jalousie, à l'égard de Charles de Lorraine [2], qui empêcha le Roi de (continuer [rayé]) renouer avec Marie de Mancini ; le cardinal, en traitant le mariage du Roi avec l'infante d'Espagne, avoit négocié celui de sa nièce avec le connétable de Colonne (il est vrai que, n'étant pas encore déclaré, le duc de Lorraine témoigna la souhaiter pour son neveu ; mais, soit que celà ne parût pas sûr au cardinal [rayé]), que le duc de Lorraine avoit pensé à l'alliance du cardinal, mais ç'avoit été en faveur d'Hortense. Le cardinal n'étoit pas mort, quand la connétable partit de France ; notre auteur n'est exact en rien, et parle sur des idées si confuses que l'on trouve des fautes grossières à chaque page.

10. Ce ne fut ni l'ouvrage de M. Colbert, et encore moins celui de

1. Marie Mancini, la moins belle des trois nièces, fut l'objet des attentions du Roi en 1658 et en 1659 ; Mazarin l'envoya à Brouage, près de La Rochelle, le 21 juin 1659 ; elle épousa le connétable de Colonne le 11 avril 1661 ; veuve le 15 avril 1689, elle mourut en mai 1715. — Bussy-Rabutin déclare qu'elle était « laide, grosse, petite, ayant l'air d'une cabaretière ; mais de l'esprit comme un ange ! » — Somaize, son secrétaire, a tracé d'elle ce portrait : « Si toute l'Europe ne connoissoit pas les belles qualitez qui rendent Maximiliane une des plus admirables personnes de son sexe, j'aurois de la peine à me résoudre à la mettre dans ce Dictionnaire, n'ignorant pas que l'on n'auroit pas manqué de publier que j'estois obligé de dire du bien de celle de qui j'en ay tant receu ; mais, puisque la connoissance que chacun a de son mérite a levé cet obstacle, je puis dire, sans être soubçonné de flatterie, que c'est la personne du monde la plus spirituelle, qu'elle n'ignore rien, qu'elle a leu tous les bons livres, qu'elle écrit avec une facilité qui ne se peut imaginer, et, qu'encore qu'elle ne soit pas de Grèce (France), elle en sçait si bien la langue que les plus spirituels d'Athènes (Paris), et ceux mesme qui sont de l'Assemblée des quarante Barons (l'Académie Française) confessent qu'elle en connoist tout à fait bien la délicatesse ; de quoy, Madate (de la Ménardière), qui avoit l'honneur de la voir souvent, peut rendre témoignage. J'oseray ajouter à cecy que le Ciel ne luy a pas seulement donné un esprit propre aux lettres, mais encore de régner sur les cœurs des plus puissans princes de l'Europe. Ce que je veux dire est assez connu, sans qu'il soit besoin de m'expliquer devantage. »

Olympe Mancini, que Gui Patin appelle « la Bécasse », épousa Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, le 20 février 1657 ; elle ne fut plus connue dès lors que sous le nom de « la comtesse de Soissons » ; le Roi avait éprouvé une passion pour elle en 1655-1656 ; elle fut accusée d'avoir tenté d'empoisonner le Roi par jalousie (Chamillart, au 25 septembre 1681).

2. Charles de Lorraine rechercha ensuite Mademoiselle, qui lui préféra Lauzun.

M^me^ de Chevreuse, absolument hors des affaires, que la perte de M. Fouquet. Le cardinal l'avoit faite résoudre au Roi, en lui persuadant, ce qu'il croyoit lui-même, qu'il l'avoit empoisonné[1], et que c'étoit un esprit très dangereux et un surintendant peu fidèle. Le (plan du [rayé]) voyage de Nantes, et tout ce qui se passa, étoit le plan que le cardinal avoit donné au Roi.

11. M^me^ de Mazarin, une des plus grandes beautés qui aient jamais été, n'avoit point touché le cœur du Roi que de cette sorte d'inclination que produit toujours la beauté. La peur de M. de Mazarin fut si grande qu'il pensa à la faire partir sur le champ, ou pour l'Alsace, ou pour la Bretagne ; mais les confidents s'y opposèrent, et il se contenta de la mener à Vincennes, le jour même que le Roi comptoit de voir, le soir, la plus belle femme du monde, dans des circonstances à donner des espérances presque certaines (voir n° 34). Mais il falloit dire quelque chose au Roi; ils imaginèrent d'accuser ma mère d'avoir averti M. de Mazarin que le Roi pensoit à elle. Le Roi étoit d'un caractère à n'approuver aucune des raisons qui pouvoient s'opposer à ses volontés, il lui en sut mauvais gré; et, quoiqu'il lui ait témoigné depuis, en plusieurs occasions, de la confiance, et qu'il lui ait fait des grâces, elle les devoit sans doute plutôt, toutes ces distinctions, aux personnes qui s'intéressoient à sa fortune qu'à l'inclination du Roi. Quand ces mêmes personnes n'ont plus été en état de la soutenir, et que d'autres, non moins en crédit auprès du Roi, ont cru avoir intérêt de la desservir, (le fonds de [rayé]) l'ancienne impression s'est réveillée chez le Roi ; et le même prince, qui l'avoit jugée digne de lui confier les Enfants de France, lui a refusé justice et l'a exposée à des épreuves très pénibles.

12. Notre auteur se trompe lourdement sur M^lle^ de la Vallière. Jamais le comte de Guiche n'a pensé à elle ; il étoit passionnément amoureux de la fille de M^me^ de Beauvais (Polaquette), si connue par la faveur de la Reine mère ; cette fille, qui n'étoit point une beauté, étoit charmante, et joignoit tant d'esprit et des sentiments si singuliers à ses agréments qu'elle paroissoit à la Cour avec une distinction très flatteuse ; on ne peut douter qu'elle se fut flattée de pâmoir[2] le comte de Guiche[3], que le maréchal de Gramont se hâta de marier à M^lle^ de Sully (Laval [rayé]), petite fille du ch(ancelier) Seguier.

1. Gui Patin relate le bruit de l'empoisonnement de Mazarin :

1661 (7 mars). — « Il court un bruit, que je tiens faux, que l'on a découvert que le cardinal Mazarin est empoisonné. » — 1663 (6 mars). — « On montre ici en cachette un jeton, en faveur de M. Fouquet ; il y a pour ses armes un écureuil, qui a à ses côtés trois lézards, qui sont les armes de M. Le Tellier, et un serpent ou une couleuvre qui est de M. Colbert ; et l'écureuil, qui est au milieu, ne sachant de quel côté se tourner, et il a pour devise ces mots : *Quo me vertam ? Nescio,...* se voyant entre ses deux ennemis. » (Lettres à Falconnet.)

2. Bussy-Rabutin indique que la seconde M^lle^ de Beauvais, « Polaquette, fille de peu de naissance et de beaucoup d'esprit », pour qui Trimalet (le comte de Guiche) éprouvait une passion, se retira à Chaillot.

3. Armand de Gramont, comte de Guiche, épousa, le 23 janvier 1658, Marguerite-Suzanne-Louise de Béthune, âgée de 13 ans. Bussy-Rabutin le dépeint : « jeune, et

Comme ce mariage se faisoit malgré lui, et que sa passion pour Mlle de Beauvais étoit connue, on ne s'étonna pas de l'aversion qu'il témoigna pour sa femme, jusqu'à refuser de coucher avec elle, quoiqu'elle parût déjà, malgré sa grande jeunesse, belle et aimable. Mlle de Beauvais se vit accusée du procédé bizarre du comte de Guiche ; sa fierté d'ailleurs ne pouvoit se soumettre que l'on pût croire qu'elle avoit été la maîtresse d'un homme qui ne l'avoit point épousée ; elle se retira aux Filles de Sainte-Marie de Chaillot, où elle se fit religieuse, et où je l'ai connue ; elle a fait succéder au mérite éclatant, qu'elle avoit selon le monde, celui d'une parfaite religieuse.

13. Elle avoit une sœur[1] (aînée) aimable, et qui avoit beaucoup de mérite mais inférieur à sa sœur ; elle épousa le marquis de Richelieu, — quand Mlle de la Motte(-Argencourt) se fut retirée aussi à Chaillot pour l'amour de lui. Pour éclaircir cette aventure, il faut encore reprendre notre faiseur de Mémoires, qui confond[2] cette Mlle de la Motte(-Argencourt) avec Mlle de la Motte Houdancourt[3], toutes deux filles de la Reine, mais l'une plus ancienne que l'autre. Le Roi, nouveau marié, et vivant parfaitement bien avec la Reine, avoit de la sensibilité de reste ; il chercha à l'employer; il n'y avoit rien qui fut propre à lui fournir de quoi l'employer que les Chambres des Fille des deux Reines, composées de personnes très belles et très aimables. Mlle de la Motte(-Argencourt) eut la préférence ; je n'ai vu que le reste de ses charmes, mais je n'ai point eu peine à comprendre qu'elle eut été charmante ([en marge] : il faut faire son portrait). Elle avoit la plus forte et la plus sincère passion du monde pour le marquis de Richelieu, leur liaison étoit si secrète que tout le monde l'ignoroit. Aussi, quand le Roi commença à vouloir plaire à Mlle de la Motte, son air réservé et modeste, et le peu de progrès qu'il paroissoit faire, la lui fit juger une conquête digne de lui ; mais, il fut bientôt désabusé par une lettre, que l'on lui fit tomber entre les mains, que La Motte écrivoit au marquis de Richelieu, pleine des expressions les plus pas-

beau comme un ange, et plein d'amour-propre ». Boileau vante son allure au passage du Rhin (1672) :

> . . Gramont, le premier dans les flots
> S'avance, soutenu des regards du Héros ;
> Son coursier, écumant sous son maître intrépide,
> Nage, tout orgueilleux de la main qui le guide...

Mme de Sévigné raconte (8 décembre 1673) qu'en apprenant sa mort sa femme dit : « Il était aimable ; je l'aurais aimé passionnément, s'il m'avait un peu aimée » ; elle se remaria avec le duc du Lude, le 6 février 1681 ; elle devint première dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne.

Chamillart rapporte du comte de Guiche qu'il « fut longtemps les délices de la cour », et qu'il revint d'exil « avec des airs si extraordinaires que tout le monde se moquait de lui » (août 1688) ; le même auteur parle toujours de la duchesse du Lude avec la plus grande sympathie.

1. Jeanne-Baptiste de Beauvais, l'aînée, épousa le marquis Louis-Armand de Richelieu.

2. Plusieurs auteurs ont commis la même erreur, Chamillart (au 22 février 1689) et Poitevin entre autres.

3. Anne-Lucie de la Motte-Houdancourt épousa le marquis de la Vieuville ; Mlle de la Motte-Argencourt s'était retirée à Chaillot, où Mlle de la Vallière vint un jour la rejoindre.

sionnées, et, de plus, elle lui parloit de l'amour du Roi et l'assuroit que rien ne pouvoit ébranler sa fidélité. Le Roi a toujours dit qu'il ne savoit d'où venoit cette lettre ; il y a apparence qu'elle fut dérobée à La Motte par quelqu'une des ses compagnes, qui se flattoit peut-être de prendre sa place ([en marge] : lettre rendue à Mézières), car si cette lettre à (rayé). Quoi qu'il en soit, le Roi se trouvoit dans un état trop violent pour ne pas éclater, il porta la lettre aux Reines, et blâma ouvertement le peu de vigilance de M^me^ de Navailles, dame d'honneur de la jeune Reine, et sous les ordres de qui étoit alors la Chambre des Filles ; le Roi exila M^me^ de Navailles, — à qui il eut pardonné aisément d'avoir mal gardé La Motte, si elle n'avoit manqué son devoir que pour l'amour de lui. Sur les premiers bruits de cette aventure, La Motte prit son parti et se retira aux Filles Sainte-Marie de Chaillot, et le marquis de Richelieu quitta la cour, quand M^lle^ de la Motte se fut déclarée qu'elle ne sortiroit point du couvent.

14. Et, quand le temps, et l'amour du Roi pour M^lle^ de la Vallière eut adouci le ressentiment du Roi, le marquis de Richelieu revint. Il avoit déjà de l'estime pour M^lle^ de Beauvais ; l'amour s'y joignit, il l'épousa ; il crut ainsi se faire une protection contre (le peu de [rayé]) l'aversion que le Roi avoit pour lui. Mais cette protection manqua bientôt ; la Reine mère mourut, et, quoiqu'il eut bien du mérite, sa fortune fut bornée ; il ne put faire son chemin.

15. (En rapportant l'histoire des prétend [rayé]). Le faiseur des Mémoires a été bien mal instruit, ou bien malin de n'avoir pas dit qu'après la mort du comte de Guiche on avoit été convaincu que la nature ne lui avoit pas été favorable en tout ; on vit alors la véritable raison de l'aversion qu'il avoit témoignée pour M^me^ la (duchesse [rayé]) comtesse de Guiche, dont la conduite et la beauté auroient ramené un mari qui n'auroit pas eu des raisons si essentielles de ne point se raccommoder. Ce défaut justifie la vertu des femmes qu'il a attaquées et condamne en quelque sorte (leurs [rayé]) les maris[1], dont (ordinairement [rayé]) la jalousie (ne) regarde (pas) rarement les seuls sentiments du cœur ; mais, d'un autre côté, il ne rendoit le comte de Guiche que plus dangereux : comme il ne vouloit point mettre à fin ses aventures, il éclatoit quand celà lui convenoit ; et, comme les obstacles ne lui ôtoient point de solides plaisirs, il n'avoit rien (plus) à cœur que les intérêts de sa vanité.

16. Quand le Roi tourna les yeux sur M^lle^ de la Vallière, elle étoit prête d'épouser un gentilhomme, du pays chartrain si je ne me trompe, (nommé Estouteville) ; elle en étoit passionnément aimée, et il s'en croyoit aimé. Il étoit aimable ; c'était un parti avantageux pour M^lle^ de la Vallière (cette fille l'avoit jugé ainsi). C'est un conte ridicule que ce que l'auteur des Mémoires dit du prétendu incident de M^lle^ de la Vallière avec M. de Bragelongne. Mais, leur étoile, bien différente l'une de l'autre, la conduisit à être la maîtresse du Roi, et le pauvre Estoute-

1. L'auteur pense à Ferrand.

ville ne put la perdre, par une aventure si cruelle à son amour, sans en perdre la vie.

17. (Le Roi témoigna à Madame tant d'amitié) Mme de la Vallière n'étoit point de ces beautés éclatantes, comme Mme de Mazarin et Mme de Montespan, — mais il est des charmes que les yeux du public n'aperçoivent que foiblement et qui n'agissent dans toute leur étendue que sur ceux qui les considèrent avec attention. Le Roi donnoit à Madame tout le temps qu'il auroit donné à une maîtresse, et son assiduité chez elle, et les plaisirs qui l'accompagnoient, avoient donné quelque léger soupçon qu'il la trouvoit peut-être trop aimable. Il (avoit vu) voyoit incessamment Mlle de la Vallière, mais, sans s'être aperçu (combien elle étoit aimable ; elle) de ses charmes ; elle avoit fait plus d'attention à ceux du Roi, et, il lui avoit échappé plus d'une fois, devant plusieurs personnes, que le Roi eut été bien dangereux pour elle, s'il avoit été de même condition. On l'en plaisanta ; et, quelqu'un l'ayant dit à Monsieur (celui-ci) le redit au Roi, qui remercia galamment Mlle de la Vallière de sa prévention pour lui. L'embarras, où la mit un tel discours, l'embellit aux yeux du Roi ; il y vit la modestie et la pudeur qui plaisent même aux hommes les plus galants. Depuis ce jour-là, il avoit pour elle des manières galantes et des distinctions ; on les attribua à ce qui s'étoit passé.

18. Il paroissoit alors avoir un commencement d'intrigue avec Mme de Monaco. Mais elle n'alla pas loin, et ne servit qu'à convaincre le Roi qu'elle avoit une liaison avec son cousin le duc de L(auzun), qui lui avoit donné de grands droits, (et dont sa hardiesse naturelle) il eut la hardiesse de s'en servir un jour, en présence du Roi. Il causoit avec elle ; elle était assise sur une estrade, et sa main y étoit appuyée ; M. de L(auzun), jaloux, et impatient de leur conversation, feignit d'avoir affaire sur l'estrade et de ne pas apercevoir la main de Mme de Monaco, sur laquelle il appuya son talon pointu, et lui (fit) une si cruelle douleur qu'elle ne put la dissimuler[1].

19. Le Roi devint bientôt amoureux tout de bon de Mlle de la Vallière ; plus il la voyoit, plus elle lui paroissait aimable ; elle étoit si opposée à la coquetterie, que le Roi ne put douter que ce ne fut une très honnête personne ; aussi s'attache-t-il à elle avec tout le mystère qui suit le véritable amour. Mais, ne pouvant résister à une contrainte, qu'un Roi s'impose encore plus difficilement qu'un autre, il exigea d'elle qu'elle fit la malade ; on lui ordonna des eaux. Et, comme la Chambre des Filles est un séjour peu tranquille, Madame consentit qu'elle allât au palais Brion[2]. C'étoit un petit corps de logis, qui communiquoit au Palais Royal par le jardin, et qui donnoit sur la rue de Richelieu par laquelle on y pouvoit entrer ; il occupoit une partie de ce qui compose

1. Bélise, dans ce passage, est d'accord avec Bussy-Rabutin.

2. L'hôtel Brion occupait l'emplacement de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture, où se trouve actuellement le Théâtre-Français ; Lair ne mentionne pas cette visite nocturne de Lauzun.

à présent l'appartement de M^me^ la duchesse d'Orléans. Ce fut là qu'il lui arriva une aventure, qui mérite d'être sue ; on bâtissoit dans la cour du palais Brion, ainsi on y pouvoit entrer de la rue ; les fenêtres de la chambre qu'habitoit M^lle^ de la Vallière n'avoient qu'un simple chassis de verre ; sous ses fenêtres, jusqu'au chevet de son lit, étoient des pliants ; la garde-robe, où couchoit une fille, étoit dans la petite ruelle de son lit ; et, heureusement pour M^lle^ de la Vallière, elle étoit couchée proche de cette ruelle et tournée de ce côté-là ; elle entendit, à deux heures après minuit, un petit bruit vers ses fenêtres ; elle prêta l'oreille, et elle n'entendit plus rien ; mais un moment après, elle entendit une voix, proche de son lit, qui dit : Dormez-vous ! On peut juger que sa frayeur ne fut pas médiocre ; mais sa présence d'esprit fut encore plus grande, elle se jeta dans sa garde-robe dont elle ferma la porte aux verrouils. M^lle^ Bourlanasque sonna un valet de chambre, qui, trouvant la porte fermée en dedans, et voyant que l'on ne (vouloit) lui ouvroit pas, prit le parti d'enfoncer la porte à coups de bûche ; lorsqu'il fut entré avec de la lumière, et qu'il ne vit point M^lle^ de la Vallière dans son lit, il l'appela ; sa voix rassura celles qui s'étoient enfermées, elle conta son aventure à travers la porte. Poirier chercha partout, et il ne vit personne ; il trouva seulement un chassis levé et une échelle à une des fenêtres. Et l'on connut que celui qui étoit entré avoit marché sur les sièges pliants, pour faire moins de bruit, car ses pas y étoient marqués ; le plâtre qui étoit dans la cour en étoit cause. M^lle^ de la Vallière ne douta pas que l'on n'eut dessein ou sur sa vie, ou sur sa beauté. Le Roi fut instruit de ce qui s'étoit passé ; il vint la voir, et, en examinant les pas que le plâtre avoit très bien marqués, il crut reconnoître les souliers du duc de L(auzun) et son soupçon tomba sur lui, quoiqu'il eut témoigné de la jalousie quand le Roi avoit rendu des soins à M^me^ de Monaco, le Roi crut qu'il pouvoit avoir consenti à servir celle que lui donnoit M^lle^ de la Vallière. Et, quoiqu'il en soit, l'auteur de cette entreprise a échappé à la pénétration du Roi ; et cet accident, joint à la fameuse lettre[1] qui causa la prison de M. de Vardes (èt qui) fit prendre au Roi la résolution de tirer M^lle^ de la Vallière de la Chambre des Filles ; il le dit à Madame, on se hâta de raccommoder le palais Brion et on mit l'appartement en sûreté.

20. La sortie de M^lle^ de la Vallière de la Chambre ne laissa pas douter de l'amour du Roi ; mais l'intrigue étoit conduite avec tant de prudence, elle étoit si modeste et si réservée, que l'on ne savoit où en étoient les deux amants. La Reine Mère, à qui l'on avoit dit qu'elle étoit grosse, crut avoir trouvé un moyen de s'en éclaircir ; quand Madame alloit chez la Reine, les Filles de l'une et de l'autre

1. Vardes révélait à la Reine la conduite du Roi ; à sa mort, Chamillart note qu'il fut « regretté de tous ceux qui le connaissaient », parce qu' « il était l'homme de la cour le plus capable de remplir la charge de gouverneur de Monseigneur duc de Bourgogne » (au 3 septembre 1688)

jouaient au volant en leur présence, mais il falloit faire passer le volant au-dessus d'un cordon que l'on tendoit à travers la chambre. La Reine ordonna que l'on le mit bien plus haut qu'à l'ordinaire; elle pensa que si ce qu'on lui avoit dit de M^lle^ de la Vallière étoit vrai, qu'elle refuseroit de jouer à un jeu où il étoit possible qu'une femme grosse se blessât. Mais elle n'hésita pas, ce qui affoiblit les soupçons que la Reine avoit de sa grossesse. Ce premier enfant n'a point été reconnu, et il n'a vécu que deux ou trois ans; il vit le jour à Vincennes. M^lle^ de la Vallière étoit logée dans un appartement, par lequel il falloit passer pour aller de chez la Reine à la tribune; pour ne faire passer l'état où elle étoit que pour une légère incommodité, elle ne se contenta pas de se parer dans son lit, elle le couvrit de fleurs; et le péril où elle s'exposoit est une preuve de sa vertu et de la (force) violence de sa passion pour le Roi. Le parti qu'elle a pris, quand elle a été assez heureuse pour en guérir, a bien fait voir qu'elle ne tenoit qu'au Roi, bien éloignée des autres maîtresses qui ne font cas des bonnes grâces du Prince que pour satisfaire d'autres passions; elles font gloire de... (interrompu).

21. Réfutation de l'abbé de Choisy (après 1725). — « Monsieur, j'ai mille remerciements à vous faire de votre attention à m'envoyer les Mémoires de l'abbé de Choisy, et d'avoir renoncé, pour l'amour de moi, à l'empressement que l'on a ordinairement de voir des premiers un ouvrage que vous me marquez qui a la vogue.

Mais, Monsieur, vous savez que les campagnards (comme moi [rayé]) résistent aux modes et qu'ils jouissent d'un loisir qui les met à portée de faire des réflexions qui ne sont pas toujours favorables aux livres qui leur tombent sous la main. Le tumulte de Paris, et celui de la Cour, ne laisse pas le temps d'agir au discernement de la plupart des gens; une superficie brillante, propre à exciter la curiosité ou si vous voulez la malignité, suffit pour faire louer un ouvrage, qui, ramené à de vrais principes, ne mériteroit que du blâme.

C'est le jugement que j'ai pris la liberté de porter d'un livre que tout le monde achète; je ne puis vous exprimer à quel point je suis indigné des méprises que cet auteur a faites. Quoiqu'il prenne le ton d'un homme, mieux instruit qu'un autre par les liaisons intimes qu'il prétend avoir eues avec des personnes importantes. Mais, si je cède un jour à la (déman [rayé]) tentation d'examiner ces Mémoires-là, je vous ferai voir tant de bévues, que vous serez très convaincu qu'ils n'ont rien d'utile, ni même rien de véritablement agréable. Il déchire mal à propos, et les personnes, et les naissances; il en use à l'égard de la noblesse, comme Montaigne à l'égard de la grandeur; il disoit plaisamment : Puisque nous ne pouvons y parvenir, vengeons-nous à en médire.

22. Je me renfermerai dans cette lettre à ce qui regarde un ministre, pour lequel je vous connais de la vénération, et que vous avez souhaité tant de fois qu'il pût ressuciter. Je ne vous dirai que ce que

j'ai appris par des personnes, mieux instruites que celles qui ont parlé à l'abbé de Choisy, qui est d'ailleurs plein de contradictions; il ne faut que l'opposer à lui-même, pour faire voir qu'il écrit sans discernement et sans jugement.

Il dit que l'ambition de M. Colbert l'avoit rendu ennemi de M. Fouquet, et qu'il a été le moteur de sa perte; quoiqu'il dise ensuite que M. le cardinal Mazarin avoit fait voir au Roi qu'il devoit se défaire de ce surintendant et se servir de M. Colbert. Le portrait de M. Fouquet (que l'on lit dans ces Mémoires-là [rayé]) n'est point de la façon de M. Colbert, c'est l'abbé de Choisy qui nous le donne, — cependant il suffit pour la justification de M. Colbert. Je conviens qu'il n'aimoit pas M. Fouquet, la différence des caractères en étoit une raison bien naturelle.

Mais, il y en a une autre: M. le cardinal Mazarin avoit des soupçons sur sa maladie, qui étoit effectivement très bizarre; ses soupçons tombèrent sur M. Fouquet. Il s'en étoit ouvert à l'évêque de Fréjus, à M. Colbert et à M. de Bellinzani; j'ai entendu dire à ce dernier que M. le Cardinal l'avoit même dit au Roi; Dieu me garde de croire que M. Fouquet ait été coupable de la mort du cardinal, un soupçon n'est pas une preuve. Les personnes importantes, au point où l'étoit cette Eminence, ne veulent point mourir d'une mort naturelle; elle leur paroit les confondre avec le commun des hommes.

23. Je ne veux vous dire qu'un fait, ignoré de l'abbé de Choisy, qui ne nous apprend que ce (dont il) n'a pu être témoin, — relativement à ce qu'il dit de M^lle^ de la Vallière, à qui M. Fouquet fit offrir par M^me^ du Plessis-Bellière vingt mille pistoles pour obtenir ses bonnes grâces. [rayé:] (Je ne m'étendrai point à vous exprimer que, de toutes les personnes de la cour, il n'y en avoit pas une moins capable de donner à un homme la hardiesse de lui faire une telle proposition; sa modestie, et sa conduite irréprochable, ôte à tout ce conte toute vraisemblance. L'abbé de Choisy évite les dates, c'est la seule marque de jugement qu'il donne dans ses Mémoires : s'il avoit marqué en quelle année M. Fouquet avoit tenté la vertu de M^lle^ de la Vallière on auroit pu trouver si c'étoit celle où le Roi commençoit à la préférer à toutes les autres femmes; ce qui convaincroit l'abbé Choisy de mensonge). De toutes les personnes de la cour, on peut assurer qu'il n'y en avoit point qui dût moins s'attirer une telle proposition que M^lle^ de la Vallière; sa conduite étoit irréprochable, et sa modestie si visible, qu'il faut être l'abbé de Choisy pour rapporter une chose si peu vraisemblable, et que personne ne pouvoit savoir quand elle auroit été; M^me^ du Plessis-Bellière n'en pouvoit parler qu'à son confesseur. M. Fouquet, outre la honte d'un refus, avoit de bonnes raisons pour ne pas donner une semblable preuve de la dissipation qu'il faisoit des deniers du Roi; et, pour M^lle^ de la Vallière, de l'humeur dont elle étoit, je parierois bien qu'elle eut été moins satisfaite d'avoir refusé les vingt mille pistoles que honteuse que l'on les lui eût offertes. Mais l'abbé de Choisy y embrouille les faits les plus

certains, et nous en donne dont on n'a jamais entendu parler et qui sont sans vraisemblance[1].

24. Mais, revenons à M. Colbert. L'abbé de Choisy en fait un portrait, qui ne le fait pas paroître meilleur peintre que celui qui fut obligé de mettre au-dessous du sien : ceci est un homme. Effectivement on ne pourroit reconnoître M. Colbert, à ce que dit l'abbé de Choisy de son caractère et de ses talents. Ses ennemis ne lui ont pas fait la même injustice; et, si on lui a reproché d'avoir persuadé le Roi que sa puissance alloit jusqu'à user du bien de ses sujets, avec plus de hardiesse que n'avoient fait ses prédécesseurs, on n'a pas nié que ce ne fut un ministre laborieux, appliqué, cherchant, avec une vigilance qui n'a point d'exemple, le moyen de donner beaucoup d'argent au Roi sans appauvrir l'État. Peut-on lui refuser la louange d'avoir trouvé un secret si rare?

25. N'est-ce pas lui qui a fait fleurir le commerce en France, créé la marine qu'il a rendue capable de faire tête à deux puissances maritimes devant lesquelles les François ne pouvoient se montrer. L'abbé de Choisy joint, à l'affectation de blâmer un grand ministre, l'ignorance la plus grossière, en voulant persuader que l'établissement que M. Colbert avoit fait des manufactures marquoit qu'il avoit des vues courtes. Ce grand docteur décide qu'il n'y a rien de moins utile à un État que de ne pas tirer des marchandises des autres pays; le commerce étant, dit-il, un lien naturel entre les nations. Si l'abbé de Choisy avoit entendu la matière, dont il se donnoit la peine de juger, il auroit su qu'un ministre est fort habile quand il trouve le moyen de donner aux étrangers plus de marchandises qu'il n'en tire d'eux. Il est faux que M. Colbert ait interdit le commerce étranger. Mais, par les manufactures établies dans le royaume, il lui a procuré deux grands avantages : il a fait que tout le monde a travaillé, et, en faisant voir aux étrangers qu'en un besoin on pouvoit se passer d'eux, il a tenu leurs marchandises à un prix raisonnable; au lieu qu'avant l'établissement des manufactures en France, ils vendoient tout ce que l'on tiroit d'eux un prix exhorbitant; depuis qu'il y a eu des points de France, j'ai vu des points de Venise, qui coûtoient deux cents francs, que l'on avoit vendus autrefois quatorze cents livres.

26. Au reste, quand je dis que l'on reproche à M. Colbert d'avoir trop étendu le droit du Roi, je ne prétends pas que ce reproche fut fondé comme on le croiroit. M. Colbert étoit persuadé, avec raison, que le Roi est maître de la portion des biens de ses sujets qui est nécessaire pour la défense et l'agrandissement de l'État[2], — que sa dignité réside dans la personne de son Roi, et qu'ainsi il est juste que

1. Jules Lair crut d'abord à l'existence de cette proposition (*Louise de la Vallière*, 1882), puis à un espionnage (*Fouquet*, 1890); — il a conclu finalement à l'invraisemblance (*Louise de la Vallière*, 1907, édition posthume).

2. Beauvillier pensait que les sujets avaient le devoir d'offrir au Roi une partie de leurs biens. (*Pensées intimes.*)

sa grandeur éclate ([rayé] dans sa maison et dans sa personne). — Il faut aussi, pour juger juste des intentions de M. Colbert, considérer le temps qui avoit précédé son ministère, temps où la puissance royale avoit été avilie en toute manière, et où le Roi, sans compter les périls de la guerre civile, s'étoit trouvé obligé de mettre en gage le balustre d'argent de la Reine sa mère, pour avoir, non de quoi fournir à des plaisirs, mais de quoi avoir les aliments les plus nécessaires. M. Colbert a-t-il eu tort de mettre Roi hors d'état de craindre une pareille situation, et de sauver les François de la honte d'y éduire leur Roi?

27. On a aussi reproché à M. Colbert d'avoir trop affoibli le crédit du Parlement. J'avoue qu'il en a été à souhaiter, qu'en le mettant hors d'état de retomber dans l'égarement où il étoit dans la guerre civile, (qu')il eut conservé assez de crédit pour se faire craindre, par de sages remontrances, à des ministres qui abuseroient de leur pouvoir. Un Parlement, sage et accrédité, nous a été bien nécessaire dans ces temps malheureux dont nous ne faisons qu'à peine de sortir. On dit que M. Colbert ne pouvoit prévoir; ce qu'il avoit vu de ses yeux étoit un motif supérieur pour l'indisposer contre un corps qui avoit abusé de ses droits. Et, peut-on imaginer que le Roi n'avoit pas ses impressions particulières, et qu'élevé dans les troubles de la guerre civile et entre les mains de la Reine sa mère et de M. le Cardinal que l'on avoit mis tous deux au désespoir, il n'eut pas pris de lui-même la résolution d'affoiblir des corps qui abusent de leur autorité. Il est vrai que Louis XIV a donné trop d'étendue à la maxime de M. Colbert ; mais doit-on s'en prendre à celui qui dit une vérité, si, en la poussant trop loin, on en abuse?

28. Cependant, malgré la magnificence du Roi, et l'argent immense qu'il a mis en bâtiments, si M. Colbert n'avoit pas été traversé, il auroit eu le succès d'un bon médecin qui a soin de réparer les forces qu'il a été obligé de diminuer. Si l'abbé de Choisy avait été bien instruit, ou qu'il eut aimé vérité, il auroit démêlé les choses que M. Colbert a faites par lui-même, de celles auxquelles il a été forcé par l'envie de ministres, qui n'étoient pas aussi bien intentionnés que lui pour le bien du public, et qui ont eu peut-être moins de satisfaction de leur propre fortune que la douleur de celle de M. Colbert ; toute la modération qu'il a marqué en toute occasion à leur égard n'a jamais servi qu'à les aigrir davantage. Cette funeste division, qui a causé de grands maux à l'État, et (a), si on ose dire, diminué la gloire du Roi. Pendant que M. Colbert n'étoit occupé qu'à régler les finances et qu'à réparer les désordres précédents, on (ne) cessoit d'inspirer au Roi une gloire guerrière, qui a mis toute l'Europe en feu. L'abbé de Choisy devoit dire que ces guerres, entreprises sur des fondements quelquefois assez légers et quelquefois faux, forçoient M. Colbert à ne pas suivre ses vues, par des fonds immenses qu'il étoit obligé de fournir ([rayé] pour la guerre). L'abbé de Choisy, si bien instruit, n'a pas dit un mot de la

guerre contre M. de Savoye ([rayé] entreprise) résolue sur une lettre de M. de Catinat qu'un ministre se donna la liberté de lire en plein Conseil autrement qu'elle n'étoit ; et, le Roi, trompé, et irrité contre M. de Savoye, lui déclara la guerre. C'est ce que ce ministre avoit souhaité. ([Rayé] Toutes les fois qu'il déterminoit le Roi à la guerre), il trouvoit un double avantage à la guerre : sa propre considération augmentoit, et il jetoit M. Colbert dans de grands embarras, et ces embarras pouvoient à la fin causer sa disgrâce.

Il est certain qu'excédé (et irrité) et effrayé de tout ce qu'il (seroit) étoit obligé de faire pour fournir à la guerre et aux dépenses du Roi, il a demandé plus d'une fois à se retirer. Et il en avoit pris un jour une si forte résolution, qu'il l'annonça à toute sa famille ; le chagrin, qu'un tel parti leur causoit, ne fut pas ce qui affoiblit M. Colbert, ce fut la parole que le Roi voulut bien lui donner qu'il feroit rendre à l'avenir un compte exact des fonds de la guerre.

29. Mais, peut-on s'empêcher de réfléchir sur l'aveuglement des hommes. M. de Louvois, triomphant de son artifice, rencontre sa perte dans le sujet de sa joie : M. de Savoye, ayant trouvé le moyen de faire parvenir jusqu'au Roi ([rayé] un mémoire qui contenoit) ses plaintes et sa justification[1], S(a) M(ajesté) entra dans une si grande colère qu'il ne put la dissimuler en travaillant avec ce ministre, à qui il fit lire le mémoire. Il ne pouvoit se justifier, mais il pouvoit avoir recours à la clémence du Roi. Loin de prendre ce parti, il se jeta sur les reproches et sur le récit de ses services. La colère du Roi augmentant, M^me^ de Maintenon fit retirer M. de L(ouvois), — qu'elle envoya quérir le lendemain ; elle lui fit voir l'imprudence de sa conduite, et lui conseilla de se présenter à l'ordinaire pour travailler avec le Roi : qu'il ne lui parleroit point du passé. Il obéit Mais, en rentrant chez lui, il se trouva mal et mourut dans un instant[2]. — ([Rayé] Sheron, son médecin, entra, marri, peu de temps après, et crut devoir confier à la famille du ministre que : sa mort n'avoit point été naturelle. La droiture du Roi ne lui auroit pas permis de telles conclusions, si la faute de M. de L(ouvois) n'avoit pas été d'une nature à permettre au Roi les résolutions les plus violentes. Et, si on ne

1. Il s'agit ici : d'abord d'une déformation, en 1690, d'une lettre de Catinat (probablement de celle des 18-19 mai), dont l'original fut découvert après la mort de Louvois en 1691, ou de la lettre du duc de Savoie à Louis XIV du 20 mai 1690 ; — ensuite d'un mémoire justificatif de Victor-Amédée de Savoie qui parvint au Roi, à l'insu du ministre, par la voie Varani, Seignelay (mort le 3 novembre 1690), M^me^ de Saint-Géran et M^me^ de Maintenon, entre le 5 et le 24 mai 1690, et fut mis sous les yeux de Louvois en juillet 1691.

Rousset (*Histoire de Louvois*, 7^e^ éd., 1886-1891) reconnaît des faits analogues. Chamillart rapporte la version de l'empoisonnement (au 16 juillet), Saint-Simon déclare la tenir de lui, — pour l'opinion contraire, voir D^rs^ Dorveaux et Cabanes (*Intermédiaire des Chercheurs*, LV, 455). Une rédaction du mémoire, qu'on croit apocryphe et qu'on attribue à Saint-Évremond, circula en 1692.

2. Après la mort du ministre, la famille crut à un empoisonnement par un domestique soudoyé par l'ennemi. — Catinat battit en retraite, et on négocia au commencement de 1692. — Le nom du médecin est généralement orthographié « Séron ».

le savoit pas d'ailleurs, la famille de M. de L(ouvois) n'ignoroit pas qu'il y a des théologiens persuadés que les Princes sont les maîtres des formalités, et qu'ils agissent en sûreté de conscience, quand le crime qu'ils veulent punir est évident; je vous avoue, Monsieur, que je suis de cette opinion-là. Je ne décide rien cependant sur la mort de M. de L(ouvois) ; je vous rapporte seulement des faits dont j'ai une entière certitude.) — Au reste, la lettre de M. de Catinat fut trouvée dans les papiers de M. de L(ouvois), lorsque l'on mit chez lui le scellé de la part du Roi. On y trouva aussi écrit de sa main, qu'il avoit quatorze millions au Roi, pour subvenir aux dépenses extraordinaires ; précaution qui marque combien ce ministre s'est peu soucié du bien de l'État. Au reste, on n'a pas douté que ce n'eut été Mme de Maintenon qui avoit remis au Roi le mémoire de M. de Savoye ; on savoit que M. de L(ouvois) ne l'aimoit pas, et n'en étoit pas aimé ; mais tout le monde n'en a pas démêlé la véritable raison.

30. (La voici) : M. de Seignelay, à la mort de M. Colbert, jeune, et ne se flattant pas d'être encore assez accrédité dans l'esprit du Roi pour se soutenir contre les ennemis de son père, se tourna du côté de Mme de Maintenon[1]; Mmes de Chevreuse et de Beauvillier étoient fortifiées avec elle. Le personnage de Mme de Maintenon demandoit qu'elle admit dans sa familiarité des personnes dont la vertu et la piété étoient hors de tout soupçon ; mais M. de Seignelay ne prit point ce canal-là. Mme de Saint-Géran étoit une espèce de favorite, elle avoit de grandes obligations à la maison Colbert, M. de Savoye avoit tout pouvoir auprès d'elle. M. de Seignelay se servit de lui pour conduire Mme de Saint-Géran. On n'eut pas la peine de mettre Mme de Maintenon dans les intérêts de M. de Seignelay. Si les dames qui ont la faveur des Princes sont nécessaires aux ministres, les ministres ne leur sont pas inutiles ; et Mme de Maintenon avoit encore une raison pour pencher de ce côté-là, qui est la meilleure auprès des femmes ; il lui échappa un jour de dire que : il n'y avoit qu'à regarder ces deux ministres, pour ne pas balancer à prendre les intérêts de l'un contre l'autre. Mais, comme Mme de Maintenon n'a conduit le Roi qu'avec de grands ménagements et qu'en lui cachant, avec une profonde dissimulation, le crédit qu'elle avoit sur lui, la protection qu'elle accorda à M. de Seignelay ne parut pas d'abord assez forte pour garantir le pauvre M. de Bellinzani.

31. M. Le T(ellier) et M. de L(ouvois), qui désiroient passionnément la perte de M. de Seignelay, mirent dans l'esprit du Roi le soupçon que M. Colbert n'avoit pas été aussi irréprochable que S(a) M(ajesté) l'avoit cru, et que, si elle mettoit Bellinzani à la Bastille, il diroit bien des choses, qui importoient au service de S(a) M(ajesté),

1. Somaize a inscrit Mme de Maintenon dans son « Grand Dictionnaire des Pretieuses », sous le non de « Sophronie », ainsi que son amie Mme de Saint-Géran sous celui de « Galathée » : « Galathée est une femme de qualité, qui voit les plus célèbres Pretieuses d'Athènes (Paris). Il y a mesme assemblée chez elle, et elle est fréquemment visitée des plus grands ministres de cet empire ; elle loge dans la place Dorique (Royale). »

et que même il avoit laissé entrevoir qu'il diroit ce qu'il savoit, si son honneur étoit à couvert. Mais M. de Bellinzani, qui n'avoit rien à dire, ne dit rien. Ses persécuteurs, voyant qu'ils ne réussissoient pas de ce côté-là, furent obligés, pour ne se pas discréditer entièrement, d'accuser Bellinzani de malversations dans l'exercice de sa charge d'intendant général du commerce et (des) manufactures de France ; et, quoique l'on grossit des niaiseries qui causèrent la disgrâce de M. Desmaretz, on fut obligé, pour asseoir une condamnation contre M. de Bellinzani, de supposer un faux interrogatoire; c'est un fait que M. de Seignelay justifia dans les suites au Roi, à qui il en fit voir cinq qui ne contenoient rien (de capable de) qui dût produire l'arrêt que l'on avoit donné contre B(ellinzani) ; le Roi lui dit qu'il en avoit vu un sixième, mais M. de Seignelay n'eut pas de peine à convaincre le Roi, par la clôture des cinq interrogatoires et la date de l'arrêt, que celui que l'on avoit fait voir à S. M. étoit supposé. Je ne doute pas que cela ne fit une impression dans l'esprit du Roi, désavantageuse à M. de L(ouvois); mais S(a) M(ajesté) ne fut point susceptible du scrupule d'avoir causé la mort d'un homme, qui avoit bien servi, et la ruine de sa famille, sur une fausseté ; — M. de B(ellinzani) mourut donc à Vincennes où il avoit été transféré, dans la même chambre où étoit mort M. de Puylaurens, autre victime d'un ministre. Sa prison fut si rigoureuse, quoiqu'il ne s'agit en façon du monde d'un procès criminel, que l'on refusa à sa famille la consolation de lui rendre des soins dans sa maladie; et la présidente Ferrand, sa fille, pour qui M^me^ la duchesse d'Aumont avoit une amitié particulière, eut besoin du pouvoir qu'elle avoit sur l'esprit de M. l'Archevêque de Paris pour obtenir la permission de voir son père; mais on conduisit la chose de façon qu'elle le trouva sans connoissance et qu'elle le vit expirer.

32. Les Le T(ellier) ne s'étoient pas contentés d'avoir fait périr en prison un homme, qui n'avoit rien à dire, mais qui auroit parlé s'il en fut sorti, — ils craignoient le courage et le ressentiment de M^me^ de Bellinzani, qui n'étoit pas moins bien instruite que son mari ; on résolut de l'arrêter. M. Bontemps, qui en avoit entendu faire la proposition au Roi, en avertit M. de Seignelay, qui fit dire à M^me^ de Bellinzani par le président Ferrand, son gendre, de se retirer et même de sortir du royaume. Elle suivit ce conseil et passa en Flandre, déguisée en homme, par la vigilance de sa famille; malgré un ministre puissant qui poursuivoit sa proie, elle lui échappa et arriva à bon port à Bruxelles. L'ancien attachement de M. de Bellinzani à M. le Cardinal Mazarin avoit donné à M^me^ de Bellinzani de grandes liaisons avec tout ce qui avoit appartenu à M. le Cardinal ; ainsi, elle voyoit souvent M^me^ la Comtesse de Soissons, qui étoit alors à Bruxelles, par un malheur bien connu de tout le monde; on en fit une affaire à M^me^ de Bellinzani auprès du Roi. M. de Seignelay, toujours bien averti, lui fit mander de sortir de Bruxelles; elle se retira à Malines, où elle resta jusqu'au moment que M. de Seignelay se crut en état de

faire voir au Roi le procès de feu M. de Bellinzani. Ce fut alors que le Roi lui permit de revenir, mais à condition de ne pas se présenter devant lui.

33. S(a) M(ajesté) lui avoit donné, en diverses occasions, des marques d'estime et de bonté ; il l'avoit nommée sous-gouvernante des enfants de France, mais la Reine n'avoit point eu d'enfants depuis, et, lorsque Mgr en eut, ce fut encore par l'intrigue des Le T(ellier) que l'on lui préféra les anciennes sous-gouvernantes dont l'âge étoit peu propre à de telles fonctions. Si Mme la Maréchale de la Motte en avoit été la maîtresse, elle eut donné la préférence à Mme de Bellinzani dont elle connoissoit la capacité. Le Roi lui avoit encore donné d'autres marques de confiance, dont je vous parlerai quelque jour ; mais, au fond, il ne l'aimoit pas.

34. Puisque l'occasion s'en présente, je veux vous en apprendre la cause ; elle est digne de votre curiosité.

Le signor Att, connu depuis sous le nom de l'abbé Mélani, vint en France et s'attacha à M. le Cardinal Mazarin. Il étoit habile musicien, et avoit une de ces voix qui coûtent si cher en Italie à ceux qui les possèdent. Il devint amoureux de l'admirable Hortense[1] ; le moyen de la voir, sans l'aimer ! M. le Cardinal la maria, comme tout le monde sait, à M. de Mazarin. Et, quoique dans les premiers temps de son mariage il parut singulier et ombrageux, il laissa au signor Att une entière liberté de voir Mme de Mazarin. Il se lia avec la fameuse Mme du Ru, dont il est parlé dans les Mémoires de M. de Mazarin[2] ; cette Provençale avoit si bien trouvé le foible de M. de Mazarin que personne n'étoit mieux qu'elle avec lui. Le signor Att[3], et elle, imaginèrent un moyen de faire fortune ; et ce moyen étoit de faire Mme de Mazarin maîtresse du Roi. Après s'être concertés ensemble, Att fit liaison avec un valet de chambre du Roi, dont j'ai absolument oublié le nom ; et ce fut par ce canal-là qu'il fit dire au Roi, de sa part, que ceux qui approchoient Mme de Mazarin s'aperçevoient de l'inclination qu'elle avoit pour le Roi. Il n'avoit alors aucun engagement ; le moyen de faire le cruel, avec la plus belle femme du monde ! Il commença d'aller souvent jouer au palais Mazarin. Mme du Ru ne manqua pas de faire remarquer à Mme de Mazarin l'empressement du Roi, et elle n'oublia rien pour la porter à y répondre. On a peine à comprendre

1. Hortense Mancini, célèbre par sa beauté et par sa naïveté, épousa, le 28 février 1661, le duc de la Meilleraye, qui prit le nom de duc de Mazarin, et passa pour jaloux. Hortense se retira en Savoie, puis en Italie, enfin en Angleterre où elle fut courtisée par Saint-Evremond ; elle mourut à Londres, le 2 juillet 1699, âgée de cinquante-trois ans.

Le voyage en Alsace se place en février 1664. Mme de Mazarin était accompagnée par Mme de Bellinzani, lorsqu'un ordre du Roi lui enjoignit de se retirer momentanément à l'abbaye du Lys.

2. *Mémoires*, D. M. L. D. M. ; Cologne, 1675.

3. Atto Mélani, chanteur des opéras italiens et aumônier du cardinal Mazarin, fut nommé vers 1669 à l'abbaye de Beaubec. (Voir à ce sujet Bojani, *Innocent XI*, tome 3.) Étienne Girardin lui succéda dans ce dernier bénéfice.

qu'une femme, peu éprise de son mari, dans un âge où l'on prend la vanité pour la gloire, le Roi étant d'ailleurs très aimable, ne fut point touchée de sa prétendue passion pour elle ; mais il est constant qu'elle se moqua des conseils de Mme du Ru et qu'elle se conduisit d'une façon avec le Roi à obliger le signor Att à pallier son procédé. Il fit dire au Roi que M. de Mazarin étoit d'une jalousie outrée, et que, s'il venoit à s'apercevoir de l'inclination du Roi, il emmèneroit un beau matin Mme de Mazarin ; — que c'étoit la raison du froid qu'elle témoignoit à S(a) M(ajesté), mais que, s'il trouvoit le moyen de la voir en particulier avec sûreté, il connoîtroit qu'elle n'étoit point ingrate. Le Roi voulut alors négocier par lui-même avec le signor Att, qui tourna les choses de façon qu'il fut arrêté que le Roi se rendroit un soir par eau au mail qui donnoit sous les fenêtres de Mme de Mazarin ; car les visites du Roi ayant paru trop fréquentes à M. de Mazarin, il étoit allé passer quelque temps à l'Arsenal. On devoit jeter une échelle de corde, par laquelle le Roi seroit monté sur un balcon qui régnoit le long de l'appartement de Mme de Mazarin ; le Roi donna de l'argent au signor Att pour gagner celle des femmes de Mme de Mazarin qui couchoit dans sa chambre, quand M. de Mazarin n'y couchoit pas. Tout étant ainsi disposé, Mme du Ru fit un dernier effort auprès de Mme de Mazarin ; elle lui représenta que le Roi, amoureux, et sans liberté de lui parler, entreprendroit peut-être un jour de la surprendre, que, si cela arrivoit, elle devoit craindre un éclat plus que toute chose du monde, et que le seul moyen de s'en garantir étoit d'écouter le Roi, qui, n'étant point venu de concert avec elle, ne seroit point en droit de rien exiger d'elle ; — elle fit valoir les avantages que Mme de Mazarin pourroit tirer de l'amour du Roi, par rapport à un mari fantasque et jaloux. Ce fut dans cette occasion que Mme de Mazarin dit que si elle faisoit jamais l'amour ce seroit par son goût et point par raison.

Mme du Ru, ne voyant donc point jour à conduire cette intrigue à bon port, n'eut plus qu'à imaginer, avec le signor Att, le moyen d'en sortir sans se commettre avec le Roi. L'expédient qu'ils trouvèrent fut celui d'apprendre à M. de Mazarin que le Roi, étant très amoureux de sa femme, avoit résolu d'entrer la nuit dans son appartement, n'ayant point d'occasion de lui parler ; — il avoua que le Roi s'étoit adressé à lui, et qu'il y étoit gagné, mais qu'il étoit trop honnête homme pour tromper le meilleur mari du monde. M. de Mazarin donna dans le piège ; il se hâta de demander au Roi la permission d'aller dans son gouvernement d'Alsace. Le Roi n'osa la lui refuser, ni s'informer si Mme de Mazarin devoit être du voyage ; il envoya quérir le signor Att, à qui il crut apprendre ce que lui avoit dit M. de Mazarin, et il le chargea de prier Mme de Mazarin de sa part de faire la malade, que, par cette feinte, leur rendez-vous deviendroit plus facile, et le voyage seroit ou rompu ou retardé. Le signor Att n'eut garde d'exécuter les ordres du Roi, puisque Mme de Mazarin ignoroit entière-

ment ce qui se passoit. Ainsi M. de Mazarin, pressé et alarmé par les avis que lui donnoit Att, partit un beau matin avec Mme de Mazarin, ne lui ayant annoncé que bien tard, la veille, son voyage. Le Roi, surpris et affligé, demanda raison au signor Att d'un départ si prompt. Il dit au Roi qu'il ne pouvoit imaginer d'où Mme de Bellinzani avoit appris les desseins du Roi, mais que c'était elle qui en avoit averti M. de Mazarin ; — qu'il n'en pouvoit douter, lui ayant dit dans le moment qu'il alloit partir que, sans Mme de Bellinzani, il auroit essuyé le plus grand malheur de sa vie. Mme de Mazarin avoit témoigné à M. de Mazarin une grande répugnance pour ce voyage, à moins que Mme de Bellinzani ne fut de la partie ; ce qui lui fut accordé ; cette circonstance, favorable à la fourberie d'Att, étoit propre à persuader le Roi. Il resta donc très fâché contre Mme de Bellinzani, et très convaincu qu'il n'avoit pas tenu au signor Att si l'aventure n'avoit pas été mise à fin. Aussi donna-t-il une marque de sa confiance au signor Att, en lui faisant présent d'une bonne abbaye, dont il a joui bien des années, étant mort à Paris très âgé.

Mme de Mazarin conta, dans son voyage d'Alsace, à Mme de Bellinzani, tout ce que ces deux personnes-là avoient tenté auprès d'elle pour l'engager avec le Roi. Mais ce n'a été que depuis que Mme de Bellinzani sut de quoi le Roi l'accusoit ; Mme de la Vallière le lui dit un jour en confidence. Mme de Bellinzani en parla un jour à l'abbé Mélani, qui ne partoit pas de chez elle ; la voyant si bien instruite, il ne prit pas le parti de nier ; au contraire, il lui conta tout ce que je viens de vous dire, tournant la chose à la manière des gens du monde qui ne font guère de scrupule de pareilles intrigues.

35. Je m'écarte, je vous en demande pardon ; vous ne vous intéressez qu'à ce qui regarde M. Colbert, et je vous le fais perdre de vue. Revenons-y pour une bonne fois.

On ne sait à quoi attribuer le peu de justice que l'abbé de Choisy rend à M. Colbert ; on le pourroit soupçonner de quelque ressentiment personnel. Si cet abbé donnoit, dans le reste de ses Mémoires, des preuves d'équité et de jugement ! Mais tout y est dans un jour si faux que les objets ne paraissent point tels qu'ils sont ; on n'aperçoit en nul endroit de ces Mémoires que leur auteur ait eu la moindre intention de les rendre utiles, s'il avoit eu ce dessein il n'auroit point traité ce ministre comme il l'a fait. Après avoir parlé de son habileté, il nous auroit parlé aussi de sa modération, du bon ordre de sa maison où régnoient la modestie et la règle la plus exacte ; — il seroit convenu que M. Colbert étoit bon mari, bon père, bon parent et bon maître, sévère à la vérité, mais d'une sévérité qui alloit toujours au bien. On auroit peine à croire dans ce temps-ci, si on ne l'avoit vu, que M. Colbert n'eut que des meubles des plus médiocres ; le premier qui entra chez lui, avec de l'or et de l'argent, fut un meuble acheté à l'hôtel de Longueville, dans la vue du mariage de M. de Seignelay qui devoit épouser Mlle d'Alègre. Sa table n'étoit pas plus somptueuse

que ses meubles, et l'économie de Mme Colbert s'étendoit à tout ; je dis économie, qui produit l'ordre, car il n'y avoit dans cette maison ni lésine ni injustice. C'est apparemment cette modestie, ajoutée à des gains supposés, qui a fait dire à l'abbé de Choisy que M. Colbert est mort riche de dix millions [1] ; fausseté qui n'a été avancée que par lui. Mmes de Chevreuse, de Beauvillier et de Mortemart renoncèrent à la succession paternelle, et Mme Colbert resta avec cent dix mille livres de rente ; les avantages du marquis de Seignelay montoient à onze cent mille livres ; — voilà à quoi (se montoient) alloient les immenses richesses d'un ministre qui a gouverné trente ans les finances d'un grand Roi. Il est à souhaiter que ceux qui lui succéderont ne fassent pas de plus grandes fortunes !

36. Je ne dois pas finir l'ébauche du portrait de M. Colbert sans vous parler de sa piété [2]. Elle étoit sincère, et non une bienséance qu'un homme, judicieux et en place, croit nécessaire d'arborer. Une preuve certaine que M. et Mme Colbert avoient véritablement beaucoup de religion, c'est l'éducation qu'ils ont donnée à leurs enfants, éducation qui ne s'est point démentie en quelques-uns d'eux, notamment dans les filles, dont la sagesse et la piété ont été hors de toute atteinte, et qui *a produit des retours dans ceux que la jeunesse et le mauvais exemple avoient écartés*. Enfin, on ne peut avoir vu de près cette famille sans conserver pour elle beaucoup de vénération, et sans admirer l'injustice du peuple à l'égard de M. Colbert. Il est vrai que cette injustice étoit fomentée : d'abord elle a été l'effet de la haine qu'il (le peuple) avoit portée au cardinal Mazarin, dont M. Colbert paroissoit la créature ; mais elle a été entretenue par les bruits que les L(e) T(ellier) faisoient répandre par leurs parents et leurs amis, c'étoit eux qui portoient le Roi à la guerre et qui forçoient M. Colbert à trouver des fonds, et ils tournoient contre lui la malheureuse nécessité qui étoit leur ouvrage. Il n'y a point de personne judicieuse qui ne sente la différence des motifs qui faisoient agir ces ministres.

37. Mais venons à la naissance de M. Colbert. C'est là que paroît dans tout son jour, ou la malignité de l'abbé de Choisy, ou son ignorance : il avance hardiment qu'aussitôt que M. Colbert se vit en faveur il voulut se donner une naissance illustre. Il n'y a rien de plus faux, puisque ce ne fut qu'en soixante et seize ou dix-sept que l'on lui proposa d'examiner les titres qui le regardoient, et qu'il refusa de le faire. Mais il est bon de vous mettre au fait, par un récit exact de ce

1. La probité privée de Colbert n'a donné lieu à aucun soupçon ; cependant Clément répète l'évaluation à dix millions.

Colbert écrivait à l'Intendant d'Alsace (7 février 1671) : « Je puis vous assurer « qu'en la personne de mon fils, je punirois la friponnerie, si je la trouvois ». — Les dots de ses filles furent fournies par des « dons du Roi », environ 400 000 livres chacune ; Henriette fut fiancée au comte de Saint-Aignan ou Beauvillier à l'âge de dix ans (Lettre de Colbert aux échevins de Reims, 14 janvier 1667), et Seignelay à Mlle d'Alègre plusieurs années avant le mariage.

2. La sincérité de sa piété ressort nettement de sa correspondance, publiée par P. Clément.

qui se passa à cet égard. Mme de Bellinzani, qui faisoit des aumônes de son bien, mais qui en distribuoit d'autres que l'on lui confioit, sut, par le curé de Saint-Eustache, qu'il y avoit sur sa paroisse deux demoiselles écossoises, qui avoient quitté leur pays pour la religion, et qui étoient en nécessité ; elle les vit, les assista, et, leur trouvant du mérite, les attiroit souvent chez elle. Comme elles se piquoient d'une grande naissance, Mme de Bellinzani crut que, si elles disoient vrai, l'on leur devoit des secours plus grands et plus solides que des aumônes passagères ; mais ne voulant pas courre le risque de passer pour dupe, elle demanda à voir leurs titres ; elle les fit examiner par l'abbé Gallois. Ce fut alors qu'elle apprit qu'elles s'appeloient Colbert, ne les ayant connues que sous le nom de Castelhille. Il fut résolu qu'un jour que M. Colbert prendroit médecine, et que toute sa famille seroit dans son cabinet pour l'empêcher de travailler, M. de Bellinzani lui diroit ce que l'on avoit découvert. Le ministre l'écouta patiemment ; il lui dit, pour toute réponse, qu'il le remerçioit de son attention, mais que, n'étant pas parvenu au poste qu'il occupoit par sa naissance, mais par la bonté du Roi, il n'en vouloit pas savoir davantage. Les dames et les gendres ne furent pas sans doute contents de cette réponse ; on comprit pourtant qu'elle ne partoit que de la modestie de M. Colbert, qui regardoit comme un ridicule d'entreprendre de changer l'opinion du Roi et celle du public ; car il n'y a point d'apparence que M. Colbert ignorât entièrement sa naissance [1] ; dans quelque abaissement que la fortune mette un homme de bonne maison, il ne le dissimule pas avec ses enfants. Une preuve que les Colbert n'ignoroient pas leur noblesse, c'est qu'un d'eux, qui étoit d'épée et qui est enterré à Reims, a le titre de Chevalier ; — c'est de cette épitaphe que l'abbé de Choisy fait un conte ridicule. Je ne sais s'il le tenoit de la bouche de l'archevêque de Reims, comme il le dit ; ce que je sais, certainement, c'est que M. Colbert n'a point été aux Cordeliers voir cette épitaphe, qu'elle n'a été découverte qu'en raccommodant l'église, parce que la tombe où elle étoit gravée étoit placée sens dessus dessous ; lorsque les Cordeliers la trouvèrent, ils en donnèrent avis à M. Colbert, qui les remercia, mais ne donna aucun ordre par rapport à cela. Un de mes amis a lu cette épitaphe il n'y a pas longtemps ; mais l'ayant lue sans dessein, il ne l'a pas bien

1. Cette question a été traitée longuement par P. Clément (*Lettres de Colbert*, I, 467-486 ; VII, CLXXXIV. — *Histoire de Colbert*, 3e éd., 1892, I, Appendice, 519-532).

Ainsi qu'on pourra le constater, rien ne prouve que Colbert ait eu, lui-même, des prétentions nobiliaires : il écrivait, dans l'Instruction au jeune marquis de Seignelay, son fils : « Mon fils doit bien penser, et faire souvent réflexion, sur *ce que sa naissance l'auroit fait être*, si Dieu n'avoit pas béni mon travail, et si ce travail n'avoit pas été extrême » ; — le questionnaire, aux fins d'enquête, n'est pas de sa main ; — la requête, en faveur des Castelhill-Colbert, est du 4 juin 1686, et l'enregistrement des lettres patentes de Jacques II du 21 juin 1687, donc postérieurement à la mort du ministre ; — la visite de Colbert à la tombe du Chevalier, aux Cordeliers de Reims, n'est racontée que par l'abbé de Choisy et d'après le témoignage d'un Le Tellier, qui est pour le moins suspect.

retenue ; il se souvient seulement qu'elle commence : « Ci-gît li chevalier Colbert ». Ce *li* prouve son ancienneté. Il m'a promis de me la faire voir dans son entier ; il en demandera une copie au gardien, qui est un de ses amis, et c'est lui qui l'a assuré que M. Colbert n'étoit jamais venu voir cette tombe.

M. de Bellinzani, éconduit par M. Colbert, parla à M. de Seignelay ; et l'on le convainquit de ce que l'on avoit avancé ; mais, respectant la volonté et la sagesse de son père, ce ne fut qu'en 1686 qu'il fit usage des lumières que l'on lui avoit données ; sur une lettre du Roi d'Angleterre, le Parlement d'Écosse, assemblé à Édimbourg le 4e juin, donna un acte qui déclare que les Colberts, habitués en France, sont une branche des Colberts d'Écosse, dont la noblesse remonte à sept cents ans d'ancienneté ; la filiation est établie dans cet acte, et l'on y voit que Édouard Colbert, avec Marie de Linsay, sa femme, passèrent en France l'an.... (Il faut vous dire que) cet acte est signé de vingt-deux pairs. M. de Seignelay eut soin de se munir d'attestations authentiques de la ville d'Invernesse, dont la maison Colbert est originaire ; elle portoit le surnom de Castelhille, qui étoit celui des demoiselles écossoises dont je vous ai parlé. Sur des témoignages aussi authentiques, le feu Roi donna des lettres de réhabilitation, le négoce dérogeant en France et non dans la Grande-Bretagne.

Voilà, Monsieur, en gros, ce que je puis vous dire sur la noblesse des Colbert. En douter à présent, c'est faire voir une malignité imprudente, puisque l'aîné de cette maison est muni de tous ses titres, et des plus fortes preuves qu'il y ait. L'abbé de Choisy n'a pu ignorer entièrement ces faits-là, et si il n'aimoit pas assez M. Colbert pour lui rendre en tous chefs la justice qui lui est due, pour son propre honneur il devoit éviter d'en parler, puisqu'il ne pouvoit espérer que l'on passeroit ses faussetés sous silence.

Je vous en ferai bien remarquer d'autres, si la colère où je suis contre ce faiseur de Mémoires ne me passe pas. Mais en voilà assez pour une fois. Je suis, Monsieur.... »

II. — RÉFLEXIONS

Sommaire.

38. Définition de la morale. — 39. Plaisirs permis et plaisirs défendus. — 40. Loi naturelleet lois positives. — 41. Personne n'a le droit de faire le mal. — 42. On ne doit pas soumission aux méchants princes. — 43. Tous les hommes sont égaux; l'aumône. — 44. Les serviteurs. — 45. Les créanciers. — 46. La rente sur l'État. — 47. Les conversations. — 48. Les amis. — 49. Les médisants. — 50. Les blasphémateurs. — 51. Les duellistes. — 52. La raillerie. — 53. Le mensonge. — 54. L'aumône.
55. Il faut que l'intérêt ne paraisse pas. — 56. Du ridicule. — 57. Tout ne mérite pas d'être peint.

38. « Il m'a paru que la diversité des maximes, qui sont dans le monde, sur la *Morale*, avoit sa source dans l'idée confuse que les hommes ont d'eux-mêmes. Peu de gens s'étudient; et, parmi ceux qui n'ont pas entièrement négligé la connoissance de l'homme, le plus grand nombre qui veulent suivre leurs passions, n'ont pas tiré les conséquences de leurs principes.

L'homme est composé d'un corps et d'une âme, et chacune de ces substances a des biens qui lui sont propres. Le bien essentiel de l'âme est l'ordre; l'amour de l'ordre, et les actions qui en sont les effets s'appelle la morale. L'âme étant ce qu'il y a de plus excellent dans l'homme, les biens de l'âme sont préférables à tous les biens temporels ; ainsi l'amour de la vie, et le soin de la conserver, doivent être subordonnés à l'ordre. Si ces principes que je suppose ici, et dont un esprit raisonnable a dû se convaincre, ne nous sont pas présents lorsque nous agissons, nous tombons infailliblement dans l'erreur, et nous prenons pour de véritables biens tout ce qui contribue à nos plaisirs et à nos passions ; et, nous laissant entraîner à l'exemple, nous concluons que l'amour du plaisir est un penchant naturel que l'on ne doit pas condamner[1].

39. Il faut démêler ce que le penchant que nous avons (naturellement) pour le *plaisir* a de juste et d'injuste ; c'est-à-dire ce qui vient de la nature non corrompue, et ce que notre corruption y a joint. Les plaisirs qui résultent des besoins du corps, quand ils sont satisfaits, sont des plaisirs conformes à l'ordre, parce que Dieu l'a voulu ainsi ; les plaisirs que nous trouvons à satisfaire des passions que l'ordre condamne sont les plaisirs dont nous devons nous abstenir, ou, pour parler plus juste, nous devons substituer aux plaisirs dont je parle la satisfaction de suivre l'ordre et d'agir raisonnablement ; plaisir si supérieur aux autres, que ceux qui l'ont goûté n'ont que du mépris et de l'éloignement pour tous ceux qui sont contraires à leurs devoirs.

40. Il y a moins de difficulté que l'on ne pense à reconnaître ces devoirs, lorsqu'on a fait attention que tous les hommes naissent *égaux*[2],

1. Bélise philosophe ici d'après sa propre expérience.
2. Il faut remarquer que ces lignes sont antérieures de plus de trente ans aux publications des Encyclopédistes et de Rousseau.

et que la différence des conditions est un pur effet d'une convention, qui ne se seroit jamais faite si les hommes, qui ont consenti qu'il y en eut parmi eux de distingués, n'avoient compté que ces mêmes hommes leur produiroient des avantages. Ainsi, on doit conclure sans peine de ce principe que : nous ne devons faire à autrui que ce que nous voudrions qu'il fit en notre place.

Avoir cette vérité présente, c'est avoir la véritable lumière pour nous conduire dans l'égalité des hommes selon la nature. Le Créateur leur a donné à tous des connaissances suffisantes pour satisfaire à ce qu'ils doivent à leur prochain.

Ce qui embrouille, ce sont les *lois* positives qui varient. Mais, avec un peu d'attention, on peut voir si elles ont du rapport ou si elles sont contraires à la loi naturelle. Elles sont justes, quand elles ont ce rapport; et injustes, quand elles y sont contraires. Une loi juste oblige en conscience ; une loi injuste n'oblige que par prudence et pour conserver la paix, qui nous paroît quelquefois un plus grand bien que celui qui viendroit de notre résistance à une loi injuste.

41. C'est, à mon avis, une fausse maxime que celle d'une *soumission* aveugle à un méchant, dès là que Dieu a permis qu'il devint assez puissant pour nous faire du mal. Toute puissance ne vient pas de Dieu ; d'ailleurs, cette maxime favorise trop les méchants, on n'y a point d'égard avec les foibles. On punit les malfaiteurs.

42. On ne s'en sert donc qu'en faveur des *méchants Princes*, qui n'ont cependant pas plus le droit que le moindre des hommes de faire du mal ; leur impunité ne rend point leurs actions justes. Ainsi notre résistance intérieure n'est rien moins que (criminelle); au contraire, ce seroit affoiblir l'idée que nous avons de Dieu, et celle de la justice, que d'imaginer qu'il y a des gens qui ont le droit de faire le mal. Les plus soumis aux volontés d'un méchant P(rince) ne sont pas les plus honnêtes gens, ce qui est une preuve que nous cherchons, en leur obéissant aveuglément, non l'acquêt de notre devoir, mais à faire notre fortune en nous en attirant des récompenses.

43. Je ne dois à mon supérieur que la soumission qui s'accorde avec la loi naturelle et la loi de Dieu révélée; toute autre soumission est, ou criminelle, ou l'effet de notre impuissance.

Si la volonté d'un Prince ne nous justifie pas, l'exemple des autres hommes nous justifie encore moins.

Dire que c'est l'usage : qu'un riche perde son temps, ne pense qu'à son corps, soit plongé dans le luxe, ne peut nous excuser. Notre devoir subsiste, et c'est par là que nous serons jugés.

La charité, c'est-à-dire l'*aumône*, est une justice ; nous la devons à ceux qui ont besoin. Il n'y a que Dieu qui ait une véritable propriété sur tous les biens ; les hommes ne sont que dépositaires de la partie qui leur en a été concédée, ainsi ils doivent en faire part à ceux qui en manquent, qui n'auroient jamais consenti à leur en céder leur portion, s'ils avoient imaginé qu'ils pussent manquer du nécessaire.

Je suis si persuadée que (l'aumône est une justice) nous devons avoir égard en toutes nos actions à cette égalité primitive des hommes, que le *luxe* qui est devenu une nécessité de certaines conditions n'est innocent que lorsque nous faisons attention que notre dépense fait subsister une infinité de gens; la faire, en croyant que c'est un droit accordé à notre naissance ou à notre rang, est une erreur bien folle, en voyant naître tous les hommes également nus et retourner tous également (nus) dans la terre.

La dureté pour les *pauvres* n'est pas l'omission d'une bonne œuvre, c'est un vol ; et nous n'avons aucun droit intérieur sur notre superflu.

Sur le pied de cette vérité, quel scrupule ne doit-on pas faire de l'argent que l'on joue, de celui que l'on dépense aux spectacles. « O bienheureuse pauvreté ! disait M. Pascal, qu'un bon pauvre doit nous humilier et nous paroître digne d'envie ! »

44. Cette attention à l'égalité naturelle des hommes nous doit rendre justes et charitables pour nos *domestiques*. Si c'est une preuve d'un naturel peu humain que d'excéder des bêtes, combien est-il étrange que des hommes se servent d'autres hommes, sans aucun égard pour eux, sur les prétextes que, puisqu'on les paie, ils doivent servir. Cela est juste, à un certain point ; mais il faut en avoir soin quand ils sont malades, et n'exiger d'eux en santé que le travail qui n'épuisera pas leurs forces. Quelle honte que les chrétiens, qui ont aboli l'esclavage sous prétexte de charité, aient cependant moins d'égards pour leurs domestiques que les maîtres n'en avoient autrefois pour leurs esclaves; ils les regardoient comme un bien à eux, et nous, de ce que nous avons des domestiques que nous pouvons congédier, nous les traitons durement. Il n'y auroit pas tant de pauvres, si chaque maître rendoit justice à ses domestiques ; je dis justice, car celui qui a vieilli à notre service, quoique nous lui ayions payé ses gages, doit recevoir de nous quelques secours dans sa vieillesse. J'ai connu une dame de piété, très riche, qui, par le conseil d'un directeur, ne laissa nulle récompense à des anciens domestiques; mais elle donna des sommes immenses aux missions et à des hôpitaux. La piété, mal entendue, est dangereuse.

45. C'est cette piété-là qui fait que des gens aiment mieux faire l'aumône que payer leurs *dettes*. Quand un pauvre est dans un besoin pressant, il faut le secourir, quelques dettes que l'on ait ; mais, il ne faut point avoir des aumônes réglées, — quand on doit. Quoique je regarde la charité comme une justice, celle de payer ce que l'on doit doit aller la première. Il faut compter les dettes, avec soin. Il y en a de trois sortes : il y a des dettes par contrat, je ne parle point de celles-là, ceux qui prêtent ainsi prennent leurs sûretés et les lois leur fournissent les moyens d'être payés, malgré nous, — je parle des dettes que l'on contracte avec des marchands et avec des ouvriers. Pour les ouvriers, je crois d'un devoir indispensable de ne différer au plus leur payement que de quelques jours. A l'égard des marchands, ils sont plus en état d'attendre, mais, le retardement que l'on apporte quelquefois à les

payer, pour être excusable, doit venir de quelques obstacles qui ne dépendent pas de nous ; car, de se rendre juge de leurs besoins, et de leur refuser ce qui leur est dû, pour l'employer à des dépenses futiles, c'est manquer à la justice et à l'honnêteté.

On pardonne trop aisément dans le monde ce procédé, de là vient que les jeunes gens ne regardent pas comme un mal ce qu'ils n'entendent point condamner, et qu'ils mettent, à la place d'un devoir essentiel, le point d'honneur de payer, dans les vingt-quatre heures, les dettes de jeu ; — non que je veuille blâmer que l'on soit délicat sur ce point-là, — mais je m'étonne que l'on le soit si peu sur l'autre, quoique les inconvénients soient bien plus grands d'un côté que de l'autre : en manquant de payer les dettes du jeu, celui à qui je dois ne court que le risque de ne point jouer, — mais un marchand a besoin de ce qui lui est dû pour soutenir son commerce ; le moindre mal qu'il essuye c'est de se perdre ; car souvent l'impuissance, où le mettent ceux qui ne le payent pas, le jette dans une prison qui ruine son crédit et par conséquent sa famille. Les riches feront-ils jamais une sérieuse réflexion sur un devoir si important !

46. Je crois que l'on doit aussi faire beaucoup d'attention sur la manière dont on place son argent. J'ai entendu toute ma vie agiter la matière de l'usure, sans pouvoir me convaincre qu'elle consistât à ne pas engager son fonds, et je n'ai rien entendu de convaincant, de la part de ceux qui défendoient que l'on mît son argent dans la caisse des emprunts [1] ; le Roi n'est-il pas maître de fixer l'intérêt ; d'ailleurs n'est-il pas clair qu'il n'y a pas assez de fonds pour l'argent qui se trouve dans un État ? Ainsi, je ne dois point être obligé à l'impossible, mais d'ailleurs l'État a besoin qu'il y ait une certaine quantité d'argent dont on puisse s'aider dans les besoins de l'État ; or je crois que c'est un principe certain que tout ce qui est vraiement utile à l'État est permis en conscience.

Mais celui qui met son argent, à un denier plus haut que le denier courant, doit examiner son motif ; car, si c'est l'effet d'une pure cupidité, il doit la réprimer ; la modération étant une qualité inséparable de la vraie justice et de la charité chrétienne, tout ce qui est permis n'est pas toujours louable. Je ne crois pas qu'un homme puisse se passer de la rente que l'on lui doit, quoique la justice extérieure lui permette de mettre tout le bien de son débiteur en désordre et de le ruiner. L'excellente raison que l'on lit dans Plutarque : « Il est bien difficile, dit-il, que, si l'on ne combat pas de longue main la cupidité, on soit juste dans l'occasion ! »

47. Quand on fait réflexion sur ce qui se passe dans les *conversations*, on est épouvanté des fautes que l'on y fait. On y médit, on y flatte, on y juge témérairement sur les choses les plus essentielles, mais surtout on y débite un tas de fausses maximes, qui, en flattant

1. Elle avait des actions de la Compagnie des Indes.

nos malheureux penchants, nous empêchent les sérieuses réflexions, par lesquelles nous viendrions à les connaître et à les combattre. La difficulté de donner des règles pour la conversation est bien plus grande que l'on ne pense, parce qu'il faut accorder plusieurs devoirs ensemble. Car, tout le monde ne peut, et ne doit pas, vivre dans la retraite, et il y a des avantages attachés à la société, auxquels on ne doit pas renoncer, même par un esprit d'humanité et de charité.

48. Quel secours peut-on attendre de ceux qui n'ont aucune liaison et aucun crédit ? Mais ces motifs ne peuvent pas produire des effets, c'est-à-dire nous attirer des *amis*, sans les mériter, par nos soins, et en gagnant leur confiance. Pour y parvenir, il faut bien des ménagements, et ces ménagements (sont souvent voisins, exigent) nous exposent souvent à avoir pour nos amis des complaisances, que nous nous reprochons, car ni nos amis ni nous ne sommes parfaits. Je crois donc que nous sommes dans une obligation essentielle de n'applaudir jamais à ce que nous trouvons blâmable, et que nous devons à nos amis un conseil, quand ils nous le demandent, conforme au devoir, — mais que nous le devons donner avec tous les ménagements dûs, convenables à l'amour-propre, et (joindre) laisser voir à nos amis, qu'en blâmant leurs foiblesses, on les leur pardonne. Je parle de foiblesses, car les honnêtes gens n'ont point d'amis capables de mauvaises actions, ou, si malheureusement ils y ont été trompés, il faut rompre aussitôt que nous les connoissons. Je suppose que la faute de notre ami soit claire, non seulement à notre jugement, mais aussi à celui du public. Car, si la chose est équivoque, nous devons respecter notre ancienne amitié ; et, si le tort n'est connu que de nous, en même temps que nous retirons notre estime et notre amitié, il ne faut point changer notre conduite extérieure, pour ne passer point pour inconstant, ou se trouver obligé, pour nous justifier, d'apprendre aux autres la cause de notre refroidissement. Voilà, ce me semble, la règle que nous devons garder, quand c'est nous qui agissons. Quand ce sont nos amis qui nous manquent, ou par des trahisons, ou par un changement de sentiments, il faut se retirer de leur commerce, et voir avec indulgence la foiblesse du cœur humain, les plaindre de ne pas connoître le prix d'un ami fidèle, et ne cesser point de s'intéresser à leur fortune, et même de les servir dans les occasions.

49. A l'égard des discours que l'on entend, et auxquels on ne peut éviter de prendre part et qui regardent le prochain, — si ce sont des aventures publiques, quoiqu'elles n'aient pas un fondement véritable, il suffit que l'on ne s'apprenne rien de nouveau les uns aux autres, pour en pouvoir parler ; mais, ce doit être le moins qu'il est possible, et même en plaignant les malheureux. Car, pour cette joie maligne, qui ne paroît que trop dans le monde, quand on apprend une histoire fâcheuse, il n'y a rien de plus blâmable, et d'avoir cette joie, et de la faire paroître ; elle prouve que nous sommes sans humanité et sans charité, et donne droit aux autres de nous traiter comme nous trai-

tons les autres. Et qui peut répondre de ne pas tomber dans les mêmes fautes, ou, quand nous n'y tomberions, d'être à couvert de ce contre-temps et de certaines circonstances équivoques, qui, étant propres à produire un récit amusant, ne manquent jamais d'être le sujet des conversations ? Les personnes sages doivent toujours faire tomber leurs discours sur la nature du fait que l'on raconte, et jamais sur la personne ; c'est à-dire que, supposé que telle action ait été faite, la blâmer si elle est blâmable, mais non pas s'acharner à vouloir prouver que celui à qui on l'impute l'a faite. Ce ménagement est d'autant plus nécessaire que, lorsqu'il s'agit d'une faute considérable, il faut la blâmer avec vigueur, et la mettre dans son véritable jour, de crainte qu'en la palliant, par l'effet d'une charité peu éclairée, nous ne diminuions, dans ceux qui nous écoutent, l'horreur qu'ils en doivent avoir, en leur laissant espérer que l'on useroit pour eux de la même indulgence.

Les conversations m'ont toujours paru partagées entre deux excès ; les uns pleins de *médisance*, et les autres prenant toujours le parti, par un zèle mal entendu, de ceux qui ont le malheur d'être sur la scène. Dieu me garde d'un ami qui veuille me défendre quand le monde s'acharne, c'est un torrent qu'il faut laisser passer ; et, tout ce que l'amitié doit produire dans ces occasions, c'est d'appuyer sur quelque bonne qualité qu'elle nous suppose (en ne défendant point), celà fait diversion, et ne choque pas ceux qui ont résolu de nous (imputer) trouver des torts.

59. Il faut aussi s'accoutumer à réprimer, par son air, et quelquefois par ses paroles, des fautes capitales. Il m'est arrivé de jouer avec un officier que je ne connoissois pas ; il vint un coup malheureux, qui le fit *jurer* plusieurs fois le nom de Dieu. Je gagnois ce qu'il perdoit ; je me levai et brouillai les fiches, en lui disant qu'un jeu ne devoit pas le jeter dans ses inconscients. Mon action le surprit, et il continua plusieurs discours impertinents, que je ne fis pas semblant d'entendre, croyant en avoir assez fait. Mon sang froid le remit insensiblement, et il chercha, le reste du soir, à m'apaiser ; je répondis à ses honnêtetés, comme j'aurois fait s'il eut commencé par là ; je le servis à table, et je bus à sa santé ; je crus cette manière d'agir propre à le persuader que mon action ne regardoit pas sa personne, et que, par ma manière d'agir, il sentiroit mieux la nature de sa faute.

J'ai eu aussi la hardiesse de reprendre un grand seigneur de l'habitude de jurer, à propos de rien Comme il a beaucoup d'esprit, il sentit tout le ridicule de ce bel air que je mis dans mes soupirs, et n'y est plus tombé.

51. (Mais, je crois que ce zèle doit être) je crois qu'il y a des fautes si capitales, que, non seulement on ne peut les approuver, mais que l'on doit même les blâmer ; tel est le malheureux point d'honneur, qui produit les *duels*, et dont les suites sont si funestes. En rappelant les

réflexions que l'on peut faire sur un usage si fort, et si criminel, on porte les gens à se modérer, afin d'éviter d'offenser personne, et on leur inspire l'attention de fuir la compagnie de ceux qui peuvent les forcer à cet horrible combat. En tout cas, en blâmant ce point d'honneur, nous ne sommes plus complice d'un si grand crime[1].

Pour s'expliquer sur celà, il ne faut point d'autorité ni de caractère, celui de chrétien suffit, même celui d'homme raisonnable. Et, ce qui doit étonner, c'est que ce point d'honneur n'est que parmi les chrétiens ; aucune histoire ne nous parle des duels des Grecs et des Romains ; non plus que de nos jours nous n'entendons point parler qu'il y en eut parmi les Turcs ni parmi les Chinois. Je voudrois que l'Église, pour seconder le zèle de nos Princes, dont les lois sont si sévères à cet égard, eussent joint une loi ecclésiastique qui condamnât les duellistes à être rebaptisés, puisqu'ils ont effacé la qualité de chrétien (n'y ayant point ; mais, passons.)

52. La *raillerie* est un des écueuils de la conversation. On ne peut s'empêcher d'être frappé des manières des autres, souvent ridicules et répréhensibles ; si on se laisse aller quelquefois à railler, du moins faut-il éviter la qualité de railleur ; car, on peut dire d'un railleur ce que l'on a dit d'un diseur de bon mots : c'est un méchant caractère. La raillerie peut être innocente, quand on dit des gens ce que l'on leur pourroit dire à eux-mêmes, si on leur croyoit l'esprit bien fait sur tout. Il faut entendre raillerie, et, quand on passeroit à notre égard les formes que nous nous imposons à l'égard des autres, il faut le prendre en bonne part ; souvent, ces traits échappés nous font sentir très sûrement l'impression que nous faisons sur les autres, et nous mettent en état de nous corriger.

Je sais une personne qui, dans sa jeunesse, se laissoit aller, par vivacité plutôt que par dessein, à briller toujours ; elle fut d'une partie de compagnie, celui qui donnoit la fête en rendit compte, par un billet, à un ami commun qui n'avoit pu en être ; la Dame trouva le billet, et elle vit qu'il finissoit le récit par ces mots : Dieu merci, M^me^ un tel n'a pas eu trop d'esprit ! Elle sentit toute la force de cette prétendue louange, et se retint depuis, dans de pareilles occasions, par dessein, comme elle avoit fait cette fois par hazard.

53. Mais, quoique j'aie parcouru des inconvénients très considérables qui se trouvent dans la conversation, je n'ai pas touché le plus difficile de tous à traiter, qui est le *mensonge*. Il est si haïssable par lui-même que l'on ne peut s'empêcher de prononcer d'abord que l'on ne doit jamais mentir. Mais, quand on jette les yeux sur la société et sur ses devoirs, on ne sait comment allier la probité et la charité, avec l'obligation de ne pas trahir la vérité. Faut-il que je la dise à un homme, qui me croit dans un secret, et qui vient me demander si une

1. Son neveu, le chevalier de Girardin, avait été blessé grièvement le mardi 12 novembre 1715, dans un duel, par son parent, Etienne Ferrand. Les deux jeunes gens furent brûlés en effigie, perdirent leurs emplois, et durent s'exiler.

telle fille a eu un enfant[1], si un tel m'a remis un dépôt ? Et, quelqu'amour que l'on ait de la vérité, on ne pourra jamais se résoudre à le porter jusque là. Car, le ménagement de ne pas répondre positivement, dans ces occasions, n'est pas raisonnable ; il n'y a qu'une négative précise, et accompagnée de tout ce qui peut désabuser celui qui nous interroge, qui puisse mettre notre secret en sûreté. Après avoir lu tout ce que l'on a écrit sur le mensonge, et avoir fait de sérieuses réflexions, j'ai trouvé que l'essence du mensonge consistoit dans le préjudice qu'il porte, à nous ou aux autres. Si on le fait consister à dire ce qui n'est pas, que deviendroient les fables, les fictions poétiques, les allégories ; ce sont, dit-on, des choses qui renferment des vérités, utiles donc. Je dis plus, c'est que les lois divines et humaines autorisent précisément, en certaines occasions, le mensonge, ou, pour parler plus juste, décident qu'il n'y a point alors de mensonge : le magistrat fait prêter un serment aux sages-femmes, et aux chirurgiens de garder le secret des familles ; qui est le confesseur qui s'est avisé de faire un scrupule de ce serment, qui une fois prêté, oblige ces personnes à nier la vérité à tous ceux qui leur feroient des questions ?

(On doit donc garder les secrets confiés, en toutes manières, en supposant néanmoins que notre fidélité ne soit point préjudiciable au public, c'est-à-dire à la société.) Et, que deviendroit la société, et que deviendroient les pécheurs qui ont souvent besoin de la charité de leur prochain, si toute leur sûreté dépendoit d'un indiscret, qui viendroit faire des questions à celui à qui on se seroit confié ? Cette opinion n'est pas soutenable, et seroit d'une si grande conséquence qu'elle renverseroit la société. Mais, quoique je croie que l'essence du mensonge consiste à dire ce qui nous est préjudiciable à nous ou aux autres, je ne crois pas pour celà que nous devions nous abandonner à dire le contraire de ce que nous savons, quand il nous paroit que celà ne fait de tort à personne, comme font les gens qui se plaisent à imposer par de fausses nouvelles et des récits faux.

En se renfermant dans ma définition du mensonge, on aperçoit que celà porte préjudice à celui qui le fait, puisque son intention ne peut être droite, n'y ayant dans tout celà aucune utilité pour les autres (ni pour lui-même, étant même ordinaire que ces hableries là soient produites par la vanité, et ces sortes de hableries n'étant que l'effet de la vanité, qui est mauvaise, et que nous devons détruire, loin de la nourrir)[2].

54. Je sais qu'il n'y a rien qui se glisse plus aisément dans les bonnes actions que la vaine gloire, et, c'est sur ce principe que l'on dit

1. Visiblement, Bélise éprouve quelque embarras à s'expliquer, du point de vue de son cas spécial.

2. Variante : « De tous les points de la morale, le plus embrouillé est le chapitre « du mensonge, et je n'ai rien lu sur celà qui m'ait entièrement satisfait. Les uns « disent qu'il vaudroit mieux laisser perdre le monde que de le sauver par un men« songe ; en celà, ils semblent admettre le principe que notre devoir doit l'emporter « sur l'intérêt temporel, l'excellence de l'âme sur tout le reste. Les autres, plus » humains, essaient de trouver que l'amour de la vie et des biens qu'elle nous... »

que l'on doit cacher ses *aumônes*; parce que on les regarde ordinairement comme des preuves d'une perfection, qui semble nous élever au-dessus des autres. Mais, si on étoit bien convaincu que, de donner à celui qui a besoin, est une pure justice où la seule loi naturelle nous oblige, on ne feroit pas plus de mystère de ses aumônes que l'on en fait du payement de ses créanciers; mais, comme nous sommes si vains que nous nous plaisons même aux louanges que nous ne croyons pas mériter, on doit, sur le chapitre de l'aumône, se conduire de façon que, d'un côté on marque son humanité, et de l'autre que l'on fuie d'être loué. D'ailleurs, il est souvent nécessaire de cacher les aumônes que l'on fait, par rapport à ceux qui les reçoivent. Hors les mendiants, tous les autres pauvres ont honte de l'être; et c'est les traiter trop durement, en les assistant, que de leur causer de la confusion. Je n'ai point encore pu décider à qui l'on doit donner la préférence, entre un bon et un mauvais pauvre; le bon se sanctifie dans son état par sa patience, et l'autre peut se jeter dans le désespoir par le défaut de secours, le secours que l'on lui donne peut même le ramener en lui faisant sentir la bonté de Dieu. Hors les vieillards et les estropiés, les pauvres qui ont des enfants doivent être préférés.

Je ne blâme point ceux qui remettent leurs aumônes, entre les gens destinés à les distribuer, mais, je crois très nécessaire, par rapport aux pauvres, de faire ses aumônes par soi-même; j'ai vu des choses, qui ne m'ont point édifié, dans ces sortes de personnes.

55. Tous les moyens que l'on emploie pour plaire, à un grand Prince et à de grands ministres, sont annoblis par leur mérite; mais, quand le Prince et ses ministres sont petits, tout ce que l'on fait, pour gagner leur faveur, avilit, parce que l'on ne peut douter que l'*intérêt* en soit le motif. Cet intérêt, quoiqu'il soit dans tous les hommes, ne doit pas paroître à découvert; il ressemble à des fruits, qui ont besoin d'être déguisés pour être goûtés.

56. Dissertation sur le ridicule. — Il me semble que c'est une curiosité raisonnable que celle qui nous porte à vouloir connoitre la cause de nos sentiments. Aussi, après avoir joui du plaisir de voir, sur le théâtre et sur la scène du monde, beaucoup de différents ridicules, j'ai essayé de démêler en quoi consiste le *ridicule*.

Il y a longtemps que j'ai souhaité que l'illustre M^me^ Dacier n'eût pas dédaigné de nous instruire[1]...

57. Les Caractères[2] de La Bruyère sont bons, et l'on ne peut douter qu'il n'eut de l'esprit; mais, je crois qu'ils pourroient être encore meilleurs. Il allonge ses descriptions sans nécessité, il semble qu'il veut faire voir qu'il sait les termes de l'art; affectation puérile, quand ces termes ne sont pas nécessaires pour l'intelligence du lecteur.

1. Malheureusement, on ne possède que ce préambule. — Anne de Bellinzani fait allusion à l'ouvrage de M^me^ Dacier, *Des causes de la corruption du goût*, 1714.

2. De la publication des *Caractères*, Bélise avait à la fois à se plaindre et à se féliciter.

Je crois aussi qu'il devoit suivre l'avis que lui avoit donné une femme de ma connoissance; elle prétendoit que les descriptions qu'il faisoit, de conditions basses et obscures, pouvoient le faire soupçonner d'avoir une mauvaise compagnie. Tous les objets ne méritent pas d'être peints, et on est fâché que Téniers ait employé son pinceau à nous représenter les tavernes de Hollande; il y a (peut y avoir), en toutes choses, une abondance vicieuse; le « ne quid nimis » me paroît le chef-d'œuvre du discernement. »

CHATEAUBRIAND AMBASSADEUR A ROME D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS[1].

Entre Chateaubriand et le Saint-Siège, les occasions de conflit pouvaient être de deux sortes : l'opposant d'hier, acharné dans sa guerre contre les ultras, l'ambassadeur d'un ministère de conciliation décidé à une politique modérée, se rendait auprès d'un monarque absolu. L'Italie était morcelée entre les despotismes les plus surannés ; les États de l'Église en particulier étaient soumis à une administration tracassière et intraitable ; un instant affranchis grâce à l'occupation française, ils avaient vu renaître, une fois le Pape revenu, l'ordre social aboli, avec ses castes ; tout était suspect de complot ; l'inquisition était à l'ordre du jour ; l'Autriche se tenait aux portes, gendarme intéressé, prêt à intervenir sur le moindre appel, pour l'affermissement des pouvoirs établis et surtout pour l'extension de ses propres territoires ; le Pontife, en tant que souverain temporel, était sur le qui-vive. On redoutait toujours à Rome cet esprit frondeur, ce besoin capricieux de liberté qui soufflait d'outre monts. Mais Chateaubriand ne se souciait pas de se compromettre.

Il devait le prouver avant même de partir : un libéral de Naples lui écrivit, implorant son assistance pour introduire dans le royaume un nouvel ordre de choses. S'il en faut croire le nonce à Paris, qui s'en réjouit, Chateaubriand, loin de souscrire à cette demande, la révéla à l'ambassadeur de France à Naples ; il ne dénonça aucun nom, mais invita son collègue « à prévenir le gou-

1. Le livre de M. Cassagne sur la *Vie politique de Chateaubriand* (1911) s'arrête à la première Restauration. La mission de René à Berlin, son ambassade à Londres ont été étudiées (Ch. de Loménie, *Correspondant*, 1906 ; Comte d'Antioche, *Chateaubriand ambassadeur à Londres*, 1911, etc.). De son ambassade à Rome, on a très peu parlé. Sauf indication contraire, les documents que nous utilisons sont inédits. Ils viennent des archives du Quai d'Orsay, de l'Ambassade de France auprès du Saint-Siège, du Vatican, du « *Haus-Hof- und Staatsarchiv* » de Vienne (Rome, 1828 ; Rome, 1829, *Exped. Rapp. Varia* — ce sont les dépêches de Lützow, ambassadeur d'Autriche, à Metternich), et, pour un petit nombre, des Etablissements français à Rome, de Lucques. Lorsque rien n'est spécifié, ils sortent des deux volumes du ministère des Affaires étrangères. (*Correspondance de Rome*, n° 965, *1828-1829, août-avril* ; n° 966, *1829, mai-décembre*. La mention *Mém.* renvoie aux *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Biré, t. V.) — Pour l'histoire générale de l'époque, le bon vieil ouvrage de Viel-Castel reste toujours utile à consulter. Voir aussi *La Restauration* par S. Charléty, dans l'*Histoire de France contemporaine* d'Ernest Lavisse, etc. — L'article suivant formera presque toute la seconde partie d'un livre intitulé : *L'Ambassade romaine de Chateaubriand*, qui paraîtra sitôt après la publication de cette étude. Nous commençons ici au moment où l'auteur d'*Atala*, enfin nommé (depuis le 28 mai 1828), va partir pour Rome.

vernement afin que le roi pût être sur ses gardes et prendre les mesures opportunes contre les traîtres qui ne cessent d'ourdir dans les ténèbres des complots contre les autorités royales[1] ».

Une autre cause de dissentiments aurait pu se produire. En face du chef de l'Église, quelle serait la conduite de Chateaubriand, ultramontaine ou gallicane? Tendrait-elle à ce que l'autel fût placé sur le trône ou le trône sur l'autel? La caricature populaire mettait Louis XVIII dans un fauteuil roulant mû par un prêtre, et ajoutait cette légende : « Va comme je te pousse! » Elle donnait à Charles X une poutre pour corps, le plantait, couronné, au milieu d'un champ en guise d'épouvantail; légende : « Le *pieu* monarque ». Chateaubriand serait-il le ministre des tendances ainsi ridiculisées ou l'homme qui écrivait à Montlosier : « Je hais comme vous la Congrégation et ses associations d'hypocrites qui transforment mes domestiques en espions et qui ne cherchent à l'autel que le pouvoir[2] »? Justement la fameuse question des Ordonnances avait mis peu avant aux prises les deux doctrines opposées. L'affaire est bien connue[3] : insensiblement les petits séminaires que Napoléon avait créés pour l'instruction des enfants destinés à la prêtrise étaient devenus de véritables établissements d'enseignement secondaire. De plus, les Jésuites, malgré leur expulsion, avaient réussi à mettre la main sur eux, et Mgr Frayssinous, ministre des Affaires ecclésiastiques, avait lui-même avoué à la tribune que les Jésuites, revenus en France « non comme ordre, mais comme éducateurs de la jeunesse, dirigeaient sept petits séminaires ». A une époque où le monopole de l'enseignement était réservé à l'État, où les laïques n'avaient pas le droit d'ouvrir des écoles, la prérogative que s'arrogeait le clergé contrevenait véritablement à la loi. Après de longues querelles de partis, le ministère Martignac prit les mesures nécessaires. Des deux ordonnances du 16 juin 1828, l'une interdit l'enseignement aux membres des congrégations non autorisées, l'autre réduisit le chiffre des élèves à vingt mille, nombre suffisant pour assurer le recrutement du clergé. La fureur des ultras fut indescriptible; le Nonce perdit tout sang-froid; l'épiscopat français éleva une protestation collective, terminée par

1. Arch. Vat., Segr. di Stato, carton 248, 11 août 1828, n° 317, n° di protocollo 46005, partie chiffrée. Voir aussi *Staatsarchiv*, dépêche 62 A, 20 déc. 1828, et, d'ailleurs, dans le *Chateaubriand* de Rabizzani (1910), p. 181, un curieux passage sur la défiance des libéraux italiens envers Chateaubriand. Sur la mesure et la portée du libéralisme de Chateaubriand, cf. Henri Sée, *Les idées et les tendances politiques de Chateaubriand*, Revue d'Hist. Lit., janvier-mars 1925.

2. *Mémoires*, t. IV, p. 334.

3. Voir en particulier A. Garnier, *Frayssinous, Son rôle dans l'Université sous la Restauration* (1925), livre III, ch. xiii et xiv.

le *Non possumus* des Apôtres, imprimée à cent mille exemplaires, vendue par tout le royaume. Le cabinet, en butte à des attaques frénétiques, cherchait une solution. Et Chateaubriand, qui aurait pu solliciter du Saint-Siège une intervention pacificatrice, n'était pas encore parti[1] ! A la fin d'août, les ministres se décidèrent à envoyer, en l'attendant, Lasagni, Romain de naissance et ancien auditeur de Rote, conseiller à la Cour de cassation et personnellement lié avec le Cardinal Secrétaire d'État. Il réussit à merveille dans sa mission : le 22 septembre arrivait une lettre du Cardinal qui invitait les évêques à s'en rapporter à la piété du Roi. L'archevêque de Reims, cardinal de Latil et le Nonce, calmé par des lettres de Rome, s'employèrent à aider à l'œuvre de soumission.

Le gros de l'orage était passé, et sans Chateaubriand. Mais non l'agitation. Le bouillant cardinal de Clermont-Tonnerre jetait feu et flamme malgré son âge et ses infirmités ; loin de donner au ministère des Affaires ecclésiastiques les renseignements nécessaires à l'exécution des ordonnances, il brandissait la devise de sa famille : *Etiamsi omnes, ego non ;* les feuilles ultra-royalistes prétendaient d'abord que le cardinal Bernetti, un laïque, n'avait pas d'ordres à donner aux évêques, puis qu'il outrepassait les intentions du Pape. A Chateaubriand appartenait de ramener le calme, et il voulait s'y employer. Ainsi, très pénétré de son devoir et très conscient des limites où tenir son action, il allait s'efforcer, en matière politique, de soutenir la constitution de son pays, sans exercer aucune pression pour l'introduire chez le voisin ; en matière religieuse, d'appuyer l'indépendance de sa patrie, sans indisposer le Pape et sans porter atteinte à ses prérogatives.

Les instructions[2] qu'il reçut du ministère lui traçaient d'ailleurs sa ligne de conduite. Elles lui prescrivaient une politique à la fois d'entente et de fermeté. Les conditions de fait au milieu desquelles il devait évoluer et les actes qu'on attendait de lui étaient résumés en des pages minutieuses et larges tout ensemble, belles de cette tenue et de cette éloquence un peu tendue qui caractérisent aussi les discours de l'époque, nourries de faits, dictées par un sens politique très sûr et une parfaite connaissance des choses italiennes et romaines. Elles déterminent l'attitude de la France par rapport au Saint-Siège, respectueuse, déférente, soumise sans permettre aucun empiétement, digne surtout : le pays sera prêt à rendre des services plutôt qu'à en recevoir. Elles peignent la situa-

1. Hyde de Neuville, toujours plein du désir d'excuser Chateaubriand, dit que le cabinet ne tenait pas à son départ rapide, crainte de sa fougue.
2. Elles formeront l'Appendice I du volume annoncé.

tion du Pape dont le pouvoir spirituel diminue tandis qu'il développe sa puissance temporelle, la situation des États pontificaux mal tenus en laisse malgré l'administration contraignante de ce Léon XII qui veut porter seul le fardeau du gouvernement et que trahissent ses forces, la situation de l'Italie entière où bien des élans poussent les peuples vers la France, où l'Autriche cherche à écarter de sa rivale les souverains, le roi de Sardaigne par exemple. Elles insistent sur la volonté française de protéger l'indépendance italienne en s'appuyant sur un sentiment de la nationalité nouveau dans la péninsule, et de ne pas permettre que l'influence de l'Autriche devienne prépondérante.

Elles disent encore : « L'ambassade que le Roi confie à M. le Vicomte de Chateaubriand a toujours et justement été mise au rang des plus importantes missions ». En réalité, la tâche laissée à Chateaubriand n'était pas si malaisée : il lui était plutôt recommandé de suivre une politique traditionnelle que d'innover ; du bon sens, de la mesure et quelque habileté, fallait-il davantage ? Son effort devait tendre surtout à recueillir les renseignements les plus nombreux, les plus variés possible. Mais le cadre restreint que lui fixait le protocole fut d'abord élargi grâce au ministre des Affaires Étrangères. Le comte de La Ferronays était unroyaliste convaincu, mais en même temps un patriote et un esprit libéral. Émigré, il serait rentré se battre en France, si le gouvernement impérial n'eût exigé de lui un serment dont les termes ne purent lui convenir. Il avait rempli, depuis la Restauration, des rôles honorables dans les congrès et une belle ambassade à Saint-Pétersbourg. A la Chambre des Pairs, il votait avec les modérés. Son caractère était généreux, chevaleresque ; son commerce agréable ; ses manières avaient *quelque chose de loyal et d'ouvert*. On lui a reproché une obéissance trop facile aux influences féminines : ce n'était pas pour déplaire à Chateaubriand. Tous deux s'entendaient[1], en effet. Les instances du ministre

1. « Aucun ambassadeur ne se trouva en plus complète harmonie avec M. de Chateaubriand. Je l'ai ouï dire à l'un et à l'autre. » — *Souvenirs du baron de Barante*, t. III, p. 474. Bien des fois Chateaubriand appelle La Ferronays « son ami ». « Ami à moitié », réplique Marcellus (*Chateaubriand et son temps*, p. 309). « Il était si difficile de l'être tout à fait, surtout alors. » Mais il ajoute que la conduite de La Ferronays envers Chateaubriand, fut toujours loyale, généreuse. Par contre, au moment où la succession de La Ferronays sera débattue, Chateaubriand écrira à Mme Récamier : « S'il est vrai que celui-ci (La Ferronays) ait indiqué M. de Mortemart pour son successeur, j'aurais peu à me louer de la loyauté de ce ministre si *loyal*. » Cf. aussi un jugement sévère de Mme de Chateaubriand (Ladreit de la Charrière, *Les cahiers de Mme de Chateaubriand*, p. 223-224), et *Corresp. génér. de Chat.*, t III, p. 121, 127, 135, des lettres qui parlent peu aimablement de La Ferronays. La vérité est, comme le prouve une conversation de La Ferronays avec Hyde de Neuville (cf. H. de N., *Mémoires et Souvenirs*, t. III, p. 434), que le ministre sentait que *jamais Charles X* ne reviendrait *de ses préventions contre Chateaubriand*. Il sentait aussi que tout le monde était satisfait de voir l'écrivain à Rome, et il s'efforçait de lui faciliter son ambassade.

auprès du Roi pour se démettre du portefeuille en faveur de Chateaubriand avaient été vives. Malheureusement sa santé était vacillante. En juillet, il fut obligé de demander un congé pour aller prendre les eaux à Carlsbad. Rayneval fit l'intérim. En octobre, La Ferronays reprend son poste. Vite il écrit à Chateaubriand que son « premier soin ... est de rouvrir avec *lui* des relations auxquelles *il* attache un véritable prix », et il s'empresse de lui adresser ses premiers compliments [1].

L'aimable homme ne se borna pas à consulter Chateaubriand sur les sujets strictement de son ressort; nous devons à sa curiosité amicale de belles pages sur la question d'Orient.

*
* *

Que serait devenu Chateaubriand sans ces diversions ? Les affaires ordinaires étaient souvent piètres et ne l'auraient pas retenu longtemps. Elles sont traitées, de vive voix ou par écrit, entre lui et le Secrétaire d'État pontifical, — le cardinal Bernetti, sous Léon XII, le cardinal Albani sous Pie VIII, — et, pendant le conclave, le doyen du Sacré Collège, le vénérable Della Somaglia. Leur souvenir remplit au Vatican un énorme carton [2] d'où s'exhale encore un lourd ennui. Chateaubriand avait à protéger tous les Français de Rome et d'Italie et même, à l'occasion, les sujets de ce duc de Lucques dont il était ministre plénipotentiaire [3]. D'une recommandation pour un fabricant de bougies diaphanes, jusqu'à des plaidoyers pour des prisonniers, toutes les formes d'intervention se trouvent. L'ambassadeur aimait à s'entendre proclamer le soutien des malheureux; certain Alsacien [4], en lui demandant son appui, répandait dans les

1. « J'ai pris connaissance de la lettre que vous avez écrite à M. de Rayneval » (c'était une lettre « particulière » et que nous n'avons pas retrouvée), « pour lui faire part de votre arrivée et de la manière gracieuse dont le Pape vous a accueilli. C'est un témoignage de distinction auquel il était tout naturel de s'attendre, et je ne doute pas, M. le Vicomte, qu'une mission qui commence sous de si favorables auspices ne contribue de la manière la plus décisive à maintenir nos rapports avec le St-Siège sur le pied de bonne intelligence et d'amitié où ils se trouvent heureusement établis. » (Dépêche, n° 1, du 30 octobre 1828, minute, f°s 157-158.)

2. Arch. Vat., Segr. St., carton 261.

3. Voir, sur la nomination de Chateaubriand, Reale Archivio di Lucca, n° 789 de l'année 1828, carton 98 (ministère des Affaires étrangères de Lucques), et n° 51 de 1829, carton 99 (documents qu'a bien voulu me communiquer le Dr Umberto Dorini); cf. aussi : Marcellus, *op. cit.*, p. 292, et dépêches des Archives du Quai d'Orsay. Depuis 1823 le poste était confié à l'ambassadeur de France. Au départ du duc de Laval la question se posa de savoir s'il fallait le donner à un Lucquois, à l'ambassadeur d'Espagne ou à Chateaubriand. Ce dernier fut choisi après mûres consultations et sur le conseil aussi de Marcellus, chargé d'affaires auprès du duc de Lucques. Ce titre fut surtout honorifique; à peine si une lettre du 25 avril (Arch. Vat., carton 261, n° di prot. 51799), témoigne d'une activité de Chateaubriand qui s'y rapporte de loin.

4. Sur l'affaire Pfeiffer, voir Arch. Vat., *carton 248*, rapport général, lettres de Ch. à Pfeiffer ; coupures de journaux ; — *carton 261*, lettres de Laval-Montmorency, 6 juin 1827 et 29 janvier 1828 ; de Chateaubriand, 13 janvier 1829 (50171) ; de Bernetti,

journaux des protestations de reconnaissance et d'admiration : c'était un psychologue avisé. Les motifs personnels cédaient pourtant la place à des considérations plus élevées, il fallait éviter des esclandres, empêcher, comme le demandait La Ferronays, que telle « affaire... en devenant publique », ne ramenât « de fâcheux débats devant les Chambres » ; il fallait défendre les droits menacés de l'*Ambassade et de la France*. Chateaubriand n'y manqua jamais.

Il était même très pointilleux et se cabrait sur de simples questions de forme : un jour, par exemple, il vit que le *Diario di Roma* avait opéré quelques suppressions en reproduisant un discours de Charles X prononcé pour l'ouverture de la session législative ; il protesta très vivement. Des explications et des excuses répondirent. Nous avons peine à comprendre aujourd'hui l'indignation de Chateaubriand devant un si véniel péché. Mais quelque susceptibilité ne messied point quand la dignité nationale pourrait être en jeu. L'amour-propre individuel, l'amour-propre du citoyen s'alliaient et se soutenaient. Le zèle fougueux de l'ambassadeur savait devancer les instructions du ministère. En presque toutes les circons-

15 janvier, stigmatisant « la monstruosité de ce sujet indigne d'appartenir à la nation française et de trouver protection dans les états de Sa Sainteté », et 18 janvier (50434) ; de Chateaubriand, 24 janvier (50746), et réponse satisfaisante de Bernetti. Pfeiffer aura la permission de séjourner à Rome pour une durée indéterminée mais possible à proroger tant qu'il ne déméritera pas. — Dès maintenant une question se pose. Les lettres de Chateaubriand, comme les dépêches adressées au ministère, ne sont-elles pas souvent l'œuvre de secrétaires ? « Mes dépêches, que j'ai soignées et écrites toutes de ma main par taquinerie », dit Chateaubriand à Mme Récamier... Toutes ? Non point. Et, surtout, rarement en entier. L'auteur disait déjà, lors de son ambassade de Londres : « Mes correspondances diplomatiques sont entièrement de ma main », et Marcellus rectifiait avec esprit : « Recopiées par la mienne, comme les archives du ministère des Affaires étrangères en font foi ». Mais Chateaubriand n'en était pas moins le fauteur. Il les composait en même temps et de la même façon que les Mémoires : il lançait à la hâte les lignes de sa grosse écriture *avec presque autant de gouttes d'encre que de mots*, sur des feuilles carrées jetées ensuite à l'écart l'une sur l'autre *sans subir ni buvard ni poudre*, et se tachant à l'envi. La composition était hâtive, coupée de promenades à grands pas. Puis il reprenait les pages, les revoyait, les étudiait, les « regrattait » méticuleusement. Un secrétaire recopiait le texte devenu presque illisible, puis le relisait à Chateaubriand qui *corrigeait encore*. Cette quatrième version recopiée à son tour devenait enfin la pièce officielle. Transcrite par autrui, elle était bien pourtant la chose de Chateaubriand. (Pour tout cela, cf. Marcellus, *op. cit.*, p. IX-XIV et p. 106.) — Croyons-en donc la haute signature, l'inimitable, qui dresse toujours ses caractères agressifs au bas de la page finale. Pour la *correspondance de second ordre*, tout au plus, les lettres d'affaire, pâture des bureaux, il recourait parfois à ses aides. Même alors, il ne faudrait pas se hâter d'affirmer : d'insignifiants billets font la surprise d'être autographes ; ainsi deux billets sans nº du 23 octobre 1828 et du 6 mai 1829. (Arch. Vat., Segr. Stato, liasse 261.) — Les minutes des dépêches adressées par Chateaubriand au ministère sont pour un grand nombre dans les Archives de l'Ambassade de France près le Saint-Siège. Les originaux sont au Ministère des Affaires Étrangères ; ce sont ceux que nous reproduisons, sauf dans les cas exceptionnels où nous ne possédons que les minutes. C'est, par contre, d'après les minutes du Quai d'Orsay, conservées beaucoup plus complètement que les originaux de l'Ambassade, que nous reproduisons les dépêches du ministère à Chateaubriand. (Nous avons modernisé l'orthographe.)

tances, Chateaubriand obtenait satisfaction. Envers lui le cardinal Bernetti se montre aimable, Della Somaglia courtois, Albani plus empressé qu'aucun. Le succès justifierait, s'il en était besoin, son humeur délicate; même, après l'une de ses plaidoiries, le cardinal Della Somaglia le félicita bien joliment de son « exquise sensibilité[1] ».

*
* *

Ce diplomate d'occasion avait grand mérite à s'occuper avec minutie de questions secondaires. Elles employaient son activité loyale et amusaient ses talents d'amateur. Mais la correspondance qu'il échangeait avec le ministère avait sans doute, et à juste titre, plus de prix à ses yeux. Elle canalisait en quelque sorte ses efforts, contenait le suc de ses informations, relatait les victoires de sa politique; par elle, il reprenait contact avec les hommes au pouvoir et tentait de reconquérir la faveur du Roi.

On sent l'importance qu'il y attache dès la première dépêche, noblement écrite, précise malgré quelques phrases teintées d'emphase, dédaigneusement soucieuse d'éviter les longueurs, le fatras, d'aller droit au but sans traînasseries inutiles[2]. Il n'oublie pas de s'y peindre en beau.

1. Lettre de Chateaubriand, 12 février 1829, N° di prot. 453. La réponse de La Somaglia, 13 février, est amusante et des plus gracieuses :

« Excellence,

« Je suis extrêmement fâché de ce que le premier acte de la correspondance que je vais avoir l'honneur d'entretenir avec Votre Excellence ne soit pas d'une nature aussi agréable que mon cœur l'aurait désiré.

« Je me flatte que la réponse à sa note du 12 février, telle que je la lui envoie ci-jointe, pourra faire comprendre à Votre Excellence tant qui soit peu (*sic*) l'envie que j'ai de correspondre en tout et partout à la confiance dont Elle m'honore.

« Je saisis avec empressement cette première occasion pour témoigner à Votre Excellence, du lit où je suis retenu par un petit reume (*sic*), les sentimens de l'estime très distinguée et de la parfaite considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être... etc. »

2. Dépêche n° 1, f°s 162 à 164. Signature seule autographe. Publiée par nous, *Correspondant* du 10 janvier 1924.

Rome, ce 8 novembre 1828.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu hier au soir, 7 de ce mois, la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 30 Octobre. Le courrier est arrivé malade et a cassé sa voiture à quatre postes de Rome. Je vais lui en procurer une autre ; il poursuivra sa route pour Naples ce matin, après avoir éprouvé un retard forcé de 24 heures.

Je vous remercie, Monsieur le Comte, d'avoir bien voulu lire la lettre que j'avais laissée pour vous avec votre amitié accoutumée; je vous remercie surtout d'avoir obtenu la croix de Chevalier de la Légion d'honneur pour M. le C^te de Boissy et celle d'officier pour M. Bellocq. Vous ne pouviez pas mieux placer les bienfaits du roi.

Mes résolutions n'ont point varié relativement aux objets traités dans la lettre qui vous a été remise par M. de Boissy. Je vous l'ai dit à votre départ, je vous le dis à votre retour : je ne suis Ambassadeur que parce que vous êtes Ministre; si vous faites un sacrifice nouveau en reprenant le portefeuille, j'en fais encore un plus grand en restant ici.

Ce qui était nécessaire il y a quelques mois tant pour l'union des partis que pour la consolidation du ministère sera bientôt achevé : je regarderais comme une faveur à laquelle j'aspire ardemment la permission de rentrer pour toujours dans ma retraite.

Je n'aurais point, Monsieur le Comte, dans ma lettre particulière à M. de Rayneval, parlé de la manière gracieuse avec laquelle Sa Sainteté m'a accueilli, si l'inimitié de certains journaux et les correspondances privées n'avaient essayé de répandre des doutes. Il était alors assez important de tranquilliser, par la mention d'un fait contradictoire, les inquiétudes de mon gouvernement. S. S^te le Secré-

« Je ne suis ambassadeur, » s'écrie-t-il, « que parce que vous êtes ministre. » L'amicale affirmation est une assurance aussi, par laquelle Chateaubriand sauvegarde sa dignité. Il se persuadait à lui-même qu'il avait accepté son ambassade uniquement « pour l'union des partis » et la « consolidation du ministère », par altruisme enfin. Il se flattait d'avoir contribué à maintenir La Ferronays, en proclamant qu'il le suivrait dans sa retraite, terrifiante perspective qui avait éloigné les concurrents. Maintenant que grâce à son sacrifice plus de concorde règne et que le ministre est revenu, il aspire à rentrer dans sa solitude. Tout n'est pas faux dans l'expression de ce désir aigri, de cet appel vers le calme. La Rome des ruines pesait sur le cœur morne de Chateaubriand, et il pourchassait en tristesse les débris de ses grands projets. Il le savait, l'apaisement ne lui viendrait que s'il supprimait radicalement les causes décevantes des agitations. Mais la quiétude aurait été pour lui une coupe de fiel. Il ne la souhaitait que par instants ; et quand il

taire d'État, les Cardinaux, les chefs d'ordre, les Prélats n'ont cessé de me donner des marques de leur bienveillance. Le Pape est venu en grand cortège à la paroisse de *St. Louis des Français* le jour de la fête du Roi. J'ai été le recevoir à la porte selon la coutume, et je l'ai reconduit à sa voiture. Il m'a dit en sortant ces propres paroles en italien : « croyez, Monsieur le Vicomte, que c'est du fond de mon cœur que je suis venu prier Dieu de nous conserver longtemps un si grand et un si bon Roi ».

Les dispositions de la cour de Rome sont toujours celles exprimées par la lettre de M. le Cardinal Secrétaire d'État, lettre qui a mis fin à une déplorable controverse. On m'annonce l'arrivée de quelques personnes à tête ardente : elles seront bien étonnées du calme et de la raison qu'elles trouveront ici.

Je vais prévenir M. le Cardinal Bernetti de l'intervention de la France relativement aux corsaires de Tripoli : la cour de Rome y verra une nouvelle preuve de l'intérêt que lui porte Sa Majesté très chrétienne.

La correspondance avec la Morée par Ancône était mal montée : cependant, si les Plénipotentiaires des trois Puissances signataires du traité du 6 Juillet étaient venu (*sic*) siéger en Italie, comme le bruit s'en était répandu, j'aurais proposé Ancône pour le lieu de leur résidence ; lieu à la fois le plus rapproché de leurs gouvernements respectifs et le plus commode pour les communications avec la Grèce. Les côtes orientales du Royaume de Naples sont sans doute voisines de celles de l'Épire, mais il n'y a ni poste montée, ni chemin achevé dans les Calabres et dans les Abruzzes, les ponts manquent presque partout, et il est presque probable que de Barletta à Naples les courriers seront souvent retardés, sans parler du plus de chemin qu'ils auront à faire.

Une estafette envoyée à M. le Prince Gagarin [a] lui a apporté la nouvelle de la prise de Varna, le 31 du mois dernier. Depuis ce moment, tous les étrangers à Rome se sont amusés des articles de nos journaux qui, ignorant la nouvelle, raisonnaient à perte de vue sur la défaite des Russes devant Varna, et la levée probable du siège. La reddition de cette place peut changer la face des choses et porter enfin le Sultan à écouter des propositions de paix.

Vous savez, Monsieur le Comte, ce que j'ai dit et fait pour la cause de la Grèce et combien je serais glorieux d'attacher mon nom à un traité qui assurerait sous la protection de nos armes, l'indépendance de ce noble et malheureux pays.

M. Bellocq mérite tous les éloges par lesquels se termine votre dépêche ; il m'est déjà bien connu : il me semble tout à fait en première ligne pour un avancement auquel il a des droits incontestables. Je me plais à lui rendre cette justice en vous remerciant de nouveau de la marque de faveur qu'il vient d'obtenir de Sa Majesté.

Je ne saurais aussi trop me louer de M. de Givré, mon second secrétaire d'ambassade et mon ancien attaché à Londres.

Voilà, Monsieur le Comte, ma première dépêche officielle : elle répond paragraphe par paragraphe à la vôtre. Je serai sobre d'écritures. J'ai senti comme ministre des affaires étrangères l'ennui des longues correspondances avec les légations placées hors du centre des affaires politiques. Je vous prierai seulement de me faire savoir, autant que vous le pourrez, la marche des négociations en Europe. Ayant été mêlé à tous les secrets de la haute politique, il est peut-être utile aux intérêts du Roi que je connaisse des faits propres à augmenter la considération d'un Ambassadeur de France en Italie.

J'ai l'honneur d'être,... etc.

CHATEAUBRIAND.

P.-S. — Il paraît qu'il y a en ce moment devant Ancône un bâtiment que l'on croit turc et qui probablement est tripolitain.

A. Ministre de Russie.

donne à ces velléités le caractère d'un vœu définitif, ses paroles contiennent une part prodigieuse d'auto-suggestion : il serait désolé qu'on le prît au mot, et toute sa dépêche, soigneuse, appliquée, fière de résultats promptement acquis, riche de projets, est un long démenti qu'il se donne à lui-même.

Elle est en même temps comme un brevet d'activité et de clairvoyance ; Chateaubriand était à Rome depuis un mois à peine ; déjà il jette à l'entour des coups d'œil vifs. Les subordonnés sont jugés : si distant qu'il fût, Chateaubriand savait à l'occasion reconnaître leur mérite. Il s'est mis en rapports étroits avec le Saint-Siège, et ne veut pourtant pas que Rome lui cache ce qui se passe en Europe. Il a déjà, estime-t-il, conquis le Pape ; ou bien peut-être plutôt le Pape l'avait-il conquis. Le nonce ne s'était pas trompé en écrivant au Vatican : « Je suis très incliné à espérer qu'un ou deux entretiens avec le Saint-Père rempliront [M. de Chateaubriand] d'enthousiasme pour le bien. Si S. S^té daigne lui faire connaître, avec sa bonté naturelle, et sa bonne grâce admirable, ses sentiments, ses désirs et sa confiance paternelle qu'il se conduira bien, non seulement comme un bon et loyal chevalier français, mais encore conformément aux principes qui l'ont déjà rendu cher à la religion, je crois que de tels discours du Saint-Père feront sur lui les impressions les plus utiles et les plus salutaires[1] ». Je doute que Léon XII ait eu la maladresse de faire à Chateaubriand cette petite leçon de morale pratique. Mais il dut déployer à son égard tant d'affabilité et de courtoisie habile que l'ambassadeur en fut séduit. Puis le Pape, dès longtemps résigné aux ordonnances, et décidé à s'y montrer favorable jusqu'au bout, avait voulu donner à Chateaubriand comme une preuve tangible et flatteuse de ses dispositions bienveillantes. Par là s'explique la présence du pontife à Saint-Louis-des-Français[2], et les paroles pleines d'effusion prononcées à la sortie[3].

1. Arch. Vat., Carton 248, lettre du 30 mai.

2. Cf. la lettre suivante par où Chateaubriand remercie à l'avance le cardinal Bernetti (Arch. Vat., carton 261) : « Rome, le 3 novembre 1828. Le soussigné ambassadeur de Sa Majesté très chrétienne a reçu avec la plus vive reconnaissance l'avis que Son Eminence Monsieur le Cardinal Secrétaire d'Etat a bien voulu lui adresser sur l'intention manifestée par Sa Sainteté de se rendre demain à l'Eglise française de Saint-Louis pour honorer de sa présence la solennité de la fête du Roi.

« Le soussigné sera très heureux de pouvoir en cette circonstance rendre au S^t Père tous les honneurs qui lui sont dus et lui offrir plus particulièrement un nouvel hommage de sa vénération et de son profond respect. Il s'empresse de réitérer à Son Eminence Monsieur le Cardinal Bernetti les assurances de sa très haute considération. CHATEAUBRIAND. » — (L'emploi de la troisième personne est fréquent dans les billets de Chateaubriand et, d'ailleurs, courant à l'époque.)

3. En échange Chateaubriand allait pouvoir annoncer une intervention bienvenue de la France. La guerre déclarée entre la Régence de Tripoli et le royaume de Naples amenait des corsaires tripolitains à croiser dans la Méditerranée. Ils en profitaient

Chateaubriand allait faire plus que de transmettre des messages. Le 17 novembre, par un très amical rappel à l'ordre, La Ferronays le fit souvenir d'amasser des renseignements. Il lui indiqua de la façon la plus flatteuse et la plus délicate que le moment était venu de se distinguer[1]. L'ambassadeur sentait bien l'opportunité qu'il y aurait à agir[2]. Un peu plus tard il raconte un petit succès qu'il vient de remporter :

... Les dispositions de la Cour de Rome restent toujours les mêmes relativement aux Ordonnances. Le Cardinal Secrétaire d'État se trouvait chez moi avant hier à un grand dîner diplomatique : il m'a dit de manière à pouvoir être entendu de tout le monde *que les évêques français avaient été trop loin ; qu'ils avaient visiblement empiété sur le temporel ; qu'on lui avait demandé, à lui, Secrétaire d'État, si sa lettre, connue du public, était telle qu'on l'avait dite, et qu'il avait répondu qu'en effet cette lettre était conçue de cette manière, qu'il ne la niait point et qu'il l'écrirait encore si elle était à écrire ; qu'au surplus il était parfaitement à l'abri, ne faisant qu'exprimer le sentiment de Sa Sainteté*[3]...

Une quinzaine de jours après, le Pape tenait un consistoire secret ; huit cardinaux y étaient déclarés ou créés[4], et parmi eux aucun Français, mais l'archevêque de Gratz, primat de Hongrie. Chateaubriand explique le fait :

pour commettre des hostilités contre des navires romains. Le nonce demanda l'intercession du gouvernement français. L'ordre d'agir auprès du Pacha de Tripoli fut donné aussitôt au consul Rousseau. Chateaubriand transmit la nouvelle, à la satisfaction générale. Pendant ce temps, la paix se rétablissait, meilleure sauvegarde pour les navires romains que toutes les promesses du monde. L'ambassadeur bénéficiait de la joie que produisait le retour de la tranquillité. Cf. dépêche de La Ferronays n° 1, 30 octobre.

1. Dépêche n° 3, f°s 169-170.

2. Avant même que le conseil lui fût parvenu il le suivait par anticipation ; le Cardinal Spina étant mort, Chateaubriand prévoit que de nouveaux cardinaux vont être créés et en profite pour donner au ministère, dans une nomenclature de candidats, quelques indications sagaces, quoique encore rapides et fragmentaires. Dépêche n° 3, 18 novembre, f° 171.

3. Dépêche n° 7, 2 décembre, f°s 176-177, signature seule autographe ; La Ferronays, toujours prêt à saluer la réussite de l'ambassadeur, le complimente ;15 décembre, dépêche n° 5, f° 182 : « Le roi ne doute pas que des dispositions si satisfaisantes ne doivent être attribuées en grande partie à la sagesse du langage que vous avez parlé au Souverain Pontife et à son ministre ; il vous sait gré, Monsieur le Vicomte, des soins que vous avez mis à leur faire apprécier sous leur véritable jour une question et des faits sur lesquels les passions ou la malveillance ne se sont que trop efforcées d'abuser les esprits.... »

4. La dépêche n° 3 (18 novembre, f° 171) annonçait ce consistoire. La dépêche n° 10 (16 décembre, f°s 186-188), signature seule autographe, — dont nous citons des extraits, — en donne le résultat. Le cardinal Isoar et le duc de Rohan étaient préconisés archevêques d'Auch et de Besançon. A remarquer que, le 15 décembre (dépêche n° 4, f°s 184-185), La Ferronays écrit : « Votre dépêche n° 3 annonce une prochaine nomi« nation de Cardinaux : quoique l'Église de France n'ait point à participer à ces pro« motions, elle est cependant intéressée à ce que le Consistoire dans lequel le Pape « les fera connaître soit assemblé le plus tôt possible pour que MM. les Archevêques « d'Auch et de Besançon puissent y être préconisés ». Chateaubriand n'avait pas attendu cette indication.

A. Dépêche n° 2, 11 novembre, f° 168.

La nomination du Primat de Hongrie pouvant faire croire qu'il y a eu promotion des couronnes, il n'est pas hors de propos de remarquer que ce choix rentre dans des circonstances toutes particulières. Il fut provoqué dans les dernières années du Cardinal Consalvi, la cour de Rome en fit elle-même la proposition à celle de Vienne, longtemps indifférente sur ce sujet ; puis le S^t^ Père retarda de jour en jour l'accomplissement de cette faveur : il n'était pas possible de reculer davantage.

En second lieu, six des nouveaux Cardinaux, et, de ce nombre, M. le Primat de Hongrie, ayant été déclarés réservés *in petto* depuis le 2 octobre 1826, il ne s'en trouve que deux de créés dans le présent consistoire, et, par conséquent, en style de Rome, il n'y a point eu promotion, attendu qu'elle doit être de trois cardinaux au moins.

Quoique[1] ces dispositions fussent arrêtées avant mon arrivée à Rome, j'aurais peut-être essayé, si les instructions du Gouvernement m'y eussent invité, de contrebalancer une nomination en faveur de l'Autriche par quelque choix adhérent aux intérêts de la France. On assure qu'une promotion des *Couronnes* aura lieu dans le mois de février prochain. Ne serait-ce pas l'occasion de jeter les yeux sur quelque prélat Français, ou sur tout autre sujet qu'il convient au Roi de faire nommer ?...

L'ambassadeur étudie, chiffres en main, la composition du Sacré Collège, et conclut :

On voit que, si les suffrages se rangeaient dans une assemblée générale du Sacré Collège ou dans un conclave, selon les intérêts de famille, la couronne de France, avec toutes les branches de la maison de Bourbon et la probabilité d'incliner de son côté celle de Sardaigne, aurait une supériorité marquée sur le parti de l'Autriche.

Sans pouvoir déterminer exactement la part d'influence que M. le cardinal Bernetti a eue, dans les promotions et nominations du jour, on remarque, cependant, que son crédit semble croître, et qu'il s'affermit, surtout en ce qui concerne les rapports à l'extérieur. Ce résultat est dû incontestablement à la conduite qu'il a tenue dans les affaires récentes de France, et qui ont donné au S^t^ Père une juste opinion de ses talents et de son esprit conciliant.

J'ai l'honneur, etc.

CHATEAUBRIAND.

La dépêche n'est pas chiffrée en vain ; c'est la première où Chateaubriand exprime vraiment des vues politiques et fort nationalistes. Il ne fallait pas que l'étranger pût la lire. Tout y tend à organiser un avenir favorable au pays, — préparation à longue échéance d'une élection française, curieuse statistique du Sacré

1. Ce qui suit est un déchiffrement.

Collège prouvant, avec trop d'optimisme, que la France y aurait la majorité en cas de conclave. — On dirait d'un candidat à la députation qui se livre à des pointages avant le scrutin ; seulement le candidat est la France, et la précieuse jonglerie met en valeur, par la simple comparaison des chiffres, la situation intérieure du Vatican. Joignons à tout cela l'astuce avec laquelle Chateaubriand rejette sur le ministère la responsabilité de la nomination du Primat de Hongrie, la dextérité avec laquelle il glisse, en fin de lettre, la bonne nouvelle du crédit grandissant de Bernetti : le rapport de l'ambassadeur, dans sa simplicité, est un petit modèle [1].

Mais la grande victoire, couronnement de cette période, Chateaubriand pensa la remporter le 2 janvier : ce fut l'audience que lui accorda le Pape ; il la raconta tout au long le 12 en une lettre [2] à La Ferronays, reproduite dans les *Mémoires*. On oserait presque dire qu'au cours de leur conversation, le Pape traita Chateaubriand sur un pied d'égalité. Rien deplus libre ni de plus dégagé que les propos rapportés. Chateaubriand brille en mots spirituels dont Léon XII s'égaie :

Que diront vos journaux pendant la session, a repris le Pape avec une sorte de gaîté ? Ils parlent beaucoup... ; mais on me mande qu'une heure après avoir lu leurs articles, personne n'y pense plus dans votre pays.

— C'est la pure vérité, Très Saint Père ; vous voyez comme la *Gazette de France* m'arrange..., le Souverain Pontife me traite pourtant avec une extrême bonté : j'ai donc lieu de croire que la *Gazette* ne lui fait pas un grand effet. Le Pape a ri en secouant la tête.

Chateaubriand effleure tous les sujets. Il recueille comme en se jouant l'avis du Pontife sur la question d'Orient, où il se trouve à sa grande joie d'accord avec le Pape, sur la question des catholiques d'Irlande, où la prudence de Léon XII effrayée par les témérités d'O' Connell ne suit pas la fougue de Chateaubriand. L'écrivain, emporté par son élan, par ses utopies de penseur, par ses aveuglements de théoricien, ne va-t-il pas jusqu'à proposer au Pape d'effectuer la réunion des « sectes dissidentes », la fusion des protestants émiettés, au moyen de légères concessions sur la discipline. C'est charmant de bon vouloir, de générosité et d'absence totale de réalisme. Le mot grave de Léon XII répond sans

1. (Dépêche n° 11, 27 décembre.) La satisfaction de Chateaubriand n'était pas feinte, la faveur dont jouit Bernetti est un atout dans son jeu, et lui permet d'enregistrer, le 27 décembre, une autre réussite : « Le sentiment du S[t] Père et du Secrétaire d'État à l'égard des Ordonnances du 16 juin reçoivent une nouvelle confirmation par la lettre explicite que M. le cardinal Bernetti m'a confié avoir écrite sur cette matière, à M. de Puis, administrateur de l'archevêché de Lyon ».

2. N° 12, f°[s] 200-205, signature seule autographe.

amertume et sans ironie à ces rêves hasardeux : « ... Il faut que les choses soient mûres et que Dieu achève lui-même son ouvrage : les Papes ne peuvent qu'attendre. »

De cette conversation si vaste et sans contrainte Chateaubriand retirait autre chose que la satisfaction d'avoir exprimé ses opinions et d'avoir entendu celles du Pape. Trois résultats concrets semblaient en même temps conquis : Léon XII consentait formellement aux Ordonnances, — « le spirituel n'était point compromis » par elles, — et blâmait l'opposition des évêques. Chateaubriand lui vantant la puissance à laquelle parviendrait le Clergé s'il était ami du Roi et de la Charte, Léon XII, sans prononcer le nom de Charte, acceptait la formule du gouvernement constitutionnel :

J'entre dans vos idées... J.-C. ne s'est point prononcé sur la forme des gouvernements. *Rendez à César ce qui est à César* veut seulement dire : *Obéissez aux Autorités établies*. La Religion catholique a prospéré au milieu des Républiques comme au sein des Monarchies ; elle fait des progrès immenses aux *États-Unis* ; elle règne seule dans les Amériques espagnoles. » Enfin, comme le Pape exprimait son désir que les trois puissances alliées contre la Turquie empêchassent le ravage de l'Europe, Chateaubriand repartit : « Réflexion d'autant plus juste... que si l'Europe se divisait, ce qu'à Dieu ne plaise, cinquante mille Français en Italie remettraient tout en question ». Le Pape n'a point répondu, il m'a paru seulement que l'idée de voir les Français en Italie ne lui inspirait aucune crainte.

Ainsi, grâce à un mot insinué avec art, l'impression était acquise qu'en cas d'empiétements autrichiens une intervention armée de la France ne serait pas considérée avec déplaisir. Vraie merveille que ces audaces, et l'accueil qui leur est réservé. Chateaubriand sent sa réussite et se charge de proclamer haut son mérite [1], — à bien dire, nous aimerions mieux le découvrir nous-mêmes. D'autant que Léon XII ne ressentit peut-être pas tout l'enthousiasme

1. « Tel est, Monsieur le Comte, le court résumé de ma longue conversation avec Sa Sainteté. Je ne sais si l'on a jamais été à même de connaître plus à fond les sentiments intimes d'un Pape, si l'on a jamais entendu un Prince qui gouverne le monde chrétien, s'exprimer avec tant de netteté sur des sujets aussi vastes, aussi en dehors du cercle étroit des lieux communs diplomatiques. Ici, point d'intermédiaire entre le Souverain Pontife et moi ; il était aisé de voir que Léon XII par son caractère de candeur, par l'entraînement d'une conversation familière, ne dissimulait rien, et ne cherchait point à tromper. »

Et à la fin : « En garde contre ma manière de voir et de sentir, si j'ai quelque reproche à me faire dans le récit que j'ai l'honneur de vous transmettre, c'est d'avoir plutôt affaibli qu'exagéré l'expression des paroles de Sa Sainteté. Ma mémoire est très sûre ; j'ai écrit la conversation en sortant du Vatican, et mon secrétaire intime n'a fait que la copier mot à mot sur ma minute ; celle-ci, tracée rapidement, était à peine lisible pour moi-même ; vous n'auriez jamais pu la déchiffrer. » Il n'y a pas lieu de mettre en doute ici la sincérité évidente de Chateaubriand.

que l'ambassadeur se flattait de lui avoir inspiré. Le comte de Lützow avait plus que des doutes à cet égard : « [M. de Chateaubriand] demanda avec instance une audience particulière du Saint Père et il n'avait — Sa Sainteté me le dit Elle-même — absolument rien à lui dire ni à lui communiquer ». Même en faisant la part de la malveillance confraternelle, et du désir qu'avait le pape de rassurer Lützow, il faut chanter le triomphe un ton plus bas que *René*[1].

Les réflexions que l'ambassadeur ajoute au compte rendu de l'entrevue, les renseignements qu'il donne enfin sur la situation du Pape et du Clergé sont un mélange de justesse et d'erreur : Léon XII, ancien zélante devenu modéré, a quitté la faction cardinaliste et n'en est point aimé ; il n'a pas trouvé d'hommes de talent dans les séculiers qui ne le goûtent donc pas, et choisit ses conseillers parmi les réguliers qui lui sont donc très attachés. Soit, mais Chateaubriand examine aussi la situation des États pontificaux et son enthousiasme le rend partial. Il ne voit pas que la tolérance de Léon XII, en matière de politique extérieure, s'accompagne d'une étroite intransigeance dans son gouvernement ; pour lui, et malgré l'avis contraire exprimé par La Ferronays, Léon XII administre bien ; sa sévérité est juste, et il n'est pas responsable de l'impopularité que rencontrent toujours les redresseurs d'abus. On retrouve l'ancien ultra dans ce langage. Ne se souvient-il pas de la répression sanglante exercée en Romagne contre les carbonari par le cardinal Rivarola ? Ne voit-il pas les mille digues élevées contre le courant des nouvelles idées, et les mille mesures absolues et étroites, l'autorité des congrégations de cardinaux restaurée, toutes les études placées sous le commandement ecclésiastique, les tribunaux collégiaux de justice détruits et remplacés par un juge unique, les lois sévères et vexatoires ? Ne se rend-il pas compte que, malgré quelques bonnes institutions, l'amélioration des hôpitaux, la construction de routes et de ponts, le rétablissement partiel de la sécurité publique, l'effort d'assainissement des finances, Léon XII allait laisser à son successeur une puissance affaiblie pour l'avoir voulue trop tyrannique[2] ?

Mais Chateaubriand va plus loin et plus profondément. Il examine la constitution politique du pays dans son essence et y découvre avec un coup d'œil pénétrant le vice fondamental :

Ce sont des vieillards qui nomment pour souverain un vieillard

1. *Staatsarchiv*, Dépêche n° 64 A, 19 janvier 1829.

2. Cf. en particulier le bref mais excellent chapitre de Farini sur Léon XII dans *Lo Stato romano dall anno 1814 al 1850*, t. I.

comme eux, ce vieillard devenu maître nomme à son tour, cardinaux, des vieillards. Tournant dans ce cercle vicieux, le suprême pouvoir énervé est toujours au bord de la tombe. Le prince n'occupe jamais assez longtemps le trône pour exécuter les plans d'amélioration qu'il peut avoir conçus.

Devant cette conclusion forte, superbe, il ne reste qu'à s'incliner.

*
* *

Tandis qu'à Rome son influence augmentait et que son enquête devenait plus aiguë, la guerre de l'indépendance grecque s'achevait lentement. Chateaubriand se vantait d'avoir « pour ainsi dire été le premier à réclamer l'émancipation de la Grèce ». Il s'appuyait, pour réclamer ce droit de priorité, sur ces passages de l'*Itinéraire* qui plaignaient l'esclavage, la tristesse, la dévastation de la Grèce avant les « troubles que personne alors ne pouvait prévoir [1] » : ainsi tentait-il de prendre sa revanche sur Byron, mort à Missolonghi. A défaut d'une action personnelle il voulait que son intelligence jouât un rôle dans la destinée du peuple renaissant. Le grand élan de la France le soulevait aussi. Plus que des conceptions politiques l'animaient la religion de la beauté, le culte de cette terre d'élection qu'il avait saluée dans son pèlerinage à Jérusalem. Même éloigné et pris par les devoirs d'une charge différente, il n'en détachait pas ses regards. Il espérait bien aussi, par cette attitude, gagner une place prépondérante en cas de congrès, et redevenir le plénipotentiaire de Vérone [2]. Or les événements étaient à ce point où les décisions sans appel deviennent nécessaires. On n'en était plus à la période des négociations initiales [3]. L'entente de la Russie et de l'Angleterre, unies pour empêcher l'une l'autre la réalisation de leurs ambitions rivales, l'adhésion de la France, davantage désintéressée, était chose consommée. Après le traité conclu entre elles à Londres le 6 juillet 1827, les trois puissances avaient offert au sultan une médiation qui fut repoussée. Leurs flottes s'étaient alors opposées aux flottes turques et égyptiennes et avaient remporté sur elles la victoire de Navarin, éclatante surprise (20 octobre 1827). Le sultan ne fit que redoubler les hostilités. D'où l'envoi par Charles X d'une division en Morée pour chasser les Égyptiens, et la déclaration de

1. *Note sur la Grèce* (1825), p. 42 sqq.
2. Cf. par ex. Lettre à Hyde de Neuville, 27 septembre 1828. « S'il y avait congrès, souvenez-vous de moi. J'ai la parole formelle de La Ferronays. J'ai assez fait pour la Grèce pour désirer attacher mon nom au traité de sa liberté. » (Hyde de Neuville, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 404.)
3. Dépêche n° 2, f°s 165-166.

guerre du tsar au sultan. Les Russes triomphèrent en Caucasie et, sur le Danube, occupèrent la Dobroudja. Puis les opérations se ralentirent, la lutte se fit pénible ; mais, le 11 octobre 1828 encore, Varna se rendit après un siège de trois mois. Dès lors La Ferronays ne cesse plus de demander ses avis à Chateaubriand. Le 10 novembre[1] il lui annonce la reddition au général Maison des places de la Morée, l'embarquement des troupes turques et égyptiennes qui les occupaient encore ; par crainte d'une surprise et pour ne pas laisser les Grecs à eux-mêmes, dans le premier moment de leur délivrance, le corps expéditionnaire français prolongerait un moment son séjour : d'accord avec les Alliés, il serait possible de fournir au Gouvernement provisoire de la Grèce armements, moyens d'organiser la défense, et administration, de décider peut-être aussi la question de ses limites territoriales. Surtout, La Ferronays se demande si la prise de Varna ne pourrait hâter le dénouement final. Après un résultat qui couronne la campagne d'une manière si avantageuse, l'empereur Nicolas sera moins éloigné de se prêter à des arrangements qu'il croira pouvoir accepter avec honneur et à l'adoption desquels le repos de l'Europe et le bonheur de l'humanité sont sûrement intéressés. Qu'en pensait Chateaubriand, et ne pouvait-il exposer longuement ses vues, avant cet essai de négociation ? A nouveau il prit son temps pour donner sa réponse. Il se contenta d'abord de mots très vagues[2], puis d'allusions[3].

Il avait entrepris un travail assez long sur ce sujet ; ce fut le petit traité sur les affaires d'Orient qui occupe trente pages dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*[4] et remplit le lecteur d'admiration et

1. Le livre de Driault sur la question d'Orient est celui qui contient les vues d'ensemble les plus sûres.

2. Dépêche n° 4 du 20 novembre, f° 172, signature seule autographe.

3. « Les événements marquants de la guerre de Turquie sont connus ici à peu près en même temps qu'à Paris. La prise de Varna y a produit les mêmes impressions, les mêmes espérances d'une utile négociation pour le rétablissement de la paix.

« J'ai vu par votre dépêche précédente (n° 2) les pensées qui occupent les cabinets de Paris et de Londres relativement à la circonscription de la Grèce affranchie. Les limites me paraissent bien placées du Golfe de Volo jusqu'au Golfe de Larta.

« Vous avez eu la bonté de me demander par une lettre particulière du 10 novembre mes idées sur les affaires de l'Orient. J'ai entrepris un travail assez long à ce sujet, mais malheureusement il ne se trouve point achevé aujourd'hui, et j'en dois remettre l'envoi à une occasion prochaine. » Dépêche n° 7, 2 décembre 1828, f°s 176-177, signature seule autographe. Réponse de La Ferronays, n° 5, 15 décembre 1828, f° 182. « Je recevrai avec grand plaisir le travail dont vous vous occupez sûr la question d'Orient et dont vous voulez bien m'annoncer le prochain envoi. »

4. Il m'a été impossible, malgré l'obligeance extrême de M. Espinas, de retrouver ce Mémoire aux Affaires Étrangères. Il y fut pourtant envoyé. Mainte lettre, et les commentaires d'un Marcellus (p. 337. Marcellus dit même que ce Mémoire « partit pour Paris tracé de *la* grosse écriture reposée » de Chateaubriand), d'un Hyde de Neuville le prouvent. A-t-il été déplacé, enlevé ?

d'ébahissement. D'admiration pour la merveilleuse aisance de l'auteur à se mouvoir au milieu des inextricables complications, pour la clarté du style, la limpidité des raisonnements, la force des déductions, l'indépendance et le patriotisme des considérants, la hardiesse des constructions. Mais ébahissement en face des chimères sorties tout armées de cet esprit soi-disant si positif, des échafaudages sans consistance appuyés sur des fantaisies prises pour des réalités, de la logique passionnée qui permet les plus folles envolées imaginatives, du calme enfin avec lequel est envisagée l'hypothèse d'une conflagration européenne. Au total, et pour n'aller qu'à l'essentiel, la pensée de Chateaubriand se résume en ceci : Nicolas ne voudra pas la paix, ou le sultan ne l'acceptera point, ou d'innombrables difficultés la rendront impossible. Au contraire, le conflit s'étendra. La Turquie, contrée d'esclavage et de barbarie, est un objet d'horreur, et, si l'on tâche à la maintenir intacte, à civiliser les habitants, un danger proche pour l'Europe. Sa destruction serait un bien. La France possède une exceptionnelle position d'arbitre ; à elle de ne pas se laisser jouer et d'aller où réside son intérêt. Ni de l'Angleterre ni de l'Autriche, elle n'a aucun profit à attendre, aucune compensation aux pertes de 1814. Mais la Russie ne perdrait rien à lui faire accorder la rive du Rhin. Que la France donc prenne hardiment le parti du tsar, aide à la réalisation de ses ambitions, et obtienne le prix de son concours.

Cette imperturbable mathématique péchait par la base. Quand, quelques mois plus tard, les Russes se furent emparés de Silistrie, eurent franchi les Balkans et enlevé Andrinople, le sultan, voyant ouverte la route de Constantinople, demanda la paix, et le traité d'Andrinople trancha la question grecque comme la guerre turco-russe, par l'indépendance de la Grèce et les lourdes concessions de Mahmoud à Nicolas. Mais cette pierre d'achoppement apportée par le caprice des faits à l'édifice spéculatif de Chateaubriand ne le détruit pas ; on commettrait une grave erreur en le jugeant à la légère si fragile ; la preuve en est que douze ans plus tard l'auteur des *Mémoires* pensait encore que, *mutanda mutandis*, *le fond des vérités*, exprimées par lui, était *demeuré le même*. Un traité incomplet, insuffisant, ne pouvait apporter la solution de la question d'Orient. Tôt ou tard, — ce fut très tôt, dès 1832, et le conflit turco-égyptien, — un nouveau groupement de forces devait se produire, et la question des alliances se poser à nouveau. On peut donc négliger l'erreur fondamentale nichée dans les pronostics de Chateaubriand, donner une portée plus large, moins momentanée à ses projets et chercher en quelle mesure ils furent jamais sur le

point de se réaliser. Une fois seulement, et qui suffirait à les condamner. Sitôt après la démission de Chateaubriand, sous le ministère Polignac. Le prince, avec sa politique d'illuminé, présenta au tsar un plan d'alliance et de reconstruction européenne qui est l'invraisemblable et logique aboutissement des théories chateaubrianesques, de cette phrase en particulier que, dans un dialogue fictif, Chateaubriand adressait à Nicolas :

Si vous voulez aller à Constantinople, entrez avec les puissances chrétiennes dans un partage équitable de la Turquie Européenne. Celles de ces puissances qui ne sont pas placées de manière à s'agrandir du côté de l'Orient recevront ailleurs des dédommagements.

Que dit le projet Polignac [1] ? Les Turcs seront expulsés des Balkans que se partageront les Russes et les Autrichiens, et le roi des Pays-Bas devenu monarque de Grèce et de Constantinople. Les Pays-Bas subiront un morcellement compensatoire : l'Angleterre aura leurs colonies, la Prusse prendra la Hollande (sans compter la Saxe, dont le roi recevrait en échange la Prusse Rhénane) ; la France, gratifiée de la Belgique et du Luxembourg, reviendra à ses limites naturelles. Il ne semble pas trop hasardeux de croire que ce roman historique, où les propositions de Chateaubriand sont dépassées et poussées jusqu'aux conséquences les plus outrancières, a pourtant sa source très vraisemblable dans ce mémoire sur les Affaires d'Orient qui reposait dans les cartons du ministère et dont l'existence avait transpiré. Il l'illustre, et fait admirablement ressortir les dépeçages, les dangers, les occasions certaines de conflits presque mondiaux, qui seraient nés de semblable politique. Mais la valeur du *Mémoire* reste grande. Ne parlons pas de détails comme le profond portrait de Canning, de certaines impressions d'une grande justesse, sur la difficulté de fixer les limites de la Grèce, par exemple, pauvres limites que l'Europe étriqua par jalousie et qui préoccupèrent tout le siècle avec le début du suivant. Tenons-nous encore au centre même du raisonnement : Chateaubriand ne discute rien moins que le dogme, si longtemps sacré pour la France, de l'intégrité de l'empire ottoman. Le système d'alliances qu'il préconise est contraire à celui qui fut pratiqué par la suite : Chateaubriand n'aurait pas admis la guerre de Crimée. Est-il pour cela condamnable ? Si l'ambassadeur rompt avec la vieille tradition turcophile, nationale depuis François Ier, il continue pourtant une grande pensée ; celle de Napoléon. C'est l'empereur qui, à Tilsitt, conçut l'alliance russe,

1. Sur ce plan, voir Pingaud, *Le Projet Polignac (Revue d'Histoire diplomatique*, 1900).

et abandonna le sultan. Et bien plus tard, après le désastre de 1870, en face d'une Allemagne immense et victorieuse, et d'une Angleterre envahissante, l'alliance du tsar encore fut une manière de salut. Mais penser à elle en 1829 était moins original que ce ne l'eût été à d'autres époques ; l'idée hantait les politiques français ; La Ferronays en était depuis longtemps le champion déterminé. — Quant au maintien de l'homme malade, Chateaubriand ne l'admettrait qu'avec sa civilisation. Seulement il est persuadé qu'elle est impossible, et malgré Mahmoud, le grand transformateur. Dans sa défiance obstinée il est prophétique ; les crimes, les massacres périodiques, le sultan rouge lui donnèrent tristement raison. Peut-être, en vérité, l'élément turc est-il vraiment inassimilable, réfractaire à jamais à la civilisation européenne. Une large part de clairvoyance et de justesse demeure en ce *Mémoire*. Dans son impérieuse audace, dans sa sûreté convaincue, dans sa fougue qui raisonne, dans son ardent patriotisme surtout, rêvant de panser les plaies de 1815, avec son envergure et le piment de sa hardiesse, même fantasque, il est une manière de bizarre chef-d'œuvre, à quelques moments d'ordre politique[1], sans cesse d'ordre littéraire.

*
* *

Hélas ! le moment approchait où ces envolées sur des questions d'intérêt européen n'allaient plus être permises à l'ambassadeur, cesseraient du moins d'être sollicitées de lui, et, quand il s'y livrerait, de susciter la reconnaissance. La grande lettre qui racontait avec une fierté légitime la fructueuse audience papale, et qu'il appréciait au point d'en montrer des années plus tard, à un ami, le brouillon conservé, ne fut pas même lue par le ministre auquel il la destinait.

Le 2 janvier, La Ferronays tombe en faiblesse dans le cabinet royal ; aussitôt les partis s'agitent, le roi commence à désirer Polignac[2] ; les ministres mettent en avant les uns Pasquier, les

1. Ne pas omettre que, dans la petite mesure où il le peut, Chateaubriand aide à la bonne marche des négociations par la transmission rapide et sûre des renseignements et des instructions. Voici la liste de toutes les lettres par lesquelles il tente de forcer l'opinion du ministère et d'obtenir qu'au lieu du port de Barletta, mal choisi, celui d'Ancône devienne le lieu d'échange pour la correspondance. [Dépêche n° 6, 2 décembre, f^os^ 174-175 ; signature seule autographe ; n° 5 (minute à l'Ambassade), 6 décembre ; n° 9 *(ibid.)*, 9 décembre ; non numérotée *(ibid.)*, 8 janvier ; n° 13, 12 janvier, f^os^ 206-207, signature seule autographe. Cf. encore Hyde de Neuville, *Mémoires, op. cit.*, p. 416. On ne saurait être plus précis, plus insistant, plus minutieux.]

2. Une bien curieuse phrase de Chateaubriand, que M^me^ Lenormand avait supprimée et que M. Herriot a rétablie, nous montre qu'alors Chateaubriand aurait accepté la combinaison. « J'aurais pu à la rigueur rester avec M. de Polignac, puisque c'est aussi un homme dont j'ai fait la carrière politique, mais il n'a aucune chance dans

autres Rayneval; le fidèle Hyde de Neuville propose Chateaubriand[1]. Pour éviter de se décider définitivement, Charles X obtient à grand peine que La Ferronays reste ministre, lui donne un congé de trois mois, et l'intérim au comte de Portalis, garde des sceaux. Chateaubriand, malgré ses serments de suivre le ministre, pouvait, sans contradiction trop apparente, garder sa place à Rome. Entre l'intérimaire et lui, un véritable accord était impossible. Portalis n'était pas un médiocre, loin de là. Il savait et pouvait beaucoup. Son caractère, par contre, était faible. On l'avait vu bon serviteur de Napoléon ; il fut de même, honnête, mais à tout le moins trop éclectique, un utile appui pour la Restauration, la Monarchie de juillet, la seconde République, le second Empire. Les fluctuations de Chateaubriand avaient une autre indépendance et toute sa conduite une autre tenue. L'opposition des natures s'aggravait encore d'un antagonisme inexprimé ; sans le dire, Portalis souhaitait que l'intérim se prolongeât ou se transformât en poste définitif ; sans l'avouer et même en le niant, Chateaubriand voulait la place[2]. Leur correspondance ne pouvait pas être très chaude. Le premier soin de Portalis est de contrecarrer l'ambassadeur ; il se refuse à choisir un prélat français pour le faire déclarer cardinal au prochain Consistoire[3]. Et s'il loue la grande dépêche du 12 janvier, c'est qu'il ne pouvait vraiment s'en dispenser[4].

*
* *

Les aigreurs ou les compliments de commande, tout cela n'était que vétilles auprès de l'événement capital qui, quelques

l'état actuel et les progrès de l'opinion. » — 20 janvier. — (Herriot, *Mme Récamier et ses amis*, 1904, II, p. 222.) Le 16 avril encore (*Mémoires* du marquis de Boissy, t. I, p. 190), il écrit au marquis de Boissy : « Je vois qu'on reparle de Polignac. Il pourrait y avoir un joint à trouver. »

1. Cf. Hyde de Neuville, *op. cit., passim*, et Villemain, *La Tribune Moderne, Chateaubriand*, p. 422-423.

2. Voir sa lettre de mauvaise humeur à Mme Récamier du 27 janvier (Herriot, *op. cit.*, p. 223) et *Mém.*, p. 128, à Mme Récamier, 12 février : « Je vois dans le *Globe* « que M. le comte de Portalis est, selon ce journal, mon ennemi déclaré. Pourquoi ? « Est-ce que je demande sa place ? Il se donne trop de peine, je ne pense point à « lui ? Je lui souhaite toutes les prospérités possibles, mais, pourtant, s'il était vrai « qu'il voulût la guerre, il me trouverait. »

3. Dépêche, no 8, 13 janvier 1829, fos 208-209. Le 20 janvier, Ch. ignorait encore la nomination, et envoie à La Ferronays la dépêche no 14, signature seule autographe, fo 210.

4. Portalis exprime le contentement royal et ajoute même une phrase d'admiration personnelle. « ... Le Pape, en vous parlant avec autant de candeur et d'abondance... vous a donné un noble gage de confiance et d'estime, et s'est plu, sans doute, à honorer l'illustre écrivain et l'homme d'État qui, après avoir si puissamment contribué à rappeler en France le sentiment des vérités du christianisme et le souvenir de ses nombreux bienfaits, a retracé avec la même supériorité de talent les principes fondamentaux de la monarchie constitutionnelle. » (Dépêche no 10, 6 février, fos 213-214).

jours plus tard, bouleverse l'ambassade de Chateaubriand et plus d'un mois le tient en suspens, l'agite, exige de lui l'attention la plus minutieuse, les démarches les plus variées. Le 10 février au matin, Léon XII expirait après une brève maladie. Que serait-il advenu, sans cette perte, de la mission de Chateaubriand? Écrire de l'histoire conjecturale est toujours une naïveté; mais, enfin, l'on est en droit d'admettre que plus rien de très nouveau ne se serait produit. L'audience de janvier marquait un point culminant, et le maximum, je crois, de ce que le représentant de la France pouvait obtenir. La suite eût manqué d'imprévu, et, très calmement honorable, l'ambassade se fût continuée sans à-coup et sans aventure marquante jusqu'au bout de sa courte durée. Au contraire, elle est transformée par le fait le plus grave qui se puisse produire dans un état où le pouvoir suprême est électif: la mort du souverain. Qui succéderait au Pape sage, et soucieux de paix dans les relations extérieures? C'était l'avenir inconnu, menaçant, gros d'intrigues et de vues divergentes, qui risquait d'amener sur le trône de saint Pierre un *Zelante* hostile à la France. Une responsabilité nouvelle, plus lourde, pèse sur Chateaubriand et lui impose une activité multipliée. Il est aux aguets dès les premières nouvelles de la maladie de Léon XII, prévoit la fin prochaine, et, heure par heure presque, rédige un bulletin qui doit tenir le ministère au courant, un autre pour mettre au fait le préfet de Lyon, comte de Brosses, chargé de télégraphier à Paris ; voici le second[1]; le premier est dans les Mémoires[2]:

M. le comte de Brosses, Préfet à Lyon. — Rome, le 9 février 1829.

Le Pape, Monsieur le Comte, se trouvant dans un état de maladie qui fait appréhender sa fin prochaine, j'ai cru nécessaire de donner une information au gouvernement du Roi par la voie la plus rapide. En conséquence, j'ai l'honneur de vous envoyer un courrier à cheval avec la dépêche ci-jointe, que je vous prie de transmettre à Paris par le télégraphe. J'ai ajouté un paquet pour M. le comte de Portalis ; je vous serai infiniment obligé de le faire expédier par estafette.

Le secret est nécessaire dans le premier moment.

Agréez, Monsieur le comte,... etc.

Si l'état de maladie du Pape se prolonge, j'aurai l'honneur de vous envoyer régulièrement par la poste un bulletin que je vous prierai de transmettre à Paris par télégraphe.

Le courrier étant un courrier étranger et qui ne doit pas être expédié à moins que vous ne le jugiez à propos, je vous prie, M. le Comte, de

1. Archives de l'Ambassade près le Saint-Siège. Minute non signée.
2. P. 123 et suiv. Dépêche sans n°, f°s 215-216, tout entière autographe.

m'informer le plus tôt possible et par le moyen le plus prompt de la réception de ma dépêche.

8 heures du soir.

Le secrétaire d'État, d'après un ordre de la Congrégation des Cardinaux déjà assemblée, refuse de donner le permis pour les chevaux de poste ; je ne pourrai donc faire partir le courrier qu'après la mort même du Pape, si malheureusement cette mort doit avoir lieu, comme tout le fait présumer.

Mardi 10, 9 heures du matin.

Le Pape vient d'expirer.

. . . . . .

Dépêche à transmettre par le télégraphe de Lyon à Paris.

L'Ambassadeur de France à Rome à M. le Comte de Portalis.

Mardi, 10 février, à 9 heures du matin.

Le Pape, déclaré hier en danger, vient d'expirer après quatre jours de maladie. Depuis 36 heures, les chevaux étaient refusés à tous les courriers. Une estafette vous porte une lettre jusqu'à Paris.

. . . . . .

On sent la fièvre sous cette succession de paragraphes hâtifs, surtout si on les compare à ceux qui leur correspondent dans la lettre à Portalis, hachés eux aussi par les brèves et identiques indications d'heures. Et je ne parle pas des billets envoyés pour aplanir toute difficulté de transmission au marquis de la Tour du Pin et au Maire du Pont-Beauvoisin[1].

Tout se liguait pour empêcher Chateaubriand d'être le messager extraordinaire de vitesse que son élan le poussait à devenir. Pourtant, à peine la mort du Pape connue, le 10, à 9 heures du matin, son courrier part. Triomphe. Mais, sitôt après, déconvenue : le courrier, arrêté en route, a dû rebrousser chemin.

Rome, mardi 10 février 1829[2].

Monsieur le Comte,

Mon premier courrier à cheval, chargé de porter la dépêche à Lyon, est revenu du premier relai où l'on n'a plus voulu lui donner de chevaux. J'ai couru tout le reste du jour, avec l'ambassadeur d'Autriche, pour faire lever ces ordres bizarres ; c'est une anarchie complète, personne ne commande. Enfin, à force de menaces et de mouvement, je suis parvenu à arracher la permission. Le courrier part, mais dix heures plus tard que ne le suppose ma dépêche qui est fermée et que je ne veux pas rouvrir pour ne pas perdre de temps. Je mets cette lettre en dehors du paquet. Agréez..., etc.

1. Archives de l'Ambassade près le Saint-Siège. Minutes.
2. *Ibid.*

Quelle nervosité, quelle ardeur! où sont les longues phrases pleines, équilibrées, et parfois compassées, des romans ou des épitres très officielles. C'est le style saccadé et vibrant des lettres de jeunesse. La soudaineté de l'événement, l'impatience d'agir, l'énervement des courses incohérentes de cette journée d'agitation secouent l'éternel ennuyé. A 11 heures du soir il était encore à sa table, et remplissait de nouvelles feuilles plus riches en détails. Elles ont aussi été transcrites pour les *Mémoires*[1]. Précisions sur la maladie du Pape, annonce de la chute du Cardinal Bernetti et de la joie qui va remplir les ennemis des ordonnances, sincères regrets du trépas de Léon XII, voilà pour la partie informations. Des considérations plus personnelles suivent; Chateaubriand termine en exprimant une jalousie exagérée de son pouvoir : « Deux seuls cardinaux français vinrent à Rome pour l'élection de Léon XII. La France compte aujourd'hui cinq Cardinaux. C'est certainement un nombre de voix qui n'est pas à dédaigner dans le Conclave. Mais si nos Cardinaux viennent en Italie avec l'esprit qui a animé M. l'Archevêque de Toulouse, ils feront ici plus de mal que de bien et mieux vaut qu'ils restent dans leurs diocèses[2]. » Les dernières lignes ont prudemment disparu des *Mémoires*. Passe pour la suspicion témoignée à l'Archevêque de Toulouse, cardinal de Clermont-Tonnerre; il la pouvait mériter par sa résistance aux Ordonnances. Mais qu'est-ce que cette méfiance cavalière, générale, et plus égoïste peut-être que patriotique?

Les lettres continuent à se presser[3] : une de celles du 17 février est importante. Elle donne un tableau à la fois général et précis. Chateaubriand lui attribuait une importance particulière. « Cette dépêche renferme tout », disait-il, et il se promettait de ne plus transmettre juqu'à la fin du Conclave que des comptes de votes et des notations accidentelles. Quoiqu'elle ait pris place dans les *Mémoires*[4], il la faut reproduire. D'autant que le texte véritable diffère du texte imprimé.

Rome, le 17 février 1829.

Monsieur le Comte[5],

Avant de passer aux choses importantes, je dois rappeler quelques faits. J'ai eu l'honneur de vous mander, dans ma première lettre

1. Dépêche, n° 15, f°s 217-219, tout entière autographe.
2. Dépêche, n° 16, 12 février, f° 221, signature seule autographe.
3. Dépêche, sans n°, 12 février, f° 222, signature seule autographe; du 17, sans n°, f° 227, signature seule autographe, remerciant Portalis de ses éloges; je n'ai pas retrouvé une lettre reproduite *Mém.* (p. 153-154), simple demande de subsides.
4. P. 133 et suiv.
5. F°s 224-226. La lettre est une copie y compris la signature. La minute est à l'ambassade près le Saint-Siège.

portée à Lyon avec la dépêche télégraphique et dans ma dépêche n° 15, les difficultés que j'ai rencontrées pour l'expédition de mes deux courriers du 10 de ce mois. Ces gens-ci en sont encore à l'histoire des Guelfes et des Gibelins, comme si la mort d'un pape connue une heure plus tôt ou une heure plus tard, dans le siècle où nous vivons, pouvait faire entrer une armée impériale en Italie.

Au décès d'un souverain pontife, le gouvernement des États Romains tombe aux mains des trois cardinaux chefs d'ordres, sous-diacre, diacre et prêtre, et du Cardinal Camerlingue.

L'usage est qu'alors les Ambassadeurs aillent complimenter par un discours la congrégation des Cardinaux réunie avant l'ouverture du Conclave à St-Pierre : C'est demain ou après-demain que je leur serai présenté ; j'ai l'honneur de vous envoyer la copie du petit discours que j'ai préparé pour cette Circonstance.

Le Corps de Sa Sainteté, exposé d'abord dans la chapelle Sixtine, a été porté, Vendredi 13, dans celle du St-Sacrement à St-Pierre. Il y est resté jusqu'au dimanche 15. Alors il a été placé dans le monument qu'occupaient les cendres de Pie VII, et celles-ci ont été descendues dans l'Église souterraine. Les obsèques seront terminées dimanche 22, et le conclave ouvrira lundi soir 23, après avoir assisté, le matin, à la messe du St-Esprit. On meuble déjà les cellules au palais Quirinal.

Les Ambassadeurs accrédités auprès du Sacré Collège lui demandent tour à tour une audience et prononcent au guichet du conclave un autre discours d'usage.

Telle est, Monsieur le Comte, la série des faits matériels ; si vous croyez devoir en prendre une connaissance plus approfondie, vous pourrez vous faire représenter la correspondance que M. le Duc de Laval entretint avec moi, en 1823, depuis le 21 août et sous les n° 65, 66, 68, 69, 74,... etc. Je ne perdrai point non plus mon temps et le vôtre à vous parler des vues de la Cour d'Autriche, des désirs des Cabinets de Madrid, de Lisbonne, de Naples et de Turin, à vous envoyer la Chronique du Sacré Collège, à vous tracer le portrait des prétendants à la tiare. On voit, par la Correspondance du Cardinal de Bernis, qu'il se vantait d'avoir fait un Pape, et la vérité est qu'il n'avait rien fait. M. le Duc de Laval, toujours dans sa correspondance avec moi, en 1823, a peint le personnel des cardinaux qui sont encore, en partie, ceux d'aujourd'hui. (Voir le n° 5 de son annexe, les n°s 34, 55, 70 et 82.) Il y a aussi dans les Cartons du ministère quelques notes venues par une autre voie. Ces portraits, assez souvent de fantaisie, peuvent amuser, mais ne prouvent rien[1]. Trois choses ne font plus les Papes : les intrigues de femmes, les menées des ambassadeurs, la puissance des cours. Ce n'est pas non plus de l'intérêt général de la

1. L. Farges (*Stendhal diplomate*, 1892) suppose que ces portraits (non retrouvés) peuvent être dus à Stendhal.

Chrétienté qu'ils sortent, mais de l'intérêt particulier des individus et des familles qui cherchent dans l'Élection du chef de l'Église des places et de l'argent.

Il y aurait des choses immenses à faire aujourd'hui par le Saint-Siège : la réunion des sectes dissidentes, le raffermissement de la Société Européenne, etc., etc. Un pape qui entrerait dans l'esprit du Siècle et qui se placerait à la tête des générations éclairées pourrait rajeunir la papauté. Mais ces idées ne pénètrent point dans les vieilles têtes du Sacré Collège : hommes du passé et antipathiques à l'avenir, des cardinaux arrivés au bout de la vie, ne cherchent qu'à se transmettre une royauté élective qui expire tous les quatre ou cinq ans avec eux : assis sur les doubles ruines de Rome, ils ont l'air de n'être frappés que de la puissance de la mort, et de n'aspirer qu'à cette puissance.

Les cardinaux avaient élu le cardinal Della Genga, après l'Exclusion donnée au cardinal Severoli, parce qu'ils croyaient qu'il allait mourir : Della Genga s'étant avisé de vivre, ils l'ont détesté cordialement pour cette tromperie. Léon XII choisissait dans les couvents des administrateurs capables; autre sujet de murmures pour les cardinaux. Mais, d'une autre part, le Pape défunt, en avançant les moines, voulait de la régularité dans les monastères, de sorte qu'on ne lui savait aucun gré du bienfait. Les ermites vagabonds qu'on arrêtait, les gens du peuple qu'on forçait de boire debout dans la rue, afin d'éviter les coups de couteau dans les cabarets; des changements peu heureux dans la perception des impôts; des abus commis par quelques familiers du Saint-Père; l'inopportunité même de la mort du Pape, qui fait perdre aux théâtres et aux Marchands de Rome le bénéfice des folies du Carnaval[1] ont fait anathématiser la mémoire d'un prince digne de tous nos regrets. Ses restes mortels ont à peine été traités avec une décence suffisante. Je l'ai vu exposé, le visage découvert, sur un lit de parade, dans la chapelle Sixtine, au milieu des chefs-d'œuvre de Michel-Ange, et, de tous les spectateurs, j'étais le seul à prier pour lui. A Civita-Vecchia on a voulu brûler la maison de deux hommes que l'on pensait avoir été honorés de sa faveur.

1. Dans le livre de Petruccelli della Gattina, *Histoire diplomatique des Conclaves* (1866), tome IV, on peut lire les amusantes et irrévérencieuses réflexions de Pasquin sur la mort du Pape :

> **Tre gran danni ci festi, o padre santo :**
> **Accettare il papato, viver tanto,**
> **Morire in carneval per esser pianto ! (P. 367.)**

ou, sur le Conclave :

> **Conclave in carnevale ! Oh cosa bella !**
> **Ci daranno per papa un pulcinella. (*Ibid.*)**

Pasquin traitera avec le même esprit frondeur les trois partis qui se formeront dans le Sacré Collège :

> **Il rosso gregge si divide in tre**
> **Mangia-dio, mangia-plebe, e mangia-re.**

Les dépêches du marquis de Crosa, ambassadeur de Sardaigne, dont Petruccelli della Gattina fait grand usage, permettent de suivre la marche du Conclave. Mais son livre est sans grande utilité quant au rôle joué par Chateaubriand.

Qui succédera à Léon XII? Parmi beaucoup de concurrents quatre sont particulièrement désignés : le cardinal Cappellari, chef de la Propagande, le cardinal Pacca, le cardinal de Gregorio, le cardinal Giustiniani.

Le cardinal Cappellari est un homme docte et capable, il sera repoussé, dit-on, par les Cardinaux, comme trop jeune, comme moine et comme étranger aux affaires du monde ; il est sujet Autrichien, il passe pour obstiné et ardent dans ses opinions religieuses. Cependant, c'est lui qui, consulté par Léon XII, n'a rien vu dans les deux ordonnances du Roi qui pût autoriser la réclamation de nos évêques ; c'est encore lui qui a rédigé le Concordat de la Cour de Rome avec le Royaume des Pays-Bas, et qui été d'avis de donner l'institution canonique aux évêques des républiques espagnoles : tout cela nous annonce un esprit conciliant, raisonnable et modéré. Je tiens ces détails du cardinal Bernetti, avec lequel j'ai eu, vendredi 13, une de ces conversations que je vous avais annoncées dans ma dépêche n° 15.

Il importe au corps diplomatique, et surtout à l'Ambassadeur de France, que le secrétaire d'État à Rome soit un homme de relations faciles et habitué aux affaires de l'Europe : le cardinal Bernetti est le Ministre qui nous convient sous tous les rapports; il s'est compromis pour nous avec les Zelanti et les Congréganistes; nous devons désirer qu'il soit repris par le Pape futur. Je lui ai demandé avec lequel des Quatre Cardinaux il avait plus de chance de revenir au pouvoir, il m'a répondu : avec Cappellari.

Les cardinaux Pacca et Grégorio sont peints d'une manière fidèle dans l'annexe du n° 5 de la Correspondance de M. le Duc de Laval, déjà citée. Mais le cardinal Pacca est très affaibli par l'âge, et la Mémoire, comme celle du cardinal doyen La Somaglia, commence totalement à lui manquer.

Le cardinal Grégorio serait un Pape convenable. Quoique rangé dans le Nombre des Zelanti, il n'est pas sans modération : il repousse les Jésuites qui ont ici autant qu'en France des adversaires et des ennemis. Tout sujet napolitain qu'il est le cardinal Grégorio est rejeté par Naples, et encore plus par le cardinal Albani, l'exécuteur des hautes œuvres de l'Autriche au Conclave. Le cardinal Albani est légat à Bologne; il a plus de quatre-vingts ans et il est malade; il y a quelque chance pour qu'il ne vienne pas à Rome. On dit pourtant ce soir qu'il arrive demain.

Enfin le cardinal Giustiniani est le candidat de la noblesse Romaine. Il a pour neveu le cardinal Odescalchi et il aura vraisemblablement un assez bon nombre de voix. Mais, d'un autre côté, il est pauvre, il a des parents pauvres et Rome craindrait les besoins de cette indigence.

Vous savez, Monsieur le Comte, tout le mal que le Nonce Giustiniani a fait en Espagne, et je le sais plus qu'un autre par les embarras qu'il m'a causés après la délivrance du roi Ferdinand. Dans l'évê-

ché d'Imola, que le cardinal Giustiniani gouverne actuellement, il n'a pas été plus modéré; il a fait revivre les règlements de saint Louis contre les blasphémateurs; ce n'est pas le pape de notre époque. Au surplus, c'est un homme assez savant, hébraïsant, Hellénisté, Mathématicien, mais plus propre aux travaux du Cabinet qu'aux affaires. Je ne le crois pas poussé par l'Autriche.

Après tout, la prévoyance humaine est souvent trompée; souvent un homme change complètement en arrivant au pouvoir : le zelante cardinal Della Genga a été le pape conciliateur Léon XII. Peut-être aussi surgira-t-il, au milieu des Quatre premiers compétiteurs, un pape auquel personne ne pense dans ce moment : le cardinal Castiglioni, le cardinal Benvenuti, le cardinal Galeffi, le cardinal Arezzo, le cardinal Gamberini, Macchi et jusqu'au vieux et vénérable doyen du Sacré Collège, La Somaglia, malgré sa demi-enfance ou plutôt à cause d'elle, se mettent sur les rangs. Le dernier même a quelque espoir, parce qu'étant évêque et prince d'Ostie, son exaltation amènerait un mouvement qui laisserait vacantes cinq grandes places.

On suppose que le Conclave sera très long ou très court; il n'y aura pas de Combat de Systèmes comme à l'époque du décès de Pie VII : les Conclavistes et les anticonclavistes ont totalement disparu, ce qui peut rendre l'élection plus facile. Mais d'une autre part, il y aura des luttes personnelles entre les prétendants qui réunissent un certain nombre de voix; et comme il ne faut qu'un tiers des voix du Conclave plus une pour donner ce qu'on appelle l'*exclusive* (qu'il ne faut pas confondre avec le droit d'*Exclusion*), le ballottage entre les candidats se pourra prolonger.

La France veut-elle exercer le droit d'Exclusion qu'elle partage avec l'Autriche et l'Espagne? L'Autriche l'a exercé dans le précédent conclave contre le cardinal Sideroli [faute de transcription pour Severoli], par l'intermédiaire du cardinal Albani.

Contre qui la Couronne de France voudrait-elle exercer ce droit? Serait-ce contre le cardinal Fesch, si, par aventure, on songeait à lui? Serait-ce contre le cardinal Giustiniani? Celui-ci vaudrait la peine d'être frappé de ce Veto toujours un peu odieux en ce qu'il viole l'indépendance de l'élection; c'est pourtant une chose à peser. A quel Cardinal le Gouvernement du Roi veut-il confier l'exercice de son droit d'Exclusion?

Veut-on que l'Ambassadeur de France paraisse armé du Secret de son gouvernement, et comme prêt à frapper l'Élection du Conclave, si elle déplaisait à Charles X?

Enfin le Gouvernement a-t-il un choix de prédilection, est-ce au cardinal Pacca, au cardinal Grégorio, au cardinal Cappellari, au cardinal Macchi, au cardinal Benvenuti, ou à tout autre cardinal qu'il veut prêter son appui?

Certes, si tous les Cardinaux de famille, c'est-à-dire les Cardinaux Espagnols, Napolitains, et même Piémontais, voulaient réunir leurs

voix à celles des Cardinaux de la France, si l'on pouvait former un parti des Couronnes, nous l'emporterionsau Conclave ; mais les réunions sont des Chimères, et nous avons dans les Cardinaux des diverses Cours des ennemis plutôt que des amis.

On assure que le Primat de Hongrie et l'Archiduc de Milan viendront au Conclave. L'Ambassadeur d'Autriche à Rome, le Comte de Ludzow (*sic*) tient de très bons propos sur le caractère de Conciliation que doit avoir le pape futur. Attendons les instruction de Vienne.

Au surplus, Monsieur le Comte, je suis persuadé que tous les ambassadeurs de la terre ne font rien aujourd'hui à l'Élection d'un Souverain pontife et que nous sommes tous d'une parfaite inutilité à Rome. Je ne vois, au reste, aucun motif pressant à accélerer ou à retarder (ce qui, d'ailleurs, n'est au pouvoir de personne) les opérations du Conclave : que les cardinaux étrangers à l'Italie assistent ou n'assistent pas à ce Conclave, cela peut convenir plus ou moins à la dignité des Cours ; mais cela est du plus mince intérêt pour le résultat des Elections. Si l'on avait beaucoup de millions à distribuer, il serait encore possible de faire un pape. Je n'y vois que ce moyen, et il n'est pas à l'usage de la France. Le Pape fait, tiendrait-il parole?

Dans mes instructions confidentielles à M. le Duc de Laval, 13 septembre 1823, je lui disais, Monsieur le Comte, « nous demandons que « l'on mette sur le trône pontifical un prélat distingué par sa piété et ses « vertus. Nous désirons seulement qu'il soit assez éclairé, et d'un « esprit assez conciliant, pour qu'il puisse juger la position politique « des gouvernements et qu'il ne les jette pas, par des exigences inutiles, « dans des difficultés inextricables, aussi fâcheuses pour l'Église que « pour le trône... Nous voulons un membre du parti italien, zelante « Modéré, capable d'être agréé par tous les partis. Tout ce que nous « leur demandons dans notre intérêt, c'est de ne pas chercher à profi- « ter des divisions qui peuvent se former dans notre clergé, pour « troubler nos affaires ecclésiastiques. »

Dans une autre lettre confidentielle, écrite à propos de la Maladie du Nouveau Pape della Genga, le 28 janvier 1824, je disais encore à M. le Duc de Laval : « Ce qu'il nous importe d'obtenir supposant un « nouveau conclave), c'est que le Pape soit, par ses inclinations, indé- « pendant des autres puissances ; c'est que ses principes soient sages « et modérés et qu'il soit ami de la France. »

Aujourd'hui, Monsieur le Comte, dois-je suivre comme Ambassadeur l'esprit de ces anciennes instructions que je donnais comme Ministre?

Cette dépêche renferme tout, je n'aurai plus qu'à instruire le Roi succinctement des opérations du Conclave, et des accidents qui pourraient survenir : il ne s'agira plus que du Compte des Votes et de la Variation des Suffrages.

Les Cardinaux favorables aux Jésuites sont : Giustiniani, Odescalchi, Pedicini et Bertazzoli.

Les Cardinaux opposés aux Jésuites par diverses causes, et en diverses circonstances, sont : Zurla, Grégorio, Guereri, Bernetti, Cappellari, Micara.

On croit que sur 58 Cardinaux 48 ou 49 seulement assisteront au Conclave. Dans ce Cas 33 ou 34 voix feront l'élection.

Le ministre d'Espagne, M. de Labrador, homme solitaire et caché, qui pense beaucoup ou point du tout, et que je soupçonne léger sous l'apparence de la gravité, est fort embarrassé de son rôle : les instructions de sa cour n'ont rien prévu ; il en a écrit dans ce sens au chargé d'affaires de S. M. C. à Lucques.

Je reçois à l'instant par M. de Viviers qui arrive, votre dépêche nº 10 et votre lettre du 6 février : je vous en remercie par une lettre particulière.

J'ai l'honneur, etc. *Signé* : CHATEAUBRIAND.

— Le cardinal Benvenuti a, dit-on, déjà douze voix : ce choix, s'il réussissait, serait très bon, Benvenuti connaît l'Europe et a montré de la Capacité et de la Modération dans divers emplois.

Les vues sur la constitution fondamentale du pouvoir pontifical ne nous étonnent point. L'Ambassadeur les exprimait déjà le 12 janvier. Il a toujours le souhait de voir enfin revêtir de la tiare un homme capable d'exécuter ses propres projets grandioses et fumeux, entre autres cette fameuse réunion de toutes les sectes dissidentes du monde dont n'auraient voulu ni les vrais catholiques, ni les malheureux dissidents, très satisfaits de leur sort et nullement décidés à rentrer dans le giron de la sainte Église. Il garde toujours aussi le regret que le trop grand âge des papes et la courte durée de règne qui en est la conséquence les empêchent de réaliser ces desseins. Mais le ton a pris, avec l'expérience plus mûre, une âcreté sarcastique qu'il n'avait point d'abord : « les vieilles têtes du Sacré Collège » : c'est une parole de vaudeville, de la plus haute irrévérence. En même temps l'émotion profonde que la fin soudaine de Léon XII a fait naître en Chateaubriand le pousse à des réflexions sombres, et comme terrifiées par l'apparition soudaine de la puissance des ténèbres. D'où la phrase splendide qui clôt par un contraste bien romantique le paragraphe de satire :

Assis sur les doubles ruines de Rome ils ont l'air de n'être frappés que de la puissance de la mort...

De plus, Chateaubriand renseigne sur les cardinaux et le résultat probable des scrutins. Les informations ne sont pas automatiquement enregistrées et transmises ; l'esprit critique garde ses droits ; Chateaubriand n'accepte pas sans contrôle les pronostics

officieux : des quatre cardinaux dont chacun parle comme futur pape, qui sera l'élu ? Un cinquième peut-être, « auquel personne ne pense ». Parmi les hommes dont l'avenir, malgré les prévisions, pourrait faire le pape, le premier que cite Chateaubriand est justement celui que devait choisir le Conclave. Remarquable encore est la défiance de l'ambassadeur quant à son influence ou à celles de ses collègues sur la marche des événements. Il ne croit pas davantage à l'importance qu'aurait l'arrivée des cardinaux non italiens. Il a le scepticisme et la misanthropie. A quoi bon l'action et ses résultats si piètres? Les moyens sonnants seuls ont de l'efficace. Il faudrait des millions. Où en est venu l'apôtre du christianisme! Quelle opinion désenchantée, et quasi cynique, sur l'intégrité des ministres les plus hauts de la religion! D'ailleurs la France n'a pas les richesses suffisantes. Enfin, ô horreur la plus sombre, blasphème véritable en cette bouche très catholique, vient la parole sacrilège du doute suprême : « Le pape fait, tiendrait-il parole ? »

Ce pessimisme n'empêche pas le désabusé d'agir avec autant d'énergie que s'il était persuadé d'exercer sur la marche des événements une pression victorieuse, car sa conduite était, Dieu merci, souvent en contradiction avec ses théories. Le contraste est naturel entre l'esprit négateur qui, après avoir tout éprouvé, trouve son seul refuge dans le néant, et le corps qui veut se mouvoir, la vitalité qui demande à se dépenser [1]. Le 18 février, Chateaubriand est selon l'usage présenté au Sacré Collège, et prononce un discours de circonstance [2], petite pièce d'éloquence officielle, mais piquante par sa différence de ton avec la lettre dont nous parlions à l'instant. Un respect d'apparat se déploie pour les « éminentissimes seigneurs » dont le choix ne peut être qu'excellent et les « suffrages » indépendants. C'était plus diplomatique assurément.

*
* *

Le 21 part une dépêche alerte qu'inspire cette fois un grand sens des réalités, et un esprit pratique, ennemi des déductions faciles, fondées sur des *a priori* théoriques. Chateaubriand dépiste les renseignements avec un flair de limier, il n'en peut même pas

1. Signalons encore une minute non signée du 17 (Ambassade près le Saint-Siège).

2. Dépêche n° 18 du 19 février, f° 230. Signature seule autographe, publiée dans les *Mém.*, p. 154-155 ; le discours est facile à lire *ibid.*, appendice, p. 614-615. Lützow souligne son peu d'intérêt : « On y retrouve bien la tendance de l'esprit et du caractère, mais non la force et l'élégance du style que l'on est en droit d'exiger de l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* ». (*Staatsarchiv,* dépêche 73, p. 21, février 1829.) [Contrairement à l'ambassadeur autrichien, la pensée, dans ce discours, nous paraît plus banale que le style.]

dire la provenance sans compromettre les personnages les plus haut placés. Le résumé du Conclave de 1823 est très fort. Et l'espoir brille : l'élection sera peut-être rapide [1].

Le 23, nouveau message. L'échéance se rapproche encore, espère Chateaubriand. Il est tout bouillant, tout à l'excitation d'agir. Les instructions ne lui parviennent pas assez vite à son gré ; par avance, il veille à pouvoir transmettre à toute allure ses renseignements. Quant aux nouvelles il s'arme à leur égard d'une sainte prudence et oppose une spirituelle incrédulité aux bruits de conspirations qui se propagent avec complaisance.

Rome, le 23 février 1829.

Monsieur le Comte [2],

M. de Girardin, envoyé en courrier extraordinaire à Paris, vous porte le *duplicata* et la dépêche n° 19 que j'ai eu l'honneur de vous écrire, par le courrier ordinaire de samedi dernier, 21 de ce mois. Les

1. Dépêche n° 19, f^os^ 231-233. Autographe jusqu'à « ils arriveraient ».

Rome, le 21 février 1829.

Monsieur le Comte,

On ne peut tirer des anciens conclaves aucune induction de ce qui se passera dans celui-ci. Sans remonter bien haut, l'Europe au moment de l'Exaltation de Pie VI n'était point ce qu'elle est maintenant. Cette exaltation est déjà pour nous de l'histoire ancienne dont l'expérience est inapplicable au temps où nous vivons. Pie VII fut proclamé à Venise au milieu des guerres et des mouvements de l'invasion française. Lors de l'élévation de Léon XII, une réaction existait dans le Sacré Collège contre la longue administration du Cardinal Consalvi ; le gouvernement français, engagé dans la guerre d'Espagne, tournait toute son attention de ce côté, et ce qu'on appelait la Sainte Alliance donnait une direction commune à l'esprit des Cabinets. Aujourd'hui, Monsieur le Comte, tout est changé : La Sainte Alliance est dissoute ; chaque Cabinet agit selon son esprit particulier. Le Portugal est trop loin et trop embarrassé pour pouvoir faire usage de son droit d'exclusion ; l'Espagne n'a point prévu le cas de la mort presque subite du Saint-Père ; elle n'a pas donné d'ordres, et désormais ils arriveraient trop tard, si les opérations du Conclave sont rapides. L'Autriche, en matière religieuse, est toujours très modérée ; la France, essentiellement généreuse, ne prétendrait à l'exercice de ses droits que dans la supposition, peu probable, d'un choix qui menacerait son repos. Depuis 5 ans, les passions se sont calmées et la raison a fait des progrès, dans la politique : on a donc l'espoir d'un choix prompt et heureux pour la Chrétienté.

(Déchiffrement) :

Les chances semblent s'arrêter sur le Cardinal Capellari et sur le Cardinal Pacca L'un et l'autre seraient un excellent choix. Le Cardinal Pacca était un des Conseillers intimes de Léon XII : il avait été de l'avis favorable aux ordonnances du Roi ; il a, comme le Card^al^ Capellari, beaucoup d'amitié pour le Card^al^ Bernetti ; et nous aurions, avec un tel Pape, l'espoir de conserver l'ancien Secrétaire d'État. Ce ne serait alors que la continuation du système de Léon XII. Nous aurions tout à gagner à cet arrangement. Il paraîtrait que, par un accord entre les partis, la majorité des voix se partagerait, d'abord, entre les Cardinaux sus-mentionnés, et se réunirait ensuite sur celui des deux concurrents qui en aurait le plus grand nombre à la première épreuve.

Si la chose se passait ainsi, on pourrait avoir un pape très agréable à la France, peut-être avant trois semaines. Le Cardinal Giustiniani est, dans ce moment, tout à fait abandonné. Son mandement contre les blasphémateurs, qu'on n'a pas manqué de répandre dans Rome, lui a ôté presque tous ses partisans. Les autres Cardinaux ont peu ou point d'espérance.

Voilà l'état des choses, aujourd'hui ; sera-t-il le même demain ?

Je ne puis vous dire, dans cette dépêche, d'où je tire ces renseignements : ils sont sûrs.

On a arrêté, dans la nuit de jeudi à vendredi, 25 à 30 Carbonari qui avaient pour Chef un prêtre. Cinq Caporaux et deux Maréchaux-de-logis ont été aussi arrêtés. On prétend que quelques autres arrestations auront lieu ; reste à savoir si ce n'est pas là quelque machination de la police des Zelanti, pour faire croire à des dangers, au moment de l'élection du Nouveau Pape, afin d'obtenir, s'ils le pouvaient, un Souverain Pontife selon leurs passions.

Les Cardinaux entrent, après demain, au Palais Quirinal ; les chambres ont été tirées au sort. Je vais faire meubler à tout hasard les chambres des cinq Cardinaux Français, ignorant ceux qui ne pourront pas ou ne voudront pas venir.

J'ai l'honneur,... etc.

Signé : CHATEAUBRIAND.

2. Dépêche n° 20, f^os^ 255-257, tout entière autographe.

renseignements dont je disais ne pouvoir vous indiquer la source, ne me fiant ni à la fidélité des postes, ni à celle du chiffre, me viennent du cardinal Bernetti. Rien n'a varié jusqu'à ce moment : Ce sont toujours les cardinaux *Cappellari* et *Pacca* qui ont le plus de chances. Les obsèques du Pape ont fini hier. La messe du Saint-Esprit a été chantée ce matin pour l'ouverture du Conclave ; et c'est ce soir même que les cardinaux entrent au Palais Quirinal : ils ne sont en tout que 35 actuellement. Dès demain, après le serment prêté, ils pourront voter ; mais il y a ordinairement huit ou dix jours de scrutins perdus. Je tâcherai, Monsieur le Comte, de vous tenir, autant que possible, au courant des votes. Mais je vous prie de vous souvenir que si l'on peut encore exclure, on ne peut plus faire un Pape.

On continue à parler de la conspiration découverte laquelle avait pour but, prétend-on ! d'introduire des poudres dans les caves du palais du *Monte Cavallo*, et de faire sauter le Conclave : un prêtre sicilien était à la tête des Conjurés. Je crois peu à cette conspiration venue si à propos, pour nous prouver que les Papes modérés perdent tout.

J'attends, Monsieur le Comte, un courrier de vous cette semaine : j'en ai grand besoin pour connaître la volonté du Roi relativement au *choix* ou à l'*exclusion*, pour établir des rapports officiels avec le Conclave (mes pouvoirs étant expirés), enfin pour savoir à quoi m'en tenir sur les Cardinaux français.

Il est assez probable que nous aurons un Pape nouveau pour la semaine sainte. Les chicanes que l'on m'a faites, lors de l'expédition de mon courrier au Préfet du Rhône, m'ont déterminé à prendre d'avance mes précautions. J'ai écrit au Consul de France, M. Schiaffino, pour savoir s'il n'y aurait pas moyen d'embrancher à Gênes deux dépêches télégraphiques dont l'une serait dirigée sur Toulon et l'autre sur Lyon. Je voudrais, Monsieur le Comte, qu'il fût en mon pouvoir de vous transmettre, avant huit jours, une bonne nouvelle ; dussent les Cardinaux français, s'ils sont en chemin, faire un voyage inutile. J'ai eu le bonheur de maintenir ici la paix ; il serait fâcheux que des esprits inquiets vinssent gâter un ouvrage, déjà assez exposé par la mort du dernier Souverain Pontife.

Le Pape populaire dans ce moment serait le Cardinal Camerlingue, Galleffi ; le Pape possible, si l'on ne pouvait s'entendre sur un des candidats proposés, serait le Cardinal doyen, della Somaglia.

J'ai l'honneur..., etc. CHATEAUBRIAND.

Le 28, M. de Chateaubriand s'impatiente : toujours aucune réponse de Paris, et les opérations du Conclave semblent se ralentir[1].

1. Dépêche n° 21, 28 février, f°s 268-269, non autographe, non signée, parce qu'elle finit par un déchiffrement, ou parce que le relevé final des votes a été fait par un secrétaire. A remarquer surtout l'avant-dernier paragraphe.

. . . . . .

Les opérations du Conclave n'ont pris jusqu'à ce jour aucun caractère prononcé. Il semble que les

Le 3 mars l'énervement s'accroît : le parti adverse se réveille[1].

*
* *

Enfin, le 6 mars, les instructions de Paris arrivent en grêle sous forme de trois dépêches[2]. Elles sont bien vagues au fond et flottantes. Le Conclave est « pour la France un événement d'une grave importance », mais le Roi « n'a point encore de plan arrêté pour faire élire au trône de S[t] Pierre ou pour en écarter tel Candidat plutôt que tel autre ». Il n'a qu'un désir certain : le rétablissement de Bernetti comme Secrétaire d'État. Il sait surtout regretter le défunt pape. Obtiendra-t-on le concert des couronnes ? On en doute. La France devra-t-elle agir seule ? On l'ignore. Il faut se défier des préventions anti-françaises et des préjugés religieux de la cour de Turin. Il faut déjouer les intrigues certaines de l'Autriche. Mais comment ? Le ministre croit habile d'en laisser Chateaubriand juge. « Vous trouverez aisément en vous-même le moyen de neutraliser de telles manœuvres, de réfuter les sophismes et les faux bruits de la malveillance ; et il ne vous sera pas difficile de prouver aux Cardinaux Italiens qui de la France ou de l'Autriche doit leur inspirer le plus de confiance, qui de l'une ou de l'autre est le plus franchement intéressée à l'indépendance du St-Siège et à celle de l'Italie, qui de nous ou de l'Autriche tient garnison dans Ferrare et Comacchio, qui de nous, enfin, ou de cette puissance pèse sur les gouvernements et les peuples de la péninsule de tout le poids d'une politique ambitieuse et tracassière. » La période est belle, mais plus ronflante que pleine. En cette incertitude et parmi ces hésitations le ministre soupire de soulagement à l'idée de se décharger sur Chateaubriand de périlleuses responsabilités. Il va loin dans la flatterie : il montre les intentions du roi en accord avec les phrases mêmes que Chateaubriand avait écrites en 1823, et les rappelait dans sa lettre du 17, encore en route. Portalis allait au-devant du désir de l'Ambassadeur. L'éloge plaît sous cette plume secrètement hostile. Mais le panégyrique essayait surtout de faire supporter une

Cardinaux présents aientrésolu d'attendre ceux de leurs collègues qui peuvent venir. Les scrutins journaliers sont pour ainsi dire purement de forme et comme pour essayer le terrain. On assure que les premières chances avaient été très favorables au Cardinal Pacca, de manière à faire croire à son élection immédiate ; c'est souvent un moyen d'user le crédit d'un candidat que l'on veut écarter. Quoi qu'il en soit, je ne puis me persuader que cet interrègne doive être de longue durée ; je pense, au contraire, qu'un Pape nous sera donné dans les premiers jours du Carême ou, au plus tard, que nous l'aurons pour la Semaine Sainte....

1. Dépêche n° 22, f[os] 272-275, autographe jusqu'à « je suis fâché » ; la suite est un déchiffrement. Elle est transcrite *Mém.*, p. 158 et suiv., sauf la fin.

2. N° 11, du 21 février, f[os] 234-238, qui répond à la dépêche n° 15 de Chateaubriand ; — n[os] 12, du 22, f[os] 253-254, et 13, du 24, f° 258, répondant aux billets des 9 et 10 février, et aussi à la dépêche n° 15.

mesure destinée à produire la plus désagréable impression sur l'Ambassadeur: les cardinaux Français qu'il aurait voulus, révérence parler, au diable, avaient reçu l'ordre de partir le plus promptement possible pour Rome. La recommandation qui leur était faite de s'entendre étroitement avec l'Ambassadeur, de le consulter, était un baume insuffisant. Le ministre prend encore toutes ses précautions pour n'avoir pas affaire au seul Chateaubriand. Il utilise quant aux « Papeggianti » des renseignements qui lui sont déjà venus par ailleurs. Il écrit aux Ambassadeurs de Naples, de Turin, de Madrid, Blacas, La Tour du Pin, Saint-Priest, pour qu'ils fassent pression sur les souverains. Que la précaution ait été utile, peut-être, mais le soin de ne pas laisser Chateaubriand négocier directement avec M. de Fuscaldo, représentant de Naples à Rome, est significatif. Dans les dépêches les plus chaudes, dans celles où le besoin qu'on a de Chateaubriand se fait le mieux sentir, une note discordante révèle les animosités intimes et le désir de brider son action.

(A suivre.) MARIE-JEANNE DURRY.

MÉLANGES

JEAN BERTAUT : « UN SONNET OUBLIÉ »

Il se trouve dans les *Amours d'Amynthio et de la Belle Odylie* de Bazire d'Amblainville, Paris, Matthieu Guillemot, 1601, in-12, un sonnet « liminaire » de Bertaut, inconnu aux éditeurs de celui-ci. Il n'est pas étonnant que l'évêque de Sées lui ait adressé cet éloge, car Bazire fut pendant longtemps son protégé, et resta, en quelque sorte, son exécuteur littéraire[1]. Le sonnet n'ajoutera pas grand chose à la renommée du poète, mais il mérite, peut-être, d'être connu par d'autres lecteurs que ceux qui examineront le petit livre rarissime où il reste caché depuis plus de trois siècles. Il est conçu dans ces termes :

Encore une autre fois sur la rive agréable
Des ondes de Ladon en ses flots addoucy
Pan est venu chanter son amoureux soucy,
Pour la belle Syringue au cœur impitoyable,
Ne t'orgueilly donc point ouvrier inimitable
De voir si haut voler ces beaux soupirs icy,
Ils sont nez pour mollir le courage endurcy
De celle que ce dieu ne peut rendre traitable.
C'est luy qui derechef soupirant ses douleurs,
Et grossissant Ladon du long cours de ses pleurs,
Resuscite en ces vers sa plainte ensevelie :
Son cœur y plainct encor d'amour non allégé,
Et en tous ses discours on ne voit rien changé
Que ce mot de Syringue, au beau nom d'Odylie.

BERTAULT.

Bazire, en disciple fidèle, n'a pas oublié la matière poétique dont son maître s'est servi ici, car il revient à cette légende de Pan et de Syringue dans son *Berger inconnu*, pastorale, Rouen, Claude le Villain, 1621, p. 16 :

Ladon est un doux fleuve où verdit pour trophée
Le roseau de Syringue et se perd dans Alphée
Par ton cours renommé,
Où Pan, qui de l'amour avait senti les armes,
De douleurs consommé,
Fist augmenter les eaux par celles de ses larmes.

H. CARRINGTON LANCASTER.

1. Cf. Mgr Grente, *Jean Bertaut, évêque de Sées*, Paris, Lecoffre, 1903, p. 68, 75, 86.

LES « CHAUSSETTES » DES PRÉCIEUSES RIDICULES

Dans les *Précieuses Ridicules* (scène x), à Mascarille, qui lui fait admirer ses plumes, Madelon répond : « Je vous assure que nous sympathisons vous et moi. J'ai une délicatesse furieuse pour tout ce que je porte; et, *jusqu'à mes chaussettes*, je ne puis rien souffrir qui ne soit de la bonne ouvrière. »

Une note de l'édition des *Grands Écrivains* cite, pour expliquer ce mot « chaussettes », la définition de Richelet (1680) : « Bas de toile qui n'a point de pied, et qu'on met sur la chair et sous le bas de dessus », et celle de Furetière (1690) : « Bas de toile qu'on met par dessous la chausse ou le bas de soie ou de drap », — définitions qui répondent à celle que, au mot « étrier », Littré donne de « bas à étrier, ou simplement, étrier », à savoir : « Bas qui, au lieu de pied, a seulement une espèce de bande qui passe sous le pied en forme d'étrier ».

Il est trop certain que, en supposant que Madelon portât de ces « chaussettes », elle devait, dans sa « furieuse délicatesse », avoir soin qu'elles fussent bien taillées, faute de quoi elle n'eût pu montrer un bas « bien tiré », détail de coquetterie essentiel. Ce dont elle doit se vanter, en bonne logique, c'est de soigner son vêtement le plus intime, le plus caché, pour se satisfaire elle-même, et, donc..., son caleçon.

Ce caleçon (ou ces caleçons) — porté par homme ou femme, il a le même nom, comme on le voit dans Montaigne — s'appelait aussi « chaussette » (ou « chaussettes »). Les deux exemples qui suivent semblent bien autoriser cette interprétation. Le premier est de Littré : « XVI^e^ siècle. Il le fit deschausser et, voyant ses chausses et pieds nets, avec *la petite chaussette* bien blanche et déliée, etc. » Déchausser s'entend « ôter ses chausses », non seulement ses chaussures. « Chaussette », au singulier, désigne un objet unique. Le deuxième exemple est dans Godefroy, au mot « chalcete ». « La femme desliera les petites chausses ou chausettes de cet homme », à rapprocher de « c'est la première chose qu'ils font de délier leurs chausses », passage de M^me^ de Sévigné, cité dans Littré sous le sens 2, « culotte, caleçon ».

Voici, d'ailleurs, du précis. Cotgrave (1611) — qui connaît « chaussettes à étrier », traduit par lui *stirrup-stockings*, c'est-à-dire « bas à étrier » — définit, ou, plutôt, traduit « chaussettes » tout court : *Short linnen breeches, drawers, underhose* (courte culotte, court caleçon, courtes chausses de dessous, en toile). Il a des définitions identiques pour « braies » et pour « caleçon » : Brayes, *Short* (*and close*) *breeches, drawers, or underhose, of linnen, etc., worn for cleanliness, next unto the skin* (caleçon de toile, court et serré, porté pour

la propreté sur la peau) : Caleçon, *Short, and close linnen breeches, drawers, underslops.* Voilà qui établit la synonymie de ces trois mots : chaussettes, braies et caleçon. Ajoutons encore ce témoignage. Dans le *New English Dictionary*, on trouve, sous la date 1658, cette citation d'un vocabulaire en trois langues : *Drawers* (c'est-à-dire « caleçon »), le sotto calzetti, les chaussettes.

Tout ceci n'autorise-t-il pas à prêter au mot « chaussettes », dans ce passage de Molière, le sens de « caleçon », plus satisfaisant que celui de « bas à étrier » ?

On objectera peut-être que la délicatesse interdisait à Madelon toute allusion à ce vêtement intime ? Mais nous sommes au XVII^e^ siècle. Et rapprochez donc de ce trait ce passage de la scène XII de la même comédie : Mascarille, *mettant la main sur le bouton de son haut-de-chausses* : « Je vais vous montrer une furieuse plaie ». — Madelon : « Il n'est pas nécessaire ; nous le croyons sans y regarder. »

JULES DEROCQUIGNY.

UN ÉPISODE DU CONFLIT DE L'ÉGLISE ET DU THÉATRE AU XVII[e] SIÈCLE

Dans les remarquables articles que la *Revue d'Histoire Littéraire de la France* a publiés, avant d'aborder le fond de son sujet : *La Controverse sur la Comédie au XVIII[e] siècle*, Louis Bourquin étudiait en quelques pages[1] « les préliminaires du débat au XVII[e] siècle ». Après avoir montré l'Église déjà « dressée » presque partout contre les spectacles, il notait très justement qu'en France elle s'était singulièrement adoucie, au temps où le cardinal de Richelieu manifestait un goût si déclaré pour l'art dramatique.

C'était le moment où, à la veille du *Cid*, Corneille montrait avec orgueil, à la fin de l'*Illusion comique*, ce théâtre, jadis dédaigné par la société aristocratique, devenu maintenant « l'amour de tous les bons esprits »,

> L'entretien de Paris, le souhait des provinces,
> Le divertissement le plus doux de nos princes,
> Les délices dû peuple, et le plaisir des grands.

Rotrou l'avait déjà dit, dès 1634, dans la préface de *Cléagénor et Doristée*, et il allait le répéter avec plus de force dans son *Saint-Genest*. En 1639, dans son *Apologie des théâtres*, Georges de Scudéry exaltait pareillement la gloire de la scène française. Enfin — fait bien significatif — c'est le chaste Louis XIII qui, dirigé en cela comme en tout par son ministre, réhabilitait officiellement la corporation des comédiens par la fameuse *Déclaration* de 1641.

Les chefs-d'œuvre de Corneille, accroissant la dignité de la tragédie, offraient sans doute des arguments bien forts aux partisans du théâtre. C'était une opinion courante qu'exprimait M[me] de Motteville lorsqu'elle parlait des belles pièces de « cet illustre poète », « dont la morale pouvoit servir de leçon à corriger le dérèglement des passions humaines[2] ».

Mais il est bien certain que l'influence du grand Cardinal avait été autrement décisive. On se souvenait de tant d'occasions où s'était manifestée sa prédilection, et particulièrement de cette somptueuse représentation de *Mirame* où il avait si peu dissimulé ses émotions et ses transports de collaborateur ou d'auteur, tantôt se levant aux beaux passages, « se tirant à moitié du corps hors de sa loge » pour stimuler l'admiration, et « tantôt imposant silence pour faire entendre des endroits encore plus beaux ».

1. *Revue d'Histoire Littéraire*, janvier-mars 1919.
2. *Mémoires*, éd. d'Amsterdam, 1723, t. I, p. 191.

Qui se serait risqué alors dans l'Église à réprouver des plaisirs qu'une telle autorité consacrait? Quel exemple de la soumission universelle que cet évêque de Chartres, qui, ce soir-là, avait placé lui-même les invités dans la grande salle du Palais Cardinal et fait en tout l'office d'un maître des cérémonies, « en habit court, dit Tallemant, et le bâton à la main ! »

Les plus zélés protestaient sans doute, mais entre eux et en secret. Richelieu disparu, ils n'allaient pas tarder à reprendre les hostilités. Une petite histoire racontée par Mme de Motteville nous en fournit une preuve assez convaincante.

Louis XIII était, on le sait, un de ces maris que les veuves ne regrettent guère. Anne d'Autriche avait toujours aimé le théâtre ; quand le roi fut mort, elle n'eut pas le courage de se priver longtemps de sa distraction favorite. Elle retourna donc à la Comédie, dès la première année de son deuil, prenant seulement la précaution de se placer au fond d'une tribune, à demi cachée par une de ses dames, qu'elle faisait asseoir devant elle [1].

Dans la suite, elle y alla beaucoup plus souvent, et sans craindre de s'y laisser voir. « Les soirs, la belle Cour se rassembloit au Palais Roial, dans la petite salle des Comédies. La Reine... y descendoit par un petit escalier qui n'étoit pas éloigné de sa chambre. Elle y menoit le Roi, le Cardinal Mazarin, et quelquefois des personnes qu'elle vouloit bien traiter [2]. »

Dans l'été de 1646, le curé de Saint-Germain, « homme pieux et sévère, écrivit à la Reine qu'elle ne pouvoit en conscience souffrir ces divertissemens. Il condamnoit la Comédie, et particulièrement l'Italienne, comme plus libre et moins modeste. »

Anne d'Autriche était fort dévote, ces remontrances la troublèrent. Elle ne put se décider à s'interdire le théâtre ; mais sa conscience s'inquiétait parfois et ses scrupules lui gâtaient son plaisir. Elle demanda conseil autour d'elle. Quelques évêques comprirent qu'elle désirait surtout être rassurée. Ils lui répondirent « que les comédies, qui ne representoient pour l'ordinaire que des histoires sérieuses, ne pouvoient être un mal ; ils l'assurèrent que les courtisans avoient beoin de ces sortes d'occupations pour en éviter de plus mauvaises [3] ; ils lui dirent que la dévotion des Rois devoit être différente de celle des particuliers, et qu'étant des personnes publiques, ils devoient autoriser des divertissemens, quand ils étoient au rang des choses indifférentes. Ainsi la Comédie fut approuvée [4]... ».

Cependant le curé de Saint-Germain ne se tint pas pour battu. Voyant la Reine très réconfortée et le théâtre plus que jamais en faveur,

1. Mme de Motteville, *Mémoires*, éd. d'Amsterdam, t. I, p. 191.
2. *Mémoires*, t. I, p. 343.
3. La *Déclaration* royale de 1641 disait déjà qu'elles pouvaient « innocemment divertir le peuple de diverses occupations mauvaises ».
4. *Mémoires*, t. I, p. 342.

« il se réveilla tout de bon », vint trouver Anne d'Autriche et lui répéta qu'elle perdait son âme, ce divertissement étant « péché mortel ». « Il lui apporta son avis signé de sept Docteurs de Sorbonne, qui étoient du même sentiment. »

« Cette seconde réprimande pastorale donna tout de nouveau de l'inquiétude à la Reine, et la fit résoudre d'envoier l'Abbé de Beaumont, Précepteur du Roi, consulter dans la même Sorbonne l'opinion contraire. Il fut trouvé par dix ou douze autres Docteurs que, présupposé que dans la Comédie il ne se dise rien qui pût apporter du scandale ni qui fût contraire aux honnêtes mœurs, qu'elle étoit de soi indifférente, et qu'on pouvoit l'entendre sans scrupule, et cela fondé sur ce que l'usage de l'Église avoit beaucoup diminué de cette sévérité Apostolique, que les premiers Chrétiens avoient observée dans les premiers siècles. Par cette voie, la conscience de la Reine fut en repos[1]. »

Mme de Motteville ajoute que les courtisans « crièrent hautement contre le Curé et le traitèrent hautement de ridicule. Ils voulurent persuader que le Père Vincent, homme de bien et d'une grande piété, avoit eu part à cette affaire ». Ils lui prêtaient des intentions politiques, le désir secret de ruiner dans l'esprit de la Reine le cardinal Mazarin, qui avait encouragé son goût pour ces plaisirs.

Cette supposition n'était pas déraisonnable : les dévots étaient alors fort excités contre le cardinal ; Vincent de Paul et le « parti des saints » avaient toujours pris parti contre lui dans le « Conseil de conscience[2] ». Il semble bien pourtant que c'est surtout un zèle pieux qui avait déterminé à une intervention assez hardie ce respectable curé de Saint-Germain, « qui vouloit faire ce qu'il croioit de son devoir », et ceux qui vraisemblablement l'avaient poussé.

Et si l'on se souvient qu'entré dans la Compagnie du Saint-Sacrement vers 1635 ou 1636, Vincent de Paul en était devenu un des agents les plus ardents[3], on est fort tenté de croire que nous avons là, — dans cette tentative isolée, mais qui visait haut, — une des premières manœuvres de la campagne bien concertée qui allait s'organiser contre le théâtre.

Cet épisode, en tout cas, est assez curieux. A côté de cette Reine, en qui l'on retrouve toutes les susceptibilités de la dévotion espagnole, mais qui voudrait bien, pourtant, après tant d'années lugubres, s'amuser à sa fantaisie, ne voit-on pas apparaître là quelques figures bien caractéristiques : les gens du monde déjà soulevés contre les interventions importunes, les évêques de Cour, accoutumés depuis longtemps aux complaisances, cet abbé, précepteur du roi, si empressé à quêter les approbations qui lèveront les scrupules de sa souveraine, et — en

1. *Mémoires*, t. I, p. 343, 344.
2. R. Allier, *La Cabale des Dévots*, p. 339.
3. *Ibid.*, p. 59 et sq.

face des intransigeants qui voudraient écraser le théâtre moderne sous les arguments des Pères de l'Église — les ecclésiastiques plus libéraux, plus politiques, disposés à faire quelques concessions au pouvoir et à accorder ce qu'il faut à la faiblesse humaine, posant déjà le principe de « la comédie indifférente » ? Ceux-là, on le voit, sont encore la majorité, même parmi les docteurs de Sorbonne.

Gustave Reynier.

UNE BIBLIOTHÈQUE PROVINCIALE AU XVIII[e] SIÈCLE

Le hasard d'un séjour à Meyrueis (Lozère) m'a fait rencontrer une bibliothèque ancienne assez curieuse, tant par sa composition que par les circonstances dans lesquelles elle a été réunie. Son propriétaire actuel, M. de Costelongue, m'a très gracieusement autorisé à l'examiner d'un peu près et m'a, de plus, communiqué de riches archives de famille contenant sur les propriétaires d'autrefois quelques indications précises.

Situé aux confins du Causse Noir, du Causse Méjean et de l'Aigoual, le bourg de Meyrueis est encore à l'heure actuelle fort éloigné de toute grande voie de communication : la gare la plus proche est à une trentaine de kilomètres. Trois torrents, la Jonte, la Braize et le Béthuzon, y réunissent leurs eaux qui, par un sinueux défilé entre deux hautes falaises dolomitiques, s'en vont rejoindre le Tarn à l'issue de ses gorges fameuses. Naguère ce couloir, long de cinq lieues, n'était parcouru que par un sentier ; il y a un siècle, la seule voie d'accès passable était une route de crête, encore visible, qui venait du Vigan. Dans ces lieux difficilement abordables, les Réformés résistèrent jusqu'à la dernière extrémité aux persécutions de Louis XIV. Les sombres ravines schisteuses qui montent vers l'Aigoual abritèrent au plus profond de leurs bois les prêches du Désert. Les protestants, que leur situation sociale et l'intérêt bien compris de leurs coreligionnaires proscrits contraignirent à la soumission, n'abjurèrent sans doute que du bout des lèvres et conservèrent dans leur cœur et dans leur vie intellectuelle l'esprit de la Réforme.

Tel paraît avoir été le cas de la famille Géli, qu'on trouve à Meyrueis dès le xv[e] siècle et dont un représentant, notaire royal en 1493, prendra, quelques années plus tard, le titre de « Sieur de Costelongue ». Sa charge passe successivement à l'aîné de ses huit enfants : Antoine, mort en 1572, puis à son petit-fils Jean (1552-1628) ; son arrière-petit-fils Jean (1588-1663) sera lieutenant de viguier de la baronnie de Meyrueis ; il aura pour descendants : Pierre (1631-1709), Jean (1671-1754), Pierre (1697-1773) et Jean-Baptiste (1754-1835). A l'exception du dernier, dont on ignore la profession, les Géli de Costelongue portent la robe[1] et s'allient à des familles de robe : Jean de Costelongue épouse, avant 1626, Suzanne Dalmas, fille d'un président de la Cour des Aides de Montpellier ; Pierre de Costelongue épouse, le 24 avril 1748, Marie Couderc, fille d'un avocat au Parlement de Toulouse.

1. Les aînés du moins ; parmi les cadets on rencontre deux chirurgiens et un apothicaire.

Les Costelongue paraissent avoir été touchés de très bonne heure par la Réforme ; en 1555, Guillaume, second fils d'Antoine, est baptisé par le pasteur Jean Raymond, et son frère puîné Joseph est baptisé le 7 avril 1563 par le ministre Second. Quand viennent les persécutions la famille semble bien avoir résisté jusqu'au dernier moment et enduré des vexations que l'on devine à travers les rapides indications d'un livre de raison.

Le 31 mai 1679 et le 13 juillet 1681, deux femmes de la famille sont enterrées à six heures du soir, presque clandestinement pour ce pays d'étroites gorges, où la nuit vient vite, même en plein été. En 1680, la maison de Costelongue reçoit la visite des « missionnaires bottés » ; à leur suite, deux fils désertent le foyer paternel et sont tués l'un en Flandre, l'autre en Piémont. Leur père ne paraît pourtant avoir cédé qu'après l'édit de révocation ; le 16 mai 1686, Anne Couderc, sa petite-fille, est baptisée à l'église de Meyrueis.

Le 24 avril 1748, Pierre de Costelongue et Marie Couderc sont mariés à Paris, à l'église Saint-Eustache ; on ne sait à quelle époque la famille revint au protestantisme ; mais il est probable qu'elle le fit dès que cela fut légalement possible et que sa conversion forcée n'avait en rien modifié ses sentiments.

La bibliothèque de Costelongue révèle dès son origine un milieu fortement touché par l'Humanisme et la Réforme. Des éditions grecques et latines voisinent avec l'*Institution chrétienne* et les *Colloques* d'Érasme ; mais les psaumes de Marot (avec leur musique), Théodore de Bèze et du Bartas représentent à eux seuls les lettres françaises ; nulle trace de Rabelais, ni de Ronsard, ni de Montaigne. Le XVIIe siècle paraît encore plus complètement proscrit : Descartes, La Rochefoucauld, Molière, Boileau, Racine, La Fontaine manquent totalement ; Corneille et La Bruyère ne figurent qu'en éditions du XVIIIe siècle. Sauf les *Caractères des passions* de Cureau de la Chambre et les *Psaumes de David* mis en vers français par Godeau (avec leur musique), on ne trouve à peu près rien que des ouvrages de droit, de théologie ou de polémique théologique ; ces derniers sont exclusivement protestants et, si je puis dire, sans contre-partie catholique ; à côté des livres de Claude et de Jurieu on ne trouve pas ceux d'Arnaud et de Bossuet auxquels ils répondent. Pour cette époque la bibliothèque serait, selon une tradition de famille, formée de deux apports différents : d'une part les livres des ancêtres directs — qui, vraisemblablement, durent un jour vendre leurs offices et finir persécutés ; d'autre part les livres du ministre Antoine Couderc, mort en exil à Genève — qui finirent par faire retour à ses cousins de France. On s'explique assez bien que nul, parmi ces irréductibles, n'ait eu ni le goût ni les moyens matériels de s'intéresser à la vie littéraire d'une société qui les proscrivait.

Il n'en va plus de même au siècle suivant : si le protestantisme reste légalement interdit, l'âge des dragons est passé ; on respire un peu au

fond des retraites cévenoles, on y écoute les bruits du dehors, on y lit les livres nouveaux, et une fort active curiosité se révèle. Les préoccupations spécialement protestantes sont bien attestées par de nombreux et importants recueils de sermons et par des ouvrages comme le *Philosophe chrétien*[1], les *Nouveaux Essais de morale*[2], les *Eclaircissements historiques sur les causes de la Révocation de l'Edit de Nantes*[3], l'*Histoire des religieux de la Compagnie de Jésus*[4] ; mais voici tout à côté l'*Élève de la Nature* qui se recommande de Lucrèce :

. . . . . Meare
De cœlo ad terram, de terra ad sidera mundi[5] ;

voici une *Histoire du XVI^e siècle*[6], un *Précis philosophique et politique de l'Histoire d'Angleterre*[7], une biographie de Turenne[8] et, pour l'actualité, l'*Observateur anglois* qui « observe » sans révérence aucune la société parisienne[9] ; un recueil de *Lettres* de Frédéric II[10] et son *Code fondé sur la raison*[11]. La géographie n'est représentée que par un ouvrage, mais c'est un *Voyage autour du Monde* en six volumes[12]. Enfin la meilleure preuve de la curiosité accueillante des

1. *Le Philosophe chrétien*, par M. Formey, seconde édition revue et augmentée. — « Innoxii vivite, numen adest ». A Leyde, de l'imprimerie d'Elie Luzac fils, M DCC LII. 7 vol. in-12.

2. *Nouveaux essais de morale divisés en deux tomes et qui peuvent servir de suite aux autres essais du même auteur*, par M. La Placette. A La Haye, chez Henri Scheurleer, marchand libraire près de la Cour à l'enseigne d'Erasme. M DCC XV. 2 vol. in-12.

3. *Eclaircissements historiques sur les causes de la Révocation de l'Edit de Nantes et sur l'état des Protestants en France depuis le commencement du règne de Louis XIV jusqu'à nos jours. — Tiré de différentes archives du Gouvernement.* S. l., 1788, in-8°.

4. *Histoire des religieux de la Compagnie de Jésus contenant ce qui s'est passé dans cet ordre depuis son établissement jusqu'à présent pour servir de supplément à l'histoire ecclésiastique des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.* A Utrecht, chez Jean Palfin, M DCC XLI. 2 vol. in-12.

5. *L'Elève de la Nature.* Meare..., etc. — Yverdon. — Se trouve à Paris chez Panckouke, libraire, et à côté de la Comédie-Française, au Parnasse. M DCC LXVII. 1 vol. 8°.

6. *Histoire du XVI^e siècle qui commence avec le règne de Louis XII en 1498 et finit à la mort d'Isabelle de Castille en 1504* (sic — ?). A Londres, pour Jean-Pierre Coderc, marchand libraire in little Newport-Street, à la tête de Pline, M DCC XXV. 6 vol. in-8°.

7. *Précis philosophique et politique de l'histoire d'Angleterre depuis l'invasion des Romains jusqu'en 1763, dans une suite de lettres écrites par un lord à son fils.* Ouvrage traduit de l'anglais. — « Ramos compesce florentes » (Virgile). — A Londres, M DCC LXXVI. 2 vol. in-12.

8. *Histoire du vicomte de Turenne* par l'abbé Raguenet. Nouvelle édition plus correcte que les précédentes. — A Amsterdam, chez Barthélemy Viam, libraire. M DCC LXXVII. In-12.

9. *L'Observateur anglois ou Correspondance secrète entre Milord All' Eye et Milord All' Ear.* — « Singula quaeque notando » (Horace). — A Londres, chez John Adamson, M DCC LXXVIII. 2 vol. in-8°.

10. *Recueil de lettres de S. M. le Roi de Prusse pour servir à l'histoire de la guerre dernière.* Deux parties. A Leipsik, aux dépens des libraires associés. M DCC LXXXIV. In-12.

11. *Code Frédéric ou Corps de droit pour les états de Sa Majesté le roi de Prusse fondé sur la raison et sur les constitutions du pays,...* etc. Traduit de l'allemand par A.-A. de C, conseiller privé du Roi. Avec l'exposition abrégée du plan du Roi pour la réforme de la Justice, par M. Formey. S. l., M DCC LI. 2 vol. in-8°.

12. *Voyage du tour du Monde*, traduit de l'italien de Gernelli Careri par L. M. N.,

propriétaires de cette époque, c'est la présence sur les rayons d'abord du *Dictionnaire universel*[1] de Th. Corneille et, plus tard, des trente-neuf volumes de l'*Encyclopédie*[2]. Leurs goûts, néanmoins, les portent plus vers les lettres que vers les sciences : celles-ci ne sont représentées que par le *Spectacle de la Nature*[3], le *Coup d'œil sur l'Univers*[4] de Raoul et l'*Essai sur l'électricité des corps*[5] de l'abbé Nollet ; ajoutons, à la rigueur, une sorte de manuel répondant moins à des besoins de culture qu'à des nécessités pratiques dans un pays dépourvu de médecins : l'*Avis au peuple sur sa santé*, dédié « à Monsieur le Marquis de Mirabeau, l'ami des hommes[6] ».

Le fonds littéraire est beaucoup plus riche, mais offre aussi d'assez curieuses particularités. D'abord, la littérature ancienne manque presque complètement : elle n'est représentée que par la traduction de Virgile de l'abbé Desfontaines[7]. Par contre, on devine que l'intérêt a commencé à se porter vers les littératures étrangères : les *Idylles*[8] de Gessner, les *Poésies* de Haller[9], le *Paradis perdu*[10] de Milton figurent

enrichi d'un grand nombre de figures. A Paris, chez Étienne Craneau, libraire, rue Saint-Jacques, aux Armes de Dombes, vis-à-vis la fontaine Saint-Séverin. M DCC XIX Avec approbation et privilège du Roy. 6 vol. in-12.

1. *Dictionnaire universel, géographique et historique contenant...*, etc., par M. Corneille de l'Académie française et de celle des Inscriptions et Médailles. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, imprimeur ordinaire du Roy et de l'Académie française, rue Saint-Jacques, à la Bible d'Or. M DCC VIII. Avec privilège de Sa Majesté. 3 vol. in-fol.

2. *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers.* Par une société de gens de lettres. Mis en ordre et publié par M. Diderot et, quant à la partie mathématique, par M. d'Alembert... Nouvelle édition. A Genève, chez Pellet, imprimeur-libraire, rue des Belles-Filles. M DCC LXXVII. 36 vol. in-4° et 3 vol. de planches.

3. *Le Spectacle de la Nature ou Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle.* A Paris, chez les frères Estienne, rue Saint-Jacques, à la Vertu. M DCC LXIV. Avec approbation et privilège du Roi. 9 vol. in-12.

4. *Coup d'œil sur tout l'Univers ou l'Univers considéré sous toutes ses différentes faces et sous ses divers rapports*, par M. N. Raoul. A Paris, de l'imprimerie de Gabriel Janot, rue Saint-Jacques, à Saint Jérôme. M DCC XXVIII. 1 vol. in-8°.

5. *Essai sur l'électricité des corps*, par l'abbé Nollet..., etc. Deuxième édition, à Paris, chez les frères Guérin, rue Saint-Jacques, à Saint Thomas d'Aquin. M DCC LIII. Avec approbation et privilège du Roi.

6. *Avis au peuple sur sa santé ou Traité des maladies les plus fréquentes*, par M. Tissot, médecin, membre des sociétés de Londres et de Bâle..., etc. Seconde édition augmentée... de la description et de la cure de plusieurs maladies et principalement de celles qui demandent de prompts secours. Ouvrage composé en faveur des habitants de la campagne, du peuple des villes et de tous ceux qui ne peuvent avoir facilement les conseils des médecins. A Paris, aux dépens de P.-Fr. Didot le jeune, quai des Augustins, à Saint Augustin. M DCC LXIII. Avec approbation et privilège du Roi. 2 vol. in-12.

7. *Les Œuvres de Virgile traduites en français, le texte vis-à-vis la traduction, avec des remarques*, par M. l'abbé Desfontaines. Nouvelle édition, à Paris, chez Babuty, libraire, quai des Augustins, à l'Étoile. M DCC LXX. Avec approbation et privilège du Roi. 2 vol. in-12.

8. *Idylles et poèmes champêtres* de M. Gessner, traduits de l'allemand par M. Huber, traducteur de la « Mort d'Abel ». A Lyon, chez Jean-Marie Bruysset, imprimeur-libraire. M DCC LXII. In-8°.

9. *Poésies* de M. Haller, traduites de l'allemand. Nouvelle édition retouchée et augmentée. A Berne, aux dépens de la Société. M DCC LX. In-8°.

10. *Le Paradis perdu de Milton.* Traduction nouvelle avec des notes, la vie de l'auteur et un discours sur le poème par M. Racine. A Paris, chez Desaint et Saillant,

en traductions à côté d'une *Méthode pratique de langue anglaise*[1]. De même, avec l'*Aminta* du Tasse[2], quatre volumes qui paraissent bien avoir été des ouvrages d'enseignement : le *Télémaque*[3] et les *Lettres d'une Péruvienne*[4] traduits en italien. Signalons enfin deux éditions avec glossaire du poète de langue d'oc Pierre Goudelin[5].

En ce qui concerne la littérature française, on constate un certain retour vers quelques écrivains du siècle précédent : Corneille[6] (œuvres complètes), La Bruyère[7] (deux éditions différentes), Fénelon[8] (une édition tardive du *Télémaque*). Mais la place d'honneur est réservée aux contemporains : la grammaire et la critique sont représentées par Regnier Desmarais[9], La Motte[10] et, plus tard, Batteux[11]; la poésie, par

libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais. M DCC LIV. Avec approbation et privilège du Roi. 3 vol. in-12.

1. *Eléments de la langue anglaise ou Méthode pratique pour apprendre facilement cette langue*, par M. Séret. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée. A Paris, chez Théophile Barrois le jeune, libraire, quai des Augustins, n° 18. M DCC LXXXV. Avec approbation et privilège du Roi. In-8°.

2. *L'Aminta, favola boschereccia di Torquato Tasso.* In Nizza, presso la Società tipografica. M DCC LXXXIV. Con permissione. In-12.

3. *Le avventure di Telemaco, figluolo d'Ulisse, composte dàl fu Monsignor Francisco di Salignac della Motte Fenelon, Maestro de' serenissimi principi di Francia e dopo arcivescovo duca di Cambrai, Principe del Imperio...*, etc. Nuova edizione rivedutta et coretta sopra il manuscrito originale dall' Autore, era accresciuta di annotazioni morali, politiche e istoriche e d'un discorso della poesia epica. Opera tradotta dal linguaggio francese nel italiano. In Venezia, presso Pietro Saviani. M DCC LXXVII. Con licenzia dei superiori. 2 vol. in-12.

4. *Lettres d'une Péruvienne*, traduites en italien avec des accents pour faciliter aux étrangers la prononciation de l'italien et les moyens de se familiariser avec la prosodie de cette langue. Par Monsieur Deodati. — « Fluxere huc Latio Veneris Phoebique lepores : donorum partem versis tusca refert. » — A Lyon, chez Bruyset frères, 1792. 2 vol. pet. in-12.

5. *Les Obros de Pierre Gondelin augmentados de força pessos e le diccionari sur la lengo moundino.* Quatriemo et darriero impressiu, rebisitado et courrigeado de força fautes qu'eroun a l'impressiu de Toulouse. A Amsterdam, par Daniel Pain, marchand librayu su'l Voor-Burgwal pre d'el Sutilsteeg. M DCC. In-12.

— *Les Obros de Pierre Gondelin augmentados noubelomen de força pessos, ambé le diccionari sur la lengo moundino...*, etc. A Toulouse, par Jean-Frances Paranove. M DCC XIII. Ambé le priviletge del Rey. Petit in-12.

6. *Œuvres de Pierre Corneille.* A Paris, chez la veuve David jeune, quai des Augustins, au Saint-Esprit. M DCC LVIII. Avec approbation et privilège du Roi. 9 vol. pet. in-12.

7. *Les Caractères de Théophraste et la suite traduits du grec avec les caractères ou les mœurs de ce siècle.* 14e édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur. A Lyon, chez Henri Declaustres, rue Neuve, à l'enseigne de Saint Ignace. M DCC XLVII. Avec privilège du Roi. 3 vol. in-12.

Les Caractères de Théophraste avec les caractères ou les mœurs de ce siècle, par M. de La Bruyère. Nouvelle édition augmentée de quelques notes sur ces deux ouvrages et de la défense de La Bruyère et de ses Caractères par M. Coste. A Amsterdam, chez F. Changuion. M DCC XLVII. 4 vol. in-12.

8. *Les Aventures de Télémaque...*, nouvelle édition augmentée et corrigée sur le manuscrit original de l'auteur... A Leyde, suivant l'édition faite à Rotterdam, en 1725, chez J. de Wetstein, M DCC XC.

9. *Traité de la grammaire française*, par M. l'abbé Régnier Desmarais, secrétaire perpétuel de l'Académie française. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, imprimeur et libraire ordinaire du Roi et de l'Académie française, rue Saint-Jacques, à la Bible d'Or. M DCC VI. Avec approbation et privilège de Sa Majesté. 1 vol. pet. in-12.

10. *Réflexions sur la critique*, par M. de La Motte, de l'Académie française, avec plusieurs lettres de M. l'Archevêque de Cambrai et de l'auteur. A La Haye, chez Henri du Sauzet. M DCC XV. In-12.

11. *Principes de la littérature*, par M. l'abbé Batteux, professeur royal, de l'Acadé-

des extraits de Jean-Baptiste Rousseau [1], les *Sonnets chrétiens et les Psaumes pénitentiaux* de Charles Drelincourt [2] et le *Jugement de Pâris* [3] d'Imbert qui, avec les gravures très mythologiques de Moreau le Jeune, déconcerte un peu dans cet ensemble austère. En fait de romans et de contes, j'ai relevé seulement les *Lettres galantes du chevalier d'H**** de Fontenelle [4], l'*Histoire des amours et infortunes d'Abélard et d'Éloïse* [5], les *Contes moraux* [6] de Marmontel, *Ariste ou les charmes de l'amitié* [7] de Séguier de Saint-Brisson. Les auteurs dramatiques semblent avoir été complètement exclus à l'exception de Belloy pour son *Siège de Calais* [8] et Palissot [9] qui partage avec Montesquieu seul [10] l'honneur de figurer en œuvres complètes. Voltaire, par contre, est fort mal traité : je m'attendais à voir accueillir dans un pareil milieu le défenseur de Calas ; j'ai été complètement déçu : en dehors de l'*Abrégé de l'Histoire universelle* [11], je n'ai pu trouver que deux petits volumes

mie française et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres. Nouvelle édition. A Paris, chez Desaint et Saillant, rue Saint-Jean-de-Beauvais. MDCCLXIV. Avec approbation et privilège du Roi. 4 vol. in-16.

1. *Œuvres choisies de M. Rousseau.* A Paris, chez Babuty fils, quai des Grands-Augustins. Avec approbation, 1738, pet. in-12.

2. *Sonnets chrétiens sur divers sujets,* divisés en quatre livres, par Charles Drelincourt. Dernière édition à laquelle on a ajouté les psaumes pénitentiaux en vers héroïques. A Amsterdam, chez Jacques Desbordes. M DCC XXIII. In-12.

3. *Le Jugement de Pâris,* poème en IV chants, par M. Imbert. Amsterdam, M DCC LXXII. In-8°.

4. *Lettres galantes de M. le chevalier d'H****, par M. de Fontenelle, de l'Académie française. Nouvelle édition augmentée. A Londres, aux dépens de Paul et Isaack Vaillant, marchands-libraires, chez qui l'on trouve un assortiment général de toute sorte de musique. M DCC XVI. In-12.

5. *Histoire des amours et infortunes d'Abélard et d'Éloïse, avec les lettres qu'ils s'écrivirent l'un à l'autre.* Quatrième édition revue et corrigée et augmentée de deux lettres qui n'ont point encore paru. A Paris, chez Louis et Henri Van Doll, marchands-libraires dans le Pooten, à l'enseigne du Port-Royal. M DCC III. In-16.

6. *Contes moraux,* par M. Marmontel, de l'Académie française. Nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée, ornée de figures en taille douce. A Paris, chez Merlin, libraire, rue de la Harpe. M DCC LXVI. Avec approbation et privilège du roi.

7. *Ariste ou les charmes de l'amitié,* par Séguier de Saint-Brisson. A Paris, chez Panckoucke, rue et à côté de la Comédie-Française. M DCC LXV. Avec approbation et privilège du Roi. In-18.

8. *Le Siège de Calais,* tragédie dédiée au Roi par M. de Belloy, — représentée pour la première fois par les comédiens ordinaires du Roi le 13 février 1765, — suivie de notes historiques. — « Vestigia graeca || ausi deserere et celebrare domestica facta » (Horace). A Paris, chez Duchesne, libraire rue Saint-Jacques, au-dessous de la fontaine Saint-Benoît, au Temple du Goût. M DCC LXV. Avec approbation et privilège du Roi. In-8°.

9. *Œuvres complètes de M. Palissot,* nouvelle édition revue corrigée et considérablement augmentée. A Londres, et se trouve à Paris chez Jean-François Bastien, libraire, rue du Petit-Lion. M DCC LXXIX. 7 vol. in-8°.

10. *Œuvres de Monsieur de Montesquieu,* nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur. Avec des remarques philosophiques et politiques d'un anonyme qui n'ont point encore été publiées. « Prolem sine matre creatam » (Ovide). A Amsterdam, et se débite à Lausanne, chez François Grasset. M DCC LXI. 6 vol. in-16.

11. *Abrégé de l'histoire universelle depuis Charlemagne jusques à Charles-Quint.* Par M. de Voltaire. Nouvelle édition dans laquelle on a fait usage de corrections importantes et augmentations envoyées par l'Auteur. A Londres, chez Jean Nourse. M DCC LIV. In-12.

d'extraits : l'*Esprit de Monsieur de Voltaire*[1] et le *Tableau philosophique de l'esprit de M. de Voltaire*[2] ; encore le second est-il fait dans un esprit qu'indique suffisamment l'épigraphe empruntée au livre de Job : « Tibi soli taccbunt homines et cum ceteros inviseris a nullo confutaberis ? » Il semble que les sympathies se soient tournées bien plus du côté de Jean-Jacques, dont toutes les œuvres principales se retrouvent sinon en éditions originales, tout au moins en éditions très rapprochées de l'apparition[3], sans compter un petit volume d'extraits à peu près contemporain de l'*Emile*[4]. Ce n'est pas que cette curiosité soutenue implique une admiration sans réserves : à côté de Rousseau on écoutait ses adversaires, comme le prouve la présence de deux réfutations de la *Lettre à d'Alembert*[5] et de deux critiques de l'*Emile*[6] dont l'une au moins indique bien quelles inquiétudes causait la religiosité vague de l'auteur. Il reste pourtant qu'on le lisait avec atten-

1. *L'Esprit de M. de Voltaire.* « Spiritus intus alit. » (Virgile). M DCC LIX. In-16.

2. *Tableau philosophique de l'Esprit de M. de Voltaire pour servir de suite à ses ouvrages et de Mémoires à l'histoire de sa vie...* A Genève. M DCC LXXI. In-12.

3. *La nouvelle Héloïse, lettres de deux amants habitants d'une petite ville au pied des Alpes.* Recueillies et publiées par J.-J. Rousseau. A Lausanne, chez Marc Chapuis. M DCC LXII. 3 vol. in-12.

J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, à M. D'Alembert, de l'Académie française..., etc. sur son article « Genève » dans le VII^e volume de l'Encyclopédie et particulièrement sur le projet d'établir un théâtre de comédie en cette ville. « Di meliora piis, erroremhostibus illum. » A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey. M DCC LXIII. In-12.

Du Contrat Social, ou principes du droit politique, par J.-J. Rousseau, citoyen de Genève. « Foederis aequas || dicamus leges. » (Aeneid., XI.) — Edition sans cartons à laquelle on a ajouté une lettre de l'auteur au seul ami qui lui reste dans le monde. A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey. M DCC LXII. In 16.

Émile ou de l'Éducation, par J.-J. Rousseau, citoyen de Genève. — « Sanabilibus aegrotamus malis; ipsaque nos in rectum genitos natura, si emendari velimus, juvat. » (Sénèque, *De Ira*, lib. II, c. 13.) — A Amsterdam, chez Jean Neaulme, libraire. M DCC LXV. 4 vol. in-16.

Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, etc. — « Da veniam si quid liberius dixi non ad contumeliam tuam sed ad defensionem meam. Praesumpsi enim de gravitate et prudentia tua quia potest considerare quantam mihi respondendi necessitatem imposueris ». (Aug. Epist. 238 ad Pascent.) A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie. M DCC LXIII.

Lettres écrites de la montagne par J.-J. Rousseau. — « Vitam impendere vero. » — A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey. M DCC LXIV.

Les Confessions de J.-J. Rousseau suivies des Rêveries du Promeneur solitaire. A Genève. M DCC LXXXII. 4 vol. pet. in-8°.

4. *Les Pensées de J.-J. Rousseau citoyen de Genève.* A Amsterdam, M DCC LXIII. In-16.

5. *Réponse de M. Marmontel à la lettre adressée par M. J.-J. Rousseau à M. D'Alembert sur son article « Genève ».* A Genève, chez Emmanuel du Villard fils. M DCC LIX.

L.-H. Dancourt, Arlequin de Berlin, à M. J.-J. Rousseau citoyen de Genève. « Ridendo dicere verum. » — A Berlin, et se vend à Lausanne chez François Grasset. M DCC LX. Pet. in-12.

6. *Seconde lettre d'un anonyme à Monsieur J.-J. Rousseau, contenant un examen suivi du plan d'éducation que cet auteur a proposé dans son ouvrage intitulé « Émile ou de l'Éducation ».* — « Ce qu'il y a de pis pour la sagesse, c'est d'être savant à demi. » (*Émile*, tome II, p. 195.) — A Paris, chez Desaint et Saillant, libraires. M DCC LXVII. In-12.

Préservatif contre le déisme ou Instruction pastorale de Monsieur Dument, ministre du St. Ev., à son troupeau sur le livre de J.-J. Rousseau intitulé « Émile ou de l'Éducation ». A Paris. M DCC LXIII. In-12.

tion, peut-être en raison du caractère positif et constructif de son œuvre : on dirait, en effet, que les réformateurs, les organisateurs de Salentes futures ont attiré les gens qui formèrent cette bibliothèque; en ce coin si retiré on n'est pas peu surpris de trouver un livre sur les *Mœurs des Israélites*[1], véritable essai de politique biblique, en attendant le livre de l'abbé Mably sur les *Droits et les devoirs des citoyens*[2].

Dans l'ensemble cette soixantaine d'ouvrages nous révèle un milieu intelligent mais moins curieux d'art que d'idées. D'autre part, son activité intellectuelle paraît avoir varié au cours du siècle : une douzaine d'ouvrages seulement sont antérieurs à 1728, et les cinquante autres sont postérieurs à 1738; encore la première série ne comprend-elle guère d'ouvrages de premier plan. La seconde atteste au contraire un souci fort net d'information littéraire sérieuse. Les acquisitions de cette époque peuvent être attribuées à trois personnages différents : Jean de Costelongue (1671-1754), Pierre (1697-1773) et Jean-Baptiste (1754-1835). Je crois qu'on peut mettre tout de suite le premier hors de cause, car on ne s'expliquerait guère pourquoi sa curiosité se serait réveillée sur ses vieux jours après avoir sommeillé dix ans. D'autre part, il nous faut mettre de côté les volumes postérieurs à 1773, qui ne peuvent avoir été achetés que par Jean-Baptiste : je n'en compte que treize; je ne crois pas que beaucoup d'achats antérieurs à 1773 puissent être attribués à Jean-Baptiste, qui avait dix-neuf ans seulement à la mort de son père. Il reste donc que, pour une bonne moitié et la plus intéressante, cette bibliothèque aurait été constituée par Pierre de Costelongue : ce serait lui, notamment, qui y aurait fait entrer Corneille et La Bruyère, Montesquieu et les livres de Jean-Jacques, les *Confessions* exceptées. Mais pourquoi sa curiosité se serait-elle éveillée relativement tard, car, en 1738, il a déjà dépassé la quarantaine? Il me semble qu'on pourrait hasarder une hypothèse, que peut-être les archives de la famille permettraient de vérifier : Pierre de Costelongue s'est marié en 1748 à Paris ; peut-être y habitait-il depuis longtemps? Peut-être y a-t-il habité après son mariage? A tout le moins la famille de sa femme devait y demeurer. Ce serait donc par le contact direct avec le milieu parisien que ce caussenard intelligent aurait subi l'influence des idées nouvelles. Ce n'est là, bien évidemment, qu'une conjecture : peut-être ne serait-il pas sans intérêt de la vérifier et de rechercher également si d'autres provinciaux parisianisés n'auraient pas été, en plusieurs rencontres, dans leur lointain bourg natal, les actifs propagateurs de hardiesses et de nouveautés qui n'y seraient pas arrivées si vite sans eux.

M. Fuchs.

1. *Les Mœurs des Israëlites où l'on voit le modèle d'une politique simple et sincère pour le gouvernement des états et la réformation des mœurs.* Dernière édition, corrigée et augmentée. A Francfort, chez Knoch et Eslinger. M DCC LX. In-12.

2. Kehl, 1789, in-8°.

UN MANUSCRIT DE TH. JOUFFROY FALSIFIÉ ET MUTILÉ A L'INSTIGATION DE V. COUSIN

Dans le discours qu'il prononça, en mars 1842, aux obsèques de Th. Jouffroy, Victor Cousin fit savoir que son collègue et ami avait laissé divers manuscrits que, ajouta-t-il, « *la postérité* connaîtra ». Il ne jugeait pas opportune une publication immédiate, comme il le déclara peu après à Damiron [1].

Certaines idées de Jouffroy lui paraissaient trop audacieuses, maintenant que lui-même était devenu un grand personnage officiel, et, surtout, il ne pardonnait pas à celui qu'il voulait toujours considérer comme un disciple d'avoir secoué son joug, en osant même proclamer que la philosophie du chef de l'éclectisme ne lui avait pas donné la solution des grands problèmes métaphysiques et moraux qui tourmentaient sa pensée.

Mais Jouffroy laissait des amis fidèles qui estimèrent, au contraire, qu'ils n'avaient pas le droit de laisser inédits des travaux achevés et que le philosophe avait destinés à l'impression. Et l'un d'eux, Damiron, suppléant et successeur de Jouffroy dans sa chaire de philosophie de l'École normale et à la Sorbonne, livra sans tarder à l'éditeur Joubert un manuscrit de 430 pages intitulé : *De l'organisation des sciences philosophiques*. Il y joignit quelques traités, rapports et discours de moindre importance et, avant la fin de cette année 1842, tous ces morceaux paraissaient en librairie sous ce titre : *Nouveaux Mélanges philosophiques*, par Théodore Jouffroy.

A peine, cependant, les premiers exemplaires de ce livre étaient-ils mis en vente que le grand adversaire de Cousin et de l'éclectisme, Pierre Leroux, prenait la plume dans la *Revue indépendante* pour accuser formellement les éditeurs de Jouffroy d'avoir mutilé son œuvre, en supprimant ou altérant divers passages du mémoire sur l'organisation des sciences philosophiques.

Dans le charmant volume qu'il publia en 1887 sur Victor Cousin, dans la Collection des *Grands Écrivains*, Jules Simon a raconté cet incident, dans lequel il joua un rôle personnel, et son témoignage, bien que comportant quelques rectifications, est important à recueillir. « On avait trouvé, dit-il, dans les papiers de Jouffroy la matière d'un volume de Mélanges. La veuve confia ces manuscrits, qui avaient besoin de retouches insignifiantes, à Damiron, le fidèle ami du mort, Damiron, celui que Cousin appelait le Sage des Sages : un homme que personne n'a jamais connu sans l'aimer. Le plus important de ces

1. Lettre de Damiron au rédacteur du *Siècle* du 26 décembre 1842 : « L'avis formel de M. Cousin, soit par écrit, soit de vive voix, a été de supprimer pour le moment une publication qui lui semblait inopportune ».

manuscrits était une espèce d'autobiographie où Jouffroy racontait surtout l'histoire de sa pensée. Ce morceau courut de main en main avant l'impression parmi les fidèles et nous en fûmes tous charmés et touchés : on y retrouvait toute la candeur et toute l'élévation de cette âme d'élite. Damiron l'offrit à la *Revue des Deux Mondes*, qui s'empressa d'accepter, et il fut convenu entre lui et Buloz que je relirais avec soin le manuscrit et que je corrigerais les épreuves. Ainsi fut fait. La veille ou l'avant-veille du jour où la revue devait paraître, Damiron monta chez moi pour prendre les feuilles déjà revêtues du bon à tirer et les emporta pour y jeter un dernier coup d'œil. C'était un samedi. Il se rendit en sortant de chez moi à la séance de l'Académie des Sciences morales, où il siégeait à côté de Cousin. Il entre, met son chapeau devant lui et les épreuves dans son chapeau. Cousin, qui avait l'œil à tout, suivant son habitude, aperçoit des épreuves d'imprimerie. « Qu'est-ce là ? — Le mémoire de Jouffroy, dont je t'ai parlé et que tu n'as pas voulu lire sur le manuscrit. » La séance n'était pas intéressante. Cousin le prend et le parcourt. Il tombe immédiatement sur la phrase si souvent reproduite, où, parlant de son séjour et de ses études à l'École normale, Jouffroy se plaint qu'on y parlât uniquement de l'origine des idées, et non du problème de la destinée humaine, qui était dès lors et fut tout sa vie sa préoccupation principale : « La philosophie était dans un trou... » Et il terminait par ces mots : « Voilà ce que nous dûmes à l'ignorance de notre jeune maître ». Ne trouvez-vous pas que c'était bien innocent ? Innocent d'autant plus que Jouffroy, qui ne voyait pas alors toute l'importance du problème de l'origine des idées, ne tarda pas à la comprendre et s'y enfonça comme « son jeune maître ». Ce jeune maître, c'était Cousin, qui débutait dans l'enseignement de la philosophie avant d'être philosophe, ce qui était alors, en France, l'histoire de tout le monde. Ce mot si simple, si vrai, qui n'aurait choqué personne, qui probablement aurait passé inaperçu, lui parut une mortelle injure. Comment Jouffroy a-t-il pu l'écrire ? Et comment Damiron — et d'autres — ont-ils pu le laisser ? « Tu l'ôteras. — Je m'en garderai bien. Je puis finir une phrase inachevée, remettre sur ses pieds une phrase incorrecte. Changer la pensée de l'auteur, je ne le puis, ni ne le dois, ni ne le veux. » Et il entreprit la tâche, qui aurait été facile avec tout autre, de lui montrer que cette critique, si c'en était une, était bien inoffensive, et que sa gloire n'en souffrirait pas. Cousin ne prit pas la peine de discuter. Il alla chez M^me^ Jouffroy, qui comprit seulement que son mari était l'élève et l'ami de Cousin, qu'il n'avait pas voulu l'offenser, et que si le mot dont il s'était servi était trop dur, c'était une faute échappée dans un premier jet, qu'il n'aurait pas manqué de corriger lui-même. La phrase fut corrigée ; c'était bien peu de chose, un mot pour un autre, une retouche qu'à tous les points de vue possibles il aurait mieux valu ne pas faire. Damiron résista obstinément, Buloz jeta les hauts cris ; mais M^me^ Jouffroy, pour laquelle Cousin deman-

dait une pension en ce moment même, imposa sa volonté et l'article parut sans le mot. Toute l'histoire fut publiée le jour même par Pierre Leroux, qui était aux aguets et dont les articles furent réunis le mois suivant dans un opuscule intitulé : *La Mutilation des manuscrits de Jouffroy par les éclectiques*. Cousin, pour éviter une piqûre d'épingle, avait couru de gaîté de cœur au-devant d'un gros scandale. Celui qui en souffrit le plus, qui en souffrit cruellement fut Damiron, qui en était innocent. »

Dans ce récit si piquant de Jules Simon, nous pouvons aujourd'hui relever, à côté de détails très véridiques, plusieurs inexactitudes qui s'excusent quand on songe que l'auteur écrivait de souvenir près d'un demi-siècle après l'incident. Tout d'abord l'article n'a nullement paru dans la *Revue des Deux Mondes*, où on le chercherait en vain : Buloz n'a sans doute pas voulu compromettre sa revue en se rendant complice d'une altération de texte. D'autre part, dans le manuscrit de Jouffroy, il n'a jamais été question de l'*ignorance*, mais de l'*inexpérience* de Cousin. Enfin et surtout, il suffit de se reporter au mémoire de Pierre Leroux dont le titre exact est : *De la mutilation d'un écrit posthume de Th. Jouffroy... pour faire suite à la réfutation de l'éclectisme*[1], pour constater que ce ne fut pas le changement d'un seul mot qu'on reprocha aux éditeurs de Jouffroy, mais la suppression de nombreux passages et des altérations de texte qui, dénaturant la pensée du philosophe, constituaient de véritables faux.

Si l'on en croit Pierre Leroux, ces mutilations de l'œuvre de Jouffroy ont porté sur deux ordres d'idées. Tout d'abord, sur deux points, afin de ne pas choquer les convictions des catholiques, les éditeurs ont modifié les passages dans lesquels Jouffroy exprimait des doutes sur la divinité ou la durée du christianisme. Puis leur censure s'est exercée sur une dizaine d'autres passages qui leur paraissaient constituer une critique trop sévère de Cousin et de son enseignement philosophique. Pierre Leroux était bien armé pour écrire son réquisitoire, car les modifications ne furent apportées au texte que quand les bonnes feuilles étaient déjà tirées, et il eut entre les mains les bonnes feuilles 8 et 9 des *Nouveaux Mélanges* avant les corrections faites. Il n'eut donc aucune peine à apporter la preuve de ses accusations, par la simple comparaison des deux éditions. Qu'il nous suffise ici de citer, d'après Pierre Leroux, quelques exemples de la liberté étrange qu'ont prise les éditeurs de Jouffroy à l'égard de son manuscrit.

Tout le monde connaît les pages si émouvantes dans lesquelles le philosophe a retracé les angoisses qu'il éprouva dans cette fameuse nuit historique — nuit qui, d'ailleurs, n'a sans doute été imaginée par l'auteur que par un artifice de rhétorique romantique — où, à l'École normale, il perdit tout d'un coup la foi qui, jusqu'alors, avait bercé

1. Paris, 1843, 148 p. in-8°.

son enfance et soutenu sa jeunesse. Or cette page, si souvent reproduite dans les anthologies, a été en réalité altérée dans les *Nouveaux Mélanges* en deux endroits. Jouffroy avait écrit : « La *divinité* du christianisme une fois mise en doute à mes yeux... » ; le mot « divinité » a été remplacé par le mot *autorité*, ce qui, en fait, dénature complètement la pensée de l'auteur. Un peu plus loin, il terminait cette confession par ces mots : « Je sus alors qu'au fond de moi-même il n'y avait plus rien qui fût debout ; *que tout ce que j'avais cru sur moi-même, sur Dieu et sur ma destinée en cette vie et en l'autre, je ne le croyais plus. Je l'avais cru sur la foi du fait que maintenant ma raison ne pouvait plus admettre, et, par conséquent, je ne le croyais plus. Puisque je rejetais l'autorité qui me l'avait fait croire, je ne pouvais plus l'admettre, je le rejetais.* » Or, de toute cette période, seul le premier membre de phrase a été conservé ; tout le reste a été impitoyablement biffé.

Tels sont les deux passages modifiés par crainte de froisser les opinions des croyants. Mais bien plus nombreux sont les textes altérés pour ne pas mécontenter M. Cousin : nous ne citerons, toujours d'après Pierre Leroux, que les plus caractéristiques. Quelque part Jouffroy s'étonne de l'ardeur si grande avec laquelle *on* — c'est-à-dire Cousin — s'occupait de l'origine des idées comme si toute la philosophie était là « *et qu'on laissât de côté l'homme, Dieu, le monde et les rapports qui les unissent à l'énigme du passé, et les mystères de l'avenir, et tant de problèmes gigantesques sur lesquels on ne dissimulait pas qu'on fût sceptique* ». Ce blâme à l'égard du chef de l'éclectisme, jugé trop audacieux, a disparu dans l'édition définitive. Ailleurs Jouffroy se plaint d'avoir eu à professer « *une science* dont *dit-il, je ne savais pas même l'objet* ». Ce trait parut irrévérencieux à l'égard de son maître et on le chercherait en vain dans les *Nouveaux Mélanges*. Dans un autre endroit Jouffroy écrit : « M. Cousin, en débutant, partageait notre inexpérience et nos *incertitudes*. » Le mot « incertitudes » a été trouvé impertinent et a disparu. Plus loin, à trois reprises, Cousin était taxé d'*inexpérience*. On avait laissé passer le mot une première fois, mais la répétition fut jugée abusive et, tout simplement, on remplaça le mot « inexpérience » par le mot *prudence* qui, d'un trait de plume, transformait une critique en éloge. Enfin, pour citer un dernier exemple typique, Jouffroy raconte comment, ayant rompu avec la méthode de Cousin, il basa sa philosophie sur la psychologie, « sur l'observation des phénomènes de l'esprit, à laquelle, ajoute-t-il, je dois *tout. Je la fis partager à mes élèves, et mes programmes de la fin de l'année témoignèrent que j'avais jeté les cadres de cette science nouvelle avec quelque bonheur et quelque étendue.* » N'était-ce pas nier la part prépondérante que Cousin prétendait avoir prise dans la formation philosophique de son élève et n'y avait-il pas quelque audace à parler d'une philosophie nouvelle ? Vite la censure intervint : le mot *tout* fut remplacé par *tant* pour bien établir que

la méthode de Jouffroy n'était pas aussi personnelle qu'il le voulait croire, et la phrase suivante fut entièrement supprimée, afin que nul ne pût supposer qu'une « science nouvelle » avait pu se constituer en face de l'éclectisme.

Dans son mémoire, Pierre Leroux dit lui-même n'avoir pu faire la comparaison entre le texte primitif et celui des *Nouveaux Mélanges* que sur les deux bonnes feuilles 8 et 9 du livre. Mais il fit remarquer, et avec d'autant plus de compétence qu'il avait été lui-même imprimeur, que la feuille suivante, la feuille 10, présentait de bizarres singularités typographiques — pages de 27 au lieu de 28 lignes, interlignes en blanc non justifiés — qui permettaient de soupçonner encore d'autres mutilations. Ne disposant d'aucun moyen personnel de contrôle sur cette suite, il demanda à l'Académie des Sciences Morales de nommer une commission qui prendrait connaissance à la fois du manuscrit original de Jouffroy et du texte imprimé des *Nouveaux Mélanges*. Il ne lui fut pas donné satisfaction sur ce point et, jusqu'à ce jour, il nous était impossible de vérifier ses accusations : l'entrée récente du manuscrit de Jouffroy à la Bibliothèque de Besançon permet aujourd'hui de résoudre ce petit problème d'histoire littéraire.

Mlle Régine Perret, petite-fille de Jouffroy, qui conserve pieusement la mémoire de son grand-père, et qui naguère avait déposé à la Bibliothèque de Besançon le *Cahier vert* [1] où le philosophe avait noté ses réflexions personnelles, vient, en effet, de faire don à cet établissement du mémoire original *sur l'organisation des sciences philosophiques*, écrit d'un bout à l'autre de la main de Jouffroy. L'étude de ce document permet tout d'abord d'affirmer que toutes les assertions de Pierre Leroux, en ce qui concerne les modifications apportées au texte primitif dans les feuilles 8 et 9 des *Nouveaux Mélanges*, sont rigoureusement exactes. Pour ce qui est de la feuille 10, dont l'aspect typographique avait éveillé ses soupçons, il est vrai également que la réduction du nombre des lignes à la page et les interlignes en blanc ont eu pour objet de dissimuler une mutilation du texte. Mais il n'y a pas eu, comme le croyait Leroux, plusieurs passages altérés : il n'y en a eu qu'un seul entièrement supprimé mais qui remplissait deux pages du manuscrit primitif. Pour regagner ces deux pages, sans être obligé à une refonte complète du reste du volume déjà mis en page, les imprimeurs ont remanié les deux feuilles 10 et 11, en supprimant çà et là une ligne à la page et en insérant quelques interlignes en blanc qui, en effet, n'ont aucune autre raison d'être.

Le texte supprimé était relatif aux religions et Jouffroy y développait la pensée qu'il a ainsi formulée dans le Cahier vert : « Philosophie, religion, deux formes d'une même chose ; la philosophie sera la religion du monde vieilli comme la religion a été la philosophie du

1. Publié par M. Pierre Poux, en 1924, dans la Bibliothèque romantique dirigée par M. Henry Girard.

monde enfant ». Voici les pages que les éditeurs de 1842 ont cru opportun de faire disparaître : « D'un autre côté il a existé de bonne heure et il existe encore des systèmes de solutions sur les questions qui intéressent l'humanité qu'on appelle des religions. Ces systèmes ont la prétention d'avoir été révélés. Le christianisme auquel j'avais cru en était un. J'avais cessé d'y croire le jour où j'avais cru me convaincre que sa prétention était fausse et qu'ainsi le seul fondement sur lequel j'y croyais n'existait pas. En me démontrant que le christianisme n'avait pas eu ce fondement, je m'étais par cela même démontré qu'il manquait également et à plus forte raison à toutes les autres religions passées et présentes. Ces systèmes de solutions n'étaient donc à mes yeux que des productions de la pensée humaine comme les systèmes philosophiques, mais cela ne m'expliquait ni l'étrange prétention d'une origine divine commune à tous ces systèmes, ni les différences remarquables qui les distinguaient des systèmes philosophiques. D'où venait cette double forme que la pensée humaine une en soi avait revêtue sur des problèmes identiques ? D'où venait cette méprise sur l'origine d'idées qu'elle avait bien réellement trouvées et que, cependant, elle ne s'attribuait pas ? Était-ce mensonge ? Je ne pouvais me persuader qu'un fait si souvent répété qu'il semblait une loi de l'esprit humain fût une fourberie. Était-ce illusion ? Cette illusion, je ne me l'expliquais pas. Et me la fus-je expliquée, restaient les différences radicales qui séparaient les religions des philosophies à comprendre ; restait le fait que les religions ont précédé les systèmes philosophiques, qu'elles ont, quoique moins claires, descendu plus avant dans les masses et exercé une bien plus grande influence sur l'humanité, à débrouiller et bien d'autres encore. En un mot je sentais là une foule de mystères que la solution de mes questions préalables sur la philosophie elle-même laisserait dans toute leur obscurité et je compris qu'avant d'aborder les problèmes eux-mêmes, ma raison, pour le faire avec sécurité et conscience, avait besoin d'en pénétrer le secret. »

Vérification faite, tel est le seul passage sur lequel la censure se soit exercée dans la seconde partie du mémoire de Jouffroy : il est vrai que, là, il n'était plus nulle part question de Victor Cousin ni de son enseignement.

Ces altérations et suppressions ainsi constatées dans l'œuvre de Jouffroy, il resterait à examiner la question de savoir quel en est l'auteur responsable. Pierre Leroux n'a pas eu un moment d'hésitation et, en vertu de l'adage *Is fecit cui prodest*, et à la suite aussi de confidences personnelles qu'il avait reçues, il désigna Cousin comme le coupable. Ses articles eurent un grand retentissement et toute la presse y fit écho. Les journaux de l'opposition de droite et de gauche furent enchantés de cette occasion pour dauber sur le chef de l'éclectisme, qui non seulement exerçait alors la dictature la plus oppressive sur l'enseigement de la philosophie, mais était aussi tout dévoué au

gouvernement de Louis-Philippe. Mais celui-ci fit front à ses adversaires et, sans tarder, il fit paraître dans le *Courrier français* une note ainsi conçue : « Nous sommes autorisés à dire que M. Cousin n'a ni demandé, ni indiqué, ni connu les corrections, additions ou suppressions qu'il a plu à l'éditeur d'opérer. M. Cousin a donné le conseil d'ajourner cette publication et il l'a motivé sur l'intérêt qu'il porte à la mémoire de M. Jouffroy. Mais il se défend hautement de toute autre responsabilité. » Il rejetait donc toute la faute sur l'éditeur et il convient d'ajouter que Damiron, avec la plus noble générosité, accepta de jouer dans cette affaire le rôle de bouc émissaire. Il alla jusqu'à déclarer que Cousin ne lui avait demandé aucune des mutilations qui avaient été faites, et que lui seul en était l'auteur. Prises à la lettre, ces déclarations ne sont pas contraires à la vérité : elles ressemblent à tant de démentis diplomatiques et officiels plus ou moins équivoques qui sont communiqués chaque jour à la presse, mais Leroux ne semble pas avoir eu tort de rappeler à ce sujet les restrictions mentales du bon père Escobar.

La vérité apparaît aujourd'hui assez aisée à démêler d'après les témoignages contemporains et d'après ceux postérieurs des disciples de Jouffroy et Cousin, tels que Jules Simon. Quand Jouffroy mourut, Cousin, qui savait que son ancien élève avait secoué sa tutelle philosophique, estima que les manuscrits qu'il avait laissés ne devaient pas être immédiatement publiés et qu'il valait mieux abandonner ce soin « à la postérité ». Il en avait agi de même quelques années auparavant avec les manuscrits de Maine de Biran. Mais d'autres amis de Jouffroy, et en premier lieu Damiron, jugèrent, au contraire, qu'ils n'avaient pas le droit de priver leurs contemporains immédiats des derniers travaux d'un si grand esprit, qui avait d'autre part inscrit lui-même sur l'un de ses mémoires la mention « à imprimer ». Cousin ne voulut pas alors examiner directement les manuscrits — dont l'écriture minuscule est, d'ailleurs, assez difficile à déchiffrer — et il laissa commencer l'édition. Mais le hasard lui ayant mis un jour sous les yeux quelques épreuves de l'ouvrage en cours d'impression, il s'aperçut qu'en certains endroits il était personnellement mis en cause. Il revint alors à son idée première et insista pour que le livre ne fût pas livré au public. Damiron résista, comme le raconte Jules Simon; mais Cousin réussit néanmoins à empêcher la publication d'un extrait du mémoire qui allait paraître dans la *Revue des Deux Mondes*. Puis, ne pouvant convaincre les amis de Jouffroy, il alla trouver sa veuve. Il lui représenta les inconvénients d'une publication qui pourrait nuire à la mémoire de son mari en suscitant des polémiques ; il invoqua sa vieille amitié avec le philosophe qui, par cet écrit posthume, risquerait d'être taxé d'ingratitude. Il alla même jusqu'à faire craindre à la veuve que le scandale provoqué par l'apparition des *Mélanges* n'aboutît à la suppression de la pension qui lui avait été allouée. Effrayée, Madame Jouffroy, qui semble avoir été de caractère

pusillanime, céda et aurait sans doute accepté l'ajournement demandé. Mais un contrat avait été signé avec le libraire qui avait déjà fait la plupart des frais d'impression. Damiron et les amis fidèles de Jouffroy représentèrent qu'il était impossible de ne pas faire paraître l'ouvrage annoncé. Mais, afin d'éviter de graves ennuis personnels à la veuve, en provoquant la colère du tout puissant maître de l'Université, et sur les instances pressantes de celle-ci, ils eurent la faiblesse de consentir à des modifications dans le texte. Damiron avait jusqu'alors fait son métier d'éditeur avec la plus grande conscience, se contentant de corriger sur le manuscrit de Jouffroy quelques incorrections de style qui avaient échappé à celui-ci. Mais il pensa alors, comme l'avaient fait jadis les premiers éditeurs des *Pensées* de Pascal, qu'il valait mieux changer ou rayer quelques lignes plutôt que de consentir à une suppression complète de l'œuvre. Et il modifia ou adoucit les passages qui avaient provoqué la colère de Cousin. Ce dernier n'est donc pas, à vrai dire, l'auteur, mais on ne peut nier qu'il soit l'inspirateur responsable des mutilations, et, si Pierre Leroux n'avait découvert la falsification, il se serait bien gardé de protester. Au moment même où le livre s'imprimait, Cousin lisait à l'Académie française le rapport si célèbre dans lequel il invectivait les amis de Pascal, coupables à ses yeux de n'avoir pas donné, dans leur édition des *Pensées*, le texte exact des brouillons informes et inachevés de l'immortel penseur. Il ne voulait même pas leur accorder les circonstances atténuantes qu'ont invoquées en faveur de ceux-ci et Sainte-Beuve et les éditeurs modernes de Pascal, en prouvant que les *Pensées* n'auraient pu être publiées en 1670 sans les modifications qui y furent alors apportées. Impitoyable pour autrui, Cousin ne voyait par contre aucun inconvénient à ce qu'on mutilât ou supprimât les écrits d'un ami qui s'était permis à son égard quelques critiques, d'ailleurs légères et courtoises, mais qui offensaient son orgueil démesuré.

Georges Gazier.

DIVERS PROPOS DU CHEVALIER DE MÉRÉ EN 1674-1675 (*suite*).

Page 127. — quand il faut qu'il escrive des choses où il y ait de la suite[1]. — *Il me dit qu'il* avoit remarqué cette sottise du livre du P. Binet dès l'âge de seize ans[2]. — Mais arrestez-vous là ! *Nous passions sur une planche* où il y a une branche d'arbre qui sert de garde-fou. *Il me demanda* si je passerois bien là, s'il n'y avoit pas de garde-fou : *je luy dis que non. Il me dit qu'il* y passeroit, quand elle seroit aussi haulte que les tours de Nostre-Dame[3]. — M(adame) de N(evers ?) n'a jamais esté jolie ; je n'ay jamais rien vû de joli en cette maison que Madame de M(ontespan ?)[4]. — *Je luy disois que je croyois qu'on pouvoit quelques fois commencer une lettre sans faire de façons, etc. : il me demanda si je voulois dire* qu'on en pouvoit quelques fois commencer comme celle que M. de la Thib(audière) escrivoit à M. de Balzac : « Bruslez vostre Apologie, M., Madame de Sablé se déclare pour vous. » — Balzac, Voiture, etc., assez sérieux[5] ; Miton l'est, dans le monde. — Il faut faire la guerre à l'œil[6] ; *sur le sujet de la question que je luy*

1. La lettre 175, *de* Miton, est la meilleure preuve, et l'occasion peut-être, de cette critique : il développe une longue discussion sur les cas où il faut appeler Charles-Quint : « Charles » et ceux où il faut dire : « le grand Empereur ». Pascal, sur Paris, est plus clair dans sa concision. — Trois lettres de Miton (112, 123, 175) ornent le *Recueil* de 1682. Doit-on s'excuser s'il vient des pensées à l'esprit, quand on se rappelle que Méré faisait acheter Balzac à son riche ami pour pouvoir lire l'*Aristippe*, sur la part que Miton a pu prendre à l'édition des *Lettres*, ou aux affaires de Méré ?

2. En 1623. Chez les Jésuites ? — Le P. Binet (1569-1639), recteur de collège à Rouen, puis à Paris, publia en 1621 un *Essai sur les merveilles de la nature*, et, en 1624 : *De la dévotion à la Vierge Marie*, etc. C'est de ce dernier ouvrage que Pascal, dans sa *IX^e Provinciale*, tire le texte qu'il raille (Ed. Brunschvicg, grande collection Hachette, T. V, p. 175-176 et 195). Méré peut se tromper d'un an.

3. Cf. Pascal (éd. Brunschvicg, *Sect.* II, 82; et éd. Port-Royal (Gazier), Titre XXV, p. 324) : « Le plus grand philosophe du monde, sur une planche plus large qu'il ne faut, etc. » Ici encore, Méré s'oppose à Pascal. — Noter que, plus loin, il parle de l'imagination.

4. F. : *N...* ; et : *M...* — M^lle de Thianges, nièce de M^me de Montespan, a épousé, en 1670, Philippe Mancini, duc de Nevers. Au moins est-on assuré de la beauté de sa tante. Nous ne saurions l'être autant si nous cherchions ailleurs, et, dès lors, dans le Poitou ; p. ex. M^me de Nesmond, petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, et sa fille Artémise, mariée à Avice, s^r de Mougon, de Niort, 19 mars 1664. — D'autre part, on lira peut-être, pour la belle inconnue, S. M. Nous n'avons su ni trouver, ni rejeter, l'existence d'une branche « de N. » dans les familles de Saint-Martin, de Sainte-Mesme, de Sainte-Marthe, plus ou moins intéressantes, soit pour les Poitevins, soit pour les Pascalisants.

5. F. : *sinueux*. — C'est l'idée fréquente dans les *Œuvres* de Méré : avoir, dans le monde, un air d'enjouement réservé, éviter l'air sombre et sévère.

6. *Dict. Acad.*, 1694 : « pour dire : prendre garde à ce qui se passe dans une affaire, pour se conduire selon les occasions. » (Cf. Regnard, *Folies Amoureuses*, Acte I, sc. 1). Ici : choisir, selon les personnes et les circonstances, la familiarité ou l'apprêt, la brusquerie ou la délicatesse, au début d'une lettre ou d'un billet.

avois faite. Vous voudriez escrire comme Desagens[1], etc. C'est ainsi qu'il s'exprima. — On pense plus profondément sur le chevet; c'est qu'en marchant, une partie de l'imagination est occupée à marcher[2]. — Mad(ame) de Navaille[3]; nous avons eu le mesme maistre en impertinences[4]. Il escrit quelques fois à Madame de Seuret; je luy escris aussy. — *En parlant du dernier*

Page 128. — *ouvrage de Boileau*, qu'il adresse à Guilleragues[5] : Il eust mieux fait de continuer à faire des Satyres qu'à faire l'honneste homme; il sera au-dessous des autres. Je devine cela par ce que m'en a dit Miton. Il faut que les bons mots soient dits sur des sujets agréables, qu'il n'y ait point d'apparence qu'on les apporte de sur[6] [*dessus*[7], entre les lignes] le chevet. Cominges[8] n'a jamais dit un bon mot. Si vous eussiez dit cela... — *Sur le sujet de ce que* Balzac dit, en parlant de M. d'Ablancour : « Nous qui traduisons Tacite[9] », *il dit que* cela estoit bien dit; comme *s'il disoit* : « Nous n'aymons guère les Espagnols, M. de La Chapelle[10] et moy, quoy que nous trafiquions en Espagne. » — Benserade disoit d'une certaine femme qu'après sa mort on avoit trouvé deux ou trois cents bouts de chandelle. Cela n'estoit pas bien dit, parce qu'à la Cour, ils n'entendent point parler de chan-

1. F. : *Desayeux*. — C'est Déagent, sous Louis XIII. La citation manque, et nous ne savons comment « il s'exprima ». Ou est-ce Méré, dont l'explication est ainsi résumée ?

2. Tous ces propos n'ont pu être recueillis qu'au retour de la promenade.

3. Nom effacé par des hachures (de Méré). On lit bien *aille*, et on croit découvrir : *N.* — Ce serait Suzanne de Baudéan, fille du baron, puis comte, de Neuillant, marraine de Françoise d'Aubigné, et qui épousa, en 1651, le duc de Navailles.

4. F. : *et impertinemment*.

5. Epitre V, publiée à part (1674). Boileau (*Préface* de l'éd. 1683) annonce : « cinq Epîtres nouvelles ». Celle-ci en est. L'éd. 1674, où paraît l'*Art poétique*, ne la donne pas.

6. La faute signalée par Ménage, — et par Méré au sujet de Miton.

7. Aussi est-ce Méré qui corrige : *sur*, en : *dessus*.

8. Le comte de Comminges, qui s'unit à Costar et au Chevalier de Méré pour dénigrer, en 1646, l'*Ode* de Chapelain au duc d'Enghien (v. p. 32) : « Les trois C » dont s'entretiennent Chapelain, très froissé, et Balzac, assez ennuyé ; — plutôt que Henry de Comminges, sgr de la Ferrière, d'Avis et de Biron, maréchal de camp, marié le 3 août 1657 à Françoise Yongues, sœur de Charles, sgr de Sevret, demi-sœur de Méré. La signature du fils issu de ce mariage dans l'Acte mortuaire d'Antoine Gombauld est : *Comenge*.

9. *Lettre* de Balzac à d'Ablancourt sur sa traduction de Tacite, 4 juin 1643 (*Lettres choisies*, éd. 1647, T. I, *Liv.* III, *Lett.* 21) ; mais surtout à Conrart (éd. 1661, Courbé, *Liv.* II, *Lett.* 25, 20 novembre 1651) : « Le Héros de M. d'Ablancourt a esté le mien, mais nous détestons également la guerre civile, et ne la pardonnons mesme pas à Jules César, quoy que nous traduisions ses *Commentaires* ». Méré a mêlé deux souvenirs.

10. Robert d'Asnières, sr de la Chapelle, marié en 1637 à Marie de Barbezières (Biennac, élection de Poitiers) ? Toutefois il est mort en 1667 (*Barentines*, Arch. Hist. Poitou, XXIII, p. 345). — Sauvestre Clisson, sgr de la Chapelle-Saint-Laurent, marié en secondes noces à une Sourdis ? — Le marquis de Sourdis La Chapelle, frère du gouverneur de Beauce ? (Rapport de Colbert de Croissy, 1664) ou, puisqu'il s'agit de trafic, un Saintongeais : Louys de Livayne, sr de la Chapelle (*Arch. Histor. Saintonge et Aunis*, T. II, p. 351), ou son fils ? — Le grand-père paternel de Méré, Jean Gombaud, avait épousé Claude de Livenne.

delles, mais de bougies[1]. — Cet endroit où Pétrone[2] dit que Néron[3] s'essuya les doigts dans les cheveux de ce beau garçon, marque que c'est le Pétrone du temps [au-dessus de : *de la Cour*, rayé] de Néron[4].

POST-SCRIPTUM

On m'excusera, sans doute, d'avoir cherché encore, au cours de trois années, sans me juger forclos par le « bon à tirer » périodique ; — de prévenir quelques-unes des rectifications auxquelles je ne puis échapper ; — et d'en laisser, sans doute, beaucoup à faire.

R. H. L., 1922. — *Page 79 et page 221*, n. 8. — F. a bien lu ; c'est : *pavi*, et non : *pavé*. Le *pavi*, ou *pavie*, est une espèce de pêche, importée d'Italie. Une lettre de Plassac (LIV, à M. le comte de Civray-Chemerault) donne toute certitude. « (Vos melons) ont en excellence le goust de tous les meilleurs : c'est un composé de muscat, de pavie, etc. » — Cf. *Dict. Acad.*, 1694 : « *S. m.* On prononce *pavi*. » Même Charles Perrault écrit : *pavi* (*ap.* Littré). — Villageois ou non, l'usage de tremper une pêche dans le vin est plus connu, et se comprend mieux, que l'autre.

Page 83, n. 5. — Balzac, Théophile, et les *Propos* même, m'ont trop vite décidé. Il s'agit, presque évidemment, dans le *ms.* 4333, de Mairet, l'auteur de *Sophonisbe*, qui entra en 1625 chez le duc de Montmorency, protecteur de Théophile, dont, en 1641, il publia les *Nouvelles Œuvres*, « soigneusement recueillies, mises en ordre et corrigées ». Dans la dédicace au cardinal de Richelieu, Mairet tire auto-

1. Cf. sur Mme Sanguin, p. 114.

2. *Satyricon* (Ch. XXVII, *in fine*, éd. de Guerle-Panckoucke, 1861) : « Aquam poposcit ad manus, digitosque paululum aspersos in capite pueri detersit ». Cf. *Œuv. Posth.*, p. 11 12 : « Je me souviens plus agréablement d'une Dame très-belle et très enjouée, qui se lava les mains d'eau de fleur d'orange, et les essuia dans les cheveux d'un homme qu'elle aimait. » Seulement, Méré eût peut-être averti l'abbé Nadal, s'il l'avait pu, qu'on lisait, dans la *Lettre* 104, de Plassac, à sa sœur Mlle de Laubonnière : « Que fit-elle ? Après s'être lavée, son mari présent, et mari jaloux, au lieu de s'essuyer comme on a de coustume, elle passa les mains dans les cheveux d'un jeune homme qui a la teste fort belle, et qu'elle ne hayt pas. » Au surplus, sans parler du conte de la *Matrone d'Ephèse*, traduit à la suite de la *Lettre* 86 de Plassac, à Madame ***, et que reprend Méré (*Lettre* 34 à la duchesse de Lesdiguières), citons : « Toutes les choses ont leur grâce particulière, et c'est le bon jugement qui les découvre, et la pratique de l'excellent Monde qui en fait la bienséance... Fuyez ce que le peuple appelle beaux mots et belles choses, avec autant de soin que vostre bonne amie en prend à les chercher » (*Lettre* 8, à Climène). « Un homme de bon entendement ne se tourmente guères de choses inutiles, j'entends de celles qui ne le font ny plus heureux ni plus honneste » (*Lettre* 87, à La Thibaudière). On pourrait continuer. Ce n'est pas, au reste, à dire pour cela que les deux frères se ressemblent ; il y a, dans Plassac, quelque chose de fantasque, de « truculent », dont Méré, ou s'est gardé, ou n'a pas eu à se défaire.

3. Le geste de Trimalchion peut être attribué à Néron, si Méré s'en rapporte aux érudits de son temps. Bourdelot, l'oncle du fameux médecin-abbé, affirmait (*Notes critiques* ap. traduction de 1709) l'existence de médailles représentant Néron, et portant, au revers, le nom : *Trimalchio*.

4. C'est-à-dire T. Petronius, que Tacite appelle « elegantiae arbiter » (*Annales*, XVI, ch. 18-19). — Les notes s'arrêtent là, brusquement, sans être arrivées, d'ailleurs, à la fin du cahier.

rité d'avoir « soigneusement observé... les deux dernières années de cet excellent homme ». Cf. l'*Avis au Lecteur* : « la reputation d'un rare esprit qui me fut amy ». (V. *Œuvres* de Théophile, éd. Alleaume, t. I, p. xv-xvi ; et surtout : Mairet, *La Sylvie*, Introduction, p. xxx-xxxiii, de M. Jules Marsan, éd. Société des Textes fr. modernes.)

Page 91, n. 2. — Ajouter, et peut-être préférer : Jean de la Tour-Landry, comte de Châteauroux, cousin-germain de la mère des Gombaud, marié en 1601 avec Louise de Chateaubriand, dame de Juigné, fille de Jean, seigneur de Chateaubriand, et de Suzanne de Montausier. Favori du duc de Luynes (*Journal* d'Andilly, éd. Halphen, p. 321-322) en 1617, puis partisan de Gaston d'Orléans, chassé de la cour en 1626 comme dévoué à la reine et au comte de Soissons, rallié ensuite (1631) à Richelieu décidément plus puissant, il fut tué au siège de Négrepelisse en 1635. — De même : 1923, page 81, n. 8.

Page 92. — Deux exemples encore, comme éléments d'enquête sur le sens et la fortune de ce mot : 1° Le 25 novembre 1653, Guy Patin, raillant le médecin Bourdelot, courtisan et diplomate, et candidat à une abbaye, dit : « Voilà ce que vaut l'ambition d'un homme, et un esprit mystique, relevé, métaphysique, tel que celui-là. » (Éd. Réveillé-Parise, t. II, p. 87) ; 2° Godefroy Hermant (*Mémoires*, éd. Gazier, t. VI, p. 425) appréciant les raisons du licencié Girard, un des négociateurs jansénistes de la tentative d'accommodement de 1663, et qui portait dans ces conférences un esprit d'optimisme conciliant, dit : « Les subtilités de M. Girard ne lui pouvaient être qu'une consolation très métaphysique, et il présumait trop de la crédulité de M. Taignier, s'il le croyait capable de se payer de cette monnaie de mauvais aloi. »

Pages 95-96, n. 9. — Rectification a été faite (p. 224, n. 9) au sujet de *Dictys Cretensis*.

Page 97, n. 2. — Ce n'est pas à Henri de Savoie, mais à son fils aîné, Louis, né en 1620, mort en 1641, que Plassac écrit.

Page 215, n. 8. — Ce « Peraut », médecin, — comme Guillemeau, — est plutôt de l'ancien temps, si souvent rappelé par Méré. Et Guy Patin en parle aussi. Déjà en 1648, il était doyen du corps médical de Paris. Il fit, contre Guénaut, le *Rabat-joie de l'antimoine*. Il mourut à la fin de novembre 1660, et fut enterré dans « Saint-Paul, sa paroisse » (Guy Patin, t. III, p. 292). Or le quartier Saint-Paul est celui de l'Hôtel de Lesdiguières ; celui où Méré loge, ou du moins a des habitudes. Mitton s'est marié à Saint-Paul.

Page 215, n. 9. — Un « Chameau », sans nul doute, était commis pour la recette de la paulette à Poitiers, en 1660. (*Arch. Histor. Poitou*, t. XXXVI, p. 172.) — Et puis il y a un « Chalmot », notaire.

Page 217, n. 6. — Dans une lettre de la duchesse de Lesdiguières à son intendant, Ceserin, je vois : « Dittes à La Morlière (ou : Molière ?) que iauré soin de luy ». (Bibl. Grenoble, *ms.* R 4770-4778, f° 24, 1er octobre 1646.) Méré rappelle-t-il quelque altercation, ou rivalité de service, survenue dans la maison des Lesdiguières ?

Page 218, n. 2. — On pourrait fort bien songer à Aymard de Nicolay, seigneur de Bernay, lieutenant-général d'artillerie, parce que : 1° il épousa en 1627 Diane de Maillé de la Tour-Landry, fille de

Jean, comte de Châteauroux, et donc cousine issue de germain d'Antoine Gombaud ; 2° des rapports ont eu lieu entre ce Bernay et Henri de Bourbon, prince de Condé, à qui Jean de la Tour-Landry avait vendu, en 1613, son comté de Châteauroux. (*Arch.* départ. de l'Indre, *Inventaire*, Série A, p. 19 : quittance du 3 août 1642 à Henri de Bourbon par Aymard de Nicolay, seigneur de Bernay et de Saint-Chartier, comme mari de Diane de la Tour.)

Pages 220-221, n. 10. — Quel que puisse être l'à-propos de la citation de Monville, il est trop certain que Saint-Louis des Jésuites est l'église parisienne, très connue, qui, à son nom primitif, ajouta celui de Saint-Paul, quand l'église de ce nom, sa voisine, eut disparu. C'est « Saint-Louis-Saint-Paul », rue Saint-Antoine. — Il en résulte que tout « le sel de la mystification »... s'évapore, pour moi.

Page 222, n. 6. — Je suis arrivé à penser que « tout » se rapporte à Plassac, et non à Du Bois. On voit ici ce qu'ailleurs encore (v. 1925, p. 437) Méré critique en son frère.

Page 224, n. 5. — Ellies du Pin, né en 1657, n'a sans doute rien à faire ici, en 1674 même, et même s'il est question des Liancourt. D'autre part, à supposer un Du Portail, il vaudrait mieux voir ici celui qu'on reconnaît ailleurs (1925, p. 438), le seigneur de Chatou, marié avec Charlotte de Barbezières, une Chémerault, parente des Gombaud.

1923. — *Page 79*, n. 3. — La riposte à laquelle la note fait allusion est, non de Bassompierre, mais du maréchal de Roquelaure ; on la trouvera dans Tallemant (*Hist*^tte^ *III*, maréchal de Roquelaure).

Page 81, n. 8. — Voir ci-dessus (1922, p. 91, n. 2). Mais on peut, ou doit, ajouter que la maxime de « ce Ch. » est attribuée, par Tallemant (*Hist*^tte^ de Duret de Chevry) à ce personnage, fort peu scrupuleux, d'après plus d'un témoignage contemporain, sur les moyens de parvenir. « Il disoit qu'il falloit tenir le bassin de la chaise percée à un favori, pour l'en coiffer après, s'il venoit à être disgracié. » Président de la Chambre des Comptes de 1610 à 1636, contrôleur général des finances en 1633, colonel-général des bataillons et compagnies de Paris dès 1616 (*Journal* d'Andilly, *cit.*, p. 99 ; — *Mémoires* de Molé, éd. Champollion-Figeac, t. I, p. 115), il est mort, certainement, en 1636 (Guy Patin, *cit.*, t. I, p. 43).

Page 380, n. 5. — Un troisième Guitaud, si on avait la moindre raison de choisir, serait plus intéressant : c'est « le chevalier de Guitaut, qui commandait, en 1636, dans « l'armée navale du roi sur l'Océan », sous les ordres de l'archevêque de Bordeaux, Sourdis (v. 1922, p. 8, et 1925, p. 442), le vaisseau *La Madeleine*, et qui, en 1637, est désigné pour revenir, avec son vaisseau *Le Coral*, « de Levant en Ponant ». (*Correspondance* de Sourdis, éd. E. Sue, t. I, p. 34-35). De là on viendrait à se demander si Méré n'a pas navigué avec lui. (Cf. la mention des « campagnes sur mer », dans l'Introduction de l'abbé Nadal aux *Œuvres Posthumes* ; et, dans la *Lettre* 74 à M. de Vieuxfourneaux, l'allusion de Méré à une navigation de six mois). En 1636, Méré est convoqué en Picardie. En 1637, il se peut qu'il ait pris la mer.

Page 521, n. 3. (Cf. 1925, p. 443). — Deux fois, M^me^ de Saint-

Simon paraît bien vivante. — La beauté, la bonté, la douceur, les agréments de Diane-Henriette de Budos de Portes sont attestés ou vantés, non seulement par Lenet et Mlle de Scudéry, mais encore par Boisrobert, Somaize, Mme de Gamaches, etc. ; mais, enfin, elle est morte en 1670. Il faut donc que Méré parle de Charlotte de l'Aubespine (mère, en 1675, du futur écrivain). On s'étonnera qu'il ne lui donne pas son titre de duchesse. Il y a une autre dame de Saint-Simon, — qui peut avoir une maturité agréable : — c'est Marie-Henriette Leclerc de Lesseville, femme de Claude de Saint-Simon, de la branche de Vermandois, et sœur de cette marquise de Crèvecœur, femme d'un Gouffier de la branche Bonnivet, qui scandalisa Port-Royal.

1925. — *Page 76* (*ms.*, p. 97, et n. 3). — Il faut lire : *Tirer en volant*, et non : *au* volant. Le sens ordinaire, et propre, paraît être : tirer un oiseau pendant qu'il vole. Peut-être l'expression s'appliquerait-elle à la main, ou à la raquette, qui relance ou relève la balle « à la volée », avant qu'elle ait touché terre, et rebondi. Au figuré, elle semble signifier : saisir au vol, attraper, — tromper — à l'improviste et instantanément.

O Dieu la belle proie à tirer en volant !

(Molière, *L'Étourdi*, I, 6.)

Je crois bien qu'ici, c'est non pas du tout de jeux qu'il s'agit, mais de cette vivacité parisienne à saisir l'occasion, à se débrouiller, soit avec les choses, soit avec les gens : mais qui sait ? — Du moins, dans Tallemant, il n'y a pas à douter : Mme Belot, femme d'un maître des Comptes, « fut la première qui prit un justaucorps, avec un bonnet de plumes, et qui alla à cheval. Elle apprit à tirer en volant, et souvent, avec sa robe de velours, il lui est arrivé d'aller tirer aux hirondelles, au Pré aux Clercs ». (*Histte* 360 ; *Tours*, *malices*, etc.) A la bonne heure ! Mais les cabaretiers ?

Page 452, n. 2. — Ajouter, quoique insignifiant : En 1641, un Giraud, sieur de Crouzon, est exempt des tailles dans la paroisse de Baussay. En 1682, son fils (?) est taxé d'office par l'Intendant. (*Arch. Deux-Sèvres*, Rôles des tailles.)

Ch.-H. Boudhors[1].

1. Un *Index* des noms propres, — même en élaguant, — déroberait trop de pages à l'utile rôle de la *Revue*, et ne serait souvent qu'un stérile renseignement. Je rappellerai que, pour tous ceux qui se présentent plus d'une fois, j'ai, dès leur première apparition, indiqué les pages du *manuscrit* où on les retrouve. Il reste, peut-être, à propos, de dresser cette table de concordance :

Ms. 4556. Pages	1-23.	*R. H. L.*, 1922. Pages		83-98	(janvier-mars).
—	23-28.	—	—	214-224	(avril-juin).
—	28-55.	1923.	—	80-89	(janvier-mars).
—	56-59.	—	—	380-383	(juillet-septembre).
—	60-73.	—	—	520-529	(octobre-décembre).
—	74-83.	1924.	—	490-496	(juillet-septembre).
—	84-100.	1925.	—	68-78	(janvier-mars).
—	101-126.	—	—	432-456	(juillet-septembre).
—	127-128.	1926.	—	596-601	(octobre-décembre).

COMPTES RENDUS

JEAN PLATTARD, **L'adolescence de Rabelais en Poitou**, in-8° de 209 pages, Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres » (95, boulevard Raspail), 1923.

Vous allez dire : Encore un livre sur Rabelais ! Après tant d'autres, après la thèse si savante de M. Plattard lui-même, après les dix volumes de la *Revue des Études rabelaisiennes*, après l'édition monumentale de M. Lefranc en cours de publication ! — Mon premier mouvement a été le vôtre. Mais j'avais tort. C'est un ouvrage très riche et très utile que nous apporte M. Plattard.

Le chicanerons-nous sur son titre ? Il désigne peu exactement le contenu du livre. Je sais bien qu'à l'époque dont traite M. P., Budé qualifie Rabelais en latin d' « adolescens » ; mais, enfin, si nous acceptons pour la naissance de l'auteur du *Pantagruel* la date de 1494 adoptée par M. P. quand, pour la première fois, nous découvrons sa trace en 1520, il a déjà vingt-six ans. Nous allons le suivre de sa vingt-septième à sa trente-quatrième année. Ce n'est certes plus l'adolescence au sens propre du terme français. Du moins le titre suggère-t-il l'objet du livre. L'étude du *Gargantua* avait révélé combien la Touraine, où Rabelais a passé son enfance, a fertilisé son imagination et enrichi son roman de réminiscences variées. Il y avait lieu de mesurer sa dette envers le Poitou puisqu'il a séjourné longuement dans le Poitou à une époque de la vie qui, chez lui, fut encore une période de formation. Sans doute bien des indications dans ce domaine avaient été données déjà par des commentateurs, et surtout par M. Henri Clouzot, dont M. P. rappelle souvent les travaux. Il était à présumer pourtant qu'une enquête méthodique ajouterait beaucoup d'utiles informations sur la culture de Rabelais, et permettrait d'éclaircir nombre de passages de son œuvre.

Le hasard, qui fait quelquefois bien les choses, plaça l'un des plus savants de nos rabelaisants dans une chaire de l'Université de Poitiers, et le chargea d'un enseignement d'histoire régionale. M. P. suivait maintenant chaque jour les rues jadis parcourues par Rabelais, au temps où la vieille ville, alors la seconde du royaume par son étendue, était une sorte de grand village, comme l'appelle Charles-Quint, où elle avait un air de campagne avec ses habitants clairsemés parmi les prés et les vignes. Il sillonna maintes fois, à bicyclette, les routes sur lesquelles, à cheval peut-être ou en litière, le secrétaire de Geoffroy d'Estissac accompagnait son maître sans cesse en mouvement pour visiter ses nombreux châteaux et bénéfices. Il a vécu dans l'atmosphère même de Rabelais. Vite il s'est convaincu que « retracer la jeunesse de Rabelais en Poitou, c'est le suivre dans sa formation intellectuelle et dans l'acquisition de la plus grande partie de cette érudition qui regorge de ses livres. C'est aussi pénétrer parfois dans le secret de sa formation morale. »

Fontenay-le-Comte, Maillezais, Ligugé, Poitiers, telles sont les quatre principales étapes du séjour de Rabelais en Poitou. Chacune d'elles fournit la matière d'un des deux chapitres de la première partie, que termine un cinquième chapitre : *Les Amitiés poitevines de Rabelais après son départ du Poitou*.

Cette période de la vie de Rabelais a été maintes fois écrite. Il y a intérêt,

pourtant, à relire avec M. Plattard les rares textes qui nous apprennent le peu que nous en savons, car il en précise et il en limite la portée avec une grande sûreté de méthode. Parmi les conjectures qui ont été formulées dans ces derniers temps, il indique celles qu'il y a lieu de retenir. Si je ne me sens pas toujours parfaitement d'accord avec lui[1], les divergences ne portent que sur des détails sans importance. Cette partie de l'ouvrage est une mise au point très attentive et sagace.

Et M. P. ajoute à ce que l'on savait beaucoup de renseignements que l'on ignorait sur la géographie et l'histoire des lieux qui furent familiers à Rabelais. Surtout il a scruté avec une particulière attention ce que l'on peut apprendre de son entourage, de Tiraqueau, de Bouchard, de Geoffroy d'Estissac et de quelques autres qu'il fréquenta pendant cette période.

On lira avec un particulier profit le deuxième chapitre où, à l'occasion du séjour à Maillezais et des déplacements que Rabelais dut faire à la suite de Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, M. P. parle de nombreuses localités du Poitou mentionnées dans le roman de Rabelais; reporte sur la carte les itinéraires de Pantagruel dans le Poitou; étudie les mœurs et les légendes du Poitou auxquelles Rabelais a fait des allusions. Sur les farces et mystères auxquels put assister Rabelais, sur la topographie des environs de Saint-Maixent où se place la fameuse diablerie de Villon, sur les manières de parler poitevines chez Rabelais, les jurons poitevins, il y aura beaucoup à recueillir ici pour le commentaire du texte.

La seconde partie du volume est intitulée: *Quels profits Rabelais a retirés pour sa culture de son séjour en Poitou.* Cinq chapitres dont voici les titres : 1° *Les leçons de Dame Rhetorique* (c'est le terme qui désigne à cette époque l'art des vers); 2° *La culture juridique de Rabelais dans le Pantagruel et le Gargantua*; 3° *La culture juridique et la connaissance de la procédure dans le Tiers Livre*; 4° *Le droit canonique dans le Quart Livre*; 5° *La « matière de bréviaire »*.

On trouvera peut-être un peu lâche le lien entre cette partie et la précédente. Il n'est pas question de la culture médicale de Rabelais ou de ses connaissances en histoire naturelle parce qu'on admet que ses études en ces matières sont postérieures à son séjour en Poitou; au contraire, ses réminiscences de l'Écriture feront l'objet d'un chapitre développé parce que la principale partie de sa vie de couvent est de l'époque où il vivait en Poitou. Soit. Mais sa culture littéraire gréco-latine, que M. P. a fort bien fait de laisser de côté puisqu'il en avait traité ailleurs, ne date-t-elle pas, elle aussi, en partie du moins, de cette époque? Que dirons-nous du droit canonique, par exemple? Il n'en est guère question qu'au quart livre, plus de vingt ans après le départ du Poitou. M. P. lui consacre tout de même un chapitre. Les connaissances de Rabelais en droit canonique sont, pense-t-il, comme sa culture en droit civil, de l'époque où il fréquentait Tiraqueau. Mais ce n'est là qu'une hypothèse. Si quelqu'un émettait cette autre hypothèse que Rabelais a pu s'initier à la connaissance des Décrétales au temps de la lutte entre Henri II et la papauté, et que, quand il écrit l'épisode de Papimanie, ses connaissances en la matière sont d'assez fraîche date, ou qu'il a dû les rafraîchir tout récemment, il serait malaisé de prouver le contraire. Et puis, à supposer que toute cette culture juridique date certainement du séjour en Poitou, ne serait-on pas fondé à objecter qu'elle pouvait être acquise partout ailleurs : elle n'a aucun caractère local.

Mais, dans un ouvrage tout documentaire comme celui-là, pourquoi nous attacher superstitieusement à l'unité du dessein? L'important est que M. P.

1. Par exemple quand, à la suite de M. Romier, il conclut d'un texte de la *Sciomachie* que Rabelais était à Lyon au printemps de 1925 (Voir *Revue des Études Rabelaisiennes*, X, p. 113). Je crois, d'ailleurs, avec M. P... que, de 1525 à 1527, Rabelais vécut encore habituellement en Poitou ; mais il faut reconnaître que c'est là seulement une conjecture qu'aucun texte ne confirme

nous instruise, et que son investigation porte précisément sur des questions où le lecteur avait besoin qu'on vînt à son aide. Il y a réussi excellemment. Les commentaires de M. P. supposent une initiation très laborieuse dans des domaines de connaissances fréquentés de rares spécialistes seulement, et ils jettent de vives lumières sur les intentions de Rabelais comme sur sa méthode de travail. Quelles patientes recherches n'a-t-il pas fallu, par exemple, pour écrire le chapitre III, déterminer la valeur exacte de chacun des termes de procédure employés là par Rabelais, et dégager la nature et la portée du comique très particulier qu'il obtient par cette accumulation de termes du palais ?

A travers les titres des chapitres on a reconnu quelques études déjà publiées par M. P. dans la *Revue des Études Rabelaisiennes* et dans la *Revue du XVI^e Siècle*. Les travailleurs lui sauront gré de les avoir réunis dans ce volume. Et puis, jamais la connaissance des articles, parus voici dix ou douze ans, ne dispense de recourir au livre : vivant constamment dans la familiarité de Rabelais, M. P. a sans cesse revu, corrigé, précisé son travail. Si les conclusions n'ont pas été modifiées, parce qu'elles étaient étayées sur une masse de faits concordants, dans le détail nous avons ici de nouveaux enseignements à recueillir.

Je ne m'arrêterai qu'au chapitre intitulé « La matière de bréviaire ». Frère Jean la prodigue, cette « matière de bréviaire », d'une manière bien divertissante, écorchant les textes, citant à contre-sens avec une fantaisie qui est « l'un des traits de l'humour de Rabelais ». Ce comique est, hélas ! en grande partie perdu pour nous si un intelligent commentateur ne prend la peine de nous enseigner mille choses qu'il est indispensable de connaître pour le goûter. Et M. P. montre fort bien comment, par les sermons, par les mystères, le public était informé de détails qui lui rendaient immédiatement intelligibles des allusions plaisantes, perdues aujourd'hui pour nous, aux Écritures et à l'hagiographie ; comment aussi, s'adressant principalement à des clercs, Rabelais pouvait compter sur eux pour entendre à demi-mot ses plaisanteries sur le texte du bréviaire. La conclusion de M. P. sur ce point c'est que, pour la matière religieuse, à la différence d'autres matières, le droit, par exemple, ou la médecine, l'auteur du *Pantagruel* ne fait preuve d'aucune érudition. « La connaissance de la littérature sacrée, chez lui, ne dépasse pas celle que les religieux pouvaient garder de la lecture du bréviaire, du chant des psaumes, de l'assiduité aux offices. » Sa prédilection pour saint Paul, qu'il cite souvent, témoigne seulement qu'il était du parti des évangélistes ; elle ne décèle ni une tendance originale, ni des études particulières. Cette conclusion me paraît inattaquable.

Seulement M. P. rencontre ici la thèse exposée récemment par M. Lefranc. D'après cette thèse, les allusions perpétuelles de maître Alcofribas aux textes sacrés et aux choses saintes révéleraient la pensée secrète de l'auteur : elles ont pour objet de tourner en dérision les Écritures, et le *Pantagruel*, véritable pamphlet contre la religion chrétienne déguisé sous la forme d'un conte pour rire, est une machine de guerre savamment défilée. M. P. ne pouvait pas éviter d'examiner ce problème. Il devait se demander, comme il l'a fait, ce qu'il faut penser « de ces interprétations bouffonnes des versets de la Bible, de ces calembours sur le texte sacré, de ces profanations de la parole divine » qu'il venait de relever en abondance. J'ai plaisir à constater notre accord sur cette question capitale [1]. « Ces plaisanteries, écrit M. P., étaient dans la tradition cléricale. Depuis des siècles les gens d'église s'amusaient à des facéties sans respect pour le caractère sacré de l'Écriture. Les laïques suivaient l'exemple des clercs. Les mystères et les moralités contiennent de fréquentes

1. Voir notre compte-rendu de l'édition de Rabelais dans la *Revue*, année 1924, p. 532.

parodies du texte sacré. » Et il rappelle notamment le genre du *Sermon joyeux*, fort goûté du xv^e^ siècle, dont le comique consiste justement dans des plaisanteries inattendues, aussi profanes que possible, sur des textes et des souvenirs sacrés. On s'est ému tout spécialement de lire, dans une scène entre buveurs, la parole du Christ sur la croix : « Sitio ». M. P. fait observer qu'elle se retrouve dans d'autres textes comiques qu'on n'a jamais suspectés d'intentions cachées, et que Rabelais a inséré cette facétie justement dans l'édition de 1542, celle-là même où maintes corrections attestent son souci de prudence envers les théologiens ; et ceci prouve suffisamment qu'il n'y a mis aucune impertinence. M. P. a écrit là quelques pages excellentes, pleines de faits précis, dont la réunion constitue une démonstration à mon avis décisive.

Donc l'expérience qu'il a faite en Poitou de la vie monacale ne semble pas avoir fait de Rabelais un ennemi de l'Évangile. Peut-être même les souvenirs qu'il en avait gardés n'étaient point trop mauvais : ils ne l'ont pas détourné, en tout cas, de nous présenter sous l'habit de moine son personnage favori, ce frère Jean des Entommeures dans lequel il a mis toutes ses complaisances d'artiste. Au total, pourtant, sur la formation morale de Rabelais durant les années passées en Poitou nous ne savons à peu près rien. Nous savons moins encore, ou, pour mieux dire, nous ne savons rien du tout sur sa formation artistique à la même époque. Dès le temps de Fontenay-le-Comte il était déjà peut-être un conteur fort plaisant. Ses amis ne nous ont rien dit à ce sujet. Un mérite de ce genre leur eût paru négligeable. Ils n'admiraient dans le moine que son savoir. Ainsi, l'étude de M. P. ne pouvait guère, comme le remarque judicieusement l'auteur, nous instruire que de la formation intellectuelle et scientifique de Rabelais. Du moins la contribution qu'elle nous apporte à cet égard est riche et d'un haut intérêt. Une table des passages éclaircis occupe les cinq dernières pages du livre et permet de mesurer tout le profit que le commentaire du *Pantagruel* tirera de ces recherches nouvelles de M. P.

P. Villey.

P.-S. — Je tiens à signaler aux lecteurs de la Revue le très bel article sur « *Rabelais franciscain* » que M. Étienne Gilson a publié dans la *Revue d'Histoire Franciscaine* (1924, p. 257-287). Il apporte un très utile complément à l'étude de M. P. C'est en effet durant sa vie de moine que Rabelais a dû étudier la philosophie scolastique et la théologie scolastique. M. Gilson, dont on sait les beaux et savants travaux sur la philosophie médiévale, était sans doute, à l'heure actuelle, le seul homme qui fût en mesure de nous éclaircir, dans le texte de Rabelais, des mots et des tours de pensée qui ont leur origine dans sa culture scolastique. La première partie de son article apporte une quinzaine de notes, sagaces autant que savantes, sur des passages du texte devant lesquels les commentateurs n'avaient pu que se taire ou se perdre en vaines hypothèses [1].

Dans la seconde, il ne s'agit plus d'expliquer des termes, mais d'éclairer les intentions de Rabelais. « Nous n'avons pas le droit de nous installer solitairement devant ses œuvres et de nous demander : Quelle impression cela me produit-il ? C'est l'impression que cela devait produire sur les hommes de son temps que nous aurions besoin de connaître, et non pas sur des théologiens catholiques ou réformés, mais sur le brave homme qui faisait à la foire l'emplète du *Pantagruel* en même temps que de son almanach. » Et, d'accord avec M. P., M. Gilson rapporte des plaisanteries de franciscains au zèle incontestable, toutes voisines de celles de Rabelais qui ont fait le plus de scandale, qui l'ont fait taxer d'ennemi de la religion chrétienne. Enfin, dans une troisième partie, M. Gilson signale que Rabelais figure avec honneur dans le cata-

1. Voir aussi un second article de M. Gilson dans la même Revue, fascicule de janvier 1925, où il a poursuivi le même travail pour le Tiers livre.

logue des écrivains franciscains dressé au XVII^e siècle par Lucas Wadding. Wadding pouvait passer sous silence l'auteur du *Pantagruel*. Le citant, il pouvait le condamner. Il a reproduit, au contraire, presque entièrement l'éloge de Rabelais par Sainte-Marthe. N'est-ce pas que, aux yeux de Lucas Wadding, Rabelais n'était ni un ennemi du christianisme ni un athée ?

Mais je voudrais surtout attirer l'attention des historiens du XVI^e siècle sur les sages remarques par lesquelles s'achève ce pénétrant article. La science de l'auteur leur confère une grande autorité « Ce qui manque peut-être le plus, dit-il, aux études poursuivies sur la littérature et la pensée du XVI^e siècle, c'est une connaissance précise de ce que la philosophie médiévale enseignait touchant la nature. Ce qu'il y a d'optimisme foncier dans le catholicisme n'est presque jamais pris en considération, et l'on ne soupçonne pas que l'humanisme littéraire ou philosophique de ce temps pourrait bien n'être à certains égards qu'une hérésie de nature et d'origine religieuse, née de la libération à l'état pur de l'un des éléments constitutifs de l'humanisme chrétien... Opposant radicalement christianisme et nature, comme si le christianisme était le calvinisme, on se rend foncièrement inintelligibles des hommes tels qu'Érasme, Montaigne et Rabelais. On se croit obligé de durcir certains de leurs traits pour accuser l'expression de leur visage, et, ce faisant, on les défigure afin de les mieux classer. »

P. V.

A.-F. Chappell, **The enigma of Rabelais, an Essay in interpretation.** Cambridge, The University Press, 1924.

Une importante contribution a été apportée, dans ces vingt dernières années, à la connaissance de la vie de Rabelais et à l'éclaircissement de son œuvre par les savants britanniques W.-F. Smith, Ch. Whibley, Arthur Tilley. M. Chappell prendra rang parmi eux. Sa première publication vise à expliquer l'évolution des idées de Rabelais entre le *Gargantua* (1534) et le *Tiers Livre* (1546). Cette évolution, il croit pouvoir la définir : le passage d'une religion formelle et extérieure à une profonde vie religieuse. L'observation, l'expérience, les circonstances, la vie en un mot, auraient amené ce changement dans les idées générales de Rabelais.

Il semble que M. Chappell a exagéré la différence qui sépare la pensée religieuse ou philosophique de Rabelais de celle du *Gargantua* dans le *Tiers* et le *Quart Livre*. N'oublions pas qu'au moment où Rabelais écrivait son premier ouvrage, il avait quarante ans. Ce n'était plus un jeune homme. Ses idées étaient fixées. Cette émotion que M. Chappell note dans un passage du *Quart Livre* sur la mort de « notre Benoît Servateur lez Hierusalem », se rencontre déjà dans maints passages du *Gargantua* relatifs à la religion, notamment dans l'inscription pour l'abbaye de Thélème :

> Entrez qu'on fonde ici la foi profonde !
> Puis qu'on confonde et par voix et par rôle
> Les ennemis de la sainte parole !

De même, « l'évangélisme » qui se manifeste surtout dans le *Gargantua* se retrouve au *Quart Livre* (1551), en particulier dans le chapitre XLVI, où est recommandée indirectement la lecture de la Bible et surtout de saint Paul. Les variations de la politique religieuse de François I^er, le schisme qui s'opéra entre l'Humanisme et l'Évangélisme, devenu en France le calvinisme, obligèrent Rabelais à une grande circonspection dans l'exposé de quelques-unes de ses idées, mais elles ne subirent, semble-t-il, que de légères modifications. S'il y a eu évolution du *Gargantua* au *Tiers Livre* dans sa philosophie et ses idées sur la religion, elle s'est opérée dans le sens de l'indifférence et du scepticisme.

Il est étrange que M. Chappell ne se soit pas demandé si l'on ne trouvait

pas parmi les contemporains de Rabelais des cas d'évolution analogues. Mais là est la lacune de son travail. Il n'est que sommairement documenté sur l'histoire des idées en France au XVI^e siècle. Il ignore l'Introduction de M. Abel Lefranc à l'édition du *Pantagruel*, le *Marot et Rabelais* de Villey, le *Rationalisme dans la Littérature française de la Renaissance* de Henri Busson. Parfois aussi il erre dans l'interprétation de Rabelais, prenant à la lettre des boutades humoristiques ou encore traduisant inexactement le texte français [1]. Ces imperfections ne doivent pas nous empêcher de reconnaître et de saluer dans cet ouvrage des promesses de bon augure pour la fortune du livre de Rabelais parmi les lettrés et les érudits de l'Angleterre moderne.

JEAN PLATTARD.

1. Page XIII, le mot *fasché* est traduit par *offended*, alors qu'il signifie *ennuyé*; — page 102, des considérations sur la fusion du platonisme et du christianisme reposent sur une interprétation technique du mot *académie*, qui, dans le passage cité, signifie non point *école platonicienne*, mais simplement école en général, ou université.

LÉON BRUNSCHVICG, **Le génie de Pascal**. Hachette, 1924.

Nous aurions voulu, bien plus tôt que nous le faisons aujourd'hui, parler de ce livre d'à peine deux cents pages que l'éditeur des œuvres de Blaise Pascal a écrit sur le génie de l'auteur des *Pensées*.

M. Brunschvicg dédie son livre à la mémoire d'Émile et de Pierre Boutroux, d'Augustin et de Félix Gazier. Il tient à rappeler que Pierre Boutroux avait collaboré à l'édition complète pour la partie concernant les écrits mathématiques, et que Félix Gazier, tué en 1916 à Bouchavesnes, avait rédigé, dans cette même édition, les pages sur Pascal et Port-Royal. M. Brunschvicg nous donne les résultats auxquels ces deux regrettés savants étaient parvenus ou s'inspire de leurs travaux.

Pascal n'est pas un génie particulier; c'est-à-dire qu'en lui il ne se trouve pas une faculté puissamment développée vers un certain but, pour une action déterminée, à l'exclusion ou au détriment de toute autre. Pascal est le génie universel qui a imprimé dans tous les domaines qu'il a explorés la marque indélébile de son originalité.

M. Brunschvicg a écrit un maître livre. Il place en pleine lumière la grande figure de Pascal; il nous permet de comprendre, au vrai sens du mot, cet immense génie.

Quelles erreurs n'a-t-on pas commises, ne commet-on pas quand on parle de Pascal ! Il y a bien des années déjà que M. Brunschvicg écrivait ces lignes : « Séparer, dans les *Pensées*, la préparation psychologique et morale de l'*Apologie* de toute la partie dogmatique qui, par l'ambiguïté de l'histoire, par les prophéties juives, par les miracles de Moïse et de Jésus-Christ, devait être la substance positive de cette *Apologie*; — séparer ensuite les *Pensées* des *Provinciales*, où l'on ne veut plus voir qu'un exercice de style entrepris à la suggestion de mauvais conseillers ; — séparer enfin Pascal lui-même des hommes qui furent ses maîtres en Dieu, auxquels il n'a jamais reproché qu'un excès de timidité dans la défense de la cause commune, — telles sont les différentes phases du glissement inconscient auquel certains des plus récents interprètes de Pascal se sont laissé entraîner peu à peu. » Ce glissement, dont parle M. Brunschvicg, s'est considérablement amplifié. Il est nécessaire, si nous ne voulons pas acquérir une fausse idée de Pascal, de montrer l'ordre de la pensée pascalienne. Et M. Brunschvicg, dans les cinq parties de son ouvrage, nous retrace admirablement cet ordre. C'est d'abord : *Pascal savant*, puis *Finesse et Géométrie*, *Pascal et Port-Royal*, *L'Expérience religieuse de Pascal* et, enfin, *La Solitude de Pascal*.

M. Brunschvicg a replacé devant nos yeux l'image vraie de « celui qui a abdiqué, pour le service de son Dieu, un génie absolument unique ».

ROGER TISSERAND.

ALBERT DE LUPPÉ, **Les jeunes filles dans l'aristocratie et la bourgeoisie à la fin du XVIII^e siècle.** Un vol. in-8° de VIII-256 pages. Paris, Champion, 1924.

Étude très intelligente et qui épuise, en somme, une question importante. Elle touche à deux problèmes : celui des origines du féminisme et celui des réformes de la pédagogie. Pour le premier problème M. de Luppé s'est rencontré avec la thèse de M. Abensour sur le féminisme au XVIII^e siècle, qui l'a précédé de peu, et qui est bonne. Les deux ouvrages se complètent. Sur le deuxième problème tout était à faire. Nous avons un bon nombre d'ouvrages sur l'éducation sous l'ancien régime. Mais ils sont généraux, trop rapides et presque toujours ils s'en tiennent non à la réalité de la pédagogie, mais aux théories qui souvent ne prouvent rien ou pas grand chose. Quand ils sont solides, comme ceux de l'abbé Sicard, ils ne donnent sur l'éducation des filles qu'une enquête superficielle.

La méthode de M. de Luppé est très bonne. Il a étudié soigneusement les théories de l'éducation des femmes qui sont, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, fort nombreuses. S'il n'a pas parlé de tout le monde, ce n'était pas nécessaire, et il a dit avec précision tout l'essentiel. Et il s'est attaché surtout à savoir comment dans la réalité avaient été élevées, avaient vécu jusqu'à leur mariage les jeunes filles de la noblesse et de la bourgeoisie. Plan très clair et complet. Un chapitre sur *La femme idéale*, car l'éducation des filles dépend et de l'habitude et de l'idée que l'on se fait de la femme parfaite. Puis chapitres successifs sur l'éducation de l'enfance, — sur le problème de l'éducation dans la famille et au couvent, — sur la vie au couvent, — la vie dans la famille, — les études, — l'éducation physique et diverse, — la question du mariage.

La grande difficulté était d'aboutir à des résultats précis. Les jeunes filles parlent fort peu d'elles et l'on parle d'elles assez rarement. La vie intérieure des couvents est, par définition, une vie assez secrète. Les pensionnats laïques de jeunes filles ont laissé peu de traces. M. de Luppé s'est documenté avec patience et sagacité. Il a dépouillé, sans se décourager, beaucoup de journaux ; il a lu de très nombreux mémoires contemporains ; il a glané de nombreux renseignements dans des ouvrages du XVIII^e siècle ou des études historiques modernes. Il a même mis la main sur quelques documents inédits, dont une correspondance de M^me^ de Sérilly, qu'il nous donne en appendice. Il n'a pas ménagé ses peines. Pourtant, le résultat reste d'apparence un peu maigre parfois. On le lui a reproché. On a l'impression que des conclusions générales s'appuient sur un assez petit nombre de faits (la question des théories pédagogiques mise à part, car les textes sont nombreux et M. de Luppé les connaît). Ainsi l'ouvrage paraît, en fin de lecture, intelligent, judicieux, clair, pittoresque et élégant, mais un peu grêle. Il semble que l'on se trouve en présence d'anecdotes, de faits isolés sans être très sûr qu'il s'agit d'habitudes ou générales ou fréquentes.

Mais je ne suis pas sûr du tout que ce soit de la faute de M. de Luppé. Ses documents sont peu nombreux parce qu'il n'en existe pas davantage. Il se trouve que j'ai eu à poursuivre, de mon côté, des enquêtes sur l'instruction et l'éducation au XVIII^e siècle. Elles m'ont permis de constater que M. de Luppé se trompait — sur des points de détail — et n'était pas tout à fait complet. Il n'est pas exact, notamment, que les scandales des couvents aient été infiniment moins nombreux qu'on n'a voulu le faire croire (p. 44). Sans remonter au delà de Bossuet, qui les dénonce amèrement, les exemples sont très fréquents. — M. de Luppé juge mal l'antiféminisme de Rousseau, car Rousseau se plaint

expressément que les femmes aient de l'intelligence, de la tête, et pas de « sentiment »,... etc. On trouverait des renseignements sur la vie et l'instruction des couvents dans les Mémoires de Montbarrey et dans ceux de Montgaillard ; dans l'étude du comte Fleury sur Angélique de Mackau, marquise de Bombelles ; dans celle d'A. de Maricourt sur Louise de Bourbon-Penthièvre ; dans J.-M. Richard : *La Vie privée dans une province de l'Ouest*. On peut recueillir des détails intéressants sur l'éducation familiale et des pensions laïques pour jeunes filles dans des mémoires, livres, journaux, études historiques assez nombreux. Nous apprendrions qu'Henriette de Montbielle était fouettée par sa mère avec des orties, si cruellement qu'elle ne pouvait pas s'asseoir de plusieurs jours ; que, dans la pension de M^lle^ Viennois, à Dijon, en 1769, il y avait chaque semaine des « exercices » en présence de deux échevins (où l'on traduisait des langues étrangères) ; qu'à Pontoise lorsque les élèves de M. Pain prennent part à ces exercices traditionnels, « les dames et les demoiselles ont questionné aussi bien que les hommes ». Nous aurions des détails pittoresques sur un pensionnat de demoiselles de Colmar où l'on goûte « les douces jouissances de la nature ». On pourrait préciser l'instruction de M^lle^ de Castellane, qui apprend histoire, géographie, algèbre, italien ; de M^lle^ de Chambray, qui apprend la physique et l'histoire naturelle ; des filles de Marmontel, qui apprennent l'histoire, la géographie, l'arithmétique, l'italien, le français ; de M^lle^ de Montulé, qui étudie Buffon et les sciences naturelles. M^lle^ de Chastenay nous apprendrait que « les religieuses dans les couvents nourrissaient les jeunes personnes... dans l'idée de l'égalité des hommes, du mépris des vaines distinctions ». On pourrait préciser la question des mariages forcés par des exemples nombreux et pathétiques (d'Argenson, M^lle^ de Mailly, marquis de Pons, chevalier des Cars, Henriette de Monbielle, M^lle^ de Randau, M^lle^ de Montbarrey,... etc., etc.).

Il y aurait donc un certain nombre de documents à ajouter à ceux de M. de Luppé. Mais, à part peut-être deux ou trois, ces documents ne sont pas essentiels ; presque toujours M. de Luppé donne ce qui est important. Surtout ils ne contredisent jamais les conclusions de M. de Luppé ; presque toujours ils les confirment. Ces conclusions sont qu'on s'occupe assez peu des enfants dans les familles du XVIII^e^ siècle, du moins avant 1770-1780 ; qu'on mène dans les couvents une vie qui est tout autre que celle d'une réclusion : gaie, familiale, ouverte aux curiosités du monde, mais qu'on s'y soucie fort peu d'instruction. L'instruction des filles y reste rudimentaire. Pourtant les philosophes, les pédagogues demandent de plus en plus que la jeune fille soit instruite, qu'elle participe au « progrès des lumières ». Dans la réalité il y a des exemples de plus en plus nombreux de jeunes filles qui apprennent le latin, l'anglais, la physique, l'histoire naturelle, voire de la philosophie. Mais ce ne sont que des exemples. On réclame les réformes plus qu'on ne les réalise. Après mon enquête j'accepterais ces conclusions générales de M. de Luppé et la plupart de ses conclusions de détail. Je n'en voudrais nuancer qu'une seule. Je crois que la pratique reste beaucoup plus timide que la théorie. Mais cette théorie est plus audacieuse encore que ne le dit M. de Luppé (voir notamment les ouvrages de la très pieuse M^me^ Leprince de Beaumont, dont ne parlent ni M. de Luppé ni M. Abensour). Les documents auxquels je viens de faire allusion, et quelques autres, témoignent qu'il y a eu réellement un peu plus de jeunes filles très instruites que ne le croit M. de Luppé — comme il y a en a eu un peu plus de très mal mariées et toutes prêtes à la révolte.

DANIEL MORNET.

FÉLIX VEXLER, A. M. **Studies in Diderot's esthetic naturalism**. Un vol. in-8° de 115 pages, New-York, 1922 (Université Columbia).

Thèse de l'Université de Columbia qui est intéressante. Documentation

solide. M. Vexler connaît non seulement tous les textes de Diderot, mais tout ce qui a été écrit d'intéressant sur ses théories dramatiques et esthétiques. Il est même très suffisamment informé des discussions et polémiques générales du XVIIIe siècle. Armé de ses documents il a entrepris une tâche malaisée : découvrir la cohérence profonde des idées de Diderot, montrer comment sa philosophie générale ordonne une philosophie de l'art et des théories logiquement enchaînées. La thèse est une première partie de sa démonstration ; elle étudie l'esthétique dramatique ; M. Vexler nous promet d'achever à bref délai son étude de l'esthétique musicale et des arts plastiques.

Je ne suis pas très certain qu'il ait tout à fait réussi dans son dessein. Il a très bien marqué, très précisément, sinon les contradictions tout au moins les positions opposées prises par Diderot, tantôt violemment révolutionnaire, tantôt fidèle à toutes sortes de traditions classiques, tantôt impétueux et comme ivre d'audace, tantôt circonspect et mesuré. Le *Paradoxe sur le comédien*, qui suspend le génie non à l'inspiration mais à la froide raison, n'est que la plus connue de ces contradictions. Mais M. Vexler tient ces contradictions pour apparentes ; Diderot aurait simplement constaté qu'il y avait deux termes, l'art et la nature, qui ne sauraient se confondre et qu'il faut concilier. Il aurait adopté une sorte de système « idéo-réalistique » opposé à la fois au rationalisme artificiel des classiques et au réalisme ou naturalisme déréglé des premiers romantiques du XVIIIe siècle. L'œuvre de génie unirait dans une fusion subtile et nécessaire l'art né de la pensée humaine et la nature gonflée de vie mais confuse. Pour édifier ce système M. Vexler classe les textes très ingénieusement et les interprète avec beaucoup de finesse. Il faudra certainement retenir de son livre que dans le morcellement et le désordre de l'œuvre de Diderot il y a moins d'incohérence qu'on ne l'a cru parfois.

Mais, tout de même, ce qui l'emporte en nombre et en clarté ce sont les textes contradictoires. Ceux où Diderot mesure et concilie sont les moins nets et les moins nombreux. Il est même tout à fait impossible de tracer une courbe de la pensée de Diderot. M. Vexler l'a tenté une seule fois, pour le *Paradoxe* ; et il est obligé de constater qu'après avoir exalté d'abord, puis condamné la sensibilité, Diderot en a fait à nouveau d'ardents éloges. Partout ailleurs M. Vexler ne semble pas se soucier des dates ; mais je pense que s'il avait daté tous ses extraits, les chiffres ne lui auraient rien appris. La pensée de Diderot est celle d'un philosophe qui aperçoit avec beaucoup de perspicacité les problèmes contradictoires et leurs solutions extrêmes. Mais il est avant tout un impulsif ; tout ce qu'il écrit est improvisation ; il ne raisonne pas — il l'avoue lui-même ; — il cause et il se grise de ses idées. Dès lors il oscille perpétuellement entre ces extrêmes ; il ne cherche pas l'équilibre parce qu'il n'en a pas besoin ; peut-être même parce que le plaisir de l'équilibre serait pour lui la torpeur de l'ennui. Dès lors la doctrine esthétique que M. Vexler lui prête ne me paraît guère que sa doctrine théorique, celle qu'il aurait acceptée si, dans un « moment tranquille et froid », on l'avait mis en face de ses contradictions et prié de les concilier. Mais il ne s'est jamais proposé de se concilier ; il y a — du moins dans ces questions d'esthétique — des moments successifs de sa pensée plus qu'une pensée systématique.

Il reste, d'ailleurs, que M. Vexler a très bien vu ces moments et que son effort de reconstruction, même si on n'accepte pas toutes ses conclusions, est vigoureux et suggestif ; il force à penser et c'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire.

DANIEL MORNET.

MARIVAUX, **La Provinciale**, Comédie inconnue, publiée avec une introduction par Paul Chaponnière. Genève, Éditions Sonor, 1922. Une brochure in-8° de 54 pages.

La *Revue d'histoire littéraire* n'a pas signalé jusqu'ici cette publication déjà

ancienne de M. Chaponnière. C'est un oubli qu'il convient de réparer. *La Provinciale* n'est pas inédite. Le *Mercure* l'a publiée en 1761, sans nom d'auteur. M. Chaponnière pense qu'elle est de Marivaux. Et ses raisons, contre celles de Larroumet, qui fut certainement mal informé, me semblent ingénieuses et sans réplique. Pour que la pièce ne soit pas de Marivaux il faudrait des coïncidences singulières et le plus adroit des imitateurs. Elle n'ajoutera rien, sans doute, à la gloire de Marivaux. C'est une version des *Précieuses ridicules*, ou de la *Comtesse d'Escarbagnas*, ou de telle pièce d'Hauteroche ou de quelques autres. Un pseudo-chevalier, aidé d'une femme d'intrigue, tente de conquérir les écus d'une Mme de la Thibaudière, qui n'est que Mme Riquet et qui arrive de sa province pour jouer à la dame de qualité. L'aventure avait été mise dix fois à la scène. Il n'y a de Marivaux que quelques répliques ingénieuses et quelques grâces de style. Mais c'est tout de même du Marivaux inconnu, et c'est un document intéressant à joindre au dossier du procès de la noblesse au XVIIIe siècle. M. P. de Vaissière et M. Carré ont étudié cette noblesse et ne sont pas tout à fait d'accord. Je pense que seul un très vieil auteur comme Marivaux pouvait écrire la pièce; en 1761, la raillerie des provinciaux et de la noblesse campagnarde date. Rousseau vient d'écrire son *Héloïse* pour réhabiliter, dit-il, la vie provinciale. Mais la réhabilitation est commencée, avant lui, par le marquis de Mirabeau et dix autres. Marivaux a bien cessé, décidément, d'être « dans le courant ».

DANIEL MORNET.

FAVART ET LARGILLIÈRE, **Polichinelle, comte de Paonfier,** parodie inédite du *Glorieux* de Destouches (1732) publiée par Gustave L. van Roosbroeck et Antony Constans. Suivi des *Champs-Élysées* [intermède inédit de Caumont et Destouches]. Paris, Édouard Champion, 1924. Un vol. in-12 de 76 pages.

M. van Roosbroeck publie, en Amérique et en France, un certain nombre de pièces inédites des XVIIe et XVIIIe siècles découvertes par son ingénieuse curiosité. Leur intérêt, comme il est inévitable, est inégal. Ces deux pièces de Favart et Destouches ne sont guère que des documents. *Polichinelle* n'est pas une parodie très spirituelle, ou plutôt son agrément tenait, comme celui de beaucoup de parodies, à l'emploi habile des airs, des « vaudevilles » sur lesquels les personnages chantaient leurs couplets ou répliques; cet agrément a nécessairement disparu pour nous. Mais cette petite pièce a une réelle valeur de curiosité. Elle est la première pièce de Favart. On connaissait son existence et non son texte. Et l'on doit remercier M. van Roosbroeck de nous l'avoir donnée. L'édition est excellente. M. van Roosbroeck connaît très bien Favart et Destouches. Il nous donne avec une grande précision tous les renseignements historiques nécessaires. Et il débrouille notamment fort bien la confusion faite entre deux parodies du *Glorieux*, celle de Favart et celle de Boissy.

D. M.

PIERRE HERMAND, **Les idées morales de Diderot.** Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 2e série, t. I. Paris, Presses Universitaires, 1923, un vol. in-8° de XIX-301 pages.

La Faculté des Lettres de l'Université de Paris a fait imprimer le mémoire pour le diplôme d'études supérieures présenté en 1914 par Pierre Hermand. Deux mois plus tard, Hermand partait pour la guerre où il fut tué, en 1916, dans un combat aérien. C'est une œuvre remarquable, l'une de celles qui nous font sentir cruellement les vides creusés par la guerre dans la génération qui serait aujourd'hui dans la pleine force de son talent et de son enseignement. M. Lanson a dit, dans une courte notice, ce que furent et les succès scolaires et l'héroïsme militaire d'Hermand. Je n'y reviens pas. Et je parlerai de son

œuvre comme si elle était non celle d'un étudiant, mais le travail achevé d'un érudit en pleine possession de ses méthodes et de sa pensée. Elle était déjà assez puissante pour n'y rien risquer.

Travail incomplet. Par les conditions mêmes de leur préparation ces mémoires doivent être achevés souvent en six mois, en un an au plus, et il est déjà surprenant qu'Hermand ait pu, dans ce court délai, lire et étudier avec précision tant de choses. Il serait nécessaire, notamment, pour se faire une idée tout à fait exacte de la morale de Diderot et de son originalité, de préciser le chapitre sur la conscience morale française vers 1740. Il faudrait le pousser jusque vers 1760 au moins, car cette conscience se transforme profondément dans ces vingt années. Hermand montre d'une façon nette et en partie neuve comment se dégage l'idée d'une morale laïque ; il reprend très judicieusement les justes démonstrations de M. Chinard sur la naissance de l'idée de bonté naturelle et de ce qu'on pourrait appeler l'optimisme de la vie primitive. Mais il faudrait compléter cette étude du milieu en montrant ce que Diderot emprunte et ce qu'il crée lorsqu'il étudie les rapports de l'âme et du corps, les liens qui unissent le tempérament, le bonheur et la vertu ; ou lorsqu'il tente de confondre la notion de vertu avec celle d'utilité sociale ou de bienfaisance. Il y avait longtemps, vers 1750, qu'on étudiait les rapports du physique et du moral, que l' « humanitarisme » cherchait ses principes et ses formules ; et Diderot a bien connu les œuvres de l'abbé de Saint-Pierre, où la doctrine trouve une expression déjà parfaitement claire. Il y aurait lieu de préciser l'influence des amis de Diderot : J.-J. Rousseau, Mably, d'Holbach,... etc. Tout cela, Hermand l'aurait approfondi aisément, s'il avait vécu, et fait de son mémoire, comme il le désirait, une thèse de doctorat.

Car la méthode est déjà d'une sûreté et d'une ingéniosité admirables. Hermand cherche la stricte vérité partout, dans les textes connus de Diderot et dans les textes inconnus. Il a obtenu de celui qui détenait alors les papiers de la famille Vandeul communication d'un manuscrit intéressant. Il a déniché, dans les *Éphémérides du citoyen*, des *Fables* de Diderot non recueillies. Il lit tous ses textes de première main, avec une attention méticuleuse. Il corrige des fautes de lecture graves de ses prédécesseurs ou même des éditeurs Assézat et Tourneux. Il donne de la traduction de Shaftesbury, qu'on avait jugée dix fois sans se donner jamais la peine d'une confrontation exacte, une étude définitive. Son étude des sources n'est sans doute pas complète ; il le savait. Mais, pour les auteurs étudiés, elle est rigoureuse, et nous savons désormais très exactement ce que Diderot doit pour ses idées morales au P. Buffier, à Levesque de Pouilly, à Malebranche, à Bayle,... etc., et qu'il ne doit presque rien à Montaigne, rien à Hobbes.

Méthode rigoureuse et dirigée par un esprit perspicace. De son enquête sur Diderot, d'une enquête sur les contemporains qui, malgré ce qu'elle a d'incomplet, révèle pourtant des noms nouveaux (G.-L. Lesage, J. Pernetti, l'abbé Marquet,... etc.), Hermand semble bien avoir dégagé le vrai Diderot. Après quelques autres et, je crois, plus précisément, il a fait justice du Diderot imaginaire que Taine avait construit sur quelques citations choisies pour les commodités de la thèse. Il a très bien vu ces points essentiels, irréfutables : la pensée morale de Diderot évolue, comme il est naturel ; même lorsqu'elle est en pleine possession d'elle-même, elle reste extrêmement complexe ; elle échoue à résoudre certaines contradictions profondes, ou même ne s'y essaie pas ; elle accepte d'être à la fois matérialiste et déterministe et de croire à une morale, ce qui est contradictoire ; elle s'amuse à des paradoxes qu'on a eu le grand tort de prendre pour de graves doctrines, d'autant plus que Diderot ne les a pas publiés, et, sans doute, ne voulait pas qu'on les publiât. Mais cette morale n'est pas une doctrine de théoricien, de raisonneur abstrait, ni d'anarchiste ; elle s'efforce, comme toute la pensée de Diderot et une bonne part de la pensée contemporaine, de se fonder sur des réalités actuelles et expérimentales, sur

notre constitution physique et morale, sur les nécessités pratiques de l'existence sociale; elle prêche la soumission à la loi, le patriotisme, la bienfaisance; en même temps elle essaie d'échapper au pur utilitarisme et à l'étatisme. Elle s'efforce de sauvegarder les droits de l'intelligence, capable de juger et d'organiser les instincts et réflexes sociaux, et ceux même de l'individu d'exception, de l'homme de génie. En un mot elle n'a jamais l'unité commode des systèmes métaphysiques qui tentent bien Diderot, mais qui l'inquiètent et dont il se détourne; elle est réaliste et, comme on le dit fort bien Hermand, « opportuniste ». Elle est un effort permanent pour mettre d'accord ce que la réalité médicale, physiologique, ethnographique, historique, sociale apprend à Diderot, et l'idéal de bonheur individuel et social où son cœur aspire. Elle est une chose vivante, non une construction géométrique.

Sur tous ces points Hermand a vu juste, et il a vu, en même temps, presque tous les points importants. Un seul oubli. Faute de temps Hermand n'a étudié de près que le milieu de 1740, et passablement que celui de 1760. Il serait indispensable de rappeler qu'après 1760 la pensée contemporaine et celle de Diderot deviennent le plus souvent incapables de séparer la raison et le cœur, la froide réflexion et l'enthousiasme; une nouvelle conception de la vérité s'impose, presque à tous, la « vérité du sentiment », à laquelle on croit sans avoir besoin de la démontrer. Les vérités morales entrent dans ces vérités de sentiment. Hermand indique cette tendance de Diderot. Il ne marque pas suffisamment qu'elle semble, après 1760, devenir chez lui prépondérante, et que lui ressemblent, sur ce point, comme des frères médiocres, les Delisle de Sales, Guillard de Beaurieu, Raynal, Sylvain Maréchal, L.-S. Mercier,... etc.

L'exactitude du détail est tout à fait remarquable. Noter seulement, parmi de très menues choses, qu'il ne faut pas oublier, comme on le fait presque toujours en citant les biographes contemporains de Diderot, l'abbé Bourlet de Vauxcelles, et que les *Trois siècles de notre littérature* sont, non pas d'un auteur inconnu, mais de l'abbé Sabatier de Castres.

Daniel Mornet.

Fernand Baldensperger, **Le mouvement des idées dans l'Émigration française** (1789-1815). Deux vol. in-12, xv-337 et 334 pages. Paris, Plon-Nourrit et C^ie^, 1925.

Cet important ouvrage nous était promis depuis environ vingt ans, mais, à la vérité, sous un titre un peu différent : récemment encore on l'annonçait sous le titre d'*Histoire littéraire de l'Emigration*. Celui que l'auteur a finalement adopté lui aura sans doute paru définir plus exactement un ensemble de sentiments, d'idées, de tendances qui, à mesure qu'il achevait de les rassembler et les classait pour les exposer, lui paraissaient de plus en plus dépasser en tous sens l'histoire littéraire, et ne pouvoir trouver leur place juste et entière que dans l'histoire des idées morales, politiques et religieuses, et même dans l'histoire générale. Pure hypothèse de ma part, et qui n'est fondée sur aucune confidence de l'auteur. Elle a du moins l'avantage de faire ressortir ce qu'on trouve surtout dans ce livre, ce qu'on y trouve plus rarement, et pourquoi un historien de la littérature n'est qu'à demi compétent pour l'apprécier.

Le lecteur apprend par un passage trop modeste de la *Préface*, et surtout constate tout le long de ces deux volumes, par quel énorme labeur, par quelles actives, sagaces et ingénieuses recherches dans les archives de Paris et de l'étranger, par quels nombreux et lointains voyages dans les deux mondes M. Baldensperger a pu suivre ses émigrés à la piste et relever les moindres traces de leur présence et de leur activité, des brasseries de Hambourg aux savanes de l'Amérique. L'Index des émigrés cités dans ces deux volumes contient environ 250 noms : c'est beaucoup, puisque, sur un total de quelque 180 000 personnes, il ne peut être question que de ceux qui ont laissé des

écrits ou, à défaut, agi moralement ou littérairement de manière visible. Leurs ouvrages, mémoires ou correspondances, imprimés ou inédits, la trace qu'ils ont laissée dans les mémoires et autres écrits de leurs contemporains, tout cela dépouillé minutieusement, comment classer cette riche matière? L'auteur nous avertit qu'il a repoussé l'ordre géographique (les différents groupes d'émigrés) et l'ordre chronologique (les vagues successives qui déferlent, rejetant chaque fois hors des frontières une masse nouvelle d'émigrés), pour s'arrêter à un ordre plus abstrait et surtout moral, celui qu'on peut établir entre les sentiments et les idées. Il nous donne ainsi, dans *Les expériences du présent* (livre I), les impressions des émigrés devant *la rupture de la vie de société*, devant tant de pays inconnus qui font d'eux des *explorateurs malgré eux*; les cercles où ils cherchent à pénétrer et les *nouveaux groupements* qu'ils constituent; les *tréteaux et coulisses* des théâtres qu'ils découvrent ou essaient de constituer; leurs écrits : *mémoires romanesques et romans d'exil*, poésies qui s'orientent vaguement *à la recherche du lyrisme*; leur patriotisme avec ses éléments contradictoires, *la patrie*, *la terre et les morts* qui rappellent d'une voix mélancolique le nostalgique exilé. Puis viennent, sous le titre *Prophètes du passé* (livre II), diverses tentatives pour expliquer la Révolution, soit en dénonçant une prétendue *secte* de francs-maçons et d'illuminés, soit par *le désaveu des lumières* coupables du XVIII^e^ siècle, soit en faisant *le mea culpa du régime*, soit en invoquant, faute de mieux, la *fatalité*, la *force des choses* ou la *Providence*. Enfin les *Théories de l'avenir* (livre III) se heurtent autant que les explications du passé : *constituants ou constitués* discutent sur le statut nouveau de la France; *la résurrection du bon vieux temps* a des raisons politiques et influe sur la littérature; *expérience religieuse et christianisme de sentiment*, voilà pour la religion personnelle; *le trône et l'autel* seront rétablis, voilà pour la religion d'État et le gouvernement; diverses *offres de redressement métaphysique* sont inspirées par le contact de la philosophie allemande; enfin *l'adhésion pratique à l'ordre nouveau* clôt les illusions, sinon les regrets, de la plupart des émigrés. L'*Épilogue* indique brièvement ce qui est resté de l'émigration dans la Restauration.

On voit avec quel art ingénieux tous ces titres de livres ou de chapitres sont choisis et opposés. Chacun des chapitres, précédé de deux, rarement trois épigraphes empruntées à des émigrés et qui en mettent en vedette l'idée essentielle, encadre un tableau très plein et très dense, qui rassemble les traits analogues constatés dans les pays les plus divers et même à des stades différents de l'émigration; le seul classement adopté ici, même à l'intérieur des chapitres, étant celui qui se fonde sur les analogies d'idées et de tendances; dans sa *Préface*, l'auteur explique pourquoi, et ses raisons sont valables. Ces faits nombreux et variés, qui constituent la trame de l'exposé, sont rapportés le plus souvent sans références particulières, les ouvrages ou documents d'où ils sont tirés étant cités par groupes au début de chaque chapitre ou section. On comprend bien que l'auteur ait jugé inutile d'indiquer une référence exacte pour chaque détail; son ouvrage, sobre de notes, est d'une lecture plus attrayante, et le lecteur se fie aisément à lui pour l'exactitude de chaque trait. Mais on voudrait parfois savoir d'où l'auteur a tiré certains détails, non pour les vérifier, certes, mais pour aller chercher un supplément d'information; si ce n'est guère le cas du simple lecteur, ce sera souvent celui du travailleur que les deux volumes de M. Baldensperger mettent fréquemment sur la piste de faits intéressants et en rapport avec ses propres études. Prenons le chapitre II du livre III (tome II, p. 182-217). Les exemples d'invincible irréligion ou de retour à la foi chez les émigrés sont au nombre de dix-huit environ; pour cinq d'entre eux, les sources sont indiquées dans le texte ou en note; pour tous les autres, rien. En se reportant à la liste des Mémoires, Journaux, Correspondances d'émigrés donnée tome I, pages 225 et suivantes, on trouve quatre titres qui permettent de repérer l'origine probable, mais

probable seulement, d'autant de textes cités ou analysés. Restent neuf environ dont on ne peut deviner la source ; on voudrait notamment connaître ce qui concerne de Rothes, Saint-Moris, Mlle de Mussay. Il va sans dire que la même observation pourrait être faite sur presque tous les chapitres ; les chiffres seuls varieraient. Le lecteur curieux de l'histoire du théâtre européen de 1800 à 1815, et de l'action réciproque des diverses tendances qui luttaient alors, voudrait pouvoir remonter aux sources de tant de faits intéressants et peu connus qui remplissent le chapitre IV du livre I. Il trouvera en note un peu de bibliographie sur Narbonne, Lezay-Marnésia, Saint-Priest, le théâtre français en Allemagne ; sur tant d'autres manifestations ou essais intéressants, il ne pourra profiter des recherches de M. Baldensperger pour pousser plus avant les siennes. — Je sais bien que ces deux volumes, d'un format portatif et d'une typographie aisée, ne devaient pas être grossis et alourdis par un fastidieux déploiement d'érudition ; que l'auteur a dû opérer de savantes réductions pour ne pas dépasser ces 646 pages. Sans doute était-il impossible de concilier les exigences de l'éditeur et celles du lecteur curieux et travailleur. C'est pour la même raison que l'on regrette de ne pouvoir s'attarder sur certains mouvements d'idées, certaines attitudes de l'esprit ou du cœur qui n'ont été nécessairement ici qu'indiquées et résumées.

Le sommaire donné plus haut permet de constater que l'histoire littéraire proprement dite n'occupe dans ces deux volumes que trois chapitres (tome I, p. 174-294), cent vingt pages, soit moins d'un cinquième de l'ouvrage. Il faut y joindre, il est vrai, une bonne part du chapitre I du livre I pour les voyages et leur possible influence littéraire. Tout le reste est consacré à la notation d'états d'esprit et de sensibilité auxquels a manqué, dans la plupart des cas, de trouver une expression durable qui les eût fait entrer dans la littérature. Quels sont les émigrés ou quasi-émigrés qui comptent pour nous? Au premier rang, Chateaubriand et Mme de Staël — que l'auteur fait très bien d'adjoindre aux émigrés proprement dits ; puis Maistre, Constant, autres émigrés approximatifs ; Bonald, Delille, Volney, Sénancour, Villers — et Chamisso ; mais ce dernier appartient à la littérature allemande, et Villers s'est défrancisé à un degré exceptionnel. Hors cette brève liste, tous ceux qui ont plus ou moins fait figure d'écrivains, ou n'ont rien laissé qui compte, ou avaient terminé leur carrière ; et même de ceux que je viens de nommer, plusieurs n'ont été influencés que très faiblement par l'émigration. Ainsi l'auteur dit de Bonald (II, p. 139) : « De son émigration proprement dite, on ne voit pas qu'il ait tiré un profit particulier ; il touche à la quarantaine à ce moment et il a son siège fait. » Quant aux autres, et surtout aux plus importants, on aurait aimé à voir rassemblé dans un même chapitre tout ce qui touche chacun d'eux et le groupe auquel il s'agrégea ou dont il fut le centre [la société qui se rassemble à Hambourg autour de Rivarol, — Coppet et le rayonnement de Mme de Staël, — Chateaubriand et Fontanes à Londres. Ce sont les foyers les plus intéressants de l'émigration], pour l'histoire littéraire. On verrait, à Londres, se faire l'initiation si féconde de Chateaubriand à la poésie anglaise ; à Hambourg, Chênedollé subir l'influence de Klopstock ; à Coppet et en Allemagne, Mme de Staël recevoir une profonde impression de la littérature allemande pour la transmettre plus tard au public français. Sans doute, la crainte de répéter ce qui est en partie déjà connu, autant que les exigences de son plan, ont empêché l'auteur de concentrer son étude, à certains moments, sur ces quelques foyers ; ce qu'il en dit est rapide et dispersé.

D'ailleurs, des chapitres proprement littéraires il semble bien résulter que ni le roman, ni le théâtre, ni la poésie n'ont été renouvelés *directement* par l'émigration. L'auteur a lu tout ce qu'elle a produit dans ces différents genres ; il montre que, hors très peu d'œuvres de trois ou quatre grands noms, toute cette production reste médiocre, même dans le roman, et surtout peu neuve. C'est plus tard, c'est après 1815 que la littérature française devait se renou-

veler en partie sous l'influence *indirecte* de l'émigration. Chateaubriand, infiniment admiré et révéré pour ce que son voyage en Amérique et sa campagne dans l'armée de Condé, fécondés par ses réflexions solitaires de Londres, ont fait naître en lui d'émotions nouvelles et d'accents inconnus ; Mme de Staël, devenue chef d'école après sa mort, enseignant aux premiers romantiques de 1820 à 1828 le relativisme littéraire, l'éclectisme libéral et cosmopolite, l'idéalisme enthousiaste que lui avaient suggéré son exil et ses voyages en Allemagne ; voilà surtout en quoi l'émigration a contribué puissamment à la formation de l'école romantique française. Hors ces deux illustres exemples et bien peu d'autres, les jeunes romantiques, s'ils sympathisent politiquement, au début, avec la cause des émigrés, ne leur doivent littérairement que bien peu. Ce qui a agi sur la jeune littérature de la Restauration, c'est moins les émigrés eux-mêmes et leurs ouvrages, qui paraissent n'avoir été connus ou goûtés d'elle qu'en partie, que l'esprit nouveau d'un public transformé ; transformé, sans doute, par l'émigration, mais davantage par les secousses des vingt-cinq années précédentes et de profondes modifications sociales et morales. Par contre, il faut attribuer la plus grande importance aux nombreuses traductions qui foisonnent après 1815, et qui plongent le jeune romantisme français dans un cosmopolitisme littéraire tout nouveau ; elles sont en partie un résultat de l'émigration.

Le reste de ces deux volumes appartient, je l'ai dit, à l'histoire des idées politiques, morales et religieuses. Je n'ai aucune compétence pour en parler, et ce serait sortir du cadre de la *Revue*. C'est, d'ailleurs, constamment fort intéressant. Il faut louer, dans tout l'ouvrage, l'art concis, délicat et sûr avec lequel les faits et les textes sont amenés et encadrés, la pénétration perspicace et prudente avec laquelle l'auteur en tire des conclusions. Mais nos lecteurs n'ont pas à apprendre par quelles rares qualités de savoir immense, d'intelligence pénétrante, de méthode et de goût M. Baldensperger est un maître incontesté de l'histoire littéraire[1].

PAUL VAN TIEGHEM.

1. Très peu d'inadvertances et de fautes typographiques à signaler. I, 5 : le succès de *Werther*, traduit depuis 1776, celui de *Gessner* même et celui d'*Ossian*, surtout marqués après 1770, ne peuvent guère être rangés dans le *deuxième tiers* du siècle. — I, 198 : La Tocnaye n'a pu lire *deux cents* comédies de Holberg, puisque l'auteur danois n'en a laissé que vingt-deux ; si c'est le chiffre donné par l'infatigable voyageur, il aurait été utile de le rectifier entre parenthèses ou en note. — I, 303 : le beau-frère de Fréron était l'abbé *Royou* et non *Royon*. — II, 163 : l'expression *le poème des Eddas* donnerait une idée assez fausse de cet ensemble complexe de textes ; d'ailleurs, la traduction de Mlle du Puget, qui avait paru dans la *Bibliothèque étrangère* dès 1839-40, avait été précédée — de peu — par une traduction partielle de Bergmann (1838). — I, 313 : *dulces* (*reminiscitur*) *Argos* dans Virgile, non *dulce*, qui ferait le vers faux ; de même II, 62 : *quorum pars magna fui*, et non *magna pars*. — I, 178 : lire *Marc-Antoine* au lieu de *Marc-Aurèle*. — II, 82 : *Japet* plutôt que *Japhet*, par allusion à l'horatien *audax Iapeti genus*, cité d'ailleurs p. 95. — II, 74 : la note (1) ne se rapporte à rien dans le texte. — II, 92 : *habitudes*, lire *latitudes*.

MAURICE SERVAL, **Autour d'Eugénie Grandet** (d'après des documents inédits). Paris, Edouard Champion, 1924. Une brochure in-8° de 34 pages.

J'aime beaucoup les recherches balzaciennes de M. Serval. Elles sont infiniment diligentes et patientes. M. Serval ne craint point sa peine ; il voyage et il lit ; il questionne et il fouille les bibliothèques. Surtout elles sont judicieuses et prudentes. M. Serval a le souci de la vérité et non pas de la gloire : il sait mesurer l'exacte valeur de ses découvertes et se résigner à ne pas trouver. Son étude sur Eugénie Grandet est un excellent modèle de méthode.

On croyait connaître les originaux d'*Eugénie Grandet*. Balzac aurait copié

un Saumurois, Nivelleau, M. Hallays lui-même l'avait dit, sur la foi de récits locaux; et, après même la publication de cette étude, MM. Curnonski et Bienstock l'avaient répété; les anecdotes sur ce Nivelleau abondaient, et elles étaient fort pittoresques. M. Serval ne s'en est pas tenu aux récits et anecdotes que M. Hallays n'avait d'ailleurs donnés que sous réserve. Il a cherché des documents irréfutables. Et il les a trouvés; les archives publiques et privées, les souvenirs des descendants de Nivelleau lui ont permis de reconstituer de sa vie tout ce qui était nécessaire. C'était un petit homme, parti de pas grand chose, qui, devint fort riche et qui, du moins vers la fin de sa vie, vécut en ladre. Mais ni physiquement, ni moralement il ne ressemblait à Grandet. Aucun des traits d'avarice retenus par Balzac ne correspond à ceux qu'on raconte de Nivelleau. Il aimait sa fille profondément et dépensait largement pour elle. Cette fille épousa celui qu'elle aimait et qui n'était pas un dandy égoïste. Nivelleau et sa femme vivaient encore quand Balzac vint à Saumur,... etc. De même s'il y a à Saumur des rues et des maisons qui ressemblent à la rue et à la maison de Grandet, il n'y en a pas qui en soient, même d'assez loin, le modèle. Donc Balzac, qui vit certainement Saumur, qui y conçut l'idée d'*Eugénie Grandet*, a recréé l'histoire de Grandet. Il y a mêlé des éléments bien divers, sans doute des histoires saumuriennes sur les intrigues qui avaient tenté de conquérir la dot de M^lle^ Nivelleau, sans doute des histoires d'avare contées par M^me^ Carraud, sans doute des souvenirs de ses amours avec « Maria » et M^me^ Hanska,... etc. Tout cela ce sont des « sans doute » que M. Serval poursuit ingénieusement et dont il ne fait pas de certitudes. Mais il y a dans son étude une importante certitude négative : c'est qu'il ne faut pas chercher à Saumur l'original de l'histoire Grandet, et une quasi certitude positive : c'est qu'il arrivait à Balzac de calquer d'assez près la réalité, mais qu'il lui plaisait aussi bien de mêler dans ses œuvres des souvenirs dispersés et complexes et de faire sortir la vie de son imagination.

Daniel Mornet.

Edmond Estève, *Sully Prudhomme poète sentimental et poète philosophe*. Un vol. in-16 de 237 pages. Paris, Boivin, 1925.

Dans un récent *Coup d'œil sur l'histoire littéraire du dernier siècle*, M. André Thérive remet à sa place, — au moins à celle qu'il lui assigne, — le poète du *Bonheur* et des *Vaines Tendresses* : « Ne vous occupez pas, formule-t-il, d'un certain Prudhomme, qui n'était qu'un calicot frotté de mathématiques ». De tels jugements, et expéditifs, si on les rapporte, ce n'est pas pour leur faire de la réclame; le plus meurtri, ici, n'est pas celui qui a reçu le coup. Mais la personnalité de M. André Thérive, celle de l'écrivain, celle du critique, vaut qu'on prenne en considération ses oracles, même irrévérencieux; puis, ces oracles, ils valent eux-mêmes comme indices de l'état d'esprit et du goût chez ce que l'on continue d'appeler la « jeune génération »; enfin, n'est-il pas édifiant de rapprocher ce dédaigneux ostracisme de la conclusion pleine de ferveur qu'un autre critique, Jules Lemaître, donnait, il y a quelque quarante ans, à son étude sur Sully Prudhomme : « Il n'est point de poète qu'on lise plus lentement ni qu'on aime avec plus de tendresse »? Evidemment, ce n'est pas la tendresse qui étouffe M. André Thérive...

Elle inspire, et de la plus heureuse façon, le beau livre que M. Edmond Estève vient d'écrire sur Sully Prudhomme. Mais ce n'est pas une tendresse aveugle, instinctive et toute pétrie de quiétude. M. Ed. Estève ne s'est pas contenté de raconter Sully Prudhomme, ni même de nous l'expliquer; ce serait déjà beaucoup pour nous qui ne sommes pas tous des lecteurs assidus du *Zénith* et des *Solitudes*. Avec un sentiment très exact des devoirs du critique, il instruit précisément le procès du poète devant la juridiction d'une

postérité qui a commencé pour lui. Ce n'est pas avec des formules méprisantes et tout à fait subjectives, c'est avec des livres comme celui-ci que se constitue l'histoire littéraire.

S'il peut être commode, chronologiquement, de ranger Sully Prudhomme sous l'enseigne, bien décriée aujourd'hui, du Parnasse, l'équité exige de noter avec exactitude la position que le poète lui-même entendait prendre, dès 1866, vis-à-vis de la jeune école. Il renie formellement ce titre de Parnassien qu'on veut lui imposer ; il repousse « la science des procédés et la recherche des profondeurs inexplorées de la corruption moderne qui semblent surtout préoccuper les poètes actuels » ; il prétend s'attacher « aux sentiments les plus simples, à l'expression la moins tourmentée ». En étudiant ses origines, sa formation, son milieu, ses vers de début, M. Ed. Estève nous explique pourquoi Sully Prudhomme ne fut jamais un Parnassien pur, un Parnassien de la stricte observance ; il nous montre comment l'influence de Vigny et surtout celle de Musset, fut chez lui plus forte et plus durable que celle de Leconte de Lisle. Chez l'enfant réfléchi, entouré d'impressions grises, déjà choqué par la platitude du milieu bourgeois, il nous raconte l'éveil de cette sensibilité aiguë, presque douloureuse, qui préparait « un des classiques de la poésie du cœur ». Mais il est vrai qu'en ces mêmes années d'apprentissage, l'attrait de la culture scientifique, très rare chez un poète, l'expérience de la vie âpre, bruyante, positive d'une grande cité industrielle, fortifiaient en lui cette impérieuse raison dont les exigences heurteront toujours sa tendresse intime et son humanitarisme. Et ainsi naît le cruel conflit d'idées et de sentiments — analogue à ceux dont ont souffert tous les grands éveilleurs d'âmes, — et d'où Sully Prudhomme sortira marqué pour toujours, meurtri et comme paralysé pour la vie pratique, mais vraiment poète au sens profond du mot : non seulement le conflit entre la sensibilité et l'intelligence avide de certitude, la lutte sans issue entre la raison et le cœur donnent à l'existence du poète son accent particulier, mais ils expliquent toute son œuvre.

De la poésie sentimentale des *Épreuves*, des *Solitudes* et des *Vaines Tendresses* à la poésie philosophique et scientifique des *Destins*, du *Zénith* et du *Bonheur*, de 1866 à 1888, M. Ed. Estève a suivi avec beaucoup de fidélité et de pénétration les progrès, les détours ou les rencontres de ces deux courants opposés. Au cours d'un voyage en Italie avec Lafenestre, Sully Prudhomme découvre le sens de la plastique et de la couleur, et, de ce jour, l'émotion artistique cesse d'être pour lui purement intellectuelle. Parallèlement, deux crises morales, l'une de conscience, l'autre de sentiment, achèvent d'affiner son talent : la foi de son enfance, soumise à l'examen et au doute, lui inspire ces tragiques dialogues à la Pascal où le cœur dispute à l'intelligence les lambeaux de sa certitude. Puis, précocement sensible à l'influence de l'éternel féminin, il découvrira en lui, sous l'influence d'une déception amoureuse, cette religion de la tendresse à laquelle il resta toujours fidèle, cette conception platonicienne de l'amour, qui l'apparente aux poètes lyonnais du XVI^e^ siècle. C'est cette vie intérieure si personnelle et si profonde qui dicte à Sully Prudhomme tous les grands thèmes de ses premiers recueils : la conviction de la solitude morale à laquelle nous sommes condamnés et la vanité de tous les attachements terrestres où nous cherchons l'impossible idéal, la nécessité du mal qui échappe à la raison, mais devant laquelle s'incline l'intelligence. Même dans les poèmes philosophiques de la *Justice* et du *Bonheur*, la note propre à Sully Prudhomme, et qui lui confère cette originalité qu'on se plaît à lui disputer aujourd'hui, c'est la conscience et l'exactitude de l'examen intérieur, l'appel au sentiment, la revendication mesurée des droits du cœur. « Tout ce que son esprit a possédé de puissance, écrit justement M. Ed. Estève, il l'a employé, non pas à raviver, à renforcer la vision qu'il avait des choses concrètes, mais à se remémorer des états d'âme, à se les représenter, à les analyser dans leurs moindres nuances. » Cependant, le critique ne nous dissi-

mule pas la rançon d'une pareille attitude d'esprit, quand elle est figée par l'accoutumance et le parti-pris : trop facilement, la poésie se dessèche et se refroidit, quand l'émotion est d'ordre strictement intellectuel, ce qui est le cas des grands poèmes d'idées, comme le *Bonheur* et la *Justice*. Leur austère beauté, toute spirituelle, émeut malaisément les âmes qui n'ont point passé par les mêmes voies que celle du poète.

Il est peut-être moins difficile d'établir le bilan des idées d'un écrivain que de la valeur de son art, quand cet écrivain est encore tout mêlé à l'évolution, aux discussions, aux luttes qui ont préparé les différentes formes de la littérature contemporaine. La violence des attaques dont peut être l'objet un poète tel que Sully Prudhomme nous donne la mesure des difficultés que M. Ed. Estève éprouvait à lui rendre justice. Mais ce poète si dédaigné des jeunes, et dont la sagesse contrarie leur impatience ou trouble leur sereine ignorance, a écrit pour eux cet axiome que beaucoup d'écrivains d'aujourd'hui trouveraient profit à méditer : « L'attachement aux rapports éternels des choses est une condition de vie pour les œuvres artistiques, et tout ce qui est de mode est voué au ridicule à très bref délai. C'est ce qu'atteste la fortune des ouvrages sans profondeur où l'auteur s'est préoccupé du vêtement mobile de l'humanité plus que de sa structure intérieure. » Exigeant pour lui-même, plus que pour les autres, Sully Prudhomme s'était prescrit les règles d'une poétique où le souci de l'art et le souci de la vérité ne cèdent rien l'un à l'autre : l'unité de composition, la propriété absolue des termes, et la loi d'ascension qu'il convient d'imposer à l'intérêt dans toute œuvre de longue haleine, sont les principes sur lesquels il est revenu le plus volontiers. M. Ed. Estève ne dissimule pas les faiblesses de cette poétique un peu étroite, et dont certaines expliquent la défaveur qui atteint aujourd'hui Sully Prudhomme : il a écrit sur l'allégorie chère au poète du *Zénith*, sur la différence entre l'allégorie et le symbole et la valeur supérieure de celui-ci, une page aussi fine que juste ; il établit sans peine que trop souvent la recherche de l'expression précise a pour envers le prosaïsme et la sécheresse ; il accorde que la science a pu gâter le style d'un poète trop épris d'exactitude et en particulier que sa prétention à justifier par les lois de l'acoustique les règles traditionnelles de la versification française est bien arbitraire. Mais, en même temps, étudiant les corrections des manuscrits ou des éditions successives, il rend hommage à un souci de l'art très élevé qui apparente Sully Prudhomme à Flaubert ; et, surtout, il montre excellemment comment, partout où l'inspiration du poète n'est pas faussée par son idolâtrie de la science, la grâce est le charme propre de ses vers ; il nous explique de quoi est faite cette grâce. Quand la sensibilité de Sully Prudhomme n'est pas déchirée par le tragique conflit qui fait le fond de sa pensée et de sa vie morale, quand il ne se propose pas de faire connaître aux hommes, par l'émotion, des vérités positives qui d'ordinaire ne s'adressent qu'à leur raison, il est plus près de nous. En définitive, M. Ed. Estève conclut que tout le meilleur de Sully Prudhomme est dans la poésie élégiaque et sentimentale, dans le poème à forme courte, le *lied* ou le sonnet. C'est la note juste, sans passion et sans faiblesse, qui convient à cette noble figure de notre histoire littéraire : une sorte de Heine français, mais qui n'est pas indigne de figurer entre le J. du Bellay des *Regrets* et J.-M. de Hérédia.

Édouard Maynial.

Antoine Albalat, **Souvenirs de la vie littéraire**, nouvelle édition augmentée d'une préface-réponse. Un vol. in-16, xvii-234 pages. Paris, les Éditions G. Crès, 1924.

M. Albalat avait publié en 1921 un volume de *Souvenirs de la vie littéraire* qui eut du succès : il amusa et il choqua. Les amis de Moréas jugèrent qu'on

n'y parlait point assez révérencieusement de leur poète, qui, de son vivant, avait bien su exiger les marques du respect ou de l'admiration. Aussi M. Albalat a-t-il joint à la réédition de son livre une préface-réponse, où il fait l'apologie de l'anecdote et défend les droits de l'irrespect. C'est prendre une peine parfaitement inutile ! Sans les *anas*, que serait notre histoire littéraire, depuis trois ou quatre siècles ? Et encore beaucoup de recueils d'*anas* n'offrent-ils pas les garanties qu'ont, de toute évidence, les souvenirs de M. Albalat.

Quatre figures dominent : Alphonse Daudet, Moréas, J.-M. de Heredia, Émile Faguet. A côté d'eux paraissent un certain nombre des notabilités « fin de siècle » : E. de Goncourt, P. Hervieu, Maupassant, Mme Adam; Leconte de Lisle, Ch. Guérin, Mistral, etc. Peu de choses tout à fait nouvelles; mais l'information est abondante, pittoresque, et, le plus souvent, de première main. Que M. Albalat l'ait voulu ou non, sa manière de conter glisse facilement vers la caricature. Devant Heredia et Daudet, qui avaient grand air, il sait se tenir; mais avec Faguet et Moréas, qu'il a trop souvent vus au café, il en prend à son aise. Il est vrai que c'était là d'excellents modèles, et il a été bien facile d'amuser, en parlant d'eux, sans être injuste. Les goûts de bohème et l'instinct polygraphique d'É. Faguet sont très joliment dessinés par M. Albalat; quelques-unes des attitudes de Moréas qu'il a photographiées aident à bien comprendre ce que fut le poète des *Stances*, et pourquoi il eut tant de prestige, il y a trente ans.

PIERRE MARTINO.

ALEXANDRE ZÉVAÈS, **Les procès littéraires au XIX^e^ siècle**. Un vol. in 16 de II-278 pages. Paris, Perrin et Cie, 1924.

Ce petit volume d'aimable vulgarisation ne se pique pas d'être complet [1], et il n'est pas toujours exact. L'auteur s'est limité aux « principaux procès littéraires », et il néglige les poursuites « d'ordre politique ». A vrai dire, il ne se tient pas scrupuleusement à son programme, car il parle du procès intenté aux *Mystères du peuple* d'Eugène Sue [2], où la littérature n'a rien à voir; et à qui fit-on jamais croire que l'affaire des *Chansons* de Béranger [3] fût *littéraire* et non *politique* ? Les « grands procès » que M. Zévaès retient, c'est ceux de Béranger, des frères Goncourt (une affaire insignifiante), de Flaubert, de Baudelaire [4], de Catulle Mendès [5], de Richepin; puis vient un paquet d'autres affaires, choisies au petit bonheur : Xavier de Montépin, Eugène Sue, Léon Cladel, Desprez, Maizeroy, Bonnetain, P. Adam, C. Lemonnier, L. Descaves, Ponchon, etc. Quelques-unes de ces affaires sont vraiment sans intérêt pour l'histoire littéraire; mais leur présence rend singulière l'absence d'autres procès.

Pourquoi avoir ignoré les poursuites intentées aux éditeurs de livres du XVIII^e^ siècle : la *Pucelle* de Voltaire, la *Religieuse* de Diderot, la *Guerre des Dieux* et le *Paradis perdu* de Parny, les *Liaisons dangereuses* de Laclos, et même ce déli-

1. On trouvera une liste à peu près complète jusqu'en 1877 dans F. Drujon, *Catalogue des ouvrages, écrits et dessins poursuivis, supprimés ou condamnés, depuis le 21 octobre 1814 jusqu'au 31 juillet 1877*, éd. entièrement nouvelle, Paris, 1879.

2. M. Zévaès ne signale pas qu'un autre roman de Sue, *Jeanne et Louise*, fut condamné (en 1868).

3. M. Zévaès ne parle que de trois procès; il néglige les poursuites intentées en 1834 et 1842 aux éditeurs des chansons érotiques de Béranger.

4. Il faut ajouter la condamnation des *Épaves* (en 1868) par le même tribunal (Lille) qui condamna les *Amies* de Verlaine.

5. M. Zévaès date de 1859 la naissance de la *Revue fantaisiste* où parut le *Roman d'une nuit;* le premier numéro est du 15 février 1861, et le dernier du 15 novembre de la même année.

cieux *Point de lendemain* de Vivant-Denon, que Balzac avait inséré, cauteleusement et impunément, dans sa *Physiologie du Mariage* ? Ces procès rétrospectifs sont fort curieux. Pendant la Restauration, bien d'autres poursuites ont été engagées, qui intéressent l'histoire littéraire : par exemple, contre l'*Organisateur* de Saint-Simon (en 1820) ; contre le *Courrier des Spectacles*, qui avait blâmé les choix faits par l'Académie française, et qui fut puni pour outrages à un « corps constitué » (en 1822) ; contre Du Cange et Pigault-Lebrun, qui valent bien Xavier de Montépin (Du Cange, *Valentine ou le Pasteur d'Uzès*, en 1821 ; Pigault-Lebrun, *L'Enfant du Carnaval*, en 1825 et 1827) ; contre Barthélemy (*Le Fils de l'homme*, en 1829 ; *Némésis*, en 1831-1832). Le Second Empire ne s'en prit pas qu'à Flaubert et à Baudelaire : il ressuscita Petrus Borel pour le condamner (*Mme Putiphar*, en 1869) ; il voulut détruire les *Mémoires* de Casanova (en 1868) ; il chercha à supprimer le *Parnasse satyrique du XIX^e siècle*, auquel avaient collaboré Béranger, Victor Hugo, E. Deschamps (en 1865) ; il envoya devant le tribunal (en 1868-1869) les *Châtiments* et *Napoléon le Petit*. Il y a, dans toutes ces affaires, plus d'un dossier qui eût figuré très convenablement dans le livre de M. Zévaès.

Quand on ranime ces menus événements judiciaires dont la plupart nous paraissent aujourd'hui parfaitement ridicules, on a bien l'impression que la magistrature ne mit jamais beaucoup d'empressement à déclencher les poursuites ; et, pour bien comprendre ces procès, même les plus *littéraires*, il faut les replacer à leur date et les voir comme des conséquences de la politique intérieure. Il y a eu, en France, au XIX^e siècle, trois grandes « crises d'autorité », pendant lesquelles les interventions gouvernementales se sont multipliées dans le domaine intellectuel. D'abord, sous la Restauration, vers 1820-1825, quand on entreprit vraiment de « restaurer » la France ; non content de poursuivre des livres anciens et nouveaux, de lancer d'incessants procès de presse, le gouvernement tenta de supprimer dans les cabinets de lecture toute une longue série d'ouvrages jugés dangereux [1] ! Une seconde crise éclata vers 1850, à la veille et au lendemain du rétablissement du régime impérial ; on poursuivit le roman-feuilleton ; on fut sévère pour le colportage sous toutes ses formes ; ce qu'on voulait atteindre surtout, c'était la presse, et les poursuites contre *Madame Bovary* semblent bien avoir été une affaire politique, le moyen d'atteindre un périodique hostile au pouvoir. Troisième crise : « l'ordre moral » et les débuts de l'école naturaliste.

Jusqu'en 1882, la magistrature disposa d'une arme terrible, l'article 8 de la loi du 17 mai 1819, qui prévoyait « l'outrage à la morale publique et religieuse ». « Le mot était nouveau, constata le rapporteur de la loi devant la Chambre des pairs ; il pouvait être critiqué ; mais il avait au moins *l'avantage de ne rien exclure et de ne rien désigner*, de remettre seulement entre les mains de la société, représentée par plusieurs jurys successifs, une arme pour se défendre précisément sur le point où elle se sentirait blessée ! » Il fallut plus de cinquante ans pour qu'on s'avisât que cette arme, si elle frappait fort, était sans vraie efficacité ; les procès devenaient de la bonne réclame ; un jeune auteur, pour se lancer, était tenté d'avoir son procès. Il y a de fortes chances qu'on ne puisse jamais écrire une suite du livre de M. Zévaès avec le titre de : *Les Procès littéraires au XX^e siècle*. PIERRE MARTINO.

1. Voir Drujon, *ouvrage cité*, page 277.

H.-F. STEWART et P. DESJARDINS, **French Patriotism in the Nineteenth Century (1814-1833), Traced in Contemporary Texts**. Cambridge, The University Press, XLIV-333 p.

Cet original et curieux ouvrage n'était pas facile à établir. Il l'a été avec soin.

Il comprend environ 110 textes. Les auteurs ont fait effort pour admettre le plus possible de pages contemporaines des événements : articles de journaux, proclamations et textes de lois, lettres, discours, documents judiciaires, tracts, etc. C'est d'une très bonne méthode. Mais il n'a pas été possible de s'en tenir là, et ce n'était pas désirable. Les extraits de Mémoires occupent à peu près la moitié du volume. Il semble que les écrivains de profession ont été évités ; je ne vois qu'un peu de Chateaubriand, de Stendhal, de Quinet, de Guizot, de Hugo, de Michelet, etc. MM. Stewart et Desjardins ont sans doute pensé, avec raison, que la composition artistique est de nature à forcer ou colorer le sentiment. Mais alors, les Mémoires n'étaient pas sans présenter un danger analogue ; ils ne sont pas tous ni toujours authentiques, et la date généralement tardive de leur rédaction est une garantie médiocre d'exactitude. Un historien dirait si ceux dont le témoignage est invoqué ici méritent une confiance entière ; ils me paraissent sains ; cependant, il n'aurait pas été mauvais de recueillir dans des notes ce qu'on sait de leur composition.

Si nous regardons maintenant à la qualité sociale des témoins, nous la trouverons variée. Une certaine place a été faite aux humbles : soldats, sous-officiers, gens de basse bourgeoisie. La prépondérance devait pourtant appartenir inévitablement aux grands bourgeois, aux grands seigneurs, aux femmes du monde, aux hauts gradés. Ils sont moins largement, mais non moins fortement représentatifs. Si les groupes sociaux dont ils expriment les vues ont moins d'ampleur, ils ont, à cette date, plus d'importance politique, et leurs interprètes compensent la moindre surface de leur témoignage par leur supériorité d'information, de clairvoyance et de réflexion. Supériorité qui n'est pas, à son tour, sans contre-partie : elle risque d'émousser la vivacité de l'instinct patriotique et admet une plus forte dose d'intérêt. Mais cela même rentre dans une image fidèle du patriotisme. En outre, le sentiment des petits est moins articulé, il s'exprime moins. L'ouvrage reflète donc par ses proportions l'état de la littérature du sujet à une époque encore très aristocratique. Il commence en 1789 et se termine en 1833, quand les premiers effets de la Révolution de Juillet se sont fait sentir.

MM. Stewart et Desjardins ont voulu non pas composer un recueil de faits héroïques ou un livre d'édification, mais expliquer un « phénomène ». Ce phénomène, c'est la magnifique explosion du patriotisme français pendant la grande guerre. Ils en recherchent les origines. Une remarquable préface, sympathique, et même mieux, tendre et pieuse, mais aussi précise et nuancée, en retrace l'histoire, depuis sa forme « statique », féodale, communale, royale et chrétienne du Moyen Age, jusqu'à sa forme « dynamique » du XVIII[e] siècle, où il devient un idéal abstrait, de raison, de liberté et de justice, à la fois français et universel. Les facteurs permanents et les facteurs variables, les périodes, les moments et les caractères en sont très bien marqués. Il manque quelques ombres au tableau, qui est, nécessairement, idéalisé ; le patriotisme lui-même n'est pas toujours un sentiment pur ; les classes y portent des préjugés et des intérêts. Mais ce que la préface ne dit pas, les morceaux choisis le suppléent.

L'écueil d'un livre comme celui-ci pourrait et devrait être la monotonie. Nul sentiment ne varie ses expressions à l'infini, moins encore ceux qui ne parlent haut que dans les temps de crise ; il semble alors qu'ils devraient révéler leur unité foncière. Il n'en est rien. MM. Stewart et Desjardins n'ont eu aucune peine à varier leur recueil, parce qu'ils en ont demandé le plan à l'histoire ; les faits mettent leur diversité dans le sentiment. Une crise provoque des réactions très différentes dans les différents groupes d'une nation. La période de l'Empire, de la première Restauration, des Cent-Jours et du lendemain de Waterloo est très significative à cet égard. L'attrait ou la fatigue de la guerre, le partage inégal des avantages et des charges qu'elle apporte, le consentement au despotisme ou le besoin de liberté, l'invasion même, qui

devrait réunir tous les Français, l'esprit de vengeance ou l'acceptation relative du passé chez les Émigrés déterminent dans l'armée et dans le pays, à leurs niveaux divers, une extrême diversité d'attitudes ; il n'y a pas de courant qui ne provoque son contre-courant. Période par période, MM. Stewart et Desjardins les ont dégagés impartialement. Leur livre est comme un cours d'histoire, mais d'histoire morale, qui dépasse l'écorce des faits et va jusqu'à l'âme multiple de la France.

A ce titre, il rendra service aux Français non moins qu'aux étrangers, et pas seulement à la jeunesse. Je ne crois pas que sa préface anglaise soit un obstacle sérieux à sa diffusion en France. D'abord, il reste les textes ; ensuite, le nombre de Français capables de lire 35 pages d'anglais lucide sur un sujet familier, national, s'accroît tous les jours. Peut-être aurait-il été bon, cependant, de traduire cette préface pour une édition française ; ce serait dommage de la perdre ; c'est un beau morceau d'histoire [1].

G. Rudler.

1. Je ne comprends pas pourquoi les titres et sous-titres des textes sont en anglais, si ce n'est pour guider les lecteurs anglais qui ne sauraient pas le français et qui prendraient quand même par là une idée du livre.

CHRONIQUE[1]

XVI^e SIÈCLE

Ronsard. — H. Franchet. Ronsard et l'Ile Barbe [Près de Lyon. Demande par le poète de l'abbaye de cette île. Article bien informé]. *La Muse française,* 10 juillet 1925.

— R. Largillière. Ronsard; ses amis et ses imitateurs dans le Beauvaisis. Beauvais, Dubois, 1924, 45 pages.

— Gabriel Plat. Le Chartrier retrouvé des Ronsard [Ancien chartrier de la Possonière, contenant, entre autres, le contrat de mariage de Loys de Ronsard, père du poète, et un contrat de vente, fait par son frère Claude, vente qui eut, comme conséquence, la suppression, par Pierre de Ronsard, de trois strophes de son *Ode de l'élection de son sépulcre*]. *Débats*, 9 avril 1925. — (L. Auvray.)

— A. Jaulme. Ronsard historien. *Science historique* , juillet 1925.

XVII^e SIÈCLE

Benserade. — A. Rigaud. Les Oubliés. Benserade auteur tragique [Assez bien informé. Discussion neuve sur la date de la *Sophonisbe* de Mairet. Intéressant]. *Correspondant,* 25 juillet 1925.

Bossuet. — Lettre à Mme de Beringhen; Germigny, 1^er^ octobre 1691. — Lettre inédite : Il répond à ses questions relatives à des demandes d'autorisations, au renouvellement des pouvoirs donnés verbalement aux confesseurs de l'abbaye. Il termine en lui parlant de Mme de Lorraine, abbesse de Jouarre, qu'il avait peine à faire rentrer dans la règle : « Je voudrais bien en vérité qu'elle prist un peu l'esprit de ses voisines et qu'elle voulust se souvenir que Sainte Teutechilde estoit fille de Sainte-Fare. — (Vente Lemasle, 8 mai 1925. — Édouard Champion.)

Brébeuf. — F. Lachèvre. Une édition inconnue d'un ouvrage de Brébeuf : *Poème contre le schisme*, 1657 [Cette édition est la première]. *Bulletin du Bibliophile*, 1^er^ juillet 1925.

Corneille. — G. Charlier. Un sonnet inconnu de Corneille. *Revue des Cours et Conférences*, 30 mai 1925.

— Gustave L. van Roosbroeck. Notes on Corneille : I. The dedicace of Cor-

1. Cette chronique est moins un compte rendu critique qu'un bulletin de renseignements. L'étendue de l'analyse des articles ne mesure pas leur intérêt. Les notes envoyées par les correspondants de la Revue sont signées de leurs initiales. Les noms des collaborateurs qui nous communiquent des renseignements sont entre parenthèses. La *Revue de Littérature comparée* et la *Revue d'Histoire littéraire* collaborant et ne se copiant pas, il ne sera, en principe, donné aucune indication ou compte rendu des articles ou livres concernant la littérature comparée.

neille's *Théodore* [La dédicace à M. L. P. C. B. doit être interprétée : à Mr le Prieur Claude Boudard]. — II. An early commentary on Corneille's Cid [dans un Recueil général des questions traitées ès Conférences au Bureau d'Adresse, etc., 1646]. *Leuvensche Bijdragen*, 1925, n° 2.

— F. Lachèvre. Le sonnet de Corneille en tête de *La vie de damoiselle Elisabeth Rauquet* (1655). [Questions soulevées par ce sonnet.] *Bulletin du Bibliophile*, 1er juillet 1925.

Huet. — Lettre, 13 février 1693. — Lettre dans laquelle il parle de la mort de Pélisson, et de la vogue dont jouit la baguette divineresse ou baguette des sourciers. — (Vente Lemasle, 8 mai 1925. — Édouard Champion.)

Mme de la Fayette. — Th. Joran. La Princesse de Clèves ou une pseudo-héroïne de la piété conjugale. *Revue Bleue*, 1er août 1925.

Le petit de Beauchasteau. — F. Lachèvre. La lyre d'Apollon ou la Muse naissante du petit de Beauchasteau (1657) [Raisons nouvelles d'attribuer cet ouvrage au p. de B.] *Bulletin du Bibliophile*, 1er août 1925.

Malherbe. — R. Lebègue. Les relations de Malherbe et de Racan [Précis et neuf]. *Revue des Cours et Conférences*, 15 avril 1925.

Ménage. — Lettre. Paris 1685. Querelle entre le duc de Montausier et le duc d'Uzès à propos du mariage de la nièce du duc d'Uzès avec le fils de Mme de Montespan. « M. d'Uzès, d'un autre cotté, piquotait sans cesse Mme d'Uzès, en lui disant : « Madame, vous me regardez toujours de travers. » En un mot, il s'est tellement brouillé avec sa femme et avec son beau-père qu'il a quitté l'Hôtel de Rambouillet. Parlons maintenant de livres. Mes Origines de la Langue Italienne sont enfin publiées. Et on continue toujours à faire l'édition de mon Histoire de Sablé, et à Amsterdam celle de mes Poésies. Pour mon Diogène Laerce, on n'a point encore commandé l'imprimeur. M. de Thevenot a trouvé un commentaire merveilleux sur Rabelais qu'il a fait acheter au Roi, et M. Baluze a trouvé quinze livres d'épitres de Pétrarque, non imprimées, qu'il a achetés pour la Bibliothèque de M. Colbert. ». — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

Molière. — F. Baumal. Sur quelques éditions de *Don Juan* de Molière [Note brève mais précise sur ces éditions et l'histoire du texte authentique de la pièce]. *Mercure de France*, 1er octobre 1925.

— C. Ascoli. Le *Misanthrope* de Molière et la sagesse libertine. [Comment Molière a voulu faire rire de la fausse sagesse d'Alceste parce qu'elle n'était pas la sienne. Rapprochements significatifs avec les *Observations sur la maxime qu'il faut mépriser la fortune et ne se point soucier de la Cour de Saint-Evremond.* Important]. *Revue Universitaire*, octobre 1925.

— P.-P. Plan. Une source de Molière [source en effet très probable de la citation du *Bourgeois gentilhomme :* Nam sine doctrina vita est quasi mortis imago]. *Bulletin du Bibliophile*, 1er juillet 1925.

— G. Rageot. L'Actualité de Molière. *Revue Bleue*, 19 septembre 1925.

Pascal. — Signalons les *Entretiens des amis de Pascal.* P. de Nolhac : Pascal et sa ville natale. — P. Petitot : L'intégralisme pascalien. — E. Jovy : Une lettre inédite de Mlle de Roannez. — A. de la Valette-Monbrun : Pascal directeur de conscience. Mars-avril 1925.

— H. Jacoubet. A propos de quelques prétendues obscurités du *Discours sur les passions de l'amour* [Intéressante réfutation de l'article de M. G. Brunet

paru dans cette revue]. *Bulletin de l'Université et de l'Académie de Toulouse,* juillet 1925.

Racan. — Voir Malherbe.

Saint-Simon. — Lettre à M. de Valincourt, s. l. n. d. (vers 1720). [Lettre adressée à Jean-Baptiste-Henri du Trousset de Valincourt, homme de lettres qui avait remplacé Racine à l'Académie Française. « Point de passeport, Monsieur, j'en viens de recevoir lasurance nouvelle. Le Royaume est une place assiégée par la compagnie des Indes, qui avec la constitution benoiste et sacrosainte y feront périr ames et corps si Dieu ne nous délivre bientost de ces deux furieux fléaux... Pour M. de Rennes, voilà un plaisant bilboquet d'Evesque, pour tous ces éclats où le Pape ne prendra pas plaisir à cause de S. Dominique, et on voit par la résistance au chapeau que les violences ne luy plaisent pas. »] — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

Scarron. — F. Lachèvre. Une édition suisse inconnue des trois premiers livres du *Virgile travesti* de Scarron publiée en 1649. *Bulletin du Bibliophile,* 1er août 1925.

— F. Lachèvre. Pierre Louys et l'histoire littéraire. Millot, Scarron et l'*Ecole des filles*, 1655 [Histoire du procès de ce livre obscène. Rôle de Scarron et de sa femme. Conjectures de P. Louys]. *Mercure de France*, 1er août 1925.

Mlle de Scudéry. — G.-L. van Roosbroeck. The « unpublished » poems of Mlle de Scudéry and Mlle Descartes [Poèmes en réalités publiés]. *Modern Language Notes,* mars 1925.

Scudéry. — Lettre à Huet, 1692. Belle lettre où elle parle de la mort de Ménage. — (Vente Siry, 29 avril 1925. — Edouard Champion.)

D'Urfé. — R. de Flers. Un ancêtre du roman français. Le troisième centenaire d'H. d'Urfé. — G. Faure. H. d'Urfé à Tournon. — C. Clerc. Le romancier des bons bergers. — E. Magne. La vie et l'œuvre d'H. d'Urfé. — J. Mélia. Un amour d'H. d'Urfé. *Figaro,* 29 et 30 mai 1925.

— Étude sur le troisième centenaire d'H. d'Urfé. Revue de divers articles dans la *Chronique des Lettres françaises*, juillet-août 1925.

— Article intéressant de M. Ernest Prévost sur l'*Astrée* à propos du troisième centenaire. *La Victoire,* 8 juin 1925.

Port-Royal. — Étienne Dupont. L'Album des Granges de Port-Royal des Champs [1836-1908]. [Relevé d'un certain nombre de notes et de signatures inscrites dans cet album.] *Débats*, 27 août 1925. — (L. Auvray.)

Histoire du Théâtre. — L.-F. Saisset. Un type de l'ancienne comédie : le Barbon [Bonne revue d'un certain nombre de pièces des XVIe et XVIIe siècles]. *Mercure de France*, 15 octobre 1925.

XVIIIe SIÈCLE

D'Alembert. — Lettre à M. Dubesset, 17 mai 1778. Il lui déclare qu'il désire ne plus recevoir ses lettres relatives aux latrines des maisons parisiennes.

— Lettre ; Paris, 19 septembre 1777. Il dit qu'il écrira au roi de Prusse par le premier courrier pour obtenir les éclaircissements qu'on lui demande. « Je vous prie d'assurer votre illustre et respectable société du zèle avec lequel je répondrai à la confiance dont elle m'honore et du désir que j'ai de pouvoir rendre à l'humanité un si important service. » — (Catalogue N. Charavay.)

Beaumarchais. — Lettre, ce 9 décembre 1767. — (Vente Lemasle, 8 mars 1925. — Édouard Champion.)

Buffon. — Lettre à Cramer ; Montbard, 1749. « Je n'ai pas répondu à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et cependant je ne perdis pas un moment pour m'acquitter de votre commission auprès de M. Trudaine ; je luy lus votre lettre et il me promit non-seulement de vous mettre au fait de ce que vous demandiez mais même de vous envoyer à Genève un ingénieur des ponts et chaussées pour vous donner son avis au sujet de la construction de vos pavés... je ne sais pas si mon libraire vous aura envoyé mon livre comme je l'en avais chargé... » — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

Chénier. — H. Wild. Un ami de Chénier, François de Pange. *Temps*, 21 avril 1925.

Choderlos de Laclos. — Henri-D. Davray. Une nouvelle interprétation des « Liaisons dangereuses ». [Celle de sir Édouard Gosse dans le *Sunday Times*. Valmont serait la Morlière.] *Mercure de France*, 1er février 1925.

Collé. — O.-K. Lundeberg. Collé's borrowing from the Sully Memoirs [dans *La partie de Chasse de Henri IV*]. *Modern Language Notes*, juin 1925.

Condillac. — Lettre (au duc de Nivernois) ; Parme, 17 janvier 1761. [Le gouverneur lui envoie sous l'enveloppe du maréchal de Bellisle la généalogie du marquis des Ursins de Milan. « Il n'est si exact à faire vos commissions, que parce qu'il s'en acquitte sans quitter le coin de son feu. » Il ne reste plus qu'à vous parler de notre opéra. Le poème est fort gâté, mais la musique en est fort belle,... etc.] — (Catalogue 11, Mlle Charavay. — Édouard Champion.)

Diderot. — L. Delamarche. Importantes notes sur la vraie première édition des *Pensées sur l'interprétation de la nature*, les cartons. Documents tout à fait inconnus. *L'Éclair*, 14 mai, 26 mai 1924.

— Lettre à l'abbé Galiani ; Paris, 21 septembre 1779.

— Lettre de recommandation en faveur de M. Meunier. « Si vous ne pensez pas quelquefois à des hommes qui ne vous oublieront jamais, parce que personne ne remplira jamais le vuide que vous avez laissé dans leur société, vous êtes le plus ingrat de la race humaine. » — (Vente Say, 29 avril 1925. — Édouard Champion.)

— Ed. Pilou. *Le Neveu de Rameau*. [Étude pittoresque et précise sur le roman de Diderot.] *Revue du Siècle*, 1er mars 1925.

— X. Les Bibliophiles et Diderot. *Chronique des lettres françaises*, septembre-octobre 1925.

Duclos. — Voir J.-J. Rousseau.

Mme d'Epinay. — Lettre à son fils ; Labriche, 16 septembre 1762. Conseils à son fils qui était parti à Bordeaux pour travailler dans les bureaux de M. Bethman. Elle lui rappelle les sujets de leur dernière conversation et le conjure de n'en jamais parler ni d'y faire allusion dans ses lettres. M. Bethman, son patron, veillera sur son argent jusqu'à ce que la vie lui ait donné suffisamment d'expérience. « Tachés de vous faire aimer de tous ceux à qui vous aurés à faire, mais surtout, mon ami, que ce soit par la droiture et la docilité et point par adresse ou flatterie. » Ce sont des moyens plats et vils qui finissent par attirer le mépris sur ceux qui les emploient. — (Catalogue N. Charavay.)

Florian. — Ed. Pilon. L'Estelle de Florian : Mme Gonthier. *Revue des Deux Mondes,* 15 avril 1925.

— Lettre à M. de Sallmard de Montfort, abbé de Sept-Fonds, à Vienneen Dauphiné ; Longjumeau, 13. Il l'informe que d'après une lettre de M. le duc de Penthièvre, « qui m'annonçait votre désir, j'ai été chez M. Chérin retirer les titres de votre maison. Il m'en a demandé une décharge que j'ai signée, et m'a remis une assez grande caisse fermée, où les papiers ne m'ont pas paru fort en ordre. Cette caisse est chez moi, telle qu'elle m'a été remise. J'attendrai que vous m'indiquiez le moyen de vous la faire parvenir, je vous demandais ces moyens dans la première lettre adressée à l'abbaïe. Permettez que je vous renouvelle dans celle-ci les remerciements que je vous dois de ce que vous avez bien voulu me choisir pour faire quelque chose qui vous fut agréable. — (Catalogue 11, Mlle Charavay. — Édouard Champion.)

— Comte Mareschal de Bièvre. Un neveu de Voltaire : le marquis de Florian. *Revue des Études historiques*, juillet-septembre 1925.

Hénault. — Manuscrit du xviiie siècle, de 375 p. in-8°. L'attribution de cette pièce au célèbre président Hénault n'est pas douteuse. L'auteur y note, en effet, à la date du 21 août 1736, la mort du marquis d'Arpajon, son beau-frère. Or Hénault avait épousé en 1714 une fille de M. Lebas de Montargis dont l'autre fille était femme du marquis d'Arpajon. (Voir La Chesnaye-des-Bois.) D'autre part, il relate, le 30 mai 1736, la mort de M. Mallet, de l'Académie française, avec lequel il se disputait cette place en 1714, et dans les mémoires d'Hénault (édit. Hachette, 1911), nous lisons : « J'aurais dû être de l'Académie en 1714, mais j'eus pour concurrent M. Mallet, cousin de Desmarest, et il fallut me retirer ». Lorsqu'il rédigea ses Mémoires manuscrits, le Président annonce qu'il le fait « en copiant une infinité de notes qu'il avait rassemblées ». Incontestablement nous nous trouvons donc en présence d'un des cahiers de notes qui ont servi à la rédaction de ses souvenirs. Le présent manuscrit, qui est intitulé « Extraits et réflexions », contient des notes au jour le jour, des extraits des lectures du président, des réflexions sur la musique, les auteurs du jour, les articles du *Mercure* et aussi certains de ces renseignements généalogiques dont sont fortement remplis les mémoires. Entre autres, cette appréciation sur les femmes — et il les connaissait bien ! — ne manque pas de saveur : « Souvent les femmes corrompent avant d'être corrompues ». Et, pour terminer, citons ce passage qui donne bien une idée du caractère et du tempérament du Président, qui, avant de devenir l'amant de Mme du Deffand, avait fréquenté la société du Temple, les roués de la Régence, la bonne et la mauvaise compagnie : « Je ne me suis jamais plu dans une petite maison. Il faut que l'amour ne se plaise qu'aux hasards. » — (Catalogue 77, Margraff. — Édouard Champion.)

Lemierre. — Lettre datée de Paris, 27 janvier 1786, adressée à un ami. Le poète entretient son correspondant de l'échec de sa tragédie de *Céramis* [jouée en 1785 et qui n'eut que trois représentations]. « Elle n'a pas emporté les suffrages à la première représentation, mais c'est la bataille de Pavie; l'honneur n'est pas perdu. Les comédiens comptent faire rester la pièce au théâtre, au moyen de quelques changements au quatrième acte. Dès qu'elle sera imprimée [elle ne le fut jamais], je chercherai les moyens de vous la faire passer. Mlle Saintval, au reste, a joué son rôle, qui est le plus beau de la pièce, de la manière la plus brillante. » A la fin, Lemierre note les duels de M. de Broglie avec M. de Damas, de M. de Valentinois avec le marquis de Coigny et de Lauzun avec le prince de Lambesc; directeur à l'Académie, il recevra Sedaine : « La tâche de l'amitié est aisée à remplir, mais celle du procédé n'est pas si facile; il faut que l'auteur du poème de *La Peinture* fasse l'éloge de

celui qui a fait *L'art de la Peinture.* » — (Catalogue 379, Bosse. — Édouard Champion.)

Lefranc de Pompignan. — Armand Praviel. Une victime de Voltaire. Lefranc de Pompignan. *Correspondant,* 25 septembre 1925.

Montesquieu. — F.-C. Green. Montesquieu the Novelist and some imitations of the Lettres Persanes. [Intéressant.] *The Modern Language Review,* janvier 1925.

Piron. — Lettre, prose et vers, à M. de Fontette, intendant de Caen.

— Lettre dans laquelle il annonce la fin du journal de Fréron, dont il se déclare l'adversaire ; les académies de province peuvent être tranquilles : Fréron se tait. Il donne des nouvelles littéraires. « D'Olivet bientôt nous donnera des ouvrages d'agrément. Crébillon pond sur ses vieux œufs ; Gresset dort sur son petit fagot de mirte, La Chaussée sur les lauriers-roses ; le seigneur léger de Fortoiseau (Destouches) sur la plume des oies de sa basse-cour, Voltaire sur les épines. Piron termine par une chanson de cinq couplets sur Fréron, à chanter sur l'air de *Tous les capucins du monde.* — (Catalogue N. Charavay.)

— Un vieux bibliophile. Alexis Piron et la première idée d'une bibliothèque de la Comédie-Française. [Publie deux lettres de Piron aux comédiens, l'une du 11 mars 1758, l'autre du 16 août 1763.] *Débats,* 14 août 1925. — (L. Auvray.)

J.-J. Rousseau. — H. Buffenoir. Melchior Grimm et les ennemis de J.-J. Rousseau. *La Révolution Française,* avril-juin 1925.

— Lettre à Bouchaud Duplessis, Paris 14 septembre 1745. Lettre donnant des détails fort curieux sur ses querelles avec *Rameau.* « Savez-vous que mon Ballet est achevé, qu'il a fallu le faire exécuter chez M^me^ de la Popelinière, que Rameau s'y est trouvé ? Que ma musique l'a mis de mauvais (*sic*) humeur, qu'il soutient qu'elle est trop bonne pour pouvoir être de moi ; qu'en conséquence il a fallu me soumettre à des épreuves dont le succès n'a fait qu'aigrir sa fureur, qu'enfin, de son zélé partisan que j'ai toujours été, je vais me voir, si l'on n'y met ordre, la victime de sa brutalité ? On a donné mon Ballet à Versailles, mais j'ai encore trouvé Rameau en mon chemin. Je n'ai jamais vu tant de caballes et d'animosités. La tête m'en tourne. Vous m'aviez bien dit que c'étoit quelque chose d'affreux que le métier d'auteur. » — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

— Louis.-J. Courtin. Rousseau et les Davenport dans la *Semaine Littéraire* de Genève, 30 mai 1925, p. 260-261 (commentaire et texte de la lettre inédite de Rousseau à Davenport, 1^er^ août 1767) ; note également inédite de Rousseau en marge de l'article *Dimanche* dans l'exemplaire de l'*Encyclopédie* vendue par lui à Davenport en février 1767. — (A. P.)

— P. Dimoff. Les relations de J.-J. Rousseau et de Duclos, à propos de quelques lettres inédites [deux lettres de J.-J. Rousseau à Duclos ; étude intéressante]. *Mercure de France,* 15 février 1925.

— Buffenoir. Historique d'un manuscrit de la *Nouvelle Héloïse* [la copie pour M^me^ d'Houdelot]. *La Révolution Française,* juillet-septembre 1925.

Voltaire. — Gilbert et Cornet. L'énigme de Pouple, chirurgien de M^r^ de Voltaire. *Paris Médical,* 11 juillet 1925.

— Lettre, 22 août 1763, de Genève. « M. Camp à Lyon. Je rougis un peu, Monsieur, de toutes les peines que vous et Monsieur Tronchin, vous voulez bien

vous donner pour des bagatelles. Je crois à présent tous les grands préparatifs pour le théâtre de polichinelle parvenus à leur fin. »

— Lettre à son éditeur Crammer pour l'impression de son histoire générale.

— Lettre à de Moncrif. Paris, 1er février 1743. « Le roy m'a donné son agrément pour être de l'académie en cas qu'on veuille de mon reste. A voir si vous en voulez. Vous savez que pour l'honneur des lettres je veux qu'on fasse succéder un pauvre diable à un premier ministre. Je me présente pour être ce pauvre diable-là. J'écris à la plus aimable sainte qui soit sur la terre. Elle nous convertira tous. Elle étoit faitte pour mener au ciel, ou en enfer qui elle auroit voulu. Je compte sur sa protection dans cette vie et dans l'autre. » Voltaire désigne ici la Maréchale de Villars. Cette lettre figure au tome 36 de l'Édition Garnier, p. 187.

— Lettre à Bertrand, premier pasteur à Berne. Aux Délices, 3 septembre 1756. « Malgré mes souffrances, je me suis amusé à esquisser un essai de l'histoire générale jusqu'à nos jours. J'ay trouvé que les malheurs du prince Édouard, le voiage de lamiral anson autour du globe, la révolution de genes, la prise de madras et la cruelle récompense donnée à la bourdonaye, en le mettant trois ans a la bastille, jay trouvé di-je que tout cela pouvoit fournir quelques réflexions philosofiques. »

Voltaire et Frédéric II, roi de Prusse. — Manuscrit autographe de la main de Voltaire et de Frédéric II, sur les questions de politique européenne; 4 p. in-4°, avec deux lignes aut. de Beaumarchais.

Manuscrit politique qu'on trouve ainsi mentionné dans les *Mémoires* de Voltaire : « Le roi trouvait bon que je lui parlasse de tout, et j'entremêlais souvent des questions sur la France et sur l'Autriche. Je lui envoyais de ma chambre à son appartement mes réflexions sur un papier à mi-marge. Il répondait sur une colonne à mes hardiesses. J'ai encore ce papier où je lui disais : « Doutez vous que la maison d'Autriche ne vous redemande la Silésie à la première occasion ? Voici sa réponse en marge :

Ils seront reçus, biribi
A la façon de barbari, mon ami.

Cette négociation d'une espèce nouvelle finit par un discours, etc. »

Notre manuscrit est précisément le « papier » dont parle ici Voltaire qu'il a cité de mémoire avec quelque infidélité. La réponse citée du roi y figure avec une légère variante; elle est exactement :

On les resevera (*sic*) biribi
A la façon de barbari mon ami.

Voltaire a débuté par ces mots : « Au Roi de Prusse. Votre Majesté auroit-elle assez de bonté pour mettre en marge ses réflexions et ses ordres ? » Puis il a adressé huit questions au roi, auxquelles celui-ci a répondu. La première : « Votre Majesté saura que le Sr Bassecourt premier bourguemaître d'Amsterdam est venu prier M. de la Ville ministre de France, de faire des propositions de paix, etc. » Réponse de Frédéric II : « Ce Basse Cour est aparament celui qui a soin d'engraisser les chapons et les dindons pour leurs Hautes puissances. » Au conseil de faire entrer des troupes en Hollande, Frédéric II répond :

Vous voulez donc qu'en vrai dieu de machine
J'arrive pour le Dénouement,
Qu'aux anglais, qu'aux pandours, à ce peuple insolent
J'aille donner la discipline ;
Mais examiné mieux sa mine
Je ne suis pas assez méchant.

Ce document a été en la possession de Beaumarchais, qui a écrit de sa main,

sur le papier qui lui sert de couverture : « Lettre originale et précieuse de Voltaire et du roi de Prusse. — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

Voltaire. — Lettre à Camp, banquier à Lyon. Ferney, 1763. Envoi de deux lettres de change. « Ces 6500 livres sont le payement de ce que me devait l'Électeur Palatin... Vous recevrez un petit paquet qui m'a été confié par des personnes qui ne veulent point se servir de la voie de Genève attendu que depuis l'équipée de Jean Jacques on met souvent à Paris au rebut les lettres qui portent le timbre de Genève et dans lesquelles on soupçonne qu'il y a des imprimés... »

— Lettre à M. Camp, de Lyon, s. l., 1763. « J'ai arrangé tellement, Monsieur, mon téâtre (*sic*) de marionettes, qu'avec une centaine de bandes de clinquant que j'ai, et une centaine d'aunes de verdure et de fleurs que j'attends des mains de vos religieuses, je n'aurai besoin de rien. Madame Denis vous remercie de vos bontés encor plus que moi, car c'est elle qui a la rage de la comédie. » Voltaire a ajouté de sa main : vt ts ob sr (votre très obéissant serviteur). — (Catalogue 10, Kra. — Édouard Champion.)

— Lettre, 19 octobre. Il informe un correspondant qu'il tient à sa disposition en louis d'or la somme qu'il lui a demandée.

[*Notes de lecture* [pour le *Dictionnaire philosophique* ?]. Parallèle entre les couvents et les maisons romaines; attaques des cardinaux contre la papauté; influence des prêtres sur la genèse des guerres de religion; les temples ne sont pas faits pour Dieu, mais pour rassembler les hommes, etc. — (Catalogue M. Charavay.)

Histoire du Roman. — Voir Montesquieu.

— F.-C. Green. Further evidence of realism in the French Novel of the eighteenth century [Bien informé, bien qu'il soit possible de donner des exemples plus nombreux]. *Modern Language Notes*, mai 1925.

XIXe SIÈCLE

Balzac. — H. Prior. Balzac à Milan [Important]. *Revue de Paris*, 15 juillet 1925.

— M. Saint-Georges. Une opinion de Gobineau sur Balzac et Stendhal. *Figaro*, 7 juin 1925.

— (Document sur). — Lettre de Madame Surville, née Laure de Balzac. Elle donne des renseignements sur les débuts de son frère dans la basoche; il avait des connaissances juridiques dont il a tiré grand parti dans *César Birotteau*. — (Catalogue N. Charavay.)

— (Revue parisienne, dirigée par M. de Balzac... Prospectus autographe. Projet de prospectus dont une petite partie est rédigée par Dutacq et dont la plus grande partie est de la main de Balzac : objet de la revue, ses qualités littéraires, etc. — (Vente Dutacq. — Édouard Champion.)

— Lettre à Théophile Gautier (Paris, 20 juin 1850). Lettre, tout entière écrite de la main de Madame de Hanska, femme de Balzac. Le romancier a seulement ajouté ces mots autographes : « Je ne puis ni lire, ni écrire ». Cette lettre, citée dans *Le dernier logis de Balzac*, par Paul Jarry (Éditions du Sagittaire, p. 53), est une des dernières du maître. « Aujourd'hui, je suis débarrassé d'une bronchite et d'une affection qui embarrassait le foie, il y a donc amélioration, aussi demain attaque-t-on la véritable maladie, dont le siège est au cœur et au poumon. On me donne de grandes espérances de guérison, mais

je dois toujours rester à l'état de momie, privé de la parole et du mouvement, état de chose qui doit durer au moins deux mois. Je devais ce bulletin à votre amitié... »

— Lettre à Monsieur, 17 août 47. « Si vous cherchez la raison des petits faits et que vous preniez, par exemple, l'intelligence, il ne faut pas vous étonner de rencontrer de grandes difficultés dans l'appréciation philosophique de cette faculté; autant d'hommes autant de systèmes, etc. ». — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

Th. de Banville. — E. Spalikowski. Quelques dédicaces inédites de Th. de Banville. *Figaro*, 15 août 1925.

— Lettre à un ami; Paris, le 22 juillet. Il le remercie de son bienveillant et charmant article. — « A la fin de la vie, je le sais et je puis vous l'assurer, c'est cela qui est vrai; on n'est pas redoutable, soit; mais que c'est bon de n'avoir jamais méchamment affligé ni découragé personne ! Je suis très touché de votre jeune et précieuse amitié pour un vieux qu'il serait peut-être temps d'assommer; mais vous me récompensez de n'avoir jamais assommé aucun vieux,... » etc. — (Vente Lemasle, 8 mars 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à Henri Lafontaine. Il regrette de l'importuner au moment où Madame Lafontaine à été souffrante. — « Le rêve qui m'avait traversé l'esprit ne pourrait se réaliser que si vous vous décidiez à jouer à l'Odéon et que si vous voyiez dans le Hardy de Florise un rôle digne de vous passionner. » — (Catalogue 10, Kra. — Édouard Champion.)

— Lettre, 22 juin 1862. Lettre dans laquelle il remercie de l'exécution de son portrait : « Celui-là est un vrai chef-d'œuvre fait pour le présent et l'avenir, image du visage, de l'esprit, de l'âme, et récit de toute une vie... » Il se plaint d'une maladie nerveuse qui le fait souffrir juste au moment d'un déménagement : « Oh ! le déménagement, les clous, les portes manteaux, quand on est malade ! » — (Catalogue 157. P. Cornuau. — Édouard Champion.)

Barbey d'Aurevilly. — H. Bordeaux. La dernière amitié de Barbey d'Aurevilly. *Revue Universelle*, 15 août 1925.

— Collections d'une quarantaine d'ouvrages de Barbey d'Aurevilly avec dédicaces de Barbey, lettres à Barbey,... etc. — (Catalogue hors série Gaillandre. Édouard Champion.)

— Onze ouvrages de B. d'A. avec envois de l'auteur. — (Catalogue 237, H. Blaizot. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. Nicolardot; 23 novembre 1877. Lettre relative à un de ses volumes. — « Mon livre, dont j'ai reçu six exemplaires, doit être en vente. — Avez-vous eu la bonté de porter la liste à Palmé des exemplaires qu'il faut donner à ces chiens de journalistes ? — Et même de faire mieux, — de les porter vous-même à ces journalistes damnés, — comme vous me l'aviez promis ? Si vous ne l'avez pas fait, mon cher Monsieur Nicolardot, faites-le au reçu de ma lettre. Voyez de Pène et de Saint-Victor, les deux auxquels je tiens le plus, et dont je crains la tiédeur,... » etc. — (Vente Lemasle, 8 mars 1925. — Édouard Champion).

— Lettre à un ami. Il le remercie d'un article. — « Votre article est charmant comme une flatterie, et je dis comme s'il ne me flattait pas. Excusez cet aplomb d'un homme heureux qui se croit juste.

Votre lettre, elle est consacrée par le Souvenir de Jules de La Madeleine. Vous avez eu raison de vous parer pour moi de ce Diamant, qui est un aimant, comme tous les diamants vrais : mais vous n'aviez pas besoin que j'eusse le

désir de vous connaître davantage. » etc. — (Vente Lemasle,... 8 mars 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. de Saint-Maur. « Auriez-vous deviné mon projet, ou avez-vous vu Prosper Delamarre à qui j'ai lu, en épreuve, ma thèse sur Buloz ? Retardée, elle paraîtra, je pense, mercredi, si je ne me cogne pas encore contre du Pontmartin ou quelqu'autre bête de cette espèce. Avec cette invention misérable qu'on appelle des journaux, on n'est jamais sûr de rien. -- (Catalogue 10, Kra. — Édouard Champion.)

— Lettre à Henry Lecomte, 1888. Parlant de Frédérick Lemaître : Plus heureux que moi, vous avez connu l'homme dans l'acteur et vous l'avez fait connaître. Moi, Monsieur, je n'ai connu que l'acteur sublime, mais je l'ai admiré presque autant que vous. Seulement, je suis de ceux-là qui pensent qu'une admiration partagée est une espèce d'amitié entre les esprits qui l'éprouvent et c'est cette amitié, fille d'une admiration commune, que je voudrais vous exprimer plus hautement que dans une lettre. — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

Banville. — Lettre à l'éditeur Lemerre, avec un *P.-S.* en vers. Au sujet d'une rectification à faire à une édition de ses œuvres.

P.-S.

Thierry, né coiffé, tient son succès annuel.
Son auteur, que réclame un état... manuel
Et qui, lorsqu'il répand les vers qu'il secrète, erre,
A des sociétés dont il est secrétaire ?

(Catalogue 10, Kra. — Édouard Champion.)

Barbey d'Aurevilly. — Quarante-neuf lettres autographes écrites de juillet 1853 à mars 1856. Correspondance adressée à Armand Dutacq, fondateur ou administrateur de nombreux journaux dont *Le Pays* et *Le Constitutionnel*, créateur d'une agence de librairie, éditeur de Balzac et de Barbey d'Aurevilly, son compatriote.

Les articles publiés par Barbey d'Aurevilly dans le *Pays* font l'objet de la plupart de ces lettres, avec les demandes de livres, les appréciations littéraires, etc. ; les passages consacrés à Balzac sont parmi les plus curieux, car Barbey d'Aurevilly aimait et prônait Balzac avec emportement, et Dutacq ayant publié en 1855 les célèbres *Contes Drôlatiques* illustrés, Barbey éprouve une sorte de crainte jalouse à la pensée que le lecteur puisse se laisser distraire du texte par les gravures, et il tranche : *L'Illustrateur*, c'est Balzac, et *l'Illustré*, c'est Doré. Il estime peu la notice de George Sand pour l'édition Houssiaux et le dit sans ambages.

On réimprime l'*Ensorcelée* sur la 1re édition corrigée. Baudelaire, qui se pique d'être bon correcteur, s'est pourtant perdu dans le patois normand... Barbey d'Aurevilly annonce la publication du *Reliquaire* d'Eugénie de Guérin. « C'est aussi exquis que Joubert. »

— Lettre autographe probablement écrite au début de novembre 1854. Armand Dutacq paraît avoir eu à l'époque le projet de fonder un journal de critique ayant pour titre : *Le Franc Juge*. Barbey d'Aurevilly entrevoit une large collaboration à cet organe, et jette ses vues enthousiastes et aussi ses rancunes et même ses haines au cours de cette lettre adressée à Dutacq qu'il appelle Mon cher Maître. Il réserve à Proudhon l'éreintement des économistes et écrivains politiques de l'époque ; « ne parler des morts que pour arriver à ceux qui vivent, ne déterrer des cadavres que pour en faire des boulets... — prouver que tels et tels sont des ânes malgré le mors et la selle de maroquin vert brodé ». Sa véhémence ne connaît plus de bornes à l'endroit de Girardin. Il s'adjoindra Granier pour le démolir : « chacun une jambe de ce colosse de

carton-pierre, et patatras ! » Il compose l'État-Major du futur journal : « Veuillot, Sainte-Beuve avec toutes ses haines, Commerson, etc. Allez donc, mon cher Maître ! Ah ! le *Franc Juge* pour moi s'appellera *Le Vengeur.* »

— Quatorze lettres adressées les unes à Armand Dutacq, directeur du *Pays*, les autres au successeur de Dutacq à la direction du *Constitutionnel*. Lettres relatives aux feuilletons de critique donnés à ces journaux par Barbey d'Aurevilly. Plusieurs lettres présentent un particulier intérêt ; il est question à nouveau des *Contes drôlatiques* édités par Dutacq avec les illustrations de Gustave Doré et sur lesquels Barbey prépare une magistrale étude. Quant aux gravures de Doré, bien qu'il en saisisse l'originalité : « Je trouve à Doré un étrange et fort grand talent et dont l'étrangeté va même fort bien à la nature de ces Contes..., » il se montre néanmoins fort sévère envers elles : « J'ai passé ma matinée à examiner les gravures de Doré, dans lesquelles il y a de tout (entre nous) excepté du dessin ».

— Neuf lettres autographes datées de 1861 à 1874, adressées à M. Azambre, administrateur du journal *Le Pays*. Dans ces lettres, assez brèves, mais très amicales, Barbey d'Aurevilly envoie au journal quelques articles de critique (sur Sainte-Beuve, Victor Cousin), ou demande qu'on lui fasse parvenir des livres à Saint-Sauveur-le-Vicomte, ou (en 1864) à la Bastide d'Armagnac. Une lettre prie M. Azambre d'insérer dans la nécrologie du *Pays* le nom de M^me^ Souhowo-Kabylina, née Marie de Bouglon ; il ajoute : « Bien écrire l'orthographe du nom... ce nom qui est si cher pour moi !... ». Chaque lettre possède son enveloppe avec timbre et cachet de cire intacts ; l'écriture est dans la manière la plus accusée de Barbey d'Aurevilly avec suscriptions et signatures soulignées de parafes au plein de la plume, encres de plusieurs couleurs sablées de poudre d'or,... etc.

— Huit lettres autographes datées de février 1873 à février 1876, adressées à M. Azambre, administrateur au *Constitutionnel*. Lettres relatives : aux articles de critique fournis à ce journal par Barbey d'Aurevilly. Le contrat passé lui accorde vingt-six articles par année, mais la lenteur apportée à les publier risque de diminuer ce nombre, et le critique n'est pas riche... ; — à son séjour en Normandie pour le règlement d'affaires de famille (quelques jolies lignes sur la beauté du mois de septembre de cette année-là) ; — à la mort de son frère, Barbey d'Aurevilly remercie la rédaction du *Constitutionnel* pour les lignes consacrées à son deuil, et il signe sa lettre : « Votre ami au cœur cassé ». — (Vente Dutacq. — Édouard Champion.)

— E. Decahors. Autour de Maurice de Guérin. Sur l'amitié de Barbey et de Maurice de Guérin, attestée encore par une lettre inédite, sur la mort de son ami, à Erembert de Guérin (24 juillet 1839). *Figaro,* 18 juillet 1925. — (C.-H. Boudhors).

Baudelaire. — J. C. Quelques billets inédits de Ch. Baudelaire à sa mère [billets supprimés ou amputés]. *Figaro*, 3 octobre 1925 et suiv.

— Quatre lettres et une note, 1852-1854, adressées à Armand Dutacq. Ces lettres ont trait à plusieurs ouvrages de Baudelaire, destinés au *Pays*, écrits ou en préparation : *Morella*, *Metzengerstein*, *Le Diable dans le beffroi*, *Mort ou Vivant*, *L'Homme des foules*, *La Vie militaire*, etc. Dans la note qui sans doute le mit en relations avec Dutacq, Baudelaire écrit ceci : « Je voudrais imprimer dans le *Pays* quelques feuilletons intitulés : *Du Comique dans les arts et des Caricaturistes* ». « Mon livre est très amusant, il y a une partie philosophique qui est courte, » et il ajoute à sa signature ces références : « Auteur de plusieurs *Salons* de la *Fanfarlo*, de *poésies* ; en même temps qu'il se recommande de Champfleury, Esquiros,... etc.

— Lettre autographe datée du 3 juin 1854, adressée à Armand Dutacq. Lettre par laquelle Baudelaire demande place dans le journal *Le Pays* pour ses traductions d'Edgar Poë. « Il s'agit encore d'Edgar Poë, repoussé depuis si longtemps de partout, particulièrement haï de M. Anténor Joly... Votre journal qui avait si opiniâtrement repoussé plusieurs morceaux m'a plus tard accusé de ne pas les publier assez vite. Cette accusation est venue d'un très remarquable et très charmant écrivain, M. Barbey d'Aurevilly... » Et Baudelaire insiste avec passion, non pour les traductions, mais pour l'œuvre elle-même qu'il veut faire connaître. « Il est vraiment trop ridicule qu'un écrivain de génie soit repoussé comme un polisson de toutes les publications parisiennes. » Reçu du *Pays*, signé de Baudelaire, ajouté.

— Trois lettres datées de juin 1854 et de janvier 1855, adressées à Armand Dutacq. Deux de ces lettres sont relatives à des questions d'intérêt. Par la dernière lettre. Baudelaire recommande à Dutacq un employé qui a déjà été dans la librairie : il ajoute : « D'ailleurs, avec vous, tout le monde deviendrait bon soldat ». Reçu du *Pays*, signé de Baudelaire, ajouté.

— Deux lettres adressées à Armand Dutacq au début de l'année 1855. Lettres relatives à la traduction des *Histoires extraordinaires* qui doivent paraître dans le *Pays*. Baudelaire prépare la préface et la table, et pourtant il se déclare prêt à reprendre son ouvrage, exaspéré qu'il est par les lambineries du *Pays*.

— Deux lettres datées de novembre et décembre 1863, adressées au directeur du journal *Le Pays*. Ces lettres concernent l'importante étude de Baudelaire sur *Constantin Guys, le peintre de la Vie moderne*, destinée au *Pays* et qui était restée inédite dans les archives de ce journal. Dans sa lettre du 3 novembre, Baudelaire réclame le manuscrit, prétextant son départ pour Bruxelles où cette œuvre doit faire l'objet d'une lecture publique ; dans la seconde lettre, ayant en réalité donné l'étude au *Figaro*, qui la publia à la fin de novembre, Baudelaire expose avec vivacité son droit à la libre disposition du manuscrit et termine ainsi : « J'espère, Monsieur, que je vous ai convaincu qu'il y avait dans votre lettre de quoi éveiller la susceptibilité d'un homme qui n'oublie jamais rien ». Reçu du *Pays*, signé de Baudelaire, ajouté. — (Vente Dutacq. — Édouard Champion.)

— Les Fleurs du Mal; Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1857, in-12. Une note au crayon, sur le feuillet de garde, nous apprend que les corrections manuscrites de cet exemplaire ont été faites d'après celles de l'exemplaire offert à l'éditeur Pincebourde par Baudelaire. — (Vente Giraud Badin, 13-15 juin 1925. — Édouard Champion.)

— F. Montel, Baudelaire révolutionnaire. *Figaro*, 8 août 1925.

— F. Vandérem. Baudelaire et le *Salut public* [Journal qu'il fonde en 1848. Cf. notre chronique d'avril-juin. Très bon historique de la politique de B. à cette date]. *L'Éclair*, 13 juillet 1925.

H. Becque. — J. Coüet. Une exposition H. Becque à la Comédie-Française. *Revue des Bibliothèques*, janvier-juillet 1925.

Béranger. — Lettre à Marchais; Paris 1848. Au sujet de la révolution de 1848. Il recommande à Marchais, qui vient d'être nommé comme envoyé du gouvernement à Tours, plusieurs personnalités fidèles aux idées républicaines. « Je vous recommande la colonie de Mettray, que vous avez vue sans doute et à la fondation de laquelle j'ai assisté et un peu coopéré. Espérons, mon cher ami, que la République sauvera la France et que celle-ci sera reconnaissante pour ceux qui ont assumé une si grande responsabilité que l'éta-

blissement d'un gouvernement nouveau. » — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. J. Tisseur, à Lyon; Paris, 9 août 1851. Il le remercie de l'article publié dans la *Revue lyonnaise* sur Pierre Dupont et sur lui; il trouve excessifs les éloges qui lui sont prodigués. « J'ai bien envie de vous reprocher l'espèce d'assimilation que vous faites de Chateaubriand et de moi. N'avez-vous pas été entraîné, Monsieur, bien au-delà de votre pensée, en rapprochant ainsi de la grande figure littéraire de notre siècle le pauvre petit rimeur, qui n'apparaît qu'escorté d'un vieux grognard et de Frétillon. Je doute que, bien qu'il m'aimât autant qu'il pouvait aimer après une si longue vie, l'auteur des *Martyrs* eut bien pris ce rapprochement. Aussi en ai-je rougi pour sa mémoire, je ne puis vous le cacher. » — (Catalogue N. Charavay.)

— Lettre à M. Julien Bourson, 10 mars 1838. Lettre à propos des strophes qu'il lui a envoyées. — « Vous demandez, Monsieur, s'il convient de faire imprimer ce morceau. Si vous voulez m'en croire, vous n'en ferez rien. Je ne suis plus de ce monde, qui commence à m'oublier, et qui pourra demander à quoi bon? Ce n'est pas quand les Dieux s'en vont qu'on les excuse, et plus une divinité a été chétive, plus son départ a dû être prompt. Ne vous amusez donc pas à chanter les dieux morts, si vous voulez que le public accueille vos œuvres. — Il y a deux ou trois strophes, que je n'ai pas bien comprises et où vous semblez m'accuser d'incrédulité, ou au moins de scepticisme. Pour douter de ce que beaucoup de gens croient, il n'en résulte pas que je crois à rien; c'est à vos grands poètes panthéistes qu'il serait plus juste de faire ce reproche. Quant à moi, Monsieur, je vous souhaite une foi aussi inébranlable que la mienne, elle vous sera une grande consolation dans les misères de ce monde et vous conduira à une telle confiance en Dieu que vous y puiserez l'expérience du bonheur de l'humanité. Peut-être y a-t-il trace de cela dans mes chansons; mais vous êtes encore dans l'âge où l'on s'amuse plus de *Lisette* et de *Frétillon* que de quelques pensées plus sérieuses logées sur le même palier qu'elles, et réduites à maudire les inconvéniens du mauvais voisinage,... etc., etc. — (Vente Lemasle, 8 mars 1925. — Édouard Champion.)

Chateaubriand. — Lettres à la comtesse de Castellane. *Revue de Paris,* 1er août au 1er septembre 1925.

— Étienne Dupont. Un bourru bienfaisant : l'abbé de Chateaubriand [oncle de Chateaubriand, dont il est parlé dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*]. *Débats,* 20 septembre 1925. — (L. Auvray.)

— Samuel Rocheblave. Chateaubriand et l' « Infirmerie Marie-Thérèse ». *Le Flambeau,* 31 mars 1925.

— Ferdinand Boyer. Chateaubriand et le cardinal Consalvi (Lettres inédites). *Correspondant,* 25 septembre 1925.

— Marquis de Montmorillon. Au soir de la Restauration. M. de Chateaubriand, chef de l'opposition libérale, contre le ministère de M. de Villèle Extrait d'un ouvrage sous presse]. *Revue Bleue,* 19 septembre 1925.

— Marie-Jeanne Durry. Chateaubriand à Rome. Une nomination difficile : Nonce et ambassadeur. Documents inédits [Intéressante étude qui sera [reprise dans un prochain livre de Mme Durry]. *Figaro,* 18 juillet 1925.

— Lettre; Paris, 30 mai 1832. Il remercie pour l'envoi des dernières pages de Gœthe et déclare ne plus se mêler aux affaires de l'Académie. « Pourvu que le public m'accorde un peu d'estime dans ma solitude, je me félicite d'être loin des tracasseries littéraires et politiques. » — (Vente Siry, 29 avril 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre ; Paris, 1824. « Il y a bientôt trente ans que mon nom appartient au public. J'aime trop la liberté de la presse et je fais trop bon marché de ma personne pour me tenir jamais offensé de ce qu'on peut dire de moi. »

— Lettre au Comte... ; Paris, 1823. Demande d'exemption de service dans la garde nationale, pour un employé de son ministère. — (Catalogue 10, Kra. — Édouard Champion.)

B. Constant. — Lettre ; Paris, 21 prairial an VII. Lettre relative à la ferme de Coqueraumont, près de Rouen, qu'il avait achetée, en l'an III, au citoyen Havard. — (Catalogue 11, M^lle^ Charavay. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. Malandam, homme de loi ; Paris, 12 thermidor an VII. Il lui recommande la plus grande célérité dans le règlement d'une affaire.

— Lettre à M. Carnet. On a joint une lettre, seulement signée, sur un projet de loi relatif à la presse. — (Vente Siry, 29 avril 1925. — Édouard Champion.)

F. Coppée. — J. Monval. Huysmans et Coppée, d'après des souvenirs de Coppée et des lettres de Huysmans. *Correspondant*, 10 juillet 1925.

— Voir Samain.

P.-L. Courier. — Maurice Garçon. L'assassinat de Paul-Louis Courier. [Circonstances de l'assassinat et surtout historique des procès criminels qui suivirent.] *Débats*, 14 avril 1925. — (L. Auvray.)

— D^r^ Cabanès. La fin tragique de P.-L. Courier. *Revue Mondiale*, 1^er^ avril 1925.

— Numéro consacré à P.-L. Courier. Articles de R. Gaschet. — R. G. [Quatre lettres inédites] : — M. Levaillant, — C. Chassé, — P. Fuchs, — E. Gachot, — N. Sabord. *Figaro*, 4 avril 1925.

— L. Desternes. Histoire d'une légende. P.-L. Courier tué par les cagots. *Figaro*, 18 avril 1925.

M^me^ Desbordes-Valmore. — Lettre à M^me^ Garat ; Paris, le 15 février. « Si M. Garat a le courage de chanter les mauvais vers que je lui envoie, il est stoïque. — Je n'ai pas cherché à traduire l'italien, vraiment je n'en suis pas capable. Toutes les idées gracieuses qu'il renferme demanderaient un interprète plus digne que moi ; j'y renonce, jugez si la chose est impossible ! Faites ce qu'il vous plaira du reste ; si vous le lisez, il est mal ; si vous le chantez, il est bien », etc. — (Vente Lemasle, 8 mars 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à Mélanie Waldor ; 2 août 1851. « Dans ce grand ouragan qui pousse nos petites barques, je ne sais plus guère où je vas. M. Dumont n'imprime plus. Charpentier frissonne à la vue d'un manuscrit, et ces deux-là composaient pour moi toute la compagnie des éditeurs. En avez-vous un qui serait abordable ?... » — (Vente Siry, 29 avril 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à M^me^ Paul Nairac ; Lyon, 1829. « Je suis esclave, vous êtes esclave, nous sommes esclaves, et vous avez beau crier Liberté ! Liberté ou ti li ? disait un nègre ; il y a de l'ourika dans ma destinée.... Si un pauvre petit être comme moi était de quelque valeur dans ce monde, je vous ferais une description de ma situation bizarre ; mais qui ne sait que la vie est bigarrée ?... Vos confitures ont-elles réussi ? Moi je manque toutes mes romances. » — (Vente Kra, 9 juin 1915. — Édouard Champion.)

A. Dumas fils. — Deux billets, une lettre autographe et un double traité sur papier timbré, 1848-1851. Traités passés entre Alexandre Dumas fils

et Mirès pour la publication dans le journal « Le Pays » de l'ouvrage *Les Revenants* « qui, sous forme de roman, réunit dans un même cadre B. de Saint-Pierre, Gœthe, Paul et Virginie, Werther et Charlotte, Des Grieux et Manon ». La lettre est relative au même ouvrage. On sait que *Les Revenants* furent publiés l'année suivante en librairie sous le titre : *Le Régent Mustel*. — (Vente Dutacq. — Édouard Champion.)

— Lettre relative à une réunion d'artistes. « Je n'ai certainement pas eu la prétention de l'initiative dans la proposition que j'ai faite au Conseil suprême ; je savais au contraire répondre aux vœux et concentrer les projets d'un grand nombre d'artistes ; voilà pourquoi je me suis avancé. » — Catalogue 10, Kra. — Édouard Champion.)

— Dix-neuf lettres autographes. On y a joint trois lettres de sa femme et deux de ses cartes de visite gravées. — (Vente Lemasle, 8 mars 1925. — Édouard Champion.)

— Affaire Clémenceau. Mémoire de l'accusé. Paris, Michel Lévy frères, 1866. Envoi autographe sur le faux-titre ; le nom du destinataire a été coupé. On a ajouté deux lettres autographes de Dumas fils à Ernest Feydeau, et une longue lettre autographe de ce dernier, écrite à M^me^ Feydeau, datée de Luchon, et relatant les péripéties d'un voyage fait en compagnie de Dumas ; enfin une photographie de Dumas. — (Vente Giraud Badin, 13-15 juin 1925. — Édouard Champion.)

Flaubert. — Louise B. Dillingham. A source of *Salammbô* [L'histoire de Judith et d'Holopherne]. *Modern Language Notes*, février 1925.

— A. Coleman. Some sources of Flaubert's *Smarts* [*Ahasvérus* de Quinet, *Faust, Caïn* de Byron]. *Modern Language Notes*, avril 1925.

— R. Dumesnil. René Descharmes et la Correspondance de Flaubert [Étude sur Descharmes et ses travaux relatifs à Flaubert. Noter une très utile bibliographie des travaux non réunis en volumes] *Mercure de France*, 15 juillet 1925.

— Lettre ; vendredi soir, une demi-page in-8°. « Avec grand plaisir, ma chère Laure ! — Aie seulement la bonté de faire dire chez ma mère à quelle heure il faut se rendre chez toi. » — (Catalogue 197, Lemasle. — Édouard Champion.)

— Lettre inédite à Édouard Gachot ; Croisset, 1875. « La sincérité m'oblige à vous dire que le placement de votre œuvre me paraît difficile, sinon impossible. Les journaux regorgent de copie et aucun éditeur ne prendra la vôtre. Vous avez une grande imagination, beaucoup d'esprit et une instruction historique précoce ; vous êtes jeune, travaillez longtemps dans la solitude et sans idée de récompense, sans idée de publier. Faites comme moi : j'avais trente-sept ans quand j'ai imprimé *Madame Bovary*. Vous êtes perdu si vous pensez à tirer de vos œuvres un profit quelconque. Ne croyez pas que la vie d'un homme de lettres comme moi soit semée de fleurs, votre illusion est complète. »

— Lettre à un ami ; Croisset, 15 août 1878. « Moi je pioche d'une telle façon que je n'en pense plus. Ce qui me soutient, c'est la Haine du Bourgeois, laquelle ne fait que grandir par les études politiques auxquelles je me livre. Vous rappellez-vous que vous m'avez promis, juré, sur le Styx, de faire une édition de *Saint-Julien*, non pas illustrée, mais ornée d'une litochromie (*sic*) représentant le vitrail de la Cathédrale de Rouen. Il serait temps de s'y mettre. Et daignez me répondre, ou bien je fais courir le bruit que vous étiez un des assassins de la veuve Crémieux (ce qui est peut-être vrai, après tout ! on ne sait pas !) » — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

A. France. — Albert Bayet. La Pensée d'Anatole France. *Le Flambeau*, 31 mars 1925.

— J.-Lewis May. Anatole France. *The Edinburgh Review*, avril 1925.

— E. Henriot. Anatole France et P.-L. Courier. *Temps*, 14 avril 1925.

— H. Sée. Anatole France et l'histoire [Intéressante analyse de jugements en apparence contradictoires]. *Grande Revue*, juillet 1925.

— Manuscrit de Thaïs. Ce manuscrit commence à la page 133 : Le Papyrus, et s'arrête à la page 182. — (Vente décès de M. S... ; Foy expert, 22-23 avril 1925. — Édouard Champion.)

— Courrier de Paris. L'art de vivre dans l'avenir. Le téléphote. Réflexions sur divers sujets. Spiritisme. Manuscrit destiné au feuilleton d'un journal (vers 1880).

— Lettre à Mme Joséphine Boccard (sa gouvernante) ; Amsterdam, 1898. Il l'avise de l'envoi d'un colis de Rotterdam. « Ce colis vous causera sans doute quelque embarras par ses dimensions. C'est une peinture de plafond pour ma chambre. Si vous ne pouvez le faire entrer à la maison, je vous conseille de demander à Raynal, l'encadreur, de vous tirer d'affaire.... J'ai aussi trouvé en Hollande deux belles armoires, très profondes, mais qui pourront, je l'espère, passer soit par la porte, soit par la fenêtre. Enfin, ce qui vous fera plaisir, je rapporte un beau service à café et à thé. Comme rien n'est parfait en ce monde, il n'y a pas beaucoup de tasses à café. Mais on pourra se servir des tasses à thé, qui ne sont pas trop évasées, etc. — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

— Amiot. Anatole France et la Grèce. *Revue Hebdomadaire*, 10 octobre 1925.

— Lettre avec suscription à Ernest Lamy ; 1876. « L'amitié de quelques esprits tels que vous me paye largement de toutes les fatigues et de tous les dégoûts inséparables de la publicité. Gardez-moi aussi longtemps que vous pourrez l'attachement intellectuel que vous me portez. »

— Lettre à un ami (M. Samuel) ; Venise. « L'article m'a paru très flatteur. Je n'y ai rien trouvé d'inexact. Au reste je ne me suis jamais donné la peine de retenir l'ennuyeuse histoire de ma vie et de mes œuvres et je suis incapable de faire la critique de mes biographes, » etc.

— Lettre à Mme Joséphine Boccard ; 1910. Il donne des nouvelles sur l'état de santé d'une malade. « Je ne puis encore annoncer mon arrivée, mais j'ai hâte de me retrouver chez moi. » — (Catalogue 10, Kra. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. Chaignet ; 17 février 1891. Il le remercie de sa lettre savante, il en fera usage dans le quatrième volume de la *Vie littéraire*. Il lui fait observer que certain mot grec est compris dans le sens de pelle à vanner le grain par Alexis Pierron. — (Catalogue 23, H. Saffroy. — Édouard Champion.)

— Lettre à un ami ; Antibes. Lettre relative au traité de paix de la France avec l'Allemagne, lors de la dernière guerre. « Les journaux d'ici ne nous ont donné, ce matin, que la moitié du message Wilson qui fera grincer les dents en France et tout autant en Allemagne. La paix sans victoire, est-ce contentement ? La paix sans victoire, c'est andouille sans moutarde ; la paix sans victoire, c'est un gigot sans manche, comme disait certain inverti à une bonne fille qui ne pouvait lui offrir que ce qu'elle avait. La paix sans victoire ! ce n'est pas une paix boiteuse, c'est une paix cul-de-jatte », etc. — (Catalogue Lemasle. — Édouard Champion.)

— Anatole France et la Révolution Française [Son opinion vraie sur cette

Révolution. Lettres de P.-L. Couchoud et H. Sée]. *Annales historiques de la Révolution Française*, mai-juin 1925.

A. Glatigny. — Lettre à Stéphane Mallarmé ; Bad-Hombourg, s. d. (automne 1864). — Lettre dans laquelle le poète décrit très humoristiquement un voyage qu'il fait en Allemagne. « Il paraît que je suis en Allemagne. Mon polichinelle de destin m'a fourré dans le chemin de fer et me voilà à Hambourg où je propage la littérature française au moyen de la prose de Scribe, que je récite devant un auditoire charmé. Je crève de froid déjà et il paraît qne nous ne sommes encore que dans les teintes douces de l'hiver. Ça promet. Je profiterais bien de ma nouvelle position de citoyen allemand pour écrire à votre femme dans sa langue. Malheureusement je ne suis encore ni de la force de Gœthe, ni même de celle du premier garçon épicier venu de Francfort. Le premier-né est-il venu ? Comment appelez-vous ce monsieur ou cette dame ? » [L'enfant en question devait être Geneviève Mallarmé.] — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

M. de Guérin. — Voir Barbey d'Aurevilly.

J.-M. de Hérédia. — Les Trophées. A Paris, chez Alphonse Lemerre, 1893. — On y a joint un sonnet manuscrit de l'auteur, avec corrections et au verso une variante des deux tercets. — (Vente André Gide. — Édouard Champion.)

— Numéro consacré au poète. Articles de H. de Régnier, Ernest Prévost..., etc. Quelques lettres inédites. *Figaro*, 17 octobre 1925.

— Les Trophées, Paris, Alphonse Lemerre, 1893. On y a joint une lettre, 1877. — Lettre avec le *Sonnet d'Armor*... Vous trouverez dans le dernier vol. du Parnasse vingt-cinq sonnets de moi où vous pourrez puiser. Je vous en signale deux qui se rapportent un peu à la peinture de Lansyer : *Soleil couchant* et *Ar-mor*. J'ai toujours eu l'idée de faire une série de marines pour Lansyer. Je vous envoie quelques vers épars (rien n'est complet) dont vous pouvez tirer un joli parti en les encadrant dans une prose exquise. — Tournez la page et vous trouverez un sonnet breton que je n'ai jamais imprimé, le trouvant médiocre. Peut-être vous servira-t-il. Suit le sonnet d'Armor :

> Pour que le sang joyeux dompte l'esprit morose
> Il faut tout parfumé du sel des goémons
> Que le souffle éternel dilate les poumons.

(Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à Philippe (?) s. l. n. d. — « L'étude dont vous parlez est la première que Lansyer ait vendue. C'est moi qui ai eu le plaisir de lui donner la première preuve palpable de son talent. C'est alors que vous lui adressiez (ou que le poète adressait au peintre) du fond d'un vieux manoir breton, tout enguirlandé de vignes vierges, de passiflores et de jasmins, perdu au fond des bois qui bordent la rade de Morlaix, ce sonnet..., etc. » — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

V. Hugo. — Labbé de la Mauvinière. Victor Hugo au sacre de Charles X. *Revue Hebdomadaire*, 26 septembre 1925.

— P. Maury. Cérigo ou un Épisode de l'hellénisme en France [*Cérigo* des *Contemplations* a pour source le *Voyage à Cythère* de Baudelaire et les deux poèmes s'inspirent d'un article de Gérard de Nerval dans l'*Artiste*]. *Mercure de France*, 15 octobre 1925.

— Lettre à M. Barba ; 18 mai 1830. Lettre relative à « Hernani ». — (Vente Lemasle, 8 mars 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à un proscrit. Hauteville-House (Jersey), 1859. — « Cher proscrit,

car vous ne pouvez perdre ce titre et il y a de la consécration dans la proscription... Je vous envoie du fond du cœur mon plus sympathique serrement de main... Vous avez le bonheur que l'avenir compte sur vous. Votre pensée est un de ces vases profonds qui gardent la flamme. Je n'ai pas besoin de vous dire : Courage. Mais je vous dis : Espérance. » — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

— A. Le Breton : Réalité et fiction : Le vrai Picpus des *Misérables*. [Relation très intéressante de la découverte, faite par l'auteur, du couvent que Victor Hugo transporta dans le faubourg Saint-Antoine — et qui subsiste dans la rue Lhomond]. *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1925. — (Ch.-H. Boudhors.)

Huysmans. — Paris, Tresse et Stock, 1891, in-12. Édition originale. La page de garde est couverte par une longue et curieuse note autographe de Huysmans, sorte de glose sur son ouvrage : Là-bas, c'est le pays de la sorcellerie et du rêve ; le diable y règne, et les mégères y officient ; on y égorge des nouveaux-nés,... etc. (19 lignes). — (Catalogue Milhau. — Édouard Champion.)

— Le Drageoir aux Épices. Paris, Librairie générale, 1875, in-16.

Seconde édition, tirée à 300 exemplaires.
Sur le faux titre cet envoi autographe :

A P. Alexis
les premiers vagissements
de son ami.
J.-K. Huysmans.

— L'Oblat. Paris, Stock, 1903. Édition originale, à laquelle on a ajouté trois lettres autographes de Huysmans, adressées à M. l'abbé Louis Le Cardonnel, 1902-1903. Huysmans y parle de l'*Oblat*, de l'état d'esprit des moines bénédictins, de quelques Pères de cet ordre, de sa vie au monastère de Ligugé et de son retour à Paris : « L'on travaille, — je m'en aperçois — autrement mieux à Paris où les idées se renouvellent — et j'ajoute qu'au point de vue piété, on y est également infiniment mieux — avec les exquises églises et les chapelles imprégnées de prière qui s'y trouvent. » (Vente Giraud-Badin, 13-15 juin 1925. — Édouard Champion.)

— Importante collection d'ouvrages de Huysmans avec dédicaces, lettres, manuscrits, documents divers. — (Catalogue hors série Gaillandre. — Édouard Champion.)

Lamartine. — Mme R. Michaud-Lapeyre : Lamartine à Aix-les-Bains ; La colline de l'inspiration. [Habitante de la région, Mme M. L..., guidée par le « Nouveau vade-mecum à Aix », publié (en ?) par le docteur Auguste Forestier, et introuvable aujourd'hui, a reconnu le lieu où fut composé le poème *Le Lac*, Lamartine en avait remis l'exacte description, en 1848, au Dr François et au ministre Hippolyte Carnot, et le docteur Forestier aida à leur recherche. Autre preuve : un portrait de *Lamartine écrivant le Lac*, par Demahis (1829), aujourd'hui appartenant au Dr Michaud, de Chambéry. C'est donc sur la colline de Tresserve, et non au cap Saint-Innocent, qu'en septembre 1817 Lamartine composa ce poème]. *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1925. — (Ch.-H. Boudhors).

— A. Lafont. Le poème des *Pêcheurs* de Lamartine est-il retrouvé? [Poème qui devait suivre *la Chute d'un ange*. Il n'a jamais été écrit et est devenu *Graziella*.] *Revue Bleue*, 15 août 1925.

— M. Levaillant. La Jeunesse inquiète de Lamartine [Synthèse vivante et précise]. *Revue Hebdomadaire*, 29 septembre 1925 et suiv.

— L. Barthou. Lamartine et Aimé Martin [notice précise sur leurs relations et lettres inédites]. *Revue de Paris*, 1er octobre 1925 et suiv.

— Comte de Sainte-Aulaire. Lamartine et la politique. *Revue de Paris*, 15 juillet 1925.

— J. des Cognets. Lamartine et le comte de Carné. *Correspondant*, 25 juin 1925.

— M. Camille Latreille publie quatre lettres d'A. de Virieu, et quelques-unes de Lamartine à son ami : discussion politique, après 1832, entre l'abstention du penseur, ou du sceptique, et le devoir d'agir, « d'instinct », en suivant « son sentiment comme l'éclair ». *Revue de France*, 15 juillet 1925. — (Ch.-H. Boudhors).

— Louis Marq. Lamartine et Cappeau. [Que la lettre de Lamartine à Cappeau du 10 avril 1863 n'est pas une lettre personnelle, mais une lettre-circulaire envoyée aux abonnés, ou du moins à certains abonnés fidèles du *Cours familier de littérature*]. *Débats*, 30 avril 1925. — (L. Auvray.)

— Étude sur le cinquantenaire de la mort de Lamartine [revue de divers articles dans *Chroniques des Lettres Françaises*, juillet-août 1925].

— Lettre (à M. Valette) ; 19 octobre 1850. Dans la crise la plus sombre de son existence, la Providence semble l'éprouver au-dessus des forces humaines, le travail le distrait sans le consoler, aussi est-il très sensible au témoignage d'affection de quelques amis d'élite. — « Vivez et pensez en paix dans la région sereine pendant que nous luttons en bas. » — (Vente Lemasle, 8 mai 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. Martin d'Oisy. Il lui offre pour 1200 francs un tableau représentant la *Samaritaine* qui a coûté 6000 francs. — (Catalogue 157, P. Cornuau. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. Gatineau, libraire à Orléans ; Paris (rue Richelieu, 102), 19 avril 1852. Venant de fonder pour l'instruction historique et morale des masses un journal non politique intitulé le *Civilisateur*, il lui demande de concourir au rayonnement de cette publicité dans toutes les classes de la population, en recueillant des abonnements et en les transmettant : « Vous êtes le centre et l'agent naturel de toute saine littérature dans la ville et dans le département ». — (Catalogue 11, Mlle Charavay. — Édouard Champion.)

— Lettre à un ami. Lettre confidentielle relative à une « fâcheuse collision d'amour-propre » survenue entre deux magistrats. Lamartine cherche à apaiser le conflit parce qu'il s'intéresse à chacun des deux antagonistes. — On a joint une lettre à une dame dont il vante les talents musicaux. — Vente Siry, 29 avril 1925. — (Édouard Champion.)

— Graziella. S. l. n. d. 115 p. in-4, br. *Manuscrit original* d'une très importante partie de Graziella de la page 162 à 236 et de 311 à 326. Manuscrit sur papier au chiffre de l'auteur avec ratures, corrections, additions et suppressions. — (Catalogue h. série Gaillandre. — Édouard Champion.)

— Réunion de manuscrit, lettres autographes et pièces diverses. *La Discipline de l'Armée*, mss. autogr. signé, de 7 pages in-4. Trois lettres dont une très longue, adressées à Dutacq par Lamartine qui acceptait la situation de directeur politique du journal hebdomadaire *Le Dimanche* : questions d'émoluments, considérations sur la presse à l'époque, direction politique à imprimer au journal, etc. Année 1844. Plus une épreuve double sur papier timbré du

contrat préparé à cet effet, assurant à M. de Lamartine un traitement de 25000 francs par année, avec engagement pour trois années, et sept autres lettres de Lamartine ou de la main de Mme de Lamartine pour des rendez-vous divers. Une longue lettre à M. Mirès, destinée à la publication, et s'adressant aux lecteurs du *Conseiller du Peuple*. Six lettres diverses, 1854-1855. Une lettre à M. Milhau, datée de 1854, dans laquelle Lamartine, pressé par sa situation obérée, propose un important ouvrage : Histoire du Siècle des Médicis, publiable en six volumes qui lui auraient rapporté cent vingt mille francs. Joint le très rare prospectus des Œuvres complètes de Lamartine de l'édition Didot, 1849-50 (4 pages avec fac-simile de lettre), etc. — (Vente Dutacq. — Édouard Champion.)

Lamennais. — Deux lettres à son avocat, Millet ; Paris, 1852. Ces deux lettres sont relatives aux démêlés de l'auteur avec ses éditeurs, Pagnerre, Vaton, Lecou, Sagnier et Bray, au sujet de la publication de sa traduction du *Nouveau Testament*. « M. Pagnerre allègue que l'annonce du *Nouveau Testament*, traduit par moi, l'a forcé de vendre à M. Lecou, au prix de 1 franc l'exemplaire, ce qui lui restait des *Évangiles*. Admettons le fait. A qui a nui cette vente au rabais ? Évidemment à moi. Déjà le même cas s'était présenté entre MM. Pagnerre et Perrotin. Je leur avais vendu pour six ans l'*Imitation de J.-C.*, traduite avec des réflexions. Ils firent de l'ouvrage en question un tirage énorme qu'ils vendirent à une forte baisse. »

— Lettre au baron d'Eckstein ; 27 mars. « On vient de m'envoyer la *Revue Française et Étrangère*. Je n'ai lu encore que le commencement du morceau où vous parlez de moi. Vous dites que, selon moi, « la religion n'est que la charité pour le prochain, unie à certains éclairs de piété vers le créateur des mondes ». Je n'ai jamais rien dit ni pensé de semblable, et je vous ai dit à vous personnellement le contraire. Je réponds volontiers de mes opinions, mais non de celles qu'on me prête, et ce n'est pas, je le dis à regret, la première fois que j'ai été combattu par vous de cette manière que j'ai le droit, ce me semble, d'appeler peu loyale. » — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

Leconte de Lisle. — Lettre ; 10 mars 1889. Lettre dans laquelle il parle des *Erinnyes* qui vont être jouées à l'Odéon. Il parle aussi des *Poèmes Barbares*. — (Catalogue 157, P. Cornuau. — Édouard Champion.)

— Lettre ; Paris, 9 février 1891. Il écrit à un ami qui avait l'intention de lui dédier à lui et à sa femme un de ses romans et le prie de ne mêler en aucune façon le nom et la personne de sa femme à une publication littéraire. « Veuillez donc n'en rien faire, je vous prie. » — (Catalogue Au Vélin d'Or, 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre au poète John Payne ; Paris, 1871. Sur l'enveloppe on lit cette mention : « Confiée aux soins obligeants de mon ami et confrère Stéphane Mallarmé ». « L'intérêt littéraire que vous me témoignez en beaux vers pleins de couleur et d'originalité m'est doublement précieux, puisqu'il me vient d'un poète tel que vous, et qu'il me prouve, malgré la différence des races et des langues, qu'il y a une famille supérieure, la seule vraie peut-être, celle des esprits et des âmes. » — (Catalogue 10, Kra. — Édouard Champion.)

— Lettre à une dame ; Paris, 29 juillet 1885. Il lui indique quelques modifications à faire sur une pièce de vers dédiée à M^lle^ Émilie Le Forestier par la destinataire de la lettre de Leconte de Lisle. — (Vente Siry, 29 avril 1925. — Édouard Champion.)

P. Loti. — A. Le Breton. Pierre Loti, poète de la nostalgie. *Revue Universelle*, 1^er^ décembre 1924.

— Lettre à Monsieur.... « Je suis tout confus pour commencer ma lettre et ne sais quelles excuses vous faire. J'espère que vous me pardonnerez quand je vous aurai dit que, depuis bien des jours, des préoccupations graves, des tristesses m'ont empêché d'écrire à personne.... J'ai reçu l'ouvrage si intéressant que vous avez bien voulu m'envoyer. Merci de tout cœur pour le livre et la dédicace. S'il y a quelqu'un des miens que vous n'ayez pas et que vous désiriez, je prierai notre ami Jean Thorel de me le dire et je serai heureux de vous l'envoyer ? » — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

— L'Inde sans les Anglais. Paris, Calmann-Lévy, 1903. Une lettre de deux pages de Loti, en partance pour l'Inde, datée de *En mer*, dans laquelle il écrit : « ... La griserie de la mer et de l'Orient sont commencées pour moi, si vous saviez dans quel recul cela plonge les choses passées, et quel repos, quel rajeunissement d'âme... ». — (Catalogue n° 33, Maurice Dussarp. — Édouard Champion.)

— Au tombeau des Samouraïs. Manuscrit original de l'auteur avec lettre d'envoi du même. — (Catalogue 4, h. série, Gaillandre. — Édouard Champion.)

Joseph de Maistre. — Lettre ; 22 juillet 1813. Lettre à son fils Rodolphe. « Je ne puis croire à la paix, — comment imaginer que l'Autriche laisse échapper une occasion de s'émanciper et de dissoudre la ligne du Rhin ? et comment imaginer que l'autre recule ? La guerre éclatera donc encore... ma confiance moindre tient peut-être à l'âge, — vous êtes une fusée qui monte et moi je suis une baguette qui retombe.... » Au bas de la dernière page, de la main de son fils : « J'atteste que cette lettre non signée est écrite de la propre main de mon vénéré père. Le comte Rodolphe de Maistre. — (Catalogue n° 713, J. Baer et C^ie^, Francfort. — Édouard Champion.)

Mallarmé. — Une œuvre inédite de Mallarmé : *Igitur ou la Folie d'Elbehnon* [Œuvre de jeunesse inachevée publiée par les éditions de la *Nouvelle Revue Française*]. *Figaro*, 10 octobre 1925.

— Lettre à O'Sanghuessy, contenant un article. Article sur le théâtre et la littérature, dont le poète annonce l'envoi par ces mots : « Voici, en toute hâte, les quelques ondits dramatiques ou littéraires, presque absolument inédits, même en France, que j'ai pu recueillir dans mon monde, qui serait le vôtre. » Note sur le *Psautier* de Coppée, sur les *Mères ennemies* de Catulle Mendès, sur le *Gardien du Seuil* d'Émile Marras, « grands succès évidents. Mais la surprise absolue, c'est que le théâtre français, pour renouer mieux la tradition, ouvrirait avec un drame en un acte et en vers : *Le Glaive*, de Victor Hugo ». A noter que cet article est écrit dans un style exempt des recherches habituellement chères au poète.

— Les loisirs de la poste. Manuscrit. Poésies comprenant vingt-sept quatrains que le poète envoya à ses amis en guise d'adresse sur les enveloppes de ses lettres, dont voici un exemple :

Arrête-toi, porteur, au son
Gémi par les violoncelles.
C'est chez Monsieur Ernest Chausson,
22, boulevard de Courcelles.

Ces quatrains ont paru dans *Vers de Circonstances*. Voici ce qu'en dit le poète lui-même dans son introduction : « Cette publication est tout à l'honneur de la poste. Aucune des adresses en vers reproduites ici n'a manqué son destinataire ». Le poète ajoute que l'idée lui en vint à cause d'un rapport évident entre le format des enveloppes et la disposition d'un quatrain « par pur sentiment esthétique. Il les multiplia au gré de ses relations. »

— Lettre à Catulle Mendès ; Paris, 1893. Le plus grand intérêt de cette

lettre consiste dans son enveloppe qui porte, comme suscription, le quatrain suivant :

Monsieur Mendès, aussi Catulle,
A toute sa Muse debout,
Dispense la brise et le tulle
Rue, au soixante-six, Taitbout.

« Un délice, ma lecture tous ces jours, *La Grive des Vignes* : comme des morceaux qu'un jeu de vous, ou bravade répandit au journal, et je les aimais.... Soyons pédants, les deux formes fixes immortelles à côté du sonnet, la Ballade, cet entier poème, et notre chère chanson, le Rondel, — désarchaïsées, déromanisées, — vous les avez remises au point, pour toujours. »

— Lettre à Émile Verhaeren ; Paris, 1888. Lettre donnant de nombreux détails sur les projets littéraires du poète et ses relations avec les éditeurs. Elle ne porte pas d'indication d'année, mais les années 1882, 1888 et 1893 sont les seules dont le 15 janvier soit tombé un dimanche ; il faut éliminer 1882 et 1893 qui ne correspondraient pas à l'énoncé de certains faits contenus dans cette lettre, et la date 1888 est la seule acceptable. « Depuis jeudi j'essaie de mettre une soirée de côté pour vous lire, et je suis déjoué. Vous lire, vous savez ce que c'est pour moi : c'est, après une grande jouissance, une étude prolongée parmi la lampe. J'ai porté ces jours-ci chez Dentu (quel dommage ! rien n'est pourtant absolument fait) un volume de poèmes en prose. Deux cents pages et quatre illustrations en couleurs et à l'eau-forte de John Lewis Brown et Degaz (*sic*), Renoir, Mme Morisot, peut-être aussi de Monet. Titre : *Le Tiroir de Laque*. J'en ai demandé 500 francs, à défaut de cela je possède les *Poèmes* de Poe, traduits ; j'en demande 300 francs ; Vanier, qui s'est livré à toutes sortes d'escroqueries à mon adresse, a, depuis deux ans, une autorisation de tirage de ce livre, qu'il remet indéfiniment pour m'ennuyer et faute d'argent. Je tiens à sortir de cet impasse comme Dujardin m'a aidé à le faire pour la France. »

— *Pages*. Bruxelles, Deman, 1891. Une lettre à Armand Gouzien ; Paris. Lettre datée de la rue de Moscou, 29. « Coupez simplement, pour le *Courrier de France*, quelques lignes d'un article que j'ai aujourd'hui à l'*Illustration* : L'Exposition de Londres. Ce serait, par exemple, le passage relatif à l'architecture. Ceci parce que je désire m'accréditer près dudit journal. » — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

— *Pages*. Manuscrit et épreuves avec corrections autographes. Recueil formé de pages manuscrites et d'épreuves avec nombreuses corrections autographes de l'auteur, contenant les *Pages* complètes de Stéphane Mallarmé. Les *Pages* sont précédées de cinq feuillets manuscrits autographes : *Le Tiroir de Laque*. — (Vente André Gide. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. Rachet ; Paris, 6 juillet 1887. « Vous subissez la malechance qui annihile les jolis *Écrits pour l'Art*, à la veille de leur transformation superbe. Ruine de ce pauvre M. Dubedat, par autre chose du reste que la littérature ; et voilà l'étude sur Lycophron et moi qui ne paraîtra pas, là du moins. Je n'aperçois pas d'autre revue. Comme compensation à vos espoirs, je vous ferais, si vous trouviez à publier cette plaquette, une page d'avant-dire qui serait une « philosophie de l'obscurité ». Ces choses m'ont empêché de vous remercier comme il faut de l'envoi de vos *Notes sur nos Jeunes Gens*, qui sont charmantes d'humour et montrent un haut sens de tout. J'ai naturellement goûté l'étude sur le Quintessant, qui abonde en évidences : il y a de hautes pages d'esthétique subtile et forte où ma pensée aimerait à se mirer, si ce n'était d'abord bien à vous et dit une première fois ! » etc. — (Catalogue 197, Lemasle. — Édouard Champion.)

Maupassant. — G. Picard. Les Migraines de Maupassant. *Figaro*, 25 juillet 1925.

— F. Vandérem. L'amitié chez Guy de Maupassant. *Figaro*, 22 août 1925.

— François Montel : Les débuts littéraires de Maupassant, d'après une correspondance inédite. [Intéressante étude des projets et des débuts littéraires de Maupassant, et lettres de 1875 et de 1878, écrites par le jeune employé du ministère de la Marine à sa mère.] *Figaro*, 11 juillet 1925. — (Ch.-H. Boudhors.)

— A. Guérinot. Maupassant à Etretat. *Mercure de France*, 1er septembre 1925.

— M. Ségur. A propos de Maupassant. *Revue Mondiale*, 1er octobre 1925.

— Lettre à Th. de Banville ; 7 mai. Il n'a pu accepter son invitation parce qu'il est à Menton ; il lui fera envoyer de Bruxelles un petit volume : *Mademoiselle Fifi*. Il le prie de le prévenir s'il ne le recevait pas comme c'est arrivé pour *La Maison Tellier*. — On a joint un petit billet autographe signé à M. R. Baschet. — (Vente Siry, 29 avril 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre. Il demande les vingt-cinq premières pages de *Bouvard et Pécuchet* pour faire un extrait dans le *Gaulois*. — (Catalogue 157, P. Cornuau. — Édouard Champion.)

Mérimée. — P. Arrighi. Mérimée fait le mort [Anecdote qui semble authentique, selon laquelle Mérimée aurait joué le rôle de cadavre pour entendre le *vocero*]. *Nouvelles Littéraires*, 3 octobre 1925.

— G. Courtillier. Lettres inédites [à Morati et à Sigaudy]. *Revue de la Corse*, mai-juin 1925 et suivant. — (P. Trahard).

— M. Genty. Charles Robin, médecin de Mérimée [Intéressant]. *Le Progrès Médical*, n° 9, 19 septembre 1925, p. 65 ; avec trois gravures, dont un portrait de Mérimée. Un second article paraîtra sous peu. — (P. Trahard.)

— Lettre au maréchal Vaillant, 1854. « Je n'ai pu vous exprimer plutôt (*sic*) combien j'étais flatté de faire partie de la commission chargée, sous votre présidence, de la publication de la correspondance de Napoléon Ier, etc. » — (Catalogue 10, Kra. — Édouard Champion.)

— Lettre. Réponse à une invitation. — (Catalogue 23, H. Saffroy. — Édouard Champion.)

Michelet. — Quatre lettres. Dans la première (3 p. in-8°, datées de Fontainebleau, 12 juin 1857), Michelet parle de son *Richelieu* qui vient de paraître. « C'est une œuvre de critique difficile, où j'ai été obligé, avant d'écrire, d'ôter d'abord les 500 charretées de plâtras qu'on avait jetées sur l'Histoire. Il est incroyable combien la presse a été employée au XVIIe siècle pour obscurcir les lumières que pouvait donner la presse d'un autre côté. J'aurais fait des volumes de commentaires si j'avais voulu faire connaître au public ce travail préalable. » La seconde, 1 p. in-8°, datée de Saint-Georges, près Royan, mais sans indication d'année, est de 1859. Michelet y félicite son correspondant d'une pièce admirable, où il a dit *la pensée de la France*. La troisième (3 p. in-8°, du 1er juin 1861), traite des rapports de la religion et de la politique. « Au total, ma pensée est celle-ci : les dynasties passent et le clergé reste. Notre servilité politique dérive de la servilité religieuse que nous inculque le christianisme. Ceci est notre foi à M. Quinet et à moi. Nous avons senti la Révolution perdue le jour où, sur la place du Panthéon, l'archevêque planta les arbres de la liberté venus du jardin des dames du Sacré-Cœur. Buchez, Bastide, Corbon, etc., applaudissaient. » Dans la quatrième (1 p. in-8°, du

4 octobre 1867), le grand historien regrette de ne pouvoir encore « faire les Césars ». Il fera auparavant des « choses d'actualité plus prochaine, car, comme dit le Richard III de Shakespeare, je me sens mille cœurs. » — (Vente Andrieux, 2-3 mai 1924. — Édouard Champion.)

A. de Musset. — A. Lodi. A. de Musset lauréat du concours général. *Figaro*, 25 juillet 1925.

Millevoye. — Lettre à sa mère ; Paris, decadi. Affectueuse lettre ; il la prie de lui écrire souvent afin d'abréger la durée de leur séparation. Sur le second feuillet, Millevoye a écrit une lettre, également aut. sig., à ses tantes, pour les informer de sa préparation aux examens. — (Catalogue N. Charavay.)

A. de Musset. — Voir G. Sand.

G. de Nerval. — A. Cœuroy. G. de Nerval musicien [Pas de documents nouveaux, mais précis et intéressant]. *Grande Revue*, septembre 1925.

Nodier. — Lettre à Raoul Rochette. « Nous avons besoin (pour le *Voyage pittoresque de la France*) de la communication de quelques médailles. Elle vous sera demandée par MM. de Taylor et de Visconti. » — Lettre du Comte Decazes à Charles Nodier, Paris, 1816 : « Le Roi, informé que votre situation personnelle n'était pas digne de votre caractère et de votre talent, vient de vous accorder une pension de 1 500 francs sur les fonds des journaux. » — Lettre de Corbière, ministre de l'Intérieur, à Charles Nodier, 1822. Nomination de Charles Nodier au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur. — (Catalogue 10, Kra. — Édouard Champion.)

Ozanam. — De Lanzac de Laborie. Frédéric Ozanam. [A propos du livre récent sur Ozanam, de M. Georges Goyau. Utilise dans cet article des lettres adressées à Claude Fauriel par Ozanam et par son beau-père, le recteur Soulacroix, conservées à la bibliothèque de l'Institut.] *Débats*, 27 juin 1925. — (L. Auvray.)

Ponsard. — Lettre adressée à l'imprimeur Timon, à Vienne. Il lui dit qu'il a un gros succès, « la recette est de 3 à 4 000 francs, alors que les autres théâtres font tout au plus 2 000. — On répète *Horace* au Théâtre-Français, ce qui me retiendra encore ici pendant une huitaine de jours. » — (Catalogue n° 42, Cumin frères, Nice. — Édouard Champion.)

E. Renan. — M. Wolff. Du nouveau sur la famille Renan. M^me^ Cornélie Renan [femme de Renan]. *Nouvelles Littéraires*, 3 octobre 1925.

— La Chronique a omis de signaler le Bulletin de la Société Ernest Renan qui a publié jusqu'à ce jour onze fascicules. On y relève notamment : J. Pommier : A propos du chapitre XXV dans la treizième édition de la *Vie de Jésus* [ses variantes], fasc. 3. ; H. Cordier : Les relations entre E. Renan et G. Maspero, fasc. 6. ; F. Macler : Un dossier E. Renan à la bibliothèque de l'Université d'Amsterdam, etc.

— J. Pommier. Renan et Strasbourg [Intéressant]. *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses*. Janvier à juin 1925.

— Article sans titre. Réflexions sur le rôle terrestre de la Providence. « Envisagé au point de vue des récompenses ou des châtiments de l'individu, ce monde-ci sera un sujet de dispute éternelle et Dieu infligera toujours d'énergiques démentis aux maladroits apologistes qui voudront défendre la Providence sur cette base désespérée. Le scandale qu'éprouvait le Psalmiste en voyant la paix des pécheurs, la colère de J.-C. contre la prospérité de l'impie

sont des sentiments justifiés en tous les temps... L'humanité fait du divin comme l'araignée file sa toile. La marche du Monde est enveloppée de ténèbres, mais il va vers Dieu. » — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

A. Rimbaud. — Gustave-L. van Roosbroeck. Decadence and Rimbaud's sonnet of the vowels [Intéressante étude des interprétations de ce sonnet]. *The Romanic Review*, avril-juin 1925.

— M. Coulon. Du Rimbaud inédit. [Lettre et quatrain de Rimbaud à Banville]. *Nouvelles Littéraires*, 10 octobre 1925.

P. de Saint-Victor. — P. Bourget. A propos d'un centenaire. Paul de Saint-Victor. *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1925.

Sainte-Beuve. — Lettre datée du 30 novembre 1852. Lettre par laquelle Sainte-Beuve expose les raisons qui le décident à quitter le *Constitutionnel* pour donner des articles au *Moniteur*. — (Vente Dutacq. — Édouard Champion.)

A. Samain. — Bocquet. Albert Samain fonctionnaire. *Mercure de France*, 15 août 1925.

— Commémoration d'A. Samain à Magny-les-Hameaux, 7 juin 1925. Brochure. Paris, *Mercure de France*.

— J. Monval. A. Samain et F. Coppée. Lettres et vers inédits. *Correspondant*, 25 août 1925.

— Les Nourritures terrestres. Paris, Société du Mercure de France, 1897. On y a joint une très longue lettre autographe signée d'Albert Samain à André Gide, relative aux *Nourritures terrestres*. « ... Ce qui m'a frappé pardessus tout, c'est cette véhémence de conviction, cet emportement, cette ferveur, enfin, pour me servir de votre mot favori, qui, d'un bout à l'autre du livre, brûle à travers les pages et communique peu à peu à l'âme sa fièvre, j'oserai dire sa frénésie.... Des formules comme celles-ci me remuaient profondément :

Que ta vision soit à chaque instant nouvelle.
Le sage est celui qui s'étonne de tout,

avec les dix lignes définitives qui suivent, et commentent.... On dit que, dans l'ordre naturel, tout organisme, arrivé à sa plénitude, éprouve le besoin de se répandre au dehors, de se donner ; et la satisfaction de ce besoin, par l'admirable enchaînement des lois, devient alors pour lui, dans un maximun de vie, son maximum de jouissance. Ne serait-ce point là l'équivalent de ce phénomène moral de prosélytisme qui se passe dans les âmes riches et généreuses (creuser ce mot généreux, génération, engendrer) ? Nathanaël, en ce cas, m'apparaîtrait bien comme le fils très cher et très vivant de vos entrailles, l'enfant adoré de vos plus beaux « instants » et vraiment le meilleur de vous-même donné aux hommes comme une brûlante semence de bonheur et de vérité,... » etc. — (Vente André Gide. — Édouard Champion.)

— Lettre à M. Dennery ; Lille, 1900. Il se plaint du temps : « Avez-vous jamais vu un mois de mai pareil ? Moi je trouve que c'était à pleurer.... Toujours le vent, l'affreux vent froid qui me fait tousser comme une bête et me calfeutre dans ma chambre où j'achève de m'anémier. » Parlant de la guerre des Boers : « Voilà tout à l'heure ces cochons d'Anglais à Prétoria ; moi ça me fait bouillir et en même temps ça me rend tout triste. Cet écrasement d'un petit peuple sans personne à son secours, c'est odieux, et il faut se ronger les poings en silence. Si vous lisez le *Temps*, les démonstrations des Anglais à chaque petite victoire, c'est dégoûtant. Eux qu'on représentait si maîtres

d'eux-mêmes, toujours pour nous faire honte. Enfin.... » — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

George Sand. — Hubert Morand. George Sand et le concours hippique. [Montre comment elle encouragea, par sa présence d'abord, par un long article de journal ensuite, un concours hippique en province, à Mézières-en-Brenne, dans le département de l'Indre ; publie une lettre, jusqu'à présent inédite, de George Sand à M. Navelet, un des promoteurs les plus ardents du Cercle hippique de Mézières-en-Brenne, datée du 12 juillet 1846.] *Débats*, 15 mai 1925. — (L. Auvray.)

— Lettre à Mme d'Auribeau ; Nohant, 5 octobre 1860. Elle s'excuse de ne pas lui écrire parce qu'elle veille jusqu'à quatre heures du matin à écrire drames et comédies pour le singulier petit théâtre de Nohant. Dans un mois elle reprendra sa chaîne de travail ; elle a traité pour plusieurs années avec la *Revue des Deux Mondes*. — (Catalogue N. Charavay.)

— Feugère. George Sand et A. de Musset [Étude intéressante]. *Revue des Cours et Conférences*, 15 juillet 1925 et suiv.

— E. Ripert. G. Sand et la Provence. *Figaro*, 8 août 1925.

— Lettre à Delacroix ; 21 janvier 1846. Lettre à un artiste qui était éprouvé par de grands chagrins. Elle le réconforte et lui parle de son art. Elle lui conseille de donner le coup de grâce à M. Ingres qu'elle a admiré dans l'enfance de son sentiment des arts, en même temps que les symphonies en cuivre de Berlioz. « Je remercie le soleil du bon Dieu de m'avoir ouvert les yeux et les oreilles, car il faut être paralytique pour tomber dans de telles erreurs. » — Vente Siry, 29 avril 1925. — Édouard Champion.)

— Pièce ; avril 1848. C'est un fragment d'un *Bulletin de la République*, écrit entièrement de la main de George Sand, avec des corrections et des ratures. Ce bulletin est relatif aux journées du 20 avril et du 5 mai. — (Vente Siry, 29 avril 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à M... ; Nohant, 20 octobre 1849. Lettre au sujet de la fondation d'un journal. « Je ne patrone en aucune façon le Journal que l'on désire fonder. La pensée qui a dominé ce projet est celle de n'en faire l'instrument de personne et je ne croyais pas que l'on pût me soupçonner de me préoccuper de mes affections quand il s'agit de faire une propagande de principes. Ce Journal devant être l'expression du même sentiment qui m'anime, je lui apporte mon concours avec le plus grand zèle et le plus sincère dévouement. Permettez-moi de vous dire que M. F... ne me paraît pas sérieusement en cause dans les méfiances que vous m'exprimez. Je crois qu'elles portent sur moi, et pour vous rassurer, je vous dirai que je suis simplement actionnaire de ce Journal et qu'aucun de mes amis n'y aura de privilège personnel. On désire que ce Journal soit l'expression de la démocratie pure et simple, et que la solidarité porte sur le plus grand nombre possible d'adhérents. Toute autre manière de procéder serait faite pour inspirer des soupçons au peuple dans un temps où beaucoup de bourgeois pensent moins à lui qu'à eux-mêmes, et c'est dans la prévision de cette méfiance que je n'approuverais pas une publication dont un capitaliste isolé, quel qu'il fût, prendrait les frais à sa charge. » — (Catalogue 11, Mlle Charavay. — Édouard Champion.)

Scribe. — Lettre à MM. les membres du Comité du théâtre impérial de l'Opéra-Comique ; Paris, 1812 ou 1813. Lettre écrite à l'âge de vingt-et-un ans environ. « La bonté avec laquelle vous avez daigné accueillir *Une demi-heure de Richelieu* m'encourage à vous faire une demande. Je sens qu'il me manque beaucoup de choses, mais entre autres cet usage de la scène que ne peut pos-

séder un jeune homme et qui ne s'acquiert que par la pratique et l'habitude du théâtre. C'est cette science que je voudrais avoir. Elle m'est nécessaire pour quelques autres ouvrages que je désirerais soumettre à votre jugement. C'est pour les rendre plus dignes de votre approbation que j'ose solliciter mes entrées. » — La pièce dont parle Scribe : *La Chambre à coucher ou Une demi-heure de Richelieu* a été représentée à l'Opéra-Comique en 1813. C'est Guenée qui en avait fait la musique. — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

Mme de Staël. — P. Gautier. Le comte d'Haussonville et Mme de Staël [à propos du livre du comte d'Haussonville : « Mme de Staël et Necker d'après leur correspondance inédite »]. *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1925.

— Lettre à Pougens ; Coppet, 10 mai 1798. Elle l'autorise à mettre en vente la deuxième édition de ses *Lettres sur Rousseau*. — (Vente Siry, 29 avril 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre adressée à M. Aug. de Guiguer, président du Tribunal du canton de Vaud. Elle parle d'un procès en cours et dit à M. de Guiguer qu'elle a vu le duc de Wellington pour son protégé. Datée de Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 105, ce 10 décembre.... — (Catalogue Au Vélin d'Or, 1925. — Édouard Champion.)

— Quatre lettres à Mme Charrière de Leuil ; Nyon, Zurich et Lausanne. Lettres écrites pendant la Révolution et tout empreintes de l'inquiétude qui agitait les esprits à cette époque. « Je meurs depuis un mois de tous les genres d'inquiétude. Un de mes amis a été arrêté ; j'ai envoyé à Paris pour savoir de ses nouvelles et ce n'est que depuis hier que j'ai la certitude de sa liberté. J'ai reçu une lettre de cette pauvre Mme de La Fayette qui, à travers les jacobins qui l'emprisonnent aussi, a trouvé le moyen de me parler de la liberté de son mari.... Dites-moi s'il y a rien de pareil à cette peur que fait le roi de prusse à tous ses fidèles sujets. En présence d'une révolution de france, comment a t'on ce respect pour un roi qui n'est pas de beaucoup supérieur à tous les prussiens. Enfin cela vaut encor mieux qu'une république. » Les lettres de Mme de Staël sont fréquemment sans signature. — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

Stendhal. — J. Boulenger. Du Stendhal inédit [Notes sur un exemplaire des *Promenades dans Rome*]. *Revue Universelle*, 1er octobre 1925.

— Ch. Simon. Les Souvenirs du baron de Strombeck et de Louis Spach sur Stendhal. Paris, Édouard Champion, 1925. (Brochure de 15 p.)

— H. Martineau. L'héritage paternel de Stendhal. *Revue du Siècle*, 1er juillet 1925.

— *La Chronique des Lettres françaises* publie assez régulièrement des *Notes* sur *Stendhal*, relevé et analyse des articles et études sur Stendhal.

— E. Henriot. Stendhal à Iéna et à Brunswick [Discussion sur la présence de Stendhal à la bataille d'Iéna]. *Le Temps*, 7 avril 1925.

— Lettres au libraire Renouard ; Paris, 27 juillet 1817. Il lui demanda le compte de ce qu'il a vendu des *Lettres d'Haydn*. — (Vente Siry, 29 avril 1925. — Édouard Champion.)

— Voir Balzac.

Sully Prudhomme. — Lettre à un confrère. Paris, 14 juin 1880. « Votre érudition et votre compétence de poète donnent beaucoup de prix pour moi à votre approbation comme aussi à vos réserves. »

— Lettre. Jolie lettre à un ami qui aime les poètes. « Ne pas faire de vers lorsqu'on aime la poésie c'est un témoignage d'héroïsme ou de bon sens supérieur; dans tous les cas c'est un gage d'impartialité dans le jugement et tous ces titres sont également recommandables à mes yeux. » — (Catalogue 23, H. Saffroy. — Édouard Champion.)

Augustin Thierry. — A. Augustin Thierry. La princesse de Belgiojoso et Augustin Thierry [Histoire de leurs relations et lettres inédites]. *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1925 et suiv.

Verlaine. — Armand Lods : Les Préfaces de Paul Verlaine. — Énumération des *Préfaces* accordées par Verlaine, depuis Rimbaud (1886) à Maurice Boukay (1893), en passant par Henri d'Argis (*Sodome*), Eug. Vermersch (*L'Infamie humaine*), Georges Suzanne (*Premiers Poèmes*), Emile Boissier (*Dame Mélancolie*). *Figaro*, 4 juillet 1925. — (Ch.-H. Boudhors.)

— G. Picard. Verlaine jaloux de Moréas. *Figaro*, 20 juin 1925.

— G. Kahn. Metz et Verlaine. *Figaro*, 27 juin 1925.

— Lettre à Vanier, s. l. n. d. « Humble supplique (pas pécuniaire ! !) à très haut et très puissant seigneur Léon Vanier. Prière d'insérer dans le premier bouquin, Ganymède et le prélude ou prologue aux Invectives. Comme ça avec l'Avertissement tout à fait en tête je crois que ça ira. Ah ça ! pourquoi êtes-vous si serré surtout quand il y a de la copie impayée chez vous? Je ne vous demande pas des sommes fabuleuses. Mais vous comprenez bien que Philomène, qui est d'une inépuisable complaisance pour moi, a quelque droit à quelques sollicitudes de ma part. » — (Catalogue 10, Kra. — Édouard Champion).

— Lettre. Paris, 1891. « Je vous présente Mme Krynsinska, musicienne de très grand talent, qui désirerait faire entendre des mélodies sur mes vers avec le concours de Mlle Dorsy (de l'Odéon). Je vous serais obligé d'apporter cette modification à un programme d'ailleurs si intelligemment et gentiment ordonné. »

— Carte postale à Aman-Jean, peintre, hôpital Saint-Antoine, salle Bichat, février 1896. Quittant l'hôpital vendredi pour la rue Descartes, il l'invite à reprendre un de ces jours le portrait et à avoir un « bon bout de causette » avec lui.

— Puvis de Chavannes. Sonnet, janvier 1895.

« Victor Hugo, soleil dont tous sont le Memnon,
Donnant à nous sa lyre étoilée et fleurie,
Extase du poète, orgueil de la patrie,
Honneur du genre humain qui se lève à son nom. »

(Catalogue 10, Kra. — Édouard Champion.)

— Deux cartes postales (en anglais) à Émile Le Br..., Paris, 1888-1889. Traduction française ajoutée. Correspondance au sujet d'affaires intimes un peu obscures. « Reçu une lettre et la visite du « Révérend » à l'énorme dette. Reçu une lettre du « provincial » (rien de l'homme aux panonceaux) qui me donne à entendre que le paiement définitif est renvoyé au milieu de mai. Tellier, dans son article du *Parti National* sur la statue d'Homère, me semble commettre une erreur en prêtant une intention ironique et irrespectueuse à Ch. Baudelaire au sujet d'Homère. Maurice Barrès est disposé à écrire la notice pour sa caricature de moi dans la *Revue illustrée*... ».

— Lettre datée de l'hôpital Broussais, à De Brons, 1887. « Pas de nouvelles

de Rethel ; que faire ? Il paraît qu'il y a des acheteurs de créances à qui l'on pourrait céder l'affaire pour une perte relativement petite. Petite ou grande, pourvu que je palpe quelque peu de ces espèces, ça ferait ma botte extrêmement. »

— Lettre de Paul Verlaine à un directeur de théâtre, avec trois mots de Jean Moréas. Paris, 1891. « Je vous recommande expressément Mlle Denise Ahmers, que j'aurais grand plaisir à voir participer à la représentation qui sera donnée dans le courant du mois. Le talent de cette artiste m'est tout particulièrement sympathique. » Moréas a ajouté : « Mêmes vœux de Jean Moréas ». — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

— Lettre à un poète. Paris (hôpital Broussais), 1890. Une des rares lettres où le poète donne des détails sur sa famille. « Ma famille maternelle est d'Arras et des environs. Ma mère était une Dehée, un nom qui ne doit pas vous être inconnu. J'allais, enfant, chez des parents, à deux lieues d'Arras et environs : Fampoux, Rœux, Plouvain, et dans le Nord, Lécluse et Douai. Dans ces dernières années, de 1875 à 1885, ma mère était revenue à Arras et j'allais la voir souvent. Je connais donc à merveille la bonne vieille. — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

Verhaeren. — *L'Evêché* ; poème aut. ; quelques ratures et corrections :

Comme un crucifiement multiplié
Ceps et rameaux liés
Au long des murs des cours épiscopales
Lourdes de fruits, les vignes d'or s'étalent.

— *Les Heures d'après-midi.* Exemplaire en premières épreuves, avec très nombreuses corrections d'auteur aut. ; épreuves avec remaniements, ratures et très nombreuses suppressions.

— *Les villes à pignons.* Exemplaire en premières épreuves pour l'édition de 1910, avec très nombreuses corrections d'auteur. Un grand nombre de vers sont biffés et remplacés par des variantes ou supprimés tout à fait, ce qui permet de reconstituer la pensée première de l'auteur, souvent bien différente du texte imprimé. — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

— *La Vie à l'étouffée.* Poème ms. Ce poème fait partie du recueil : *Toute la Flandre* ; vol. III : *Les Plaines* ; mais notre manuscrit, qui comporte dix vers de plus que l'imprimé, présente l'inspiration du premier jet, complètement transformée dans la suite par les modifications nombreuses que le poète y a apportées. Voici les débuts respectifs des deux versions qui permettent de suivre le laborieux travail auquel se livrait l'auteur avant de parvenir à la perfection qu'il désirait obtenir.

NOTRE MANUSCRIT.

Sous le ciel sourd ( ) et las
Courant comme autant de trophées
Les meules d'or qui se tassent là-bas
Les villages l'hiver vivent à l'étoufée (*sic*)
Au fond des clos parmi les purins gras
Sur le mont des fumiers que la fourche échaffaude (*sic*)
Les litières, pailles et bouses chaudes,
Fument par tas...

TEXTE IMPRIMÉ.

Les villages, l'hiver, vivent à l'étouffée
Dans les enclos boueux et les pacages gras.
Autour des vieux fumiers que la fourche échafaude,
Les litières jaunes et chaudes
Se renversent par tas.

Les Matins ardents, Bruxelles, Deman, 1904 ; exemplaire en premières épreuves, avec très nombreuses corrections autographes. Épreuves avec nombreux remaniements, ratures et changements de ponctuation. — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

A. de Vigny. — E. Henriot. Alfred de Vigny et Marie Dorval. [D'après les épreuves du livre de Coupy déjà utilisées dans l'article de M. Lods signalé dans notre n° d'avril-juin. Très bon historique de l'ensemble de la liaison]. *Temps*, 13 mai 1925.

— P. Moreau. La pensée d'A. de Vigny [à propos du livre de M. M. Citoleux sur A. de Vigny]. *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1925.

— Lettre 12 juillet 1849. — (Catalogue 157, P. Cornuau. — Édouard Champion.)

Villiers de l'Isle-Adam. — Diverses œuvres de Villiers avec divers documents. (Catalogue hors série Gaillandre. — Édouard Champion.)

Zola. — Lettre à Maupassant, 1888. « Comme je recevais votre lettre, une personne amie venait de me poser la même question. Ma réponse doit être connue en haut lieu et je vous prie de m'excuser si je ne puis vous la formuler par oui ou par non. Vous comprenez sans doute pourquoi... Votre bonne lettre m'a beaucoup touché et je vous en remercie. »

— Lettre à Huysmans. Médan, 1890. Je vous remercie pour le chapitre des *Scènes de la Vie de Bohème*. Il y a là matière à un amusant article, mais j'attendrai pour le faire... J'ai écrit en Russie pour avoir la nouvelle que dénonce l'*Intransigeant*. Écrivez-moi, quand votre journal sera définitivement arrêté. » — (Vente Kra, 9 juin 1925. — Édouard Champion.)

— *L'Assommoir*. Paris, Charpentier, 1877. Avec une lettre adressée à Remacle, relative à l'*Assommoir*. — (Catalogue Lemasle. — Édouard Champion.)

Histoire générale du XIX*e *siècle. — A. Thérive. Coup d'œil sur l'histoire littéraire du dernier siècle. *Nouvelles Littéraires,* 12 septembre 1925.

Histoire de la Librairie. — Mémoire sur la situation actuelle de la contrefaçon des livres français en Belgique présenté à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique par le comité de la Société des Gens de lettres [Victor Hugo, Balzac, G. Sand,... etc., en 1841]. Seul exemplaire connu réimprimé dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1er septembre 1925.

Histoire du Félibrige. — J. Vianey. Pour Roumanille : Quel est le véritable auteur du *Curé de Cucugnan* ? [Mise au point de la question du plagiat de Blanchot de Brenas par Roumanille]. *Nouvelle Revue du Midi*, juillet 1925.

Le Gérant : **Daniel Mornet.**

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

L. Delaruelle. Étude sur le problème du « Cymbalum Mundi »..... 1
George-R. Havens. La théorie de la bonté naturelle de l'homme chez J.-J. Rousseau (*suite et fin*)..... 24, 212
Henri Sée. Les idées et les tendances politiques de Chateaubriand..... 38
Maurice Serval. Une amie de Balzac (*suite et fin*)..... 50
Louis Guignot. L'esprit juridique dans les Fables de La Fontaine..... 177
Pierre Jourda. Le « Nembrod » de J.-J. Ampère et la « Fin de Satan »..... 226
F. Vermale. Les sources savoisiennes du « Contrat social »..... 337
L. Babonneix. Lamartine garde-du-corps..... 344
Jean Pommier. La genèse du « Proud'hon » de Sainte-Beuve. Lettres inédites à F.-G. Bergmann..... 371
Marcel Langlois. Souvenirs d'une Précieuse : les anecdotes et réflexions de « Bélize » (Anne de Bellinzani, présidente Michel Ferrand), d'après un manuscrit inédit..... 497
Marie-Jeanne Durry. Chateaubriand ambassadeur à Rome..... 539

Mélanges.

Ch.-H. Boudhors. Divers propos du Chevalier de Méré en 1674-1675 (*suite et fin*)..... 68, 432, 596
Henri Girard. La pensée religieuse des Romantiques, à propos d'un livre récent..... 79
Jean Pommier. Sur le titre des « Destinées »..... 98
Dr F. Michaux. L'édition originale des « Contemplations »..... 101
Cornelis Kramer. Alfred de Vigny a-t il connu les manuscrits d'André Chénier ? 105
P. Josserand. Prosper Mérimée. Esquisse d'une édition critique de sa correspondance. Deuxième partie (*suite*)..... 113, 269
G. Henri Lestel. Tableau chronologique des œuvres poétiques de Leconte de Lisle figurant dans les éditions définitives..... 127
Gustave-L. van Roosbroeck. Un document inconnu sur la « Querelle du Cid » : l'Anatomie du Cid..... 242
Georges Brunet. De quelques obscurités du « Discours sur les Passions de l'Amour »..... 253
A. Monglond. Valincourt..... 260
Frédéric Lachèvre. La dissertation de Boileau sur les deux traductions ou imitations du conte « Joconde » de l'Arioste, faites par Bouillon et La Fontaine..... 262
Paul Humbert. Le « Prêtre de Némi » et l' « Histoire d'Israël »..... 282
H. Perrochon. S. Goulard, commentateur de la première Semaine de Du Bartas. 397
G. Margouliès. Une poésie liminaire de Tristan L'Hermite non signalée par M. N.-M. Bernardin..... 402
R. Arsovitch. Une lettre qu'il faut attribuer à Pascal..... 406

HENRI JACOUBET. A propos d'un passage de la première préface de « Britannicus »..... 416
GEORGES THOUVENIN. Étude sur deux noms dans « la Légende des Siècles »..... 421
PAUL PERDRIZET. Baudelaire. Un voyage à Cythère..... 430
H. CARRINGTON-LANCASTER. Jean Bertaut : « Un sonnet oublié »..... 573
JULES DEROCQUIGNY. Les « chaussettes » des Précieuses ridicules..... 574
GUSTAVE REYNIER. Un épisode du conflit de l'Église et du Théâtre au XVII^e siècle. 576
M. FUCHS. Une bibliothèque provinciale au XVIII^e siècle..... 580
GEORGES GAZIER. Un manuscrit de Th. Jouffroy falsifié à l'instigation de V. Cousin..... 588

Comptes rendus.

M. WILMOTTE. *De l'origine du Roman en France : La tradition antique et les éléments chrétiens du roman* (GUSTAVE COHEN)..... 136
H. ASHTON. *Madame de La Fayette : Sa vie et ses œuvres* (DANIEL MORNET).... 136
FRANCIS BAUMAL. *Le Féminisme au temps de Molière. Molière auteur précieux* (DANIEL MORNET)..... 138
L. ABENSOUR. *La femme et le féminisme avant la Révolution* (D. MORNET)..... 140
D^r P.-H. TRIBOUILLET. *Diderot et la Médecine* (DANIEL MORNET)..... 141
ALFRED LE POITTEVIN. *Une promenade de Bélial et Œuvres inédites* (ÉDOUARD MAYNIAL)..... 142
MARC CITOLEUX. *Alfred de Vigny. Persistances classiques et affinités étrangères* (ÉDOUARD ESTÈVE)..... 144
ÉTIENNE SERVAIS. *Les sources de Bug-Jargal* (P. B.)..... 146
GUSTAVE RUDLER. *Les techniques de la critique et de l'histoire littéraire en littérature française moderne* (DANIEL MORNET)..... 147
JOSEPH BARRÈRE. *L'humanisme et la politique dans le « Discours de la Servitude volontaire »* (A. RENAUDET)..... 286
MONTAIGNE. *De l'Institution des Enfants*, édition critique, par G. Michaut (P. VILLEY)..... 287
P. LAUMONIER. *Ronsard, poète lyrique* (A. CHEREL)..... 290
H. VAGANAY. *Œuvres complètes de Ronsard* ; texte de 1578, précédé d'une *Étude sur Ronsard*, par P. de Nolhac (JOSEPH VIANEY)..... 290
JEAN LAPORTE. *La Doctrine de Port-Royal* (G. MICHAUT)..... 295
V. GIRAUD. *La vie héroïque de Blaise Pascal* (DANIEL MORNET)..... 296
BEAUMARCHAIS. *Lettres de jeunesse* (1745-1775), publiées par Louis Thomas (DANIEL MORNET)..... 298
F. BRUNOT. *Histoire de la Langue française des origines à 1900*, tome IV ; *La Langue classique* (1660-1715), Deuxième partie (H. YVON)..... 298
L.-J. ARRIGON. *Les débuts littéraires d'Honoré de Balzac* (P. ARBELET)..... 304
La Couronne poétique de Byron, textes choisis et publiés par Georges Roth (ED. ESTÈVE)..... 306
LÉON DEGOUMOIS. *L'Algérie d'Alphonse Daudet* (J. CAILLAT)..... 307
LÉON DEFFOUX et ÉMILE ZAVIE. *Le groupe de Médan : Émile Zola, Guy de Maupassant, J.-K. Huysmans, Henry Céard, Léon Hennique, Paul Alexis* (P. MARTINO)..... 311
PIERRE RONZY. *Un humaniste italianisant, Papire Masson* [1544-1611] (ARMAND CARACCIO)..... 312
F. RUCHON. *Jules Laforgue. Sa vie. Son œuvre* (DANIEL MORNET)..... 314
ANNALES DE L'EST : *Bibliographie Lorraine* [1^er janvier 1920-31 décembre 1921] (EDMOND ESTÈVE)..... 316
BERTRAND DE LA VILLEHERVÉ. *François-Thomas de Baculard d'Arnaud : son théâtre et ses théories dramatiques* (DANIEL MORNET)..... 316
ROBERT DE MONTESQUIOU. *Les Pas effacés, Mémoires*, publiés par P.-L. Couchoud (P. MARTINO)..... 318
FRANCIS VINCENT. *Le travail du style chez saint François de Sales* (S. D.)..... 457

Vte Menjot d'Elbène. *Madame de La Sablière. Ses pensées chrétiennes et ses lettres à l'abbé de Rancé* (Jean Dagens)..... 457
G. Michaut. *Les débuts de Molière à Paris* (Émile Roy)..... 458
J. Lefèvre-Deumier. *Les Vespres de l'Abbaye du Val* (Édouard Maynial)..... 464
Ximénès Doudan. *Des révolutions du Goût* (Édouard Maynial)..... 466
Paul Arbelet. *Les amours romantiques de Stendhal et de Victorine* (P. Martino)..... 467
Émile Magne. *Bibliographie générale des œuvres de Scarron* (G. Reynier).... 469
Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau, tome XV (E. Carcassonne)..... 470
Jules Michelet. *Lettres inédites* (1841-1871), Extraits, notes et préface par P. Sirven (Gustave Lanson)..... 472
Frédérick-Charles Green. *La peinture des mœurs de la bonne Société dans le roman français de 1715 à 1761* (Joseph Ducarre)..... 473
F. Lachèvre. *Les derniers libertins. François Payot de Lignières* (D. Mornet). 475
Walter-H. Storer. *Virgil and Ronsard* (H. P. T.)..... 477
The extraordinary voyage in french literature from 1700 to 1720, by Geoffroy Atkinson (Georges Ascoli)..... 478
A Pereire. *Le Journal des Débats politiques et littéraires* [1814-1914] (Pierre Martino)..... 481
Jean Plattard. *L'adolescence de Rabelais en Poitou* (P. Villey)..... 602
A.-F. Chappell. *The enigma of Rabelais, an Essay in interpretation* (Jean Plattard)..... 606
Léon Brunschvicg. *Le génie de Pascal* (Roger Tisserand)..... 607
Albert de Luppé. *Les jeunes filles dans l'aristocratie et la bourgeoisie à la fin du XVIIIe siècle* (Daniel Mornet)..... 608
Félix Vexler. *Studies in Diderot's esthetic naturalism* (Daniel Mornet)..... 609
Marivaux. *La Provinciale*, comédie inconnue, publiée avec une introduction par Paul Chaponnière (Daniel Mornet)..... 610
Favart et Largillière. *Polichinelle, comte de Paonfier*, parodie inédite du « Glorieux » de Destouches (Daniel Mornet)..... 611
Pierre Hermand. *Les idées morales de Diderot* (Daniel Mornet)..... 611
Fernand Baldensperger. *Le mouvement des idées dans l'Émigration française* (Paul van Thieghem)..... 613
Maurice Serval. *Autour d'Eugénie Grandet* (Daniel Mornet)..... 616
Edmond Estève. *Sully Prudhomme, poète sentimental et poète philosophe* (Edouard Maynial)..... 617
Antoine Albalat. *Souvenirs de la vie littéraire* (Pierre Martino)..... 619
Alexandre Zévaès. *Les procès littéraires au XIXe siècle* (P. Martino)..... 620
H.-F. Stewart et P. Desjardins. *French Patriotism in the Nineteenth Century* (1814-1833), Traced in contemporary Texts (G. Rudler)..... 621

Chronique..... 150, 320, 483, 624

Saint-Germain-lès-Corbeil. — Imp. Willaume.

BIBL. UNIV. LAVAL
SHL
WITHDRAWN

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

publiée

par la Société d'Histoire littéraire de la France

TOME TRENTE-DEUXIÈME

1925

Librairie Armand Colin
103, Boulevard Saint-Michel, Paris, 5e

LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard Saint-Michel, PARIS

HISTOIRE DE L'ART

depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours

Ouvrage publié sous la direction de **ANDRÉ MICHEL** Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France

Nouveauté : *15e Volume*

TOME VIII

L'ART EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE

AU XIXe SIÈCLE ET AU DÉBUT DU XXe

PREMIÈRE PARTIE

L'Art en France, en Allemagne, en Scandinavie, dans les Pays slaves, dans la 1re moitié du XIXe siècle. — La gravure dans la 1re moitié du XIXe siècle. — L'Art en Angleterre au XIXe siècle et au début du XXe.

Un volume in-8° grand jésus (20 × 29), *472 pages*, avec *277 gravures* dans le texte et *6 planches hors texte*, broché . . . . . 75 fr.

Relié demi-chagrin, tête dorée . . . . . 115 fr.

QUATORZE VOLUMES précédemment parus :

TOME I : **Des débuts de l'Art chrétien à la fin de la Période romane**

PREMIÈRE PARTIE : **L'Art Pré-Roman.** 1 vol. | SECONDE PARTIE : **L'Art Roman.** 1 volume.

TOME II : **Formation, expansion et évolution de l'Art Gothique**

PREMIÈRE PARTIE : **Formation et Expansion de l'Art Gothique.** 1 volume. | SECONDE PARTIE : **Évolution de l'Art Gothique.** 1 volume.

TOME III : **Le Réalisme. Les débuts de la Renaissance**

PREMIÈRE PARTIE : **Le Style flamboyant. Le Réalisme.** 1 volume. | SECONDE PARTIE : **Les Débuts de la Renaissance.** 1 volume.

TOME IV : **La Renaissance**

PREMIÈRE PARTIE : **La Renaissance en Italie.** 1 volume. | SECONDE PARTIE : **La Renaissance en France, en Espagne et en Portugal.** 1 volume.

TOME V : **La Renaissance dans les pays du Nord. Formation de l'Art classique moderne**

PREMIÈRE PARTIE : **La Renaissance en Allemagne et dans les pays du Nord.** 1 vol. | SECONDE PARTIE : **Formation de l'Art classique moderne.** 1 volume.

TOME VI : **L'Art en Europe au XVIIe siècle**

PREMIÈRE PARTIE : **L'Art au temps du Bernin, de Poussin, Rubens, Rembrandt, Velasquez.** 1 volume. | SECONDE PARTIE : **L'Art monarchique français.** 1 volume.

TOME VII : **L'Art en Europe au XVIIIe siècle**

PREMIÈRE PARTIE : **France (1700-1750), Italie, Pays-Bas, Allemagne, Scandinavie, Russie.** 1 volume. | SECONDE PARTIE. — **France** pendant la 2e moitié du XVIIIe siècle. — **Angleterre, Espagne, Suisse** pendant le XVIIIe siècle. — **La Gravure, la Tapisserie, le Mobilier en Europe** pendant le XVIIIe siècle. 1 vol.

Chaque volume in-8° grand jésus (20 × 29) avec de *nombreuses gravures* dans le texte et des *héliogravures hors texte*, broché. . . . . 75 fr.

Relié demi-chagrin, tête dorée . . . . . 115 fr.

Les prix indiqués ci-dessus ne sont pas garantis ; ils n'engagent pas les Éditeurs.

Saint-Germain-lès-Corbeil. — Imp. Willaume.

93- (